00050888

Digitized with financial assistance from the
Government of Maharashtra
on 25 June, 2016

MÉMOIRES
CONCERNANT
LES CHINOIS.

TOME DIXIEME.

MÉMOIRES

CONCERNANT

L'HISTOIRE, LES SCIENCES,

LES ARTS, LES MŒURS, LES USAGES, &c.

DES CHINOIS;

PAR LES MISSIONNAIRES DE PE-KIN.

TOME DIXIEME. vol 10

50888.d

Dxb 3

A PARIS,

Library of the Bombay Branch of the Royal Asiatic Society

Chez NYON l'aîné, Libraire, rue du Jardinet, vis-à-vis la rue Mignon, près de l'Imprimeur du Parlement.

M. DCC. LXXXIV.

AVEC APPROBATION, ET PRIVILEGE DU ROI.

00050888

AVERTISSEMENT.

I. NOUS avons promis, en publiant le huitieme Volume de ces Mémoires, une Table génerale des matieres, & nous avons annoncé dans le neuvieme, qu'elle rempliroit la plus grande partie de celui que nous publions aujourd'hui. Nous accompliſſons notre promeſſe. L'homme de Lettres qui a rédigé cette Table, n'a rien négligé pour la rendre utile, ſoit par l'etendue & l'exactitude des détails, ſoit par la facilité d'y trouver ſous divers rapports, les objets ſur leſquels on voudra s'inſtruire. Nous nous propoſons de donner de tems en tems des Tables ſemblables pour les Volumes qui ſuivront; car les matériaux que nous avons déjà, & ceux que nous attendons inceſſamment, nous mettent en etat de continuer encore long-tems un Ouvrage qui, juſqu'ici, paroît accueilli avec intérêt.

La Table dont il s'agit n'auroit pas ſuffi ſeule pour remplir le Volume entier : nous y avons joint quelques pieces dont nous allons rendre un compte ſuccinct.

II. On y trouvera d'abord une quatrieme ſuite (*)

(*) La premiere ſuite de ces Portraits eſt dans le troiſieme Volume; la ſeconde, dans le cinquieme; & la troiſieme, dans le huitieme.

des *Portraits*, ou *Vies des Chinois célebres*. Elle ne contient que quatre Vies:

1. La premiere est celle de *Sée-ma-koang*, qui vécut durant la plus grande partie du XI^e. siecle, car il naquit en 1018, & mourut en 1086. Il réunit à un haut degré les talens de l'homme de Lettres & ceux de l'homme d'Etat, & parvint aux dignités que procurent le mérite & la faveur; mais le zele avec lequel il s'eleva contre les abus qui s'etoient glissés dans le Gouvernement, offrit à ses ennemis les moyens de le perdre. Obligé de quitter la Cour, il profita de quinze ans de retraite pour ecrire une Histoire universelle qui s'etend depuis l'an 403 avant J. C. jusqu'à l'an 960 de l'ère chrétienne. Il cultiva aussi la Poésie: nous avons publié dans nos Volumes précédens (*) la traduction d'un petit Poëme où il fait une description charmante de son Jardin. Rappellé à l'administration, il mourut premier Ministre, au comble de la gloire & du pouvoir. Mais l'envie, qui ne meurt point, fit flétrir sa mémoire dix ans après sa mort. Cette injustice fut réparée; & de siecle en siecle, jusqu'en 1530, les Empereurs de Chine lui ont décerné de nouveaux honneurs.

2. *Sou-ché*, qui vécut comme lui dans le XI^e. siecle,

(*) Tome II, page 643. On trouve aussi la traduction d'une de ses Fables, intitulée l'*Hirondelle*, dans le Tome IV, page 177.

vit commencer le XII^e^. & mourut en 1201. Il composa différens Ouvrages en prose & en vers : il fut revêtu de divers emplois, & s'y distingua par ses talens ; mais il déclama avec encore moins de ménagement que *Sée-ma-koang* contre les abus du Gouvernement, & en fut plus sévérement puni. Il passa une grande partie de sa vie dans l'exil & la pauvreté. Ses malheurs l'aigrirent encore ; & il crut se venger en publiant des satyres, toujours accueillies avec avidité par le peuple : mais il eprouva que cette triste vengeance ne produit d'ordinaire que de nouveaux chagrins à l'Auteur, sans aucun avantage pour l'Etat.

3. *Hoang-ting-kien* vivoit du tems de *Sou-ché*, & mourut trois ans après lui, à l'âge de 61 ans. Dans un pays où les talens littéraires conduisent aux grandes places, il en remplit plusieurs, & fut spécialement chargé d'ecrire l'Histoire : fonction importante en Chine, & qui n'en est que plus dangereuse. Ses ennemis y trouverent matiere à d'odieuses imputations dont il fut la victime. Il mourut en 1204, après un long & rigoureux exil.

4. *Yang-ché*, né à-peu-près dans le même tems que *Hoang-ting-kien*, finit ses jours à quatre-vingt-trois ans. L'etude fit sa principale occupation. Il ecrivit sur les *King* ; & on le mit à la tête du College Impérial. Il posséda aussi diverses places d'adminis-

tration; il entra même dans les Conseils: mais il se conduisit toujours avec tant de circonspection, que sa sagesse déconcerta l'intrigue, & sa modestie désarma la jalousie. Il évita par-là les malheurs qu'avoient éprouvés les autres hommes célebres dont nous venons de parler ; & il jouit durant le cours d'une longue vie, des principaux avantages que peuvent procurer les talens unis aux vertus.

Ces quatre vies, comme celles que nous avons publiées précédemment, sont remplies de traits curieux relatifs aux mœurs & aux usages des Chinois. On y remarquera sur-tout combien les Lettres etoient chez eux en honneur dans des tems où l'Europe entiere etoit plongée dans les plus epaisses *ténebres de l'ignorance.*

III. Nous nous empressons de publier des extraits d'une lettre ecrite de *Pé-king* par M. Amiot le 20 octobre 1782, parce qu'elle contient diverses particularités intéressantes sur l'administration actuelle de l'Empereur qui regne en Chine. On admirera la vigueur avec laquelle, à l'âge de soixante-quinze ans, ce Prince gouverne son vaste Empire ; son attention infatigable à veiller sur les dépositaires de son autorité, trop souvent tentés d'en abuser, particuliérement dans les Provinces eloignées; & sa rigoureuse sévérité quand il s'agit de réprimer les vexations de ces tyrans subalternes, qui, dans toutes les parties du Monde, ont

tant de fois rendu les peuples malheureux sous les meilleurs Princes.

On a exagéré cette sévérité dans quelques-unes de nos Gazettes, qui ont annoncé qu'il avoit fait couper la tête à trois cens Mandarins. Il est vrai que trois cens quatre-vingts *furent trouvés coupables*, mais tous ne *l'etoient pas au même degré*; & l'Empereur *proportionnant* la peine au crime, n'en punit de mort qu'un petit nombre.. Au reste il prouva par un grand exemple, que, dans ses Etats, ni les talens ni même la faveur ne mettoient à l'abri du châtiment. Il fit trancher la tête à un Mandarin de la premiere classe, qu'il avoit comblé de ses bontés. Il voulut l'*interroger lui-même*; *mais ce ne fut point pour le sauver. S'*etant assuré qu'il etoit coupable, il l'envoya sur le champ au supplice, & par cet acte de fermeté, découragea l'audace, en *détruisant tout espoir d'impunité.*

On verra dans cette même lettre les détails de la submersion de l'isle Formose, le 11 mai 1782. On avoit cru d'abord que cette isle avoit disparu pour toujours : mais la submersion ne fut que passagere. Un *orage affreux* avoit soulevé les flots de la mer à tel point, que l'*isle* entiere en *avoit* eté couverte. Cette submersion ne dura qu'un jour entier; mais dans ce court espace elle y causa les plus grands dommages. L'Empereur ordonna sur le champ de les réparer,

en prenant dans le trésor de l'Etat tout l'argent nécessaire, selon l'usage sagement établi : ce sont les termes de sa lettre.

IV. Il nous reste à parler d'un recueil de *Pensées Maximes & Proverbes*, extraits de divers ouvrages & traduits du chinois par M. Cibot, Missionnaire à *Pé-king*. Il nous avoit déjà fourni des extraits semblables sur la piété filiale, que nous avons publiés dans notre quatrieme Volume (*). Ceux que nous donnons aujourd'hui embrassent plusieurs objets, & nous les avons distribués sous divers titres. Ce morceau nous a paru mériter d'autant plus d'être conservé, que c'est sur-tout dans les Maximes générales & dans les Proverbes, que se peint le caractere des Nations, souvent difficile à saisir dans leur histoire.

M. Cibot etoit l'un de nos plus laborieux correspondans, & nos *Mémoires en offrent la* preuve. Nous avons eu le malheur de le perdre (**), il y a quatre ans; mais il nous reste entre les mains plusieurs de ses ecrits dont nous ne manquerons pas de faire usage. On peut voir dans la Table des matieres (***), ceux que nous avons employés jusqu'ici : peut-être serons-nous quelque jour en etat de donner les eloges historiques des divers Auteurs qui ont contribué à

(*) Page 268.

(**) Il est mort à *Pé-king*, le 8 Août 1780, à 54 ans.

(***) Voyez-y son article.

enrichir notre Recueil. En attendant on a rassemblé leurs noms (*) dans la Table générale, & on y a cité, sous leurs articles particuliers, les titres de leurs ouvrages.

Nous recevons à l'instant même, diverses lettres très-curieuses, ecrites de *Pé-king* en 1779, par M. Amiot, à qui ce Recueil a de si grandes obligations. L'arrivée en a eté retardée par diverses circonstances; & elles nous sont parvenues trop tard pour en pouvoir faire usage dans ce Volume, nous les réservons pour le Volume suivant.

(*) Voyez au mot *Mémoires Chinois.*

TABLE DES PIECES

Contenues dans ce Volume.

I. AVERTISSEMENT. page

II. *Suite des Vies ou Portraits des Chinois célebres*,

1. Sée-ma-koang, ibid.
2. Sou-ché, 70
3. Hoang-ting-kien, 108
4. Yang-ché. 119

III. *Lettres de M. Amiot du 20 Octobre 1782.* 132

IV. *Pensées, Maximes & Proverbes traduits du chinois*, 144

1. *Des Princes, des Ministres & des Courtisans*, ibid.
2. *Des Epoux*, 145
3. *Des Femmes*, 147
4. *Des Enfans*, 151
5. *Du Sage & de la Sagesse*, 152
6. *Du Vice & de la Vertu*, 153
7. *Des Amis & de l'Amitié*, 155
8. *Du Cœur*, 156
9. *Des Plaisirs.* ibid.
10. *Proverbes.* 157

V. *Table générale des Matieres.* 179

MÉMOIRES

MÉMOIRES
CONCERNANT
LES CHINOIS.

SUITE DES VIES OU PORTRAITS
DES CHINOIS CÉLEBRES.

SÉE-MA-KOANG.

LE nom de ce grand homme est assez connu, même en Europe, pour qu'on ait lieu de craindre d'ennuyer le lecteur en entrant dans quelques détails sur ce qui le concerne. Il étoit de l'ancienne famille des *Sée-ma*, que le fameux *Sée-ma-tsien*, restaurateur de l'Histoire chinoise après l'incendie des livres, a rendu si célebre dans la république des lettres. Il avoit pour nom propre *Koang*, & pour surnom *Kiun-ché*. Il naquit à *Hia-hien* du district de *Chan-tcheou* de la province de *Chen-si*. Son pere avoit exercé les plus grands emplois dans les provinces & à la

Cour, & fut long-tems à la tête des Gens de Lettres du Palais impérial, sous le titre de *Tien-tchang-ke-tay-tché*, c'est-à-dire à la lettre, *Grand indicateur de la doctrine céleste.*

Sée-ma-koang, dit l'un de ses panégyristes, eut l'esprit formé de très-bonne heure; & il donna des preuves de la supériorité de son génie, dans un âge où le commun sait à peine distinguer la main droite d'avec la main gauche. Les deux traits que je vais rapporter suffiront pour en convaincre.

Ils etoient plusieurs enfans badinant ensemble dans une cour, & s'amusant à voir nager des poissons dorés, autour d'un large vase de terre cuite, qui etoit rempli d'eau. L'un d'eux voulant prendre un poisson, se penche un peu trop sur le bord du vase & tombe dedans, la tête la premiere: il n'eut ni l'adresse ni la force de s'en tirer. Les autres epouvantés l'abandonnent & prennent la fuite. Le seul *Sée-ma* garde son sang-froid & reste. Il cherche aux environs & trouve un caillou, avec lequel à force de frapper contre le vase, il vient à bout de le rompre. L'eau s'ecoule & il sauve la vie à son petit compagnon par un expédient que bien des personnes plus âgées n'auroient pas trouvé sur le champ comme lui. Il n'avoit alors qu'un peu plus de quatre ans. Les peintres & les poëtes, jugeant le trait digne de l'immortalité, l'ont célébré à l'envi les uns des autres, du mieux qu'ils ont pu. Les premiers en ont fait un sujet de tableau, & les derniers l'ont décrit en vers de la maniere la plus brillante.

Sée-ma-tché son pere pleura de joie, quand, de retour au logis, on lui raconta ce qui venoit d'arriver. *O mon fils!* lui dit-il, en le serrant tendrement entre ses bras, *ô mon cher fils! tu feras un jour toute la gloire de ta maison.* Dès ce moment, il mit tous ses soins à cultiver cette jeune plante, dont il croyoit avoir lieu d'attendre les fruits les plus précieux. Après lui avoir fait connoître un assez grand nombre

de caracteres & lui en avoir expliqué lui-même le sens, il se mit à lire avec lui l'Histoire des douze Rois de *Lou*, composée par Confucius, sous le titre de *Tchun-tsieou*. *Sée-ma-koang* touchoit à peine à la septieme année de son âge, quand on lui mit, pour la premiere fois, cet admirable livre entre les mains. La premiere leçon lui en plut tant, que aussi-tôt qu'elle fut finie, il rentra, ne se possédant pas de joie, dans l'appartement des femmes, où il la répéta à sa mere, avec une netteté, une justesse & une précision qui firent admirer la précocité de son génie, & donnerent des indices non equivoques d'un talent décidé pour cette branche de la littérature qui le distingua dans la suite, & rendit son nom célebre à jamais.

Depuis ce tems il ne se livra avec goût à aucune sorte d'amusement. Il prit même tant de passion pour l'etude, qu'il n'etoit jamais sans un livre à la main. Les journées ne lui paroissant pas assez longues pour y pouvoir vaquer, il passoit encore une partie de la nuit à etudier. Il s'etoit fait une espece de réveil, ou d'horloge excitatoire, si je puis employer cette expression, au moyen de son propre oreiller, lequel n'etant qu'une piece de bois de forme cylindrique, rouloit insensiblement sous lui, de telle sorte qu'après quelques heures, c'est-à-dire, après le tems du premier sommeil, il s'en trouvoit assez incommodé pour en être réveillé. Il se levoit alors, & couroit à ses livres.

Persuadé par les premieres instructions de son sage pere lorsqu'il l'envoya dans les ecoles publiques, qu'une liaison trop intime entre jeunes gens du même âge, n'est d'ordinaire qu'un ecueil pour la vertu, & est toujours une perte de tems, il ne se lia d'amitié avec aucun. Il les voyoit tous indifféremment, & presque toujours en présence des maîtres, ou dans le lieu des etudes communes; mais sa candeur & sa

politesse sincérement officieuse envers tous, le faisoient aimer de tous, en même tems qu'une gravité sans affectation, & une décence toujours exacte lui attiroient leur estime & même une sorte de respect.

Ces brillantes années que le commun des hommes a coutume de passer dans les amusemens ou dans les plaisirs, il ne les passa que dans l'etude, au milieu des livres, ou dans la conversation des Sages dont l'exemple pouvoit lui profiter. Aussi devint-il un prodige de science. Il savoit tous les *King* par cœur, & etoit en etat d'en expliquer sur le champ les endroits les plus difficiles; il possédoit l'Histoire à fond, & il ne s'etoit passé rien d'un peu considérable depuis les siecles les plus reculés jusqu'au tems où il vivoit, dont il n'eût pu assigner l'epoque & rapporter tous les menus détails; il n'etoit, en un mot, aucun genre de littérature dans lequel il ne se fût exercé, & dont il n'eût pu donner des leçons comme si chacun en particulier eût eté son objet principal. Suivons-le rapidement dans tout le cours de sa laborieuse vie, & ne nous arrêtons qu'aux epoques qui peuvent servir à nous le faire connoître & à le caractériser.

Après avoir reçu tous les autres grades littéraires, il reçut celui de Docteur; & il fut des premiers nommés, quoiqu'il n'eût encore que vingt ans. Parmi les honneurs qu'on accorde aux nouveaux promus, il leur est permis de porter une fleur d'or à chaque côté du bonnet, & de se promener à cheval dans la ville avec un nombreux cortege pendant les trois premiers jours qui suivent le jour de la promotion. Ces trois jours sont de véritables jours de fête pour le nouveau Docteur, pour la parenté, & pour tous ses amis. Ils ne se passent qu'en festins & en réjouissances. *Sée-ma-koang* vouloit se dispenser de tout cela, & employer ces trois jours à etudier comme à l'ordinaire. Ses parens assemblés le pressoient, le

sollicitoient sans pouvoir le vaincre; lorsqu'un d'eux élevant la voix, lui dit d'un ton grave : *jeune homme, il y a plus d'opiniâtreté & d'orgueil que de modestie dans votre refus de faire ce que font tous ceux qui sont dans le même cas que vous. Portez la fleur d'or, allez vous montrer au public, ainsi paré, non pour tirer vanité de la science que cela suppose dans vous, mais pour faire honneur à un usage sagement établi, aux grands hommes qui l'ont introduit, & aux Souverains amateurs des Lettres, qui en ont permis & autorisé la pratique, comme un insigne bienfait de leur part.*

Ces raisons firent impression sur son esprit, il prit la fleur d'or, mit des habits brillans, & fit de bonne grace tout ce qu'on exigea de lui.

Quelque résolu qu'il fût de ne pas se présenter encore pour obtenir des emplois, on le mit sur les rangs sans qu'il le sût, & il fut proposé pour un mandarinat dans le tribunal des rites. L'Empereur, à qui l'on présente toujours trois personnes, pour qu'il ait à choisir lui-même celle qu'il agréera le plus ou qu'il jugera devoir mieux remplir le poste vacant, le choisit préférablement aux deux autres, plus âgés & plus anciennement gradués que lui, & le nomma.

Sée-ma-koang ne fut pas peu surpris de cette préférence à laquelle il croyoit n'avoir aucun lieu de s'attendre; mais il se persuada qu'il lui seroit aisé, en remerciant l'Empereur, de l'engager à faire tomber son choix sur un autre. *Sensible aux bontés dont vous voulez bien m'honorer*, lui dit-il dans son remerciment, *je suis au désespoir de me trouver hors d'etat, par ma jeunesse, mon incapacité & mon peu d'expérience, de pouvoir y répondre comme il conviendroit & comme j'en ai le desir. J'ai besoin de quelques années encore pour achever de m'instruire & de me former; je supplie votre Majesté de vouloir bien me les accorder. Mon pere est actuellement Mandarin*

à Hang-tcheou; *permettez-moi, Seigneur, d'aller auprès de lui pour le servir & recevoir ses instructions. En m'acquittant des devoirs de la piété filiale, j'apprendrai de celui à qui je dois la vie, la maniere d'en remplir dignement le cours pour le service de l'Etat & de votre Majesté.*

L'Empereur charmé de voir tant de modestie & si peu d'ambition dans un jeune homme d'un mérite si distingué, eut la bonté de lui répondre ainsi: *je ne saurois vous accorder les années que vous me demandez pour vous dispenser à servir ma personne & l'etat. Votre sagesse prématurée me répond que vous pouvez dès-à-présent faire l'un & l'autre en fidele & digne sujet. Il ne vous reste plus rien à apprendre que de l'expérience. Allez vous former sous elle, en gouvernant le peuple de* Sou-tcheou. *Je vous nomme Gouverneur de cette ville. Elle n'est pas bien eloignée de* Hang-tcheou, *& vous y serez à portée de recevoir de fréquentes nouvelles de votre pere, & d'aller le servir s'il a besoin de vous. Je ne serai pas difficile à vous en accorder la permission.* Après ces mots, il rentra dans son cabinet & laissa le jeune homme dans l'impossibilité de répliquer.

Un ordre si positif de la bouche même du Souverain ne permit pas à *Sée-ma-koang* de faire de nouvelles tentatives pour s'excuser. Il fallut se disposer à obéir. Il se rendit à *Sou-tcheou*, & y exerça son emploi avec tant de décence, d'intégrité & de succès, que sa réputation fut dès-lors etablie. Après quelques années, on etoit sur le point de le placer dans un poste plus distingué, quand *Sée-ma-tché* son pere mourut. L'usage veut qu'on s'abstienne de tout emploi pendant les trois années qui suivent la mort d'un pere & d'une mere. *Sée-ma-koang* garda le deuil dans toute la rigueur du cérémonial. Il se renferma dans sa maison, & se remit à l'etude dont il fit son unique occupation. Mais à peine le tems du deuil fut-il expiré, qu'on l'arracha à ses livres. Ceux qui etoient à la tête des affaires

le remirent sur les rangs & le proposerent pour être Mandarin à *Ou-tcheng-kiün*. L'Empereur aima mieux l'avoir auprès de sa personne, & l'appella à la Cour. Il lui donna une place dans le college impérial, & une autre dans sa propre bibliotheque pour avoir occasion de le voir souvent sans témoins, & de l'interroger à son aise, tant sur des objets purement littéraires que sur ceux qui avoient rapport au gouvernement. Il ne fut pas long-tems sans l'honorer de sa familiarité la plus intime. Il lui permit de lui parler librement sur tout. Mais *Sée-ma-koang*, toujours sage, toujours réservé, n'abusa jamais de la bonté de son maître, & s'il profita quelquefois de la liberté qu'il lui donnoit, ce ne fut que pour l'empêcher de faire des fautes. En voici un exemple.

Un nommé *Mao-yun*, eunuque de service dans l'intérieur du Palais, pour lequel l'Empereur avoit de l'estime & qu'il aimoit, vint à mourir. Ce Prince voulant honorer la mémoire d'un serviteur qui lui avoit eté cher, lui accorda toutes les distinctions dont on a coutume de décorer les funérailles des plus grands Seigneurs de l'Empire, & ecrivit de sa propre main quelques caracteres *qui désignoient* des titres par lesquels cet *Eunuque eût mérité tous les honneurs qu'on alloit lui rendre*. Dans ces sortes d'occasions, tout ce qui a eté dit ou ecrit par le Souverain, est marqué sur une piece de soie proprement encadrée, que des Mandarins portent avec grand respect à la tête du convoi funebre, pour être vu de tout le public, & gravé ensuite sur la tombe de celui qui en est l'objet.

Sée-ma-koang, qui voyoit avec peine tout ce qui etoit contre une certaine décence, ayant appris ce qu'on vouloit faire en l'honneur de l'Eunuque mort, résolut d'en parler à l'Empereur pour l'engager à révoquer l'ordre qu'il avoit donné sur cela, & à changer son bienfait contre un plus convenable. Aussi-tôt qu'il fut en présence : *J'ai une grace à demander à*

votre Majesté, dit-il au Prince, *c'est de vouloir bien m'instruire en deux mots du genre de mérite de l'Illustre qui vient de mourir, & qu'on se dispose à honorer, par vos ordres, d'une maniere si peu commune. Quand je serai instruit, je pourrai satisfaire aux demandes des indiscrets, qui ne manqueront pas de m'interroger sur son compte.*

De quel Illustre voulez-vous parler? répondit l'Empereur, *il n'y a, quant à présent, d'autre mort que je veuille honorer, que l'Eunuque* Mao-yun *qui m'a très-bien servi, & dont je veux récompenser les services du mieux qu'il m'est possible.*

Récompenser quelqu'un qui a bien servi (répliqua *Sée-ma-koang*), *est le devoir d'un grand Prince; mais à tout il y a une juste mesure, hors de laquelle tout est excès ou défaut; & c'est à cette juste mesure, qu'un grand Prince doit s'en tenir dans toutes ses actions. L'Eunuque* Mao-yun *a bien servi votre Majesté, j'en conviens; mais en quoi l'a-t-il servie? Dans des emplois purement domestiques que tout autre eût aussi-bien remplis que lui, s'il eût eté honoré de votre confiance comme lui. Vous voulez qu'on rende à la mémoire de* Mao-yun *tout ce qu'on peut rendre d'honneurs à la mémoire de quelqu'un qui n'est pas né Prince. Que feriez-vous pour un Ministre habile qui, plein de zele pour le bien de l'Etat, vous auroit aidé à bien gouverner les peuples, auroit travaillé constamment à la gloire de votre regne, & à maintenir l'abondance & la tranquillité dans toute l'étendue de l'Empire; pour un Général d'armée qui auroit dompté, au prix de cent victoires & de tout son sang, les ennemis de votre personne & de l'Etat; pour un savant eclairé qui, dans d'immortels ouvrages, auroit inspiré l'amour de l'ordre & l'observation des loix, auroit applani la route des sciences & de la vertu, & y auroit conduit vos sujets? Prodiguer les bienfaits indistinctement, c'est vouloir qu'on n'en fasse aucun cas; rendre des honneurs extraordinaires à qui ne*

les

les a pas mérités, c'est les avilir; c'est insulter aux illustres morts qui s'en sont rendus dignes; c'est ôter l'émulation aux vivans.

L'Empereur garda quelques momens le silence; puis, comme s'il fût revenu à lui après un profond sommeil, il dit à *Sée-ma-koang*: *je n'avois pas fait toutes ces réflexions; elles sont très-justes & très-à-propos. Je vais révoquer mes ordres. Je me contenterai de donner à l'Eunuque, le simple titre de Mandarin; & je ne le louerai que sur sa fidélité, son attention & son exactitude à exécuter mes ordres & à remplir tout ce qui etoit de son devoir.*

Ce ne fut pas cette fois seulement qu'à la persuasion de *Sée-ma-koang*, l'Empereur *Jen-tsoung* révoqua des ordres donnés, & sur le point d'être exécutés. Il lui demandoit même assez souvent des avis & se faisoit un plaisir de les suivre, parce qu'il etoit persuadé qu'ils etoient dictés par la sagesse, le désintéressement, l'attachement à sa personne, & l'amour de la décence & des loix. Les Courtisans, à l'exemple de leur Souverain, etoient pleins d'estime pour un homme en qui ils reconnoissoient beaucoup de mérite, & très-peu, ou pour mieux dire, point d'ambition. Content d'exercer les emplois littéraires dont il etoit chargé à la Cour, *Sée-ma-koang* ne pensoit point à s'élever à des postes plus importans: mais on y pensa pour lui.

Pang-ki, Commandant général des troupes qui gardoient les frontieres du *Chen-si* contre les incursions des Tartares *Hia*, dont les possessions n'étoient séparées des terres de l'Empire que par le *Hoang-ho*; *Pang-ki*, dis-je, s'adressa à l'Empereur, pour avoir à *Ping-tcheou*, qui etoit alors une des plus importantes villes de la province, un Gouverneur du peuple avec qui il pût être de bonne intelligence, afin de faire sans contradiction & avec quelque aisance, toutes les opérations qu'il jugeroit nécessaires pour le bien commun. *Je prie votre Majesté,*

ecrivoit-il dans sa lettre, *de ne pas m'envoyer ici de ces Lettrés difficiles & orgueilleux, qui trouvent à redire à tout, qui ne sont jamais contens de rien, & qui chicanent un Commandant militaire presque sur tout. Il me faut un homme eclairé, sage, de bon conseil, de mœurs douces, qui prenne en main les intérêts du peuple, puisque son emploi le demande ainsi & qu'il est de son devoir de le faire, mais qui, sous prétexte de défendre le peuple, ne veuille pas opprimer les gens de guerre, & leur ôter le peu de privileges dont ils jouissent. En un mot, Seigneur, je vous demande* Sée-ma-koang, *& je ne le demande que parce que je le crois tel qu'il le faut dans un pays comme celui-ci & dans les circonstances où nous nous trouvons. Le peu de tems que je l'ai vu à la Cour lorsque je m'y rendis pour saluer votre Majesté, & quelques conversations que j'ai eues avec lui, me font espérer que nous travaillerons ensemble avec succès pour la gloire de votre regne & la tranquillité de vos sujets de ces frontieres.*

L'Empereur eut la bonté de donner lui-même cette lettre à lire à *Sée-ma-koang*, & lui dit, après l'avoir reprise : *vous voyez : on veut vous arracher d'ici. Le bien de l'Etat le demande, il faut nous résoudre à tout. Allez joindre* Pang-ki, *je vous donne le gouvernement de* Ping-tcheou. *Je compte que vous vivrez toujours bien ensemble, & que vous travaillerez de concert à bien servir l'Etat.*

L'un des premiers soins de *Sée-ma-koang*, en arrivant à *Ping-tcheou*, fut de se mettre au fait du local des différentes productions du pays, de la nature du terrein, des mœurs des habitans, de leur industrie & de leurs différens intérêts. Il ne fut pas peu surpris, lorsqu'en parcourant son district, il vit presque toutes les terres incultes. Il en demanda la raison. On lui répondit que la nécessité seule obligeoit à ne pas faire valoir ces terres, quoique excellentes, parce que ordinairement les

propriétaires perdoient, en les cultivant, & leurs peines & toutes les dépenses qu'ils etoient obligés de faire. *Les Tartares* Hia (lui dit-on) *se tiennent tranquilles chez eux jusqu'au tems de la récolte; alors ils passent le* Hoang-ho, *& viennent piller nos denrées & nos moissons. Nous en avons fait la triste expérience pendant bien des années, & ce n'a eté que malgré nous que nous avons pris enfin le parti de tout abandonner. Sée-ma-koang* ne repliqua pas à des raisons qui lui parurent bonnes. Il conféra avec *Pang-ki* pour aviser aux moyens de remédier à ce mal. *Le moyen seroit bientôt trouvé*, lui dit *Pang-ki*, *si j'avois des troupes en assez grand nombre pour pouvoir garder les bords du fleuve, sans être obligé de dégarnir les places; mais j'en ai à peine ce qui suffit pour les différentes garnisons. Cherchez dans la fertilité de votre esprit quelque expédient, je me prêterai à tout ce que vous me suggérerez.*

Sée-ma-koang parcourut plus d'une fois tous les environs de sa ville, examina avec l'attention la plus sérieuse les bords du *Hoang-ho*, se fit indiquer les endroits par où les Tartares avoient coutume de le passer, forma un plan qu'il crut bon, & en fit part à *Pang-ki*. Ce plan consistoit à bâtir trois villes à la distance de dix à douze lys l'une de l'autre, de les peupler du surabondant des autres villes de la province, & de donner les terres en friche à ceux d'entre les nouveaux habitans qui se chargeroient de les cultiver ou de les faire cultiver.

Pang-ki approuva le projet, en ecrivit à l'Empereur, & les villes se bâtirent; non toutefois aux frais de la province, qui etoit hors d'etat de les faire, mais aux frais de l'Empereur lui-même. Dans ses lettres aux Ministres, *Pang-ki* faisoit espérer les plus grands avantages de l'exécution du projet qu'il proposoit. La multitude d'hommes dont il alloit peupler ces villes, seroit bien-tôt, selon lui, une pépiniere de bons soldats, qui, ayant à défendre leurs propres possessions, s'exerceroient

continuellement contre les Tartares, rendroient leurs incursions infructueuses, & les empêcheroient au moins par-là d'en faire d'aussi fréquentes qu'auparavant.

Les Tartares apprirent, sans s'alarmer, ce qui se passoit de l'autre côté. Ils laisserent bâtir les villes, & ne firent aucune tentative pour inquiéter les travailleurs. Plus rusés que les Chinois, ils attendirent tranquillement chez eux, que ceux-ci eussent formé tous leurs etablissemens, pour venir les piller & emporter un plus riche butin qu'ils n'avoient encore fait. Leur tranquillité apparente eut tout le succès qu'ils pouvoient desirer.

Dans la persuasion que les ennemis n'osoient plus se montrer, *Pang-ki* crut avoir mis les frontieres en sûreté de ce côté-là. Il ne laissa qu'une petite garnison dans chacune des trois nouvelles villes, & renvoya le reste des troupes dans les différens endroits d'où il les avoit tirées. C'est ce que les Tartares avoient prévu. Ils n'attendoient qu'un tems favorable pour profiter de l'imprudente sécurité des Chinois. Aussi-tôt qu'ils furent instruits que *Pang-ki* avoit dispersé ses gens de guerre, ils formerent à petit bruit plusieurs petits corps d'armée, auxquels, pendant une nuit obscure, ils firent passer le fleuve sur des bateaux qu'ils avoient construits pendant leur prétendue inaction, & vinrent mettre le siege devant les trois villes tout à la fois. Du reste, les villes dont il s'agit n'etoient, à proprement parler, que des villages murés, mais on leur donne le nom de *Tcheng*, qui signifie *ville*, parce qu'il y avoit en dedans & en dehors quelques petites fortifications qui les défendoient. Les Tartares s'en rendirent maîtres en peu de jours, les pillerent & emmenerent les principaux habitans prisonniers chez eux.

Quand on dit à l'Empereur ce qui venoit d'arriver sur les frontieres du *Chen-si*, qu'on lui avoit fait envisager comme etant aussi en sûreté qu'aucune autre de son Empire, il entra dans

une ſi grande colere contre *Pang-ki*, qu'il le deſtitua ſur le champ de tous ſes emplois, & ordonna qu'il ſeroit livré au Tribunal des crimes pour être jugé. *Sée-ma-koang* prit en main la défenſe de ſon ami, & ecrivit à l'empereur la lettre ſuivante.
« J'ecris à votre Majeſté pour réclamer ſa *juſtice*. Un juge qu'on
» ne ſauroit accuſer de n'être pas *équitable*, vient cependant
» de condamner un homme du premier rang à ſubir la peine
» d'une faute qu'il *n'a pas commiſe*, tandis qu'il epargne le
» *véritable criminel. Il* n'en agit ainſi, ſans doute, que parce
» qu'il eſt dans l'erreur; & je ne doute pas qu'il ne réforme
» de lui-même ſon propre jugement, quand il ſera inſtruit
» de la vérité. Profitant de la permiſſion que votre Majeſté
» m'a donnée de lui repréſenter ſans crainte tout ce que je
» *croirai mériter* quelque attention de ma part, je vais m'expli-
» quer ſans détour.

» Vous avez deſtitué de tous ſes emplois le Commandant-
» *général* de *vos troupes* de ces frontieres, & vous le livrez
» au Tribunal *des crimes* pour être jugé dans toute la rigueur
» des loix. Cependant, Seigneur, ce Commandant n'a d'autre
« faute, j'oſe le dire, que celle d'avoir cru ſans défiance tout
» *le bien* que vous lui avez dit de moi. *Suivez les conſeils de*
» Sée-ma-koang, lui avez-vous ecrit plus d'une fois. *C'eſt un*
» *homme qui a les intérêts de l'Etat à cœur, il eſt ſans intérêt*
» *propre, il a des lumieres : il ne peut que vous bien conſeiller.*
» Pouvoit-il ſoupçonner que vous le trompiez ? Sans trop exa-
» miner ſi j'etois tel en effet que vous me dépeigniez, il vous
» a cru ſur votre parole, il vous a obéi, il a ſuivi mon con-
» ſeil; & en le ſuivant, il a cru travailler pour le bien de
» l'Etat & la gloire perſonnelle de votre Majeſté. C'eſt moi
» qui ai enfanté le projet de bâtir trois villes; c'eſt moi qui
» l'ai engagé à ſolliciter votre agrément & tous les ſecours
» néceſſaires pour le mettre en exécution; c'eſt moi qui vous

» ai conſtitué dans toutes les dépenſes que vous avez faites.
» Croyant que les Tartares etoient auſſi peu rusés que moi,
» je regardois comme un effet de leur crainte, l'inaction où
» ils ont eté pendant deux années entieres, & je me félicitois
» d'avoir contribué à nous mettre à couvert de leur brigan-
» dage. Je m'imaginois ſottement que les trois villes etoient
» autant de barrieres qu'ils ne tenteroient pas même de fran-
» chir; & dans cette perſuaſion, je raſſurai *Pang-ki* ſur toutes
» ſes craintes, & l'engageai par-là à renvoyer ſes troupes
» dans leurs quartiers reſpectifs. Les Tartares ſont venus lorſ-
» qu'on s'y attendoit le moins, ils ont fait de plus grands
» dégâts qu'ils n'en avoient fait depuis bien des années, ils ont
» pris trois villes & ont fait un grand nombre de priſonniers.
» C'eſt moi qui ſuis la cauſe de tous ces malheurs; *c'eſt moi*
» qui ſuis coupable; c'eſt moi que vous devez punir: mais faites
» grace à l'innocent. J'attends avec reſpect les ordres de votre
» Majeſté ».

L'Empereur lut cette lettre avec plaiſir, parce qu'il etoit fâché, dans le fond du cœur, de ſe voir comme contraint de ſévir contre un brave Officier, pour qui il etoit plein d'eſtime. Il ſaiſit cette occaſion pour *lui faire grace & le rétablir dans* tous ſes emplois. Il voulut bien en inſtruire lui-même *Sée-ma-koang*, & lui ecrivit ces mots.

« Je vous crois ſeul coupable, puiſque vous avez la bonne
» foi d'en convenir, & la franchiſe de vous déceler vous-
» même auprès de moi. Mais comme le crime dont il s'agit
» ceſſe preſque d'être crime, quand ce n'eſt pas un homme
» de guerre qui l'a commis, je vous pardonne. Vous reverrez
» bien-tôt *Pang-ki.* Continuez à bien vivre enſemble & à
» agir de concert; mais ſoyez plus attentifs l'un & l'autre,
» & déſiez-vous des Tartares un peu plus que vous n'avez
» fait ci-devant ».

Ce trait d'histoire, sur lequel je me suis peut-être un peu trop etendu, n'est rapporté par ceux qui ont ecrit la vie de *Sée-ma-koang*, que comme une preuve de sa fidélité inviolable dans l'amitié, & de sa reconnoissance sans bornes envers ceux qui lui avoient rendu quelque service ou dont il avoit reçu quelque bienfait. *Son entier dévouement à* Pang-ki (ajoutent-ils immédiatement après l'avoir rapporté) *suivit ce général au-delà même du tombeau. Il mit son portrait parmi ceux de ses ancêtres, pour lui rendre, dans les tems ordinaires, les mêmes honneurs qu'il leur rendoit; il respecta & servit sa veuve, comme s'il eût respecté & servi sa propre mere; & il eut pour tous ses enfans les même attentions & les mêmes égards qu'il avoit pour ses propres freres & sœurs.*

Du gouvernement de *Ping-tcheou*, *Sée-ma-koang* passa à celui de *Kai-fong-fou*. Il se conduisit dans cette capitale du *Ho-nan* avec la même intégrité, le même désintéressement, la même sagesse qu'il avoit fait paroître ailleurs, & il y eut les mêmes succès. Il arriva dans ce tems-là, que ceux de la Cochinchine vinrent offrir leur tribut. Parmi les choses qu'ils apporterent, il y avoit un animal extraordinaire qu'on disoit être un *ki-lin*, c'est-à-dire, ce quadrupede de bon augure qui ne se montre que sous les bons regnes, & qui ne paroît que pour annoncer de grands événemens. Les Savans de la Cour & de la Capitale furent de sentiment différent. Les uns assuroient que c'étoit un véritable *ki-lin*, & les autres disoient affirmativement que ce n'en etoit pas un. L'Empereur ordonna qu'on ecrivît à *Sée-ma-koang* pour savoir ce qu'il en pensoit. *Sée-ma-koang* répondit ce peu de mots.

« Je n'ai jamais vu de *ki-lin*; ainsi je ne puis dire si l'animal que les Cochinchinois ont offert, en est un véritable. » Mais que ce soit un *ki-lin* ou non, peu importe. Le véritable » *ki-lin*, celui qui, par son apparition, est un signe à quoi

» l'on peut connoitre la bonté du gouvernement, n'est pas un » animal qu'on vient offrir des pays etrangers : c'est un ani» mal qui apparoît & disparoît de lui-même dans un Royaume » qui est gouverné par un sage Souverain ».

Cette réponse mit fin à toutes les disputes sur le *ki-lin*; l'on n'en parla plus, parce que chacun des deux partis etoit libre de s'attribuer le gain de cause, en se rangeant du côté de *Sée-ma-koang*, dont le sentiment ne souffroit aucune difficulté. L'Empereur qui avoit une estime particuliere pour lui, & qui étoit bien aise de l'avoir auprès de sa personne, crut qu'il etoit tems de l'appeller à la Cour. Il le nomma Censeur, & lui donna une place parmi les Secrétaires de son cabinet, à la charge seulement d'ecrire une partie de son histoire, celle qui rapporte les actions. *Sée-ma-koang* etoit egalement propre pour l'un & l'autre de ces deux emplois; aussi il s'en acquitta glorieusement pour le Prince, honorablement pour lui-même, & utilement pour l'Etat. Quelques traits suffiront pour en convaincre.

A la sixieme lune de la trente-neuvieme année du regne de *Jen-tsoung*, c'est-à-dire, l'an 1061 de notre ere vulgaire, il y eut une eclipse de soleil. Cette eclipse fut beaucoup moins grande qu'on ne l'avoit annoncée. Les Grands, soit qu'ils voulussent couvrir la faute des Astronomes qui avoient fait une fausse annonce, soit qu'ils voulussent flatter le Prince, se rendirent au Palais, en habit de cérémonie, pour féliciter l'Empereur d'un evénement si heureux. *Le ciel*, lui dirent-ils, *le ciel lui-même, en interrompant les loix ordinaires de la nature, se déclare en faveur de votre Majesté. Le soleil qui, des dix parties de sa surface, devoit en avoir six d'eclipsées pour nous, n'en a eu que quatre. Quel pronostic plus favorable pour le regne & la personne même de votre Majesté?*

Ils eussent continué encore sur ce ton, si *Sée-ma-koang*, qui etoit

etoit alors en présence, n'eût pris la parole. *L'un des devoirs les plus essentiels à un Censeur est de ne point flatter*, dit-il, en s'adressant à l'Empereur; *comme par un effet de la bonté de votre Majesté, j'ai l'honneur d'exercer cet emploi dangereux, je ne craindrai pas de dire librement ce que je pense. Mon intention n'est pas d'offenser, mais seulement de remplir mon devoir. Ce que vous venez d'entendre, Seigneur, n'est qu'un compliment bassement flatteur, tel qu'il n'en devroit jamais sortir de la bouche d'aucun de vos sujets, de ceux sur-tout qui sont décorés du titre de Grands; il ne peut être que l'effet d'une ignorance profonde du mouvement des astres & de leur position respective par rapport à nous. L'eclipse a eté moindre qu'on ne l'avoit annoncée; il n'y a en cela ni bon ni mauvais pronostic à faire, ni de quoi féliciter votre Majesté. On ne peut lui dire autre chose, si ce n'est que les Astronomes ont erré; & qu'ils méritent punition, s'il y a eu de la négligence de leur part. Un très-mauvais présage que je vois, & qu'il est à craindre que tout l'Empire ne voie comme moi, c'est, Seigneur, qu'il y a auprès de votre personne des gens qui osent vous parler comme je viens de l'entendre, & que votre Majesté daigne les ecouter. De pareils flatteurs n'ont que leur intérêt propre pour objet. Quels maux ne pourroit-on pas augurer pour la suite de votre regne, si vous ne gouverniez que par leurs conseils? car ce sont les personnes de l'Etat les plus distinguées. Pardonnez, Seigneur, à* Sée-ma-koang, *la liberté qu'il prend ici comme Censeur.*

Un discours si hardi déconcerta les adulateurs, glaça d'effroi ceux des amis de *Sée-ma-koang* qui etoient présens, mais parut faire plaisir à l'Empereur, qui loua son zele, & approuva la maniere dont il venoit de le témoigner. Il renvoya les Grands, qui s'etoient attendus à toute autre chose qu'à la honte qu'ils remporterent de cette audience.

Pendant tout le reste du regne de *Jen-tsoung*, la faveur de

Sée-ma-koang alla toujours en augmentant; & il ne profita de cette faveur que pour faire des repréſentations toujours tendantes à la gloire du Prince, au bien de l'Etat & de l'humanité.

Un Grand, du nom de *Ly-ouei*, avoit fait une faute pour laquelle il méritoit punition. Comme il etoit d'ancienne race, du même ſang que les Empereurs des *Tang*, & que ſa faute n'etoit pas un crime, *Jen-tſoung* ſe contenta de l'exiler à *Ouei-tcheou*. *Ly-ouei* avoit, outre ſes propres enfans, une mere & une ſœur auxquelles il etoit fort attaché; l'Empereur les ſépara. La mere fut confiée à l'aîné des fils de *Ly-ouei*, la ſœur fut donnée pour compagne à une des Dames du Palais, & les autres enfans à d'autres perſonnes qui devoient veiller à leur education. *Sée-ma-koang* qui comprit par la maniere dont l'Empereur fit ſon arrangement, que ſon intention etoit bonne, lui préſenta, en faveur de l'exilé, une courte ſupplique qui eut ſon effet. *Pourquoi, Seigneur,* lui dit-il dans cette ſupplique, *pourquoi punir de l'exil tant de perſonnes innocentes? Qu'ont fait la mere, la ſœur & les enfans de* Ly-ouei, *pour être ainſi traités?* Ly-ouei *a encouru la diſgrace de votre Majeſté, il eſt coupable, faites-lui ſentir tout le poids de votre courroux; qu'il périſſe même, ſi une loi equitable le demande ainſi. Mais non, votre intention n'eſt pas de le traiter en rigueur. Vous lui faites grace en vous contentant de l'exiler à* Ouei-tcheou. *Mais, Seigneur, que cette grace va lui coûter cher! Il ne pourra plus rendre ſes reſpects à ſa mere, & la ſervir comme il le deſireroit; il ne pourra plus veiller lui-même ſur ſes enfans, & leur inculquer ſans ceſſe, comme il le faiſoit ci-devant, l'amour de la patrie, la fidélité au Souverain & l'obéiſſance aux loix. Dans quelle mer de chagrins & d'inquiétudes de toutes les ſortes n'allez-vous pas plonger une perſonne vénérable par ſon âge, & digne de la plus profonde eſtime par ſes vertus, en l'empêchant de ſuivre un fils qu'elle aime tendrement, & qu'elle regardoit comme l'unique ſoulagement*

aux maux inséparables de sa vieillesse! Quel exil plus dur pour elle, que celui d'être arrachée à ce cher fils, pour traîner loin de lui les restes languissans d'une vie qui s'eteint? Ah! Seigneur, ne séparez pas cette famille infortunée. Que tous ceux qui la composent, aillent à Ouei-tcheou *expier ensemble la faute de l'un d'entre eux. Ils se serviront mutuellement de consolation dans leurs peines, & il ne leur restera d'autre regret que celui de vous avoir déplu. Faites-leur la grace entiere. Il est indigne d'un grand Prince de n'accorder un bienfait qu'à demi.*

L'Empereur lut avec plaisir cette supplique & y eut egard. Il laissa la famille de *Ly-ouei* dans une entiere liberté de faire ce qu'elle jugeroit à propos, & peu de tems après, il rétablit *Ly-ouei* lui-même dans tous les honneurs qu'il avoit perdus. Ce Prince, qui etoit déjà sur le retour de l'âge, d'une santé foible & toujours chancelante, n'avoit point d'enfans mâles pour pouvoir lui succéder. Il etoit dangereux que, s'il venoit à mourir sans avoir désigné auparavant son successeur, l'Empire ne fût livré à toutes les fureurs des guerres civiles, pour devenir la proie du plus fort. Plus d'une fois, les Ministres, les Grands, les Censeurs avoient fait entendre leurs voix pour demander la nomination d'un *Prince héritier*; mais l'Empereur, qui se flattoit toujours que quelqu'une de ses femmes lui donneroit enfin un fils, ne se pressoit pas de les satisfaire. Tantôt sous un prétexte, tantôt sous un autre, il éludoit toujours la difficulté. Il avoit promis, en dernier lieu, qu'il prendroit enfin son parti, si celle des Reines, qui etoit enceinte, n'accouchoit pas d'un garçon. La Reine accoucha d'une fille, & l'Empereur ne pensoit pas encore à tenir ce qu'il avoit promis. Les représentations recommencerent, & *Sée-ma-koang* se mit sur les rangs. Il parla à l'Empereur; & le fit avec tant d'éloquence, qu'il vint à bout de le persuader.

« Vous aimez votre maison (lui dit-il, entre un grand nombre

» d'autres choſes importantes), vous aimez votre maiſon, je » n'en ſaurois douter; vous aimez l'Etat, j'en doute encore » moins: & cependant vous voulez expoſer l'un & l'autre aux » plus grands malheurs, & cela ſans néceſſité, ſans aucun avan- » tage, même apparent, pour qui que ce ſoit. Tous vos ſujets » voient avec la plus vive douleur que vous ne pouvez tranſ- » mettre l'Empire à quelqu'un à qui vous auriez donné le » jour; mais, Seigneur, votre illuſtre famille manque-t-elle de » rejettons qui puiſſent vous remplacer? Choiſiſſez parmi eux » celui que vous agréerez le plus; qu'il devienne, par l'adop- » tion, ce fils chéri à qui vous tranſmettrez l'Empire. Votre » choix, quel qu'il puiſſe être, ſera reçu de tous les ordres de » l'Etat, je ne dis pas avec applaudiſſement, mais avec les » plus vifs tranſports de joie. Pourquoi, Seigneur, différeriez- » vous plus long-tems à nous donner à tous cette marque de » l'affection paternelle que vous avez pour tous? Pourquoi » nous laiſſeriez-vous encore dans cet état de perplexité & de » perpétuelle angoiſſe, où chacun de nous eſt plongé? Je ne » crains pas de vous le dire, nous frémiſſons & notre ſang ſe » glace preſque dans nos veines, chaque fois qu'on nous » annonce la plus petite altération de votre ſanté.

« *A la premiere atteinte d'une maladie ſérieuſe*, avez-vous dit » plus d'une fois, *je ferai auſſi-tôt ce qu'on deſire au ſujet d'un* » *ſucceſſeur au Trône, & ce que je deſire moi-même avec plus* » *d'ardeur que qui que ce ſoit.*

« Vous n'êtes point encore malade, il eſt vrai, mais vous » pouvez le devenir, & la maladie peut vous ſaiſir dès aujour- » d'hui; car à quelles viciſſitudes de bien en mal & de mal en » bien ne ſommes-nous pas ſujets en paſſant d'un inſtant à » l'autre? Si ce malheur arrivoit, que d'intrigues, que de ca- » bales ne verroit-on pas ſe former dès demain! A peine pen- » ſeroit-on à vous donner les ſecours les plus ordinaires. Ceux

» même sur qui vous croyez devoir le plus compter, n'au-
» roient plus d'yeux pour voir votre mal, ni d'oreilles pour
» entendre vos soupirs & vos plaintes ; ils ne mettroient leurs
» soins qu'à tâcher de vous faire entrer dans leurs sentimens,
» qu'à extorquer de vous un nom plutôt qu'un autre. On vous
» feroit dire ce que vous n'auriez pas dit ; chacun vous feroit
» parler suivant ses vues & ses desirs : quel affreux tableau, ne
» me formai-je pas d'un pareil avenir ! J'en ecarte l'idée, dans
» la *persuasion où je suis*, que la sagesse de votre Majesté
» *empêchera* qu'il ne se réalise, en se nommant au plutôt un
» héritier, qu'elle fera reconnoître dans tout l'appareil du cé-
» rémonial prescrit par les loix, pour être son légitime succes-
» seur au Trône ».

L'Empereur répondit à ce placet par ce peu de mots. Sée-ma-koang *a raison, il dit bien, & tout ce qu'il dit je l'ai pensé moi-même plus d'une fois. Qu'on soit tranquille. Je pense efficacement à me nommer un successeur. Que les Ministres & les Grands s'assemblent pour délibérer sur le choix que je dois faire. Ils connoissent les Princes de ma famille, & ils n'ont pas d'intérêt commun à désigner l'un plutôt que l'autre. J'attends le résultat de leur délibération pour me déterminer. Je ne laisserai pas long-tems dans l'attente.*

Les Ministres & les Grands s'assemblerent, délibérerent, & désignerent à l'Empereur celui des Princes qu'ils croyoient devoir régner après lui ; mais l'Empereur ne se pressa pas de répondre. Il garda même assez long-tems le silence, quoique *Sée-ma-koang* lui eût fait promettre dans les conversations particulières qu'il avoit eues avec lui, qu'il ne tarderoit pas à faire ce que l'Empire attendoit avec tant d'empressement & même d'impatience.

Après trois jours d'attente, *Sée-ma-koang* vouloit que *Han-ki* & les autres Ministres se joignissent à lui pour renouveller

leurs instances auprès de l'Empereur; mais ceux-ci craignirent d'offenser le Prince en paroissant douter de sa sincérité. *Tout ce que vous dites est bien reçu*, répondirent-ils; *vous pouvez risquer seul encore une supplique en qualité de Censeur. Nous vous soutiendrons de toutes nos raisons & de tout notre crédit, si nous sommes consultés ou interrogés. La place que nous occupons ne nous en permet pas davantage pour le présent.*

Sée-ma-koang, qui regardoit cette affaire comme la plus importante pour le public & le bien général de l'Empire, crut qu'il devoit faire un dernier effort, au risque de se perdre. Il composa une supplique & la présenta lui-même. Elle etoit conçue à-peu-près en ces termes. « Je risque d'encourir votre » disgrace, mais je ne puis me taire. Je suis trop jaloux de votre » gloire pour souffrir en silence que vous en ternissiez l'eclat. » Après les délibérations que les Grands ont faites par vos ordres, » tout le monde s'attendoit à la douce consolation de pouvoir » se prosterner devant l'auguste personne qui doit être notre » Maître après vous, & tout le monde se voit frustré de ses » espérances. A quoi peut-on attribuer cette alternative de pro- » messes qu'on va faire incessamment, & de délais pour ne pas » faire ?

» Je n'ai pas oublié, Seigneur, & votre Majesté s'en sou- » vient peut-être encore, que lorsque j'etois Gouverneur de » *Ping-tcheou*, je pris la liberté de lui ecrire jusqu'à trois fois » au sujet de la succession au Trône, & trois fois elle eut la bonté » de me répondre qu'elle pensoit très-sérieusement à nommer » au plutôt un *Prince héritier*. Pendant le cours des années qui » se sont écoulées depuis, combien de fois, & de vive voix » & par ecrit, & comme particulier & comme Censeur, n'ai- » je pas renouvellé mes instances pour vous sommer, en quel- » que sorte, de votre promesse, au nom de votre Famille, de » votre Grandeur & de tout l'Empire ? Vous n'avez jamais

» dédaigné de me répondre, & vos réponses ont toujours été
» très-flatteuses pour moi, & très-favorables pour ce que je
» demandois; mais elles n'ont été que de pures paroles sans
» effet. Je vois, Seigneur, ce qui vous arrête. Ce sont vos
» femmes, ce sont vos flatteurs. Les premieres vous disent à
» l'envi l'une de l'autre : *vous n'êtes pas d'un âge à ne plus
» espérer d'enfans, vous avez eu des filles, pourquoi n'auriez-
» vous pas des garçons? Pourquoi vous tant presser de nommer
» un héritier?* Les derniers à qui ces discours sont répétés ne
» manquent pas de les approuver; ils ajoutent même que vous
» n'êtes pas malade, que vous jouissez d'une bonne santé, &
» que vous n'avez aucune raison pour satisfaire cette foule
» d'hommes timides qui mettent toujours les choses au pis.
» Avouez, Seigneur, que ce sont de pareils discours ou d'autres
» qui en approchent, qui vous ont empêché jusqu'à ce jour,
» de mettre à exécution ce que vous *promettiez* depuis si long-
» tems. *C'est ainsi que les plus grands Princes*, que les Princes
» les plus eclairés se laissent quelquefois séduire par ce qui les
» flatte, nonobstant leurs lumieres, & contre leur intention.

» Votre Majesté *blâmera mon empressement*, condamnera
» mon audace, mais elle ne sauroit sans injustice, me taxer de
» de ne pas aimer sa propre gloire, le bonheur de ses peuples
» & la tranquillité de l'Etat. Ce sont les seuls motifs qui m'a-
» niment dans le danger que je cours de vous déplaire &
» d'être puni : je suis prêt à tout ».

Cette derniere supplique, quoique très-vive & moins à propos, ce semble, que celles qui l'avoient précédée, fut, contre toutes les apparences, reçue de l'Empereur avec plaisir, & attira à *Sée-ma-koang* le plus bel eloge qu'un Souverain puisse faire de son sujet. *J'ai toujours estimé* Sée-ma-koang (dit ce Prince, après l'avoir lue), *mais aujourd'hui je le regarde comme l'homme de l'Empire qui a le plus à cœur les intérêts de l'Etat. Les Souverains seroient*

heureux, ſi ceux qui les environnent etoient des hommes qui lui reſſemblaſſent. Je ferai bientôt ce qu'il deſire & ce que je ne deſire pas moins que lui.

» Pour cette fois *Jen-tſoung* tint ſa parole; car dès le jour même il ſignifia aux Grands que ſon choix etoit fait, qu'il adoptoit pour ſon fils *Tchao-tſoung-ché*, l'un de ſes neveux, & le lendemain le Prince adopté fut conduit en cérémonie au Palais. C'eſt le même qui, peu de mois après, monta ſur le Trône, ſous le nom de *Yng-tſoung:* car l'Empereur, en l'adoptant, l'avoit fait reconnoître publiquement & avec toutes les formalités accoutumées, comme etant celui qui devoit lui ſuccéder de plein droit après ſa mort, qui arriva au commencement de l'année 1063 de l'ere chrétienne.

Les cérémonies de la proclamation etoient à peine finies, quand le nouvel Empereur tomba malade; & ſa maladie etoit de nature à faire craindre qu'il ne pût jamais être en etat de gouverner. L'Impératrice douairiere prit en main les rênes du Gouvernement. Cette Princeſſe avoit au ſuprême degré toutes les qualités néceſſaires pour remplir dignement l'éminente place qu'elle alloit occuper. Cependant elle demanda aux Cenſeurs & aux Grands de ne pas craindre de l'inſtruire de ſes devoirs dans des placets qu'elle ſe feroit un plaiſir de lire & dont elle tâcheroit de profiter.

Sée-ma-koang ne fut pas des derniers à ſe conformer aux intentions de la Princeſſe. Il etoit Cenſeur, & il fit le dû de ſa charge dans un ecrit qu'il lui préſenta. Laiſſant à part les maximes générales de bon gouvernement, qui ſont connues de tout le monde & dont on peut conſeiller la pratique indiſtinctement à tous les Souverains, il ſe borna à trois articles qu'il crut convenir plus particuliérement à la perſonne & aux circonſtances.

» Parmi les perſonnes de votre ſexe qui ont tenu en main

» les

» les rênes du gouvernement, il s'en trouve à peine deux ou
» trois qui n'ont pas échoué contre quelqu'un de ces trois écueils:
» un trop grand attachement à ceux de sa propre famille, d'où
» découle le pernicieux abus de vouloir les enrichir & les
» agrandir en accumulant sur leurs têtes les dignités, les
» charges & les emplois; une confiance trop intime, trop
» générale & trop aveugle aux Eunuques de l'intérieur, d'où
» dérive l'inconvénient dangereux de leur communiquer indif-
» crétement *les affaires les plus importantes* de l'Empire, sur
» *lesquelles ils ne peuvent avoir aucune lumiere*, & sur lesquelles
» cependant ils influent alors nécessairement, à la honte des
» Grands, auxquels ils sont toujours préférés, & au détriment
» de tout l'Empire dont ils minent insensiblement les fonde-
» mens sur lesquels appuient sa gloire & tout ce qui peut con-
» tribuer à le faire fleurir; le peu, ou le défaut d'attention dans
» le choix de ceux qui doivent remplir les *postes importans*,
» *d'où il arrive que les hommes d'un vrai mérite* sont dans
» *l'oubli, tandis que les moins* capables & les intrigans sont
» placés dans les différentes routes qui conduisent aux richesses
» & aux honneurs.

» *Vous vous* garantirez du premier de ces écueils en préfé-
» rant toujours les intérêts de l'Etat à ceux de votre famille.
» Aimez vos parens, soyez-leur tendrement attachée; la na-
» ture, la raison, la reconnoissance vous le prescrivent de
» concert; mais que cet amour & que cet attachement ne
» soient point à charge à l'Etat, ne leur soient point funestes à
» eux-mêmes. Si parmi eux il se trouve des personnes qui aient
» des vertus & des talens, donnez-leur les emplois qu'elles
» sont en état de remplir avec honneur, rien n'est mieux à sa
» place. Si parmi eux, au contraire, il se trouve de ces hommes
» orgueilleux d'un mérite dont ils se croient pourvus & qu'ils
» n'ont pas, fiers de vous être alliés, ou d'être du même sang

» que vous, qui soient avares ou débauchés, ne les employez » jamais, n'ayez même pour eux que du dédain & du mépris.

» Vous eviterez le second ecueil, si vous ne permettez pas » aux Eunuques de sortir des bornes qui leur sont assignées par » leur etat. Ils sont faits pour vous servir : qu'ils vous servent ; » mais que ce ne soit que dans l'intérieur du Palais, & pour » les affaires purement domestiques. Qu'ils n'entrent pour rien » dans les affaires d'etat ; qu'ils les ignorent même, si cela est » possible ; ou que du moins ce ne soit pas votre bouche qui » les en instruise.

» Pour ce qui regarde le choix de ceux qui doivent entrer » dans les affaires, ou qui peuvent vous eclairer de leurs lu- » mieres & vous aider de leurs travaux dans le gouvernement, » je n'ai que peu de choses à dire, mais elles méritent toute » votre attention. Parmi ceux qu'on regarde comme pouvant » aspirer à cet honneur, il y a *Ouang-tseng*, qui est d'une droi- » ture inflexible, & qui n'a d'autres vues que celles qui tendent » au bien. Il y a *Tchang-tché-pou*, auquel jusqu'à présent on n'a » pas eu le moindre reproche à faire dans l'exercice des diffé- » rens emplois qu'il a eus. L'attachement à ses devoirs, l'exacti- » tude à les remplir, sont l'unique objet de tous ses soins. Il y a » *Lou-tsoung-tao* qui est incapable de dire autrement qu'il ne » pense, & dont la sincérité à toute epreuve mérite une con- » fiance sans bornes. Il y a *Hiué-kouei* qui est très-eclairé, & » qui, dans l'affaire la plus embrouillée, voit d'un coup-d'œil » tout ce qu'il faut voir & prend le parti qu'il faut prendre. » Ces quatre personnages réunis auprès de vous, peuvent » rendre le nom de votre regne immortel, quand aux belles » qualités dont la nature vous a si abondamment pourvue, vous » ajouterez un peu de défiance de vous-même & une entiere » déférence à leurs conseils. Mais si, au lieu de ces quatre » Sages, vous aviez le malheur de choisir un *Ma-ki-leang* &

» un *Lo-tsoung-kiun*, & de vous conduire conformément à ce » qu'ils vous suggéreroient, vous tomberiez bientôt dans » l'affreux précipice d'où sortent les cruautés, les injustices, » & la foule des maux qui leur font cortege. *Ma-ki-leang* est » un homme borné, mesquin, intéressé jusqu'à la plus vile bassesse. *Lo-tsoung-kiun* est un fourbe qui cache l'ame la plus » perfide sous un extérieur de bonté & de bienfaisance qui » en impose. Comme ces deux hommes ont prouvé par leur » conduite, qu'ils sont tels que je viens de le dire, j'ai cru de» voir prévenir votre Majesté sur leur compte, afin qu'elle soit » sur ses gardes, supposé qu'on les lui présentât comme des » sujets propres à la bien servir ».

L'Impératrice-Mere, remercia *Sée-ma-koang* de son zele; & l'assura qu'elle profiteroit des bons avis qu'il lui donnoit. Cependant elle prouva bientôt après, par une conduite dont elle faillit à être la victime, qu'elle n'en avoit rien moins que profité, sur-tout quant à l'article des Eunuques : car elle donna sa confiance à un traître qui avoit entrepris de faire tomber tout son crédit & de la dépouiller de toute autorité en la mettant sans cesse en contradiction avec l'Empereur.

Ce vil personnage s'appelloit *Jin-cheou-tchoung*. Il avoit si bien su se contrefaire, qu'il jouissoit en même tems de la faveur de l'Empereur & de celle de l'Impératrice, quoiqu'il les trahît l'un & l'autre. Il disoit au premier, que la veuve de *Jen-tsoung* ne le voyoit qu'à regret sur le trône ; que si elle avoit eté crue, il n'y seroit jamais monté ; & que si elle se conduisoit avec tant de circonspection dans l'administration des affaires, ce n'etoit que pour gagner à elle tous les Grands, dont elle prenoit l'avis jusques dans les moindres choses, afin de s'affermir de telle maniere dans la place qu'elle occupoit, qu'il ne fût pas possible de la lui faire quitter quand le tems en seroit venu. Il disoit au contraire à l'Impératrice, que l'Empereur se plaignoit

en secret de sa conduite envers les Grands; qu'il désapprouvoit presque tout ce qu'elle faisoit, quoiqu'en lui parlant à elle, Impératrice, il fît semblant de tout approuver; qu'il n'attendoit que le moment de son entiere guérison pour la dépouiller de toute autorité, & qu'elle n'avoit qu'à s'attendre au traitement le plus dur, quand ce Prince, ainsi soupçonneux sans raison, tiendroit une fois les rênes. Cette double trahison procuroit au perfide qui la faisoit, un double crédit dont il profita pour placer ses créatures, & pour perdre ceux dont il croyoit avoir lieu de se défier. Tout ce qu'il y avoit de plus respectable dans l'Empire trembloit au nom seul de *Jin-cheou-tchoung*. Les Ministres & les Grands voyoient le mal, mais aucun d'eux n'osoit prendre sur soi d'y apporter remede, parce que tout ce qu'ils savoient de l'Eunuque etant de nature à pouvoir leur être contesté par quiconque prendroit sa défense, il y avoit tout à craindre pour celui qui accuseroit sans avoir en main de quoi convaincre.

Sée-ma-koang qui ne craignoit ni pour ses emplois ni pour ses richesses, parce qu'il etoit sans ambition, & qu'il faisoit très-peu de cas des biens de la fortune, se chargea de ce soin périlleux. Il attaqua hardiment celui qui paroissoit inattaquable; & fit, contre son ordinaire, un ecrit des plus véhémens pour prouver qu'il falloit le punir du dernier supplice. Il dévoila toutes ses intrigues & toutes ses cabales; il mit au grand jour la plupart des crimes dont il s'etoit rendu coupable; en un mot, il le peignit tel qu'il etoit, & tel qu'on le voyoit par-tout, excepté dans le cercle etroit qui environnoit le Trône, parce qu'il n'etoit rempli que des Eunuques qu'il y avoit placés lui-même, & de quelques Courtisans qui etoient ses créatures ou ses complices.

Tout redoutable, tout favori qu'étoit l'Eunuque, il fallut qu'il succombât. L'Empereur ne le livra pourtant pas au tribunal des crimes, pour y être interrogé, examiné & jugé. Comme

il souhaitoit de le trouver innocent, il se contenta d'ordonner aux Ministres de connoître de cette affaire, & de la terminer sans y employer la rigueur des formalités judiciaires. C'etoit en dire assez. Mais *Han-ki*, & les autres Ministres se seroient regardés comme de lâches prévaricateurs, s'ils avoient fait grace au coupable. Pour donner cependant quelque satisfaction au Prince, ils se contenterent de destituer l'Eunuque de tous les emplois qu'il exerçoit dans l'intérieur du Palais, en le déclarant indigne d'y servir jamais sous quelques prétexte que ce pût être, & de l'exiler à *Ki-tcheou*.

La santé de l'Empereur étant entiérement rétablie, il fallut que l'Impératrice lui cédât entiérement l'administration des affaires; ce qui se fit à leur satisfaction réciproque, par les soins de l'illustre *Han-ki*. Un des premiers actes d'autorité absolue que fit *Yng-tsoung*, quand il se vit seul maître, fut de donner à son propre pere un titre semblable à celui dont il jouissoit lui-même. Le zele qu'avoit *Sée-ma-koang* pour l'observation des usages consacrés, & sa qualité de chef des Censeurs qui l'obligeoit de s'elever contre quiconque voudroit les enfreindre, ne lui permirent pas de se taire. Il fit, par ecrit, ses représentations dans lesquelles il s'exprime ainsi.

« Ce n'est pas la premiere fois, Seigneur, qu'on a vu de
» grands Princes s'asseoir sur un Trône qui n'avoit point eté
» occupé par ceux dont ils tenoient immédiatement le jour. Le
» septieme & le quatorzieme des Empereurs de l'illustre Dynastie des *Han*, je veux dire *Hiuen-ty* & *Koang-ou-ty*, ne s'attendoient à rien moins qu'à gouverner l'Empire, lorsqu'ils furent
» elevés à la dignité suprême; ils etoient précisément dans les
» mêmes circonstances où votre Majesté s'est trouvée. Ces
» deux grands Princes, dont la sagesse & les belles actions sont
» consacrées dans nos Fastes, & dont le souvenir sera eternellement précieux, ne crurent pas que ce fût une preuve de

» respect & de piété filiale, que de donner à ceux dont ils » avoient reçu la vie, des titres qui ne leur convenoient pas. » Croyez-vous, Seigneur, que de tels Empereurs ne sont pas » dignes d'être imités? Pour moi, je suis persuadé que vous » ne pouvez rien faire de mieux que de marcher sur leurs » traces ».

L'Empereur ne s'etoit pas attendu à une pareille remontrance de la part du chef des Censeurs. Il en fut surpris & même un peu fâché: cependant pour paroître au-dehors ne vouloir rien faire contre les regles, il remit l'ecrit de *Sée-ma-koang* entre les mains des Ministres, & leur ordonna de délibérer avec les Censeurs & les Grands, sur le titre qu'il devoit donner à son pere. On s'assembla, mais personne n'osa ouvrir la bouche pour proposer d'autres titres que ceux qui avoient eté désignés par celui qu'ils savoient bien ne vouloir rien changer dans la résolution qu'il avoit prise. *Sée-ma-koang* prenant enfin la parole: *je vois bien*, dit-il, *que la crainte de déplaire au maître vous ferme la bouche à tous; qu'on m'apporte un pinceau*: & sur le champ il ecrivit ce qui suit.

« Quand un père a donné son fils à quelqu'un, il perd tous » ses droits de pere, & le fils ainsi donné, n'est plus que le » fils de celui qui l'a adopté. L'Empereur n'a d'autre pere que » *Jen-tsoung* qui l'a reconnu pour son fils, & qui, en cette » qualité, lui a transmis l'Empire. Pourquoi vouloir que *Jen-* » *tsoung* partage ses droits avec un autre? Ce seroit lui faire » injustice, & aller contre la coutume & nos loix. L'Empereur » veut donner un titre à celui dont il a reçu la vie, à la bonne » heure. Qu'il lui donne le titre de *Hoang-po* (*oncle de l'Em-* » *pereur*), il n'y aura rien en cela de contraire à la justice, ni » aux loix, ni aux usages reçus. Du reste, pour procurer à *cet* » *Oncle* tous les honneurs, les aisances & les agrémens de la » vie, qu'il lui donne en souveraineté quelque petit pays qui

» soit riche, fertile & situé sous un ciel favorable & doux. Voilà » ce que je pense, & ce qu'on peut offrir à l'Empereur en mon » nom seul, si personne n'a le courage d'y ajouter le sien ».

Personne en effet, à l'exception des six Censeurs dont *Sée-ma-koang* étoit le chef, n'osa mettre son nom au bas de cet ecrit. On le mit au net, & on le présenta au seul nom des Censeurs. L'Empereur s'en crut offensé & ne put retenir son indignation contre ceux qui s'opposoient ainsi sans ménagement à ce qu'il vouloit faire. *Voilà*, dit-il, *des Censeurs qui sont bien hardis, d'oser seuls se faire les arbitres d'une affaire que j'avois donnée à discuter aux Ministres & aux Grands aussi-bien qu'à eux. Ils sont en faute de ne s'être pas rangés du côté du grand nombre, car c'est du grand nombre que se tire le résultat d'une délibération. Ils ont manqué à leur devoir, je les casse. Qu'on choisisse d'autres Censeurs.*

Sée-ma-koang, délivré par cet evénement du plus pénible comme du plus périlleux de tous ses emplois, se renferma pour un tems dans le cercle de ses occupations littéraires. Il forma le plan d'un ouvrage qui, en l'obligeant à lire ce recueil immense de Mémoires historiques qui s'étoient faits sous les différentes Dynasties depuis la renaissance des lettres, pour en extraire ce qui pouvoit servir à son objet, le mit insensiblement dans le goût de l'Histoire & le décida pour ce genre, lorsque rendu à lui-même, il crut avoir assez de tems pour s'y livrer entiérement. D'un autre côté, les discussions où il se trouvoit engagé sans cesse, pour démêler le vrai dans les différens récits où un même fait n'etant pas toujours revêtu des mêmes circonstances, semble, pour ainsi dire, changer de nature, l'accoutumerent peu-à-peu à une critique eclairée & sage, aussi eloignée de la chicane que de la crédulité. Cet ouvrage devoit être un précis des actions bonnes & mauvaises des Empereurs, des Ministres, des Généraux d'armée, des Magistrats & des principaux d'entre-

ceux qui avoient influé dans les affaires; & de faire voir comment la gloire ou le deshonneur de l'Empire, le bonheur ou le malheur des peuples, etoient liés à ces actions & en avoient eté une suite nécessaire. Il le commença, mais il n'eut que le tems d'en composer une partie. L'Empereur *Yng-tsoung*, qui etoit d'une très-foible santé, vint à mourir sur la fin de la quatrieme année de son regne, l'an de J. C. 1067. Il n'etoit âgé que de trente-six ans. Son fils aîné lui succéda. C'est lui qui, dans l'Histoire, porte le nom de *Chen-tsoung*.

Il arrive rarement qu'un nouvel Empereur ne fasse pas quelque changement en montant sur le Trône. *Chen-tsoung* fit comme tous ceux qui commencent à régner. Il appella à la Cour des sujets qui n'y avoient pas encore paru, il en rappella d'autres qui en avoient eté eloignés sous le regne précédent. *Ouang-ngan-ché* fut du nombre des premiers, & *Sée-ma-koang* fut à la tête des seconds. Mais les bien-intentionnés & ceux qui aimoient véritablement leur Prince & l'Etat, virent ces deux hommes d'un œil bien différent. *Sée-ma-koang* jouissoit de l'estime universelle, & l'autre etoit déjà regardé comme un brouillon & un perturbateur du repos public par ceux qui avoient eu occasion de le pratiquer. *Je crois qu'aucun lecteur ne sera fâché que* je réunisse sous un même point de vue les principaux traits qu'on a employés pour caractériser un homme qui a tant fait de bruit dans l'Empire; & dont la réputation a balancé pendant quelque tems celle des plus illustres personnages de son siecle. Son nom placé dans la salle de Confucius à côté de celui de *Mong-tze*, reçut pendant quelques années les mêmes honneurs; mais dès que ceux qui les lui avoient procurés eurent disparu de ce monde, ce même nom fut honteusement dégradé, & l'on n'en conserva le souvenir que pour en faire un objet de railleries, de mépris & même d'horreur. Nous n'en jugerions peut-être pas si défavorablement que les Chinois, si nous

pouvions

pouvions avoir ſur ſon compte des mémoires non ſuſpects. Quoi qu'il en ſoit, je dois me borner à le repréſenter d'après l'Hiſtoire, & voici ce qu'elle en dit.

Ouang-ngan-ché avoit reçu de la nature un eſprit au-deſſus du commun. La culture & l'education acheverent de le perfectionner. Il etudia pendant tout le tems de ſa jeuneſſe avec une ardeur & une application qui furent couronnées des plus grands ſuccès, & il fut nommé avec diſtinction parmi ceux qui reçurent le grade de Docteur en même tems que lui. Il parloit eloquemment & avec grace, & il avoit le talent de faire valoir tout ce qu'il diſoit, & de donner aux plus petites choſes un air d'importance qui en faiſoit de véritables affaires, quand il jugeoit à propos de les faire enviſager comme telles. Du reſte, il avoit les mœurs réglées, & toute ſa conduite extérieure etoit la conduite d'un Sage. Voilà ſes belles qualités. Pour ce qui eſt de ſes défauts, on nous le repréſente comme *un ambitieux & un fourbe qui croyoit tous les moyens légitimes quand il* pouvoit les employer à ſon avantage; comme un homme entêté juſqu'à l'opiniâtreté, quand il s'agiſſoit de ſoutenir un ſentiment qu'il avoit une fois avancé, ou un ſyſtême qu'il vouloit *faire adopter;* comme un *orgueilleux plein de ſon propre* mérite, qui n'avoit de l'eſtime que pour ce qui s'accordoit avec ſes idées, & étoit conforme à ſa maniere d'enviſager; comme un homme enfin, qui s'etoit fait un point capital de détruire, juſques dans ſes fondemens, l'ancienne doctrine renfermée dans les *King*, pour en ſubſtituer une nouvelle, calquée en partie, & en partie déduite des principes de la ſecte de *Fo;* & qui, pour réuſſir dans ſa téméraire entrepriſe, n'avoit pas craint de ſe livrer à un travail long, pénible, difficile & même rebutant, tel que celui de faire d'amples commentaires ſur ces mêmes *King*, dans leſquels il inſinua ſes dangereux principes, & de compoſer un dictionnaire univerſel, dans lequel il donna à

différens caractères, le sens impie qu'il avoit intérêt d'y trouver. On ajoute pour achever son portrait, que, quant à ce qui concerne les affaires d'Etat, il etoit incapable de les traiter, parce qu'il n'y prenoit aucun intérêt, qu'il n'avoit que des vues générales de gouvernement, & qu'il vouloit se conduire suivant des maximes bonnes en elles-mêmes, mais dont il ne savoit ni ne vouloit faire l'application conformément au tems & aux circonstances.

Tel fut en général cet homme fameux, contre lequel les *Fou-pi*, les *Tcheng-hao*, les *Han-ki*, les *Sée-ma-koang* & une foule d'autres Illustres eurent à lutter; & contre lequel leur crédit, leur eloquence & tous les efforts réunis vinrent se briser inutilement, tant que vécut l'Empereur *Chen-tsoung*. Il avoit su persuader à ce Prince, qu'en suivant le systême de gouvernement qu'il lui proposa, son regne seroit fameux dans tous les siecles à venir, & marcheroit de pair, dans les Fastes de l'Empire, avec les regnes immortels des *Yao*, des *Chun*, des *Tcheng-tang* & autres grands Empereurs de la vertueuse Antiquité.

Chen-tsoung, en l'appellant auprès de sa personne, n'avoit pas intention d'abord d'en faire un Ministre d'Etat. Il ne comptoit se servir de lui que comme il se servoit de grand nombre d'autres Savans, dont les uns lui expliquoient l'Histoire, les autres les *King*, & tous les différens objets sur lesquels il lui prenoit envie de les interroger dans les différentes occasions; mais sa tournure d'esprit, & la maniere aisée & décidée dont il s'exprimoit, lui plurent si fort, qu'il ne tarda pas à lui donner toute sa confiance.

L'an 1069, qui etoit la seconde du regne de *Chen-tsoung*, fut remarquable à la Chine par quantité de fléaux qui la frapperent en même tems. Des maladies epidémiques, des tremblemens de terre, & une sécheresse qui avoit réduit presque à rien la plus grande partie des moissons, avoient consterné

l'Empereur. Les Censeurs & les Grands en prirent occasion pour lui représenter de s'examiner sérieusement, & de réformer tout ce qu'il trouveroit de repréhensible dans sa conduite. En conséquence, l'Empereur s'interdit la plupart des plaisirs qu'il avoit coutume de prendre dans les tems ordinaires, tels que certains petits repas, la promenade, la musique & autres semblables. *Toutes ces privations volontaires*, lui dit un jour *Ouang-ngan-ché* en présence de quelques Courtisans, *seroient à leur place, si vous vous les imposiez par d'autres motifs que ceux qui vous animent. Eh quoi, Seigneur, voulez-vous changer le cours ordinaire des choses, ou voulez-vous que la nature s'impose pour vous de nouvelles loix? Les malheurs qui arrivent sur la terre, ont des causes fixes & déterminées qui font qu'ils arrivent nécessairement. Les tremblemens de terre, les sécheresses, les inondations & les autres accidens pareils, n'ont aucune liaison avec les actions des hommes : ils arriveront quand ils doivent arriver. Revenez à votre premier genre de vie & ne vous affligez pas inutilement.*

Ce discours ne manqua pas d'être relevé par les Sages, & en particulier, par *Fou-pi* & *Sée-ma-koang*. *Les Souverains sont bien à plaindre* (dit ce dernier en s'adressant à l'Empereur), *quand ils ont auprès de leurs personnes des hommes qui osent leur inspirer des maximes telles que celles que je viens d'entendre. Elles leur ôtent la crainte du ciel; quel autre frein sera capable de les arrêter dans leurs désordres? Maîtres de tout & pouvant tout faire impunément, ils se livreront sans remords à tous les excès dont ils pourront s'aviser; & ceux de leurs Grands & de leurs Sujets fideles qui sont véritablement attachés à leurs personnes & à la gloire de leur regne, n'auront plus de moyens de les faire rentrer en eux-mêmes*, &c. *Fou-pi* dit à-peu-près les mêmes choses; mais l'indignation dont il fut saisi, le porta à quelque chose de plus. Il etoit dans le ministere; il crut qu'il etoit

plus particuliérement de son devoir de travailler à eloigner *Ouang-ngan-ché* de la Cour. Il composa une longue supplique dans laquelle il le peignit avec les plus noires couleurs, & conclut en disant, que *vu le danger qu'il y avoit qu'un tel homme fût auprès de sa Majesté, il regardoit comme un point des plus essentiels à la gloire de son regne & au bonheur de ses peuples, de l'envoyer dans quelque lieu très-eloigné de la Capitale, où il ne pût infester de sa mauvaise doctrine, ni séduire par ses pernicieux conseils ceux qui gouvernent, ou qui influent dans le Gouvernement.*

L'Empereur lut cet ecrit; mais comme il lui parut outré, il n'en fit aucun cas. Il affecta même de donner à *Ouang-ngan-ché*, des marques d'estime plus distinguées qu'il n'avoit fait jusqu'alors, & peu de jours après il lui donna une place parmi les Ministres d'Etat. Lorsque le nouveau Ministre parut pour la premiere fois en cette qualité devant l'Empereur pour lui rendre grace de l'honneur qu'il lui faisoit. *J'espere*, lui dit ce Prince, *que je n'aurai dans la suite qu'à m'applaudir du choix que j'ai fait de vous. Il faut vous appliquer aux affaires, car l'on m'a dit que vous n'etiez pas capable de les traiter, & que votre talent vous bornoit à l'explication des* King, *dont avez une parfaite connoissance.*

Ce qu'on vous a dit de moi, Seigneur, répondit sur le champ *Ouang-ngan-ché*, d'un air aisé, *renferme une contradiction manifeste. Si j'entends bien les* King, *je dois nécessairement entendre les affaires; puisqu'ils ne roulent que sur la bonne maniere de s'y conduire dans les occasions.* L'Empereur approuva cette réponse. Ce que les Grands avoient prévu ne tarda pas d'arriver. Dès que *Ouang-ngan-ché* se crut assez avant dans les bonnes graces de son Maître pour oser entreprendre sans s'exposer au danger de quelque funeste revers, il entreprit non pas seulement d'etablir quelques nouveaux usages, mais de

faire, pour ainsi dire, de nouvelles loix, & de bouleverser toute l'economie du gouvernement. Voici à-peu-près le précis de son systême.

Le premier & le plus essentiel des devoirs d'un Souverain est d'aimer ses peuples de maniere à leur procurer les avantages réels de la vie, qui sont l'abondance & la joie. Pour remplir cet objet, il suffiroit d'inspirer à tout le monde les regles invariables de la rectitude; *mais comme il ne seroit pas possible d'obtenir de tous l'observation exacte de ces regles, le Souverain doit*, par de sages réglemens, fixer la maniere de les observer.

Sous la Dynastie des *Tcheou*, il y avoit des Tribunaux de police qui avoient une inspection immédiate sur les ventes & les achats de toutes les choses qui sont pour l'usage de la vie. Ces Tribunaux mettoient chaque jour le prix aux denrées & aux marchandises. Ils imposoient des droits qui n'etoient *payés que par les riches, & dont, par conséquent, les pauvres etoient exempts. L'argent qu'on retiroit de ces droits* etoit mis en réserve dans les epargnes du Souverain qui en faisoit faire la distribution aux vieillards sans soutien, aux pauvres, aux ouvriers *qui manquoient de travail, & à tous ceux qu'on jugeoit être* dans le besoin. *Ouang-ngan-ché* etablit dans tout l'Empire des Tribunaux semblables.

Il etablit d'autres Tribunaux qui etoient chargés de distribuer des grains pour ensemencer les terres incultes, & de distribuer ces terres au profit des cultivateurs, à condition seulement de rendre en grains ou en autres denrées, le prix de ce qu'on avoit avancé pour eux; & afin que toutes les terres de l'Empire fussent profitables suivant leur nature, les Commissaires de ces Tribunaux décidoient eux-mêmes de l'espece de denrée qu'on devoit leur confier respectivement, & ils faisoient les avances de ces denrées, dont ils ne devoient être payés qu'au tems de la récolte.

Il etablit dans chaque ville, des bureaux particuliers pour percevoir les droits du Prince; & ces droits etoient evalués en proportion de la bonne ou mauvaise récolte, de la rareté ou de l'abondance des marchandises. La seule espece de monnoie qui eût cours, pour l'usage ordinaire, etoit fabriquée par quiconque vouloit s'en donner la peine. Il suffisoit qu'elle fût de poids. Il arrivoit de-là que la valeur de cette monnoie augmentoit ou diminuoit en proportion de la quantité grande ou petite des pieces qu'on fabriquoit. Du reste, ces pieces de monnoïe n'etoient alors, comme elles sont encore aujourd'hui, que des especes de deniers de cuivre, percés d'un trou quarré dans leur milieu, & portant des deux côtés l'empreinte de quelques caracteres, dont les uns désignoient le nom du regne présent, & les autres celui de la monnoie. *Ouang-ngan-ché* entreprit d'en fixer la valeur & à-peu-près le nombre. Pour en venir à bout, il erigea dans les principales villes de chaque district, des Tribunaux auxquels il fit attribuer le droit exclusif de fabriquer la monnoie, & de décider en dernier ressort, de la quantité qu'il falloit en fabriquer suivant le besoin & les circonstances.

On comprend assez combien ces sortes d'innovations dûrent soulever contre lui tous les ordres de l'Etat. Il est à croire cependant que s'il n'en eût fait que de cette espece, on n'eût pas imprimé à son nom la tache ineffaçable qui le souillera tant qu'il y aura en Chine des hommes qui liront. Mais il en voulut faire jusques dans la classe de ceux qui sont par etat les ennemis jurés de toutes nouveautés. Il changea la forme ordinaire des examens pour les grades de littérature; il fit adopter pour l'explication des *King*, les commentaires qu'il en avoit faits; il fit ordonner qu'on s'en tiendroit, pour l'intelligence des caracteres, au sens qu'il avoit fixé dans le Dictionnaire universel dont il etoit l'auteur. Ce fut-là, je pense, ce qui lui attira le plus grand nombre d'ennemis & les plus irréconciliables.

Quoiqu'il en ſoit, ces nouveaux ſtatuts furent à peine publiés, que tous ceux qui, par leurs emplois, tant dans les Provinces que dans la capitale, avoient droit de repréſentation, s'éleverent contre, & firent des ſuppliques pour les faire abroger. Ils ecrivirent avec plus ou moins de véhémence, ſuivant qu'ils ſe trouvoient plus ou moins affectés, les uns contre un article, les autres contre un autre, quoiqu'en les condamnant tous en général. On vit un *Han-ki*, qui avoit été Miniſtre ſous trois Empereurs, employer tout ce qu'il avoit d'éloquence, pour prouver qu'au lieu de faire l'avantage du Souverain & des peuples, on alloit les plonger dans un gouffre de déſordres & de malheurs; un *Fan-kun-jin* mettre en avant toute ſa ſcience, pour démontrer, par les *King* que tout ce qu'on prétendoit être conforme à la doctrine des *King* dans la nouvelle maniere qu'on vouloit introduire, leur etoit diamétralement oppoſé; un *Fou-pi*, un *Tcheng-hao*, un *Tchang-tſai*, en un mot, *tous les perſonnages les plus diſtingués* de l'Empire par leur eſprit, leur expérience, leur capacité, leurs talens, & même par leurs dignités & leurs titres, ſe préſenter alternativement pour entrer en lice, *prier*, *ſupplier* & demander avec inſtance, puis changeant de ſtyle & de ton, ſe porter pour accuſateurs & pourſuivre la condamnation de celui qu'ils appelloient du nom odieux de perturbateur du repos public.

Si la comparaiſon uſée d'un rocher qui, battu ſans ceſſe des flots, reſte cependant toujours immobile dans le ſein de la mer, peut encore être employée après un millier de fois qu'on s'en eſt ſervi, c'eſt très-certainement lorſqu'il s'agit de donner une idée de l'imperturbabilité de *Ouang-ngan-ché* au milieu des violens aſſauts qu'on lui livroit de tous côtés. Ayant l'entiere confiance de ſon Maître, aſſuré de ſa protection, muni de ſon autorité, il rioit en ſecret des vains efforts que faiſoient ſes ennemis pour le perdre; il liſoit leurs ecrits, ou plutôt leurs déclamations &

leurs satyres présentées au Souverain sous les noms de respectueuses représentations, de très-humbles suppliques & autres semblables, & il n'en etoit ou il n'en paroissoit point emu. Quand l'Empereur, presque persuadé par les raisons de ses adversaires, etoit sur le point de leur donner gain de cause & de remettre les choses sur l'ancien pied: *pourquoi vous tant presser, Seigneur?* (lui disoit froidement *Ouang-ngan-tché*) *attendez que l'expérience vous ait instruit du bon & du mauvais de ce que nous avons etabli pour le plus grand avantage de l'Empire & le bonheur de vos sujets. Les commencemens de quoi que ce soit qu'on entreprenne, sont toujours difficiles; & ce n'est jamais qu'après avoir vaincu ces premieres difficultés, qu'on peut espérer de retirer quelque fruit de ses travaux. Tenez bon, & tout ira bien. Vos Ministres, vos Grands, tous vos Mandarins sont soulevés contre moi, je n'en suis pas surpris. Il leur en coûte de se tirer du train ordinaire, pour se faire à de nouveaux usages. Ils s'accoutumeront peu-à-peu; & à mesure qu'ils s'accoutumeront, l'aversion qu'ils ont naturellement pour tout ce qu'ils regardent comme nouveau, se dissipera d'elle-même, & ils finiront par louer ce qu'ils blâment tant aujourd'hui.*

Dans une occasion où l'Empereur entiérement convaincu de l'espece d'impossibilité de faire toujours un bon choix quand il s'agiroit de nommer des Officiers pour veiller, sans faire tort au peuple, à l'observation des nouveaux réglemens, vouloit supprimer une partie de ces mêmes réglemens, *Ouang-ngan-ché* n'eut, pour ainsi dire, qu'à ouvrir la bouche pour lui rendre toute sa fermeté, & le faire revenir à son premier sentiment. *Voulez-vous, Seigneur*, lui dit-il, *être plus sage que le sage* Yao? *Malgré sa sagesse, & le concours unanime de ses Grands, cet illustre Empereur, le plus célebre de tous ceux qui ont gouverné l'Empire, fit un très-mauvais choix dans la personne de celui qui devoit faire ecouler les eaux.* Kouen *qu'il*

préposa

prépofa à ce grand ouvrage, joignoit, à beaucoup d'orgueil encore plus de préfomption, une avarice fordide & une dureté brutale. Il accabla le peuple de corvées inutiles, il le fatigua de mille manieres, & il echoua dans fon entreprife. Chun (fucceffeur de *Yao*) *eut l'avantage de mieux choifir. Il donna la même commiffion au grand* Yu, *qui etoit un homme habile, modefte, compatiffant & plein d'humanité. Sans exiger du peuple plus qu'il ne pouvoit faire, fans même le fatiguer inutilement, il réuffit au-delà de toute efpérance. Si dans le choix des Officiers dont nous devons remplir le nouveau Tribunal, nous avons d'abord le malheur de faire comme* Yao, *nous imiterons* Chun *dans un fecond choix. Votre Majefté n'a que faire de s'inquiéter fur cela.*

C'eft ainfi que cet homme adroit favoit profiter de l'afcendant qu'il avoit fur l'efprit de fon maître, pour le ramener où il vouloit.

Cependant *Han-ki*, *Fan-chun-jin*, *Fou-pi* & les autres bien-intentionnés, voyant que toutes leurs repréfentations étoient inutiles, demanderent l'un après l'autre à quitter les emplois qu'ils avoient à la Cour. *Sée-ma-koang* ne le fit pas fi-tôt, parce qu'il efpéroit toujours que l'Empereur ouvriroit enfin les yeux. Il prit même pendant quelque tems le parti du filence, & mit la derniere main à l'ouvrage qu'il avoit commencé fous le regne précédent. Après qu'il l'eut fini, il alla le préfenter à l'Empereur qui le lut d'un bout à l'autre avec une fatisfaction infinie, & changea de fa propre main le titre de *recherches fur les Empereurs des différentes Dynafties*, que l'Auteur lui avoit donné, en celui de *Magafin de la Science du Gouvernement.* Ce Prince y ajouta une préface de fa compofition, dans laquelle, après avoir fait un précis de l'ouvrage, il finit en difant : *les Princes qui voudront s'inftruire dans l'art de bien gouverner, doivent lire cet ouvrage avec attention, ils y trouveront ce qu'ils doivent faire, & ce qu'ils doivent eviter, fi clairement expofé*

qu'il peuvent se dispenser de recourir ailleurs. Il voulut, outre cela, que *Sée-ma-koang* lui marquât les articles qu'il jugeroit devoir lui être le plus utiles, afin, dit-il, que je les lise plus souvent que les autres.

Sée-ma-koang voyoit cependant avec un regret amer, que les Sages disparoissoient l'un après l'autre de la Cour, & qu'ils etoient remplacés sur le champ par quelqu'un de la faction de *Ouang-ngan-ché.* Il lui en coûtoit infiniment de voir un Prince qui n'avoit que de bonnes intentions, entiérement livré à des brouillons dont toute la conduite n'etoit qu'un tissu d'actions qui tendoient au bouleversement de l'Etat. Il attendoit que quelque occasion favorable lui permît de faire un dernier effort pour tâcher de ramener l'ordre. En attendant il n'en laissoit passer aucune de celles qui se présentoient, sans dire au moins un mot pour faire connoître ce qu'il pensoit.

L'Empereur le nomma pour être à la tête du Tribunal des *Han-lin*, & ce fut lui-même qui lui en donna la première nouvelle. *Sée-ma-koang* s'excusa, en disant, *qu'il ne pouvoit pas être à la tête d'un Tribunal qui alloit bientôt n'être composé que de ces nouveaux Docteurs dont les principes, conformes à ceux de* Ouang-ngan-ché, *etoient diamétralement opposés à ceux qu'il avoit puisés chez les Anciens. N'importe*, repliqua l'Empereur, *vous tâcherez de les redresser. Vous serez leur chef. Ou vous les amenerez à penser comme vous, ou ils vous convaincront qu'il faut penser comme eux. Obéissez. Mais*, reprit *Sée-ma-koang*, *je ne sais pas faire des vers, & il faut qu'un Président des* Han-lin *en sache faire, & en fasse de bons, pour pouvoir porter un jugement equitable sur les pièces de poésie, qui sortent de son Tribunal, ou qui sont soumises à sa décision.*

Cette raison ne vaut pas mieux que l'autre, dit l'Empereur; *vous vous en tiendrez à la prose, & vous laisserez la poésie à ceux qui l'entendent. Ne repliquez plus.*

Sée-ma-koang ne pouvoit, ſans offenſer ſon maître, perſiſter dans ſon refus. Il accepta cette nouvelle charge; mais en acceptant il ſe promit bien qu'il profiteroit de tous les droits qu'elle lui donnoit. Il commença par choiſir ce qui etoit le plus de ſon goût, pour les explications que les *Han-lin* faiſoient par tour, dans l'intérieur du Palais; il ſe réſerva ce qui concernoit l'Hiſtoire. Un jour que l'Empereur etoit venu l'entendre, il prit pour ſujet *ce qui avoit été la principale cauſe de la décadence des premiers* Han. *Après* avoir expoſé en peu de mots l'etat floriſſant où etoit l'Empire ſous les premiers Souverains de cette Dynaſtie, il paſſa tout-à-coup aux troubles qui arriverent ſous le regne de l'Empereur *Ou-ty. Ce Prince* (dit alors *Sée-ma-koang* avec véhémence), *eut le malheur d'avoir des Miniſtres amateurs de la nouveauté. Il leur donna toute ſa confiance; & ſans faire attention que les loix & les coutumes qui furent etablies par ſes glorieux Ancêtres, n'etoient que les loix & les coutumes qui s'obſervoient ſous le grand* Yu, *ſous* Tcheng-tang, *ſous* Ouen-ouang, *& ſous les grands Empereurs de la vertueuſe Antiquité; ſans penſer aux ſoins infinis, & au travail immenſe qu'il en avoit coûté aux plus expérimentés, comme aux plus habiles, pour retrouver ces mêmes loix & ces mêmes coutumes dans le cahos de ces Mémoires epars & ſans ſuite qu'on leur apportoit de tous côtés pour les rédiger, pour les faire accepter, pour les mettre en vigueur,* Ou-ty, *dis-je, voulut, à l'inſtigation de ſes Miniſtres, y faire quelques changemens, & auſſi-tôt l'Empire ſe trouva inondé de mécontens qui ne tarderent pas à y exciter les plus grands troubles. Il réſulta de ces troubles, un changement dans les mœurs, qui eut des ſuites très-funeſtes.*

Après Ou-ty, *vinrent les ſages Empereurs* Tchao-ty & Siuen-ty, *qui tâcherent de ramener le bon ordre en faiſant revivre les anciennes loix. Sous leurs glorieux regnes, les Lettres & les armes firent briller l'Empire d'un double eclat, mais que ces*

jours brillans furent hélas de courte durée ! Le successeur de Siuen-ty, *avec les meilleures intentions du monde, bouleversa tout dans l'Etat, & donna à sa Dynastie la premiere impulsion vers sa ruine.*

Il n'est pas nécessaire de faire observer ici (continua *Sée-ma-koang*, en fixant alternativement l'Empereur & quelques Grands de sa suite), *il n'est pas nécessaire de faire observer ici, que c'est de* Yuen-ty *que je parle. Ce Prince avoit de très-belles qualités; il etoit habile dans les Lettres, il aimoit son peuple, il eût voulu le rendre heureux; mais il n'en prit pas les moyens. Au lieu de maintenir dans leur vigueur tous les usages qui avoient eté rétablis par son pere* Siuen-ty *avec tant de peines, il en etablit de nouveaux. Livré sans réserve à des hommes indignes de sa confiance, il suivit aveuglément leurs idées, & ne se conduisit que par leurs conseils. Les Sages ne manquerent pas d'elever leur voix pour crier contre chaque nouveauté qu'on etablissoit; mais on ne les ecouta pas. Se voyant négligés & même méprisés, ils abandonnerent à son mauvais sort un Prince qui ne vouloit plus de leurs lumieres ni de leurs services. La Cour livrée aux intrigues, aux cabales & aux factions, devint bientôt le théatre des plus horribles scènes, & la famille des* Han *marcha depuis à grands pas vers le précipice qui devoit l'engloutir.*

L'Empereur comprit parfaitement tout ce que *Sée-ma-koang* vouloit lui faire entendre, & en parut un peu rêveur. L'un des Grands de sa suite nommé *Liu-hoei-king*, créature & par conséquent partisan de *Ouang-ngan-ché*, s'en apperçut & voulut détourner son attention en réfutant ce qui venoit d'être dit. *Sée-ma-koang*, dit-il, *se trompe en attribuant à quelques petits changemens, que les deux Empereurs qu'il vient de citer, firent aux usages reçus, la premiere cause de la perte des* Han. *Il n'a parlé de la sorte, que pour blâmer indirectement ce que votre Majesté vient d'établir pour le bonheur de ses peuples. Il est trop*

bien instruit de notre ancienne Histoire, pour ignorer que les anciens Rois changeoient chaque année quelque chose aux coutumes déjà etablies; & qu'à la premiere lune on l'intimoit au peuple, en affichant aux portes du Palais, les changemens qui s'etoient faits. Il n'ignore pas non plus, que les supplices n'ont pas toujours été les mêmes, que les récompenses & la maniere de récompenser ont varié suivant les tems & les circonstances. Pourquoi ne feroit-on pas aujourd'hui ce qu'on faisoit alors? A ces mots, l'Empereur regardant *Sée-ma-koang*, lui demanda s'il avoit quelque chose a repliquer à ce que *Liu-hoei-king* venoit d'avancer.

Liu-hoei-king, répondit *Sée-ma-koang*, *vient de prouver seulement qu'il n'entend pas notre ancienne Histoire, ou qu'il ne veut pas l'entendre; il confond tout. Mais pour m'en tenir aux deux principaux articles, sur lesquels il a prétendu nous faire illusion, je lui dirai que ce qu'il lui plaît d'appeller changement, etoit au contraire une confirmation de ce qui etoit déjà etabli; etoit un ordre de ne point changer. Tout le monde sait que la publication qui se faisoit chaque année à la porte du Palais, n'etoit que la publication des anciennes loix, dont on renouvelloit le souvenir & dont on recommandoit l'observation. Je prie votre Majesté d'interroger l'un après l'autre, ceux de ses Grands qui sont ici présens. Ils vous diront tous, que ce que je viens de dire, est précisément ce qu'ils ont appris de leurs maîtres, ou ce qu'ils ont lu eux-mêmes dans nos livres.*

Pour ce qui est des supplices, des peines, des châtimens & des récompenses, que Liu-hoei-king *dit n'avoir pas toujours eté les mêmes & avoir varié suivant les tems & les circonstances, j'en appelle à sa bonne-foi. Peut-il assurer, sans contredire toutes nos Histoires, que hors les tems nébuleux où l'Empire agité par les factions de ceux qui vouloient envahir l'autorité suprême, alloit devenir la proie du plus fort, si ceux qui en tenoient les*

rênes, n'eussent etabli de nouveaux supplices, de nouvelles peines, de nouveaux châtimens pour contenir les perturbateurs : peut-il assurer, dis-je, qu'on ait fait des innovations en ce genre? Ce n'est point changer les regles de la médecine que d'appliquer les remedes suivant les maux. Il est des maladies dont la guérison ne peut s'opérer que par l'application des plus violens remedes; les remedes les plus communs suffisent pour guérir les maladies qui sont ordinaires. Un Médecin sage n'a pas besoin d'instruction sur cela, & il applique les uns & les autres de la maniere qu'il juge à propos suivant l'exigence des cas. C'est ainsi que se sont conduits les fondateurs des nouvelles Dynasties. Ils usoient d'abord de douceur envers des sujets qu'ils vouloient accoutumer au joug; mais quand ces mêmes sujets etoient rébelles ou indociles, forcés de les traiter avec rigueur, ils aggravoient les châtimens; ils faisoient comme un nouveau code de loix pénales, pour contenir tout le monde dans le devoir. Le contraire de ce qui s'observoit pour les punitions devoit nécessairement avoir lieu pour les récompenses......... Mais pourquoi fatiguer ici votre Majesté, en lui rappellant des choses qu'elle a lues cent & cent fois, & que personne n'ignore? Passons à Liu-hoei-king, *que les anciens Rois ont été forcés quelquefois à faire de légers changemens dans les loix & les coutumes etablies. Cela prouve qu'ils se trouvoient alors dans des tems critiques, & qu'ils etoient déjà sur le penchant de leur ruine.*

Liu-hoei-king & l'Empereur lui-même lui proposerent encore quelques difficultés auxquelles il satisfit pleinement; & il termina son explication par conclure que les innovations dans le gouvernement sont toujours périlleuses & présagent la décadence prochaine d'un Etat, quelque bien constitué qu'il soit d'ailleurs. Ce que *Sée-ma-koang* dit dans cette occasion, il le répéta dans toutes les autres qui se présenterent; mais ce fut toujours inutilement. L'Empereur avoit pris son parti, & il

regardoit tous ceux qui étoient contraires aux nouveaux établiſſemens qu'il avoit faits, comme gens à préjugés qui ne voyoient rien au-delà de ce qu'ils avoient déjà vu. Sur ce principe, il les laiſſoit dire tout ce qu'ils vouloient, ſans s'offenſer de ce qu'ils diſoient, pourvu qu'ils n'allaſſent pas au-delà des bornes du reſpect. Comme *Sée-ma-koang* n'étoit pas de caractere à s'émanciper en ce genre, il étoit toujours écouté avec bonté, & quoique ſes repréſentations particulieres fuſſent ſans effet pour l'objet qu'il ſe propoſoit, elles ſervoient à convaincre l'Empereur qu'il n'avoit en vue que les intérêts de l'Etat: ce que ce Prince ne croyoit pas, à beaucoup près, de la plupart de ceux qui, comme *Sée-ma-koang*, lui parloient contre les nouveaux établiſſemens de *Ouang-ngan-ché*. Il donna bientôt après, une preuve publique de la différence qu'il faiſoit de lui aux autres, en lui confiant la place de chef des Cenſeurs qu'il venoit d'ôter à *Ouang-tao*, dont tout le crime étoit d'avoir accuſé ſon Miniſtre.

Je vous nomme à cet emploi, lui dit l'Empereur, *parce que je ſuis perſuadé que vous en remplirez bien tous les devoirs. Je ferai tous mes efforts pour cela* (lui répliqua ſur-le-champ *Sée-ma-koang*), *mais je m'attends à avoir bientôt le ſort de* Ouang-tao, *puiſque je ſuis dans la diſpoſition de commettre la faute qui lui a attiré ſa diſgrace. J'en préviens votre Majeſté, afin qu'elle s'attende à l'importunité de mes repréſentations, ſi elle veut abſolument que j'accepte l'honneur qu'elle me fait. Oui*, lui répondit l'Empereur en ſouriant, *Je le veux, & je vous aſſure d'avance que je lirai toujours vos repréſentations avec plaiſir; ne craignez pas de m'en faire. Sée-ma-koang* obéit. Il accepta l'emploi & fit des repréſentations.

Il ſeroit à ſouhaiter que l'Hiſtoire nous les eût toutes conſervées en entier, celle ſur-tout qui avoit pour objet la perſonne & les devoirs d'un Souverain, & qu'elle nous dit avoir été très-détaillée. Le peu qu'elle en rapporte fait regretter ce qu'elle en

omet. *Sée-ma-koang*, dit-elle, *présenta une supplique très-détaillée, dont voici le précis. Le Souverain est un homme qui, etant au-dessus des autres hommes, est responsable à lui-même & aux autres de ses propres actions. Ce n'est pas assez pour lui de savoir se conduire lui-même, il faut encore qu'il sache conduire les autres. Il sera tel qu'il doit être, s'il a de l'humanité, s'il est instruit dans les Lettres, s'il sait faire la guerre.*

Avec de l'humanité, il ne fera rien, il n'ordonnera rien que pour l'avantage commun. Il aimera sincérement les hommes; & par retour, les hommes l'aimeront de même. Il sera juste, il n'aura ni prédilection, ni préjugés, & ne punira ou ne récompensera que ceux qui le méritent. La connoissance des Lettres lui donnera la science; & s'il a la science, son entendement s'ouvrira, il discernera le bien d'avec le mal, le réel d'avec l'apparent, ce qui est utile d'avec ce qui peut être nuisible, ce qui convient d'avec ce qui ne convient pas.

S'il sait faire la guerre, il sera respecté au-dedans, craint au-dehors; ses sujets n'oseront exciter des troubles, les ennemis n'oseront remuer, &c. *J'ai etudié dès ma plus tendre enfance, j'ai lu à-peu-près tous les livres qui se sont faits pour l'instruction des Souverains, & après les avoir médités avec la plus grande attention, j'ai trouvé qu'ils se réduisent en derniere analyse, à ce que je viens d'exposer.*

Quelque peu disposé que fût *Sée-ma-koang* à entrer de nouveau dans les discussions rebattues tant de fois & par tant de personnes, sur les etablissemens de *Ouang-ngan-ché*, il devoit à l'Empire, à ses amis, à son propre honneur, de ne pas rester muet quand tout le monde parloit. Il parla donc, & ce fut pour la derniere fois. Il s'eleva en particulier contre l'article des grains qu'on devoit prêter au peuple. *On avance au peuple*, dit-il dans sa supplique, *les grains dont il doit ensemencer la terre. Au commencement du printéms ou sur la fin de l'hiver,*

on livre gratis aux cultivateurs la quantité qu'on leur croit nécessaire. Sur la fin de l'automne, ou immédiatement après la récolte, on ne retire que la même quantité & cela sans aucune sorte d'intérêts. Quoi de plus avantageux au peuple? Par ce moyen, toutes les terres seront cultivées, & l'abondance régnera dans toutes les provinces de l'Empire.

Rien de plus spécieux, rien de plus beau en idée; mais rien de plus préjudiciable à l'Etat dans la réalité. On prête au peuple les grains qu'il doit confier à la terre, & le peuple les reçoit avec avidité: j'en conviens, quoique sur cela même il y ait bien des doutes à former, mais en fait-il toujours l'usage pour lequel on les lui livre? C'est avoir bien peu d'expérience que de le croire ainsi; c'est connoître bien peu les hommes que de juger ainsi favorablement du commun d'entre eux. L'intérêt présent est ce qui les touche d'abord; ils ne s'occupent pour la plupart que des besoins du jour; il y en a très-peu, c'est-à-dire, de dix on n'en trouvera pas deux qui se mettent en peine de prévoir un avenir qu'ils ne verront peut-être pas.

On leur prête des grains, & ils commencent par en consumer une partie. On leur prête des grains, & ils les vendent, ou les changent contre d'autres choses usuelles dont ils croient devoir se munir avant tout. On leur prête des grains, & leur industrie cesse; & ils deviennent paresseux. Mais supposons qu'il ne soit rien de tout cela: on leur a prêté des grains, & ils les ont semés, & ils ont fait tous les autres travaux qui sont d'usage dans les campagnes. Vient enfin le tems de la récolte; il faut qu'ils rendent ce qui leur a eté prêté.

Ces moissons que la cupidité leur fait envisager comme le fruit de leurs peines & de leurs sueurs, & qu'ils s'etoient accoutumés à regarder comme telles en les voyant successivement pousser, croître & mûrir, il faut les partager, il faut les rendre en partie, & quelquefois en entier, lorsque les années sont mauvaises. Que de

raisons pour ne pas le faire! Comment pouvoir s'y déterminer? Que de besoins vrais ou prétextés, ne s'opposeront-ils point à une pareille restitution?

Les Tribunaux, nous dit-on, ces Tribunaux qu'on n'a etablis que pour veiller à cette partie du gouvernement députeront sur les lieux des Officiers, & ceux-ci enverront leurs satellites, pour exiger de force ce qui est légitimement dû. Oui, sans doute ils exigeront de force ce qui est légitimement dû; mais sous prétexte de n'exiger que ce qui est légitimement dû, que de violences, que de vols, que de brigandages, ne commettront-ils pas! Je ne parle point des dépenses nécessaires que doit entraîner après soi un pareil etablissement; car, après tout, aux dépens de qui seront entretenus tant d'hommes préposés pour le soutenir? Sera-ce aux frais du Souverain, du peuple ou des cultivateurs? De quelque maniere que ce puisse être, je demande où est en cela l'avantage du peuple, du Souverain, ou de l'Etat.

On dit encore: *il y a long-tems que l'usage d'avancer ou de prêter les grains est introduit dans le* Chen-si, *& l'on n'a vu arriver aucun de ces inconvéniens. Il paroît au contraire, que le peuple y trouve son avantage & en est content, puisqu'il n'a formé jusqu'ici aucune plainte, puisqu'il n'a point encore demandé qu'il fût abrogé.*

Je n'ai qu'une réponse à faire à cela. Je suis natif du Chen-si. *J'y ai passé les premieres années de ma vie, & j'y ai vu de près les miseres du peuple. J'ose assurer que de dix parties des maux qu'il souffre, il en attribue au moins six à un usage contre lequel il murmure sans cesse, mais dont la prescription lui ôte la pensée d'en demander & d'en poursuivre l'anéantissement. Qu'on interroge, qu'on fasse des informations sinceres, si l'on veut savoir le vrai,* &c.

Malgré son eloquence, *Sée-ma-koang* echoua, comme tous les autres. Il revint encore plusieurs fois à la charge, mais ce fut toujours avec aussi peu de succès. Il avoit à lutter, comme je

l'ai déjà dit plus d'une fois, contre un homme d'une conduite austere, contre un réformateur qui, ayant sans cesse à la bouche les noms respectables de *Yao* & de *Chun*, vouloit, disoit-il, faire revivre, sous le regne de son maître, les heureux tems où vivoient ces grands hommes, dont il assuroit qu'il ne faisoit que renouveller les loix. Ces sortes de gens ne s'epouvantent guere du bruit; ils sont imperturbables, & par-là même, ils vont toujours à leur but.

Enfin, après bien des tentatives inutiles pour faire remettre les choses sur l'ancien pied, *Sée-ma-koang* convaincu par sa propre expérience, & par celle de plusieurs grands hommes des plus distingués de l'Empire, qui avoient renoncé à leurs charges & à la Cour, pour n'avoir pas mieux réussi que lui dans leurs représentations contre *Ouang-ngan-ché*, prit le parti de se retirer. Il présenta coup-sur-coup plusieurs suppliques à l'Empereur pour obtenir son congé, sans que l'Empereur voulût y répondre: ce qui l'engagea à sortir, pour ainsi dire, de son caractere, en s'exprimant dans une derniere supplique, avec moins de ménagement qu'il n'avoit fait jusqu'alors.

Je suis importun, Seigneur, dit-il en finissant, *& je le serai encore davantage, si votre Majesté ne daigne pas m'accorder ce qu'elle a accordé à tant d'autres.*

Han-ki, Liu-hoei, Tchao-pien, Fan-chun-jin, Fen-tchen *& les autres, auxquels je suis infiniment inférieur en science, en eloquence & en talens, ont eu la permission de se retirer. Votre Majesté n'a pas craint de sacrifier ces colonnes de l'Etat, pour la tranquillité & la plus grande satisfaction de son Ministre; & elle veut me retenir, moi, l'homme désormais inutile pour son service, puisque je ne saurois la servir tant qu'elle se servira de* Ouang-ngan-ché.

L'Empereur qui etoit résolu à suivre son systême de gouvernement, quoi qu'on pût lui dire pour tâcher de l'en dissuader, aima mieux sacrifier encore *Sée-ma-koang*, que de croire que

ſon Miniſtre le trompoit. Il lui permit de quitter la Cour, & de renoncer aux emplois, pour ne s'appliquer qu'à l'etude, dans le lieu qu'il voudroit choiſir pour être celui de ſon ſéjour. *Sée-ma-koang* choiſit *Lo-yang*, c'eſt-à-dire, cette ancienne ville du *Ho-nan*, qui avoit eté la Capitale de l'Empire ſous les derniers Empereurs des *Tcheou*, & qui eſt connue aujourd'hui ſous le nom de *Kai-fong-fou*. Là, ſe trouvoient déjà réunis pluſieurs Lettrés célebres qui avoient brillé avec eclat ſous le regne précédent, & quelques-uns de ces grands Mandarins qui avoient abdiqué les charges dont ils etoient pourvus, pour ne pas contribuer à ce qu'ils appelloient le renverſement de l'Etat par le nouveau Miniſtre.

Lorſqu'avant ſon départ, *Sée-ma-koang* ſe préſenta pour remercier l'Empereur de toutes les bontés dont il n'avoit ceſſé de l'honorer juſqu'alors : *vous voulez abſolument vous eloigner de nous*, lui dit ce Prince. *Il m'en coûte de vous laiſſer partir ; mais il m'en coûteroit encore davantage de vous déſobliger, en vous retenant malgré vous. Ne manquez pas de me donner, au moins de tems en tems, quelques nouvelles preuves de votre zele pour mon ſervice & celui de l'Etat. C'eſt pour vous en faire un devoir, & vous engager par-là à ne pas y manquer, que je vous laiſſe le titre de Cenſeur. Vous ſerez le Cenſeur de l'ancienne Cour. Vous pouvez partir quand il vous plaira.*

Cette derniere marque de bienveillance déconcerta *Sée-ma-koang*. Il n'oſa refuſer le titre de Cenſeur de l'ancienne Cour, qui ne lui impoſoit d'autre obligation que celle d'ecrire quelquefois au Souverain. En ne l'acceptant pas, il n'eût montré que de l'ingratitude & de la mauvaiſe humeur ; il etoit incapable de l'une & de l'autre. Il ſe proſterna pour remercier, & ſe retira.

Nous voici arrivés à l'epoque de ſa vie, qui fut la moins brillante aux yeux du vulgaire ; mais qui, aux yeux du Sage &

dans la réalité, fut la plus pleine, la plus utile à ses contemporains, & celle dont la postérité a recueilli les plus précieux fruits. Retiré à *Lo-yang*, il y resta quinze années de suite, uniquement occupé à eclairer les hommes par des ecrits qui devoient durer autant que les siecles, & à leur faire du bien par des services en tous genres qu'il rendit dans toute l'etendue de son pouvoir.

Pour remplir le premier de ces deux objets, il s'associa quelques Savans du premier ordre, tels que *Lieou-jou; Fan-tsou-yu & autres* qu'il avoit demandés à l'Empereur lorsqu'il etoit historiographe en titre, & composa conjointement avec eux, une Histoire universelle sous le titre de *Tsé-tchée, Toung-kien*. Afin de ne pas perdre en recherches très-longues, très-penibles & très-souvent infructueuses, un tems qu'il pouvoit employer très-utilement, il prit pour sa tâche la partie la moins sujette à discussion, celle qui faisoit suite au *Tchun-tsieou* de Confucius. *C'est, en effet, cet excellent ouvrage qu'il continue* & dont il suit *le plan.* Il imite Confucius dans son elégante simplicité de style; dans sa maniere précise d'enoncer les faits, en remontant cependant jusqu'à leurs causes; & dans l'art difficile de lier, *sans qu'il y paroisse, tous les evénemens entre eux. Il imite* aussi *Tso-kieou-ming*, cet illustre Commentateur de Confucius, en ne disant rien que de nécessaire, d'utile ou d'instructif dans la glose ou l'explication. Il commence à la vingt-troisieme année de *Ouei-lié-ouang*, vingt-neuvieme Empereur de la Dynastie des *Tcheou*, c'est-à-dire, à l'an avant J. C. 403, & finit aux cinq petites Dynasties postérieures, inclusivement, jusqu'au fondateur des *Soung*, c'est-à-dire, à l'an 960 de l'ere chrétienne, ce qui embrasse un espace de 1363 ans. L'Histoire de ces 1363 années est renfermée sous 354 *kiuen* ou articles. En y ajoutant un extrait du *Tchun-tsieou*, ce qu'il y a d'historique dans les *King*, & ce qui est rapporté de plus essentiel dans les mémoires

recueillis par les Associés de *Sée-ma-koang* que *Lieou-jou*, surnommé *Tao-yuen*, se chargea de rédiger pour être donné au public sous le titre de *Ouai-ki*; il en résulte un abrégé d'Histoire universelle, le plus complet qui eût été fait jusqu'alors. *Si l'on compte les volumes*, disent en général les Critiques Chinois qui ont ecrit depuis le tems des *Soung* jusqu'à celui où nous vivons; *si l'on compte les volumes, cet ouvrage paroît bien long pour n'être qu'un abrégé. Cependant il ne contient que ce qui est nécessaire, & tout y est exposé avec la derniere précision. Si l'on compare le nombre des volumes à l'immensité des choses dont il y est fait mention, il semble au contraire que ce doit être un ouvrage trop abrégé pour pouvoir donner une idée suffisante de ce qui s'est passé durant tant de siecles. Cependant on y trouve tout ce qu'il y a d'essentiel à savoir, tous les evénemens intéressans, tout ce qui est utile & tout ce qui mérite quelque attention, dans un détail qui ne laisse rien à desirer, tant pour le fond que pour les circonstances.*

A cet eloge, qui n'est certainement point outré, j'ajouterai celui qui lui fut donné par *Chen-tsoung* lui-même, lorsque *Sée-ma-koang* le lui présenta. *Enfin*, dit ce Prince devant toute sa Cour, *il s'est trouvé sous mon regne un homme qui a exécuté, pour l'Histoire universelle, le magnifique projet qu'avoit conçu le savant* Siun-yué *pour l'Histoire des* Han : *cela suffit pour me rendre immortel.*

L'illustre Historien, ainsi que je l'ai dit plus haut, ne s'occupoit pas seulement du soin d'eclairer les hommes, il leur faisoit encore tout le bien qu'il etoit en son pouvoir de leur faire. Menant une vie des plus frugales, ne dépensant que très-peu pour sa table, ses equipages & ses habits, logé par grace spéciale de son Souverain, dans l'un des Palais qui etoit à l'usage des Empereurs lorsqu'ils tenoient leur Cour à *Lo-yang*, il n'employoit les amples revenus dont il jouissoit, qu'au soulage-

ment des pauvres & des vieillards, & à l'entretien honnête de quelques amis qui n'etoient pas aussi bien accommodés des biens de la fortune que lui.

Obligé, par son titre de Censeur, d'informer la Cour, au moins une fois chaque année, de l'etat bon ou mauvais où se trouvoient les affaires qui concernoient son district, il ne faisoit aucune représentation, il n'ecrivoit jamais, que pour obtenir quelque chose en faveur du peuple ou des gens de la campagne. Tantôt il les faisoit exempter d'un tribut, d'une corvée, d'un impôt; tantôt il obtenoit des dons, des gratifications ou des avances, pour subvenir à leurs différens besoins quand l'année avoit eté mauvaise. D'autres fois, sous prétexte de prendre le plaisir de la promenade, il se transportoit dans les villages des environs, il visitoit les hameaux & les chaumieres, il s'informoit des bonnes gens qui les habitoient, s'ils etoient à leur aise, s'ils manquoient de quelque chose, si leurs terres etoient cultivées, & quel en etoit le produit. Il ne les quittoit jamais sans leur faire quelque libéralité. S'il apprenoit qu'il y eût des sujets de querelles ou de division entre les parens ou les voisins, il se faisoit expliquer leurs griefs respectifs, & ne manquoit pas de les raccommoder & de les bien mettre ensemble. Aussi il etoit regardé dans tout le canton comme un ange tutélaire qui veilloit à sa conservation & en ecartoit les malheurs. Les vieillards, les femmes & les enfans alloient au-devant de lui quand ils apprenoient qu'il n'etoit pas loin de leur village ou de leur hameau, & l'invitoient à venir s'y reposer. Ils ne l'appelloient que du nom de *Sée-ma-siang-koung*, titre qui, dans leur bouche, ne signifioit autre chose que ce que signifieroit le mot de *maître* dans la bouche de nos villageois François, s'ils appelloient de ce nom un premier Président, un Conseiller d'Etat, ou tel autre grand Seigneur leur voisin, qui les visiteroit quelquefois pour leur faire du bien.

Au talent de voir clair dans les affaires les plus embrouillées & de les traiter à la satisfaction de tous les intéressés, il joignoit l'art de savoir terminer les disputes & les différends & de faire disparoître les haînes & les inimitiés. Toutes ses paroles etoient comme autant d'oracles, toutes ses décisions etoient comme autant d'arrêts sans appel. Lorsqu'entre les parens ou les voisins il y avoit des disputes ou des altercations un peu vives, que les vieillards avoient de la peine à appaiser : *ne vous fâchez pas*, disoient les femmes à leurs maris, disoient les enfans à leurs peres, *ne vous fâchez pas ; l'un de ces jours* Sée-ma-siang-koung *passera par ici, vous lui direz vos raisons, il saura bien vous mettre d'accord.* Ce peu de mots suffisoit pour rendre le calme aux esprits les plus agités; toute dispute cessoit à l'instant.

Une estime profonde, une confiance entiere & une cordialité sans réserve, etoient les gages précieux de la reconnoissance de ces bonnes gens envers leur illustre bienfaiteur ; & *Sée-ma-koang* n'en faisoit pas moins de cas que de la bienveillance dont l'honoroit l'Empereur, & de la réputation dont il jouissoit dans tout l'Empire. Depuis qu'ayant compris l'inutilité des représentations contre le systême de gouvernement de *Ouang-ngan-ché*, il s'etoit abstenu d'en ecrire à l'Empereur, ce Prince se fit toujours un plaisir d'adhérer à tout ce qu'il souhaitoit; il etoit même avide, si je puis m'exprimer ainsi, de recevoir des suppliques de sa part. *Il y a long-tems*, dit-il un jour à ses Ministres, *que* Sée-ma-koang *ne m'a rien demandé, qu'il ne m'a rien représenté. Ecrivez-lui de ma part qu'il est du devoir d'un Censeur de faire des demandes & des représentations. Qu'il ne craigne pas de m'être importun. Il ne peut que me faire plaisir en me mettant souvent dans l'occasion de lui donner des preuves de mon estime, & de l'affection que j'ai toujours eue pour lui.* En s'exprimant ainsi, *Chen-tsoung* parloit avec sincérité, & l'on peut dire qu'à l'exception

l'exception de ce qui concernoit les nouveaux réglemens qu'il avoit cru devoir faire, il entra dans toutes les autres vues de *Sée-ma-koang*, & donna toujours une attention très-particuliere à tout ce qui lui venoit de sa part. Quand il recevoit quelqu'une de ses lettres ou de ses représentations comme Censeur, il n'etoit pas maître de ne pas témoigner sa joie. Il en faisoit l'eloge en présence de ses Grands & de toute la Cour, & ordonnoit qu'elle fût insérée dans les Nouvelles publiques avec la réponse qu'il daignoit y faire lui-même; *& cela*, disoit-il, *pour l'instruction & la satisfaction de mes sujets, qui verront que si dans la personne de ce sage Censeur ils trouvent un défenseur des droits de l'humanité, ils ont dans ma propre personne un Souverain qui connoît ces mêmes droits, qui est bien-aise qu'on les défende & qui les appuie de tout son pouvoir.*

C'est à ces sortes de représentations, dont l'objet principal etoit toujours de procurer quelque avantage à la multitude, que *Sée-ma-koang* fût redevable de la grande célébrité dont il jouissoit dans toute l'etendue de l'Empire. Tout le monde n'avoit pas lu ses ouvrages de littérature, mais tout le monde lisant ou entendant lire les Nouvelles, lisoit ou entendoit prononcer son nom à la tête de quantité de suppliques, dont il résultoit toujours quelque bien; & par-là tout le monde le connoissoit, l'estimoit, &, ce qui est encore plus, tout le monde devenoit son ami. Il reçut des marques bien flatteuses de l'estime & de la bienveillance universelle, dans le voyage qu'il fit à la Cour, lors de la mort de *Chen-tsoung*.

Aussi-tôt qu'il eut reçu la nouvelle de cette mort, il partit de *Lo-yang* en habit de deuil, précédé cependant, suivant l'usage, des marques de sa dignité de Censeur, pour aller rendre les derniers devoirs à son ancien maître, pleurer devant son cercueil & faire les autres cérémonies dont il n'est permis à aucune personne en place de se dispenser. Par-tout où il passoit,

& que le petit etendard sur lequel etoient ecrits en gros caractères les mots *de Censeur de l'ancienne Cour*, avoit annoncé que c'etoit lui, le peuple couroit en foule pour se trouver sur son passage & tâcher au moins de le voir. *C'est le savant Sée-ma*, se disoient-ils tout bas les uns aux autres; *c'est ce grand homme qui a si bien ecrit; c'est ce Sage qui a si bien soutenu les intérêts du peuple, dans tous les emplois qu'il a exercés.*

Arrivé dans la Capitale, où il etoit plus connu que par-tout ailleurs, on lui donna des marques bien plus eclatantes de l'affection qu'on lui portoit. On n'y parla plus comme en secret & à la dérobée; on y eleva la voix, & le peuple qui ne sait garder aucune mesure, crioit de toutes ses forces : *vivez long-tems, Seigneur Sée-ma, vivez un grand nombre d'années; mais ne retournez plus au pays de* Lo. *Restez à la Cour pour aider ceux qui gouvernent & donner la vie au peuple.*

Quand il entra pour la premiere fois dans cette salle du Palais impérial, où l'on avoit exposé le cercueil, les Gardes interrompant, en le voyant, ce morne silence qui régnoit dans un lieu, où tout alors ne devoit respirer que tristesse & douleur, donnerent sans le vouloir, des signes d'allégresse & de joie. Aussi-tôt qu'ils l'apperçurent ils leverent leurs mains au-dessus de leurs têtes, & tous à la fois, comme si la chose eût eté concertée entre eux, dirent avec transport, *c'est le Seigneur Sée-ma!* Ce peu de mots, en pareilles circonstances, equivaut au plus long discours dans toute autre occasion.

Tant de démonstrations d'estime blessoient sa modestie & lui etoient à charge. Il craignoit egalement les bons & les mauvais effets qu'elles pouvoient produire à son egard dans l'esprit des personnes en place, dont il ne recherchoit pas la faveur, mais dont il ne vouloit pas s'attirer la haine. Aussi, dès qu'il eut satisfait à son devoir & à la bienséance, il partit sécrétement de la Cour, & se rendit sans bruit dans son domicile favori de *Lo-yang*,

L'Impératrice-Régente, qui, sur ce qu'elle avoit oui dire de ce grand homme, avoit déjà jetté les yeux sur lui pour s'en servir dans les affaires du gouvernement, apprit son départ avec chagrin. Elle dissimula néanmoins jusqu'après les funérailles; mais aussi-tôt qu'elle fut libre de tout le tracas inséparable de ces sortes de cérémonies, elle lui dépêcha un courier qui lui porta un ordre absolu, pour qu'il eût à revenir à la Cour sans délai.

Malgré sa répugnance, *Sée-ma-koang* se fit un devoir rigoureux d'obéir; & quoiqu'il ne fût pas encore ce qu'on vouloit faire de lui, il comprit bien que n'ayant donné aucun sujet de mécontentement, on ne l'appelloit pas pour lui faire du mal. Il partit le plutôt qu'il lui fut possible, & son premier soin en arrivant, fut d'aller se présenter à l'Impératrice-Régente, qui l'avoit appellé.

Je vous attendois avec impatience, lui dit cette grande Princesse en le voyant, *je suis dans une position où les conseils des Sages ne peuvent que m'être très-utiles; vous êtes, de l'aveu de tout le monde, l'un des Sages qui méritent le plus d'être consultés; je veux vous avoir auprès de moi. Je vous donne une place parmi ceux de mon Conseil secret. En composant l'excellente Histoire dont la lecture fait nos délices, vous avez si bien vu tout ce qui a fait la gloire ou le déshonneur des Souverains qui ont gouverné l'Empire pendant tant de siecles, tout ce qui a contribué au bonheur ou au malheur des peuples, que vous n'aurez pas de peine à m'indiquer la bonne voie. Vous pouvez vous attendre à beaucoup de docilité de ma part, car je n'ai d'autre envie que celle de rendre mes sujets heureux.*

Il seroit inutile, répondit *Sée-ma-koang* avec modestie, *d'alléguer mon incapacité, mon grand âge & la vie retirée à laquelle je me suis accoutumé depuis quinze ans que j'ai quitté la Cour, pour me dispenser de servir l'Empire dans ce à quoi votre Majesté*

voudra bien m'employer. Perſuadé qu'un bon ſujet ſe doit tout entier à l'Etat, je ſacrifie volontiers mon repos, & je ſacrifierois ma vie même, ſi ma mort pouvoit lui être de quelque avantage. Votre Majeſté peut diſpoſer de moi, je ſuis prêt à tout.

Vos diſpoſitions, répliqua l'Impératrice, *m'étoient déjà connues, & la maniere dont vous venez de les expoſer à mes yeux me confirme dans la haute idée que j'avois conçue de votre mérite. En attendant que vous puiſſiez entrer avec moi dans des détails ſur la maniere de bien gouverner, donnez-moi quelques maximes générales que je puiſſe moi-même retenir aiſément, & ſur leſquelles je puiſſe faire mes réflexions.*

Celles qui me paroiſſent les plus importantes pour votre Majeſté (repartit *Sée-ma-koang*), *ſe réduiſent à deux. Ouvrez une entrée libre à toutes les repréſentations; ordonnez qu'on vous donne un précis de toutes les affaires qui ſe traiteront. De cette maniere vous ſaurez tout, & il ſera difficile qu'on puiſſe vous tromper; le bon choix de ceux à qui vous donnerez votre confiance, pour être conſultés, empêchera que vous ne vous trompiez vous-même.*

La Régente trouva ces maximes ſi bonnes, que dès le jour même elle les mit à profit. Elle fit publier un Edit par lequel il etoit permis à tous les Mandarins, de quelque ordre qu'ils fuſſent, de s'adreſſer immédiatement à elle, pour lui communiquer de vive voix ou briévement par ecrit tout ce qu'ils croiroient mériter quelque attention de ſa part. L'Hiſtoire ajoute que dans l'eſpace de moins d'une lunaiſon, *on lui fit parvenir plus de mille feuilles en forme de billets, qui contenoient chacune le précis de quelque affaire; & qu'elle les fit ranger par ordre de dates ſur les murailles de ſon appartement, pour les avoir ſans ceſſe devant les yeux. Ces feuilles ne diſparoiſſoient qu'à meſure que les affaires dont elles contenoient le précis etoient terminées.*

Peu de jours après cette premiere audience qu'elle donna

à *Sée-ma-koang* lors de son arrivée ; elle le nomma l'un des Grands du Palais & Gouverneur en chef du jeune Empereur. Son intention étoit de le mettre dans le Ministere, mais elle n'osa pas, tout en commençant sa Régence, se choisir un nouveau Ministre, sans avoir auparavant pressenti, pour ainsi dire, le public. Mais quand l'applaudissement universel à l'occasion des emplois qu'elle venoit de lui donner, l'eut instruite qu'il etoit au gré de tout le monde, elle ne balança plus sur ce qu'elle vouloit faire. Elle le déclara son premier Ministre, pour gouverner l'Etat sous ses ordres, au nom du jeune Empereur *Tché-tsoung* qu'elle avoit adopté pour son fils, ou pour mieux dire, pour son petit-fils, lorsqu'il fut désigné par *Chen-tsoung* pour être son successeur au Trône.

Dans ce poste eminent, *Sée-ma-koang* se conduisit comme on avoit lieu de l'attendre de sa sagesse & de son attachement invariable aux usages de la nation. Sans faire aucun eclat, il abrogea, l'un après l'autre, tous les usages nouvellement introduits. Il fit rappeller de leur exil volontaire tous ceux qui avoient quitté leurs emplois pour n'être pas forcés de les remplir suivant les vues de *Ouang-ngan-ché*, & les plaça conformément à ce qu'ils avoient de lumieres & de talens. *Ouang-ngan-ché* venoit de mourir, mais la Cour & les grands Tribunaux etoient encore pleins de ses créatures & de ses partisans. Ces hommes qui ne devoient leur fortune & la faveur dont ils avoient joui sous le regne précédent, qu'à une basse flatterie & à l'attachement aveugle qu'ils avoient montré pour tous les etablissemens de leur protecteur, n'ayant ni le génie, ni les autres qualités de celui qui les avoit elevés, etoient hors d'état de se soutenir par eux-mêmes, sous le regne où l'on ne donnoit rien aux intrigues, mais tout au mérite & à la vertu. Aussi furent-ils renversés sans peine, pour être remplacés par ces grands Hommes & ces Sages qui s'etoient vus contraints de leur céder. L'on vit

arriver, l'un après l'autre à la Cour, un *Lu-koung-tchou*, personnage distingué par une intégrité à toute epreuve & par une attention sans bornes à procurer tout ce qui etoit du bien public; un *Han-ouei*, qui avoit rempli avec les plus grands succès les emplois les plus difficiles; un *Tcheng-y*, un *Sou-ché*, & une foule d'autres Savans de la haute classe, déjà connus par leur mérite littéraire & par leurs vertus, qui tous se réunirent à leur chef, pour l'aider de toutes leurs forces à vaincre les différens obstacles qui eussent pu traverser ses bonnes intentions. Rien ne lui fut difficile avec de pareils secours.

Après avoir rendu au Gouvernement son ancienne forme, & mis toutes les affaires au courant, il tourna ses soins du côté des Tartares, pour les faire rentrer dans leur devoir par rapport à la Chine.

Ly-ping-tchang, Roi de *Hia*, fameux par une infinité de dommages qu'il avoit causés à l'Empire, avoit enfin payé le tribut que tous les hommes doivent à la nature. Il n'avoit point restitué, ainsi qu'il avoit eté stipulé dans le dernier traité de paix conclu entre les deux nations, quelques villes qu'il avoit prises & un grand nombre de prisonniers qu'il avoit faits. *Kien-chun*, son successeur, détenoit ceux-ci en leur fermant, sous différens prétextes, le retour vers leur patrie, & ne vouloit point se dessaisir des villes chinoises dont il étoit en possession.

Sée-ma-koang ne crut pas qu'il fût permis de fermer les yeux sur cette infraction du traité. Tout ami de la paix qu'il etoit, il se résolut à faire la guerre, plutôt que de rien permettre qui pût tourner au déshonneur de l'Empire; mais avant que d'en venir-là, il voulut tenter la voie de la négociation, & il ne craignit pas de faire lui-même le voyage de Tartarie. Il se fit nommer plénipotentiaire & se mit en chemin. La célébrité de son nom, même chez les Tartares, disposa tous les esprits en sa faveur, & lui prépara le plus ample succès; car aussi-tôt que le

Gouverneur des frontieres pour les *Hia*, eût appris la députation de *Sée-ma-koang* & le sujet pour lequel il étoit député, il ecrivit, à *Kien-chun* son maître, une lettre qui etoit conçue à-peu-près en ces termes.

« Votre Majesté verra bientôt le plus grand homme qu'il y » ait parmi les Chinois d'aujourd'hui. Il est envoyé demander » la pleine exécution du dernier traité. Il est premier Ministre, » il est Plénipotentiaire, & c'est *Sée-ma-koang*. En qualité de » votre très-fidele sujet, j'ai cru devoir vous prévenir de tout » cela, afin qu'avant son arrivée, vous ayiez le tems de faire » vos réflexions. Si j'osois vous donner un conseil, je vous dirois » d'en passer par tout où il voudra. C'est un homme sincere, » integre, equitable & bon; mais il est en même tems plein de » ressources & d'une fermeté inébranlable. Il ne demandera » rien qui ne soit conforme à la justice & à la raison; & s'il ne » l'obtient pas, la fécondité de son génie lui fournira des » *moyens infinis pour se le procurer. Nous ne pouvons rien* » *souhaiter de plus avantageux pour nous*, que de l'avoir pour » ami ».

Le Roi tartare suivit le conseil du Gouverneur. Il fit à *Sée-ma-koang tous les honneurs dont il put s'aviser*, & lui accorda tout ce qu'il demandoit. Il n'en coûta à la Régente, que de nouvelles patentes qu'elle donna avec appareil, dans la même forme que les anciennes, à celui qui, indépendamment d'elle & de tout l'Empire, etoit déjà dans une possession légitime des Etats dont il avoit hérité de son pere. C'est par cette derniere action d'eclat, que l'illustre *Sée-ma-koang* termina sa carriere. Revenu à la Cour, il tomba malade & ne fit plus que languir. La Régente vouloit cependant le voir de tems en tems; & pour lui faciliter les moyens de se rendre auprès d'elle, pendant le court espace de tems qu'il fut en convalescence, elle lui permit de se faire porter en chaise jusque dans l'intérieur du Palais, & de s'appuyer

ſur ſon fils, lorſqu'il entreroit dans l'appartement où elle etoit avec l'Empereur; elle le diſpenſa de tout cérémonial. Une diſtinction ſi flatteuſe, loin de lui rendre la ſanté, la lui fit perdre ſans retour. Ses forces s'epuiſerent, il retomba & ne releva plus. L'Empereur & la Régente envoyoient chaque jour demander de ſes nouvelles, & *Lu-koung-tcho*, qu'on lui avoit ſubſtitué dans le Miniſtere, ne le quittoit preſque point. C'etoit celui de ſes amis auquel *Sée-ma-koang* etoit le plus attaché, parce que c'etoit celui de tous en qui il avoit reconnu plus d'attachement pour la gloire de ſon maître & de l'Etat. *Je laiſſe à mon Médecin*, lui dit il peu de jours avant ſa mort, *le ſoin de ce qui regarde mon corps; toutes mes affaires domeſtiques ſont entre les mains de mon fils; vous êtes chargé de celles de l'Etat: je ſuis tranquille. Je vous recommande de tenir la main à l'exécution du traité qui a eté fait en dernier lieu avec les Tartares, & d'achever en faveur du peuple, ce que je n'ai eu le tems que de commencer. Ne ceſſez jamais de veiller ſur tout.*

Ses entretiens ordinaires, tant qu'il eut aſſez de force pour parler, ne rouloient que ſur le Gouvernement. Enfin, vers le milieu de la neuvieme lune de la premiere année du regne de *Tché-tſoung*, ſous la régence de l'Impératrice veuve de *Chen-tſoung*, c'eſt-à-dire, l'an de J. C. 1086, epuiſé de fatigues, chargé d'honneurs & d'années, le grand *Sée-ma-koang* mourut âgé de ſoixante huit ans.

Il y a eu peu d'hommes qui aient réuni tant de genres de mérite, & qui les aient poſſédés à un ſi haut point de perfection. Il joignoit à une érudition profonde, toute l'aménité de la belle littérature; & à la ſcience des recherches & des détails, une critique preſque toujours ſûre. Il a compoſé une hiſtoire de l'Empire, en deux cens quatre-vingt-quatorze volumes; & pour compoſer ce grand nombre de volumes, il lui a fallu déchiffrer, lire, diſcuter, analyſer, comparer un plus

grand nombre de volumes encore. Il en a dépouillé plus de trois mille, au rapport des Auteurs qui, dans la suite, ont continué son ouvrage. Il est vrai, car il faut tout dire, qu'il a eu pour associés des Savans du premier ordre dans la personne de ceux qui remplissoient les premiers emplois dans les Tribunaux de littérature & d'histoire. Il est encore vrai que pendant les quinze années de son séjour à *Lo-yang*, il a eu pour amis les *Chao-young*, les *Tcheng-hao*, les *Tchang-tsai*, les *Tcheng-y* & plusieurs autres grands Hommes dont les lumieres réunies avoient déjà eclairé ou eclairoient encore les différens sentiers qu'il devoit parcourir.

Mais après tout, ce n'ont eté là que des secours. Ceux qui marchoient avec lui, portoient, si l'on veut, le flambeau; mais c'est lui qui voyoit de ses propres yeux ce qu'il falloit voir, qui distinguoit les objets, & qui choisissoit dans la foule ceux qui méritoient d'être choisis. D'ailleurs le plan, la distribution, l'exécution & les charmes du style, sont uniquement de lui.

Au mérite littéraire, il joignoit les qualités qui font le grand Homme d'Etat, & les vertus qui caractérisent le bon citoyen. Ayant cultivé dès sa plus tendre enfance ce génie subtil, pénétrant & facile, qu'il avoit reçu de la nature, quelques momens d'une attention sérieuse suffisoient pour le mettre à tous les points de vue sous lesquels une même affaire pouvoit être envisagée. Quelque nombreuses, quelque compliquées que fussent les difficultés, il en voyoit d'abord le fort & le foible, & en tranchoit les nœuds, s'ils etoient de nature à ne pouvoir être dénoués.

Il avoit le cœur bon; il etoit droit & sincere; il possédoit à un degré supérieur cette vertu que les Chinois appellent *jin*, & qui comprend ce que nous désignons par les mots de bienfaisance, d'humanité, d'amour de ses semblables. Il etoit complaisant pour ses amis, affable envers tout le monde, &

préféra toujours le bien public à ses propres intérêts. La modestie & une gravité toujours décente, furent l'ame de sa conduite dans tous les tems de sa vie. Il etoit sur-tout d'une réserve extrême quand il avoit occasion de parler sur le compte de quelqu'un; & l'on assure qu'à l'exception de ceux qui vouloient troubler l'Etat, il n'a jamais dit que du bien de tous les autres. Tant de belles qualités réunies, lui attirerent l'estime universelle & lui gagnerent tous les cœurs. Les regrets amers qu'on témoigna dans toute l'etendue de l'Empire lorsqu'on y apprit sa mort, & tout ce qu'on fit pour honorer sa mémoire, en sont une preuve à laquelle il n'y a point de replique.

Quand on annonça à l'Impératrice-Régente qu'il venoit d'expirer, cette Princesse ne put retenir ses larmes. *Mon fils*, dit-elle en s'adressant au jeune Empereur, *allons ensemble rendre à* Sée-ma-koang *les derniers devoirs. Ce grand Homme est mort. La perte que nous faisons est du nombre de celles qui ne peuvent se réparer. Allons la pleurer dans tout l'appareil de notre grandeur; & en faisant nous-mêmes les cérémonies funebres devant le cercueil d'un homme qui a si bien mérité de l'Empire, prouvons à tous vos sujets que nous honorons le vrai mérite, & que nous l'honorons d'une maniere extraordinaire, quand il est joint à la vertu.*

L'un & l'autre se transporterent en effet chez l'illustre mort, brûlerent des odeurs devant le cercueil, & ne crurent pas avilir la Majesté Impériale en se prosternant devant le corps de celui qui avoit eté leur sujet, & en faisant les autres cérémonies que les Empereurs ne font qu'à leurs Ancêtres.

De retour au Palais, la Régente ordonna au Tribunal des subsides de fournir à toutes les dépenses pour les funérailles, & d'y veiller à ce que ces funérailles se fissent avec une pompe digne de la générosité impériale qui en faisoit les frais. Elle fit, outre cela, tirer de ses magasins sept mille pieces de soie de

différentes qualités, depuis celles qui sont brochées d'or jusqu'au *cha* & au *kiuen* inclusivement, qu'elle envoya à sa famille pour être brûlées sur son tombeau; & elle nomma *Foung-tsoung*, Officier des gardes, & *Tchao-tchan*, l'un des Mandarins du Tribunal des subsides, pour accompagner le corps jusqu'au lieu où l'on devoit le mettre en terre dans la province du *Chen-si* sa patrie.

Le jeune Empereur, ou plutôt les Maîtres firent, au nom du Souverain, un court, mais magnifique eloge, pour être gravé sur le marbre qu'on placeroit devant le tombeau. Cet eloge mérite d'avoir ici sa place. Il ne consiste que dans ces quatre caracteres: *Tsoung, Tsing, Tsoui, Té*, mis à la suite des titres *Ouen Tcheng, Koué Koung* (c'est-à-dire, *Homme excellent en tous genres, & Comte de l'Empire*), dont leurs Majestés le décorerent. Il seroit difficile pour ne pas dire impossible, d'exprimer plus de choses en aussi peu de mots. *Si l'on vouloit rendre en françois le sens abrégé de ce bel eloge, on pourroit dire:* Séema-koang, *Comte de l'Empire, homme excellent en tous genres, s'est distingué sur-tout, par une fidélité constante à remplir avec l'attention la plus scrupuleuse jusqu'au moindre de ses devoirs, par une intégrité de mœurs exempte de tout reproche, par une candeur d'ame incapable de dissimulation, & par une conduite toujours dirigée par la vertu.*

Le peuple, dont il etoit l'idole, parce qu'il l'avoit toujours protégé, se distingua dans cette occasion, par des marques d'attachement qui ont peu d'exemples. Aussi-tôt que le bruit de sa mort se fut répandu dans la ville, on n'y entendit que gémissemens & que pleurs. Toutes les boutiques se fermerent, tout le monde y prit le deuil, comme si tout le monde avoit perdu son propre pere ou quelqu'un de ses proches. Il n'y eut personne qui ne voulût aller se prosterner devant son cercueil, & faire, en signe d'affection & de reconnoissance,

quelque petit présent conforme à son etat. L'un de ses panégyristes ajoute que les femmes, les enfans & en général tous ceux à qui il ne fut pas permis de se procurer cette satisfaction, s'en dédommagerent en quelque sorte en faisant les mêmes cérémonies dans leurs propres maisons, devant le portrait de l'illustre mort, dont on distribua des copies en si grande quantité & à si bon compte, que tous, jusques aux plus pauvres, furent en etat de s'en procurer.

Les funérailles d'appareil & toutes les autres cérémonies d'usage etant finies dans la Capitale, on porta le corps dans la Province du *Chen-si*, pour être inhumé dans la sépulture de ses peres, près de *Chen-tcheou* sa patrie. On lui rendit, tout le long de la route, les mêmes honneurs, proportion gardée, qu'on lui avoit rendus à *Kai-fong-fou*. On sortoit des villes & des villages, en habits de deuil, pour aller au-devant de lui; & on l'accompagnoit en sanglottant & en versant des larmes, jusqu'au terme de la banlieue.

Si quelqu'un se fût avisé de prévoir alors qu'après dix ans révolus, la mémoire de ce grand Homme seroit déshonorée de la maniere la plus indigne, il eût passé sans doute pour un insensé. C'est cependant ce qui arriva après la mort de l'illustre Régente. Les partisans de *Ouang-ngan-ché* qui n'avoient osé remuer du vivant de cette Princesse, trouverent moyen de se relever & de se procurer les emplois les plus distingués, tant à la Cour que dans les Tribunaux. *Tché-tsoung*, qui n'avoit pas au-delà de vingt ans quand il se trouva chargé seul du pesant fardeau du gouvernement, fut la dupe de leur cabale. Il se laissa persuader que *Sée-ma-koang* & tous ceux de son parti avoient rendu *Chen-tsoung* son pere méprisable aux yeux de la postérité, en décriant par une infinité d'écrits les etablissemens qu'il avoit faits pendant son regne, & en cassant ces mêmes etablissemens quand ils avoient eu assez d'autorité pour pouvoir le faire. En conséquence

de cette persuasion, le jeune Empereur déclara *Sée-ma-koang* déchu de tous ses titres, ennemi de la patrie & de son Souverain, & coupable du crime de leze-majesté. Il fit renverser son tombeau, & abattre le marbre qui contenoit son eloge, pour lui en substituer un sur lequel on grava l'enumération de ses prétendus crimes. Il ordonna de faire une recherche exacte de tous ses ecrits & de les livrer aux flammes: ce qui s'exécuta avec une fureur plus digne de la barbarie de *Tsin-ché-hoang-ty*, que d'un Prince de l'illustre sang des *Soung* qui ont tous eté les amis & les protecteurs des Lettres. Mais l'Histoire justifie en quelque sorte *Tché-tsoung*, en disant que ses Ministres furent les seuls auteurs de ces excès en abusant de son nom & de l'autorité qu'il leur avoit confiée.

La dégradation de *Sée-ma-koang* eut lieu l'an de J. C. 1097; & trois ans après, *Hoei-tsoung*, qui succéda à *Tché-tsoung*, rétablit, en montant sur le Trône, la mémoire de ce grand homme, & lui rendit tous les titres, honneurs & prérogatives dont on l'avoit dépouillé. C'est la seule action digne des eloges de la postérité, que ce prince ait faite durant tout le cours de son regne, qui fut de vingt-cinq ans. *Kao-tsoung*, le neuvieme de ses fils, répara, de la maniere la plus eclatante, l'injure qu'on avoit faite à *Sée-ma-koang*, en plaçant son portrait dans la salle de ses propres Ancêtres, à côté de celui de *Tché-tsoung*, qui l'avoit déshonoré. Ce fut la troisieme année de *Kien-yuen*, c'est-à-dire, l'an de J. C. 1129. Cent trente-huit ans après, c'est-à-dire l'an de J. C. 1267, l'Empereur *Tou-tsoung* le fit entrer dans la salle de Confucius sous le titre de *Ouen-koung*; mais ce titre fut changé en 1530, par *Ché-tsoung*, onzieme Empereur des *Ming*; & au lieu de *Sée-ma*, *Ouen-koung*, on l'appella *Sien-jou*, *Sée-ma-tsée*, ce qui signifie, *Sée-ma*, *Philosophe de l'ancienne Doctrine*. C'est le titre le plus honorable qu'on puisse donner ici à un homme de Lettres. *Sée-ma-koang* l'a mérité, en

ce que dans aucun de ſes ecrits il ne s'eſt ecarté de la Doctrine de Confucius; & qu'on n'y trouve pas la moindre trace de la Doctrine des ſectaires qui, depuis lui, eſt devenue ſi commune.

SOU-CHÉ.

Sou-ché, qu'on déſigne quelquefois par le titre de *Po-kiu-ché*, naquit à *Mei-tcheou*, ville du ſecond ordre, de la province du *Séé-tchouen*. Dès l'âge de dix ans, il ſe fit diſtinguer des autres enfans par ſon obéiſſance à ceux dont il tenoit la vie, & par ſon reſpect & ſa déférence envers tous ceux qui etoient plus âgés que lui.

Son pere ayant eté nommé pour exercer la Magiſtrature dans une ville eloignée, ne crut pas devoir dépayſer ſa famille, dans l'incertitude ſi on le laiſſeroit long-tems dans le poſte qu'il alloit occuper. Pendant ſon abſence, *Tcheng-ché* ſa vertueuſe epouſe donnoit tous ſes ſoins à l'education de ſes enfans. Chaque ſoir elle leur liſoit elle-même quelques pages d'Hiſtoire, & en particulier l'hiſtoire des *Han* orientaux, *Toung-han-chou*. Elle s'appercevoit avec plaiſir, que lorſqu'elle rencontroit quelques traits où *il etoit queſtion des enfans célebres*, de ceux ſurtout qui s'etoient diſtingués par leur piété filiale, *Sou-ché* ſe recueilloit en lui-même & redoubloit d'attention. Cette ſage mere, ſans qu'il y parût de l'affectation de ſa part, appuyoit alors ſur ce qu'elle diſoit, & finiſſoit ſa lecture pour avoir occaſion de la recommencer le lendemain par le même trait.

Un jour qu'elle liſoit le détail de la maniere dont ſe conduiſoit l'illuſtre *Fan-peng* envers ceux à qui il devoit la vie, *Sou-ché* ſort tout-à-coup de ſa place, & ſautant au cou de ſa mére, il lui dit en l'embraſſant tendrement, *je veux vous rendre la mere d'un ſecond* Fan-peng. *Il ne tiendra qu'à vous de me rendre telle*, lui répondit ſa mere avec attendriſſement; & détourna

un peu la tête, pour ne pas lui laisser voir les larmes délicieuses dont ses yeux furent tout-à-coup inondés. On me pardonnera d'entrer dans ces petits détails, si l'on fait attention qu'ils sont très-intéressans pous les Chinois ; & que ce n'est que d'après les Chinois que je parle, pour faire connoître d'autres Chinois. Après avoir reçu la premiere education dans la maison paternelle, *Sou-ché* fut envoyé dans les Ecoles publiques. Il s'y distingua par la régularité de ses mœurs, par son application à l'etude & par des succès qui le mirent toujours au-dessus de ses compagnons.

La seconde année de *Kia-yeou*, c'est-à-dire, l'an de J. C. 1057, il se rendit à la capitale pour s'y faire examiner & prendre ses grades. Le savant *Ngueou-yang-sieou*, qui etoit alors chef du premier Tribunal littéraire, & qui, en cette qualité, présidoit aux examens des Lettrés, fut si charmé de la piece d'eloquence qui fut produite par *Sou-ché*, qu'il ne pouvoit se lasser de l'admirer. *Voilà*, dit-il aux autres examinateurs, *voilà un jeune homme qui nous effacera bientôt tous tant que nous sommes. O le beau génie ! Le premier pas est le plus difficile à faire, il faut que je lui tende la main.* Il n'oublia pas ce qu'il venoit de dire, car quelque tems après, lorsque *Sou-ché* eut reçu le degré de Docteur, il le fit retenir dans la Capitale, le produisit, le fit valoir & le présenta à l'Empereur, en lui disant qu'il lui présentoit l'homme le plus eloquent de l'Empire. Un si grand eloge de la bouche de celui qui passoit lui-même pour être l'homme le plus savant de son siecle, fit impression sur l'esprit de l'Empereur. Il parla assez long-tems à *Sou-ché*, l'interrogea sur divers points de littérature, & il fut si content de ses reponses, qu'il pensa dès-lors à lui donner un emploi qui l'attachât auprès de sa personne. Il en parla à *Ouang-ngan-ché* qui etoit alors premier Ministre, & lui dit que son intention etoit qu'il fût placé auprès de lui, afin de s'y mettre au fait

des affaires, pour lesquelles il lui paroissoit qu'il avoit un talent eminent.

Ouang-ngan-ché pâlit en entendant ces paroles de l'Empereur. Il garda quelque tems le silence, & après s'être un peu remis, il répondit que *Sou-ché* n'etoit nullement propre à se former au train du gouvernement, tant que lui *Ouang-ngan-ché* seroit Ministre, parce qu'il agissoit sur des principes diamétralement opposés à ceux que sa Majesté avoit eu la bonté d'adopter depuis qu'elle l'avoit honoré de sa confiance. *Je lui donnerai donc une place parmi les Historiens de mon regne*, reprit l'Empereur. *Vous ne sauriez lui refuser le talent de bien ecrire. Gardez-vous en bien, Seigneur*, dit le Ministre avec vivacité, *il est encore moins propre à cet emploi, qu'à celui que votre Majesté vouloit lui donner d'abord.* Sou-ché *ecrit très-bien, je le regarde-même comme l'homme le plus eloquent de l'Empire; & c'est précisément parce qu'il est tel, qu'il ne faut pas qu'il travaille à l'Histoire de votre regne: il ecriroit à coup sûr suivant ses préjugés, & qui sait comment la postérité nous jugeroit?* L'Empereur ne repliqua point, & se contenta de donner à *Sou-ché* un des principaux Mandarinats dans le Tribunal des Savans.

Dans ce tems-là, le premier Ministre *Ouang-ngan-ché* fier de la faveur de son Maître, suivoit, sans plus se contraindre, le projet qu'il avoit conçu de bouleverser tous les usages de l'Empire. Tous les bien intentionnés l'attaquerent; mais leurs attaques furent sans effet. *Sou-ché* fit comme les autres, pour la partie qui le concernoit, & le Souverain lui donna gain de cause. Il s'agissoit de conserver l'ancienne maniere d'examiner les Lettrés, à laquelle *Ouang-ngan-ché* vouloit en substituer une de sa façon. La supplique que *Sou-ché* présenta à l'Empereur à cette occasion, fut si eloquente que ce Prince ne pouvoit se lasser de la lire; & en la lisant, il laissoit echapper par intervalles

intervalles ces mots d'admiration, *ô que cela est bien dit ! que cet homme est eloquent !* & quelques autres semblables. Il ne s'en tint pas-là, il voulut apprendre de sa propre bouche, à l'auteur, qu'il avoit égard à ses représentations. Il le fit venir, & après l'avoir rassuré sur ce qu'il sembloit craindre, il lui fit plusieurs interrogations sur différens sujets. Il lui ordonna, entre autres choses, de lui dire sans détours & avec sincérité, ce qu'il croyoit qu'il avoit à corriger dans sa maniere de gouverner. *Sou-ché*, sans paroître embarrassé, lui répondit : *Je crois que c'est dans l'intention d'être obéi, que vous m'ordonnez de vous parler sincérement : un grand Prince ne sauroit s'abaisser jusqu'à feindre. Je vous dirai donc, puisque vous le voulez, qu'il y a trois défauts de la derniere importance, dont on a droit d'attendre l'amendement de la part d'un Souverain qui dit ne vouloir que les connoître pour tâcher de s'en corriger.*

Le premier, est une trop grande précipitation à donner vos ordres & une rigueur excessive à en exiger l'exécution. Il est de la sagesse de ne rien ordonner dont on n'ait prévu les suites, bonnes ou mauvaises ; & l'on ne sauroit les prévoir, si l'on n'a eu soin de délibérer d'abord à part soi, & ensuite avec ceux qui peuvent donner de bons conseils. Il est de la prudence, & souvent même de la justice, de révoquer des ordres donnés, quand on vient à en connoître les inconvéniens ; & votre Majesté ne sauroit connoître les inconvéniens qui résulteroient de tels ou tels de ses ordres, s'ils etoient mis en exécution, qu'elle ne donne une entiere liberté à ses Grands de pouvoir lui faire leurs représentations.

Le second, est une trop grande facilité à ecouter ceux qui vous approchent, & à vous conduire suivant qu'ils vous le suggerent. Un Souverain qui veut bien gouverner doit ecouter tout le monde, & ne pas se livrer aux uns préférablement aux autres. Il doit peser les avis, balancer les suffrages, & ne se déterminer qu'en

faveur de ceux qui lui paroîtront le moins suspects, le plus conformes à la raison & au bien général de l'État.

Le troisieme enfin, est le peu d'ordre que vous gardez dans la promotion des Mandarins & des Officiers. Tel rampoit hier dans la poussiere, qui se trouve aujourd'hui placé au faîte des honneurs. Il n'est pas possible que dans une elévation si rapide, la tête ne tourne à plusieurs ; il est moins possible encore que ce soit le mérite seul qui ait décidé. La plupart ne sont redevables de leur fortune, qu'aux intrigues & à la faveur de ceux qui les protegent. Comment de tels hommes, souvent sans talents & toujours sans expérience, peuvent-ils s'acquitter dignement des devoirs essentiellement attachés aux emplois qu'on leur confie? Un Prince juste doit avoir egard à la longueur & à la multiplicité des services, & non aux intrigues des protecteurs. Il ne doit mettre dans les postes eminens, que ceux qui se sont montrés dignes d'y figurer avec honneur, en passant par tous les degrés qui y conduisent.

Vous avez exigé de moi, Seigneur, que je m'expliquasse librement & avec sincérité ; je n'ai fait que vous obéir en parlant comme je viens de faire. L'Empereur, ajoute l'Historien, *qui avoit écouté ce discours avec beaucoup d'attention, fut saisi de crainte, comme un criminel qui vient d'être jugé.*

Ouang-ngan-ché n'étoit pas cependant si tranquille qu'il affectoit de le paroître. Il n'avoit pas voulu que *Sou-ché* fût mis au nombre de ceux qui aident le ministere ; il l'avoit exclu de la place d'Historiographe ; mais il etoit dans la capitale, & par conséquent à portée d'être appellé à la Cour sous le moindre prétexte ; il travailla à l'éloigner, & lui fit donner une place *d'examinateur ambulant.*

Dans ce nouveau poste, *Sou-ché* parcourut les villes des Provinces qui lui étoient echues, & examina les Lettrés qui y faisoient leur séjour. De toutes les pieces d'éloquence sur

lesquelles il eut à porter son suffrage, il n'y en eut que deux ou trois qui n'eussent pas le gouvernement pour objet. Dans toutes les autres, il n'etoit question que des changemens que le Ministre faisoit ou vouloit faire dans les mœurs de la Nation, en introduisant de nouveaux usages. Il crut qu'il etoit de son devoir d'en avertir l'Empereur : il le fit à-peu-près en ces termes :

« Votre Majesté aura peine à croire ce dont je vais lui rendre » compte. J'ai déjà parcouru bien des villes ; j'ai lu les diffé- » rentes pieces d'éloquence qui m'ont été présentées par les » Lettrés qui les habitent, & je n'ai pas été peu surpris, en » voyant qu'elles étoient presque toutes sur un même sujet. » Les Auteurs sans s'être rien communiqué, sans même se » connoître, s'elevent d'un commun accord avec beaucoup de » force, contre les usages que votre Ministre s'efforce d'in- » troduire dans l'Empire. Les raisons qu'ils *apportent sont si* » *bonnes qu'ils m'entraîneroient infailliblement* dans leur sen- » timent, si je ne pensois pas déjà moi-même ce qu'ils pen- » sent tous. J'ai fait un choix des pieces qui m'ont paru les » meilleures, pour les offrir à Votre Majesté, quand je serai » *de retour* ».

L'Empereur après avoir lu cette lettre, la donna à lire à *Ouang-ngan-ché*, en lui disant qu'il vouloit que ses sujets fussent contens. Ce Ministre, avec cet air modeste, qu'il savoit si bien prendre, quand il vouloit parvenir à ses fins, lui répondit. *Votre Majesté connoît depuis long-tems les Lettrés ; ils ne veulent marcher que dans les routes battues qui leur ont été tracées par leurs Ancêtres. Qu'on leur en offre de plus sûres, de plus commodes, de plus utiles, ils ne daignent pas même faire un pas pour s'assurer si elles sont telles. Cependant, s'ils se donnoient la peine d'examiner ce qu'ils appellent des nouveautés, il se convaincroient qu'il n'y a rien de plus ancien*

*dans la nation, que les usages que je veux faire revivre, puisque ce sont les usages qui ont eu cours sous les regnes glorieux d'*Yao, *de* Chun, *& des grands Princes qui ont illustré les trois premieres Dynasties. Votre Majesté en est convenue avec moi plus d'une fois ; ainsi ne revenons plus sur un plan que nous n'avons formé qu'après les plus sérieuses réflexions. Les Lettrés parleront, ils écriront ; laissons-les dire, laissons-les écrire tant qu'ils voudront ; & que leurs vaines déclamations ne nous empêchent pas de leur faire du bien malgré eux.*

L'Empereur, persuadé que son Ministre n'avoit que de bonnes intentions, continua à lui laisser suivre son plan, & à se roidir contre toutes les représentations des Lettrés. *Ouang-ngan-ché* profita des bonnes dispositions où il avoit su le mettre à son égard, pour lui arracher une déclaration, par laquelle il etoit enjoint à tous ceux qui se présenteroient désormais pour être admis aux grades, de n'expliquer les *King* que d'une maniere conforme à celle dont il les avoit expliqués lui-même dans les commentaires qu'il avoit publiés ; & pour leur en faciliter les moyens, il fit faire une magnifique edition & des *King* ainsi commentés, & du dictionnaire universel qu'il avoit composé dans l'intention de donner aux différens caracteres le sens qui favorisoit le plus ses opinions. Cette edition finie, il en fit distribuer une grande quantité d'exemplaires dans toutes les villes des Provinces. Cet artifice lui réussit en partie auprès des jeunes Lettrés ; mais les anciens, & sur-tout les vrais Savans, ne crierent que plus fort contre lui. *Sou-ché* ne fut pas des derniers à parler. Il fit plus d'une fois ses représentations, & toujours inutilement. Il se dégoûta de la Cour & de la Capitale, & demanda à se retirer : l'Empereur y consentit, & lui donna le gouvernement du peuple de *Hang-tcheou.*

Après avoir pris possession de sa charge, il mit tous ses soins à en bien remplir les devoirs. Pendant le cours de son

adminiſtration, quelques brigands faiſoient du ravage dans l'une des villes de ſon diſtrict. Il s'y rendit en perſonne pour tâcher de remédier au mal, & de ſe ſaiſir des malfaicteurs; il n'en put venir à bout. Le Gouverneur de la Province envoya une compagnie de Soldats, pour exécuter ce que l'homme de Lettres n'avoit pu faire. Ces gens de guerre faiſoient plus de mal aux habitans & cauſoient plus de déſordres dans la ville, que n'en avoient commis ceux contre leſquels on les envoyoit. Le peuple s'en plaignit à *Sou-ché*, qui fit ſemblant de ne vouloir pas ajouter foi à ce qu'on lui diſoit; mais il ne ſe conduiſoit ainſi mollement en apparence, que pour avoir le tems de faire des informations exactes, & d'obtenir de la Cour la permiſſion de punir exemplairement les coupables, indépendamment des officiers généraux leurs ſupérieurs.

Quand il fut muni du plein pouvoir de connoître ſeul de cette affaire, il cita tous les officiers de la compagnie qu'on avoit envoyée à ſon ſecours, les interrogea juridiquement, leur confronta les témoins qui avoient dépoſé contre eux & leurs ſoldats, & les ayant trouvés coupables, il les condamna à mort, & les fit décapiter dans le lieu même. Il cita enſuite les ſoldats, & après leur avoir dit qu'il leur pardonnoit, parce qu'ils etoient moins coupables que leurs officiers, qui n'avoient pas ſu ou voulu les contenir, il les renvoya au Gouverneur de la Province. Cet exemple, dit l'Hiſtorien Chinois, fit une telle impreſſion ſur l'eſprit des troupes, qu'elles n'oſerent plus déſormais s'écarter de leur devoir. Cependant, ſoit que les militaires ſe fuſſent plaints, ou pour quelque autre raiſon, on fit changer de département à *Sou-ché*, & on l'envoya exercer le même emploi à *Siu-tcheou*.

Il ſembloit que les affaires difficiles n'attendiſſent à éclorre que lorſqu'il ſe trouvoit à portée de les terminer. Il n'y avoit pas encore un an qu'il étoit à *Siu-tcheou*, quand l'abondance

des eaux, causée par des pluies presque continuelles, grossit tellement le fleuve, qu'il rompit ses digues dans plusieurs endroits, inonda tout le pays des environs, & menaça d'inonder la ville même dont il baignoit déjà les murs. Le peuple effrayé vouloit tout abandonner pour aller chercher ailleurs sa sûreté. *Souché* se montre, parcourt toutes les rues, & avec cette éloquence qu'il savoit si bien employer dans l'occasion, il fait couler le courage & l'intrépidité jusques dans les cœurs les plus timides. *N'ai-je pas autant à craindre que vous ?* (leur disoit-il); *cependant vous me voyez tranquille, & les eaux qui vous effraient si fort, ne m'ont point encore fait perdre un moment de mon sommeil ordinaire. Pourquoi cela ? Parce que je suis plus instruit que vous ne pouvez l'être. J'ai lu toutes nos histoires, je sais tout ce qui s'est passé dans l'Empire depuis le tems de* Yao *jusqu'aujourd'hui; je sais encore que le malheur qui vous consterne est déjà arrivé plus de cent fois, & d'une maniere beaucoup plus terrible que celle dont nous sommes témoins. Faisons aujourd'hui ce qu'on faisoit alors. Employons nos forces & toute notre industrie à réparer le mal. Je ne demande de vous qu'une obéissance prompte & exacte pour tout ce que je vous ordonnerai. Puisque nous sommes tous intéressés à une même cause, il faut que nous concourions tous egalement à en voir bientôt la fin. Tous ceux qui sont robustes & en etat de travailler, viendront avec moi pour faire le gros ouvrage. Les vieillards, les femmes & les enfans resteront pour garder la ville, & pour nous apporter chaque jour les provisions nécessaires. Que les anciens de chaque rue ou de chaque quartier, déterminent entre eux quels sont ceux qui doivent me suivre & ceux qui doivent nous apporter de quoi nous nourrir. Je partirai demain. Je vais de ce pas trouver le Commandant des troupes, pour le prier de m'aider de son côté à la tête de ses soldats.*

Tout ce peuple qui, quelques momens auparavant, voyoit

ſa perte comme certaine, raſſuré par les paroles de ſon ſage Gouverneur, ſe regarda comme hors de danger, & ſe mit en devoir d'exécuter ſans confuſion les ordres qui venoient de lui être donnés. Les militaires ne ſe prêterent pas avec moins de docilité que le peuple, à tout ce qu'on exigea d'eux, & dans moins d'un mois les digues réparées & fortifiées depuis *Si-ma-tai* juſqu'à *Siu-tcheou*, reſſerrerent le fleuve dans ſon ancien lit, rappellerent la tranquillité dans le pays, & firent renaître la joie dans tous les cœurs.

Après avoir fini glorieuſement les années de ſon adminiſtration. à *Siu-tcheou*, *Sou-ché* fut envoyé à *Hou-tcheou* pour y gouverner le peuple. Il etoit d'uſage alors, comme il l'eſt encore aujourd'hui, que ceux qui entroient en charge ecriviſſent à l'Empereur pour le remercier, quand, à raiſon de l'eloignement ou de quelque infirmité, ils ne pouvoient ſe rendre à la Cour pour s'acquitter de ce devoir en perſonne.

Le nouveau Gouverneur de *Hou-tcheou* ne s'en tint pas à la ſimple formule d'un remerciment, il fit à ſon maître les repréſentations les plus vives ſur les inconvéniens qui réſultoient des nouveaux uſages qu'on s'efforçoit d'etablir ; & comme en ecrivant, il lui arrivoit quelquefois de ſe laiſſer entraîner par le feu de ſon génie, il laiſſa echapper dans ſa lettre quelques expreſſions qui n'etoient pas aſſez meſurées.

Le premier Miniſtre, auteur de toutes ces nouveautés, ſe voyant attaqué directement par *Sou-ché*, ſaiſit cette occaſion pour tâcher de le perdre. Il gagna l'un des Cenſeurs de l'Empire, nommé *Chou-tan*, & un autre grand Mandarin du nom de *Ouang-kouei*. Il les engagea à ſe joindre à lui, *afin*, diſoit-il, *d'accuſer auprès de l'Empereur*, *celui qui accuſoit tout le monde*. Il eſt vrai de dire que *Sou-ché* n'epargnoit perſonne. Fût-ce ſon propre frere qui n'eût pas rempli les obligations de ſa charge, il lui en auroit fait un crime auprès du Souverain dans

les lettres particulieres qu'il lui ecrivoit; ce qui lui avoit fait beaucoup d'ennemis, parmi les Mandarins sur-tout qui etoient de la faction de *Ouang-ngan-ché*; car quant aux partisans & aux défenseurs des anciens usages, ils etoient presque tous pour lui.

Quand le Ministre *Ouang-ngan-ché* se sentit assez bien appuyé, il présenta le premier une supplique à l'Empereur, dans laquelle il s'exprimoit avec une sorte de modération qui n'en devoit que mieux produire son effet. « On se plaint de » tous côtés, disoit-il, de la trop grande liberté que se donne » *Sou-ché* de parler & d'ecrire contre le Gouvernement pré- » sent. Votre Majesté peut juger de la maniere dont il s'exprime » avec les autres, par celle dont il s'est exprimé avec elle- » même dans la derniere lettre qu'il a ecrite. A l'entendre, » vous renversez tout, vous bouleversez tout, & l'Empire va » bientôt se trouver sur le penchant de sa ruine. Quel dom- » mage qu'un aussi beau génie ait pris un travers qu'on peut » passer à peine aux Lettrés du dernier ordre, quand ils veulent » s'ingérer à parler des affaires d'Etat! Je sais que votre Ma- » jesté est pleine d'estime pour *Sou-ché*, qu'elle l'aime même; » c'est pour cette raison que je la supplie très-humblement de » vouloir bien le faire avertir d'être déformais plus circons- » pect, & de ne pas s'elever avec tant d'ardeur contre des » usages qui ont l'approbation du Souverain ».

L'Empereur lut cette supplique & n'y répondit point. Le jour suivant, le Censeur *Chou-tan* présenta la sienne qu'il avoit travaillée avec un soin infini, & qui etoit conçue de la maniere que je vais l'exposer.

» Ce n'est point un vain titre que celui de Censeur de l'Em- » pire. Celui qui en est décoré, doit s'exposer à tout, quand il » est question de remédier aux abus; & depuis le Souverain » jusqu'au dernier du peuple, tous peuvent être soumis à sa

» censure. Je mériterois l'odieux nom de prévaricateur, si je
» gardois plus long-tems le silence sur la trop grande hardiesse,
» pour ne rien dire de plus, de certains de vos Sujets qui saisissent toutes les occasions de parler & d'ecrire contre le
» Gouvernement, & même contre la personne de votre
» Majesté.

» Parmi ces Hommes ainsi hardis, il en est un plus hardi que
» tous les autres, qui, dans ses discours familiers, dans ses
» lettres, dans sa prose, & dans ses vers ne cesse d'invectiver
» contre tout ce que fait votre Majesté pour le bonheur &
» l'avantage de ses peuples. Celui dont je parle, vous le connoissez, Seigneur, vous êtes plein d'estime pour lui, vous
» l'avez comblé de mille bienfaits : c'est l'eloquent *Sou-ché.*
» Tout ce qui sort de sa bouche ou de son pinceau, est si plein
» d'energie, que tout le monde se fait un plaisir de le retenir.
» Ses vers courent la ville, & se répandent même jusques dans
» les provinces les plus reculées. Mais ces vers qu'on admire
» tant, ne sont la plupart que pour désapprouver la conduite
» de votre Majesté. En voici la preuve dans quelques-uns de
» ces vers que j'ai retenus malgré moi pour les avoir oui réciter
» dans plus d'une compagnie. Il y a quelque temps qu'on fit,
» par vos ordres, quelques largesses au peuple, qui en témoigna sa joie par des cris réitérés de *dix mille ans à notre*
» *auguste Empereur.* A cette occasion *Sou-ché* fit deux vers,
» (dont voici le sens).

» *Que nous sommes heureux ! dit le peuple dans les transports*
» *de sa joie; nous avons de quoi vivre la moitié de l'année par le*
» *seul bienfait de notre Empereur. Tels les enfans oublient tout, à*
» *l'aspect d'une bagatelle qu'on leur offre pour les amuser.*

» A l'occasion de l'examen des Lettrés, il fit d'autres vers
» (qu'on peut rendre ainsi en françois).

» *Nos Lettrés savent aujourd'hui des livres à milliers ; mais*

» *pour ce qui regarde les loix, ils les ignorent toutes, parce que*
» *celles de notre Prince ne sont pas celles de* Yao *& de* Chun.

» Lorsque votre Majesté, pour dessécher les terres trop » humides, fit creuser ces canaux utiles qui portent la ferti- » lité dans le pays, *Sou-ché* ne manqua pas de célébrer à sa » maniere ce bienfait, dans un distique (qu'on peut rendre par » ces mots).

» *Si la mer orientale pouvoit lire dans le cœur de notre maître,*
» *elle ne manqueroit pas de changer le sable de ses bords en terres*
» *fertiles, où l'on verroit croître l'utile mûrier.*

» Je finis, Seigneur, par les deux vers que fit encore *Sou-* » *ché*, après le léger impôt que votre Majesté mit sur le sel, en » réglant la maniere dont on devoit en faire la distribution, » pour obvier aux abus enormes qui s'etoient glissés insensi- » blement. (On peut traduire ces vers ainsi).

» *Qu'on ne révoque point en doute les effets de la musique*
» Chao; *on a trouvé de nos jours le secret de les renouveller.*
» *Pendant trois mois entiers, on a trouvé les mets sans goût* ».

Pour bien sentir tout le piquant de cette epigramme, il faut savoir un trait d'Histoire rapporté dans la vie de Confucius. Il y est dit que *ce Philosophe ayant entendu quelques airs de cette musique composée du tems de* Chun, *& qu'on appelloit* Chao-yo, *ou musique de* Chao, *il fut trois mois entiers sans pouvoir penser à autre chose, & que les mets les plus exquis & le plus délicatement apprêtés etoient sans aucun goût pour lui.* Il faut savoir encore que lorsqu'on fit les nouveaux réglemens sur le sel, le peuple en fut si mécontent, qu'il ne se pourvut de sel pendant trois mois, qu'au moyen des faux-sauniers; & que plusieurs même s'en passerent absolument, plutôt que de s'en procurer dans les différens Bureaux etablis pour la distribution.

» Le peu que je viens de dire, continue le Censeur, suffit » pour faire connoître à votre Majesté quel est l'esprit qui anime

» *Sou-ché.* Il me paroît dangereux de fermer les yeux sur une » pareille conduite. Tout sujet qui s'emancipe à blâmer la con- » duite de son Souverain, mérite punition. Je prie votre Ma- » jesté d'avoir egard à ce que je prends la liberté de lui repré- » senter ».

L'Empereur finissoit à peine la lecture de cette supplique, quand *Ouang-kouei*, avec qui le Censeur & le premier Ministre avoient tout concerté pour perdre *Sou-ché*, arriva pour saluer l'Empereur. *Et bien*, lui dit ce Prince en le voyant, *venez-vous aussi pour me porter quelque plainte? Non, Seigneur*, lui répondit *Ouang-kouei*, *je viens seulement pour vous faire part d'une satyre très-ingénieuse qui est attribuée à* Sou-ché. *Elle ne vous ennuira pas long-tems, elle est très-courte, puisqu'elle ne consiste qu'en deux vers.*

(Ils signifient) : *Lorsque la racine est parvenue au tuf, elle ne sauroit aller plus bas : il n'y a que l'œil perçant du dragon, qui puisse voir où elle étend ensuite ses filamens.*

Les malins, ajouta *Ouang-kouei*, *expliquent cette epigramme en disant que le peuple epuisé n'a plus de ressource, & que votre Majesté, qui l'a ainsi epuisé par les impôts & les autres etablissemens qu'elle a faits, peut savoir seule comment il pourra dans la suite se procurer de quoi vivre. Les malins se trompent*, repliqua l'Empereur, *les vers de* Sou-ché *ne se rapportent point à moi.*

Cependant malgré la bonne volonté de ce Prince, *Sou-ché* fut destitué de tous ses emplois, réduit au rang du peuple, & mis en prison.

Ses amis ne s'endormirent point; & ses amis etoient tous des hommes bien intentionnés, qui avoient rempli avec honneur les premieres places, même dans le Gouvernement. Ils prirent hautement sa défense. Deux d'entre eux, dont l'un se nommoit *Tchan-fang-ping*, & l'autre *Fan-tchen*, oserent courir

le risque de déplaire à leur Maître, en lui présentant une supplique en faveur du prisonnier.

Il est inoui, Seigneur, disoient-ils dans cette supplique, *il est inoui que nos sages Empereurs aient puni de la prison, des sujets fideles & bien intentionnés, pour avoir ecrit ou parlé contre des abus qui se glissent dans le Gouvernement. C'est au contraire dans la liberté entiere qu'ils laissoient aux Mandarins & aux gens de Lettres de dire publiquement ce qu'ils pensoient, qu'ils faisoient consister un des points les plus essentiels de leur sage politique. Ils apprenoient souvent de cette maniere ce qu'on n'osoit leur dire autrement, & ce qu'il etoit cependant essentiel qu'ils sussent.*

Quand même Sou-ché *seroit l'auteur des vers qu'on fait courir sous son nom; quand même ces vers auroient le sens qu'on leur prête, il etoit de l'honneur de Votre Majesté de dissimuler; car, dans ce cas, la punition est toujours regardée par le public, comme un trait de vengeance, plutôt que comme un acte de justice.*

L'Empereur daigna répondre à cette supplique, & dit à ceux qui la lui avoient présentée : *ce n'est point pour punir* Sou-ché *que je l'ai cassé & fait enfermer. C'est seulement pour instruire le public que j'ai egard aux représentations des Censeurs, & pour engager les Censeurs eux-mêmes à ne pas craindre de m'en faire. Du reste soyez tranquilles sur le compte de* Sou-ché. *Je vais donner mes ordres pour qu'on le mette en liberté.*

L'Empereur tint sa parole. Peu de tems après, *Sou-ché* fut elargi, & envoyé à *Hoang-tcheou* pour y vivre sous l'inspection du Mandarin qui en etoit Gouverneur. Arrivé dans le lieu de son exil, il prit un habit à larges manches, un bonnet & des souliers tels que les portoient ceux de la lie du peuple, & acheta une petite maison dont l'aspect tourné à l'orient, lui donna occasion de prendre le nom de *Toung-po-kiu-ché*, c'est-à-dire, *de Docteur de la maison Orientale*. Etant là sans emploi, &

n'ayant d'occupations que celles qu'il vouloit bien se procurer, il passa deux ou trois ans à cultiver alternativement la philosophie, l'eloquence & la poésie, & ce furent les années les plus tranquilles & les plus satisfaisantes pour lui, qu'il eût encore passées.

La cinquieme année du regne de *Chen-tsoung*, c'est-à-dire, l'an de J. C. 1072, on représenta à l'Empereur qu'il etoit tems qu'on mît en ordre les mémoires historiques de sa Dynastie. *Qu'on rappelle* Sou-ché, répondit l'Empereur, *& qu'on lui donne cet emploi. C'est l'homme de tout l'Empire qui peut le mieux s'en acquitter.* Les Ministres ne furent pas de son avis; ils lui opposerent toutes les difficultés dont ils s'aviserent, & proposerent *Tseng-koung* pour être Historiographe, au lieu de *Sou-ché. A la bonne heure*, dit l'Empereur, *je nomme* Tseng-koung. Il est bon de remarquer que ce *Tseng-koung* etoit un de ces Lettrés diserts, qui croient n'avoir jamais assez dit quand ils parlent des petites choses; & qui n'ayant pas assez de génie pour découvrir ce qui peut avoir influé dans les grands evénemens, n'en parlent que d'une maniere très-superficielle, en ne faisant, pour ainsi dire, que les annoncer. Tel etoit l'ecrivain qu'on substitua à l'eloquent *Sou-ché.* Il ne tarda pas à donner des preuves de ce qu'il savoit faire. Il devoit commencer son Histoire par le regne du Fondateur de la Dynastie, celui de l'illustre *Tchao-koang-Yng*, & ce regne plein d'evénemens intéressans dans tous les genres, demandoit, pour être bien traité, à être manié par un homme qui eût du génie, de la critique, du bon goût, de la clarté & de la précision. *Tseng-koung* manquoit peut-être de toutes ces qualités; car, son ouvrage n'ayant pas eté publié, il est à présumer qu'il ne fut pas trouvé bon. Quoi qu'il en soit, il l'eut à peine fini, que les deux Ministres ses protecteurs voulurent en faire eux-même la lecture à sa Majesté. L'Empereur l'écouta avec atten-

tion; & ſans approuver ni déſapprouver ce qu'il venoit d'entendre, il demanda un pinceau & du papier, & ecrivit en gros caracteres ces mots : *Je nomme* Sou-ché *à la place d'Hiſtoriographe.*

Les Miniſtres, auxquels cet ordre fut remis par le Souverain lui-même, ne repliquerent point. Ils obtinrent cependant que le nouvel Hiſtoriographe ne viendroit point à la Cour, pour les raiſons qu'ils avoient ci-devant alléguées & qu'ils firent valoir de leur mieux à cette occaſion. Ils firent aſſigner *Jou-tcheou*, ville du ſecond ordre, peu eloignée de la Capitale, pour être le lieu de ſon ſéjour pendant tout le tems qu'il travailleroit à l'Hiſtoire. *Sou-ché*, tranquille dans la ville de *Hoang-tchou* où il vivoit en vrai Philoſophe, croyoit qu'il etoit entiérement oublié dans un pays qu'il avoit oublié lui-même. Il ne fut pas peu ſurpris quand ſon Mandarin lui intima les ordres dont il etoit chargé. Il ecrivit ſur le champ à l'Empereur pour le remercier, & le pria en même tems de lui permettre de ſe rendre à *Tchang-tcheou*, où il avoit acquis quelques arpens de terre & une maiſon, plutôt qu'à *Jou-tcheou*, dont il ne connoiſſoit ni le local, ni le climat. *J'en travaillerai plus à mon aiſe*, diſoit-il en finiſſant; *& quand je travaille à mon aiſe, je travaille beaucoup mieux.* L'Empereur eut la bonté de conſentir à ce qu'il ſouhaitoit.

Tchang-tcheou etoit au-delà de la Capitale, par laquelle il falloit néceſſairement paſſer pour y arriver. *Sou-ché* en prit occaſion d'aller ſe proſterner aux pieds de l'Empereur, pour lui faire en perſonnne, & de vive voix, les remercimens qu'il lui avoit déjà faits par écrit. L'Empereur le reçut avec bonté, & lui donna des marques de l'eſtime la plus profonde, en lui diſant ce peu de mots. *En vous nommant à l'emploi d'Hiſtoriographe, je n'ai pas moins agi pour ma propre gloire, que pour celle de mes Ancêtres ; & la ſatisfaction publique me garantit la*

bonté du choix que j'ai fait. Allez au plutôt mettre en uſage votre talent. Je compte que vous ne tarderez pas à me procurer le plaiſir de lire quelque choſe de votre façon.

Une réception auſſi flatteuſe, de la part d'un Souverain qui ſe connoiſſoit en mérite, auroit eté plus que ſuffiſante pour lui faire oublier ſa diſgrace paſſée, s'il avoit regardé comme une diſgrace, un exil dont il avoit retiré le précieux avantage de pouvoir vivre dans toute la liberté philoſophique. Il y fut ſenſible, comme il le devoit, & ſa ſenſibilité, ranimant ſon zele pour la gloire de ſon Prince, lui fit faire une démarche qui faillit à lui être funeſte. Il crut qu'on pouvoit faire de nouveaux efforts auprès du premier Miniſtre *Ouang-ngan-ché*, pour l'engager à ſupprimer tous les nouveaux etabliſſemens, & à faire revivre les anciens. A la premiere occaſion qu'il eut de l'entretenir, il lui dit : *Je ne ſaurois vous diſſimuler juſqu'à quel point le public eſt révolté contre les nouveaux etabliſſemens. J'ai entendu ce qu'en diſent & les grands & les petits, & j'oſe vous aſſurer que tous, ſans exception, n'en parlent que pour les déſapprouver. Ils ajoutent que, vu le peu de ſoin qu'on apporte à obvier aux déſaſtres que cauſent depuis quelques années les fréquentes inondations, & la négligence extrême avec laquelle on traite les affaires de la Milice, il n'eſt pas poſſible que l'edifice du Gouvernement ne s'ecroule bientôt. Pour moi, je vous avoue que je ne vois dans tout ce qui ſe paſſe, que des pronoſtics d'une ruine prochaine. Quand la dynaſtie des* Han *fut ſur le point de périr, les choſes alloient à-peu-près comme elles vont aujourd'hui ; il en etoit de même, lorſque les* Tang *déclinoient vers leur fin. C'eſt à vous, premier Miniſtre d'Etat, d'empêcher que la dynaſtie des* Soung *ne ſe prépare un ſort pareil, ſous le regne d'un auſſi bon Prince que celui qui nous gouverne.*

Ouang-ngan-ché, qui n'etoit pas homme à ſe déſiſter de ce qu'il avoit une fois entrepris, & qui vouloit eviter toute diſcuſ-

fion, fe contenta de répondre que les digues & autres réparations qui pouvoient obvier aux ravages des eaux, regardoient le Tribunal des ouvrages publics; que ce qui concernoit la Milice, regardoit le Tribunal de la guerre; qu'il n'avoit garde de s'ingérer dans les affaires qui n'etoient pas de fon reffort; & qu'il lui confeilloit d'en faire de même. *Tout ce qui peut contribuer à procurer le bien de l'Empire & la gloire du Souverain,* repliqua *Sou-ché, eft du reffort d'un bon fujet, & du devoir d'un premier Miniftre. Ouang-ngan-ché*, elevant la voix, lui impofa filence, & lui ordonna de fe retirer.

N'y ayant rien qui pût le retenir à la Cour, *Sou-ché* en partit pour fe rendre à *Tchang-tcheou*, où il s'occupa, pendant plufieurs années, à mettre en corps d'Hiftoire les regnes des premiers Empereurs des *Soung*. A mefure qu'il finiffoit quelques articles importans, il en faifoit part à l'Empereur, qui les lifoit toujours avec beaucoup de plaifir. C'etoit alors *Chen-tfoung* qui etoit fur le trône, Prince auquel l'Hiftoire ne reproche que d'avoir fuivi trop aveuglément le plan de réforme que lui fuggéra fon Miniftre. *Chen-tfoung*, y eft-il dit, *etoit un Prince bon & vertueux par principe, doux & affable par tempérament. Il avoit la piété filiale gravée dans le cœur; il eut toujours du refpect pour fes maîtres, de la déférence aux avis de fes Miniftres & des Grands, une bonté toujours égale pour fes peuples, & en particulier pour ceux qui les gouvernoient. Il etoit d'ailleurs fans orgueil, fans fafte, & ennemi de tout ce qui pouvoit reffentir la débauche ou l'excès. Il ne fouhaitoit rien tant que de pouvoir procurer à fes fujets l'abondance & la joie; & ce ne fut que pour en venir à bout, qu'il adopta un plan de Gouvernement, qu'on lui perfuada devoir faire revivre les heureux temps d'*Yao *& de* Chun. On peut ajouter que s'il fe roidit quelquefois contre les avis & les repréfentations, ce ne fut que lorfqu'on voulut l'engager à changer ce même plan. *Tcheng-hao, Tcheng-y, Seé-ma-koang*

&

& une foule d'autres grands hommes, dont on lit encore aujourd'hui les ouvrages avec admiration, firent de vains efforts pour faire ouvrir les yeux à un Prince dont ils connoissoient les excellentes qualités. *Sou-ché*, qui echoua comme eux, prit enfin le parti de se taire, & se donna tout entier à composer l'Histoire dont on l'avoit chargé.

Il travailla tranquillement à *Tchang-tcheou*, où il s'étoit retiré, durant dix ans environ; c'est-à-dire jusqu'en 1086 de l'Ere chrétienne. *Chen-tsoung* etoit mort l'année d'auparavant, & avoit eu pour successeur son fils *Tché-tsoung*, âgé seulement de dix ans. L'Impératrice, aïeule de ce jeune Prince, avoit pris en main les rênes du Gouvernement, sous le nom de Régente. Elle avoit toutes les qualités nécessaires pour bien gouverner. A un esprit des plus pénétrans elle joignoit un discernement exquis, & elle ne cessa jamais de s'assujettir au travail; elle ecoutoit chaque jour, à des heures réglées, ses Ministres & les Grands; elle lisoit les suppliques & les représentations des Mandarins du dehors, & vouloit être instruite de tout. Le titre de *Mere de l'Empire*, dont elle jouissoit, n'etoit point pour elle un simple titre d'honneur; elle se fit un point capital de remplir à la rigueur tous les devoirs qu'il impose. Elle aimoit ses sujets avec tendresse, & faisoit à leur egard les fonctions d'une véritable mere.

Une Princesse de ce caractere ne pouvoit pas manquer de s'appercevoir bientôt des abus qui s'étoient glissés dans l'administration des affaires, à l'occasion des etablissemens de *Ouang-ngan-ché*; & dès qu'elle s'en fut apperçue, elle mit tous ses soins à les corriger. Elle commença par mettre dans les emplois & les charges considérables, tous ces Mandarins & ces Sages qui, sous le Gouvernement précédent, avoient eté exilés, ou s'etoient retirés d'eux-mêmes d'une Cour qu'ils ne pouvoient ni eclairer de leurs lumieres, ni servir avec avantage.

Sou-ché ne fut pas oublié. L'Impératrice Régente le nomma au Gouvernement de *Teng-tcheou*, d'où, peu de mois après, il fut appellé à la Capitale, pour être placé dans le Tribunal des Rites, & mis au nombre de ceux qui instruisent les Fils de l'Empire dans l'enceinte du Palais. C'est ainsi qu'on l'approchoit par degrés de la personne du Souverain.

Enfin la quatrieme année de *Yuen-yeou*, c'est-à-dire, l'an de J. C. 1089, il fut décoré du titre de *Grand-maître de la doctrine*, & placé près du jeune Empereur, pour lui expliquer l'Histoire & les *King*. Comme les autres maîtres, il avoit ses jours pour donner ses leçons; mais bien supérieur aux autres, tant par la force de son génie, que par la maniere de la déployer, il trouva le secret de fixer l'attention de son disciple toutes les fois qu'il l'instruisoit, & d'enchaîner, pour ainsi dire, son esprit à tous les objets qu'il entreprenoit de lui faire connoître. Il etoit si méthodique dans sa maniere d'exposer, si clair & si précis dans ses explications; il s'exprimoit avec tant d'energie, & choisissoit si bien, quand il le falloit, ses comparaisons & ses exemples, qu'il ne lui arriva presque jamais de n'être pas compris du premier coup. Aussi le jeune Prince etoit si satisfait de lui que, lorsqu'il ne comprenoit pas bien ce que ses autres maîtres vouloient lui inculquer, *n'importe*, leur disoit-il, *continuez, je demanderai à Sou-ché.*

Une telle préférence est d'autant plus à remarquer, que *Sou-ché* etoit peut-être le moins courtisan de tous ceux qui voyoient l'Empereur. Son caractere austere & même un peu dur le rendoit incapable de se déguiser; & il regardoit comme la plus essentielle de ses obligations, dans le poste qu'il occupoit, celle de reprendre les défauts naissans de son auguste disciple, tout revêtu qu'il etoit de l'autorité suprême, avec la même liberté que s'il n'eût eté qu'un disciple ordinaire. Il faut avouer qu'il y a des hommes à qui tout semble permis. Les expressions, la maniere de les

employer, le ton de voix, la physionomie même, tout en eux les met en droit, & comme dans une possession paisible de pouvoir dire les vérités les plus fâcheuses, sans qu'on s'en offense, sans même qu'on les désapprouve. Tel etoit *Sou-ché*, qui ne parloit jamais à l'Empereur que sur un ton de maître, pour l'instruire, ou pour le corriger.

Les devoirs d'un Souverain etoient le sujet le plus ordinaire de ses instructions. Il rapportoit tout à ce grand objet. *L'homme le plus absolu de l'Empire*, disoit-il à son eleve, *est celui qui doit le moins faire sa propre volonté. Il est responsable de ses actions, de ses paroles, de toute sa conduite à chacun de ses sujets en particulier; & tous ses sujets doivent trouver en lui un modele sur lequel ils puissent se former. La vie d'un Souverain*, ajoutoit-il, *est un tissu de gêne & de contrainte. Celui qui ne sauroit ni se gêner ni se contraindre, ne doit avoir de rang que dans l'ordre de ce qu'il y a de plus vil parmi le peuple*, &c.

Lorsqu'il avoit à reprendre dans son disciple quelques fautes dont il etoit important qu'il se corrigeât: *Suggérez-moi, je vous prie*, lui disoit-il, *ce que je dois répondre à ceux du dehors, quand ils me demanderont comment se comporte notre jeune Empereur; ce qu'il y a à espérer ou à craindre de lui, quand il tiendra en main les rênes du Gouvernement. Vous me connoissez, Seigneur, je suis incapable de déguiser la vérité; & comme je ne veux rien dire qui puisse vous faire tort, mon silence alors en diroit beaucoup plus que ne feroient mes paroles.*

Sa sincérité, loin de déplaire au Prince, ne faisoit, au contraire, qu'augmenter de jour en jour sa confiance, & cette confiance devint enfin si entiere, qu'il eût souhaité que son maître ne l'eût pas quitté d'un moment. Il le faisoit appeller, sous le moindre prétexte, & le retenoit quelquefois jusqu'à l'entrée de la nuit. L'Impératrice Régente, qui etoit instruite du mérite de *Sou-ché*, & qui etoit convaincue qu'il ne pouvoit

donner que de bons principes de gouvernement à celui dont on lui avoit confié une partie essentielle de l'éducation, n'etoit pas fâchée que l'Empereur lui donnât la préférence sur tous ses autres maîtres.

Un soir que cette Princesse se retiroit dans son appartement, *Sou-ché*, qui se retiroit de son côté après avoir donné sa leçon, se trouva sur son passage. Elle s'arrêta un moment, & lui demanda qui il etoit & d'où il venoit. Les Eunuques de la suite répondirent pour lui. *Sou-ché*, reprit-elle, *suivez-moi dans l'appartement de votre disciple. J'ai à vous parler en sa présence.* Quand ils y furent arrivés, la Régente s'assit, & l'Empereur son petit-fils se tint de bout; elle fit apporter du thé, & ordonna à *Sou-ché* de s'asseoir à côté d'elle. Comme celui-ci faisoit quelque difficulté, parce qu'il voyoit le jeune Prince debout: *obéissez*, lui dit-elle, *& ne regardez ici l'Empereur que comme votre disciple & mon petit-fils. Il nous doit du respect à l'un & à l'autre. Quel emploi faisiez-vous avant celui que vous exercez aujourd'hui? Madame*, répondit *Sou-ché*, *j'etois Gouverneur du peuple dans une ville du troisieme ordre, quand je fus appellé à la Capitale pour être placé dans un des grands Tribunaux, d'où l'on me tira peu après pour me faire ce que je suis.*

A quoi attribuez-vous, reprit l'Impératrice, *une elévation si prompte? A la faveur de Votre Majesté, ou à la protection de quelques Grands qui ignorent ce que je vaux. Vous vous trompez*, repliqua la Régente, *c'est au feu Empereur à qui vous en êtes redevable. J'ai rappellé dans mon souvenir tous les eloges qu'il faisoit de vous, lorsqu'il lisoit vos ouvrages, & il les lisoit souvent. Je me suis souvenue en particulier du regret qu'il témoignoit de ne pouvoir vous attacher auprès de sa personne, sans vous exposer à être accusé chaque jour par son premier Ministre ou par ses adhérens dont il croyoit devoir suivre les idées pour son plan de gouvernement. Cette raison ne subsistant plus, j'ai fait, en vous*

plaçant où vous êtes, ce qu'il auroit fait lui-même, s'il avoit vécu plus long-tems. Continuez à exercer votre important emploi, comme vous l'avez fait jusqu'à présent; & faites enforte de me convaincre chaque jour davantage que la profonde estime que le feu Empereur avoit conçue de vous, etoit fondée sur le vrai mérite, & sur l'attachement inviolable à la personne du Souverain & au bien réel de l'Etat.

Sou-ché ne put entendre ces derniers mots sans attendrissement; il répondit par quelques paroles entrecoupées de sanglots; & la Régente s'etant levée pour se retirer, ordonna à quelques Eunuques de le reconduire & de l'accompagner jusqu'à sa propre maison. *Prenez*, leur dit-elle à haute voix, *ces flambeaux d'or qui sont sur la table, & laissez-les chez* Sou-ché. *C'est un petit présent que je lui fais, de la part de l'Empereur. Il servira à lui rappeller de temps en temps la conversation que nous venons d'avoir ensemble.*

C'est ainsi que cette grande Princesse savoit honorer la vertu. Elle ne laissoit passer aucune occasion, sans distinguer d'une maniere spéciale tous ces graves personnages qui, sous le regne précédent, avoient eté disgraciés par les intrigues de *Ouang-ngan-ché.* Tout avoit changé de face à la Cour; les anciens usages se rétablissoient peu-à-peu dans toute l'étendue de l'Empire; les partisans & les créatures de *Ouang-ngan-ché*, eloignés des affaires & exclus des charges, *Ouang-ngan-ché* lui-même mort, & sa mémoire déshonorée, comme etant celle d'un perturbateur du repos public, tout sembloit annoncer le plus heureux des regnes. Il eût eté en effet tel, si l'illustre Régente avoit vécu plus long-tems. Mais elle fut enlevée de ce monde, la huitieme année de *Yuen-yeou*, c'est-à-dire, l'an de J. C. 1093, laissant l'Empereur *Tché-tsoung* son petit-fils, âgé seulement de dix-huit ans.

Les leçons de *Sou-ché* furent bientôt effacées de l'esprit de

ce jeune Prince, dès qu'il se vit indépendant. Il commença par rappeller de leur exil deux Eunuques qui avoient eté eloignés de la Cour par l'Impératrice-Régente, pour s'être mêlés des affaires d'Etat & avoir fait des brigues en faveur de *Ouang-ngan-ché.* Ces Eunuques rentrés en grace, crurent qu'ils ne pouvoient mieux se venger, & de la Princesse qui les avoit punis, & des personnes en place dont elle avoit suivi le conseil en les punissant : ils crurent, dis-je, qu'ils ne pouvoient mieux se venger, qu'en faisant rétablir dans leurs emplois, tous les fauteurs des usages proscrits. Ils en vinrent à bout, & l'Empire se trouva plongé de nouveau dans le noir gouffre des dissentions & des troubles. Les sages & les bien-intentionnés furent bientôt eclipsés ou se retirerent d'eux-mêmes, & la scène ne fut plus occupée que par des acteurs tels que ceux qui l'avoient déshonorée sous le regne de *Chen-tsoung.*

Sou-ché ayant eté l'un de ceux qui avoient parlé le plus haut & avec le moins de ménagement contre les innovateurs, fut aussi l'une des premieres victimes de leur haine. Il etoit alors à *Hang-tcheou*, où il avoit eté envoyé par l'Impératrice-Régente en qualité de Gouverneur du peuple & d'Inspecteur général de tous les ouvrages publics. Ces deux charges réunies dans sa personne, l'avoient mis en etat d'entreprendre & d'exécuter avec succès un ouvrage qui eût suffi seul pour immortaliser son nom, si l'immortalité ne lui eût pas eté assurée d'ailleurs par une foule d'autres titres.

Pour donner une idée de la grandeur, de l'importance & de l'utilité de cet ouvrage immortel, il faut que j'entre ici dans quelque détail; c'est ce que je vais faire le plus briévement qu'il me sera possible.

Hang-tcheou & ses environs etoient alors le pays de la Chine où il y avoit les plus mauvaises eaux. La terre qui est-là pleine de sel & de nitre, imprime à toutes les sources ses mauvaises

qualités; & si l'on creuse un peu trop profondement, on ne trouve plus que des eaux ameres & bitumineuses, telles que celles de la mer.

Sous l'Empire des *Tang*, l'illustre *Pé-ku-y*, dont on a vu ci-devant le portrait, fit creuser dans les principaux quartiers de la ville, six amples citernes qui se remplissoient des eaux douces du lac *Si-hou* & de la riviere *Yun-ho*, au moyen de quelques canaux qui les y conduisoient. L'entretien de ces canaux & de ces citernes demandoit des soins infinis, & leur utilité n'avoit lieu qu'autant qu'on ne se négligeoit pas sur ces soins. Tant que dura la Dynastie des *Tang*, l'on fut assez exact à les leur donner; mais pendant les guerres qui agiterent l'Empire sous les trois petites Dynasties, on se contenta de quelques réparations superficielles qui ne faisoient que pallier pour quelque tems un mal qui parvint enfin à son dernier période sous les *Soung*. Les canaux s'etoient comblés; & le lac plein de sable, de boue & d'herbes aquatiques, etoit souvent à sec dans plusieurs de ses parties, & n'avoit que très-peu d'eau dans le reste. Le peuple etoit contraint de boire l'eau saumâtre de ses puits, laquelle lui causoit des maladies qu'il ne lui etoit pas possible d'eviter.

Sou-ché, arrivé à *Hang-tcheou*, vit l'affliction commune & en fut touché. Il se mit en tête de guérir radicalement un mal, que tout autre que lui auroit regardé comme incurable dans les circonstances fâcheuses où l'on se trouvoit alors. Les coffres de la Province, ainsi que les trésors du Prince etoient epuisés. Le Gouvernement livré en proie aux factions, n'etoit occupé que d'intrigues. A peine donnoit-il quelques soins pour empêcher les fréquentes incursions que les Tartares faisoient sur les possessions de l'Empire. Comment lui proposer une entreprise coûteuse, pour le soulagement d'une seule ville & de ses environs? & quand même on l'auroit proposée, d'où tirer les secours

néceſſaires pour pouvoir en commencer l'exécution & la conduire à ſa fin ?

Rien de tout cela ne fut capable d'arrêter *Sou-ché*. Comme Gouverneur & Inſpecteur général de tous les ouvrages publics, il avoit toute l'autorité néceſſaire pour pouvoir entreprendre ; ſon eloquence & ſon activité lui fournirent les moyens d'achever. Il composa un ecrit court, mais plein de force & de raiſon, dans lequel il s'exprima à-peu-près dans ces termes :

« *Sou-ché*, Gouverneur de *Hang-tcheou*, Inſpecteur général » des ouvrages publics du département, &c. aux habitans » de la ville, des villages voiſins & des campagnes des » environs.

» J'ai toujours oui dire que rien ne contribue plus à l'entre- » tien de la ſanté & de la vie même des hommes, que la ſalu- » brité des eaux. Les fâcheuſes maladies auxquelles vous êtes » ſujets & qui vous ont enlevé, aux uns, un pere & une mere » auxquels vous auriez pu donner long-tems encore des » preuves de votre piété filiale ; aux autres, des enfans chéris & » une tendre epouſe, qui faiſoient toute la douceur de votre vie ; » à tous, quelque objet aimé, dont la privation vous cauſe » chaque jour des regrets amers : toutes ces maladies, dis-je, » ont leur ſource empoiſonnée dans les mauvaiſes eaux dont » vous êtes contraints de faire uſage pour les beſoins indiſ- » penſables & journaliers. En qualité de votre Gouverneur, je » me regarde comme votre pere. En vous voyant ainſi ſouffrir, » je reſſens au-dedans de moi-même les différens degrés de » douleur, dont chacun de vous eſt particuliérement affecté. » Je ſais que l'unique moyen de vous ſoulager eſt de vous pro- » curer de bonnes eaux. Ce moyen, nous pouvons l'employer » ſi vous le voulez ; il deviendra même facile, ſi vous avez de » la bonne volonté. Il faut des bras, de l'ardeur à les faire agir, » & de la conſtance à les employer autant de tems qu'il eſt

» néceſſaire.

» nécessaire. Si tout seul je pouvois tout cela, sans avoir re-» cours à vous, sans même vous en parler, je commencerois » dès aujourd'hui.

» Délibérez entre vous; & si vous êtes d'avis que la chose » se fasse, députez auprès de moi les Anciens de vos quartiers » respectifs, pour m'instruire de vos intentions; nous ne tarde-» rons pas à mettre la main à l'œuvre. Lorsque vous travail-» lerez à l'ouvrage immortel que je projette, ayez toujours » présent à l'esprit l'avantage que vous allez vous procurer & » que vous procurerez à vos descendans : pensez aux éloges » qu'ils vous donneront, quand, prosternés devant vos tablettes » ou vos portraits, ils renouvelleront chaque année les céré-» monies funebres en votre honneur. *C'est à ceux de nos Ancêtres,* » *qui vivoient sous tel régne*, diront-ils avec les transports de la » plus vive reconnoissance, *que nous sommes redevables des* » *embellissemens de notre patrie, & de tous les avantages dont* » *nous jouissons.* Pensez aussi à la honte dont vous vous cou-» vririez, si les fatigues inséparables d'un travail pénible & con-» tinuel, si la faim & la soif, le froid & le chaud que vous » serez obligés de supporter, vous engageoient à ne pas con-» *duire à sa fin une entreprise dont la réussite vous auroit cou-*» verts de gloire. *Ah!* diroient vos descendans dans le fond de » leurs cœurs en faisant les mêmes cérémonies, *pourquoi faut-* » *il que nous nous prosternions devant tels de nos Ancêtres? ils* » *nous ont transmis la vie, il est vrai, mais en nous la transmettant,* » *ils pouvoient encore nous mettre à couvert de la plupart des* » *maux qui nous la rendent à charge. Ils avoient un Gouver-* » *neur qui les aimoit comme ses propres enfans. Il n'oublioit* » *rien pour tâcher de leur procurer une vie douce, & tous les* » *avantages qui en sont le fruit. Il leur proposa un ouvrage diffi-* » *cile à faire, pénible même & très-dur, mais glorieux & d'une* » *utilité infinie : utilité dont nous profiterions nous-mêmes, &*

» *dont nos arriere-petits-neveux, jusques bien avant dans les* » *siecles à venir, profiteroient à leur tour. Ils eurent le courage* » *de l'entreprendre; mais rebutés, parce qu'ils avoient à souffrir,* » *ils eurent ensuite la lâcheté de l'abandonner, malgré les repré-* » *sentations réitérées, les instances, les prieres même de leur* » *Gouverneur*, &c. Ce n'est qu'après que vous aurez fait toutes » ces réflexions, que j'attends une réponse de vous ».

Cet écrit fut affiché dans toutes les rues de la Ville de *Hang-tcheou*, & l'on en distribua des exemplaires dans les villages & les campagnes de la banlieue & de tout le district. Tous les esprits furent d'abord en fermentation, & chaque particulier se mettant dans le point de vue le plus favorable, vit avec des transports de joie l'avenir le plus heureux. Les Anciens furent députés vers le Gouverneur, pour lui porter en réponse les assurances les plus positives de travailler tous ou de concourir suivant leurs forces, leurs talens ou leurs facultés, à tout ce qu'il voudroit bien leur ordonner pour l'avantage commun; & dans moins d'un mois, tous les arrangemens nécessaires ayant été pris, on commença à mettre la main à l'œuvre.

On rétablit d'abord les six vastes citernes qui suffisoient autrefois pour fournir abondamment de l'eau à toute la Ville. L'on creusa ensuite deux larges & profonds canaux, qu'on appella, l'un *Mao-chan*, & l'autre *Yen-kiao*. Le premier commençoit aux bords du fleuve *Kiang*, & le second aux rives du lac *Si-hou*. L'un & l'autre se prolongeoient par différentes routes, & venoient aboutir au centre de la Ville, d'où l'on devoit, à volonté, distribuer les eaux dans les citernes publiques, & dans tous les puits particuliers qu'on pourroit creuser par la suite pour la plus grande commodité du public. Dans les endroits où l'on devoit saigner le fleuve & le lac, on construisit deux fortes digues, pour donner ou fermer l'entrée aux eaux, suivant que le besoin le requerroit.

Tout cela ne fut, pour ainsi dire, que le préparatif au grand ouvrage. Il s'agissoit de creuser de nouveau le lac, & d'en ôter cet amas immense de sable, de terre, de boue, & de toutes sortes d'immondices, qui s'y etoient accumulés pendant un grand nombre de siecles; il falloit fixer un lieu qui fût propre à être le dépôt de toutes ces ordures, sans exposer le pays au danger toujours certain des exhalaisons qui peuvent corrompre l'air, & qui fût en même tems à portée des travailleurs, pour en faciliter & en hâter le transport le plus qu'il seroit possible.

Le génie de *Sou-ché*, toujours fertile en expédiens, en trouva un qui parut de l'exécution la plus aisée, & comme tel, fut universellement applaudi. Il imagina de partager le lac en deux portions égales, en faisant dans son milieu, c'est-à-dire, dans toute la longueur de son diametre, qui etoit de trente lys, une large chaussée, pour servir de grand chemin aux voitures & aux gens de pied, & former en même tems à chacun des deux côtés, un quai commode pour la charge & décharge des marchandises. De cinq en cinq lys, c'est-à-dire, après l'espace de chaque demi-lieue, la chaussée devoit être ouverte, pour laisser une communication libre aux eaux des deux côtés, & ces ouvertures devoient être couvertes par des ponts solidement construits. Par ce moyen, les hommes & les bêtes de somme, les charriots & les barques pouvoient egalement traverser le lac, & aller d'un bout à l'autre avec tout l'agrément & toute la facilité possibles; & afin que ce lieu pût être encore un asyle pour les désœuvrés, un passe-tems pour les curieux, & un terme d'honnête récréation pour tout le monde, il voulut qu'il fût embelli de tout ce qui fait l'agrément d'une promenade publique, & en particulier de magnifiques allées d'arbres qu'on planteroit le long de la levée sur l'un & l'autre bord.

Il ne fallut que l'espace de quatre années pour exécuter cet

utile projet ; & quand tout fut en etat, on lâcha les eclufes. Une eau pure & claire remplit les canaux, & les canaux la tranfmirent aux cîternes & aux différens puits, avec toute l'abondance néceffaire pour les remplir dans un très-court efpace de tems. *Sou-ché*, en habit de cérémonie, préfidoit à cette derniere opération, lorfque cette multitude innombrable d'hommes de tout âge & de tous etats, jettant les yeux fur lui, s'ecrierent, avec les tranfports de la plus vive joie : *Honneur & gloire à l'illuftre* Sou-ché, *notre incomparable Gouverneur ;* puis fe profternant comme de concert, ils frapperent la terre du front, en figne de remerciment & de reconnoiffance. Ils ne s'en tinrent pas à cette premiere marque de leur fenfibilité, ils firent tirer fon portrait, & chaque chef de famille voulut l'avoir dans fa maifon, pour lui rendre les mêmes honneurs qu'à ceux de fes propres Ancêtres.

Ce grand homme jouiffoit en paix des honneurs dus à fon mérite dans un pays qu'il venoit d'illuftrer, quand il reçut ordre de fe rendre à la Cour, pour fe juftifier d'un crime au premier chef dont il etoit accufé. Il faut favoir qu'il y avoit alors dans plufieurs Provinces de l'Empire des femences de rebellion. Plufieurs de ceux qui etoient foupçonnés, ayant eté pris, on trouva parmi les papiers de l'un d'eux une lifte de noms qu'on crut être des noms de conjurés. Celui de *Sou-ché* etoit du nombre. Il ne lui fut pas difficile de prouver fon innocence à cet egard. Cependant on jugea à propos de ne pas le renvoyer dans fon Gouvernement. Il fut retenu dans la Capitale, & placé dans le Tribunal des *Han-lin*, d'où, après quelque tems, il fut envoyé pour gouverner *Yung-tcheou*.

Il ne remplit pas long-tems ce nouveau pofte ; on l'en tira, au bout d'un an, pour lui donner le gouvernement de *Yang-tcheou*, qu'il n'exerça que l'efpace d'environ fix mois. Soit défiance, foit qu'on eût intention de le dégoûter, on ne lui

souffroit pas un long séjour dans le même endroit. L'Empereur le rappella dans la Capitale, & lui donna une place dans le Tribunal de la guerre ; mais faisant réflexion que ce Tribunal n'etoit pas le lieu propre d'un homme de Lettres, il le transféra au Tribunal des Rites, dont il le nomma second Président, avec le titre de *Grand-maître de la Doctrine.* Ce n'etoit-là proprement qu'un artifice des Ministres, qui vouloient le mettre dans l'occasion d'ecrire ou de parler contre les abus du Gouvernement, dans ses suppliques ou dans ses représentations de vive voix, afin d'avoir eux-mêmes un prétexte plausible de l'accuser de vouloir troubler l'Etat.

Sou-ché vit tout le danger où il alloit être exposé. Il se connoissoit assez pour savoir qu'il lui seroit impossible de se taire, dans l'exercice d'une charge qui lui donnoit le droit de parler, & qui, dans certaines circonstances, lui en faisoit même un devoir rigoureux. Cependant comme il ne pouvoit paroître insensible à l'honneur qu'on lui faisoit, il l'accepta avec toutes les démonstrations de la reconnoissance, mais dans la ferme résolution de ne pas en jouir long-tems. Il attendit quelques mois, après lesquels il supplia l'Empereur de vouloir bien l'envoyer en province, où il croyoit que ses services seroient plus utiles à l'Etat, qu'ils ne pouvoient l'être dans des emplois qui l'attacheroient à la Capitale ou à la Cour. L'Empereur eut egard à sa demande, & lui donna le Gouvernement de *Ting-tcheou.*

Ce fut alors que ses ennemis redoublerent d'efforts pour le perdre. Ils en vinrent à bout, en faisant revivre toutes les anciennes accusations qui avoient eté portées contre lui, & en l'accusant d'avoir fait tout récemment une satyre contre la personne même du Souverain, dans laquelle, en le comparant à *Yao*, il le blâmoit d'une maniere très-fine, de ne vouloir employer pour les affaires les plus importantes que des hommes semblables

au pere du grand *Yu. Ce fut sous le regne du sage Yao*, disoit la satyre, *que* Kouen, *pere du grand* Yu, *fut choisi pour faire ecouler les eaux qui couvroient encore une partie des terres de l'Empire : ce fut sous le regne de* Chun, *successeur de Yao*, *que ce même* Kouen *fut mis à mort, en punition de son orgueil, de sa paresse & de ses malversations. Combien de Kouen ne vont-ils pas être punis de mort, sous le regne du futur successeur de notre auguste* Yao, *ce très-sage Prince sous lequel nous avons le bonheur de vivre*, &c. !

Que *Sou-ché* eût composé cette satyre ou non, il en fut puni, comme si véritablement il en avoit eté l'auteur. On le destitua de tous ses emplois, & on l'exila d'abord à *Yng-tcheou*, & ensuite à *Hoei-tcheou*, où il demeura trois ans; après lesquels il eut ordre de se rendre à *Kioung-tcheou*. Son mérite connu partout, lui attiroit par-tout les distinctions les plus flatteuses. Les Mandarins & les Lettrés de cette derniere ville, charmés qu'on les eût mis à portée de pouvoir apprécier par eux-mêmes un homme qui jouissoit de la réputation la plus brillante, firent tout leur possible pour faire aimer le séjour de leur ville à l'illustre exilé. Les premiers le reçurent avec toute la cordialité des amis entre eux, & les derniers avec tout le respect & la déférence que des disciples ont pour un maître estimé.

On fut instruit de tout cela à la Cour, & les ennemis qu'il y avoit, ne s'endormirent point. Ils représenterent à l'Empereur, que *Kioung-tcheou* etoit pour *Sou-ché* un théâtre tel qu'il pouvoit le souhaiter, pour faire briller avec eclat ses satyres, ses sarcasmes & ses bons mots; qu'il y avoit dans cette ville une multitude de Lettrés oisifs qui, l'ayant pris pour leur oracle, ne tarderoient pas à l'imiter; & que pour obvier aux inconvéniens qui pourroient s'ensuivre, il paroissoit à propos de l'envoyer dans quelque endroit où il fût entiérement inconnu, avec ordre au Mandarin du lieu de n'avoir pas plus d'egards pour lui, qu'on

n'en avoit pour les personnes de la lie du peuple. Cette représentation eut son effet, & *Sou-ché* fut transféré dans un bourg eloigné, nommé *Tchang-hoa*. Le Mandarin, qui y faisoit sa résidence, instruit par ses supérieurs des intentions de la Cour, s'y conforma de son mieux. Il commença par un acte de dureté, plus digne d'un vil satellite que d'un homme en place. La premiere fois que l'illustre exilé se présenta à lui après son arrivée, pour lui demander, suivant la coutume d'alors, de lui assigner un logement: *Je n'ai point d'ordre pour vous loger*, lui dit-il, *j'ai ordre seulement de veiller sur vous, & de vous empêcher de faire du mal, & encore plus d'en dire. D'ailleurs toutes les maisons du fisc sont occupées; logez où vous pourrez. Il y a dans l'enceinte du bourg, quantité d'endroits abandonnés, choisissez-en un pour vous y faire une habitation, je ne m'y oppose point; mais n'attendez de moi rien de plus.*

Sou-ché ne repliqua point; mais au sortir de là il parcourut le bourg, & ayant trouvé un terrein vuide, tel qu'il le lui falloit, il en prit possession, dans le dessein de s'y faire seulement une cahute, où il pût être à l'abri des injures de l'air. Cependant pour la construction de cette cahute même, il lui falloit des matériaux, ou tout au moins quelque peu d'argent, tant pour les acheter que pour les mettre en œuvre; & il manquoit absolument de tout, n'ayant rien emporté avec lui, dans la persuasion où il etoit, qu'on ne se conduiroit pas plus durement à son egard, qu'on n'avoit coutume de le faire à l'egard des plus vils criminels. Il s'avisa d'un expédient qui lui réussit au-delà de ses espérances.

Il ecrivit sur une planche les mots suivans en gros caracteres: *l'exilé* Sou-ché *n'ayant ni feu ni lieu, voudroit se construire ici une cahute; mais il n'a pas de quoi.* Il cloua cette planche au bout d'un bâton, & ficha le bâton en terre, à la vue de tous les passans.

Ce ſpectacle nouveau attira les curieux, au nombre deſquels ſe trouverent quelques Lettrés; car quel eſt le pays de la Chine où l'on n'y en a point? Ces Lettrés liſant ſur la planche le nom de *Sou-ché: c'eſt ce grand homme*, dirent-ils aux autres, *qui a empêché que Siu-tcheou ne fût entiérement renverſé par la violence des eaux qui baignoient déjà le pied de ſes murs; c'eſt lui qui plus récemment a fait cette magnifique chauſſée qui partage en deux portions égales le lac* Si-hou, *& qui eſt devenue une ſource d'agrémens & de richeſſes, pour tous les habitans de ce beau pays; c'eſt lui, en un mot, qui n'a jamais ceſſé de prendre en main les intérêts du peuple contre les vexations des Mandarins: & ce n'eſt apparemment que pour cette raiſon qu'on l'a puni de l'exil. Nous devons travailler pour lui, & l'aider de notre mieux.*

Ce diſcours, paſſant de bouche en bouche, fut bientôt retenu par-tout, & par-tout l'on s'empreſſa à donner des preuves du cas qu'on faiſoit de la vertu perſécutée. Il ne ſe trouva perſonne qui ne voulût concourir, ſuivant ſes facultés, au bien-être d'un Sage, qu'on croyoit malheureux. En peu de jours on lui eut fait une ſomme qui etoit plus que ſuffiſante pour fournir abondamment pendant pluſieurs années aux beſoins ordinaires de la vie, & on lui eut bâti entre cour & jardin une maiſon, petite, mais propre, & ne manquant d'aucune des commodités requiſes pour en rendre le ſéjour agréable à celui qui devoit l'habiter. Auſſi ce fut là, de ſon propre aveu, que *Sou-ché* coula les jours les plus heureux de ſa vie. Il y vécut en vrai philoſophe. Il profita de ſon loiſir pour exécuter les dernieres volontés de *Sou-hiun* ſon pere, qui, ayant commencé des commentaires ſur l'*Y-king*, & ſe voyant hors d'état de pouvoir les finir, ordonna à ſon fils d'y mettre la derniere main. *Sou-ché* corrigea ce qui etoit déjà fait, & acheva le reſte. Il fit, outre cela, d'excellentes remarques ſur ce livre claſſique,

qui fait partie des *Séé-chou*, & qui a eté composé par les disciples de Confucius, dans le dessein d'instruire plus particuliérement la postérité sur le compte de leur maître, en rapportant fidellement les principales actions de sa vie, & ses paroles les plus dignes de remarque, sous le titre de *Lun-yu*.

La troisieme année de *Yuen-fou*, c'est-à-dire, l'an de J. C. 1100, il y eut une amnistie générale. *Sou-ché* se trouvant absous, & par conséquent libre de fixer son séjour où bon lui sembleroit, se rendit à *Siu-tcheou*, comptant d'y finir ses jours au milieu de ses amis, & de cette foule de Lettrés distingués qui brilloient alors dans cette grande ville. Il n'y eut pas demeuré un mois, que, soit par le changement de genre de vie, soit par celui du climat & de la nourriture, il fut atteint d'une maladie, pour la guérison de laquelle, les Médecins lui ordonnerent de changer de demeure. Il alla à *Tchang-tcheou*, où son mal empirant de jour en jour, l'enleva enfin à la sixieme lune de la premiere année de *Kien-tchoung*, c'est-à-dire, l'an de J. C. 1101. *Le lieu de sa sépulture est à Kia-tcheng-hien* du district de *Jou-tcheou*.

Dans le commencement de ses etudes, *Sou-ché* ne pouvoit lire avec goût les ouvrages des Modernes. *J'apprenois à la vérité beaucoup de choses en les lisant*, disoit-il lui-même, *mais c'etoit en vain; je ne pouvois parler sur rien comme je l'aurois souhaité : il n'en fut pas de même après que j'eus lu les immortels ouvrages de* Tchoang-tsée. *Les pieces d'eloquence & de poésie sur toutes sortes de sujets coulerent alors de mon pinceau, comme les eaux d'une source vive coulent dans les différens lits des ruisseaux qu'elles forment; je pouvois parler pertinemment sur tout.*

Il eût rempli constamment les premieres dignités de l'Empire, s'il avoit pu renfermer son zele pour le bien de l'Etat, dans les bornes du silence sur ceux qui tenoient les rênes du Gouvernement, ou du moins dans celles de la modération,

lorsqu'il avoit occasion d'en parler; mais le feu de son génie l'emportoit souvent plus loin qu'il ne falloit, & la force de ses expressions, jointe à tout ce qui contribue à la beauté du style, entraînant tous les suffrages, il ne disoit rien, il n'ecrivoit rien qui ne fût accueilli avec avidité par la multitude : ce qui lui attira nécessairement autant d'ennemis irréconciliables qu'il y avoit de personnes en place, dont il avoit censuré la conduite.

L'un de ses disciples qui s'est rendu célebre dans la république des Lettres (c'est *Pi-tchoung-yeou*), lui ecrivit un jour de la Capitale où il exerçoit un emploi distingué. « *Je vois ici bien* » des orages se former sur votre tête ; je crains tout pour vous. » Le grand nombre lit vos ecrits avec des transports de joie » qui sont autant de traits qui percent le cœur de ceux que » vous attaquez. Vous savez de qui je veux parler ; vous con» noissez le foible de celui qui leur a donné sa confiance. Tout » ce que vous pouvez dire & ecrire est absolument inutile. » Pour moi je crois que le parti du silence est le seul qui con» vienne dans les circonstances *présentes, & c'est celui que j'ai* » pris. Vouloir attaquer de front des hommes puissans & en » crédit, c'est comme si l'on s'attachoit une grosse pierre au » col en voulant passer une riviere à la nage. *Si j'osois, n'etant* » que votre *petit disciple, prendre la liberté* de vous donner » un conseil, je vous dirois : mon sage maître, l'expérience » vous a appris combien il est dangereux d'attaquer les hommes » en place, quand ils ont l'approbation du Souverain. Pour» quoi vous elever sans cesse contre des abus auxquels il vous » est impossible de remédier ? Prenez une autre route ; *laissez* » pour un tems aller les choses comme elles vont ; ne parlez » plus, n'ecrivez plus que sur des objets de pure littérature ; » faites-même une nouvelle edition de vos ouvrages, & ôtez» en tout ce qui peut blesser l'amour-propre & la délicatesse » de ceux qui croient avoir lieu de se plaindre de vous. Je vous

» promets que dans peu vous allez être en faveur, & que les » dignités les plus importantes vont s'accumuler sur votre tête. » Alors vous pourrez corriger efficacement ce que vous ne » pouvez aujourd'hui que décrier inutilement ».

Sou-ché repondit à son disciple par ces mots. « J'ai lu votre » lettre avec plaisir. L'avis que vous me donnez est bon & je » vous en remercie; mais c'est l'avis d'un homme en place qui » veut se maintenir & même s'elever plus haut. Il est par con- » séquent intéressé, ou tout au moins suspect; ainsi je ne le » suivrai pas. Je suis fâché qu'il se trouve dans mes ecrits des » choses qui fassent de la peine à ceux qui gouvernent. C'est » leur faute & non pas la mienne. Ils n'ont qu'à se corriger, ils » n'ont qu'à gouverner suivant les maximes de nos sages An- » cêtres, & je vous promets que je ferai leur eloge avec beau- » coup plus d'energie, que je n'en ai employé lorsque j'ai eté » contraint de les blâmer ».

Outre les ouvrages dont j'ai parlé plus haut, *Sou-ché* composa encore une explication du *Chou-king*, sous le titre de *Chou-tchouen*, qui est très-estimée. L'histoire des premiers Empereurs des *Soung* est entiérement de lui; & les recueils des pieces *choisies de poésie & d'eloquence*, sont pleins de ses autres ouvrages sur différens sujets. « *Ly-tai-pe* des *Tang*, *Sou-ché* des » *Soung* & *Toun-chan* des *Kin*, dit le célebre *Ly-cheng*, sont » les trois hommes de Lettres qui méritent la préférence sur » tous ceux qui, avant & après eux, ont couru la même car- » riere ». On feroit des volumes, des seuls eloges qu'on a donnés à *Sou-ché* tant en vers qu'en prose. Parmi les poëtes qui l'ont loué, les uns le placent dans le ciel, transformé en astre, & les autres font de son ombre l'un des génies qui président aux eaux argentines du lac *Si-hou*.

HOANG-TING-KIEN.

Hoang-ting-kien, ſurnommé *Lou-tché*, naquit aux environs de la ville de *Nan-tchang*, l'une des principales de la province du *Kiang-ſi*. Il ſe forma de bonne heure à tous les genres de Littérature : l'Antiquité, l'Hiſtoire, l'Eloquence & la Poéſie l'occupèrent alternativement les premieres années qu'il courut la carriere littéraire ; mais, comme ſon penchant naturel l'entraînoit vers la Poéſie, il ſe borna enfin à faire des vers. Il en compoſa ſur toutes ſortes de ſujets ; & quel que fût le ſujet qu'il traitoit, il ne laiſſoit rien à deſirer, tant pour la maniere dont il l'enviſageoit, que pour celle dont il faiſoit uſage des matériaux qu'il ſavoit raſſembler avec un art infini. Comme il etoit très-ſavant, il faiſoit enſorte qu'on ne trouvât pas dans ſes ouvrages cette abondance ſtérile de mots qui, dans les poëtes même les plus renommés, etouffe preſque toujours l'abondance des choſes. Il les rempliſſoit, ſans qu'il y parût, de quantité de traits d'erudition, placés ſi à propos, qu'on eût dit qu'ils faiſoient partie du ſujet auquel ils ne ſervoient pas moins de preuves que d'embelliſſement.

Son génie facile & délicat lui avoit fait acquérir ſans efforts ce diſcernement exquis dans le choix des expreſſions, qui ne vient qu'à la ſuite du bon goût le plus epuré, & cette douce harmonie de ſtyle qui enchante malgré qu'on en ait. Comme ſon eſprit etoit orné de toutes les connoiſſances qui tiennent aux arts agréables, les fleurs les plus brillantes ſembloient eclorre d'elles-mêmes ſous chaque trait de ſon pinceau. Je voudrois pouvoir cueillir quelques-unes de ces fleurs pour les préſenter au lecteur François, mais trop d'epines les environnent, j'y renonce. Il me ſera plus aiſé de donner quelque idée de ſa maniere d'ecrire en proſe. Je ne choiſis que deux exemples ; &

je ne les choisis que parce qu'ils sont courts. Ce sont deux eloges, l'un de *Tcheou-tchun-y*, & l'autre de *Sou-ché*. Il dit du premier.

« *Tcheou-tchun-y* fut bon citoyen, ami fidele, Mandarin » integre. Il etoit savant, modeste & vertueux sans ostentation. » L'affligé trouvoit dans lui un consolateur; le nécessiteux, un » homme bienfaisant dont il tiroit du secours; celui qui vouloit » s'instruire, un maître habile & eclairé qui prodiguoit ses » soins; l'innocent opprimé, un défenseur intrépide; & le mé- » rite ignoré, un protecteur qui le faisoit valoir. Pourquoi en » dirois-je davantage? La postérité qui lira ses ecrits avec » admiration, peut seule lui donner des eloges qui soient dignes » de lui ».

Il s'exprime sur le compte de *Sou-ché* dans les termes suivans. « La nature lui avoit donné le talent, il perfec- » tionna le don de la nature par son application. La science la » plus variée & la plus profonde fut le précieux fruit de cette » application constante; & l'admiration générale qui l'a cou- » ronné des suffrages les plus glorieux, lui donna, de son vivant » même, la récompense la plus flatteuse qu'il pût espérer de ses » travaux. Sa patrie, dont il est un des plus beaux ornemens, » doit rendre à sa mémoire des honneurs immortels ».

On peut juger à-peu-près de sa maniere d'ecrire par ces deux echantillons. Il faut à présent que je le fasse connoître d'après l'Histoire & les Auteurs contemporains. Ils disent que, dès sa plus tendre enfance, il donna des preuves d'un génie supérieur. Ils ajoutent qu'il avoit une si prodigieuse mémoire, qu'il lui suffisoit de lire une seule fois un livre pour le retenir en entier, & pouvoir le réciter sans broncher. Un de ses parens, homme de Lettres, qui doutoit du fait, voulut s'en assurer par lui-même en le mettant à une epreuve à laquelle il lui ôta tout moyen de pouvoir se préparer. Il l'appella sous quelque prétexte dans sa propre maison, & après les premiers compli-

mens, il le conduisit dans son cabinet où il avoit des livres dont il etoit bien sûr que le jeune homme n'avoit aucune connoissance. Il en prit un, & le lui mit entre les mains, en lui disant: « je me retire pour quelques affaires, lisez attentivement le » livre que je viens de vous remettre, & si à mon retour, qui » sera dans quatre ou six heures, vous êtes en état de me le » réciter, je vous prends pour la vie sous ma protection; & je » vous adopte même pour mon fils ». Il part, laisse le jeune homme seul, & revient après quelques heures pour l'examiner.

Hoang-ting-kien avoit lu rapidement ce petit livre, le savoit par cœur, & le récita avec autant de fermeté & d'aisance, que s'il avoit eu chaque caractère sous les yeux. Son sage parent lui tint parole, le poussa dans ses etudes, l'envoya à la Capitale pour prendre ses grades, & voulut fournir seul à toutes les dépenses tant pour l'entretien que pour tout le reste.

Après avoir reçu le Doctorat, *Hoang-ting-kien*, fut fait Gouverneur du peuple à *Yé-hien*, la premiere année de *Si-ning* du regne de *Chen-soung*, c'est-à-dire, l'an de J. C. *1068*. Dans l'exercice de cet important emploi, il se distingua sur-tout par son affabilité & par son désintéressement. Il etoit accessible aux grands comme aux *petits; & à quelque heure du jour que ce* fût, il donnoit audience à qui la vouloit.

Les Lettrés du pays, & ceux sur-tout de sa ville, furent bientôt au fait de son mérite littéraire. Ils ne le regarderent plus que comme leur maître, & briguerent à l'envi son amitié. Flatté d'avoir pu gagner en si peu de tems des suffrages aussi flatteurs, *Hoang-ting-kien* fit tous ses efforts pour les mériter chaque jour davantage. Son Hôtel devint une espèce de maison publique à l'usage de tous les Savans.

Pour empêcher que ceux qui ont déjà reçu leurs grades ne se livrent à la paresse, & n'oublient, dans le sein de l'oisiveté ou parmi des occupations etrangeres, ce qu'ils ont appris

en fait de ſcience & de littérature, les Sages Chinois ont etabli parmi tous les Gradués, des examens particuliers qui ont lieu de trois en trois ans. L'Empereur préſide en perſonne à l'examen des *Han-lin*, c'eſt-à-dire, de ces Savans du premier ordre qui compoſent le premier Tribunal littéraire de l'Empire. C'eſt dans cet illuſtre corps qu'on choiſit ceux qui doivent occuper les places les plus diſtinguées de l'ordre politique & civil. C'eſt encore des membres de ce corps qu'on tire les Examinateurs ambulans qui vont, chacun dans la province qui lui eſt echue, examiner les Lettrés qui s'y trouvent, tant ceux qui ſont actuellement dans l'exercice de chaque charge, que ceux qui ſont ſimplement dans l'expéctative. Un Gradué qui ne ſe préſenteroit pas pour être examiné, perdroit tous ſes privileges, & ſon nom ſeroit effacé du tableau.

Le *Han-lin*, qui fit l'examen de ceux de *Yé-hien*, fut ſi charmé de la maniere dont *Hoang-ting-kien* avoit ſatisfait à tout, tant de vive voix, que dans la piece d'eloquence qu'il avoit préſentée, qu'il lui aſſigna la premiere place parmi tous les Lettrés de la province; & pour juſtifier ſon jugement, il envoya à la Cour la piece même qui l'avoit déterminé à juger ainſi. Elle fut lue avec un applaudiſſement général, & l'on conclut que ſon auteur devoit figurer ſur un plus grand théâtre que celui d'une petite ville de province. On l'appella à la Capitale, & il fut mis au College impérial, pour y être l'un des Préſidens. Ce fut dans l'exercice de ce nouvel emploi, qu'il eut occaſion de connoître *Sou-ché*, & de ſe lier d'amitié avec lui. *Sou-ché* en parla à l'Empereur, & le lui dépeignit avec des couleurs ſi brillantes, que Sa Majeſté voulut le voir. Elle lui donna une place dans ſa propre bibliotheque, & le chargea d'ecrire l'Hiſtoire de *Chen-tſoung* ſon prédéceſſeur.

Hoang-ting-kien s'occupa à remplir ſa tâche du mieux qu'il lui fut poſſible, & n'oublia pas, en la rempliſſant, que la pre-

miere & la plus essentielle des qualités qui font le bon historien, est de ne rien dire qui ne soit exactement vrai. Il eût eté à souhaiter, pour la tranquillité de ses jours, qu'il ne s'en fût pas si bien souvenu. Ses envieux, qui n'eussent pas trouvé dans ses autres ouvrages, non plus que dans ses mœurs & dans sa conduite, où pouvoir répandre leur fiel, auroient eté contraints d'en dévorer en secret toute l'amertume, & il eût coulé le reste de ses jours en paix dans la brillante carriere des honneurs. Mais il fut trop sincere dans ses récits, comme la suite des evénemens va bientôt nous l'apprendre.

Tous les matériaux qu'il devoit employer, etant déjà rassemblés dans les archives de l'Empire, il ne lui restoit qu'à en faire le choix, & les mettre en œuvre. Le regne dont il devoit ecrire l'Histoire, n'etoit que de dix-huit ans. Il en eut bientôt exposé le bien & le mal, & tout ce qui méritoit d'être transmis à la postérité. Son ouvrage fini, il le lut à l'Empereur qui en parut satisfait, & qui lui donna même une place honorable dans son propre cabinet, en attendant *qu'il pût l'exposer aux yeux du* public par la voie de l'impression. Il récompensa l'auteur, en lui donnant un Mandarinat de l'ordre supérieur. Cette dignité, en le mettant au niveau des *personnages les plus distingués de* l'Empire, *lui laissoit tout le loisir de cultiver les Lettres*; mais il ne lui fut pas possible d'en profiter. Sa mere, qui etoit déjà sur l'âge, fut attaquée d'une maladie qui la tint clouée sur un lit pendant une année entiere. *Hoang-ting-kien*, dont la piété filiale etoit à toute epreuve, ne voulut se décharger sur personne du soin de la servir. Nuit & jour il etoit auprès d'elle pour la consoler, l'encourager, & lui rendre tous les services dont elle pouvoit avoir besoin. L'historien chinois remarque que durant tout le cours de cette année, il ne se déshabilla que lorsque la nécessité ou les circonstances l'obligeoient à en agir ainsi; mais jamais pour se livrer plus commodément au sommeil.

il prenoit son repos auprès du lit de sa mere, pour être plus à portée d'ecouter ses ordres & de les exécuter. Sa mere etant morte, il ne se contenta pas de la pleurer à des tems réglés; il garda à la rigueur tout ce que prescrit le cérémonial, & ne reparut dans le monde qu'après avoir quitté le deuil. Il rentra alors en charge; & l'Empereur qui ne l'avoit pas oublié, le mit au nombre des Savans qui environnent le trône.

Au commencement de *Chao-cheng*, c'est-à-dire, la neuvieme année du regne de *Tché-tsoung*, & la 1094e de l'ere chrétienne, on lui dônna le gouvernement de *Hiuen-ngao*. Il partit pour se rendre à son poste; mais il eut à peine disparu de la Cour, que les serpens de l'envie, que sa présence avoit comme engourdis, se réveillerent, & commencerent à faire entendre leurs sifflemens. On répandit d'abord, avec beaucoup de circonspection en apparence, que *Hoang-ting-kien*, en composant l'histoire particuliere de *Chen-tsoung*, avoit fait une satyre des plus ingénieuses & des mieux ecrites du regne de ce Prince.

Ce bruit perça jusqu'à l'Empereur qui, ayant lu cette histoire, & n'y ayant rien trouvé de répréhensible, crut que ce qui donnoit occasion à un pareil bruit, n'etoit autre chose que *le dépit de quelqu'un de ceux qui aspiroient à l'honneur d'être choisis pour travailler à un pareil ouvrage*: ainsi il ne fit pas trop d'attention à ce qu'on en disoit. Cependant comme on revint à la charge, il le relut, & se le fit relire plus d'une fois. Les soupçons lui vinrent alors; & ce qui lui avoit paru le plus simple dans une premiere lecture, changea de face dans une seconde & dans une troisieme. Il vit ce qu'on voulut lui faire voir; il découvrit ce qu'il n'auroit jamais découvert de lui-même, ce qu'il n'auroit pas même pu imaginer, c'est-à-dire, des allusions fausses & des allégories forcées, qui n'etoient certainement pas celles de l'Auteur. Il n'en fallut pas davantage pour l'indisposer contre un homme qu'il aimoit auparavant, & pour

lequel il etoit plein d'une véritable eſtime. Il commit le premier Tribunal de la littérature pour examiner ſon ouvrage, & pour juger ſa perſonne.

Hoang-ting-kien fut amené comme un criminel. Il parut devant ſes juges qui, l'hiſtoire de *Chen-tſoung* en main, lui firent toutes les interrogations qu'ils jugerent à propos. L'accuſé ſe défendit avec tant de force & de nobleſſe, de tout ce qu'on lui imputoit mal-à-propos, que ſes juges devinrent ſes approbateurs les plus zélés. Ils voulurent cependant l'engager à retoucher ſon hiſtoire, & à en retrancher tout ce qui pouvoit déplaire au Souverain. *Je n'ai rien à retrancher de cet ouvrage*, répondit avec fermeté *Hoang-ting-kien*; *j'y fais la fonction d'un hiſtorien fidele; & je ne veux pas que la poſtérité puiſſe me reprocher d'avoir, en ecrivant, fait le perſonnage odieux d'un fade adulateur. Les mémoires ſur leſquels j'ai travaillé ſubſiſtent encore. L'Empereur en a une partie dans ſon cabinet, & tous ſont dépoſés dans les archives du Tribunal des hiſtoriens. Qu'on les conſulte; ſi l'on trouve que j'ai inventé quelque fait, ou que j'ai ajouté du mien quelque circonſtance, qu'on me condamne au dernier ſupplice; je ne ſubirai que le châtiment qui eſt dû aux prévaricateurs, & à ceux qui oſent en impoſer aux Souverains.*

Pour ce qui eſt de retoucher ſimplement les endroits qui peuvent faire quelque peine ou donner lieu aux ſoupçons, afin, me dit-on, de donner au moins quelque ſatisfaction au Prince, je ne ſaurois m'y réſoudre; moins pour mon honneur particulier, que pour l'honneur du Prince même. La poſtérité, qui eſt toujours equitable, ne manqueroit pas de me faire un crime de ma lâche complaiſance, & de blâmer l'Empereur d'avoir employé ſon autorité pour l'exiger de moi. Un moyen plus ſimple d'obvier à tout, eſt de brûler mon ouvrage. Il n'eſt point encore public; je n'en ai pas fait de copie; perſonne ne s'aviſera de le reſſuſciter de ſes cendres, & après quelques jours on n'en parlera plus.

On ne sauroit exprimer la joie secrete dont tous les Savans, qu'on avoit donné pour juges à *Hoang-ting-kien*, furent pénétrés, en l'entendant parler ainsi. Ils etoient, pour la plupart, du nombre de ces hommes integres qu'aucun intérêt humain ne sauroit engager à trahir la vérité. Plusieurs même d'entre eux, vénérables par leur âge & par leurs services passés, remplissoient encore les premieres dignités de l'Empire. Ils ne prononcerent point, mais ils firent leur rapport à l'Empereur, & ce rapport fut tout à la décharge de l'accusé.

Ne pouvant le condamner sans injustice, & sans s'exposer au blâme de tout ce qu'il y avoit de plus distingué à la Cour, l'Empereur le renvoya absous, & le fit retourner dans son gouvernement de *Hiuen-ngao*. Mais comme les Chinois sont peut-être la nation du monde qui possede dans un plus haut degré l'art d'humilier, de fatiguer & de punir, sans qu'il y paroisse, on ne tarda pas à en faire usage à l'egard de *Hoang-ting-kien*.

Il n'y avoit pas six mois qu'il etoit arrivé à son poste, qu'il fut obligé d'aller ailleurs. Sous prétexte de l'honorer, on lui donna un gouvernement au-dessus de celui qu'il quittoit, mais moins à sa bienséance, & beaucoup plus pénible; c'etoit celui de *Pei-tcheou*. De *Pei-tcheou*, on le fit passer à *Kin-tcheou* avant une année révolue. Dans moins de tems encore, il fut transféré à *Joung-tcheou*, d'où il fut tiré, sous le regne de *Hoei-tsoung*, pour être placé dans l'un des grands Tribunaux.

Toutes ces courses l'avoient fatigué, mais ne lui avoient arraché aucune plainte, ni même une seule parole de mécontentement ou de murmure contre ceux qui etoient à la tête du Gouvernement. Il faisoit paroître au contraire autant de satisfaction & de joie, qu'il en auroit eu naturellement, si tous ces postes qu'on lui faisoit successivement remplir dans des lieux toujours eloignés les uns des autres, avoient eté de son choix, & qu'il les eût obtenus par ses intrigues & ses sollicitations. Ce n'etoit

pas là ce que prétendoient ses ennemis. Ils ne se rebuterent point, dans l'espérance qu'ils pourroient enfin le trouver en faute, à force de le mettre dans l'occasion d'en faire. Il etoit dans le premier Tribunal de l'Empire, qui est celui des Mandarins. On l'en tira pour lui donner le gouvernement de *Tay-ping*, d'où, sous quelque prétexte plausible, on l'envoya, le neuvieme jour après son arrivée, dans l'un des endroits qu'il avoit gouvernés autrefois. On savoit qu'il y avoit un ennemi caché dans la personne d'un Mandarin qui devoit être son inférieur; & l'on ne douta point qu'on n'obtînt enfin par son moyen ce qu'on cherchoit depuis si long-tems.

Ce Mandarin etoit l'ennemi de *Hoang-ting-kien*; mais *Hoang-ting-kien* n'etoit pas le sien. Il agissoit à son egard avec cette franchise & cette aimable liberté, que des personnes d'un même etat, qui sont dans l'obligation de traiter ensemble & de se voir souvent, gardent ordinairement entre elles. En un mot, il etoit sans défiance, comme sans soupçon. Il peut se faire que dans ces conversations, d'où l'on bannit tout ce qui contraint, il lui eût echappé quelque bon mot ou quelque raillerie fine contre ceux qui etoient à la tête des affaires; car je ne prétends pas le décharger absolument de tout, comme le font ses *panégyristes*. Il n'en fallut pas davantage à son ennemi caché pour ecrire en Cour contre lui, & l'accuser d'avoir mal parlé du Gouvernement.

Sur cette accusation vraie ou fausse, il fut destitué de son Mandarinat, mis au rang du peuple, & envoyé en exil à *Hiuen-tcheou*. Le vrai mérite fait souvent des envieux qui ne cherchent qu'à le déprimer & à lui nuire; mais le grand nombre est toujours pour lui, & se fait un plaisir de l'accueillir & de l'honorer. *Hoang-ting-kien* dans le lieu de son exil en fit l'expérience, la plus flatteuse pour lui qui fût jamais. Les Mandarins, les gens de Lettres, les principaux d'entre les habitans, voulant lui adou-

cir tout ce que le nom d'exilé peut entraîner de rude après soi, travaillerent à l'envi à le rendre le plus heureux des hommes. On ne donnoit aucun festin dont il ne fût un des convives ; il n'y avoit aucune partie de plaisir à laquelle il ne fût invité ; rien, pour ainsi dire, ne se faisoit sans lui ; on eût voulu l'avoir en même tems par-tout. Une conduite irréprochable, un caractere liant, des mœurs douces, mais sur-tout son talent supérieur pour la poésie, le rendoient les délices des meilleures sociétés. Cette ville reculée, ce *Hiuen-tcheou*, qui, dans l'intention de ceux qui l'y avoient fait reléguer, devoit être pour lui un séjour de honte, de tristesse & d'ennui, ne fut qu'un vrai lieu de délices, où la liberté, la gloire & les tranquilles plaisirs sembloient s'être réunis en sa faveur.

Ce fut, en effet, dans cet aimable séjour qu'il composa la plupart de ces pieces brillantes qui le rendent le digne emule de *Tou-fou*. Il y avoit, à quelque distance de la ville, un *Miao* dont le vaste emplacement etoit terminé du côté du nord par une forêt. C'est dans ce *Miao* qu'il se rendoit, à l'insçu de tout le monde, lorsque son génie poétique avoit besoin de solitude & de recueillement pour enfanter quelque production un peu difficile. Ses domestiques même n'etoient pas avec lui : ils ignoroient, comme les autres, ce qu'il etoit devenu. Ceux qui desservoient le *Miao* etoient seuls dans le secret, & ils n'avoient garde de le trahir, pour ne pas s'exposer à perdre l'avantage dont ils jouissoient, de posséder un tel hôte. Cependant comme il lui eût eté difficile de cacher le lieu de sa retraite dans ses disparitions assez fréquentes ; ses domestiques avoient ordre de répondre à tous ceux qui se rendroient chez lui, ou pour le voir, ou pour savoir de ses nouvelles, qu'il travailloit à quelque ouvrage important, qui exigeoit qu'il fût seul. Cette réponse satisfaisoit tout le monde, parce que tout le monde

desiroit avec empressement qu'il produisît bientôt quelque piece nouvelle du nombre de celles où l'on trouve souvent à s'instruire & toujours à admirer.

On auroit eu raison de regarder comme une espèce de prodige, que la réputation de *Hoang-ting-kien*, & tous les avantages dont il jouissoit dans le lieu de son exil, n'eussent pas réveillé l'envie & inspiré à ses ennemis, ou plutôt à deux ou trois personnes aux gages de l'un des Ministres d'Etat qui etoit son ennemi, le desir de lui nuire, ou tout au moins de traverser son bonheur. Ils firent tous leurs efforts pour le noircir dans l'esprit de ceux qui approchoient de la personne du Prince; & quand ils crurent le Prince suffisamment disposé, ils renouvellerent auprès de lui leurs anciennes accusations contre l'aimable Poëte. Ils le firent passer pour un mécontent qui, afin de se dédommager d'une punition justement méritée pour avoir mal parlé du Gouvernement, ne cessoit d'invectiver contre ce même Gouvernement dans de petites pieces de vers qu'il faisoit courir, & par des sarcasmes & des bons mots débités dans de nombreuses compagnies, où les mécontens & les malins ne manquoient pas de lui prodiguer leurs applaudissemens.

Sans autres preuves que ces accusations vagues, l'Empereur ordonna que l'exilé seroit envoyé dans un endroit des plus redoutés de l'Empire pour ceux qui ont des fautes à expier. Les Ministres déterminerent que ce seroit à *Young-tcheou*. L'ordre fut expédié, mais il fut sans effet. *Hoang-ting-kien* etoit tombé malade, & fut enlevé de ce monde avant d'être instruit de sa nouvelle disgrace, vers l'an de J. C. 1104, à la soixante-unieme année de son âge. Il est connu de la postérité sous plusieurs noms. *Hoang-chan-kou* est celui qu'on lui donne le plus ordinairement. Aujourd'hui encore, on regarde ses pieces de poésie & d'eloquence comme des chefs-d'œuvres, & sa

maniere de former les caracteres anciens comme inimitable. On le met au nombre des illustres de la Dynastie des *Soung*, & on le place à côté de *Sou-ché*.

YANG-CHÉ.

Yang-ché, surnommé *Tchoung-ly*, etoit originaire de *Kiang-lo*. Après avoir fait de fort bonnes etudes en Province, il se rendit à la Capitale pour y prendre ses grades dans le College Impérial. Il reçut le doctorat la neuvieme année de *Si-ning* (1076 de l'ere chrétienne). On voulut l'elever à la qualité de Mandarin, mais il refusa d'être promu, pour avoir encore quelque tems à donner à l'etude. *Tcheng-hao* & *Tcheng-y* donnoient alors dans le *Ho-nan* des leçons publiques sur l'*Y-king*, & jouissoient de la réputation littéraire la plus brillante. Il se rendit auprès d'eux & se mit au nombre de leurs disciples. Ses progrès furent tels que, lorsqu'il fut sur le point de quitter ses maîtres pour retourner dans sa patrie, *Tcheng-hao* dit, en finissant une de ses explications publiques : Yang-ché *emporte avec lui dans les Provinces méridionales, tout ce que je puis avoir de science ; on peut se dispenser desormais de me consulter.* En effet, *Yang-ché* avoit si bien profité à l'ecole des deux illustres freres, que son savoir & la maniere de le communiquer alloient presque de pair avec les leurs. Il préféra la fonction de Maître à celle de Magistrat & de Mandarin. Il enseigna publiquement dans sa patrie, & s'attacha sur-tout à l'*Y-king*.

Quatre ans après avoir quitté ses Maîtres, il apprit la mort de *Tcheng-hao*. Il en prit le deuil & il le fit prendre à ses disciples. Il fit de ce Savant un eloge le plus pompeux ; & après avoir ecrit son nom sur une tablette, il plaça cette tablette parmi celle de ses propres ancêtres, pour lui rendre dans les

tems accoutumés, les mêmes honneurs qu'il rendoit à ceux qui lui avoient transmis la vie. Ces marques extérieures de la plus profonde estime & d'une reconnoissance portée à son plus haut point, avoient leur source dans un cœur véritablement pénétré de ces sentimens. Il avoit eté aussi le disciple du frere de *Tcheng-hao*, & il lui donna de même les marques les moins equivoques de son respect & de son attachement. On en jugera par un trait que les Lettrés chinois rappellent toujours avec complaisance, mais qui paroîtra sans doute puérile & fade aux yeux de nos Lettrés françois. N'importe, comme mon objet dans tout cet ouvrage est de faire connoître les Chinois tels qu'ils sont, je dois les peindre à leur maniere, & ne pas les dépouiller de leurs vêtemens.

Après avoir couru pendant bien des années la carriere littéraire avec les plus brillans succès, *Yang-ché* crut qu'il etoit de son devoir de se présenter pour fournir celle qui conduit plus directement au bien général de la société. Mais avant que d'y entrer, il voulut profiter de la liberté dont il jouissoit encore, pour aller visiter *Tcheng-y* son ancien maître, & lui offrir en personne tous les services qui dépendoient de lui. Il entreprit un long voyage, & se rendit à *Lo-yang*, où il apprit que celui qu'il cherchoit s'etoit retiré. Un de ses amis nommé *Yeou-tsou* s'etoit joint à lui pour le même sujet. Les deux disciples de *Tcheng-y*, dans le dessein de surprendre agréablement leur maître, entrerent chez lui sans se faire annoncer. Ils le trouverent faisant la méridienne, assis sur une chaise & dormant du sommeil le plus profond. Ils se placerent sans bruit l'un d'un côté, l'autre de l'autre, & se tinrent immobiles sans tousser ni cracher, afin de ne pas interrompre son repos. Ils resterent dans cette situation gênante, les yeux fixés sur le vénérable vieillard, jusqu'à ce qu'il se fût réveillé de lui-même. Pendant qu'ils etoient ainsi

occupés

occupés à le contempler, le ciel se couvrit & il tomba plus d'un pied de neige sans qu'ils se fussent apperçus du moindre changement dans le tems.

L'objet pour lequel *Yang-ché* avoit entrepris son voyage, étant rempli, il se rendit à la Capitale auprès de ceux qui etoient à la tête du Gouvernement. Son nom fût inscrit dans le tableau des Mandarins, & on l'envoya à *Lieou-yang-hien*, pour y être Gouverneur du peuple. De ce Gouvernement, il passa successivement à ceux de *Yu-hang-hien* & de *Siao-chan-hien*. Par-tout il regarda ceux dont il etoit le Magistrat & le Juge, comme un pere regarde ses propres enfans & un maître ses ecoliers. Il les secouroit dans leurs besoins, il les consoloit dans leurs afflictions, il les instruisoit dans les Lettres, il leur expliquoit les *King*, il leur procuroit tous les avantages qui dépendoient de lui. Aussi il n'y avoit pas deux voix sur son compte. On ne l'appelloit que le pere du peuple, le Docteur & le Maître en chef de l'endroit; on lui donna même un surnom qui, en désignant la profondeur de sa science, sembloit le mettre en quelque sorte au-dessus de tous les autres Lettrés. On l'appelloit *Kouei-chan-sien-cheng*; c'est-à-dire, *Docteur dont le savoir est aussi profond que les mysteres contenus sur la Tortue* (1), *& aussi elevé que la plus haute montagne.* C'est sous cette dénomination qu'il etoit connu le plus communément, même dans les pays etrangers voisins de la Chine.

Il exerçoit la charge de Gouverneur du peuple dans une ville du troisieme ordre, quand le Roi de Corée envoya des Ambassadeurs à la Cour Impériale. Ces Ambassadeurs ayant terminé ce pourquoi ils avoient eté envoyés, prierent l'Empereur de vouloir bien leur permettre de s'informer, avant leur départ, de quelques particularités de la vie & des ouvrages du Doc-

(1) La Tortue dont il s'agit ici, est celle qu'on prétend que le Ciel fit paroître aux yeux de *Fou-hi*.

teur *Kouei-chan*, dont on parloit dans leur pays comme d'un homme d'un mérite extraordinaire. *Notre Roi*, ajouterent-ils, *nous a fortement recommandé de le saluer de sa part, si l'occasion se présentoit de le faire.* L'Empereur ordonna qu'on satisfît les Ambassadeurs sur l'objet de leur demande; & après qu'ils se furent retirés, il adressa la parole à ses Grands, & leur dit comme en colere : *faut-il que des etrangers viennent me parler d'un homme d'un mérite extraordinaire qui est dans mon Empire, & que je ne connois pas même par son nom? Quel est ce Docteur* Kouei-chan? *Qu'on lui ecrive de ma part qu'il ait à se rendre ici: je veux le voir.*

Le Ministre *Tsai-king* répondit à l'Empereur que *Kouei-chan* etoit un nom d'honneur, que les disciples d'un Lettré nommé *Yang-ché*, actuellement Gouverneur du peuple à *Siao-chan-hien*, donnoient à leur maître; qu'à la vérité *Yang-ché*, ou comme on l'appelle vulgairement, le Docteur *Kouei-chan*, etoit un Savant du premier ordre, & un Magistrat des plus integres; mais qu'on n'avoit pas voulu le produire auprès de sa Majesté qu'il n'eût passé auparavant par les charges ordinaires. Il ajouta qu'il alloit lui ecrire sur le champ, pour lui intimer les ordres qu'il venoit de recevoir à son occasion.

Yang-ché vint à la Cour, vit l'Empereur & en fut extrêmement goûté. Ce Prince l'eleva à la dignité de grand Mandarin dans le Tribunal des Rites & lui donna une place dans son Conseil. Dans ces deux postes, il ne se conduisit pas avec moins de sagesse que lorsqu'il etoit simple Gouverneur du peuple dans les différentes villes qu'on avoit confiées à ses soins. Sa pénétration dans ce qui regardoit les affaires du gouvernement de l'Etat, son jugement exquis sur le choix des moyens qu'il falloit prendre pour les traiter avec succès, sa prudence, son désintéressement, sa droiture, & toutes les autres qualités de l'esprit & du cœur dont il etoit abondamment pourvu, l'eussent con-

duit aux plus hautes dignités de l'Empire dans des tems moins nébuleux. Mais il eut un sort pareil à celui de Cassandre. Il prévit la plupart des maux qui devoient fondre sur sa patrie, il les annonça, il proposa différentes manieres de s'en garantir: ce fut en vain, il ne fut pas cru.

Les Tartares *Kin* avoient déclaré la guerre à l'Empire dont ils ravageoient les frontieres par leurs fréquentes incursions. Ils venoient d'en faire une qui leur avoit procuré un butin immense. L'Empereur ayant assemblé son Conseil pour aviser aux moyens d'eloigner ces Barbares, tout le monde opina à envoyer contre eux toutes les troupes qui etoient actuellement dans la Capitale. Le seul *Yang-ché* fut d'un avis contraire. *Les soldats qu'on enverra d'ici*, dit-il, *auront beaucoup à souffrir le long du chemin. Fatigués en arrivant, il leur faudra du tems pour se remettre. Les* Kin *viendront au-devant & les battront. D'ailleurs l'argent manque, & les provisions sont en petite quantité. Ne vaudroit-il pas mieux envoyer simplement quelque secours aux troupes qui sont déjà sur les frontieres, se tenir sur la défensive, & travailler pendant ce tems-là, à munir de bonnes fortifications, les places qui ferment l'entrée de l'Empire?* Il ne fut point ecouté. Toutes les troupes qui se trouvoient dans la Capitale & aux environs, furent envoyées sous des Généraux sans expérience; elles furent battues, mises en déroute, & il n'y eut guere que la moitié qui trouva son salut dans une prompte fuite: tout le reste périt ou fut fait prisonnier.

Contents de leurs exploits, les Tartares se retirerent, pour mettre à couvert dans leur pays, les richesses qu'ils venoient de piller. Ils revinrent l'année d'après. L'Empereur prit l'avis de son Conseil qui opina à envoyer une nombreuse armée pour châtier l'insolence des Barbares. *Yang-ché* pensa différemment de tous les autres. *Dans le parti que vous voulez prendre*, leur

dit-il, *vous faites comme des gens qui, pour eteindre un incendie, jetteroient du bois dans le feu. A quoi bon envoyer si souvent des troupes contre les Tartares, si nos troupes sont toujours battues? Prenons un autre moyen. Faisons la paix avec eux & gardons exactement nos frontieres. Ces peuples inquiets ne viennent chez nous que pour s'enrichir de nos dépouilles. Ne laissons rien de ce qui est à leur portée qui puisse tenter leur avidité. S'ils nous trouvent bien fortifiés au-dedans, & qu'au-dehors il n'y ait rien à piller, ils s'en retourneront d'eux-mêmes & ne reviendront de long-tems.*

On se moqua de cet avis, comme etant donné, disoit-on, par un homme de Lettres qui n'entendoit rien aux affaires de la guerre. On leva une grosse armée, & on l'envoya contre les *Kin*, avec ordre de leur livrer bataille par-tout où on les rencontreroit. La bataille fut donnée, les *Kin* furent victorieux, entrerent bien avant dans les terres de l'Empire, & pousserent leurs conquêtes jusqu'à la Capitale, devant laquelle ils mirent le siege. L'Empereur effrayé appella toutes les troupes à son secours; mais il manqua à l'essentiel, il ne nomma point de Généralissime. Ce fut un désordre complet tant dans la ville que dans ses environs.

Yang-ché fit ses représentations aux Ministres. *Sur la fin des* Tang (leur dit-il), *il arriva des malheurs à-peu-près semblables à ceux que nous essuyons; mais l'Empereur y remédia en choisissant, parmi ses Officiers généraux*, Ko-tsée-y *&* l'Y-pao-tchen, *qu'il mit à la tête de ses armées. Ces deux grands hommes rétablirent les affaires, repousserent les ennemis, & remporterent sur eux autant de victoires qu'ils leur livrerent de combats. On fait tout l'opposé aujourd'hui. Nos armées beaucoup plus nombreuses qu'elles ne l'etoient alors, n'ont point de Chef auquel elles soient tenues d'obéir, & qui puisse régler les différentes opérations,*

Chaque corps fait comme il l'entend; & cette multitude de gens de guerre qui nous environne, sert plus à nous embarrasser & à nous nuire, qu'à nous protéger & à nous défendre.

Les Ministres n'eurent aucun egard à cette sage représentation. Ils se contenterent de répondre à celui qui la faisoit, que les troupes etant si près de l'Empereur, sa Majesté intimoit immédiatement ses ordres; & que cela valoit beaucoup mieux que de nommer un Généralissime. Il arriva de-là que les Officiers Généraux n'etant par toujours de même avis sur ce qu'il falloit faire, obtenoient de l'Empereur des ordres conformes à la maniere dont ils lui exposoient l'etat des choses, & ces ordres etoient souvent contradictoires. Ainsi, loin d'obliger les Tartares à lever le siege, on ne fit que les rendre plus ardens à le presser, par les fréquentes occasions qu'on leur fournissoit de remporter de petits avantages.

Il est inutile d'entrer dans un plus grand détail des représentations qui furent faites par *Yang-ché*; on a tout dit en disant qu'elles etoient toujours à propos, mais toujours en vain. L'injuste prévention où l'on etoit qu'il s'etoit occupé trop profondement de littérature & de science, pour avoir pu acquérir les connoissances qui servent à diriger dans le labyrinthe des affaires d'Etat, fut cause qu'on ne fit aucun cas de ses avis, & qu'on ne suivit jamais ses conseils. On lui auroit rendu plus de justice, si l'on avoit daigné s'appercevoir que les inconvéniens & les malheurs qu'il prévoyoit, arrivoient précisément comme il les avoit prévus. Mais il vivoit dans des tems nébuleux; & la Dynastie des *Soung* etoit comme invinciblement entraînée vers le précipice qui devoit l'engloutir.

Quoique *Yang-ché* vît toujours ses avis ou négligés ou méprisés par ceux à qui il les adressoit & qui auroient dû en profiter, il n'en concevoit aucun chagrin; il ne donnoit pas même la plus petite marque de mécontentement. Une conduite si peu

ordinaire aux personnes d'un certain etat, quand elles ont un mérite distingué, empêcha sans doute qu'on ne lui contestât aucune de ces qualités de l'esprit & du cœur qui font aimer celui qui les possede, en même tems qu'elles lui concilient l'estime, le respect, & même la vénération. Le trait suivant en servira de preuve.

Dans la position critique où se trouvoient alors les Chinois vis-à-vis des Tartares *Kin*, l'Empire avoit plus besoin que jamais d'avoir des Troupes sur pié, pour les opposer à des ennemis redoutables qui envahissoient chaque jour quelques-unes de ses possessions. Mais les esprits plus enclins à la Littérature qu'à la guerre, négligeoient celle-ci, pour ne s'attacher qu'à celle-là. Le nombre des etudians etant prodigieusement en excès, celui des soldats ne pouvoit manquer de se trouver en défaut.

Les Ministres engagerent *Ly-kang*, Président du College Impérial à présenter une supplique à l'Empereur, pour lui demander qu'il lui fût permis, après un examen général, de réformer tous ceux des ecoliers qui seroient trouvés n'avoir pas assez de talens pour faire espérer qu'ils pourroient réussir dans les etudes, & ceux encore auxquels on auroit quelque chose à reprocher du côte de la conduite ou des mœurs. L'Empereur appointa cette requête, & la réforme eut lieu. On renvoya un très-grand nombre d'etudians, dans l'espérance que tant de jeunes gens à la fleur de l'âge, se trouvant tout-à-coup ne savoir où donner de la tête, se tourneroient du côté de la milice & prendroient le parti des armes : on se trompa. Tous ces jeunes gens crurent qu'on leur faisoit injustice, & se regarderent comme opprimés. Ils s'attrouperent par pelotons pour se procurer mutuellement la foible consolation de murmurer & de se plaindre, & se réunirent ensuite pour chercher quelque expédient au moyen duquel il leur fût permis de continuer

leurs études comme auparavant. Ils conclurent qu'ils devoient s'adresser en droiture à l'Empereur & lui exposer le tort qu'on leur faisoit, dans une supplique qu'ils lui présenteroient eux-mêmes.

Ce plan arrêté, ils composerent ou firent composer leur supplique, & attendirent que quelque circonstance leur fournît l'occasion de la présenter. Ils apprirent que l'Empereur devoit se rendre à l'un de ses Palais hors de la Ville. Ils prirent la résolution d'aller se mettre à genoux aux deux côtés du chemin par où il devoit passer; & après avoir nommé celui qui devoit offrir, au nom de tous, la supplique commune, ils se disposerent à exécuter leur projet. Leurs parens, leurs amis, tous ceux de leur connoissance, ne s'entretinrent pendant quelque tems que de cette importante affaire qui devint bientôt l'affaire de tout le monde, parce que tout le monde y prit part.

Le jour que l'Empereur avoit fixé pour son petit voyage, etant arrivé, les ecoliers sortirent de grand matin de la ville. Une multitude innombrable d'hommes de tout âge & de tout etat en sortirent aussi pour être témoins d'un spectacle qui n'avoit point eu lieu, disoit-on, depuis la fondation de la Monarchie. Tout le monde etoit en rumeur, comme dans un tems d'emeute populaire ou de sédition. Les gardes disposés par intervalles ne pouvant ecarter la foule, demanderent main-forte; & les Officiers avertirent les Ministres de ce qui se passoit, pour recevoir des ordres précis sur ce qu'ils devoient faire en cas de résistance. Les Ministres n'osant rien décider eux-mêmes, porterent la chose à l'Empereur. Dans ce moment, vint un Officier pour annoncer que l'affaire pouvoit devenir plus sérieuse qu'on ne croyoit; que la foule alloit toujours en grossissant; & qu'il n'etoit pas possible de se faire obéir, à moins qu'on ne fît mettre toute la garnison sous les armes.

Voilà bien du bruit pour une bagatelle, dit *Ou-min*, l'un des

Grands de la présence, en s'adressant à l'Empereur. *Votre Majesté peut, sans employer la force, faire que dans un instant tout le monde rentre dans son devoir. Elle n'a qu'à envoyer* Yang-ché *pour faire retirer les ecoliers; & ceux-ci retirés, tous les autres se retireront d'eux-mêmes.* L'Empereur goûta cet avis & le suivit. Il ordonna sur le champ qu'*Yang-ché* eût à se transporter sur les lieux, & à user de sa prudence & de son autorité pour appaiser les mécontens, & empêcher qu'il n'y eût du trouble à leur occasion.

Yang-ché obéit. Arrivé dans l'endroit où etoit le plus fort du tumulte, il fit signe aux ecoliers de venir à lui; & quand il les crut à portée de pouvoir entendre ce qu'il avoit à leur dire, il éleva la voix & s'exprima ainsi. *Est-ce dans les* King, *où dans les ouvrages de Confucius & de* Mong-tsée *que vous avez appris à vous roidir contre l'autorité légitime? Votre conduite présente prouve que c'est à juste titre que vous avez eté exclus des études qui se font dans le College Impérial, où l'on ne doit admettre que des jeunes gens de mœurs douces & d'une docilité à toute epreuve. Retournez dans vos maisons, & conduisez-vous d'une maniere à faire espérer que vous pouvez devenir dans la suite de dignes disciples du sage Maître que nous honorons tous. Etudiez dans votre particulier; & si quelqu'un a besoin de mon secours, vous savez que je ne le refuse à personne: qu'il s'adresse à moi, je tâcherai de l'eclairer de mes foibles lumieres. En attendant, retirez-vous en silence, & soyez toujours soumis aux ordres supérieurs, quels qu'ils puissent être.*

Tous ces jeunes gens qu'on avoit vus peu de momens auparavant dans une fermentation qui, en leur ôtant toute crainte, les avoit disposés à se porter aux plus violens excès contre quiconque se seroit opposé à l'exécution de leur projet, ne repliquerent pas un seul mot; mais se prosternant avec respect devant *Yang-ché*, ils frapperent la terre du front & se retirerent

sans

ſans mot dire, ſuivis de cette populace immenſe que la curioſité avoit attirée ſur les lieux.

L'Empereur instruit du dénouement pacifique d'une affaire qu'on lui avoit fait enviſager comme ſérieuſe, & qui pouvoit avoir des ſuites fâcheuſes, loua publiquement le talent d'*Yang-ché*, & le mit à la tête de ceux qui avoient inſpection ſur le College Impérial, en place de *Ly-kang*. *C'eſt le poſte qui lui convient*, dit ce Prince en le nommant. *Tous les Gens de Lettres le regardent comme leur chef, les etudians ſont pleins de vénération pour lui ; quand il fera les réformes, & les réglemens qu'il croira néceſſaires, perſonne ne ſe plaindra.*

Yang-ché ſe mit en poſſeſſion de ſa nouvelle charge ; fit dans le College tous les changemens qu'il jugea à propos ; & non-ſeulement on n'en murmura point, mais au contraire il eut l'approbation univerſelle, & il ne ſe trouva perſonne qui ne lui ſût gré de ce qu'il faiſoit, parce que tout le monde etoit convaincu qu'il avoit à la fois pour objet le bien public & celui de chaque particulier.

Après qu'il eut exercé pendant quelques années ce fatigant emploi, l'Empereur voulant lui témoigner ſa ſatisfaction & le récompenſer d'une maniere digne de ſes mérites, lui donna une charge des plus honorables & en même tems des plus lucratives : il le fit Préſident du Tribunal des ouvrages publics. *Yang-ché* etoit ſans ambition. Loin d'être flatté de cette marque de bienveillance qu'il recevoit de ſon Souverain, il en fut, pour ainſi dire, conſterné. Cependant comme il etoit perſuadé qu'un bon ſujet doit ſervir l'Empire juſqu'à la fin de ſa vie, il n'oſa refuſer ; mais après quelques mois, il demanda à l'Empereur qu'il lui fût permis de ſe retirer en Province pour s'y diſpoſer à la mort (il étoit âgé de quatre-vingt-trois ans). L'Empereur, en lui accordant ſa demande, lui dit avec bonté ; *je veux que les derniers momens de votre vie ſoient encore employés à mon*

service. Allez à Hang-tcheou, *l'air y est excellent pour les vieillards. Je vous donne l'inspection générale sur tous les bâtimens publics. Cet emploi ne vous fatiguera pas beaucoup: les Officiers qui seront sous vous feront tout; mon intention est de vous donner dans cette ville, un rang qui vous y fasse respecter, & des revenus qui puissent vous procurer les agrémens de la vie.*

Yang-ché se rendit à *Hang-tcheou;* mais il y fut à peine arrivé qu'il tomba malade, & mourut vers l'an de J. C. 1132. *Tchou-hi* fait son eloge en ces termes. *Son esprit etoit des plus pénétrans; un seul mot qu'on lui disoit etoit plus que suffisant pour lui faire deviner tout ce qu'on avoit à lui dire. Son cœur ne s'echauffoit que pour le bien. Ses paroles, ses actions, toute sa conduite ne respiroient que la vertu. Il etoit modeste dans ses habits, sobre dans ses repas; au-dehors toujours occupé du bien public, au-dedans, de la lecture & de l'etude. La brillante réputation dont il jouissoit, ne lui inspira jamais de ces sentimens de présomption & de vaine gloire si ordinaires à ceux qui jouissent d'une certaine estime auprès du public. Il ne se regarda jamais comme un homme d'un mérite supérieur, quoiqu'en genre de littérature & d'érudition, il n'y eût personne de son tems qui pût lui être comparé. Il etoit fidele à ses amis, bon avec ses inférieurs, complaisant envers tout le monde. Il n'etoit point entêté de ses propres idées; il proposoit ce qu'il croyoit être pour le bien, & ne s'offensoit point quand on suivoit un avis contraire à celui qu'il avoit ouvert. Enfin l'on peut dire de lui, ce qu'il est très-rare qu'on puisse dire de quelque autre: il fut offensé dans plus d'une occasion de vive voix & par ecrit, & il ne chercha jamais à se venger, quoiqu'il lui eût eté très-aisé de le faire en consultant même son honneur,* (suivant la maniere ordinaire de penser dans le pays & dans le siecle où il vivoit).

Cet eloge que Tchou-hi *fait de* Yang-ché (dit *Ly-ché*), *est très-juste; mais il eût pu le faire plus court, & en même tems plus*

etendu, en disant simplement, sa science & sa vertu etoient au plus haut degré.

Les Ouvrages d'*Yang-ché* consistent en des Explications & des Commentaires sur les *King*. Son travail sur l'*Y-king* est en particulier très-estimé.

Nous allions terminer ici ce Volume, lorsque nous avons reçu une lettre de M. Amiot, *datée de* Pé-king *le 20 Octobre 1782, nous nous hâtons d'autant plus d'en publier l'extrait, que les nouvelles importantes qu'elle contient, ont eté annoncées dans plusieurs papiers publics, d'une maniere très-peu exact*

EXTRAIT D'UNE LETTRE

DE M. AMIOT, MISSIONNAIRE,

1°. *Sur la sévérité avec laquelle l'Empereur réprime les vexations des Mandarins ; 2°. sur la submersion de l'isle* Formose ; *3°. sur la variation de l'aiguille aimantée, & la marche du mercure dans le barometre.*

De Pé-king, le 20 Octobre 1782.

.... Notre sage Empereur (*Kien-long*), à l'âge de soixante-quinze ans, jouit d'une santé des plus robustes, & tient lui-même le timon du Gouvernement avec la même vigueur que dans ses jeunes années : ses Ministres ne sont que pour exécuter ses ordres ; & pour prouver à tout son Empire qu'il peut se passer de leur secours, il leur donne aux uns & aux autres différentes commissions qui les tiennent éloignés de sa personne. *Akoui*, le premier d'eux tous, & celui sans contredit qui, par ses lumieres, ses talens & son expérience, est le plus en etat de bien gouverner l'une & l'autre Nation, a eté presque toujours absent dans le cours de ces trois dernieres années. Il s'est transporté plus d'une fois d'une extrémité de l'Empire à l'autre, sous différens prétextes ; mais dans la réalité pour s'informer de la conduite des Mandarins, dont l'intégrité & le désintéressement etoient devenus suspects à l'Empereur, même à l'egard de ses *Mantchoux*. Il a découvert bien des friponneries, & en a averti secrétement son maître. Les Commissaires de la Cour & du Tribunal des crimes, qui ont eté envoyés coup sur coup sur les lieux pour examiner & juger ceux qui seroient convaincus d'avoir prévariqué, sont une preuve que les avis du sage Ministre ont eu leur effet. Dans plusieurs endroits on a trouvé qu'il manquoit

des fommes très-confidérables dans les tréfors de l'Etat, parce que *les* Officiers, chargés de ce dangereux dépôt, ayant placé cet argent pour le faire valoir à leur profit, n'avoient pas eu le tems de le remplacer, à raifon de l'arrivée fubite & inattendue des Commiffaires. On a trouvé ailleurs que le pauvre peuple avoit beaucoup à fouffrir de la part de ceux qui le gouvernoient, parce qu'il etoit hors d'état de fournir chaque jour des alimens à leur *infatiable* cupidité. Trois cens quatre-vingts *Mandarins* ont eté jugés coupables, & ont fubi la *punition due à leurs* crimes, en proportion de leur grièveté. La privation de l'emploi a eté la moindre des peines infligées; *plufieurs*, outre la privation de l'emploi, ont été exilés à *Ily*, & les autres ont eté mis à mort. Parmi ces derniers on compte des Mandarins de la plus haute claffe; & l'un des neveux du fage *Yu-ming-tchoung*, que j'ai fait connoître en fon tems, eft malheureufement du nombre. Il etoit *le feul* de fa famille qui eût pu *remplacer fon oncle, s'il* avoit eu *la même vertu & le même défintéreffement* que lui : la fcience ne lui manquoit pas; & il etoit en voie de s'avancer dans les grandes charges. L'Empereur n'a pas dédaigné de le citer au pied de fon trône en préfence de toute fa Cour & des *Mandarins des grands Tribunaux & autres, l'a interrogé lui-même* fur les griefs qu'il pourroit propofer pour fa défenfe, & pour lui fervir d'excufe; & n'ayant rien trouvé dans fes réponfes qui pût l'autorifer à exercer à fon egard la clémence, fans bleffer la juftice, il lui fit fentir, en termes pathétiques, & fon ingratitude envers un Souverain qui l'avoit comblé de *fes bienfaits*, & combien il etoit honteux pour lui d'avoir ainfi déshonoré un nom qui etoit devenu refpectable dans tout l'Empire. Après cette courte harangue, Sa Majefté permit qu'il fût conduit au fupplice, & qu'il fût exécuté. Il eut la tête tranchée le même jour.

De pareils exemples, faits sur des hommes en place, intimident leurs semblables pour quelques jours, mais ils sont bientôt oubliés : chacun se flatte d'echapper aux perquisitions, & le mal continue. On prétend qu'il doit en coûter la vie à un plus grand nombre encore ; si *Akoui*, comme on le présume, est envoyé l'année prochaine pour visiter les places & les forteresses des Provinces du midi.

Au désordre moral auquel l'Empereur tâche d'apporter les remedes les plus efficaces, s'est joint un mal physique auquel il tâche de remédier de même. Le *Hoang-ho*, dompté ci-devant par *Akoui*, a repris ses premieres fureurs, & paroît pour cette fois indomptable. Plus de trente lieues de pays d'orient en occident, sur environ une lieue nord & sud, ont eté ravagées de la maniere la plus funeste ; les récoltes entiérement perdues, les bestiaux & les villages même submergés ou emportés, ont réduit à la derniere misere plus de cinquante mille familles, dont un grand nombre a déjà péri ; celles qui restent n'ayant pas de quoi vivre, se répandoient par troupes dans les lieux où elles pouvoient trouver de quoi subsister : c'est encore *Akoui*, que l'Empereur a envoyé pour contenir cette multitude, avec un plein pouvoir, quand il seroit sur les lieux, d'employer les moyens qui lui paroîtroient les plus prompts & les plus efficaces, en cas de révolte ouverte & de désobéissance. *Akoui* n'a trouvé que des hommes dociles, mais à une condition : c'est qu'il les empêcheroit de mourir de faim, eux, leurs femmes & leurs enfans : *il n'y a rien que de raisonnable dans ce que vous demandez*, leur répondit *Akoui : notre Empereur n'est pas moins notre pere que notre maître ; j'interprete ses intentions, & je vais faire ouvrir tous les greniers de la Province, pour en tirer de quoi vous faire vivre ; mais il est juste que vous fassiez quelque chose de votre côté, qui vous rende dignes de cette indulgence ; aidez-moi, chacun suivant ses forces & ses talens, à réparer,*

du mieux qu'il se pourra, les ravages du fleuve ; nous ne serons pas seuls à travailler : les troupes que j'ai mandées, & qui ne tarderont pas d'arriver, seront de la partie.

Ce discours contint ces pauvres affamés dans les bornes du devoir : *Akoui* leur tint parole, en faisant ouvrir les greniers, comme il le leur avoit promis ; mais ces greniers n'etoient pas aussi pleins qu'ils devoient l'être, parce que ceux à la garde desquels ils etoient confiés en avoient fait vendre à leur profit des milliers & des milliers de boisseaux : il fit venir du riz des Provinces voisines, & rendit compte à l'Empereur. Bientôt après on vit partir d'ici des Commissaires pour la visite des greniers, & peu après on emmena plusieurs Mandarins enchaînés, que l'Empereur a voulu interroger lui-même sur leurs malversations. Les Mandarins supérieurs, à raison de leur négligence à veiller sur les autres, ont eté cassés de leurs emplois, & leurs biens ont eté confisqués ; les autres ont eté punis comme ils le méritoient : c'est-à-dire exilés, ou mis à mort, suivant qu'ils ont eté trouvés plus ou moins coupables.

Vous allez vous récrier sur la sévérité d'*Akoui*, qui est la cause premiere de toutes ces exécutions. Pour vous radoucir sur son compte je vous dirai qu'il a trouvé le mal trop grand & trop répandu pour ne pas y apporter le seul remede qui peut, sinon le guérir radicalement, du moins en arrêter le cours. J'ajouterai que l'une & l'autre Nation, Tartare & Chinoise, approuvent & louent sa conduite ; & le regardent comme l'une des meilleures têtes de l'Empire, & le seul homme de la Cour qui réunisse dans sa personne les lumieres, les talens, l'intégrité, tout ce qu'il faut, en un mot, pour seconder son maître dans le plan qu'il s'est formé, d'illustrer son regne par toutes sortes de voies.

Lorsqu'il fut chargé il y a deux ans d'aller mettre obstacle

aux ravages du *Hoang-ho*, il ne cacha pas à l'Empereur la difficulté de l'entreprise ; il lui dit franchement qu'en empêchant ce fleuve de ravager un endroit, il ne manqueroit pas d'aller porter ses ravages dans un autre, & que l'expédient le plus sûr, & même l'unique, pour l'empêcher de se déborder, etoit de le prendre dès sa source, & de lui tracer un autre cours. L'Empereur goûta son projet, & en même tems qu'il le fit partir pour remédier aux maux présens du mieux qu'il pourroit, il chercha quelqu'un dans sa Cour, qui fût en etat de juger par lui-même si ce projet étoit praticable. Celui sur qui Sa Majesté jetta les yeux, fut le fils d'*Akoui* lui-même. Il se nomme *Amita ;* il a suivi, pendant près de deux ans (tant pour l'allée que pour le retour), le cours du *Hoang-ho*, & a *découvert sa véritable source*. Il est arrivé depuis peu de jours, & a offert à l'Empereur le fruit de son travail, dans une carte très-exacte & très-détaillée, au jugement de Sa Majesté & de tous les savans de sa Cour. Vous lirez peut-être avec plaisir le précis de ce que dit *l'Empereur* à cette occasion, le voici :

« Le onze de la neuvieme lune de la quarante-septieme année » *de Kien-long, Chang-yu* (discours d'en haut). Il y a deux ans » que le *Hoang-ho*, ayant rompu ses digues dans la Province » du *Ho-nan*, avoit fait de très-grands ravages *à Tsing-loung-* » *kang ;* j'envoyai *Akoui* pour faire travailler aux réparations » néceſsaires, & au même tems je fis partir *Amita* son fils, pour » lever une carte exacte du cours de ce fleuve, en le prenant de- » puis *Si-ning* jusqu'à sa source. *Amita* s'est très-bien acquitté de » la commission que je lui avois donnée ; la boussole à la main, *il* a » suivi jour par jour le *Hoang-ho*, & est enfin arrivé jusqu'à sa » véritable source. Il m'a offert *la* carte qu'il a faite, il m'en a » donné l'explication de vive voix, & je l'ai ensuite examinée à » loisir ; tout y est clair, exact & précis. Plus loin que *Si-ning*,

» &

» & à l'ouest de *Sin-sou-hai*, d'où l'on croyoit ci-devant que le
» *Hoang-ho* prenoit sa source, il y a une riviere que les gens du
» pays nomment *Alotan-kouolo*. Ces deux mots sont Mongoux
» & signifient ce que nous exprimons en chinois par les mots
» de *Hoang-kin-ho* (fleuve d'or, ou bien fleuve du méta
» jaune) *Alotan* en Mongou est le nom du *Hoang-kin* (de l'or) ;
» & *Kouolo* désigne en général ce que les Chinois désignent
» par *Ho* (fleuve, riviere, ruisseau, &c....). C'est de la
» riviere *Alotan-kouolo* que le *Hoang-ho* tire en particulier son
» nom *de fleuve jaune*, parce que les eaux sont là d'une couleur
» très-jaune. Cependant ce n'est qu'après avoir fait bien des
» tours & des détours, après avoir joint ses eaux à celles de
» *Sin-sou-hai*, avoir reçu celles de quantité d'autres ruisseaux,
» & avoir coulé de *Sin-sou-hai*, jusqu'à *Kouei-tê-pou*, qu'on
» lui donne le nom chinois de *Hoang-ho*.... Sous les *Han*,
» sous les *Soung* & sous les *Yuen*, on avoit fait diverses tenta-
» tives pour remonter jusqu'à la source primitive de ce fleuve :
» ce qu'on en a dit sous les *Soung* n'est nullement exact ; les
» *Yuen*, & sur-tout les *Han*, ont décrit assez bien son cours de-
» puis la Chine jusqu'à *Kouei-tê-pou* ; ceux qui furent envoyés
» la quarante-troisieme année du regne de *Kang-hi*, n'allerent
» que jusqu'à *Sin-sou-hai*, & crurent que c'etoit de là que tous
» les ruisseaux réunis partoient, & qu'ils formoient une riviere
» qui, à raison de la couleur de ses eaux, a eté nommée
» la riviere jaune........... *Amita* est remonté plus haut.
» Après s'être assuré que les eaux de *Sin-sou-hai* venoient de
» la riviere *Alotan-kouolo*, il a suivi le cours de l'*Alotan*, &
» est parvenu jusqu'à *Alotan-katasou-Kaolao* ; ce sont encore
» ici des mots Mongoux, dont voici l'explication. *Alotan*,
» ainsi que je l'ai déjà dit, signifie *Hoang-kin* (or ou méta
» jaune) ; *Katasou* est le nom de *Pe-ki-sing* (de l'etoile po
» laire), & *Kaolao* signifie rocher. Ces trois mots joint

» ensemble disent en notre langue, roche d'or de l'etoile
» polaire. Cette roche a eté ainsi nommée à cause que,
» par sa hauteur qui est de plus de cent pieds, & de sa
» couleur qui est d'un jaune d'or entremêlé de quelques veines
» rouges, elle brille au loin, & peut servir de visée comme
» l'etoile polaire. Elle a cela de particulier encore, qu'elle
» est isolée, & ne paroît tenir à aucune montagne, si ce n'est
» peut-être par le pied, à quelque profondeur sous terre. Sur son
» sommet est un lac appellé par ceux du pays, *Lac du ciel* : du
» sein de ce lac sortent en bouillonnant plus de cent différentes
» sources d'une eau d'un très-beau jaune d'or. Ces eaux, en
» se répandant des différens côtés de la roche, forment plusieurs
» ruisseaux, dont la réunion forme elle-même la riviere *Alotan*,
» d'où se forme ensuite, par le mêlange de quantité d'autres
» eaux, le fleuve que nous nommons en chinois *Hoang-ho*.

» Tel est le précis, tant de la relation par ecrit d'*Amita*, que
» des explications qu'il m'a données de vive voix : les nou-
» velles connoissances que *j'ai acquises à cette occasion* m'ont
» fait naître l'idée de m'instruire à fond de tout ce qui concerne
» le *Hoang-ho* : j'ai lu avec attention ce qu'on a ecrit depuis
» l'antiquité la plus reculée jusqu'à nos jours ; & comme le
» détail m'en a paru très-curieux, je me propose de l'insérer avec
» quelques remarques utiles, & une courte critique de ce
» qui a eté avancé sans fondement, dans la grande collection à
» laquelle on travaille par mes ordres. Cette espece d'histoire
» du *Hoang-ko* servira comme de préface aux vers que j'ai
» faits pour célébrer la nouvelle découverte, & en constater
» l'epoque à la postérité, &c. ».

Les eaux de ce fleuve, par les ravages qu'elles ont faits, & la perte d'un grand espace de terrein qu'elles ont occasionnée, ne sont pas le seul fléau qui se soit fait sentir cette année

à la Chine. Les eaux de l'Océan ont failli à lui enlever une des plus belles possessions qu'elle ait sur la mer : peu s'en est fallu qu'elles n'aient englouti l'isle de *Tay-ouan*, connue en Europe sous le nom d'isle *Formose*. On a débité ici qu'une partie de la montagne qui partage cette isle, s'etoit enfoncée & avoit disparu, que le reste avoit eté comme bouleversé, & qu'une grande partie des habitans avoit péri : tels ont eté, pendant quelques jours, les bruits populaires de cette Capitale; le Gouvernement les a fait cesser en instruisant le public de l'exacte vérité, telle qu'elle avoit eté annoncée à l'Empereur par les Officiers qui ont dans leur district cette petite portion de ses Etats : je ne puis rien faire de mieux que de répéter ce qu'ils en disent.

« *Tchen*, Gouverneur général des provinces du *Fou-kien* & » du *Tché-kiang-va*, Vice-Roi du *Fou-kien*, & les autres, » *font savoir à Votre Majesté le désastre nouvellement arrivé* » *à l'isle de Tay-ouan.*

» *Mou-ha-lan*, & les autres principaux Officiers de cette » isle, nous ont ecrit que le douze de la quatrieme lune (22 » mai 1782), un vent des plus furieux, accompagné d'une » grosse pluie & d'une marée plus haute qu'on ne l'avoit jamais » vue, les avoit tenus dans la crainte continuelle d'être engloutis » dans la mer ou abîmés dans les entrailles de la terre, depuis » l'heure *yu* jusqu'à l'heure *ouei* (*). Cet affreux orage s'annonça en » même tems des quatre parties du monde, & continua avec la » même violence pendant tout cet espace de tems. Les bâtimens » où se tiennent les Tribunaux, les greniers publics, les casernes, » les greniers à sel ainsi que les salines, tout a eté renversé,

(*) Les heures chinoises sont le double des nôtres; l'heure *yu* commence à trois heures du matin & finit à cinq: l'heure *ouei* commence à trois heures après midi & finit à cinq.

» tout a eté perdu ; les boutiques des Marchands & des
» ouvriers, ainsi que les maisons du peuple ne montrent plus,
» pour la plupart, que des matériaux amoncelés sans ordre. De
» dix-sept vaisseaux de guerre qu'il y avoit dans le port,
» deux ont disparu, deux autres ont été mis en pieces, & dix ont
» eté fracassés de maniere à être entiérement hors de service ;
» les autres moindres vaisseaux, ou navires de différentes gran-
» deurs, qui étoient au nombre de plus de cent, ont eu un pareil
» sort. Il y en a eu environ quatre-vingts d'engloutis ; cinq
» qui etoient nouvellement chargés de riz pour le *Fou-kien*,
» ont été submergés, & la cargaison, qui se montoit à cent
» mille boisseaux, entiérement perdue. Pour ce qui est des
» autres navires, tant grands que petits, qui n'etoient point
» encore entrés dans le port, on en compte dix ou douze
» des plus gros qui ont eté engloutis ; les moindres, ainsi
» qu'une quantité prodigieuse de barques, bateaux & autres
» de toutes especes, ont disparu, sans même laisser de
» débris.

» Comme toute l'Isle a été couverte d'eau, les denrées
» ont eté ou emportées ou gâtées de façon à devenir nuisibles à
» la santé de ceux qui les consommeroient dans l'etat où elles
» sont : les récoltes totalement perdues. Ce n'est ici qu'un à
» peu près, ecrit à la hâte ; quand nous serons instruits plus
» en détail, nous ne manquerons pas de vous en informer
» au plutôt. Après avoir reçu cette lettre de *Mou-ha-lan*,
» & des autres principaux Officiers qui sont de résidence à
» *Tay-ouan*, j'ai fait toutes mes diligences pour procurer à
» cette Isle infortunée tous les secours qui dépendoient de
» moi, & j'ai donné mes ordres au Commissaire ambulant,
» & au Trésorier général de la Province, pour qu'ils aient
» à s'instruire dans le plus grand détail du nombre des vaisseaux
» qui ont péri, & des maisons qui ont eté détruites, de

» la quantité de sel & autres denrées qui à eté perdue. Je » leur ai pareillement enjoint de relever au plutôt les Tribunaux, » greniers & autres bâtimens publics, d'envoyer à la découverte des vaisseaux, navires, &c. qui avoient disparu, » de radouber les vaisseaux qui n'etoient pas hors de service, d'envoyer promptement chercher le sel, & les autres » provisions nécessaires, dans les lieux les plus voisins; mais » sur-tout de s'informer exactement des différentes pertes qu'a » faites le peuple, & du nombre précis des hommes qui ont » péri, afin que je puisse moi-même en informer Votre » Majesté; &c. »

L'Empereur répond au *Tsong-tou* par la formule ordinaire, & lui fait savoir ses intentions pour le soulagement du peuple de *Tay-ouang*, & la maniere dont il doit pourvoir à tout le reste. Voici comment il s'exprime dans un ecrit public.

Chang-yu.

« *Tchen-hoei-tsou*, *Tsong-tou* du *Fou-kien*, & les autres, » m'ont fait savoir le triste evénement qui a eu lieu dans l'isle de » *Tay-ouan*, qui est du district de la province du *Fou-kien*: ils » m'ont ecrit que le vingt-deuxieme de la quatrieme lune, *&c.* ». (l'Empereur repete ici tout ce qui est dit dans la lettre qu'on vient de lire, & continue ainsi). « J'ordonne au *Tsong-tou* » de s'informer exactement de tous les dommages en différens » genres, qu'auront soufferts à cette occasion les habitans de » l'isle, & de m'en instruire dans le plus grand détail, afin » que je puisse leur donner tous les secours nécessaires pour » les réparer. Mon intention est qu'on releve à mes propres » frais toutes les maisons abattues, qu'on répare celles qui » n'auront eté qu'endommagées, & qu'on leur assigne les » provisions de bouche & de toutes les choses qui sont du

» premier beſoin. J'entends que cela s'exécute en toute rigueur » à l'égard de tous ceux, ſans exception, qui ſont dans le » cas; je ſerois fâché qu'un ſeul d'entre-eux fût oublié : c'eſt » pourquoi je recommande la plus grande diligence & la » plus exacte recherche. Je veux que mes ſujets ne doutent » en aucune maniere de la tendre affection que j'ai pour eux » tous, & qu'ils ſachent que ceux qui ſont les plus eloignés » de moi, ne me ſont pas moins chers que ceux qui ſont » ſous mes yeux & dont je puis voir moi-même les beſoins. Pour » ce qui eſt de mes vaiſſeaux de guerre, des Tribunaux, des » greniers & autres edifices publics, qu'on les rétabliſſe dans » leur premier etat, en prenant dans le tréſor de l'Etat tout » l'argent qui ſera néceſſaire pour cette dépenſe, ſuivant » l'uſage ſagement etabli. Qu'on ſuppute auparavant à quoi ſe » montera cette dépenſe, & qu'on m'en préſente le réſultat, » &c. »..... Tout le reſte eſt de ſtyle.

Dans tout ce qui eſt dit de ce déſaſtre, il n'eſt point parlé de tremblement de terre; il y a apparence cependant que c'eſt à un tremblement de terre qu'il eſt dû; mais le volcan qui l'aura occaſionné eſt peut-être à une très-grande profondeur ſous la mer. Je ne m'ingere pas à en donner l'explication; je remarque ſeulement qu'à l'exception du tremblement de terre dont on ne fait aucune mention, tout le reſte s'eſt paſſé à l'iſle Formoſe comme à Lima & à Lisbonne.

La variation de l'aiguille aimantée perſiſte la même; c'eſt-à-dire entre deux degrés & deux degrés & demi vers l'oueſt, comme on peut le voir dans mes obſervations météorologiques; c'eſt-là encore une ſingularité de ce pays-ci.

Une autre ſingularité, non moins remarquable, eſt la marche du mercure dans le barometre; cette marche eſt preſque toujours la même dans les ſaiſons correſpondantes d'une année à l'autre;

c'eſt-à-dire que dans les mois de Mai, Juin, Juillet, Août & Septembre, & une partie d'Octobre, elle ſe fait toujours au-deſſous de vingt-huit pouces, & dans les autres mois de l'année toujours au-deſſus. S'il en eſt de même dans les autres endroits où la hauteur moyenne du mercure dans le tube eſt de vingt-huit pouces, il peut arriver qu'on en tire quelques conſéquences utiles pour la théorie du barometre, laquelle eſt encore bien loin de ſa perfection.

J'ai l'honneur d'être, *&c.*

PENSÉES, MAXIMES ET PROVERBES,

Extraits & traduits de divers livres chinois, par M. Cibot, Missionnaire à Pé-king.

I. *Des Princes, des Ministres & des Courtisans.*

Les Empereurs qui ont eté les plus heureux, n'avoient pas besoin de plaisirs pour l'être : témoins *Yao* & *Chun*.

L'Empereur peut tout pour le bien, mais rien contre la justice.

Le Prince le plus attentif, ne l'est pas assez pour pouvoir se passer de représentations.

Les Princes qui ont remporté le plus de victoires, sont ceux avec qui personne n'a osé faire la guerre.

Un Prince a beau être pervers & corrompu, il ne le seroit que pour lui seul si les Magistrats ne trahissoient pas les loix.

Plus le Prince voit & ecoute de personnes, moins il en croit.

Plus un Prince fait accueil aux bons conseils, plus il est exposé à en recevoir de mauvais.

Toutes les vertus qu'acquiert le prince, sont des disgrâces pour les méchans.

Jamais aucun bon Prince n'a traité les plus grands scélérats, comme les tyrans ont traité les plus gens de bien.

Un Prince colere & emporté peut être bon & juste ; mais il ne le persuade pas.

Les mauvais Princes ne laissent à leurs héritiers que des troubles, des crimes, des calamités, des séditions & des révoltes.

Prince impudique, maître sans pitié.

Les Princes ne songent à rendre leurs sujets heureux, que lorsqu'ils n'ont plus rien à faire.

On

On n'eſt pas le pere des peuples pour en avoir le nom : il faut les porter dans ſon cœur, & avoir pour eux la ſenſibilité, les ſollicitudes, les tendreſſes, les empreſſemens & les entrailles d'une mere.

Un bon Miniſtre d'Etat ne craint ni la calomnie, ni la mort.

Miniſtre diſcoureur, eſprit borné.

C'eſt par le pouls du malade & non par ſes cris, que le Médecin ſe décide ; l'homme d'Etat doit en faire de même.

Moins un courtiſan a de mérite, plus la faveur le rend fier & mépriſant.

Qui ne loue ſon prince que pour pouvoir le contredire, ne le contredit que pour pouvoir le louer.

Le marbre, pour être poli, n'en eſt ni moins froid ni moins dur ; il en eſt de même des courtiſans.

Les Grands ſont trop occupés d'eux-mêmes, pour qu'on puiſſe les aimer.

Les Grands ſe plaignent de n'avoir point d'amis ; c'eſt de mériter peu d'en avoir qu'ils devroient ſe plaindre.

Plus il faut de remedes aux Grands pour les maladies d'imagination, moins ils en veulent pour les maladies réelles.

II. *Des Epoux.*

Les epoux qui s'eſtiment, s'aiment toujours aſſez.

La mauvaiſe humeur eſt l'hiver des ménages.

Plus une femme aime ſon mari, plus elle le corrige de ſes défauts : plus un mari aime ſa femme, plus il augmente ſes travers. Quand ils s'aiment tous deux egalement, ils reſtent ce qu'ils ſont.

Epoux qui s'aiment, ſe diſent mille choſes ſans parler.

Qui aime ſa femme, ne met pas en queſtion s'il doit l'aimer.

Dès qu'un pere & une mere s'aiment tendrement, & en ſont toujours l'un vis-à-vis de l'autre aux plus petites attentions du

respect, de la déférence & de l'estime, le principal de l'education de leurs enfans est fait, & ce qui en reste réussira à leur gré.

Qui aime tendrement ses enfans, se gardera bien de maltraiter sa femme.

Ce n'est qu'au village que les epoux n'ont plus rien à se demander; mais aussi se prennent-ils quand ils se donnent.

Plus les bouderies de ménage vont loin, plus elles sont près de finir.

Les vertus de ménage sont d'autant plus difficiles qu'on en a plus souvent besoin.

Mauvais mari est quelquefois bon pere, mauvaise epouse n'est jamais bonne mere.

Une femme est toujours sûre du cœur de son mari, tandis qu'elle l'est de sa patience.

Ne pas battre sa femme seroit bien le mieux; quant à la battre néanmoins ce ne devroit pas être quand sa belle-mere se plaint d'elle, mais bien lorsqu'elle se plaint de sa belle-mere.

Il faut qu'un mari soit bien sot pour craindre sa femme, mais une femme est cent mille fois plus sotte encore de ne pas craindre son mari.

Un mari ne connoît pas assez sa femme pour oser en parler, & une femme connoît trop son mari pour pouvoir s'en taire.

Si trouver toujours sa femme aimable n'est guère possible, l'être toujours soi-même n'est guere aisé.

Se faire aimer de son mari & le rendre fidele, n'est rien au prix de lui persuader tous ses devoirs à force de s'en faire estimer.

O qu'une femme jouit délicieusement de l'amour de son epoux, lorsqu'il veut qu'elle l'aide à dire ses pensées!

Se passer de femme seroit bien le plus sage; mais quant à en avoir une, encore vaut-il mieux lui payer en complaisance, la vertu & l'amour qu'on lui demande, que d'acheter du repos de toute sa vie, les larmes qu'on lui fait verser.

Que faire avec une femme qui ne s'epargne sur rien, souffre tout en silence, & en est toujours aux attentions, aux prévenances & aux petits soins? Convenir qu'on ne la méritoit pas, & l'aimer autant qu'elle mérite.

A moins d'être bête ou sourd, quel métier que celui de beau-pere! Si avec une femme & une bru, on a encore des sœurs & des belles-sœurs, des filles & des nieces, *il faut se faire craindre comme un tigre pour pouvoir y tenir.*

Beauté, jeunesse, *talens, esprit*, agrémens même, tout à la longue *s'use dans* une *femme* pour son mari, excepté la sagesse & la vertu.

Femme qui deshonore son mari, fait jurer à son galant de lui être fidele.

S'il y a plus de femmes battues au village, il y en a moins de répudiées & incomparablement moins d'empoisonnées que dans les villes.

Les *femmes pardonnent tout à un mari qui leur donne ce qu'elles veulent; mais* au moindre refus, de combien de torts ne se souviennent-elles pas dans un instant?

O qu'il faut qu'une femme aime son mari pour l'aimer dans *sa belle-mere!*

Plus une femme est vertueuse, plus elle gagne sur la tendresse & l'estime de son mari ce qu'elle cede à ses défauts.

Un mari, fût-il un tigre, puisque la femelle d'un tigre réduit cet animal aux complaisances, une femme peut au moins vivre en paix avec son mari.

III. *Des Femmes.*

On demande quatre choses à une femme; que la vertu habite dans son cœur, que la modestie brille sur son front, que la douceur découle de ses levres & que le travail occupe ses mains.

Cultiver la vertu eſt la ſcience des hommes, & renoncer à la ſcience eſt la vertu des femmes.

Un ſujet fidele brave les menaces, une femme vertueuſe ſe rit des promeſſes.

Femme qui n'eſt pas muette peut toujours ſe venger.

Les premiers conſeils des femmes ſont les plus ſages, & leurs dernieres réſolutions les plus dangereuſes.

Femme adultere, mere ſans entrailles.

Vertus pour vertus, les vertus des femmes ſont toujours plus naïves, plus près du cœur & plus *aimables*.

La femme la mieux louée eſt celle dont on ne parle pas.

Il faut écouter ſa femme & ne pas la croire.

Qui croit ſa femme ſe trompe, qui ne la croit pas eſt trompé.

Les femmes demandent ſi un homme eſt diſcret, comme les hommes ſi une femme eſt belle.

Rien ne fait perdre aux femmes le goût des viſites, comme le manque d'atours & d'habits.

Si les femmes ne facilitoient point le mal aux femmes, ſi les filles ne l'apprenoient pas aux filles, les hommes n'y pourroient rien.

Si les femmes ſavoient ſe taire devant les *filles, il feroit rare qu'elles fiſſent parler d'elles.*

Le ſilence & la rougeur ſont l'eloquence des perſonnes du ſexe.

La pudeur eſt le courage du ſexe.

Les hommes ſeroient bien malheureux, ſi, domptant les animaux les plus féroces, ils ne pouvoient pas ſe vaincre eux-mêmes ; mais les femmes même aiment mieux être tigreſſes que brebis, & affrontent cent chagrins, plutôt que de baiſſer de ton un inſtant.

Les femmes & les ſots ne pardonnent jamais.

L'eſprit des femmes eſt d'argent vif, & leur cœur eſt de cire.

De tous les systêmes de l'orgueil, le plus fol & le plus risible est celui des jeunes femmes qui croient avoir de la grace à bouder.

Pourquoi ne pas apprendre à lire aux femmes? parce qu'il y a de mauvais livres.

Une femme ne loue jamais sans médire.

Ce sont les pieges des femmes & des sots, qui sont les plus difficiles à eviter.

Une femme n'est jamais si eloquente, que lorsqu'elle se loue de son mari ou se plaint de sa belle-mere.

Une femme n'est jamais si eloquente sur la pudeur, que lorsque c'est une maniere de médire.

La langue des femmes est leur épée, & elles ne la laissent pas rouiller.

La poudre exposée à l'air prend feu ou s'evente; il en est de même des personnes du sexe.

La réflexion qui guérit les hommes de leurs passions, aigrit celles des femmes & les rend incurables.

Les femmes s'affligent comme des enfans, & se consolent comme des vieillards.

La mere la plus heureuse en filles, est celle qui n'a que des garçons.

Les femmes ne mentent jamais plus finement, que lorsqu'elles disent la vérité à ceux qui ne les croient pas.

Les mauvais Mandarins sont comme les femmes: le zele de leurs discours augmente à proportion que leur conduite les dément.

La laideur ôte à une jeune femme tous les défauts des belles, & lui donne des vertus & de bonnes qualités qu'elles n'ont jamais.

Jeune femme qui plaisante sur sa belle-mere, donne bien des torts à son mari.

Femme qui achete son teint veut le revendre.

Si les femmes sont orgueilleuses, fausses, jalouses & soupçonneuses, c'est par défaut de mémoire, de prévoyance, de pénétration & de jugement.

Il vaut mieux ne plaire qu'à une seule personne avec son visage, que de plaire à mille en se fardant.

Jamais femme n'a gâté sa cause par son silence.

Les femmes les plus curieuses baissent volontiers les yeux pour être regardées.

Il est plus aisé d'accorder cent femmes que deux.

La langue des femmes croît de tout ce qu'elles ôtent à leurs pieds.

Il en est des femmes comme des affaires d'Etat: plus l'on est instruit, plus il faut s'observer & n'en rien dire; ne fût-ce que pour n'être pas cité.

Quand les hommes sont ensemble, ils s'ecoutent; les femmes & les filles se regardent.

Plus une femme est belle & parée, plus elle perd à n'être pas modeste.

Peu de femmes ne perdent pas en vertu ce qu'elles gagnent en réputation.

Peu importe à l'Etat de quelle façon soient taillées & montées les pierreries des femmes; mais il lui importe beaucoup qu'elles ne coûtent pas plus de journées maintenant dans la moindre province, que jadis dans tout l'Empire.

Quand une femme sourit d'une injure: de deux choses l'une, ou elle a perdu toute pudeur, ou elle est assurée de sa vengeance.

Une jeune femme gagne toujours à avoir des chagrins.

De toutes les manieres de parler qu'ont les personnes du sexe, celle qui leur réussit le plus mal est celle des paroles: les plus spirituelles même & les plus aimables ont une grace singuliere à ne pas remuer les levres.

La nature a soumis la femme à l'homme, mais la nature ne connoît point d'esclaves.

La fille la plus timide a du courage pour médire.

Fille qui s'ôte la vie, craint de la donner.

Une fille même de l'Empereur est la femme de son mari; plus elle se prévaudroit de sa naissance pour se rengorger, plus elle deviendroit vile & méprisable.

Les filles qui se noient ont de bonnes raisons; mais les peres & les meres n'en ont que plus de torts.

Diamant qui n'a point de tache est toujours bien enchassé; il en est de même des filles, elles sont assez nobles & assez riches, si elles sont chastes, modestes & vertueuses.

Une fille reçoit un époux, une veuve le prend.

Fille qui s'est oubliée, a perdu ses ancêtres, son nom, sa beauté, sa jeunesse, ses biens, & l'espérance de les recouvrer.

Quand les filles savent ce qui se passe au-dehors, les hommes ignorent ce qui se fait dans la maison.

Fille qui rougit de trop de choses, en a bien appris.

IV. *Des Enfans* (*).

ENFANS *punis pour s'être oubliés entre eux, ne mériteront pas de l'être pour avoir offensé leurs parens.*

Plus une veuve aime son fils, moins il devient aimable.

Moins la misere fait mourir les enfans des pauvres, moins l'abondance peut conserver ceux des riches.

Les querelles des enfans les mieux terminées, sont celles qu'ils terminent entre eux.

Rien n'efface un mensonge dans le souvenir d'un enfant; qui l'a trompé une fois peut le tromper encore, mais il n'aura jamais sa confiance.

(*) On trouvera un long Suppl. à cet Article dans les pensées diverses sur la piété filiale, extraites des livres chinois, impr. *T. IV, p. 268.*

Voulez-vous que votre enfant ſe porte bien? Ayez ſoin qu'il ait toujours un peu faim & jamais chaud.

V. *Du Sage & de la Sageſſe.*

Le glaive le plus aigu ne ſauroit bleſſer l'innocence.

Le cœur du ſage eſt fermé aux vices, mais il eſt ouvert aux vicieux.

La modeſtie & la bienfaiſance ſont les deux aîles du ſage.

Le ſage fait le bien comme il reſpire, c'eſt ſa vie.

Le ſage craint le *Tien* & oublie les hommes, le méchant craint les hommes & oublie le *Tien*.

Le ſage ſe courbe parce qu'il monte; le fat ſe rengorge parce qu'il deſcend.

On peut être décent ſans être ſage, mais on ne ſauroit être ſage ſans être décent.

La décence eſt le teint de la vertu & le fard du vice.

Le ſage ſe perd en *combattant ſes penſées, & l'inſenſé en les* ſuivant.

Qui a fréquenté un ſage les connoît tous.

Mes livres parlent à mon eſprit, mes amis à mon cœur, le *Tien* à mon ame, tout le reſte à mes oreilles.

Qui ſait étudier & ſe taire, ſe roidir contre ſes défauts & ſe plier aux événemens, croire ſon cœur & ſe défier de ſes yeux, ſait vivre & mourir.

Le ſage oublie les injures comme un ingrat les bienfaits.

Le ſage a beau voyager, il ne change pas de demeure.

Les ſavans & les ſages diſent toujours plus de choſes en moins de mots.

Moins il y a de vrais ſages, plus il y en a qui en obtiennent le nom.

La ſimplicité & la candeur ſont les vrais rayons de la ſageſſe.

Changer les métaux en or n'eſt rien au prix de changer les

opprobres

opprobres en gloire, les revers en succès, la pauvreté en richesse, les afflictions en plaisirs : or, la vraie sagesse en apprend le secret.

Il n'appartient qu'au sage de faire craindre son silence au tyran le plus cruel, & de faire desirer son suffrage au Prince le plus applaudi.

Le sage ne dit pas ce qu'il fait, mais il ne fait rien qui ne puisse être dit.

Les sages se ressemblent par le cœur, & les méchans par l'esprit.

Le sage regarde pour faire voir, interroge pour répondre, reçoit pour donner, pardonne pour corriger, se fâche pour appaiser. La religion dirige ses vues, la probité ses sentimens, & la bienfaisance ses actions.

Le sage peut tout oublier, excepté ses fautes & ses bienfaiteurs.

Qui sait se refuser à soi-même, n'a rien à demander à personne.

Le sage est grand dans les plus petites choses, le méchant est petit dans les plus grandes.

Meubler mon esprit & vuider mon cœur, reposer ma langue & fatiguer mon bras, manger posément & dormir vîte : voilà toute ma philosophie.

Quand on est assez réellement philosophe pour paroître un imbécille au vulgaire, *le plus fort est fait* pour devenir un sage.

Tout dans le sage est la condamnation du vice.

VI. *Du vice & de la vertu.*

Le tems a beau être serein, un scélérat pense au tonnerre & le craint.

Les plaisirs délicieux de l'innocence ne sont une chimere que pour les scélérats.

La vraie modestie est naturelle, la vraie droiture est naïve.

L'attention aux petites choses est l'économie de la vertu.

L'elévation ôte bien des vertus, & l'obſcurité ſauve bien des vices.

Les ruiſſeaux forment les rivieres, & les bonnes actions les vertus.

Les morſures de la médiſance communiquent plus rapidement leur venin que celles de la rage, & perſonne n'en guérit.

La raillerie eſt l'eclair de la calomnie.

Gourmander ſes vices & humilier ſa raiſon eſt le vrai culte du *Tien*.

Ce n'eſt pas en vertu qu'un ſiecle tâche de ſurpaſſer l'autre.

On n'a point fait de livres ſur la vertu tandis que les mœurs l'enſeignoient.

Les vertus des belles perſonnes ſont plus dangereuſes que leurs vices.

Les talens ſans vertu ſont des eſclaves ſans maître : ils ne ſauroient ſe bien conduire & ſont capables de tout.

Il n'y a de vrais ſupplices que pour le crime, ni de vraies récompenſes que pour la vertu.

Plus les portes des tribunaux ſont grandes, plus la vérité a de peine à y entrer : plus les ſalles en ſont petites, plus l'injuſtice s'y cache aiſément.

Les vertus *qu'on achete, coûtent toujours trop cher.*

L'héritage le plus ſûr eſt celui des vertus.

Comment faut-il entendre que les méchans ne croient à aucune vertu? Comme l'on entend que les gens de bien ne croient pas le mal.

L'homme peut ſe courber vers la vertu, mais la vertu ne ſe courbe jamais vers l'homme.

Les vertus des meres aſſurent des vertus à leurs enfans, celles des peres ne leur aſſurent que de la gloire.

N'être point vicieux dépend de moi, être vertueux n'en dépend pas.

La vertu eſt comme l'eau, elle ne laiſſe point de vuide dans tout ce qui ne dépaſſe pas ſon niveau.

Vertus pour vertus, celles du village ſont plus ſimples, plus vraies, plus nobles & plus pures: la piété filiale, l'amour conjugal & l'amitié y ſont tout ce qu'elles peuvent être.

Le repentir eſt le printems des vertus.

Ou les vices n'ôtent rien à l'homme, ou les vertus lui donnent tout.

La vertu ne *donne pas les talens*, mais elle y ſupplée: les talens ne *donnent ni ne ſuppléent la vertu.*

La vertu vuide encore plus le cœur que la ſcience ne remplit *la* tête.

L'idée des vertus en prouve la néceſſité & les avantages.

—Qui trouve du plaiſir dans le vice & de la peine dans la vertu, eſt encore novice dans l'un & l'autre.

La vertu eſt belle dans les plus laids, & le vice eſt laid dans les plus beaux.

A quoi ſe réduit le vice quand on retranche ce qui n'appartient à aucune vertu?

VII. *Des amis & de l'amitié.*

ON *peut ſe paſſer des hommes*, mais on a beſoin d'un ami.

Les riches veulent être loués, applaudis, fêtés, réjouis, admirés; oui, & c'eſt pour cela qu'ils n'ont point d'amis.

Mauvais frere n'a point d'amis.

On ne s'aime bien que quand on n'a plus beſoin de ſe le dire.

On connoît les bonnes ſources dans la ſécherelle, & les bons amis dans l'adverſité.

Ou l'amitié n'eſt pas une vertu, ou il ne peut y avoir de vraie amitié qu'entre les gens de bien.

Le cérémonial eſt la fumée de l'amitié.

On perd plus d'amis par ſes demandes que pas les refus.

Amis qui se mentent ne se brouillent pas pour s'être cachés leurs défauts.

VIII. *Du cœu*

Le monde est une mer, mon cœur est le rivage.

Les desirs vuident le cœur, le détachement le remplit.

Cœur etroit n'est jamais au large.

Si le cœur n'est pas de moitié avec l'esprit, les pensées les plus solides ne donnent que de la lumiere : voilà pourquoi la science est si peu persuasive, & la probité si eloquente.

Les cœurs les plus près ne sont pas ceux qui se touchent.

Qui ouvre son cœur à l'ambition, le ferme au repos.

Le cœur le plus capable d'aimer, est celui qui n'a point aimé.

Cœur droit n'est jamais trompé.

Le reproche le plus léger est bien lourd sur le cœur.

A cœur de fer, barriere de feu.

L'eau ne reste point sur les montagnes, ni la vengeance sur un grand cœur.

On va au cœur par le mensonge, on en sort par la vérité.

Qui a trouvé la mesure de son cœur, sait celle de tous les autres.

Eau trouble ou agitée *ne représente rien*, notre cœur est de même.

Cœur inconstant, riviere qui n'a pas de lit.

Les cœurs les plus faciles à se donner, sont aussi les plus prompts à se reprendre.

O que deux cœurs sont près l'un de l'autre quand il n'y a aucun vice entre eux !

Rien ne repose le cœur comme ce qui le vuide

IX. *Des plaisirs.*

Si la vie n'est qu'un songe, que sont donc les plaisirs ?

Les plaisirs etoient à bon marché avant que l'or fût cher.

Les richesses ôtent plus de plaisirs qu'elles n'en donnent, mais *il* faut avoir une ame pour le sentir.

Mille parties de plaisir ne laissent aucun souvenir qui vaille celui d'une bonne action.

Le plaisir de bien faire est le seul qui ne s'use pas.

Le vice empoisonne les plaisirs, la passion les frelate; la modération les aiguise, l'innocence les epure, la bienfaisance les multiplie, l'amitié les perpétue; mais il n'appartient qu'à la conscience de les faire pénétrer dans l'ame.

Cent vices n'ont jamais donné autant de vrais plaisirs qu'une seule vertu.

X. *Proverbes.*

Eau de source coule toujours.

Qui n'a rien dans son assiette regarde au plat.

Lampe sans pied n'eclaire pas loin.

L'eau la plus claire fait de la boue.

Les tuiles qui garantissent de la pluie ont eté faites dans le beau tems.

Les plus jolis oiseaux sont en cage.

Il n'y a pas de rose de cent jours.

Beau tableau paie son cadre.

Quand les cuisiniers se battent tout froidit ou se brûle.

Fruit mûr tombe de soi-même.

Qui a soif rêve qu'il boit.

Qui n'a pas de bonnet ne craint point de s'enrhumer.

Charbon qui fume gâte l'encens.

Ce ne sont pas ceux qui ont le plus de coqs, qui les entendent les premiers.

Les beaux chemins ne vont pas loin.

Qui est borgne plaint les aveugles.

Que chacun balaie devant sa porte, & les rues seront nettes.
L'œil le plus juste ne vaut pas une regle.
Qui tient la bouche ouverte, a froid aux dents.
Le garde-bois n'achete point de cendres.
Qui est aveugle entend mal.
Les poissons ne voient pas l'eau.
Qui remplit trop sa bouche, avale avant d'avoir bien mâché.
Bride de cheval ne va pas à un âne.
A chaque coffre sa clef, on les ouvrira tous.
Cheval sauvage a le crin long.
On connoît le cheval en chemin, & le cavalier à l'auberge.
Agneau en peau de tigre, craint encore le loup.
Chair pourrie engendre des vers.
Qui voit le ciel dans l'eau, voit les poissons sur les arbres.
Le fruit le plus mûr ne vous tombera pas dans la bouche.
Le plus gros brin de chanvre ne sauroit faire un cable.
Les canes aiment bien à *se plonger dans l'eau, mais non pas* à être mouillées par la pluie.
Ce ne sont pas les puces des chiens, qui font miauler les chats.
Toutes les poules qui pondent ne crient pas.
Les malheurs se détournent de loin.
Qui ne peut pas *dormir trouve son lit mal fait.*
Les nuages les plus brillans ne sont que de l'eau.
Quand on tombe ce n'est pas le pied qui a tort.
Qui frappe les buissons, fait sortir les serpens.
Trois verres de vin font finir cent querelles.
On ne doit pas attendre des autres ce qu'on ne veut pas leur promettre.
Si le peigne est trop fin, il arrache les cheveux.
Paroles qui volent ne vont pas loin.
Ce n'est faute de voir loin, que l'on tombe.
Magistrat qui siege, visage de cadavre.

Le riz est toujours bien cuit pour ceux qui ne mangent chez eux que du mil.

Il ne faut pas attendre la soif, pour tirer l'eau du puits.

Poule qui court etend les aîles.

Qui ne sort que de jour n'a pas besoin de lanterne.

Une langue va plus vîte que deux pieds.

Perdrix à la daube a encore le bec dur.

Qui suit les villageois ira au village.

Eau de fontaine rend le riz blanc.

Le *médecin des ânes ne se guérit pas soi-même.*

Qui est à cheval sur un tigre, n'en descend pas aisément.

Eau qui est loin n'eteint pas le feu.

A gros clou, gros marteau : à griffes de tigre, langue de serpent.

Le bœuf mange la paille & la souris le bled.

Oiseau qui chante n'a pas soif, agneau qui bêle veut tetter.

Qui cueille des *fleurs les sent, qui ramasse des epines se pique.*

Il n'est si bon miroir que plus belle que soi.

Qui rêve qu'il sue, peut encore avoir froid.

Tout bois est gris quand il est réduit en cendres.

Les *nuages passent, mais la pluie reste.*

Qui voit l'orage dans les nuages, ne sera pas mouillé.

Qui dit des injures ne choisit pas ses mots, qui frappe ne compte pas les coups.

Encore vaut-il mieux crier d'abord comme le coq, que de ruer comme le bœuf.

Vent arriere & beau tems approchent les ecueils.

Arbre renversé par le vent, avoit plus de branches que de racines.

Qui a dix lieues à faire en doit compter neuf pour la moitié.

Les plats du premier service sont toujours les plus chauds.

Fleuve paiſible a ſes rives fleuries.

Chien au chenil abboie à ſes puces : chien qui chaſſe ne les ſent pas.

Cœur gâté, bouche puante.

Le pied de la lampe eſt le moins eclairé.

Peu de paroles, peu d'affaires.

Un champ de mille ans, compte plus de huit cens maîtres.

Qui a les mains gelées, ne trouve pas le pain trop chaud.

Eau de ſource va loin.

Qui donne du mauvais vin à ſes hôtes, ne boit chez eux que du thé.

A bon enclume bon marteau, le fer froid même ſera battu.

Qui ſe laiſſe donner, n'eſt pas bon à prendre.

La roſe n'a d'epines que pour qui veut la cueillir.

Quand tout le monde a dîné, il n'y a plus de différence que dans les ecots.

La porte la mieux *fermée, eſt celle qu'on peut laiſſer ouverte.*

Quand il n'y a point de champ à vendre, *il y a bien du grain* à acheter.

Laiſſez au tigre le ſoin d'attaquer le loup.

Qui chante des chanſons, couché, ne ſe levera pas pour pleurer.

Qui eſt dans la vallée, trouve la montagne bien haute; qui eſt ſur la montagne, ſe trouve bien petit.

Porte battante ſe déjette, maître indolent eſt mal ſervi.

Plus l'ormeau eſt droit, plus la vigne ſe plie; plus la vigne s'eleve, plus l'ormeau ſe baiſſe.

Qui elargit ſon cœur, retrécit ſa bouche.

Le chemin le plus long eſt celui où l'on tombe.

Quelque part qu'on aille, c'eſt toujours le même *ſoleil.*

Le vent ne fait pas tomber toutes les fleurs : le *ſoleil ne* mûrit pas tous les fruits.

Ce n'est pas l'aurore de la veille qui donne un beau jour.

Que de bons jours qui n'ont pas de bon soir !

Le plus beau lendemain ne rend pas la veille.

A femme hargneuse mari brutal.

Qui boit sans soif, fera diete malgré son appétit.

Celui qui vend les secrets des autres, donnera les siens à bon marché.

Dès qu'il s'agit d'argent & de comptes, finissez tout ou vous ne finirez rien.

Qui ne sait *pas par* où il est venu, saura encore moins par où *s'en aller.*

Qui bat le chien, doit songer au maître.

Maison de paille où l'on rit, vaut mieux qu'un palais où l'on pleure.

Dans cent lieux de pays, deux tombeaux de mille ans.

On chante à la Cour pour boire, on boit au village pour chanter.

Il n'y a point de soleil pour les aveugles, ni de tonnerre pour les sourds, s'ils ne veulent pas en croire aux autres.

Chien qui releve la queue méprise son ennemi, tigre qui la baisse va le dévorer.

Poisson d'eau douce ne descend pas dans la mer.

La mode, *la* coutume, l'opinion & l'autorité, ne sont des raisons que pour ce qui est raisonnable.

Plus le piedestal est beau, plus la statue doit l'être.

On environne les tombeaux de cedres, & les maisons de fleurs.

Les grandes ames ont des vouloirs, les autres n'ont que des velléités.

Un postillon, dit le Proverbe, a plutôt fait dix *li* (*), que le paresseux n'a fini d'ouvrir un œil.

La prison est fermée jour & nuit, cependant elle est toujours

(*) Dix *li* sont une lieue.

pleine : les Temples sont toujours ouverts, & on n'y trouve personne.

Il n'y a qu'une affaire dans la vie; qui en a deux n'en a réellement aucune.

Toutes les erreurs n'ont qu'un tems; après cent millions de difficultés, de subtilités, de sophismes, de tournures & de mensonges, la plus petite vérité est encore tout ce qu'elle etoit.

Qui est ce qu'il paroît, fera ce qu'il a promis.

Il vaut mieux mécontenter par cent refus, que de mentir en une seule promesse.

Les réflexions qui descendent dans le cœur, menent plus loin que celles qui vont au bout du monde.

Dans moins de vingt générations, presque tous les niveaux ont changé : le fond des rivieres est plus haut, & le sommet des montagnes plus bas.

Que d'epines sur une seule rose!

Moins les Belles & les Princes parlent, plus ils disent de choses.

Le plus ridicule personnage, après un Docteur de tout-à-l'heure, c'est celui d'hier.

O qu'il est aisé de se plaire avec ceux qui préviennent nos desirs! Il est encore plus aisé de haïr ceux qui les contrarient.

Quel est l'homme le plus insupportable? Celui qu'on a offensé, & à qui l'on ne peut rien reprocher.

Qui a toujours tort avec soi-même, n'en a guere avec les autres.

On a mille questions à faire sur les roses qui fleurissent en hiver.

C'est par ce que disent les gens, qu'on juge du prix de leur silence.

Ce ne sont pas ceux qui savent le mieux parler, qui ont de meilleures choses à dire.

Les richesses & la naissance donnent tout, & ne suppléent à

rien; la beauté & les talens conduisent à tout, & ne menent à *rien*; la sagesse & la vertu méritent tout, & n'aspirent à rien.

Le matin de la pluie & de la boue, le soir du vent & de la poussiere, hier du froid, demain du chaud: voilà comment on voyage, même sans sortir de chez soi.

Il vaut mieux essuyer une larme du Colon, que d'avoir cent souris du Ministre.

Accueillez vos pensées comme des hôtes, & traitez vos desirs comme des enfans.

Qui bâtit loin du chemin, en a pour trois etés.

Les revenans viendront toujours, si les domestiques s'entendent.

Il n'y a de tache qu'à un endroit, & tout l'habit est gâté.

Il n'est métal si dur que le feu n'amollisse, ni affaire si mauvaise que l'argent n'accommode.

Si l'ivoire ne croît pas dans la bouche du rat, les plaies de sa queue ne donnent pas grand pus.

Trois serpens qui entrent dans un trou y trouvent place; un seul, qui en sort, n'en trouve pas.

C'est dormir toute la vie, que de croire à ses rêves.

Qui a fermé sa porte, est au fond des déserts.

Laissez courre la vanité d'un sot: elle ne sait pas le chemin de la gloire, & elle ne vous écouteroit que pour entrer dans celui de la folie. C'est à ses chûtes à l'arrêter.

La mémoire contrefait plutôt l'esprit qu'elle ne le supplée: mille souvenirs ne donnent pas une pensée.

La modestie des Sages, des grands Hommes & des Héros, est un vrai oubli; ils sont si remplis de ce qu'ils projettent, qu'ils perdent de vue ce qu'ils ont exécuté.

La paresse a plus egaré de pensées, que la passion n'en a corrompu. Il est si doux de faire des impromptu en jugeant des choses!

Qui ne se refuse rien, n'a rien à demander à personne.

Qui s'agite pour faire le bien, en a peu fait; qui y cherche à être vu & remarqué, ne le continuera pas long-tems; qui y met de l'humeur & du caprice, le finira mal; qui n'y vise qu'à eviter des fautes & des reproches, n'y acquerra jamais de vertus.

Siecle de luxure: siecle de faussetés, d'erreurs & de chimeres.

Le Médecin guérit les maladies, dit le Proverbe, *mais il ne guérit pas de la mort*: c'est-à-dire, qu'il est comme les toits, qui garantissent de la pluie, & non pas du tonnerre.

Les siecles où l'on a nié plus de vérités, sont ceux où l'on a rêvé plus de fables.

Il y a un bien qui est tout bien, mais il n'y a pas de mal qui soit tout mal.

Un tableau ne se voit pas tout avec les yeux.

L'homme ne peut offrir au *Tien* que ce qu'il en a reçu.

Qui voit un tigre, le tire; qui connoît un voleur, ne peut pas l'accuser.

Qui est sincere l'est toujours.

Les gens de bien s'entre-aident sans le savoir, les méchans se combattent le voulant bien.

Avec de l'argent on fait parler les morts, & sans argent on ne peut pas faire taire les muets.

Toutes les maladies n'en font qu'une, à laquelle il n'y a point de remede.

Si la cuisine n'est pas un art dans les campagnes, la pharmacie aussi n'y est pas une science.

Il n'y a d'autorité chérie, que celle qui est fondée sur la justice & exercée par la vertu.

Personne n'a tant peur des revenans, que ceux qui ne croient pas aux esprits.

Mourir, c'est bien finir de vivre; mais finir de vivre, c'est toute autre chose que de mourir.

Plus les méchans sont riches, puissans, honorés & bien portans, plus l'extinction de leur race est assurée.

Voulez-vous connoître les gens de bien? Adressez-vous aux femmes publiques : les libertins qui les leur nomment ne s'y méprennent pas, ni elles non plus.

Il en est du génie, du talent & de la science comme de la vertu : plus ils attirent les regards, plus ils menacent ruine.

Plus les repentirs sont prompts, plus ils en epargnent d'inutiles.

Qui se craint soi-même, n'a plus rien à craindre.

La modestie & le respect sont comme les pleurs des enfans : leur *foiblesse* même & leur impuissance font leur force & obtiennent tout.

On ne s'égare jamais si aisément, que lorsqu'on s'imagine savoir le chemin : on n'echoue jamais si vîte dans les affaires, que lorsqu'on n'y voit aucune difficulté.

Qui ne cherche qu'à faire du bien aux hommes, *ne peut* en être trompé.

L'usage du monde conduit à la défiance, la défiance conduit aux soupçons, les soupçons conduisent à la finesse, la finesse conduit à la méchanceté, & la méchanceté conduit à tout.

Il faut être bien sage ou bien borné, pour ne rien changer à ses pensées.

La lance la plus emoussée est celle dont la poignée est rompue.

Un jour en vaut trois, pour qui fait chaque chose en son tems.

Quel a eté le plus beau siecle de la Philosophie? celui où il n'y avoit pas encore de Philosophes.

Les ames sont toutes nobles. Témoin l'esclave qui disoit : *J'etoufferois mon fils sur le champ, si je soupçonnois qu'il pût ressembler un instant à mon maître.*

On n'arrive jusqu'aux petites vérités, qu'à force de s'appliquer

aux grandes ; on ne tombe dans les plus effroyables erreurs qu'à force de négliger les petites.

Chaque siecle le répete à l'autre : tous les faux biens produisent de vrais maux.

Qui s'endort en médisant, se réveille calomnié.

Il faut croire ses Domestiques, & ne pas les ecouter.

Qui connoît son cœur, se défie de ses yeux.

Moins on a d'indulgence pour soi, plus il est aisé d'en avoir beaucoup pour les autres.

Qui médit de moi en secret, me craint ; qui me loue en face, me méprise.

On mesure les tours par leur ombre ; & les grands Hommes par leurs envieux.

Qui est embarrassé de son loisir, est toujours accablé d'affaires.

La plus brillante victoire n'est que la lueur d'un incendie.

On loue les tours de son singe & la fidélité de son chien, les agrémens de sa maîtresse & la vertu de sa femme.

Les profits injustes sont comme la fausse monnoie : plus l'on en a, plus l'on risque.

A quoi sert d'avoir la crainte du *Tien* pour boussole, si la conscience ne tient pas le gouvernail.

Qui cede le haut du pavé, s'elargit le chemin.

Plus on approche de l'ennemi, plus les tigres de Cour deviennent agneaux.

O quel esclavage qu'une grande fortune, quand on se fait une affaire d'en jouir !

Qui cherche à briller par ses doutes, prête à bien des soupçons.

Les fautes les mieux reprises sont celles dont on fait rougir par ses exemples.

Les tombeaux s'ouvrent à chaque instant, & se ferment pour toujours.

La raison & la conscience sont les mêmes dans tout l'Univers.

Qui emprunte pour bâtir, bâtit pour vendre.

Les morts qu'on oublie le moins, sont ceux avec qui on s'est le plus oublié.

Qui ment trois fois, n'est pas cru une.

La boue se durcit au feu, l'or s'y amollit.

L'amour est tout yeux, & n'en a pas un de bon.

Qui a mendié son riz, n'a pas de quoi le faire cuire.

L'homme en place vise à la grandeur, l'homme à talens vise au grand.

Le vuide d'un jour perdu ne sera jamais rempli.

Si les Princes savoient parler & les femmes se taire; les courtisans dire ce qu'ils pensent, & les domestiques le cacher: tout l'Univers seroit en paix.

La boue cache un rubis, mais elle ne le tache pas.

Le gouvernement doit être doux, & les ordres séveres.

La patience est la vraie pierre philosophale: qui l'a trouvée, n'a plus à craindre que de la perdre.

Qui oublie les bienfaits, se souvient des injures.

La lumiere du soleil cache ses taches, & ses eclipses montrent sa grandeur.

Personne ne parle si hardiment du Général qu'un goujat, ni *d'un Sage qu'un etourdi.*

L'on ne risque rien à se servir *des méchans pour faire le bien*, mais on risque tout à se servir des bons pour faire le mal.

On n'est jamais heureux aux dépens du bonheur des autres.

On ne rit jamais si fort, si long-tems & si haut, que lorsqu'on veut cacher sa douleur.

C'est véritablement s'enrichir, que de s'ôter des besoins.

Il n'y a de fautes véritablement funestes, que celles qu'on ne veut ni reconnoître ni réparer.

Si la Sentence d'un Dixainier de village est juste, il n'y a pas plus à en appeller que d'un Edit de l'Empereur.

Qui ſe venge d'un petit affront, cherche à en recevoir de grands.

Il faut faire vîte ce qui ne preſſe pas, pour pouvoir faire lentement ce qui preſſe.

Il vaut mieux remplir ſes greniers que ſes coffres.

Qu'eſt-ce qu'un ſot qui a fait fortune? C'eſt un cochon qui eſt embarraſſé de ſon lard.

Quand il y a du riz qui ſe moiſit à la cuiſine, il y a un pauvre qui meurt de faim à la porte.

Une parole de trop gâte les meilleures affaires; un moment de patience accommode les plus mauvaiſes.

Plus on a de connoiſſances, moins on connoît de gens.

Il vaut mieux ne pas tirer un tigre, que de ne faire que le bleſſer.

Une réponſe qui ne réſout pas la difficulté, en fait naître mille autres.

On ne jouit bien de toute ſa ſenſibilité, que par un amour innocent.

C'eſt s'aimer bien peu que de haïr quelqu'un; c'eſt haïr tout le monde, que de n'aimer que ſoi.

Ce qui etoit vrai hier, l'eſt aujourd'hui; mais ce qui eſt bien aujourd'hui, ne le ſera pas demain.

Ce n'eſt *pas le puits qui eſt trop profond*, c'eſt *la* corde qui eſt trop courte.

Ce ne ſont pas les chûtes des ſots, qui empêchent celles des gens d'eſprit.

Il en eſt des Poëtes, des Peintres & des Muſiciens, comme des champignons: pour un de bon, dix mille de mauvais.

C'eſt le mérite de ceux qui louent, qui fait le *prix* des louanges.

C'eſt ſe rendre le complice d'une impertinence, que d'en rire.

Ceux qui n'ont point de *mérite*, ne peuvent pas juger de celui

des

des autres : ceux qui en ont ne se donnent guere la peine de l'examiner.

Un mot dit à l'oreille, est entendu de loin.

Les gens de bien se cherchent, les méchans se fuient.

Qui peut panser sa plaie, est à moitié guéri.

Les maladies entrent par la bouche, les malheurs en sortent.

Pardonner n'est une folie que pour qui ne s'est pas vengé.

Qui est parvenu sait pourquoi; qui ne l'est pas l'ignore.

La langue *résiste parce qu'elle* est molle; les dents cedent *parce qu'elles sont dures.*

Le malheur n'entre jamais que par la porte qu'on lui a *ouverte.*

Les abus, les désordres & les crimes sont les mauvaises herbes de l'Etat; mais il en est comme de celles des champs, la maniere de les détruire n'est pas la même.

Qui veut procurer le bien des autres, a déjà assuré le sien.

Les droguistes *examinent les remedes des deux yeux;* ceux *qui les préparent ne les regardent que d'un œil;* les malades les prennent en aveugles.

Le muet conduit l'aveugle, & ils vivent tous les deux.

Qui ment pour se louer, ne dit point vrai en se blâmant.

Le secret le mieux gardé, est celui qu'on ne dit pas.

Les pauvres enrichissent les riches par leur travail, les riches ruinent les pauvres par leurs plaisirs.

On trouveroit plus d'honnêtes gens dans les prisons que dans les douanes.

Il en est de la Cour comme de la mer : le vent qu'il fait décide *de tout.*

Il vaut mieux sauver un mourant, que d'enterrer cent morts.

Ce n'est pas au théâtre qu'il faudroit aller s'attendrir : c'est chez les pauvres & les malheureux. Qui y va verser des larmes, essuiera les leurs.

Cultiver les ſciences & ne pas aimer les hommes, c'eſt allumer un flambeau & fermer les yeux.

Qui a la vue courte, doit regarder de près.

Si l'on ne peut pas appeller patrie, un pays où l'on ne poſſede rien; comment nommer celui où l'on eſt eſclave?

Ce n'eſt pas ce que les Colons donnent à l'Empereur, qui les ruine : c'eſt ce qu'on lui vole.

Les pauvres préſentent honnêtement leur aumône, les riches la jettent avec mépris, & les Grands l'accompagnent de reproches & de duretés.

L'on craint d'autant moins les autres, qu'on ſe craint plus ſoi-même.

Qui a mené la vie des gueux trois ans, ne voudroit pas être Mandarin un jour.

Une femme laborieuſe arrange ſans ceſſe ſes meubles : un Lettré ſtudieux dérange ſans ceſſe ſes livres.

Qui ne ſait pas *ſe vanter, ignore l'art de parvenir.*

Qui change *de couleur en voyant de l'or, changeroit de geſte* s'il n'etoit pas vu.

Le cheval & le cavalier ont beau tomber enſemble, on ne rit que du cavalier; mais s'ils ſe bleſſent tous deux, on ne court qu'au cavalier. *Pourquoi cela? Parce que l'orgueil eſt un ſot,* & que le ſentiment ne l'eſt pas.

La bienfaiſance eſt à la prodigalité, ce qu'eſt la bravoure à la témérité.

On eſt fol par la tête & ſage par le cœur.

Dans le choix, il vaudroit mieux tout ignorer que tout ſavoir.

Les ſciences ne ſont perfectionnées qu'aux dépens des mœurs.

Les fruits des pays méridionaux ont l'ecorce dure & le cœur mol: ceux du nord ont la peau fine & le cœur ferme; les hommes ſont au rebours.

Le prodigue répand l'or comme du fumier, & l'avare recueille le fumier comme de l'or.

Ce n'est qu'avec les yeux des autres, qu'on peut bien voir ses défauts.

Qui veut faire le bien des autres, a déjà fait le sien.

Il en est des loix comme des digues: à quelque endroit qu'elles soient entamées, tout le reste devient presque inutile.

Qui médit en secret, peut calomnier en public.

Les hommes voient tout des mêmes yeux, mais les points de vue sont différens.

On peut guérir d'un coup d'épée, mais jamais d'un coup de langue.

Dès qu'il s'agit de raison, ses droits sont aussi valables contre mille Empereurs que contre un enfant.

Plus on acquiert de connoissances, plus on se trouve accablé de son ignorance.

Le cuivre a beau être doré, il n'est que du cuivre. Ainsi en est-il d'un fat: fût-il le premier du Conseil, il n'est qu'un fat.

Ce n'est ni le passé ni l'avenir qu'il faut etudier dans l'Histoire: c'est le présent.

Les Poëtes sont les Musiciens de la République, elle n'en a besoin que pour ses fêtes.

Le superflu des riches est le nécessaire des pauvres.

Un Savant peut bien songer à devenir Philosophe: mais jamais Philosophe ne songera à devenir Savant.

Pour peu que le goût des problêmes, des vains paralogismes & des nouveautés gagne dans un certain public, toutes les vertus sont en péril, & avec elles la tranquillité publique.

La singularité n'est un mérite que pour ceux qui n'en ont pas.

C'est l'observation des loix qui en fait la vraie force.

Les bonnes sœurs font les bons freres.

Rien ne manque aux funérailles des riches que des gens qui les regrettent.

Ce sont ceux qui ont le moins de livres, qui en lisent le plus.

Les talens ont besoin de protection & de prôneurs, la vertu perdroit à en avoir.

C'est brûler un tableau pour en avoir les cendres, que de sacrifier sa conscience à son ambition.

O quel plaisir que celui de donner! Il n'y auroit point de riches s'ils etoient capables de le sentir.

Les plus bouchés ont de l'esprit pour deviner ce que veut dire un riche; les plus spirituels ne comprennent qu'à demi ce que dit un pauvre.

Les riches trouvent des parens dans les pays etrangers les plus eloignés, les pauvres n'en trouvent pas dans le sein même de leur famille.

Les bijoux sont la derniere chose qu'on achete, & la premiere qu'on vend.

Le vin n'est jamais si bon que quand on le boit avec un ami; il en est ainsi des livres, ceux qu'on lit avec lui doublent d'agrémens & de lumiere.

Les Anciens auroient-ils jamais cru que les chevaux du Prince seroient mieux logés que ceux pour qui il en a, & dont il veut être appellé le pere?

L'or a par-tout son eclat & sa beauté; mais il n'est pas partout du même prix: ainsi en est-il de la vertu. Heureux le pays où c'est à force d'être commune!

Ce n'est pas le glaive qui coupe, ni le vin qui enivre.

C'est être déjà malheureux, que de craindre de le devenir; & qui mérite de l'être, le craint toujours.

Les vérités de conscience ne se prouvent pas; mais les plus bornés les comprennent, & les plus habiles ne sauroient les nier.

La noblesse n'est un mérite que pour ceux qui n'en ont pas.

Un homme faux eſt haï de ceux même à qui il fait du bien.

Il n'y a pas de bonnes raiſons pour les ſots.

Les plus lâches ſont ceux qui ont plus de courage pour mal faire.

L'adulateur n'eſt que mépriſé; au lieu que le calomniateur eſt mépriſé & haï. Malgré cela, cent calomnies ſont plutôt crues qu'une louange: encore n'eſt-il pas beſoin qu'elles ſoient plus vraiſemblables.

On va à *la gloire par le palais, à la fortune par le marché, & à la vertu par les déſerts.*

Les vérités qu'on aime le moins à apprendre, ſont celles qu'on a le plus d'intérêt de ſavoir.

L'on n'eſt véritablement intrépide que lorſque l'on aime mieux s'expoſer à périr qu'à mal faire.

Qui veut qu'on lui reſſemble, doit ſe reſſembler à lui-même.

La probité eſt la ſeule monnoie qui ait cours par-tout.

On a *beau noyer ſa raiſon dans le vin, on n'y noie pas ſes peines.*

Ce ſont ceux qui n'ont point d'affaires, qui en ſuſcitent aux autres.

Le riche exagere encore plus ſa bonne volonté, que le pauvre ſa miſere.

Les choſes venues de loin doublent de prix, & les hommes perdent du leur.

Qui peut troubler les joies de la bienfaiſance, puiſque l'ingratitude les augmente?

C'eſt être bien riche que de n'avoir rien à perdre.

Les penſées de la veille n'arrivent pas juſqu'au lendemain.

On gagne toujours à taire ce qu'on n'eſt pas obligé de dire.

Un fils qui fait verſer des larmes à une mere, peut ſeul les eſſuyer.

Laboure, fume, ſeme, arroſe, ſarcle ton champ, diſoient les

Anciens, & *demande ta moisson par tes prieres, comme si elle devoit tomber du ciel.*

Il y en a plus de ruinés par les emprunts qu'ils pouvoient faire, que par les dettes qu'ils avoient.

Les plus bêtes le sont moins que ceux qui abusent de leur esprit.

Les plus gros profits sont ceux de la médisance : on en retire plusieurs fois le capital, & les intérêts courent toujours.

Autant vaut aller ivre à un festin, que de parler des Anciens à un nouveau Poëte.

Qu'est-ce qu'un homme en place qui n'a pas de mérite? C'est un géant en habit de nain.

L'amour est quelquefois aveugle, mais il n'est jamais sourd.

Qui a des livres est heureux, qui n'en a pas besoin l'est encore plus.

Qui a le front de se vanter, ne rougit pas de médire.

La vraie doctrine *est pour les méchans, comme la glace* pour les insectes.

Les autels ne fument que de l'encens des malheureux.

Qui ne se respecte pas, se fait mépriser ; qui ne se craint pas, a tout à craindre: *qui veut tromper les autres, s'est* déjà trompé.

L'admiration ne conduit guere à l'amour, si la modestie & la bonté ne lui en montrent le chemin.

Qui a le courage de réparer ses fautes, n'en fait pas long-tems.

Point de crimes sans remords, ni de remords sans crime.

Qui ne connoît pas ses défauts, n'a encore rien appris. Qui a appris qu'il ne sait rien, est devenu bien savant.

Le luxe augmente les besoins, la modération les *plaisirs.*

On pardonne tout à qui ne se pardonne rien.

Qui a fait les douanes dix ans, trouve cent Médecins pour un à la moindre maladie.

On eſt encore parent ou ami au bout du monde ; mais on n'eſt que *cela*. Le rang & les dignités ne voyagent pas.

Qui cache ſes fautes, en veut faire encore.

Qui attend le ſuperflu pour ſecourir les pauvres, ne leur donnera jamais rien.

Il y a bien des réputations qu'on obtient à crédit, même celles de brave, de ſavant & de ſage : pour *celle de chaſte*, il faut l'avoir méritée d'avance ; or, *les philoſophes* ne veulent pas courir les riſques *d'un lendemain*.

Ce ſont *les plus riches* qui manquent de plus de choſes.

La ſcience de l'Hiſtoire a trop crû, & ira toujours trop en croiſſant, pour que les hommes en aient beſoin.

Les arts d'agrément augmentent les beſoins de ceux à qui il faudroit le plus en ôter.

On gagne plus à connoître les talens & les vertus de ſon ennemi, qu'à être inſtruit de ſes fautes.

Comment plaire toujours aux autres, *puiſqu'on ſe déplaît ſi ſouvent à ſoi-même ?*

La renommée qui ne conduit à rien peut faire des envieux, mais elle ne fera pas d'ennemis.

C'eſt ſuer à vendre de la glace, que d'exhorter à *la patience en ſe fâchant*.

On peut boire quand on eſt fatigué, mais il ne faut pas manger.

Les palais des Grands regorgent de femmes ; & les cabanes des pauvres, d'enfans.

Moins on eſt intéreſſé dans une affaire, mieux on la comprend ; plus on va droit, mieux on la finit.

Les plus grands ſcélérats donnent de bons conſeils en mourant.

Il n'y a pas de ſituation fixe dans cette vie, à moins qu'on ne s'occupe de l'autre.

La vieilleſſe finit par les foibleſſes, les miſeres & les impuiſ-

ſances des enfans ; la ſageſſe, par leur candeur, leur naïveté & leur innocence.

Rien ne peut ſuppléer la joie qu'ont ôtée les remords.

Les penſées des malades ſont les plus ſaines.

Quel eſt le plus grand menteur ? Celui qui parle le plus de ſoi.

Qui m'inſulte en face, peut encore être un honnête-homme & mon ami ; mais qui me loue à tout propos, eſt ou un ſot qui me mépriſe, ou un fourbe qui veut me jouer.

Un payſan honnête-homme eſt plus grand dans ſa chaumiere qu'un Empereur ſcélérat ſur ſon trône : donc être Empereur ſeulement n'eſt rien, & être honnête-homme eſt tout.

Quel eſt le vrai héros ? Celui qui a le plus de courage contre ſoi-même.

Il ne faut pas employer ceux qu'on ſoupçonne, ni ſoupçonner ceux qu'on emploie.

L'habit le plus de mode, eſt celui que l'Empereur a donné.

Le moyen qu'un homme ſoit toujours vrai, puiſque ceux qui l'en eſtiment le plus, travaillent à le rendre faux ?

La ſcience n'eclaire une Nation que par les grandes vérités.

Les voleurs ſe raſſurent ſur leur nombre, mais ce n'eſt pas en allant au ſupplice.

Un ſot ne s'admire jamais tant, que quand il a fait quelque ſottiſe.

Pour un ſouvenir, mille oublis : c'eſt ma deviſe.

L'Empereur ne ſe porte jamais mieux à la Capitale, que lorſqu'on le dit malade dans les Provinces.

C'eſt l'oiſiveté des riches, qui fatigue leur cœur.

C'eſt à ceux qui ſe portent bien, qu'il faut demander comment on doit mourir ; & à ceux qui ſe meurent, comment on doit vivre.

Quels ſeroient les meilleurs engrais pour les terres ? Les cendres de tout ce qu'on n'avoit point du tems de *Yao* & de *Chun*.

Plus

Plus une montagne eſt affreuſe, plus elle gagne à être vue de loin.

Sur cent projets d'un riche, il y en a quatre-vingt-dix-neuf pour le devenir davantage.

L'economie donne aux pauvres tout ce que la prodigalité ôte aux riches.

Il eſt plus grand de ſauver l'innocence aux dépens de ſa gloire, que de ſauver la patrie aux dépens de ſa vie.

La ſéparation, la répudiation, le divorce, ſont des poignards à deux lames: il faut s'en bleſſer d'un côté pour les enfoncer de *l'autre*.

Plus une Nation a de bons livres, plus on lui en fait lire de mauvais.

Quand une chanſon donne de la célébrité, la vertu n'en donne guere.

Le Colon, le Soldat, le Marchand, l'Artiſan, le Magiſtrat, le Moraliſte, voilà les hommes de la Patrie, de toujours & de *par-tout : pour les autres, plus il y en a, plus elle eſt* à plaindre.

Dans les Sciences comme dans les Arts, c'eſt toujours ce qui eſt le plus eſſentiel & le plus utile qui coûte le moins de tems, de ſoin, de travail; & plus de perſonnes peuvent y réuſſir.

Le fait eſt certain : hommes & femmes, jeunes & vieux, riches & pauvres, ſavans & ignorans, Princes & ſujets, barbares & Chinois, tous deviennent faux, vils & cruels, à proportion de leur impudicité.

Une paſſion eſt comme la meſure de l'autre : plus on rit de bon cœur, plus on pleure aiſément; & c'eſt ſur-tout quand on eſt de bonne humeur qu'on prend feu pour rien.

La haine n'a jamais fait d'heureux.

L'eſprit a beau faire plus de chemin que le cœur, il ne va jamais ſi loin.

L'ignorance eſt la nuit de l'eſprit, & une nuit ſans lune ni etoiles.

L'on n'a jamais tant besoin de son esprit, que lorsqu'on a affaire à un sot.

Avoir trop d'esprit, c'est n'en avoir pas assez.

Rien n'abrege la vie comme les pas perdus, les paroles oiseuses & les pensées inutiles.

La vie la plus heureuse finit avant la mort.

Où la vie n'est qu'un songe, ou il y a bien des gens qui rêvent.

La plus courte vie a bien des siecles de douleur.

L'etude etend bien peu les connoissances, quand elle n'ôte pas le goût de la dispute & des divisions.

Il y a trois especes de Lettrés: les premiers ferment leur cœur, les seconds leur bouche, & les derniers leur porte. L'espece de ceux qui fermoient leurs mains s'est perdue.

Les Lettrés ont beau disputer, toutes les consciences sont d'accord.

Plus nos Lettrés ont d'expédiens pour vivre, plus ils en trouvent de merveilleux pour enrichir l'Etat.

Le Tigre enchaîné se laisse conduire par un enfant; mais celui qui le mene, fût-il un géant, risque tout à l'irriter: le peuple est de même.

Tout est perdu quand le peuple craint moins la mort que sa misere.

Laissez au peuple toutes les ignorances qui ne le trompent pas.

TABLE GÉNÉRALE
DES MATIERES

CONTENUES dans les dix précédens Volumes des Mémoires concernant les Chinois.

A

ABRICOTIERS de Chine. On en distingue trois especes, Tome V, page 505 ; la premiere, à fleurs doubles, renferme quatre especes principales, 505 ; l'Abricotier à fruit en renferme sept, 505, 506 ; l'Abricotier sauvage est distingué en trois especes, 506. Leur amande donne une huile qui tient lieu d'huile d'olive, 506. *L'abricotier sauvage ne demande aucune culture, ibid.* Pour se procurer des abricotiers à fleurs doubles, il ne faut que les enter & réenter sur ente, 507. Ils réussissent mieux & leurs fruits sont meilleurs dans les *Provinces du nord, ibid. Si l'on cherche réellement à perfectionner le fruit de* l'abricotier, il faut greffer & regreffer un abricotier venu du noyau, *ibid.* Il y a beaucoup de précautions à prendre pour se donner un bon semis d'abricots, 508. Les livres de Botanique attribuent beaucoup de vertus aux fleurs, aux feuilles, au fruit, à l'ecorce, aux jeunes rejettons & aux racines de l'abricotier, 509 & suiv.

Abricots (les), sont très-recherchés des Chinois, qui en font beaucoup d'usage, en confitures seches & liquides, en espece de pastilles faites du suc cuit & clarifié, propre à désaltérer & à rafraîchir, *&c.* T. V, 509. Vertus des amandes de ce fruit contre la morsure des chiens enragés, les ulceres occasionnés par le lait, l'esquinancie, les maux de dents, les hémorragies, les foiblesses d'estomac, les vers, *&c.* 510.

Abondance publique (l'), doit être l'objet des soins d'un Souverain, T. IV, 97, 98.

Aboulaï, le *Han* des *Hasaks*, amuse par de vaines promesses *Taltanga*, & parvient, par de prompts secours, à faire sauver *Amoursana*, T. I, 352 & suiv. Note 32.

Académies militaires etablies par *Tay-tsoung*, T. V, 132.

Accidens, ce que l'Auteur du *Si-yuen* comprend sous ce nom, T. IV, 437. Précautions qu'on doit prendre contre les accidens, T. IX, 138.

Accord du *Kin* à cinq cordes, T. VI, 168 ; du *Kin* à sept cordes, 169.

Accusations. Comment on les envisage en Chine, T. IV, 156 ; celles qu'on punit, 161 ; les *accusations* pour dettes regardées comme odieuses, T. IV, 383.

Accusés. Ce que la loi exige pour qu'ils soient jugés coupables, T. IV, 156.

Achenacher, Prince Tartare ; marques d'attachement & de reconnoissance qu'il donne à l'Emp. *Tay-tsoung*, T. V, 187.

Actions (les petites) doivent être evitées, parce qu'elles peuvent perdre une armée entiere, T. VII, 93.

Ac-tze, herbe médicinale ; dangers qu'il y a de la faire brûler pour guérir les maladies, T. IX, 244, 245.

Adoption très-fréquente & très-ancienne, en Chine, T. IV, 136. Quels sont les privileges de ceux dont on a fait adoption, *ibid.* Pourquoi l'adoption est si commune en Chine, & pourquoi ceux qui n'ont point d'enfans se font un devoir d'en adopter, T. VI, 325 & suiv.

Affaires (les). Comment doivent être traitées, de quelque nature qu'elles soient, T. IX, 73, 82, 159, 160, 161, 162, 263. Dangers du trop de confiance dans ceux qu'on y emploie, 74.

Affaires criminelles (sévérité des loix de Chine, & des formalités que la justice observe dans les), T. IV, 421, 422, 423, &c. *Voy.* le *Si-yuen.*

Affaires publiques (comment, dans les tems reculés, se traitoient les), T. IX, 170.

Agaric, quelle est l'espece de champignon de Chine qui lui ressemble, T. IV, 500. Quel est celui dont on fait le plus de cas, 501.

Âge d'or des Chinois, T. IX, 362.

Agneaux. Quels etoient les meilleurs de Chine au commencement de la Dynastie régnante, T. IX, 171.

Agriculture de Chine. Les livres qui traitoient de l'agriculture, exceptés de la proscription générale sous *Tsin-che-hoang-ti*, T. I, 41. L'agriculture est regardée dans le *Chou-king* comme la source des richesses de l'Etat, 70. Etat de l'agriculture sous les premieres Dynasties, 166, 198, 199, 217 & suiv. Création des emplois de Président, de Surintendant & de Directeur général de l'agriculture, & les soins attachés à ces emplois, 198, 199. A qui la Chine est redevable de l'invention & des progrès de l'agriculture, 217; T. III, 10, 19. Les instrumens dont on se servoit dans l'antiquité, etoient très-grossiers & très-simples, T. I, 221. Révolution heureuse que l'agriculture eprouva sous *Ouen-ti*, T. II, 397. Etat actuel de l'agriculture relativement à la quantité des terres cultivées en Chine, pour réfuter ce qu'a dit contre elle M. Paw; & raisons détaillées du peu de culture qu'on croit remarquer dans de vastes étendues de pays, 402 & suiv. Depuis combien de siecles l'agriculture est en vigueur chez les Chinois, 430. De quels animaux on se sert pour l'agriculture, dans les provinces du midi & dans celles du nord, *ibid.* Pourquoi l'on se passe d'animaux, & même de machines dans quelques cantons de la Chine, *ibid.* L'ardeur des Chinois pour l'agriculture, leur fait regarder comme inutiles les pâturages & nuit à la population du gros bétail, 431. Protection & faveur particulieres de l'Empereur *Kang-hi* pour tout ce qui avoit rapport à l'agriculture, 431, 432. Usages des Chinois pour labourer, ensemencer, herser & engraisser les terres, 610 & suiv. A qui on attribue les premiers livres sur l'agriculture, T. III, 10, 19. Les travaux de l'agriculture regardés comme honorables, & consacrés par des cérémonies instituées dans toute la Chine, 25, 68, 499; T. IV, 317; T. V, 40; T. VII, 28. L'agriculture doit attirer les soins & la protection d'un Souverain, T. IV, 84. Comment la piété filiale a inventé l'agriculture, la conserve & la rend florissante, 281. Elle est l'unique source des richesses de l'Empire, 304; la force & l'industrie de l'homme en font tous les frais, 320, 321. Célébrité de l'agriculture de Chine, & par quelles faveurs le Gouvernement l'encourage, T. V, 14, 40, 41; elle est recommandée spécialement aux gens de guerre, T. VII, 27 & suiv. Goût de l'Empereur *Kang-hi* pour l'agriculture, T. IX, 172, 173. Ce qu'il disoit sur les progrès qu'avoit faits l'agriculture, 228, 229. Etablissemens anciens de Chine pour les progrès & la perfection de l'agriculture, 357, 358. Edits de *Siuen-ti* pour l'en-

courager, 391. A qui l'on doit la perfection de l'agriculture, voyez *Yen-ti*.

Aiguille aimantée (observations & remarques de l'Empereur *Kang-hi* sur les causes des différentes déclinaisons de l'), T. IV, 457, 458. Elle se dirigeoit anciennement vers le sud, 458. Remarques de M. *Amiot* sur les déclinaisons de l'Aiguille aimantée, T. IX, 2, 3. Sa variation constante en Chine, T. X, 143.

Aînés. Quels sont ceux que Confucius désigne sous ce nom, & à qui l'Empereur doit toujours des déférences, T. IV, 72. Ils ont seuls le droit de faire les cérémonies aux Ancêtres ? respect que leurs freres ont pour eux, T. IV, 137. Respect qu'on leur doit, T. VII, 19. Ils ont en Chine le droit de commander aux autres, *ibid*. Dès qu'un pere & une mere sont morts, les aînés entrent en possession de tous les droits de la paternité envers leurs cadets, 20. Leurs devoirs envers leurs freres, 25, 26. Ils sont responsables des désordres de leurs freres, 26, 27, 37.

Akim, dignité chez les *Eleuths*, T. I, 387.

Akoui, Général Chinois, T. III, 389; nommé par l'Empereur *Kien-long* pour faire la guerre aux *Miao-tsée*, *ibid*. & 413. Précis de son origine, de son education, de ses talens & de ses services politiques & militaires, 389, 390. Il justifie le choix de l'Empereur par une conduite à la fois pleine de valeur & de prudence, 391, 413, 414. Dans moins d'un mois il se rend maître d'une partie des Etats des *Miao-tsée*, 393, 415. Le reste est emporté à la pointe de l'epée, & *Akqui* tient en sa puissance le Roi & toute sa famille, 395, 396, 397, 398, 416, 417. Il les conduit à *Pé-king*, 398; y est reçu par l'Empereur avec toute la pompe usitée en pareil cas, 399 & suiv. 418 & suiv. Il est accusé par *Fou-té*, & se justifie, 402, & suiv. Il est fait Ministre d'Etat & jouit de la plus grande faveur, 407. Succès de ses opérations contre les débordemens du fleuve *Hoang-ho*, T. IX, 25 & suiv. Dépenses qu'elles lui occasionnent, 30. Il eprouve des difficultés, des contrariétés; il les surmonte toutes, & s'attire les plus grands eloges de la part de l'Empereur, 30, 31 & suiv. Il est chargé par l'Empereur d'aller arrêter les ravages du fleuve *Kiang*; il se distingue dans cette opération comme il avoit fait pour le fleuve *Hoang-ho*, 441, 442. Il reçoit l'ordre de se mettre à la tête de l'armée pour marcher contre un parti de Mahométans révoltés dans la Province du *Chen-si*, 442. Il confirme dans cette petite guerre l'opinion qu'on avoit de sa valeur, de son expérience, & de la noblesse de son ame, 443 & suiv. Intégrité de sa conduite dans le Ministere, T. X, 132. Sévérité de ses recherches sur les vexations des Mandarins, & quelles en furent les suites funestes pour les coupables, 132, 133, 135. Il est envoyé une seconde fois par l'Empereur pour remédier aux débordemens du fleuve *Hoang-ho* & s'acquitte de cet emploi avec sagesse, & un plein succès, 134, 135. Expédiens dont il s'avise pour empêcher le fleuve de se déborder à l'avenir, 136.

Aksou, ville du pays des *Eleuths*, T. I, 386, 399.

Aliénation (droit d'), ôté aux *Mantchoux*, T. VII, 27.

Alimens des Chinois (les), consistoient en herbages, légumes & fruits sous *Yao*, T. I, 227. Motifs qu'il y a de croire que la chair des animaux entroit dans les alimens des Chinois, *ibid*. & T. III, 8. De quelle maniere ils accommodent, pour les manger, les premiers bourgeons & les jeunes tiges du frêne odorant, T. II, 600; & les jeunes rejettons de quelques espèces de bambou, 641. Comment les Chinois mangent la graine, la fleur & la racine du nénuphar, T. III, 440; les bou-

tons de fleurs du *yu-lan*, 443; la châtaigne d'eau nommée *pi-tsi*, & le *lin-kio*, 450, 451; la pulpe des graines du *ki-teou*, 454; les branches de matricaire cultivée, 461. Moyen dont les Chinois se servent pour rendre le gland un aliment sain, 488. Leur maniere d'accommoder les châtaignes, 494; T. IV, 487. Comment ils mangent le coing, T. II, 498. La Chine est mal partagée pour la quantité & la qualité des alimens : notice des principaux que fournit la chasse, la pêche & l'agriculture, T. IV, 322. Raisins de Chine, 471. Les habitans de la campagne n'ont guere pour alimens que des herbages & des légumes mêlés avec du riz, 476. Riz de Chine, 476, 477. Ce qui facilite, en Chine, la digestion des pommes, des poires, des concombres, des melons d'eau, 486. Méthode des Chinois pour conserver leurs viandes, les oranges & les citrons, 488, 489. Usage qu'ils font des *pe-tsai*, plantes potageres, 504 & suiv. Raisins secs de *ha-mi*, T. V. 481. L'abricot regardé comme un fruit très-sain, & un des alimens les plus recherchés des Chinois, 509. Quoique la viande soit un aliment exquis pour les Chinois & les Tartares, ils ne sont point délicats sur le choix, T. VII, 33. L'excès dans les alimens, défendu par l'Empereur *Kang-hi*, T. IX, 120. Les fruits considérés par lui comme l'aliment le plus sain, 133. Choix qu'on doit faire des alimens selon son tempérament, 151, 152, 167.

Allerstain (le P.), donne le dénombrement des habitans de Chine d'après une piece originale tirée du Tribunal des Fermes, T. VI, 292; T. IX, 440.

Allumettes de Chine. Comment elles sont faites, T. IV, 491.

Alotan-kouolo, riviere de Chine. Particularités remarquables que rapporte l'Empereur *Kien-long* sur le nom & le cours de cette riviere, T. X, 137.

Alphabet. Opinions sur l'invention & la perfection de l'Alphabet des diverses nations, T. VIII, 122 & suiv. Voyez *Caracteres chinois*, *Ecriture chinoise*.

Amadou. (Les Chinois se servent de feuilles d'armoise pour), T. V, 514.

Amandes d'abricots. Quel usage on en fait en Chine, T. V, 510.

Ambassadeurs en Chine. (Cérémonial que doivent observer les), T. V, 24.

Ame. En quoi les maladies de l'ame ressemblent à celles du corps, T. IV, 54.

Amérique. Le peu de progrès qu'y ont fait les Sciences & les Arts depuis sa découverte, T. IX, 355.

Amiot. (M.) Sa lettre ecrite à la Société Royale de Londres, où il analyse la nature de la langue chinoise, s'etend sur la partie historique des caracteres chinois, & présente les moyens de découvrir l'espece d'analogie qu'on a cru trouver entre les caractères chinois & les hiéroglyphes d'Egypte : à quel sujet elle a eté ecrite, & par qui elle a eté communiquée, T. I, 273 & suiv. Voyez *Needham* & *Caracteres chinois*. Sa lettre sur le monument erigé en mémoire de la conquête du Royaume des *Eleuths* ou *Zongores*, *faite par les Tartares Mantchoux*, sous le regne de *Kien-long*, vers l'an 1757, 325 & suiv. Traduction du monument gravé sur la pierre, en vers chinois composés par l'Empereur, où il détaille l'origine, les progrès, & la fin glorieuse des révolutions de cette petite partie de la Tartarie, 329 & suiv. Voyez *Eleuths* ou *Zongores*. Son récit de la transmigration des *Tourgouths*, des bords de la mer Caspienne dans l'Empire de la Chine, vers l'an 1771, 401. Voyez *Tourgouths*. Sa traduction des vers sur cette transmigration, composés par l'Empereur, 401 & suiv. Traduction de l'analyse qui en fut faite par un célebre Lettré chinois, que *Kien-long* avoit chargé de les faire imprimer,

419. Remarques de M. Amiot sur les *Calmoucks Longores*, 428 & suiv. Son mémoire sur l'antiquité des Chinois, prouvée par les monumens, T. II, 1. Exposition de la maniere dont il a envisagé les objets, & du jugement qu'il en a porté, *ibid.* Plan qu'il a suivi pour être court, sans sortir des bornes de l'essentiel, 2. La forme de son Mémoire, *ibid.* Facilité qu'il procure pour la prononciation des mots chinois, par la maniere dont il les ecrit, 2 & suiv. Exposition des connoissances elémentaires que les premiers hommes qui ont habité la Chine ont transmises à leurs descendans, & que ceux-ci ont perpétuées de génération en génération jusqu'au tems où nous vivons, 11 & suiv.; sur l'Etre Souverain, les Esprits célestes, les ames humaines & sur les sacrifices, 14 & suiv. 34 & suiv.; sur *Fou-hi*, son gouvernement, & l'invention des bigrammes, des trigrammes ou *Koua*, 16 & suiv.; sur la métaphysique, & sur la physique céleste, sur les élémens, sur le grand principe, sur le cérémonial religieux des sacrifices, & sur les Temples, 27, 28 & suiv.; sur l'*Y-king*, sur l'invention & la perfection de plusieurs sortes de besoins, la Médecine, l'Agriculture & l'Ecriture, 43, 44 & suiv.; sur le *Chou-king*, sur l'Astronomie, la Chronologie, le *Tcheou-li*, la législation, & sur les institutions des Mandarins & des Tribunaux, 54, 55, & suiv.; sur le *Chi-king*, 74 & suiv.; sur le *Tchun-tsieou* de Confucius, 85 & suiv.; sur les *King* en général, 88, 89 & suiv.; sur les Annales, 91, & suiv. Voyez *Annales chinoises;* sur le Calendrier de Chine, & les eclipses qui y sont rapportées, 95 & suiv.; sur l'existence immémoriale d'Astronomes, de Poëtes, d'Artistes, de Lettrés & d'Historiens en Chine, 101 & suiv.; sur l'état de la Chine sous les premieres Dynasties, 112 & suiv.; sur les révolutions des Lettres, 115 & suiv.; sur *Sée-ma-tsien*, le pere de l'Histoire chinoise, 117 & suiv.: enfin, sur le *Tsou-chou*, 143 & suiv. Enumération des sources où M. Amiot a puisé pour la confection de son Mém. 149 & suiv. Trente-sept Planch. relatives à ce Mém. avec l'explication des fig. qu'elles contiennent, 151 & suiv. M. Amiot réduit à trois classes ceux qui ont critiqué les Annales, T. II, 121. Les deux premieres sont composées de deux sortes de Missionnaires, *ibid.;* la troisieme, renferme les Savans d'Europe qui, hors d'etat de pouvoir lire les livres chinois, n'ont exercé leur sagacité que sur les différens exposés de ceux qui sont censés les avoir lus, 122. Réponses aux objections que M. de Guignes a faites dans son Examen critique des Annales chinoises, ou Mémoire sur l'incertitude des douze premiers siecles de ces Annales & de la Chronologie chinoise, *ibid.* M. Amiot convient que les douze premiers siecles de la Monarchie chinoise sont beaucoup moins remplis que les siecles postérieurs; mais il conclut de-là que cette disproportion est un préjugé favorable à l'Historien, qui n'a dû avoir que le vrai pour objet, & démontre que de plus grands détails n'auroient pas mieux fait connoître qu'on distingue déjà des traces de la religion, des moeurs, des loix, des coutumes, des cérémonies, des regles de gouvernement & de police; & qu'il y avoit en Chine, dès ces tems reculés, des Tribunaux, des Guerriers, des Savans en Histoire, des Sages, des Mathématiciens, des Astronomes, des Artistes & des Artisans, 122 & suiv. Il leve les difficultés que fait M. de Guignes, sur l'eclipse rapportée dans le *Chou-king*, & sur les Astronomes *Hi* & *Ho*, 124 & suiv. Voyez *Eclipses.* Il combat l'opinion du même Savant, qui pense que les Lettrés chinois eux-mêmes regardent comme fabuleux

les regnes qui ont précédé ceux de *Yao* & de *Chun*, & démontre qu'à l'aide des découvertes en tout genre, les Historiens ont fixé, sinon la fondation de la Monarchie, au moins la législation de *Hoang-ti*, 125. Pour tâcher de détruire ce qui a été avancé par M. de Guignes, que les premiers & les plus célebres Historiens, remontent seulement au regne de *Yao*, il indique l'ouvrage de *Sée-ma-tsien* (le *Che-ki*) dont il fait un précis pour ce qui a rapport aux époques, à la chronologie, dont ce livre traite, ainsi que des usages, des cérémonies, des arts, *&c.* des généalogies, & enfin, des soixante-dix Eloges qu'il a faits des Hommes illustres, 126, 127 & suiv. Il convient, avec M. de Guignes, des défauts d'un systême de Chronologie fondé sur des hypotheses astronomiques, & que ce systême a dû nécessairement occasionner des avis différens sur les époques des événemens, tant que les Chinois ont employé leurs Astronomes pour fixer l'ordre des tems dans leur Histoire, 133, 134 & suiv. Il est aussi du même sentiment sur le peu de suite qu'il y a dans les généalogies, & en donne la raison, ainsi que les moyens d'y remédier, 135 & suiv. Il explique les grandes diversités que trouve M. de Guignes dans les Dynasties *Hia* & *Chang*, sur la durée de chaque regne, & par conséquent sur la durée totale, 136 & suiv. Il recommande la lecture du *Chou-king* & de *Sée-ma-tsien*, pour ce qui regarde l'origine des différens Royaumes & & la succession des Rois qui les gouvernerent, *&c.* 137 & suiv. Pourquoi il n'admet pas le moyen dont s'est servi M. de Guignes pour faire voir le peu d'accord des Chronologistes chinois; &, à cette occasion, il donne l'idée d'une Histoire universelle de France, qui seroit commandée par le Gouvernement, & traitée par la Sorbonne & toutes les Académies, 143 & suiv. Motifs qui le font conclure: 1°. que les Annales chinoises sont préférables aux Monumens historiques de toutes les autres Nations; 2°. qu'elles méritent toute notre confiance; 3°. qu'elles sont dignes de l'attention de tous les Savans; 4°. qu'elles sont l'ouvrage de littérature le plus authentique qui soit dans l'Univers, 146, 147. Tables chronologiques; la première, des Auteurs qui ont ecrit sur les Trigrammes de *Fou-hi*, 195 & suiv.; la seconde, des Auteurs qui ont ecrit sur le *Chang-chou* ou le *Chou-king*, 203 & suiv.; la troisieme, de ceux qui ont ecrit sur le *Li-ki*, 211 & suiv.; la quatrieme, de ceux qui ont ecrit sur le *Chi-king*, 221 & suiv.; la cinquieme, de ceux qui ont ecrit sur le *Tchun-tsieou* de Confucius, 233 & suiv. Textes du *Tchun-tsieou* qui rapportent les eclipses du soleil avec les explications, 247 & suiv. Textes du *Chi-king*, du *Chou-king* & de l'Histoire sur le même objet, 255 & suiv. Eclipses rapportées dans le *Tchun-tsieou*, 265 & suiv. Eclipse du soleil rapportée dans le *Chi-king* & dans le *Chou-king*, 270 & suiv. Conjonction des cinq planetes sous *Tchoan-hiu*, 274 & suiv. Table géographique de la Chine, partagée en neuf Provinces par le grand *Yu*, 283; des quinze Royaumes qui la partageoient sous les *Tcheou*, 284, 289. Tables chronologiques des Historiens chinois depuis les *Han* occidentaux, jusqu'aux *Tang*, 293 & suiv.; depuis les *Heou-ou-tay* jusqu'aux *Soung*, 309 & suiv.; depuis les *Yuen* jusqu'aux *Tay-tsing*, 330 & suiv. Arbre généalogique des fondateurs des trois premieres Dynasties depuis *Hoang-ti*, 344 & suiv.; de la Dynastie des *Hia*, 348 & suiv.; de la Dynastie des *Chang* ou des *Yn*, 352 & suiv. 359 & suiv. Remarques sur un ecrit de M. Paw, intitulé, *Recherches sur les Egyptiens & les Chinois*, dont M. Amiot combat les

les erreurs & les faussetés, 365 & suiv. Voyez *Paw* (M.). Portraits des Chinois célebres, où M. Amiot rassemble les principaux traits qui caractérisent ceux des Chinois qui, depuis l'etablissement de leur Monarchie, se sont distingués dans le Gouvernement, le Ministere, les Lettres ou les armes, T. III, 8. Ces personnages sont *Fou-hi*, fondateur de la Monarchie (son portrait est gravé), 8. *Yen-ti*, *Chen-noung-ché*, Empereur, 10. *Hoang-ti*, Empereur & législateur de la Nation, 11. *Tsang-kié*, Ministre, 12. *Chao-hao*, Empereur, 13. *Tchoan-hiu*, 14. *Ti-kou*, 15. *Ti-yao*, *Tao-tang-ché*, 16. *Ti-chun*, *Yeou-yu-ché*, Empereurs, 18. *Kao-tao*, Ministre, 20. *Heou-tsi*, Ministre, *ibid.* *Ta-yu*, Empereur, 21. *Tcheng-tang*, Empereur, 23. *Y-yn*, Minist. 25. *Fou-yué*, Minist. 26. *Tcheou*, *Ouen-ouang*, Roi de *Si-pé*, 27. *Tay-koung*, Ministre, 29. *Tcheou*, *Ou-ouang*, Empereur, 31. *Tcheou-koung*, Minist. 34. *Lao-tsée*, Philosophe, 38. *Confucius* (son portrait gravé), 41. *Kiu-ping*, Ministre, 43. *Mong-tsée*, Philosophe, 45. *Han-kao-tsou*, Empereur, 51. *Siang-ouang*, Empereur, 53. *Tchang-leang*, Ministre, 56. *Han-ouen-ti*, Empereur, 67. *Han-king-ti*, Empereur, 69. *Toung-fang-chouo*, Minist. 70. *Toung-tchoung-chou*, Savant & Ministre, 75. *Sée-ma-tsien*, pere de l'Histoire chez les Chinois, 77. *Han-koang-ou-ti*, Empereur, 89. *Yen-tsée-ling*, Philosophe, 91. *Heou-han-tcho*, *Tchao-lié-hoang-ti*, Emp. 95. *Tchou-ko*, *Ou-heou*, Minist. 98. *Ouei*, *Ou-ti*, Min. 104. *Sée-ma*, *Hiuen-ouang*, Général d'armée, 106. *Toung-tsin*, *Yuen-ti*, Empereur, 109. *Soung-ou-ti*, Empereur, 112. *Tao-yuen-ming*, Poëte, 116. *Soung-fei-ti*, Empereur, 118. *Sié-ling-yun*, Homme de Lettres, 122. *Tsi-kao-ti*, Empereur, 124. *Leang-ou-ti*, Empereur, 135. *Tchao-ming*, *Tay-tsée*, 145. *Tchen-ou-ti*, Empereur, 146. *Soui*, *Ouen-ti*, Empereur, 154. *Ouen-tchoung-tsée*, Philosophe, 177. *Tsin-ché-hoang-ti*, Empereur, incendiaire des Livres chinois (son portrait gravé), 183. *Fou-cheng*, Lettré (son portrait gravé), 302. *Sou-tsée-king*, Homme d'Etat (son portrait gravé), 317. *Pan-hoei-pan*, Savante (son portrait gravé), 361. *Tan-tao-tsi*, Ministre & Guerrier, T. V, 72. *Tang-kao-tsou*, Empereur, 80. *Tang-tay-tsoung*, Empereur (son portrait gravé), 125. *Yu-tché-koung*, Guerrier, 189. *Fang-hiuen-ling*, Ministre, 194. *Tou-jou-hoei*, Ministre, 200. *Ly-tsing*, Guerrier, 202. *Ly-tsi*, Guerrier, 229. *Tsé-tien-hoang-héou*, autrement, *Ou-ché*, Impératrice, 255. *Ty-jin-kié*, Ministre, 331. *Tang-hiuen-tsoung*, Empereur, 336. *Yao-tsoung*, Ministre, 375. *Soung-king*, Savant, 380. *Yen-tchen-tsing*, Savant, 382. *Tou-fou*, Poëte, 386. *Ly-pe*, Poëte, 396. *Kouo-tsee-y*, Guerrier, 405. *Tang-sien-tsoung*, Emp. 416. *Pé-kiu-y*, Savant, 420. *Lieou-tsoung-yuen*, Poëte, 427. *Han-yu*, Savant, 434. *Mong-kiao*, Poëte, 450. *Kia-tao*, Poëte, 453. *Tang-siuen-Tsoung*, Empereur, 458. *Min-ouang*, Guerrier, 462. *Nan-tang-ly-heou-tchou*, Empereur, 464. *Soung-tay-tsou*, premier Empereur, & Fondateur de la grande Dynastie des *Soung*, T. VIII, 3. *Soung*, *Jen-tsoung*, Empereur, 35. *Pao-tcheng*, Magistrat, 39. *Kao-kioung*, Guerrier, 41. *Chao-young*, Savant, 47. *Tchang-tsai*, Lettré, 55. *Tcheou-tchun-y*, Lettré, 67. *Tcheng-hao*, Philosophe, 75. *Tcheng-y*, Lettré, 90. *Sée-ma-koang*, Min. T. X, 1 & suiv. *Sou-ché*, Savant, 70. *Hoang-ting-kien*, Poëte, 108. *Yang-ché*, Savant, 119. *Voyez* tous ces noms en particulier. Lettre sur la réduction des *Miao-tsée* par l'Empereur *Kien-long*, actuellement régnant, T. III, 387. Voy. *Miao-tsée*. Mém. de M. Amiot sur la Musique des Chinois, tant ancienne que moderne, T. VI, 1 & suiv. Ce qui lui fit naître l'envie de connoître la Musique chinoise & de s'instruire à fond

de toutes les regles qui en constituent la théorie, 3. Ses travaux pour y parvenir, *ibid.* & suiv. Il est aidé par les lumieres du P. Gaubil, *ibid.* Ses premiers essais en ce genre, 5. Le Mémoire de M. l'Abbé Roussier sur la Musique des Anciens, lui fait regretter que cet habile théoricien n'ait pas pu puiser par lui-même dans les sources chinoises, comme il a fait dans les sources egyptiennes & grecques, 6 & suiv. Il prétend que M. l'Abbé Roussier eût trouvé de quoi constater que les Chinois sont Auteurs du systême de Musique qui a cours chez eux au moins depuis l'an 2637 avant J. C., & se propose de faire convenir tous les Savans, que les Egyptiens n'ayant pu communiquer aux Chinois, un systême de Musique antérieur de plusieurs siecles à la Lyre de Mercure, il s'ensuit nécessairement que les Chinois sont cette *Nation ancienne chez laquelle non-seulement les Grecs, mais la nation Egyptienne elle-même, ont puisé les elémens des Sciences & des Arts, qui ont eté transmis aux peuples barbares de l'Occident*, 15 & suiv. Avant d'entrer en matiere, il donne le catalogue des Ouvrages où se trouvent les matériaux qui ont servi à la composition de son Mémoire sur la Musique des Chinois, 21 & suiv. Du son en général, & de l'idée qu'on en a en Chine, 27 & suiv. Il y a huit sortes de sons: celui de la peau, 35 & suiv.; celui de la pierre, 39 & suiv.; celui du métal, 43 & suiv.; celui de la terre cuite, 49 & suiv.; celui de la soie, 52 & suiv.; celui du bois, 61 & suiv.; celui du bambou, 63 & suiv.; celui de la calebasse, 78. Invention des *lu*, & détails sur les *lu* en général, 85 & suiv.; sur les *lu* en particulier, fixés au nombre de douze, 95 & suiv.; leurs dimensions, 99 : *lu* doubles ou graves, 105 & suiv.: *lu* moyens ou naturels, 107; *lu* aigus ou demi-*lu*, 108 & suiv.: formation du systême musical par les *lu*, 111 & suiv.; leur génération, 116. Circulation du son fondamental, 124. Génération des *lu* par les deux *koa*, *kien* & *kouen*, 127 & suiv. Autre génération par les quatre *koa*, *kien* & *kouen*, *ki-ki* & *Ouei-ki*, 131 & suiv. La plus complette est celle par les lignes des hexagrammes qui composent douze *koa*, 133. Formation des *lu* par les nombres pairs & impairs, 135; autre formation des *lu* par les nombres à la maniere des anciens Chinois, depuis *Hoang-ti* jusqu'aux *Han*, 142. Dimensions des *lu* calculés plus rigoureusement par les Chinois modernes, 147. Maniere d'eprouver les *lu*, 149. Ce que les Chinois entendent par ton, 157. Ils admettent sept principes; quels sont ces sept principes, 160. Si les Chinois connoissent, ou ont connu anciennement ce que nous appellons *contre-point*, 164. Maniere dont les Anciens accordoient le *kin* à cinq ou à sept cordes, 168. Conclusion de M. Amiot, que les Chinois sont les inventeurs de leur systême musical, 172. Il joint à son Mémoire la traduction en vers françois de l'Hymne qu'on chante dans les cérémonies en l'honneur des Ancêtres, & fait la description de ces cérémonies, 179 & suiv. Ses observations sur quelques points de la doctrine des Chinois, 186. Examen des proportions que présentent les douze *lu* calculés par les anciens Chinois, 186. Observation sur la formation des douze *lu* par les nombres, 190. Source des proportions factices des Chinois modernes, 201. Exposition du principe des proportions authentiques des anciens Chinois, 212. Explications des figures qui représentent les quarante-cinq especes d'instrumens, connues & rapportées par M. Amiot, 219 & suiv.: autres explications des figures qui représen-

tent les tuyaux des douze *lu*, &c. 231. Analyse chymique de la pierre noire des *king* chinois, 238. Trente planches relatives à ce Mémoire, 240 & suiv. Extrait d'une lettre de M. Amiot, en forme d'observations, sur le livre de M. Paw, intitulé: *Recherches philosophiques sur les Egyptiens & les Chinois*, T. VI, 275. Jugement qu'il porte de cet Ouvrage, *ibid.* Réfutation de tout ce qu'a avancé M. Paw sur la grossiéreté & l'ignorance des Chinois, sur leur descendance des Scythes, sur leur civilisation attribuée aux Tartares Mongoux, sur l'enthousiasme ou l'imposture qui, selon lui, ont dirigé les plumes des Missionnaires qui ont ecrit depuis deux siecles sur la Chine, 276 & suiv. Il donne un etat de la population de la Chine par l'enumération de ceux qu'on appelle contribuables, des Mandarins, des Lettrés, des Gens de guerre & du petit peuple, 277 & suiv. Il rapporte une Ordonnance de *Kien-long*, actuellement régnant, pour la remise d'une année de taille, & les observations qui lui furent faites à ce sujet par son Conseil, 292. Il expose le détail des revenus de l'Empire de Chine, 297; il donne une idée de l'état florissant de l'agriculture en Chine, 306 & suiv. Ses remarques sur la polygamie des Chinois, & sur le nombre des garçons & des filles qui naissent en Chine, 307 & suiv.; sur l'Astronomie chinoise, sur le Tribunal d'astronomie, & sur ceux qui le composent, 311, 312 & suiv.; sur les Eunuques, leur petit nombre & leurs emplois, 319; sur l'infanticide qu'on reproche à tort aux Chinois, 320. Il combat les idées que M. Paw a données du Gouvernement de Chine, 331 & suiv. Il prouve combien peu ce Gouvernement respire le despotisme, 333. Il termine ses Observations, par l'exposition de l'ordre de la succession à l'Empire chez les Chinois, 336; par des remarques sur le climat du *Pe-tché-ly*, 339; & par des détails de la mort & des funérailles de l'Impératrice mere, en 1777, 346 & suiv. M. Amiot entreprend un travail sur l'Art militaire des Chinois, T. VII, 7; rebuté par les difficultés, il y renonce entiérement, 8; le hazard le remet sur les voies; il découvre un manuscrit dans lequel se trouvoit la collection des bons Auteurs qui ont ecrit sur l'Art militaire, avec des Notes en forme de Commentaires; on s'offre de lui donner tous les eclaircissemens nécessaires, il en profite, & se détermine à ce nouveau travail, 8, 9. Il entreprend, non pas de traduire littéralement ce que les Chinois ont ecrit sur la guerre, mais de donner une idée de la maniere dont leurs meilleurs Auteurs en parlent, & d'expliquer, d'après eux, les principes militaires, 9. Ses soins & ses précautions à ce sujet, 10. Il commence par une traduction d'une instruction de *Yong-tcheng*, fils de *Kang-hi* & pere de l'Empereur régnant, à ses troupes, qu'il considere comme membres de la société civile, 11 & suiv. Voyez *Yong-tcheng* (Instruction de) aux troupes. Motif qu'il a eu de la placer à la tête de tous les ouvrages militaires, 12. M. Amiot, après avoir fait connoître la personne de *Sun-tsée* & ses talens pour former les troupes & pour entretenir la discipline militaire, donne la traduction de l'ouvrage de ce Général, qui a pour titre, *les treize articles*, 57 & suiv. Voyez *Sun-tsée*. Les treize articles de *Sun-tsée* sont suivis de six autres articles sur l'Art militaire, composés en chinois sur les Mémoires de *Ou-tsé*, Général d'armée dans le Royaume de *Ouei*, & mis en tartare Mantchou par les ordres de l'Empereur *Kang-hi*, vers l'an 1710, 163 & suiv. Voyez *Ou-tsé*. M. Amiot y joint encore cinq articles du *Se-ma-*

fa, ou principes de *Se-ma* sur l'Art militaire, 225 & suiv. Voyez *Se-ma*. Il y a joint aussi un extrait du livre intitulé, *Lou-tao*, sur l'Art militaire, en soixante articles, qui sont autant de dialogues, 305 & suiv. Voyez *Lou-tao*. Enfin, il ajoute aux anciens traités sur l'Art de la guerre, les principales evolutions militaires des armées chinoises, les exercices de ceux qui n'ont pour armes que le sabre & le bouclier, l'exercice général; & termine cet ouvrage par la description des armes, des habillemens, & de tous les autres instrumens qui sont à l'usage des gens de guerre, 322 & suiv. Voyez *Exercices Militaires*. Trente-trois planches relatives à ce Mémoire, 322 & suiv. Supplément à l'Art militaire des Chinois, où M. Amiot commence par relever les méprises où est tombé M. Paw dans sa critique des evolutions militaires des Chinois, T. VIII, 327 & suiv. D'après un manuscrit chinois, il rapporte les différentes manieres de combattre en usage chez les anciens Chinois; il parle de leurs armes & des différens ordres de bataille qu'ils observoient, 330, 331. Description des divers campemens inventés par leurs plus habiles Généraux, & des armes à feu employées dans les batailles & dans les sieges, 332 & suiv. Explication des différentes especes de poudre à tirer connues en Chine; & de leur composition, 437 & suiv. Description des campemens, des evolutions & de la forme des navires chinois, 342 & suiv. Trente planches donnent l'explication de chaque objet relatif aux exercices, aux campemens, aux armes & aux evolutions des troupes de terre & de mer, 346 & suiv. Lettres de M. Amiot, dans lesquelles il releve quelques erreurs au sujet du Poëme de l'Empereur de la Chine qui contient l'eloge de *Moukden*, & fixe les idées sur la Poésie Chinoise, T. IX, 1, 2. Il expose le résultat de ses observations de l'aiguille aimantée, 2, 3. Détail de ses soins & de ses travaux pour rendre complette la Vie de Confucius, 3, 4. Ses remarques sur les six Arts que les Chinois nomment *Lieou-y*; & sur ce que M. Scherer a dit de la Chine dans ses recherches historiques & géographiques, 4, 5. Récit du voyage de l'Emp. *Kien-long* en Tartarie pour la cérémonie du *Ouan-cheou*, 6, 7. Voyez *Ouan-cheou*. Traduction de l'ecrit public où l'Empereur s'exprime au sujet du cérémonial auquel il vouloit que les *Mandarins* se soumissent lors de son *Ouan-tcheou*, 7, 8 & suiv.; d'un autre ecrit publié par le Tribunal qui reçoit les ordres *du Ciel*, où l'Empereur fait l'enumération des bienfaits qu'il vouloit accorder à tous ses sujets indistinctement, à l'occasion du *Ouan-tcheou*, 11, 12 & suiv. Traduction d'un décret, & des représentations du *Tay-tchang-tsée*, où l'Empereur est représenté comme le Grand-Prêtre & le Souverain Sacrificateur de la Nation dont il est le Chef, 18, 19 & suiv. Détail des opérations du Général *Akoui*, pour arrêter & prévenir les débordemens du fleuve *Hoang-ho*, 25; ses lettres à l'Empereur & les réponses qu'il en reçut; ainsi que les ecrits que *Kien-long* fit paroître à ce sujet, & qui donnent une grande idée de la maniere dont il gouverne, 26, 27 & suiv. Traduction d'un ecrit de l'Empereur au sujet de *Ly-che-yao*, Gouverneur général de la Province de *Yun-nan*, l'un des Grands-Maîtres de la Doctrine, *&c.* condamné à perdre la tête pour crime de concussion, 41, 42 & suiv. Récit de la mort de *Yu-ming-tchoung*, l'un des plus célebres Littérateurs du regne de *Kien-long*, des différens degrés par lesquels il passa pour parvenir au comble de la gloire & des honneurs; de ses occupations littéraires, 45, & suiv.; ses derniers

adieux à l'Empereur, 47, 48 & suiv.; honneurs qui lui furent rendus après sa mort, & eloge qu'en publia l'Empereur lui-même, 53, 54 & suiv. Supplique des Membres du Tribunal ou College des *Han-lin* à l'Empereur *Kien-long*, pour lui rendre compte d'un ouvrage qu'il avoit ordonné de faire, & dans lequel il seroit fait mention de tous ceux qui avoient acquis quelque mérite à la guerre par des actions de valeur, *&c.* 60 & suiv. Pardon accordé à *Ly-che-yao*, 63, 64. Récit de deux expéditions glorieuses du Général *Akoui*, l'une contre les débordemens du *Kiang*, fleuve plus redoutable que le *Hoang-ho*, 441; l'autre contre les Mahométans de quelques hordes voisines de *Ning-hia*, lesquels avoient fait une irruption subite aux environs de *Ho-tcheou*, 442 & suiv. Traduction de la lettre de l'Empereur *Kien-long* au *Talai-Lama*, concernant les honneurs qu'il avoit rendus au *Pan-tchan-Lama* pendant sa vie & après sa mort, qui venoit d'arriver à *Pe-king*, où il s'étoit rendu pour complimenter *Kien-long* à l'occasion de sa soixante-dixieme année, 446 & suiv. Lettre de M. Amiot, 1°. sur la sévérité avec laquelle l'Empereur *Kien-long* réprime les vexations des Mandarins; 2°. sur la submersion de l'isle Formose; 3°. sur la déclinaison de l'aiguille aimantée, T. X, 132 & suiv.

Amis, comment ils se traitent en Chine, T. IV, 181, 380. Quels sont ceux qu'on doit choisir pour amis, 199, & suiv. Maximes & moralités sur les Amis, T. X, 155, 156.

Amita, fils d'*Akoui*, est chargé de l'exécution du projet de suivre le cours du *Hoang-ho*, & de découvrir sa véritable source, T. X, 136. Quel fut le fruit de son travail, & ce qu'en dit l'Empereur dans un ecrit public adressé à ses sujets, pour en rendre compte, 136 & suiv.

Amitié. Pensées & maximes sur les amis & l'amitié, tirées des livres chinois, T. X, 155. Ode chinoise sur l'amitié fraternelle, T. VIII, 240. & suiv. Voy. *Amour fraternel.* Piece en vers, tirée du *Chi-king*, sur l'amitié, T. IV, 173.

Amour conjugal (l') differe de beaucoup de l'humanité; sentimens de plusieurs Philosophes à cet egard, T. IV, 46.

Amour de l'humanité (l'), est le seul soutien de l'humanité, T. IX, 105 & suiv.

Amour filial (l') a la supériorité sur l'Amour conjugal; opinions de plusieurs Philosophes à cet egard, T. IV, 46. Voyez *Piété filiale.*

Amour fraternel (l'), regardé d'une obligation aussi etroite pour les Princes que pour les autres, T. IV, 23; mis au nombre des principaux devoirs des Empereurs, 81.

Amour maternel (Peinture de l'), T. IV, 184, & suiv.

Amour paternel (l') d'un Empereur, a trois ecueils à eviter, T. IV, 81.

Amoursana, veut faire valoir ses prétentions au Trône des Eleuths, & renverser *Ta-oua-tsi*, T. I, 340 & suiv. Ses droits sont confirmés par *Kien-long*, dont il devient le vassal, 342 & suiv. Il est nommé grand Général; sa mort, 369, note 38. Voyez *Eleuths.*

An (premier jour de l'); cérémonie qui se pratique pour l'Empereur, quand il va saluer l'Impératrice mere au premier jour de l'an, T. IV, 140.

Anatomie (Connoissances des Chinois en) T. VIII, 261.

Ancêtres. Quelle vénération les Chinois ont eue de tous tems pour leurs ancêtres, T. II, 40. Ils doivent être honorés & imités par un Empereur, T. IV, 90. Pourquoi un Empereur ne doit point s'éloigner de la route prescrite par ses Ancêtres, T. IV, 109 & suiv. Devoirs dont on doit s'acquitter envers eux, T. VII, 142. Cérémonie aux Ancêtres, 172. Vénération de l'Em-

pereur *Kang-hi*, pour les Ancêtres, T. IX, 171.

Ancêtres (la Salle des), à quel uſage elle ſervoit, T. II, 40, & T. IV, 10. Trois choſes, ſuivant Confucius, lui conſervent ſon honneur & ſa gloire, T. IV, 33. Cérémonies qui ſe pratiquent dans la Salle des Ancêtres, T. VII, 172.

Anciens Peuples. Idées qu'ils ont ſur leurs livres ſacrés, T. IX, 350.

Ancres de navire. De quelle matiere on les fait en Chine, T. VIII, 366.

Andrada (Fernand d'), Commandant de la premiere Eſcadre envoyée pour ouvrir un commerce avec la Chine, T. V, 13. Son peu de ſuccès, 14.

Animaux domeſtiques, on en compte ſix eſpeces en Chine, T. VII, 239. Quels ſont ceux qu'on a tranſportés en Chine, T. IX, 225, & ſuiv.

Animaux des grands ſacrifices, quels ils etoient, T. IV, 55.

Annales de Chine (les) ſont très-etendues. Moyens dont on s'eſt ſervi pour en procurer une lecture utile, T. I, 15. Connoiſſances qu'elles donnent ſur les caracteres Chinois, 26. Les faits conſignés dans les Annales diſent beaucoup de choſes ſur le recouvrement des *King*, 38. Renſeignemens que les Annales donnent ſur les premiers Hiſtoriens de Chine, 60. Extraits des grandes Annales par Confucius, 61. Soupçon peu fondé de la rédaction des Annales, par les Ecrivains de la Dynaſtie des *Tcheou*, 61. Célébrité que les Annales ont donnée aux divers Commentaires du *Chou-King*, 65. Soins avec leſquels on conſervoit les Annales, 79. Celles des premieres Dynaſties ayant péri dans la proſcription de *Tſin-che-hoang-ti*, qui l'on chargea de réparer cette perte, 81, & T. II, 117. De combien de volumes les Annales etoient compoſées, T. I, 83. *Pan-kou*, le ſecond des Hiſtoriens Chinois, continue les Annales après *Sée-ma-tſien*, 84, & T. III, 363. Travaux de *Sée-ma-tchin*, de *Sée-ma-kouang*, de *Lieou-jou*, de *Kin-chi*, de *Lo-pi*, ſur les Annales, T. I, 85, & ſuiv. Quelle eſt l'origine des tems fabuleux par où commencent les Annales de Chine, 93 & ſuiv. Combien ce qu'elles racontent eſt abſurde & ridicule, 100, & ſuiv. Ce qu'il y a de vrai & de fondé dans les narrés fabuleux des Annales, 104, & ſuiv. On diſtingue trois antiquités dans les Annales, 131. A dater de *Hoang-ti*, les Annales ſont certaines & authentiques, 134. Par quel regne *See-ma-tſien* a commencé ſes Annales, 135. Les Annales des *Soui*, des *Han*, lui reprochent d'avoir traveſti des fables en faits, 139. Ce qui remonte dans les Annales plus haut que le régne de *Yao*, regardé comme fabuleux, 147 & ſuiv. Inſtructions que donnent les Annales ſur la Géographie de la Chine, 161, & ſuiv.; ſur *Chun* & *Yu*, 175; ſur la ſucceſſion héréditaire de l'Empire, 176; ſur la Généalogie de *Hoang-ti*, 195. Les Annales ne commencent à parler des Principautés, qu'à la Dynaſtie des *Tcheou*, 205. Réfutation de quelques erreurs avancées contre l'antiquité & l'authenticité des Annales, 240. Les Annales ſont d'accord avec les *King* & les anciens livres, ſur l'objet continuel des méditations des ſages & des ſoins du Gouvernement, 257. Dans quel Ouvrage de Confucius ſont contenues les Annales du Royaume de Lou, 311. Les Annales nommées *Kia-tſe-hoei-ki*, traduites par le P. de la Charme, 319. Objets que traite Confucius dans les dix chapitres extraits des Annales, 440. Portraits de *Kié* & de *Tcheou*, dans les Annales, 448. Enumération que font les Annales, des honneurs, diſtinctions & privileges, dont jouiſſoient les vieillards en Chine, 449, & ſuiv.; des maux que la Dynaſtie des *Song* a

causés à la Chine, 490. Méthode pour procéder chronologiquement par les Annales, à la connoissance de l'Histoire de Chine, T. II, 92, & suiv. Les critiques qui se sont elevés contre les Annales de Chine, réduits à trois classes, 121. Examen critique des Annales de Chine, par M. de Guignes, & les réponses aux diverses objections proposées contre leur authenticité, 122 & suiv. Les Annales de Chine sont préférables aux monumens historiques de toutes les autres Nations, 146; elles méritent une entiere confiance, & l'attention de tous les savans, 147; elles sont l'ouvrage de littérature le plus authentique, *ibid.* Quel nom portoient les Annales du Royaume de *Lou*, 289; quel espace de tems elles contenoient; leur style, 380. Par quels travaux & par quelles recherches *See-ma-tsien* se disposa à la composition des Annales, T. III, 78, & suiv., 86, & suiv., 308. Peinture que les Annales font des mœurs des Chinois, & de la supériorité qu'elles leur donnoient sur les Barbares, T. IV, 32. Faits consignés dans les Annales, qui prouvent à quel point le Gouvernement & les Empereurs observoient les Loix de la piété filiale, 40 & suiv.; 71 & suiv., 247. Tribunal institué exprès à la Chine, & composé des plus habiles Lettrés, pour présider à la confection des Annales, T. V, 45, & suiv. Impartialité des Rédacteurs des Annales; leur fidélité, T. VII, 46. Plan des Annales de *See-ma-tsien*, T. VIII, 255. Caracteres tirés des Annales, T. IX, 311. Incertitude des tems reculés, rapportés dans les Annales, 347. Utilité qu'on peut retirer des Annales de Chine, 409, 410 & suiv.

Année, comment on doit passer le premier jour de l'année en *Chine*, T. IX, 17.

Année astronomique. Quel en a eté de tout tems le commencement chez les Chinois, T. II, 159.

Année civile. Le commencement de l'année civile a varié en Chine, sous les différentes Dynasties, T. II, 159. Elle etoit partagée en quatre parties à-peu-près egales, appellées *See-che*, ou les quatre saisons; & puis encore en vingt-quatre parties égales, qui sont les points où le soleil se trouve en parcourant les différens signes de notre zodiaque, 160 & suiv. Quand elle commence en Chine, T. V, 44.

Année commune (l') composée de douze lunaisons en Chine, T. II, 159.

Année embolismique (l') composée, en Chine, de treize lunaisons, T. II, 156.

Année julienne (l') a eté connue en Chine, du tems même de *Yao*, T. II, 158.

Année solaire. De combien de jours elle est composée, T. V, 44.

Années (les) ont eu, chez les Chinois, différens noms; enumération de ces noms, T. II, 157 & suiv. Elles etoient composées d'un certain nombre de lunaisons, 159.

Antiquité des Chinois (Mémoire sur l'), où l'on trouve le tableau de la position des Lettrés de Chine, par rapport à l'antiquité; une courte notice des monumens & des livres anciens qui ont echappé au naufrage des tems; les Historiens postérieurs qui ont ecrit l'Histoire des premiers tems; les tems fabuleux par où on a voulu faire remonter l'Histoire de Chine, jusqu'à la création du monde, & où l'on examine à quel tems à-peu-près on peut fixer la fondation de la Monarchie. Voyez *Ko* (M.). Sentimens opposés de M. Vossius & de M. l'Abbé Renaudot, sur l'antiquité des Chinois, T. I, 278. Opinion de M. Freret, sur le même sujet, 308. L'antiquité des Chinois prouvée par les monumens, & fixée à l'an 2637 ans avant J. C., T. II, 5 & suiv. Voyez *Amiot*. Erreurs de M. Paw, sur l'antiquité des Chinois, 383 & suiv.

Connoiſſance des Chinois dans l'antiquité, T. IX, 406.

Antiquités de Chine (les), telles que les médailles, les inſcriptions, les marbres, les monnoies, les tombeaux, les arcs de triomphe, détruites, pour la plupart, par l'Empereur *Tſin-ché-hoang-ti*, T. I, 55. On doit au haſard le peu d'antiquités qu'on a recouvrées dans la ſuite des ſiecles, 56. Vaſes antiques de Chine, 57. Collections des antiquités chinoiſes, envoyées à Rome & à Paris, 296. Pourquoi il reſte ſi peu d'antiquités de Chine, 316. Quelles ſont les antiquités qui ont ſervi à eclaircir bien d'anciens uſages, coutumes & faits des Chinois, 321. Quelle eſt la plus célebre des antiquités de Chine, & qu'on a heureuſement découverte, T. II, 42 & ſuiv. Les antiquités de Chine, en peinture & ſculpture, ſont en très-petit nombre. Quelles ſont celles qu'on a conſervées, 459 & ſuiv.

Apotome, ou demi-ton chromatique. Ce demi-ton eſt comme d'un ſon quelconque à ſon dieſe ou à ſon bémol; d'*ut*, par exemple, à *ut-dieſe*, de *ſi* à *ſi* bémol, &c. *Voyez*, T. VI, l'exemple de la page 203, où les apotomes ſont marqués par *a*. Cet intervalle, que les Européens, en parlant de leurs fauſſes proportions, appellent *demi-ton mineur*, eſt plus grand que le demi-ton diatonique, 203, & note (*y*), 211, où cela eſt démontré. Voyez *Limma*.

Appartemens (goût de l'Empereur *Kang-hi* pour les grands) T. IX, 168.

Arbalête de l'invention de *Tchou-ko*. Son uſage, T. VIII, 371. Anciennement en uſage chez les Chinois, T. IX, 227. Ses propriétés, 228.

Arbalêtriers, T. VII, 334.

Arbre aux couſins. Où il ſe trouve, T. IV, 471.

Arbre de l'héritage. Nom donné au chêne en Chine, T. III, 484.

Arbre généalogique de *Yu-tang*, & *Tcheou-ouen-ouang*, fondateurs des trois premieres Dynaſties, appellées *Hia*, *Chang* & *Tcheou*, & des Empereurs qui ont compoſé ces Dynaſties, T. II, 344 & ſuiv.

Arbres (les) de toutes les eſpeces ſont très-abondans en Chine, T. III, 492. Comment ils s'y ſont multipliés, 495. Petits arbres plus nombreux, pourquoi, 496. Soins des Chinois pour les enter & les greffer, 497 & ſuiv.

Arbriſſeaux. Comment on les entretient dans les ſerres, en Chine, T. III, 429, 431, 432, 435, 436.

Arc chinois. Sa deſcription, T. VIII, 371. Avantage de cette arme, T. IX, 227 & ſuiv. Exercices de l'arc recommandés par l'Empereur *Kang-hi*, 256 & ſuiv. Il y a pluſieurs eſpeces d'arcs: effets terribles de ceux qu'on bande avec le ſecours d'une machine. T. VII, 82 & ſuiv. On en diſtingue quatre ſortes à l'uſage de ceux des gens de guerre qui ne ſe ſervent pas d'autres armes. Leur forme & leur poids. 385 & ſuiv.

Architectes. Simplicité des moyens qu'ils emploient dans les plus hautes conſtructions, pour dreſſer des echaffauds, qui n'ont beſoin que de longues perches de pin, & qu'ils elevent pourtant, & très-ſolidement, à la hauteur de 100, 150 pieds; & pour eviter non-ſeulement les accidens qui peuvent arriver, mais même la confuſion que produit un grand nombre d'ouvriers. T. II, 499 & ſuiv.

Architecture des Chinois. Le peu qu'en diſent le *Chou-king* & les Anciens, ne donnent pas grande idée de l'architecture des Chinois dans l'antiquité. T. I, 222. Simplicité de l'architecture de la maiſon de *Yao*, *ibid.* Les palais n'ont eté connus que ſous la Dynaſtie des *Chang*, *ibid.* Plan général de tous les grands palais, 222. Progrès qu'a faits peu à peu l'architecture en Chine, pour le goût, la magnificence & la majeſté, 222 & ſuiv. Le plan du palais ruſtique de

Yao indique des connoissances sur la maniere de bâtir, 224. On se servoit de brique & de tuile, *ibid.* Monumens etonnans d'architecture & de la plus haute antiquité, *ibid.* & suiv. L'architecture chinoise ne connoît pas nos ornemens, 196. Monumens d'Architecture des trois premieres Dynasties, & distribution des divers appartemens des temples destinés aux sacrifices, T. II, 39 & suiv. Ils sont gravés dans deux planches, 185 & suiv. Immensité & magnificence du Palais Impérial de *Pe-king*, & simplicité des décorations & des ornemens, 433, 434. L'architecture chinoise n'admet pour les echafauds des bâtimens les plus elevés ni poutres, ni charpentes, ni clous, 499 & suiv. Proportions de leurs colonnes, 518. La police prescrit les mesures, les proportions que doivent avoir les palais, les hôtels, les maisons, 518. L'architecture d'une maison annonce la qualité du propriétaire, & non sa richesse, 518, 519. Maison de plaisance de l'Empereur *Kang-hi*, 520 & suiv. Methode de l'architecture chinoise pour les fondemens & l'epaisseur des murailles, 523 & suiv. L'architecture chinoise divisée en architecture *sacrée, civile, bourgeoise, publique, militaire & navale*, 525, & *T. IX*, 359. Ces différentes architectures ont des principes & des proportions qui different de beaucoup des nôtres, 526. Exemple cité dans la description du Palais de l'Empereur à *Pe-king*, 525, 526. Les maisons n'ont qu'un etage; pendant plusieurs siecles, la mode a eté de leur en donner plusieurs, 531: on en voit cependant encore quelques-unes qui ont plusieurs etages, 532; l'elévation des toits dans les *Leou* est en raison de la qualité du propriétaire, *ibid.* Raison de la différence des toits des maisons de Chine avec ceux d'Europe, 533. M. Paw a reproché à l'architecture chinoise le défaut de symmétrie; preuves qui réfutent cette erreur, 534. La forme, le goût, & les divers plans des toits de Chine ajoutent à la beauté de toutes les parties du bâtiment, 536. L'architecture chinoise admet bien des regles différentes pour la construction des ponts, distingués en ponts de besoin, de commodité, de passage, de magnificence, de ponts à demeure, *&c.* 537 & suiv. Voy. *Ponts de Chine* (les). Forme des especes d'edifices que nous nommons *tours*, & que les Chinois désignent sous le nom de *tai*, de *hou*, & de *ta*; leur beauté, & leur hauteur ont varié beaucoup, 565 & suiv. Voy. *tai*, *hou* & *ta*. C'est par la vue des Temples de Chine qu'on peut juger des richesses & de la magnificence de l'architecture chinoise, 571. Sous le regne de *Hoang-ti*, l'architecture avoit des regles, & ce fut ce Prince qui les donna, T. III, 11. Avec quelle magnificence *Tsin-chê-hoang-ti* fit elever un grand nombre de Palais dans les environs de la Capitale, & par quel moyen on communiquoit de l'un à l'autre, sans être exposé aux injures de l'air, T. III, 239: on bâtit peu en pierre à la Chine; la brique y est employée généralement, ainsi que le bois, T. IV, 323. L'Impératrice *Ou-heou* fit fleurir l'architecture, & epuisa presque tous ses trésors à construire des temples, entre autres, le temple du *grand Clair-voyant*, & le temple du Ciel, T. V, 312. Quoique les ordres de notre architecture soient inconnus à la Chine, il n'en existe pas moins dans ce pays, des Palais dont ceux d'Europe n'egaleront jamais la grandeur & la magnificence, T. IX, 359.

Argent (l') n'est pas proprement monnoie en Chine, T. IV, 309. Intérêt de l'argent en Chine, T. IV, 299 & suiv., autorisé par *Tsin-chi-hoang*. Quel mal il a causé à la Chine, 335. Quel est aujourd'hui le taux de l'intérêt permis en Chine par la loi, 336 & suiv. Ce que

s'est proposé le Gouvernement en portant très-haut l'intérêt de l'argent, 337 & suiv. Ce que fait l'administration publique pour réussir dans les vues qu'elle s'est proposées en cela : est-elle secondée par les mœurs publiques ? 372 & suiv. La médiocrité de l'intérêt diminue la valeur de l'argent, 338 & suiv.

Argon, Roi des Indes : à quelle occasion les voyageurs Vénitiens se rendirent dans ses Etats, T. V, 8, 9.

Arithmétique. Motifs qu'il y a de croire que les Chinois en connoissoient les principales regles dans les premiers tems de la Monarchie, T. I, 230. Méthode d'arithmétique de *Fou-hi* par les nombres naturels, pairs & impairs, depuis l'unité jusqu'à la dixaine inclusivement, T. II, 55. Planche qui représente l'arrangement de ces nombres pairs & impairs, 191 & suiv. Les Chinois connoissent depuis bien des siecles les propriétés des nombres, & en font usage, 193. Quel usage ils font du nombre six, T. III, 234. Arithmétique sextile, composée par les ordres de *Chè-hoang-ti*, & employée dans l'astronomie, la géographie, la musique, le commerce, *&c.* 234, 235. Estime particuliere que l'Empereur *Kang-hi* faisoit de l'arithmétique, T. IX, 219.

Armée. Danger d'une trop grande armée, T. VII, 90. D'où dépend sa force, 261, 290. Dans quel ordre elle doit engager un combat, le soutenir & en sortir, 293 & suiv. Son etat bon ou mauvais doit être inconnu au commun des soldats, 295. Elle ne doit jamais s'exposer à se compromettre, 296. Maniere de la disposer, suivant qu'elle est beaucoup, ou peu nombreuse, 297; de la tenir dans un camp, *ibid.*; de la conduire en présence de l'ennemi, 298; de la mener aux différentes attaques, *ibid.* & suiv. Maniere de la rallier dans les différens temps où sa défaite peut arriver, 210. Défenses d'ecrire des nouvelles qui la concernent, 143. Figures des divers campemens d'une armée, T. VIII, 346 & suiv.

Armées Chinoises. Comment elles etoient anciennement composées, T. VII, 171. Ce qui donnoit lieu aux divisions qui s'y elevoient, même dans le tems du combat, *ibid.*

Armées navales de Chine. (Onze principaux ordres de bataille des) T. VIII, 343, 344. (Voy. *Marine chinoise*.) Figure de leurs campemens, 368.

Armes. Défenses de paroître, dans les lieux qu'habite l'Empereur, avec des armes, T. V, 132. Choix qu'on doit faire des armes, suivant la taille de ceux qui les emploient, T. VII, 199. Cinq sortes d'armes connues en Chine du tems de *Se-ma*, 258 & suiv. Description des armes à l'usage des gens de guerre. Armes défensives, 360 & suiv. Armes offensives, 368 & suiv. Murailles de bois, T. VIII, 369. Pieces à enfermer les troupes, *ibid.*; fleche diabolique, *ibid.*; chevaux de frise, *ibid.*; boucliers divers, *ibid.*; rempart contre le fort & le foible, *ibid.*; diverses especes de fleches, 371; arbalête de l'invention de *Tchou-ko*, *ibid.*; arme en croissant de la lune, *ibid.*; sabres, 371, 373; longue pique, 372, 373; bâtons armés de fer, *ibid.*; bouclier de l'epaule à l'usage des fantassins; autre, à l'usage des cavaliers; autre, à queue d'hirondelle, *ibid.*; bouclier de résistance. *ibid.*; bouclier fait de rotin, *ibid.*; grande hache des cavaliers, 373; cuirasses, *ibid.*; casques, *ibid.* & 374; chars, *ibid.* & 375. Combien de sortes d'armes etoient à l'usage des anciens Chinois, T. VIII, 330; celles à l'usage des anciens & des modernes, T. IX, 227.

Armes à feu, connues depuis long-tems en Chine, T. VIII, 331; comment elles devinrent peu-à-peu plus meurtrieres, 331, 332. Enumération des

différentes especes d'armes à feu, telles que le canon, le nid d'abeilles, le tonnerre de la terre, la ruche d'abeilles, le feu du ciel, *&c.* figures de ces armes avec leur explication, 336, 337.

Armes (Docteurs d') en Chine, subissent des examens, T. VII, 5, 6. Port des armes défendu en Chine à qui que ce soit, 36. Devoirs de ceux qui ont embrassé la profession des armes, T. VIII, 328.

Armoise (l') connue en Chine de toute antiquité, T. V, 514. Usage & propriétés de l'espece qu'on nomme *epineuse*, 514, 515; de l'espece ordinaire, 515 & suiv.; de celle qu'on nomme *sauvage*, 517, 518.

Armure, comment elle doit être, T. VII, 87.

Arquebuse chinoise, espece d'arme à feu dont l'usage n'est pas fort ancien, T. VII, 383; sa description; maniere de s'en servir, & poids de cette arme, *ibid.* & 384.

Artillerie de Chine (l'), peut être regardée comme complette, T. VIII, 331. Figures & explication des armes qui composent l'artillerie de Chine, 336 & suiv.

Artisans, sur quel pied ils sont en Chine, T. IV, 318. *Pourquoi ils ne cherchent* point à se prévaloir d'une supériorité marquée dans leurs ouvrages, *ibid.* Leur caractere, 334. Voy. aussi T. VIII, 118.

Artistes (les) ne doivent point communiquer les secrets de leur art, T. IX, 152 & suiv.

Arts & Sciences. Etats des Arts & des Sciences en Chine, au tems de *Yao*, de *Chun* & de *Yu*, T. I, 215. Voyez *Chine*. Les Arts de besoin, tels que l'agriculture, la tisseranderie, la navigation dans les rivieres, *&c.* sont connus en Chine, depuis plus de deux mille ans, T. II, 456; T. IX, 356 & suiv. Les Arts utiles ne peuvent guere être portés plus loin qu'ils ne l'ont eté par les Chinois, 451. Les Arts d'agrément, de luxe, n'ont jamais été portés à un degré bien haut, & la cause doit en être cherchée dans la politique, & la morale du Gouvernement Chinois, T. II, 456, & T. IX, 360. Les découvertes que les Chinois ont faites dans la gravure & dans l'imprimerie, sont leur propre ouvrage, 453 & suiv. Simplicité des moyens avec lesquels ils operent dans les Arts, tels que l'architecture, la fonderie & la méchanique, T. II, 499 & suiv. Les Arts ont eu, en Chine, leurs révolutions comme en Europe, 503. Leur raffinement & leur eclat, vers le septieme siecle, *ibid.* On compte six sortes d'Arts en Chine, T. IX, 4. Quelle méthode prescrivoit l'Empereur *Kang-hi* pour apprendre les Arts libéraux, 249 & suiv.

Art dramatique. Quel cas on en fait en Chine, T. VIII, 227 & suiv.

Art militaire. Connoissances anciennes des Chinois, sur les premiers principes de l'Art Militaire, T. I, 204. Ouvrage de *Tay-koung* sur l'Art militaire, T. III, 30. Progrès que fit l'Art militaire en Chine, sous le Général *Siao-yen*, 135 & suiv. Par quels encouragemens l'Empereur *Tay-tsoung* mit en vigueur tous les exercices de l'Art militaire, T. V, 132 & suiv. Mémoire sur l'Art militaire de Chine, avec la traduction des principaux Ouvrages qui ont eté composés sur cette matiere, par les plus grands Généraux de la Chine. Voyez *Amiot* (M.). Changemens introduits dans l'Art militaire, par rapport aux armes, T. IX, 227, 256. Pourquoi l'Art militaire n'a pas été approfondi en Chine, 359.

Art oratoire. En quoi il consiste, pour les remontrances faites aux Empereurs, T. VIII, 171; pour les Edits, Déclarations, Ordonnances, Arrêts, 172; pour les pieces académiques, *ibid.*; pour les dissertations, les mé-

moires, les oraisons funebres, *&c.* 173; pour les discours des Empereurs, *ibid.* & suiv. Préceptes & regles de l'art oratoire de Chine, 246, 247 & suiv.

Assemblées de famille, quelles en sont les regles, T. IV, 212 & suiv. Cérémonial qui s'y observe, *ibid.* Quelles sont les lectures qu'on y fait, & qui l'on choisit à cet effet, *ibid.* Quelles affaires on y traite principalement, 213 & suiv. Par quel exercice utile on les termine ordinairement, 216, 217. Avantages qui résultent de ces assemblées, 217; leur antiquité, 217, 218.

Astronomes. Quels sont les premiers Astronomes connus en Chine, & quels soins leur furent confiés par *Yao*, relativement à leurs connoissances, T. I, 230 & suiv. Emploi des Astronomes de Chine sous *Ouen-ouang*, T. II, 57. Précision des calculs des Astronomes chinois au sujet des eclipses, 86, 94 & suiv. Les Astronomes de Chine, dès le tems de *Yao*, eclairés sur les lunaisons, les solstices, les equinoxes, les années lunaires, *&c.* 105. Doutes de M. de Guignes sur les Astronomes *Hi* & *Ho*, 124. Les Astronomes chinois chargés de fixer l'ordre des tems dans l'Histoire de Chine, ce qui l'a remplie d'erreurs, 134. Critiques qui se sont elevées contre la précision des calculs des Astronomes chinois, 259 & suiv. Les Astronomes, en Chine, sont condamnés à mort quand ils n'annoncent pas les eclipses avec précision, 256. Indifférence du Ministere chinois pour l'encouragement & la récompense des talens des Astronomes, 440. Politique du Gouvernement dans cette conduite, *ibid.* T. IX, 360. La crédulité du peuple aux prédictions astrologiques, est aussi une des causes de l'etat de médiocrité où on laisse les Astronomes, *ibid.* Ce qu'on exige d'eux est très-borné, & l'on remarque en cela une conséquence des grands principes de l'antiquité, qui n'avoit jamais cherché à etendre la sphere des connoissances & des travaux astronomiques, 440 & suiv. Les Astronomes sont entretenus aux frais de l'Empereur, au nombre de deux cens, T. VI, 316. Il y en a au moins les deux tiers, qui savent assez bien le calcul pour composer des ephémérides aussi exactes que celles d'Europe, *ibid.* Les Missionnaires Astronomes sont chargés de revoir, & de corriger les erreurs de leurs calculs, 317. Les Astronomes chinois comptent vingt-huit constellations, & ce cycle donne exactement les semaines, & les jours des semaines tels que nous les comptons, T. IX, 381.

Astronomie. Elle etoit cultivée dès les premiers tems de la Monarchie, T. I, 29, 192, 230. Sous la Dynastie d[redacted], on tenoit registre de tout ce qui concernoit l'astronomie, 60. Quels objets embrassoit l'astronomie sous *Yao*, 230, 231. Les connoissances des Chinois, anciennes & modernes, dans tout ce qui a rapport à l'astronomie, très-étendues, T. II, 28. Exactitude des observations astronomiques de Chine, au sujet des eclipses, 86, 94 & suiv. Livre sur l'astronomie, nommé *Pa-chou*, 129. Etat des connoissances de *l'astronomie de Chine par rapport à la route du soleil, à l'eclyptique*, à l'equateur, & aux divers points où le soleil se trouve en parcourant les signes du zodiaque, 160 & suiv. Les irrégularités de la Lune, connues en Chine de tout tems; & les momens de la nouvelle & de la pleine lune, déterminés avec assez de précision, 163. Noms qu'on donne en Chine aux planetes, à la grande-ourse, 165. Textes du *Tchun-tsieou*, qui rapportent les eclipses du soleil, depuis l'an 720 avant J. C., jusqu'à l'an 495 avant l'ere chrétienne, 246 & suiv., 269 & suiv. La conjonction des cinq planetes sous *Tchoan-hiu*, 274. Les *Mongoux* etoient très-habiles dans l'astro-

nomie, & en s'appropriant les inſtrumens de la Dynaſtie des *Song*, ils acquirent de nouveaux moyens de perfectionner cette ſcience, 554. L'etat où ils trouverent l'aſtronomie en Chine, lorſqu'ils s'en rendirent les maîtres, leur en facilita les moyens, *ibid.* Les révolutions de l'aſtronomie accompagnerent toujours, en Chine, celles de l'Etat, 555. Par quels travaux relatifs à l'aſtronomie, ſe ſont illuſtrés, *Yong-tcheng*, T. III, 11, *Tchoan-hiu*, ſurnommé le pere de l'aſtronomie, 14; *Yao*, 16; *Chun*, 18; *Yang-kien*, 169. Invention, ſous *Ché-hoang-ti*, d'une arithmétique ſextile pour l'aſtronomie, 235. Réforme qu'elle éprouva, 256. Connoiſſance des Chinois dans l'aſtronomie avant l'arrivée des Européens, T. V, 42 & 43. Fonctions du Tribunal d'aſtronomie, 43 & 44. Dès le tems de *Yao*, cette ſcience etoit cultivée, le ciel etoit diviſé en deux parties, les ſaiſons fixées, & l'on ſavoit prédire les eclipſes, & calculer les lieux des planettes & des étoiles fixes, T. VI, 311. Depuis le tems des *Han*, c'eſt-à-dire un peu avant l'ere chrétienne, on connoiſſoit en Chine le mouvement diurne du ſoleil & de la lune, la quantité du mois lunaire, ſoit ſynodique ſoit périodique, la durée des révolutions des planetes, 313. Erreurs de M. Paw dans tout ce qu'il a dit de l'aſtronomie des Chinois, des connoiſſances bornées qu'ils ont eues en cette partie, dont ils ſont encore redevables, ſelon lui, aux ſavans de *Balk*, *ibid.* & ſuiv. Etat où ſe trouve aujourd'hui cette ſcience ſous la direction des Européens, 315 & ſuiv. Utilité de l'aſtronomie, T. VII, 58, 59. Elle a eté corrigée & étendue par l'Empereur *Kang-hi*, T. IX, 187. Ce que ce Prince diſoit des diverſes inventions aſtronomiques, 188.

Atchan: pourquoi on donnoit ce nom à un Roi des *Eleuths*, T. I, 339, *note* 8, voy. *Eleuths*.

Attiret (M.) voy. *Caſtiglione & Attiret*.

Avantages, quoique petits, doivent être toujours recherchés, T. VII, 101. Les avantages du terrein, eſſentiels dans un combat, 121.

Averſion naturelle: ce qu'en diſoit l'Empereur *Kang-hi*; T. IX, 175.

Augure (ſuperſtition des Tartares, par rapport aux choſes de bon ou mauvais) T. IX, 181, 182.

Augures (ſuperſtitions des Chinois par rapport aux) T. V, 138, 139. Il faut toujours les interpréter en bien, ou les faire taire, T. VII, 135, 273.

Avis: comment on les donne pour les faire paſſer au général, T. VII, 284. Importance des avis pour la conduite & le jugement des affaires, T. IX, 158 & ſuiv.

Avortement: maniere de connoître s'il a été cauſé par un breuvage, T, IV, 430.

Auteurs. Table chronologique & précis de l'origine, de la vie, des ouvrages & des dignités des Auteurs qui ont ecrit ſur les *Trigrammes*, le *Chou-king*, le *Li-ki*, le *Chi-king* & le *Tchun-tſieou* de Confucius; voy. tous ces mots en particulier. Hiſtoriens de Chine, Philoſophes, Poëtes, Auteurs des Mémoires chinois. Voy. tous ces noms en particulier.

Autorité: elle eſt la baſe du gouvernement, T. VII, 255.

Ayo, (les) ou fils de l'Empereur; combien les droits de la piété filiale ſont ſacrés pour eux, T. IV, 143.

Ayouki, *Han* des *Tourgouths*, T. I, 407.

B

Bacon: ſon erreur en parlant des langues, T. VIII, 213.

Baillon qu'on met aux troupes chinoiſes, T. VII, 283. Pour quel uſage, *ibid.*

Balances de Chine, (notice des) T. IV, 308 & ſuiv.

Balk (les savans de) n'ont eté connus en Chine qu'après les conquêtes des *Mant-choux*, & l'on ne peut, quoi qu'en dise M. Paw, leur attribuer la gloire d'avoir appris aux Chinois le peu d'astronomie qu'ils savent, T. VI, 313.

Bambou (le) est le nom sous lequel on exprime à la Chine le grand roseau qu'on nomme vulgairement *canne*, T. II, 623; il procure de grands avantages aux pays où il croît le mieux, & il est susceptible d'être cultivé dans les provinces méridionales de France, *ibid.* Les Botanistes & Naturalistes Chinois, définissent le bambou, une production, qui n'est ni plante ni arbre, 624. On remarque des différences & des disproportions etonnantes entre les bambous, non-seulement des diverses provinces, mais encore d'un même canton, 625. A quoi il en faut attribuer la cause, *ibid.* On connoît en Chine les bambous dès les tems les plus reculés, & ils y croissent naturellement, 627. Ce n'est que vers la fin du troisieme siecle avant l'ere chrétienne, qu'on peut fixer le commencement de la culture du gros bambou, *ibid.* Elle devint par la suite un objet intéressant, & même de luxe, 628. On réduit à soixante-trois le nombre des especes principales de bambous qu'il y a dans l'Empire, 629. Ils different les uns des autres, 1°. par la grosseur & la hauteur, 629; 2°. par la distance des nœuds, 630; 3°. par la couleur du bois, *ibid.*; 4°. par les nœuds & leur forme, *ibid.*; 5°. par la superficie & forme des entre-nœuds, 631; 6°. par la substance & l'épaisseur du bois, qui varie sans aucune proportion avec la grosseur & la hauteur du bambou, *ibid.*; 7°. par les branches, *ibid.*; 8°. par les feuilles, *ibid.*; 9°. par les racines, 632; 10°. par des singularités qui se perpétuent, *ibid.* La culture du bambou varie beaucoup en Chine selon le climat, & même selon l'objet qu'on se propose, 632. Quelle est la meilleure qualité du terrein qu'il exige, 633. La facilité qu'ont les bambous à croître dans certaines provinces, y fait négliger bien des choses dans la maniere de les planter, *ibid.* L'exposition la plus favorable est le midi, l'orient & l'occident, & ils viennent bien mieux sur les levées, 634. Les Botanistes Chinois divisent les bambous en mâles & femelles; en hermaphrodites & en neutres, *ibid.* A parler en général, ils fleurissent très-rarement, & plus rarement encore ils donnent leurs graines, *ibid.* Aux fleurs succedent des grains qui approchent de la forme du froment, & qui dans des années de disette ont été d'une grande ressource pour le peuple, *ibid.* & suiv. C'est par les rejettons qu'on propage ordinairement les bambous, 635. Toute saison est bonne pour les planter, *ibid.* Maniere dont on prépare & on dispose les fosses destinées à recevoir des plants de bambou, 636. Moyens que les Chinois ont imaginés pour assurer le succès de cette espece de plantation, 637. Les bambous qu'on plante pour l'agrément, exigent d'autres soins que ceux dont on veut tirer quelque utilité, *ibid.* Les nouveaux plants demandent beaucoup de soins pour les préserver, ou de la trop grande humidité, ou de la trop grande sécheresse qu'ils craignent egalement, 638. Les rejettons ne devenant jamais plus gros que les premiers pieds, comment les Chinois remédient à cet inconvénient, 639. Leur maniere de transplanter le bambou, 640. Toute la culture qu'il exige se réduit à bêcher la terre & à en mettre un peu de nouvelle chaque année, 640. Quelle est la meilleure dont on puisse faire usage, *ibid.* Comment les Chinois

remédient aux dépérissemens qui peuvent arriver aux bambous, & de quelle maniere ils en tirent parti, même pour leurs tables, 641. Les coupes de bambou sont d'un gros revenu; il y a deux façons de faire ces coupes, *ibid.* Le meilleur tems de la coupe est l'hyver, 642. Il n'y a point d'exagération à dire que les mines de la Chine lui valent moins que ses bambous, & qu'après le riz & les soies, il n'y a rien qui soit d'un aussi grand revenu, 642. Comment le bambou reçoit des empreintes, T. IV, 486. Les Chinois en font des instrumens à vent, T. VI, 63. Les instituteurs des principes de la Musique, operent sur des tuyaux de bambou, 64, 86. Les douze sons fondamentaux, appellés *lu*, sont rendus par des tuyaux de bambou, 65, 66, 100. Canons de bambou, T. VIII, 360. Usage des petites planchettes de bambou, T. IX, 354.

Bannieres (les huit) sous lesquelles sont tous les Mantchous, T. VII, 27.

Barbe blanche (la), combien estimée par *Kang-hi*, T. IX, 143, 144.

Barka, Prince Tartare; quel traitement il fit aux Nobles Vénitiens, Nicolas & Matthieu Paole, T. V, 5.

Barometre (singularité remarquable de la marche du mercure dans le), voyez *Mercure.*

Barques chinoises, leur forme & leur usage, T. VIII, 366, 367; leur construction changée par l'Empereur *Kang-hi*, T. IX, 191.

Bataille (ordre de), T. VII, 288, 289, 293, 294. Différens ordres de bataille des armées chinoises, T. VIII, 346 & suiv.

Bâtards, pourquoi ils sont regardés en Chine comme les plus vils des hommes, T. IV, 50, 285.

Bateaux. Diverses especes de bateaux en usage à la Chine pour le passage des rivieres, T. VIII, 358.

Bâtimens (matériaux des) de Chine, T. IV, 323.

Bâton à l'usage de ceux qui font la garde & la ronde, & qui sert à faire une prompte & brieve justice, T. VII, 379.

Battu-khan, Prince Tartare; comment il traita les Ambassadeurs du Pape Innocent IV, T. V, 2.

Beauté (opinion des Chinois, bien différente de la nôtre, sur la), T. IV, 170.

Bergere (la), titre d'une piece en vers sur la piété filiale, tirée du *Chi-king*, T. IV, 174 & suiv.

Bétail (le gros) manque en Chine, T. II, 431.

Bibliographie Chinoise (la), est prodigieusement étendue. Moyens dont on s'est servi pour faciliter aux Lettrés l'usage des différens livres, T. I, 15; la Bibliographie est très-florissante à *Sou-tcheou*, 16. Quelles especes de livres s'y débitent le plus, 17.

Bibliotheques Chinoises (les) sont très-rares. Motifs de cette rareté, T. I, 15.

Bienfaisance. Ses effets sur les cœurs les plus intraitables, T. IX, 136 & suiv.

Bien public, avec quoi il faut le lier, T. IV, 301.

Bien-fonds (pourquoi il ne peut pas y avoir, en Chine, beaucoup de familles qui soient riches long-tems en) T. IV, 313. Pourquoi le Gouvernement de Chine a empêché que leur valeur n'augmentât, T. IV, 338 & suiv.

Bijouteries, objets de commerce à importer en Chine, T. VIII, 269 & suiv.

Blanc de ceruse. Moyen de remédier au petit œil bleuâtre qui en amortit l'eclat, & à l'espece d'huile qui en rend l'emploi difficile, T. V, 513.

Bled sarrasin (propriété de la paille de) T. IV, 491.

Blessures. Différence entre les blessures que se fait un homme qui attente sur lui-même, & celles d'une main etrangere. Moyen de la connoître, T. IV, 434.

Bochara, grande Ville de Perse, T. V, 5.

Bœufs (les) sont très-peu nombreux en Chine, T. IV., 321 & suiv. Leur chair est défendue aux Chinois par des raisons politiques, T. VII, 114.

Boissons de Chine (les). 1°. Le vin connu en Chine plus de 125 ans avant l'ere chrétienne, T. II, 423 ; T. IV, 323 ; T. V, 467 ; T. VII, 35 ; T. IX, 114 & suiv., & 366. 2°. Le thé, à qui M. Paw attribue la propriété de donner un teint pâle aux Chinoises, 426, 427, & T. IV, 323. 3°. La biere de grain, 324. 4°. L'eau ; qualité qu'elle exige, suivant l'Empereur *Kang-hi*, & moyens qu'il indique, pour la bonifier, 482, & T. IX, 117, 130. 5°. L'eau-de-vie qui se tire du gros millet dans les Provinces du nord ; & dans celle du midi d'un riz sauvage appellé *Kiang-mi*, ou des cannes de sucre, T. V, 476 & suiv. 6°. Le vinaigre fait avec le vin ou la biere, 478 ; ou avec des restes de pain, qu'on laisse durcir, se sécher, & même se moisir, 479. Ce que disoit l'Empereur *Kang-hi*, de l'excès dans les boissons, T. IX, 120. Choix qu'on en doit faire selon son tempérament T. IX, 151, 152. Usage modéré qu'on fait, en Chine, de certaines boissons, T. IX, 366.

Boîtes de feu, leur forme & leur usage, T. VIII, 361.

Bombes (les) connues en Chine. Leur nom, T. VIII, 331.

Bonheur (moyens de se procurer le,) T. IX, 94, 95, 102.

Bonnets à l'usage des gens de guerre : leur description, T. VII, 364. Bonnets des cavaliers, *ibid.* ; des arbalêtriers, *biid.* ; des fusiliers, 365 ; des *Scutati*, *ibid.* Etoffes dont ils sont faits, & leur prix, 364 & suiv.

Bonzeries. Les grandes Bonzeries sont la seule ressource des Lettrés, T. I, 15 & suiv. Leur nombre considérable, T. IV, 316 & 317. Pourquoi tolérées par le Gouvernement, 317.

Bonzes. On ne voit point de Bonzes chez les anciens Tartares avant la Dynastie des *Tsin*, qui commença vers l'an 265 de J. C., T. II, 496. Ils sont renommés pour le talent de se faire obéir des Esprits, T. III, 121. Danger de leurs liaisons, & effets pernicieux de leur doctrine, 141. Vénération qu'ils ont pour l'Empereur *Leang-ou-ti*, 145. Leur nombre considérable à *Pe-kin*, T. IV, 316. Ils desservent les *Miao*, ou temples, & jouissent, pour cela, de très-gros revenus, *ibid.* Il susciterent de très-violentes persécutions contre les Missionnaires, T. V. 17. Leur doctrine & leur genre de vie, T. V, 59 & 60. Ils sont sécularisés sous le regne de *Yn-tsong*, 63. Les Bonzes sont censés avoir renoncé [redacted]lement au monde, mais encore à leur propre famille, dont ils quittent le nom, 453. Foiblesse de l'Empereur *Ly-heou-tchou*, pour les Bonzes, 465. Leur ignorance, T. VIII, 296. Nécessité de les conserver, T. IX, 143.

Bonzes Tao-sée (les) reconnoissent le fameux *Lao-tsée*, ou *Lao-kun*, pour chef & pour maître, T. IV, 441. Bizarreries de cette secte, *ibid.* & suiv. Voy. *Cong-fou.*

Bonzesses, origine de leur établissement, T. V. 188, 189.

Borax, (eau de) quelle est sa propriété, T. IV, 486.

Botanique des Chinois. (la) Le premier Chinois qui a ecrit sur la botanique, est *Chin-nong*, T. I, 119. Propriété du thé de Chine, T. II, 426 ; du *Gin-cheng*, 428 ; de la fleur du *hiu-hoa*, 429 ; du *fagara* ou poivrier de Chine, du frêne ou du chêne, trois especes d'arbres sur lesquels vivent les vers à soie, 583 & suiv., 598 & suiv. ; cotonniers arbres, & cotonniers herbacées, 602 & suiv. ; bambou, 623 & suiv. Serres chinoises où les fleuristes conservent, non-seulement pendant l'hyver les arbrisseaux etrangers

ou trop délicats, mais où ils entretiennent des arbustes, arbrisseaux, arbres nains, oignons, & diverses sortes de fleurs pour en avoir l'hiver, surtout à la nouvelle année, tels que des poiriers, cerisiers, pêchers nains, &c. des rosiers, des jasmins, des jacintes, des narcisses, des basilics verds & toutes sortes d'herbes & de plantes odoriférantes, T. III, 428 & suiv., 435. Notices détaillées, sur la description, les especes, la culture, les usages & propriétés de certaines plantes & fleurs, ou de certains arbres & arbrisseaux de Chine, parmi lesquels sont le nénuphar, 437; le *yu-lan*, 441; la fleur nommée *tsieou-hai-tang* ou *hai-tang* d'automne, 443; le *mo-li-hoa*, 446; la châtaigne d'eau, 449; le *lien-kien* ou *ki-teou*, 451; le *kiu-hoa* ou la matricaire de Chine, 455; le *mou-tan*, ou pivoine, 461; le *yê-hiang-hoa*, 478; le *pé-gé-hong*, 480; le jujubier, 482 & T. IV, 480; le chêne, 484; le châtaignier, 490; les oranges-coings, 495; les melons de *han-ci*, T. IV, 482, le *mo-kou-sin*, 500; le *lin-tchi*, *ibid.*; le *pe-tsai*, 503; l'abricotier, T. V, 505; l'armoise, 514. Attention du Gouvernement pour ce qui a rapport à la botanique, 515. Quel a eté, en Chine, l'inventeur de la botanique. Voyez *Yen-ti.*

Boucharie (la petite), voyez *Hoa-men.*

Boucliers chinois, de quelle matiere ils sont faits, leur forme & leur prix, T. VII, 371. Différentes especes de boucliers en usage à la Chine, T. VIII, 360, 369, 372, 373.

Bourgeois (M.), Missionnaire en Chine, fait une relation de la révolte de *Miao-tsée*, des exploits du Général *Akoui* dans cette guerre, de la conquête du pays, de la prise du Général ennemi, ainsi que de toute sa famille, & de la cérémonie brillante qui se pratiqua à l'occasion de l'entrée triomphante d'*Akoui* dans *Pé-king*, T. III, 412 & suiv. Il donne le dénombrement des habitans de Chine, d'après une piece originale & authentique du Tribunal même des Fermes de Chine, T. VI, 374 & suiv. Récit des honneurs rendus par l'Empereur de Chine aux Européens, & en particulier, à M. Sikelpar, Missionnaire, qui etant âgé de soixante-dix ans, reçut tous les honneurs qu'on rend à un personnage distingué lorsqu'il est parvenu à sa soixante-dixieme année, T. VIII, 283 & suiv. Lettres de M. Bourgeois; la premiere sur le retour de l'Empereur *Kien-long*, qu'on avoit cru mort, T. VIII, 289, 290; la seconde contenant une relation détaillée de son voyage de Canton à *Pé-king*, 291 & suiv.; la troisieme, sur l'etendue de *Nan-king* & la population de la Chine, T. IX, 431 & suiv.

Boussole (observations de l'Empereur *Kang-hi* sur la) T. IV, 457, 458. Il lui attribue la propriété d'indiquer le midi, T. IX, 188.

Boutiques des villes, comment elles sont considérées par rapport au commerce, T. IV, 326.

Bravoure souvent est lâcheté, T. VII, 105.

Broderie de Chine, T. V, 504.

Bronzer le cuivre (méthode des Chinois pour) T. IV, 491.

Brûlés. Comment on peut reconnoître après un incendie, si ceux qui y ont péri, ont eté tués avant l'incendie, ou etouffés par le feu, T. IV, 434.

Brûlot de Chine: quel il est, T. VIII, 361.

Brus (les), devoirs qu'elles rendent au pere & à la mere, le matin à leur lever, & le reste du jour, T. IV, 16, 17. Comment elles doivent être habillées, & quel doit être leur maintien, 17. Leur obéissance, *ibid.* Elles ne doivent avoir aucune volonté, ni rien en propre, 18, 19. Elles ne reçoivent aucun présent, que le pere & la mere n'y consentent, 19.

Butin (le), en Chine, doit être egalement réparti, T. VII, 67.

C

Cachets (les) etoient en petit nombre chez les anciens Chinois, T. II, 464. Ils sont presque, tous de pierre ou de *yu*, *ibid.* Comment ils sont composés, T. IX, 409.

Cadavres. Recherches, observations & travaux des Chinois sur les moyens de vérifier, sur les cadavres, si la mort a eté violente ou non, T. IV, 421 & suiv. Formalités qu'on observe à ce sujet. Voyez *Si-yuen.*

Cadrans. Ils ont eté introduits en Chine par les Européens, T. IX, 179.

Calamités publiques (exercices pieux d'usage en Chine dans les), T. IX, 213, 214, 215, 374, 375. Voyez *Fléaux.*

Calcophonos. Pierre au son d'airain dont parle Pline, T. VI, 221.

Calculs (difficulté des); ce qu'en dit l'Empereur *Kang-hi*, T. IX, 220.

Calebasse, employée pour former l'instrument nommé *cheng*, T. VI, 78. Voyez *Cheng.*

Calendrier (le) en Chine, du tems même de *Yao*, fixa, à 366 jours, l'année ordinaire, T. I, 172. Les Astronomes *Hi* & *Ho*, en furent chargés les premiers, *ibid.* & T. III, 16, 17. L'année changeant de nom d'une Dynastie à l'autre, a introduit bien des erreurs dans le calendrier de Chine, 241 & suiv. Le calendrier en Chine est une affaire d'Etat, & *Yao* en fit le premier objet de ses soins, 249 & suiv. Le désordre du calendrier, sous les *Tcheou*, a pu induire en erreur le P. Gaubil sur l'époque de la premiere eclipse, que rapporte Confucius, dont il nie l'exactitude, T. II, 95. Le calendrier de Chine, dès la plus haute antiquité admettoit, comme le nôtre, les solstices d'hiver & d'eté, douze lunaisons pour l'année commune, & treize pour l'année embolismique, quatre saisons, douze signes dans le zodiaque, les phases de la lune, les eclipses, *&c.* 158 & suiv. Le calendrier des *Tcheou* & du Royaume de *Lou* n'a pas eté le même dans tous les tems, 261. Le calendrier fait par *Hoang-ti* fut réformé un siecle & demi après qu'il eut eté composé, 279. Les calculs pour le calendrier de Chine actuel sont revus par les Astronomes Européens, 369. Ordonnance de *Tchoan-hiu* pour la réforme de l'ancien calendrier, T. III, 14. Nouveau changement par *Ou-ouang*, 34; ensuite par *Ché-hoang-ti*, 236. Le calendrier de Chine est conforme au nôtre, & les Néophites chinois, qui ne peuvent pas se servir du calendrier des Missionnaires, se servent de celui de l'Empire, dans lequel la même révolution des jours de la semaine se trouve, T. IX, 381.

Calicuta (Administration du Conseil suprême de). Voyez *Sonnerat* (M.)

Calmoucks-Longores. Remarques de M. Amiot sur un article intitulé: *Révolution des Calmouks-Longores*, que M. l'Abbé Chappe a inserée dans son voyage de Sibérie, T. I, 428. Leur transmigration. Voyez *Chappe* (M. l'Abbé).

Camelots, objet de commerce à importer en Chine; quelles seroient les couleurs les plus favorables pour le débit, T. VIII, 269.

Campagne de guerre. Comment on doit la commencer, T. VII, 63. Elle ne doit pas être trop longue, 65.

Campemens (les) doivent être faits avec diligence, & c'est au Général seul à faire le choix des lieux les plus avantageux, T. VII, 85. Les Chinois réduisent à quatre points principaux les différens campemens, 107: le premier a rapport aux avantages qu'on peut tirer d'une montagne, *ibid.*; le second renferme ceux qu'on peut tirer d'une riviere, 108; le troisieme, ceux d'un lieu glissant & marécageux, & le quatrieme, ceux d'une plaine, *ibid.* Avantages des hauteurs pour les cam-

pemens, 109. Comment on les pratique en Chine, d'après les inventions des guerriers les plus célebres, T. VIII, 346 & suiv.

nal (le grand). Erreur de M. Paw à ce sujet, T. II, 461. On le nomme encore le *Canal Impérial.* Son objet est de faire arriver les barques qui portent à *Pé-king* le Riz de la capitation des Provinces, 541. Les avantages que le commerce en retire ne sont qu'un surcroît d'utilité, *ibid.* Il sert encore pour les barques impériales, qui transportent le sel, les troupes, les porcelaines, &c. *Ibid.* Il commence au fleuve Jaune, & par les communications qu'il a avec les rivières, on peut parcourir, sans descendre de sa barque, presque toutes les Provinces de la Chine, 542. M. Paw en attribue la construction aux Tartares Mongoux, 542; il existoit six cens ans avant leur arrivée en Chine, 546. Comme il ne pouvoit être d'une utilité qui dédommageât des frais immenses de son entretien, on l'a négligé beaucoup dans les tems où les Empereurs n'avoient point leur Cour à *Pé-kin*; & dans d'autres circonstances, 548. Sommes immenses que l'entretien seul a coûtées, 549. Les soins & les trésors des plus grands Empereurs ont presque toujours eté prodigués, pour la réparation de cet immense Canal, 549 & suiv. C'est sous *Young-lo*, troisieme Empereur de la Dynastie des *Ming*, qu'il a eté mis dans l'etat à-peu-près où on le voit aujourd'hui, T. VI, 314.

Cannes de sucre (les), on en fait de l'eau-de-vie en Chine, T. V, 476.

Canonniers, T. VII, 334.

Canons. De qui les Chinois ont appris à mettre des canons sur un vaisseau, T. II, 492. Ils en ont de différentes especes. Description de ceux appellés *Pi-chan-pao*, leur poids & le prix qu'ils coûtent, T. VII, 375: de ceux appellés *Kouo-chan-niao*, avec leur poids & le prix qu'ils coûtent, 376. Trois autres especes de canons avec les affuts, dont la construction paroît Européenne, 382. Canons de campagne, appellés *Mati-pao*, 384 385. Dans quel tems ils furent connus & employés en Chine, T. VIII, 331. Leurs noms, *ibid.* Composition de la poudre à l'usage des gros canons, 339.

Cao-tsong, célebre empereur de Chine. Son dialogue avec un sage, qu'il chargeoit de le former au gouvernement des peuples, T. VIII, 243, 244.

Capitation (la), autrefois en usage en Chine; par qui elle a eté abolie, T. IV, 137.

Caractere des Chinois (le) est naturellement doux, honnête, souple & pliant, T. VII, 1. Leur cœur toujours susceptible de la crainte des châtimens, leur esprit etouffé dès l'enfance par une infinité de petites pratiques, & leurs préjugés y contribuent beaucoup, *ibid.* & suiv., 27, 34, 38. Ils sont très-vindicatifs, 159. Peinture faite par *Ou-tse*, dans son Ouvrage sur l'Art Militaire, du caractere des différens peuples qui habitoient la Chine. Ceux du Royaume de *Tsi*, plus lourds que forts, plus pesans que vigoureux, 184: ceux du Royaume de *Tsin*, aisés à battre en détail, & toujours désunis, *ibid.*: ceux du Royaume de *Tchou*, toujours bien unis & attachés à la discipline, 185: ceux du Royaume de *Yen*, lents à se mettre en mouvement pour l'attaque, *ibid.*: ceux des trois Royaumes de *Tsin*, peu propres aux embarras de la guerre, *ibid.*: ceux du Royaume de *Tsi*, opiniâtres & de mauvais naturel; les Grands indolens & fastueux, *ibid.*: ceux de *Tsin*, forts, robustes, opiniâtres, mais faciles à vaincre par l'appât du gain le plus léger, 186. L'honnêteté des Chinois, envers les etrangers, leur bienfai-

sance, leur générosité, leur indulgence, est commune aux Grands comme au peuple, aux vieillards comme aux jeunes, T. VIII, 205. Le systême des climats de Charron, adopté par Montesquieu, est démontré faux pour la Chine ; car l'industrie & l'activité caractérisent les Chinois des Provinces méridionales, 212.

Caracteres (les). Quels sont ceux qui sont les moins propres aux affaires, T. IX, 103.

Caracteres de l'ecriture chinoise (les) font une partie principale de l'etude des jeunes Lettrés, T. I, 13. On donne à *Fou-hi* & à *Tsang-kiai* l'invention de ces caracteres, 132, & T. III, 9 & 12. Les caracteres chinois sont comparés, par M. de Needham, avec les Hiéroglyphes d'Egypte, T. I, 275 & suiv. Réfutation de cette opinion, 279 & suiv. ; appuyée par le peu d'analogie qui existe entre les caracteres hieroglyphiques proposés par lui, & les caracteres chinois, même ceux des cinq especes d'ecritures que les Lettrés comptent en Chine, 289 & suiv. Voyez *Caracteres hieroglyphiques*. L'origine des caracteres chinois vient par la tradition d'un tems si éloigné, qu'on a de la peine à l'eclaircir & à la fixer, 281. Les Auteurs Chinois, eux-mêmes, l'ont défigurée, *ibid.* 282 & suivantes. On les définit des images et des symboles, 282 & suivantes. Il y en a six especes, *ibid.* Moyens dont on s'est servi pour exprimer les idées simples des objets sensibles, 283. Comment on exprime celles qui sont abstraites, spirituelles & métaphysiques, *ibid.* 283 & suiv. Motifs de croire que ces figures, ou symboles, etoient anciennement dans le goût des Hieroglyphes d'Egypte, *ibid.* 285. Nécessité qu'il y eut de les réduire à quelques traits, par l'analyse & l'abréviation, 285 & suiv. Méthode employée pour eviter la confusion, & l'obscurité que cette grande abréviation auroit causées, 286. Inconvéniens qui en ont cependant résulté, 287 & suiv. Le génie des caracteres chinois leur donne une nouvelle force, tant pour la prose que pour la poésie, T. I, 313. Comment leur figure & leur conformation, démontrent qu'ils etoient de vraies images & des symboles, & non des signes représentatifs arbitraires, 314 & suiv. L'altération des caracteres est devenue sensible, 314. Leur déchiffrement a eté très-laborieux, à cause de leur nombre, 315. Difficultés qu'on eprouve, même en Chine, à se procurer des renseignemens sur les anciens caracteres, 317 & 318. L'analyse des caracteres a donné occasion à plusieurs Missionnaires, d'y trouver des allusions sensibles à des points de notre croyance, 321. Les expressions les mieux choisies rendent souvent très imparfaitement les caracteres, 436. Les caracteres sont très-commodes pour les inscriptions, 439 & suiv. Combien de caracteres sont contenus dans le *Chou-king* & le *Chi-king*, 440. Analyse du caractere qui exprime le mot *Saint*, 463. Les deux regles fondamentales des caracteres sont deux lignes, une entiere, une brisée, dont les différentes combinaisons ont produit les quatre bigrammes, les huit *Koua*, dont *Fou-hi* s'est servi pour instruire ses peuples, T. II, 16 & suiv. Singularité du caractere *Ki*, employé par les anciens, 30 & suiv. Les inventions de *Chen-noung*, tendant à multiplier le nombre des caracteres, il pose, pour base de son systême, le trigramme *Kouen*, & en commence l'édifice par l'hexagramme *Pi*, 47 & suiv. Les premiers caracteres étant formés de la même maniere, tout l'art de s'en servir consistoit dans la maniere de les com-

biner, 52. On les soumit d'abord à un petit nombre de regles, *ibid.* Figure & explication des soixante-quatre hexagrammes de *Chen-noung*, 189 & suiv. Comment les vestiges des pieds des oiseaux, imprimés sur la terre ou le sable, donnerent à *Tsang-kié* l'idée des caracteres, T. III, 12. Analyse du caractere *pei*, un de ceux qui datent de la plus haute antiquité & qui en exprime la croyance & les usages, T. IV, 42. La théorie des caracteres est bien développée dans les livres chinois: quel avantage il en peut résulter, T. VIII, 112. Accord de tous les Lettrés sur l'incertitude de leur origine, 112, 113. Opinion d'un Savant sur la maniere dont la raison a pu conduire jusqu'à leur invention, 113. De quoi ils sont composés, ce qu'ils représentent, en combien de classes ils sont divisés, & quels sont les symboles de chaque classe, 113 & suiv. Comment quelques caracteres ont suffi pour mener à l'écriture syllabique & alphabétique, 116, 117, 119 & suiv. Par quels moyens on a rendu les caracteres plus simples & plus usuels, 117. Comment font les Marchands & les Artisans, qui n'en connoissent qu'un petit nombre, 118. Leur interprétation susceptible d'une infinité de sens, *ibid.* & suiv. Justification de l'opiniâtreté des Chinois à garder leurs caracteres, 120: c'est à eux qu'ils doivent la conservation de leur langue depuis quatre mille ans, avec moins de changemens qu'aucune langue du monde, 131. Dans quel sens il faut prendre ce qu'on dit des Chinois, qui se font entendre, en figurant par des gestes, les caracteres des mots, 219. Recherches dans l'arrangement des caracteres, 264. Quel cas en faisoit l'Empereur *Kang-hi*, & pour quelle fin principale il disoit qu'ils avoient eté donnés, T. IX, 211, 212. Quelle importance le même Empereur mettoit à l'art d'ecrire les caracteres, 245 & suiv. Histoire critique des caracteres chinois, 282 & suiv. Monumens dont s'appuie l'erudition chinoise pour en prouver l'antiquité, 284 & suiv. Incertitude de leur origine & de leur invention, 286 & suiv. Quelle est l'opinion la plus générale sur l'inventeur, 289, 290, 354, 355. Difficultés des recherches sur les caracteres chinois, 294; leur définition, 295; leur nombre d'abord très-borné, *ibid.*; pourquoi on l'augmenta, *ibid.*; rangés en six classes, 295, 361, 363; la premiere, nommée *siang-hing*, composée de vraies images, de peintures ressemblantes des objets qui tombent sous les sens, 296 & suiv.; la seconde, nommée *tchi-ché* (indication de la chose), très-estimée des Lettrés, & très-ingénieuse à cause du sens etendu de ses caracteres, 298; la troisieme, nommée *hoei-y* (jonction d'idée), une des plus abondantes & des plus curieuses, 298, 299; la quatrieme, nommée *kiai-in* (explication par le son), a l'avantage de désigner chaque espece particuliere de poisson, d'arbre, de vase, en se servant d'une seule image, 300, 301; la cinquieme, nommée *kia-tsie* (empruntée par métaphore), renferme dans un sens toutes les autres, 301 & suiv.; comment les caracteres de cette classe donnent aux tableaux des Lettrés chinois beaucoup d'energie & de grace, 302, 303; la sixieme, nommée *tchouan-tchou* (extension, développement), contient deux sortes de caracteres, & est très-etendue, 303. Analyse des principales combinaisons des images, & des symboles élémentaires qui ont fait naître les caracteres, 305, & suiv. Caracteres tracés d'après la morale, 308, 309; caracteres satyriques, ironiques, 309; caracteres tirés des sciences & des arts, *ibid.* & 310; caracteres tirés des traditions & des préjugés, *ibid.*; caracteres

tirés de l'Histoire, 311 ; caracteres tirés de la fable, c'est-à-dire, des différentes sectes, *ibid.* & 312 ; caracteres tirés des mœurs & des usages de l'antiquité, *ibid.* & 313 ; caracteres religieux, *ibid.* : caracteres dogmatiques, 314, 315 ; caracteres ecclésiastiques, *ibid.* & 316 ; caracteres historiques & prophétiques, 316, 317 ; caracteres typiques, *ibid.* & 318. Quels livres il faut lire pour sentir le mérite des caracteres chinois, 319. Comment on les ecrivoit autrefois, & quelles variations leur forme eprouva, 319, 320, 321, 323, 324. Comment etoient peints, ou gravés ceux qu'on recouvra de l'antiquité, 325, 326. Disputes littéraires qu'ils produisirent, 326. Comment sont composés les caracteres modernes, 328. Leurs signes représentatifs, & leurs combinaisons, 328, 329. Cause des variétés & des bizarreries de leur ortographe, 330. Réponses aux questions, sur la possibilité d'apprendre les caracteres de Chine, 331 ; sur le nombre de caracteres qu'il faut savoir pour entendre les *King* & les livres d'Histoire, 333 ; jusqu'où l'on peut apprendre la langue & les caracteres chinois en Europe, *ibid.* Si l'on peut entendre les caracteres chinois sans savoir la langue chinoise, 334 ; s'il y a de la ressemblance, ou du moins une certaine analogie entre les caracteres chinois, & les hiéroglyphes egyptiens, 335 ; si l'on peut appliquer aux caracteres chinois, ce que les Anciens racontent des diverses ecritures d'Egypte, 337 ; si l'on a plus de lumieres sur les anciens caracteres chinois, que sur ceux d'Egypte, *ibid.* ; si les explications, que quelques Anciens ont données de leurs hiéroglyphes, s'accordent avec celles que les Chinois donnent des leurs, 338 ; s'il y a des images & des symboles dans ces hiéroglyphes, qui ne soient pas dans les caracteres chinois, *ibid.* ; si le plan des caracteres chinois, pris dans sa totalité, est analogue, à en juger par les yeux, à celui des hiéroglyphes, *ibid.* Jugement inconséquent sur les caracteres chinois, 346. Ouvrages qui traitent de la maniere de les ecrire, 353. Ils sont nés avec la peinture, 363. Caracteres gravés sur les anciens vases, 364. Composition des caracteres chinois, 370. Grand nombre d'especes de caracteres dans l'ecriture chinoise, 397. Symbole dominant dans chaque caractere, 399. Facilité de les altérer, & précautions que le Gouvernement a prises pour empêcher cet abus, 400. On peut les comprendre sans savoir la langue, 408. Comment on la trouve dans les hiéroglyphes egyptiens, *ibid.* Quel est l'inventeur des premiers caracteres, Voyez *Yen-ti.*

Caracteres hiéroglyphiques trouvés sur un buste d'Isis, à Turin, T. I, 274 & suiv. Conjectures de M. de Needham sur leur origine ; elles pouvoient conduire à bien des découvertes, 291 ; cinq moyens proposés pour y parvenir, 282 & suiv. 1°. S'attacher à choisir ce qu'il y a de plus ancien chez les Egyptiens & chez les Chinois, 293. 2°. Dans les recherches sur les hiéroglyphes, préférer ceux qui sont le plus souvent répétés & le mieux conservés, 293 & suiv. 3°. Réformer tous ceux qui renferment quelques traits d'idolâtrie, etant impossible par ce moyen d'en trouver l'explication par les caracteres chinois, 296 & suiv. 4°. S'attacher aux grands objets de croyance sur Noë, sur le déluge, *&c.* pour avoir un point fixe de confrontation, & une regle assurée de vérification, 297 & suiv. 5°. Sans prétendre trouver une entiere conformité entre les hiéroglyphes d'Egypte & les caracteres chinois, profiter des connoissances qu'on a de la langue chinoise, pour débrouiller le cahos des hiéroglyphes, en appliquant à ceux-ci la

notice historique & grammaticale de ceux-là, 301 & suiv. Les caracteres hiéroglyphiques communs à tous les peuples de la plus haute antiquité, T. IX, 292 & suiv.

Carpin, (Jean) Polonois, de l'ordre de Saint François, envoyé par le Pape Innocent IV, en ambassade au grand *Khan*, T. V, 253. Ce qu'il rapporte de la Chine, *ibid.*

Carquois Chinois, T. VII, 385 & suiv.

Cartes géographiques de l'ancienne Chine. La premiere représente son etendue du tems du grand *Yu*, ses divisions en neuf départemens nommés *Tcheou*, au moyen de laquelle on peut comparer l'ancienne Chine à la Chine moderne, T. II, 283. La seconde a pour objet d'offrir aux yeux la position des quinze Royaumes qui partageoient la Chine sous les *Tcheou*, & que *Ou-ouang* donna pour apanage à ceux de sa famille, après avoir fait la conquête de l'Empire, 284. Ces quinze Royaumes désignés sur cette carte, sont marqués encore numériquement suivant le rang qu'ils tiennent dans l'arrangement des pieces du *Chi-king*, 284 & suiv. La troisieme offre à-peu-près la position des mêmes quinze Royaumes, mais dans les tems appellés par les Chinois, les tems du *Tchun-tsieou*, 289.

Casaque jaune: de qui elle etoit l'habillement distinctif, T. VIII, 7.

Casaques, vêtemens à l'usage des gens de guerre en Chine; leur forme, T. VII, 365 & suiv. Casaques des cavaliers, *ibid.*; des arbalêtriers, *ibid.*; des fusiliers, *ibid.*; des *scutati*, 367.

Casernes. Pourquoi elles sont etablies hors des fauxbourgs de *Pé-king*, ou assez loin dans la campagne, pour le logement des Tartares, T. IV, 154.

Casques chinois, (forme des) T. VIII, 373. Casques des cavaliers, T. VII, 360; des arbalêtriers, 361; des fusiliers, 363; des *scutati*, 366 & 367.

Castiglione & *Attiret*, (MM.) ont eté long-tems les seuls peintres de l'Empereur regnant. Bontés familieres dont il les honoroit, T. II, 434. Quels honneurs reçut de l'Empereur *Kien-long*, M. de Castiglione, à sa soixante-dixieme année, T. VIII, 283.

Cavalerie chinoise. Quelle doit être sa disposition dans un ordre de bataille, T. VII, 282. Ordre de bataille de la cavalerie chinoise, de l'invention de *Tchou-ko-leang*, T. VIII, 348.

Cavalerie chinoise, T. VII, 334.

Ceintures chinoises (les). Qui a le droit de porter les ceintures jaunes, T. IV, 128; à qui il est permis de les porter d'un jaune orangé & rouges, 131.

Ceinturon à l'usage des gens de guerre, sa description, T. VII, 365.

Censeurs (les) sont etablis par les loix de l'etat & en usage à la Chine depuis plus de trois mille ans. Jusqu'à combien leur nombre a eté porté, & en quoi consiste leur ministere, T. IV, 95, & T. VIII, 242. Etendue de leur pouvoir, T. IV, 165 & 166. Leurs devoirs, 166, 167. Egards de l'Empereur pour leurs représentations, 302, 303. Leur fermeté, leur courage & leur utilité, T. VIII, 242, 243. Traits de zele de quelques-uns, 243, 244.

Censeurs: (tribunal des) ce qui le rend remarquable, T. IV, 164 & 165.

Cérémonial & Cérémonies de Chine. Dès le regne de *Chun*, il est dit que les Grands doivent eclairer l'Empereur, chargé de veiller sur les cérémonies religieuses, T. I, 192. Comment se faisoient les offrandes dans les cérémonies aux ancêtres, 471 & suiv. *Hoang-ti* détermine un cérémonial pour les sacrifices solemnels, & assigne quatre principales montagnes, pour être consacrées aux cérémonies du culte, T. II, 35 & suiv. La Dynastie des *Tcheou*, a eu un cérémonial qui lui a eté propre, & qu'on nomme le *Tcheou-li*, 67. *Tcheou-koung* fut chargé du soin de le rédiger, & le divisa en six par-

ties, relativement aux six ordres de Mandarins, 68, voy. *Mandarins*. Le cérémonial des Empereurs & des Officiers de l'empire, formoit depuis les *Han*, ce qu'on appelloit le *Li-ki*, 71. Le cérémonial des actes d'hommage des vassaux de l'Empereur, leur prescrivoit d'apporter toutes les chansons nouvelles, 74, 75. Comment elles etoient reçues, *ibid.* & suiv. Travaux de *Koung-ngan-koue* & de *Hoang-tchou*, sur les cérémonies chinoises, 216, 217. La couleur jaune etoit préférée anciennement dans les cérémonies, 345. On distingue trois especes de rites, ceux qui regardent la religion, ceux qui regardent le gouvernement, & ceux qui regardent la société civile & domestique, 472. *Fou-hi* etablit des cérémonies pour constater la réalité des mariages, T. III, 9. *Hoang-ti* régla les principales cérémonies, 11. Cérémonial des prieres que fit *Tcheng-tang*, Empereur de Chine, dans une calamité publique, 24. Attachement de *Ou-ouang* aux cérémonies religieuses & civiles, 32 & suiv. *Tcheou-koung* perfectionne les cérémonies, 35. L'Empereur *Ouen-ti* rétablit la cérémonie du labourage, 68. L'Empereur *Siao-yen*, celle du sacrifice solemnel en l'honneur du *Chang-ti*, 139. *Yang-kien* réforme les cérémonies, 169. Cérémonial du festin solemnel donné par l'Empereur aux Princes & aux Grands de l'Empire, renouvellé par *Ché-hoang-ti*, 265. Description de la cérémonie dite *Hiao-lao*, pratiquée à l'occasion des prisonniers de guerre amenés à *Peking* par le Général vainqueur; c'est une des cérémonies les plus brillantes qui se pratiquent en Chine, 398 & suiv., 418 & suiv.; de la cérémonie du transport de la feuille d'or sur laquelle sont gravés les titres de l'Impératrice mere, 408 & suiv. Annonce, préparatifs & appareil de la cérémonie du labourage, 499 & suiv. Le cérémonial du deuil, astreint les Chinois à une etiquette sévere, T. IV, 9 & suiv. Les cérémonies funebres sont proportionnées au rang chez les Chinois, & se pratiquent dans une salle qui reste, ou qu'on ôte aux descendans, suivant leur conduite plus ou moins méritante, 33. Politique des *Tcheou* dans leurs réglemens sur le cérémonial, 38. On compte quatre especes de cérémonial en Chine; le cérémonial religieux, T. IV, 60; le cérémonial politique: en quoi il consiste pour tout ce qui a rapport au Souverain, aux Grands, & à la multitude, 60, 61; le cérémonial civil: ses loix ne sont que des conventions de concorde, d'amitié, de sentiment & d'honneur, 61; comparé à la graisse dont on enduit les essieux dans les grandes machines, *ibid.*; le cérémonial domestique: comment il contribue à mettre de la subordination dans les familles, & à assurer le pouvoir du Souverain, 62. Cérémonie pratiquée par l'Empereur *Kien-long*, allant en personne au *Tien-tan*, pour demander la conservation des jours de l'Impératrice sa mere, 120 & suiv. La partie des loix qui concerne le cérémonial de Chine est immense, & il y a un Tribunal pour y présider, 139. Notice du cérémonial dans lequel l'Empereur vient saluer sa mere au jour de l'an, avec toute sa Cour, 140 & suiv.; des cérémonies des fiançailles, des mariages & des habits de cérémonie, 144 & suiv. Il doit y avoir toutes les années des festins publics dans toutes les villes des trois ordres; cérémonial de ces fêtes pour les convives & la musique, 148, 149. Rien de plus beau en Chine que le cérémonial fixe & immuable qui s'observe à la Cour, 149 & suiv. Rien de plus imposant que le cérémonial des sacrifices, 150, 151. Les cérémonies funebres sont celles qui sont prescrites par les rituels chinois avec le plus

le plus d'attention & d'exactitude, T. V, 29 & suiv. Cérémonie respectueuse que les Princes font devant l'Empereur, 142. Etablissement des cérémonies respectueuses en l'honneur de *Tcheou-koung*, & de Confucius, 160. Rituel particulier fait par ordre de l'impératrice *Ou-heou*, pour les cérémonies des sacrifices qu'elle vouloit offrir, & qu'elle offrit comme un Empereur, 284. Cérémonie du *Foung-tchen*, 285. La Dynastie des *Chang* fit des changemens dans les cérémonies, T. VI, 37. Description de la cérémonie aux ancêtres, une de celles que les Chinois font avec le plus d'appareil & de dévotion, 177 & suiv. Description de la cérémonie du *Ouan-cheou*: c'est une cérémonie qui se fait avec beaucoup de pompe à la soixantieme, soixante-dixieme année, & ainsi de dix ans en dix ans, pour l'Empereur, l'Impératrice, ou quelqu'un que l'Empereur veut honorer, 293 & suiv., T. VIII, 283, & T. IX, 6 & suiv., 18 & suiv. Relation des cérémonies qui se firent à l'occasion de la mort & des funérailles de l'Impératrice, mere de *Kien-long*, 346 & suiv. Opinion de M. Amiot, sur l'origine de la cérémonie du labourage, T. VII, 28. Les cérémonies funebres sont très-dispendieuses en Chine, 34, 35. Cérémonial du festin que *Ou-heou* donna à ses troupes, 219. Cérémonie de la translation du *Pien*, espece d'inscriptions honorables que l'Empereur donne en récompense, 270, 271. Cérémonie solemnelle de la proclamation d'un Empereur, T. VIII, 10. Quelque rigoureux que l'on soit sur le cérémonial en Chine, les etrangers sont dispensés de beaucoup de choses qu'il prescrit, 206. Cérémonie de la réception & de l'entrée de l'Empereur dans *Pé-king*, au retour d'un voyage, 289. Le cérémonial des grands sacrifices, offerts dans le *Tien-tan* par l'Empereur en personne, est changé par l'Empereur *Kien-long*, & de nouvelles cérémonies accompagnent ces sacrifices solemnels qu'il réserve pour ses fils, 18 & suiv. Cérémonie extraordinaire qui se fit aux funérailles de *Yu-ming-tchoung*, Lettré célebre, & estimé particuliérement de l'Empereur *Kien-long*, 56. Quel est, selon l'Empereur *Kang-hi*, l'objet des cérémonies, 97. Quelles etoient celles dont il paroissoit faire le plus de cas, 131, 182, 183. Sa vénération pour tout ce qui concernoit le cérémonial, 182, 183, 214, 235, 251. Le cérémonial ancien & moderne de Chine, dans les repas, a toujours obligé à la représentation de toutes les vertus sociales, 366. Cérémonie de la reception du *Pan-tchan-Lama*, venu de Tartarie à *Pé-king* pour prier, à l'occasion du *Ouan-cheou*, & des funérailles du même *Pan-tchan-Lama*, 447 & suiv.

Cerf, (le sang de) employé en Chine comme remede, T. VIII, 271. Cette decouverte due au hazard, *ibid.*, 272. Quel tems il faut choisir pour en faire un emploi plus salutaire, *ibid.* Quelles en sont les propriétés, 273. Maniere de l'employer, 274.

Chaises à porteur: leur usage en Chine n'est pas permis à tout le monde, T. IX, 347.

Champignons. (Description de deux especes de) T. IV, 500.

Chang (la Dynastie des), a eu *Tang* pour chef. Arbre généalogique des trente Empereurs qui composent cette Dynastie, dont la durée a eté depuis l'an 1766 avant l'ere chrétienne, jusqu'à l'an 1134 avant cette ere. Elle fut remplacée par celle des *Tcheou*, T. II, 352 & suiv. Sa chûte, T. IV, 175, 176. D'où cette Dynastie a tiré son nom, T. VII, 158, 173.

Chang, le second des cinq tons de musique chez les Chinois. Ce ton peut répondre à ce que nous appellerions second degré

dans une gamme, T. VI. Exemple de la pag. 14, & celui de la note *o*, 208.

Chang-cheou, riviere de Chine. Hostilités des Hollandois à l'embouchure de cette riviere, T. V, 18.

Chang-chou est le même que *Chou-king*, voy. *Chou-king*.

Changemens, (les neuf) principaux qu'on peut faire dans la conduite d'une armée; T. VII, 99. Voyez *Armées*.

Chang-hia-Hi-tsee, Ouvrage de Confucius, qui renferme tout ce qu'il y a d'essentiel sur l'*Y-king*, T. II, 57.

Chang-hiu, Auteur qui a ecrit sur l'*Y-king*, T. 2, 196.

Chang-kiun. Ce que désigne ce mot, T. III, 285, note 12.

Chang-koan-y, Grand de Chine. Sa droiture & son zele punis de mort, T. V, 279 & suiv.

Chang-ngo-kao-pao. La lecture de cet Ouvrage recommandée, T. IV, 212.

Chang-ti. Ce que ce mot signifie à la lettre, & quels en sont les synonymes, & les diverses acceptions, T. II, 1, 13. *Chang-ti*, comme pere & mere de tous les hommes, doit être craint, servi & adoré des Souverains, T. IV, 90. Il est l'objet du culte des Chinois, T. V, 54.

Chang yu adressés par l'Empereur *Kang-hi*, sur la piété filiale qu'il avoit pour l'Impératrice sa mere & pour *Chun-chi* son pere, T. IV, 113 & suiv.

Chansons de Chine. Celle qui a pour titre les *Contrastes*, T. IV, 182, 183. Exemples des refreins qu'on y met, T. VIII, 211, 212. Elles faisoient autrefois partie des soins du Gouvernement: on en faisoit des recueils, *&c.* Voy. *Chi-king* (le).

Chan-tan, (le) arbrisseau de Chine, confondu à tort avec le *Pé-gé-hong*, T. III, 804.

Chants funebres. Titre d'une piece en vers tirée du *Chi-king*, & dans le goût des *Nenies* des Romains, T. IV, 190 & suiv.

Chan-tsee, Auteur Chinois qui a ecrit sur le *Li-ki*, T. II, 216.

Chao. Voy. *demi-ton*.

Chao-cheou, ville de Chine, T. VIII, 293. Sa situation: ce qui la rend redoutable aux Européens, 294.

Chao-fou. Pourquoi l'education du Prince héritier est confiée au *Chao-fou*, T. IV, 15.

Chao-hao, *Kin-tien-ché*, Empereur de Chine, fils & successeur de *Hoang-ty*. Il prend les métaux pour symbole de son regne, T. III, 13. Il perfectionne les inventions de son pere, & principalement la Musique. Son goût pour la flatterie & pour la magie, corrompt peu à peu les mœurs & la religion, & entraîne des maux même physiques, *ibid.* Son regne fut de quatre-vingt-quatre ans.

Chao-ty, Empereur de Chine. Sa conduite lui fait perdre en peu de tems le trône & la vie, T. V, 73.

Chao-Young, Savant de Chine très-célebre, T. VIII, 47. Quoique né de parens pauvres, il se livre plutôt à l'etude qu'au travail des mains. Ses succès, *ibid.* Il se rend dans la Capitale du *Ho-nan*. Comment il s'y établit, s'y loge & s'y nourrit, 48. *Avantages qu'il retire de son commerce avec les Savans*, *ibid.* Il voyage utilement, & s'occupe, après son retour, à approfondir les mysteres qu'on suppose être renfermés dans les Trigrammes de *Fou-hi*, 48, 49. A quelles connoissances vastes le mene ce genre de travail, 49, 50. Son systême sur les Trigrammes, est à peu près comme celui de Pythagore sur les nombres, 50. Par quel mélange de littérature agréable il se délassoit de la fatigue de ses méditations profondes, *ibid.* Son mérite lui attire des distinctions & des faveurs, il les refuse toutes, *ibid.* Combien il etoit aimé & respecté de tout le monde, 51. Son affabilité, 52. Attention & soins de ses amis dans

la maladie qui termina ses jours, 52, 53. Son epitaphe composée par lui-même la nuit de sa mort, *ibid.* Titres dont il fut honoré après sa mort, 54. Qui l'on distingue, sur-tout, parmi ceux qui lui rendoient des témoignages publics de leur estime, 54, 55.

Chapelet de Fo (le), T. IX, 110.

Chappe (M. l'abbé), a dénaturé dans ses relations les noms de *Ta-oua-tsi* & d'*Amoursana*, T. I, 335, note 6, & pag. 341, note 11. Il s'est trompé sur l'article des *Calmoucks longores*, dans la relation de son voyage en Sibérie, T. I, 428 & suiv.

Char. Ce que dit l'Empereur *Kang-hi* de la conduite d'un char, T. IX, 259, 260. Voyez *Chars.*

Charbon de terre en usage en Chine, T. III, 434. Comment on corrige sa mauvaise odeur, *ibid.*

Chariots de course, T. VII, 63, de transport, *ibid.* Ils servent de rempart contre les ennemis, & de barriere contre la lâcheté des fuyards, 288, 289.

Charlatans. (les) Comment sont traités en Chine, T. IV, 436. Ce qu'en dit l'Empereur *Kang-hi*, T. IX, 219.

Chars. Leurs marques distinctives, T. VII, 67; pris sur l'ennemi; quel usage on en doit faire, *ibid.* Description de ceux appellés *lou*, 71. Les chars de guerre sont de différentes especes, 250. Leurs usages, 112. Comment ils doivent être pour en tirer de grands avantages, 286, 287. Diverses especes de chars en usage à la Chine pour la guerre, T. VIII, 358, 374, 375.

Chasse. Usage de l'Empereur *Kang-hi* par rapport à la chasse, T. IX, 190, 191. Adresse des Tartares à cet exercice, T. IX, 260, 261.

Chasses anciennes de Chine. Comment & pourquoi on les faisoit, T. I, 167. Pourquoi l'Empereur *Kang-hi* les changea, T. IX, 240.

Châtaigne d'eau. (la) Voy. *Lin-kio.*

Châtaigner, (le) est très-ancien & très-commun en Chine, T. III, 490 & suiv. Révolutions qu'a eprouvées sa culture, 491. Ses principales especes, 492. Nature du terrein qu'il exige, 493. Ses propriétés, 494.

Châtaignes. Usage qu'en font les Chinois pour leur nourriture, & dans la médecine, T. III, 494. Maniere dont ils les font sécher pour les conserver saines & nourrissantes, T. IV, 487.

Châtimens (les) regardés comme nécessaires pour l'éducation d'un enfant, T. IV, 45. Blâmés par Confucius, *ibid.* En quoi consistent les châtimens domestiques, & soumission de ceux qui les reçoivent, T. IV, 159, 160, 161. Attention des loix criminelles de Chine à cet egard, T. IV, 436. Voy. *Punitions.*

Chauffage de Chine (le) est le charbon de terre, le bois etant fort rare, T. IV, 323.

Ché (les six) sont des corps de troupes employés quand l'Empereur fait la guerre en personne. Leur nombre, & la marche qu'ils tiennent dans leurs voyages, T. I, 330, note 1.

Ché. Le caractere *ché*, après un nom propre, est un titre dont jouissent en général les hommes distingués du commun, tels que les historiens, &c. T. II, 294 & suiv.

Ché. Instrument à cordes, T. VI, 34, 53, 54, 58, 59, 60, 225.

Ché (le), mesure de Chine, T. VII, 66.

Ché, (les) voy. *Chou-king* (le).

Chefs du peuple, (les) sont les rameaux de l'Etat. Pourquoi l'Empereur doit en faire grand cas, T. IV, 83.

Chefs d'armée. Quels ils doivent être pour rendre leurs troupes invincibles, T. VII, 290, 291.

Ché-hiang, animal dont on tire le musc, T. IV, 493. Dans quelles provinces de Chine on le trouve, *ibid.* On en distingue deux especes, *ibid.* Quelle

est sa nourriture, 494. Son instinct & sa légéreté, *ibid.* & 498. Dans quelle saison il entre en rut, 495. Ce qu'on dit sur la maniere dont il passe l'hiver, *ibid.* Trois manieres de lui faire la chasse, & dans quelle saison préférablement, 495 & suiv. Précautions nécessaires pour en obtenir le musc, 497 & suiv.

Ché-hoang-ti, nom que se donna, par un édit, le Roi de *Tsin*, T. III, 230, voy. *Tsin-che-hoang-ti*.

Che-kan. (le) Quel etoit son usage dans les sacrifices de l'Empereur, T. V, 285.

Ché-king, (le) est le livre classique des vers, T. II, 74. Les pieces qui composent ce recueil sont de quatre sortes, *ibid.* La premiere appellée *Koüe-foung*, renferme des chansons, *ibid.* A quelle occasion les Grands du royaume, sous la Dynastie des *Tcheou*, apportoient des chansons; comment après les avoir choisies & chantées dans les cérémonies, on les inséroit dans le *Ché-king*, 74 & suiv. Quel etoit le but moral de ce recueil, 75 & suiv. Utilité qu'on en retiroit en Chine, appliquée à celle qu'on pourroit en retirer en France, si le Gouvernement s'occupoit d'une pareille collection, 76 & suiv. Quels noms portent la seconde & la troisieme partie du *Ché-king*, 79 & suiv. Quelles sortes de pieces elles renferment, & de quelle maniere les sujets y sont traités, 80. Quels en etoient les Auteurs, *ibid.* Qui les mettoit en chant, *ibid.* Dans quelles cérémonies on les chantoit, *ibid.* & suiv. De quelles sortes de pieces la quatrieme partie du *Che-king* etoit composée, 81. Que signifie le nom de *Soung* qu'on leur donnoit, *ibid.* Dans quelles circonstances, ou cérémonies, on chantoit les *Soung*, 82. On les divise en trois classes, *ibid.* Quel est l'objet de chaque classe, *ibid.* Quels motifs engagerent Confucius à diminuer, aussi considérablement qu'il l'a fait, le nombre des pieces qui composoient le *Che-king*, 83. Ce qu'on a fait depuis, pour faciliter l'intelligence de cet ancien livre, *ibid.* Quel Savant l'a fait revivre de ses cendres, surnom qu'on lui a donné, & commentaires qui ont été faits sur ce livre, 84. Table chronologique des Auteurs qui ont écrit sur le *Che-king*, 220 & suiv. Eclipse rapportée dans le *Che-king*, 270, & suiv. Voyez *Eclipses*. Il est au rang des livres sacrés, T. VII, 17.

Chemins (les) rendus plus spacieux & plus commodes sous le regne de *Tsin-che-hoang-ti*, & par les ordres de ce Prince, T. III, 247.

Chêne (le); celui dont les feuilles nourrissent, en Chine, une espece de vers à soie sauvages, est appellé, par nos Botanistes, *quercus orientalis castaneæ*, &c. T. II, 584. Combien les Chinois font cas du chêne, T. III, 484. Il est très-commun, & il y en a beaucoup d'especes, *ibid.* & 485. Utilité qu'on en retire en Chine pour la nourriture, *ibid.* & suiv.; pour la médecine, 489. Propriétés de cet arbre, 490.

Cheng. Instrument à tuyaux de bambou sur un fond de callebasse, T. VI, 35, 80 & suiv. Ordre & accord des tuyaux des différentes sortes de *Cheng*, 229 & suiv.

Cheng (les); à qui on donne ce titre honorable T. II, 13, note. Quels honneurs ils recevoient, 15.

Cheng-ging (le), T. IV, 42, 44.

Cheng-hiun, recueil de l'Empereur *Kang-hi*, divisé en soixante livres, où l'on a rangé sous les titres de piété filiale, de vertu, de science, de politique, d'adoration du *Tien*, d'imitation des Ancêtres, de belles-lettres, de travaux militaires, de soulagement du peuple, de choix des Mandarins, de facilités données aux représentations, les edits, déclarations, ordonnances, ordres, instructions, commandemens,

& rescrits de cet Empereur pendant tout son regne, T. IV, 113.

Cheng-king. Pierre sonore isolée, T. VI, 42, 222.

Cheng-Siang-vang, Empereur de Chine; durée de son regne, T. V, 50.

Cheng-tzu-quo-gen-hoang-ti, nom de l'Empereur *Kang-hi*, grand pere de celui qui regne actuellement, T. IX, 65. Eloges de son regne, de ses talens pour gouverner, de ses profondes connoissances, de sa tendresse paternelle, de ses soins pour l'education de ses enfans, de ses préceptes & de ses instructions sur la morale, l'histoire, & tous les devoirs civils & particuliers, 65 & suiv. Ses *Instructions Sublimes*, au sujet du premier jour de l'an, & du jour de la naissance, 71; de la droiture & de la sincérité qu'il avoit toujours eue, 72; des réflexions qu'on doit faire sur tout ce qu'on entreprend, *ibid.*; des lumieres qu'un Prince doit se procurer sur tout, *ibid.*; de la maniere dont il doit traiter les affaires & veiller sur lui, 73; de la défiance qu'il faut avoir de ceux qu'on emploie, 74. Sa façon de penser sur le jeu, *ibid.* Ce qu'il disoit de la lecture, de son utilité, & de l'ardeur avec laquelle il s'y livroit, *ibid.* & suiv.; des moyens d'entretenir sa santé & de fortifier son corps, 76 & suiv.; du mérite & de l'importance du *Chou-king*, 78 & suiv. Comment il s'exprimoit au sujet du respect intérieur que le sage doit toujours avoir, 80, 81; de l'attention qu'on doit apporter à toutes les affaires indistinctement, 82; de la bonté du cœur, 82, 83; de l'aveu qu'on doit faire de ses fautes, 83, 84; de la correction de ses défauts, *ibid.*; des ménagemens qu'un Souverain doit avoir pour les Grands, *ibid.* & 85; de la pureté du cœur, *ibid.* & 86; du danger des flatteries, *ibid.*; des moyens de s'instruire en interrogeant les Savans & en faisant des lectures, *ibid.* & suiv.; de la constance nécessaire pour acquérir des connoissances, 89; des avantages de l'etude, *ibid.* & 90; du moyen le plus efficace pour parvenir à la vertu, *ibid.* & 91. Ce qu'il disoit du vrai but & des devoirs de la piété filiale, dont il se cite pour modele, 91 & suiv.; de l'économie & des moyens de vivre heureux, 94 & suiv.; de la différence qu'on doit mettre entre les habillemens de tête & ceux des pieds, 96; de l'exemple que le Prince doit donner le premier pour faire observer les loix & les ordonnances, 97; de l'objet des cérémonies, *ibid.* & 98; des moyens de vaincre ses passions, *ibid.* & 99; du danger qu'il y a pour un Souverain de montrer, dans des circonstances, trop de défiance ou de crainte, *ibid.* & 100. Par quel exemple il fortifie l'opinion de ne mépriser l'avis de personne, *ibid.* & suiv. Ce qu'il disoit du danger de se mettre sous les arbres pendant l'orage, 102; des privations que les sages ont toujours regardées comme une félicité, *ibid.*; du danger d'employer certaines gens dans les affaires, 103; d'un seul & invariable principe pour pratiquer la vertu, *ibid.* & 104; des habitudes de l'enfance que l'on conserve toute sa vie, *ibid.*; des lieux qu'on doit choisir, selon les tems & les saisons, pour se reposer en voyageant, *ibid.* & 105; du traitement qu'exige un cheval dans les voyages, *ibid.*; de l'amour de l'humanité, *ibid.* & 106; des lieux qui donnent de bonnes ou de mauvaises pensées, *ibid.*; de l'effet des passions sur le cœur, *ibid.* & 107. A quoi il réduisoit toute la doctrine du *Ta-hio* & du *Tchong-yong*, 107, 108. Ce qu'il disoit de l'education qu'on devoit donner aux enfans, 108, 109; des distinctions qu'on doit mettre, pour les expressions, dans les eloges qu'on fait des vertus & des talens, *ibid.*; de la maniere dont il faut se

conduire vis-à-vis ses inférieurs & ses domestiques, 109, 110. Quel but, selon lui, on doit avoir en se servant du chapelet de *Fo*, 110. Avec quelle différence, des anciens, les modernes observent le préceptes de l'*Y-king*, pour se purifier & s'abstenir, 110, 111. Quels sont ceux qu'on doit se garder d'imiter, 111. Quelle estime il faisoit de l'inoculation ; & ce qu'il disoit des préjugés qu'on avoit sur la petite-vérole, 111, 112. Pourquoi il recommandoit d'être toujours en garde contre ses pensées, 112, 113. Quels moyens il indiquoit pour arriver à la perfection, 113, 114. Quelles etoient ses idées sur l'usage du vin, & la maniere dont on l'avoit introduit, 114, & suiv. Quelle eau il regardoit comme la meilleure, & comment il la bonifioit lorsqu'elle etoit mauvaise, 117. Importance qu'il donnoit à l'art de nager, 118. Pourquoi il recommandoit d'eviter les juremens, & les termes malhonnêtes, 118, 119 ; de se garder d'aucun excès dans les alimens & la boisson, 119, 120 ; de se livrer à la lecture des livres classiques, tels que le *Chi-king*, le *Ta-hio*, le *Tchong-yong*, le *Hiao-king*, le *Li-ki*, & de fuir celle des romans, 120 & suiv. ; de ne pas user de trop de sévérité, mais de ne pas montrer trop d'indulgence ni trop d'affection envers les domestiques & les femmes, 124 & suiv. Ce qu'il disoit de sa conduite envers les eunuques, 126 ; des devoirs d'un Général, *ibid.* & suiv. ; de la maniere dont il faut exercer & contenir les troupes, & le peuple, 128, 129 ; des dangers qu'il y a à faire usage de toutes les eaux indistinctement, 130 ; de l'usage des légumes, pour se faire une santé robuste, 130, 131 ; des devoirs de piété filiale qu'il rendoit à son aieule, *Hoang-tai-heu*, 131, 132. A quoi il attribuoit l'heureux gouvernement de l'Empire sous les premiers Empereurs, 132, 133. Ce qu'il exigeoit pour l'usage des fruits, 133, 134. Ses attentions pour tout ce qui etoit du ressort du gouvernement, & sur-tout de la justice criminelle, 134, 135. Quel cas il faisoit des emigrations de plusieurs bannieres tartares qui etoient venues se soumettre à son Empire, 135, 136. Ce qu'il disoit des effets de l'humanité & de la bienfaisance sur les cœurs les plus durs & les plus intraitables, 136, 137 ; des précautions qu'on doit prendre contre les accidens, 138 ; de la différence qu'il y a, pour la discrétion, entre les personnes d'un rang elevé & celles de basse extraction, *ibid.* ; du jugement qu'on peut porter d'un homme sur son seul regard, 139 ; de la gravité qu'on doit mettre dans le regard, 139, 140 ; des egaremens où les livres nous jettent lorsque nous ne savons pas en appliquer les instructions & les préceptes aux circonstances, 140, 145 ; de l'exemple qu'on doit donner lorsqu'on veut porter les autres au bien, 141. Comment il s'exprimoit au sujet de la doctrine de *Fo*, sur *Fo* lui-même, & les Bonzes, 142, 143. Par quel raisonnement il prouvoit que les vieillards soutiennent difficilement la chaleur, 143. Quel cas il faisoit de sa barbe & de ses cheveux, blanchis par la vieillesse, 143, 144. A quel sujet il rapportoit le proverbe tartare, *les dents qui tombent aux vieillards, portent utilité à leurs descendans*, 144, 145. Quelle estime particuliere il faisoit de l'*Y-king*, & combien il trouvoit sa doctrine utile & intéressante, 146 & suiv. Preuve qu'il donnoit de la nécessité de voir une chose pour pouvoir en parler avec fondement, 148, 149. Par quel travail il enrichit & fixa la langue tartare, 150. A quoi il attribuoit l'etat florissant de son Empire & du commerce, sous son regne, 150, 151. Ce qu'il disoit du choix

des boissons & des alimens convenables au tempérament, 151, 152; des moyens de se conserver en appliquant son esprit & son cœur à une seule chose, 152; des secrets des Artistes, 152, 153. Aveu plein de franchise qu'il faisoit de son peu d'aptitude aux actions de bravoure, 153. Son humanité, 154. Ses précautions pour la poudre à tirer, *ibid.* Ce qu'il pensoit sur les récits des belles paroles & des grandes actions des Anciens, 154, 155; sur la condescendance des uns pour les autres, 155; sur l'attention constante du peuple au travail, & sur l'amour de l'economie, 155, 156; sur le goût & la jouissance modérée des plaisirs, 157; sur les distributions que fait un Empereur, des récompenses & des dignités, 157, 158. Par quel exemple il faisoit sentir la nécessité d'ecouter & de peser tous les avis, & d'examiner mûrement une affaire, pour porter son jugement, 158 & suiv. Ce qu'il disoit des moyens que la nature nous a donnés pour acquérir la science & les vertus, & que l'education développe, 162, 163. Son goût pour la lecture, & ses soins pour faciliter l'intelligence des livres, & enrichir la langue & la littérature chinoises, 163 & suiv. Son attention à publier, en fait de médecine, tout ce qui concernoit le bien général, sur les différentes especes de médecines, & sur le traitement des maladies de plénitude, 165 & suiv. Son goût pour les grands appartemens, 168. Quel exemple il citoit de la raison & de la convenance qu'il cherchoit dans les choses les moins importantes, même dans les plaisanteries, 168, 169. Remarques qu'il faisoit, sur la conformité des actions des sages de l'antiquité & de ceux de la Dynastie présente, 170. Son respect pour les vieillards dans les moindres choses, *ibid.* & 171. Sa piété & sa vénération pour les ancêtres, *ibid.* Son goût pour l'agriculture & le jardinage, *ibid.* & 172. Sa prévoyance pour les approvisionnemens en grains, 173. Son economie, *ibid.*, 174, 180. Quel cas il faisoit des anciens vases, 174. Ses idées sur l'objet principal du culte de chaque nation, 175. Pourquoi il défendoit de faire peur aux gens qui etoient susceptibles d'aversion pour des objets quelconques, *ibid.* En quoi il faisoit consister le véritable respect pour l'esprit *Fô*, 176; ses remarques sur la différence des hommes selon les climats, *ibid.* 177; sur l'eclat du vernis d'Europe, préférable à celui de la Chine, *ibid.*; sur ce qui donne la fertilité aux terres, quelles qu'elles soient, 178; sur quelques anciens usages tartares, par rapport à l'hospitalité, *ibid.* 179. Ce qu'il disoit des premiers cadrans & des premieres horloges apportées en Chine par les Européens, & des progrès qu'avoit faits, depuis, l'horlogerie en Chine, *ibid.* & 180. Ses idées par rapport aux choses qui sont de mauvais ou de bon augure, *ibid.* & suiv. Pourquoi il défendoit de se moquer des estropiés, 181. Son respect pour les cérémonies impériales, & son attention à les pratiquer, ou par lui, ou par d'autres en son nom, 182 & suiv. Leçon qu'il donnoit sur la patience dans les maux, *ibid.* 185; sur la ruse & la finesse qu'on peut employer pour conserver sa santé, *ibid.* Instruction morale qu'il tiroit d'une lame d'epée d'acier, dont il avoit fait un pied à mesurer, 185, 186. Ce qu'il disoit de ses soins pour etendre les connoissances astronomiques & géographiques, 186, 187; des différentes inventions de l'homme, 187, 188; de la dignité que doit garder un Grand, 188, 189; des excès qu'il faut eviter dans les ornemens & l'entretien brillant des maisons, *ibid.*; des précautions que doivent prendre les peres & meres de ne pas trop caresser, ni elever trop déli-

catement leurs enfans, 189, 190; des usages des Tartares pour conduire un cheval ou un chien, *ibid.* Motif qu'il donnoit de l'usage où il etoit de n'aller à la chasse que deux fois par an, une fois sur l'eau, & une fois dans les campagnes, 190, 191. Son ardeur à connoître les principes & les effets de la plus petite chose, *ibid.* Ses vues du bien public dans les travaux immenses & dispendieux qu'il fit entreprendre pour contenir les deux fleuves *hoang-ho* & *hoae-ho*, & en former, par ce moyen, des canaux navigables, 192 & suiv. Ses remarques judicieuses sur ces travaux & leur objet, 195, 196. Quels devoirs il prescrivoit aux Grands de l'Empire, 196. Comment il considéroit l'habillement, relativement à la santé, 196, 197. Ce qu'il pensoit de la flûte, 197, 198; des moyens de digérer promptement, 198; des ecoles superstitieuses de Chine, nommées ecoles du *Tze-ping*, du *Lu-gen*, du *Tze-men*, & de leurs manieres de deviner, 198 & suiv.; des avantages qu'on avoit à retirer de la lecture des livres sacrés, de morale & d'histoire, 203 & suiv.; des obligations aux cinq devoirs principaux, 206, 207; des dangers d'une trop grande *& trop génerale* méfiance, 207, 208. Pourquoi il recommandoit le respect pour les vieillards, 209. Sa sensibilité, *ibid.* Son aversion pour la profusion des viandes, *ibid.* & suiv. Quel cas il faisoit des caracteres, & pour quelle fin principale il disoit qu'ils avoient été donnés, 211, 212. A quoi il réduisoit les principaux devoirs d'un Souverain, pour bien gouverner, 212, 213. Ses exercices pieux pour faire cesser une calamité publique, 213 & suiv. Son respect filial, 215, 216. Avec quelle résignation il supportoit les incommodités de la vieillesse, 217. Ce qu'il pensoit des impostures des *Tao-see*, sur le secret pour jouir d'une longue vie, 217, 218. Sa conduite vis-à-vis des charlatans, 218, 219. Sa grande facilité pour les calculs, & les raisons pour lesquelles il avoit appris cet Art, 219, 220. Ses idées, ses recherches & ses travaux, sur la Musique & les *lu* musicaux, 220 & suiv. Quel cas il faisoit de divers animaux quadrupedes ou volatiles venus des pays etrangers, 225; du lion, 226. Sa conduite vis-à-vis des femmes de son palais, *ibid.* Pourquoi il recommandoit d'observer les mœurs séveres des Tartares, 227. Quel cas il faisoit de l'arc & des fleches dont ils faisoient usage dans la guerre, 227, 228. Ce qu'il disoit des cinq especes de grains. 228 & suiv.; du riz, & des soins que doit avoir l'Empereur, de veiller sur cet objet, 230, 231; de l'usage des richesses & de toutes les productions de la terre, 231, 232; des joueurs, de leur caractere, & des malheurs attachés à cette profession, 232 & suiv.; des devoirs du pauvre & du riche, 234; du festin qu'il donna à tous les vieillards, à la cérémonie de sa soixante-dixieme année, 235; de sa mémoire heureuse, 236; de la methode qu'il faudroit suivre pour les *eloges quelconques, 236, 237;* des anciens Poëtes & des modernes, 237, 238. Ce qu'il disoit, d'après *Cong-tze*, sur le frein qu'on doit mettre aux passions diverses qui nous possedent dans la jeunesse, dans l'âge viril & dans la vieillesse, 238, 239. Maxime sublime pour bien régler l'Etat, 239, 240. Pourquoi il défendit de faire, à pied, les chasses aux animaux féroces, 240. Ce qu'il recommandoit à un malade, 241. Ce qu'il disoit de l'usage des Médecins, des remedes, & de la différence qu'il y avoit entre les Médecins modernes & les Médecins anciens, 241, 242 & suiv. Son goût pour ecrire les caracteres, & quelle importance il mettoit à cette occupation, 245 & suiv. De quelle

nature il vouloit que les présens fussent entre amis, 247. Son zele infatigable pour les soins du Gouvernement, 247, 248. Son estime pour les livres de *Cong-tze*, 248, 249. Quelle méthode il indiquoit à ceux qui vouloient apprendre quelques-uns des Arts libéraux, 249, 250. Ce qu'il pensoit de la différence des poids & des mesures, 250, 251. Idée superstitieuse qu'il avoit sur le choix d'un bon jour & d'une bonne heure, avant d'entreprendre un voyage, ou une cérémonie, 251, 252 & suiv. Quel avantage, selon lui, *la lecture assidue* procuroit dans toutes les affaires, 253, 254. A quoi il imputoit le bonheur de voir une florissante postérité, 254. Comment il enflammoit le courage des jeunes gens, 254, 255. Quelle importance il mettoit à la conservation des usages & des mœurs tartares, 255, 256; à l'exercice de l'arc & des fleches, à pied & à cheval, 256 & suiv.; à l'art de conduire un char ou un cheval à la guerre, 259 & suiv.; à l'exercice de la chasse, 260, 261. Quelle etoit sa piété dans les calamités publiques, 261, 262. Jugement qu'il portoit du caractere des Tartares, 262. Ce *qu'il disoit du premier devoir de quiconque veut instruire les autres*, 263; du traitement différent qu'exigent les affaires, *ibid.*; du tort que fait souvent une trop grande défiance de ses propres forces, 263, 264; des moyens de rectifier les deux penchans naturels que nous avons à louer & à blâmer, 264; des dangereuses suites de la colere, 265; des différentes inclinations, 265, 266; de l'amour de la renommée, 266, 267; de la droiture, 267; du moyen d'eviter les fautes, 267, 268; de la conscience, 268; de la méditation des livres, 268, 269; des effets de l'amour de l'etude, 269, 270; de l'ordre & de la méthode que l'etude exige, 271; de son objet principal, 272, 273; des avantages qu'il y a de s'y appliquer de bonne heure, 273, 274. En combien de classes il divisoit ceux qui s'adonnent à l'etude, & quels moyens principaux il etablissoit pour y faire des progrès, 274, 275. Par quels moyens il croyoit que la science pouvoit s'acquérir, 275, 276. Ce qu'il disoit des hommes irréprochables dans leurs paroles & leurs actions, 276, 277; du mal qui résulte de la colere, 277; de la résignation à la volonté du Ciel, 277, 278; du choix qu'il y a à faire pour les liaisons qu'on veut former, 278, 279; des effets de l'etude sur le cœur & même sur le corps, 279; des ménagemens qu'il faut avoir pour le corps, en modérant les passions, & pour le cœur, en ne donnant point trop d'essor aux pensées, 279, 280; du but moral que se sont proposé les Anciens dans leurs livres d'exhortations & de préceptes, dont il recommande la lecture, 280, 281.

Chen-koung, Ministre de *Tchoang-ouang*, T. VII, 182.

Chen-koung, Auteur chinois, qui a ecrit sur le *Chi-king* & sur le *Tchun-tsieou*, T. II, 221, 242.

Chen-noung, Empereur chinois, tenoit sa Cour dans le *Chan-tong* : pourquoi *il avoit le feu pour symbole* : la Chine lui est redevable de l'invention des instrumens du labourage, de la maniere de cultiver la terre, de la botanique, de la médecine, & de l'établissement des marchés; on lui attribue même quelques livres sur l'agriculture & sur la médecine. En reconnoissance de tous ces bienfaits, les Chinois lui ont elevé des Temples, T. III, 10. Durée de son regne, *ibid.* Voyez *Yen-ti.*

Chen-si (la Province du), c'est par elle qu'a commencé l'Empire de Chine, T. I, 163. Par qui elle fut mise sous l'obéissance de l'Empereur de Chine, & dans quel tems, T. V, 92.

Chen-tsoung, Empereur, récompense le mérite de *Tcheng-hao*, T. VIII, 83; sa foiblesse pour son Ministre *Ouang-ngan-ché*, 84 & suiv. Changemens qu'il fait dans le Ministere en montant sur le Trône, T. X, 32. Trait de sa confiance aveugle dans le Ministre *Ouang-ngan-ché*, 32, 34, 36, 37 & suiv. Il lui sacrifie tous les Sages de l'Empire, 41. Il témoigne une estime particuliere à *Sée-ma-koang*, en recevant ses représentations, & en lui donnant successivement les emplois les plus honorables, 41, 42 & suiv. Il se lasse enfin des censures de son Ministre, & consent à sa retraite, 50, 51. Il ne cesse point pour cela de le combler d'honneurs & de bienfaits, & d'avoir egard à ses représentations pour le bien public, 51, 52, 54, 56. Reconnoissance qu'il en reçut à sa mort, 57, 58. Portrait qu'en fait *Sou-ché* dans son Histoire, 88.

Chen-tzouen, Chinois célebre sous la Dynastie des *Ming;* ce qu'en dit l'Empereur *Kang-hi*, T. IX, 76.

Cheou ou *Tcheou* (la Dynastie des), combien elle a subsisté, T. V, 49.

Ché-ouan-pao, Général chinois, condamné à mort malgré toute la gloire qu'il venoit d'acquérir, T. V, 216.

Cheou-fou, cérémonie chinoise; voyez *Hien-feou*.

Che-py, espece de petite-vérole; quels en sont les signes & le traitement, T. IV, 404.

Chereng, après s'être rendu coupable d'une perfidie, se sauve chez les Russes, revient ensuite avec les Tourgouths, & trouble d'abord, par sa présence, la sécurité où l'on etoit sur la transmigration nombreuse de ces Tartares: *Kien-long* se rassure, & rassure son Conseil à ce sujet, T. I, 409.

Che-tchang, Auteur chinois, qui a ecrit sur le *Chou-king*, T. II, 204.

Che-tsou, Empereur des *Tsing*, T. VII, 5. C'est le même que *Chun-tche*, le premier de la Dynastie régnante qui ait porté le nom d'Empereur, *ibid.*

Ché-tsoung, second Empereur de la petite Dynastie des *Tcheou* postérieurs; ses connoissances en mérite militaire, T. VIII, 5, 6. Il devient cruel par superstition, 12.

Che-tsoung-sou-ty: quel titre d'honneur il donna à *Tcheng-y*, T. VIII, 111.

Cheval, sa chair défendue aux Chinois par des raisons politiques, T. VII, 114. traitement qu'il exige en voyage, T. IX, 105. Ce qu'en dit l'Empereur *Kang-hi*, 259, 260.

Chevaux, maniere de les traiter, T. VII, 201, 202. Ils ne sont pas ferrés en Chine, 202.

Cheveux blancs (les), quel cas en faisoit l'Empereur *Kang-hi*, T. IX, 143, 144.

Chicane (ancien proverbe de Chine sur la), T. IV, 382.

Chi-king (chansons galantes du), ce qu'en dit Confucius, T. IV, 34. Ce que dit le *Chi-king* en parlant d'un Prince qui se fait aimer de ses peuples, & qui change les mœurs, T. IV, 64 & suiv. Comment il s'exprime en parlant du Sage, & des services qu'il rend à la patrie, 74. Ce qu'il dit sur la piété filiale, 77. Pieces en prose & en vers sur la *piété filiale*, tirées du *Chi-king*, 171 & suiv. Sa lecture recommandée, 212. A qui on est redevable de ce livre sacré, T. VIII, 193. Quelles pieces ont servi à former ce recueil, 211; quel en est le style, 254, 255. Ce que disoit l'Empereur *Kang-hi* de ce livre classique, T. IX, 121, 122. But de sa *morale*, 203. Voyez *Ta-hio* ou *la Grande Science*.

Chin, veuve chinoise: eloge de son amour conjugal, & de sa *piété* filiale, T. IV, 244, 245.

Chine. Etat de la Chine sous les différentes Dynasties par rapport à l'agriculture, aux annales, aux antiquités, aux assemblées publiques & particulieres, à l'astronomie & à ses Astro-

nomes, aux boissons dont ses habitans font usage, aux Bonzes & aux Bonzeries, au Calendrier, au canal Impérial, aux Censeurs, au cérémonial & aux cérémonies anciennes & modernes; à la chronologie, au commencement de son Empire, au commerce, aux concubines, aux curiosités naturelles, aux Dynasties, aux femmes, aux finances, à la Géographie, aux gens de guerre, au Gouvernement, aux Guerriers célebres, à l'Histoire & aux Historiens, aux jardins, à la Jurisprudence, aux Laboureurs, aux Lettrés, à la Littérature aux Sciences & aux Arts, aux livres & monumens anciens, aux Mandarins, aux Ministres, aux Marchands, aux monnoies, à la grande muraille, aux différens ordres de Citoyens, aux Philosophes, aux Poëtes célebres, aux poids & mesures, à la police, à la population, aux Principautés, aux révolutions, aux richesses, revenus & productions, aux Rois, aux Royaumes, aux sectes, aux serres, aux tems fabuleux & à la Topographie. *Voyez tous ces mots en particulier.*

Chin-nong, Botaniste chinois, T. III, 455.

Chinois. Ce qu'on trouve dans les Mémoires chinois sur les alimens des Chinois, leur antiquité, leur architecture, leur arithmétique, leur art militaire, leur Botanique, leur caractere, les caracteres de leur langue, leur chauffage, leurs connoissances elémentaires, leur ecriture, leurs Empereurs, leurs emprunts, leurs guerres, l'ignorance des anciens Chinois, leur langue, leurs maladies, leur Marine, leurs Mathématiques, leur Médecine, leur milice, leurs mœurs & leurs usages, leur musique, la mutilation, leur peinture, leur Philosophie, leur Physique, leur piété filiale, leur poésie, leurs préjugés, leur religion, leurs superstitions, leurs testamens, leurs vêtemens. *Voyez tous ces mots en particulier.*

Chinoises, (préjugés qu'on en a en Europe, concernant les dames) T. VIII, 266.

Chin-tsong, Empereur de Chine, favorable aux Missionnaires, T. V, 15 & suiv.

Chi-ouen, voyez *pieces académiques.*

Chirurgiens de Chine; leur maniere d'opérer, T. IX, 245.

Chou, sorte de gros millet, T. VI, 88. Grains de *chou*, rangés l'un contre l'autre, de deux manieres, pour mesurer la longueur du tuyau qui donne le son primitif, 89; les mêmes grains employés pour mesurer le diametre du même tuyau, & pour régler les poids & les mesures, 90 & suiv.

Chouai-jen, espece de gros serpent, T. VII, 136.

Choue-ouen, ouvrage de Chine sur la Grammaire, T. IX, 353 & suiv. Quel en est l'auteur, & le mérite, 389.

Chou-fei, jeune reine favorite de l'Empereur *Kao-tsoung*; T. V, 260. L'Impératrice *Ouang-ché* lui oppose, dans *Ou-ché*, une rivale qui cause sa disgrace, 260 & suiv.

Choui-pao, espece de petite vérole. Quels en sont les signes, T. IV, 406.

Chou-ki, espece de petite vérole. Quels en sont les signes, T. IV, 404.

Chou-king, (le) est regardé comme le plus précieux & le plus essentiel de tous les livres chinois, & en même tems le plus ancien, T. I, 59. Qui a fait le *Chou-king*, *ibid.*; 60 & suiv. Quelle croyance il mérite, *ibid.*, 63 & suiv. Comment il a été conservé, *ibid.*, 64 & suiv. Quel en est le style, 68. La confiance & les vertus qu'il doit inspirer, *ibid.*, 69, 70. Les critiques qu'il a essuyées, 70 & suiv. L'idée qu'on s'en forme en Chine, 73 & suiv. Combien il contient de chapitres, & de quelle matiere chacun traite, 440, note

8. Quelle en est l'autorité décisive, 152 & suiv. 440. Il tient le premier rang après l'I-king, T. II, 60. Il renferme les plus précieux monumens des premiers tems de la monarchie chinoise, en offrant seulement un recueil des maximes de gouvernement & de conduite, mises en pratique par les Empereurs, les Sages & les Grands, & de ce qu'on trouvoit de plus propre à instruire, 60 & suiv. Pourquoi il a eté ecrit, & quel prix doit lui donner la vérité qu'il respire, 61. On doit le regarder moins comme un livre d'histoire, que comme un livre de gouvernement, 62 & suiv. Mérite de la version tartare que l'Empereur *Kien-long* a faite du *Chou-king*, 61. La maniere dont il est composé, trace les différentes routes qui conduisent vers l'objet de cet Ouvrage, qui est l'instruction des Souverains & des personnes en place : ces routes sont le *Tien*, c'est-à-dire la vertu, la sagesse, la vérité, la justice, *&c.*; les *Mo*, savoir, les délibérations entre les ministres & le Prince pour le bien de l'Etat, &c.; le *Hiun*, c'est-à-dire les avertissemens ou remontrances au Souverain, *&c.*; les *Kao*, savoir, la conduite que doit tenir un Prince quand il s'agit de donner quelque nouvelle loi, *&c.*; les *Ché*, savoir, les paroles & les ordres du Souverain & des Ministres, aux Généraux d'armée, *&c.*; enfin les *Ming*, qui sont les ordres & instructions dont le bien public est l'objet, 63 & suiv. Confucius a diminué le nombre des chapitres dont le *Chou-king* etoit composé, 65. Pour quels motifs, *ibid.* Difficultés que cette diminution a fait naître dans la suite pour l'intelligence de l'histoire, 66. Le *Chou-king* porte aussi les noms de *Chang-chou* & de *Pi-king*. Origine de ces dénominations, 66 & suiv. Table chronologique des Auteurs qui ont ecrit sur le *Chou-king*, 202 & suiv. Eclipse rapportée dans le *Chou-king*, 272 & suiv. Voyez *Eclipses*. Texte du *Chou-king*, à l'occasion d'une eclipse du soleil arrivée sous *Tchoung-kang*, 256. Exemplaire du *Chou-king*, conservé par *Fou-heng*, T. III, 302, 303. Ce qu'on voit dans ce livre au sujet de *Chun*, & de l'origine du gouvernement féodal, T. IV, 47. Ce qu'il dit sur la piété filiale, 77. Il jette de grands eclaircissemens sur l'histoire générale de Chine, T. V, 47. On l'appelle Livre sacré, T. VII, 17. Travail de Confucius sur le *Chou-king*, T. VIII, 193. Comment il sert à porter un jugement sur l'etat de la langue de Chine sous *Yao*, 140. Quelle estime l'Empereur *Kang-hi* faisoit de ce livre sacré, & combien il en trouvoit la morale pure & importante, T. IX, 78 & suiv. Utilité de cette morale, 203.

Choun, fils du *Ko-han*, *Fou-yun*, cherche à fléchir le vainqueur & à rentrer dans ses droits; il fait assassiner *Tien-tchou-ouang*, T. V, 224, 225. Il ne jouit pas long-tems du trône, il est massacré, 225.

Chou-ouen-tsée. Quels titres d'honneur il obtint avant d'être enterré, en récompense des services qu'il avoit rendus au Royaume de *Ouei*, T. IV, 13.

Chou-tan, Censeur de Chine; sa haine contre *Sou-ché*, & les moyens qu'il emploie pour le perdre, T. X, 80 & suiv.

Chou-tchouen, ouvrage de *Sou-ché*, très-estimé. Quel en est l'objet, T. X, 107.

Christianisme porté à la Chine, T. V, 61 & suiv. Comment on le considéroit en Chine sous le regne de *Hiuen-tsoung*, T. V, 354. Anciens monumens du christianisme en Chine, T. VIII, 233, 234.

Chronologie chinoise (la). Jusqu'à quel tems elle remonte indubitablement, T. I, 239, 240. Motifs de douter sur celle des tems antérieurs, 240 & suiv. La chronologie de Chine est difficile

à eclaircir, T. II, 88. Précautions qu'il faut prendre pour en suivre le fil, *ibid.* Les evénemens astronomiques doivent diriger préférablement dans cette recherche, 89. Leur exactitude est la meilleure preuve de la vérité des faits, *ibid.* Gradation qu'il faut observer pour remonter aux tems les plus reculés, en commençant par le *Tchun-tsieou* de Confucius, & de là passant aux *King*, & des *King* aux siecles voisins du déluge, 90 & suiv. Comment on suit par ce moyen un ordre chronologique exact, & combien peu on risque de se tromper, 91. Il faut encore avoir recours à l'histoire générale de l'Empire chinois, & avec les connoissances préliminaires sur *Ouen-ouang*, fondateur de la Dynastie des *Tcheou*, & sur *Yn-koung*, par lequel Confucius commence son Histoire du royaume de *Lou*, on n'a besoin que de la table chronologique des Empereurs depuis *Hoang-ti* jusqu'à *Kien-long*, pour pouvoir remonter facilement d'année en année jusqu'aux epoques citées par Confucius, & qui servent de preuves à l'histoire des tems reculés, 92. Systêmes de chronologie chinoise des premiers Historiens de Chine, *Sée-ma-tsien* & *Pan-kou*, avec les remarques & l'opinion de M. de Guignes, 122 & suiv., 126 & suiv., 133 & suiv. On a cherché à embrouiller la chronologie de Chine, 141 & suiv. Son premier point fixe placé à la soixante-unieme année du regne de *Hoang-ti*, laquelle répond à l'an 2637 avant l'ere chrétienne, approche de la vérité autant qu'il est possible de le faire, & fait passer en revue, & sans confusion, les epoques & les principaux evénemens de l'histoire de Chine, 280 & suiv. Eclaircissemens donnés par M. Amiot sur cette epoque reculée. *Voy.* dans le même l'article de la conjonction des cinq planetes sous *Tchoang-hiu*, 274, *&c.* 280 & suiv. Chronologie des vingt-deux Dynasties, T. V, 48.

Chronologiques (tables) des Dynasties, des Auteurs de Chine, *&c.* Voyez *tables chronologiques.*

Chun, Empereur de Chine, associé à l'Empire par *Yao* à qui il succéda, T. III, 18. Ses sujets donnent le bois pour symbole de son regne. Il s'applique à perfectionner l'Astronomie, l'administration de la Justice; l'Agriculture, & en général les Sciences & les Arts, 18 & suiv. Il facilite toujours à ses sujets un accès libre auprès de sa personne, & même les moyens de lui représenter ses défauts. Son respect pour les sages & les vieillards, le mépris qu'il faisoit de l'or, sa haine pour la flatterie, le rendent toujours cher au peuple. Il fait de nouvelles découvertes dans la Musique & invente le *kin* à cinq cordes, 19. Il meurt l'an 2208 avant J. C., dans la cent dixieme année de son âge, après en avoir regné soixante-une, 20. Comment en parle le *Chou-king*, T. IV, 30. Il doit à sa piété filiale son association à l'Empire par *Yao*, T. IV, 248. Il apprend aux hommes la maniere de cultiver la terre, T. VII, 29. Ce qu'en disoit l'Empereur *Kang-ki*, T. IX, 72, 80, 158, 159. Ses grands travaux, son gouvernement, ses mœurs, sa religion. Voy. *Yao*, voy. aussi *Tchong-yong.*

Chun-chi, Empereur de Chine, pere de *Kang-hi*. Honneurs qu'il reçoit de son fils, T. IV, 113, 114. Son affabilité, & ses dispositions favorables pour les missionnaires, gens de lettres, T. V, 122. Sa mort, 23.

Chun-tche, Empereur de *Tsing*, T. VII, 5.

Chun-tien-fou, Tribunal du Gouverneur de *Pé-king*, T. III, 500, 501.

Chun-yu-yué, Mandarin de Lettres, célebre par la généreuse hardiesse avec laquelle il réfuta devant *Tsin-ché-hoang-ti* lui-même, tous les eloges qu'un flat-

teur donnoit à ce Prince, T. III, 266 & suiv.

Chymie (la) est cultivée en Chine; son ancienneté. Supériorité des Européens en cette partie, T. II, 492 & suiv. Assertion contradictoire sur les préparations chymiques, T. VIII, 261.

Cibot (M.), Auteur de l'*Essai sur l'antiquité des Chinois*, où il offre un tableau de la position des Lettrés par rapport à l'antiquité, T. I, 1 & suiv.; il y donne une courte notice des monumens & des livres anciens qui ont échappé au naufrage des temps, 22; il y fait connoître les Historiens postérieurs qui ont écrit l'Histoire des premiers tems depuis l'incendie des livres, 77; il y parle des tems fabuleux qui font remonter l'Histoire de Chine jusqu'à la création du monde, 93; il examine à quel tems à-peu-près on peut fixer la fondation de la Monarchie chinoise & le commencement de l'Histoire, 111. Traduction de deux petits Ouvrages du petit-fils de Confucius & d'un de ses Disciples, intitulés, *Ta-hio* & *Tchong-yong*, ou de *la Grande Science* & du *Juste Milieu*. Voyez *Ta-hio* & *Tchong-yong*. Notice du même Missionnaire sur la soie, sur les différentes especes de vers à soie de Chine & sur la maniere de les elever, *T. II*, 575 & suiv.; sur les deux sortes de frêne connues en Chine, & sur leurs propriétés, 598 & suiv.; sur le cotonnier-arbre, & le cotonnier herbacé, qui sont aujourd'hui la plus grande ressource du peuple de toutes les Provinces pour les vêtemens, 602 & suiv.; sur le bambou, sur sa culture & sur l'utilité qu'en retirent les Chinois, 623 & suiv. Traduction d'un Poëme qui a pour titre, *le Jardin de Sée-ma-kouang*, 645 & suiv. Mémoire sur les serres chinoises, T. III, 423 & suiv. Détails qu'il donne sur leur exposition, sur leurs différentes especes, sur la simplicité de leur construction & la forme qu'on leur donne, 425 & suiv.; sur les dimensions, l'usage qu'on en fait, la maniere de les gouverner, les précautions qu'elles exigent, les moyens d'y entretenir le même degré de chaleur, les avantages qu'en retirent les jardiniers fleuristes, & les moyens d'y accélérer la fleuraison, 426 & suiv. Notices sur quelques plantes & arbrisseaux de Chine, tels que le nénuphar, 437 & suiv.; le *yu-lan*, 441 & suiv.; le *tsieou-hai-tang*, 443; le *mo-li-hoa*, espece de jasmin, 446; la châtaigne d'eau, 449; le *lien-kien* ou *ki-teou*, 451; le *kiu-hoa* ou la matricaire de Chine; 455; le *mou-tan* ou pivoine, 461; le *yê-hiang-hoa*, 478; le *pé-gé-hong*, 480; le jujubier, 482; le chêne, 484; le châtaignier, 490; les oranges-coings, 495: il décrit chaque plante en particulier, sa forme, sa culture, la nature du terrein qui lui convient, ses diverses especes, ses vertus & ses usages, 437 & suiv. Requête à l'Empereur pour la cérémonie du labourage, traduite d'après l'original sorti du Tribunal des cérémonies, 499 & suiv. Mémoire sur la piété filiale des Chinois, T. IV, 1 & suiv. M. Cibot offre d'abord un exposé très-etendu de la Doctrine ancienne & nouvelle de ces peuples, *sur la piété filiale qui fait la base de leurs mœurs* & de leur gouvernement, 2, 3 & suiv. Il commence par des extraits du *Li-ki*, précédés d'une notice de ce livre; le quatrieme des *King*, & un des plus précieux livres canoniques de Chine, 6, 7 & suiv. Il continue à donner successivement des notices du *Hiao-king*, ou livre canonique sur la piété filiale, le dernier ouvrage de Confucius, avec des extraits des commentaires de cet ouvrage, 28, 29 & suiv.; d'un autre livre sur la piété filiale qui parut la vingt-neuvieme année du regne de *Kang-hi*, qui le décora lui-même d'une Préface, 77 & suiv.; & dans lequel, après avoir posé en principes

que l'amour & le respect embrassent tous les devoirs de la piété filiale, on examine à quoi est obligé l'Empereur pour les remplir, & on détermine en quoi consistent ceux de l'amour & ceux du respect filial, 77, 78 & suiv.; de plans présentés aux Empereurs par des Grands & des Censeurs, pour leur recommander l'exercice de la piété filiale, en leur citant les exemples les plus frappans, 100 & suiv.; du *Chen-hiun* de l'Empereur *Kang-hi*, 113 & suiv. Voyez *Cheng-kiun;* du Code des Loix de la Dynastie régnante, dont l'Empereur *Kien-long* vient de faire publier un précis en vingt volumes, sous le titre de *Tai-tsing-hoei-tien*, & d'où M. Cibot a extrait ce qui a rapport à la pratique de la vertu filiale, 127 & suiv. Voyez *Tai-tsing-hoei-tien.* Diverses pieces en vers & en prose sur la piété filiale, dont les titres sont, *le fils affligé*, 171; *la jeune veuve*, 172, *le Général d'armée*, 173; *le frere*, ibid.; *la bergere*, 174; *louanges de* Ouen-ouang, 175; *louanges de* Tai-gin, 176; *l'hirondelle*, 177; un vaudeville sur l'appartement des femmes, 178; *le laboureur*, 180; *les contrastes*, 182; *le tigre*, 183; *les plaintes*, 186; chants funebres dans le goût des *Nenies* des Romains, 190; le placet de *Li-mi*, 193; le testament du Docteur *Yang-tche* à ses enfans, 196 & suiv.; l'union du mari avec sa femme, 206; les regles des assemblées de famille, 212: le premier article d'une Déclaration de l'Empereur *Kang-hi*, sur les devoirs du respect & de l'amour filial, 220 & suiv.; le second article d'une Déclaration de *Yong-tching* sur le même objet, 227 & suiv. Notice du recueil *Kou-kin-y-tong;* voyez *ce nom.* Traduction de plusieurs discours chinois; celui de *Ngueou-yang* devant le tombeau de *Sée-ma-kouang*, 242; celui d'un Mandarin devant le cercueil d'une veuve, 244; celui du Docteur *Kien-song* devant le cercueil de sa mere, 245; inscription gravée sur un marbre à côté du tombeau de *Pei-kong*, Censeur de l'Empire, 246. Ce Mémoire est terminé par des exemples de piété filiale, 1°. des Empereurs *Chun-kao-tsong*, *Ouen-ouang*, &c. 248 & suiv.; 2°. des personnes du peuple, *Tsi-chun*, *Lieou-ping*, *Fan-tsun*, &c. 258 & suiv.; & par une quantité considérable de maximes, de proverbes, de sentences, de pensées & de réflexions morales sur la piété filiale, 268 & suiv. Mémoire de M. Cibot sur l'intérêt de l'argent en Chine, dans lequel, après avoir jetté des lumieres sur le gouvernement de Chine, sur les revenus & l'administration générale de cet Empire relativement aux impôts & aux dépenses, sur les monnoies & leur circulation, sur les sept ordres de citoyens par rapport à leurs biens & à leurs possessions, sur les sources communes des richesses & des biens dans tout l'Empire, sur la nourriture, les mines, le commerce & les mœurs des Chinois; il se borne à répondre historiquement à trois questions: quel est le taux de l'intérêt permis aujourd'hui en Chine par la Loi? ce que s'est proposé le Gouvernement en le portant si haut; quels moyens emploie l'administration publique pour réussir, & si elle est secondée par les mœurs publiques, T. IV, 299, 300 & suiv. Précis des notions qu'on a à la Chine sur la petite-vérole, sur le traitement de cette maladie, sur la pratique de l'inoculation; sur les quarante-deux especes connues en Chine, sur les symptômes & les remedes de chacune, 392. Voyez *Petite-vérole* (la). Notice d'un Ouvrage chinois nommé *Si-yuen*, avec une explication des objets relatifs à la police & à la justice criminelle que renferment les huit livres dont il est composé, 421 & suiv. voyez *Si-yuen* (le); du *Cong-fou*,

exercice superstitieux des Bonzes appellés *Tao-sée*, dont M. Cibot n'offre qu'un simple exposé de la partie pratique, consistant dans la posture du corps & dans la maniere de respirer, & des principes de la Médecine chinoise sur lesquels on dit qu'elle est fondée, 441 & suiv. Indication des maladies dont les différentes postures guérissent, disent les *Tao-sée*, 446; quatre planches où sont peintes des figures qui donnent l'idée des postures du *Cong-fou*, 451 & suiv. Observations de Physique & d'Histoire naturelle de l'Empereur *Kang-hi* sur les pétrifications, 453; sur les pierres de sel, *&c.* Voyez *Kang-hi.* Mêlanges de diverses compositions & recettes pratiquées chez les Chinois pour l'utilité & l'agrément de la cuisine, du jardinage, de la Médecine, &, en général de tous les arts de besoin, de luxe & d'agrément, 484. Notice du *ché-hiang*, animal duquel on tire le musc, de ses deux especes, & des trois manieres de lui faire la chasse, 493 & suiv. voyez *Ché-hiang;* du *mo-kou-sin*, espece de champignon, & du *lin-tchi*, 500 & suiv. voyez *mo-kou-sin* & *lin-tchi;* du *pe-tsai* & de ses trois especes, 503 & suiv. voyez *pe-tsai.* Notices sur le vin de Chine, T. V, 467; sur la maniere de le faire, 468. Gravure des vases & caisses pour cuire des mets, *&c.* à la vapeur de l'eau chaude, 474. Maniere de faire l'eau-de-vie chinoise, 475; le vinaigre, 478. Notice sur les raisins secs de *Ha-mi*, 481. Histoire abrégée de ce Royaume, 486. Indication de la composition de deux excellens remedes pour la petite-vérole, la rougeole, la fievre pourprée, *&c.* 492. Détails sur les matieres premieres des teintures chinoises, 495; sur l'abricotier, ses différentes especes, son fruit & ses propriétés, 505 & suiv.; sur l'armoise, ses trois especes, & l'emploi qu'en fait la médecine, 514 & suiv. Essai de M. Cibot sur les pierres sonores, T. VI, 255; sur l'Auteur de cette découverte, *ibid.*; sur les distinctions qu'en firent les Anciens, sur leurs propriétés, sur la maniere de les travailler, sur la différence plus ou moins estimée des couleurs, & enfin, sur l'emploi qu'on en fait dans la musique, 256 & suiv. Essai du même Auteur sur le passage de l'ecriture hiéroglyphique à l'ecriture alphabétique, dans lequel après avoir supposé que les hiéroglyphes des Egyptiens etoient tracés, selon les mêmes regles que les caracteres chinois, il indique la théorie des caracteres chinois comme un moyen de voir par où celle des hiéroglyphes d'Egypte s'approchoit le plus près de l'alphabet, jusqu'où elle a pu servir à en montrer l'idée, & comment elle a aidé à trouver le chemin qui conduit à leur invention, T. VIII, 112 & suiv. Second Essai sur la langue des chinois, dont M. Cibot s'applique à donner une notion plus philosophique que grammaticale, & où, après avoir prouvé qu'elle date de quatre mille ans & subsiste presque sans altération, il en analyse les richesses & les beautés, 137 & suiv. Notes à la suite de cet Ouvrage, relatives au Gouvernement, aux Sciences & Arts, à la population, aux caracteres de la langue chinoise, aux sectes, aux livres, à la poésie, à l'eloquence, à la géographie, *&c.* des Chinois, 185 & suiv. Notice sur les objets de commerce à importer en Chine, tels que la bijouterie, les etoffes de laine, les soieries, la quincaillerie, *&c.* 267; sur le sang de cerf employé comme remede, dans certaines maladies, 271; sur la poterie de Chine, 275; sur le Tribunal nommé *Kong-pou*, qui est chargé de tout ce qui concerne les ouvrages publics dans tout l'Empire, 278. Essai sur les jardins de plaisance des Chinois, avec une notice des révolutions qu'ils ont eprouvées sous différentes Dynasties,

Dynasties, pour la grandeur & l'embellissement, 301. Troisieme Essai sur la langue & les caracteres des chinois; détails sur leur invention & leur origine, sur les six classes sous lesquelles ils sont rangés, sur les images qu'ils représentent & sur les diverses applications qu'on en peut faire à la morale, aux sciences & aux arts, à l'Histoire, à la religion, aux moeurs & aux usages, *&c.* sur leurs livres anciens & modernes, & sur les moyens possibles d'apprendre leur langue, T. IX, 282. Notes, à la suite de cet Essai, relatives au Gouvernement, aux sciences, *&c.* de la Chine (on indique dans cette Table les divers objets de ces Notes.), 346. Relation de l'inondation de la ville de *Yen-tcheou-fou* & de son territoire, en 1742; des moyens employés par le Gouvernement pour secourir les habitans des cantons submergés, de la reconstruction de la ville, des distributions de riz faites au peuple, des visites solemnelles du Gouverneur de la ville & des principaux Mandarins, & enfin des actions de graces rendues par le peuple; le tout représenté dans douze planches, 454 & suiv. Pensées, maximes & proverbes extraits & traduits de divers livres chinois, par M. Cibot, 1°. sur les Princes, les Ministres & les Courtisans, T. X, 144; 2°. sur les epoux, 145; 3°. sur les femmes, 147; 4°. sur les enfans, 151; 5°. sur les Sages & la sagesse, 152; 6°. sur le vice & la vertu, 153; 7°. sur les amis & l'amitié, 155; 8°. sur le cœur, 156; 9°. sur les plaisirs, *ibid.* Proverbes, 157 & suiv.

Ciel, ce que *Sun-tse* entend par ce mot; T. VII, 58. Ancienne maxime de Chine au sujet du Ciel, 26.

Cimbales des Chinois, T. IV, 151.

Cinq devoirs (les). Obligation qu'il y a de les remplir, T. IX, 207.

Circulation du sang. Voy. *sang* (circulation du).

Cire d'abeille, comment on la blanchit en Chine, T. IV, 487, 488.

Citoyens. (On compte en Chine sept ordres de) T. IV, 312. Quels etoient les quatre ordres de Citoyens distingués en Chine depuis le commencement de la Monarchie, jusqu'à la révolution occasionnée par *Tsing-chi-hoang*, 35. Ce qui fait les vrais citoyens, 73. Vertus des vrais citoyens, *ibid.* & 74.

Citrons, méthode sûre pour les conserver, T. IV, 489.

Civilité, en quoi elle consiste chez les Chinois, T. V, 26.

Climat, (le) n'influe pas sur le caractere des Chinois; T. VIII, 212.

Climats. (Observations de l'Empereur *Kang-hi* sur les) Quels sont ceux qui influent sur le physique comme sur le moral des hommes, T. IV, 469, 470, & T. IX, 176, 177.

Cloche de la grande tour, (la) sonne pendant toute la cérémonie du premier jour de l'an, T. IV, 142.

Cloches, (les) sont fondues par ordre de *Tsin-ché-hoang-ti* pour en faire des statues, T. III, 238.

Cochenille. (Observations de l'Empereur *Kang-hi* sur la) T. IV, 477, 478.

Cochin-chine. (la) Situation de ce pays & le nom qu'il portoit autrefois, T. V, 427.

Cocons de soie. Voy. *soie* & *vers à soie sauvages.*

Code de Chine. (Précis du) T. IV, 127 & suiv.

Code civil & criminel rédigé sous l'Empereur *Tay-tsoung*, T. V, 160. Notice du code de Chine, appellé *Tai-tsing-hoei-tien.* Division des matieres qui sont traitées dans les deux cens cinquante livres dont il est composé, T. VIII, 210 & suiv. Comment, & jusqu'où la piété filiale dirige le code criminel de Chine, T. IV, 155 & suiv. Voy. *Tai-tsin-leu-li.*

Cœur. (Définition du) T. IV, 196. Source de sa dépravation, T. VII, 26. En quoi consiste la bonté du cœur selon *Kang-hi*, T. IX, 82.

83 ; sa pureté, 85, 86 ; sa liberté, 87. Pensées morales sur le cœur, tirées des livres chinois, T. X, 156.

Coignassier. Comment les Chinois en obtiennent d'excellens fruits, T. III, 495, 498.

Coings. (Propriété des cendres de) T. IV, 486.

Colere (la) a des suites dangereuses pour un Général, T. VII, 105. Maxime du Philosophe *Mong-tsé*, sur la colere, T. IX, 265, 277.

College Impérial. Cérémonies qui s'y pratiquent lorsque l'Empereur en vient faire la visite, T. IV, 16 ; amélioration & privileges qu'il obtint par les soins de *Fan-tchoung-yen*, T. VIII, 58 & suiv.

Colleges (les) rétablis en Chine sous *Tay-tsou*, T. VIII, 18, 19. Nouveaux réglemens obtenus en leur faveur par *Fan-tchoung-yen*, T. VIII, 56 & suiv. Ce qu'ils etoient sous les premieres Dynasties ; ce qu'on y enseignoit, T. IX, 402. Leur police, 404.

Colomb. (Christophe) Quelle description géographique l'excita à tenter ses découvertes, T. V, 13.

Colonnes. Dimensions & proportions que les Chinois donnent à leurs colonnes, T. II, 518.

Combat (le) n'est pas toujours nécessaire, T. VII, 70. Ce qu'il faut prévoir avant le combat, 69, 90 ; quand il faut le livrer, 73, 78, 97, 98, 211, 212, 213, 266 ; quand on doit l'eviter, 192, 193.

Combat singulier, autrefois en usage en Chine ; il y est défendu, T. VII, 97.

Combattre (maniere de) avec avantage, T. VII, 88, 89, 132, 190, 191, 192.

Comédie. Quel cas on en fait en Chine, T. VIII, 227, 228.

Comédiens. Comment on regarde en Chine leur profession, T. IV, 159, 160, & T. VIII, 228.

Comique larmoyant, (le) connu en Chine, T. VIII, 228.

Commerçans (les) méritent des distinctions & des egards de la part du Gouvernement, T. IV, 344. Quels furent les premiers commerçans en Chine, *ibid.*

Commencement de l'Empire chinois ; à en juger par ce qu'on sait d'authentique sur *Yao*, *Chun* & *Yu*, on peut le faire remonter d'une ou deux générations au-delà de *Yao*, T. I, 149 & suiv. Quel jugement on peut porter des Chinois dans le commencement de leur empire, T. VII, 109. En partant d'après le *Chou-king*, sous *Yao* & *Chun*, les Chinois n'etoient encore qu'une colonie de gens policés qui prenoit la forme d'un Empire, & le regne de ces deux Princes est au moins du même siecle que celui des premiers Souverains des Egyptiens, des Chaldéens, des Phéniciens, & des peuples dont la haute antiquité est le mieux constatée, T. IX, 291. On a formé la conjecture que les Chinois etoient une colonie Egyptienne ; mais il est constant que le commencement de l'empire Chinois peut se fixer à 2300 ans avant l'ere chrétienne, 335, 336.

Commerce de Chine (le) se fait à Canton, de la part des Chinois, avec toute la bonne foi qui est nécessaire pour l'utilité réciproque du vendeur & de l'acheteur, T. II, 373. C'est sans fondement que M. Paw a avancé que tout le commerce intérieur de la Chine se fait par le grand Canal, 540 & suiv. Doutes & conjectures sur le commerce de soie que la Chine a pu faire anciennement avec la ville de Tyr, 577 & suiv. La culture des cotonniers, devenue depuis un objet important de commerce pour la Chine, regardée dans l'origine comme nuisible au commerce, 606, 607. Sous *Ché-hoang-ti*, on invente une arithmétique textile pour le commerce, T. III, 135. Les idées qu'on a en Chine sur le commerce, sont bien différentes de celles

de l'Europe, T. IV, 324. Voyez auſſi T. IX, 408. Dans quelles vues le Gouvernement de Chine cherche à abaiſſer peu à peu le commerce des etrangers à Canton, & à encourager celui qu'on fait avec les Tartares & les Moſcovites, *ibid.* Pourquoi les Chinois ne peuvent pas tirer une grande utilité en général de leur commerce avec les etrangers, 325. Quels ſont les principaux moyens qu'emploie le Miniſtere Chinois pour aſſurer l'equilibre du commerce, 326. Les rivieres & les canaux facilitent beaucoup le commerce en Chine, *ibid.* L'importation toujours jointe à l'exportation, aſſure le profit du commerce intérieur de Chine, *ibid.* Les ventes en gros & en détail dans les boutiques ou magaſins, comparées à celles de la compagnie des Indes à l'Orient; les femmes ne paroiſſent point dans les affaires de commerce, 326, 327. Quels moyens emploie le Miniſtere de Chine pour faciliter le commerce, & en etendre l'utilité, 342 & ſuiv. On diſtingue dans le commerce les choſes & les lieux, 343. Les echanges & les emprunts ſont regardés en Chine comme la baſe du commerce, & les ſeuls moyens qui peuvent l'étendre & le rendre floriſſant, 344 & ſuiv. L'Etat n'a mis en Chine aucun autre impôt ſur le commerce que celui des douanes, 349. En quoi le haut intérêt de l'argent, fixé par la loi en Chine, etend l'utilité du commerce, 350. Avantages que retire le commerce de Chine, des ſociétés qui ſont répandues dans tout l'Empire, dont le but principal eſt d'eviter le fardeau des dettes fixes, & qui portent intérêt, 384. Bureaux d'emprunts ſur gages, etablis dans toutes les villes, & même dans les gros bourgs; la commodité qu'ils offrent pour le commerce, & la police qui s'y obſerve, dignes de la ſageſſe & de la prudence du Gouvernement qui les autoriſe, 387 & ſuiv. Après l'agriculture, rien de plus en recommandation à la Chine que le Commerce, T. V, 42. A quelle occaſion le commerce avec les etrangers fut interrompu, rétabli, & enfin borné au ſeul port de Canton, *ibid.* L'etendue du commerce intérieur ſuffit pour rendre la Chine floriſſante, *ibid.* Notice des objets de commerce qu'on peut importer en Chine afin d'en faire des echanges, qui ſont plus dans le goût des Chinois & ſuivant la politique de leur Gouvernement, que l'argent, dont cet Empire regorge, T. VIII, 267. A quoi l'Empereur *Kang-hi* attribuoit l'etat floriſſant du commerce ſous ſon regne, T. IX, 150, 151. L'Empereur a des Boutiques qui donnent le taux au prix des marchandiſes de beſoin, & les empêchent de monter trop haut, T. IX, 408.

Compagnies militaires, (les) en Chine ſont diſtinguées par des etendards de diverſes couleurs, T. VII, 334.

Compaſſion (la trop grande) eſt ſouvent nuiſible, T. VII, 106.

Complémens. Les ſons que les Chinois appellent *complémens*, ſont au nombre de cinq; ſavoir, *fa*, *ut*, *ſol*, *re*, *la*; ce ſont les ſons ultérieurs ajoutés aux *ſept principes*, c'eſt-à-dire, aux ſept ſons fondamentaux primitifs, *fa*, *ut*, *ſol*, *re*, *la*, *mi*, *ſi*, que les Chinois appellent les ſept principes, T. VI, 133.

Compoſitions de Chine, (diverſes) T. IV, 484 & ſuiv.

Concubine: (le fils d'une) de quelle cérémonie il doit s'abſtenir, T. IV, 11.

Concubines (les) ne ſont permiſes qu'à l'Empereur, aux Princes & aux Mandarins, T. II, 392. Comment elles ſont regardées en Chine, & le peu de pouvoir qu'elles ont ſur leurs propres enfans, T. IV, 289. Réglemens du cérémonial de Chine ſur le nombre de concubines que doit avoir l'Empereur, T. V, 126. Juſqu'à quel excès le nombre en fut porté ſous *Ou-ty*,

126. Il est diminué de beaucoup par *Hiuen-tsoung*, 356. Usages & idées des Chinois par rapport aux concubines, T. IX, 58, 377. Traitement que leur faisoit l'Empereur *Kang-hi*, 226.

Condescendance, (la) vertu nécessaire dans la société, T. IX, 155.

Conditions, (bien qui résulteroit pour un Etat de l'egalité des) T. IV, 353, 354.

Confucius, autrement *Koung-tsée*, originaire de la Principauté de *Soung*, vient au monde la vingt-deuxieme année du regne de *Siang-koung*, Roi de *Lou*, ce qui revient à l'an 551 avant l'ere chrétienne, T. III, 41 & suiv. Il travaille avec ardeur à faire fleurir la vertu, la saine doctrine & les bonnes mœurs, 42; il parcourt la plupart des petits Royaumes qui partageoient alors l'Empire de Chine, & fait jusqu'à trois mille disciples, *ibid.*; il se retire dans sa patrie à l'âge de 68 ans, où il s'occupe à faire des gloses sur le *Li-ki*, à corriger le *Ché-king*, & à expliquer les *Koua* de *Fou-hi*; il meurt à l'âge de 73 ans; il n'eut qu'un fils, de qui sortit le fameux *Tsée-sée* qui composa le livre du *Juste milieu*, 42. Ses maximes sont recueillies par ses disciples, & consignées dans un livre nommé *Lun-yu*, 42 & *suiv.* Confucius rédigea le *Chou-king*, & c'est à lui qu'on doit les annales du Royaume de *Lou*, 43. Ce qu'il dit à ses disciples lorsqu'il eut enterré sa mere dans le même tombeau que son pere, T. IV, 11. Son jugement sur le sage *Mong-hien*, 12. Comment il veut qu'un fils se comporte vis-à-vis de l'ennemi de son pere, *ibid.*; il prescrit de la décence dans l'affliction, *ibid.* & 13; il fixe, d'après l'antiquité, la durée du deuil, 27; Son livre sur la piété filiale, 28. Voyez *Hiao-king*; il y etablit la piété filiale comme la racine de toutes les vertus & la premiere source de l'enseignement, 30. Comment il développe cette maxime par des citations du *Ché-king*, du *Chou-king*, 31 & suiv.; il prescrit l'observance rigoureuse des ordonnances de l'antiquité, 33; il distingue la piété filiale, du Souverain, d'un Prince, d'un Grand, d'un Lettré & de la multitude, & en quoi il faisoit consister chacune, 32, 34, 36. Belle maxime de Confucius, *qui n'aime pas ses parens, ne peut aimer personne*; comment elle est démontrée, 49. Pourquoi il combat tous les Philosophes de son tems, 50. Comment il réfutoit les faux bruits & les imputations calomnieuses dont on le noircissoit, 50, 51. Sa maniere de présenter les devoirs de la piété filiale, 54. Ses ouvrages etudiés par les jeunes Lettrés, T. I, 13. Il rétablit la doctrine de l'antiquité, 32 & suiv. Quelles armes il emploie pour combattre les erreurs de son siecle; par quelle conduite & par quelles epreuves il mérite le surnom de Socrate de la Chine, *ibid.*, & 33. Sa doctrine prévaut malgré l'envie, *ibid.* Ses ouvrages forment des Philosophes sublimes, & donnent naissance à d'excellens traités de politique & de morale, *ibid.*, & 33, 34. Travaux de Confucius sur les grandes annales, 61. Son zele pour la vertu, la vérité & le bien public, *& les maximes principales tirées de ses instructions aux peuples*, 483. Idée de sa philosophie, 492, note 50. Ses mœurs, ses travaux dans le ministere & dans les ecoles; eloges qu'on lui a donnés & qu'il mérite, *ibid.* & 492. Ses travaux sur l'*Y-king*, T. II, 42 & suiv. Voyez aussi page 57. Précautions & mesures qu'il prit pour vérifier ou eclaircir les mémoires sur lesquels il composa son *Tchun-tsieou*, 262. Il etablit, pour un Prince vertueux, neuf devoirs à remplir, T. V, 33 & suiv. Sous quelle Dynastie il vint au monde, 50. Dans quel endroit est sa sépulture, 287. Son eloge, T. VII, 6. Ses ouvrages, 14, 17.

Comment il peint les Lettrés nommés *Jou-hiao*, dans un entretien qu'il eut avec le Prince de *Lou*, T. VIII, 188 & suiv. Travaux de M. Amiot, pour completter l'histoire & la vie de Confucius, T. IX, 4. Erreurs de M. Scherer, au sujet du portrait de Confucius, 4, 5. Ses travaux sur les *King*, 285. Notice critique de sa vie & de ses ouvrages, 348 & suiv.

Cong-fou. On donne ce nom aux postures singulieres dans lesquelles se tiennent quelques *Tao-sée*, T. IV, 441. Superstition des Chinois, par rapport à la théorie du *Cong-fou*, regardé comme un vrai exercice de religion, *ibid.* Comment l'enseignent ceux qui en ont le secret, 442; il peut être considéré comme une pratique de médecine dont on peut tirer parti pour le soulagement & la guérison de quelques maladies, 442, 443. Cette pratique consiste dans la posture du corps, & dans la maniere de respirer, 443. Détail des trois principales postures, debout, assis & couché, avec les diverses attitudes dont elles sont accompagnées, 443, 444. Détail sur les trois manieres de respirer, par la bouche, par le nez à la fois, & tour à tour par la bouche & par le nez, *ibid.* Différences principales de la respiration *précipitée*, *filée*, *pleine* & *eteinte*, & de l'inspiration & expiration par *sifflement*, par *halenée*, par *sauts*, par *répétition*, par *attraction* & *déglutition*, &c., 444, 445. Voy. *Respiration*. Quel tems on prend pour le *Cong-fou*, *ibid.* Description des différentes postures du *Cong-fou*, & quelles sont les maladies dont on dit qu'elles guérissent, 446, 447. Quelles précautions il faut prendre, *ibid.* Sur quels principes les *Tao-sée* etablissent cette opération, & quelles conséquences ils en tirent, 448 & suiv.

Cong-tze. Ses plus belles maximes rapportées par l'Empereur *Kang-hi*, T. IX, 72, 80, 81, 84, 86, 89, 90, 104, 119, 124, 125, 141, 209, 234, 238, 239, 244, 253, 275, 278.

Connoissance, (quelles sont les choses dont on peut dire avoir une véritable), T. IX, 148, 149.

Connoissances elémentaires des Chinois. Quelles sont les connoissances elémentaires que les premiers hommes qui ont habité la Chine ont transmises à leurs descendans, & que ceux-ci ont perpétuées de génération en génération, jusqu'au tems où nous vivons, T. II, 115. Voyez *Amiot*. Connoissances des anciens Chinois sur le *Chang-ti* ou l'*Empereur suprême*, les *Chen*, les *Cheng*, le premier principe matériel, & les trois *Agents* par excellence, qui sont le Ciel, la Terre & l'Homme, 152 & suiv. Développement de ces connoissances par l'invention des Trigrammes de *Fou-hi*, 153 & suiv. Ce que les Chinois entendent par le mot *Tien* ou *Ciel*, en tant qu'il est le premier des *Tsai* ou Agens généraux; méthode qu'ils emploient pour expliquer tout ce qui a rapport au *Tien* ou *Ciel*; comment ils procedent, 157 & suiv. Leur connoissance, de tems immémorial, de l'année Julienne, 158; des années astronomique, civile & embolismique, & des lunaisons, 159. Leur méthode pour diviser les heures, distinguer l'ecliptique de l'equateur, & partager les années en saisons, 160 & suiv. Leur connoissance des irrégularités de la lune, & de l'art de calculer les eclipses, 164. Ce qui regarde le *Tien* ou *Ciel*, premier principe matériel: le second principe est nommé *Ti*, qui signifie la *Terre*; ce que les Chinois lui attribuent, 167; comment ils procedent pour parler à peu près de tout ce qu'elle contient dans son sein & de ce qu'elle laisse voir sur sa surface, *ibid.*; savoir, les six points principaux qui s'offrent à leurs yeux, & sur chacun desquels ils ont des manieres particulieres de s'enoncer, *ibid.*; les elé-

mens, *ibid.* & suiv.; les neuf divisions générales de la Chine nommées *Tcheou*, 168; les divisions particulieres qui renferment les cinq montagnes destinées aux grands sacrifices, & nommées *Yo*, 169; les cinq lacs *Ou-hou*, *ibid.*; les trois principales rivieres nommées *San-ho*, 170; les quatre mers appellées *See-hai*, *ibid.*; enfin, tout ce qui peut entrer dans les détails de la *Géographie*, *ibid.* & suiv. Ce qui regarde la Terre, le second des Agens généraux, 174. Le troisieme, qui est l'Homme, *Jin*, est envisagé comme un être sociable qui a des devoirs à remplir, & qui doit connoître toute l'etendue de ses devoirs, 175; précis de ce qu'il doit savoir sur l'existence des individus de cinq couleurs, nommés *Ou-hing* ou *Sing*, & sur les devoirs auxquels se réduisent toutes les obligations que les hommes vivant en société ont à remplir les uns envers les autres, & que les Chinois appellent *San-kang*, 175 & suiv.; ils etablissent trois principaux devoirs, le premier, nommé *Kiun-tchen*, est celui des sujets envers les Souverains, & de ceux-ci envers leurs sujets; le second, appellé *Fou-tsee*, est le devoir des peres envers les enfans & des enfans envers leurs peres; le troisieme, nommé *Fou-fou*, est le devoir des maris envers leurs femmes & des femmes envers leurs maris, 176: ils admettent encore les devoirs réciproques des freres, des amis, des citoyens, *ibid.* Ils posent pour base de la société cinq vertus fondamentales, 177; ils reconnoissent, outre les devoirs généraux, des devoirs particuliers qui ne regardent que les individus de chaque famille, & qui ont rapport aux neuf degrés tant en montant qu'en descendant, *ibid.* & suiv.; ils divisent en quatre classes, nommées *See-min*, les hommes vivant en société, 178; ils comptent sept sortes de passions qu'ils nomment *Tsi-tsing*, & dix especes de vertus qu'ils nomment *Che-y*, *ibid.* & suiv.; idée qu'ils ont sur la pratique des vertus, 179 & suiv. Voyez T. VII, 81, 91 & T. IX, 357, 406. Les anciens Chinois connoissoient cinq tons pleins, cinq couleurs, cinq goûts, T. VII, 81; cinq elémens, 91. Leurs connoissances dans tous les arts de besoin & autres, T. IX, 357, 406.

Conque pour sonner la retraite, T. VII, 382; quelle en est la forme, & le prix qu'elle coûte, *ibid.*

Conscience, ce qu'en dit *Tchou-tze*, T. IX, 268.

Constellations (des quatre) *Ki*, *Pi*, *Y*, *Tchen*, T. VII, 147.

Contrastes (les), chanson chinoise sur la piété filiale tirée du *Ché-king*, T. IV, 182, 183.

Contre-poisons connus & essayés en Chine sur des criminels condamnés à mort, T. IV, 435.

Contribuables. Ceux qu'on désigne en Chine par ce nom, sont les chefs de famille, qui sont les seuls sur lesquels la contribution est assignée, T. VI, 278 & suiv.; leur nombre est de vingt-huit millions cinq cens seize mille quatre cens quatre-vingt-huit, & comme d'après l'expérience on assigne pour chaque famille le nombre de six bouches, en n'en admettant que cinq avec M. Amiot, on a par le calcul des contribuables seuls, cent quarante-deux millions cinq cens quatre-vingt-deux mille quatre cens quarante individus, 279 & suiv.; on ne compte parmi les contribuables ni les Mandarins, ni les Lettrés, ni les Gens de guerre, ni ce qu'on appelle le menu peuple, comme gens de riviere, artisans, ouvriers en soie, ni les habitans de Pé-king, ni les Mant-choux qui vivent parmi les Chinois pour les contenir, 280 & suiv. Voyez *Mandarins*, *Lettrés*, & *Gens de guerre*.

Convenance (pourquoi l'on doit chercher la) dans les choses les moins importantes, T. IX, 168, 169.

Corée (la), origine des différentes guerres dont elle fut le théâtre sous le regne de *Tay-tsoung*, T. V, 170. Difficultés qu'eprouva l'Empereur pour la réduire malgré tous les avantages qu'il avoit remportés, 172, 173 & suiv.

Coréens. Fang-hiuen-ling détourne l'Empereur *Tay-tsoung* de leur faire la guerre, T. V, 196, 197 & suiv.

Cornet à poudre, T. VII, 379.

Coton, très-abondant en Chine, T. IV, 323.

Cotonniers (les) sont distingués, en Chine, en cotonnier arbre & cotonnier herbacé : l'un & l'autre sont aujourd'hui la ressource du peuple pour ses vêtemens, T. II, 602. Cet arbre a eté connu dès la plus haute antiquité, *ibid.*; la culture en etoit tombée sous les anciens *Tcheou*, *ibid.*; ce qui le fit regarder comme une chose très-précieuse & très-rare lorsqu'on remit cette culture en vigueur, 603. On commença à cultiver le coton herbacé dans la Capitale vers la fin du septieme siecle, *ibid.*; il etoit d'abord un objet d'agrément, on en reconnut l'utilité, & les Provinces s'occuperent de sa culture, 603, 604. Le cotonnier arbre ne fut connu en Chine que vers l'an 1288, *ibid.* *Les Empereurs de la Dynastie des Yuen etendent & accréditent la culture des cotonniers*, ils imposent peu-à-peu aux Provinces entieres des tributs annuels en coton, 605; ils vainquent toutes les difficultés qu'opposent à la culture du coton, presque tous les corps de l'Etat, *ibid.* & suiv. Les cotonniers arbres demandent un climat très-chaud, 607. Maniere de cultiver le cotonnier herbacé, & l'espece de terre qu'il exige, 609. On emploie différentes sortes d'engrais, quelles sont les meilleures, 611, 612 & suiv. Les cotonniers commencent à fleurir après le solstice, 614. Le tems de les semer varie selon le climat, la nature des terres, leur exposition & la saison, *ibid.* La bonté de la terre, ni les soins de la culture ne peuvent jamais réparer le vice des graines, 615. Il y a différentes manieres de semer les cotonniers, *ibid.* Il faut que la terre soit bien meuble, *ibid.* Quelle est la quantité de graine qu'on doit semer dans un *mou* ou arpent chinois, & quelle distance il faut mettre entre les sillons, 616. Le cotonnier est une plante fort délicate dans sa premiere jeunesse, *ibid.* La méthode qu'ont les Chinois, de la sarcler, est d'une grande utilité, 617. Quand les cotonniers ont un pied de haut, on est obligé de les pincer à peu près comme nos Jardiniers pincent leurs melons; néceffité de ce travail, *ibid.* & suiv. Ils ont toute leur crue vers les premiers jours d'août, 619. La récolte se fait à diverses reprises, elle exige peu d'attention, & c'est aux femmes, pour l'ordinaire, qu'on confie ce soin, 620. Les fruits de cette plante consistent en des coques remplies de coton; ces coques s'ouvrent au soleil, & donnent par-là le signal de la récolte, *ibid.* Parti qu'on tire de celles qui ne se sont pas ouvertes d'elles-mêmes, & dont le coton est bien inférieur, *ibid.* On ignore à combien se monte le produit *approchant d'un arpent de cotonniers*; il s'en fait une consommation prodigieuse, *ibid.* & suiv. Tout a son prix dans les cotonniers, & on tire parti de l'huile de leurs graines, de leurs branches & de leurs feuilles, 621.

Couleurs : les Chinois en admettent cinq, T. VII, 81; elles sont tirées en Chine du regne végétal, T. V, 495. Maniere d'extraire les parties colorantes des plantes, 496. De quelles plantes se tire le rouge, 498; le jaune, *ibid.*; le bleu, 499.

Coupures, (quel remede on emploie en Chine pour arrêter le sang des) T. IV, 86.

Couriers de Chine, (promptitude & exactitude des) T. VIII, 185.

Courtisans. Pensées & maximes sur les courtisans, tirées des livres chinois, T. X, 144.

Couteau, (le) se porte à la ceinture comme ornement, T. VII, 36.

Coutumes de Chine. Comment la politique des Empereurs en a tiré parti pour modifier la loi de l'intérêt de l'argent, T. IV, 379. Anciennes coutumes de Chine; il y en a trois principales; & quels etoient leurs objets, T. VIII, 64, 65. La Chine est redevable de sa durée à l'observance des coutumes anciennes, 198. Voyez *Mœurs & usages.*

Crainte, (espece de) source du repos, T. VII, 184.

Création. Les Chinois subjugués par l'autorité des *King*, font de la création la base de leur physique & le nœud de leur politique, en quoi ils different beaucoup des Européens, T. II, 383 & suiv.

Créanciers Chinois: conduite qu'ils tiennent envers leurs débiteurs, T. IV, 383.

Crimes. Confucius en distingue trois mille; quel est le plus grand de tous, T. IV, 57. Punition des crimes, T. VII, 36, 37; neuf sortes de crimes, 241.

Crocs de fer pour les incendies, T. VII, 379, 380.

Cuirasse chinoise, (forme de la) T. VIII, 373, 374.

Cuirasses des Cavaliers, T. VII, 360; des arbalêtriers, 362; des fusiliers, 363.

Cuivre, (méthode des Chinois pour bronzer le) T. IV, 491.

Culotte d'ordonnance des *Scutati*, T. VII, 366.

Culte des Chinois, quels en sont les objets, T. V, [illegible] & suiv. Idée de l'Empereur *Kang-hi*, sur le culte de chaque nation, T. IX, 175. Voyez *Chinois*, (*religion des*).

Culture de la terre, (la) recommandée essentiellement en Chine, T. VII, 27, 28.

Curiosités naturelles de Chine. L'Empereur en possede une immense collection, & elles sont rangées dans le plus bel ordre, T. II, 467, & T. IX, 361. Dans les observations de physique de l'Empereur *Kang-hi*, on fait mention de pétrifications surprenantes, telles que des troncs d'arbres entiers qui ont le poids, la dureté & le grain de la pierre, T. IV, 453; des pierres de sel transparent comme du crystal, & rougeâtre, 454; d'une espece de pin dont le suc est un venin très-subtil, & dont les racines qui se pétrifient en assez peu de tems, servent à aiguiser les instrumens les plus fins, 455; de l'eau de neige qu'on conserve dans le royaume de *Ha-mi* pour en arroser les terres dans la sécheresse, 458; d'une espece de cerf de couleur de bleu foncé, ayant les cornes & la pesanteur du bœuf, & la bosse du chameau, 459; des pierres de mer plus précieuses que l'agathe, *ibid.*; d'un arbre sans ecorce qui a des propriétés singulieres pour le chauffage, 460; d'une terre blanche dans le pays des Eleuths, qui donne le plus beau nitre, 463; d'une espece de lapin qui devient à l'automne d'un blanc de neige; 464. On cite une province où les especes d'arbres sont absolument séparées les unes des autres, 465; des eaux thermales, 467; une espece d'ours qui passe l'hiver sans rien manger, 468; des nids où l'on trouve un oiseau & un rat ensemble, 470; des épis pleins de cousins, 471. On parle d'une soie particuliere au nord-ouest de la Chine, 472; des pierres de foudre, 474; des melons qui eclatent & se fendent quand on parle, *ibid.*; une espece de riz précoce, 476; du fleuve *Hoang-ho*, 478; du *Fen-chou*, animal qui ressemble à un rat & qui est gros comme un eléphant, 481; l'essai sur les pierres sonores, offre encore une des curiosités naturelles de Chine, T. VI, 255 & suiv.

Cuvettes; objets de commerce à importer en Chine, T. VIII, 268.

Cycliques; (les caracteres) de quelle utilité

utilité est la connoissance de ces caracteres, pour vérifier chronologiquement l'histoire des tems rapportés dans le *Tchun-tsieou* de Confucius, & dans les livres antérieurs, T. II, 91 & suiv.

D

Dangers (cinq sortes de) qu'il faut eviter, T. VII, 104.

Danses; elles accompagnent le chant chez les Chinois; & les attitudes ou les différentes evolutions des danseurs, doivent dire aux yeux ce que les voix & les instrumens disent en même tems aux oreilles, T. VI, 166, 177.

Danses chinoises anciennes, T. IX, 374.

Débiteurs. Comment ils sont punis pour manquer à payer l'intérêt de l'argent, T. IV, 336 & 337. Comment ils sont traités en Chine par leurs créanciers, 383.

Défensive, (nécessité d'être sur la) T. VII, 76, 77.

Déluge, (ce que les Chinois rapportent du) T. IX, 381 & suiv.

Demi-ton. Ce que nous appellons demiton se nomme *chao* chez les Chinois, qui signifie moindre, petit, &c., T. VI, 55, notes. Cet intervalle ne doit pas être considéré comme une *moitié de ton: l'octave divisé en douze demi-tons qu'on supposeroit egaux entr'eux*, ne présenteroit qu'un chant factice, qui ne seroit, dans le fond, que l'action de détonner dans l'un ou l'autre systême de demi-tons musicaux, le majeur & le mineur, 65, 202 & suiv. Quelques personnes appellent le *mi* & le *si* des *demi-tons;* on pourroit, d'après leurs mêmes idées, leur soutenir que le *mi* est un *ton*, & l'*ut* un *demi-ton*, &c., 87, note 6, d'un son donné à son octave il y a douze *demi-tons*, dont sept sont appellés *diatoniques* ou *limma*, & cinq *chromatiques* ou *apotomé*, 202. Dans quels rapports sont ces deux sortes de demi-tons, 203. Les demi-tons ne sauroient être regardés comme les premiers elémens de la génération des sons, 193. La supposition que les instituteurs des principes de la musique aient d'abord commencé à diviser l'octave en douze demi-tons, est bien plutôt une idée des modernes que le procédé des anciens; raisons qui combattent cette supposition, 65, note 5. Comment les Chinois, postérieurs aux instituteurs, ont pu être conduits à faire correspondre des demitons à l'ordre primitif des *lu*, 95, note, & 194 & suiv. Douze demi-tons ne peuvent fournir douze modulations différentes, 203. C'est pour s'être restraints à douze *lu* déterminés, que les Chinois modernes ont eté forcés d'en altérer la proportion, afin qu'ils pussent servir indifféremment de *limma* & d'*apotomé* dans les douze modulations qu'ils vouloient tirer de leurs *lu*, 204. Moyen d'obtenir douze modulations sans dénaturer les *lu*, *ibid.:* en quoi consiste ce moyen, 206. Texte du *Toung-tien*, qui confirme la doctrine que *douze lu ne peuvent fournir douze modulations*, 207. Développement de ce texte, 209.

Dénombrement en usage chez les Chinois; comment il se fait; quoique nommé *dénombrement général*, il y a des personnes qu'on en excepte, T. IV, 137; quel but le Gouvernement se propose en le faisant, 137, 138. Dénombrement des habitans de la Chine, d'après une piece originale & authentique tirée du Tribunal des fermes, contenant les Grands, les petits, les hommes & les femmes de chaque province, T. VI, 374 & suiv., & T. IX, 440.

Dépenses; deux sortes de dépenses en Chine, T. IV, 85; celles que fait l'Etat, & celles qui se font dans l'Etat, *ibid.* Conduite que doit tenir le Prince pour ces deux sortes de dépenses, 86.

Dépenses de l'Etat: par quel enchaîne-

ment, & quelle sage economie elles se font, T. IV, 162 & suiv.

Désordre. Moyen d'y remédier, T. VII, 276.

Desséchemens. (Politique du Gouvernement de Chine par rapport aux) T. IX, 365, 366.

Dettes, (les) se partagent en Chine entre les parens, lorsque celui qui les a contractées est hors d'etat de les payer, T. IV, 381.

Deuil. Usages des Chinois à cet égard, T. IV, 11 & suiv. & T. V, 30. Quelle en est la durée suivant les différens degrés de parenté, T. IV, 20. Combien de tems on le porte pour le Souverain, 26. L'Empereur doit le porter comme le dernier de ses Sujets. Représentations faites à ce sujet par *See-ma-kouang*, 100, 101. Ce qui se pratique à la Chine pendant le deuil pour l'Empereur, T. VIII, 289. *Cérémonial* du deuil observé par les Mandarins & tout l'empire de Chine, à l'occasion de la mort de l'Impératrice mere de *Kien-long*, T. VI, 348 & suiv. Comment on doit porter en Chine le deuil de pere & de mere, T. IV, 9. Pendant le grand deuil, on s'abstenoit autrefois en Chine de toute opération militaire, T. III, 213; on suspendoit les mariages & on quittoit les emplois, T. IV, 15. Ornemens dont se privent les femmes pendant le grand deuil, 20. En quels termes un fils parle de soi pendant le grand deuil, 22. Trois choses à observer, *ibid.* Maniere dont il salue. Il est exempt de faire des visites. Il doit se priver de jouer d'aucun instrument, *ibid.* Comment on doit observer le deuil dans les points principaux, 121 & suiv. Il est restraint à cent jours, T. VII, 232. Habits de deuil suivant les degrés de parenté; combien de tems on les porte, & comment on les nomme, T. IV. 228.

Devins de Chine; leur maniere de deviner, T. IX, 198 & suiv.

Devoirs; combien Confucius en admet, T. IV, 54. La morale des Philosophes Chinois est réduite à cinq devoirs; T. V, 28 & suiv.

Dictionnaires chinois, (défauts des) T. VIII, 226. Quels sont ceux qui ont le plus de réputation, 226, 227; le grand dictionnaire par excellence, *ibid.* Par quel nouveau dictionnaire l'Empereur *Kang-hi* remédia aux défauts qu'il trouvoit dans les autres, T. IX, 164, 165.

Digestion, (la) difficile pour les vieillards; comment on peut la leur faciliter, T. IV, 240, 241. Moyen proposé par l'Empereur *Kang-hi* pour la faire promptement, T. IX, 198.

Dignité; quelle doit être celle d'un Grand, T. IX, 188.

Dignités etablies en Chine, T. VII, 235, Avec quelle justice l'Empereur *Kang-hi* disoit qu'il falloit accorder des dignités, T. IX, 158.

Discipline militaire. (Sévérité de la) T. IV, 329; nécessaire pour le succès des armes, T. VII, 57; en quoi elle consiste, 59 & suiv. Outre les regles générales de discipline, il est bon d'en etablir quelquefois de particulieres, 276. Traits de sévérité de la discipline militaire des Chinois, & de la maniere dont on l'observe, 228, 229, 251, 252, 285, 286, 290, 322 & suiv. Pourquoi l'Empereur *Kang-hi* en recommande l'observation exacte, T. IX, 128, 129.

Discorde. Comment un Général d'armée peut en tirer avantage, T. VII, 151, 153, 154.

Discrétion, (différence de la) suivant les personnes, T. IX, 138.

Disputes (les) sont peu dangereuses en Chine, T. VII, 43.

Disputes littéraires de Chine; en quoi elles different de celles de l'Europe, T. VIII, 265, 266.

Distinctions. (Vues du Gouvernement de Chine, relativement aux) T. IX, 346.

Divisions (les) peuvent devenir utiles à un Général, T. VII, 151, 153 & suiv.

Dix, terme de comparaison le plus ordinaire des Chinois, T. VII, 73.

Dix mille ans, &c. à... Formule d'acclamation chinoise; à quoi elle equivaut en françois, T. VIII, 6 & suiv.

Dix préceptes (les) de *Yong-tcheng*, adressés aux gens de guerre. Voyez *Yong-tcheng* (l'Empereur).

Docteur. (Récompense qu'on attachoit dans l'antiquité au grade de) T. IV, 35. Cérémonie qui se pratique en Chine à la réception d'un Docteur, T. X, 4.

Docteur de l'agréable ivresse; quel Savant de Chine s'etoit donné ce nom, T. V, 422.

Docteurs d'armes (les) en Chine subissent des examens, T. VII, 5.

Doctrine chinoise. Comment elle a eté renversée par les Philosophes du tems des *Soung*, T. II, 151 & suiv. Un Empereur doit s'appliquer à conserver, & à augmenter le dépôt de la doctrine, T. IV, 2. Ce que l'on entend par la doctrine, T. VII, 58, 172.

Domestique. (Gouvernement) Quel il doit être, T. IV, 201.

Domestiques, (conduite qu'il faut tenir vis-à-vis des) T. IX, 109, 110, 124 & suiv. Inconvéniens d'une trop grande *sévérité ou d'une trop grande indulgence envers les domestiques*, 124, 125.

Douanes (les), mises au nombre des revenus de l'Empereur, T. IV, 306. Droits & régie des douanes de Chine, *ibid.* Sur quel pied elles sont, T. VII, 65.

Dragées violettes des enfans, nom qu'on donne à un Ouvrage chinois qui renferme des connoissances elémentaires, T. II, 470.

Dragon (le), animal mystérieux chez les Chinois, T. VII, 270; de quoi il est le symbole, 271; quelles qualités on lui attribue selon l'emploi qu'on en fait, *ibid.*

Dragons noirs, especes d'etendards en usage dans les armées chinoises; où il faut les placer, T. VII, 200.

Drapeaux des différens corps d'armée de Chine. Voyez *Etendards.*

Draps, objets de commerce à importer en Chine, T. VIII, 269. Les draps violets ou noirs y auroient un meilleur débit, *ibid.*

Droiture (la) doit tout régler, T. VII, 230, 231, 234. Définition de la droiture, T. IX, 267.

Duhalde (le P.) n'a point exagéré sur la Chine comme le prétend M. Paw, T. II, 563; il n'a fait que suivre les Mémoires qui lui etoient envoyés de Chine, sur la description du tombeau de *Tsin-chi-hoang*, & ces Mémoires etoient sûrs & abondans, 564.

Duplication du cube. Les Chinois se sont occupés à chercher des méthodes pour la duplication du cube, afin de pouvoir mesurer exactement le solide d'un *lu* quelconque, & assigner ainsi les dimensions de divers *lu*, T. VI, 147, 148.

Duprat (M. le Comte), sa conduite dans l'Inde, T. IX, xvi, xvij.

Dynasties de Chine. L'Histoire des premieres Dynasties est difficile à eclaircir; raisons de cette difficulté, T. I, 19 & suiv. Arbre généalogique des trois premieres Dynasties depuis *Hoang-ti*, T. II, 344 & suiv. Fondateurs des différentes Dynasties & leurs noms, T. III, 23, 29, 51. *Elles sont indiquées dans* un ordre chronologique, avec le commencement de chacune, & le nombre des Empereurs dont elles sont composées, T. I, 5, 6. Pourquoi le College des *Han-lin* n'admet plus de questions sur l'Histoire des premieres Dynasties, 18. A quelle Dynastie l'on peut commencer l'Histoire de la Littérature chinoise, 31 & suiv. La destruction de la Dynastie des *Tcheou* par *Tsin-chi-hoang*, opere de grandes révolutions dans la Chine, 36, 39. Les Dynasties *Hia* & *Chang*, selon M. de Guignes, sont sujettes à de grandes diversités pour la durée de chaque regne, & conséquemment pour la durée totale; rai-

son qu'en donne M. Amiot, T. II, 136. Opinion du même Savant sur la troisieme Dynastie, dont le fondateur *Ou-quang* lui paroît un conquérant etranger, & ses Officiers des Capitaines egyptiens, 137 & suiv. Quelle etoit la forme des Temples sous les trois premieres Dynasties, 185, 187. Epoques fixes du commencement, & de la fin des Dynasties des *Han* occidentaux, 293; des *Han* orientaux, 294; des *Tsin* occidentaux, 298; des *Tsin* orientaux, 299; des *Nan-pe-tchao*, 301; des *Soui*, 303; des *Tang*, *ibid.*; des *Ou-tay*, ou les cinq Dynasties postérieures, 309; des *Soung*, *ibid.*; des *Yuen*, 331; des *Ming*, 333; des *Tsing*, 341. Arbre généalogique des Fondateurs des trois premieres Dynasties, 344 & suiv. Ce qui a rendu célebre la Dynastie des *Song*, & ce que disent les Annales sur le philosophisme qui régnoit alors en Chine, 367, 368. De qui les Fondateurs de la seconde & de la troisieme Dynastie prétendoient descendre, T. III, 21, 23, 31. La Dynastie des *Tcheou* est redevable de tout son lustre aux soins de *Tcheou-koung*, 35. La destruction de la Dynastie des *Han*, ouvrage de *Ouei-ou-ti*, fait naître l'etablissement des trois Royaumes, 104. La Dynastie des *Soung* eteint celles des *Tsin*, 109. Quel est le Fondateur de la premiere des cinq petites Dynasties antérieures, 115; de la seconde, 134. Commencement de la troisieme des cinq petites Dynasties antérieures, 139. Fondateur de cette Dynastie, 145. L'extinction de la Dynastie des *Leang* par celle des *Tchen*, ne cause point de grands troubles à la Cour; il n'en est pas de même dans les Provinces, 153. *Yang-kien*, fondateur de la Dynastie des *Soui*, n'a point la politique cruelle de ses prédécesseurs, 168, 169. Fin tragique du dernier Empereur de la derniere des cinq petites Dynasties, remplacée par celle des *Tang*, 177. Festins de cérémonie des Fondateurs des trois premieres Dynasties, 265. Ce qui a rendu célebres les Dynasties *Yn* & *Tcheou*, 267. Quelle fut la fin de la Dynastie des *Tsin*, 301. Quelle révolution favorable opéra dans tout l'Empire le rétablissement de la piété filiale sous la Dynastie des *Tcheou*, T. IV, 37, 38. Traitemens des sujets sous la premiere Dynastie, 63. Abrégé chronologique des vingt-deux Dynasties qui regnent en Chine depuis 3900 ans, T. V, 48. Quelle révolution eprouva la Musique sous les diverses Dynasties des *Tang*, des *Soung*, des *Tcheou*, T. VI, 30 & suiv. 48 & suiv. 100 & suiv. Différence qu'il y a entre *Kie*, dernier Empereur de la Dynastie *Hia*, & *Yu*, fondateur de la même Dynastie, T. VII, 173. A quelle occasion la Dynastie *Chang* prit le nom d'*Yn*, 174. Lorsqu'on parle en général des trois premieres Dynasties pour servir de modeles, quels sont les Empereurs qu'on a en vue principalement, 247. Epoques du commencement de la grande & de la petite Dynastie des *Soung*, T. VIII, 35.

E

Eau, observations de l'Empereur *Kang-hi sur les moyens de la rendre bonne pour la santé*, T. IV, 483. *Maniere* de s'en servir contre les ennemis, T. VII, 148. Remarques du même Empereur *Kang-hi* sur la nature différente de l'eau, & sur les moyens de la bonifier, T. IX, 117, 118. Précautions qu'exige l'usage de l'eau, 130.

Eau de neige (l'), conservée dans une Province de Chine, tient lieu de pluies, T. IV, 458, 459.

Eau-de-vie de Chine, d'une invention moderne; maniere de la faire, T. V, 475 & suiv. Quel goût elle a, & de quelle façon le peuple en fait usage, 477, 478.

Eau-forte & *Eau régale* sont connues en Chine, T. II, 501.

Eaux du Pe-tché-ly (les) abondent en nitre, & c'est pour cela que la glace même exposée au soleil dans les grandes chaleurs, recouvre lentement sa fluidité, T. VI, 339 & suiv. Elles ont une qualité singuliere, & déposent une espece de tartre nommé *kien ;* utilité qu'on en pourroit retirer par la Chymie, 342 & suiv.

Eaux minérales de Chine, T. IV, 115.

Eaux thermales (observations de l'Empereur *Kang-hi*, sur l'usage & les propriétés des), T. IV, 467. Remarques sur la nature de ces eaux, 467, 468.

Echanges : quel en est le gage & l'instrument en Chine, T. IV, 340 & suiv. Politique du Gouvernement de Chine par rapport aux echanges, T. VIII, 269.

Echelle musicale. Comment on suppose que les anciens Chinois formoient leur echelle de cinq tons, T. VI, 112. Une série de consonnances donne, d'une maniere plus simple, & les cinq tons des Chinois, & les *systêmes* des Grecs, & la gamme de Gui d'Arezzo, & l'echelle d'*ut* des Européens, & leur echelle descendante du mode mineur de *la*, *ibid.*, note *o*. Cette méthode est la même que celle qu'ont employée les anciens Chinois, *pour la génération de leurs cinq tons, par les cinq premiers termes de la progression triple*, c'est-à-dire, par les consonnances, 158. (Voy. la *figure* citée en cet endroit, qui présente aux yeux cette génération).

Echelles. Diverses especes d'echelles en usage, à la Chine, pour les troupes, T. VIII, 357.

Echos. Comment l'Empereur *Kang-hi* prétend qu'on pourroit expliquer les causes des différens echos, T. IV, 461, 462.

Eclipses (les) citées dans le *Tchun-tsieou* de Confucius, le *Ché-king* & le *Chou-king*, servent de preuves de la vérité des faits, & des Historiens chinois, T. II, 86 & suiv. Celles que rapporte Confucius, dans l'espace de 242 ans, sont au nombre de trente-cinq, 86. Sous quel Roi, & à quelle epoque il rapporte la premiere, qui arriva en effet le 22 Février, 87, 93 & suiv. M. Gaubil, qui a moins en vue de s'assurer de la bonne-foi d'un Historien qui raconte, que de vérifier les opérations d'un Astronome qui calcule, a cru trouver de l'erreur dans la citation de cette eclipse, 94 ; il a pu lui-même se tromper : motifs qui justifient cette opinion, 95 & suiv. Récit d'une eclipse de soleil rapportée dans une Ode du *Ché-king ;* moyens dont il faut se servir pour vérifier sous quel Prince, & dans quel tems elle a pu être vue, 99 & suiv. & 270. Motifs d'en conclure que la Nation avoit dans l'antiquité ses Astronomes, ses Poëtes & ses Historiens, 101. Autre eclipse rapportée dans le *Chou-king*, dont il est facile de constater l'authenticité ; démonstration & preuves à ce sujet, 102 & suiv. & 272 & suiv. A qui est confié le *soin* de calculer les eclipses ; *superstition* des Chinois à ce sujet, T. V, 44. Textes du *Tchun-tsieou*, qui rapportent les eclipses de soleil depuis la troisieme année de *Yn-koung*, qui répond à la cinquante-unieme du regne de l'Empereur *Ping-ouang* & à la sept cent vingtieme avant l'ere chrétienne, *jusqu'à la quinzieme année de Ting-koung*, qui répond à la vingt-cinquieme du regne du second *King-ouang*, & à la quatre cent quatre-vingt-quinzieme avant l'ere chrétienne, T. II, 246 & suiv. ; elles sont rapportées par le P. Gaubil, & désignées suivant notre maniere de les calculer, 265 & suiv.

Ecoles de Chine. Qu'est-ce qu'on y enseigne d'abord & avec le plus de *soin*, T. IV, 64. Leur doctrine, T. IX, 198, 199. Ce qu'on y enseignoit sous les premieres Dynasties, T. IX, 402.

Economie, (l') nécessaire aux hommes, T. VII, 33, 34, 35, 40. Préceptes de l'Empereur *Kang-hi* sur l'economie, T. IX, 94 & suiv. Elle est la source de

bien des vertus, 156. Utilité de l'economie, 174.

Ecorce des arbres. (Proportion fixe entre la glace & l') A quoi peut servir cette connoissance pour un voyageur, T. IV, 488, 489.

Ecriture. (l') Difficulté de décider quand a commencé l'ecriture, T. I, 278, 279. Quelle pourroit être la maniere d'expliquer la différence des ecritures, si ancienne dans l'histoire des peuples, 279. Plusieurs Savans en font remonter l'invention jusques avant le déluge, T. IX, 291, 292. Opinion de M. Cibot, sur l'origine de l'ecriture, 355.

Ecriture des Chinois. Ce qu'on peut dire sur l'origine des caracteres de l'ecriture des Chinois, T. I, 23. Quelle preuve on peut rapporter de l'existence de l'ecriture en Chine dès le regne de *Yao*, 24, & T. IX, 291. Les *Han*, en rendant un grand service à la littérature chinoise, ont failli à tout perdre par l'ecriture *Tsao-chou*, T. I, 26. La perfection de l'ecriture est due aux *Han* postérieurs, 27. Les Lettrés comptent cinq especes principales d'ecriture, 288 & suiv. On peut les comparer aux différentes ecritures qui distinguent nos manuscrits d'un siecle de ceux d'un autre, 289, 315. *Difficulté de l'ecriture* chinoise, & sévérité avec laquelle le Gouvernement punit la moindre altération dans l'ecriture, 315. Les trigrammes de *Fou-hi* doivent être considérés comme la premiere ecriture des Chinois, T. II, 19 & suiv. *Tseng-kié* rend l'usage de l'ecriture général en Chine par de nouvelles inventions, 51, 52. Quelle etoit la maniere d'ecrire avant *Fou-hi*, & dans combien de preceptes il renferma tout l'art de l'ecriture, T. III, 9. Avant l'invention du papier, on ecrivoit sur des planchettes comme sur autant de feuilles, & ces planchettes avoient des noms différens suivant les divers morceaux ou de prose, ou de vers, ou de musique, ou de moralités qu'elles contenoient, T. VI, 62, 63, & T. IX, 354. Les Chinois n'ont point encore d'ecriture alphabétique, T. VIII, 112, 130. Leur maniere d'ecrire en approche néanmoins beaucoup, 121. Goût de l'Empereur *Kang-hi* pour l'ecriture, T. IX, 76. Textes tirés des appendices de Confucius, qui ne disent point que *Fou-hi* ait inventé l'ecriture, & qui semble au contraire insinuer qu'il n'inventa les *Koua* que pour servir d'abrégés à un texte connu, 287. De quelle maniere M. Cibot entrevoit la vraie théorie de l'ecriture chinoise, 294 & suiv. Quelle idée il en donne par l'enumération des six classes sous lesquelles il range les caracteres, 295 & suiv. L'ecriture chinoise, telle que l'a inventée, combinée & perfectionnée la haute antiquité, est un tissu d'environ deux cens images & symboles, 318. Inconvéniens de l'ecriture chinoise, & talens qu'elle exige, 319. Quelle forme avoit l'ecriture ancienne des Chinois, 320; elle s'est conservée sans beaucoup de changement pendant quinze cens ans, 321. *Siuen-ti* remédie aux altérations *qui s'y etoient introduites, simplifie les caracteres de l'ecriture & en fixe la forme*, 321 & suiv. Après bien des variations, l'ecriture chinoise est fixée par celle nommée *Hing-chou*, composée de sept traits elémentaires qui, par leurs différentes combinaisons, fournissent d'une façon fort naturelle à toutes les différences de plus de quatre-vingts mille caracteres, 327 & suiv. Quels sont les ouvrages qui traitent de la maniere d'ecrire les caracteres chinois, 353. Grand nombre d'especes de caracteres dans l'ecriture chinoise, 397. Méthode des Chinois pour apprendre à ecrire aux enfans, 392. Systême de l'ecriture, *Hing-chou*, 398.

Ecriture hiéroglyphique. Comment elle a

pu conduire à l'ecriture syllabique & alphabétique, T. VIII, 115, 116 & suiv. Opinions des Auteurs qui en font remonter l'invention jusques avant le déluge, T. IX, 292, 293.

Ecriture sainte. (les mœurs chinoises pourroient donner bien des lumieres sur l') T. VIII, 115 & suiv.

Ecriture syllabique. Comment elle a pu conduire à l'ecriture alphabétique, T. VIII, 116 & suiv. Avantages de cette ecriture, 118.

Edifices de Chine, (les) ont beaucoup de solidité, T. IV, 486.

Education (l') des Princes doit être veillée avec soin, T. IV, 81. Quels soins on prend pour l'education de la jeunesse en Chine: l'Empereur lui-même y préside, 146. Quels sont en Chine les principes & les points capitaux de l'education, T. V, 25, 26. Nécessité de la bonne education, T. VII, 25, 26. Principes d'education qu'etablissoit l'Empereur *Kang-hi*, T. IX, 108, 109. Combien elle influe sur nos moyens d'acquérir la science & les vertus, 162, 163. Passages remarquables du *Li-ki* & du *Siao-hiao*, sur l'education des anciens Chinois, 401 & suiv.; sur celle des modernes, 405, 406.

Egyptiens. Ressemblance entre leurs mœurs & celles des anciens Chinois, T. IX, 336. Conformité entre leurs anciens monumens & ceux des Chinois, 337. Application qu'on pourroit faire aux caracteres Chinois, de ce que les Anciens racontent des diverses ecritures des Egyptiens, *ibid.*

Elémens. Les Chinois en admettent cinq, & les nomment *Ou-hing*, T. II, 167, & T. VII, 91. Ils servent en Chine pour les prédictions, 198 & suiv.

Elephant, (l') quoique plus fort que le Rhinocéros, est vaincu par ce dernier, T. VII, 165.

Eleuths ou *Zon-gores*, peuples voisins de la Chine réduits sous la domination chinoise, après une longue suite de guerres terminées enfin par l'Empereur *Kien-long*, T. I, 329 & suiv. Leur maniere de faire la guerre, *ibid.*, 330. Leurs perfidies toujours accompagnées de cruautés, & toujours punies par les Empereurs Chinois, 331 & suiv. Leur but en les provoquant sans cesse, 336. La modération de *Kien-long* fait cesser quelque tems leurs brigandages, 338. Origine de la nouvelle guerre qu'ils s'attirerent de la part de cet Empereur, *ibid.*, 339 & suiv. La supériorité des armes chinoises les force à demander la paix, 346 & suiv.; ils l'obtiennent, 347; ils la violent presque aussitôt, *ibid.* *Amour-sana*, leur chef, prend au dépourvu les Généraux de l'Empereur Chinois, les massacre & etend par-tout ses ravages, 348 & suiv. De nouvelles troupes & de nouveaux Officiers sont envoyés par l'Empereur, 350 & suiv. Les Eleuths & *Amoursana*, leur chef, echappent à la vengeance par la lâcheté de ces nouveaux Généraux, *ibid.*, 350 & suiv. Ils remportent même de grands avantages, 357 & suiv. La prudence & la valeur d'un Général Chinois, rétablit peu à peu les affaires, 359 & suiv. Les rébelles sont vaincus & abandonnent une partie de leurs pays au vainqueur, 363 & suiv. *Amour-sana* meurt, 368 & suiv. Les Eleuths sont mis sous le joug, 370 & suiv. *Kien-long*, plein de modération & de clémence, rétablit leur Gouvernement dans l'ancienne forme, 371 & suiv. Les chefs abusent de ses bienfaits, & reprennent les armes contre leur bienfaiteur, 373. Cette révolte est suivie de près de la vengeance & de l'exécution de ces chefs rebelles, 374 & suiv. Un seul qui etoit resté fidele, est conservé & maintenu, lui & les peuples soumis à sa puissance, dans la possession de leurs biens & des privileges accordés par *Kien-long*, 376. Enfin l'Empereur

de la Chine devient maître de tout le pays des Eleuths & de celui de tous leurs vassaux, 379 & suiv. Voyez *Aboulai*, *Amoursana*, *Atchan*, *Fou-té*, *Hasaks*, *Ho-ki*, *Kaldan*, *Kien-long*, *Kousi-han*, *Yli*, *Ouci*, *Panti*, *Palikonn*, *Payar*, *Reptan*, *Taltanga*, *Ta-oua-tsi*, *Ta-tse-reng*, *Tchao-hoei*, *Tchering*, *Torgui*, *Tse-ouang-reptan*, *Tsereng*, *Yarhachan*, *Yong-tcheng*, *Yu-pao*.

Eleuths, (le royaume des) est situé au Nord-ouest de la Chine, T. I, 331, note 2. Il a porté différens noms, *ibid.* Il etoit dans l'origine tributaire de la Chine, *ibid.* Prérogatives dont jouit, par la générosité de l'Empereur, le premier Roi qui gouverna ce Royaume (*Kousi-han*) Voy. *Kousi-han.* Après avoir eté partagé en différentes hordes, dont les habitans porterent les noms d'*Eleuths*, de *Mongoux-Eleuths*, d'*Eleuths-Mongoux*, il fut réuni sous la domination d'un seul nommé *Kaldan*, & ne forma plus qu'un grand royaume qui fut nommé le Royaume des *Eleuths*, 331, 333. Position des principaux lieux du Royaume des Eleuths, les degrés de longitude etant comptés en prenant le premier Méridien à *Pé-king*, T. I, 399 & suiv. Les Eleuths menent une vie errante ; ils ne construisent point de maisons. Maniere dont chaque chef de famille se fait reconnoître & distinguer, T. I, 341 & note 12.

Elocution de Chine, relativement au choix des mots, T. VIII, 256, 257.

Eloges des anciens Généraux de Chine, T. VII, 104. Méthode qu'il faudroit suivre pour les eloges, T. IX, 236, 237.

Eloges funebres ; par qui ils doivent être prononcés, T. IV, 15.

Eloquence de Chine, T. VIII, 171 & suiv. Remarques sur les principales especes d'eloquence de Chine, 247.

Empereur : l'Empereur de la Chine choisit lui-même les Savans qui doivent composer son College, T. I, 14. Par-tout où il passe, le peuple doit se renfermer, & il n'y a d'admis à le voir que ses députés, les Princes du sang, les députés des tribunaux, les envoyés des provinces, & les vieillards qui ont soixante ans, T. II, 373. On a quelquefois dérogé à cette loi, 374. Il est appellé *le pere* & *la mere* de l'Empire, T. IV, 2. On ne prend devant lui aucun titre qui marqueroit de la supériorité, 21. Comment on lui parle, 22. Son autorité absolue & universelle; pourquoi, 47. Sa piété filiale, 77. Ses principaux devoirs, 80 & suiv. Cérémonie qu'il observe en allant saluer l'Impératrice mere au premier jour de l'an, 140. En qualité de pere commun de l'Empire, il est chargé de présider à l'education de la jeunesse, 146; de se faire rendre compte de ceux de ses Sujets qui se distinguent par leur piété filiale, 147. Maniere dont les Mandarins rendent ce compte, *ibid.* Etendue de son pouvoir, 302 & suiv. Ses revenus, 306. De quelle maniere il gratifie, ou les Généraux, ou les lettrés qui ont bien mérité de lui ou de l'Etat, T. V, 216, 217. Il ne peut faire exécuter ses volontés, qu'autant qu'elles sont conformes à la loi, T. VI, 334. Les Censeurs, les grands Tribunaux, les Mandarins, ont droit de représentation pour faire abolir des usages qu'il voudroit etablir contre la loi, & il arrive rarement que l'Empereur n'y souscrive pas, 334, 335. Il est, exclusivement à tous autres, le Grand Prêtre de la Nation, & il a seul le droit de sacrifier publiquement au Ciel, 335. Il laboure la terre, T. VII, 28 ; il est instruit de tout ce qui se passe dans son Empire, 36; appellé fils du Ciel, pourquoi, 243. Ses devoirs, 243 & suiv., 249, 254. Ses occupations, T. VIII, 245. Cérémonial de la marche de l'Empereur, 289. Représenté comme grand Prêtre & souverain Sacrificateur de la Nation, T. IX, 18 & suiv. Ses manufactures, ses collections d'histoire naturelle,

naturelle, ses jardins, 361. Ce qui se pratique quand on parle de lui dans un ecrit, 420.

Empereurs de Chine : combien il y en a eu depuis la seconde Dynastie appellée la Dynastie des *Tcheou*, T. I, 5, 6. Difficulté de concilier les opinions sur les généalogies des Empereurs de Chine, 194 & suiv. Ouvrage de *Sée-ma-tsien* sur cet objet, T. II, 129 M. de Guignes trouve avec raison que les généalogies des Empereurs ne sont point suivies, 135. Arbre généalogique des Empereurs qui ont fondé les trois premieres Dynasties depuis *Hoang-ti*, 345 & suiv. Arbre généalogique des Empereurs de la Dynastie des *Hia*, 349 & suiv. Abrégé généalogique des Empereurs de la Dynastie des *Chang* ou des *Yn*, 352 & suiv., 358 & suiv. Les Empereurs Chinois, pendant plus de six cens ans, n'avoient avec eux, dans leur Capitale, que leur maison, leurs Mandarins particuliers, les grands Officiers de l'Empire, & les divers ouvriers dont ils avoient besoin, ainsi que quelques marchands, T. II, 479. Comme ils pouvoient seuls faire usage d'or, de pierreries, de soie, *&c.* ils avoient dans leur Cour des ouvriers qui ne travailloient que pour eux, 480. Le nombre s'en augmenta considérablement par la suite, *ibid.* Les Empereurs ne contraignent jamais aucun artiste à travailler pour eux, 481. Portraits, ou extraits de la vie des Empereurs célebres de Chine, tels que *Fou-hi*, T. III, 8; *Chen-noung*, 10; *Hoang-ty*, 11; *Chao-hao*, 13; *Tchoan-hiu*, 14; *Ti-kou*, 15; *Yao*, 16; *Chun*, 18; *Yu*, 21; *Tcheng-tang*, 23; *Tcheou*, *Ou-ouang*, 31; *Han-kao-tsou*, 51; *Siang-ouang*, 53; *Han-ouen-ti*, 67; *Han-king-ti*, 69; *Han-koang-ou-ti*, 89; *Heou-han-tcho*, *Tchao-lié-hoang-ti*, 95; *Toung-tsin*, *Yuen-ti*, 109; *Soung-ou-ti*, 112; *Soung-fei-ti*, 118; *Tsi-kao-ti*, 124; *Tchen-ou-ti*, 146; *Soui*, *Ouen-ti*, 154; *Tsin-ché hoang-ti*, 183; *Tang-kao-tsou*, T. V, 80; *Tang-tay-tsoung*, 125; *Tang-hiuen-tsoung*, 336; *Tang-sien-tsoung*, 416; *Tang-siuen-tsoung*, 458; *Nan-tang-ly-heou-tchou*, 464; *Scung-tay-tsou*, T. VIII, 3; *Soung*, *Jen-tsoung*, 35. (Voy. tous ces noms en particulier). La politique des anciens Empereurs de Chine se réduisoit à témoigner de l'estime pour les gens de bien, à honorer les Magistrats, les vieillards, & à se montrer remplis de tendresse pour les jeunes gens, T. IV, 23. Sagesse de leurs institutions & de leurs Ordonnances sur la piété filiale, le respect fraternel, le cérémonial & la musique, 36, 37 & suiv. Egards des Empereurs de Chine pour les peres & meres des Gens en place, 65. Leurs principaux devoirs prescrits par Confucius, *ibid.* Détails sur la piété filiale des Empereurs de Chine, 113 & suiv. 220 & suiv. 227 & suiv. Exemples de piété filiale des Empereurs de Chine, 248 & suiv.; on compte deux cens trente-huit Empereurs depuis *Fou-hi*, T. VI, 333. Presque tous les Empereurs de Chine, qui ont fondé des Dynasties, ont réuni la politique la plus profonde à la plus grande valeur, *T. VII, 4, 5.* Collection de remontrances faites aux Empereurs de Chine, T. VIII, 244. Impiété de quelques Empereurs de Chine, T. IX, 368.

Empereurs Tartares, leur politique après la conquête de la Chine; sagesse & sévérité de leur Gouvernement, T. IV, 327 & suiv.

Empire Chinois. A quel tems on en peut fixer le commencement, T. I, 111. Cause de la décadence de l'Empire chinois sous les premieres Dynasties, & epoque de cette décadence, T. II, 289. L'Empire, qui avoit eté electif, devint héréditaire après la mort de *Yu*, T. III, 23. Quel etoit le Gouvernement de l'Empire chinois dans le tems que Confucius composa son *Hiao-king*, T. IV, 33.

Emprunt sur gage, (Bureaux d'). Voyez *Tang pou*.
Emprunts : les Commerçans ne peuvent ni ne doivent s'abstenir d'en faire, T. IV, 347. Il y a quatre sortes d'emprunts toujours onéreux, 366 & suiv. Bureaux d'emprunts proposés en Chine, 373 ; quelle devoit en être l'administration, 374 ; ils sont peu goûtés par le Gouvernement, *ibid.* Ce qu'on a imaginé, & ce qui se pratique aujourd'hui en chine par rapport aux emprunts, 374. Maniere de les faire egalement avantageux à celui qui emprunte & à celui qui prête : pour qui ils peuvent avoir lieu, 385.
Encens, comment il acquiert une odeur plus douce, T. IV, 484.
Encyclopédie littéraire. Il existe en Chine un livre sous ce titre, publié en 1700, pour initier les jeunes Lettrés dans l'erudition, & sur-tout les prémunir contre la suffisance trop ordinaire aux talens naissans, T. II, 470. Division de cet Ouvrage en quatre cens cinquante livres ; & Notice des matieres que chacun renferme, *ibid.* & suiv.
Enfant de bonne odeur ; pourquoi *Tchao-koang-yng* fut ainsi surnommée, T. VIII, 5.
Enfans (*les*) *ont besoin de châtiment pour perfectionner leur education*, T. IV, 45. Opinion de Confucius à ce sujet, *ibid.* Il veut qu'on eloigne des enfans toute crainte pour ne leur inspirer que du respect & de l'amour, 45, 46. Effets qui résultent de ce plan qu'il propose, *ibid.* La vente des enfans est plutôt tolérée que permise en Chine, 159. Comment on gâte les enfans, 182, 183. Ce qu'on leur fait faire dans les assemblées de famille est propre à les bien former, 217. Observation de l'Empereur *Kang-hi* sur la maniere d'elever les enfans, pour leur former un vigoureux tempérament, 463, 464. Dangers qu'il y a de les trop caresser, & de les elever avec trop de délicatesse, T. IX, 189, 190. Méthode des Chinois pour apprendre l'ecriture aux enfans, 392. Pensées & maximes sur les enfans, tirées des livres Chinois, T. X, 151.
Enfans-trouvés de Chine. Les enfans commencerent à être exposés sous le regne de *Tsin-chi-hoang*, T. II, 396. Cet usage fut en vigueur dans tous les tems de trouble & de tyrannie, 397 & suiv. Dans quelques Provinces, où la superstition aveugloit les peres & les meres, ils offroient leurs enfans à l'Esprit de la riviere, après leur avoir lié auparavant une courge vuide au dos, afin qu'ils pussent flotter longtems avant d'expirer, 400. Les auteurs & complices de ces sacrifices, loin d'avoir eté tolérés, furent jettés successivement dans le fleuve *Kiang*, 400 & suiv. Justification du crime de barbarie imputé aux Chinois sur l'exposition des enfans qu'on trouve morts, ou noyés, 401. Les enfans-trouvés de Chine *sont, tous les jours*, ramassés avant l'aurore par cinq tombereaux, dont le passage est annoncé par certains signaux ; ils sont conduits dans une maison de charité nommée *Yu-yng-tang*, dans laquelle sont des Médecins, des *Matrônes & des Nourrices*, entretenus aux dépens de *l'Etat*, ainsi que des Mandarins pour veiller au bon ordre, & à la décence, T. IV, 323. Les enfans y sont traités suivant tous les besoins qu'ils peuvent avoir, *ibid.* Ceux qui sont morts y reçoivent les honneurs funéraires avec beaucoup de cérémonie, 324. Causes de l'erreur dans laquelle sont tombés les Missionnaires, qui ont ecrit que le nombre des enfans-trouvés etoit prodigieux, qu'il y en avoit les trois quarts de morts, & que les trois quarts du dernier quart restant, périssoient immanquablement, 327 & suiv.
Enfer, (opinion de *Kang-hi* sur l'), T. IV, 222.

Enigmes, connues en Chine; quelles sont les plus estimées, T. IX, 371.
Ennemis: quand on doit les attaquer, T. VII, 64; ils doivent être ménagés, 69; à quoi ils sont comparés, 84; il faut toujours les surprendre, 94; importance de les connoître, 183, 184; maniere de connoître leurs desseins, 194, 195; maniere de les eviter, 212; ils doivent être connus du Général, 207, 209.
Enseignement public, (un Souverain doit veiller avec soin sur l') quels avantages en retire un Etat, T. IV, 91, 92.
Enterremens (les) sont très-coûteux en Chine, T. VII, 35.
Epis pleins de cousins, (observations de l'Empereur *Kang-hi* sur les) T. IV, 471.
Epouses: leur triste condition en Chine, T. IV, 206 & suiv.
Epoux. Pensées & maximes sur les epoux, tirées des livres chinois, T. X, 145.
Erteni, un des chefs des Eleuths révoltés contre *Yong-tcheng;* il echappe à la vengeance & même aux recherches de ses ennemis, T. I, 338, note 7. Voyez *Eleuths*.
Erteni, *Pan-tchan-Lama;* considération qu'avoit pour lui l'Empereur *Kien-long*, T. IX, 9. Voyez *Pan-tchan-Lama*.
Esclavage, (deux sortes d') T. IV, 159.
Esclaves, (les) quoiqu'en dise M. Paw, ont en Chine, non-seulement la permission de se marier, mais même leurs maîtres sont intéressés à la leur donner & s'y intéressent les premiers, T. II, 408; ils sont bien traités, & leurs maîtres ont quelquefois tant d'egards pour eux, que la loi est obligée de les modérer, 409. Opinion des Chinois sur les esclaves, 410; on en compte de deux especes, 410, 411; leur nombre n'est pas grand, 412.
Espions, nécessaires & employés en Chine, T. VII, 152, 153, 157, 158, 264. Espions ennemis, comment ils sont traités, 158.
Esprits. Superstition de *Tsin-che-hoang-ti*, au sujet des esprits, T. III, 251, 254. Culte des esprits chez les Chinois, T. V, 55. Esprits qui président aux armes, T. VII, 201. Opinions de *Cong-tze*, sur les esprits, T. IX, 80, 81.
Estropiés, pourquoi l'Empereur *Kang-hi* défendoit de s'en mocquer, T. IX, 181, 182.
Etat. L'intérêt de l'Etat doit tenir lieu de tout, T. VII, 301.
Etendards de Chine. Description du grand etendard, T. VII, 372; description du petit etendard, *ibid.* & 373. Etendards des différentes compagnies, T. VII, 334, 339, 372 & suiv. Leurs usages, 96, 97. Etendards des différentes Dynasties, 250. Queues de léopard servant d'etendards, T. VIII, 370. Pavillon distinctif des cinq endroits, *ibid.* Etendard du lieu où est le Général, *ibid.* Forme des différentes especes d'etendards de Chine, T. VIII, 370.
Etiquette, (politique des *Tcheou* dans leurs ordonnances sur l') T. IV, 38, 39. Observance scrupuleuse de l'etiquette qui concernoit la réception du plus petit envoyé, 39, 40. Etiquette de Chine dans tout ce qui a rapport à l'Empereur, tout ce qui est destiné à son usage, & tout ce qui regarde sa Cour, T. VIII, 200 & 201. Il n'y a point d'etiquette en Chine pour les amis, *ibid.* Etiquette pour le langage, T. IX, 371.
Etoffes (les) etoient fort simples en Chine jusqu'au douzieme siecle avant l'ere chrétienne, T. II, 501; c'etoient les dames elles-mêmes qui les faisoient, *ibid.* Le luxe introduisit un raffinement dans les etoffes, 502 & suiv. Invention & usage du brocard en Chine; par qui il etoit travaillé, *ibid.* Fabrication des etoffes en Chine, T. IX, 358, 359.
Etoile polaire; quel nom on lui donne en Chine, T. X, 137.
Etoiles. Quelles connoissances les Chinois ont eues des etoiles, T. II, 165.

Etoupilles, (composition de la poudre pour les) T. VIII, 339 & suiv.

Etranglés. Maniere de connoître ceux qui l'ont eté avec violence, T. IV, 429. Distinctions des diverses façons possibles de s'etrangler, 429, 430.

Etude. Utilité de l'etude, & quel en doit être le but, T. IX, 89, 90, 98. Quels en sont les objets principaux que recommande l'Empereur *Kang-hi*, 120 & suiv., 163 & suiv., 204. Effets de l'amour de l'etude, 269, 270. Ordre & méthode qu'elle exige, 271. Quel en est l'objet principal, 272, 273. Avantages qu'il y a de s'y appliquer de bonne heure, 273, 274. En combien de classes l'Empereur *Kang-hi* divisoit ceux qui s'adonnent à l'etude, T. IX, 274. Quels moyens principaux il etablissoit pour y faire des progrès, 274, 275. Effets de l'etude sur le cœur, 279. Comment en Chine on maintient l'amour de l'etude sans trop multiplier les Lettrés, 422.

Etudes. A quel genre d'etudes les Chinois se sont attachés particuliérement, V, 26, 27. Passages remarquables du *Ly-ky* & du *Siao-hiao* sur les etudes des anciens Chinois, T. IX, 401 & suiv.; des modernes, 405, 406.

Etui de la hache à l'usage des fusiliers chinois, T. VII, 370.

Eulh-ché-hoang-ti, nom que prit *Hou-hai* en montant sur le trône. Voyez *Hou-hai*.

Eulh-hia, livre chinois, le dernier des petits *King*; ce qui rend ce Dictionnaire très-précieux, T. I, 51.

Eunuques. Ils ont eu autrefois, en Chine, bien du crédit & de l'ascendant dans les affaires du Gouvernement, T. II, 411, 412. Faveurs dont ils jouissoient sous le regne de *Yuen-tsoung*, T. V, 357, 358. Leur pouvoir tyrannique sous les regnes de *Té-tsoung*, de *Chen-tsoung*, de *Hien-tsoung*, de *Mou-tsoung*, de *King-tsoung*, de *Ouen-tsoung* & de *Siuen-tsoung*, 416, 417 & suiv. La maniere dont on fait les eunuques n'est ni cruelle ni meurtriere, comme l'a avancé M. Paw, T. VI, 319. Leur multitude n'est pas non plus aussi considérable que l'a voulu faire entendre le même Auteur; leur nombre peut monter à six mille dans toute la Chine, & il n'y en a aujourd'hui que chez l'Empereur & les Princes; ils sont pour le service domestique, la garde des femmes, des jardins, des maisons de plaisance & des sépultures, 319, 320. Leur usage etoit autrefois plus en vigueur, mais les ecrits politiques de Chine prouvent qu'on ne faisoit tout au plus que le tolérer, 302. Leurs emplois décrits par l'Empereur *Kang-hi*, T. IX, 186. Conduite qu'il faut tenir vis-à-vis les eunuques, *ibid.* Quel mépris avoit pour eux *Sée-ma-koang*, & combien il les jugeoit dangereux dans le Gouvernement, T. X, 25, 26. Voyez *Mutilation*.

Evolutions militaires. Comment elles se pratiquent en Chine, T. VII, 32, 58, 280, 281, 282, 322, 332 & suiv. 353. Pourquoi elles paroissent ridicules, T. VIII, 327 & suiv.

Exemples: néceßité de les donner soi-même pour influer sur les autres, T. IX, 141.

Exercice général. Maniere dont on fait l'exercice général en Chine, T. VII, 333. Nombre des Compagnies qui y assistent, 334. Disposition des différens corps de troupes, *ibid.* & suiv. A quel usage on y emploie ce qu'on appelle *la tente du Général*, *la tour des signaux*, &c. 335.

Exercice militaire, T. VII, 30 & suiv.; il se fait en Chine avec un profond silence; le Général seul a droit de parler, & les tambours & les autres instrumens militaires tiennent lieu de la voix du Général, T. VII, 322. Il y a deux sortes d'exercices pour ceux qui n'ont que le sabre & le bouclier, 323; le premier contient dix-sept évolutions,

ibid.; le second en contient quarante-sept, 326 & suiv. Goût de l'Empereur *Tay-tsoung* pour les exercices militaires, T. V, [illegible]2 & suiv.

F

Fables chinoises, (exemple des) T. VIII, 265.
Fagara, ou poivrier de Chine; à quoi il sert. Voy. *Incarville*, (le P. d').
Famille. (assemblées de) Quelles sont les regles du cérémonial qui se pratique dans ces assemblées, T. IV, 212, 213 & suiv. Chefs de famille; leur crédit en Chine, 218.
Familles chinoises: leur union, T. IV, 334. On en comptoit huit autrefois, dont une servoit à la guerre, T. VII, 151, 152.
Fa-ming, Bonze célebre. Don qu'il fit à l'Impératrice *Ou-ché* d'un livre qui flattoit son orgueil, T. V, 311, 312.
Fang-hiuen-ling, Ministre de Chine, T. V, 194. Ses talens précoces & universels le font connoître de *Ly-ché-min*, *ibid.* Il fait honneur au choix du Prince dans les divers emplois qui lui sont confiés; il s'y distingue, & s'y rend utile, 194, 195. Il tombe malade. Preuves d'estime & d'attachement qu'il reçoit de l'Empereur, 195. Par quels conseils salutaires il lui en témoigne sa reconnoissance, *ibid.* & suiv. Il meurt comblé d'honneurs, 199. Son éloge, 200. Il est mis en parallele avec *Ton-jou-hoei*, 201.
Fang-ki. Voy. *Ngai-kong-ouen*.
Fang-tché, Ministre d'Etat du tems de *Tay-tsou*, T. VIII, 9, 10.
Fan-tchen, recommandable par le zele avec lequel il prit la défense de *Sou-ché*, T. X, 83, 84.
Fan-tchin-kong cité par *Yong-tcheng* pour le modele des bons parens, T. IV, 232, 233.
Fan-tchoung-yen, Ministre célebre de Chine, T. VIII, 55. Par quels degrés il parvient au Ministere; il s'y distingue par la protection qu'il accorde aux Lettrés, & par son amour pour les Lettres, qui lui sont redevables en partie de l'eclat dont elles brillerent sous les *Soung*, *ibid.* & suiv. Ses soins pour le rétablissement des Colleges & pour leurs réglemens, 56 & suiv. Il demande des améliorations & des privileges pour le College Impérial, & il les obtient, 58, 59.
Fan-tsou-yu, Savant de Chine, T. X, 53.
Fan-tsun. Sa piété filiale sauve sa vie & celle de son pere, T. IV, 259, 260.
Fan-yu-ki, Général d'armée sous *Tsin-ché-hoang-ti*, célebre par son dévouement à la mort, pour procurer à celui qui devoit porter sa tête à *Tsin-ché-hoang-ti*, la facilité d'assassiner cet Empereur, T. III, 218, 219.
Fautes. Ce que disoit l'Empereur *Kang hi* sur l'aveu de ses fautes, T. IX, 83, 84. Moyens d'eviter de faire des fautes, 267, 268. Politique des Chinois dans les punitions des fautes les plus légeres, T. IX, 400.
Fei-ti, le même que *Soung-fei-ti*. Voy. *Soung-fei-ti*.
Felix d'Arocha, (le P.) aujourd'hui Président du Tribunal des Mathématiques en Chine, est envoyé pour lever la carte du pays des *Miao-tsée*, T. III, 415, 416.
Femmes de Chine, (les) menent la vie la plus retirée, & on leur ôte tout moyen de s'instruire, T. I, 11; T. II, 426; T. IV, 327, T. VII, 23. Loi fondamentale de la morale & de la politique de Chine par rapport à la subordination des femmes, T. II, 389. Lorsque les femmes sont stériles & ont quarante ans, la Loi permet de les remplacer par des concubines, 392. Sévérité avec laquelle on punit en Chine les mauvaises mœurs des femmes, *ibid.* & suiv. Leurs devoirs principaux etant en puissance de mari: l'idée qu'elles doivent avoir de leur etat

d'abjection & de foiblesse, & les qualités qui les rendent aimables : ce qu'en disoit la Savante *Pan-hoei-pan*, dans son Ouvrage nommé le *Niu-kié-tsi-pien*. (Voy. *Niu-kié-tsi-pien*). Comment les femmes sont traitées en Chine, & quels sont leurs devoirs, T. IV, 93. Vaudeville sur l'appartement des femmes, 178 & suiv. Peinture de leur triste condition, 186 & suiv., 206 & suiv. Femmes de Chine qui se sont distinguées par des traits de piété filiale, 263 & suiv. Femmes célebres de Chine, l'Impératrice *Tsê-tien-hoang-heou*, & la Savante *Pan-hoei-pan*. (Voy. ces deux noms). Les femmes des gens de guerre en Chine sont entretenues aux dépens de l'Etat pendant la guerre, T. VII, 31. Elles participent aux honneurs qu'on rend à leurs maris, 221. Comment on regarde en Chine les femmes du second ordre, T. IX, 57 & suiv.

Fen, poids de Chine, T. IV, 307 & suiv.

Fen, mesure chinoise, T. VII, 319 & suiv.

Fen-chou, animal de Chine, dont la figure ressemble à celle d'un rat, & dont la grosseur est celle d'un éléphant, T. IV, 481. Observations de l'Empereur *Kang-hi* sur cet animal, & les propriétés de sa chair, *ibid.*

Fenêtres (les) en Chine sont de papier; il y en a aussi en vitres; & sous le regne de *Ou-ti*, cent trente ans avant J. C., on voyoit dans le Palais de ce Prince des fenêtres en agathes blanches, réduites en lames, T. II, 568.

Fen-tsée, nom qu'on donne en Chine à une somme d'argent prêtée sans intérêt, T. IV, 380.

Feou-ping, espece de petite-vérole; quels en sont les signes, T. IV, 405.

Fer, (méthode de Chine pour fondre les pailles du) T. IV, 491.

Fertilité : moyens de la procurer aux terres, T. IX, 178.

Festin militaire donné par le Roi *Ou-heou*, T. VII, 219. Ordre de ce repas, 220, 221. Festin solemnel en usage chez les anciens Empereurs, renouvellé par *Tsin-che-hoang-ti*; pompe & cérémonies de ce festin, T. I, 265, 266.

Festins de Chine, T. IX, 366.

Festins publics. Qui sont ceux qui y président, & quels en sont les convives, T. IV, 148. But principal du cérémonial qui s'y observe, *ibid.* Lecture qu'on y fait, 148, 149.

Feu. Manieres de combattre par le feu, réduites à cinq, T. VII, 146. Ce qu'il faut prévoir avant de les employer, *ibid.* Quelle conduite il faut tenir quand on les a employées, 147, 148. Feu continuel dans une chambre, dangereux pour la santé; expérience à ce sujet, T. III, 433, 434. Comment on peut en éviter la malignité, 434. Feu dévorant employé en Chine dans la guerre, T. VIII, 361.

Feu souterrein, (observations de l'Empereur *Kang-hi* sur le) T. IV, 475, 476.

Feutres, usage qu'on en fait en Chine, T. IV, 485.

Fiançailles de Chine, (cérémonies des) T. IV, 144.

Figues cagues, parti qu'on en tire en Chine, T. IV, 485.

Filles (les) sont séparées, dès l'âge de sept ans, d'avec les garçons, & ne sortent qu'à leur mariage, T. II, 392 & suiv. Elles sont gardées avec tant de soin, qu'il leur est difficile de ne pas conserver leur virginité jusqu'à ce moment, 393. Dans le cas cependant où elles se feroient rendues coupables d'un déshonneur, la Loi en prend fait & cause, les parens & le galant sont punis d'une maniere infamante, & les filles sont vendues par l'Officier public de la Justice, 394. C'est le seul cas où la vente des filles soit autorisée par la Loi, & tout autre est punissable, quoiqu'en dise M. Paw, 394, 395. Explication au sujet de ce qu'on

dit sur l'usage où on est en Chine, d'écraser les pieds aux filles, 405.

Fils, devoirs qu'ils rendent à leur pere & à leur mere, le matin au lever, le soir au coucher, & le reste du tems, lorsqu'ils leur parlent, qu'ils leur font quelques représentations, ou qu'ils en reçoivent des corrections, T. IV, 16 & suiv. Egards qu'ils doivent à l'aîné principalement de la branche qui descend du premier chef de la famille, 19. Conduite qu'ils doivent tenir vis-à-vis de leurs pere & mere, dans la vieillesse, *ibid.* Leur soumission, 20.

Fils affligé, (le) titre d'une piece en vers sur la piété filiale, tirée du *Ché-king*, T. IV, 171, 172.

Finances de Chine, (les) sont régies par un Tribunal chargé en même tems des parties les plus essentielles de l'administration, telles que les limites & partages des terres, les dénombremens, la perception des impôts, les poids, les mesures, *&c.*; la paie de ceux à qui l'Etat assigne des revenus, des appointemens, *&c.*; la fonte & la police de l'argent, *&c.*, T. IV, 135, 305 & suiv. On distingue en Chine les finances de l'Empire & les finances de l'Empereur; les premieres ont leur source dans l'agriculture; les secondes proviennent des impôts sur le sel, des douanes & des domaines de Tartarie, 304 & suiv. Le cuivre & l'argent sont en Chine les seuls signes publics de la valeur des choses, & les seuls gages ou instrumens des echanges, mais l'un & l'autre d'une maniere bien différente, 307. Le Tribunal des Finances ne reçoit & ne donne que de l'argent fin & à la grande balance, 309. (Voy. *Monnoies*). L'intérêt des prêts en Chine a introduit des systêmes & des spéculations en matiere de Finances, 335 & suiv. (Voy. *Emprunts*). Notice sur le Tribunal des Finances, T. VIII, 221.

Flacons, objets de commerce à importer en Chine. Quelle forme il faudroit leur donner, & de quelle couleur devroit être le verre, T. VIII, 267.

Flatterie, (dangers de la) T. IX, 86.

Fléaux & calamités, (ce qu'il faut entendre par). Ils etoient inconnus en Chine, selon Confucius, lorsque la doctrine de la piété filiale y étoit en vigueur, T. IV, 41.

Fleche, (exercice de la) recommandé aux gens de guerre, T. VII, 30 & suiv. L'art de la lancer est en vigueur chez les *Mantchoux*, 31.

Fleches de Chine, (description des) T. VII, 385. Plusieurs especes de fleches, & maniere de s'en servir, *ibid.* & suiv. & T. VIII, 360, 361, 369, 371. L'usage & l'exercice des fleches recommandé par l'Empereur *Kang-hi*, T. IX, 227, 228, 256 & suiv.

Fleur d'or: quel usage on en fait dans les cérémonies qui se pratiquent à la réception d'un Docteur, T. X, 4.

Fleuristes Chinois. Leurs serres, & utilité qu'ils en retirent, T. III, 425, 429, 430, 431, 432, 435 & suiv.

Fleurs, comment on les entretient dans les serres en Chine, T. III, 432, 435. Comment on hâte leur fleuraison, 436.

Fleurs artificielles, consommation prodigieuse des fleurs artificielles en Chine; excellence de ce travail, & les différentes matières qui entrent dans leur composition, T. II, 456.

Fleuve jaune, (observations de l'Empereur *Kang-hi* sur la source du) T. IV, 478, 479. Inscription du tems de *Yao*, dont on voit des traces près de la source de ce fleuve, T. VIII, 191, 192. Pourquoi l'on donne ce nom au *Hoang-ho*, T. X, 137.

Flûtes (les) sont faites en Chine de tuyaux de bambou, T. VI. 34. Comment peu à peu elles se perfectionnerent, 64 & suiv. On en compte plusieurs sortes, le *yo*, 69; le *ty*, 75; le *tché*, 76. Figures & explication de ces instrumens, 227 & suiv. *planche VI.* Arrangement des joueurs de flûtes

dans la cérémonie en l'honneur des Ancêtres dans le *Tay-miao*, *planche XXIX*. Observation de l'Empereur *Kang-hi* sur la flûte, T. IX, 198.

Fo, (la Religion de) est etrangere à la Chine. Pays où on la professe, T. I, 408, note 2. Origine de la Secte du Dieu *Fo*, & quelle en est la croyance, T. V, 51, 58. Détails du culte superstitieux qu'on rendit au Dieu *Fo* dans le neuvieme siecle, 437, 438. La croyance à cette Divinité combattue par un ecrit de *Hang-yu*, où il expose quel etoit *Fo*, sous quel regne il parut, quelle etoit sa religion, & quel cas on en devoit faire, 438 & suiv. Respect de l'Empereur *Kang-hi* pour l'esprit de *Fo*, T. IX, 72. Son culte, 110, 142, 176.

Foires. Il y a tous les mois dans différens quartiers de *Pé-king*, des foires qui se tiennent dans les *Miao*, T. II, 571.

Fong, frere de l'Empereur *Kang*. Avertissemens qu'il reçut de son frere en prenant l'investiture d'une Principauté, T. VIII, 194 & suiv.

Forêts (les) sont très-rares en Chine, T. VI, 306.

Formose, (Isle) comment les Hollandois l'ont rendue remarquable, T. V, 19. Voyez *Tay-ouan*.

Fortifications, (les) *inutiles en Chine*, T. IX, 359.

Fortunes, (les grandes) pourquoi le Gouvernement de Chine tâche de les empêcher, T. IV, 318.

Fou, poids de Chine, T. IV, 308.

Fouchan, village de Chine; sa description, T. VIII, 292.

Fou-cheng, Lettré Chinois, T. III, 302. Il s'eleve par son mérite jusqu'aux premiers emplois de la Littérature, *ibid.* La persécution que *Tsin-ché-hoang-ti* suscite contre les Lettrés l'oblige de prendre la fuite, 303. Son premier soin est de cacher un exemplaire du *Chou-king*, & d'autres livres précieux, *ibid.* Il forme des Disciples, & s'attache toujours à l'antiquité, 304. Il est obligé d'errer pendant une dixaine d'années, 305. Au bout de ce tems, les Lettres commencent à renaître. *Fou-cheng* s'occupe du recouvrement de ses livres, *ibid.* A force de soins & de travail, il parvient à rendre un peu plus complet son exemplaire du *Chou-king*, à former *Tchang-cheng*, *Ngneou-yang-cheng* & *Ni-koan*, à qui les Lettres doivent leur renaissance, & à jetter dans l'esprit de *Koung-ngan-koué*, descendant de Confucius, les premieres semences de cette erudition qui l'a rendu une des plus brillantes lumieres de la Littérature, 306, 307. L'Empereur *Ouen-ti* veut le faire venir à la Cour; son grand âge le dispense du voyage, mais il ne s'en croit pas moins tenu de communiquer ses lumieres aux Savans envoyés par l'Empereur, 310. On croit qu'il a vécu plus de cent ans, *ibid.* Sa postérité s'est rendue célebre, 315, 316, & T. I, 65.

Fondsü, nom de *Fo*. Son portrait pris par M. Scherer pour celui de Confucius, T. IX, 5.

Fou-fou-ngai, Officier de Chine. Pourquoi il fut condamné à perdre la tête au siege de *Ngan-che-tcheng*, T. V, 181.

Fou-heng, *Ministre de Chine*, *T. III*, *389*. *Il contribue à l'elévation d'Akoui*, *ibid.* & suiv.

Fou-hi. Ce que le *Li-ki* dit de sa naissance & de ses institutions, T. I, 102. Il etablit & pratique l'usage de sacrifier sur le *Tan*, voy. *Tan*, T. II, 15. Quoiqu'il soit nommé *Empereur*, il ne doit être regardé que comme le Chef d'une peuplade; à combien de familles fait-on monter cette peuplade, 16. Il instruit son peuple, lui parle du *Chang-ti*, lui explique comment il concevoit la nature de cet Etre suprême, & invente des signes en très-petit nombre & très-simples, *ibid.* & suiv. Ces signes appellés *leang-y* ou regles fondamentales, ensuite *sée-siang* ou bigrammes,

donnerent

donnerent naissance à ce qu'on appelle les huit *koua* ou trigrammes, 17. Voy. *Koua*. Comment on fait parler *Fou-hi* à son peuple, après qu'il eut inventé les huit trigrammes, 19. Il lui représente l'utilité d'avoir quelque chose de clair & de méthodique pour transmettre ses connoissances à la postérité, *ibid.* & suiv. Quel prodige merveilleux il raconte pour motiver son instruction, 20. Idée qu'il lui donne du premier trigramme, qu'il nomme *Kien* ou *Ciel*, 21. Comme *Fou-hi* devoit avoir les connoissances traditionnelles du déluge & des principales vérités de la Religion des premiers hommes, il a pu, à l'aide des *koua*, en entretenir ses sujets, *ibid.* L'explication de son premier trigramme l'entraîne dans la description de plusieurs attributs de l'Etre suprême; son unité, son indivisibilité, sa toute-puissance, & fait naître ses idées sur les mysteres de la Sainte Trinité & de l'Incarnation, 22 & suiv. Il est regardé comme le fondateur de la Monarchie chinoise, T. III, 8. Il etablit sa Cour dans le *Ho-nan*; il prend le bois pour son emblême. Il invente les filets pour la pêche, l'art de cuire les viandes & de les apprêter. *Un prodige singulier lui donne occasion de tracer les huit koua ou trigrammes*, pour remplacer la maniere d'ecrire de ces tems reculés, 8 & suiv. On invente des caracteres, il en fortifie l'usage; il etablit une maniere de contracter les mariages, des cérémonies pour en constater la réalité, & en prescrit les devoirs. L'invention de la musique est suivie de celle des deux instrumens *kin* & *ché*, 9. Il etablit des Magistrats, & meurt après cent quinze ans de regne. Son tombeau est en grande vénération chez les Chinois, *ibid.*

Fou-léang, Ministre de Chine, Régent de l'Empire sous *Chang-ty*; il détruit tout le mérite d'une belle action par une injustice qui entraîne sa perte, T. V, 73 & suiv.

Fou-li, Poëte chinois, petit-fils de *Fou-cheng*, T. III, 310.

Fou-lou-ngan, gendre de l'Empereur *Kien-long*, prend la défense de *Ly-che-yao*, T. IX, 45.

Foung-ko, ou ruche d'abeilles, arme à feu de Chine; figure & explication de cette arme, T. VIII, 337.

Foung-tcheng, (quelle étoit la cérémonie du) T. V, 285.

Fou-pi, Sage de Chine. Son amitié & son estime pour *Chao-young*, T. VIII, 52. Ses liaisons avec *Tcheng-hao*, 87; il est célebre par son zele pour le bien public, T. X, 34; ce qu'il eut à souffrir du Ministre *Ouang-ngan-ché*, 34, 35, 39; il se retire de la Cour, 41.

Fou-sou, fils aîné de *Tsin-ché-hoang-ti*, prend le parti des Lettrés opprimés; ses représentations sont punies par l'exil, T. III, 283; il va rejoindre le Général *Mong-tien*, 284. Son titre de Prince Héritier, qu'il avoit toujours conservé, porte ombrage à *Hou-hai son frere* qui vouloit succéder à *Tsin-che-hoang-ti*, qui venoit de mourir, 290. *Fou-sou* reçoit l'ordre de se donner la mort, 292 & suiv. L'empreinte du sceau de l'Empereur lui fait croire que c'est l'Empereur lui-même qui le lui envoie, 294. Par soumission il s'enfonce un poignard & meurt sur le champ, *ibid.*

Fou-tchan, fils de *Fou-li*, Poëte chinois, T. III, 310; trait de sagesse qui rendit son nom célebre dans tout l'Empire, 311 & suiv.

Fou-té, est chargé par *Tchao-hoei* du soin de poursuivre le rébelle *Amoursana*, T. I, 363. Il justifie le choix qu'on avoit fait de lui pour cette expédition, *ibid.*, 365, 370. Il confirme la célébrité qu'il avoit déjà acquise par sa bravoure, 367, note 37. Elevé en Tartarie par les *Mantchoux - Solon*, son caractere se ressent de la franchise & même de la rudesse du pays natal, *ibid.* Son antipathie pour le séjour de

la Cour, *ibid.*, 367 & suiv. Préférence qu'il donne à une vie sans-cesse exposée au milieu des combats & dans les camps, 368. Belle réponse de l'Empereur *Kien-long* à son sujet, & qui marque tout le cas que ce Prince en faisoit, *ibid.* Sévere punition que l'Empereur *Kien-long* exerce pourtant contre ce Général à l'occasion d'une malversation dont il s'etoit rendu coupable, *ibid.*; au bout de dix ans il obtient la liberté seulement, *ibid.* (Voy. *Hou-men* & *Eleuths*). Il se trouve, avec *Akoui*, à la guerre contre les *Miao-tsée*, T. III, 393. Le mérite de son Général lui fait ombrage, 402. Il l'accuse ouvertement, *ibid.*; l'accusation se trouve fausse ou hazardée sans preuves, 403. L'Empereur, d'après la condamnation de *Fou-té* par des juges nommés à cet effet, la rend publique, *ibid.* & suiv. *Fou-té* est mis à mort, 406.

Fou-tse, petite hache de Chine; quel en est l'usage, T. VII, 309.

Fou-y, Chinois célebre par son intégrité & son zele, T. V, 122. Ses ecrits contre les Sectaires, 159.

Fou-yué, Ministre de *Ou-ting*, second Empereur de la seconde Dynastie, T. III, 26. Ce Prince ayant eu un songe où il vit un Sage que le Ciel lui destinoit, le fait chercher dans son Empire en indiquant ses principaux traits: *Fou-yué*, qui etoit ce Sage est trouvé travaillant à la corvée pour la réparation d'une digue; il va à la Cour, & n'est point déconcerté par l'appareil du Trône; il donne des preuves d'une grande sagesse dans toutes les réponses qu'il fait aux questions sur la politique, & met tous ses soins à faire la gloire & le bonheur de l'Empire, 27.

Fou-yun, *Kahan* des Tartares *Tou-kou-houn*, T. V, 222; quelles disgraces il eprouva, 224 & suiv.

Fractions. La méthode de négliger les fractions dans le calcul des sons, est plutôt un vice qu'une regle, T. VI, 145, note. Erreurs qui résultent de ce vice, 186. Moyen d'eviter les fractions, même en prenant la progression triple dans un sens rétrograde, selon la maniere des Chinois modernes, 187 & suiv. Les Instituteurs de la progression triple ont dû la prendre dans son sens naturel, c'est-à-dire, en faisant correspondre le premier terme à l'unité, & appliquant, à chaque terme, des consonnances descendantes, 190. Confirmation de cette idée par l'exemple de la *figure I* de la première partie, où les nombres qui répondent aux cinq tons, ont pour radicaux les cinq termes, *1*, *3*, *9*, *27*, *81*, représentant les consonnances descendantes, *la*, *re*, *sol*, *ut*, *fa*, 219.

Frêne. On compte deux especes de frêne en Chine, dont une sert à nourrir les vers à soie sauvages, T. II, 583. Le frêne nommé *Hiang-tchun*, differe beaucoup de celui d'Europe par les pétales, les etamines, le pistil & les grappes à laquelle les fleurs sont attachées, 598; il a une odeur aromatique très-agréable, 599; il a un fruit que les Chinois mangent, comme nous les cornichons, 600. La médecine fait usage des feuilles, des fleurs & de la seconde peau de la racine, 600. Lieux où il réussit le mieux, 601.

Frere. (le) Titre d'une piece en vers sur la piété filiale, tirée du *Ché-king*, T. IV, 173.

Freres. Un Empereur doit avoir de l'amitié & de la considération pour ses freres, T. IV, 81.

Freret. (M.) Son opinion sur la longueur du tems qu'a dû employer la Colonie qui a peuplé la Chine, en quittant les plaines de Sennaar pour venir en Chine, T. I, 308; elle est combattue par les marches des grandes armées d'Alexandre, de Tamerlan, &c.; par les Colonies envoyées de nos jours & parvenues en peu de tems, malgré mille obstacles au lieu de leur destination; enfin par

plusieurs textes de l'ecriture, *ibid.*, 308 & suiv.
Froid, il est en hiver excessif à *Pé-king*, T. III, 424.
Fruits. Ce qu'exigeoit l'Empereur *Kang-hi* pour l'usage des fruits, T. IX, 133, 134.
Funérailles: dépenses considérables qu'elles occasionnent en Chine, T. IV, 12, 13, 379. Ce qu'un fils doit observer en faisant les funérailles de son pere, 74, 75. Devoirs d'un Empereur aux funérailles de l'Impératrice-mere, 108, 109. Ce qui se pratique aux funérailles en Chine, 247. (Voyez *Cérémonies*).
Fun-tchi: comment traité par Confucius, T. IV, 84.
Fusées, (composition de la poudre pour les) T. VIII, 337 & suiv.
Fusiliers Chinois, T. VII, 354.
Fusils (les) sont connus en Chine, T. VIII, 331. Leur usage, T. VII, 368. Maniere d'y forger les canons, combien ils coûtent, & description de tout ce qui entre dans leur composition, 368, & suiv.
Fu-tze, Philosophe de Chine; sa passion pour l'etude, T. IX, 90.
Fuyards. Pendant quel espace de chemin on poursuivoit les fuyards en Chine, T. VII, 233.

G

Gange. Etablissement des François & des Anglois sur les bords du Gange (Voy. *Sonnerat*).
Garnisons Chinoises, (les) différentes des nôtres, T. VII, 23. Comment sont construites leurs cazernes, 23.
Gaubil (M.) n'a donné dans sa traduction du *Chou-king*, qu'une idée très-imparfaite du *Houng-fan*, composé par *Yu*, T. II, 54: ses erreurs sur la premiere eclipse rapportée par Confucius. (Voyez *calendrier & eclipses*). Inexactitude de plusieurs de ses ouvrages sur la Chine, 256. Extrait de ce qu'il a dit, dans son traité de l'Astronomie chinoise, des eclipses mentionnées dans le *Tchun-tsieou*, 265 & suiv. Erreur dans laquelle il est tombé en traduisant le texte du *Chou-king*, où est rapportée l'eclipse de soleil, 272. Il engage M. Amiot à faire une etude de la Musique des Chinois, T. VI, 3.
Gazette de Pé-king. Quel en est l'objet principal & l'utilité, T. V, 39.
Géhol, ville de Tartarie, destinée aux cérémonies religieuses de l'Empereur de Chine, T. IX, 6 & suiv.
Gemelli Carreri. Son voyage à la Chine regardé comme extraordinaire, T. V, 23, 24.
Généalogies. (les) des Fondateurs de l'Empire Chinois sont difficiles à etablir: raisons de cette difficulté, T. I, 194 & suiv. Voyez *Empereurs de Chine*.
Général, (qualités nécessaires au) T. VII, 82 & suiv., 102, 103, 255, 256. Ses devoirs, 204, 205, 208, 267 & suiv., 269. Quel il doit être, 59 & suiv., 206, 207. Ce qu'il doit faire, 264 & suiv., 270, 272, 273 & suiv. Connoissances qu'il doit avoir, 120, 123, 139, 141, 257, 258, 260; il doit être Lettré, 203. Sa conduite dans le camp, 96, 116, 142, 274, 275; 285. Ses attentions, 94, 95, 111 & suiv., 116, 200, 204, 205, 287, 289, 290, 292, 293, 295. Son habileté, 87, 90, 91; il répond sur sa tête du bon & du mauvais succès, 68, 124. Sa conduite envers l'ennemi, 68; il doit être instruit de tout, 190, 192, 193. Ce qu'il doit entreprendre, 101, 102. Son secret doit être ignoré, 138. Ce qu'il doit examiner, 102, 106. Défauts qu'il doit eviter, 262, 263, 277; il doit vaincre sans combats, 72; il est le soutien de l'Etat, 73, 74. Fautes qu'il peut faire, *ibid.* Ce qu'il doit faire pour être victorieux, 75, 76; il doit connoître chaque homme de son armée, 80. En quelle occasion il doit se battre lui-même,

295; il est eclairé lorsqu'il sait employer le feu, 148 ; il est excellent s'il sait employer l'eau, *ibid.* Sa conduite après la prise d'une ville, 217. Ses egards pour les vaincus, 157; il doit haranguer les troupes, 282. Ce qui peut l'empêcher d'être victorieux, 125, 126; il doit tirer parti de ses malheurs, 292. Quelles doivent être ses vues en faisant la guerre, 150, 152. Idée d'un grand Général, 263 & suiv. 276. Cérémonie pour l'etablir, 168, 169. Instructions données au Général, 239, 240 ; il doit jeûner & se purifier, 308. Son serment, 310. Serment qu'il fait aux ancêtres, 144, 145. Son autorité, 54, 56, 95; dangers qui résultent de la lâcheteté ou de l'incapacité d'un Géneral, 122, 123. Observation sur le Général, 203. Pourquoi il est obligé de donner l'exemple, T. IX, 126, 127. Son premier devoir prescrit par l'Empereur *Kang-hi*, *ibid*. Comment on reçoit en Chine un Général vainqueur, T. III, 418 & suiv.

Général d'armée, (le) titre d'une piece en vers sur la piété filiale, tirée du *Chi-king*, T. IV, 173.

Général ennemi. Pourquoi il faut s'efforcer de le prendre, T. VII, 142.

Génération des cinq tons & des deux *pien*, par des quintes en montant depuis *fa*, ou par des quartes, depuis *si*, T. VI, 126. *Génération* des *lu* par les *Koa*, *ibid*, 127 & suiv. La *génération* descendante des Chinois, est une succession de sons en montant, & leur génération montante, une succession de sons qui descendent, *ibid.*, 122, 143, notes. Exemple pour faciliter l'intelligence de ces deux sortes de générations, 113, note *x*.

Généraux anciens; leur eloge, T. VII, 104; leur devoir, 159, 255 & suiv.; étendue de leur pouvoir, 309; ancienne maniere de les etablir, 307 & suiv.

Genghiz-khan: etendue de ses conquêtes en Chine, T. V, 2. Quel nom il avoit donné à sa famille, 6. Sous quel regne il opéra dans la Chine la révolution qui l'en rendit maître, 52.

Gens de bien (les) méritent des distinctions de la part du Souverain : en quoi elles consistent, T. IV, 96, 97.

Gens de guerre (les) méritent l'attention & les egards du Souverain : comment il peut leur en donner des marques, T. IV, 88. Comment ils sont traités en Chine, & quels sont leurs titres d'avancement, 154, 155. Funérailles des gens de guerre, 155. Deux sortes de gens de guerre en Chine, 314; leur solde, *ibid.*; ils parviennent difficilement aux premiers grades, *ibid.*; comment ils doivent être pour être enrôlés, 315; ils s'enrichissent rarement, *ibid.* Soins du Gouvernement pour les gens de guerre, dans ce qui concerne leur paie, les prêts en grain & en argent dont ils ont besoin, les pensions & le paiement de leurs dettes, 376, 377. La milice prend une forme nouvelle sous *Tay-tsoung*, & les gens de guerre attirent les soins & la protection de ce Prince pour tout ce qui concerne la nourriture, le logement, les armes, &c. T. V, 160 & suiv. Faveur qu'ils obtinrent sous *Hiuen-tsoung*, 365. Les gens de guerre ne sont point comptés en Chine parmi les contribuables, T. VI, 286. L'Almanach militaire qu'on imprime quatre fois par an en Chine, sert à indiquer les noms, les titres & la résidence de tous les Officiers de la milice chinoise, ainsi que leur nombre, M. Amiot fixe, d'après ce livre, le nombre de tous les gens de guerre, à huit cent vingt-trois mille deux cent quatre-vingt-sept, pag. 288. Les gens de guerre ne sont point ambulans comme chez nous : comment ils sont logés dans leurs garnisons, T. VII, 23. Ils ne s'occupent des exercices militaires que dans des cas pressans, 29. L'Etat est chargé de fournir aux gens de guerre & à leur famille une sub-

sistance honnête : ils sont payés moitié en argent, moitié en riz ; quelle est la paie d'un cavalier & celle d'un fantassin, 30. Comment sont punis les gens de guerre lorsqu'ils sont trouvés en défaut aux revues qu'on en fait dans différens tems, 31. Les gens de guerre en Chine n'ont droit de porter les armes que lorsqu'ils sont en faction, 36. Quelles qualités *See-ma* exige dans les gens de guerre, 278.

Gens en place : prérogatives & egards qu'on avoit en Chine pour les peres & meres des gens en place, T. IV, 65. Les gens en place doivent être honorés par l'Empereur ; trois sortes d'honneurs qu'ils en peuvent recevoir, T. IV, 82.

Géographie de Chine, (la) sous quel point de vue il faut la considérer dans les premiers tems de la Monarchie, T. I, 30, 97, 154 & suiv., 163 & suiv. Les Historiens de *Yu*, dans leur description de la Chine contenue dans le *Chou-king*, sont à peine entendus actuellement, 161 & suiv. 287 & suiv. Le *Chen-si* a été le pays de la Chine où les Chinois se sont d'abord établis, 163 & suiv. Comment la Chine est devenue peu à peu le pays du monde où il y a le plus de villes, de bourgs & de villages, 164 & suiv. Comment les Provinces furent d'abord divisées & se communiquerent, 166 & suiv. 212 & suiv. Incertitudes sur la Géographie du pays des *Miao*, 203. Position des principaux lieux du Royaume des Eleuths, prenant le premier méridien à *Pé-king*, pour compter les degrés de longitude, 399. La Chine est divisée en neuf parties par *Yu* : quels lieux renfermoit chacune de ces parties, T. II, 168. Les divisions particulieres, avoient pour objets les cinq montagnes, les cinq lacs, les trois principales rivieres, les quatre mers, les neuf autres rivieres ou fleuves remarquables, nommés *Kiang*, les sept montagnes nommées *Tsi-chan*, les dix principales isles, les quatre grands canaux, 169 & suiv. Etendue de la Chine du tems de *Yu*, d'après les plus anciennes cartes chinoises, 283. Position des quinze Royaumes qui partageoient la Chine sous les *Tcheou*, 284 & suiv., 289. Il y a en Chine d'excellens livres de Géographie, 375. Division de celui qui traite de la Géographie de *Kai-fong-fou*, & énumération des objets qu'il renferme. Voy. *Kai-fong-fou*. L'étendue de la Chine offre des climats bien différens : nature du sol dans la partie méridionale & dans la partie du nord de la Chine, 402 & suiv. Les idées fausses que donne M. Paw sur la Géographie de la Chine, sont rectifiées par une notice détaillée des cartes géographiques que l'Empereur régnant a fait faire, & avec lesquelles on peut fixer les idées sur le nombre des villes de Chine, 416 & suiv. La Géographie en Chine a eu ses tems de ténebres, d'érudition, & même de systêmes, 506. Plus de onze cens ans avant J. C., les Mandarins locaux avoient des cartes Géographiques très-exactes de leurs districts, 507. Le dépôt des cartes de Géographie est regardé comme le plus précieux trésor de l'Empire, 508. Les Européens rendent de grands services aux Chinois, pour ce qui concerne la Géographie, *ibid.* & suiv. Selon les anciennes Géographies de Chine, *Pé-king* a été une grande ville depuis les *Han* ; combien elle a de tour, 552 & suiv. *Tsin-che-hoang-ti* introduit dans la Géographie une nouvelle arithmétique pour les mesures itinéraires, T. III, 235. Ce Prince fait bâtir un palais, des maisons de plaisance, fait faire de belles routes, & répare la ville de *Kié-ché-men*, 246 & suiv., 258 & suiv. Quel étoit le monument sur lequel chaque Dynastie faisoit graver la description géographique de chaque province de Chine, 253.

Description du pays des *Miao-tsée*, 387 & suiv. Température du climat de *Tou-eulh-fan*, T. IV, 462. Particularités remarquables du pays de Chine, nommé *Ouo-tsi*, 465; de la Tartarie orientale, 474; du *Yun-nan*, de *Tou-tcheou* & du *Tai-tong-kiang*, 475, 476. Source du fleuve *Hoang-ho*, 478. Opinion de *Kang-hi* sur la figure de la terre, 482. Quel nom avoit autrefois le pays de Chine qui forme aujourd'hui la Cochinchine, & le *Tong-king*, T. V, 427. Où est placé le Royaume de *Ha-mi*, par quel peuple il fut habité, & comment il est venu sous la domination de l'Empereur de Chine, 486 & suiv. Observations sur le climat du *Pe-tché-ly*, T. VI, 339. Degrés de latitude & de longitude de *Ningouta*, une des principales forteresses du pays des Mantchous, T. VII, 15. La Chine est presque aussi grande que l'Europe, & plus peuplée, T. VIII, 185; aucun Royaume d'Europe n'a encore sur ce qui le concerne des connoissances géographiques aussi complettes que la Chine, 234 & suiv. Relation d'un voyage de Canton à *Pé-king*, 291 & suiv. La Chine est sujette à éprouver des inondations des fleuves *Hoang-ho* & *Kiang*, T. IX, 25 & suiv., 458 & suiv.; T. X, 134 & suiv. Quels travaux l'Empereur *Kang-hi* fit entreprendre relativement à la Géographie de la Chine, T. IX, 186 & suiv. Etendue de la ville de *Nan-kin*, & population de la Chine, 431.

Géographie Ti-tchi, (la grande) T. IV, 475.

Giberne chinoise, (description de la) T. VII, 370.

Gibier (le) est très-abondant en Chine, T. IV, 322.

Gin-cheng, (le) racine dont les Chinois font usage, & qui a beaucoup de vertus: elle se vend plus que le poids de l'or, quand elle est de la premiere espece & bien choisie, T. II, 428. Effets merveilleux opérés par l'usage de cette racine, *ibid.*

Gin-tsong. Sa belle réponse à un Ministre qui le portoit à faire la guerre, T. IV, 272. Comment il traitoit ceux qui manquoient aux devoirs de la piété filiale, 282.

Glace. Observation de l'Empereur *Kang-hi* sur la proportion fixe entre l'ecorce des arbres & la glace: à quoi peut servir cette connoissance pour un Voyageur, T. IV, 488 & suiv. La glace se soutient dans le climat du *Pe-tché-ly* plus long-tems que par-tout ailleurs, elle fond très-difficilement, même dans les plus grandes chaleurs, & exposée au soleil: raisons physiques qu'en donnent ceux qui ont fait ces observations, T. VI, 339 & suiv.

Glands (les) servent aux Chinois pour différens usages, T. III, 485 & suiv. Comment ils les rendent une nourriture très-saine, 487 & suiv.

Goûts. Les Chinois admettent cinq sortes de goûts, T. VII, 81.

Gouvernement de Chine. (Politique du) par rapport aux Savans, aux sciences & aux arts qui y fleurissent depuis plus de trente siecles, T. I, 10 & suiv., 79 & suiv., 123, 442, 450 & suiv. Quel est l'ouvrage de Chine qui montre le mieux l'esprit du Gouvernement, 86. Sagesse du Gouvernement de Chine du tems de *Yao*, *Chun* & *Yu*, 170 & suiv., & T. III, 22. Le Gouvernement s'occupe du Calendrier, 172; il fixe la succession héréditaire de la couronne, 175; il forme des etablissemens & crée des emplois pour veiller à l'agriculture, à l'art militaire, aux fourrages, à la coupe des bois, à la chasse, à la musique, à l'instruction des enfans, 177 & suiv. Loix civiles & loix criminelles de ce tems, 178 & suiv., 181. Loix pénales instituées par le Gouvernement, du tems de *Yao*, *Chun* & *Yu*, 182. Le premier etablissement religieux du Gouvernement de *Chun*, donne naissance au Tribunal des cérémonies, 262 &

suiv. Toutes les terres appartenoient à l'Etat sous les premieres Dynasties; comment le Gouvernement en assignoit la culture aux diverses familles, 441. D'après quel principe le Gouvernement de Chine se décide dans le choix des Mandarins, 446. Sa politique a toujours eté de favoriser, d'encourager & de récompenser tout ce qui consacre la piété filiale, 470. (Voy. *piété filiale*). Sur quels principes les Sages de Chine appuient la base d'un bon Gouvernement, 475. Politique du Gouvernement de Chine par rapport aux dépositaires de l'autorité publique, 477. Changemens introduits dans le Gouvernement par la Dynastie des *Tcheou*, T. II, 74 & suiv., T. IV, 38 & suiv. Le Gouvernement de Chine est sévere jusqu'à la rigueur, par rapport à l'homicide, T. II, 386. Loi fondamentale de sa morale & de sa politique par rapport aux femmes, 389, 426. Pourquoi le Gouvernement de Chine n'a jamais encouragé la culture des vignes, 423; il n'estime, n'encourage & ne récompense que ce qui tend au bien public, 447. Sagesse de ses vues sur la Bibliographie, 455. Ses institutions pour le deuil, T. IV, 20 & suiv. (Voy. *Deuil*). *Quelle a eté l'origine du Gouvernement féodal de Chine*, 47. A quelle epoque le Gouvernement de Chine est devenu Monarchique, 302. Les supplices corporels n'ont eté introduits que très-tard par le Gouvernement, 56. Sa politique par rapport aux quatre especes de cérémonial, 60 & suiv.; aux honneurs & aux distinctions, qu'il *faisoit* refluer sur les peres & meres des gens en place, 65. Ses vues bienfaisantes, 216. Le Gouvernement de Chine actuel n'a qu'une seule & même administration, & l'autorité y agit toujours avec force & avec succès, 303. Les Vice-Rois sont subordonnés aux six grands Tribunaux, & les Tribunaux à l'Empereur, dont ils reçoivent immédiatement les ordres, 304. Par quels moyens le Gouvernement assure la richesse de l'Etat, *ibid.*; il veille à la perception, régie & administration des impôts, 305; il pourvoit aux dépenses immenses dont il est chargé, 306. Systême qu'il a adopté pour les monnoies, 307 & suiv. Quel but il se propose dans les variations continuelles qu'eprouve le taux des monnoies, 310. Sa politique par rapport aux biens, aux possessions & à l'etat des Mandarins, 313; des Gens de guerre, 314; des Lettrés, 315; des Bonzes, 316; des Laboureurs, 317; des Artisans, 318; des Marchands, *ibid.* Par quelle politique du Gouvernement les fortunes en Chine sont médiocres & changeantes, 319. Les idées du Gouvernement de Chine sur le commerce, sont bien différentes de celles d'Europe, 324. Son but est de contrebalancer la fertilité & l'abondance d'un pays, par l'industrie & le travail d'un autre, & d'entretenir toujours un flux & reflux d'echanges, 325. Les Tartares, en laissant subsister le fond du Gouvernement chinois, y ont introduit plus d'ordre & de sévérité, 327 & suiv. Comment les mœurs des Chinois & des Tartares influent sur le Gouvernement présent de Chine, concernant la politesse, l'union & le luxe, 330 & suiv. Quel est le taux de l'intérêt que le Gouvernement a permis aujourd'hui en Chine, 336. Ce qu'il s'est proposé en le portant si haut, 337. Est-il secondé en cela par les mœurs publiques? 372 & suiv. Soins du Gouvernement pour les gens de guerre, 376 & suiv. Ce qu'il a prévu pour remédier aux calamités, 378. Etablissemens qu'il autorise pour subvenir aux besoins pressans des particuliers, 385 & suiv. De tous les modeles de gouvernement qui nous sont venus des Anciens, il n'en est aucun qui renferme autant de perfection que

celui de Chine, pour l'administration politique, l'amour des sujets pour leur Prince, la justice civile & criminelle, la police, l'agriculture, &c. T. V, 30 & suiv. Ses attentions pour ce qui concerne la Botanique, 515. On reproche injustement au Gouvernement chinois la mutilation & les infanticides, T. VI, 319 & suiv. Il est de tous les gouvernemens celui qui dérive le plus des loix de la nature, 331; il n'est point despotique, 333. Sous quel Empereur le Gouvernement de Chine commença à prendre la forme qui l'a rendu si célebre, T. VII, 109. Injustice du Gouvernement de Chine envers un Général malheureux, 124 & suiv. Dans quelles vues il défend expressément à ceux qui sont à l'armée d'en donner des nouvelles, 143. Quelles sont les cinq vertus qui font la base du Gouvernement de Chine, 230. Peinture du Gouvernement de l'antiquité par *Se-ma*, 243 & suiv. Quelle conduite tenoit l'ancien Gouvernement de Chine, lorsqu'il falloit entreprendre la guerre, ou remplacer un Empereur détrôné, 235, 236 & suiv. Avec quel ordre le Gouvernement de Chine prend connoissance de toutes les affaires, T. VIII, 185. Les Tartares sont comparés aux Francs, pour avoir eu la politique de ne point changer le Gouvernement des Chinois en les subjuguant, 191. C'est sur les regles immuables des mœurs que les Chinois ont bâti le systême politique de leur Gouvernement, 236 & suiv. Pourquoi ils cherchent à faire tomber le commerce avec les etrangers, & dans quelles vues ils préferent les echanges, 268, 269. Autant le Gouvernement néglige en Chine les arts d'agrément & de luxe, autant il favorise & encourage les arts de besoin, 275. Son systême concernant les ouvrages publics, 278 & suiv., & T. IX, 346. Sagesse du Gouvernement de *Kien-long*, actuellement régnant, & les soins que cet Empereur apporte pour le bonheur de ses peuples, & pour leur rendre justice, T. IX, 11 & suiv. (Voy. *Kien-long*). Maximes de Gouvernement, 239, 240. Les Sciences en Chine sont liées au Gouvernement, 344. Vues du Gouvernement relativement aux honneurs & aux distinctions, 346, 347; au desséchement des marais & aux défrichemens, 365, 366. Les Lettrés Chinois ne sont pas de l'avis de M. de Boulainvilliers sur le Gouvernement féodal, que celui-ci appelle *le chef-d'œuvre de l'esprit humain*, 393. Notice d'un livre fait sous la Dynastie des *Ming*, où l'on voit le vrai systême du Gouvernement de Chine, 423 & suiv.

Gouvernement monarchique, (qu'est-ce qu'on entend par) T. IV, 302.

Gouverneurs de Province, (les) en Chine; quel droit ils ont, T. IV, 132.

Gozani, (le P.) comment il découvrit qu'il existoit des Juifs en Chine, T. V, 57.

Grades militaires: comment ils sont donnés en Chine, T. VII, 32.

Graines. Secrets des Jardiniers chinois par rapport aux graines des plantes etrangeres, T. IV, 487. Quel est le moyen le plus sûr de se procurer des graines de Chine, pour les faire réussir en Europe, 509 & suiv. Attention de l'Empereur *Kang-hi* pour la semence & la récolte des graines, T. IX, 172.

Grains. Exemple que donnoit l'Empereur *Kang-hi* pour la semence & la récolte des grains, T. IX, 171, 172. Cinq especes de grains connues en Chine, 228 & suiv. Le systême du prêt des grains proposé par *Ouang-ngân-ché*, sous l'Empereur *Chen-tsoung*, est réfuté par *Sée-ma-koung*, T. X, 48 & suiv.

Grammaire chinoise, (Ouvrages sur la) T. IX, 353.

Grands (les) doivent être honorés par un Empereur: trois sortes d'honneurs qu'il peut leur faire, T. IV, 82; quel est

est son intérêt en cela. 94. Opinion de l'Empereur *Kang-hi* sur les Grands; ménagemens qu'un Prince doit avoir pour eux, T. IX, 84, 85.

Grands-jours: ce que rapporte l'Empereur *Kang-hi* sur les grands jours dont on jouit en plusieurs pays, T. IV, 466.

Gratifications, pour qui elles sont d'usage en Chine, T. IV, 375.

Gravité (deux sortes de) T. VII, 196.

Gravure (la) à trois, à quatre, & même à cinq couleurs, dont on a fait beaucoup d'usage dans les livres elémentaires de dessin, pour tout ce qui regarde l'Histoire Naturelle, est fort ancienne en Chine, T. II, 439. A quelle epoque on la fait remonter, 453. La gravure a eté très-cultivée en Chine, T. IX, 360.

Grecs; (les) leur témoignage ne doit avoir aucune force pour tout ce qui régarde la haute antiquité, T. VIII, 130.

Greniers publics: quelle idée on en a en Chine, T. IV, 163; leur utilité, 358; sagesse de leur etablissement, T. IX, 358.

Grimaldi, (le P.) Président du Tribunal des Mathématiques, à Pé-king: ce qui l'empêcha de donner la relation de ses voyages, T. V, 23, 24.

Grues: (les) d'où elles partent pour aller en Tartarie, *T. IV*, 184.

Guerre. Quelle idée les Chinois se forment de la guerre, T. IV, 88. Fonctions du Tribunal de la guerre en Chine, T. IV, 152 & T. VIII, 223. Service en tems de guerre, T. IV, 154. Antipathie des Chinois pour la guerre, 152. Inconvéniens d'une longue guerre, T. VII, 65, 66. Quand il faut entreprendre la guerre, 76, 77. Maniere de la faire chez soi, 133; chez l'ennemi, 133, 134. Réflexions sur la guerre, 149, 167, 168, 170, 171. Maux qu'elle cause, 151, 152. Symbole de la guerre, 165. Raison qui fait embrasser le parti de la guerre, 175, 176; tems où l'on ne doit pas la faire, 231, 232; comment on doit la faire, 231, 232, 239; pourquoi elle doit être entreprise, 231, 235, 240, 241. Définition de la guerre, 232. Science de la guerre, 280. Cérémonie avant que de l'entreprendre, 238, 239 & suiv. 243; on ne doit la faire que par nécessité, 248, 249; elle ne doit pas durer long-tems, 301. Maniere des anciens Chinois de faire la guerre, T. VIII, 330, 331 & suiv.; combien de sortes d'armes ils y employoient, 331. Machines de guerre des Chinois: figures & explications de ces machines, 336.

Guerres des Chinois: la premiere dont il soit parlé dans le *Chou-king*, est celle dont *Chun* chargea *Yu;* son objet etoit de réprimer des brigandages exercés dans le midi de la Chine, T. I, 201 & suiv. La révolte des partisans de *Yeou-hou* contre *Ki-ti*, fils de *Yu*, occasionne une guerre plus considérable que celle des *Miao*, 203. La troisieme guerre dont il est parlé sous la Dynastie des *Hia*, est celle que *Tchoang-kang* fit aux Astronomes *Hi* & *Ho*, 204, 205. Une des guerres les plus importantes que les Chinois aient eues à soutenir, est celle que les Eleuths ont suscitée tour à-tour aux Empereurs *Kang-hi*, *Yong-tcheng* & *Kien-long*, qui la termina en soumettant tout le Royaume des Eleuths à sa puissance, 329 & suiv. Voy. *Kien-long*. Les guerres civiles ont eté très-fréquentes & très-sanglantes chez les Chinois, & accompagnées presque toujours des plus funestes catastrophes pour les Empereurs, T. III, 31; T. VII, 156. (Voyez *Empereurs*). La guerre avec les Tartares *Hiong-nou* est funeste à *Li-ling* & à *See-ma-tsien*, T. III, 83 & suiv. Cette guerre est entreprise par *Che-hoang-ti*, & terminée par lui en peu de tems avec le plus grand succès, 260 & suiv. A quelle occasion *Kien-long* déclara la guerre aux *Miao-tsee*, 387 & suiv. Réduction de ce peuple par le Général *Akoui*, 389 & suiv.; 412 & suiv. La guerre qui sem-

bloit devoir eclater entre les Chinois & les Tartares *Tou-kiué*, n'a pas lieu, par un trait hardi de l'Empereur *Tay-tſoung*, T. V, 128 & ſuiv. La méſintelligence qui régnoit entre les Chefs de ces Tartares la rallume, 140. Elle eſt terminée par la réduction de ces peuples, 141 & ſuiv. A quelle occaſion l'Empereur *Tay-tſoung* entreprit de faire la guerre aux Coréens ; préparatifs qu'il fait contre ces peuples, & le peu de ſuccès de toutes ſes tentatives, 169 & ſuiv. La guerre contre les Tartares *Tou-kou-houn*, dont on avoit d'abord ſujet de craindre les ſuites, eſt terminée avec le plus grand ſuccès par *Ly-tſing*, 220 & ſuiv. *Tchang-hiao-ſoung* va porter la guerre dans le Tibet, & ſoumet en peu de tems cette partie de la Tartarie, 358, 359. Origine & ſuccès de la guerre entrepriſe par le fondateur de la Dynaſtie des *Soung* contre le Roi de *Ou*, 464 & ſuiv. La guerre contre les Mahométans des hordes voiſines de *Ning-hia*, eſt ſur le point de devenir funeſte aux Chinois par la témérité de *Ho-ta-jin*, & eſt terminée heureuſement par *Akoui*, 442 & ſuiv.

Guerriers (les) ne doivent point perdre de vue la Doctrine, le Ciel, la Terre, le Général & la Diſcipline, T. VII, 58, 60; ils doivent ſe ſecourir mutuellement, 137; quels ils doivent être, 198; ils ne doivent avoir d'intérêt propre que celui de l'Etat, 301. Honneurs rendus aux Guerriers, 220, 221; quel traitement ils recevoient du Gouvernement, 252, 291. Ils ont cinq motifs légitimes pour chercher la mort en combattant, 291.

Guerriers célebres de Chine, dont M. Amiot a fait les portraits; *See-ma*, *Hiuen-ouang*, T. V, 106; *Akoui*, 389, 402; 412 & ſuiv.; *Tan tao-tſi*, T. V, 72; *Yu-tché-koung*, 189; *Ly-tſing*, 202; *Ly-tſi*, 229; *Kouo-tſée-y*, 405; *Min-ouang*, 462. (Voyez *Art militaire*).

Guidons, général & particulier ; leur uſage, T. VII, 339.

Guignes, (M. de) dans ſon examen critique des Annales chinoiſes, trouve que les douze premiers ſiecles ſont beaucoup moins remplis que les ſiecles poſtérieurs, T. II, 122. Réponſe de M. Amiot à ce ſujet, 123. M. de Guignes prétend que, vu l'incertitude & la maniere obſcure dont eſt enoncée l'éclipſe rapportée dans le *Chou-king*, cette eclipſe ne peut ſervir à fixer dans l'hiſtoire de Chine une epoque chronologique, 124. (Voy. *Eclipſes*). Son opinion eſt combattue, 124 & ſuiv. Les Lettrés Chinois, ſelon M. de Guignes, regardent comme fabuleux tous les regnes qui ont précédé *Yao* & *Chun*, 125. On attaque ſon ſentiment, *ibid.* Il aſſure que les premiers & les plus célebres Hiſtoriens *See-ma-tſien*, *Pan-kou*, &c. remontent ſeulement au regne de *Yao*, 126. Opinion contraire de M. Amiot, *ibid.* & ſuiv. M. de Guignes a raiſon de dire, en parlant de *Pan-kou* & de quelques autres Hiſtoriens, que, pour avoir voulu faire un ſyſtême de chronologie ſur des hypotheſes aſtronomiques, ils ſe ſont trouvés loin de compte, & ont différé tous de ſentimens, 133 & ſuiv. Il trouve peu de ſuites dans les généalogies de Chine, 135. Raiſons qu'en donne M. Amiot, *ibid.* & ſuiv. Selon M. de Guignes, les Dynaſties *Hia* & *Chang* ſont ſujettes à de grandes diverſités pour la durée de chaque regne, & conſéquemment pour la durée totale, 136. Comment y a remédié M. Amiot, *ibid.* & ſuiv. En parlant de la troiſieme Dynaſtie, M. de Guignes paroît chercher à découvrir dans *Ou-ouang* un conquérant etranger, & à reconnoître dans les Officiers qui l'aidérent à ſe mettre en poſſeſſion de l'Empire, quelques Capitaines Egyptiens, 137 & ſuiv. Son erreur à ce ſujet, cauſée par les écrits du P. Prémare, 140. Il fait voir le peu

d'accord des Chronologistes Chinois entre eux, 141. M. Amiot prétend que son jugement en cette partie est peu concluant, vu le petit nombre de tables que M. de Guignes a rassemblées, *ibid.* (Voyez *Amiot*). Avis de M. de Guignes au sujet de l'utilité de la correspondance littéraire de Chine, de l'ouvrage de M. Amiot sur l'art militaire des Chinois, des six ouvrages composés par les Chinois sur cet objet, enfin de ses travaux relatifs à l'edition du septieme Volume de ces Mémoires, T. VII, 3 & suiv.

H

Habillemens des Chinois: de quoi ils sont faits, T. IV, 323, & T. VII, 360. Habillemens des gens de guerre: cuirasse des cavaliers, 360, 361: cuirasse des arbalêtriers, 362, 363: cuirasse des fusiliers, 363, 364: bonnets d'ordonnance à l'usage des cavaliers & des arbalêtriers, 364, 365: bonnets à l'usage de ceux qui sont armés de sabre & de bouclier, 365: casaque d'ordonnance à l'usage des cavaliers, arbalêtriers, fusiliers, *&c.*, 365, 366: ceinturons, 366: culottes d'ordonnance, *ibid.*: bonnets d'ordonnance à l'usage de ceux qui sont armés de sabre & de bouclier, *ibid.*: casaques & culottes d'ordonnance à l'usage des mêmes, 367, 368. Ce que la loi de Chine a réglé sur la forme ou la richesse des habillemens dans les cérémonies, T. IV, 145, 146.

Habitudes de l'enfance: ce qu'en dit l'Empereur *Kang-hi*, T. IX, 104.

Haches. (la grande & la petite) Comment on s'en sert en Chine dans la cérémonie de réception d'un Général, T. VII, 309. Description de la hache à l'usage des fusiliers; maniere dont on l'emploie, dont on la fabrique, & le prix qu'elle coûte, 370. Description d'une autre espece de hache, 380.

Hai-ning, visiteur de la Province du *Yun-nan*, accuse *Ly-che-yao* de concussions, T. IX, 42, 43.

Hai-tang, fleur de Chine, T. VIII, 312.

Ha-mi, (le Royaume de) est très-sec & très-chaud: comment les habitans y suppléent au défaut de pluies pour arroser leurs terres dans les grandes chaleurs, T. IV, 458, 459. Ce royaume est renommé pour ses raisins, T. V, 484, 485; quelle en est la situation & la température, 484, 486; quels en furent les premiers habitans, 487; après quelle suite de révolutions il devint tributaire de la Chine sous *Kang-hi*, 487 & suiv. Description de la nature du sol, de ses diverses productions, de la ville capitale, & du caractere des habitans, 489 & suiv.

Han. (la Dynastie des) Quelle fut sa politique au sujet des livres, T. IV, 6; elle est remarquable par des traits de piété filiale, 71. Combien elle subsista, T. V, 51. Etat des lettres sous cette Dynastie, T. VIII, 213, & T. IX, 325 & suiv. Roi de *Han*, T. VIII, 12, 29.

Han, (le royaume de) réduit sous la domination de *Tsin-che-hoang-ti*, T. III, 215, 216, T. VII, 183.

Han-ci, pays de Chine, renommé par l'excellence des melons qu'il produit, T. IV, 482.

Han-fei-tsée. Quel est son sentiment sur la maniere dont la raison a pu conduire jusqu'à l'invention de l'ecriture, T. VIII, 113.

Hang-tcheou, pays très-chaud de Chine T. IV, 459.

Hang-tcheou, ville de Chine. Par quels moyens *Sou-ché* vint à bout de la rendre & tout son territoire aussi salubres qu'agréables, T. X, 94 & suiv.; 100. Reconnoissance des habitans pour leur bienfaiteur, *ibid.* (Voy. *Sou-ché*).

Haninga, Président du Tribunal des crimes, est envoyé par *Kien-long* pour faire des informations sur les concussions dont etoit accusé *Ly-ché*.

yao, & pour juger le coupable, T. IX, 42 & fuiv.

Han-ki, Miniftre de Chine fous *Yao-tfoung*, remarquable par fon zele & par fes vues du bien public, T. X, 29, 34, 39. Il fe retire de la Cour, 41.

Han-koang-ou-ti ou *Lieou-fieou*, Empereur de Chine, T. III, 89. Ses belles qualités, encore plus que fa naiffance, lui fraient le chemin du Trône qu'il etoit obligé de conquérir les armes à la main contre un ufurpateur, 90. Il s'etoit montré grand Capitaine dans fes armées, il fe montre grand Prince dans la paix, *ibid.* Sa juftice, fa fimplicité, fon economie, la faveur dont il fit jouir les lettres, le font regarder comme un des plus grands Princes de la Dynaftie des *Han*, *ibid.* & 91. C'eft à lui que commencent les *Han* orientaux. Il meurt après un regne de trente-trois ans, âgé de foixante-deux, vers l'an 51 de l'ere chrétienne, *ibid.*

Han-lin, (le College des) eft comparé à l'Académie des Sciences de Paris, T. I, 17. Emplois des Savans qui le compofent, *ibid.* Confidération dont ils jouiffent & qu'ils méritent, *ibid.* & 18. Leur circonfpection & leur impartialité dans les jugemens qu'ils portent des ouvrages littéraires ou chronologiques, *ibid.* & 19. Le Tribunal des *Han-lin* préfide à la confection des annales de Chine, & leur donne l'authenticité, T. V, 45 & fuiv. Ses foins pour maintenir le bon goût, T. VIII, 173. Occupation des membres qui compofent ce College, 250. Examens qu'ils fubiffent, & droits qu'ils ont aux places & aux dignités, T. X, 111.

Han-lin, Chinois célebre fous la Dynaftie des *Ming*: ce qu'en dit l'Empereur *Kang-hi*, T. IX, 76.

Han occidentaux (la Dynaftie des) commence l'an 202 avant J. C., T. II, 293. Noms, & précis des ouvrages & de la vie des Hiftoriens qui ont ecrit fur l'hiftoire de cette Dynaftie, *ibid.* & fuiv.

Han orientaux (la Dynaftie des) a commencé vers l'an 25 de l'ere chrétienne, T. II, 294. Précis de la vie & des ouvrages des Hiftoriens qui ont ecrit fur cette Dynaftie, *ibid.* & fuiv.

Han-ouei. Son rappel à la Cour, T. X, 62.

Han-fin, Général Chinois très-célebre, T. VII, 4. Honneurs rendus à fa mémoire fous *Hiuen-tfoung*, T. V, 367.

Han-tan, Capitale du Royaume de *Tchao*, eft emportée d'affaut par l'armée de *Tfin-ché-hoang-ti*, T. III, 217.

Han-tchao, Officier Chinois, nommé par *Tay-tfou* au gouvernement de *Koang-nan*, T. VIII, 14. Comment il fut traité par l'Empereur, pour les fautes dont il s'etoit rendu coupable, *ibid.*

Han-tfin-hou, oncle de *Ly-tfing*, T. V, 202.

Han-yu, Savant de Chine. Son education, & fes difpofitions heureufes pour les Sciences, T. V, 434. La maniere diftinguée dont il remplit les fonctions des petits Mandarinats, le fait appeller à la Cour, pour y exercer l'office de Cenfeur, 434. Son inexpérience dans la politique, & fa févérité, lui font perdre cet emploi, 435; il eft dédommagé de cette perte par l'eftime & la confidération dont il jouit dans fon gouvernement, 435; les contrariétés qu'il eprouve, l'engagent à compofer un ouvrage pour fa juftification, 436; il obtient par ce moyen de nouveaux emplois, *ibid.* & 437. Son zele de nouveau porté à l'excès, irrite l'Empereur, & le fait difgracier, 438 & fuiv. Sa conduite integre, & fon ouvrage fur la tradition non interrompue de l'ancienne & véritable doctrine, le remettent en faveur, 441, 442. Il eft nommé intendant général de tout ce qui avoit rapport au College impérial, & s'acquitte avec honneur de cette fonction délicate, 442 & fuiv. Il eft nommé Préfident du

Tribunal de la guerre, 444. Il est chargé d'une négociation importante près d'un parti puissant de rébelles, & s'en acquitte avec un plein succès, 445 & suiv. Quelle fut sa récompense, 448. Ses divers ouvrages, *ibid.* & 449. Honneurs qu'on rendit à sa mémoire, 449.

Han-yuen, Grand de Chine sous *Kao-tsoung*. Intrépidité de son zele; T. V, 269 & suiv. Commencement de sa disgrace, 275. Sa mort, *ibid.*

Hao, poids de Chine, T. IV, 308.

Hao, mesure chinoise, T. VII, 320, 321.

Harangue, regardée par les anciens Généraux Chinois comme nécessaire avant le combat, T. VII, 282.

Harmonie. Les Chinois ne connoissent point notre harmonie, prise dans le sens d'*accords*, de *contre-point*, mais tout est harmonie dans leur musique, T. VI, 165 & suiv. Le seul assemblage de sons différens que connoissent les Chinois, consiste à pincer deux cordes, à la quinte ou à la quarte l'une de l'autre, sur le *kin* ou sur le *ché*, lorsque ces instrumens accompagnent la voix, 171, 183.

Hasaks (les) favorisent *Amoursana*, & *ont recours, pour le sauver, à un artifice qui leur réussit avec un plein succès*: ce rébelle se sauve chez les Russes, T. I, 352 & suiv., note 32.

Hashar & *Yerkin*, deux des principales villes des Mahométans de la Province du *Hoa-men*, ou petite Boucharie, T. I, 383. Elles se rendent, sans résistance, au Général Chinois: le détail circonstancié que celui-ci en fait à *Kien-long*, dans une lettre, où il lui expose la situation, la population & le gouvernement de ces villes; le nom & l'emploi de leurs Magistrats au nombre de quinze; l'espece & le montant des tributs que les habitans payoient aux Princes; leur commerce, l'etat des magasins & des provisions du chef nommé *Hotchom;* la qualité du terroir, & ses productions; les monnoies, enfin les moyens d'améliorer ce pays, 384 & suiv., note. Voyez *Mahométans* (les).

Hata, Gouverneur des Tartares, T. VII, 15. Il est chargé de rédiger des instructions pour les troupes; *ibid.* Son ouvrage à ce sujet blâmé & rejetté par l'Empereur; *ibid.* & 21. Il est cause de sa mort, *ibid.*

Hay-tchi. Son opinion sur les commerçans, T. IV, 351.

Hay-ton. Son histoire orientale, & ce qu'il dit des chinois, T. V, 10, 11.

Henri III, Prince de Portugal, tente d'ouvrir par mer le chemin de l'Asie, T. V, 12, 13.

Heou, Lettré Chinois: ce qu'il rapporte de l'existence d'un volcan, dans le *Yun-nan*, T. IV, 475.

Heou-cheng, Lettré de Chine, T. III, 281. Il ne peut retenir son indignation contre la barbarie de *Tsin-che-hoang-ti*, & est puni de mort, 282.

Heou-han-tcho, *Tchao-lié-hoang-ti*, Empereur de Chine, nommé encore *Lieou-pei*, T. III, 95. Les troubles & les divisions qui agitoient la Chine, pendant qu'il remplissoit un poste important, font naître en lui le desir de se frayer un chemin au trône, 96. Sa naissance & son mérite lui forment un parti considérable, à la tête duquel il fait des conquêtes, & parvient à se faire proclamer Empereur, 96 & suiv. Il eût pu exterminer les deux concurrens qui partageoient alors avec lui l'Empire, mais il ne vécut pas assez pour exécuter ce grand dessein, 97. Ses grandes qualités le font regretter de ses peuples qu'il ne gouverna que deux ans, & lui méritent des titres d'honneurs, 98.

Heou-king, usurpateur de l'Empire de Chine, T. III, 147. Sa mort, 148.

Heou-kiun-tsi, Officier Chinois; ses services sous *Ly-tsing*, dans la guerre

contre les *Tou-kou-houn*, T. V, 221 & suiv. Il entre dans une conspiration contre l'Empereur *Tay-tsoung;* elle est découverte, & il est puni de mort, 166, 167.

Heou-tchou, Empereur des *Tchen*, T. III, 162. Il sollicite, à son avénement au trône, l'amitié de *Soui-ouen-ti ;* elle lui est accordée à cause de son deuil, *ibid.* & 63. Il ne jouit pas long-tems de la paix : il s'attire par sa conduite l'indignation de *Soui-ouen-ti*, &, après plusieurs combats, il est vaincu, défait & dépouillé de son autorité, 168. Il est traité avec beaucoup d'égards par son vainqueur, 169, 172.

Heou-tsi, Ministre célebre de Chine ; il met tous ses soins à faire fleurir l'agriculture, T. I, 198, 217. Ses succès lui attirent les faveurs d'*Yao*, qui lui confere le titre de *See-noung*. Le Fondateur de la troisieme Dynastie tire de lui son origine, T. III, 21.

Heu-han ou *Han* postérieurs : (la Dynastie des) combien elle subsista, T. V, 51.

Heures : comment les Chinois divisent les heures ; de combien de parties elles sont composées, & quels sont les caracteres qui désignent la premiere heure, & ainsi des autres, T. II, 160. Correspondance des *lu* aux douze heures chinoises, T. VI, 231.

Hexagrammes : les soixante-quatre hexagrammes de *Chen-noung*, arrangés huit par huit autour de chaque trigramme de *Fou-hi*, en démontrent l'artifice, & en donnent l'intelligence, T. II, 189. Leur invention lui donne un vaste champ pour varier les combinaisons, *ibid.* Explication de cet arrangement par les huit hexagrammes, qui, placés autour du trigramme *kouen* (la terre), font mention de tout ce qui a rapport à la terre, *ibid.* Développement de ces hexagrammes & des connoissances qu'ils procurent, *ibid.* & 190.

Hia (la Dynastie des) a eu pour chef *Yu :* arbre généalogique de cette Dynastie, qui a commencé l'an 2205 avant l'ere chrétienne, & dans laquelle on compte dix-sept Empereurs jusqu'à son extinction, qui arriva l'an 1766 avant J. C. T. II, 348 & suiv. & T. V, 48. Ce qui rend cette Dynastie à jamais mémorable, T. VII, 173, 174. Comment les Empereurs de cette Dynastie se conduisoient avant la guerre, 247. Perfection de leur Gouvernement, 249 ; leur bienfaisance, 250 ; leurs vertus, 253.

Hia-hoa, fleur du nénuphar de Chine : quelles en sont les vertus, T. III, 440.

Hiang-miao, Poëme de *Tou-fou*, T. V, 387.

Hiang-tan (le) ou patois des provinces & du peuple en Chine, T. VIII, 156. De quels mots il est composé, quelles en sont les différences, 161, 162, 164.

Hiang-yu, premier nom de *Tchou-pa-ouang*. (Voyez *Tchou-pa-ouang*).

Hiao-cheng, nom de l'Impératrice, mere de *Kien-long* actuellement régnant, T. VI, 369, 370 ; sa mort, 347. Cérémonial du deuil qui fut pris à cette occasion, 348. Précis d'un ecrit de l'Empereur, où il expose les qualités de cette Imperatrice, les principaux événemens de sa vie, les progrès & la fin de sa maladie, 349 & suiv. Testament de cette Princesse, 351 ; il contient un eloge de la conduite respectueuse & de la tendresse filiale de *Kien-long*, 352 & suiv. Ses funérailles, & les cérémonies qui y furent observées, 356 & suiv. Décret qui lui assigne un rang dans la salle des Ancêtres, 366.

Hiao-chun, (quels sont les devoirs du) T. IV, 220 & suiv.

Hiao-king, livre chinois, le huitieme des petits *King*, qui traite de la piété filiale, & qu'on attribue à Confucius dont il est le dernier ouvrage, T. I, 50 & T. IV, 28. Sentimens divers sur cet Ouvrage,

28, 29. Ce qui lui a mérité l'honneur d'être mis au rang des *King*, 29. La piété filiale y est regardée comme la racine de toutes les vertus & la premiere source de l'enseignement, 30 & suiv. 78 & suiv. De combien de livres cet Ouvrage est composé, T. IV, 80. Les livres qui traitent de l'amour filial de l'Empereur, en réduisent les devoirs, 1°. à rendre à l'Impératrice-mere tous les soins qui peuvent conserver ses forces & sa santé, & lui rendre la vie agréable, 80 : 2°. à veiller avec soin sur l'education des Princes ses enfans, 81 : 3°. à faire eclater son amitié & sa considération pour ses freres, *ibid.* : 4°. à chérir tous les Princes de son sang, 82 : 5°. à honorer les Grands & les Gens en place, *ibid.* : 6°. à faire grand cas des Officiers subalternes & des Chefs du peuple, 83 : 7°. à aimer le peuple, *ibid.* : 8°. à protéger l'agriculture, & à la rendre florissante, 84 : 9°. à diminuer les impôts, & les dépenses, 85 : 10°. à secourir le peuple dans les calamités, 86 : 11°. à adoucir la rigueur des supplices, 87 : 12°. à s'intéresser de cœur aux Gens de guerre, 88 & suiv. Les livres du *Hiao-king-yen-y* qui traitent du *respect filial de l'Empereur, en réduisent les devoirs, 1°. à honorer* ses parens, 89 : 2°. à craindre, servir & adorer le *Chang-ti*, comme *pere* & *mere* de tous les hommes, 90 : 3°. à honorer & imiter ses Ancêtres, *ibid.* : 4°. à veiller avec soin sur l'enseignement, 91 : 5°. à conserver & augmenter le dépôt de la doctrine, 92 : 6°. à contenir dans leur devoir les personnes de l'intérieur, 93 : 7°. à s'assurer du mérite des Mandarins, *ibid.* : 8°. à faire honneur aux Grands, 94 : 9°. à profiter des représentations des Mandarins & des Censeurs, 95 : 10°. à maintenir sans cesse les trois *Kang* & les cinq *Ki*, 96 : 11°. à honorer les gens de bien & à châtier les méchans, *ibid.* : 12°. à pourvoir à tout ce que demande l'entretien de sa maison & l'abondance publique, 97 : 13°. à bonifier & perfectionner les mœurs publiques, 98. La lecture du *Hiao-king* est recommandée en Chine, 212. Eloge qu'en faisoit l'Empereur *Kang-hi*, T. IX, 91, 92, 122.

Hiao-lao, cérémonie qui se pratique en Chine pour la réception d'un Général vainqueur : description de cette cérémonie, T. I, 365, & T. VII, 417 & suiv.

Hiao-ouen-ouang, Roi de *Tsin* : il succede à son pere *Tchao-siang-ouang* pendant quelques jours, T. III, 193 & suiv.

Hiao-ou-ti, Empereur de Chine, le cinquieme de la Dynastie des *Han*, T. III, 317. Il envoie une ambassade aux Tartares *Hioung-nou*, il arme contre eux pour se venger de leur perfidie, 334.

Hiao-siuen-hoang-ti, le même que *Ping-ki*. (Voyez *Ping-ki*).

Hien-feou, cérémonie qui se pratique en Chine, lorsqu'un Général vainqueur amene des rebelles prisonniers & qu'on les reçoit pour déterminer leur sort : description de cette cérémonie qui eut lieu à l'occasion de la conquête des *Miao-tsée* & de la prise de leur Roi par *Akoui*, T. III, 399 & suiv. 420 & suiv. on l'appelle encore *Cheou-fou*.

Hien-kong, Prince de *Tsin*, T. IV, 250.

Hien-ti, Empereur de Chine, T. V, 51.

Hien-tsoung : célébrité de son regne, T. V, 417.

Hien-yang, Capitale de l'Empire sous *Che-hoang-ti*; ce qui la rendit très-peuplée & très-florissante, T. III, 237.

Hiéroglyphes. Par quoi leur théorie s'approchoit le plus près de l'alphabet; jusqu'où elle a pu servir à en montrer l'idée, & comment elle a aidé à trouver le chemin qui conduit à l'invention de l'ecriture alphabétique, T. VIII, 119, 120 & suiv. Comment les Egyptiens ont pu être dégoûtés de leur ancienne ecriture, par les hié-

roglyphes métamorphosés en alphabet, 125 & suiv. Erreurs de quelques Savans au sujet des hiéroglyphes, 126, 127. Ce qu'ils auroient dû faire avant de s'exercer sur cette matiere, 128, 129. Y a-t-il de la ressemblance, ou du moins une certaine analogie entre les caracteres chinois & les hieroglyphes egyptiens ? T. IX, 335. A-t-on plus de lumiere sur les caracteres chinois que sur les hiéroglyphes egyptiens ? 337. Les explications que quelques Anciens ont laissées de quelques hiéroglyphes, s'accordent-elles avec celles que les Chinois donnent des leurs ? 338. Y a-t-il des images & des symboles dans les hiéroglyphes qui ne soient pas dans les caracteres chinois ? *ibid.* Le plan des caracteres chinois est-il analogue à celui des hiéroglyphes ? 338, 339. Comment on trouve des caracteres chinois dans les hiéroglyphes egyptiens, 408, 409: ceux de l'obélisque Pamphile, *ibid.* (Voyez *Caracteres hiéroglyphiques*).

Hie-tchao, espece de petite vérole; quels en sont les signes, T. IV, 405.

Hi-fen. Sa piété filiale; quelle en fut la récompense, T. IV, 266, 267.

Hi-jin, nom d'honneur de *Pao-tcheng*. (Voyez *Pao-tcheng*).

Hing-chou, espece d'ecriture chinoise, & d'un usage général aujourd'hui; quel en est le systême, T. IX, 327, 328, 398.

Hing-keng-koung, maison Impériale de Chine, T. V, 355.

Hing-king, Palais de Chine, le même que *Hing-king-fang*, T. V, 355, 356.

Hing-king-fang. Voyez *Hing-king.*

Hing-pou. On nomme ainsi le Tribunal de la Justice criminelle, en Chine T. IV, 155. Sagesse des loix qui dirigent ses jugemens, 156 & suiv. Ressort de ce Tribunal, 119, & T. VIII, 224.

Hio-che-fou, (*Chang-yu* adressé par *Kang-hi* au) T. IV, 114, 115.

Hirondelle, (l') fable allégorique de *Sée-ma-kouang*, T. IV, 177, 178.

Histoire de Chine (l') a eté très-embrouillée par la superstition, T. I, 93 & suiv. Quelle est l'origine des tems fabuleux par où elle commence, *ibid.* Combien ce qu'on en raconte est absurde & ridicule, *ibid.*, 100 & suiv. Ce qu'il y a de vrai & de fondé dans les narrés fabuleux qu'on y trouve, *ibid.*, 104. l'histoire de Chine a pour fondement principal les *King*, & pour appuis une multitude de monumens dont la réunion est d'un grand poids pour déterminer à juger de l'etat des sciences & des arts dans les premiers tems de l'Empire Chinois, T. II, 115 & suiv. Après combien d'années de travail & de recherches a paru le corps d'histoire qui répand des lumieres sur la Chine ancienne, 116. Par quels Auteurs il a été rédigé, & quels encouragemens les Princes leur donnerent, *ibid.* (Voy. *See-ma-tan* & *See-ma-tsien*). Exactitude de l'histoire de Chine, 139. Choix qu'elle fait des différens sujets à éclaircir, *ibid.* Son silence sur certaines choses, *ibid.* Difficulté qu'il y a de la débrouiller & de l'etudier, même pour les Chinois, *ibid.* Précautions nécessaires dans le choix des Auteurs qu'on prend pour guides, 140. On doit rejetter le Pere Prémare, *ibid.* (Voyez *Prémare*, le Pere). Difficultés qu'on eprouve en Chine pour ecrire l'histoire, T. VIII, 169. Maniere dont on l'ecrit, T. V, 45, & T. VIII, 255. Ce qui lui donne tant de poids, T. V, 46 & 47. Caracteres Chinois, tirés de l'histoire de Chine, T. IX, 311. Obscurité des premiers tems de l'histoire de Chine, c'est-à-dire de ceux qui se sont ecoulés entre *Fou-hi* & *Yao*, 347, 348. Avantages que procureroit la connoissance parfaite de l'histoire de Chine, 409, 410. Utilité des mémoires secrets sur lesquels on l'ecrit, *ibid.* Quelle importance on met en Chine à la connoissance de l'histoire, *ibid.* & 411.

Corrections qui y ont été faites, *ibid.* Voyez *Annales de Chine.*

Histoire naturelle de Chine, (Ouvrages des Chinois sur l') T. I, 84, 317, & T. VIII, 231, 232. Richesses du cabinet d'histoire naturelle de l'Empereur de Chine; le bel ordre qui y regne ajoute au mérite de cette collection, T. II, 467 & suiv., & T. IX, 361. La multiplication des vers à soie sauvages est regardée en Chine comme un secours extraordinaire envoyé par le Ciel; soins qu'on a pour leur conservation, 579 & suiv. (Voyez *Vers à soie*). Observations de l'Empereur *Kang-hi*, sur plusieurs objets de l'histoire naturelle, tels que les pétrifications, T. IV, 453; les pierres de sel, 454; une espece de pin extraordinaire, *ibid.*; les renards volans, 455; les tremblemens de terre, *ibid.*; l'eau de neige conservée, 458; une espece de cerf du pays du *Fou-yo-eulh-tsi*, 459; quelques pierres de la mer orientale, qui tiennent de l'agathe, 459; un arbre de la côte du nord, sans ecorce, & qui a des propriétés singulieres, 460; le nitre que donne une terre blanche du pays des *Kal-kas*, 463; une espece particuliere de lapin qui se trouve dans la Tartarie septentrionale, 464; le sel naturel, 466; les eaux thermales, 467; les ours des montagnes du nord, qui passent tout l'hiver sans manger; 468; l'oiseau & le rat qu'on trouve dans un même nid, 470; les epis pleins de cousins, du pays de *Tsei-ouang-ho-la*, 471; les raisins, *ibid.*; une soie particuliere, 472; les melons du pays de *Tou-eulh-fan*, 474; les feux souterreins, 475; les alimens, 476; le riz précoce, *ibid.*; la cochenille, 477; le jujubier, 480; un animal nommé *fen-chou*, dont la figure ressemble à celle d'un rat, & qui est de la grosseur d'un eléphant, 481; les melons de *Han-ci*, 482; compositions & recettes pratiquées en Chine, 484; la laitue sauvage pilée & mêlée avec la terre de poterie pour la rendre plus belle; l'encens réduit en poussiere & mêlé avec une egale quantité de moële de jonc, pour faire une odeur douce, &c. 484 & suiv. Notice sur le *Che-hiang*, animal duquel on tire le musc, 493. (Voyez *Che-hiang*). Les matieres de la teinture chinoise sont tirées des plantes & des arbres, T. V, 495. Le *hong-hoa*, que M. Cibot croit être le carthame, est la plus estimée des plantes dont on tire le rouge, 498. (Voyez *Hong-hoa*). Le *ti-hoang* fournit le jaune, *ibid.* &c. (Voyez *Teintures chinoises*). Notice sur les pierres sonores, qui forment un des instrumens de musique les plus estimés en Chine, T. VI, 255. (Voyez *Pierres sonores*). Particularités de la glace du *Pe-tché-ly*, 339. On a porté en Chine beaucoup d'oiseaux & d'animaux qui y etoient inconnus, T. IX, 225.

Historiens de Chine. Précis de la vie & des ouvrages des principaux Historiens qui ont ecrit l'Histoire des premiers tems depuis l'incendie des livres, T. I, 77; de *Sée-ma-tsien*, 81; de *Pan-kou*, 84; de *Sée-ma-tchin*, 85; de *Sée-ma-koang*, *ibid.*; de *Lieou-jou*, 87; de *Kin-chi*, 88; de *Lo-pi*, 89. (Voyez tous ces noms en particulier). Les meilleurs Historiens de l'Empire sont ceux qui se sont le moins avancés dans l'antiquité, 127 & suiv. 195. Les Historiens chinois ont rempli leurs livres de fables, d'absurdités & d'extravagances, 136 & suiv. Tout ce qu'ils ont dit sur *Yao*, *Chun* & *Yu*, peut être regardé comme sans fondement, pour la plus grande partie, 176 & suiv. Quel a été en Chine le premier Historien titré, T. II, 50. D'après quelles pieces authentiques l'Historien en chef de l'Empire rédigeoit, dans l'antiquité, l'Histoire de son tems, 60 & suiv. Les Historiens ont toujours eté considérés en Chine, 123, & T. V, 45. Opinion de M. de Guignes

ſur les plus célebres Hiſtoriens de Chine, T. II, 126 & ſuiv. Jugement qu'ont porté les Lettrés chinois ſur le premier de ces Hiſtoriens célebres (*Sée-ma-tſien*), 130 & ſuiv. Tables chronologiques des Hiſtoriens chinois. (Voyez *Tables chronologiques*). Portraits, par M. Amiot, de *Sée-ma-tſien*, T. III, 77; de *Sée-ma-koang*, T. X, 1; de *Hoang-ting-kien*, 108. (Voy. *Annales*).

Hiſtoriographes : origine de leur etabliſſement en Chine, T. I, 80 & ſuiv.

Hiué-kouei, propoſé par *Sée-ma-koang* pour entrer dans les affaires du Gouvernement, T. X, 26.

Hiuen-kou, tambour de Chine, en uſage ſous la Dynaſtie des *Tcheou*, T. VI, 37.

Hiuen-tſoung, ſon eſtime pour *Yao-tſoung*, T. V, 376 & ſuiv.

Hiuen-tſoung, le même que *Tang-hiuen-tſoung*. (Voyez *Tang-hiuen-tſoung*).

Hiuen-yuen, ou autrement *Hoang-ti*. (Voyez *Hoang-ti*).

Hiu-hoa, plante de Chine : elle demande trois pieds d'eau, T. II, 429. Ses feuilles étendues ſur les eaux forment un tapis très-agréable, *ibid.* Sa culture exige peu de ſoins, *ibid.* & ſuiv. On l'a comparée au *lotus* d'Egypte, 430.

Hiu-ki, Vice-Roi du *Ho-nan*; ſa négligence eſt punie, T. IX, 40.

Hiun. (les) Voyez *Chou-king* (le).

Hiu-tchi, Auteur du *Choue-ouen*; ſes travaux ſur les caracteres chinois, T. IX, 353.

Ho, nom du *Pien-koung* ou ſeptieme degré, T. VI, 125. (Voyez l'exemple de la page 114).

Hoae-ho, fleuve de Chine; travaux entrepris par l'Empereur *Kang-hi* pour le contenir & le rendre utile à la navigation & au tranſport des denrées, T. IX, 192, 193 & ſuiv.

Hoai-nan-tſée, Auteur chinois qui a ecrit ſur la muſique avant l'ere chrétienne; il etoit Roi de *Hoai-nan*, T. VI, 118, note *f*. Paſſage de cet illuſtre Auteur touchant la génération des *lu* & leurs proportions, 118 & ſuiv. Ce qu'on doit penſer de la doctrine de ce ſavant Prince, 120, & note, 218.

Hoai-y, jeune Bonze, favori de l'Impératrice *Ou-ché*. T. V. 307, 309.

Hoa-men, ou petite Boucharie. Les peuples de cette Province ſecouent le joug des Chinois à l'occaſion de la guerre des Eleuths, T. I, 379. Leur Prince, qui devoit ſa liberté & ſa puiſſance à *Kien-long*, devient un traître & un rebelle, 379, 380, note 2, & 381. Sort du Député envoyé vers lui, 382. *Tchao-hoei*, & *Fou-té* ſe mettent à la tête de leurs troupes victorieuſes des Eleuths, & ſubjuguent tout le pays, 383 & ſuiv. note 53. (Voyez *Has-har* & *Yer-kin*).

Hoang-chan-kou, nom qu'on donne le plus communément à *Hoang-ting-kien*. (Voyez *Hoang-ting-kien*).

Hoang-fou-ming-ché : ſes liaiſons avec *Pê-kin-y*, T. V. 421.

Hoang-heou. (Voyez *Tſé-tien*).

Hoang-ho, fleuve de Chine; obſervations de l'Empereur *Kang-hi* ſur la ſource de ce fleuve, T. IV, 478, 479. Ce qui ſe paſſa ſur les bords de ce fleuve ſous le regne de *Tchen-ſoung*, T. VIII, 43 & ſuiv. Les débordemens du *Hoang-ho* ſont réprimés par le Général *Akoui*, ſous le regne de *Kien-long*, T. IX, 25, 26 & ſuiv. Travaux que l'Empereur *Kang-hi* fit entreprendre pour le contenir & le rendre navigable, 192, 193 & ſuiv. Nouveaux ravages cauſés par ſes débordemens, T. X, 134. *Akoui* eſt envoyé pour le dompter; quel expédient il propoſe pour y parvenir; ſon plan eſt accepté : on remonte à la ſource de ce fleuve; deſcription de ſa formation & de ſon cours, 135 & ſuiv.

Hoang-ki-king-ché, nom d'un ouvrage conſidérable de *Chao-young*, T. VIII, 50.

Hoang-tchoung, nom donné par les Chinois au tuyau qui rend le ſon fondamen-

tal, sur lequel tout le systême des sons est etabli, T. VI, 89. Ce que signifie ce mot, *ibid.* Le *Hoang-tchoung* est le premier des douze *lu*, & tient le premier rang dans la classe des *lu* dits *yang*: il répond à la onzieme lune par laquelle commence l'année civile, & au caractere cyclique *tsee*, 96, 231. La longueur du tuyau qui donne le ton *hoang-tchoung*, & sa capacité, ont servi à fixer les poids & les mesures en Chine, 90 & suiv.

Hoang-ti. C'est à l'epoque du regne de ce Prince, le véritable législateur de la Chine, qu'on peut fixer l'etablissement des Chinois en corps de nation; comment on peut y remonter sans se tromper, T. II, 9. Soins de ce Prince pour rendre son peuple heureux, 35. Il détermine le cérémonial des sacrifices & les lieux, *ibid.*, 35. Sa piété, son affabilité, sa sagesse, 36. Il invente des Arts & en perfectionne d'autres, 49, 50. *Hoang-ti* met tous ses soins à bien gouverner son peuple; associe à ses travaux six personnes habiles; crée des Mandarins; ordonne de composer le cycle de soixante; fait travailler sur l'Astronomie & sur une Sphere universelle, T. III, 11. Il travaille sur la musique, en regle les cinq tons & invente de nouveaux instrumens; il fait des réglemens pour les cérémonies & le costume; construit un Palais, & donne des regles d'architecture, *ibid.* Il meurt âgé de cent vingt-un ans, après en avoir regné cent, l'an 2598 avant J. C., 12. Il est regardé comme le Fondateur de l'Empire chinois, T. VII, 109. Forme du Gouvernement sous son regne, *ibid.* Qualités de ce Prince, *ibid.* Ses divers travaux, *ibid.* Son habileté dans l'art militaire, T. VIII, 332. Quels monumens il a laissés pour donner une idée de son mérite en ce genre, 332, 333, figures des campemens de son invention, 346.

Hoang-tachen, mere de l'Empereur *Kang-hi.* Piété filiale de cet Empereur envers elle, T. IX, 66.

Hoang-tien. Signification & application de ce nom, T. II, 11, 33.

Hoang-ting-kien. Il se forme de bonne heure à tous les genres de littérature, & se borne enfin à faire des vers, T. X, 108. Quel est le mérite particulier de ses Poésies, *ibid.* Jugement qu'on peut porter de sa maniere d'ecrire, par deux eloges de sa composition, 109. Trait singulier de sa mémoire prodigieuse, 109, 110; elle contribue à son avancement, *ibid.* Il se distingue dans son gouvernement de *Yé-hien*, par son affabilité & son désintéressement, *ibid.* Son eloquence le fait juger digne de figurer dans la Capitale, 111; il y est appellé, & en peu de tems il obtient la confiance de l'Empereur, & des emplois distingués, 111. Il est chargé d'écrire l'Histoire, & s'acquitte de cet emploi avec la plus grande sincérité, 112. Les soins de sa piété filiale sont pendant quelque tems un obstacle à ses travaux littéraires, 112, 113. Il est rappellé à la Cour à la fin de son deuil, & nommé Gouverneur de *Hiuen-ngao*, 113. Son eloignement de la Cour ranime les envieux qui vouloient faire entendre que son Histoire de *Chen-tsoung* etoit remplie d'allusions fausses & d'allégories offensantes, 113; il est amené & jugé comme un criminel, 114; il se justifie, 114, 115; il est renvoyé dans son Gouvernement, & occupe successivement différens emplois, *ibid.* Sur une accusation vraie ou fausse, il est destitué de son Mandarinat, mis au rang du peuple, & envoyé en exil à *Hiuen-tcheou*, 116. Ce lieu d'exil devient pour lui un séjour de délices par la vie qu'il y mene, 117. Ses ennemis l'y poursuivent encore, & le font condamner à un exil plus sévere, 118; il meurt avant d'avoir reçu l'ordre de son exil, 118. Jugement de ses Ouvrages,

Hoan-koung, Roi de *Tsi*, T. VII, 178. Comment il se faisoit craindre & respecter de ses voisins, *ibid.* Il est recommandable par son gouvernement & ses victoires, *ibid.*

Hoan-tchou, espece de petite-vérole; quels en sont les signes, T. IV, 405.

Hoa-ouang, nom qu'on donne au *Mou-tan*, T. III, 464. (Voyez *Mou-tan*).

Hoa-yang, Princesse de Chine; elle adopte *Y-jing* pour fils, T. III, 188.

Ho-chang, Sectaires Chinois, T. VIII, 76.

Ho-chen, Grand de l'Empire, envoyé par *Kien-long* pour prendre des informations sur les concussions dont etoit accusé *Ly-che-yao*, & pour juger le coupable, T. IX, 42 & suiv.

Hoei, Société de Chine, dont le but principal est d'eviter le fardeau des dettes fixes, & qui portent intérêt, T. IV, 384.

Hoei-hien-pe-hien, espece de petite-vérole; quels en sont les signes, T. IV, 408, 409.

Hoei-ouang, Empereur de la Dynastie des *Tcheou*, T. VII, 178.

Hoei-pou. A quels peuples les Chinois donnent ce nom, & comment leur pays est appellé par les Géographes Européens, T. I, 379, note 50. (Voyez *Hoa-men*).

Hoei-tien, nom du Code de la Dynastie régnante; en combien de livres il est divisé, T. VIII, 220 & suiv. (Voyez *Code de Chine*).

Hoei-tsoung, Empereur de Chine, successeur de *Tché-tsoung*, T. VIII, 103. Quelle est la seule action, digne d'eloges, qu'il ait faite pendant son regne, T. X, 69.

Hoei-y, nom de la troisieme classe des *Lyeou-y*. (Voyez *Caracteres chinois*).

Hoen-y, chapitre du *Li-ki*: maxime qu'il renferme sur la piété filiale, T. IV, 28.

Ho-fou, nom qu'on donne au nénuphar en Chine, T. III, 438. (Voyez *Nénuphar de Chine*).

Ho-ki, Général chinois, envoyé contre Payar, qui avoit favorisé la fuite d'*Amoursana*: sa prudence pour assurer le succès de son entreprise, T. I, 359, note. Il devient par sa bonne foi la victime d'un perfide. Il périt en combattant, 360. Sa noblesse d'ame en mourant, 361. (Voyez *Eleuths*).

Ho-koang, Général des troupes de Chine, sous *Tchao-ti*, T. III, 347. Sa conduite pour assurer la tranquillité de l'Empire, 348.

Hollandois (les) jaloux de l'etablissement des Portugais dans l'isle de *Macao*, T. V, 18; se rendent le fléau de la Chine, 19; cherchent à traiter de la liberté du commerce avec les Chinois, 20; n'ont pas tout le succès qu'ils espéroient, 20, 21; en rejettent la cause sur les Portugais, *ibid.*

Ho-lo-chou, livre de *Tcheou-tchun-y*, T. VIII, 71.

Ho-lou, Royaume de Chine dans le *Chan-tong*, T. VII, 47.

Homicides. Loix criminelles de Chine, & formalités qui s'observent en cas d'homicides, T. IV, 421 & suiv. Voy. *Si-yuen.* Quelles sont les causes des homicides, & les moyens de les prévenir, 437.

Homme. Comment il est défini par Confucius, T. IV, 42. Pourquoi il est fait, 57. Nature de l'homme, T. V, 146.

Hommes. (les) Comment ils sont portés au bien, T. IV, 67. Quels motifs les portent plus vivement au mal, *ibid.* Injustice des hommes envers les femmes, 206 & suiv. Leurs devoirs réciproques, T. VII, 22 & suiv., 42. Ils sont naturellement attachés à la vie, 287, 288. Leurs différens caracteres, 294. Ils sont estimés par Confucius ce qu'il y a de plus précieux, 301.

Hommes illustres de Chine. (Voyez *Empereurs*, *Guerriers*, *Lettrés*, *Ministres*, *Poëtes* & *Philosophes*).

Honneurs. Vues du Gouvernement de Chine, relativement aux honneurs, T. IX, 346.

Honneurs funebres. Usages des Chinois

par rapport aux honneurs funebres, T. V, 30, 31. Salle destinée à cet effet, *ibid.*

Honneurs militaires de Chine, T. VII, 220, 221.

Horlogerie. Quels progrès elle a fait en Chine après y avoir eté introduite par les Européens, T. IX, 180.

Hospitalité, (usages des Tartares par rapport à l') T. IX, 179.

Ho-ta-jin, jeune Seigneur *Man-tchou*, chargé par l'Empereur *Kien-long* du commandement des troupes envoyées contre un parti de Mahométans révoltés dans le *Chen-si*, T. IX, 442; il cherche à se distinguer par quelque action d'eclat, & y réussit, 442, 443; son imprudente valeur le met dans le plus grand danger, 443; il en est retiré par *Akoui*, qui en le renvoyant à la Cour, rend à l'Empereur le témoignage le plus flatteur du courage de ce jeune Général, 443 & suiv. Sa sensibilité aux reproches de l'Empereur, 445, 446.

Ho-tché-tchang, Savant de Chine, Auteur de la fortune du Poëte *Ly-pé*, T. V, 397.

Hotchom, noms de deux chefs de Mahométans de la province de *Hoa-men*, ou petite *Boucharie;* leur rébellion entraîne *les suites les plus funestes pour* eux. (Voyez *Hoa-men*).

Ho-tou (le) & le *Lo-chou* renferment en substance tous les *Koua.* Quelle est leur origine, leur forme, & à qui l'on prétend qu'ils furent donnés, & pour quel usage, T. II, 55; de combien de parties chacun est composé, 56. Leur nombre a déterminé *Fou-hi* & *Yu* à régler le nombre de leurs divisions dans le gouvernement, *ibid.* Cette figure donne occasion à *Fou-hi* d'inventer le nombre *dix*, T. II, 191. Explication de cette figure qui, comme le *Lo-chou*, est la représentation symbolique du ciel & de la terre, du parfait & de l'imparfait, &c. 191 & suiv. Comment cette figure fut montrée à *Fou-hi*, T. VIII, 71. On nomme aussi *ho-tou* le papier sur lequel sont décrits les *Pa-koua*, T. IX, 200.

Hou, (les) edifices de Chine à plusieurs etages & isolés, ronds, quarrés, hexagones, octogones, en pierres, en brique, en faïence & en bois, & fameux depuis *Tsin-che-hoang-ti*, T. II, 565.

Hou, mesure chinoise, T. VII, 66.

Hou-hai, second fils de *Tsin-che-hoang-ti*, parvient au Trône par les voies les plus illicites, T. III, 290 & suiv. Il le deshonore par des injustices & des cruautés, 295 & suiv. Il est obligé de se donner la mort, 299.

Hou-kouang, pays de Chine très-favorable au *Mou-tan*, T. III, 464.

Hou-lou-see, Chambre du Tribunal des Cérémonies, T. III, 501, 502.

Houng-fan. Voyez *Gaubil* (M.).

Houng-hou, le même que *Tai-tsou.* (Voy. *Tai-tsou*).

Hou-pou, Tribunal des Impôts en Chine, T. III, 500, 501. Fonctions du Président, 501. Ressort de ce Tribunal, regardé comme l'econome de la grande famille de l'Empire, T. IV, 135, & T. VIII, 221. (Voy. *Finances de Chine*).

Hou-tao, premier Ministre sous *Tang-siuen-tsoung:* il trace un plan pour faire *tomber le crédit puissant des Eunuques & leur fermer l'entrée au Conseil*, T. V, 460.

Hou-tché, Général des *Tchao:* son funeste sort après sa défaite par *Tsin-che-hoang-ti*, T. III, 213.

Hue-pao, espece de petite-vérole; quels en sont les signes, T. IV, 406.

Humanité. Abus que firent de ce mot plusieurs Philosophes du tems de Confucius, pour combattre la doctrine de la piété filiale, T. IV, 58. Elle est la premiere des cinq vertus capitales des Chinois, T. VII, 230; ils la regardent comme le principe universel qui doit faire agir les hommes, 230, 231. Effets de cette vertu

sur les cœurs les plus durs, 232, 233 & suiv., T. IX, 136, 137.

Humanités. On compte en Chine trois sortes d'humanités, T. IV, 26, 27.

Hymne chinois en l'honneur des Ancêtres, T. VI, 176; noté à notre maniere, 184. Traduction de cet hymne, 179; ce qui s'observe lorsqu'on le chante dans la salle des Ancêtres, 177 & suiv. Comment les instrumens accompagnent cet hymne, 182 & suiv.

Hyver (l') est beaucoup plus rude à *Pé-king*, que ne semble comporter la latitude de ce lieu, T. III, 424.

I

Idolâtrie de Chine : quelles en sont les absurdités & les superstitions, T. IX, 420, 421.

Idoles de Chine : leurs formes ridicules, T. IX, 421.

Ili. (la riviere d') Ses bords ont eté le séjour des Rois des *Eleuths ;* ils sont aujourd'hui un lieu d'exil pour les Chinois & les Tartares, T. I, 341, note 13.

Impairs. Les nombres impairs, en Chine, sont *yang.* (Voyez *Pairs*).

Impératrice (l') etant regardée en Chine comme mere de la grande famille dont l'Empereur est le pere, on lui rend de grands honneurs, T. II, 390 & *suiv.*

Impératrice céleste, nom que prit *Ou-ché*, T. V, 293.

Impératrices meres. Honneurs & respects d'usage que leur rendoient les Empereurs, T. IV, 65, 73, 77, 80, 103, 106 & suiv., 113 & suiv. Cérémonie qui s'observe le premier jour de l'an, quand l'Empereur vient les saluer, 140 & suiv.

Impôts, (les) selon les maximes politiques de Chine, doivent fournir à l'Etat de quoi subvenir à toutes les dépenses dont il est chargé; mais la maniere d'en fixer les contributions ne doit pas être odieuse, T. IV, 85. Quels sont ceux qui paient les impôts en Chine, 305; à qui la perception & l'administration des impôts est attribuée exclusivement, 305 ; comment on en adoucit le fardeau en Chine, 378. Les impôts sur le sel & le riz n'etoient point compris dans la remise d'une année d'impôts que *Kien-long* fit à ses Sujets en plusieurs circonstances, T. VI, 292. Comment le Tribunal des Subsides obvioit au vuide qu'auroit occasionné, dans le Trésor impérial, une remise générale d'impôts pour une année, 294 & suiv. A combien montent les impôts sur le sel, sur le charbon, *&c.*, dans chaque Province, 297 & suiv.

Imprimerie (l') est resserrée dans des bornes très-etroites par les principes de la politique chinoise, T. II, 455. Sous quelle Dynastie elle fut inventée, T. IX, 327. (Voy. *Livres de Chine*).

Incarville (le P. d') a fait des remarques sur l'arbre de Chine nommé *fagara*, qui sert à elever une espece de vers à soie sauvages, T. II, 583; il a donné des renseignemens sur les vers à soie sauvages, 586, & a fait plusieurs expériences utiles à ce sujet, 588, 590 & suiv.

Inclinations, ce que l'Empereur *Kang-hi* disoit des différentes inclinations, T. IX, 265, 266.

Inde. Tableau des révolutions arrivées dans l'Inde depuis 1763 jusqu'à la prise de Pondichery. Voyez *Sonnerat.*

Indes. (les) Comment sont appellées dans les livres des Chinois, T. V, 438.

Indices généraux pour connoître les lieux propres au campement, pour attaquer l'ennemi & pour eviter les embuscades, T. VII, 111 & suiv.

Infanticides, (les) reprochés injustement aux Chinois par M. Paw, T. II, 396. L'oppression du peuple sous *Tsin-che-hoang-ti*, qui força les peres & meres d'abandonner leurs enfans qu'ils ne pouvoient plus nourrir, est l'origine & la premiere epoque de l'exposition des enfans en Chine, mais on ne peut nommer

cela *infanticide*, 397. (Voy. *Enfans*). Les infanticides ne doivent pas retomber sur la nation en général, c'est un crime qui n'est commis que par ce qu'il y a de plus vil parmi eux, & encore par un petit nombre de ces hommes méprisables, T. VI, 320. Comme il peut être arrivé pourtant, & comme il est arrivé en effet, que des malheureux sans ressource aient sacrifié leurs enfans pour s'en débarrasser, le Gouvernement chinois prend des mesures pour empêcher ce crime, 322 & suiv. Il favorise l'exposition des enfans, en la dépouillant de tout ce qu'elle a d'ignominieux, en lui fournissant gratuitement l'abondance des secours, & en la mettant sous la sauve-garde même du Magistrat, 323.

Inférieurs, (conduite qu'il faut tenir vis-à-vis de ses) T. IX, 109, 110.

Ing-ki, fils de *Yang-tchi*; son caractere, T. IV, 198.

Ing-lai-kouo, sa piété filiale, T. IV, 252.

Ing-ouei, fils de *Yang-tchi*; son caractere, T. IV, 198.

In-hiang, (les) à quoi ils servent dans les assemblées de famille, T. IV, 212, 213.

Innocent IV, (le Pape) envoie une Ambassade au grand *Khan*, en 1246, T. V, 2, 3.

Inoculation. Pratique de cet usage en Chine, & l'estime qu'on en fait, T. II, 107. Ce qui a donné lieu à cette découverte, T. IV, 393; depuis quel tems elle date, *ibid.*, 413. Les succès de cette tentative ont eu peu de durée, 393. Maniere dont on pratique l'inoculation en Chine, 414. Choix qu'il faut faire des grains ou croûtes de petite-vérole qui servent à l'inoculation, *ibid.* Moyen de les conserver pour pouvoir s'en servir dans les différentes saisons, 414, 415. Quelles sont les saisons où l'on peut inoculer, 415. Soins que demande l'inoculation par rapport aux logemens & aux alimens, & les précautions nécessaires à ce sujet, 415, 416, 419. Qui sont ceux qu'on peut inoculer, 416, 417; qui sont ceux qu'on ne doit pas inoculer, 417. Comment se fait l'inoculation avec l'eau; 417, 418; l'inoculation à sec, 418; l'inoculation par les habits, *ibid.*; l'inoculation avec le pus variolique, 418, 419. En quel tems on a introduit l'usage de cette opération en Chine, & ce qu'il faut observer pour la pratiquer, T. VIII, 262, 263. Quelle estime l'Empereur *Kang-hi* faisoit de l'inoculation, T. IX, 111, 112.

Inscriptions. Le défaut d'inscriptions en Chine, empêche de débrouiller la Chronologie de l'Histoire chinoise, T. I, 55 & suiv. Quelle est la forme des Inscriptions que l'Empereur de Chine envoie pour récompense de quelques belles actions, T. IV, 147, 148. Goût des Chinois pour les inscriptions, T. IX, 364, 365.

Insignia de l'Empire, ce qu'on appelle de ce nom en Chine, T. IV, 140.

Instructions publiques. Usage de Chine pour les discours d'instructions publiques, T. VIII, 251, 252.

Instructions sublimes & familieres de *Cheng-tzu-quo-gen-hoang-ti*. (Voyez ce nom).

Instrumens de musique (les) sont mis en fonte sous *Tsin-che-hoang-ti*; pour quel emploi, T. III, 238. Les instrumens de musique chinois rendant les huit sortes de sons, sont les tambours, les *king*, les cloches, les *hiuen*, les *kin* & les *ché*, les *yu* & les *tchou*, les *koan*, les *cheng*, T. VI, 34 & suiv. On compte huit especes de tambours en Chine, 36; on compte autant d'especes de *king* ou instrumens composés de pierres sonores, 39 & suiv. On distingue trois especes de cloches, 43 & suiv. Description de l'instrument nommé *hiuen*, composé de terre cuite & percé à cinq trous; il est très-ancien, 49 & suiv. Origine du *kin* & du *ché*, qui sont des instrumens faits avec une simple plan-

che de bois sec & léger sur laquelle sont tendues des cordes de soie filées, 52 & suiv. Il y a trois especes de *kin*, le grand, le moyen & le petit; il y a quatre especes de *ché*, 58. Pour les instrumens qui rendent le son du bois, on en compte trois; le *tchou*, le *ou* & le *tchoung-tou*, 61. Ceux qui rendent le son du bambou sont au nombre de sept; le *yang*, le *yn*, le grand & le petit *siao*, le *yo*, le *ty* & le *tché*, 63 & suiv. L'instrument construit pour rendre le son propre de la calebasse, a porté les noms de *yu*, de *tchao*, de *ho* & de *cheng*, 81. (Tous ces instrumens, au nombre de quarante-deux, sont représentés dans six planches & rangés par numéros; on en voit l'explication détaillée, 219 & suiv.).

Intérêt de l'argent relativement au commerce. (Voyez *Tsien-tchi*).

Invitations cérémoniales: comment elles se font en Chine, T. IV, 380.

Ivrognerie (l') est regardée en Chine comme un vice qui est contre la nature, & qui gâte les cœurs les plus droits & les mieux faits, T. VII, 35, 36. Excès auxquels elle entraîne, 37; punition que méritent ceux qui ont le défaut de l'ivrognerie, 38.

J

Jai-tchang-sée, Tribunal du Palais de l'Empereur de Chine, T. III, 499.

Jang-kiu, le même que *Se-ma*. (Voyez *Se-ma*).

Japon. (le) Quelle description en fait Marc Paul, T. V, 13.

Japonois (les) viennent en Chine l'an 57 de l'ere chrétienne; ils empruntent des Chinois leur écriture, leurs livres & leurs habits; ils sont reconnus pour une ancienne Colonie de Chine, T. II, 497. Idée qu'ils ont de la langue chinoise, T. VII, 10.

Jardinage. (Goût de l'Empereur *Kang-hi* pour le) T. IX, 372, 373.

Jardiniers Chinois, leurs serres, & utilité qu'ils en retirent, T. III, 425, 429 & suiv. 437.

Jardins Chinois, (les) traités par M. Paw comme l'ouvrage d'une imagination dépravée; ils ne méritent point ce blâme, T. II, 435. Les Chinois n'admettent dans leurs jardins aucun ornement, & l'art n'y est employé qu'autant qu'il imite parfaitement la nature, 569. Essai sur les jardins de Chine, T. VIII, 301. Quel est le plus ancien dont il soit fait mention dans les livres chinois, 302. De quel tems il faudroit dater l'origine des jardins chinois, *ibid.* Leur simplicité utile dans les premiers tems, 303. Quel fut le premier qui y introduisit le luxe & la magnificence, 303, 304. Quelles révolutions introduisirent l'embellissement & l'agrandissement des jardins sous *Mou-ouang*, & ses successeurs, 304 & suiv. Incertitude de la maniere dont ils etoient tracés & ornés dans l'antiquité, 307. Grandeur énorme de celui que fit faire *Tsin-che-hoang-ti*, 307, 308; de celui de *Ou-ty*, Empereur de la Dynastie des *Han*, 309. Excès auxquels les Empereurs de Chine se porterent jusqu'au septieme siecle, pour l'invention & les embellissemens de leurs jardins, 309 & suiv. Leur luxe diminue sous le Fondateur des *Tang*, 311. Quel plan on suivit pour la beauté des jardins sous cette Dynastie & les suivantes, jusqu'au quatorzieme siecle, 312 & suiv. L'enthousiasme ridicule des Chinois, pour les jardins, se communique aux Tartares, 315, 316. Quel changement ils eprouverent sous la Dynastie des *Ming*, 316, 317. Vues sages & modérées des Empereurs de cette Dynastie, sur la disposition & l'usage des jardins, *ibid.* Description des jardins actuels de Chine, 318 & suiv. Idée générale qu'on peut se former des jardins chinois, par le Poëme de *Sée-ma-kouan*. Voyez *Sée-ma-kouan*

(le jardin de). Luxe de quelques jardins extraordinaires ſous pluſieurs Dynaſties anciennes, T. II, 567.
Jen, meſure de Chine, T. VII, 80.
Jen-tſoung, quatrieme Empereur de la Dynaſtie des *Soung*, T. VIII, 35; il monte ſur le Trône à l'âge de 13 ans, & gouverne ſous la Régence de ſa mere, 36; l'habitude de vivre en tutelle ſous une femme impérieuſe, fait naître en lui plus de penchant pour les vertus civiles que pour les vertus guerrieres; il en offre la preuve par ſa conduite envers les Tartares, 36, 37. Son amour du bien Public, 37. Son economie, *ibid.* Son attention à eviter toutes les occaſions de nuire, & ſa délicateſſe à ne pas cauſer même le moindre embarras, 38. Son eloge, & quel nom on peut lui donner, 39. Il meurt âgé de cinquante-quatre ans, l'an de J. C., 1063. Sa déférence aux repréſentations de *Sée-ma-koang*, au ſujet de l'Eunuque *Mao-yun*, T. X, 7 & ſuiv. Preuves d'amitié & d'eſtime qu'il lui donne, 9, 10, 13 & ſuiv.; il le fait venir à la Cour & le comble d'honneurs, 16. Egards qu'il témoigne pour les différentes ſuppliques qu'il en reçoit, 17 & ſuiv. Il fait proclamer ſolemnellement *Tchao-tſoung-ché* pour ſon ſucceſſeur; ſa mort, 24.
Jeu, (le) eſt condamné chez les *Man-tchous*, T. VII, 38. Dangers du jeu, 39; friponneries qui s'y exercent, 39, 40; malheurs qu'il entraîne, 40; il eſt défendu en Chine, ſur-tout aux gens de guerre, *ibid.* & ſuiv.
Jeûne, (le) d'uſage en Chine, T. IX, 111.
Jeune veuve, (la) titre d'une piece en vers ſur la piété filiale, tirée du *Ché-king*, T. IV, 172, 173.
Jéſuites. (les) Sous quel regne & comment ils s'etablirent à la Chine, T. V, 15, 16.
Jin, nom que les Chinois donnent à une vertu, T. X, 65.
Jin. (Voyez *Jen*).
Jin-cheou-tchoung, Eunuque favori de l'Empereur *Yng-tſoung* & de l'Impératrice-mere. Maux qu'il cauſa par ſon caractere de traître, T. X, 27, 28. Il reçoit la punition de ſes perfidies, 28, 29.
Jin-kié, nom propre de *Ty-jin-kié.* (Voyez *Ty-jin-kié.*).
Jong, nom que portoient les anciens habitans du royaume de *Ha-mi*, T. V, 487.
Jonques chinoiſes, eſpeces de petits navires; quelle eſt la matiere dont elles ſont conſtruites, & quels en ſont les avantages, T. V, 18, 19.
Jo-tchong-tchang, eſpece de petite vérole; quels en ſont les ſignes, T. IV, 406, 407.
Joueur: à quel point il eſt mépriſé en Chine, T. VII, 41.
Joueurs: leur caractere, & les malheurs attachés à cette profeſſion, T. IX, 232 & ſuiv.
Joui-pin: ſon fondamental, le ſeptieme dans l'ordre des *lu*, & le quatrieme des *yang-lu;* il répond à la cinquieme lune, & au caractere cyclique *ou*, T. VI, 97, 231.
Joui-tſoung: ſon eſtime pour *Ty-jin-kié*, T. V, 335. Il eſt redevable à ſon troiſieme fils du Trône de Chine, 344; il le déſigne pour ſon ſucceſſeur, *ibid.;* il en conçoit enſuite quelques alarmes, 345; il répare cette injuſtice par une abdication ſolemnelle en faveur de ſon fils, 346 & ſuiv. (Voy. *Ly-tan*).
Jou-kiao, Lettrés Chinois. Deſcription que fait Confucius du plan de leur vie phyſique & morale, T. VIII, 188, 189; de leurs vertus & de leurs connoiſſances, 189, 190.
Jou-lien: on nomme ainſi la premiere cérémonie qui ſe pratique en Chine à la mort de quelqu'un; en quoi elle conſiſte, T. VI, 356.
Jou-man, Bonze de Chine; ſes liaiſons avec le ſavant *Pé-kiu-y*, T. V, 421.

Joung-tchou, Vice-Roi du *Ho-nan*, T. IX, 32.

Jour: à quelle heure les Chinois le commencent, & en combien de parties ils le divisent, T. V, 45. Idées superstitieuses des Chinois sur le bon ou le mauvais jour, T. IX, 251 & suiv.

Jugemens: comment ils se rendent en Chine, T. IV, 157.

Juifs, on en trouve en Chine, T. V, 57.

Jujubier, (le) est un arbre commun en Chine, T. III, 482; combien on en compte d'especes, 482, 483. Culture & propriétés du Jujubier, 483, 484, 495, 496. Observations de l'Empereur *Kang-hi*, sur la nature & les propriétés du jujubier, T. IV, 480, 481.

Ju-kian. (la secte) Vers quel tems elle parut en Chine, & quel etoit l'objet de sa croyance & de son culte, T. V, 60; quel cas on en fait en Chine, 61.

Juremens, (idées de l'Empereur *Kang-hi*, sur les) T. IX, 118, 119.

Jurisprudence de Chine. Etablissement, sous la Dynastie de *Tcheou*, d'une charge pour veiller à la conservation des edits, déclarations, ordonnances & sentences qui faisoient loi, T. I, 60. C'est sans fondement qu'on a avancé que tout se décide, d'après le *Chou-king*, dans le Conseil, *dans les Bureaux des Ministres & dans les Tribunaux*, 74; le droit public de Chine, & la constitution de la monarchie, s'en eloignent même beaucoup, *ibid.* Quels sont les livres de Chine qui exposent en grand ce qui concerne les loix civiles & criminelles du Gouvernement, 84. Les loix civiles se réduisoient à peu de choses sous *Yao*, *Chun* & *Yu*, 177 & suiv. En quoi consistoient les loix criminelles & pénales de ces tems reculés, 179 & suiv. L'exil & les habits d'infamation etoient les peines le plus en usage, 182. Proportion gardée, il y a quatre fois plus de Tribunaux & de gens de Justice en France qu'en Chine, 443. Hors certains crimes atroces & publics, l'Empereur seul a le droit de prononcer une Sentence de mort, *ibid.* Les procédures criminelles ont quelque chose d'effrayant en Chine, *ibid.* A quel degré de perfection etoit parvenue la jurisprudence en Chine, dès le regne de *Hoang-ti*, T. II, 50. Etablissemens, par *Ou-ouang*, de six jurisdictions principales: leurs départemens particuliers, 68 & suiv.; elles etoient sous la Dynastie des *Tcheou* ce que sont aujourd'hui les six grands tribunaux de l'Empire, 69. Les loix de Chine sur l'homicide sont rigoureuses & inflexibles, 386; elles ôtent tout pouvoir aux femmes, 389; elles ne permettent qu'à l'Empereur d'avoir plusieurs concubines, & autorisent les particuliers à en avoir une seulement, 392. Sévérité des loix de Chine envers les filles qui ont failli, *ibid.* Quels etoient les personnages habiles dont *Hoang-ti* fit choix pour mettre la main à la grande législation qu'il avoit méditée, T. III, 11. Réforme que fit l'Empereur *Ouen-ti*, dans les loix penales de Chine, 67. Son fils adoucit encore les châtimens 69. *Yang-kien* remet en vigueur les loix qui avoient eté abrogées *insensiblement par les quatre petites Dynasties* qui l'avoient précédé, 169. forme des requêtes que les divers Tribunaux présentent à l'Empereur, 490. Pourquoi les fondateurs de la Dynastie des *Tcheou*, n'instituerent point de supplices pour assurer l'observation de leurs loix, T IV, 37 & suiv. Quels etoient les cinq supplices en usage du tems de Confucius, 56. Depuis quel Prince les exécutions sont devenues fréquentes en Chine, 57. Comment l'Empereur de Chine peut adoucir la rigueur des supplices, 87. Notice de ce qui a rapport à la piété filiale dans le Code des Loix de la Dynastie régnante, 127 & suiv. Plan

de ce Code, *ibid.* & suiv., & T. VIII, 220. (Voyez *Tribunaux*). Jusqu'où les loix de Chine portent l'autorité des peres sur leurs enfans, T. IV, 159, & T. V, 28. Justice des loix de Chine, & influence qu'elles ont sur toutes les parties de l'administration, T. IV, 303, & T. V, 35. Moyens qu'elle emploie pour faire paroître les plaies & les contusions sur les cadavres, même à demi pourris ; formalités qu'elle observe dans les descentes qu'elle fait, T. IV, 421 & suiv. (Voyez *Si-yuen*). Les abus qui s'etoient glissés dans l'administration de la justice criminelle, sont corrigés par *Tay-tsoung*, T. V, 144 & suiv. Cet Empereur fait publier ses ordonnances en faveur du peuple, abroge toutes les loix onéreuses, & fait rédiger le Code civil & le Code criminel, 159, 160, 196, 197. Quelles recherches prescrit la loi de Chine, quand on a trouvé un cadavre, T. VII, 37. Le vol n'est point puni de mort en Chine, 115. Quelle est la punition des Mandarins, 337. Quelle étoit la loi générale de l'Empire sous les premieres Dynasties, quand on avoit résolu la guerre, 241 & suiv. Edit de *Tay-tsou*, sur les Sentences de mort, T. VIII, 27. Histoire des loix de Chine, 220. Forme des procédures criminelles de Chine, T. IX, 44, 63. Attention de l'Empereur *Kang-hi*, pour tout ce qui concernoit la Justice civile & criminelle, 134 & suiv.

K

Kai-fong-fou, une des huit villes du premier ordre de la Province du *Ho-nan*: la description historique & géographique de cette ville & de son district contient huit gros volumes, divisés en quarante livres : précis des objets que chacun de ces quarante livres renferme, T. II, 375. Elle etoit la Capitale de l'Empire sous les *Song*, T. III, 464 & T. VIII, 48.

Kaldan, fils d'Hotohotchin, chef des *Eleuths-Mongoux* du nord, parvient à force de crimes, & par des actes d'une bravoure signalée, à faire la conquête de tout le royaume des Eleuths, T. I, 332, note 2. Un autre de ce même nom tient une conduite opposée, 339. (Voyez *Eleuths*).

Kang, Empereur de la Dynastie de *Tcheou*. Traduction des avertissemens qu'il donna à son frere en lui donnant l'investiture d'une Principauté, T. VIII, 194 & suiv.

Kang: (les trois) obligations réciproques du pere & du fils, du Prince & des sujets, du mari & de la femme, T. IV, 96.

Kang employé dans les serres chinoises; quel en est l'usage, T. III, 433.

Kang-cao, chapitre du *Chou-king*, remarquable par les sublimes avertissemens de *Kang*, T. VIII, 194 & suiv.

Kang-hi, ayeul de *Kien-long*. Sa guerre contre les *Eleuths*, T. I, 330 & suiv., note 1. Bontés de cet Empereur envers les Missionnaires François, T. II, 521. Haute idée qu'il avoit conçue de Louis XIV, *ibid.* Emploi de sa journée, & détail de ses utiles occupations, 522. Simplicité de sa maison de plaisance, *ibid.*; utilité qu'il en retiroit pour le bien de ses peuples, *ibid.*; dureté de ses exercices, 523 ; elle cause sa mort, *ibid.* Vers de cet Empereur à la louange du *Mou-tan*, T. III, 464. Son eloge, T. IV, 66, 452, 453. Son amour pour ses peuples; la sagesse de ses loix; etat florissant des arts & du commerce sous son regne, & surnom glorieux que l'Histoire lui donna, 66, 67. Son livre sur les vertus & les devoirs des femmes, 93. Sa piété filiale, 113 & suiv., 257, 258. Comment il observa le deuil de sa mere, 121, 122 & suiv. Sa Déclaration à son peuple pour lui recommander les devoirs de la piété filiale, & le respect dû aux peres & meres, 220 & suiv. Ses observations de

Physique & d'Histoire naturelle, 452; sur les pétrifications, 453; sur les pierres de sel, 454; sur le pin, *ibid.*; sur le renard volant, 455; sur le tremblement de terre, *ibid.*; sur le vernis, 457; sur la boussole, *ibid.*; sur l'eau de neige conservée, 458; sur le *kan-ta-han*, espece de cerf 459; sur les pierres de mer, *ibid.*; sur le *tcha-ké*, arbre de la côte du Nord, 460; sur le son & les tons, *ibid.*; sur le pays de *Tou-eulh-fan*, 462; sur le nitre 463; sur les enfans, *ibid.*; sur le lapin, 464; sur le bruit du tonnerre, *ibid.*; sur les *ouo-tsi* ou cavernes de divers pays de Chine, 465; sur les grands jours, 466; sur le sel naturel, *ibid.*; sur les eaux thermales, 467; sur les ours des montagnes, 468; sur les climats, 469; sur l'oiseau & le rat ensemble, 470; sur les epis pleins de cousins, 471; sur les raisins, *ibid.*; sur la soie particuliere, 472; sur le vent, *ibid.* & suiv.; sur les pierres de foudre, 474; sur les melons d'eau extraordinaires, *ibid.*; sur la Tartarie orientale, *ibid.*, & 475; sur les feux souterreins, autrement volcans, 475; sur les alimens, 476; sur le riz précoce, 476, 477; sur la cochenille, 477; sur la source du *Hoang-ho* ou fleuve jaune, 478; sur les différentes prononciations, 479, 480; sur le *jujubier*, 480; sur le *fen-chou*, animal de la grosseur d'un eléphant, 481; sur l'eau à boire, les melons de *Han-ci* & la figure de la terre, 482, 483. Durée du regne de *Kang-hi*, T. VII, 13; son eloge, 14; ses travaux sur l'*Y-king*, T. VIII, 230; mérite de ses instructions, 252; eloge qu'en fait *Kien-long*, T. IX, 12; sa piété, 20; ses instructions sublimes & familieres. (Voy. *Cheng-tzu-quo-gen-hoang-ti*).

Kan-kié-sien-cheng, titre de distinction qui fut donné à *Chao-young*; ce qu'il signifie, T. VIII, 54.

Kan-kou, espece de petite-vérole; quels en sont les signes, T. IV, 407.

Kan-tcheou, ville de Chine, T. VIII, 295.

Kan-tsiuen, lieu de Chine remarquable par la bonté des eaux, T. III, 246. *Tsin-ché-hoang-ti* se plaît à l'embellir, *ibid.* & suiv.

Kan-yé-sée, fameux Monastere en Chine, T. V, 259.

Kao. (les). (Voyez *Chou-king*).

Kao-che-lien, Ministre de Chine, T. V, 173.

Kao-hoai-tê, Officier distingué qui contribua à l'elévation de *Tchao-koang-yng*, T. VIII, 7.

Kao-ki-fou, Ministre de Chine, T. V, 173.

Kao-kioung, Capitaine des Gardes de l'Empereur *Tchen-tsoung*, T. VIII, 41. Trait de fermeté & de bravoure qui a suffi pour immortaliser son nom, & pour faire eriger en son honneur un de ces petits temples qu'on consacre d'ordinaire en Chine aux esprits tutélaires, 43 & suiv. Son illustre postérité, 47. De quel titre il fut honoré après sa mort, *ibid.*

Kao-ly-ché, Eunuque de Chine, comblé d'honneurs par *Hiuen-tsoung*, T. V, 357. Par quels degrés il parvint à perdre le Poëte *Ly-pe* contre qui il avoit conçu de la jalousie, T. V, 399 & suiv.

Kao-tao, Ministre célebre sous *Tchoan-hiu* & *Yao*; il est mis à la tête de la Justice par *Chun*; il etablit cinq sortes de supplices, & n'eut guere occasion d'en faire usage, T. III, 20. *Kao-ti*, fondateur de la Dynastie des *Han*, T. VII, 4.

Kao-tsang, Roi de la Corée, T. V, 170.

Kao-tseng-cheng, Lieutenant-Général de *Ly-tsing*; il accuse son Général par envie, T. V, 226; il est condamné lui-même à mort, 227; son crédit & ses protections lui sauvent la vie, & sa punition est convertie en exil, 228.

Kao-tsong, Empereur de la Dynastie des

Song méridionaux : sa piété filiale, T. IV, 254, 255.

Kao-tsong, Empereur de la Dynastie des *Tang*; sa piété filiale, T. IV, 248, 253. Comment il encourageoit l'amitié qu'on doit aux parens, 234.

Kao-tsou, Empereur de Chine, & fondateur de la cinquieme Dynastie dite des *Han*, T. III, 51; il ne doit son elévation qu'à son mérite & à sa valeur, *ibid.* Comme les *King* avoient eté incendiés, il ne put se conduire exactement suivant la doctrine qu'ils renfermoient; mais en général son gouvernement fut sage, & ses qualités naturelles suppléerent au défaut des préceptes, 52. Les qualités de son cœur egaloient ses autres talens, & le soutinrent sur le Trône, *ibid.* Il meurt âgé de cinquante-trois ans, après en avoir régné douze, 52. Son amour filial, 89, 90. (Voyez *Kao-tzou*).

Kao-tsoung. Comment il observa le deuil, T. IV, 13. Sa déférence aux avis de *Ly-tsi*, T. V, 249, 250. Il conçoit de l'amour pour *Ou-ché*, 259. Il succede à son pere *Tay-tsoung*, *ibid.* Au bout de trois ans il s'enflamme de nouveau pour *Ou-ché*, 260. Il se laisse séduire par cette femme artificieuse, & par foiblesse il lui donne le titre de Reine, 261, 262. Il lui laisse prendre un empire absolu sur son esprit, & devient la dupe des artifices cruels de cette femme, 263 & suiv. Il laisse dégrader l'Impératrice sa légitime epouse, 266 & suiv. Il eleve *Ou-ché* au rang d'Impératrice, 270, 271. Il a la foiblesse de lui laisser verser le sang des premiers de l'Etat, & de consentir successivement à la dégradation de deux Princes héritiers, 272, 273 & suiv. Il lui abandonne les rênes du Gouvernement, & devient le jouet des caprices impérieux & de l'ambition de cette femme, 276 & suiv. Sa mort met *Ou-ché* au comble de ses vœux, 297.

Kao-tsoung, fils de l'Empereur *Hoei-tsoung*; comment il répare l'injure faite à *Sée-ma-koang*, T. X, 69.

Kao-tzou, Fondateur de la Dynastie des *Han*; par quelle politique il assura sa puissance, T. I, 452, note 27. (Voy. *Kao-tsou*).

Kao-yen-cheou, Général des Coréens; sa défaite, T. V, 180.

Karat (notice du) de Chine, T. IV, 308 & suiv. (Voy. *Poids* & *Mesures*).

Ka-ta-sou, nom qu'on donne en Chine à l'etoile polaire, T. X, 137.

Kayu-khan, Empereur de Chine; comment il reçut l'Ambassade du Pape Innocent IV, T. V, 2, 3.

Kei-ko-hio-ché, (*Chang-yu* adressé au) par l'Empereur *Kang-hi*, T. IV, 118.

Keng-kan, Général chinois, T. VII, 3.

Ken-hié, surnom de *Soung-king.* (Voy. *Soung-king*).

Ken-ouo-von-hoei, espece de petite-vérole; quels en sont les signes, T. IV, 407.

Ken-so, nom de l'endroit désigné pour la cérémonie du labourage, T. III, 500, 501.

Keou-ouai, pays de Chine, remarquable par une espece particuliere de pin, & de rat volant, T. V, 454, 455.

Khan, (quel étoit le sceau du Grand) T. V, 7. (Voyez *Sceau*).

Ki, caractere employé par les anciens Chinois, T. II, 29. Ce qu'on apperçoit dans ce caractere, *ibid.* Comment on a déterminé plus spécialement le sens de ce caractere, 31. Depuis quand il est employé, & quel usage en ont fait tous ceux qui s'en sont servis, 31 & suiv.

Ki, (ce qu'on entend par les cinq) T. IV, 96.

Ki, nom d'une constellation chinoise, T. VII, 147. Ce qu'un Général peut entreprendre sous cette constellation, *ibid.*

Kia, mere de *Tchang-ti*, T. IV, 102.

Kiai-in, nom de la quatrieme classe des *Lieou-y.* (Voyez *Caracteres de l'Ecriture chinoise*).

Kian, (le) fleuve de Chine, T. VIII, 296.

Kiang, epouse du Prince *Nou*, & mere de *Tchoang-kong*, T. IV, 251; elle est disgraciée par son fils, 252; elle est rappellée & traitée comme si elle n'avoit jamais eté coupable, *ibid.*

Kiang, fleuve de Chine, T. IV, 181; la pêche y est abondante, 322.

Kiang-kouan, (*Chang-yu* adressé par *Kang-hi* au) T. IV, 116.

Kiang-mi, riz sauvage, ou millet dont on tire de l'eau-de-vie en Chine, T. V. 476.

Kian-si, (le) province de Chine; sa description, T. VIII, 295.

Kiao, (le) à quel usage il servoit & de quoi il etoit composé, T. II, 14 & suiv.

Kiao-tchoen-ché, barque de Chine; quelle en est la forme, T. VIII, 364.

Kia-tao, Poëte de Chine; il commence par exercer la profession de Bonze, T. V, 453. Son ineptie pour tous les emplois du Monastere, 453, 454; il se livre au penchant qui l'entraînoit vers la poésie: traits plaisans de sa manie poétique, 454, 455 & suiv.

Kia-tchoung, son fondamental de la musique chinoise, le quatrieme dans l'ordre des *lu*, & le second des *yn-lu*; il répond à la seconde lune & au caractere cyclique *mao*, T. VI, 98, 231.

Kia-tsié, nom de la cinquieme classe des *lieou-y*. (Voyez *Caracteres de l'Ecriture chinoise*).

Kia-yu, Ouvrage chinois où l'on reconnoît peu Confucius, qui en est pourtant l'auteur, T. I, 52.

Kié, regardé, ainsi que *Tcheou*, comme le Néron & le Caligula de la Chine; portrait de ses mœurs & de son caractere, T. I, 448 & T. V, 139. Il est le dernier Empereur de la Dynastie *Hia*, T. VII, 173. Ses cruautés & ses débauches le rendent en horreur; epoque de sa mort, *ibid.*

Kié-ché-chan, montagne de Chine, T. III, 258.

Kié-che-choai, un des principaux Chefs des Tartares *Tou-kiué*; sa perfidie est punie de mort, T. V, 168, 169.

Kié-ché-men, ville de Chine, T. III, 258. *Tsin-che-hoang-ti* la visite, & n'oublie rien pour obvier à tous les inconvéniens auxquels elle etoit sans cesse exposée, 259.

Kie-li, Roi des *Tou-kiué*; ses ravages dans le *Chan-si*, T. V, 108. Comment ils furent suspendus, 109; ils recommencent & sont arrêtés & vengés par *Ly-ché-min*, 114, 115 & suiv.

Kié-ly, (le *Ko-han*) défait les troupes de *Yu-tche-keng-tê*, T. V, 128. Il fait la paix avec *Tay-tsoung*, 130, 131. Il occasionne la révolte de ses sujets, 140. Il fait une guerre malheureuse, 141. Il perd sa couronne, 142, 143. Marque d'attachement & de reconnoissance qu'il donne à l'Empereur *Tay-tsoung*, T. V, 187. Il est vaincu par *Ly-tsing*, 214.

Kien. (Voyez *Fou-hi*).

Kien-long, Empereur de Chine actuellement régnant: il décrit en vers chinois la conquête du pays de *Eleuths* ou *Zongores*, détaille les motifs de son entreprise, en prenant cette guerre depuis son origine, & en continue l'exposition jusqu'à l'epoque qui l'a si glorieusement terminée, T. I, 329 & suiv. (*Voyez Eleuths*). Il se justifie aux yeux de son peuple, de la sévérité qu'il a eté obligé d'employer contre ses propres Généraux durant le cours de la guerre contre les *Eleuths*; & le fait de maniere à passer plutôt pour equitable & clément, que pour juste avec trop de rigueur, 377. Il donne dans cette guerre les preuves les plus eclatantes de sa pénétration, de son activité, de sa modération, de sa prudence, de sa justice & de sa bienfaisance, 338 & suiv. (Voyez *Eleuths* & *Tourgouths*), *Kien-long* entreprend la guerre contre les *Miao-tsée*, T. III, 387. Il nomme *Akoui* pour Général, 389. Il rend publics, par un ecrit de sa

propre main, les succès de ses armées, 394, 396. Il récompense les services d'*Akoui*, 397. Il fait les cérémonies du *Hiao-lao* & du *Hien-fou*, 399 & suiv. Il punit l'injustice de *Fou-té*, 402 & suiv. Il rend compte à ses sujets des motifs & des succès de la guerre contre les *Miao-tsée*, & de la justice rigoureuse qu'il a eté obligé d'exercer sur les rebelles vaincus, 407. Il accorde des graces à tous ses sujets; enumération de ces graces, 409 & suiv. Sévérité de *Kien-long* pour ce qui concerne le service & le cérémonial, T. IV, 328. *Sa piété filiale*, 142, 143. Il perd l'Imperatrice sa mere, T. VI, 346. Ses ordres pour faire rendre à cette Princesse tous les honneurs funebres selon le cerémonial, 347. Deuil général, 348. Il annonce lui-même à ses sujets la mort de l'Impératrice par un ecrit où il exprime toute sa douleur & la vénération qu'il avoit pour elle; il entre aussi dans des détails sur la maladie & la mort de cette Princesse, 349 & suiv. Il fait publier son testament, 351 & suiv. Il assiste à toutes les cérémonies qui ont lieu pour les funérailles, & donne par-tout les preuves les plus signalées de religion & de tendresse filiale, 359 & suiv. Par *un décret solemnel, il assigne à sa* mere une place dans la salle des Ancêtres, 366. Genre & nombre des graces qu'il accorde à tous ses sujets, 371 & suiv. Plan de sa journée, & ses occupations, T. VIII, 245. Trait de son affabilité & de sa bienveillance envers les Européens, 283, 284 & suiv., 290. On répand le bruit de sa mort; son retour à Pé-king, 289, 290. Voyage de *Kien-long* à Gêhol pour la cérémonie du *Ouan-tcheou*, T. IX, 6. Ses vues politiques par rapport aux honneurs qu'il rend au *Pan-tchan-Lama*, 6, 7. Ecrit public dans lequel il prescrit aux Mandarins le cérémonial auquel ils devoient s'assujettir pour la cérémonie du *Ouan-tcheou*, 7, 8 & suiv. Enumération des bienfaits qu'il accorde à tous ses sujets indistinctement à cette occasion, 11, 12 & suiv. Il fait eclater sa piété dans un ecrit où il se présente comme le Grand-Prêtre & le Souverain sacrificateur de la nation, 18, 19 & suiv. Il accorde aux représentations du *Tay-tchang-tsée*, quelques rites à etablir & à fixer lorsque l'Empereur en personne ne faisoit pas complettement toutes les cérémonies, 21, 22 & suiv. Il charge *Akoui* d'aller remédier aux débordemens du fleuve *Hoang-ho*, 26. Il se charge lui-même des frais de cette opération, 27. De quelle maniere il encourage ceux qui etoient à la tête de ces travaux, 29, 30 & suiv. Il instruit lui-même ses sujets du succès de toutes les opérations d'*Akoui* pour arrêter & prévenir les débordemens du fleuve *Hoang-ho*, & donne, par cet ecrit, une idée de la maniere dont il gouverne, 34, 35 & suiv. De quelle maniere il s'exprime sur le compte de *Ly-ché-yao*, Gouverneur général de la Province de *Yan-nan*, condamné à perdre la tête pour crimes de concussion, 41, 42 & suiv. Il rend publique la Lettre du célebre Littérateur *Yu-ming-tchoung*, pour ajouter à la gloire de ce grand homme qu'il combloit de son amitié & de son estime, 47, 48 & suiv. Il lui en donne de nouvelles preuves par le magnifique eloge qu'il compose lui-même, & par les honneurs funebres qu'il lui fait rendre, 53, 54 & suiv. Son goût pour les ouvrages de Littérature qui respiroient le patriotisme, 60. Il accorde la grace de *Ly-ché-yao*, *ibid.* Il charge *Akoui* des travaux propres à arrêter les ravages du fleuve *Kiang*, 441. Il envoie contre un parti de Mahométans révoltés, un jeune Seigneur *Man-tchou*, le punit de son imprudence par des reproches, & lui rend ses bonnes

graces, 442, 445, 446. Il reçoit, à Gêhol, le *Pan-tchan-Lama*, *Erteni*, 446. Il ecrit une Lettre au *Ta-lai-Lama*, à l'occasion de la mort d'*Erteni*, où il lui rend compte des honneurs & des soins qu'il a fait rendre à ce *Pan-tchan-Lama*, sur sa route & à Gêhol, 447 & suiv. Sévérité avec laquelle cet Empereur vient de punir récemment les vexations des Mandarins, T. X, 132 & suiv. Ses soins pour apporter des remedes efficaces aux maux causés par les débordemens du *Hoang-ho*, & de quel Ministre il fit choix pour aller soulager & sauver les peuples, 134, 135. On lui propose un expédient sûr pour arrêter les ravages du fleuve, il le goûte, & envoie à cet effet *Amita* pour découvrir la source du *Hoang-ho*, 136. Il rend compte aux peuples dans un ecrit public, du succès des opérations & des découvertes d'*Amita*, 136 & suiv. Il instruit de nouveau ses sujets par un ecrit public, de ses intentions pour le soulagement du peuple de l'isle *Tay-ouang* (Formose) qui venoit d'être submergée, & de la maniere dont il doit pourvoir à tout pour réparer les pertes que les habitans avoient essuyées sur terre & sur mer, 141, 242.

Kien-song. Son discours devant le cercueil de sa mere est un modele de la vertu filiale & de la tendresse maternelle, T. IV, 245, 246.

Kieou, nom qu'on donnoit anciennement à l'instrument de pierres sonores, appellé aujourd'hui *keng*, T. VI, 40.

Kieou-chen-tsi, Officier de Chine, chargé de faire mourir *Ly-hien*, T. V, 301.

Ki-gin-chu-pien, nom d'un Ouvrage chinois du P. Ricci, T. IV, 74.

Ki-jang-ki, titre d'un ouvrage de *Chao-young*, T. VIII, 50.

Ki-lin, quadrupede de Chine. Superstition des Chinois au sujet de cet animal, T. X, 15.

Kin, instrument à cordes des Chinois, T. VI, 53 & suiv. Ancienneté de cet instrument, 56. Comment il s'accorde. (Voy. *Accord*). Les Lettrés emploient le mot *kin* en faisant allusion à la famille impériale qui doit donner le ton des mœurs aux peuples, T. IV, 68.

Kin, livre chinois, T. VII, 319. (Voy. *Poids* & *Mesures*).

Kin. (les Tartares) (Voy. *Tartares-kin*).

Kin-chi. Jusqu'à quelle epoque remonte l'histoire de cet Auteur Chinois; T. I, 88.

King, (la doctrine des) occupe les jeunes Lettrés, T. I, 13. On compte cinq *King*; ce qu'ils renferment; ils sont estimés les livres profanes les plus anciens du monde; quels en sont les traducteurs, 311, note *c*. Raisons de l'obscurité qu'on y remarque, 314, note *m*, & 315, note *n*. Depuis la renaissance des lettres en Chine, ils ont essuyé des critiques dans chaque siecle, T. II, 258. Les vrais savans & le corps entier de la Littérature les ont réfutées; & motivant leurs arrêts contre les Auteurs subalternes qui avoient tâché de répandre des nuages sur leur authenticité, ils leur ont assuré le degré de croyance qu'ils méritent, & tous les sentimens sont réunis pour convenir que les *King* sont tels aujourd'hui qu'ils l'etoient avant l'incendie ordonné par *Tsin-ché-hoang*, & du tems même de Confucius, 258, 259. L'ancienneté des *King*, quoique combattue par tant de savans Européens, n'en doit pas être moins authentique, la certitude de leur conservation etant appuyée sur la tradition publique & sur la persuasion générale, 381 & suiv. Ils ont eté commentés par *Ouen-tchoung-tsée*, T. III, 182. Les textes des *King* cités par Confucius & par les autres Philosophes, sont un témoignage irrécusable, quoique cités avec quelques changemens, T. IV, 34. Les *King* sont appelés *Livres sacrés* en Chine, T. VII, 17. Leur etude fait partie de l'education, T. VIII, 117. Comment on en a facilité l'intelligence

l'intelligence aux enfans, *ibid.* Quel jugement on peut porter de la langue ancienne des Chinois par les *King*, 141. Quel en est le style, *ibid.* Leur connoissance & leur explication sont nécessaires pour ceux qui aspirent aux charges en Chine, 142. Caractere propre de la langue dans laquelle les *King* sont ecrits, 156, 157, 164, 167. Ce qui en rend l'interprètation si difficile, 157, 162. Quel en est le principal mérite, 178. On compte cinq *King;* quels ils sont, 193. Quelle autorité ils ont en Chine, 194. Jugement qu'on en peut porter par différens morceaux qui en sont tirés, 194, 195 & suiv. Comment on imprime les *King*, 214. Commentaires qui ont eté publiés sur les *King;* comment ils se faisoient, 215. Ce qu'en pensoit l'Empereur *Kang-hi*; & pourquoi il en recommandoit la lecture & la pratique, T. IX, 77, 120, 121, 122, 123, 124, 203, 204. On ne trouve rien dans aucun des *King* sur le tems où l'ecriture a commencé en Chine, 285. Combien il faut savoir de caracteres chinois pour entendre les *King*, 333. Idée que les Chinois ont sur les *King*, 350. Quels sont les *King* du second ordre, 351. Ce qui en facilite l'intelligence, 367. (Voyez *Livres chinois*).

King, instrument de pierres sonores, T. VI, 40 & suiv. Il a eté inventé par *Vou-kiu* du tems de *Yao*, 255. C'est l'instrument dont on faisoit le plus de cas chez les anciens Chinois; il dominoit dans toutes les cérémonies & dans les festins même, où on en jouoit pour faire plus d'honneur aux convives, 256. On ne peut avoir que des probabilités sur la forme qu'on y donnoit dans les siecles reculés, & sur les regles de ses dimensions, 263. Il est pourtant assez naturel de croire que les dimensions modernes sont à peu près celles des anciens, 265. On a donné au *king* plusieurs formes différentes dans la moyenne antiquité, 266. Les anciens en distinguoient trois sortes, le *king-kieou*, le *pien-king* & le *ko-king:* on ne se sert que des deux premiers dans la musique impériale, 267. Le *king* est de tous les instrumens le plus difficile à accorder avec les autres: c'est lui qui donne le ton; & il contribue plus qu'aucun à la beauté d'un concert, 270. Maniere de jouer de cet instrument, 272. Epithetes dont les Anciens ont décoré le *king* pour en exprimer la beauté, 273. Ceux qui sont destinés pour les grandes cérémonies de la Religion sont beaux, richement ornés, & les plus parfaits, 274.

King-hou, Chinois fameux, par la hardiesse avec laquelle il entreprit d'assassiner *Tsin-chi-hoang-ti;* le moyen dont il se sert ne lui réussit qu'à demi, T. III, 218 & suiv.

King-tcheou, ville de Chine, T. V, 90, 91.

King-té, le même que *Yu-tché-king-té.* (Voyez *Yu-tché-king-té*).

King-ti, (*Han*) quatrieme Empereur de la Dynastie des *Han*, & fils de *Ouen-ti*, monte sur le trône vers l'an 156 avant J. C., T. III, 69. Il se fait un point capital de marcher sur les traces de son pere en adoucissant comme lui la justice pénale, en proscrivant le luxe, *la sculpture, la broderie*, de crainte qu'ils ne nuisissent à la culture des terres, & en permettant qu'on l'avertît de ses fautes, 70. Il meurt à quarante-huit ans, après en avoir régné seize: on fixe sa mort à la cent quarante-unieme année avant J. C., *ibid.*

King-ti, Empereur de Chine, T. V, 51.

King-tsoung. Quel etoit le pouvoir des Eunuques sous son regne, T. V, 418. Il en est la victime, *ibid.*

Kin-hio-kié, nom d'un ouvrage de *Han-yu;* à quelle occasion, & dans quelles vues il le composa, T. V, 436.

Kin-kou, tambour de Chine à-peu-près semblable au *tsou-kou* des *Hia*, T. VI, 38.

Kin-lo, instrument de métal employé en Chine pour désigner les différentes veilles de la nuit, T. VII, 378. Maniere de s'en servir; forme de cet instrument, son poids & son prix, *ibid.*

Kin-pai, espece de petite-vérole; quels en sont les signes, T. IV, 402.

Kin-tao-ming, Chinois célebre; ce qu'il dit sur les injustices particulieres qui résultent souvent d'une Loi très-juste pour le public, T. IV, 372.

Kin-tchouen, (grand & petit) deux Etats des *Miao-tsée*, T. III, 387, 388. L'un & l'autre soumis par le Général *Akoui*, 393, 394 & suiv.

Kio, le troisieme des cinq tons des Chinois; ce ton peut répondre à ce que nous appellerions troisieme degré. (Voyez T. VI, l'exemple de la page 114, & celui de la note *o*, page 208).

Ki-ouen, nom qu'on donne à certains caracteres de la langue chinoise, T. IV, 42.

Ki-pi-ho-ly, Tartare, Général de Chine: ses services dans la guerre de la Corée, T. V, 172 & suiv. Marques d'attachement & de reconnoissance qu'il donna à l'Empereur *Tay-tsoung*, 187.

Kitan. (Voyez *Tartares Leao*).

Ki-teou. (Voyez *Lien-kien*).

Ki-teou-chan, montagne de *Chine*, T. III, 245.

Kiu-fou-hien, ville de Chine près de laquelle est le tombeau de Confucius, T. V, 287.

Kiu-hoa, plante, la matricaire de Chine, T. III, 455. Description qu'en fait M. Tournefort, 456. Les Chinois en distinguent deux especes, 457. Culture & nature du terrein que cette plante exige, 458, 459 & suiv. Vertus du *kiu-hoa*, & à quels usages on l'emploie, 461.

Kiun. Ce mot peut répondre à ce que nous appellons *octave*, avec la différence qu'il faut supposer cette octave divisée en douze demi-tons, T. VI, 58. Le *kiun* est proprement l'assemblage de treize sons, à un demi-ton l'un de l'autre, *ibid.* à la note. (Du reste nous prenons ici ce mot dans le sens qu'il est employé par M. Amiot, d'après les Auteurs chinois qu'il a suivis. Peut-être ne doit-on concevoir par *kiun*, que l'assemblage de douze sons; le treizieme, qui est l'octave du premier, pouvant être regardé comme recommençant un autre *kiun*. L'inspection des *Planches* 4, *b*, 5, *a* & *B*, 6 & 7, peut appuyer cette idée).

Kiun. Ce mot signifie, en chinois, un lieu qui contient 12,500 hommes, T. VII, 70.

Kiun-ché, surnom de *Sée-ma-koang*. (Voy. *Sée-ma-koang*).

Kiung, (le) grand fleuve de Chine; à quelles révolutions il est sujet lors des tremblemens de terre, T. IV, 456.

Kiun-hien, ville du Royaume de *Lou*, fameuse par les Gens de lettres qu'elle a possédés, & par le séjour qu'y fit dans le cours de ses voyages, *Tsin-ché-hoang-ti*, T. III, 247.

Kiu-ping, Ministre de Chine, fameux par ses talens & par ses disgraces, T. III, 43. La mort qu'il se donna en se précipitant dans le *Kiang*, est l'origine de l'espece de fête qui se célebre tous les ans en son honneur, sur le même fleuve, à l'endroit où il s'y est précipité, 44 & suiv.

Kiu-ti-heou, Roi des Tartares *Hioung-nou*, T. III, 318. Sa politique envers l'Empereur de la Chine, *ibid.* & 319. Il cherche à corrompre les Ambassadeurs chinois, 319; il profite pour cela d'une conspiration formée par un des chefs, 320 & suiv., n'ayant pu venir à bout de fixer à son service celui qu'il desiroit principalement (*Sou-ou*); après avoir employé toutes les voies de promesses, de menaces, il se résout à s'en venger par des traitemens barbares, 322 & suiv., il condamne *Sou-ou* à être jetté dans une fosse profonde pour y mourir

de faim, 326; il l'en fait retirer pour l'envoyer sur les bords de la mer, exercer un emploi vil & malheureux, 328. Il se met à la tête de ses troupes pour combattre un Général Chinois, le fait prisonnier & l'envoie pour tenter encore la fidélité de l'Ambassadeur *Sou-ou*, 335 & suiv.

Kiu-tsée, espece de levain dont on se sert en Chine pour procurer & assurer la fermentation du grain dans l'eau, & à l'eau où elle se fait, ses qualités alimenteuses & spiritueuses qui en font une bonne boisson, T. V, 468 & suiv.

Ki-yu, (le) *est un monstre quadrupede*, qu'on regarde comme fabuleux; à quel *sujet* les Poëtes Chinois le citent *dans leurs ouvrages*, T. I, 337, note 43.

Ko. (M.) Son Mémoire sur l'antiquité des Chinois, T. I, 3 & suiv. On y trouve la position des Lettrés chinois d'aujourd'hui par rapport à la connoissance de la haute antiquité, 9; une Notice des livres & monumens chinois, 22; il y traite des caracteres chinois, 23; de la naissance & du progrès des Sciences en Chine, 28, & de quatre sortes de Livres anciens, 40; il y expose le défaut de monumens, tels que *les médailles*, *inscriptions* & monnoies, 55; *il donne une notice des principaux Historiens qui ont ecrit l'Histoire* des premiers tems depuis l'incendie des livres, 77; il indique le tems auquel on peut fixer le commencement de l'Empire Chinois, 111. Tout ce qu'on raconte sur les tems qui ont précédé *Yao*, n'est, selon lui, qu'un amas de fables, 113. Ses doutes sur les livres qui parlent des tems antérieurs à *Yao*, 114 & suiv. L'autorité que ces mêmes livres ont en Chine, 121. Preuves de l'origine de la Nation chinoise, fixée à une ou deux générations au-delà de *Yao*, 149 & suiv. Détails sur la Géographie des tems de *Yao*, *Chun* & *Yu*, 154 & suiv.; sur le gouvernement du même tems, 170 & suiv.; sur les moeurs, 184 & suiv.; sur la population, 193 & suiv.; sur les arts & sciences, 215 & suiv.; sur la religion, 244 & suiv. Traduction du *Ta-hio* ou la grande Science, & du *Tchong-yong*, ou le Juste-milieu, ouvrages philosophiques de *Tseng-tsée*, & de *Tsée-tzée*, 456 & suiv., 459 & suiv. (Voyez *Ta-hio* & *Tchong-yong*).

Koa, (les) sont des signes inventés par *Fou-hi* qui ne consistent qu'en de simples lignes ou barres, soit entieres soit brisées, T. VI, 128. Il y a des *koa* trigrammes, c'est-à-dire, composés de trois lignes, *ibid.* (voyez note *b*, page 29.), & des *koa* hexagrammes; composés de six lignes, 128. Les Chinois se servent de ces différens *koa* pour exprimer, soit la génération des sons, 128 & suiv.; soit leur succession par demi-tons, 131, 132 & suiv. (Voyez *Koua*).

Koalos, ordre de Mandarins, T. V, 35. Fonctions de leur Tribunal, *ibid.*

Koang, nom propre de *Sée-ma-koang*. (Voyez *Sée-ma-koang*).

Koang-yng, surnom de *Tay-tsou*. (Voy. *Tay-tsou*).

Koan-hoa, (le) style de Chine: quelles en sont les propriétés, T. IX. 389, 390.

Koan-tsée, *instrument de Chine à tuyaux de bambou*, T. VI, 63 & *suiv.*

Kon, pere de *Chun*, T. IV. 248.

Kong-chou, Prince de Chine, second fils de *Kiang*, epouse du Prince *Nou*; sa révolte & sa défaite, T. IV, 252.

Kong-kouo-vou-tsiang, espece de petite vérole, quels en sont les signes, T. IV, 408.

Kong-pou, (le) Tribunal des Finances de Chine. *Chang-yu* adressé par *Kang-hi* au *Kong-pou*, T. IV, 118. Quelle economie & quelle sagesse ce Tribunal met dans l'administration générale des finances & des dépenses de l'Etat, 162 & suiv. Il a dans son district les ouvrages publics, T. VIII, 225, 278.

Antiquité de ce Tribunal, *ibid.* Comment s'expédient les affaires qui le concernent, 280. De quelle façon le Gouvernement subvient aux dépenses ordinaires ou extraordinaires qu'il fait, 281.

Kong-tchou, (la) fille de l'Empereur *Kouang-tsong*: son luxe & ses dépenses sont blâmés par *Sée-ma-kouang*, T. IV, 111, 112.

Kong-tchou, Princesses, filles de l'Empereur : ce qui s'observe à leur mariage, T. IV, 144.

Ko-teou, nom des lettres du *Chou-king*, & du *Kou-ouen*, T. III, 306.

Kou, arme chinoise; quelle en etoit la forme, T. VII, 259.

Koua (les huit) ou trigrammes inventés par *Fou-hi*; leur arrangement & leurs combinaisons, T. II, 17, 18. Ces signes ont donné naissance à la langue chinoise, & subsistent encore aujourd'hui, 18. (Voyez *Fou-hi*). Consulter les *Koua*; ce que signifie cette expression, T. VII, 172. Commentaire de Confucius sur l'origine des *Koua*, T. IX, 287. Quels en etoient les différens usages, 287, 288. Comment ils servoient à intimer des ordres, à avertir de quelques corvées, ou à indiquer quelque cérémonie religieuse, 354. (Voyez *Koa*).

Kouang-leang (belle sentence de) sur les Philosophes de son tems, T. IV, 50.

Kouang-ou-ti, son affabilité, T. IV, 63.

Kouang-sing-tai, Observatoire de Chine, T. IV, 47[illegible].

Kouang-tsong, remontrances qu'il reçoit de *Sée-ma-kouang* sur les devoirs de la piété filiale qu'il négligeoit, T. IV, 106, 107 & suiv.

Kouan-hoa, (le) ou langue de tout l'Empire de Chine, T. VIII, 156. Caractere propre de ce langage; quels en sont les divers emplois, les avantages, les beautés, & ce qui le distingue des autres langages de Chine, 159, 160, 161, 162, 163, 164, 173, 174, 175, 176, 177, 183. Difficultés qu'on eprouve pour ecrire le *kouan-hoa*, 226.

Kouan-ken-tai, cabinet pour la cérémonie du labourage, T. III, 500.

Kouan-ti, nom de la balance du Tribunal des Finances, T. IV, 308, 310.

Kouan-tsé: ce qu'il a dit sur le commerce, T. IV, 325.

Koué-foung: les pieces qui portent ce titre, décrivent les mœurs des quinze Royaumes dont la Chine etoit composée sous les *Tchou*, T. II, 284.

Kouei, célebre Musicien chinois; ses talens, T. VI, 10.

Kouei-chan-sien-cheng, nom d'honneur sous lequel etoit connu *Yang-ché*, T. X, 121. (Voyez *Yang-ché*).

Kouei-fei, on donne ce nom, en Chine, aux concubines titrées T. IV, 102.

Kouei-tcheou, Province de Chine, T. III, 412.

Kouei-té-pou, lieu de Chine où le *Hoang-ho* prend son nom, T. X, 137.

Kouan, un des *koua* ou trigrammes inventés par *Fou-hi*; de quoi il etoit le symbole, T. II, 25.

Kouen-lun, (Jardin de la montagne) très-célebre en Chine, T. VIII, 302.

Kouen-ou, nom des habitans du *Ha-mi*, T. V, 487.

Koue-tsée-kien, nom du College impérial de Pé-king. (Voyez *College impérial*).

Koué-yu, ouvrage de *Tso-chi*; détails curieux de cet ouvrage, T. I, 52.

Kou-hing-tchen, Cénobite de la secte de *Tao*, Magicien aimé de l'Impératrice *Ou-ché*, T. V, 279.

Koui-tsang: que signifie ce nom, & quel est l'ouvrage qui le porte, T. II, 49.

Kou-kai, un des courtisans de *Tchao*, qui perdit le Général *Li-mou*, T. III, 214 & suiv.

Kou-kin-y-tong, recueil de tout ce qu'on a de mieux en Chine sur la Médecine jusqu'en 1617, T. IV, 237 & suiv.

Koung, nom donné au son primitif sur lequel est fondé tout le systême musical.

des Chinois, T. VI, 89. Ce que signifie ce mot, *ibid.* Le ton *koung* est le premier des cinq tons des Chinois, & peut répondre à ce que nous appellerions premier degré. (Voyez l'exemple page 114, & celui de la note *o*, page 208).

Koung-ming, Guerrier chinois : il est presque le seul qui ait employé les armes à feu avec succès, T. VIII, 331, 332. Sa méthode pour l'arrangement des troupes & leurs evolutions, 334. Ses armes, 336. Figures de ses campemens & de ses différens ordres de bataille, 347, 348.

Koung-ming. (Voy. *Tchou-ko*, *Ou-heou*).

Koung-ngan-koué, descendant de Confucius, & un des plus fameux Lettrés de Chine, T. III, 307. C'est aux leçons de *Fou-cheng* son maître qu'il doit toutes les lumieres qu'il a répandues sur l'Histoire de l'antiquité, 308.

Koung-tsien, corps de troupes de Chine, T. VII, 334.

Koung-ty, le même que *Tay-ouang*. (Voy. *Tay-ouang*).

Koung-yng-ta, Savant de Chine, chargé d'expliquer les *King* aux enfans de *Tay-tsoung* ; quel cas particulier cet Empereur en faisoit, T. V, 156, 157, 158. Ses travaux littéraires, 158.

Kouo-kin, Général d'armée de l'Empereur *Tay-tsou*, *T. VIII*, 14. *Trait de sa bonté envers un Officier qui avoit voulu le perdre*, & dont la vie étoit en son pouvoir, 15.

Kouo-lo. (Voyez *Alotan-kou-olo*).

Kouo-tsée-y, célebre Guerrier de Chine, T. V, 404, 405. Par quels degrés il parvint aux places les plus elevées, 405. Son exactitude à remplir ses devoirs excite des envieux, *ibid.* Sa premiere action lui vaut une récompense & le met à portée de déployer tous ses talens & sa noblesse d'ame, 406, 407. Il raffermit la maison des *Tang* par un coup hardi, 407. La récompense honorable qu'il reçoit l'enflamme pour de nouvelles conquêtes, 408. Il est comblé d'honneurs, & s'en montre digne, *ibid.* Des envieux inspirent à l'Empereur des défiances sur lui, 409. Son rappel à la Cour ne sert qu'à donner un nouveau lustre à sa gloire, 409, 410. Traits de sa vie privée qui font connoître son mérite personnel comme homme d'etat & comme citoyen, 410, 411 & suiv. Son eloge par un Historien chinois, 415. Ce qui fait croire qu'il a connu & honoré le vrai Dieu, 415, 416.

Kou-ouen, vieux texte du *Hiao-king*, T. IV, 29.

Kou-ouen, (le) langue des *King*, T. VIII, 156. Quels mots il emploie, *ibid.* On en distingue de trois sortes, *ibid.* Beautés, avantages, génie & caractere propre du *kou-ouen*, 157, 158 & suiv., 176.

Kou-si, son fondamental dans la musique chinoise, le cinquieme dans l'ordre des *lu*, & le troisieme des *yang-lu* ; il répond à la troisieme lune & au caractere cyclique *tchen*, T. VI, 97, 231.

Kousi-han, est le premier roi des Eleuths ; noms & prérogatives qu'il reçut de *Chun-tché*, Empereur de la Chine, après être venu lui rendre hommage, T. I, 331, note 2.

Kou-tsiou, (le) remede souverain en Chine *pour les apoplexies de bile*, les indigestions, les coliques, les fievres intermittentes, *&c.* ; maniere de le faire, T. V, 493, 494.

Kou-yo-king-tchouen, Ouvrage de *Ly-koang-ty*, traduit par M. Amiot, T. VI, 5.

Kou-yuen-tchen, premier Président du Tribunal de la guerre, condamné à être mis en pieces pour sa négligence dans le service militaire, T. V, 353. Ce qui lui sauva la vie, 353.

Kublai-kan, dernier fils de *Genghis-Khan* ; sagesse de son gouvernement, & la maniere affable dont il traita les deux voyageurs Vénitiens, Mathieu & Nicolas Paole, T. V, 6, 7.

Kul-ka, (les) font habiles à monter à cheval & à tirer de l'arc, T. IV, 115.
Kun, nom d'un corps de 4000 hommes de troupes en Chine, T. VII, 75. (Voyez *Kiun*).

L

Labourage, (le) eft prefcrit en Chine aux gens de Guerre, T. VII, 28, 29. (Voyez *Agriculture*). Annonce & requête des Tribunaux, préfentées à l'Empereur pour l'ordre de la cérémonie du labourage, T. III, 499 & fuiv. Comment elle fe pratique tous les ans par l'Empereur, & quel lieu on choifit à cet effet, T. V, 40.
Laboureur, (le), titre d'une piece en vers tirée du *Ché-king*, où l'Auteur offre le tableau de la vie heureufe de la campagne, T. IV, 180. & fuiv.
Laboureurs, (l'ordre des) etoit très-nombreux en Chine dans l'antiquité; par quelle raifon, T. IV, 36, 317; egards que le Gouvernement a pour eux, 317, 318; pourquoi les laboureurs ne s'enrichiffent pas, 318.
Lâcheté, (la) eft caufe de grands malheurs, T. VII, 122, 262.
Laconifme des ouvrages chinois, T. VIII, 258, 259.
Lacs. Combien les Chinois comptent de lacs, T. II, 169. *Sous quel nom ils les défignent en général, & quels noms particuliers ils leur donnent*; 170.
Lai-hi, Général Chinois, T. VII, 3.
Lai-tze-pien, Dictionnaire de Chine, T. VIII, 150.
Lamas, (les) font en grande confidération chez les Mongoux; à quoi ils renoncent en faifant profeffion, T. I, 339, note 9. Leur fecte n'eft pas auffi ancienne que l'a prétendu M. Paw; elle n'a commencé que fous la Dynaftie des *Ming*, T. II, 496; leur nombre eft confidérable, T. IV, 316.
Langage (etiquette de Chine pour le) T. IX, 371.
Lang-ki, Grand Mandarin de Chine, victime de fon zele, T. V, 34.
Langue des Chinois, (la) eft très-ancienne, T. I, 280. Quelles font les caufes du peu d'altération qu'elle a éprouvée, *ibid.* On y diftingue quatre fortes de langages, *ibid.* Malgré les variétés de la langue chinoife, on n'y compte que 330 mots environ, *ibid.* On a tort d'en conclure qu'elle eft peu abondante, monotone & difficile à entendre, *ibid.* Toutes les langues d'Europe n'ont rien qui puiffe donner l'idée de la force & du laconifme pittorefque de la langue chinoife, 312, 313; elle eft très-propre à la poéfie, ayant beaucoup d'harmonie, 313; elle eft difficile à rendre dans une langue quelconque d'Europe, T. IV, 168 & fuiv. Obfervations de l'Empereur *Kang-hi*, fur les différentes prononciations de la langue chinoife, en Chine même, 479; dans la capitale de Chine, on a obfervé que la prononciation d'un fauxbourg n'etoit pas celle de l'autre, 480. C'eft un crime d'etat à un Chinois d'enfeigner fa langue, T. V, 15. Avantage qu'il y a de poffeder à la fois la langue Chinoife & la langue Tartare, T. VII, 9. La langue Chinoife eft appellée par *les Japonois, la langue de confufion*, 10. Sous quelque point de vue qu'on l'envifage, elle n'offre que des difficultés à un Européen, *ibid.* Effai fur la langue des Chinois, par M. Cibot, T. VIII, 133 & fuiv. La tradition n'eft point affez claire pour pouvoir affurer que la langue chinoife touche à l'origine de la diverfité des langues; mais il paroît comme evident qu'elle date au moins de quatre mille ans, 139; quelles preuves on en rapporte, *ibid.* & fuiv.; elle eft une des plus anciennes du monde, & on la confidere comme la feule des premiers âges qui foit encore vivante, 140; à en juger par les *King*, elle etoit, dès les

tems les plus reculés, remplie d'énergie & très-concise, 141. Pourquoi la langue chinoise n'a pas eprouvé de grands changemens, 142; elle a même reçu très-peu d'altération quant à la prononciation, 143 ; en quoi elle différe de toutes les langues connues, pour les idées de comparaison, de rapport & d'analogie que celles-ci ont les unes avec les autres, *ibid.*; elle a un assez petit nombre de mots, & ils sont tous monosyllabiques, 144; comment on les ecrit, *ibid.*; un mot renferme tout, nombre, genre, cas, adjectif, &c., *ibid.* La langue chinoise n'admet point d'inversion, *ibid.*; elle n'est rien moins que *pauvre*, *monotone* & *obscure*, 145. Les dictionnaires chinois comptent 484 mots radicaux & elémentaires; mais eu egard à leur multiplication, par les inflexions de voix, les divers tons & accens qui les différencient dans la prononciation, leur nombre total va bien à mille quatre cens quarante-cinq, 146, 147. Les langues d'Europe, quoique plus riches, n'ont pas l'avantage de la langue chinoise, de particulariser ou de restraindre la signification des mots, & même de leur donner une forme nouvelle par les différentes manieres de les marier, 147, 148. Richesse & abondance de la langue chinoise, pour les mots qui expriment les sentimens, pour les noms des animaux, des arts, &c., 148, 149. Elle l'emporte en cela sur toutes les autres langues, 149. Le seul défaut qu'on pourroit reprocher à la langue chinoise, c'est d'être trop abondante, 150. Avantage qu'a la langue chinoise de fournir sur le champ des termes appropriés à toutes les nouvelles découvertes, *ibid.* & suiv. Prononciation de la langue chinoise, 152 & suiv. Comment on a remédié aux equivoques continuelles des différentes significations des mots elémentaires, *ibid.* En quoi consistent ces différences, 153 : on distingue deux tons dans la prononciation de la langue chinoise, *ibid.* & suiv. Ce qui lui donne une harmonie agréable à l'oreille, 154. La brièveté des mots & le laconisme continuel qui la caractérisent, lui ôtent le principal mérite d'une langue, la clarté, 155, 156. On distingue quatre langages dans la langue chinoise, le *Kouan-hoa*, le *Hiang-tan*, le *Ouen-tchang*, & le *Kou-ouen*, 156 & suiv. On distingue trois sortes de *Kou-ouen*, *ibid.* & suiv. (Voyez ces mots en particulier). Jugemens divers qu'on a portés sur la langue chinoise, 162 & suiv. Génie propre de la langue chinoise dans les ouvrages de Métaphysique, d'Astronomie, de Géométrie, de Mathématiques, de Physique, de Morale, d'Eloquence, d'Histoire, de Géographie, de Poésie, de Politique, de pieces académiques, de Discussions critiques, de Discours publics, 165, & suiv., 177. Mérite de la langue chinoise prise dans sa totalité, pour le laconisme des phrases, le pittoresque des caracteres, & la simplicité dans les peintures les plus sublimes, 178 & suiv. Modestie & réserve de la langue chinoise, 181. Singularité qu'elle présente dans la variété de ses tours de phrase & leur peu de ressemblance entr'eux, *ibid.* & suiv. Elle ressemble assez aux autres langues dans l'usage des figures, 182; ce qui la distingue pourtant à cet egard, 183. Style & diction de la langue chinoise, *ibid.* Ce qui en prouve l'ancienneté, 195. Soins de l'Empereur *Kien-long*, pour l'enrichir & la perfectionner, 206, 207. La langue chinoise n'admet le mariage des mots que dans la conversation, & rarement dans les livres, 208. Composition des mots, *ibid.* Finales qui servent à distinguer les substantifs & les adjectifs des verbes, 209. Cadence des phrases de la langue chinoise, très-susceptible en elle-même d'harmonie imitative, 210, 211. La ponctuation

n'est guere en usage que pour les livres classiques, 214. Les particules numériques, dans la langue chinoise, sont en assez grand nombre; quelle en est la principale destination, 219. Pourquoi il est impossible d'ecrire en chinois comme on parle, 226. Répétitions qui se trouvent dans la langue chinoise, 264. On peut apprendre en Europe la langue & les caracteres des Chinois, T. IX, 332. Comment il faut les etudier, *ibid.* Jusqu'où l'on peut les apprendre en Europe, 333. On peut entendre les caracteres chinois sans savoir la langue chinoise, 334. Quels sont les principaux sons de la langue chinoise, 366. Usage des métaphores dans la langue chinoise, 367. Le sens y supplée aux regles grammaticales, 368. (Voyez *Caracteres de l'ecriture chinoise* & *Cibot*).

Langue françoise, (la) originairement monosyllabique, T. VIII, 208.

Langue Tartare, comment elle s'est perfectionnée, T. IX, 150.

Langues: l'étude des langues a toujours eté négligée par les Lettrés de Chine, T. I, 99. Quelles sont celles dont le Bureau des expéditions commande l'etude, *ibid.* Opinions sur la diversité des langues, T. VIII, 138, 139. En quoi elles different toutes de la langue chinoise, 143 & suiv. Erreur de Bacon en parlant des langues, 213.

Lanterne, à l'usage de chaque tente, de chaque corps-de-garde, *&c.*, en Chine, T. VII, 379. Comment on l'emploie, & quelle en est la forme & la valeur, *ibid.* Forme & usage de la lanterne couverte, T. VIII, 370.

Lan-tien-hien, ville de Chine, T. V, 428, 429.

Lao-kiun, fondateur de la secte des *Tao-sée*; sous quel Empereur il vint au monde, T. V, 49, 50.

Lao-tien: signification & application de ce nom, T. II, 11.

Lao-tsée, Philosophe de Chine, originaire du Royaume de *Tchou*, aujourd'hui la Province du *Hou-koang*, & qui vivoit sous le regne de *Ting-ouang*, vingt-unieme Empereur de la Dynastie des *Tcheou*, vers l'an 604 avant J. C., T. III, 38. Ce Philosophe est regardé par les Lettrés Chinois comme un Sectaire qui a corrompu la véritable doctrine des *King*. Sa vie fut cachée, & presque toujours solitaire: il exposa tout le fond de sa doctrine, dans une réponse qu'il fit à Confucius, qui, desirant de connoître cet homme singulier, s'étoit exprès transporté dans le lieu où il faisoit sa demeure, 39, 40. Confucius n'a jamais dit bien clairement son sentiment sur *Lao-tsée*: il a dit seulement à ses disciples, qu'*il ressembloit au dragon*, ibid. *Lao-tsée* voyant la décadence des *Tcheou*, se retire plus secretement qu'il n'avoit fait jusqu'alors. Dans sa solitude il s'occupe à composer un ouvrage qui pût exposer tous les principes de sa doctrine; il le nomme *Tao-té-king*, c'est-à-dire, le livre de la doctrine & de la vertu: ses sectateurs l'ont rempli de maximes pernicieuses; après qu'il eut fini cet ouvrage, il disparut sans qu'on ait jamais pu savoir ce qu'il devint, 41. Ses sectateurs sont aujourd'hui très-*nombreux en Chine, ibid.* (*Voy. T. I*, 32, 33, 300). Ce qu'il disoit sur l'importance des sciences & des lettres dans un Empire, T. IX, 343. Ce qui lui a fait dire que la terre n'étoit ni fixe ni inébranlable, T. IV, 455. Sa maxime sur la vertu, T. IV, 54. Ses maximes sur les moyens d'être heureux, T. IX, 94.

Lapin: observations de l'Empereur *Kang-hi* sur une espece de lapin qu'il avoit vue dans la Tartarie septentrionale, T. IV, 464.

Law de Lauriston (observations de M.) sur l'ouvrage intitulé: *Voyage de M. Sonnerat aux Indes Orientales & à la Chine*, T. IX, 12 & suiv. (Voy. *Sonnerat*).

Lay-tsi, Mandarin Chinois, il décide

Tay-tsoung

Tay-tsoung sur le genre de punition que méritoit le Prince héritier, pour la conspiration que ce jeune Prince avoit tramée, T. V, 167.
Lay-tsi; Ministre de Chine, victime des cruautés de l'Impératrice *Ou-ché*, T. V, 275, 276.
Leang, (la Dynastie des) combien elle subsista, T. V, 52.
Leang, once chinoise, T. VII, 319, 320.
Leang-eulh : son opinion sur l'amour filial & conjugal, T. IV, 46.
Leang-ou-ti, Empereur de Chine, T. III, 135. On rapporte des choses merveilleuses du moment de sa naissance & de sa constitution physique, *ibid.* Son esprit supérieur, son habileté dans les lettres, ses qualités guerrieres le distinguoient encore plus, 135, 136. Il profite des troubles de l'Etat & des cruautés de l'Empereur *Toung-houen-heou*, pour etablir son autorité & sa puissance, 137. Après diverses révolutions, il monte sur le trône, & efface par la sagesse de son gouvernement les taches dont il avoit chargé sa mémoire & son nom, n'étant que Prince de *Leang*, 138, 139. Il rétablit plusieurs usages anciens, met les lettres en honneur, distribue les charges *selon le mérite, fait construire une salle pour y placer le portrait de* Confucius, institue des colleges publics, & entretient l'emulation non-seulement entre les ecoliers, mais encore entre les maîtres, 140, 141. L'Empire devient florissant, & tous les Ordres de l'Etat se ressentent des bontés, des faveurs & de la protection de l'Empereur, 141. Il change son plan de conduite; il s'attache à la secte des Bonzes, & néglige les conférences qu'il avoit avec les Ministres & les Lettrés, pour de pieux exercices avec des Sectaires sans talens & sans vertu, *ibid.* Il bâtit un grand nombre de temples magnifiques, & s'attire, par de folles & inutiles dépenses, la haine de son peuple, 142. Gâté par les conseils des Bonzes, il laisse echapper l'occasion de ranger toute la Chine sous la puissance d'un seul; il excite le ressentiment de son Général, & finit par en être la victime, 142, 143. Il meurt de chagrin, âgé de 80 ans, après un regne de 48, l'an 549 de J. C., 144. Trois sortes d'Ecrivains ont tracé le portrait de cet Empereur, 145.
Leang-tchi : quelles regles générales il prescrit aux Princes pour se faire craindre & respecter, T. IV, 62, 63.
Leang-tsien : ses erreurs au sujet de l'intérêt de l'argent, T. IV, 347.
Leang-y. (Voyez *Fou-hi*).
Leao. (les Tartares) Voyez *Tartares Leao*.
Leao-toung, ville capitale de la Corée; siège & prise de cette ville par l'Empereur *Tay-tsoung* en personne, T. V, 174 & suiv.
Le Comte, (le P.) ce qu'il rapporte sur la découverte qu'on fit en Chine d'une table de marbre avec des croix, & une inscription sur la venue du Messie, T. V, 61, 62. Critique de ses ouvrages, 65.
Lecture, (en quoi consiste l'art de la) T. IX, 74. Quelle en est l'utilité, & quelle ardeur elle exige, 75. Quel *doit en être le but*, 87, 88. Précautions qu'elle demande, 140, 141, 145. Quels doivent en être les objets, 203 & suiv. 248, 249. Avantages de l'etude, 253, 254, 263, 264, 268, 269, 280, 281. L'art de s'instruire & de se former par la lecture, T. IX, 416, 417. Quelle est la plus utile, 417. Quels avantages procure la lecture, T. IV, 200.
Légéretés : Quelles sont les quatre sortes de légéretés, qu'un Général doit connoître & se procurer, T. VII, 196.
Législateurs Chinois : en quoi ils different des fondateurs de la Dynastie des *Tcheou*, T. IV, 37.
Législation de Chine, (précis de la) T.

IV, 127 & suiv. (Voyez *Jurisprudence*).

Légumes, (les) sont propres à l'entretien de la santé, T. IX, 130, 131.

Lei-tsien, espece de petite-vérole; quels en sont les signes, T. IV, 405.

Leou, (les) etoient de petits palais à plusieurs etages, qui furent à la mode en Chine pendant plusieurs siecles, T. II, 531.

Lettres : l'invention des lettres avant le déluge, est prouvée par le rapport de différens Historiens, T. I, 309, note *b*. Elles ont dû servir à Noé pour faire passer ses connoissances à ses enfans, *ibid.* 310. Preuves concluantes tirées de l'etat où étoient les Sciences dans les premiers tems du monde, telles que l'Architecture, la Musique, le travail des métaux, & l'Astronomie, *ibid.* 306, 310. Les lettres etoient florissantes sous le regne de *Hiuen-tsoung*, T. V, 374. Elles sont nécessaires à un Général, T. VII, 203. Pourquoi en Chine elles sont préférées aux armes, 252. Leur etat florissant, & distinctions dont elles furent honorées sous *Tay-tsou*, T. VIII, 17 & suiv. Elles sont redevables à *Fan-tchoung-yen* de l'eclat dont elles jouirent sous les *Soung*, 56 & suiv. Sons des lettres de la langue chinoise, 202, 203. Etat des lettres en Chine sous les Dynasties des *Tcheou*, des *Han*, des *Tang*, des *Song* & des *Ming*, 213. Politique du Gouvernement de Chine par rapport à la culture des lettres, T. IX, 344. (Voyez *Littérature*, *Sciences & Arts de Chine*).

Lettrés Chinois, (les) sont entretenus de tems immémorial par le Gouvernement, T. I, 10. Quel but doivent avoir l'enseignement des Lettres, la culture des arts, & les distinctions accordées aux Lettrés, 10, 11. Les Lettrés en Chine ne sont estimés qu'autant qu'ils sont utiles à l'Etat, 11. La plupart sont bornés dans l'emploi de leurs talens par la politique du Gouvernement, 13. Point d'emulation, point de rivalité entre eux, *ibid.* Leurs etudes particulieres en entrant dans la carriere des Sciences, *ibid.* Ils parviennent par des chemins d'epine aux charges du Gouvernement, 14. Leur vraie position par rapport à la connoissance de l'antiquité, 19. Moyens dont ils se servent pour remonter dans l'histoire des premieres Dynasties, & qui leur occasionnent bien des méprises & des erreurs, *ibid.* & suiv. Les Lettrés de la Dynastie des *Han* sont célebres par tout ce qu'ils ont ecrit pour & contre le *Chou-king*, 70 & suiv. Quel cas les Lettrés Chinois font de ce livre, 80. Leur indifférence pour les connoissances géographiques, 97; pour l'etude des langues etrangeres, 99. Les Lettrés Chinois sont divisés en deux sectes, celle des *Tao-sée*, & celle de Confucius, 121. Origine & progrès de ces deux sectes sous différentes Dynasties, & prérogatives dont elles jouirent, 122 & suiv. (Voyez *Tao-see*). Manie de quelques Lettrés Chinois qui ont voulu trouver toutes les loix de Chine dans les premiers chapitres du *Chou-king*, 177. Les Lettrés ont beaucoup contribué par leur morale à rendre la justice criminelle moins rigoureuse, 180. Comment les *Tao-sée* expliquent le *Yu-kong* (Chapitre du *Chou-king*), 209. Quel jugement les bons Lettrés portent des *King*, 318; ce qu'ils pensent de certains articles du *Ta-hio*, ou *la grande science*, 438, 441, 455. Superstition des Lettrés de Chine, 483. Presque tous ont travaillé sur l'ancien *Y-king*, T. II, 58. Ils ne regardent point comme fabuleux tous les regnes qui ont précédé *Yao* & *Chun*, 125. Jugement qu'ont porté de *Séema-tsien*, quelques Lettrés Chinois, 131. Tables chronologiques des Lettrés Chinois qui ont ecrit sur les trigrammes de *Fou-hi*, 195 & suiv.; sur le *Chou-king*, 203 & suiv.; sur le

Li-ki, 211 & suiv.; sur le *Ché-king*, 221 & suiv.; sur le *Tchun-tsieou* de Confucius, 232 & suiv. Dans tout ce qui est purement science, critique, bon goût, *&c.* on ne doit guere attaquer les Lettrés Chinois, 513. La clarté, la précision, & la vérité surtout caractérisent leurs discussions, 514. Ils sont plus fermes & plus d'accord sur les principes du droit naturel, que les Grecs & les Romains ne l'ont été, 516. Ce qui les justifie des imputations qu'on leur a faites d'impiété & de superstition, 517. Les Européens n'ont de supériorité sur eux que par les lumieres qu'ils ont reçues de la révélation, *ibid.* Distinctions, honneurs & récompenses que les Lettrés reçurent des Empereurs & Impératrices de diverses Dynasties, T. III, 140, 248; T. V, 287, 293, 316, 365 & suiv.; T. VIII, 18; T. IX, 13. L'Empereur *Yang-kien* réforme le style plein d'affectation que les Lettrés employoient, T. III, 164. Traits de zele des Lettrés Chinois, & de leur dévouement à la mort, dans des circonstances où il s'agissoit de présenter aux Empereurs des suppliques, ou des avis pour la réforme de leur conduite, 203, & T. IX, 394. *Ils abusent de la liberté que Tsin-ché-hoang-ti leur avoit donnée de lui faire* des représentations, T. III, 248. Ils encourent son indignation, 249. Ils sont noircis par un Ministre, 269 & suiv. Leur extinction totale est proposée, 272 & suiv. Elle est résolue & ordonnée, 277. Suites funestes de cette proscription, 279 & suiv. Les Lettrés Chinois parviennent à tous les grades sans qu'on ait egard à leur condition, T. IV, 34. Respect qu'ils doivent avoir toujours pour leurs peres, quoique elevés au-dessus d'eux, 34, 35. Quelle etoit leur récompense dans l'antiquité, quand ils etoient parvenus au grade de Docteur, 35. Ils ont toujours pour principe de leur morale & de leur politique, la maniere de gouverner des trois premieres Dynasties, 48. Les Lettrés de la Dynastie des *Song* ont eté les plus subtils, mais les plus dangereux, 58. Zele avec lequel les Lettrés ont toujours défendu la doctrine de la piété filiale, 72. Fonctions de ceux qui composent le Tribunal nommé *Tou-tché yuen*, 164 & suiv. (Voy. *Tou-tché-yuen*). Quelles connoissances on exige des Lettrés en Chine, 200, 201. Leur orgueil & leur présomption, 293, 333. Quel but se proposent ceux qui prennent le titre de *Lettrés*, 315. Leur nombre est proportionné aux besoins de l'Etat, 316. Politique du Gouvernement de Chine par rapport aux Lettrés, 329. Pourquoi la multitude voit sans jalousie leur supériorité, 354. Encouragement qu'ils reçoivent du Gouvernement, 377. Sous quels regnes les Lettrés s'occuperent du soin de faire revivre la Musique, T. VI, 30 & suiv. Ils ne sont point comptés en Chine parmi les contribuables, 283. Tout les favorise dans cet Empire, & tout contribue à les multiplier, *ibid.* Le Gouvernement fixe dans chaque ville du premier, du second & du troisieme ordre, le nombre de Lettrés qui doivent *être promus juridiquement au premier* grade de la Littérature, qui est celui de *Sieou-tsai*, 284. Le nombre de ces gradués est, chaque année, de 24,701; supposé, selon M. Amiot, le nombre de ceux qui courent la carriere de la Littérature vingt fois plus grand, on doit compter en Chine 494,020 Lettrés, 285. L'habillement des Lettrés est très-considéré en Chine, T. VII, 163. Idée qu'on peut se former des Lettrés *Jou-kiao*, d'après la peinture que Confucius lui-même en a faite dans un entretien avec le Prince de *Lou*, T. VIII, 188 & suiv. *Tchou-hi* est regardé parmi les Lettrés de Chine comme un des plus beaux génies de la na-

tion, 231. Ce que l'Empereur *Kang-hi* disoit des Lettrés, & des Panégyristes qu'ils font, T. IX, 236. Leurs mariages & leurs mœurs, 376. Il y a eu dans chaque siecle des Lettrés en Chine, 407. Leurs préjugés sont un obstacle aux progrès de la Religion chrétienne, 421. Comment on maintient en Chine l'amour de l'etude, sans trop multiplier les Lettrés, 422. Lettrés célebres dont M. Amiot a donné les portraits : *Tchong-tchoung-chou*, T. III, 75 & suiv.; *Sié-ling-yun*, 122 & suiv.; *Tchao-ming*, *Tay-tsée*, 145 & suiv. ; *Soung-king*, T. V, 380 ; *Yen-tchen-tsing*, 382 ; *Pé-kiu-y*, 420 ; *Han-yu*, 434 ; *Chao-young*, T. VIII, 47 ; *Tchang-tsai*, 55 ; *Tcheou-tchun-y*, 67 ; *Tcheng-hao*, 75 ; *Tcheng-y*, 90 ; *Yu-ming-tchoung*, T. IX, 45 ; *See-ma-koang*, T. X, 1 ; *Sou-ché*, 70 ; *Hoang-ting-kien*, 108 ; *Yang-ché*, 119. (Voyez tous ces noms en particulier).

Li, (le grand) en Chine, est une conversation sur la gloire qu'on acquiert par la vertu, T. IV, 16.

Li, poids de Chine, T. IV, 308.

Li, mesure itinéraire de Chine, T. VII, 63, 86, 94, 319, 320.

Li (le mot) indique les quatre especes de cérémonial : quelles sont ces quatre especes. (Voyez *Cérémonial*).

Li. (Voyez *Tcheng-tang*.)

Li. (Voyez *Tai-tsoung*.)

Liaisons : les liaisons secretes avec l'ennemi sont très-utiles à un Général d'armée : comment il faut les entretenir & en tirer parti, T. VII, 103. Choix qu'on doit faire pour former des liaisons, T. IX, 278.

Li-che-min ; le même que *Tai-tsoung*. (Voyez *Tai-tsoung*).

Li-chi-tchin, célebre Médecin chinois, T. III, 484.

Lien-chan. (Voyez *Y-king*).

Lien-hoa, nom vulgaire du nénuphar de Chine. (Voyez *Nénuphar de Chine*).

Lien-kien ou *ki-teou*, plante de Chine d'une espece singuliere, T. III, 451. Description de cette plante, 452 & suiv. Depuis quand elle est connue, & comment on la cultive, 454. Usage qu'on fait de la graine & de la racine de cette plante, *ibid.*

Lien-kouo : son opinion sur les exemples que donnent les Princes à leurs Sujets, T. IV, 68.

Lien-pang, Fondateur de la Dynastie des *Han*, T. V, 51.

Lien-pi, cuirs à boucher une breche ; forme qu'on leur donne, & comment on en fait usage en Chine, T. VIII, 360.

Lien-pong, fruit du nénuphar de Chine ; quelles en sont les vertus, T. III, 440.

Lien-tsée, graine du nénuphar de Chine ; quelles propriétés on lui attribue, T. III, 440.

Lien-yen, (le) nom qu'on donne en Chine aux descentes de Justice pour l'examen d'un cadavre, T. IV, 424. Utilité de ces descentes & les formalités qu'elles entraînent, 425 & suiv. on compte trois sortes de *Lien-yen*, 428.

Lieou, grand'mere de *Limi* : quelle fut la récompense de ses soins maternels, T. IV, 193 & suiv.

Lieou-ché, Impératrice, épouse légitime de *Ly-tan*, T. V, 300.

Lieou-chou-tsing-hoen, ouvrage de Chine, très-estimé, T. IX, 389.

Lieou-he-ta : comment il fut forcé d'accepter le commandement des troupes rébelles qui vouloient venger la mort de *Ouang-ché-tchoung* & de *Teou-kien-tê*, T. V, 106. Ses conquêtes dans le *Pé-tché-ly* & le *Chan-tong* sont arrêtées peu-à-peu par *Ly-ché-min*, 107 ; il se sauve chez les Tartares, dont il obtient des troupes, 108. La ruse de ses ennemis le fait abandonner par ses soldats ; il est arrêté & puni de mort, 110.

Lieou-hiang, (belle maxime de) sur la piété filiale : elle est attaquée par des Philosophes, T. IV, 58. Ses observations sur les Fondateurs des nouvelles

Dynasties, 62. Ce qu'il dit sur l'obéissance universelle & continuelle des enfans, 69. Sa réflexion judicieuse sur le faste des jardins en Chine, T. VIII, 303.

Lieou-ho, Empereur de Chine, T. III, 348. Il fait repentir du choix qu'on en avoit fait, *ibid.* & suiv. Il est déposé d'un consentement unanime, 352, 353.

Lieou-jin-koui, Général chinois, T. V, 293.

Lieou-jou. Sur quel objet s'est exercé cet Historien, & quel jugement on porte de ses ouvrages & de ses talens, T. I, 87, & T. X, 53.

Lieou-kang. Sa jalousie contre *Tan-tao-tsi*, & les moyens qu'il emploie pour le perdre, T. V, 78, 79.

Lieou-kouei, Savant de Chine, remarquable par la généreuse hardiesse avec laquelle il défendit les Lettrés opprimés, T. VIII, 108.

Lieou-li, (le) est une espece de verre elastique connu depuis deux mille ans en Chine, & dont on fait de très-jolis ouvrages, T. II, 463.

Lieou-mong-té, Lettré de Chine; ses liaisons avec *Pékiu-y*, T. V, 421.

Lieou-ouen-tsing, le premier des Officiers-généraux de *Ly-ché-min*, T. V, 91. Causes de la défaite de ses troupes pendant la maladie de *Ly-ché-min*, 91, 92.

Lieou-pang, Général d'armée, Chinois; il détrône *Tsée-yng*, T. III, 300, 301; il fait renaître les lettres, 305: on l'appelle *Kao-tsou* de son nom d'Empereur, T. I, 38. (Voyez *Kao-tsou*).

Lieou-pei. (Voy. *Heou-han-tchao-lié-hoang-ti*).

Lieou-ping: sa piété filiale; il lui doit son salut, T. IV, 258, 259.

Lieou-sieou. (Voyez *Han-koang-ou-ti*).

Lieou-song, femme chinoise, remarquable par un trait de bravoure pour sauver son fils, T. IV, 185.

Lieou-tan, fils aîné de *Hiao-ou-ti:* il est exclu du trône, T. III, 346; le parti qu'il formoit pour soutenir ses droits est dissipé, *ibid.*

Lieou-tchang, Prince de *Han;* comment il est traité par l'Empereur *Tai-tsou*, T. VIII, 29, 30.

Lieou-tchen. Sa jalousie contre *Tan-tao-tsi*, & moyens qu'il emploie pour le perdre, T. V, 78, 79.

Lieou-tcheou: ce qu'on doit chercher, selon lui, dans un jardin, T. VIII, 318 & suiv.

Lieou-tchi: son opinion sur l'amour filial & conjugal, T. IV, 46; il admet un luxe utile, 354. Ce qu'il dit sur la nécessité, pour les Princes, d'avoir des Censeurs, T. VIII, 242.

Lieou-ou-tcheou, Chinois rebelle qui avoit pris le titre de Roi pendant les troubles du regne de *Kao-tsou.* Son alliance avec les Tartares *Tou-kiué*, devient infructueuse, T. V, 93; il en est enfin la victime, 94.

Lieou-tsoung-yuen, Poëte de Chine, T. V, 427; il montre les dispositions les plus heureuses pour la poésie, & il s'applique à connoître de bonne heure les meilleurs ouvrages, *ibid.*; sans abandonner la poésie il se livre à l'etude des *King*, de la morale, & se distingue dans tous les degrés qu'il obtient en peu de tems, 428. Son mérite lui fait obtenir une place de Gouverneur d'une ville du troisieme ordre, 429. Il paroît déplacé dans une ville de Province; l'Empereur veut le fixer dans la Capitale, *ibid.*; il obtient la charge de Censeur de l'Empire, & la remplit à la satisfaction de tout le monde, 430; sa faveur continue sous le regne de *Hien-tsoung*, *ibid.*; il perd son emploi par les efforts d'une cabale, & est nommé Gouverneur d'une ville du second ordre, 431, 432; il est comblé d'honneurs par les Mandarins & les Lettrés de tous les ordres de son Gouvernement, & par les Citoyens, 432, 433. Honneurs funebres qui lui furent rendus, 433, 434.

Lieou-y, nom qu'on donne aux six Arts connus en Chine ; quels sont ces six Arts, T. IX, 4. On entend aussi par ce mot les six classes sous lesquelles sont rangés tous les caracteres chinois, 295, 296 & suiv., & 362, 371. (Voy. *Caracteres de l'ecriture chinoise*).

Lieou-yu, le même que *Soung-ou-ti*, (Voyez *Soung-ou-ti*).

Lieutenans-Généraux de Chine : quel droit ils ont, T. IV, 132.

Lieux : on en distingue de plusieurs especes dans la tactique chinoise ; quels sont ceux qu'un Général doit eviter, de crainte d'être surpris, de ne pouvoir se retirer sans danger, & d'être hors d'etat de se procurer des munitions, T. VII, 99 & suiv., 108 & suiv. 118, 128 & suiv., 139, 140. Lieux de mort ; nécessité d'y livrer le combat, 100, 132, 140 ; lieux qu'il faut choisir, 109, 118 : il y a neuf sortes de lieux qui peuvent être à l'avantage ou au désavantage d'une armée, 127. Lieux de division ou de dispersion ; quels sont ceux qu'on appelle ainsi, 127, 128 ; ce qu'il faut faire quand on s'y trouve, 130, 139. Ce qu'on entend par lieux légers, 128 ; il n'y faut point établir son camp, 130. Lieux qui peuvent être disputés, 128 ; il faut chercher à s'en emparer, 130, 139, 140. Lieux de réunion ; ce qu'on entend par lieux de réunion, 129 ; nécessité de s'y etablir le premier, 131, 139, 140. Comment il faut se conduire dans les lieux pleins & unis, 129, 131, 140. Lieux à plusieurs issues ; il faut s'appliquer à les bien connoître, 131, 140. Lieux graves & importans, 291 ; il faut se rendre maître de tout ce qui les environne, 131 ; quelle conduite il faut y tenir vis-à-vis le soldat, 140. Lieux gâtés ou détruits, 129 ; il faut les eviter, 131, 140. Lieux de repos ; choix qu'il en faut faire selon l'Empereur *Kang-hi*, T. IX, 104, 105.

Li-ke-hiao. Sa remarque sur le changement des habits de deuil, T. IV, 59.

Li-ki, (le) quatrieme Livre canonique des Chinois ; quel en est le style, & quel usage on en pourroit faire pour approfondir l'histoire de la haute antiquité, T. I, 44, 45 : on le regarde comme un mémorial des cérémonies ; depuis quand il existe, ce qu'il renferme, & quelle croyance il inspire, T. II, 71 : on en distingue deux sortes ; celui de *Tay* le jeune, & celui de *Tay* l'ancien, 72. Réduction des chapitres du *Li-ki*, 72 & suiv. Choix qu'on fit de ce qui y parut le plus convenable, 73. Autorité & honneurs dont il jouit ensuite, *ibid.* Commentaires qui en ont eté faits, & quels sont les plus estimés, *ibid.* Table chronologique des Auteurs qui ont ecrit sur le *Liki*, 210 & suiv. Jugement qu'on a porté sur ce livre sacré, T. III, 455, T. IV, 6, & T. VII, 47 ; utilité dont il est, T. IV, 6, changemens qu'il a eprouvés, 6, 7 ; extraits des excellens préceptes qu'il renferme sur la piété filiale, 7 & suiv. Ce que disoit l'Empereur *Kang-hi* de ce livre classique, T. IX, 123, 124 ; quels en sont les Auteurs & les plus célebres Commentateurs, 124. Quelle morale il contient, 203. Passages remarquables de ce livre sur les etudes & l'education des anciens Chinois, 401, 402 & suiv. (Voy. *Livres*).

Li-Ling, Général Chinois ; son intrépidité, T. III, 334. Ses succès avec peu de troupes, 335. Ses malheurs, 336. Son infidélité est justifiée par la rigueur de la Cour chinoise, *ibid.* Séduit par les bontés & les faveurs du Roi des Tartares, dont il étoit prisonnier, il se charge de faire succomber la fidélité de *Sou-ou*, 337. Sa démarche est inutile, 338 & suiv.

Li-mi ; son placet à l'Empereur pour lui faire hommage des honneurs & titres qu'il en avoit reçus, & pour lui demander sa démission, afin de satisfaire

aux devoirs de la piété filiale, T. IV, 193, 194; quelle fut la récompense de cette démarche, 195.

Limma, ou demi-ton diatonique. Ce demi-ton se rencontre entre deux degrés différens, comme de *si* à *ut*, de *mi* à *fa*, de *la* à *si bémol*, &c... à la différence de l'apotome, qui ne parcourt aucun intervalle, & ne peut former ce qu'on appelle une *seconde mineure*, (voyez T. VI, l'exemple de la page, 203, où les *limma* sont marqués par *l*.) Les Européens, depuis les ecrits de Zarlin, appellent cet intervalle, *demi-ton majeur* : cette dénomination annonce plus d'une absurdité dans leur systême : le limma est moindre que l'apotome, ou demi-ton chromatique; (voyez note Y, 211, où cela est démontré).

Li-mou, célebre Général du Roi de *Tchao*, T. III, 214. *Tsin-che-hoang-ti*, pour se venger des revers que lui avoit attirés ce Guerrier, rend sa fidélité suspecte auprès de *Tchao*, *ibid.* Cet artifice réussit, & *Li-mou* est mis à mort, 215.

Lin, Savant de Chine, maître de *Kang-hi*, T. IX, 75.

Ling-tso, espece de petite-vérole; quels en sont les signes, T. IV, 403.

Ling-yen-kou, salle que l'Empereur *Tay-tsoung* fit construire pour placer les portraits des grands hommes en tout genre qui brilloient sous son regne, T. V, 189.

Lin-kio, ou châtaigne d'eau de Chine, T. III, 449; propriétés & qualités de ce fruit, 450; la culture du *lin-kio* n'exige aucun soin, *ibid.*; quel usage on en fait, 451.

Lin-ouen-hia : ce qu'il disoit au sujet des emprunts & du gros intérêt de l'argent autorisés par le Gouvernement chinois, T. IV, 361 & suiv.

Lin-pé : son opinion sur la prééminence de l'amour filial, T. IV, 46.

Lin-tchi, espece de champignon très-connue en Chine, T. IV, 500. Description du *lin-tchi*, *ibid.* Pourquoi on le prend en Chine pour le symbole de l'eternité, 501. Superstition des Chinois par rapport au *lin-tchi*, *ibid.* Ce pourroit être l'agaric connu en Europe, *ibid.* Quelles en sont les propriétés, 502; l'antiquité, *ibid.*; la ramification, 502, 503.

Lin-tchoung, son fondamental de la musique chinoise, le huitieme dans l'ordre des *lu*, & le quatrieme des *yn-lu*; il répond à la sixieme lune & au caractere cyclique *ouei*, T. VI, 98, 231.

Ling-vang, Empereur de Chine; ce qui rend son regne mémorable, T. V, 50.

Lion, idée fausse de *Kang-hi* sur le lion, T. IX, 225. Quel cas il faisoit de cet animal, 226.

Li-pou, nom du Tribunal des Cérémonies en Chine, T. III, 499. Quelles sont les fonctions du Président, 502, 503. *Chang-yu* de l'Empereur *Kang-hi* adressés au *Li-pou*, sur les devoirs de la piété filiale qu'il rendoit à l'Impératrice sa mere, & à *Chun-chi* son pere, T. IV, 113 & suiv., 117, 122, 124. Le Tribunal du *Li-pou* est composé de Mandarins, 131. (Voyez *Mandarins*). Ce qu'il a fixé sur les cérémonies qui s'observent le premier jour de l'an, quand l'Empereur va saluer l'Impératrice sa mere, 139 & suiv.; sur les soumissions & les hommages que doivent les enfans, les cadets, les gendres, les inférieurs & les disciples, 143; sur les fiançailles & le mariage, 144; sur la forme des habits pour toutes les saisons, 145; sur les fêtes de famille, *ibid.*; sur l'education de la jeunesse, 146; sur les récompenses accordées au mérite, 147; sur les festins publics, 148; sur le cérémonial de la Cour, 149; sur les sacrifices, 150; sur la musique & les musiciens, 151.

Liqueurs enivrantes : de quoi on les fait

en Chine, & quels effets pernicieux elles produisent, T. VII, 35.

Li-see, Lettré Chinois du premier ordre; qui vivoit sous *Tsin-che-hoang-ti*, & qui contribua le plus à la destruction de la littérature, & à l'incendie des livres, T. III, 207. L'écrit qu'il adresse à *Tsin-che-hoang-ti*, au sujet de l'edit qui ordonnoit à tous les etrangers de sortir du Royaume de *Tsin*, a tout le succès qu'il pouvoit espérer, 208 & suiv. L'edit est cassé, & *Li-see*, après avoir passé par toutes les charges subalternes du gouvernement, devient premier Ministre, 211. Ses conseils influent sur la conduite que tient *Tsin-che-hoang-ti*, *ibid.* & suiv. Il détourne *Tsin-che-hoang-ti* du projet qu'on proposoit à ce Prince, de donner les Provinces conquises en apanage aux Princes du sang, 240. Motifs qu'il allegue, 241 & suiv. Il exclut la multiplicité des maîtres, & ne propose que de simples Gouverneurs, 242 & suiv. Il porte le dernier coup aux Lettrés, & propose leur extinction totale, 269 & suiv. Il l'obtient, 279 & suiv. Il veut faire monter sur le trône *Hou-hai*, second fils de *Tsin-che-hoang-ti*, 291. Il y parvient à force de crimes, 292 & suiv. Il est disgracié; & son concurrent le sacrifie à son ambition : il est condamné à être coupé en pieces, 298.

Li-tsee : sa piété filiale, T. IV, 267.

Littérature, *Sciences & Arts de Chine* : le Gouvernement les a toujours favorisés & encouragés, mais dans la vue seule du bien public, T. I, 10 & suiv. Il y a trois degrés dans la Littérature; quelles sont les villes où l'on peut y parvenir, 11. La Littérature en Chine a une atmosphere beaucoup plus etroite qu'en Europe, & la nation en général ne s'intéresse guere à ce qui s'y passe, *ibid.* La gazette de l'Empire est le seul journal littéraire, & encore ne parle-t-elle que des grands ouvrages ordonnés par le Ministere, *ibid.* Pourquoi les artisans, les marchands, les femmes, les Mandarins même de robe, d'epée, ne peuvent s'occuper de la littérature, 12. Le plébicisme littéraire est inconnu en Chine, *ibid.* La gloire des succès littéraires ne devient point en Chine, comme en Europe, une gloire nationale, 13. La politique du Gouvernement s'oppose à la rivalité des talens, *ibid.* A quelle etude doivent se livrer ceux qui entrent dans la carriere de la littérature, *ibid.* Quelles difficultés ils ont à y vaincre, 14. Disgraces qu'ils eprouvent pour parvenir aux premiers degrés de la littérature, & pour l'impression de leurs ouvrages, *ibid.* & suiv. Le College des *Han-lin* tient le premier rang dans la littérature de Chine, 17. (Voyez *Han-lin*). Naissance & progrès des sciences chez les Chinois, 28. Ce n'est qu'à la grande Dynastie des *Tcheou* qu'on peut commencer l'histoire de la littérature de Chine, 31. *Ouen-ouang* profite alors de sa captivité pour composer son explication des *koua*, de *Fou-hi*, *ibid.* *Tcheou-kong* son fils en explique les symboles avec plus de détail, 32. On lui attribue le *Tcheou-li*, quelques odes du *Chê-king*, la connoissance des propriétés du triangle rectangle, *&c.* *ibid.* La littérature devient florissante sous les premiers Princes de la Dynastie des *Tcheou*, *ibid.* Elle perd bientôt de son eclat, *ibid.* Confucius le lui rend par ses ouvrages & par sa conduite, 32, 33. Les préférences de *Tsin-chi-hoang* pour la doctrine des *Tao-see*, & sa haine contre celle des Lettrés operent les révolutions les plus funestes dans la littérature, 36, 37. Les disputes littéraires ont eté très-fréquentes en Chine, par rapport au *Chou-king*, 70 & suiv. Ce livre est à-la-fois la base de la littérature & du gouvernement, 74.

Notice

Notice des principaux Historiens qui ont écrit l'histoire des premiers tems depuis l'incendie des livres, 77 & suiv. (Voyez *Historiens*). Les Lettrés de l'Ecole de Confucius sont regardés en Chine comme les chefs de la littérature, 122. La secte des *Tao-sée* contrebalance le crédit dont ils jouissoient, & le leur fait perdre enfin, 123. Les lettres languissent sous la Dynastie des *Tang*, 123, 124; elles refleurissent sous les *Song*, 124. La politique de la Dynastie des *Ming* met fin à toutes les disputes littéraires, & assure la paix de la République des lettres, 125. Les sciences & les arts sous *Yao*, *Chun* & *Yu*, se bornoient à l'agriculture, à la fabrication des instrumens de labourage, à une architecture simple & de besoin, à la connoissance du nivellement & de la poussée de l'eau, à une tisseranderie grossiere; on connoissoit encore des armes offensives & défensives, la navigation avec des barques, le charriage avec des charrettes, l'arpentage, les principales regles de l'arithmétique, l'astronomie, la musique instrumentale, la poésie, 217 & suiv. Quoique les sciences soient très-estimées en Chine, & qu'elles touchent de très-près au ressort du gouvernement, il n'y a point d'Empire où on en fasse moins de cas, lorsqu'elles n'influent point sur le bien de la chose publique, 297. Comment M. Amiot considere la littérature de Chine, T. II, 10. Travaux des Ecoles littéraires de Chine pendant près de deux mille ans pour le recouvrement des *King*, 116. Les huit trigrammes de *Fou-hi* renferment les elémens des lettres & des sciences, 153. Les Critiques qui se sont elevés contre l'authenticité des *King* ont toujours eté réfutés par les vrais Savans, & par le corps entier de la littérature chinoise, 258. Différence qu'il y a entre les corps littéraires de Chine & les jurisdictions civiles, pour les arrêts qui emanent de leurs jugemens, *ibid.* Les différens corps de Savans chargés en Chine par autorité publique de constater l'authenticité des dépôts littéraires confiés à leurs soins, n'ont jamais admis le sentiment des Astronomes & des calculateurs sur le *Tchun-tsieou* de Confucius, 260 & suiv. La littérature etant un point capital dans le Gouvernement chinois, parce qu'elle est nécessairement liée au culte religieux, & aux usages civils, quel soin l'on prend pour la conserver dans tout son lustre, 342 & suiv. M. Paw a porté un jugement faux sur les sciences & arts de Chine, 450 & suiv. La théorie & la pratique des arts de besoin, de commodité, d'agrément & de luxe sont connues en Chine, 451 & suiv. 479 & suiv., 499 & suiv. Quelque facilité qu'ait donnée en Chine l'imprimerie pour multiplier les livres, la politique du gouvernement est de ne rendre communs, & à bon marché, que ceux qui sont nécessaires pour les etudes des Colleges & pour l'instruction du peuple, 455. Habileté des Chinois dans la fabrication des fleurs artificielles, 456; dans la peinture à fresque, 459; dans les ouvrages en verre, 463, 478; en porcelaine, 464, 491. Notice d'une espece d'Encyclopédie littéraire publiée sous le regne de *Kang-hi*, 472. Vues politiques des premiers Empereurs par rapport aux lettres & aux arts, T. III, 11 & suiv. Quelle ardeur l'exemple de Confucius inspira pour les lettres, 142. Renaissance des lettres sous *Ouen-ti*, 68. Réforme qu'elles eprouverent sous *Yang-kien*, 170 & suiv. Divers morceaux de littérature de Chine; 1°. inscription lapidaire à la gloire de la célebre *Pan-hoei-pan*, 384; 2°. ouvrage de cette Savante sur le devoir des femmes, 367 & suiv.; 3°. le jardin de Sée-ma-kouang, T. II, 645; 4°. le *Ta-hio*,

T. I, 436 & suiv.; le *Tchong-yong*, 459 & suiv.; 5°. diverses pieces en prose & en vers sur la piété filiale, T. IV, 168 & suiv.; *le fils affligé*, 171; la *jeune veuve*, 172; le *Général d'armée*, 173; le *frere*, ibid.; la *bergere*, 174; *louanges de* Ouen-ouang, 175; *louanges de* Taï-gen, 176; l'*hirondelle*, 177; vaudeville sur l'appartement des femmes, 178; le *laboureur*, 180; les *contrastes*, 182; le *tigre*, 183; les *plaintes*, 186; *chants funebres*, 190; *placet de* Li-mi, 193; *testament du Docteur* Yang-tchi, 196; l'*union du mari avec sa femme*, 206; *discours de* Ngueou-yang *devant le tombeau de* Sée-ma-kouang, 242; *discours d'un Mandarin devant le cercueil d'une veuve*, 244; *discours de* Kien-song *devant le cercueil de sa mere*, 245; 6°. maximes, proverbes, sentences, moralités tirés des livres chinois, 268 & suiv., & T. X, 144 & suiv.; 7°. observations de physique de l'Empereur *Kang-hi*, T. IV, 453 & suiv.; 8°. hymne en l'honneur des Ancêtres; T. VI, 176; 9°. ouvrages de *Sun-tse*, de *Ou-tse*, de *Se-ma-fa*, de *Lou-tao*, de *Lao-tse*, de *Taï-tsoung*, sur l'art militaire, T. VII, 1 & suiv. (Voyez *Sun-tse*, *Ou-tse*, &c.) Instructions sublimes de l'Empereur *Kang-hi*, T. IX, 65 & suiv. L'attachement de *Ouen-ti* pour la secte des Bonzes l'empêche de faire fleurir à son gré les lettres & les arts, T. V; 75. L'Empereur *Kao-tsou* & *Ly-ché-min* favorisent la littérature, 106, 114, 132, 158. Epoque brillante de la littérature Chinoise sous *Hiuen-tsoung*, 365 & suiv. L'Empereur *Han-yu* protege les lettres, 444. L'art de la teinture est connu depuis long-tems en Chine, 495 & suiv. Connoissances & ouvrages des Chinois sur la musique vocale & instrumentale. (Voy. *Musique des Chinois.*) Comment le célebre *Tchang-tsai* obtint de l'Empereur *Jin-tsoung* le rétablissement des Colleges, T. VIII, 56 & suiv. Pourquoi la Chine n'a point de longs poëmes, 170. L'eloquence des Orateurs Chinois touche au ressort du gouvernement, comme à Athenes & à Rome, mais d'une maniere différente, 171 & suiv. Citation de quelques morceaux de l'ancienne littérature chinoise, 198. Les *Plaintes d'une epouse légitime répudiée*, & une Ode, 198, 199. Etat des Lettres en Chine sous les diverses Dynasties des *Tcheou*, des *Han*, des *Tang*, des *Song* & des *Ming*, qui sont celles où elles ont eté les plus florissantes, 213 & suiv. La façon de penser la plus générale en Chine sur les théatres, est de les proscrire comme contraires aux moeurs, 227. Pieces académiques nommées *chi-ouen*, 245. Notices sur la Rhétorique chinoise, 246 & suiv. Elocution de Chine relativement aux mots, 256. Agrémens de la poésie chinoise, 257. Les disputes littéraires de Chine sont plus modérées & plus philosophiques que celles des Savans d'Europe, 265. L'art de la poterie a toujours fixé l'attention du Ministere en Chine, 275 & suiv. Ce qu'on désigne en Chine sous le nom des six Arts, T. IX, 4. Quelle idée on peut se former de la littérature de Chine, & du Gouvernement sur cet objet, par une supplique qu'un Tribunal présenta, en 1780, à *Kien-long*, 60 & suiv. Ce qui prouve que, dès les premiers tems, on avoit poussé loin en Chine les connoissances littéraires, & celles des arts & des sciences, 309, 340 & suiv., 357 & suiv.

Liu, véritable nom de *Tsin-che-hoang-ti*, T. III, 191. (Voy. *Tsin-che-hoang-ti*).

Liu-koei-king, Grand de la suite de *Chen-toung*, combat les sentimens de *Sée-ma-koang* sur divers points d'histoire, T. X, 44 & suiv.

Liu-pou-ouei, riche marchand du Royaume de *Tchao*, qu'on croit réellement le pere de *Tsin-che-hoang-ti*, T. III,

183. Il profite de son accès auprès d'un jeune Prince nommé *Y-jin*, pour jetter le fondement de la grandeur qu'il ambitionnoit, 185. Sous le prétexte de lui vendre des bijoux, il s'insinue auprès d'*Y-jin*, dans l'espérance de lui frayer un sentier vers le trône, ou par ses conseils, ou avec son argent, *ibid.* L'ouverture qu'il fait au jeune Prince à ce sujet produit tout l'effet qu'il en pouvoit attendre, 187. Il a sa confiance, & est chargé par lui d'une commission très-délicate, dont il retire les plus grands avantages, 188. Peu content du titre dont il venoit d'être honoré par le pere de *Y-jin*, Roi de *Tsin*, il forme le projet de donner au Royaume de *Tsin* un Roi qui fût de son sang, *ibid.* Moyens artificieux, & même vils, qu'il emploie pour cela, & qui lui réussissent au-delà de ses voeux, 189 & suiv. Il court risque de sa vie, mais son adresse & son argent le tirent d'affaire, 192. Il obtient des emplois considérables du Roi de *Tsin*, chez qui il s'etoit refugié, *ibid.* Il voit monter *Y-jin* sur un trône dont il lui avoit frayé la route depuis si long-tems, & sa vanité est comblée en faisant succéder à *Y-jin*, *Tsing-che-hoang-ti*, qu'on croyoit fils de ce Prince, mais qui etoit réellement le sien, 194, 195. Il ne jouit pas long-tems du crédit & des honneurs attachés à la place de premier Ministre & à la dignité de *Siang-koué-koung*, qui lui furent alors conférés, 195 & suiv. Sa conduite criminelle dans l'intérieur du palais le fait condamner à l'exil; il y reste deux ans, 199. *Tsin-ché-hoang-ti* le rappelle au bout de ce tems: *Liu-pou-ouei* croit qu'il y a de l'artifice dans les promesses qu'on lui fait, & se donne la mort, 200.

Livre chinoise, T. VII, 66, 319. (Voyez *Poids* & *Mesures*).

Livrée: les Empereurs Chinois adoptoient toujours une couleur particuliere pour leur livrée; *Tsin-ché-hoang-ti* choisit le noir, T. III, 235, 236.

Livres & Monumens anciens de Chine. Les livres sont prodigieusement multipliés en Chine, T. I, 15. Les grandes Bibliothèques y sont néanmoins fort rares, *ibid.* Où se trouvent les plus belles collections de livres, *ibid.* Les Auteurs sont chargés des frais de l'impression de leurs livres, 16. L'Empereur cependant s'en charge quelquefois; ce qu'on exige pour cela, *ibid.* *Sou-tcheou* est l'endroit le plus renommé de Chine pour l'impression & le débit des livres, 16, 17. On ne peut remonter dans l'Histoire des premieres Dynasties que par des livres remplis de traditions ridicules, de fables & de systêmes contradictoires, 19. Ces livres ont eté encore obscurcis & embrouillés par les Commentaires, *ibid.* & suiv. Le plus ancien livre connu de Chine est le *Chou-king*; jusqu'à quel Prince la tradition en fait remonter les premiers chapitres, 24, 29. Le manuscrit du *Tchun-tsieou* de *Tso-chi*, & les tables de marbre chargées d'inscriptions, & elevées sur la fin des *Tcheou*, offrent des caracteres différens de ceux du *Chou-king*, 26. Opinions de quelques Lettrés chinois sur l'existence de quelques livres avant *Yao*, 28. Ce qui porte à croire, qu'au moins sous la Dynastie des *Chang*, il y a eu des recueils de loix, de cantiques, de géographie & de musique, 30. Dialogues du Philosophe *Yo-tsée*, & de *Ya-tsée*, 31. Explication des *Koua* par *Ouen-ouang*, *ibid.* A qui l'on attribue le *Tchou-li*, 32. Travaux de Confucius, de *Tso-kieou*, de *Mong-tsée*, sur les *King*, 33 & suiv. Epoque funeste pour les livres de Chine sous l'Empereur *Tsin-ché-hoang-ti*, 37. L'arrêt de leur proscription est révoqué sous *Ouen-ti*, & l'on s'occupe ensuite du recouvrement de ceux qui avoient echappé aux flammes, 38. La proscription de *Tsin-ché-hoang-ti* n'est pas le

seul malheur qu'ont eprouvé les *King* & les anciens livres de Chine, 39. On distingue en Chine quatre sortes de livres anciens, 40. Dans la premiere classe, on compte l'*Y-king*, 42; le *Chou-king*, 43; le *Chi-king* ou *Ché-king*, *ibid.* & suiv.; le *Li-ky*, 44, 45; le *Yo-king*, ou *King* de la musique, 45 & suiv.; le *Tchun-tsieou*, 47, 48. La seconde classe contient l'*Y-li* & le *Tcheou-li*, qui faisoient partie du grand recueil attribué au Prince *Tcheou-kong*, 48 & suiv.; le *Hiao-king*, ou le livre de la piété filiale, & le Dictionnaire *Eulh-ya*, 50 & suiv. La troisiéme classe des anciens livres de Chine renferme ceux qui ont eté altérés, changés ou composés par des Ecrivains de la secte des *Tao-sée*, 52. Les moins mauvais sont le *Kouë-yu* de *Tso-chi*, & le *Kia-yu* de Confucius, *ibid.* Les Critiques chinois rangent encore sous cette classe les ouvrages de *Lu-tsée*, de *Chan-tsée* & des autres Ecrivains du regne de *Tsin-ché-hoang-ti*, 53. La quatrieme classe contient les livres qui sont regardés universellement comme supposés & faits après l'incendie, & ceux qui sont purement romanesques & fabuleux, 54. Pourquoi la Chine est privée des anciens monumens, tels que les médailles, les inscriptions, les tombeaux, les monnoies, &c., 55. L'Empereur régnant a fait graver en quarante-deux volumes le peu de monumens qui restent de l'antiquité, 56. Notice du *Chou-king*; (voyez *Chou-king*). Ce ne fut que vers la fin de la Dynastie des *Tcheou* que les livres se multiplierent en Chine, 78, 79. Quelle ardeur on montra en Chine pour le recouvrement des livres après leur incendie, 79, 80. Vers quel tems on commença une Histoire générale de la Monarchie chinoise, 81. Notice des Annales de *Sée-ma-tsien*, autrement le *Sée-ki*, & des ouvrages des Historiens chinois, 82 & suiv. (Voyez *Annales* & *Historiens*). Ce qu'on trouve de remarquable dans les *King* & les anciens livres de Chine, 94. Fables ridicules dont les anciens livres chinois sont remplis, 101 & suiv. 113 & suiv. Il y a des livres qui parlent des tems antérieurs à *Yao*, 114. A qui on attribue ces livres, *ibid.* & suiv. Ceux qui ont fait ces livres, ont-ils pu se tromper? ont-ils voulu tromper? 117. Ces livres n'ont-ils pas eté corrompus? 118. Faits qu'on y trouve, 119. Les divers Historiens & Ecrivains qui en parlent, ne sont pas toujours d'accord entre eux, 120. Les plus célebres Ecrivains ne disent rien de ces faits, 121. Quelle autorité ces livres ont en Chine, *ibid.* Jugement qu'on peut porter sur les *Tchou-chou*, ou manuscrits en bambou, 140 & suiv. Ce qui fait regretter la perte du *Yo-king* ou *King* de la musique, 256, 257. Excellence des livres chinois, 317. Le plan & le nombre des caracteres du *Chou-king* & du *Ché-king*, 440. Ce qu'on remarque sur les *King* lorsqu'on est versé dans les *Sée-chou*, ou livres de l'Ecole de Confucius, 495. Instructions morales des livres anciens des Chinois, T. II, 11 & suiv. Les trigrammes de *Fou-hi* sont le plus ancien monument de Chine & du monde même, 42. Sous quels noms différens on désigne le livre qui les explique, 43 & suiv. Le *Ho-tou* & le *Lo-chou* combinés ensemble, disent les Chinois, renferment les elémens de tout ce qu'il est permis à l'homme de savoir, 55. Pourquoi M. Amiot appelle le *Chou-king*, *le monument vénérable de la sagesse des anciens Chinois*, 60 & suiv. Ce qu'il dit du *Tcheou-li*, 67; du *Ché-king*, 74; du *Tchun-tsieou*, 85; des Annales, 116 & suiv.; du *Tsou-chou*, 141 & suiv. Notice du meilleur Dictionnaire géographique de Chine, nommé le *Y-tong-tchi*, 375. (Voy. *Y-tong-tchi*). Le mérite des livres chinois est prouvé

par M. Amiot contre M. Paw, 381. Avantages du livre appellé *dragées violettes des enfans*, 469 & suiv. Authenticité des monumens sur lesquels est appuyée l'histoire de Chine, 511 & suiv. Réfutation des erreurs de M. Paw sur l'anéantissement total des anciens monumens de Chine, 555 & suiv. Quels objets traite le livre de l'Empereur *Hoang-ti*, qu'on nomme *Hoang-ty-sou-ouen*, T. III, 11. A qui l'on attribue l'ouvrage sur l'art militaire, intitulé *Lou-tao*, 30. Précis du livre que *Tchang-leang* en mourant ordonna de mettre dans son tombeau, & qui fut trouvé, plus de 500 ans après, par un voleur qui fouilloit dans les tombeaux, 64, 65. Comment *Yang-kien* enrichit la bibliotheque impériale des livres précieux qui avoient eté composés sous les *Tcheou* & sous les *Han*, 165. Quelle forme les livres chinois avoient dans l'antiquité, 303. Par quel moyen *Fou-cheng* sauva de la proscription quelques livres précieux qu'il possédoit, *ibid.* & suiv. Notice des ouvrages de la Savante *Pan-hoei-pan*, (le *Han-chou* & le *Niu-kié-tsi-pien*), 365 & suiv.; du *Li-ki* & du *Hiao-king*, relativement à la morale qu'ils contiennent sur la piété filiale, *T. IV*, *6 & suiv.*, *28 & suiv.*; du *Si-yuen*, qui traite de la maniere dont s'y prend la Justice chinoise pour faire paroître les plaies & contusions sur les cadavres, même à demi pourris, 421. L'Empereur *Hiuen-tsoung*, après de grandes délibérations, envoie au Roi du Thibeth le *Ché-king*, le *Chou-king*, le *Ly-ki* & le *Tchun-tsieou*, que ce Roi lui avoit fait demander, T. V, 363 & suiv. Catalogue des livres chinois qui traitent des danses, de la musique & des instrumens, T. VI, 22 & suiv. Ce que les Chinois entendent par *livres sacrés*, T. VII, 17. Les livres chinois qui traitent de la guerre sont intitulés *Sun-tse*, *Ou-tse*, *Se-ma-fa*, *Lou-tao*, *Leao-tse*, *Tai-tsoung*, *Li-ouei-koung*. (Voyez ces mots en particulier). Quelles sont les inscriptions les plus anciennes en Chine, T. VIII, 140. Quel est le style des *King*, 141, 178 & suiv. Monumens de la langue chinoise du tems de *Yao*, 191, 192. Dans quel endroit l'on remarque encore une inscription chinoise du tems de *Yu*, 192. Les cinq *King* ont presque la même autorité en Chine, que les livres saints ont dans l'Eglise chrétienne, 194. Traduction de quelques morceaux de ces livres sacrés, *ibid.* & suiv. Commentaires qui ont eté faits sur les *King*, 215 & suiv. Notice du code de la Dynastie régnante, 220 & suiv. (Voyez *Tai-tsing-hoei-tien*). Quels sont les meilleurs Dictionnaires de Chine, 226 & suiv. Combien l'on comptoit de livres dans la bibliotheque impériale, dès la Dynastie des *Leang*, 229. Laconisme & précision des livres chinois, *ibid.* L'*Y-king* est un de ceux dont on fait le plus de cas, & sur lequel on a fait le plus de commentaires, 230. Excellence des livres chinois qui traitent de l'histoire naturelle, 231, 232. Le P. Ricci a augmenté le nombre des bons livres de Chine, 233. *Anciens monumens* du Christianisme en Chine, *ibid.* & suiv. On fait & on réimprime sans cesse en Chine des petits livres de morale, 253. Les romans en général y sont prohibés par les loix, mais la police en tolere quelques-uns, 254. Les Lettrés de la Dynastie passée ont composé d'excellens livres de caracteres, des essais de morale, des romans métaphysiques, *&c.*, 258, 259. Quelle estime l'Empereur *Kang-hi* avoit pour les livres classiques ou *King*, T. IX, 75, 77 & suiv., 91 & suiv., 107, 120 & suiv., 123 & suiv., 146 & suiv., 203, 249. Cet Empereur fit travailler à un Dictionnaire, & le fit intituler *Cang-hi-*

tze-tien, 164, 165. Ce qu'il disoit des livres de Médecine, anciens & modernes, 165, 166. Jugement faux qu'on a porté sur les livres anciens de Chine, en disant qu'ils ne sont qu'un tissu de fables & de contes forgés après coup, qui ne méritent aucune croyance, 284 & suiv. Idées des anciens peuples sur leurs livres sacrés, 350. Quels sont les *King* du second ordre, 351. Pourquoi les Lettrés chinois font peu de cas des livres du tems des *Tcheou*, 351, 352. Quels sont les livres chinois qui traitent de la maniere d'ecrire les caractères de la langue chinoise, 353. Causes des méprises des Chinois dans leurs commentaires sur leurs anciens livres, 369. Dans quels endroits on a trouvé ce qu'on a de mieux en Chine en fait de monumens de la haute antiquité, 390. Quels furent les motifs politiques du recouvrement des livres en Chine, 395. Notice d'un livre en cent volumes sur le gouvernement chinois, 423. A quoi servent en Chine les livres qui sont désignés sous les noms de *livre jaune*, de *livre rouge*, T. IV, 128.

Liu-tsai: son Ouvrage contre l'astrologie judiciaire, T. V, 158.

Li-yuen, Empereur de Chine; à quel heureux hazard il dut la découverte d'un complot qui devoit le perdre, T. V, 203. Il condamne à mort *Ly-tsing*, 204, 205. Il change bientôt en estime & en bienveillance les sentimens d'aversion & de haine qu'il avoit conçus contre ce Général, 214.

Lo, instrument militaire de Chine, T. VII, 96. Comment on s'en sert, & quelle en est l'utilité suivant les circonstances, 96, 97. Signaux divers qu'il donne aux troupes rangées en bataille, ou pour l'exercice, 283, 323, 382. Quel usage en font les corps-de-garde chinois, T. VIII, 291.

Lo-chou, (le) ou *Livre de la riviere de Lo*, représente les nombres auxquels *Yu* borna toutes ses opérations sur les nombres, T. II, 191. Explication de la figure *Lo-chou*, *ibid.* (Voy. *Ho-tou*).

Loix (les) servent à faire plier les peuples, mais non à les rendre meilleurs, T. IV, 38. Par où il faudroit commencer pour en etablir l'observation, *ibid.* Les loix de Chine s'étendent beaucoup sur les devoirs de la piété filiale, 64. Code des loix de Chine, 127 & suiv. Ce qu'on sait sur les loix criminelles des premières Dynasties, 56. Pourquoi elles sont très-sages & très-modérées, 155, 156 & suiv. Leur sévérité dans l'antiquité contre les homicides, 422. (Voyez *Si-yuen* & *Lien-yen*). Loix militaires de Chine, 153, 154. Loix somptuaires de Chine, 384. Loix pénales, T. VII, 36, 37. *Sévérité* de celles qui regardent les militaires, 54. Loix de l'Empire, 44. Loix premieres de Chine, 230, 231. Comment elles s'établirent 234 & suiv. Comment elles furent données aux Princes vassaux, 241, 242. Loix de la subordination, 244, 245. Utilité & etendue des loix de Chine, T. VIII, 220. (Voyez *Jurisprudence*).

Longobardi, (le P.) Missionnaire, successeur du P. Ricci, T. V, 64.

Lopes Souzez, Portugais, Vice-Roi des Indes; il tente d'ouvrir un commerce avec *la Chine*, *T. V*, *13*. *Le* peu de succès de ses premieres négociations, 14, 15.

Lo-pi. Jugement qu'on porte des ouvrages de cet Ecrivain, qui tient un rang distingué parmi les principaux Historiens de Chine, T. I, 89 & suiv.

Lo-pin-ouang; à quelle occasion il est loué par l'Impératrice *Ou-ché*, T. V, 304.

Loterie de Chine: en quoi elle consiste, T. IV, 385.

Lou. (le Royaume de) Quelle en etoit l'etendue; de quels privileges il jouissoit; à qui il fut donné en apanage, & combien de tems il subsista, T. II, 287. Quel en fut le Fondateur; quels Rois y regnerent; où il etoit situé,

& ce qu'en a dit Confucius, 86, 91 & suiv. Ancienneté du Royaume de *Lou*, T. VII, 47.

Lou, espece de chars chinois; T. VII, 71. De quelle maniere ils etoient construits, & quel usage on en faisoit, *ibid.*

Lou-chen subit le même sort que *Heou-cheng*. (Voyez *Heou-cheng*).

Lou-cheng, avanturier chinois, qui fournit à *Tsin-che-hoang-ti* l'occasion de se méfier des Tartares & de leur faire la guerre, T. III, 259.

Louis. (Saint) Motifs de l'ambassade qu'il envoya au grand *Khan* des Tartares, T. V, 3, 4; quel en fut le succès, *ibid.*

Lou-tao, Livre chinois sur l'art militaire, T. VII, 305 & suiv. Il est composé de soixante Dialogues, qui offrent un précis de la doctrine militaire de Chine, depuis *Hoang-ti* jusqu'à *Ou-ouang*, T. VII, 306. Les deux articles qu'on en a extraits traitent, le premier de la maniere dont on faisoit anciennement les Généraux, 307; le second de la maniere dont le Souverain & le Général se communiquoient leurs secrets, 312 & suiv.

Lou-tché, surnom de *Hoang-ting-kien*, T. X, 108, (Voyez *Hoang-ting-kien*).

Lou-tchi: sa généreuse hardiesse pour sauver la vie de sa belle-mere, T. IV, 265, 266.

Lou-tsoung-tao, est proposé par *Sée-ma-koang*, pour entrer dans les affaires du Gouvernement, T. X, 26.

Lo-ya-song, espece de pin dont parle *Kang-hi*, T. IV, 454. (Voyez *Pin*).

Lo-yang, une des places les plus fortes de Chine sous *Kao-tsou*: ce qui se passa au siege de cette ville par *Ly-ché-min*, T. V, 99 & suiv. Sous quel regne on y transporta la Cour, T. V, 278, & T. X, 52; c'est la même que *Kai-fong-fou*. (Voyez *Kai-fong-fou*).

Lu, son déterminé à certaines proportions, servant de modele pour tous les sons qui doivent le représenter, soit à l'unisson, soit à différentes octaves à l'aigu ou au grave; T. VI, 28, note *a*. Les *lu* sont au nombre de douze, *ibid.*, 95. On les distingue en deux ordres, parfaits, ou *yang*, & imparfaits, ou *yn*, *ibid.* Pourquoi ils sont ainsi appellés, 66, note *t*. Quels sont les *lu yang* & les *lu yn*, 96. (Voyez encore 198). Il y a trois sortes de *lu*, les graves, les moyens & les aigus, 105. Dimensions des *lu* graves, selon le Prince *Tsai-yu*, *ibid.*, §. I; des *lu* moyens, 107, §. II; des *lu* aigus, 108, §. III; ce qu'on doit penser de ces dimensions, 110, note *m.*; autres dimensions des lu, calculés plus rigoureusement par le même Auteur, 148, figures 18 & suiv.; sur quoi est fondé le calcul de ces dernieres dimensions, 149. L'ordre des *lu* par demi-tons, n'est qu'une combinaison des *lu*, formant entre eux des consonnances, 42, à la note, & 92, note *e*. Si c'est une absurdité, dans Plutarque, d'avoir appliqué la progression triple à des sons diatoniques, quoique ces sons soient en descendant, comment on pourroit appliquer cette même progression à des demi-tons qui se succéderoient en montant, 193.

Lu, espece d'habitation de Chine, T. VII, 70.

Lu-chi, Philosophe chinois; ce qu'il disoit contre le luxe des jardins, T. VIII, 305, 306.

Lu-gen, (l'ecole du) Superstition de la doctrine qu'elle enseignoit, T. IX, 198, 199.

Lu-koung-tcho, Chinois célebre, T. VIII, 93. Trait de son amitié pour *Tcheng-y*, 93 & suiv., 101, 102.

Lu-koung-tchou. Son rappel à la Cour, T. X, 61; son amitié pour *Sée-ma-koang*, 64.

Lu musicaux, (idées de l'Empereur *Kang-hi*, sur les) T. IX, 220. Ses travaux pour les rectifier d'après les connoissances qu'il avoit acquises, 221, 222.

Lunaisons. De combien de lunaisons les

Chinois composoient leurs années, T. II, 159. (Voyez *Année commune* & *Année embolismique*).

Lune. Les Chinois ont connu de tout tems ses irrégularités, & dès avant *Yao*, ils savoient déterminer avec précision les momens de la nouvelle & de la pleine lune, T. II, 163 & suiv. Ils savoient aussi en calculer les eclipses, 164.

Lunes. Correspondances des *lu*, aux douze lunes par lesquelles les Chinois divisent l'année, T. VI, 119 & 191.

Lu-si-tché, Lettré chinois, T. VIII, 91.

Lu-tché, pied musical divisé en neuf pouces, & le pouce en neuf lignes, T. VI, 103, 104.

Lu-tchi. Son opinion sur l'amour filial & conjugal, T. IV, 46, 49. Ce qu'il disoit sur la Dynastie des *Han*, 71. A quoi il attribuoit la fertilité des campagnes, 85. Son opinion sur les vents, 473. Il réfute *Tchang-ki* & *Lien-kouo*. (Voyez *Tchang-ki* & *Lien-kouo*).

Lu-tchun, instrument de Chine, composé de douze cordes, servant de *canon harmonique*, pour eprouver la justesse des *lu*, T. VI, 149. Le mot *lu-tchun*, signifie *regle* ou *mesure des lu*, 82. Les anciens avoient des *lu-tchun* à vent, composés de treize tuyaux, & des *lu-tchun* à cordes, composés de treize cordes, *ibid.* (La treizieme corde sonnant vraisemblablement l'octave de la premiere, & le treizieme tuyau celle du premier).

Luxe, (le) est peu connu en Chine; quelles sont les occasions où on en etale le plus, T. IV, 334; en quoi les Moralistes chinois le font consister, 353; ils admettent deux sortes de luxe, 354, 355, 359. Quels sont les devoirs du Prince par rapport au luxe, 355 & suiv. Dangers qui résultent du luxe, pour l'agriculture & les mœurs, 358, 359. Politique du gouvernement Chinois à cet égard, 359 & suiv. Le luxe etoit ignoré du tems de *Kang-hi*, T. VII, 33. Les désordres qu'il cause sont corrigés & condamnés, 33, 34.

Lu-ya, célebre Ministre de Chine sous *Tcheou*; quelle heureuse révolution il produisit en Chine, T. VII, 159.

Lu-ya, Général d'armée, Chinois; sa méthode pour arranger les troupes, T. VIII, 333. Figure de l'ordre de bataille de son invention, 346: (c'est le même que *Tai koung*: voy. *Tai-koung*).

Ly-ché, fille de l'Empereur *Kao-tsou*; honneurs funebres qu'on lui rendit, T. V, 110, 111.

Ly-ché, Savant de Chine; à quoi il réduit l'eloge de *Yang-tché*, T. X, 130.

Ly-ché-min, second fils de l'Empereur *Tang-gao-tsou*, T. V, 80. Par quels moyens il travailla, sans qu'il y parût, à placer un jour son pere sur le trône, 81, 82 & suiv. Il fait sentir à son pere la nécessité de prendre les armes & de se mettre à la tête d'un parti, 84, 85. Il réussit au gré de ses desirs, 85. La sagesse avec laquelle il dirige ses démarches fraient peu-à-peu, à *Tang-kao-tsou*, le chemin du trône, 86, 87. *Ly-ché-min* jouit enfin du plaisir de l'y voir placé, 87. Il a le premier part aux bienfaits & à la reconnoissance du nouvel Empereur, 88. Il refuse le titre de Prince héritier, 89. Estime que lui acquiert la noblesse de ce refus, 89, 90. Il entreprend de conquérir l'apanage que son pere venoit de lui donner, 90. Il tombe malade, reçoit quelques echecs par la faute du premier de ses Officiers généraux, il les répare bientôt par des succès eclatans, 90 & suiv. De nouveaux exploits le rendent redoutable aux ennemis de l'Etat, & il vient à bout, par sa prudence, son activité & sa bravoure, d'etendre, en assez peu de tems, une domination qui eût eté fatale à l'Empire, 92, 93 & suiv. Sa gloire donne de la jalousie à ses freres, 95. L'Empereur ne fait d'abord aucun cas de leurs plaintes, & pour mettre *Ly-ché-min*

à

à couvert de toutes les persécutions domestiques, il lui ouvre une nouvelle carriere de gloire, 95, 96. *Ly-ché-min* marche contre *Ouang-ché-tchoung*, & après avoir donné dans cette guerre de nouvelles preuves de grandeur d'ame & de bravoure, il vient jouir de son triomphe à la Cour de son pere, 96 & suiv. Ses freres, envieux de sa gloire, forment une cabale contre lui, & méditent sa perte, 104, 105. Sans paroître s'inquiéter de rien, *Ly-ché-min* s'occupe du soin de faire refleurir les sciences & les arts, 106, 107. De nouveaux troubles excités par *Lieou-he-ta* le remettent à la tête des armées, 107 : il les appaise par sa valeur, 107, 108. Il éprouve enfin les effets de l'envie de ses freres, par la froideur avec laquelle son pere le reçoit au retour de sa derniere campagne, 108. On le prive même du commandement des troupes, 109. Sa modération dans cette circonstance, *ibid.* Son zele pour le bien de l'Etat ne se ralentit point, & il en donne une nouvelle marque dans un placet qu'il présente à l'Empereur, 114. Ce placet a tout l'effet que *Ly-ché-min* desiroit; son pere se décide à la guerre contre les Tartares, 115. Il obtient le commandement d'une armée, & remporte les plus grands avantages, *ibid.* & suiv. Ses succès achevent de le perdre dans l'esprit de ses freres, 117. Sa perte est résolue; il est empoisonné, *ibid.* Des remedes prompts empêchent l'effet du poison, *ibid.* Ses deux freres lui dressent des embûches pour l'assassiner, 118, 119. Ils en sont eux-mêmes les victimes, 119, 120. *Ly-ché-min* obtient facilement sa grace de l'Empereur, 121, 122. Il reprend même tous ses droits dans le cœur de son pere, est nommé Prince héritier, & monte, du vivant & par ordre de son pere, sur un trône qu'il avoit elevé de ses propres mains, 122 & suiv. Il sauve *Ly-tsing*, & contribue seul à l'elévation de ce guerrier, T. V, 205. Sa politique adroite pour attirer dans son parti le Général *Ly-mi*, 237, 238. Il comble d'honneurs le Général *Ly-tsi*, 245. Preuve eclatante qu'il lui donne de son amitié & de son estime, 246, 247. (Voy. *Tay-tsoung*).

Ly-che-tsé, Général Chinois; ses services dans la guerre de la Corée, T. V, 172, 173, 176, 178 & suiv. 184.

Ly-ché-tsi, nom de *Ly-tsi*. (Voy, *Ly-tsi*).

Ly-che-yao, Gouverneur de Canton; de quelle maniere l'Empereur s'exprime à son sujet, en rendant compte à ses peuples des talens de ce Grand de l'Empire, de ses services, de ses prévarications, & de la punition qu'il mérite, T. IX, 41 & suiv. On instruit son procès, 44. Il est condamné à mort, *ibid.* Ses biens sont confisqués, 45. Il obtient sa grace, 63, 64.

Ly-foung-han, Grand de Chine, Président des Eaux, T. IX, 32.

Ly-heou-tchou, le même que *Nan-tang-ly-heou-tchou*. (Voyez *Nan-tang-ly-heou-tchou*).

Ly-hiao; (le Prince) sa conduite dans la guerre contre *Siao-sien*, sa confiance en *Ly-tsing* qui lui avoit été adjoint pour le commandement, & sa déférence aux avis de ce grand Général, T. V, 206 & suiv.

Ly-hiao-y, Général Chinois : ses succès contre les Princes rebelles *Ly-king-yé* & *Ly-king-yu*, T. V, 305, 306. Quelle en fut la récompense, 306.

Ly-hien, frere de l'Empereur *Kao-tsoung*; quelle fut la cause de sa disgrace, T. V, 278. Il est substitué à son frere : l'Impératrice *Ou-ché* le fait dégrader, 295, 296. Sa mort, 300, 301.

Ly-hi-lié, Chinois rebelle, devenu célebre par les ravages qu'il exerçoit sur les frontieres de Chine sous le regne de *Te-tsoung*, & par la mort de *Yen-tchen-tsing*, T. V, 384, 385.

Ly-hou, ayeul de *Ly-yuen*; quelle fut la récompense des services importans qu'il avoit rendus aux Princes de *Sy-ouei*, T. V, 80.

Ly-houng, fils de *Ou-heou* & de *Kao-tsoung*, est elu Prince héritier, T. V, 273.

Ly-kang, premier Président du Tribunal des Rits; sa fermeté & son attachement aux loix de ce Tribunal, T. V, 112.

Ly-ki; (le) de combien de caracteres ce livre est composé, & ce qu'il contient, T. VIII, 193. (Voyez *Livres*).

Ly-kien-tcheng, fils aîné de *Kao-tsou*, T. V, 89. Il est désigné Prince héritier, 90. Il devient jaloux de la gloire de *Ly-ché-min* son cadet, 104. Il travaille à le perdre dans l'esprit de l'Empereur son pere, 105, 108. Il se montre indigne du commandement des troupes, 109, 110. Il résout la perte de *Ly-ché-min* par le poison, 117. Il manque son coup, & a recours à l'assassinat, 118, 119. Il est tué lui-même, 120.

Ly-king-yé, Prince Chinois; sa révolte contre l'Impératrice *Ou-ché*, & sa fin malheureuse, T. V, 303 & suiv.

Ly-koang-pi, Officier de Chine; comment il revint de l'aversion qu'il avoit montrée d'abord pour *Kouo-tsée-y*, & par quels traits de valeur il se distingua de concert avec lui, T. V, 405 & suiv.

Ly-koang-ty, l'un des Auteurs qu'a suivis principalement M. Amiot dans son Mémoire sur la musique des Chinois, T. VI, 33. (Voy. *Kou-yo-king-tchouen*).

Ly-ky. (Systême du) Voy. *Tcheou-lien-ki*.

Ly-lao-kiun, Philosophe chinois, autrement dit *Lao-jan*, ou *Lao-tsée*: par quel monument on a consacré le lieu de sa naissance, T. V, 288.

Ly-lin-fou, Ministre de *Hiuen-tsoung*, un des auteurs des troubles qui terminerent le regne de ce Prince, T. V, 370.

Ly-mi, Mandarin de Chine; pourquoi il prit le parti de se révolter ouvertement contre la famille des *Soui*, T. V, 230. Il joint ses troupes à celles de *Tché-jang*, 232. Succès dont il est redevable à *Ly-tsi*, *ibid.* & suiv. Il en devient jaloux, 236. Cette premiere foiblesse nuit à l'affermissement de sa puissance, *ibid.* Il se met au nombre des vassaux de la nouvelle Dynastie, 237 & suiv. Il se révolte, 242. Il a la tête tranchée, 243.

Lyng-lun, Instituteur des principes de musique sous *Hoang-ty*, l'an 2637 avant l'ere chrétienne, T. VI, 77. Il opéroit sur des tuyaux de bambou, 86.

Ly-ouei, Grand de l'Empire de Chine; de quel service important il fut redevable à *Sée-ma-koang*, T. X, 18, 19.

Ly-pé, célebre Poëte de Chine, T. V, 396. Après de grands succès dans ses etudes, il se donne à la poésie, y réussit dans tous les genres, & se rend dans la capitale, 397. Son mérite le fait considérer d'un homme puissant qui travaille à sa fortune en le faisant connoître de l'Empereur, 397. Il est appellé à la Cour, & y jouit en peu de tems de la faveur la plus signalée, 398, 399. Bienveillance & familiarité de l'Empereur à son égard, 399, 400. Il s'attire un puissant ennemi, 400, 401. Ses vers sont interprétés en satyres contre une Reine favorite de l'Empereur, 402. Il *demande sa retraite, & l'obtient* comblé des bienfaits de l'Empereur, 402, 403. Il profite de sa liberté pour mener une vie crapuleuse, 403. Un Grand l'en retire, & pense par-là causer sa perte, 403, 404. *Ly-pé* est condamné à mort; sa peine est convertie en exil; il en est rappellé, & meurt d'un accident en chemin, 404.

Ly-pi, frere de *Ly-tsi*; belle instruction qu'il reçoit de ce Général mourant, T. V, 251 & suiv.

Ly-ping, pere de *Ly-yuen*: quelle Principauté il transmit à son fils, T. V, 89.

Ly-ping-tchang, Roi de *Hia*. (Voy. *Tartares Hia*).

Ly-pou, Tribunal des Mandarins, T.

VIII, 221. On donne aussi ce nom au Tribunal des Rits, 222.

Ly-sée-mou, Tartare, Général d'armée en Chine: ses services dans la guerre de la Corée, T. V, 172, 174, 176, 177.

Ly-tai, fils de l'Empereur *Tay-tsoung*, court risque d'être assassiné par son frere, T. V, 165.

Ly-ta-leang, Officier Chinois, T. V, 221, 222. Il sert dans la guerre contre les *Tou-kou-houn* en qualité de Lieutenant de *Ly-tsing*, *ibid.*

Ly-tan, fils de *Ou-ché*, est nommé Empereur à la place de *Tchoung-tsoung*, T. V, 300. Il porte le nom de *Joui-tsoung*, 301. Son peu de pouvoir, *ibid.* Quelle etoit sa politique en refusant de prendre les rênes du Gouvernement, 317, 318. (Voyez *Joui-tsoung*).

Ly-tan-tsoung, Officier Chinois, T. V, 221, 222. Ses expéditions dans la guerre de la Corée, 173, 175.

Ly-tché, troisieme fils de *Kao-tsoung*, est substitué à *Ly-hien*, T. V, 296.

Ly-tcheng-ki, Prince héritier de Chine désigné par *Ou-ché*, T. V, 300.

Ly-tchang-kien, fils de *Ta-ytsoung*, est désigné Prince héritier, T. V, 135. Il attente contre la vie de son pere, 165, 166. Quelle fut sa punition, 167.

Ly-tchoung-mao, fils de l'Empereur Tchoung-tsoung, est déclaré Empereur, sous la direction de sa mere *Ouei-ché*, T. V, 341. Il se démet, 343, 344.

Ly-to-tso, grand Général de Chine sous l'Impératrice *Ou-ché*, T. V, 326. Sa fidélité pour l'Empereur *Kao-tsoung* lui fait accepter le projet de détruire la puissance de l'Impératrice *Ou-ché*, *ibid.* Il est la victime de son zele, 328, 329.

Ly-toung-ki, troisieme fils de *Joui-tsoung*: il entreprend de venger la mort de l'Empereur *Tchoung-tsoung*, & de placer *Joui-tsoung* son pere sur le trône, T. V, 342. Ses dispositions pour faire réussir son projet, 342, 343. Il en obtient un plein succès, & en fait hommage à son pere, 343. Il refuse le titre de Prince héritier, & est forcé enfin de l'accepter, 344. Il s'eleve une cabale contre lui, *ibid.* & suiv. Elle ne sert qu'à lui attirer plus de confiance & d'autorité de la part de l'Empereur son pere, qui abdique solemnellement en sa faveur, 346 & suiv. Il prend le titre de *Hoang-ti*, & est connu sous le nom de *Tang-hiuen-tsoung*. (Voyez *Tang hiuen-tsoung*).

Ly-tsi, Général d'armée en Chine, T. V, 229. Ses inclinations guerrieres eclatent de bonne heure, *ibid.* Sous quel chef il fait ses premieres armes, 230. Il joint le conseil à l'exécution & se fait estimer de son chef & de ses compagnons, 232. Ses qualités physiques pour en imposer sur les esprits, *ibid.* Il se distingue dans une expédition contre *Ouang-ché-tsoung*, 233. Sa prudence & sa valeur le servent dans un autre cas, où il s'empare de la ville de *Ly-yang*, 234, 235. Il est en butte à la jalousie de son Général, & privé du commandement des troupes, 236. Il s'acquitte avec une noblesse & une fidélité à toute epreuve, de l'emploi de Gouverneur général des Etats de *Ouei*, 238, 239. *Il vient à la Cour de Ly-yuen, où il* est comblé d'honneurs & de distinctions, 241, 242. Trait de générosité & de fidélité qui lui attire l'admiration de tout l'Empire, 243 & suiv. Idée qu'il avoit donnée de sa valeur & de son expérience dans la guerre, 245, 246. Trait singulier de la bonté dont *Tay-tsoung* honoroit ce guerrier, 246 & suiv. Jusqu'à quel point *Ly-tsi* portoit la sensibilité, 248. Preuve eclatante de sa fidélité & de son zele pour le service de l'Etat, 249. Le dernier trait de sa vie publique, a terni toute sa gloire, & lui a enlevé l'estime & l'admiration qu'il s'etoit acquises, 249, 250. Beau discours

qu'il fit avant de mourir, 251 & suiv. Regrets de l'Empereur *Kao-tsoung*, & honneurs qu'il lui fit rendre après sa mort, 253. Eloge de ce grand Général, *ibid.* Effet funeste du conseil qu'il avoit donné à l'Empereur *Kao-tsoung*, 270, 271. Ses succès dans la Corée, 290. Honneurs rendus à sa mémoire sous *Hiuen-tsoung*, 367.

Ly-tsing, guerrier célebre de Chine, T. V, 202. Dès son enfance il donne des marques d'un courage extraordinaire, *ibid.* Ces premieres dispositions deviennent des qualités eclatantes, *ibid.* Il se distingue à la tête du premier corps de troupes qui lui est confié, 203, 204. Il est rappellé des frontieres à *Tchan-ngan*, 204. Il est arrêté & condamné à mort, 205. Sa noble hardiesse lui sauve la vie, & le rend l'ami de *Ly-ché-min*, *ibid.* Il justifie le choix du jeune Prince par sa conduite dans les diverses affaires & les diverses occasions où il est employé, 205, 206. Il propose un projet pour la guerre qu'on se disposoit à porter dans les Etats de *Leang*, 206; ce projet est accepté, & réussit par sa valeur, sa prudence, son habileté & sa fermeté, 208 & suiv. Il acquiert à son Souverain une etendue considérable de pays, 213. L'Empereur se décharge sur lui du soin de contenir dans le devoir tout le pays de *Ling-nan*, 214. Il remplit cette fonction au-delà de l'attente de l'Empereur, *ibid.* Il prouve sa reconnoissance des honneurs militaires auxquels il est elevé, par de nouveaux succès contre les Tartares *Tou-kiué*, 214, 215. Il est accusé de ne pas faire assez observer la discipline aux troupes, 215; 216. Il vient se justifier, & reçoit de nouvelles preuves de l'estime & de l'attachement de l'Empereur, 216 & suiv. Malgré son peu d'aptitude aux affaires ministérielles, il est chargé par l'Empereur d'une réforme générale dans les différens ordres des Mandarins, 219. Il justifie le choix du Prince par son intégrité & son amour du bien public, 220. Les soins pénibles de son emploi le font tomber en langueur, *ibid.* Attentions de l'Empereur pour le ménagement de sa santé, *ibid.* *Ly-tsing* est remis à la tête des troupes, 221. Il marche contre les Tartares *Tou-kou-houn*; &, après une suite continuelle d'avantages, il termine la guerre à la gloire de l'Empire, & les soumet entiérement, *ibid.* & suiv. Il est comblé d'honneurs, 226. On cherche à le noircir par une calomnie qui méritoit la mort, 226, 227. L'accusateur est lui-même condamné, & *Ly-tsing* passe tranquillement ses derniers jours, 227, 228. A quel âge il mourut, *ibid.* Honneurs rendus à sa mémoire sous *Hiuen-tsong*, 367. Sa méthode pour l'arrangement & les évolutions des troupes, & pour les figures des différens ordres de bataille de son invention, T. VIII, 334, 335, 348.

Ly-tsoung, fils de *Kao-tsong*, victime de la cruauté de l'Impératrice *Ou-ché*, T. V, 282.

Ly-tsoung, Empereur de Chine; de quel titre il décora le célebre *Tcheou-tchan-y*, T. VIII, 75. Quel titre d'honneur il donna à *Tcheng-y*, 111.

Ly-y, (le) partie du cérémonial chinois; ce qu'elle contient, T. VIII, 98.

Ly-yang, ville de Chine dans le *Ho-nan*; agrémens de sa situation, T. V, 451.

Ly-yeou, Prince de *Tsi*; il entre dans une conspiration contre l'Empereur *Tay-tsoung*, T. V, 165. Il est arrêté, 166. Il avoue tout, & est puni de mort, 167.

Ly-young-ki, Mandarin chinois: par quel trait de zele il rentra en grace auprès de l'Empereur *Kien-long*, T. IX, 28, 29.

Ly-yu, nom de *Ly-heou-tchou*. (Voyez *Ly-heou-tchou*).

Ly-yuen, Empereur de Chine, fondateur de la grande Dynastie des *Tang*, T. V, 80. De qui il descendoit, & quelle

place il occupoit dans l'Etat, *ibid.* Il sort, par les intrigues de *Ly-ché-min* son second fils, de l'inaction où il etoit, autant par indolence que par devoir, pour se mettre à la tête d'un parti, & prendre part aux cabales qui se formoient pour renverser la Dynastie des *Soui*, 81, 82 & suiv. A la mort de l'Empereur il prend le titre de *Grand Général de l'Empire;* sa conduite en cette qualité, 86, 87. Le jeune Prince, qu'il travailloit à maintenir sur le trône, abdique en sa faveur, 87, 88. La reconnoissance de *Ly-yuen* ne se borne pas au jeune Prince, 88. Ses vues de bien public s'etendent sur les cérémonies religieuses & l'astronomie, 88, 89. Récompense qu'il propose au second de ses fils, à qui il etoit redevable de toute sa fortune, 89. Sa tendresse pour ce fils, 95. Moyens dont il se sert pour le mettre à couvert de toutes les persécutions domestiques, 96. Il s'occupe, de concert avec ce fils, à faire fleurir les sciences & les arts, 106. On parvient à lui donner des soupçons contre lui, 108. Il lui ôte le commandement des troupes pour le donner à ses autres fils, qui prennent des moyens bien différens de ceux de *Ly-ché-min*, 109, 110. Autre occasion où ce prince montre de la foiblesse en accordant des faveurs contre l'usage, 110 & suiv. Une nouvelle excursion de Tartares trouble la paix dont *Ly-yuen* profitoit pour faire des réglemens utiles, 113 & suiv. Il refuse toute sa confiance à *Ly-ché-min*, 117. Il lui donne pourtant une preuve de sa tendresse en voulant le mettre en etat d'être l'egal du Prince héritier son frere, 118. Il répare enfin toutes les injustices dont il s'etoit depuis quelque tems rendu coupable envers *Ly-ché-min*, par la conduite qu'il tient lorsque celui-ci eut ôté la vie à ses deux freres, qui se dispofoient à l'assassiner, 120 & suiv. Par quelle politique il soumit les Généraux *Ly-mi* & *Ly-tsi*, 237, 238 & suiv.

Ly-yuen-ki, troisieme fils de l'Empereur *Kao-tsou*, T. V, 89. Il obtient pour apanage la Principauté de *Tsi*, 90. Il devient jaloux de la gloire de son frere *Ly-ché-min*, 104. Il travaille à le perdre dans l'esprit de l'Empereur, 105, 108. Il se montre indigne de commander des troupes, 109, 110, 115, 116. Il résout la perte de *Ly-ché-min* par le poison, 117. Il manque son coup & a recours à l'assassinat, 118, 119. Il est tué lui-même, 120.

M

Ma, Impératrice de Chine; ses soins & sa tendresse pour *Tchang-ti*, sont récompensés par cet Empereur, T. IV, 102.

Macao. A quelle occasion les Portugais eurent la permission de s'etablir dans l'Isle de Macao, T. V, 15.

Machines de guerre. Les Chinois en ont pour transporter le canon, & faciliter le passage des fossés inondés & des rivieres, pour creuser la terre & miner, pour escalader les murs, & voir par-dessus ces murs ce qui se passe dans la ville qu'on assiege: ils connoissent les ponts mobiles, les palissades, les chausse-trappes pour enferrer la cavalerie & les gens de pied; ils ont des seringues pour eteindre les incendies, & différentes especes de boucliers pour se mettre à couvert du trait, T. VIII, 336. Les figures & l'explication de ces machines se trouvent dans les *Planches XI & suiv.*, 356. Figures & explication des quatre especes d'echelles dont se servent les Chinois pour escalader les murs, 357; des cables à passer une riviere, 358; des outres pour se soutenir sur les eaux, *ibid.*; des bateaux de peaux, *ibid.*, des fosses pour faire tomber les chevaux, 359; des machines pour frapper les assiégeans pendant la nuit, *ibid.*

Magasins publics, (utilité des) T. IV, 326.

Magiciennes (les) ont été connues en Chine, T. III, 351.

Magistrats de Chine : comment ils imposent à la multitude, T. IV, 331.

Magots : M. Paw a soutenu que les Chinois en avoient chez eux un certain nombre ; il se trompe, c'est dans les Temples seuls qu'on en trouve, T. II, 462.

Mahométans (les) de la Province de *Hoa-men*, entraînés dans la révolte des perfides *Hotchom*, sont battus par *Fou-té* ; il en périt un grand nombre, T. I, 393, note. (Voyez *Hoa-men*.) Pourquoi ils sont tolérés en Chine, T. V, 68.

Mahométisme : comment il s'introduisit en Chine, & dans quel état il y est, T. V, 67, 68. (Voyez *Sectes de Chine*.)

Ma-houng, Ambassadeur chinois, T. III, 343.

Maigret, (M.) Vicaire apostolique à la Chine, T. V, 64, 65.

Mailla ; (le P. de) ses erreurs au sujet des preuves d'attachement & de reconnoissance que les Princes Tartares donnerent à l'Empereur *Tay-tsoung*, T. V, 187.

Ma-Joseph : comment il s'est montré, en Chine, l'apologiste de la religion chrétienne, T. IV, 297.

Maison de l'Empereur de Chine. Soins que doit avoir l'Empereur de pourvoir à tout ce que demande l'entretien de sa maison, T. IV, 97.

Maisons (les) en Chine, tant dans l'intérieur qu'à l'extérieur, doivent être selon la loi, & un homme riche n'a pas le droit de se bâtir une maison plus fastueuse pour cela, T. II, 512. Vues sages du Gouvernement dans le but de cette loi, *ibid.* & suiv. Pourquoi les maisons, en Chine, sont exposées au midi, T. III, 424, 425. Maisons de plaisance de l'Empereur de Chine, T. VIII, 298. (Voyez *Architecture*.)

Maîtres. Le respect, l'amour & la reconnoissance pour les Maîtres sont regardés en Chine comme un devoir de la piété filiale, T. IV, 242 & suiv.

Malades : (les) intérêt qu'ils ont à exposer l'origine, les progrès & l'état de leurs maladies, T. IX, 241.

Maladies. Quoique la Chine ne paroisse pas sujette à la peste, les livres de médecine & de morale en parlent, ainsi que des maladies terribles que ce fléau y a produites, T. II, 419 & suiv. A quoi les Médecins de Chine attribuent les maladies des yeux auxquelles les Chinois sont sujets, 422 & suiv. La petite-vérole est connue en Chine il y a plus de trois mille ans ; elle y fait même beaucoup de ravages, T. IV, 392 & suiv. (Voyez *petite vérole*). Quelles sont les maladies que la secte des Bonzes *Tao-sée* traite, & dont elle guérit, dit-on, par différentes postures, & par différentes façons de respirer, 441 & suiv. Quelle étoit la recette de l'Empereur *Kang-hi* pour eloigner les maladies, T. IX, 76. Ce que disoit cet Empereur du traitement de la petite-vérole, de l'inoculation, & des précautions minutieuses que les vieillards prenoient contre la petite-vérole, 111, 112. Ce qu'il recommandoit pour le choix des remedes propres aux maladies, 167. Quelle importance il mettoit à la science de traiter les maladies, 242.

Man-chan : Son raisonnement sur l'intérêt de l'argent porté à trente pour cent en Chine, T. IV, 349, 350.

Mandarins de Chine. Leurs occupations sont trop essentielles, trop multipliées & trop continuelles pour qu'ils aient le tems de se livrer à la littérature, T. I, 12. Quel nom portoient les Mandarins sous *Chun*, 177. D'après quel principe le Gouvernement se décide dans le choix des Mandarins, & ce qu'on exige d'eux tant pour le physique que pour le

moral, 446. Pourquoi *Hoang-ti* fit apprendre aux Mandarins les caracteres qu'il venoit d'inventer, T. II, 52. *Ou-ouang* etablit six ordres de Mandarins pour soulager le Prince d'une partie du poids du Gouvernement, 68: le premier ordre etoit composé de ceux qui prenoient soin de tout ce qui avoit rapport aux sacrifices, *ibid.*; les Mandarins du second ordre avoient inspection sur tout ce qui regarde en général le commerce de la vie, *ibid.*; ceux du troisieme ordre veilloient spécialement sur la conduite, la personne, les biens & la parenté du Souverain, 68, 69; le quatrieme ordre des Mandarins etoit chargé de toutes les affaires militaires, 69; les Mandarins du cinquieme ordre etendoient leur jurisdiction sur tout ce qui concernoit le bon ordre parmi les citoyens, *ibid.*; le sixieme ordre des Mandarins avoit inspection sur tous les ouvrages publics, *ibid.* Quels sont les marques distinctives des différens degrés du Mandarinat, T. III, 344. Quelles etoient les prérogatives des Mandarins de guerre sous *Ping-ki*, 357. Maxime du *Li-ki* sur le devoir d'un mandarin, T. IV, 18. Sévérité des examens qu'on fait subir aux Mandarins, 94: ce qu'on doit exiger d'eux, & la conduite que les Empereurs doivent tenir dans les occasions où les Mandarins méritent des récompenses ou des punitions, *ibid.* Les Mandarins ont droit de faire des représentations à l'Empereur, & l'Empereur doit les y encourager, 95, 96. Les Mandarins de robe & d'epée de la Capitale & des Provinces doivent être présentés à l'Empereur, & avoir audience avant d'entrer en charge, 131. Leur conduite irrépréhensible est le seul moyen de les avancer, *ibid.* Egards du Gouvernement pour les Mandarins des endroits où l'air est mal-sain, pour ceux qui ont soixante ans passés, & pour ceux qui ont eté forcés d'interrompre leur service, *ibid.* On ne souffre point dans un même Tribunal des Mandarins parens, à certains degrés, *ibid.*, 132. Quels sont ceux qui ont le droit de proposer leurs fils pour des emplois, & d'en envoyer au College impérial, 132, 135. Dans quelle circonstance ils obtiennent des congés, *ibid.* On a dérogé à la loi du deuil de trois ans pour eux, *ibid:* Tous les Mandarins, de tous les ordres, doivent donner, tous les trois ans, une confession par ecrit des fautes qu'ils ont faites, 132, 133: informations qu'on fait à ce sujet, 133: d'après l'examen qui en résulte, on les distingue en trois classes, *ibid.* En quoi l'on fait consister le mérite des Mandarins, *ibid.* Quelles sont leurs punitions, 134. Les Prérogatives & les distinctions des Mandarins qui ont bien mérité de l'Etat, refluent sur leurs ancêtres, leurs femmes & leurs fils, *ibid.*, 135. Pourquoi leurs appointemens sont peu considérables, 138, 139. Avec quels habillemens & dans quel ordre les Mandarins assistent à la cérémonie qui se pratique le premier jour de l'an, quand l'Empereur va saluer l'Impératrice-mere, 140. Quelles qualités le Docteur *Yang-tchi* exigeoit d'un Mandarin, 197. Politique du Gouvernement de Chine par rapport aux grades des Mandarins de robe & d'epée, à leurs droits, leurs revenus, *&c.*, 304, 306, 307. L'ordre des Mandarins est le premier des sept ordres de Citoyens de Chine, 312. Les Mandarins de robe & d'epée sortent presque tous des trois dernieres classes de Citoyens, 313; ils parviennent lentement aux grades supérieurs, *ibid.*: on n'est jamais fait Mandarin dans sa patrie, *ibid.*; ils s'enrichissent difficilement, ou s'ils parviennent à amasser du bien par leurs épargnes, ils ne peuvent acquérir des fonds que dans leur patrie, 314. Avec

quelle sévérité l'Empereur en agit envers eux, pour ce qui concerne le service, & pour la punition de leurs fautes, 328, 329, & T. X, 132 & suiv. Un Mandarin n'est pas dispensé en Chine du respect qu'il doit à l'âge d'un parent au-dessous de lui, T. IV, 334. Pourquoi la multitude en Chine voit sans jalousie la supériorité des Mandarins, 354. L'Etat leur paie six mois d'avance sur les appointemens de leur charge, leur prête dans certaines circonstances, les défraie dans leurs voyages, & leur offre une infinité de douceurs, 375, 376. Tous les Mandarins sont reçus à emprunter juridiquement sur le trésor public, 376. Ce qui se pratique en Chine pour les parens & amis d'un nouveau Mandarin, quand ils viennent le féliciter de sa promotion, 380, 381. Les Mandarins ont seuls le droit de porter des habits brochés d'or, mais ils ne peuvent les porter que conformes à leurs grades, & dans certains jours marqués, 384. Les Mandarins d'armes doivent subir des examens comme les Mandarins civils, T. V, 27. Mérite des Mandarins chinois pour tout ce qui concerne la police, 37; ils sont chargés de l'instruction du peuple, 38. Ce qui les contient dans l'ordre, 39. *Leur nombre est diminué* sous l'Empereur *Tay-tsoung*, 354. Sous quel Empereur fut instituée la confession que les Mandarins sont obligés de faire de leurs fautes à l'Empereur lui-même, 419. Les Mandarins ne sont point comptés en Chine parmi les contribuables, T. VI, 280. Les principaux sont les Gouverneurs généraux des Provinces, nommés *Tsong-tou* & *Hiun-fou*; les Trésoriers généraux nommés *Pou-tcheng-sée*; les Lieutenans généraux du tribunal des crimes, nommés *Ngan-tchao-sée*; les Inspecteurs, Juges de ce qui concerne les Lettrés, & Lettrés eux-mêmes qu'on appelle *Hio-yuen*; enfin les Commissaires ambulans chargés de veiller sur la conduite des Gouverneurs particuliers des villes qu'on appelle *Tao*, 280 & suiv. Selon le calcul de M. Amiot, le nombre des Mandarins de Chine peut monter à quatre cens quatre-vingt-treize mille soixante-quinze, 283. Etiquette de leur deuil, 348. Comment ils sont punis, T. VII, 237. Un Mandarin désintéressé, est regardé comme un phénix, T. VIII, 41. Le tribunal des Mandarins se nomme *Ly-pou*, 221. Enumération des bienfaits que l'Empereur *Kien-long* accorda aux Mandarins, l'année du *Ouen-cheou*, T. IX, 14 & suiv. Zele des Mandarins chinois pendant l'inondation de la ville de *Yen-tcheou-fou*, 460 & suiv.

Mandeville, (le Chevalier de) Anglois: ses voyages dans les contrées les plus éloignées de l'Asie, & les relations qu'il en fit, T. V, 11, 12.

Mantchoux. Leur coutume avant & après une affaire un peu importante, est d'aller dans la salle où est la représentation de leurs ancêtres: ce qu'ils y font, T. I, 413, note 7. Bravoure de ces peuples, T. VII, 3, 24. Ils adoptent les usages chinois, 12. Ils sont traités d'esclaves, par l'Empereur, 16, 40. Leur caractere, 38, 43, 44. Ils sont rangés sous *huit bannieres*, 9, 27. *Sous* quelle restriction ils possedent les terres qui leur furent données après la conquête de la Chine, *ibid.* Leur superstition, T. IX, 96.

Manufactures de Chine: (les) comment elles sont encouragées par le Gouvernement, T. IV, 326. L'Empereur a des Manufactures de tout genre, T. IX, 361.

Mao-chou, nom d'honneur de *Tcheou-tchun-y*. (Voyez *Tcheou-tchun-y*).

Mao-tsiao, Lettré chinois, célebre par un trait de zele qui l'exposoit à une mort certaine, & qui le sauva en triomphant de la férocité de *Tsin-ché-hoang-ti*; T. III, 203.

Ma-ping, nom qu'on donne en Chine à un corps de troupes, T. VII, 334.
Marais. Encouragemens donnés par le Gouvernement de Chine, pour les desséchemens & les défrichemens des marais, T. IX, 365, 366.
Marbre (le) est très-commun en Chine; on l'emploie, non-seulement pour l'ornement des jardins & des bâtimens publics ou des palais, mais on s'en sert encore pour paver des rues, T. II, 529 & suiv.: on en pourroit même construire des bâtimens entiers, mais les appartemens seroient mal-sains, 530.
Marchands de Chine, (les) sont accusés à tort de friponnerie par M. Paw, T. II, 372. Tout le monde peut les faire venir chez soi, & ils y viennent très-respectueusement, 482 & suiv. Ils sont distingués en quatre classes, T. IV, 318. Il y en a de fort riches, mais ils n'en brillent pas plus pour cela, 334. Presque tous les caracteres de leurs mémoires, lettres, comptes, journaux, *&c.*, ne sont pris que comme des signes d'un son, T. VIII, 118.
Marches des Troupes. Soins & précautions qu'elles exigent, T. VII, 93 & suiv.
Mari (union du) & de la femme, T. IV, 206. Ce qui la trouble en général, *ibid.* & suiv. Quels sont les devoirs du mari, *ibid.* & suiv. D'où viennent les dégoûts qu'un mari prend quelquefois pour sa femme, 206 & suiv.
Mariage: ce qui se pratique en Chine avant le mariage, le jour du mariage & après, T. IV, 144. Pourquoi les mariages donnent occasion à de grandes dépenses en Chine, 379. Presque tous les gens de distinction en Chine, marient leurs enfans fort jeunes, T. IX, 376.
Marine des Chinois. Ce qui concerne les campemens des armées navales de Chine, leurs evolutions, la forme des navires, & toutes les manœuvres, T. VIII, 342 & suiv. Modeles des navires qui sont en usage à Canton, 362. Vaisseau ou frégate de poste, *ibid.*; barques dites *Tsang-tchen-tchouen*, 363; vaisseaux à ouvrir les vagues, *ibid.*; vaisseau nommé *Pa-la-hai-tchouen*, 364; bâtiment nommé *Kiao-tchouen-ché*, *ibid.*; bâtiment à huit rames, 365; bâtiment à bec d'epervier, *ibid.*; bâtiment à courir sur le sable, *ibid.*; ancre de navire, 366; bâtiment à deux têtes, *ibid*; barque de Pêcheur, *ibid.*; bâtiment nommé *Ou-koung*, 367; barque à roues, *ibid.*; campemens des armées navales, 368; armes contre l'abordage, 373. L'Empereur *Kang-hi* fait construire des barques sur un nouveau plan, T. IX, 191. La Chine n'a point de grands vaisseaux, & ils y sont inutiles, 359. A quelle occasion il est fait mention de l'existence d'une flotte en Chine, T. V, 14.
Martini. (le P.) Ses occupations pendant les révolutions de la Chine, T. V, 19. Il fait cesser pour un tems les disputes qui s'etoient elevées entre les Missionnaires, 64. A l'exception de son livre, intitulé, *de Bello Tartarico*, où il s'est glissé bien des erreurs, il a marqué au coin de l'exactitude & de la bonne-foi tout ce qu'il a ecrit sur la Chine, T. VI, 338 & suiv. Son discernement pour expliquer la cause de certains effets physiques du climat de *Pe-tché-ly*; & ses observations sur l'abondance du nitre dans l'eau des rivieres de cette Province, 339. (Voyez *Pé-tché-ly*).
Ma-tcheou, Ministre de Chine, T. V, 173.
Mathématiques: le sixieme fils de l'Empereur régnant a la surintendance de l'Ecole de Mathématiques, T. I, 205, & T. II, 369. Dès le regne de *Yao*, on possédoit en Chine beaucoup de connoissances en Mathématiques, T. I, 230, & T. II, 123. Il y a une Ecole de Mathématiques à Pe-king, 369. Ce qu'on exige de ceux qui y sont admis, *ibid.* Les Européens ont beaucoup contribué à eclairer les Chinois

sur cette partie, *ibid.* Politique du Gouvernement de Chine par rapport aux Savans d'Europe & de Chine, qui composent le Tribunal des Mathématiques, 440. Dans quelles vues les Chinois ont cherché la quadrature du cercle, & ont travaillé à trouver des méthodes pour la duplication du cube, T. VI, 147. La langue chinoise n'est pas propre à ecrire sur les mathématiques, T. VIII, 165, 166.

Matieres combustibles : quelles elles sont, T. VII, 146. Quelle est la maniere d'en faire usage pour un Général d'armée, & à quelle occasion on le peut, 147.

Ma-touan-lin, Lettré Chinois, T. I, 41.

Ma-touan-lin, ouvrage historique & chronologique chinois peu estimé, & plutôt fait pour induire en erreur que pour instruire ceux qui le consultent, T. II, 143.

Matricaire : quel cas on en faisoit en Chine, T. VIII, 315. (Voy. *Kiu-hoa*).

Ma-tsiao, Censeur de Chine : son intrépidité, T. IX, 394, 395.

Maximes : les livres chinois, sur-tout les *King*, abondent en maximes sublimes : recueil des plus belles sur la piété filiale, T. IV, 7 & suiv. 268 & suiv. (Voy. *Pensées*, *Maximes & Proverbes*, &c.)

Me, Chef d'une secte de Philosophes chinois : quel etoit son systême, T. V, 50.

Médailles : le défaut de médailles nuit aux eclaircissemens qu'on pourroit donner sur l'histoire de Chine, T. I, 55 & suiv.

Médecine des Chinois. Dès le regne de *Hoang-ti*, il existoit en Chine des livres sur la Médecine, mais on les croit supposés, T. I, 116; T. II, 10, & T. VIII, 259. Celui qu'on attribue à *Chen-noung* renferme en substance ce qu'on peut dire de mieux sur l'art de connoître les maladies & d'y appliquer les remedes propres, T. II, 10. La Médecine en Chine attribue à la graine nommée *Lien-tsé*, beaucoup de vertus, telles que de fortifier la poitrine & les vieillards, d'augmenter les forces, de guérir la dyssenterie, les maux de reins, &c. T. III, 440; à la racine nommée *ngeou*, la propriété d'appaiser la soif, de faciliter la circulation du sang & la digestion, & de guérir toutes sortes de blessures en l'appliquant en forme de cataplasme, 441. Elle prescrit l'usage de la pulpe du fruit du *yu-lan* réduite en poudre, ou en infusion, dans les rhumes, pour dégager la poitrine, mais principalement elle l'emploie dans les inflammations des yeux, 443. Quelles vertus elle attribue aux *baies & aux fleurs de mo-li-hoa, tant en infusion qu'en poudre*, 449. La farine de *ki-teou* est regardée comme très-rafraîchissante, & la racine cuite est ordonnée par la Médecine dans les coliques & dans les effervescences de sang, 454, 455. La Médecine chinoise attribue à la matricaire les mêmes vertus qu'on lui reconnoît en Europe, 461 : elle fait grand cas des jujubes pour les décoctions pectorales, néphrétiques, &c. 483, 484 : elle est d'accord avec la nôtre sur les vertus qu'elle attribue à l'ecorce, aux feuilles, aux glands, à leurs capsules & aux noix de galle du chêne, 489. Notice du *Kou-kin-y-tong*, ou recueil de tout ce que la Chine a eu de mieux en Médecine jusqu'en 1617, T. IV, 237. Accord de la Médecine & de la Morale en Chine sur les moyens de prolonger la vie & d'eviter les maladies, 238. Principes de la Médecine chinoise sur l'usage des remedes, pour les personnes languissantes & pour les vieillards, 238, 239; sur le renouvellement des saisons, qu'elle regarde comme des tems de crise, 239; sur l'exposition des logemens, la température de l'air, la promenade, la nature des alimens, la digestion, les

restaurans, l'influence du moral sur le physique, *ibid.* & suiv.; enfin sur les défaillances de la nature, 242. La petite-vérole est connue par la Médecine chinoise depuis plus de trois mille ans, 392. Cette maladie ayant acquis par la suite des tems un venin & une force qui s'annoncerent par les symptômes les plus funestes, la Médecine reconnut dans la maladie un levain inné, l'etudia dans ses effets, & parvint peu-à-peu à en connoître les vrais signes, les crises, les périodes, les révolutions, les diverses especes & les remedes convenables, *ibid.* & suiv. Elle pratique l'inoculation avec succès, 393. La Médecine chinoise a un langage assorti aux enseignemens systématiques des Médecins de la Dynastie des *Song*, sur le méchanisme, l'equilibre & la réaction des humeurs dans le corps humain, 394. Les connoissances anatomiques de la Médecine chinoise sont très-bornées, *ibid.* & 395. Les remedes qu'elle emploie ne sont tirés que des trois regnes, le minéral, le végétal & l'animal, & sa maniere de les préparer est très-simple, 395. L'astrologie, la superstition & l'idolâtrie nuisent beaucoup au succès de la Médecine chinoise, 396. Il y a à *Pé-king* un College Impérial de Médecine, *ibid.* Quels sont les principes de la Médecine chinoise, sur lesquels est fondée la pratique du *Cong-fou*, 448 & suiv. (Voyez *Cong-fou*). La Médecine chinoise connoissoit dans l'antiquité les raisins secs ou passés, & en faisoit usage, T. V, 481, 485: elle attribue beaucoup de vertus aux raisins de *ha-mi* pris en infusion, 485. Remedes souverains de la Médecine chinoise, pour toutes les maladies en général où il y a du venin, 492; pour l'apoplexie, les indigestions, les fievres, &c. 493. Dans quel cas elle emploie avec succès la graine, les feuilles & le suc de l'armoise, 516. La plupart des grandes compilations de Médecine sont faites en Chine avec beaucoup d'ordre & de méthode, T. VIII, 260 & suiv. On en fait plus de cas que de la pratique d'Ethmuller, 261. Notice de la théorie & de la pratique de la Médecine chinoise, *ibid.* Ses connoissances par rapport au foie, à la rate, à la circulation du sang, au pouls, à la saignée, à la petite-vérole, &c. *ibid.* & suiv. Quelles vertus la Médecine moderne de Chine attribue à la succion du sang de cerf, 271. Quel cas l'Empereur *Kang-hi* faisoit des livres & des nouvelles recettes de Médecine, T. IX; 165, 166. Procédés de la Médecine moderne de Chine, 167. Quel a été en Chine l'inventeur de la Médecine. (Voy. *Yen-ti*).

Médecines : ce que l'Empereur *Kang-hi* disoit des diverses especes de médecines, & de leur composition, T. IX, 166.

Médecins Chinois : comment ils définissent la petite-vérole, & combien ils en distinguent d'especes, T. VIII, 262. Leurs diverses opinions sur le traitement de cette maladie, & la rigidité de leurs recettes, 263. Ce que disoit l'Empereur *Kang-hi* des Médecins anciens & modernes de Chine, T. IX, 242 & suiv.

Méfiance, (dangers d'une trop grande) T. IX, 207, 208. La méfiance de soi est souvent nuisible, 263, 264.

Mei-hoa-fou, nom d'une des plus belles pieces de poésie de Chine; quel en etoit l'auteur, T. V, 380.

Melons : dans quelle province de Chine viennent les meilleurs melons, T. IV, 482. Moyens de faciliter la digestion des melons, 486. Dans quelle province de Chine on trouve une espece de melons d'eau qui eclatent & se fendent, quand on eleve la voix pour parler à un autre, 474. Les me-

lons de *Ha-mi* font très-estimés, T. V, 490.
Mémoires chinois, (les auteurs des) sont MM. Amiot, Bourgeois, Cibot, Ko & Poirot. (Voyez tous ces noms en particulier).
Mendians, (réglemens de *Tay-tsoung* par rapport aux) T. V, 163.
Mercure : singularité remarquable de sa marche dans le barometre, observée en Chine par M. Amiot, T. X, 143. Comment on pourroit en tirer quelques conséquences utiles pour la théorie du barometre, *ibid.*
Mere répudiée : on n'en porte point le deuil en Chine, T. IV, 11.
Meres : combien doivent être cheres aux enfans par toutes les peines qu'ils leur ont causées, & les soins pénibles qu'ils en ont reçus depuis leur naissance, & même avant que de naître, T. IV, 53. (Voy. *Piété filiale*).
Mers : (les quatre) quelle est l'idée des Chinois sur les quatre mers, T. II, 170.
Mérite : comment il est récompensé en Chine, T. VII, 270, 271.
Messie, (caracteres chinois qui paroissent se rapporter au) T. IX, 316. Idée que les Chinois ont eue du Messie, 384, 385.
Messier, (M.) comment on peut rectifier ce qu'il a publié au sujet des observations météorologiques de M. Amiot, T. IX, 2.
Mesures chinoises : leur valeur, & ce qu'en disoit l'Empereur *Kang-hi*. (Voy. *Poids* & *Mesures*).
Métaphores (usage des) dans la langue chinoise, T. IX, 367.
Métaphysique : difficultés qu'eprouvent les Chinois pour ecrire sur la métaphysique, T. VIII, 165. Quel est leur meilleur ouvrage en ce genre, 168. Il y a long-tems que les Chinois ont fait entrer la métaphysique dans leur grammaire, T. IX, 365.
Métaux (les) sont très-abondans en Chine, T. IV, 324. Méthode de Chine par rapport à certains métaux, 491. Habileté des Chinois pour travailler les métaux, T. IX, 359.
Meurtriers (les) sont punis de mort en Chine, T. VII, 43, 44.
Mezza Barba, Patriarche d'Alexandrie : quel fut le résultat de son voyage à la Chine, T. V, 65, 66.
Miao ou temples : il y en a de deux sortes en Chine ; leur nombre est prodigieux, T. IV, 316. Il augmente encore sous l'Impératrice *Ou-ché*, T. V, 313, 314. (Voyez *Temples*).
Miao, poids de Chine, T. IV, 308.
Miao-tsée, peuples sauvages de Chine nouvellement conquis, dont M. Paw a parlé dans ses Recherches philosophiques, & sur le compte desquels il a été induit en erreur, T. II, 414 & suiv. Les *Miao-tsée* exercent des brigandages sur les terres de l'Empire de Chine, T. III, 388. Leurs princes maltraitent les envoyés, & déchirent l'ecrit de l'Empereur *Kien-long*, 389. Leur perte est résolue par ce Prince, *ibid.* Le Général *Akoui* est chargé du commandement des troupes envoyées contre eux, *ibid.* Les *Miao-tsée* sont battus & abandonnent le petit *Kin-tchouen*, un des deux petits Etats qu'ils occupoient, pour se refugier dans le grand *Kin-tchouen*, 393. *Ils y sont poursuivis*, & sont forcés dans toutes les villes où ils se renferment, 394, 395. Leur Roi & toute sa famille sont faits prisonniers par le Général Chinois, 398 ; ils sont conduits à *Pé-king*, 399 ; ils sont condamnés à mort, 400 ; ils sont exécutés, 402.
Miao-tze : ce que l'Empereur *Kang-hi* disoit du caractere de ces peuples, T. X, 137.
Milice de Chine : Emulation des Chinois & des Tartares qui composent la milice de Chine, T. II, 498. Grades qu'on y acquiert, & mérite qu'il faut pour y parvenir, *ibid.* & suiv. Quelle forme l'Empereur *Tay-tsoung* donna à la mi-

lice chinoise, T. V, 160, 161. Etablissemens & réglemens qu'il fit en sa faveur, 161, 162. De quelles troupes la milice chinoise etoit anciennement composée, T. VII, 171. Sur quel pied elle est aujourd'hui, 333 & suiv.
Militaires (les) méritent des honneurs après leur mort, & doivent passer avant les Magistrats, T. IV, 25. Examen qu'ils subissent en Chine, T. VII, 4, 5.
Minéraux (les) sont un objet de commerce en Chine, T. IV, 324.
Mines chinoises (les) sont très-riches, T. IV, 324.
Ming (la Dynastie des) eteignit celle des *Yuen* l'an 1368 de l'ere chrétienne, T. II, 333. Précis des ouvrages & de la vie des auteurs qui ont ecrit sur l'histoire sous cette Dynastie, *ibid.* & suiv. Combien elle subsista, T. V, 53. Dépenses enormes qu'on faisoit en Chine sous cette Dynastie, T. IX, 95, 96. Etat des lettres sous la Dynastie des *Ming*, T. VIII, 213. Quel changement elle opéra dans la distribution & dans le plan des jardins, 316.
Ming. Ce mot peut se rendre dans notre langue par celui de *providence* ou de *destin*, T. II, 14. Le *Ming* des anciens Chinois fait tout librement, prévoit tout & s'etend sur tout, *ibid.*
Ming-fou, nom que porte en Chine la salle du Conseil, T. IV, 111.
Ming-hong. Ce fut la douzieme année du regne de cet Empereur qu'arriva la révolution opérée par *Genghis-kan*, T. V, 52, 53.
Ming-leang. Ce qu'il disoit sur la politique qu'ont eue les plus grands Empereurs, de faire cultiver sous leurs yeux, dans leurs parcs, toutes sortes d'arbres, & sur-tout les arbres à fruit, T. III, 492.
Ming-ti, Empereur de Chine ; ce qui rend son regne mémorable, T. V, 51.
Ministres de Chine : il y en a eu de très-célebres, dont M. Amiot a fait les portraits ou la vie, tels que *Tsang-kié*, T. III, 12 ; *Kao-tao*, 20 ; *Heou-tsi*, *ibid.* ; *Y-yn*, 25 ; *Fou-yué*, 26 ; *Tay-koung*, 29 ; *Tcheou-koung*, 34 ; *Kiu-ping*, 43 ; *Tchang-leang*, 56 ; *Toung-fang-chouo*, 70 ; *Toung-tchoung-chou*, 75 ; *Tchou-ko*, *Ou-heou*, 98 ; *Ouei*, *Ou-ti*, 104 ; *Sou-tsée-king*, 317 ; *Tan-tao-tsi*, T. V, 72 ; *Fang-hiuen-ling*, 194 ; *Tou-jou-hoei*, 200 ; *Ty-jin-kié*, 331 ; *Yao-tsoung*, 375 ; *Pao-tcheng*, T. VIII, 39 ; *Kao-kioung*, 41 ; *See-ma-koang*, T. X, 1 ; *Sou-ché*, 70. Les Ministres en Chine donnoient autrefois aux Empereurs des placets pour leur représenter leurs devoirs, T. IV, 106 & suiv. ; T. VII, 158. Ressort de leur Tribunal nommé *Nei-ko*, T. VIII, 221. Pensées & maximes sur les Ministres, tirées des livres chinois, T. X, 144.
Min-ouang, Guerrier de Chine célebre par sa fidélité & par la conquête qu'il fut obligé de faire du Gouvernement qui lui avoit été donné à titre de principauté, T. V, 462. Sa conduite lui acquiert l'estime & l'amour des peuples, 463.
Min-tsée : sa piété filiale est louée par Confucius, T. IV, 101.
Miroir ardent : ce que l'Empereur *Kang-hi* disoit de cette invention, T. IX, 188.
Missionnaires : sentimens erronés de quelques Missionnaires sur *Fou-hi* & les *Koua*, T. II, 85. Les Missionnaires critiques sont rangés en deux classes par M. Amiot, 121. Motifs du peu de foi qu'on doit ajouter à ce qu'ils ont dit contre les annales chinoises, 121 & suiv. Les Missionnaires en Chine ont leur rang dans quelques cérémonies de l'Empire, & y reçoivent souvent, de la part du Souverain, des témoignages d'estime & d'affection, 374. Par quel abus de la piété filiale les honnêtes gens de Chine sont prévenus contre les Missionnaires, de ce que ceux-ci ont quitté leur patrie & abandonné leurs parens, T. IV, 289. Difficultés que les Missionnaires éprou-

verent pour pénétrer dans la Chine; par quels moyens ils y fonderent leur établissement, & se firent considérer de l'Empereur: quelles révolutions ils eprouverent, T. V, 15, 16 & suiv. Les Discussions qu'ils ont eues entre eux ont contribué aux traverses & aux persécutions qu'ils ont essuyées en Chine, T. V, 63, 64 & suiv. Les Missionnaires ont eté connus en Chine dès le huitieme siecle, 355. Ils sont les seuls qui aient pu donner des notions sûres de la Chine, T. VI, 276. Il faut attribuer leurs erreurs, leurs exagérations & leur peu d'exactitude au défaut de lumieres plutôt qu'au manque de bonne-foi, 277. Difficultés qu'ils eprouverent pour savoir la langue chinoise, T. VIII, 150. Honneurs rendus par l'Empereur *Kien-long* aux Missionnaires, 283 & suiv. (Voy. *Sikelpart*). Quels sont les Missionnaires qu'on appelle *Ykingnistes*. (Voy. *Ykingnistes*). Les Missionnaires Astronomes ont toujours eté à la tête du Tribunal d'Astronomie & s'en sont toujours montrés dignes, T. VI, 316. Ils ne sont point chargés de la composition des ephémérides, mais leur emploi consiste à revoir, & à corriger les calculs purement astronomiques des chinois, 317. Quoiqu'ils soient très-considérés & recherchés par l'Empereur, il ne fait aucun frais pour eux, *ibid.* Les Missionnaires Astronomes de la Mission portugaise ont toujours occupé les places dans le Tribunal d'Astronomie de *Pé-king*, 317.

Mo, poids de Chine, T. IV, 308. (Voy. *Poids* & *Mesures*).

Mo. (les) (Voyez *Chou-king*).

Modulation. Ce que les Chinois appellent modulation, T. VI, 57, note *k*. En quoi consistent leurs quatre-vingt-quatre modulations, 113. Systême du Prince *Tsai-yu* pour l'arrangement des quatre-vingt-quatre modulations, *ibid.* Ce qu'on doit penser de ce systême, 114, 115, à la note.

Mœurs: quelles etoient les mœurs de la Chine au tems de *Yao*, de *Chun* & de *Yu*, T. I, 184. Comment on parvient à renverser les regles des mœurs, T. IV, 59. Ce qui arriva en Chine à ce sujet du têms de Confucius, *ibid.* Mœurs anciennes de Chine, par rapport à la piété filiale, 63, 64. Ce qui corrompt plus facilement les mœurs, 67. Il est difficile de les réformer, *ibid.* Quel est le moyen le plus sûr pour cela, 68. Quels sont les moyens de bonifier & de perfectionner les mœurs publiques, 98. Quelles sont les mœurs des Chinois, 330, 380 & suiv.; des Tartares, 332 & suiv. Les mœurs chinoises pourroient donner bien des lumieres sur l'Ecriture Sainte, T. VIII, 215 & suiv. Les bonnes mœurs sont regardées en Chine comme le fondement du systême politique du Gouvernement, 236. Quel respect pour les mœurs on remarque dans les livres chinois, 263. Quelles sont les mœurs des Lettrés de Chine, T. IX, 376, 377. (Voyez *Usages des Chinois*).

Mo-kou-sin, espece de champignon de Chine, T. IV, 500. Figure & explication de ce champignon, *ibid.*

Mo-li-hoa, arbrisseau très-estimé en Chine, T. III, 446. On en distingue plusieurs especes, *ibid.* & suiv. Le *mo-li-hoa* à fleurs blanches est très-précieux, 447. Quelle espece de terrein & quelle culture il exige, 448. Quel en est l'usage, & quelles en sont les propriétés, 449.

Mong-hien, est loué par Confucius pour sa piété filiale, T. IV, 12.

Mong-ki, espece de petite-vérole; quels en sont les signes, T. IV, 401.

Mong-kiao, Poëte de Chine, T. V, 450. Ses dispositions pour la poésie, & ses caprices singuliers dans la fureur de la composition, *ibid.* Il se met à voyager, *ibid.* *Han-yu* le décide à changer sa maniere de vivre, 450, 451. Il renonce à la poésie pour s'occuper de l'etude des *King*, 451. Il obtient le

doctorat & un gouvernement, *ibid.* Sa fureur pour la poésie se réveille & lui fait perdre peu-à-peu son emploi, 451, 452. Quel fut son protecteur, 452. Ses Ouvrages, 453.

Mongoux-Eleuths. Voyez *Eleuths* (Royaume des).

Mong-teou, espece de petite-vérole; quels en sont les symptomes & les remedes, T. IV, 400.

Mong-tien, Général d'armée de *Tsin-ché-hoang-ti*, fameux par ses exploits contre les Tartares *Hioung-nou*, contre les rébelles du *Ho-nan*, & contre les habitans demi-sauvages de quelques pays voisins de la Chine, T. III, 261 & *suiv.* Il est chargé de présider aux travaux de la grande muraille, 264. Etant à la tête d'une armée de trois cens mille hommes, il porte ombrage à *Hou-tsai*, second fils de *Tsin-ché-hoang-ti*, qui vouloit usurper le Trône au préjudice de son frere *Fou-sou*, 290. (Voyez *Fou-sou*). Il reçoit l'ordre de se donner la mort, 292 & suiv. Convaincu de son innocence, il prend le parti de venir à la Cour, 294: on le met aux fers, 295; il est condamné à mort, 297; sa fermeté en mourant, *ibid.*

Mong-tsée, un des Philosophes célebres de Chine; *son eloge, T. VII, 6. Ses* ouvrages sont placés avec ceux de Confucius, après lequel il tient le premier rang, 17, & T. III, 45. Il etoit de famille Mandarine, originaire du Royaume de *Tchou:* son pere *Ki-koung-y* etant mort, *Tchang-ché* sa mere reste chargée de son education, emploi dont elle s'acquitta avec tant de sagesse & de prudence, qu'on la propose en Chine pour modele, *ibid.* Récit d'un trait qui fait juger du mérite de cette femme, pour former le cœur & l'esprit d'un enfant, 45 & suiv. *Mong-tsée* ou autrement *Mong-ko*, répond aux soins de sa mere, s'acquiert de bonne heure, par ses ecrits, une réputation qui va presque de pair avec celle de Confucius; comme lui il rétablit, soutient & fait fleurir la doctrine de l'antiquité, 47. Une courte analyse de son ouvrage, explique toute sa doctrine, *ibid.* Les Chinois en font beaucoup d'estime & un cas particulier, 48. On l'a mis en parallele avec Confucius 49; il meurt à l'âge de quatre-vingt-quatre ans, *ibid.*; il est comblé après sa mort de tant d'honneurs, & de titres si magnifiques, qu'on croiroit que la postérité ait voulu le venger de l'indifférence de ses contemporains, *ibid.:* on a vu même un des Grands de l'Empire donner volontairement sa vie pour soutenir la gloire du nom de ce Philosophe, que venoit de flétrir le Fondateur de la Dynastie de *Ming*, (*Kao-tsou*) en condamnant les ouvrages de *Mong-tsée*, sur un passage où il s'etoit exprimé avec peu de ménagement en parlant des Princes, 50. Sentences de *Mong-tsée*, sur le *Tien*, T. IV, 68. Ce qu'il disoit des reproches entre un pere & un fils, 101, 102; sur la vieillesse, 237. Son opinion sur l'effet des eaux du déluge, 475. Maximes de ce Philosophe sur les devoirs du Prince & ceux du Sujet, T. IX, 80; sur les moyens d'affranchir son cœur de l'esclavage des *passions*, 107; *sur l'habitude qui accroît tous nos sentimens*, 114; sur le rapport qu'il y a de la pureté du cœur à l'eclat de la prunelle, 139; sur les moyens les plus sûrs, pour un Prince, de connoître ceux à qui il donne sa confiance, 159; sur les moyens de ne jamais perdre la candeur & la pureté du cœur qu'on a dans l'enfance, 162; sur le Gouvernement, 212; sur les cinq sortes de grains nécessaires à l'homme pour sa subsistance, 229, sur la nécessité de fatiguer tantôt son cœur, & tantôt ses forces, 247; sur l'obligation de conserver toujours la pudeur de l'enfance, 262; sur les moyens de conserver sa santé, 265,

Mong-y, frere du Général *Mong-tien*, est victime de la barbarie du successeur de *Tsin-ché-hoang-ti*, T. III, 295 & suiv.

Monnoies de Chine. Le défaut des monnoies anciennes de Chine empêche de remonter dans l'antiquité de l'histoire de cet Empire, T. I, 55 & suiv. *Tcheng-tang*, Fondateur de la Dynastie des *Chang*, fait exploiter une mine de cuivre, & en fait fabriquer des pieces de monnoie, T. III, 25. Sous quel Empereur, la monnoie de cuivre qui ne se fabriquoit auparavant que dans l'enceinte du Palais, se fabriqua partout, & devint plus commune, 68. Les monnoies actuelles de Chine, sont de cuivre ou d'argent, T. IV, 307. La monnoie de cuivre est ronde, a un petit trou quarré au milieu, deux caracteres chinois sur la face, & deux mots tartares sur le revers, *ibid.* On fond les monnoies en Chine, 308; elles sont du ressort du Tribunal des finances, *ibid.*; notice des poids, des balances & du karat des monnoies d'argent, *ibid.* Le systême du Gouvernement de Chine, par rapport à la valeur respective & au taux des monnoies, est bien différent de celui du Gouvernement françois, 309 & suiv. Il ne sort point de monnoie de Chine, & il n'y en entre point, 311. Quelles sont les vues du Gouvernement de Chine par rapport à la circulation continuelle de la monnoie, 312. L'Empereur *Kao-tsou* regle ce qui concernoit les monnoies, détermine leur empreinte & fixe leur poids, T. V, 113. A combien est evaluée l'once actuelle d'argent de Chine, T. VII, 64, & T. IX, 30.

Montagne. Ce que doit faire un Général d'armée quand ses troupes sont dans le voisinage d'une montagne, T. VII, 107, 118. Quelles sont les montagnes qu'on appelle en Chine *Yo*, T. II, 169.

Montesquieu. Ses erreurs sur le despotisme qu'il attribue aux Empereurs de Chine; & sur la politique de la cérémonie du labourage, T. VIII, 187, 188. Sur le systême des climats, 212.

Montucla. (M.) Sa remarque sur l'impossibilité qu'il y a de supposer que les Auteurs chinois anciens puissent nous induire en erreur sur tout ce qu'ils rapportent de leurs sciences, de leurs arts, & en particulier de leurs observations astronomiques, T. II, 109. (*Voyez* à ce sujet le raisonnement de M. Amiot, 114, 115).

Monumens: on a en France quarante volumes des Monumens antiques de Chine en vases & pieces de diverses formes, T. II, 556. Dans quel sens il faut prendre ce qu'a dit M. Ko sur le défaut de monumens en Chine, & ce qui le justifie des erreurs qu'on lui imputeroit à ce sujet, 557. La sagesse a fait des choix de monumens, & ces choix ont été limités, *ibid.* Ce qui prouve qu'on a eu en Chine la manie des monumens publics, 559, 560. On en pourroit faire une nombreuse bibliotheque, 560. Chaque Dynastie a donné la description des siens, *ibid.* Quand les monumens publics avoient eté détruits par des révolutions, le Gouvernement les rétablissoit, mais sans se mettre en peine de suivre l'ancien plan, *ibid.* Ce qu'on a de plus ancien en monumens se trouve dans les montagnes ou endroits d'un difficile accès, 561; l'Empereur régnant a donné ordre d'en faire des dessins sur les lieux, pour en avoir une collection générale, *ibid.* Soit qu'on les considere en Antiquaire ou en Savant, l'Europe n'a aucun intérêt réel à connoître les anciens monumens de Chine, 561, 562. Monumens de Chine, pour l'histoire de l'ecriture & des caracteres des Chinois, T. IX, 284, 285 & suiv. Quels sont ceux qui restent de la haute antiquité, 390: on convient pourtant assez généralement que le défaut des monumens

monumens en Chine, empêche de remonter dans les premiers tems de cette Monarchie, T. I, 55, 316.

Morale (la) est portée à un degré etonnant de perfection dans les livres chinois, T. II, 370. Etat de la morale chez les Chinois, T. VIII, 235, 236. Quels sont les principaux livres de morale, 169. Quel est le style de la langue chinoise, le plus propre pour ecrire sur la morale, 169, 170. Caracteres chinois tracés d'après la morale, T. IX, 308. Quel est le plan du livre qui contient les principes de la morale des Chinois, 411 & suiv. Quels sont les principaux articles de la morale chinoise, *T. II*, 175 & suiv. (Voy. *Philosophie & Morale* des Chinois).

Moralès, Missionnaire Dominicain : il obtient du Pape Innocent X, un décret contre le parti du P. Ricci, qu'il prétendoit autoriser l'idolâtrie en Chine, en permettant aux Chinois de rendre un culte extérieur à leurs parens morts, T. V, 64.

Mort, (la) fait peu d'impression sur les Chinois, T. VII, 37. Raison pour laquelle on doit la chercher, 291. Cinq motifs légitimes peuvent porter tout guerrier à chercher la mort, *ibid.*

Moscovie. Lenteur du progrès des Sciences dans la Moscovie, T. IX, 355.

Mots. Opinions bizarres de quelques Lettrés chinois, sur l'essence des sons des mots, T. VIII, 190, 191. Rapport qu'ils admettent entre le son & la signification des mots, *ibid.* Par quelles lettres de notre alphabet ils commencent, & quelles en sont les finales, 202. Comment on a introduit des mots nouveaux dans la langue chinoise, 206, 207. Mariages des mots, 208; composition des mots, *ibid.*; les mots etoient monosyllabiques originairement dans la langue françoise, 208 Elocution de Chine, relativement au choix des mots, 256, 257.

Mou, nom qu'on donne en Chine à une mesure de terre, T. III, 345.

Mou : ce que signifie ce caractere dans la langue chinoise, T. IV, 227.

Mou, arme chinoise ; quelle forme & quelle longueur on lui donnoit, T. VII, 259.

Man-ha-lan, un des principaux Officiers de l'isle de *Tay-ouan :* il ecrit à *Kien-long* le détail du désastre arrivé dans l'isle Formose par le débordement de l'Océan, T. X, 139.

Mouk-den : erreur d'un Auteur célebre au sujet du Poëme de l'Empereur *Kien-long*, qui contient l'eloge de *Mouk-den*, T. IX, 1. Ce que l'Empereur *Kang-hi* disoit des chasses de *Mouk-den*, 240.

Mou-koua, nom qu'on donne en Chine au coignassier. (Voyez *Coignassier*).

Mou-koung, forme le grand Etat de *Si-joung*, & le gouverne avec eclat, T. III, 209.

Mou-koung, Roi de *Tsin*, T. VII, 178, 179. Ses victoires sur les Tartares Occidentaux, *ibid.* Epoque de sa mort, *ibid.*

Mou-lu-paï, espece de bouclier de Chine ; quelle en est la forme, & quel usage on en fait, T. VIII, 360.

Mou-ouang, Empereur de Chine, il réveille en Chine le goût d'orner les jardins avec luxe, T. VIII, 304.

Mou-tan, (le) ou pivoine, arbrisseau de Chine, T. III, 461. Depuis quand il est connu en Chine, & quelles révolutions il a eprouvées, 462 & suiv. Description du *mou-tan*, 464, 465. Il y en a beaucoup d'especes différentes, 466. Comment on les eleve, *ibid.* & suiv. Quelle culture & quels soins le *mou-tan* exige, 468, 469 & suiv. On le distingue en pivoine mâle & en pivoine femelle, 472, 473. Comment on multiplie le *mou-tan*, 474. Quelle nature de terrein il exige, 475. Tems où il faut le tailler, 476. Délicatesse de cet arbrisseau, 477 ; quelles en sont les vertus, 478. La fleur du *mou-tan* est très-belle, T. VIII, 312.

Mou-tsoung, Empereur de Chine ; ses

cruautés, & sa mort tragique, T. V, 418.

Munitions de guerre & de bouche : comment elles doivent être distribuées, T. VII, 79.

Muraille (la grande) a eté commencée l'an 303 avant l'ere chrétienne, par le Prince de *Tchao*, nommé *Ou-ling*, T. II, 461. Par quelle progression de tems & de travaux elle est venue à embrasser la vaste etendue de pays qu'elle embrasse aujourd'hui, *ibid.* & suiv. Travaux de *Tsin-ché-hoang-ti* pour réparer & etendre la grande muraille, T. III, 263, 264.

Musc : comment s'appelle l'animal dont on tire le musc, T. IV, 493. Différence qu'il y a pour la bonté du musc quand l'animal a eté etranglé dans les lacs, ou pris dans les filets, 497; quel est le meilleur, 499; maniere d'eprouver s'il n'est point altéré, *ibid.* (Voyez *Che-hiang*).

Musique (la) etoit connue en Chine dès les premiers tems, T. I, 29. Pourquoi les sectes de *Foë* & des *Tao-sée* se sont opposées au recouvrement & à la publication du *Yo-king*, ou *King* de la musique, 45. L'Empereur *Kao-tsou* fit composer une nouvelle musique, ne voulant pas recouvrer l'ancienne, 46. par qui la musique vocale & instrumentale fut perfectionnée, 120. A qui les *Tao-sée* attribuent l'invention du *kia* & du *che*, instrumens de musique chinois, 132. Quels avantages *Chun* attribuoit à la musique, dans le discours qu'il tint à *Kouei*, en le nommant Président de la musique, 235. Sous le regne de ce Prince on avoit en Chine divers instrumens à corde & à vent, & la Poésie etoit déjà au service de la musique, 237. L'usage de chanter alors des cantiques dans les sacrifices s'est conservé jusqu'à présent, & la plus belle musique que les Chinois aient, est celle du grand sacrifice dans le *Tien-tan*, *ibid.* Outre les principes de la musique, le *Yo-king* contenoit encore la morale, & les enseignemens de la religion chinoise, 256. L'etude de la musique faisoit une partie essentielle de l'education dans toutes les Provinces de l'Empire de Chine, 257. Quelles sont les idées des Lettrés chinois sur la musique, *ibid.* Elle a eté toujours l'objet des soins du Gouvernement, *ibid.* & suiv. Une des premieres attentions de *Ou-ouang*, après avoir conquis l'Empire, fut de régler la musique, T. II, 67. Le premier usage que *Fou-hi* fit de l'invention de la musique fut de chanter le triomphe qu'il avoit remporté sur l'ignorance & la barbarie, T. III, 9. *Ling-lun* travaille sur la musique par ordre de *Hoang-ti*, en regle les cinq tons, & fait plusieurs instrumens, 11. *Chao-hao* compose la musique surnommée *Ta-yuen-yo*, 13. Pour quel usage *Tchoan-hiu* composa la musique *tcheng-yun*, 15. *Ti-kou* fait composer la musique *kieou-chao*, 16. A quel usage *Yao* destina la musique *ta-tchang* qu'il avoit composée, 18. De quelles inventions la musique chinoise est redevable à *Chun*, 19. *Yu* compose la musique *ta-hia*, 22, 23; celle qui porte le nom de *ta-hou* est due à *Tcheng-tang*, 25. *Ou-ouang* & *Tcheou-koung* perfectionnent la musique, 34, 35. *Quel est le but de la musique, selon la morale chinoise, dans les Temples & dans les Salles des Ancêtres, dans les fêtes publiques & dans les assemblées des parens, dans les familles & dans les ménages*, T. IV, 21. De quelle maniere les Commentateurs des *King* expliquent comment la musique est le moyen le plus sûr de réformer les moeurs, 60. Avec quel instrument les Chinois, dans leurs concerts, donnent le ton aux autres instrumens, 69. La musique fait partie de la cérémonie qui se pratique au premier jour de l'an quand l'Empereur va saluer l'Impératrice-mere, 141, 142; elle entre dans toutes les grandes fêtes & céré-

monies de l'Empire, 151. L'etude de la musique chinoise faciliteroit & abrégeroit beaucoup les recherches sur la musique des anciens, *ibid.* Observations de l'Empereur *Kang-hi*, sur le ton, les sons & le frémissement de deux cordes sonores, 460 & suiv. Mémoire de M. Amiot sur la musique des Chinois; où il en démontre l'antiquité & le véritable systême, & dans lequel il donne les connoissances les plus détaillées sur les Musiciens les plus célebres de Chine, sur les instrumens, *&c.* (Voyez *Amiot*). Quels sont les tons de la musique chinoise, T. VII, 81. Usage qu'on doit faire de la musique contre les ennemis, 104. Quels sont, dans la langue chinoise, les mots les plus propres à la musique, T. VIII, 152. Ce que l'Empereur *Kang-hi* disoit de la passion qu'on avoit de son tems pour la flûte, T. IX, 197, 198. Quelles etoient les idées de ce Prince sur la musique, & quels soins il prit pour la rectifier, 220 & suiv. A quel degré de perfection la musique etoit parvenue dès les premiers tems connus de la Monarchie de Chine, & texte frappant du *Chou-king* sur les impressions que fait la musique, 372, 373. Quel a eté le genre de musique propre à chaque Dynastie, 373, 374.

Mutilation (la) est en usage chez les Chinois, mais non pas comme le prétend M. Paw : la totalité des Eunuques, en Chine, monte au plus, à huit mille : aucune loi ne l'ordonne ni ne la permet même, T. II, 371 & suiv.

Mutinerie (la) exige d'abord des ménagemens, T. VII, 116. Comment on doit la réprimer, *ibid.*

Mythologie : comment la poésie chinoise supplée à la mythologie, T. VIII, 239, 240.

N

Naissance de l'Empereur (le jour de la) est célébré en Chine, T. IV, 123.

Nan-chan, montagne de Chine; invocation qui lui est faite par un Poëte, T. IV, 172.

Nang-sou, espece de petite-vérole; quels en sont les signes, T. IV, 403.

Nan-hiou, ville de Chine située à l'extrémité de la Province de Canton : description de cette ville par M. Bourgeois, T. VIII, 294.

Nan-kin, ville de Chine qu'on regarde comme la plus grande du monde, T. VIII, 296. Dans la description qu'en fait M. Bourgeois, il paroît avoir trouvé très-long le fauxbourg par lequel il passa, mais les maisons éloignées les unes des autres, ayant entre elles des plantations de roseaux & de bambou, 297. Jugement que ce Missionnaire a porté des quatre arcades qui forment la porte de la ville, ainsi que du dedans de la ville & des boutiques, *ibid.* Description de la fameuse Tour de cette ville, revêtue partout de briques vernissées, *ibid.* M. Bourgeois & son Compagnon, après avoir considéré *Nan-kin*, du cinquieme etage de la Tour l'estiment les deux tiers de Paris, *ibid.* Comment ils reconnurent ensuite qu'ils s'etoient trompés dans leur estimation, & que l'enceinte de la ville etoit bien de quinze à seize lieues, *ibid.* Nouvelle description plus détaillée de la ville de *Nan-kin*, du fauxbourg, de la porte, du dedans de la ville, des boutiques de la Bonzerie où est la Tour, du Temple, des Idoles, du travail qu'a dû coûter la Tour, & de la hauteur que lui donnent les Bonzes & M. la Croix, T. IX, 432 & suiv. *Nan-kin* forme un quarré imparfait, 434. Les maisons y paroissent egales, & on n'y voit rien de saillant, pas même l'ancien Palais des Empereurs, 435. D'après quelles observations M. Bourgeois donne à cette ville trois à quatre lieues de circuit, *ibid.* Les maisons de *Nan-kin* ont seulement le rez-de-chaussée; mais comme il n'y a ni jardin, ni remises, ni ecuries, & qu'une famille

entiere se loge dans une seule chambre de dix à douze pieds en largeur & profondeur, il est possible, comme on l'assure, que cette ville contienne deux millions d'habitans, 436, 437. Si la ville de *Nan-kin* etoit habitée dans sa totalité elle auroit plus de dix millions d'habitans, 438.

Nan-lu, son fondamental de la musique chinoise, le dixieme dans l'ordre des *lu*, & le cinquieme des *yn-lu*; il répond à la huitieme lune, & au caractere cyclique *yeou*, T. VI, 99, 231.

Nan-mou, nom qu'on donne en Chine au cedre; on en distingue plusieurs especes, T. II, 528. Propriétés & qualités de ce bois: avec quelle facilité on le travaille, & quel avantage on en retireroit en Europe s'il y etoit connu, 529.

Nan-ngan. *Tcheou-tchun-y* obtient le Gouvernement particulier de *Nan-ngan* & s'en démet par grandeur d'ame, T. VIII, 69.

Nan-pe-tchao, nom des Dynasties qui régnoient dans le Nord & le Sud de la Chine vers l'an de J. C. 419, T. II, 301. Précis des ouvrages & de la vie des Auteurs qui ont ecrit sur l'Histoire sous ces Dinasties, *ibid.* & suiv.

Nan-tang-ly-heou-tchou, Empereur de Chine, T. V, 464. De qui il descendoit, *ibid.* Sa trop grande sécurité est cause de sa perte, 464, 465. En lui s'eteint l'illustre maison des *Tang*, 466.

Nan-tchang, Capitale du *Kian-si*; description de cette ville, T. VIII, 296. Comment *Tcheou-tchun-y* s'y conduisit pendant son gouvernement, 72, 73.

Nan-tsien, ville de Chine, Métropole des villes qui sont sur le haut *Kian*, T. VIII, 296.

Nan-ugnan, ville de Chine, au pied de la montagne du côté de *Kian-si*, T. VIII, 294. Elle est remarquable par le grand nombre de porteurs & de portefaix, sur les epaules desquels passent nécessairement toutes les marchandises de l'Empire qui vont en Europe, & toutes celles qui viennent de l'Europe & des Indes pour la Chine, 295.

Natation: quelle importance l'Empereur *Kang-hi* mettoit à la science de la natation, T. IX, 118.

Navarette, Dominicain Espagnol, fait un voyage à la Chine: ce qu'il rapporte d'un Ambassadeur Portugais qui obtint avec beaucoup de peine la permission d'aller à Pé-king, T. V, 22, 23.

Navires de Chine; modeles de ceux qui sont en usage à Canton. (Voy. *Vaisseaux Chinois*).

Nécessité, (définition de la) T. VII, 172.

Néedham; (M. de) son opinion sur l'analogie des caracteres chinois avec les hiéroglyphes d'Egypte. (Voyez *Caracteres chinois*).

Nei-ko, nom que porte le Tribunal des Ministres chinois, T. III, 499. Le second livre du Code de la Dynastie régnante traite de ce Tribunal, & des chambres qui en dépendent, pour l'expédition des affaires du dedans & du dehors, T. VIII, 221.

Nei-ou-fou; on appelle ainsi le Tribunal du Palais en Chine, T. III, 500.

Nei-tsée, Chapitre du *Li-ki*; maximes qu'il renferme sur la piété filiale, T. IV, 16, 17 & suiv.

Nénuphar de Chine: célébrité de cette plante aquatique, T. III, 437. Description du nénuphar, 438. On en distingue quatre especes, 439. Quelle est la culture qu'il exige, *ibid.* Usages auxquels on l'emploie, *ibid.* Vertus des fleurs, du fruit, de la graine & de la racine du nénuphar, 440, 441. De quelle utilité les nénuphars sont pour les etangs, T. IV. 489.

Néophites chinois. Malgré la douceur des loix & la décence des mœurs publiques en Chine, plusieurs Mandarins des Provinces ont traité les Néophites avec cruauté, T. VIII, 217.

Ngai-kong-ouen & *Fang-ki*, Chapitre du

Li-ki : maximes qu'ils renferment sur la piété filiale, T. IV, 25, 26.

Ngai-koung, Roi du pays de *Lou* ; c'est par lui que Confucius finit son *Tchun-tsieou* : utilité de connoître cette epoque pour faciliter l'etude de la chronologie chinoise, T. II, 93.

Ngan-che-mou, Danseur tartare, fameux par les honneurs extraordinaires dont le combla l'Empereur *Kao-tsou*, T. V, 111, 112 & suiv.

Ngan-che-tcheng, place forte de la Corée ; siege de cette ville par l'Empereur *Tay-tsoung* en personne, T. V, 179, 180. Elle devient l'ecueil de la gloire de ce Prince, 181, 182.

Ngan-lou-chan ; quelle révolution ce Tartare, Soldat de fortune & favori de l'Empereur *Hiuen-tsoung*, opéra dans la Chine par une trahison, T. V, 369, 370 & suiv. Il est assassiné, 374.

Ngan-min, Sculpteur de Chine, remarquable par un trait de grandeur d'ame, T. VIII, 105, 106.

Ngan-ouang, Roi de *Han* ; Il est fait prisonnier par l'armée de *Tsing-che-hoang-ti*, & détrôné, T. III, 216.

Ngan-tchi : ce qu'il dit au sujet de l'education des Princes, T. IV, 81.

Ngan-tou-chan, Général tartare, T. V, 388. Il se révolte contre son Souverain, *ibid.* On lui amene *Tou-fou*, Poëte célebre du tems, qu'on avoit surpris sur un chemin ; il refuse de le voir en le traitant avec une irronie amere, 389.

Ngeou, racine du nénuphar de Chine ; quelles en sont les propriétés, T. III, 441.

Ngnan-tchi. Pourquoi il donne à l'amour filial la supériorité sur l'amour conjugal, T. IV, 46.

Ngneou-yang-cheng, Lettré chinois, (Voyez *Fou-cheng*).

Ngueou-yang ; son discours devant le tombeau de *Sée-ma-kouang*, surnommé *Ouen-kong*, T. IV, 242 & suiv.

Ngueou-yang-sieou, Savant de Chine très-célebre. Comment il contribua à l'avancement de *Sou-ché*, T. X, 71.

Niao-tsiang, corps de troupes en Chine, T. VII, 334.

Nid d'abeilles, nom d'une arme à feu des Chinois, T. VIII, 360 ; c'est une des armes les plus terribles qu'on puisse employer en Chine, *ibid.* ; sa charge est d'une centaine de balles, & ces balles tuent jusqu'à la portée de quatre à cinq cens pas, *ibid.* Figure & explication de cette arme, *ibid.*

Nieou-hing, corrige par un trait singulier de modération, son frere enclin au vice de l'ivrognerie, T. IV, 261, 262.

Ni-koan, Lettré chinois, (Voyez *Fou-cheng*).

Nil. (le) Recherches qu'on fit dans l'antiquité pour trouver la source du Nil, T. IX, 283 ; à qui l'on en doit la découverte, 284.

Ningouta ; latitude & longitude de cette ville de Tartarie, T. VII, 15.

Ning-tsong, Empereur de Chine ; comment il honore la mémoire de *Tcheou-tchun-y*, T. VIII, 75. Quel titre d'honneur ce Prince donna à *Tcheng-y*, 111.

Nitre, (observations de l'Empereur *Kang-hi*, sur le) T. IV, 463 ; il abonde dans l'eau, la terre & l'air de *Péking*, jusqu'à sept ou huit lieues à la ronde, T. VI, 339. Observations à ce sujet, & expériences faites avec un baquet plein d'eau placé à côté du thermometre de Réaumur, *ibid.* & suiv. (Voyez *Pé-tché-ly*).

Niu-kié-tsi-pien, ouvrage de *Pan-hoei-pan*, Savante Chinoise, qui expose, en sept articles, les principaux devoirs des personnes du sexe, T. III, 368 ; dans le premier, l'etat d'une personne du sexe est considéré comme un etat d'abjection & de foiblesse, 368 & suiv. ; le second article traite des devoirs généraux des personnes du sexe, quand elles sont sous la puissance de mari, 370 & suiv. ; le troisieme traite

du respect sans bornes que la femme doit à son mari, & de l'attention qu'elle doit avoir continuellement sur elle-même, 372 & suiv.; le quatrieme expose les qualités qui rendent une femme aimable, 375 & suiv.; dans le cinquieme il est parlé de l'attachement inviolable que la femme doit avoir pour son mari, 377 & suiv.; le sixieme traite de l'obéissance qu'une femme doit à son mari, au pere & à la mere de son mari, 379 & suiv.; le septieme prescrit la bonne intelligence qu'une femme doit toujours entretenir avec ses beaux-freres & belles-sœurs, 381 & suiv.

Noan-kieou, espece de petite-vérole; quels en sont les signes, T. IV, 403.

Noblesse, (la) n'est point héréditaire en Chine, T. V, 27.

Noël, (le P.) a traduit le *Hiao-king* en latin, T. IV, 29. Pourquoi sa traduction differe nécessairement de celle de M. Cibot, *ibid.*

Noix, (les) sont très-grosses en Chine; T. III, 498. Quelle méthode les Chinois emploient pour les conserver, T. IV, 487.

Noix de Galle. Comment les Chinois y suppléent pour leur teinture noire, T. III, 486, 487.

Nombres pairs & impairs: leur arrangement est supposé avoir donné lieu à *Fou-hi* de composer ses Trigrammes, T. II, 191. (Voyez *Lo-chou* & *Ho-tou*). Quand ils sont placés dans leur ordre naturel, ils représentent alternativement le ciel & la terre, 193. Ils se distinguent en parfaits & imparfaits; les nombres impairs sont parfaits ou *yang*, & les nombres pairs sont imparfaits ou *yn*, T. VI, 135, 137. C'est au moyen de ces deux sortes de nombres que se forme le systême musical, 135 & suiv. Différentes méthodes pour obtenir la valeur des *lu* par les nombres, 142. Celle qui suppose le *Hoang-tchoung*, composé de quatre-vingt-une parties, est la plus ancienne, *ibid.* & suiv. Ce que pensent en Europe, touchant l'expression numérique des sons, & en général, touchant les proportions harmoniques, ceux dont les connoissances musicales sont bornées aux instrumens à toucher, 200, notes *h. i.*

Noms propres de Chine, (les) sont en très-petit nombre, T. I, 200.

Nou-koung, espece d'arc chinois très-ancien, & perfectionné par *Tchou-ko-leang*, T. VIII, 371. On peut, au moyen de cet arc, lancer jusqu'à dix fleches à la fois, *ibid.* Figure & explication de cette arme, *ibid.*

Nourriture, (la) etoit meilleure autrefois en Chine qu'à présent, T. IV, 55; en quoi elle consiste, 322. (Voy. *Alimens des Chinois*).

Noyés. Comment, à l'inspection des cadavres, on connoît en Chine si les personnes sont tombées dans l'eau, ou si elles y ont eté jettées, T. IV, 430.

Nuit, (la) est distinguée en cinq parties par les Chinois, T. VII, 32.

Ny-foung-yo, espece de poudre à tirer, très-forte & d'un effet surprenant, T. VIII, 337.

O

Oang-po, Lettré de Chine, célebre par sa satyre contre *Ou-ché*, T. V, 278. Comment il en fut puni, *ibid.*

Obeissance filiale: elle renferme tous les devoirs d'un fils, T. IV, 69. Mérite de l'obéissance filiale, *ibid.* L'obéissance au Souverain, à un Supérieur, à un Maître, est bien différente de l'obéissance filiale, selon *Tchin-tsée*, *ibid.*

Obseques. Ce qui se pratique aux obseques des Chinois, T. IV, 247.

Odes. La langue poétique de Chine est très-propre au genre de l'ode, & le *Ché-king* contient de très-belles odes. (Voyez *Poësie*).

Œufs de poissons: on a éprouvé en Chine une maniere de les faire eclorre, en

les faisant couver par une poule, T. IV, 492.

Œuvres impériales, (les) de *Kang-hi*, sont distingués de ses œuvres littéraires, T. IV, 100.

Officiers: comment ils doivent être pour servir de modeles à leurs soldats, & s'en faire obéir, T. VII, 121, 122. Les Officiers généraux doivent eviter de s'enflammer, pour prévenir bien des dangers qui peuvent en résulter, T. VII, 121, 122. Les Officiers subalternes etant les rameaux de l'Etat, selon Confucius, l'Empereur doit en faire grand cas, T. IV, 83.

Oiseaux, (les) peuvent servir à un Général d'armée pour découvrir les pieges de l'ennemi, T. VII, 113.

Oiseaux & rats ensemble. Dans quel endroit de Chine on trouve ces deux especes d'animaux dans les mêmes nids, T. IV, 470, 471.

Oiseaux rouges, nom qu'on donne en Chine à une espece d'etendard; où il faut les placer dans une armée, T. VII, 200.

Olopen. Sous quel regne il porta la Religion chrétienne en Chine, T. V, 124, 153.

O-mito, Dieu de Chine: T. V, 59. (Voy. *Sectes des Chinois*).

Once chinoise: quelle en est la valeur, T. VII, *319, 320: à combien de notre* monnoie equivaut l'once d'argent de Chine, T. IX, 30, (Voyez *Poids & Mesures de Chine*).

Onei-nan-tse, Ecrivain célebre en Chine; à qui il attribue l'invention des caracteres chinois, T. IX, 289.

Oranges. Quelle méthode on emploie en Chine pour les bien conserver, T. IV, 489.

Oranges-coings, arbre fruitier de Chine, T. III, 495.

Ordre, (l') est etabli pour diriger la Justice, T. VII, 230. Ce qu'inspire l'amour de l'ordre, 231, 233, 234.

Ordres de Citoyens en Chine: on en compte six; les Mandarins, les Gens de guerre, les Lettrés, les Cultivateurs, les Artisans & les Marchands, T. I, 456. Depuis le commencement de la Monarchie jusqu'à la grande révolution du regne de *Tsin-ché-hoang-ti*, on en distinguoit quatre, T. IV, 35. Il y en a sept actuellement; comment M. Cibot les considere par rapport à leurs biens & à leurs possessions, 312 & suiv.

Ordres de bataille des Chinois. Hoang-ti en inventa trois, T. VIII, 332; le premier est en cinq divisions; le second est plus combiné, & les différens corps désignés sous les noms du ciel, de la terre, des vents, des nuages, *&c.* y sont disposés de maniere à pouvoir se mouvoir sans s'embarrasser les uns les autres; le troisieme est plus combiné encore, puisque neuf corps de troupes peuvent se mettre en bataille & se rassembler sans confusion, 332, 333. (Voyez les *figures* de ces trois ordres de bataille dans la *Planche I*, 346). La méthode de *Lu-ya*, pratiquée par *Ou-ouang*, consistoit à ranger l'armée en bataillon quarré, 333. (Voy. *Planche I*, 346). Le même *Lu-ya* ayant augmenté la milice de trois corps, remplit les vuides qui se trouvoient dans son premier ordre de bataille, & partagea le grand quarré en neuf petits quarrés, 333, (Voy. *Planche I*, 346). *Sun-tsée & Ou-tsée*, renchérirent sur tout ce qui avoit eté fait avant eux, en faisant représenter par leurs corps de troupes les figures *lo-chou* & *ho-tou*, 334. (Voy. *Planche II*, 347). Ordres de batailles de *Tchou-ko-leang*, lorsqu'il combattit à *Yu-fou-kiang*, & contre ceux du Royaume de *Ouei*, 334. (Voyez les *figures* de ces ordres de bataille, *Planches II & III*, 347, 348). Ces ordres de batailles furent perfectionnés & variés par *Ly-tsing*; dans le premier, par l'arrangement en rond du dedans, & les six petits quarrés qui sont autour, il imite une fleur qui s'épanouit: dans le second,

il range en sept divisions les trois sortes de troupes, celles qui combattent dans les chars, l'infanterie & la cavalerie; dans le troisieme, il divise son armée entre douze Officiers généraux, 334. (Voyez *Planches III* & *IV*, 348, 349). *Ly-tsing* & *Tchao-pen-hio* sont les seuls qui aient bien compris, & qui aient employé avec avantage la méthode des anciens pour rassembler les troupes après la bataille afin de recommencer le combat, 335. (Voyez *Planche IV*, 349). Méthode de *Yu-ta-hien* pour faire avancer de nouveaux rangs pendant que ceux qui avoient combattu se reposoient, & pour faire avancer les troupes en serpentant, 325. (Voyez *Planche IV*, 349). Invention de *Tsi-ki-koang* pour l'union des différens corps de troupes qui soutiennent ceux qui les précedent, 335. (Voy. *Planc. V*, 350). De quelle maniere ce Général partageoit à droite & à gauche les troupes armées *ibid.* (Voy. *Pl. V*). Comment il changeoit deux corps de troupes composés de cinq brigades, en d'autres corps composés de trois brigades, *ibid.* Les différens ordres de bataille observés en Chine par les anciens etoient modelés sur ceux de *Hoang-ti*, & de *Tay-koung*, 335. Il n'est guere possible d'en faire usage aujourd'hui, parce qu'on a aboli l'usage des anciennes armes, & qu'on leur en a substitué d'autres qui demandent nécessairement un arrangement différent, 336, 350. Ordre de bataille imitant les six fleurs, 351. Ordre de bataille en bataillon quarré, *ibid.* Ordre de bataille représentant les deux principes matériels *Yang* & *Yn*, 352. Ordre de bataille *des trois continus*, c'est-à-dire, des corps de troupes qui se succedent sans interruption, *ibid.* Ordre de bataille représentant la fleur *mei-hoa* dans plusieurs formes, 353. Un autre représentant les trois principes actifs, le ciel, la terre & l'homme, *ibid.* Ordres de bataille en aîles de papillon, 354. Les principaux ordres de bataille des armées navales des Chinois, campées sur le grand *Kiang* ou en pleine mer, sont au nombre de douze, 343, 344. (Voyez *Bataille* & *Tactique*).

Oreilles d'ours de Chine, T. III, 456.

Orgueil, (l') est la source de tous les malheurs d'un Général d'armée, T. VII, 262.

Ortographe chinoise, (l') est fixée par le Dictionnaire de *Kang-hi*, T. I, 315, note *o*. Importance que l'Empereur de Chine met à l'observation de l'ortographe dans tout ce qui lui est présenté, & sévérité avec laquelle il punit les fautes en ce genre, *ibid.*, 315. L'ortographe des mots chinois, ecrits par M. Amiot, est selon la prononciation de la Cour, & non d'après les Dictionnaires faits dans les Provinces, T. VI, 21. Quelles ont eté les variations de l'ortographe chinoise, T. IX, 321, 330. (Voyez *Caracteres chinois*, *Ecriture*, *Langue des Chinois*).

Ou, nom qu'on donne en Chine à un instrument de bois, qui a la forme d'un tigre, T. VI, 61.

Ou. Un *ou* en Chine, est l'habitation de cinq familles seulement, T. VII, 70.

Ou, (le Royaume de) T. VII, 47. Dans quelles Provinces il s'etendoit, *ibid.* 89, 137.

Ouan, poids de Chine, combien il vaut d'onces d'argent, T. IX, 30.

Ouan-cheou, nom d'une cérémonie religieuse pratiquée par l'Empereur de Chine, T. IX, 6, 7. Ordonnance de *Kien-long*, à l'occasion de cette cérémonie, 7 & suiv. (Voyez *Cérémonies*).

Ouan-eulh, Chinoise célebre par son esprit, & associée à *Ouei-ché*, T. V, 336. Elle trempe dans les mêmes complots que *Ouei-ché*, & subit le même sort. (Voyez *Ouei-ché*).

Ouan-li. Ses questions aux Lettrés chinois, T. IV, 63.

Quang,

Ouang, titre d'honneur chez les Chinois : à qui on le donnoit, T. VII, 141, 175.
Ouang-ché, Impératrice de Chine, femme de *Kao-tſoung*, T. V, 259. Elle fait venir à la Cour *Ou-ché* pour l'oppoſer à une rivale, 260, 261. Cette démarche eſt la cauſe de ſa diſgrace, & enfin de ſa mort, 262 & ſuiv.
Ouang-cheng-pien, Général d'armée célebre en Chine, T. III, 148. Il entreprend de détrôner *Siao-ſang-tché*, & trouve la mort au lieu d'un triomphe, 149, 150.
Ouang-chen-tché, nom que portoit *Min-ouang*. (Voyez *Min-ouang*).
Ouang-ché-tchoung, uſurpateur de Chine; ſes ſuccès ſont arrêtés par *Ly-ché-min*, T. V, 95, 98. Il eſt aſſiégé dans ſa Capitale, 99; il tente un dernier effort qui ne lui réuſſit point, 99, 100; il vient ſe mettre à la diſcrétion du vainqueur, 102; ſa malheureuſe fin, 105; ce qui contribua le plus à ſa perte, 206.
Ouang-ché-tchoung. Avantages qu'il remporta ſur les troupes de *Ly-mi*, T. V, 236. Ses vues d'agrandiſſement, 236; ſes ſuccès, *ibid.*; il eſt ſoumis, 245.
Ouang-chou-ouen, Miniſtre de Chine : ſa bienveillance envers *Lieou-tſoung-yuen*, T. V, 428; ſa diſgrâce, 430 & ſuiv.
Ouang-ſou-chang, Eunuque favori de l'Impératrice *Ou-ché*, T. V, 279.
Ouang-ki. (Voyez *Tchong-yong*).
Ouang-koang, Miniſtre de *Tſin-ché-hoang-ti*, T. III, 240. Son diſcours à *Tſin-ché-hoang-ti*, pour conſeiller à ce Prince de donner les Provinces de ſon Empire en apanage aux Princes de ſon ſang, 240.
Ouang-kouei, Mandarin de Chine, ennemi de *Sou-ché* : par quels moyens il vint à bout de le perdre, T. X, 83.
Ouang-koui. Officier général en Chine; il eſt prêt de ſe rendre coupable d'une injuſtice, ſans la fermeté de *Tcheou-tchun-y*, T. VIII, 69, 79.
Ouang-mong-ki, Miniſtre de Chine : comment il a rédigé les regles des aſſemblées de famille, T. IV, 212 & ſuiv.
Ouang-na-ſiang, Officier Chinois, récompenſé par *Ou-heou*, pour une lâcheté & une trahiſon, T. V, 306.
Ouang-ngan-ché, Miniſtre de Chine : ſon crédit dans le Gouvernement, T. VIII, 65, 66, 84 & ſuiv. Son portrait eſt mis dans la ſalle de Confucius, 107. Il eſt appellé à la Cour par l'Empereur *Chen-tſoung*, T. X, 32; de quelle mauvaiſe réputation il jouiſſoit alors, 32; quelle avoit eté ſon education, & par quels talens il brilloit, 33. Ses qualités, ſes vices, & ſes vues ſur le Gouvernement en font un homme ſingulier, 33, 34. Il gagne la confiance de l'Empereur, & parvient à régler le cœur de ce Prince ſur ſes principes d'irréligion, 35. *Ouang-ngan-ché* anime contre lui les vrais Sages, & triomphe de tous les efforts qu'ils font pour le perdre, 35, 36. Il entreprend d'etablir de nouvelles loix, & de bouleverſer toute l'economie du Gouvernement, 36, 37. Son ſyſtême par rapport aux etabliſſemens de nouveaux Tribunaux, prévaut dans toute la Chine, & s'affermit malgré les obſtacles qu'y oppoſent les Cenſeurs & les plus diſtingués de l'Empire, 37 & ſuiv. Juſqu'où alloit le crédit qu'il avoit ſur l'eſprit de *Chen-tſoung*, 39, 40, 42, 72. Il conçoit de l'ombrage d'un Savant, l'eloigne du Miniſtere, des emplois d'Hiſtorien, & enfin de la Cour, 72, 74. Il etend ſon deſpotiſme juſques ſur les *King* qu'il veut qu'on interprete à ſa maniere, 76. Il médite la perte d'un cenſeur rempli de zele, 80. Son entêtement, 87, 88. Suites de ſa mort pour lui & ſes partiſans, 193.
Ouang-ouen. Ce qu'il dit en parlant du titre *de pere & de mere du peuple* qu'un Empereur doit préférer à tout, T. IV, 66.

Ouang-pen, Général de *Tsin-che-hoang-ti*, T. III, 220. Ses exploits dans le Royaume de *Ouei*, 221, 222; dans le Royaume de *Yen*, 226 & suiv.

Ouang-pin. Son intrépidité pour sauver la vie à son pere, T. IV, 262.

Ouang-pou, Ministre d'Etat du tems de *Tay-tsou*, T. VIII, 9. Il est obligé de se prosterner aux pieds de *Tchao-koang-yng* en le reconnoissant pour Empereur, 10.

Ouang-sin, Mandarin de Chine, mis à contribution par *Ly-ché-yao*, T. IX, 43.

Ouang-tao. Pour quel motif il fut destitué de la place de chef des Censeurs, T. X, 47.

Ouang-ta-ou: trait de sa valeur au siege de *Piche-tcheng*, T. V, 174.

Ouang-tchao-sou, Sage de Chine, T. VIII, 23; il est introduit à la Cour de *Tay-tsou*, *ibid.* Ses réponses aux questions de l'Empereur, & ses instructions sur les devoirs les plus essentiels de celui qui est chargé du Gouvernement, 24.

Ouang-tcheng, premier nom qu'a porté *Tsin-che-hoang-ti*. (Voyez *Tsin-che-hoang-ti*).

Ouang-tchi, nom d'un chapitre du *Li-ki*, où sont contenues des maximes sur la piété filiale, & le respect dû aux aînés & aux vieillards, T. IV, 14.

Ouang-tchou, Secrétaire des ordres de *Tay-tsou*, T. VIII, 15. Il est accusé par les Censeurs comme incapable de remplir un emploi aussi important, 16. L'Empereur lit en plein Conseil la représentation des Censeurs, l'approuve, & *Ouang-tchou* est disgracié, *ibid.*

Ouang-toung, le même que *Ouen-tchoung-tsée*. (Voyez *Ouen-tchoung-tsée*).

Ouang-tseng, est proposé par *Sée-ma-koang* pour entrer dans les affaires du Gouvernement, T. X, 26.

Ouang-tsien, Général de *Tsin-ché-hoang-ti*, T. III, 223. Il rétablit les affaires autant par sa prudence que par sa valeur, 224, 225. Il range tout le pays de *Tcheou* sous la domination de son maître, 226.

Ouang-tsiuen-pin, Général d'armée sous l'Empereur *Tay-tsou*, T. VIII, 25. Attentions & bienveillance de cet Empereur pour son Général, 25, 26.

Ouang-yen-tseou, Savant de Chine, T. VIII, 102. Il s'adresse aux Ministres, leur représente que *Tchang-y* pouvoit encore être utile à la Cour & le fait rappeller, *ibid.*

Ouang-yuen: ce qu'il disoit sur la vertu d'un Souverain, T. IV, 51.

Oubaché, nom du *Han* des *Tourgouths*; les mauvais traitemens des Russes lui font naître le projet de les abandonner avec tout son peuple; il l'exécute & vient se ranger sous la domination de l'Empereur de Chine, T. I, 408 & suiv.

Ou-ché, autrement *Ouei-ché* ou *Tsé-tien-hoang-heou*, Impératrice de Chine, célebre par ses crimes, & qu'on peut nommer l'*Athalie* de la Chine, T. V, 71. Elle est elevée à la dignité d'Impératrice malgré les Ministres, les Tribunaux & les Grands, T. V, 249, 250. (Voyez *Tsé-tien-hoang-héou*).

Ou-ché-hou, pere de la célebre *Ou-ché*, & Commandant des troupes de la ville de *King-tcheou*, T. V, 255. Il reçoit ordre de l'Empereur *Tay-tsoung* d'amener sa fille à la Cour, & l'y amene malgré les représentations de son epouse qui ne pensoit pas, comme lui, aux avantages qu'il en pouvoit retirer pour son elévation, 257.

Ouei: à quels peuples la Chine donnoit ce nom, & quel rang les *Eleuths* tenoient parmi eux, T. I, 341, note 12. (Voyez *Eleuths*).

Ouei, (le Roi de) est contraint de recevoir la loi de *Tsin-che-hoang-ti*, T. III, 213.

Ouei, Royaume de Chine situé dans le *Ho-nan*, près de *Kai-fong-fou*, & dont *Ouei-ché*, pere de *Ouan-kong*, fut fondateur, T. VII, 163.

Ouei-che, Fondateur de la Principauté d'*Ouei*, T. VII, 163. Quoiqu'il ne fût d'abord qu'un rébelle, *Ouei-lié-ouang* lui confirme la possession de sa Principauté, 164. Ses vertus, sa valeur, & sur-tout sa bonne-foi l'ont rendu recommandable, *ibid.*

Ouei-che, Impératrice de Chine, epouse légitime de *Tchoung-tsoung*, T. V, 297. Elle s'associe une femme pour la seconder dans les desseins qu'elle avoit de se mettre à la tête des affaires, T. V, 336. Elle excite des troubles & répand le sang des Magistrats les plus integres, 336, 337. Elle entreprend de venger la mort de son favori par celle de son epoux, 339, 340. Elle se charge elle-même de l'empoisonner, 341. Elle rend les suites de cette exécution favorables à ses desseins ambitieux, 341, 342. Elle ne jouit pas long-tems du fruit de son crime; elle est tuée par un simple soldat, 342, 343. (Voy. *Ou-ché*).

Ouei-koung, Auteur chinois, nommé encore *Tching-yao-che*, T. VII, 305. Ses dialogues avec *Ly-che-min*, ne sont qu'une explication des treize articles de *Sun-tsée*, & des six articles de *Ou-tsée*, *ibid.*

Ouei-lie-ouang, Empereur de Chine; dans quel tems il vivoit, T. VII, 163. Il confirme *Ouei-che*, quoique rébelle, dans la possession de la Principauté de *Ouei*, 164.

Ouei-liu, transfuge chinois à la Cour des Tartares *Hiong-nou*, Auteur de tous les maux qu'on fit souffrir au célebre *Sou-ou*, T. III, 320. Il cherche à le séduire, 321; ne pouvant y réussir, il le persécute, 326, 327 & suiv. 332, 333.

Ouei-ngan-ché, Ministre de Chine sous *Joui-tsoung*; trait de son zele pour le bien public, T. V, 345, 346.

Ouei-ou-ti, Ministre de Chine, fameux dans l'Histoire sous le nom de *Tsao-tsao*, T. III, 104. Dès sa plus tendre enfance il donne des marques d'un grand discernement, & fait eclater, etant en place, toutes les qualités qui constituent le politique, le guerrier, le courtisan & le sage, *ibid.* L'ambition eteignit toutes ses belles qualités; en mourant il emporta avec lui la haine de la nation, 105. Son fils plus ambitieux encore, usurpa la puissance souveraine dont *Ouei-ou-ti* son pere n'avoit usurpé que les titres distinctifs, 106.

Ouei-siuen-tchen, beau-pere de *Tchoung-tsoung*, T. V, 297. Le Ministre *Pei-yen*, & ensuite l'Impératrice-mere s'opposent à ce qu'il soit elevé à une des premieres dignités de l'Empire, 297, 298.

Ouei-tcheng, un des Grands de la Cour de l'Empereur *Tay-tsoung*, homme austere & incorruptible, T. V, 146. Il conseille à l'Empereur de diminuer le nombre de ses troupes, & de ne donner aux militaires aucun emploi dans le Gouvernement de l'Etat & du peuple, *ibid.* Il lui fait envisager le moyen de rendre le peuple souple, & de lui faire prendre aisément toutes les impressions qu'on veut lui donner, 147. Il contrarie ouvertement l'avis de l'Empereur qui exhortoit ses Grands à ne pas laisser ignorer les fautes de ceux qui etoient en place, afin qu'il pût les engager à se corriger, *ibid.* & 148. Il fait à ce Prince les représentations les plus vives sur le dessein qu'il avoit de rebâtir les Palais qu'il avoit détruits, 148. Ecrit plein de sagesse dans lequel *Ouei-tcheng* donne des avis à *Tay-tsoung* pour la réforme de sa conduite, 149 & suiv. Il désapprouve de nouveau ce Prince en plein conseil, 151: *Tay-tsoung* indigné prend le parti d'eloigner ce Censeur impitoyable, *ibid.* Il y renonce & le comble de bienfaits & d'estime plus que jamais, 152. Il compose un eloge pour *Ouei-tcheng* & le fait graver sur son tombeau, 153.

Ouei-tche-y, Ministre de Chine, sa bien-

veillance envers *Lieou-tsoung-yuen*, T. V, 428.

Ouei-tchou, Lettré de Chine; ses liaisons avec *Pé-kiu-y*, T. V, 421.

Ouei-tsée : comment il s'exprimoit sur l'amour filial, T. IV, 49.

Ouen-fou, Général chinois : il perd par une imprudence le fruit de ses exploits contre les *Miao-tsée*, T. III, 391, 413.

Ouen-fou & *San-nien-ouen*, Chapitres du *Li-ki* : maximes qu'ils renferment sur le deuil, T. IV, 27.

Ouen-heou, Roi d'*Ouei*; dans quel tems il régnoit, T. VII, 163. Il reçoit une leçon très-vive d'*Ou-tse*, 182, 183.

Ouen-hien, nom de *Yao-tsoung*. (Voyez *Yao-tsoung*).

Ouen-hoei, titre honorifique de *Ty-jin-kié*. (Voyez *Ty-jin-kié*).

Ouen-kong. (Voyez *Ouen-heou*).

Ouen-kong, surnom de *Sée-ma-koang*. (Voyez *Sée-ma-koang*).

Ouen-koung, Roi de *Tchin* : ce qui l'a fait regarder comme un des plus grands Princes de son tems, T. VII, 178.

Ouen-miao, nom qu'on donne en Chine à une salle destinée aux Lettrés pour y faire leurs cérémonies respectueuses, T. V, 365.

Ouen-ouang, Prince de Chine, célébré par les plus grands Philosophes de la Chine, T. I, 31. Il profite de la solitude & du loisir de sa captivité pour son explication des *Koua* de *Fou-hi*, *ibid.* & suiv. Ce qui lui a mérité le nom du plus habile comme du plus vertueux personnage de son tems, T. II, 56. Etat florissant des sciences sous son regne, 57. Il entreprend avec *Lu-ya*, surnommé *Tay-koung*, une explication des trigrammes elevés en hexagrammes par *Chen-noung*, ibid. *Tcheou-koung* son fils y met la derniere main, & donne entre autres l'explication de l'hexagramme *Yao-koa* (son Ouvrage est appellé *Yao-tsée*), *ibid.* Il compose le cérémonial des rits concernant les six ordres des Mandarins. (Voy. *Mandarins*). Ce qui est dit à son sujet dans le *Ché-king*, T. IV, 21. Le Gouvernement de Chine prend les exemples d'humanité & de bienfaisance de ce Prince pour regle de la piété filiale, 216. Traits de l'attention & des soins respectueux que *Ouen-Ouang* avoit pour son pere dans les moindres choses, 249. Avec quelle vénération il célébroit le jour de l'anniversaire de la mort de ses parens, *ibid.* *Louange de Ouen-ouang*, titre d'une piece en vers tirée du *Ché-king*, 175. Eloge que l'Empereur *Kang* faisoit de ce Prince dans les avertissemens qu'il donnoit à son frere en lui conférant une Principauté, T. VIII, 196, 197. Pourquoi l'Empereur *Kang-hi* le fait jouir dans le Ciel d'une félicité parfaite, T. IX, 81. (Voyez *Tchong-Yong*). On le regarde comme un des plus sages Princes qui aient existé en Chine, T. III, 27 & suiv. La sagesse de son gouvernement lui gagna les cœurs des quarante Royaumes qui se soumirent à lui, *ibid.* Le barbare *Tcheou* le fit arrêter & enfermer dans une prison; *Ouen-ouang* s'y occupa à faire des Commentaires sur les *Koa* de *Fou-hi*, *ibid.* Quel usage il fit de sa liberté, *ibid.* Il meurt dans la quatre-vingt-dix-septieme année de son âge, après en avoir régné cinquante, 28 & suiv. Il est le pere du célebre *Ou-ouang*, *ibid.*

Ouen-ouang-chi-tsée, Chapitre du *Li-ki* : maximes qu'il renferme sur la piété filiale, T. IV, 15, 16.

Ouen-sang. (Voyez *Tsée-y-pén-sang*).

Ouen-tchang, (le) ou langue des livres de Chine, T. VIII, 156. De quels mots le *Ouen-tchang* est composé, *ibid.* Quel en est le caractere propre, 160, 161 & suiv. Combien il contient de mots, 164. quel est le génie du *Ouen-tchang* dans les divers ouvrages de Métaphysique, d'Astronomie, de Géométrie, de Mathématique, de Physique, de Morale, d'Eloquence, d'Histoire, de

Géographie, de Poésie, de Politique, de Pieces académiques, de Discussions, de Critique, de Discours public, 165, 166 & suiv., 176, 177, 180, 183.

Ouen-tchi, Chinoise célebre par la constance avec laquelle elle résista aux sollicitations de ses parens qui la pressoient de se remarier, & par les soins tendres & respectueux qu'elle rendit à sa belle-mere jusqu'à sa mort, & même après sa mort, T. IV, 265.

Ouen-tchoung-tsée, Philosophe de Chine, T. III, 177. Son mérite l'a fait mettre au nombre des Philosophes les plus distingués de Chine, & il est un des cinq qu'on a décorés du titre de *Tsée*, 178. Son Ouvrage sur l'art de faire fleurir un Empire l'engage à se présenter à la Cour de *Soui-ouen-ti ;* il en reçoit un mauvais accueil & se retire à *Ho-foung* pour se livrer à l'etude & à la pratique de la sagesse, *ibid.* Sa maniere d'instruire, & la régularité de ses moeurs lui attirent beaucoup de disciples, & même des gens très-distingués, 178, 179. Sa réputation perce jusqu'à la Cour : *Yang-sou*, troisieme fils de *Soui-ouen-ti*, veut y attirer ce Philosophe & lui ecrit à ce sujet, 179. La réponse de *Ouen-tchoung-tsée* est un refus formel, 179, 180. *Le jeune Prince revient à la charge plusieurs fois & est toujours refusé*, 180, 181. Il n'en conçoit que plus d'estime pour le Philosophe, & le laisse maître de son sort & de ses occupations, 181. *Ouen-tchoung-tsée* continue à cultiver les Lettres & la Philosophie, & à former des disciples : *il avoit composé en leur faveur ses ouvrages Yuen-king & Tchoung-choue*, & il avoit commenté les *King* pour eux, 182.

Ouen-ti, troisieme Empereur de la Dynastie des *Han* & fils de *Kao-tsou*, T. III, 67. Dès sa jeunesse, lorsqu'il n'etoit que Prince de *Tay*, il annonçoit les qualités d'un bon souverain, & confirma l'idée qu'on s'etoit formée de son mérite par le choix qu'il avoit fait de ses Ministres en montant sur le trône, *ibid.* Ennemi du luxe, bon, modeste, réservé, occupé sans cesse des soins du gouvernement, il ne lui manquoit pour être comparable à *Ouen-ouang*, que d'avoir cultivé, comme lui, les Lettres ; il n'en fut que le protecteur, 68. Sous lui se rétablit la cérémonie du labourage ; on trouva l'art de faire du papier ; la monnoie de cuivre devint commune ; & on donna un nom particulier aux années du regne, *ibid.* Il répare les foiblesses qu'il avoit eues, & après un regne de vingt-trois ans, il meurt vers l'an 157 avant J. C., âgé de quarante-six ans, 69. Sa piété filiale pendant la maladie de sa mere, T. IV, 252.

Ouen-ti, quatrieme Empereur des *Han*, T. VII, 4. Vers quel tems il monta sur le trône, 5.

Ouen-ti, troisieme Empereur de la Dynastie des *Song*, T. VII, 4. Dans quel tems il vivoit, 5. Sa confiance dans le Ministre *Tan-tao-tsi*, & sa vengeance contre les meurtriers de son frere, T. V, 74, 75. Il se montre digne du trône où il s'etoit elevé, 75, 76. Des Courtisans, jaloux du mérite de *Tan-tao-tsi*, le perdent dans l'esprit de l'Empereur qui cede aux alarmes qu'on lui donne, & se rend coupable de la plus grande injustice en faisant mourir le meilleur de ses sujets, 78, 79 & suiv.

Ouen-tsée, célebre Littérateur chinois : à quelle occasion *Kien-long* se compare à lui, T. I, 396.

Ouen-tsoung, Empereur de Chine : pouvoir des Eunuques sous le regne de ce Prince ; il en est la victime, T. V, 418.

Ou-fou. Quel est le degré de parenté, en Chine, & à qui on donne ce nom, T. IV, 228.

Ou-hai-yun, frere de *Ou-ché ;* il est la victime de la cruauté de sa soeur, T. V, 290.

Ou-han, Général Chinois, un de ceux dont on parle encore aujourd'hui en Chine avec admiration, T. VII, 41.

Ou-heou, Empereur de Chine; sa déférence pour les représentations de son Ministre *Ty-jin-kié*, T. V, 333 & suiv. Ses questions à *Ou-tse*, sur trois objets importans, T. VII, 177. Il s'ouvre au même sur l'etat de ses affaires, & l'embarras qu'elles lui causoient, 183 & suiv. Nouvelles questions de *Ou-heou*, sur les véritables moyens d'avoir de bonnes troupes, 218 & suiv.

Ou-heou, nom que portoit *Ou-ché*. (Voy. *Ou-ché*).

Ou-ki, Guerrier célebre de Chine; quels honneurs furent rendus à sa mémoire sous *Hiuen-tsoung*, T. V, 367.

Ou-kiun, Lettré Chinois, il convient avec le Poëte *Ly-pé* de se rendre à la Capitale, & d'offrir leurs services à quelque homme en place qui pût les produire auprès de l'Empereur *Hiuen-tsoung-ming-hoang-ty*, T. V, 397.

Ou-koung, navire de Chine; quelle en est la forme, & quel usage on en fait, T. VIII, 367.

Ou-lié, titre honorable qu'on donna à *Kao-kioung*, & qui signifie Guerrier illustre, T. VIII, 347.

Ou-mei, titre que *Tay-tsoung* donna à *Ou-ché*; ce qu'il signifioit, T. V, 258.

Ou-men, porte du palais de l'Empereur de Chine, T. III, 400.

Ouo-tsi, cavernes continuelles qu'on remarque depuis les frontieres de Chine jusqu'au *Hei-tong-kiang*, & depuis la mer orientale jusques assez avant dans l'occident, T. IV, 465. Observations de l'Empereur *Kang-hi* sur ces cavernes, 465, 466.

Ou-ouang, (*Tcheou*) Empereur de Chine, & Fondateur de la troisieme Dynastie dite des *Tcheou*, T. III, 31. Il fut d'abord Roi de *Si-pé*, & ne monta sur le trône de Chine qu'après avoir pris les armes contre *Tcheou-sin*, à la sollicitation de tous les Princes, & après avoir forcé son ennemi vaincu de se renfermer dans son Palais, où lui-même fit mettre le feu, *ibid.* Le premier usage que fit *Ou-ouang* du pouvoir qu'il venoit d'acquérir, fut de combler de bienfaits, & de dédommager par des dignités, & des biens, les Princes qui avoient souffert des fureurs de *Tcheou-sin*, 31. & suiv. Il prêche la réforme dans l'Etat, & la prêche par ses exemples; il emploie tous les moyens les plus propres à persuader au peuple qu'il ne pensoit désormais qu'à jouir des avantages de la paix, 32 & suiv.; il récompense tous les Officiers qui s'etoient distingués par leur fidélité, 33; il institue des exercices pour tenir toujours les troupes en haleine, & etablit de nouvelles cérémonies & de nouvelles marques de décoration; son respect pour les ancêtres; les instructions & les exemples qu'il donnoit toujours aux Princes ses tributaires, & sa vénération pour les vieillards, le font aimer & respecter par tout, 33, 34; il donne encore ses soins à la composition d'une nouvelle musique, & à la réforme du Calendrier, 34; il meurt âgé de quatre-vingt-douze ans, après en avoir régné soixante-onze, 34. Dans quel tems *Ou-ouang* monta sur le trône, T. VII, 4; à qui il dut la conservation de ses conquêtes, 159, 173, 174, 247, 305, 306; il demande la maniere de communiquer le secret entre le Souverain & le Général, 312. Sa méthode pour l'arrangement des troupes, T. VIII, 333. Comment *Ou-ouang* répara le mal que *Tcheou* avoit fait à l'Empire, T. IV, 36, 37.

Ou-ouei-leang, frere de l'Impératrice *Ou-ché*; il est la victime de la cruauté de sa sœur, T. V, 290.

Ou-pen, nom qu'avoit pris, comme Bonze, le Poëte *Kia-tao*. (Voy. *Kia-tao*).

Ours des montagnes, Observations de

l'Empereur *Kang-hi* sur les ours des montagnes, T. IV, 468.

Ou-san-kouei. L'Empereur *Kang-hi* attribue à la piété filiale le succès de ses armes contre ce rébelle, T. IV, 118.

Ou-san-ſſe, neveu de l'Impératrice *Ou-ché*, T. V, 315; diſpoſitions de *Ou-ché* à ſon égard, 319; aſcendant qu'il prend ſur l'eſprit de cette Princeſſe, & ſur celui de *Ouan-eulh*, 336. Ses intrigues lui font de puiſſans ennemis, 336, 337; il triomphe pendant quelque tems, & ſuccombe enfin, 337, 338.

Ou-tay, nom que portent les cinq Dynaſties qui occuperent le trône en Chine entre les Dynaſties des *Tang* & celle des *Soung*, T. II, 309. Ce tems plus fertile en guerriers qu'en hommes de lettres, n'a produit qu'un ſeul Hiſtorien; quels étoient ſon nom, ſes talens & ſes ouvrages, *ibid.* & ſuiv.

Ou-tcheng, ville forte du Royaume de *Tchao*, T. III, 214. Le Roi de *Tſin*, s'en rend maître, *ibid.*

Ou-ti, Empereur de la Dynaſtie des *Han*, recommandable par la ſageſſe de ſon gouvernement, T. IV, 72. Vers quel tems vivoient *Ou-ti*, ſixieme Empereur des *Han* occidentaux, & *Ou-ti*, treizieme Empereur de la Dynaſtie des *Tſin*, T. VII, 5.

Ou-tſe, *Général d'armée dans le Royaume d'Ouei, un des plus fameux Lettrés de* ſon tems, & fort verſé dans l'hiſtoire ancienne & moderne, T. VII, 163. Il ſe préſente à la Cour de *Ouen-heou* pour lui offrir ſon ouvrage ſur l'art militaire, le Prince refuſe de l'accepter: *Ou-tſe*, ſans ſe rebuter, lui tient un diſcours où il lui démontre avec fermeté qu'il eſt eſſentiel à un Prince d'encourager cet art & de le protéger, 164 & ſuiv. Son diſcours produit tout l'effet qu'il en eſpéroit; *Ouen-heou* ſur le champ comble d'honneurs *Ou-tſe*, le déclare enſuite le grand Général de ſes troupes, & lui eſt redevable des plus brillans ſuccès, 168, 169. L'ouvrage d'*Ou-tſe*, ſur l'art militaire, contient ſix articles, dont le premier traite du gouvernement de l'Etat par rapport aux troupes; 170 & ſuiv.; le ſecond expoſe combien il eſt important de bien connoître ſes ennemis, 183 & ſuiv.; le troiſieme ce qu'il faut faire pour bien gouverner les troupes, 196 & ſuiv.; le quatrieme traite des qualités que doit avoir un Général d'armée, 210 & ſuiv.; le cinquieme, de la maniere de prendre ſon parti dans les différens changemens qui peuvent arriver, 215 & ſuiv.; le ſixieme traite des moyens d'avoir de bonnes troupes, 218 & ſuiv. Victoires d'*Ou-tſe*, 224. Ses réflexions, 222. Sa méthode pour l'arrangement des troupes, & leurs évolutions, T. VIII, 333, 334. Figure de l'ordre de bataille de ſon invention, 347. (Voyez *Ordres de batailles*).

Ou-tſong, Empereur de la Dynaſtie des *Yuen*. Il verſe des larmes en ſignant une Sentence du Tribunal des crimes, qui condamnoit cinq freres à la mort, & pardonne au plus jeune par piété filiale, T. IV, 255, 256.

Ou-ty, Fondateur de la petite Dynaſtie des *Soung*: ſon eſtime pour *Tan-tao-tſi*, T. V, 72.

Ou-ty, Empereur de la Dynaſtie des *Han*. Excès dans leſquels il donna pour les jardins, T. VIII, 309.

Ou-vang, Chef de la Dynaſtie *Cheou*, ou *Tcheou*, T. V, 49. Il erige des Provinces en Royaumes tributaires, & affoiblit par ces inſtitutions l'autorité & le pouvoir des Empereurs, lorſqu'ils etoient dépouillés de leurs domaines, *ibid.* C'eſt le même que *Ou-ouang*. (Voyez *Ou-ouang*).

Ouvrages chinois, (les) tels que les livres de caracteres, de morale, les romans métaphyſiques, *&c.*, ſe font remarquer par leur laconiſme & leur profondeur, T. VIII, 258, 259.

Ouvrages publics, (les) comment doivent

être faits, T. IV, 118. Le tribunal des ouvrages publics en Chine se nomme *Kong-pou*, T. VIII, 225, 278. Ce qu'on entend en Chine par ouvrages publics, 278, 279. Influence des loix sur la forme des ouvrages publics & sur les dépenses qu'ils doivent occasionner, 279, 280. Vues du Gouvernement de Chine, relativement aux ouvrages publics, T. IX, 346.

Ou-y, son fondamental de la musique des Chinois, le onzieme dans l'ordre des *lu*, & le sixieme des *yang-lu*; il répond à la neuvieme lune & au caractere cyclique *siu*, T. VI, 97, 98, 231.

Ou-yué. (le Roi de) Comment il fut traité par l'Empereur *Tay-tsou*, T. VIII, 39 & suiv.

P

Pa, titre de distinction qu'on donnoit en Chine aux petits Souverains feudataires de l'Empire, T. VII, 141; il revient à celui de Marquis & de Comte, 175.

Pa-han-na, (le Roi de) est détrôné par le Roi du *Thibeth*, T. V, 358.

Paie des Soldats Chinois; en quoi elle consiste, T. VII, 27. La paie des cavaliers est de six onces d'argent par mois, dont la moitié leur est donnée en riz, 30. La paie des fantassins est de quatre onces d'argent, dont la moitié est egalement donnée en riz, *ibid.*

Pairs: les nombres pairs sont *yn*, & les impairs sont *yang*, T. VI, 135. La méthode de joindre ces deux sortes de nombres, pour le calcul des sons, fut suggérée à l'homme par le Ciel luimême, selon le Prince *Tsai-yu*, 94. Comment, au moyen de cette méthode, on obtient tous les sons du systême musical, *ibid.*, note *f.* Par quelles causes les *lu*, jusqu'au tems du Prince *Tsai-yu*, ont resté pendant plus de trois mille ans dans un etat d'imperfection, 94. Ce savant Prince n'a pu les en tirer lui-même, faute de sentir tout le mérite de la méthode qu'il dit avoir eté suggérée à l'homme par le ciel, *ibid*, note *g.*, & 116, note *q.* (Voyez encore 218 & les notes *qq*, *rr*, 155, 156).

Paix profonde. Ce qu'il faut entendre par la paix profonde dont jouissoit l'Empire, selon Confucius, lorsque la piété filiale y etoit en vigueur, T. IV, 41.

Pa-la-hou-tchouen, vaisseau Chinois; quelle en est la forme, & quel usage on en fait, T. VIII, 364.

Palais. Le Palais Impérial de *Pé-king* est immense, T. II, 433. On n'y voit que des ornemens simples, mais nobles; il y a peu de peintures, 434; il annonce la grandeur du Maître qui l'habite, 525: son air de grandeur & de richesse frappé toujours les Missionnaires Européens qui le voient pour la premiere fois, *ibid.*: son etendue est de deux cens trente-six toises deux pieds de l'est à l'ouest, & de trois cens deux toises neuf pieds du nord au midi, 526. Tout est couvert ou environné de tours, de galeries, de portiques, &c., *ibid.* Les couleurs d'or & de vernis donnent beaucoup d'éclat aux bâtimens, 526. Comparaison des différens péristiles qui embellissent ce Palais, avec le péristile du Louvre, 526 & suiv. La communication interrompue entre les divers appartemens du Palais impérial, a eté regardée par un Sage comme un attentat contre la piété filiale, T. IV, 105. Excès qu'il faut eviter dans les ornemens & l'entretien des Palais, T. IX, 189.

Paliconn, Principale ville du pays des Eleuths; où elle est située, T. I, 349, note 27.

Palissades. Quelle est la forme des palissades que les Chinois emploient à la guerre, T. VIII, 359.

Panégyriques. (Voyez *Eloges funebres*).

Pan-hoang, espece de petite-vérole; quels en sont les signes, T. IV, 409.

Pan-hoei-pan, Savante Chinoise, T. III, 361. Profit qu'elle tire de son éducation, & ses talens prématurés, *ibid.*, 362. Ses devoirs d'épouse & de mere remplis avec exactitude, ne l'empêchent point de se livrer à l'etude & à la culture des lettres, *ibid.*, 363. Elles sont la consolation de son veuvage, *ibid.* Elle s'associe aux travaux de son frere *Pan-kou*, *ibid.* Elle le remplace, & donne au public les différens ouvrages qu'il laissoit imparfaits, 365. L'Empereur lui assigne un logement dans le Palais, & la donne à l'Impératrice régnante pour maîtresse de Poésie, d'Eloquence & d'Histoire, *ibid.* & suiv. La maniere dont elle remplit cette fonction la rend l'oracle de la littérature, 366. Ses ouvrages lui concilient l'estime générale, 367. Celui qu'elle donne pour l'instruction des personnes de son sexe, ajoute à la haute réputation dont elle jouissoit, par les vues du bien public qu'il renfermoit, *ibid.* (Voyez *Niu-kié-tsi-pien*). Elle meurt à l'âge de soixante-dix ans, 384. Honneurs que l'Empereur & l'Impératrice rendirent à sa mémoire, *ibid.* Belle inscription lapidaire qui lui fut faite par une de ses belles-filles, *ibid.* & suiv.

Pang-ki, Général de Chine, T. X, 9. Quelle estime particuliere il faisoit des talens de *Sée-ma-koang*, 9, 10. Sa confiance dans les avis de ce grand homme, 11. Son imprudence le fait destituer de ses emplois, & livrer au Tribunal des crimes, 12, 13. Il doit sa conservation au zele & à l'amitié de *Sée-ma-koang*, 13, 14.

Pan-kou, le second des Historiens de Chine, T. I, 84. Il continue les annales d'après les papiers & les mémoires de *Sée-ma-tsien*, *ibid.* Il commence ses annales à *Kao-tsou*, les continue jusqu'à *Pin-ti*, & acheve de remplir le plan de son prédécesseur, *ibid.* Ses recherches immenses & l'élégance de son style, lui ont acquis une grande réputation, *ibid.*; il n'en jouit qu'après sa mort, 85. Il associe à ses travaux *Pan-hoei-pan*, sa sœur, T. III, 363. Il ne laisse echapper aucune occasion d'en faire l'eloge, *ibid.* L'accès qu'il avoit auprès des Grands est cause de sa perte, 364; il est arrêté en qualité d'ami particulier du grand Général *Teou-hien*, & mis en prison, *ibid.*; il y meurt en peu de jours, *ibid.*

Pan-kou. Ce qui est dit dans le *Li-ki*, au sujet de *Pan-kou* enfermé dans le cahos, & qui grandissoit avec la même proportion du ciel pour être l'esprit du ciel & le saint de la terre, T. I, 102.

Pan-tchan-lama, (le) second chef de la religion des Tartares, est la seconde personne du Tibeth & de toute la hiérarchie Lamaïque, T. IX, 6. Il préside aux méditations du grand *Lama*, & fait exécuter ses ordres, *ibid.* Son voyage à Gêhol, à l'occasion de la soixante-dixieme année de *Kien-long*, 446. Il vient à *Pé-king*, & y meurt de la petite-vérole, *ibid.* Lettre de l'Empereur, à cette occasion, au *Ta-lai-lama*, où il lui fait la description des honneurs & des soins qu'il a fait rendre au *Pan-tchan-lama* sur sa route, à Gêhol, à *Pé-king* pendant sa maladie, & à la cérémonie de ses funérailles, 447 & suiv.

Pan-ti, Guerrier célebre de Chine: il est nommé, par *Kien-long*, Lieutenant d'*Amoursana*, dans la guerre contre les *Eleuths*, T. I, 344. Quoiqu'il n'eût que le titre de Lieutenant-général, il avoit toute l'autorité, 345. En récompense d'une victoire eclatante gagnée sans perdre un seul des siens, il reçoit le titre de *Tsee*, est fait un des Capitaines des Gardes de l'Empereur, & est comblé d'honneurs & de bienfaits, *ibid.* Sa confiance dans la bonne foi d'*Amoursana* est cause de sa perte; il est surpris par ce traître n'ayant presque personne autour de lui, & est massacré, 349.

Pan-tsée, espece de fouet qui sert aux exécutions en Chine, T. IV, 161. Qui accuse, même avec raison, son pere ou sa mere, son grand-pere, *&c.*, est condamné en Chine à cent coups de *Pan-tsée*, *ibid.* Les fils, les petits-fils & leurs epouses qui se négligent dans le soin de servir leurs peres & leurs meres, sont condamnés à cent coups de *pant-sée*, *ibid.* Un frere cadet qui dit des injures à son aîné, subit la même punition, 162.

Pao, nom d'une espece de courges de Chine que nous nommons callebasse, T. VI, 79. La figure de cette courge est comme celle de nos gourdes de Pélerin, & les anciens Chinois l'ont choisie pour représenter dans leur musique les légumes & les herbages dont le ciel a accordé à l'homme la connoissance & l'usage, *ibid.* Les Chinois ont fait un instrument de la partie principale du *pao*, *ibid.* Quel moyen les instituteurs de musique des Chinois ont imaginé pour percer le *pao*, y introduire des tuyaux & en faire un instrument agréable & allégorique, 80, 81. Les avis sont partagés en Chine sur les noms que cet instrument a portés, sur la matiere dont il etoit fait & sur la forme qu'on lui donnoit, 81; quelques Lettrés en admettent trois especes, d'autres soutiennent que les anciens ne connoissoient en général que deux especes d'instrumens à vent qui rendissent le son du *pao*, 82. Ce qu'en dit le Dictionnaire *Eulh-ya*, décide en quelque sorte l'opinion sur cet objet, *ibid.*

Pao-hing-che, remede souverain en Chine, & recherché de tout le monde pour la petite-vérole, la rougeole, la fievre pourprée, & pour toutes les maladies en général où il y a du venin, ou un trop grand affoiblissement, T. V, 492. Quelle est la maniere de faire ce remede, 493.

Paole, (Nicolas & Matthieu) nobles Vénitiens, célebres par leurs voyages dans les pays orientaux, T. V, 5. Ils s'embarquent à Venise, vont à Constantinople, de là faisant voile pour le Pont-Euxin, ils abordent à *Soldadia*, & se rendent à la Cour de *Barka*, *ibid.*; ils sont bien reçus de ce Prince, *ibid.* Ayant eté obligés de le quitter, ils courent de grands dangers dans des déserts, & arrivent à *Bochara* où ils séjournent trois ans, *ibid.* Ils y font connoissance avec un Ambassadeur de l'Empereur de Tartarie, gagnent son amitié & acceptent la proposition qu'il leur fait de l'accompagner à la Cour du *Grand Khan*, 6; ils y sont reçus & traités d'une maniere distinguée, 6, 7; ils partent munis du passe-port du *Grand Khan*, 7. Après trois ans de fatigues, ils arrivent à Venise, *ibid.*; ils entreprennent un second voyage, & sont reçus à leur arrivée de la façon la plus honorable, *ibid.* Le jeune *Marc Paole* jouit de la plus grande faveur, 8; il obtient la confiance de l'Empereur qui lui remet la conduite d'affaires délicates & de négociations importantes, *ibid.* Après un séjour de dix-sept ans, les Vénitiens obtiennent avec peine leur congé, *ibid.*; ils partent comblés de biens & d'honneurs, 8, 9; ils abordent à l'isle de *Java*, vont remettre ensuite au Roi *Argon* une Princesse fille du *Grand Khan*, & reviennent enfin dans leur patrie, 9. On y regarde les récits de *Marc Paole* comme un Roman, & on le tourne lui-même en ridicule, 10.

Pao-pi & *Pao-ping*, especes de petite-vérole; quels en sont les signes, T. IV, 400, 401.

Pao-tcheng, Magistrat de Chine, célebre par sa probité, son désintéressement, l'amour de l'ordre, l'attachement à ses devoirs, son inflexibilité dans l'exercice de la justice, & sa sévérité qui passa même en proverbe, T. VIII, 39 & suiv.

Pao-tsi, espece de petite-vérole; quels en sont les signes, T. IV, 403.

Papier (le) a eté inventé en Chine sous la Dynastie des *Han*, T. I, 25.

Parennin: (le P.) sa réponse à l'Empereur irrité de le voir arriver seul jusques dans sa chambre, T. V, 32. Il est honoré par l'Empereur *Kang-hi* d'un *Pien*, T. VII, 271. (Voy. *Pien*).

Parens. On appelle *Tsou*, en Chine, les parens paternels du même nom, T. IV, 227. Les Chinois désignent sous des noms particuliers les habits de deuil qu'on porte pour les parens des différens degrés, 228. Quels sont ceux qu'ils appellent *parens des cinq habits de deuil*, *ibid.* Sous quel nom ils désignent ceux dont la parenté décroît & s'affoiblit à mesure que les générations augmentent & s'eloignent, *ibid.* A quelle occasion l'Empereur *Kang-hi* reprochoit aux Chinois le nombre des fautes dans lesquelles ils tomboient contre leurs parens, 229. Pourquoi il leur recommandoit de se respecter & de s'aimer dans leurs parens, 230; d'honorer ceux des parens qui sont *à la même distance du premier chef* de la famille, 230, 231; de venir au secours des parens à marier, malades, à ensevelir, *&c.* 231. Les parens vertueux sont très-honorés en Chine, 233. On s'expose à la rigueur des loix en maltraitant, en insultant même ses parens des quatre premiers degrés, 235. (Voy. *Pan-tsée*). Quelle est la maniere de s'acquitter de ses premiers devoirs envers ses parens, T. VII, 17 & suiv. (Voyez *Piété filiale*).

Parti. De quelle maniere un Général d'armée doit prendre son parti dans les différens changemens que peuvent occasionner le désordre d'une armée causé par une surprise de l'ennemi, T. VII, 210; l'apparition imprévue d'une armée nombreuse qui vient l'attaquer, 211; une situation qui l'expose en y demeurant long-tems, quoiqu'il n'y manque pas de vivres, 211, 212; la nécessité d'eviter un combat auquel l'ennemi veut le forcer, 213; l'apparition subite de l'armée ennemie beaucoup plus nombreuse que la sienne, lorsqu'il est engagé dans mille périls, 214; lorsqu'il est entre deux montagnes & dans un chemin fort etroit, *ibid.*; Lorsqu'il est dans un lieu marécageux où les chars sont embourbés, & d'où les chevaux ne peuvent se tirer, 215; lorsqu'il est attaqué par des partis divisés de brigands, 216, 217.

Particules numériques (les) sont en assez grand nombre dans la langue chinoise, T. VIII, 219. Leur principale destination est d'indiquer le genre, ou même l'espece de la chose dont on parle, *ibid.* Le besoin les a fait inventer aux Chinois pour la clarté du *Kouan-hoa*, *ibid.*

Pas géométrique: quel etoit la mesure de ce pas sous *Tsin-che-hoang-ti*, T. III, 235.

Passions: quels moyens l'Empereur *Kang-hi* indiquoit pour vaincre ses passions, T. IX, 98. Quels effets il leur attribuoit sur le cœur humain, 106, 107. Pourquoi le Philosophe *Cong-tze* disoit que le Sage devoit réprimer les passions voluptueuses dans la jeunesse, la colere dans l'âge viril, & l'avidité pour les richesses, dans la vieillesse, 238, 239.

Pastilles: les Chinois en font de différentes especes: celles qui sont composées d'encens & de moëlle de jonc sont des pastilles odorantes, T. IV, 484. Celles qu'on fait avec le sucre des figues cagues sont excellentes pour la poitrine, 485.

Patience (la) est nécessaire dans les maux, T. IX, 184, 185.

Patois de Chine (les) ne sont qu'un *Kouan-hoa* corrompu & altéré plus ou moins selon les lieux, T. VIII, 161. Quoique tous les patois de Chine viennent de la même source, ils sont fort différens les uns des autres, non-seulement

d'une province à l'autre, mais souvent du village de la côte à celui de la plaine, *ibid.*

Patour Taidji, nom d'un des descendans de *Tousiétou* & de *Hoiohotchin*, pere de *Kaldan*, tous deux Chefs de quelques hordes des *Eleuths Mongoux*, T. I, 331, note 2.

Paw (M.) Auteur des Recherches Philosophiques sur les Egyptiens & les Chinois. Réfutation des erreurs dans lesquelles il est tombé en parlant des contradictions qu'on remarque dans tout ce que les Missionnaires ont dit sur la Chine, T. II, 365; en avançant qu'on n'a pas un Assesseur en etat de comprendre une proposition d'Euclide, 369; qu'on ne trouve aucune trace de cette Philosophie si sublime & si vantée en Chine, 370. Ses erreurs au sujet de la mutilation, 371; de l'idée que les Législateurs chinois ont eue du pouvoir paternel, 372; de la friponnerie des Marchands de Chine, *ibid.* & suiv.; de l'obligation où les Chinois sont de se renfermer dans leurs maisons par-tout où l'Empereur passe, 373 & suiv. M. Paw s'est trompé evidemment quand il a avancé que dans l'intérieur des Provinces de Chine il n'y a presque aucune ombre de culture, 374, 402; qu'on ne peut pas citer des faits pour donner la description détaillée de tout l'Empire Chinois, Province par Province, 375 & suiv.; que c'est une misérable petite chronique que celle des Rois de *Lou*, 380; qu'on ne pourra jamais résoudre la difficulté qui s'eleve contre l'ancienneté des livres chinois, 381. Réfutation de son opinion sur l'origine des Chinois, par laquelle il semble rejetter la chronologie de l'Ecriture-sainte, & par conséquent la création, 383 & suiv. M. Paw a jugé trop légérement la loi qui ordonne qu'un Chinois en colere, homicide de sa femme, n'est pas responsable de sa conduite devant le Juge, 386. Erreur dans laquelle il est tombé au sujet de la loi de Chine, qui exclut les femmes du trône, 389. Ses idées fausses sur le principal honneur qu'on rend aux Impératrices de Chine, 390; sur les concubines que les Chinois peuvent associer à leurs premieres epouses, 392; sur la vente qu'on fait des filles qui ne conservent pas leur virginité jusqu'à leur mariage, *ibid.* & suiv.; sur les accidens qu'il fait arriver à *Péking* par le peu de police qu'il suppose y être observé, 395; sur les infanticides, 396; sur la coutume des Chinois, d'ecraser les pieds aux filles, 405; sur le nombre à-peu-près egal de garçons & de filles qui naissent dans l'année, 407; sur le grand nombre des esclaves dont les maîtres, selon lui, ne permettent pas les mariages, 408; sur la population de la Chine, dont les dénombremens lui paroissent faux & controuvés, 413. M. Paw a ignoré jusqu'au nom du pays qu'occupe les Sauvages de la Chine, nommés *Miao-tsée*, 414; il veut faire entendre qu'il n'y a point de magasins publics à la Chine, 415; que les routes y sont dangereuses, 416; que les villages ont eté erigés en bourgades pour occuper plus de place dans les cartes géographiques, & supposer la population plus considérable qu'elle n'est effectivement, 416 & suiv.; que la Chine n'est jamais sujette à la peste, 419; que c'est à la fumée qui s'eleve dans tous les quartiers des villes, & qui forme un brouillard assez epais, qu'on doit attribuer la maladie des yeux à laquelle les Chinois sont si sujets, 421. Fausseté de ce qu'il a avancé contre le vin de Chine, 423. Comment il faut prendre ce qu'il a dit sur l'immense terrein en friche & sans culture qui est, selon lui, aux portes de *Péking*, la ville la plus peuplée du monde, 425. M. Paw n'est nullement fondé à

dire que le thé fait pâlir la plupart des Chinoises, 426; que les Chinois font un usage continuel du *Gin-cheng*, 428, & que les eaux dans lesquelles croît la racine de *hiu-hoa*, ont sept à huit pieds de profondeur, 429. Méprises du même Auteur dans tout ce qu'il rapporte de l'agriculture chinoise, 430; de la décoration des appartemens du palais impérial de *Pé-king*, 433; des Missionnaires, tant Artistes qu'Evangéliques, 434. Injustice de la critique que cet Auteur fait des jardins chinois, 435; des Peintres de Chine, 436 & *suiv.*; du peu de connoissance des Chinois en Astronomie, 439; du peu d'egards que le Gouvernement a pour les Astronomes ainsi que pour les Peintres, 440 & suiv. Réfutation de ces assertions peu fondées; 1°. qu'on ne sait pas en Chine ce que c'est que la gloire & l'ambition, 445; 2°. qu'on y calcule tout, 447; 3°. que les arts y sont restés, comme chez la plupart des autres peuples de l'Orient, dans une espece d'enfance eternelle, 450; 4°. qu'on ne peut pas distinguer clairement les découvertes que les Chinois ont faites d'avec celles qu'ils ont empruntées des Indiens, 452 & suiv.; 5°. qu'il n'y a pas une fleur artificielle qui ne soit monstrueuse, 456; 6°. que les femmes chinoises alongent leurs paupieres par artifice, ainsi que les ongles, 458; 7°. que les Chinois n'ont jamais connu la peinture à fresque, 459. M. Paw a avancé avec raison que les Chinois n'ont pas de statues antiques; mais il auroit pu même dire qu'ils n'en ont pas de modernes, 460. On ignore, comme il l'a dit, l'année où fut commencée la grande muraille, 461: mais il se trompe dans tout ce qu'il dit du dragon que les Empereurs de Chine portent dans leurs drapeaux, dans leurs livrées & sur leurs habits; des magots dont chaque Chinois a un certain nombre chez soi, & de la grossiéreté des Négocians chinois, 462. Il ne mérite pas plus de foi pour tout ce qu'il dit des opérations de la verrerie inconnues en Chine, selon lui, jusqu'au regne de *Kang-hi*, 463, 477; des cachets & de la matiere dont on les fait, 464; de la porcelaine, *ibid.* Le Prince d'Orange, selon M. Paw, passe aujourd'hui pour posséder la plus belle collection de plantes & d'animaux qu'on ait dessinés en Asie; il auroit pu dire aussi que l'Empereur de la Chine en a une qui embrasse toutes les parties de l'Histoire naturelle & qui est divisée en deux parties, 467. Le même Auteur ne montre que des connoissances très-superficielles sur les Manufactures & les Atteliers que les Empereurs de la Chine ont eus dans leur cour, 479; sur les rues de *Pé-king* qui ne sont remplies de monde, selon lui, que parce que la plupart des Artisans n'ont pas, comme en France, leurs atteliers à demeure, 482; sur ces housses si riches dont on couvre les eléphans des Empereurs chinois, 483; sur les couleurs vives qu'on remarque dans toutes les peintures chinoises, 488; enfin, sur la porcelaine qu'on nomme *craquelée*, 491. *C'est sans fondement que M. Paw a avancé que le premier essai de la poudre à canon n'a pas eté fait sur les Tartares Mongols*, en 1232, 491 & suiv. Il a outré ce qu'ont pu dire les Jésuites sur le goût que les Chinois ont eu pour la Chymie, 492. Il suppose aux Chinois des superstitions, 494; réponse négative à l'espece de demande qu'il fait, savoir s'il y a eu, plus de 1300 ans avant notre ere, des Moines, parmi les Tartares, connus sous le nom de *Lamas*, 495; sa proposition affirmative, *que les Japonnois savent indubitablement qu'ils ne descendent point des Chinois*, est prouvée sans fondement, & fausse, 496. Selon

le même Auteur il n'y a presque pas un Soldat chinois dans les armées chinoises, toute la milice de Chine etant composée de Tartares, 497 : les Artistes y operent avec une simplicité étonnante, 499 : on ne connoît pas en Chine l'eau-forte, ni l'eau régale, 501 ; il seroit à souhaiter qu'on pût démontrer par des monumens authentiques, que dans l'antiquité les etoffes de la Chine etoient déjà ce qu'elles sont aujourd'hui, *ibid.* Les arts n'etoient pas encore portés chez les Chinois à ce degré où on les a vus depuis la conquête des Tartares *Mongols*, 503 : réfutation de ces erreurs, & développement des vérités que cet Auteur a obscurcies, 497 & suiv. M. Paw a cherché en vain à affoiblir le mérite des Lettrés Chinois & de leurs travaux en fait de Géographie ; M. Amiot en fait connoître au contraire l'ancienneté & l'excellence, 504 & suiv. Sentimens de l'un & de l'autre sur l'idée que se formeroit un Chinois à l'aspect des pyramides d'Egypte, 509. Doute de M. Paw sur l'existence de *Yao*, combattu par les preuves les plus convainquantes de l'Histoire, 511. M. Paw manque autant de véracité que de discernement dans tout ce qu'il dit sur les colonnes de bois sans proportion en Chine, 518 ; sur la construction des edifices chinois, 519 ; sur la maison de plaisance que fit construire l'Empereur *Kang-hi*, 520 ; enfin sur tout ce qui a rapport à l'architecture, comme solidité de fondemens, 523 ; epaisseur de murailles, *ibid.* ; bois de construction, 528 & suiv. ; symmétrie des edifices, 534, doubles toits, 535 ; & construction de ponts, 537. Ses erreurs au sujet du canal impérial, par lequel il prétend que se fait presque tout le commerce intérieur de la Chine, 540 ; il lui donne six cens lieues, & prétend que ce lit immense a eté creusé par les Tartares *Mongoux* : observations & réfutation à ce sujet, 542 & suiv. En ecrivant que les Chinois auroient encore laissé tomber cet ouvrage déjà fort dégradé en 1640, M. Paw a oublié de dire qu'il ne pouvoit être d'une utilité qui dédommageât des frais immenses de son entretien, qu'autant que les Empereurs seroient à *Pé-king*, & continueroient à faire de cette ville la Capitale de l'Empire, 548. Il s'est trompé sur l'existence ancienne de *Pé-king*, & sur la date du regne où la partie de *Pé-king*, appellée la ville chinoise, fut incorporée à l'ancienne ville, 552 & suiv. Selon M. Paw, s'il y avoit en Chine des monumens d'une haute antiquité, ce seroient indubitablement les tombeaux des Empereurs : réfutation, de cette objection par une courte analyse des révolutions qui ont détruit ces tombeaux, suivie de réflexions sur les causes du défaut de monumens, tels que les médailles, les edifices, les monnoies, *&c.* 555 & suiv. Ce que le même Auteur a dit du P. Duhalde *qu'il auroit pu exagérer sur la Chine d'une maniere plus ingénieuse & d'une façon moins grossiere*, peut bien s'appliquer à lui-même qui n'avoit pas même les premieres notions de ce qu'il auroit fallu savoir pour en parler, 563. Nouveaux motifs de s'en convaincre dans ce qu'il avance sur la construction des tours, nommées par les Chinois *Tay-hou* & *Ta*, 565 ; sur la salle où l'Empereur *Kang-hi* donna audience à un Ambassadeur de Russie, 568 ; sur les rochers artificiels que les Architectes Chinois elevent dans *ce qu'ils appellent des jardins*, 569 ; enfin sur les temples du quartier chinois, & du quartier tartare à *Pé-king*, dont il prétend que la structure n'a rien qui les fasse distinguer des edifices publics des autres villes, 570. Réfutation de ce que M. Paw a avancé contre les evolutions militaires des Chinois, T. VIII, 327 & suiv.

Pauvre, (le) selon *Kang-hi*, doit apprendre avec soin ce que les livres enseignent, & se conduire avec droiture: selon *Cong-tse*, il doit se conduire comme etant pauvre & dans l'etat d'infériorité: selon *Mong-tze*, le vrai pauvre ne se laisse jamais persuader de changer d'etat, T. IX, 234.

Payar, l'un des principaux chefs des hordes auxiliaires des Chinois, dans la guerre contre les *Eleuths*, T. I, 358. Sa révolte contre *Taltanga* entraîne des suites funestes, entre autres la perte du Général *Ho-ki*, un des meilleurs Généraux Chinois, 359 & suiv. (Voyez *Ho-ki*).

Paysans de Chine, (les) sont polis & honnêtes: on les a dégoûtés des procès, & ils s'entr'aident avec beaucoup de franchise & de générosité, T. IV, 333, 334.

Pé-gé-hong, (le) est un arbrisseau de Chine, remarquable par la beauté de ses fleurs, par leur singularité, & sur-tout par leur durée, T. III, 480. Il vient originairement des montagnes du *Fou-kien*, *ibid.* Les Chinois lui donnent une place distinguée dans les jardins, *ibid.* On ne laisse au *pe-gé-hong* que de petits rameaux pour avoir des tiges bien chargées de fleurs, *ibid.* Epaisseur, figure & couleur des feuilles, 481. Le *pé-gé-hong* fleurit à *Péking* au mois de Juillet, & les fleurs, moyennant quelques précautions, durent jusqu'au mois de septembre, *ibid.* Description du calice, des pétales, des petits filets blancs, des étamines, du pystil, & de l'embryon du *pé-gé-hong*, *ibid.*, 482. A quoi se réduisent les soins que demande la culture de cet arbrisseau, 481.

Pei, (les) etoient des marbres que les Juifs venus en Chine sur la fin des *Tcheou*, avoient elevés dans leur Synagogue de *Kai-fong-fou*, & dont les inscriptions montroient la correspondance de leur chronologie & de leur histoire avec celle des Chinois, T. I, 58. Ils sont perdus, *ibid.*

Pei, caractere chinois composé, 1°. de l'image de *vase à mettre du vin*; 2°. de celle de *cachet*, ou de celle d'*homme*, ou du symbole *soi-même*, T. IV, 42. Les divers commentaires qu'on a faits sur ce caractere n'ont fait qu'embrouiller sa vraie signification, au lieu d'en indiquer le véritable sens, *ibid.*, 43.

Pei-kiao, Eunuque de Chine, très-puissant sous le regne de *Yang-ti*: il sert les projets de *Ly-ché-min*, qui lui est redevable du succès de ses travaux pour mettre *Ly-yuen* sur le trône, T. V, 82 & suiv.

Pei-kien, espece de petite-vérole; quels en sont les signes, T. IV, 402.

Pei-koang-tin, Ministre de Chine; il décide l'Empereur *Hiuen-tsoung* à envoyer les livres classiques au Roi de Thibeth qui les avoit demandés, T. V, 364, 365.

Pei-kong, Censeur de l'Empire; inscription gravée sur un marbre à côté de son tombeau, T. IV, 246.

Peintres Chinois, (les) ont perdu beaucoup de la faveur, de l'estime & des récompenses qu'ils s'attiroient du public & des Grands par l'excellence de leurs tableaux, T. II, 442 & suiv. Le Gouvernement même s'oppose à ce que les peintres Européens forment des eleves, 443. Quelle idée on a en Chine des Peintres & de la peinture, 444 & suiv. Les peintres Chinois s'attachent moins à la correction du dessin qu'à la vivacité des couleurs, qui sont en effet très-belles, 489.

Peinture & sculpture des Chinois. La peinture est connue en Chine dès les premiers tems, T. I, 29. Les tableaux & les peintures n'entrent point dans la décoration des grands appartemens impériaux, T. II, 433, 434. Il y a en Chine des livres plus anciens qu'aucun de ceux d'Europe, qui enseignent la théorie & les regles de la peinture, 437. L'Empereur, les Grands & les Amateurs, ont des

collections & des ſuites des grands Maîtres de la Chine, *ibid.* Si les peintres chinois ne réuſſiſſent pas dans la figure, ils ſurpaſſent de beaucoup les Européens dans la peinture des fleurs, où ils mettent beaucoup de vérité, de naturel & de grace, *ibid.* Preuve à ce ſujet, *ibid.* & ſuiv. Détails minutieux dans leſquels cette partie de la peinture entraîne les Artiſtes Chinois, 438 & ſuiv. Pourquoi les peintures de Chine, ſur verre, ont un grand débit à Canton, 442. Juſqu'à quel point on a pouſſé en Chine la manie des galeries & des collections de peintures; 443. Le Gouvernement actuel affoiblit de jour en jour la paſſion de la peinture, *ibid.* La peinture à Freſque a eté connue en Chine plus de cinq ſiecles avant l'ere chrétienne, & il y a eu des morceaux rares en ce genre, 459. Le Gouvernement de Chine défend les ſtatues, & les ſeules qu'on y connoiſſe ſont modernes, 460. L'Empereur de Chine a des peintures plus anciennes que toutes celles d'Europe, & des tableaux qui y ont eté portés du tems des dernieres croiſades, 483. A en juger par les ouvrages de ſculpture qui exiſtent en Chine, il eſt probable que les Chinois réuſſiroient mieux dans cet Art que dans la peinture, 484. Les peintures de la Capitale ne vont point à Canton, & on les y porteroit inutilement, 490. Dans quelles vues l'Empereur *Kang-hi* défendit tout ouvrage en ſculpture, T. III, 70. La fleur du *Tſieou-hai-tang* & celle du *Mou-tang*, ſe trouvent fréquemment dans les ouvrages de peinture de Chine, 446, 462. Quel moyen les Peintres Chinois emploient dans leurs peintures en détrempe ou en miniature, pour amortir l'eclat du petit œil bleuâtre qui ſe remarque toujours dans le plus beau blanc de céruſe, T. V, 513. Sous quelles Dynaſties la peinture a eu le plus d'eclat en Chine, T. IX, 363. Il ne faut pas croire que la peinture chinoiſe n'a pour elle que la décence & la modeſtie, elle a un mérite qui lui eſt propre, *ibid.*, 364.

Pei-yen, premier Miniſtre ſous l'Impératrice *Ou-ché*, T. V, 296. Effet de ſes repréſentations ſur l'eſprit de cette Princeſſe, 302, 303. Son zele eſt puni de mort, 304, 305.

Pe-ki, Guerrier célebre en Chine; honneurs rendus à ſa mémoire ſous *Hiuen-tſoung*, T. V, 367.

Pé-king. Toutes les grandes rues de cette ville ſont bordées de boutiques & d'atteliers de toutes les eſpeces, T. II, 482. Les filles & les femmes n'y paroiſſent point, *ibid.* M. Amiot evalue le nombre des habitans à plus de deux millions, 483. Tous les Européens ſont frappés de l'air de grandeur & de richeſſe du Palais de *Pé-king*, 525. Le commerce particulier de *Pé-king* ſe fait par le grand canal, 541. Ce qui empêcha les *Yuen* d'etablir leur Cour à *Pé-king*, & d'en faire la Capitale de l'Empire, 547. *Yong-lo* y etablit le ſiege de ſon Empire, 549. Il vient à bout d'y faire venir par eau, ſans le ſecours de la mer, tous les grains & les approviſionnemens dont on y avoit beſoin, *ibid.* Selon les annales & les géographies anciennes & modernes de Chine, *Pé-king* a eté une grande ville depuis les *Han*, 552. Les Tartares *Ki-tan* en firent leur Cour du midi, *ibid.*: elle avoit alors un peu plus de trois lieues & demie de tour, & huit portes, 553. Sous les *Kin* elle eut ſept lieues & demie, *ibid.* Les *Yuen*, ſous leſquels elle fut appellée la grande Capitale, lui donnerent ſix lieues de tour, & onze portes, *ibid.* Le Fondateur de la Dynaſtie des *Ming*, & *Yong-lo*, diminuerent, l'un le nombre des portes, & l'autre l'enceinte, *ibid.* Les murailles d'aujourd'hui ont quatre lieues de tour, *ibid.* Les froids de l'hiver, à *Pé-king*, ſont beaucoup plus longs & plus

rigoureux que ne semble comporter la latitude de cette ville, T. III, 423, 424. L'extrême sécheresse & la rigueur du froid de l'hiver, ont donné lieu à l'etablissement des serres chaudes qui sont en grande quantité à *Pé-king*, 424. Quels avantages cette ville retire, à la fin de chaque année, du concours prodigieux des Envoyés de tous les pays qui environnent la Chine, T. V, 484. Quel etoit le nom de *Pé-king* sous l'Empereur *Soung-tay-tsou*, T. VIII, 3. Il y a beaucoup de boue à *Pé-king* en eté, & beaucoup de poussiere en hyver, 186, 217. L'exactitude & la précision avec laquelle la police y est administrée, la largeur des rues, le nombre des allans & venans, les secours de toute espece pour la sûreté & la commodité des habitans, les amusemens de toutes especes pour le peuple, la beauté des edifices, font regarder *Pé-king* comme la plus belle ville de l'Asie orientale, & la plus peuplée de l'Univers, 217 & suiv. M. Bourgeois donne à la ville de *Pé-king* quatre lieues de circuit, un million & un tiers d'habitans, & des rues d'une lieue de long, & très-larges, T. IX, 436. Le Gouverneur de *Pé-king* se nomme le Gouverneur des neuf portes, 437.

Pé-ki-sing, nom qu'on donne en Chine à l'etoile polaire, T. X, 137.

Pé-kiu-y, Savant de Chine: ses dispositions extraordinaires, & ses progrès dans les lettres, T. V, 420. Il est nommé Mandarin, & eprouve des désagrémens dans cet emploi, *ibid.* Il renonce aux honneurs pour cultiver les lettres dans la solitude, 420, 421. Quel avantage il retiroit des liaisons qu'il avoit faites avec un Bonze & trois Savans, 421, 422. Sa maniere de vivre dans son hermitage, le rend fameux, & lui attire de nouveaux compagnons, 422. Il forme une petite société dont il est le chef, 423. La réputation des ouvrages des membres de cette société va jusqu'à l'Empereur, qui mande *Pé-kiu-y*, 423. Il se rend à la Cour, & y est retenu par un Emploi important que l'Empereur lui donne, 424. Ce qu'il fit pour se retracer le tems heureux qu'il avoit passé dans son hermitage, 424, 425. Sa mort excite bien des regrets, 425. Quels honneurs il reçut après sa mort, & quelle estime on faisoit de ses ouvrages, 425, 426.

Pe-kung, nom qu'on donne en Chine à une aurore boréale; on la regardoit autrefois en Chine comme un signe de guerre, T. IV, 109.

Penchans naturels, (les) de louer & de blâmer, peuvent difficilement se rectifier, selon l'Empereur *Kang-hi*, T. IX, 264.

Pendules, (les) ne sont connues en Chine que depuis la dixieme année de *Chun-tchi*, où l'Empereur *Chi-tzou-hoang-ti* en reçut une petite des Européens, laquelle sonnoit les heures, T. IX, 179. Les Chinois essayerent alors en vain d'en faire de semblables, ce ne fut que sous le regne de *Kang-hi* qu'ils apprirent la maniere de travailler les ressorts pour qu'ils fussent flexibles & elastiques tout ensemble, 180.

Pen-kiang, riviere de Chine, T. VIII, 74.

Pensées, maximes & proverbes tirés des *livres chinois, sur la piété filiale*, T. IV, 268 & suiv.; *sur les Princes*, les Ministres & les Courtisans, T. X, 144; les epoux, 145; les femmes, 147; les enfans, 151; le sage & la sagesse, 152; le vice & la vertu, 153; les amis & l'amitié, 155; le cœur, 156; les plaisirs, *ibid.* Pourquoi l'Empereur *Kang-hi* recommandoit d'être toujours en garde contre ses pensées, T. IX, 112, 113.

Pere: avantage qu'il y a de l'être, T. VII, 17; quels sont ses devoirs envers ses enfans, 25; il est responsable de leurs fautes, 26, 27, 37. (Voy. *Piété filiale*).

Pere & mere du peuple, titre qu'on donne

à l'Empereur, en Chine; comment il l'acquiert & justifie l'idée qu'on en a, T. IV, 66.

Pereira, (Thomas) est revêtu du caractere d'Ambassadeur de Portugal à la Cour de Chine, pour y ouvrir un commerce avec les Indes, T. V, 13. Arrivé à Canton, il part pour se rendre à *Pé-king* par terre, 14. L'Empereur, au lieu de lui donner audience, le fait charger de chaînes, le renvoie à Canton, & Peirera mourut dans les prisons, *ibid.* Quel etoit le motif de ce traitement, *ibid.*

Peres (les) sont regardés, en Chine, comme les souverains naturels de leurs enfans, T. IV, 47. D'où dérivent les droits qu'ils ont sur eux, 48. Les loix leur donnent une autorité excessive sur leurs enfans, 159 & suiv. Leurs testamens sont regardés comme sacrés, 160. Les peres & meres méritent plus de soins, plus d'egards que les enfans, & cependant ils en obtiennent moins, 182, 183, 220 & suiv. Les peres & meres des gens en place jouissent, en Chine, de titres & de prérogatives considérables: egards que les Empereurs avoient pour eux, T. IV, 65. (Voyez *Piété filiale*).

Perfection. Quels moyens l'Empereur *Kang-hi* proposoit pour arriver à la perfection, T. IX, 113, 114.

Pertuisanniers, (les) sont un des corps qui composent la milice chinoise, T. VII, 333. Dans l'exercice général, il y en a cinq compagnies, 334. Quel rang ils tiennent, & quelle manœuvre ils font dans les différentes evolutions, 338, 341, 344, 348 & suiv.

Peste, (la) a fait quelquefois des ravages en Chine; preuves à ce sujet contre M. Paw, qui a soutenu que ce pays n'y etoit jamais sujet, T. II, 419 & suiv.

Petards. Dans quelle proportion les Chinois emploient le salpêtre, le soufre, le charbon de calebasse, & le *ché-hoang*, pour la composition de la poudre des petards, T. VIII, 339.

Pe-tché-ly, pays de Chine. Dans les rivieres du *Pe-tché-ly*, la glace se forme plutôt & se fond plus tard que cela ne devroit être, eu egard à la latitude du pays, T. VI, 339. La raison qu'en donne le P. Martini paroît plus naturelle & plus conforme à la saine physique, que toutes celles que M. Paw a imaginées, *ibid.* Il s'est d'ailleurs convaincu par différentes observations, que l'eau, l'air & la terre abondoient en nitre dans ce pays: résultat des expériences faites à ce sujet dans un baquet plein d'eau placé à côté d'un thermometre de Reaumur, 339 & suiv. La glace fond si difficilement dans le *Pe-tché-ly*, qu'on la transporte d'un endroit à l'autre sans précaution dans les plus grandes chaleurs, 341. Toutes les eaux de ce pays ont une qualité singuliere, & déposent une espece de tartre dans les vases où elles séjournent, & dans ceux où on les fait bouillir, 343, 344. Malgré les alimens peu sains dont se nourrissent les habitans de *Pe-tché-ly*, & la malpropreté de leurs habitations, ils ne sont jamais sujets aux maladies epidémiques, 343, 344. Le gibier & le poisson s'y conservent un espace de tems assez considérable sans sel, & sans être sujet à la corruption, *ibid.* Tous les matins, la campagne, dans certains cantons du *Pe-tché-ly* est couverte de nitre, qu'on ramasse, & dont on tire un sel qui tient lieu de sel usuel, *ibid.* Quoique les terres du *Pe-tché-ly* soient chargées de parties nitreuses, elles sont susceptibles de culture, & à force de travail elles deviennent fertiles, 345.

Petite-vérole, (la) est connue en Chine depuis plus de trois mille ans, T. IV, 392, 397. Elle etoit peu dangereuse dans le principe, *ibid.*; elle s'annonce dans la suite par les symptômes les

plus funestes, & devient un vrai fléau epidémique, 393, 394. On cherche ses causes, on etudie ses effets, pour parvenir à traiter cette maladie par méthode & par regles, 393. La fatale nécessité de l'avoir dans l'enfance ou dans un âge plus avancé, fait pratiquer l'inoculation, *ibid.* (Voyez *Inoculation*). Comment les Médecins Chinois définissent le germe de cette maladie, 397. Dans quel climat le levain de la petite-vérole est moins dangereux, 398; ce qui en augmente la malignité, *ibid.* Quels sont les signes généraux du foyer de la maladie, & des dangers qui en peuvent résulter, *ibid.*, 399. Les dispositions du malade sont essentielles à connoître; les Médecins chinois en distinguent quatre, 399. Quelles sont les six crises dans la petite-vérole, *ibid.* Combien on distingue d'especes de petite-vérole, & quel traitement chacune exige, 400 & suiv. Symptômes des différentes crises, 411. Accidens qui surviennent après la petite-verole, leur cause & les remedes qu'il faut y apporter. 412. Dangers de la petite-vérole dans l'âge de puberté, & pour les femmes, 412, 413. Ce que M. Cibot rapporte, d'après les livres chinois, sur la petite-vérole & l'inoculation, T. VIII, 262. Ce que disoit l'Empereur *Kang-hi*, des préjugés qu'avoient les anciens, au sujet de la petite-vérole T. IX, 111, 112.

Pétrifications. Observations de l'Empereur *Kang-hi*, sur plusieurs pétrifications etonnantes, telles que des troncs entiers d'arbres qui ont le poids, la dureté & le grain de la pierre, des insectes, des poissons, des cornes d'animaux, & des ossemens humains entiérement pétrifiés, T. IV, 453, 454.

Pe-tsai. (les) Plante potagere de Chine, & très-estimée, T. IV, 503. On en distingue trois especes; les *pe-tsai* à feuilles blanches, les *ni-son-tou*, c'est-à-dire à fraise de bœuf, & les violacées, *ibid.* Le climat, la saison & la nature du terrein, mettent une grande différence entre *pe-tsai* & *pe-tsai*, pour le goût, les qualités & la grosseur, 504. Les plus estimés à *Pé-king*, sont ceux des environs de la ville de *Ngan-sun*, 505. Les Européens de Canton appellent les *pe-tsai* les *choux chinois*, *ibid.* Les terreins les plus propres à avoir de bons *pe-tsai*, doivent être un peu marécageux, *ibid.* Les *pe-tsai* ne donnent leur graine que l'année d'après qu'ils sont plantés, *ibid.* Quels soins les Chinois donnent à la culture des *pe-tsai*, *ibid.*, 506. Dans les provinces méridionales, on les seme dans toutes les saisons, *ibid.* Dans les provinces septentrionales, où ils sont meilleurs & plus délicats, on les seme sur planche & à la mi-juillet, *ibid.* Ce qu'on observe pour les planter, les transplanter & les conserver, 506, 507. Quand les *pé-tsai* ont leur crue, ils vont jusqu'à deux & trois pieds de hauteur, & pesent quinze à vingt livres, 507. Ils sont une vraie récolte dans les provinces du nord, *ibid.* Quelles sont les différentes manieres de les assaisonner & d'en conserver de frais pour le printems, 508. La consommation qui s'en fait à *Pé-king* est prodigieuse, *ibid.* La culture des *pe-tsai* pourroit être de quelque avantage en France, 509.

Peuple. (le) Comment il doit être aimé du Souverain, T. IV, 83. Il doit être secouru dans les calamités, 86. Le *Tcheou-li* indique douze moyens de venir à son secours, 86, 87. Quels sont les moyens de contenir le peuple, T. IX, 129.

Peuple. (assemblées du) Quelles etoient les instructions destinées en Chine pour les assemblées du peuple, T. IV, 226.

Peuples anciens. Idées qu'ils ont de leurs livres sacrés, T. IX, 350.

Peuples vaincus, (des) doivent être secourus, T. VII, 137.

Peur: à quoi on la connoît, T. VII, 115.
Pe-yen-tcheng, ville de la Corée. Prise de cette ville par l'Empereur *Tay-tsoung* en personne, T. V, 176 & suiv.
Philosophes Chinois, (les) ont terni la pureté de l'ancienne doctrine chinoise, T. II, 27. Ils ont embrouillé & défiguré ce que les anciens avoient dit sur le *Tay-ki*, sur le *Chang-ti*, le *Tien*, le *Ki*, & les *San-tsai*, 27. Comment ils ont adopté les principes absurdes du Matérialisme, pour rendre intelligible le systême physique & moral des anciens, 29 & suiv. Moyens qu'ils avoient d'eviter les erreurs où ils sont tombés, 31 & suiv. Comment Confucius a combattu les Philosophes de son tems, leurs systêmes & les calomnies dont ils cherchoient à le noircir, T. IV, 50, 51, 57 & suiv. Philosophes célebres de Chine dont M. Amiot a fait les portraits, *Lao-tsée*, T. III, 38; *Koung-tsée*, ou autrement, Confucius, 41, T. IX, 3 & suiv., 348 & suiv.; *Mong-tsée*, T. III, 45; *Tché-soung-tsée*, 64; *Yen-tsée-ling*, 91; *Ouen-tchoung-tsée*, 177; *Tcheng-hao*, T. VIII, 75; *Tcheng-y*, 90.
Philosophie & Morale des Chinois. Les *King* contiennent les préceptes de la morale des Chinois, T. I, 41 & suiv. (Voyez *King*). Les faits que raconte le *Chou-king*, la doctrine, la morale, la politique & la belle philosophie qu'il enseigne, rendent ce livre précieux 69. Sur quels fondemens le *Chou-king* etablit l'autorité royale & l'art de régner, *ibid.* Sous quel point de vue il fait envisager la guerre, le despotisme & le luxe, 70. La création du monde & de l'homme, l'etat d'innocence, la chûte d'Adam, & la longue vie des premiers hommes, sont articulés dans les livres chinois, 105 & suiv. La croyance de la secte des *Tao-sée*, l'idée de la montagne de mort qu'habitoit *Fou-hi*, celle de la montagne de vie sur laquelle naquit *Hoang-ti*, tiennent evidemment aux traditions de l'etat d'innocence, & du paradis terrestre, 106. Quelle description *Tchoang-tsée* faisoit de l'âge de la vertu parfaite, 107. On trouve, dans les livres chinois, des détails sur la chûte des Anges & sur celle de l'homme, *ibid.* Un des devoirs que prescrivoit la morale chinoise, sous les premieres Dynasties, etoit de venger la mort d'un pere, d'un frere, d'un ami, par celle du meurtrier, 181. Quels sont les principes de morale & de politique qu'enseignent le *Ta-hio* & le *Tchong-yong*, 436 & suiv., 459 & suiv. (Voyez *Ta-hio* & *Tchong-yong*). Ce que les livres des anciens Chinois attribuent à l'Etre Suprême qu'ils désignent sous les noms de *Tien*, de *Hoang-tien*, vérité par essence, raison eternelle & immuable, T. II, 11 & suiv. La pureté primitive de la morale chinoise, sur la divinité, a eté ternie par une foule de Philosophes, 27: ils ont embrouillé, défiguré & changé tout ce que les anciens, sur la tradition de leurs ancêtres, avoient dit allégoriquement sur le *Grand principe*, ou l'Etre suprême; sur les trois Agens généraux ou puissances productrices, qui sont le Ciel, la Terre & l'homme, sur la raison eternelle, l'intelligence suprême, la sagesse infinie, qui voit tout, qui est par-tout, qui fait tout, qui regle tout, enfin sur les sacrifices, 27, 28 & suiv. Comment l'homme est envisagé dans le systême de la Philosophie chinoise, 175: quels sont ses devoirs, 176. Quels sont les liens qui attachent les hommes les uns aux autres, & qui rendent leur commerce réciproque, facile & sûr, *ibid.* Quelles sont les cinq vertus qui rendent les hommes sociables, 177. Quels sont les devoirs particuliers qui ne regardent que les individus d'une même famille, *ibid.* En combien de classes les anciens Chinois partageoient les hommes vivans en société, 178. Combien

ils admettoient d'especes de passions & de vertus, 178, 179. Quels avantages les moralistes chinois attribuent à la pratique des dix vertus, 179. Supériorité des livres de morale des Chinois, sur tous ceux des anciens peuples, 370. La morale des trois premieres Dynasties étoit celle de la religion naturelle, *ibid.* Les révolutions de Chine prouvent quel a eté, dans cet Empire, l'ascendant d'une morale nationale & universelle, *ibid.* Précis de la Doctrine que renferme l'Ouvrage de *Mong-tsée*, un des Philosophes les plus célebres de Chine, T. III, 47. Dans quel Ouvrage sont exposés les principes de la Doctrine des Chinois sur l'art de régner sur soi & sur les autres, 65. Traduction du *Niu-kié-tsi-pien*, ouvrage de la savante *Pan-hoei-pan*, en sept articles, sous lesquels sont compris les principaux devoirs du sexe, 368 & suiv. Doctrine des Chinois sur la Piété filiale, T. IV, 1 & suiv. (Voyez *Piété filiale*). Maximes & pensées morales, tirées du *Li-ki*, sur la piété filiale, 7 & suiv. Le *Hiao-king* renferme, sur la piété filiale, des enseignemens dont toutes les maximes sont profondes, & tout ce qu'on a jamais dit & pensé de plus sage sur ce sujet, 30 & suiv. Dans quelles vues les Législateurs de Chine se sont toujours attachés à encourager l'etude de la morale, T. V, 27. Elle est une des sciences qu'on cultive le plus dans les ecoles chinoises, *ibid.* Les Philosophes chinois réduisent toute la science de leur morale à cinq devoirs principaux; 1°. ceux des peres & des enfans; 2°. ceux des Princes & des sujets; 3°. ceux du mari & de la femme; 4°. ceux de l'aîné des enfans & de ses freres; 5°. ceux de l'amitié, 28 & suiv. Préceptes de la morale des Chinois sur le respect & l'amour qu'on doit à ses parens, T. VII, 17 & suiv.; sur la subordination des enfans, chacun par préséance d'âge, 19; sur les instructions que les peres & meres doivent donner à leurs enfans, & les aînés à leurs cadets, 25. Sur quelles vertus les anciens Sages, & les premiers Législateurs de Chine ont etabli les fondemens de la morale, de la politique & du gouvernement, 230 & suiv. Dans quelles circonstances un Général doit employer l'humanité, la fermeté, la droiture, l'uniformité, la justice, les changemens, & l'application, 275 & suiv. Jusqu'où les Philosophes & les Législateurs chinois ont approfondi les devoirs qui découlent de la nature de l'homme comme Etre raisonnable & immortel, comme lié à l'Etre suprême, comme soumis au Prince, comme attaché à ses parens, comme tenant à une epouse, à des enfans, &c. T. VIII, 235 & suiv. On fait & on réimprime sans cesse, à la Chine, des petits livres de morale, 253. Instructions sublimes & familieres de l'Empereur *Kang-hi*, T. IX, 65 & suiv. (Voyez *Instructions*, &c.). Explication de quelques caracteres de la langue chinoise, tracés d'après la morale, 308. Plan du livre qui contient les principes de la morale chinoise, 411 & suiv.

Philosophisme (le) a fait beaucoup de progrès en Chine sous la Dynastie des *Song*, T. II, 367. Ce que *Lin-tché* disoit des causes, des développemens & des ravages de cette contagion, *ibid.*, 368.

Phosphore (le) est connu en Chine; quelle en est la composition, & quel effet il produit, T. IV, 490.

Phrases, (les) sont plus courtes dans la langue chinoise, proportion gardée, que dans les langues françoise & latine, T. VIII, 210. C'est un grand art en Chine que de savoir arranger les mots des phrases, *ibid.* En parlant, il faut se servir de certaines particules qu'on ajoute ou qu'on retranche sans altérer le sens des phrases, 211. Dans les phrases poétiques, les Chinois

pouſſent la délicateſſe encore plus loin, *ibid.*

Phyſique. Sous la Dynaſtie des *Tcheou*, le troiſieme Hiſtorien etoit chargé de tenir regiſtre de ce qui concernoit l'aſtronomie & l'hiſtoire céleſte, ainſi que les détails des phénomenes, des calamités, & des evénemens ſinguliers, T. I, 60. Dans quel ordre les anciens Chinois rangeoient tout ce qui eſt l'objet de la phyſique céleſte & terreſtre, tels que l'eau, le feu, les métaux, les vents, le tonnerre, la pluie, la géographie, & toutes les productions naturelles, T. II, 28 & ſuiv. Quelle méthode les Chinois emploient pour expliquer tout ce qui a rapport au *Tien* ou Ciel, & comment ils procedent, 157. A quels mouvemens ils attribuent la formation des cinq elémens (le feu, la terre, l'eau, le bois & les métaux), *ibid.*; du firmament & des aſtres, *ibid.* Dès le tems de *Yao*, les Chinois connoiſſoient l'année julienne, 158; à quelles epoques ils commençoient l'année aſtronomique & l'année civile, 159; de combien de lunaiſons ils compoſoient l'année commune & l'année emboliſmique, 159; en combien de parties, ils diviſoient le jour & les heures, *ibid.* Leurs *connoiſſances par rapport à la* route du ſoleil, aux quatre ſaiſons & au zodiaque, 160 & ſuiv. Les Chinois ont connu de tout tems les irrégularités de la lune, & la méthode de calculer les eclipſes, 163, 164. Leurs connoiſſances par rapport aux planetes & aux etoiles, 165. Ce que les Chinois ont imaginé pour corriger le mauvais air d'une chambre où l'on fait du feu, & qu'ils regardent comme très-mal-ſaine, T. III, 433 & ſuiv. Obſervations de phyſique de l'Empereur *Kang-hi*, ſur les pétrifications, T. IV, 453; les pierres de ſel, 454; le tremblement de terre, 456; le vernis, 457; la bouſſole, *ibid.*; l'eau de neige conſervée, 458; les pierres de mer qui tiennent de l'agathe, 459; le ſon & les tons, 460; le nitre, 463; le bruit du tonnerre, 464; les grands jours, 466; le ſel naturel, *ibid.*; les eaux thermales, 467; les climats, 469; le vent, 472; les pierres de foudre, 474; les feux ſouterrains, 475; la cochenille, 477; la figure de la terre, 482. Compoſitions & recettes de Phyſique pratiquées en Chine pour donner de la couleur à la poterie, 484; pour diſſoudre le talc, *ibid.*; pour faire de bonne chaux, 486; pour conſerver les châtaignes & les noix, la viande, les oranges & les citrons, 487 & ſuiv.; pour blanchir la cire, *ibid.*; pour cuire les alimens, 490; pour fondre les pailles ou grumeaux qui ſe trouvent dans le fer, 491; pour rendre au vernis de Chine & du Japon tout ſon eclat, *ibid.*; pour bronzer le cuivre, *ibid.*; pour faire couver des poulets dans un four, 492. Quelles etoient les premieres matieres des teintures chinoiſes, T. V, 465 & ſuiv. (Voy. *Teintures*). Obſervations du P. Martini ſur le climat de *Pe-tché-ly*, par rapport à la nature de la glace, & au nitre qui y abonde, T. VI, 339 & ſuiv. Suivant les principes de la Phyſique des Chinois, *c'eſt l'accord du ciel & de la terre qui produit la beauté* des ſaiſons, T. VII, 60. Syſtême de la Phyſique des Chinois, T. VIII, 166, 167. Réſultat des obſervations faites en Chine ſur l'aiguille aimantée, T. IX, 2, & T. X, 142. Ce que l'Empereur *Kang-hi* diſoit de certaines inventions, telles que le miroir ardent & la bouſſole, T. IX, 188.

Pi, (le) eſt une eſpece de teſtacée, qui porte ſa maiſon comme la tortue, & qui etoit anciennement en uſage à la Chine, ſur-tout pour la divination, T. III, 286. On lui attribuoit des vertus merveilleuſes quand on le portoit ſur ſoi en relief, ou en ſimple figure, *ibid.*

Pi, nom d'une constellation chinoise, T. VII, 147. Ce qu'un Général d'armée peut entreprendre sous cette constellation, *ibid.*

Piao-ki, chapitre du *Li-ki*; maximes qu'il renferme sur la piété filiale, T. IV, 26, 27.

Piao-cha, espece de petite-vérole; quels en sont les signes, T. IV, 405.

Pi-che-tcheng, place forte de la Corée; *Tchang-leang* vient mettre le siege devant cette ville, T. V, 174. Elle est emportée d'assaut & détruite; dix mille de ses habitans sont faits prisonniers, *ibid.*

Pieces académiques, (les) en Chine, sont nommées *Chi-ouen*; quel cas en font les Chinois bons Lettrés, T. VIII, 245, 246.

Pieces en vers sur la piété filiale, tirées du *Ché-king*, T. IV, 171 & suiv. (Voy. *Poësies*). Pieces en prose sur le même sujet, 193 & suiv. (Voy. *Piété filiale*).

Pied: quelle en etoit la mesure sous *Tsin-ché-hoang-ti*, T. III, 235. Il y avoit deux sortes de pieds chez les anciens Chinois; le pied musical, & le pied de compte. (Voyez *Lu-tché* & *Tou-tché*). Le Prince *Tsai-yu*, pour remettre les *lu* dans leurs anciennes proportions, rétablit le pied tel qu'il avoit dû être sous les *Hia*, T. VI, 102. Le pied chinois est plus grand d'un centieme que celui de France, & ses divisions & sous-divisions sont toutes décimales, 267. (Voyez *Poids & mesures*).

Pien, son auxiliaire qui précede le *koung* ou le *tché*, d'où il tire sa dénomination de *pien-koung* ou de *pien-tché*. (Voyez *Tons*). Le *pien-koung* se définit *ton qui devient koung*; & le *pien-tché*, *ton qui devient tché*, T. VI, 127. Le *pien-koung* répond à notre *mi*, & le *pien-tché*, à notre *si*, 125. Le nom particulier du premier est *ho*, & le nom du *pien-tché* est *tchoung*, *ibid*, 127: relativement au *kin*, *ho* signifie *corde de l'union*, & *tchoung* signifie *corde moyenne*, 169. L'intervalle entre le *koung* & le *pien-koung*, ou entre le *tché* & le *pien-tché*, répond à ce que nous appellons demi-ton diatonique ou *limma*. (Voyez l'exemple de la page 114).

Pien, (le) consiste en trois, quatre, cinq ou six lettres chinoises, qui caractérisent directement la personne qu'on veut louer, & qui expriment allégoriquement les qualités, les vertus, ou les belles actions de celui qui en est l'objet, T. VII, 270. L'Empereur les ecrit de sa main, & on les grave sur le bois ou sur l'airain, *ibid.* La translation du *pien* se fait par des Mandarins, & en grande cérémonie, *ibid.* Rien n'inspire plus de respect que ces sortes d'inscriptions, 271. Comment etoit conçu le *pien* dont le P. Parennin, Missionnaire, fut honoré par l'Empereur de Chine, 270, 271.

Pien-chin, simple particulier de Chine, devenu célebre par l'intrépidité avec laquelle il vengea la mort de son pere qui avoit eté tué par une troupe de révoltés, T. IV, 261. Il est tué lui-même en combattant, *ibid.*

Pien-king, (le) est un assortiment de seize pierres sonores, formant le systême des sons qu'employoient les anciens Chinois dans leur musique, T. VI, 41. Figure de cet instrument, *ibid.*

Pien-tchoung, (les cloches) appellées autrement *tchan*, etoient celles dont on formoit un assortiment au nombre de seize, pour joindre à l'assortiment des *king* ou pierres sonores, T. VI, 44. Quelle forme avoit cet assortiment, *ibid.*

Piété filiale, (la) est à la Chine, depuis près de trente-cinq siecles, ce que fut à Lacédémone, l'amour de la liberté, & à Rome, l'amour de la patrie, T. IV, 1 & suiv. C'est elle qui a perpétué, de génération en génération, toutes les vertus sociales & patriotiques des Chinois, 2. Cette vertu

est encore aujourd'hui la vertu par excellence, de tous les rangs, de tous les etats & de tous les âges, 3. On peut la nommer la vertu nationale des Chinois, *ibid.* Les livres qui ont eté faits en Chine, sur la piété filiale, depuis deux mille ans, suffiroient seuls pour former une grande bibliotheque, 4. Ceux dont M. Amiot a fait choix pour donner une idée de la morale & de la pratique de la piété filiale, sont le *Li-ki*, le *Hiao-king*, les commentaires les plus estimés de cet ouvrage, le *Hiao-king-yen-y* sur les devoirs de la piété filiale de l'Empereur, le code de la Dynastie régnante, diverses pieces en prose & en vers, des exemples de piété filiale cités par les Ecrivains chinois, & des recueils de pensées, de maximes, de sentences & de proverbes sur la piété filiale extraits des meilleurs livres chinois en ce genre, 4, 5. Selon les maximes du chapitre *Tien-li* du *Li-ki*, les enfans doivent avertir leurs peres avant de sortir, & les saluer, à leur retour, 8; ils ne doivent point parler de vieillesse ni d'âge avancé en présence des peres & meres, *ibid.*; ils ne portent point le grand deuil en entier de leur vivant, 9; ils doivent renoncer à la coëffure & à la musique quand leurs peres & meres sont malades, *ibid.*; ils sont obligés de venger la mort de leur pere par celle du meurtrier, 10; ils n'ont le droit que de faire trois représentations, *ibid.* Les devoirs de la piété filiale que prescrit le chapitre *Tan-kong* du *Li-ki*, sont d'honorer les peres & les meres sans faire attention à leurs mauvaises qualités, 11; de se priver d'amusement toute la vie, le jour de l'anniversaire de leur mort, *ibid.*; d'attaquer partout & sur le champ leurs ennemis, 12. La piété filiale exige qu'un fils aille un pas derrière son père, 14; qu'il se démette de tous ses emplois à la mort de son pere, 15; qu'il vienne au chant du coq présenter à son pere & à sa mere de l'eau pour laver leurs mains, leur donner leurs habits, *&c.* 16, 17; qu'il réponde à leurs ordres en disant seulement, *j'obéis*, 17; qu'il les reprenne, mais avec respect & ménagement de leurs fautes, 18; qu'il renvoie son epouse si elle leur déplaît, *ibid.*; qu'il aille au-devant de tout ce qui peut leur faire plaisir jusques dans les plus petites choses, 19; qu'il s'abstienne de jouer d'aucun instrument quand son pere est en habit de deuil, 22; qu'il ne change rien pendant trois ans à tout ce que son pere avoit fait ou réglé, 26; qu'il obéisse à son pere comme à sa mere, & qu'il ait le même amour pour l'un & pour l'autre, 28. Pourquoi le Gouvernement de Chine regarde comme une chose capitale de maintenir les devoirs de la piété filiale, 20, 21, 23. La piété filiale est la doctrine essentielle qu'il importe le plus d'enseigner au peuple, 24. Notice du *Hiao-king* ou livre Canonique sur la piété filiale, 28, 29. Confucius a eté le conservateur & l'apôtre de la doctrine de la piété filiale, 29. Selon ce Philosophe elle est la racine de toutes les vertus, & la premiere source de l'enseignement, 30. Il la divise en trois spheres: la premiere *est celle des soins & des respects qu'il faut rendre à ses parens*; la seconde embrasse tout ce qui regarde le service du Prince & de la patrie; la troisieme est celle de l'acquisition des vertus & de ce qui fait notre perfection, 31 & suiv. La piété filiale a plus servi aux Chinois contre leurs ennemis, que les forces de leurs armées, 32. En quoi Confucius faisoit consister la piété filiale du Souverain, d'un Prince, d'un Grand, d'un Lettré & de la multitude, 32 & suiv. Comme la piété filiales etoit l'ame du Gouvernement de l'antiquité, quels réglemens on avoit faits par rapport aux honneurs funéraires, 33. Quels avantages *Tseng-tsée* attribuoit

attribuoit à la piété filiale, 36. *Ou-ouang* & ses successeurs donnent tous leurs soins à développer & à accréditer la doctrine de la piété filiale qui s'affoiblissoit, 37. Comment Confucius, en parlant de la piété filiale de l'Empereur, la représente comme intimement liée à toutes les parties du Gouvernement, 40. Par quels exemples il prouve que la piété filiale est la source de la félicité publique, 41. Il distingue dans la piété filiale l'ouvrage de la nature, l'ouvrage de l'education & l'ouvrage de la raison, 43. Maxime fondamentale de Confucius, *qui n'aime pas ses parens ne peut aimer personne*, 49. Les Auteurs chinois, pour ne pas choquer la vraisemblance, ont toujours l'attention de donner une vraie piété filiale aux personnages de leurs Romans ou de leurs pieces de théâtre, *ibid.* La façon de penser des Chinois sur la piété filiale est telle, que dire d'un homme, *il n'a pas de piété filiale*, c'est dire qu'il est pêtri de vices, 50. La piété filiale est une vertu du cœur, mais elle ne s'y renferme pas, 52. Selon Confucius, les motifs du respect qu'inspire la piété filiale sont toujours les mêmes, *ibid.*; la piété filiale du fils le plus tendre n'est pas comparable à ce qu'a fait pour lui la tendresse de ses parens, 53. Elle renferme cinq devoirs essentiels, 54. Comment Confucius réfute une erreur commune à tous les siecles, & répandue de son tems, que *procurer à la vieillesse de ses parens les aises & les agrémens de la vie dans tout ce qui concerne le logement, la nourriture & les habits, c'est remplir tous les devoirs de la piété filiale*, 55, 56. Il regarde le défaut de piété filiale comme le plus grand de tous les crimes, 57. Dans quelles vues certains Philosophes, du tems de Confucius, essayerent d'attaquer & de combattre la doctrine de la piété filiale, 57. Confucius l'indique comme le moyen le plus efficace d'enseigner au peuple les affections bienfaisantes de l'amour, 58. Les devoirs de la piété filiale sont ce qu'on enseigne d'abord dans les ecoles chinoises, & avec le plus de soin, 64. Pourquoi *Tseng-tsée* sembloit réduire tous les devoirs de la piété filiale à l'obéissance, 69. Les Lettrés de toutes les Dynasties se sont toujours montrés fideles à la doctrine de Confucius sur la piété filiale, 72. La piété filiale asservit l'Empereur lui-même à des devoirs de déférence envers ses parens & ses aînés, 73. La doctrine des Chinois sur la piété filiale de l'Empereur est instructive & intéressante, 77. Les devoirs de son amour filial consistent à rendre à l'Impératrice-mere tous les soins qui peuvent conserver ses forces & sa santé, & lui faire trouver la vie agréable, 80; à veiller avec soin sur l'education des Princes ses enfans, 81; à faire eclater son amitié & sa considération pour ses freres, 81, 82; à chérir tous les Princes de son sang, 82; à honorer les Grands & les Gens en place, *ibid.*; à faire grand cas des Officiers subalternes & des chefs du peuple, 83; à aimer le peuple, *ibid.*; à protéger l'agriculture & à la rendre florissante, 84; à diminuer les impôts & les dépenses, 85; à secourir le peuple dans les calamités, 86; à adoucir la rigueur des supplices, 87; à s'intéresser de cœur aux gens de guerre, 88. Les devoirs du respect filial de l'Empereur consistent à honorer ses parens, 89; à craindre, servir & adorer le *Chang-ti* comme pere & mere de tous les hommes, 90; à honorer & imiter ses Ancêtres, 90, 91; à veiller avec soin sur l'enseignement, 91; à conserver & augmenter le dépôt de la doctrine, 92; à contenir dans leur devoir les personnes de l'intérieur, 93; à s'assurer du mérite des Mandarins, *ibid.*; à faire honneur aux Grands, 94; à profiter

des représentations des Mandarins & des Censeurs, 95; à maintenir les trois *Kang* & les cinq *Ki*, 96; à honorer les gens de bien & à flétrir les méchans, *ibid.*; à pourvoir à tout ce que demande l'entretien de sa maison, & l'abondance publique, 97; enfin, à bonifier & perfectionner les mœurs publiques, 98. Traduction de quelques placets de *Sée-ma-kouang*, &c. présentés aux Empereurs pour leur recommander la pratique des devoirs de la piété filiale, 100, 101 & suiv. Extraits du *Cheng-hiun* de *Kang-hi*, ou Recueil des Ordonnances de ce Prince concernant les devoirs de la piété filiale dont il s'acquittoit envers son aïeule, sa mere & son pere, 113 & suiv. Le Code des loix de la Dynastie régnante a pour fondement la piété filiale, & c'est d'après les principes de cette vertu que sont etablis le Tribunal de *Tsong-gui-fou*, ou de la famille impériale & maison de l'Empereur, 127 & suiv.; le Tribunal du *Li-pou* ou des Mandarins, 131 & suiv.; le Tribunal du *Hou-pou* ou des finances, 135 & suiv.; le Tribunal des Rites, 139 & suiv.; le Tribunal du *Ping-pou* ou de la guerre, 152 & suiv.; le Tribunal du *Hing-pou* ou des crimes, 155; le Tribunal du *Kong-pou*, 162 & suiv. La pratique des devoirs de la piété filiale, *portée à l'excès* en Chine, a fait naître l'idée de servitude & d'esclavage qu'on a attachée à la manière dont les Chinois honorent leurs Souverains, T. IV, 139. La cérémonie qui se pratique en Chine le jour de l'an, quand l'Empereur va saluer sa mere, est très-propre à donner une grande idée de la piété filiale des Chinois, 140 & suiv. Tout ce qui est etiquette & cérémonial dans les mariages, des fils même de l'Empereur, tend à donner une grande idée du mariage & des devoirs de la piété filiale, 143 & suiv. Un pere & une mere jouissent plus de la gloire & des succès de leur fils, que lui-même, 146, 147. L'Empereur de Chine se fait rendre compte, par les Mandarins, des chinois de toutes les conditions qui se distinguent par leur piété filiale, 147. Les Tartares ont adopté presque toutes les maximes de la piété filiale des Chinois, & ils poussent encore plus loin qu'eux le respect pour leurs ancêtres & pour les chefs de leur famille, 152, 153. C'est principalement par rapport aux Gens de guerre, que le Gouvernement de Chine fait briller la piété filiale, 154, 155. Comment, & jusqu'où la piété filiale dirige le code criminel de Chine; 156 & suiv. L'autorité des peres en Chine, sur leurs enfans, n'a ni bornes ni limites, 159. Jusqu'où les loix en Chine vengent la piété filiale, 161. Les Censeurs chinois sont d'une vigilance inexprimable pour consacrer tous les devoirs de la piété filiale, & en maintenir l'observation dans tous les ordres de l'Etat, 165. Leur jurisdiction en cette partie s'étend sur toutes les Provinces, *ibid.* Traduction de diverses pieces en vers & en prose sur la piété filiale tirées des livres chinois, & par lesquelles on peut voir comment la doctrine de la piété filiale a eté enseignée de siecle en siecle aux citoyens de tous les ordres, 168 & suiv. (Voyez *Poésie*). Les pieces en prose sur la piété filiale sont le Placet de *Li-mi*, 193; le Testament du Docteur *Yang-tchi*, 196; l'union du mari avec sa femme, 206; les regles des assemblées de famille, 212; Déclarations de l'Empereur *Kang-hi* dans lesquelles il recommande la pratique de la piété filiale, & cite les loix & les exemples qui y ont rapport, 220 & suiv. Ce que disoit ce grand Prince de la piété filiale de *Yen-ping-tchong*, de *Fan-tchen-kong*, de *Tchang-kong* & d'une famille nommée *Tching*, qu'il proposoit pour mo-

deles, 232. Les Docteurs du College impérial de Médecine se sont fait un devoir; en publiant le *Kou-kin-y-tong*, d'appuyer & d'insister sur tout ce qui avoit trait à la piété filiale, ou pouvoit la diriger dans ce qui concerne la santé des peres & des meres, 237 & suiv. Ils établissent pour premier devoir de la piété filiale, le soin de la santé des parens, à proportion qu'ils tombent dans les infirmités de la vieillesse, *ibid.* Ce qu'ils recommandent aux enfans pour les alimens, les remedes, le régime & le logement qu'exigent les parens dans leurs maladies & dans leur vieillesse, 238 & suiv. Le respect, l'amour & la reconnoissance pour les maîtres, sont regardés en Chine comme un devoir de la piété filiale, 247 & suiv. Exemples de piété filiale des Empereurs *Chun*, *Kao-tsoung*, *Ouen-ouang*, *Tchong-eulh-Tchoang-kong*, *Ouen-ti*, *Tai-tsoung*, *So-tsong*, *Ou-tsong*, *Tai-tsou*, *Kang-hi*, 247 & suiv. Exemples de piété filiale des personnes du peuple, 258 & suiv. Maximes, proverbes, sentences, pensées & réflexions morales sur la piété filiale des Chinois, 268 & suiv. Les Lettrés Chinois font souvent preuve de piété filiale par ostentation, 279. Les Historiens Chinois ont remarqué que *la décadence de l'agriculture a toujours eté le premier effet de l'affoiblissement de la piété filiale*, 281. Pourquoi la piété filiale est la base & le point d'appui des loix sociales, 285. La doctrine des Chinois, sur la piété filiale, est plus pure & plus lumineuse à mesure qu'on remonte vers sa premiere source, 286 & suiv. Le grand principe de la *piété filiale*, influe beaucoup sur les mœurs & sur les usages des Chinois, 287. La pratique de cette vertu fait naître cependant bien des abus & des erreurs, 288, 289; elle autorise en Chine la répudiation, la poligamie, le duel, 288 & suiv. Jusqu'à quel point elle egare le peuple & même les Lettrés & les Grands, 290; elle occasionne les préventions qu'on a en Chine contre un Missionnaire, par la seule raison qu'il a quitté ses parens, 291. Si la piété filiale des Chinois oppose des obstacles à l'etablissement de la Religion chrétienne, elle lui sert aussi pour en préparer les voies, 294. Efforts que produit la piété filiale dans les familles où se trouvent des Néophites Chrétiens, 295. Il n'y a point d'âge, de rang ni de mécontentement juste ou supposé qui puisse dispenser en Chine un fils des devoirs de la piété filiale, T. V, 28. Après le crime de rébellion & de leze-majesté, il n'en est pas de plus atroce, selon la doctrine des Chinois, ni qu'on punisse avec autant de sévérité & de publicité, que l'attentat contre la piété filiale, 29. Par quel etablissement l'Empereur *Tay-tsoung* encouragea la pratique des devoirs de la piété filiale, 164. Traits de la piété filiale de l'Empereur *Kien-long*, actuellement régnant, 349 & suiv.; de *Tai-tsou*, T. VIII, 32; de *Kang-hi*, T. IX, 131, 132, 215, 216. Pourquoi ce dernier attribuoit à la piété filiale tout le mérite d'un bon gouvernement, 131, 132. Avec quelle sévérité il faut punir ceux *qui violent les loix de la piété filiale*, T. VIII, 195.

Pierres. L'Empereur *Kang-hi*, dans ses observations de physique, distingue différentes especes de pierres: celles qu'il appelle *pierres de foudre*, & dont les *Mongoults* errans se servent en guise de cuivre & d'acier, sont d'une figure & d'une substance qui varient beaucoup, T. IV, 474. Elles sont de différentes couleurs, & l'Empereur *Kang-hi* les regarde comme des métaux, des pierres & des cailloux que le feu du tonnerre a métamorphosés, *ibid.* Les pierres qu'il nomme *pierres de mer*, se trouvent sur les bords de la mer

orientale, & font d'un plus grand prix que l'agathe dont elles ont la dureté, le grain & l'eclat, 459. Ces pierres font toutes plus curieuses les unes que les autres par les jeux singuliers de la nature, & les peintures finies qu'on y trouve, 460. Celles que cet Empereur nomme *pierres de sel*, se trouvent chez les Mahométans d'occident, 454. Le sel de ces pierres est pur, transparent comme du crystal, n'a point d'âcreté, & est d'un grand usage dans la médecine, *ibid.*

Pierres sonores (les) ont eté de siecle en siecle un des instrumens de musique les plus estimés en Chine, T. VI, 255. Le courant de l'eau, en les faisant raisonner, donna idée aux anciens d'en ramasser pour en tirer du son, & ce fut *Vou kiu* qui en forma un instrument nommé *king*, du moins c'est l'opinion commune, *ibid.* On appelle *pierres sonores*, celles qui par le choc d'un corps dur, rendent un son distinct & de quelque durée, 256. Il y a beaucoup de différence entre les especes de pierres sonores, & il n'est pas facile de la déterminer, *ibid.* Les anciens distinguoient leurs pierres sonores en pierre d'or, pierre de cuivre, pierre de fer: on ignore sur quoi etoit fondée cette distinction, 257. Celles qu'on nommé *yu* font les plus renommées & les plus précieuses, *ibid.* Elles font souvent louées dans les *king*, *ibid.* Elles etoient fort rares sous la Dynastie des *Han*, & c'etoit ce qu'on pouvoit offrir de plus magnifique aux Empereurs, 258. Lieux où on les trouve le plus communément, *ibid.* On y remarque cinq propriétés différentes; la dureté, la pesanteur, la couleur, le grain & le son, *ibid.* La dureté de ces pierres emousse l'acier le mieux trempé, & exige qu'on les travaille comme les pierres précieuses, 258. Leur pesanteur est proportionnée à leur dureté, 259. Il y en a bien de différentes couleurs; mais la couleur la plus estimée aujourd'hui est le blanc de petit-lait d'une seule teinte, *ibid.* Les Chinois estiment encore beaucoup celles qui font marbrées agréablement de cinq couleurs, *ibid.* A l'egard du grain des *yu*, le plus dur & le plus pesant est celui qui a le grain le plus fin, 260. Pour ce qui regarde le son, on ne peut rien conclure pour le plus ou le moins, à moins de faire des comparaisons du grand *king* & du *pien-king* pour les sacrifices, ce qui n'est pas facile, *ibid.* Il y a une autre espece de pierres sonores qu'on nomme *nieou-yeou-che*, ou *pierre graisse de bœuf*: quoique moins rares que celles nommées *yu*, il est difficile d'en trouver de grandes pieces propres à faire des *king*, 260. Les plus estimées font de couleur jaune, sans nuances ni dégradations, *ibid.* Elles se trouvent dans le *yun-nan*, 261. Il y a une autre espece de pierres sonores, nommée *hiang-che*, qui rend un son si métallique, qu'on la croiroit une composition, *ibid.* Il y en a de plusieurs couleurs, mais les plus noires font les meilleures, 262. Elles viennent d'un lac du *Tche-kiang*, *ibid.* La quatrieme espece de pierres sonores, ressemble au marbre par la variété de ses nuances: les frémissemens de ces pierres s'interrompent & font bien moins longs que ceux des autres especes, *ibid.* Opinions des Chinois, sur les causes productrices des qualités de leurs pierres sonores, qualités qu'on n'a point observées en Europe, 262 & suiv. Les pierres sonores font principalement réservées pour les *king*, 266. Une octave en pierres sonores est très-difficile à completter; l'on y réussit mieux avec le *hiang-che*, qu'avec le *yu* & le *nieou-yeou-che*, 269. Une des qualités les plus essentielles des pierres sonores nommées *yu*, est de donner le même ton dans toutes les saisons, 270. Les autres n'ont pas cette qualité, *ibid.* (Voyez *King* & *Calcophonos*).

Pilictu, Chef des bannieres Tartares sous l'Empereur *Kang-hi*: idée qu'il avoit du courage des Tartares, T. IX, 105.

Pin. Observations de l'Empereur *Kang-hi*, sur une espece particuliere de pin du pays de *Ngan-kao-han*, dont les feuilles tombent toutes en automne, & dont le suc est si venimeux, qu'en quelque endroit du corps qu'il en tombe, il s'y forme des boutons très-difficiles à guérir, T. IV, 454. La racine de cet arbre a la propriété de se pétrifier, & de pouvoir aiguiser & repasser les instrumens les plus fins, 455.

Pinceaux. Les Chinois ecrivent avec des pinceaux, T. III, 201.

Ping, nom d'un morceau de musique chinois, très-tendre, qu'on joue dans la cérémonie qui se pratique au jour de l'an, quand l'Empereur va saluer l'Impératrice-mere, T. IV, 141.

Ping-ki, arriere-petit-fils de *Hiao-ou-ti*, est proposé pour Empereur, T. III, 350 & suiv. Il est elu d'une commune voix, & justifie le choix qu'on en avoit fait, 353 & suiv.

Ping-ouang, treizieme Empereur de la Dynastie des *Tcheou*, T. II, 86. Quelle année du regne de ce Prince, répond à la premiere année du regne de *Yn-koung*, Roi du royaume de *Lou*, & de quelle utilité est cette connoissance, *ibid.* 92.

Ping-pou, (Tribunal du) ou de la guerre, en Chine, T. IV, 152. L'autorité & la jurisdiction de ce Tribunal sont etablis sur les principes de la piété filiale, *ibid.* & suiv. Sagesse des réglemens que ce Tribunal a faits pour l'encouragement & la récompense des gens de guerre, 154, 155. Quels sont les objets principaux qui sont du ressort de ce Tribunal, T. VIII, 223.

Ping-tching. Ce qu'il dit sur les maladies de l'ame, qu'on sent malgré soi, & dont on prévoit tôt ou tard les funestes suites, T. IV, 54, 55.

Ping-yang, ville forte du royaume de *Tchao*; le Roi de *Tsin* s'en rend maître, T. III, 214.

Pin-jang, ville de la Corée: alarmes qu'y répand le Général Chinois *Ly-che-tsi*, T. V, 184.

Pi-po-tsiang-nong, espece de petite-vérole; quels en sont les signes, T. IV, 408.

Piques: les Chinois en ont de plusieurs especes: la longue pique d'un bois fort dur, est armée d'un fer du poids de quatre onces: la pique nommée *meou* par les anciens, est armée d'un fer de sept pouces de long, qui pese quatre onces: la pique à lancer contre l'ennemi, est d'un bois très-dur, & armée d'un fer bien affilé, T. VIII, 372, 373.

Pi-tchoung-yeou, disciple de *Sou-ché*; sa lettre à son maître, pour l'engager à modérer son zele, & à cesser ses représentations sur les vices du Gouvernement, T. X, 106. Réponse de *Sou-ché*, 107.

Pi-tsi, nom que les chinois donnent à la châtaigne d'eau, T. III, 449, 450. Comme elle est agréable à manger, & très-saine, on la donne à mâcher aux malades pour leur rafraîchir la bouche, 451. Le *Pi-tsi* croît dans les Provinces du midi, & dépérit à *Péking*, *ibid.* Il est singulier par rapport à son fruit & à ses feuilles, *ibid.*

Pivoine, (la) mâle & femelle, a eté connue en Chine de toute antiquité, & on en a fait beaucoup d'usage dans la médecine, T. III, 461. Celle qu'on cultive en Chine sous le nom de *Mou-tan* est inconnue en Europe, 462. Un voyageur ayant trouvé une pivoine, arbrisseau, dans les montagnes du *Ho-nan*, en arracha quelques petits pieds pour les transplanter dans son jardin, *ibid.* Un Bonze s'en procure une pareille par le moyen de la greffe, & y réussit, 462, 463. La culture de la pivoine est négligée en Chine pendant long-tems, 463. Elle reprend, & devient l'amuse-

ment favori des grands, des riches & des gens de lettres, *ibid.* Le sol & le climat de *Lo-yang* se trouvent les plus favorables à cette fleur, *ibid.* Les Poëtes, les Empereurs, les Peintres, s'empressent de la célébrer, comme une des plus belles fleurs qu'il y ait dans la nature, 464; elle s'eleve en arbrisseau, etend ses branches, pousse des tiges, & forme une tête aussi grosse que celle des plus beaux orangers, 465. Description de sa racine, des feuilles, des fleurs, des pétales & des fruits de la pivoine nommée *mou-tan*, *ibid.* En quoi les Fleuristes Chinois font consister la beauté de cette fleur, *ibid.*, 466. Ils en admettent plus de deux cens quarante especes différentes, 466. Ils l'elevent en espalier, en eventail, en buisson, en oranger, &c., *ibid.* Les grands parterres de pivoine nommée *mou-tan*, doivent en avoir de printems, d'eté & d'automne, 467. Les Fleuristes la divisent en double & semi-double: quelles sont en général les couleurs de ces deux especes, 467, 468. On seme, on divise & on ente la pivoine pour la multiplier, 468. Quels soins exige la culture de cette fleur quand on a semé les graines, quand les pieds sortent de terre, quand on les transplante à l'automne, & qu'on en sépare les rejettons, 468, 469. Quels moyens les Fleuristes Chinois emploient pour arboriser la pivoine, 470 & suiv. La pivoine décrite par Pline le Naturaliste, paroît être celle de Chine, 473. La pivoine craint le grand soleil, les vents du nord, les orages, la poussiere, 474. Le seul engrais qu'elle demande est celui d'une terre nouvelle où l'on a mis un peu de terreau, 475. Elle craint egalement la secheresse, l'humidité, & les terres trop grasses ou trop maigres, *ibid.* Les soins qu'exige la pivoine, sont à-peu-près les mêmes que ceux des fleurs de parterre un peu délicates, 476. La taille de la pivoine nommée *mou-tan*, se fait à la fin de l'automne, *ibid.* Comment on peut garantir cette fleur des vers & de la rouille, occasionnés par les brouillards, qui sont ses plus grands ennemis, 477. La Médecine chinoise attribue à la pivoine ordinaire bien des vertus, 477, 478. (Voy. *Mou-tan*).

Placets. On en présentoit autrefois assez fréquemment aux Empereurs pour leur donner des conseils, pour les reprendre des fautes qu'ils commettoient, & pour les rappeller aux devoirs de la piété filiale, *&c.* dont ils paroissoient négliger la pratique, T. IV, 99 & suiv. Traduction de quelques placets de *Sée-ma-kouang*, etant Ministre de l'Empereur *Ing-tsong*, 100 & suiv. Traduction du placet de *Li-mi*, lequel lui valut des eloges de la part du Souverain, & les récompenses des plus honorables, 197 & suiv.

Plaine. Précautions qu'un Général d'armée doit prendre quand ses troupes sont en plaine dans les lieux unis & secs, T. VII, 108.

Plaintes, (les) titre d'une piece en vers où le Poëte chinois, fait la peinture de la triste condition d'une femme qui, à peine unie à un epoux par des liens qui devroient faire son bonheur, devient une esclave, est obligée de se séparer de sa famille, & trouve dans la maison de son mari une belle-mere acariâtre, un beau-pere infirme, qui lui font sentir avec dureté qu'elle n'est venue que pour les servir, T. IV, 186, 187; qui etant devenue mere, eprouve les plus grands chagrins par l'ambition & l'indifférence d'un epoux, 187 & suiv.

Plaisanteries. Trait de bonté de l'Empereur *Kang-hi*, qui prouve que ce Prince cherchoit toujours la raison & la convenance dans les plaisanteries, T. IX, 168, 169.

Plaisirs. *Lin-ouen-hio* admettoit deux

sortes de plaisirs; les plaisirs du faste & du luxe, qui sont les plaisirs des sens, & les plaisirs de la bienfaisance, qui sont les plaisirs de l'ame, T. IV, 365. Selon l'Empereur *Kang-hi*, la nature porte l'homme à se procurer le plaisir, mais on doit le goûter avec modération, T. IX, 157. Pensées & maximes sur les plaisirs, tirées de divers livres chinois, T. X, 156.

Planchettes de bambou. (Voyez *Tchoung-tou*).

Planetes, (la conjonction des cinq) arrivée sous le regne de *Tchoang-hiu*, est supposée comme un fait historique dont on peut tirer parti pour l'arrangement & l'ordre chronologique de quelques regnes des Empereurs chinois dont on a peine à fixer la durée, T. II, 274. Tous ceux qui ont ecrit sur l'histoire de Chine ont rapporté ce fait comme constant, *ibid.* Les Astronomes l'ont réfuté & l'ont traité d'imaginaire, mais ils ne sont point fondés à porter ce jugement, *ibid.* 275. Le sentiment des Historiens a toujours prévalu, & l'on reconnoît aujourd'hui l'authenticité de la conjonction des cinq planetes par les vérifications qui en ont eté faites, 276 & suiv. Preuve concluante de cette conjonction fondée sur tout ce que rapporte l'Historien de *Tchoang-hiu*, des différens lieux où ce Prince etablit sa Cour, de la réforme qu'il mit dans ses Etats, du tems qu'il employa à donner une constitution solide à son Gouvernement, & de ses travaux sur le calendrier, dont l'epoque fut la conjonction des cinq planetes dans la partie du Ciel où sont les constellations *Tien-li* & *Yng-ché*, 278 & suiv. Chacun des caracteres propres des vingt-huit constellations que comptent les Chinois, répond à une des sept planetes, ce qui forme un cycle qui donne exactement & les semaines & les jours des semaines tels que nous les comptons, T. IX, 381.

Plantes chinoises, (les) sur lesquelles M. Cibot a donné quelques détails relatifs à leur description, leur culture, leur usage, leurs vertus & leurs propriétés, sont le nénuphar que les *Tao-sée* ont mis au nombre des plantes qui entrent dans le breuvage de l'immortalité à cause de ses vertus, T. III, 437, (voyez *Nénuphar*); le *Tsieou-hay-tang* qui occupe une rang distingué dans les parterres du Palais depuis quatorze siecles, & qui est préféré en Chine à cause de son beau rouge, de son parfum, de la quantité de ses fleurs, & sur-tout de leur durée, 443 & suiv., (voyez *Tsieou-hai-tang*); la châtaigne d'eau nommée *pi-tsi*, qui est un fruit rafraîchissant & agréable en eté, & qui employée de diverses manieres, fait une nourriture très-saine, 449 & suiv., (voyez *Pi-tsi*); le *ki-teou*, plante aquatique, connue & cultivée en Chine dès la Dynastie des anciens *Tcheou*, & dont la graine réduite en farine, sert à faire de la bouillie & des gâteaux, 451 & suiv., (voyez *Ki-teou*); le *kiu-hoa*, ou la matricaire, une des plantes les plus anciennement connues en Chine, dont les fleurs, moyennant quelque ménagement, durent sur pied plus d'un mois, dont les Chinois profitent relativement à la nourriture & à la médecine, 455 & suiv., (voy. *Kiu-hoa*); le *mo-kou-sin* & le *lin-tchi*, T. IV, 500 & suiv., (voyez ces deux mots); les *pe-tsai* qui tiennent un rang distingué parmi les plantes potageres de Chine, 503 & suiv. (Voy. *Pe-tsai*).

Plébicisme littéraire, (le) est inconnu à la Chine, T. I, 12.

Plein; ce que c'est que le plein, T. VII, 85.

Pluie. Piété de l'Empereur *Kang-hi* dans un tems de sécheresse, & quels actes de religion il fit pour obtenir de la pluie, T. IX, 213, 214. Quels

moyens employoient en Chine les Turcs & les *Lama* qui se vantoient d'avoir le pouvoir de faire tomber de la pluie, 214. Communément l'Empereur de Chine, vers la fin de l'été, envoie quelques Grands ou ses propres enfans, faire des prieres pour la pluie, *ibid.* Comme le peuple est sujet à se soulever, l'Empereur attend quelque indice de pluie avant de risquer la priere publique au temple du Ciel, *ibid.* 215. Ce que rapporte M. *Panzi* au sujet d'une pluie de poussiere jaune & subtile qui tomba, il y a quelques années, à *Pé-king*, & que les vents avoient apportée du désert même de *Scjamos*, 215. Récit d'un miracle rapporté dans les gazettes chinoises, concernant des pluies longues & abondantes qui ne grossirent les rivieres & ne causerent de débordement que quand les Tartares furent campés sans risque sur des hauteurs, *ibid.*

Po. (le Prince) Quels honneurs lui rendoit l'Empereur *Ing-tsong*, T. IV, 103.

Poëmes. Pourquoi la Chine n'a point de longs Poëmes, T. VIII, 170.

Poésie, (la) a eté connue & cultivée en Chine dès les premiers tems de la Monarchie, T. I, 29. Combien de pieces de vers contient le *Ché-king*, qui est le plus ancien recueil des poésies qu'on connoisse en Chine, & dans quel genre sont la plupart de ces pieces, 43. La beauté de la poésie, la peinture naïve des mœurs, rend témoignage de l'authenticité de ce recueil, 44. Les anciens Chinois ont parlé beaucoup des cantiques que firent *Yao*, *Chun* & *Yu*, 237. Le *Ché-king* atteste l'usage où on étoit anciennement en Chine de raconter en vers les grands evénemens, 238. En quoi consistoit toute la beauté de la Poésie des anciens, *ibid.* La Poésie chinoise réunit tout-à-la-fois, la mesure, la rime, & une sorte de breves & de longues, plus délicates que celles du grec & du latin, 313; elle est très-susceptible d'harmonie imitative, *ibid.*; comment elle exprime les choses les plus triviales, sans sortir du style sublime, *ibid.* Les Poésies qui composent le recueil canonique du *Ché-king*, sont distinguées en quatre especes par M. Amiot, T. II, 74. La premiere nommée *Koue-foung*, ou Mœurs des Royaumes, contient des chansons sur différens sujets, *ibid.* & suiv.; la seconde & la troisieme appellées *Ya*, renferment des rythmes variés & des especes d'odes, pour célébrer les talens ou les vertus de quelque personnage célebre, 79 & suiv.; la quatrieme espece est celle qui porte le nom de *Soung*, qui signifie proprement des hymnes ou cantiques en l'honneur du Ciel, des Ancêtres & des grands Personnages de l'antiquité, 81 : on divise encore les *Soung* en trois classes, 82. Les livres des Poésie des Chinois, sont un des plus abondans répertoires sur les Arts & sur l'Histoire naturelle, 594. Pourquoi il est si difficile de rendre en françois, ou dans toute autre langue, les beautés de la Poésie chinoise, T. IV, 168. Traduction de quelques pieces de Poésie tirées du *Ché-king*, & qui ont pour objet la piété filiale, telles que le Fils affligé, 171; la Jeune Veuve, 172; le Général d'armée, 173; le Frere, *ibid.*; la Bergere, 174; Louanges de *Ouen-ouang*, 175; louanges de *Tai-jin*, mere de *Ouen-ouang*, 176; l'Hirondelle, fable allégorique, 177; Vaudeville sur l'appartement des femmes, 178; le Laboureur, 180; les contrastes, chanson, 182; le Tigre, 183; les Plaintes, 186; chants funebres dans le goût des *Nénies* des Romains, 190. L'Eloge de la fleur *Mei-hoa*, composé par *Soung-king*, est une des plus belles pieces de Poésie des Chinois, 380; quelle faveur elle valut à l'Auteur, *ibid.*

Traduction de l'hymne aux ancêtres que les Chinois chantent dans la cérémonie aux ancêtres, T. VI, 179 & suiv.; de l'epitaphe que *Chao-young* composa pour lui-même la nuit de sa mort, T. VIII, 53. Par quels moyens la Poésie chinoise remplace les beautés de la Mythologie dont elle est privée, 170, 239, 240. Les entraves de la rime ajoutent au mérite réel de la Poésie, *ibid.* Traduction d'une Elégie chinoise, qui a pour titre les *Plaintes d'une epouse légitime répudiée*, & d'une Ode, 198, 199. Les vers chinois les plus anciens, qui dâtent de quatre mille ans, sont rimés, 201. Jusqu'à quel point on a adouci en Chine le joug de la rime pour les Poetes, *ibid.* Les Chinois s'amusent aussi des bouts rimés, & y réussissent assez bien, *ibid.* Les Poésies du *Ché-king*, selon M. Cibot, gagnent à être composées de monosyllabes, 210. La plupart des pieces de théâtre qu'on joue en Chine, sont de la Dynastie des *Tang*, 228. Les idées politiques du Ministere chinois sur la Poésie, ne sont pas les mêmes à bien des egards que celles des Européens, & le mérite de faire de beaux vers attire peu l'attention du Gouvernement, 237. Difficultés qu'il y a à vaincre dans la Poésie chinoise, 238. *Quant à ce qui fait proprement la Poésie, il seroit assez aisé de rapprocher la Poétique chinoise de celles d'Horace & de Boileau, ibid.* Traduction de l'Ode à l'amitié fraternelle, 240. Quels agrémens on trouve dans la Poésie chinoise, 257. Idée qu'on peut se former des Fables chinoises, 265. On pense en Chine que la Poésie est indépendante du méchanisme des vers, T. IX, 1, 2. Sentimens de quelques Lettrés Chinois, sur l'origine de la Poésie, 414, 415.

Poëtes Chinois. Quels etoient le but & le génie des pieces de vers des Poëtes anciens & modernes de Chine, T. IX, 237, 238. Les Poëtes satyriques sont punis en Chine, T. VIII, 239. Par quelles images ils suppléent à celles de la mythologie, *ibid.*, 240. Les poëtes célebres de Chine dont M. Amiot a fait les portraits, ou la vie, sont *Taó-yuen-ming*, T. III, 116; *Soung-king*, T. V, 380; *Yen-tchen-tsing*, 382; *Tou-fou*, 386; *Ly-pe*, 396; *Lieou-tsoung-yuen*, 427; *Mong-kiao*, 450; *Kia-tao*, 453; *Hoang-ting-kien*, 108, T. X, 108. (Voyez tous ces noms en particulier).

Po-fou, espece de tambour fait en cylindre, dont on se servoit en Chine dans la salle des cérémonies pour accompagner les voix, T. VI, 38. (Voyez *Tambours*).

Poids & mesures de Chine. Le *li* est à-peu-près la dixieme partie d'une lieue d'Europe, T. I, 441. L'arpent de terre se nomme *mou* en chinois; son etendue est de deux cens quarante pas de long sur un pas de large, & un pas est long de cinq pieds, T. III, 345. L'argent en Chine se pese par once, l'once se divise en dix *tsien*, le *tsien* en dix *fen*, le *fen*, &c. T. IV, 308. La balance n'est pas par-tout egale, *ibid.* On ne connoît en Chine qu'un karat, savoir le karat de fin, *ibid.* Le pied chinois est plus grand d'un centieme que celui de France, & les divisions & sous-divisions sont toutes *décimales*, T. VI, 267. Combien de *hou* contenoit l'ancienne mesure de Chine appellée *Tchoung*, T. VII, 66. Le *hou* vaut dix boisseaux, le boisseau pese communément dix livres chinoises, la livre chinoise est de seize onces, & l'once chinoise est à l'once de Paris comme dix est à neuf, *ibid.* Le *ché* est une mesure qui contient cent vingt livres de poids, *ibid.* Un *y* est une mesure qui contient vingt onces chinoises, 79. le *tcheou* est la douzieme partie du centieme d'une once, *ibid.* Le *jen* est la mesure de huit pieds chinois, 80;

evaluation du pied chinois ancien & moderne, *ibid.* La toise chinoise est composée de dix pieds, 166. Division des poids usités chez les Chinois, & les noms qu'ils leur donnent, 319, 320. Les mesures chinoises sont toutes décimales de quelque dénominateur, 320. Le taël d'argent, en Chine, vaut sept livres dix sols de notre monnoie, 321. Combien valent le *tsien*, le *fen*, le *li*, le *hao*, *ibid.* On appelle *ouan*, en Chine, le nombre de dix mille onces d'argent, T. IX, 30. Les poids & les mesures sont différens dans les diverses provinces de Chine; ce que l'Empereur *Kang-hi* disoit au sujet de cette différence, 250, 251. Le riz se mesure en Chine par boisseaux & par sacs, 458.

Point d'honneur mal entendu, (le) est un défaut dont un Général d'armée doit se préserver, T. VII, 105, 106.

Poirot, (M.) Missionnaire en Chine, Auteur d'une traduction Italienne des instructions sublimes & familieres de l'Empereur *Cheng-tzu-quo-gen-hoang-ti* (autrement *Kang-hi*), T. IX, 65 & suiv.

Poisons. L'essai des poisons sur les criminels condamnés à mort, est autorisé en Chine, T. IV, 435.

Poisson. (Instrument en forme de) T. VII, 382 : on le place à l'entrée de la tente du Général, des Officiers généraux, *&c.*, & ceux qui ont quelque affaire à leur communiquer, viennent frapper sur cet instrument afin d'avoir audience, *ibid.* Description de la longueur & de la circonférence de cet instrument ; prix qu'il coûte, *ibid.*

Poissons, (les) sont abondans dans les rivieres de Chine, T. IV, 322. Méthode que les Chinois emploient pour les délivrer des puces, 489.

Po-kiu-ché, titre de *Sou-ché*. (Voyez *Sou-ché*).

Police. Dès le regne de *Chun*, il y avoit en Chine une personne chargée spécialement de la police, T. I, 201. La police est assez bien tenue dans les villes de Chine, pour empêcher tous les accidens que peuvent occasionner les chevaux & les voitures, T. II, 395. Les loix de la police chinoise prescrivent avec de grands détails les mesures & les proportions que doivent avoir toutes les especes de palais, hôtels & maisons, 518. Pourquoi la Police oblige, à *Pe-king*, les gens de boutique ou des atteliers à coucher au grand air, sous leurs appentis, dans le tems de la canicule, 531. Selon les principes de la politique chinoise, le Prince doit demander compte à la police de tout ce qui tend à corrompre les mœurs, T. IV, 355. Rien ne contribue tant à la tranquillité qui regne à la Chine, que les réglemens de police qui s'exercent dans les villes, T. V, 37. Le chef de chaque quartier est responsable de tout ce qui arrive dans son district, *ibid.* En cas de vol nocturne, une maison répond de la maison voisine, *ibid.* Les Mandarins chargés des soins de la police sont tenus sans cesse en haleine par la Cour de *Pé-king*, 38. Dans des cérémonies funebres, ils sont tenus de faire disparoître, des portes qui donnent sur la rue, les enseignes qu'on met aux boutiques, & en général tout ce qui est en dorure & en couleur, T. VI, 347. Les signaux de la police se donnent & se répondent dans toute la Chine, aussi vîte, à proportion, que dans un camp, T. VIII, 185. C'est sur-tout à *Pé-king* qu'on admire l'intelligence de la police pour prévenir les accidens, terminer les disputes sur le champ, veiller à la sûreté & aux amusemens du peuple, s'opposer aux progrès des incendies, savoir tout ce qui se passe, pourvoir à l'abondance & aux réparations que demande la commodité, la sûreté & la propreté, *&c.* 218, 219.

Politesse. Les Princes, les Grands, les Man-

darins de robe & d'épée, de tous les ordres, les Gens de lettres de tous les degrés, & les plus simples citoyens en Chine, savent tous les devoirs que prescrit la politesse, & les remplissent scrupuleusement, T. IV, 149, 150.

Politique. Les principales regles de la politique chinoise se réduisent à l'observation des devoirs généraux & particuliers : en quoi consistent ces devoirs, & quels noms on leur donne en Chine, T. II, 175 & suiv. La politique chinoise, relativement au commerce, est bien différente de celle d'Europe, T. IX, 408. (Voyez *Gouvernement de Chine*).

Polygamie (la) est permise en Chine, & M. Paw s'est trompé en disant que Confucius n'en a point parlé, T. VI, 307. Loin de désapprouver Confucius, les Lettrés qui lui sont le plus dévoués apportent plusieurs raisons pour autoriser la polygamie, entre autres, qu'il naît constamment en Chine un plus grand nombre de filles que de garçons, & qu'ainsi l'excédent des filles seroit inutile, 308. Selon M. Amiot cette seule raison suffit pour expliquer comment il est arrivé que les Législateurs chinois aient permis la polygamie, 311. La polygamie, en Chine, est *fort différente néanmoins de ce qu'on l'imagine en Europe*, T. IX, 377. Selon la loi, un Chinois ne peut prendre de concubine que lorsque son epouse est stérile, & d'un âge à n'avoir plus d'enfans, *ibid.* Ceux qui se piquent d'une certaine régularité de mœurs, n'ont que leur epouse légitime, *ibid.*

Ponctuation, (la) à en juger par les monumens les plus authentiques, n'a pas eté connue des anciens Chinois, T. VIII, 214. Les modernes, par respect pour eux, n'osent s'en servir dans certains ouvrages de conséquence, *ibid.* On n'imprime les *King* avec des points, que lorsqu'ils sont accompagnés d'un commentaire, ou destinés pour les Ecoliers, *ibid.*

Pondichery (etat de) en 1776 & 1778. (Voyez *Sonnerat*).

Pong-sieou-te; jugement qu'il portoit de *Lin-ouen-hio*, T. IV, 361.

Ponts des Chinois (les) sont distingués en ponts de besoin, ponts de commodité, de passage, de magnificence, ponts à demeure, ponts passagers, ponts de fantaisie, de caprice & de curiosité, T. II, 537. Les regles pour les construire sont différentes ; & les ponts des trois premieres especes sont multipliés si prodigieusement en Chine qu'on pourroit dire, sans exagération, qu'il y a plus de ponts dans cet Empire que dans tout l'univers, *ibid.* Les ponts qui sont sur le Canal impérial, & dont les uns sont en pierre, ou en marbre, ou en brique, & les autres en bois ou en bateaux, sont remarquables par leur commodité & leur solidité, 538. Les ponts de magnificence qui ont existé en Chine, etoient ou de marbre, ou long de vingt toises, ou chargés d'ornemens & de bas-reliefs jusques dans l'eau, ou bordés d'une double allée d'arbres, ou couverts de longs péristiles, ou faits en galeries surmontées d'une platte-forme, 539. *Ming-hoang*, de la Dynastie des *Tang*, en fit faire un tout de fer & de bronze, 539. Les ponts véritablement utiles, & qui ont été imaginés & exécutés d'un jour à l'autre par les Chinois, pour subvenir à la rupture subite d'un pont, remédier à une inondation, faciliter la communication d'une armée, ouvrir un passage, *&c.* sont très-simples, *ibid.* Figures & explication des ponts mobiles dont on se sert en Chine pour traverser les fossés, T. VIII, 356 ; d'une autre espece de pont mobile que les Chinois emploient dans les villes assiégées dont ils ont rompu les portes pour en empêcher l'accès à l'ennemi, 359.

Population, (la) des tems de *Yao*, *Chun*

& *Yu*, prouve que la Nation, alors, ne datoit pas de bien loin; T. I, 193 & suiv. Pourquoi les familles ne devoient pas être bien nombreuses sous les premieres Dynasties, 200. On n'en comptoit que deux mille cinq cens au commencement du regne de *Yu*, 201. Le récit des premieres guerres des Chinois, démontre la fausseté des systêmes de population hasardés, sur le nombre des habitans de Chine, sous *Yao*, *Chun* & *Yu*; 201 & suiv. Les travaux de *Yu* pour le desséchement des eaux, le défrichement des terres, confirment l'opinion de M. *Ko* sur la population peu nombreuse de la Chine sous le regne de ce Prince, 207 & suiv. Pourquoi, après la mort de *Fou-hi*, la population de la Chine parut s'accroître, T. II, 45. En 1761, la population de la Chine montoit à cent quatre-vingt-dix huit millions, deux cens quatorze mille, cinq cens cinquante-cinq personnes, 374. Par quels sages établissemens le Gouvernement de Chine chercha à augmenter la population, que le despotisme de *Tsin-chê-hoang-ti*, & les guerres civiles qui le suivirent, avoit fait baisser prodigieusement, 397. L'état de la population totale de la Chine offre un nombre à-peu-près egal de garçons & de filles, 407. La disproportion qu'on remarque dans plusieurs dénombremens de la population de Chine, renverse les calculs & les raisonnemens philosophiques qu'on peut faire sur la population d'un Empire, 413, 414. D'après les dénombremens qui furent faits en Chine l'an 722 & l'an 754, de combien le nombre de familles & de bouches augmenta dans l'espace de vingt-deux ans, T. V, 368. Etat de la population de l'Empire chinois par M. Amiot, où l'on voit le nombre des contribuables dans les différentes provinces de Chine; des grands & des petits Mandarins; des Gouverneurs des villes du premier, du second & du troisieme ordre, des Lettrés, des Gens de guerre, des habitans de *Pé-king*, des *Mant-choux*, des ouvriers ambulans, des gens de rivieres, &c. qui ne sont pas mis au nombre des contribuables, T. VI, 277, 278 & suiv. D'après ces détails, M. Amiot porte la population de la Chine jusqu'à deux cens millions d'habitans, 290. Dénombrement des habitans de la Chine, traduit du Chinois, par le P. Allerstain, 292, 374 & suiv., & T. IX, 440. Ce que pensent les Lettrés chinois, des vraies causes de la population, T. VIII, 293. Quels sont les moyens apparens qui semblent contribuer à la population prodigieuse de la Chine, 204. Combien on comptoit en Chine de familles, de personnes, & de mesures de terre cultivées en 1370, 1502 & 1542, 205.

Porcelaine, (la) est connue à la Chine au moins depuis les *Han*, T. II, 464. Elle a gagné pour la transparence, mais elle a beaucoup perdu du côté de la finesse & de la vivacité des couleurs, *ibid.* On la divise en différens degrés de beauté; quel emploi on en fait d'après cette division, 465. M. Paw a avancé dans ses recherches philosophiques sur les Egyptiens & les Chinois, que le secret de la porcelaine avoit été apporté en Chine par les Japonois: réfutation de cette erreur, 465. On a perdu en Chine quatre ou cinq fois le secret de la porcelaine, 466. Les Savans de Chine doutent que la façon de la faire aujourd'hui soit celle de la Dynastie des *Song*, 467. Quelle est la porcelaine qu'on appelle *craquelée*, 491.

Portugais, (les) avoient déjà fait la découverte d'une partie de l'Afrique & doublé le Cap de Bonne-Espérance, lorsque la premiere edition des voyages de Paole aux Indes orientales parut en 1502, T. V, 12. Lopes Sourez, Vice-Roi des Indes, s'occupa le premier

d'ouvrir un commerce avec la Chine, 13. Fernand d'Andrada & Thomas Pereira partirent de Goa avec une escadre de huit vaisseaux chargés de marchandises, *ibid.* Arrivés à Canton, les Portugais y commettent toutes sortes de violences, 14. Pereira, leur Ambassadeur, est chargé de chaînes à *Pé-king* par ordre de l'Empereur, *ibid.* Cette aventure rallentit l'ardeur des Portugais pour retourner à la Chine, & ils se contenterent d'envoyer leurs vaisseaux dans les parages, & d'y négocier sur la côte, 15. *Ils parviennent à prendre un Pirate qui infestoit les mers de la Chine,* & l'Empereur, en reconnoissance de cette action, leur accorda sa permission de s'etablir dans l'isle de *Macao*, mais avec des restrictions & des entraves qui donnent encore aujourd'hui à *Macao* l'air d'une ville bloquée, *ibid.*

Postérité. A quoi l'Empereur *Kang-hi* attribuoit le bonheur d'avoir une brillante postérité, T. IX, 254.

Po-tchoung, (les) espece de cloches isolées, en usage chez les anciens Chinois, soit pour donner quelque signal au commencement d'une piece, soit pour avertir pendant la piece même, ou les danseurs, ou les joueurs d'instrumens, *T. VI*, 43. *Ces sortes de cloches etoient les plus grosses de* toutes, 43, 44; il en est parlé dans le Dictionnaire *Eulh-ya*, sous le nom de *Young*, 44.

Poterie chinoise: composition qui la rend plus commode, T. IV, 484. Elle est un grand objet de commerce en Chine, T. VIII, 275. D'où naît la variété qui se remarque dans les poteries des différentes Provinces de Chine, *ibid.* Quel objet on s'est proposé en Chine pour la fabrique des ustensiles de poterie, 276. Quel usage on en fait, & quels avantages on en retire, 276, 277.

Poudre à tirer des Chinois. Figure des cornets à mettre la poudre dont les Soldats chinois se servent pour charger le fusil & pour amorcer, T. VII, 370; ces deux sortes de poudres sont différentes pour la forme & pour l'effet, & chaque soldat la fait lui-même, *ibid.* On savoit faire la poudre à tirer, en Chine, dès le commencement de l'ere chrétienne, & on y employoit le salpêtre, le soufre & le charbon, T. VIII, 332. Les anciens Chinois employoient la poudre *chen-ho-yo*, soit dans les combats, soit pour mettre le feu au camp des ennemis, 337. La poudre qui va contre le vent & qu'on appelle pour cette raison *ny-foung-yo*, est une de celles qui ont le plus de force, *ibid.* Les Chinois font leur poudre ordinaire, de plusieurs manieres, avec les mêmes matériaux qu'on emploie en Europe, *ibid.* Dans quelle proportion ils mêlent le salpêtre, le soufre & le charbon pour la poudre des artifices de toutes les sortes, 337, 338. Par le moyen des différentes drogues qu'ils joignent à cette premiere composition, *ils produisent à volonté un feu* rouge, les cinq couleurs, un feu blanc, une explosion forte, un feu noir, des globes de feu, un feu qui va contre le vent, 338. Par quel mêlange ils rendent plus prompt l'effet de la poudre, & lui font produire beaucoup de fumée, *ibid.* *Ce qu'ils emploient pour faire la* poudre qui pousse la fusée fort haut, *ibid.* Dans quelle proportion ils emploient le soufre, le salpêtre & le charbon pour les fusées des signaux pendant la nuit, *ibid.*; pour la composition de la poudre qui pousse horizontalement en avant & en eparpillant, *ibid.*; pour la composition de la poudre des pétards, 339; pour la poudre qu'on emploie dans les gros canons, & dont trois onces suffisent pour chasser un boulet ordinaire, *ibid.*; pour faire les etoupilles, *ibid.* De quelle manière on prépare la poudre ordinaire en Chine, 340. La poudre pour la charge de l'artillerie demande

une autre préparation que la poudre ordinaire, & on prend pour la faire, du salpêtre, du soufre & du charbon de béringene, ou, à son défaut, du charbon fait avec des branches de saule; ou même tout autre charbon qui seroit fait avec des branches d'arbres qui ne seroient ni résineux, ni huileux, *ibid.* & 341. Elle est dans l'etat qu'il faut quand elle est en grumaux de la grosseur d'un grain de millet, ou d'un grain de riz, & même d'un pois, 341. Ce que l'on fait pour reconnoître qu'elle est dans son etat de perfection, *ibid.* Les Chinois connoissent encore d'autres compositions pour faire des etoupilles, des fusées, des serpentaux, & pour charger les canons, 341, 342. Figure du réservoir de la poudre employée pour faire partir les fleches de feu, 360. Disposition & longueur du tuyau qui contient la poudre, 361. Quelle quantité de poudre on emploie en Chine pour l'arme appellée *le tonnerre de la terre*, & quels effets terribles elle produit, 361. Précautions que la poudre exige, selon l'Empereur *Kang-hi*, T. IX, 159.

Pou-hiao, expressions dont se servent les Chinois, pour dire *un homme qui n'a pas de piété filiale*, ce qui signifie equivalemment qu'il est pêtri de vices, T. IV, 50.

Pou-hong, espece de petite-vérole dangereuse, & même mortelle quand le virus se répand autour des boutons & forme un cercle de couleur violette, T. IV, 407.

Pou-kan: à quelle occasion le peuple chinois assemblé doit prononcer ce mot tout d'une voix, T. IV, 226.

Pou-man, espece de matelas de toile qui servent aux assiégés, en Chine, pour les mettre à couvert des traits de l'ennemi, T. VIII, 360.

Poyang, (le lac) M. Bourgeois qui le passa à dix-sept lieues de *Nan-tchang*, lui donne treize lieues de long, quoique, à le bien prendre, il aille jusqu'au grand *Kian*, T. VIII, 296.

Préceptes, (les dix) voy. *Dix préceptes.*

Prédictions. (Idées des Chinois sur les) T. IX, 375.

Préjugés des Chinois. Ceux de l'honneur & de la piété filiale sont de venger la mort d'un pere, d'un frere, d'un ami, d'un parent, par celle du meurtrier, T. I, 181. Il est très-difficile aux Missionnaires de vaincre les préjugés de leurs Néophytes chinois, 472, 473. Quels sont les préjugés des Chinois, contre les innovations, 489. Les préjugés qu'ils ont sur les devoirs de la piété filiale, ne sont rien au prix de ceux qu'il faut combattre pour persuader à un Chinois d'ecouter une doctrine que n'ont pas connue ses ancêtres, 291 & suiv. Les préjugés qu'on a en Chine sur la naissance & la fortune, sont bien différens des nôtres, 382. En matiere de prévention & de préjugés, les Européens n'ont guere à reprocher aux Chinois, T. VIII, 266. Citation de quelques caracteres de l'ecriture chinoise, tirés des traditions & des préjugés, T. IX, 310. Les préjugés des Lettrés chinois, sont un obstacle aux progrès de la Religion chrétienne en Chine, 421.

Prémare, (le P.) a induit M. de Guignes en erreur, T. II, 140. Ses connoissances superficielles sur tous les objets qu'il a voulu embrasser, *ibid.* Son exposé sur la premiere partie de l'histoire chinoise, est peu estimé, *ibid.* & suiv.

Présens. Les hommes, selon l'Empereur *Kang-hi*, se doivent réciproquement des présens, T. IX, 247. Il faut, entre amis, se faire des présens de choses dont on puisse faire usage, ou qu'on ait paru desirer, *ibid.*

Prêts, (l'intérêt des) autorisé par *Tsin-ché-hoang-ti*, a causé bien du mal en Chine, T. IV, 335.

Prévoyance, (définition de la) T. VII,

172. Une fausse prévoyance décele dans un Général d'armée de la pusillanimité, & est souvent la cause des défaites, 262, 263.

Prince, (danger d'un mauvais) T. IV, 67. Avantages précieux d'un bon Prince, *ibid.*

Prince héritier de Chine; quelle doit être son education, T. IV, 15. Ce qu'il attend, quand le Souverain meurt, pour pouvoir prendre le titre de sa principauté, 22. Cérémonie qui confirme la nomination du Prince héritier, 117.

Princes de Chine. Celui qui est chargé des Princes du sang, doit, selon la doctrine du *Li-ki*, leur enseigner à entretenir la concorde avec leurs parens, à les honorer, à aimer leurs freres, *&c.*, T. IV, 15, 16. On compte en Chine cinq ordres de Princes, les *Kong*, les *Heou*, les *Pé*, les *Tsée*, les *Nan*, 16. La morale chinoise fait consister les devoirs de l'amour filial de l'Empereur, à chérir tous les Princes de son sang, 82. Tous les Princes du sang qui descendent en droite ligne du fondateur de la Dynastie régnante, ont droit de porter la ceinture jaune, 127, 128. Ceux qui descendent des oncles, *&c.* du fondateur, portent une ceinture jaune-orangé, 128. Chaque année on fait deux nouveaux tableaux des *Princes du sang de* Chine, dont l'un est gardé à *Pé-king*, & l'autre est envoyé en Tartarie, *ibid.* L'empereur seul détermine les surnoms des Princes de la branche régnante, & l'on ne peut marier les jeunes princes sans son agrément & sa permission, *ibid.* La loi détermine en Chine les titres & les grades, les prérogatives, les distinctions & les droits honorifiques attachés à chaque ordre des Princes titrés, *ibid.* Les Princes de tous les ordres en Chine doivent subir, dans les tems marqués, des examens militaires; & c'est d'après leurs examens littéraires & militaires que les fils de l'Empereur & des Princes sont proposés plutôt ou plus tard pour être titrés, 129. Les Princes, comme Princes, en Chine, n'ont séance dans aucun Tribunal, & leur autorité n'est héréditaire que dans les bannieres Tartares, *ibid.* Les titres de principauté héréditaire, avec tous les droits, passent de génération en génération, d'un aîné à un autre, *ibid.* On ne peut ôter à une branche sa principauté héréditaire, à moins de lui faire son procès, *ibid.* (Voyez *Principautés*). Tous les Princes du sang, en Chine, qui n'ont point de principauté ou d'emploi, ont la haute paie des simples soldats des bannieres Tartares, 129. L'Empereur leur fait un présent en argent pour les mariages & les enterremens, *ibid.* Toutes les affaires criminelles des Princes, en Chine, & les affaires civiles qui tiennent à leur naissance, sont réservées au Tribunal du *Tsong-gin-fou*, 130. Toute insulte grave faite à un Prince revêtu de la ceinture de la famille impériale, est punie de mort; *ibid.* Outre le privilege de ne pouvoir être cités qu'à leur Tribunal, les Princes, en Chine, ont le droit de se rédimer de toutes les peines corporelles, *ibid.* La police, en Chine, a le droit d'arrêter tous les *Princes* qui ne sont pas titrés, *ibid.* Idée fausse qu'on a en Europe des Princes de Chine, 130, 131; leurs revenus sont peu considérables, 138, 139. Dans quel ordre ils assistent à la cérémonie qui se pratique au jour de l'an, lorsque l'Empereur va saluer l'Impératrice mere, T. IV, 140. A quelle occasion l'assemblée générale de tous les Princes vassaux de l'Empire chinois eut lieu la premiere année du regne de *Kang-ouang*, T. II, 287, 288. Pensées & maximes sur les Princes, tirées de divers livres chinois, T. X, 144.

Principautés de Chine. On ne sait rien de

certain sur celles des deux premieres Dynasties, T. I, 205. Les Annales commencent à parler des Principautés sous la Dynastie des *Tcheou*, *ibid.* De quelle nature etoient les tributs qu'elles payoient, 207. Les sentimens sont partagés sur la situation de ces Principautés, & de leurs districts, *ibid.* Les apanages que les *Tcheou* donnerent aux Princes de leur sang, ou de la Dynastie des *Chang*, etoient des Principautés de différens titres, T. II, 74. En faveur de quel Ministre, l'Empereur *Chun* erigea en Principauté le pays de *Chang* dans le *ho-nan*, T. III, 23. *Ou-ouang* assigne la Principauté de *Ki* pour servir d'apanage aux descendans de *Yu*, & la Principauté de *Soung* pour les descendans de *Tcheng-tang*, 32. *Tchang-leang* obtient, en récompense de ses services, la Principauté de *Lieou*, 63. Etendue de la Principauté de *Tcheou* sous l'Empereur *Soui-ouen-ti*, 155. *Yang-kien* fait erigér le Comté de *Soui* en Principauté, 156. Sous la protection de quels Empereurs les descendans de la Dynastie des *Leang* jouissoient de la Principauté de *Leang*, 166. L'Empereur *Ly-yuen* confere à ses deux fils les principautés de *Tsin* & de *Tsi*, T. V, 90. *Lieou-ou-tcheou* veut profiter des troubles de l'Empire pour se faire une Principauté dans le *Chan-si*, 190. *Ly-che-min* renverse ses projets, *ibid.* & suiv. Quelle autorité exerçoient dans leurs principautés ceux qui en etoient pourvus par l'Empereur, T. VII, 95. *Tchao-koang-yng* donne la Principauté de *Tcheng* au Prince qui venoit de lui céder l'Empire, T. VIII, 11. Comment les Principautés héréditaires en Chine passent de génération en génération, T. IV, 129. Les Principautés de naissance diminuent de grade d'une génération à l'autre, *ibid.* (Voy. *Princes*).

Prisonniers : comment on doit se conduire à leur egard, T. VII, 67.

Privations, (les) sont regardées par les Sages comme une félicité, T. IX, 102.

Procédure. Forme de la procédure en Chine, T. IV, 158. Ancien proverbe chinois, sur les formalités & les longueurs de la procédure, 382. La procédure criminelle, en Chine, est très-févere, 422 & suiv. (Voyez *Si-yuen* & *Lien-yen*).

Procès. Attention du Gouvernement de Chine pour les abréger, T. IV, 383.

Procès-verbaux, (les) comment ils doivent être dressés dans les affaires criminelles en Chine, T. IV, 430. (Voy. *Si-yuen*).

Progression triple. C'est l'expression numérique d'une suite de consonnances qui représentent la quinte, T. VI, 32, note *c.* & 212. Les proportions authentiques que les Grecs nous ont transmises, touchant les divers intervalles musicaux, ne sont, ainsi que les proportions des anciens Chinois, qu'un résultat de la progression triple, 196, note *d.* & 197.

Proportions. Exposition du principe sur lequel sont fondées les proportions des anciens Chinois, T. VI, 212. D'une seule consonnance donnée, comme la quinte ou la quarte, découle tout le systême musical, 214. Texte du *Si-han-chou*, ou histoire des *Han* occidentaux, qui présente tout le *systême musical des Chinois, formé* par une succession de quintes & de quartes alternatives, 215. Le même texte exprimé par des notes à la maniere des Européens, 217. Analyse des nombres par lesquels M. Amiot représente chacun des douze *lu* enoncés dans ce texte, *ibid.*, note *ee.* Source des proportions factices des Chinois modernes, 201 & suiv. Fausses proportions qui résultent de la méthode de *Hoai-nan-tsée*, 144, à la note, & 187. Les proportions factices qu'on trouve dans tous les Théoriciens Européens, depuis près de deux siecles, ne sont qu'une répétition de ce qu'a

ecrit

écrit Zarlin dans ses *Institutions*, 200, note *g*. D'après ces proportions factices, quelques Européens ont voulu elever des doutes sur celle de la quinte, sans penser à vérifier auparavant si leurs proportions de quinze à seize pour le demi-ton, de quatre à cinq pour la tierce, *&c.*, etoient légitimes, ou si elles avoient un principe, 213, note *aa*. Comment on peut s'assurer si la proportion de deux à trois pour la quinte, & celle de trois à quatre pour la quarte, sont justes l'une & l'autre, 213.

Prosternations, (les) sont d'usage & d'etiquette en Chine pour les enfans devant leurs peres & meres, pour les cadets devant les aînés, pour les gendres devant leur beau-pere, pour les disciples devant leurs maîtres, pour l'Empereur devant l'Impératrice-mere, T. IV, 143.

Proverbes sur la piété filiale, T. IV, 268 & suiv. Autres Proverbes sur divers objets tirés des livres chinois, T. X, 144 & suiv.

Prudence, (la) poussée à l'excès, est souvent nuisible aux succès d'un Général d'armée, T. VII, 105. La prudence, est une des cinq vertus que les Chinois regardent comme capitales, *& qui font la base sur laquelle ils appuient leur morale, leur politique* & leur gouvernement, 230, 231, 234.

Punaises. Quel moyen M. Cibot indique pour ecarter ces insectes, T. IV, 491.

Punitions, (les) sont tellement proportionnées à la nature des crimes dans le Code criminel de Chine, que les coupables eux-mêmes ne peuvent en blâmer ni l'injustice, ni la rigueur, T. IV, 156. Les punitions corporelles sont défendues en Chine dans tous les cas, lieux & circonstances qui ajouteroient à la rigueur des loix, 157. Sagesse des loix à cet egard, 158. Les loix ne prennent point connoissance, en Chine, des punitions domestiques, quelque rigoureuses qu'elles aient eté, 160, 161. Les punitions corporelles pour vol fait entre parens, pour une accusation intentée, même avec raison, contre un pere, une mere, *&c.*, pour insulte ou maltraitement à l'egard des parens, sont proportionnées au degré de la parenté, 161, 162. Les punitions des soldats qui sont en défaut, sont le bâton pour les Chinois, & le fouet pour les *Mantchous*, T. VII, 31. Comment les punitions furent etablies, 235. De quelle maniere l'Empereur punissoit autrefois les fautes d'un Grand ou d'un Prince quel qu'il fût, 235, 236. Quelle est la punition en usage aujourd'hui à l'egard des Mandarins que l'Empereur ne veut pas perdre entiérement, 237. Il y avoit dans l'antiquité neuf especes de punitions assignées aux neuf différentes sortes de crimes, 241, 243.

Purification. Dans quel sens les Chinois anciens & modernes prennent ce mot, T. IX, 110, 111.

Puy-Ségur. (M. le Marquis de) Ses remarques critiques sur l'art militaire des Chinois, & les eclaircissemens qu'il y a joints, *T. VII, Préface*, 6 *& suiv.*

Pyramides, (les) le dernier Empereur de la Dynastie des *Chang* en a fait bâtir une qui avoit près d'une lieue, de ce tems-là, de circuit, & dix mille pieds de hauteur, T. IX, 356.

Pythagore. Selon M. Amiot, ce Philosophe a pu passer des Indes jusqu'à la Chine, où il aura appris des Chinois quelques-unes des méthodes qui leur etoient familieres pour les propriétés des nombres, & d'où il aura rapporté en Grece le systême musical des Chinois, en l'arrangeant à sa maniere; T. II, 193, & T. VI, 173. Faits qui appuient cette conjecture, *ibid.*, à la note.

Q

Quadrature du cercle. Ce n'eſt point par une ſimple curioſité que les Chinois ont cherché la quádrature du cercle, mais pour déterminer avec préciſion l'aire de chaque *lu*, par la connoiſſance exacte du rapport du diametre à la circonférence, T. VI, 147.

Quanſi, (le) Province de Chine, eſt inculte en grande partie, & rempli de montagnes ſtériles, T. VIII, 295.

Quarte & quinte. Ces deux intervalles pris dans des ſens oppoſés, c'eſt-à-dire en montant ou en deſcendant pour l'un, & en deſcendant ou en montant pour l'autre, donnent mutuellement l'octave, T. VI, 213, note 2.

Quaternaire. Ce que les Grecs ont appellé le ſacré quaternaire de Pythagore, n'eſt pas de ce Philoſophe, T. VI, 136. En quoi conſiſte ce ſacré quaternaire, & comment il renferme les principes fondamentaux de la muſique, *ibid.* à la note.

Querelles. Source des querelles; il les faut eviter, T. VII, 41, 42. Comment les Chinois les terminent, 43.

Queſtion, (la) eſt en uſage chez les Chinois: à quelle occaſion on la donne, T. VII, 37.

R

Raiſins (les) de *Hoai-lai-hien*, ſont d'une grandeur giganteſque, T. III, 498. Les grains de ces grappes de raiſins ſont gros comme des prunes de damas violet, *ibid.* A quoi l'on attribue l'epaiſſeur de la peau des raiſins, *ibid.* Ils ſont bons à manger dans les mois d'Avril, de Mai & de Juin, & on les conſerve très-aiſément, *ibid.* Selon l'Empereur *Kang-hi*, les raiſins ſont venus en Chine de l'occident, & ce Prince en fit venir trois nouvelles eſpeces du Royaume de *Ha-mi*, T. IV, 471. Deſcription de ces trois eſpeces, de leurs qualités; de la culture & du terrein qu'elles exigent, 472. La Médecine, en Chine, fait uſage des raiſins ſecs & paſſés, T. V, 481. Les raiſins, à en croire les Savans, ont eté connus en Chine & célébrés dès la plus haute antiquité, *ibid.* Les chanſons qui reſtent de toutes les Dynaſties depuis les *Yuen* juſqu'aux *Han*, font foi que le vin de raiſin a toujours eté fort au gré des Chinois, *ibid.*, 482. La Province de *Pé-tche-ly* eſt renommée pour les raiſins, 483. Les deux grandes villes du *Chan-ſi*, *Tai-yuen*, & *Ping-yang*, ſont fameuſes dans tout l'Empire chinois, par la grande quantité de raiſins ſecs qui en ſortent & dont on fait beaucoup d'uſage pour les pharmacies & pour les tables, 483. Les raiſins ſecs ou paſſés dont on fait le plus de cas en Chine, ſont ceux du Royaume de *Ha-mi*, 484. Les envoyés de ce Royaume en apportent à *Pé-king* tous les ans une très-grande quantité, 485. Les raiſins ſecs de *Ha-mi* ſont de deux eſpeces; la premiere eſt très-eſtimée de la Médecine; la ſeconde plus recherchée pour les tables, eſt plus petite & plus délicate que les paſſevilles de Provence, *ibid.* Les livres chinois ſont d'accord avec MM. Lemeri & Geoffroi *ſur les vertus & les qualités des raiſins ſecs ou paſſés*, *ibid.* L'infuſion des raiſins ſecs de *Ha-mi* eſt un remede excellent pour la petite-vérole, pour les pleuréſies & les fievres malignes, *ibid.* Les plants des raiſins de *Ha-mi* qu'on a apportés à *Pé-king*, y ont très-bien pris, & ceux qu'on nomme de Corinthe, y ont conſervé un ſucre & un parfum admirables, 486. Le climat de *Ha-mi* eſt très-favorable à la bonté des raiſins, *ibid.* Quelle méthode on emploie dans le *Chan-ſi* & dans le Royaume de *Ha-mi* pour faire ſécher les raiſins, 486.

Raiſon, (pourquoi l'on doit chercher

la) dans les choses les moins importantes, T. IX, 168, 169.

Rameau. Ce que pense M. Amiot de la basse fondamentale de Rameau, T. VI, 130. Différence entre son systême & celui des Chinois, *ibid.*, note. Comment la gamme est formée par le systême de Rameau, & comment elle se forme par celui des Chinois, *ibid.* La basse fondamentale a deux objets très-différens entre eux: l'un de fonder la valeur des sons, l'autre de réduire en principes la pratique de l'harmonie; *ibid.* Pourquoi les compositeurs de routine s'elevent contre ce second objet, *ibid.*; 131.

Rapport: ce mot se prend dans le sens de proportion: le rapport de l'octave est comme de un à deux, celui de la quinte comme de deux à trois, & celui de la quarte comme de trois à quatre, T. VI, 213; ainsi l'aggrégation des nombres un, deux, trois, quatre, est la base des principes fondamentaux de la musique. (Voyez *Tso-kieou-ming* & *Quaternaire*).

Rebelles. Quelle conduite on tenoit anciennement à leur egard en Chine, T. VII, 235. Moyens qu'on prenoit pour les ramener, 236. Comment on les traitoit s'ils persistoient dans leur rébellion, 236, 237. Cérémonie qu'on observoit pour leur Jugement & leur punition, 237 & suiv.

Recettes, pratiquées chez les Chinois, T. IV, 484. La laitue sauvage pilée & mêlée avec la terre de poterie, procure à celle-ci de grands avantages, *ibid.* L'encens réduit en poussiere, & mêlé avec une egale quantité de moëlle de jonc, rend une odeur plus douce, & les Chinois en font des pastilles, *ibid.* On se sert en Chine d'eau de sel marin pour le dissolvant du talc, 484, 485. Les Chinois font des pastilles excellentes pour la poitrine avec la poussiere ou le sucre dont se couvrent leurs figues cagues, 485. Ils font des habits avec des feutres qu'ils sont parvenus à rendre aussi minces que des draps, *ibid.* Méthode des Jardiniers chinois pour les graines des plantes etrangeres, ou qui sont difficiles à lever, *ibid.* Force singuliere de la chaux faite avec la pierre à aiguiser; 486. Propriétés de la poudre de chaux pour arrêter le sang des coupures; du bambou pour recevoir des empreintes; de l'eau de borax pour faire paroître des lettres sur les œufs; des cendres de coing pour empoisonner le poisson; des graines de melon d'eau mâchées pour en faciliter la digestion, 486. Méthode des Chinois pour rendre les châtaignes saines & nourrissantes; pour empêcher les noix & les pignons de devenir huileux & de se rancir; pour blanchir la cire d'abeilles; pour substanter un homme plusieurs jours & l'empêcher de mourir de faim avec quelques onces d'une pâte faite de cire jaune & de jujubes seches; pour conserver les viandes, 488; pour connoître sûrement le climat & la température de l'air d'un pays où on ne fait que passer; pour garantir un etang ou un vivier des ravages de la loutre; pour délivrer les poissons des puces; pour conserver les citrons & les oranges, 489; pour *faire paroître, de feu, diverses figures* d'animaux, 490; pour appaiser la douleur, & dissiper le venin de la piquure du scorpion; pour ecarter les punaises; pour rendre au vernis de Chine & du Japon tout son eclat; pour préserver ce qui doit être dans l'eau ou dans une terre humide; pour bronzer le cuivre, & pour faire eclorre des œufs de poissons renfermés dans un œuf vuide qu'on fait couver à une poule, 491, 492.

Récompenses, (les) sont nécessaires pour l'encouragement du soldat, T. VII, 67, 204. Récompense singuliere que *Ou-heou* accorda aux gens de guerre, 219 & suiv. Comment doivent être

les récompenses des belles actions, 268 & suiv; comment elles sont distribuées en Chine, 249, 291. Avec quelle justice l'Empereur *Kang-hi* disoit qu'on devoit accorder des récompenses, T. IX, 157, 158.

Redoutes chinoises, especes de tours faites de terre, plus hautes que les murailles des villes qu'on assiégeoit, & du haut desquelles on tâchoit de découvrir les différentes manœuvres des assiégés, T. VII, 72.

Réflexions morales sur la piété filiale, T. IV, 268 & suiv.

Regard. Jugement qu'on peut porter d'un homme à son seul regard, T. IX, 139. Gravité qu'on y doit mettre, 139, 140.

Religion. Pourquoi l'idolatrie n'a jamais pu devenir la religion du Gouvernement de Chine, quoiqu'elle fût celle des Empereurs, T. I, 41. Les Annales de *Pan-kou* sont un répertoire de ce qui concernoit la religion ancienne des Chinois, 84. Selon les Missionnaires en Chine, il est difficile de comprendre comment la Chine entiere auroit pu conserver la religion naturelle, si la croyance publique n'eût pas eté soutenue & eclairée par des traditions ecrites, 94. On trouve dans les *King* & dans tous les anciens livres, des passages si singuliers, des manieres de parler si approchantes des livres saints, qu'il est tout naturel d'en conclure que les premiers Chinois avoient fait ou porté avec eux des livres qui contenoient la croyance des premiers Sages, *ibid.* Dès le tems de Confucius, la religion etoit combattue par des sectes, 95. La création du monde & de l'homme, l'etat d'innocence, la chûte d'Adam, & la longue vie des premiers hommes, sont articulés clairement dans les anciennes chroniques chinoises, 105. Ce que dit *Hoai-nan-tsée*, du Paradis terrestre des *Tao-tsée*, 106. On trouve dans les livres chinois plus de détails sur la chûte des Anges que sur celle de l'homme, 107. Ce que *San-tchi* disoit des preuves de la religion, 110. C'est sans fondement qu'on a fait des athées & des idolâtres de tous les Chinois anciens & modernes, 244. Notice des principales connoissances que le *Chou-king* a transmises de la religion des Chinois des tems de *Yao*, *Chun* & *Yu*, 246. Les noms sous lesquels le *Chou-king* désigne l'Etre suprême, sont ceux de *Tien*, Ciel; *Chang-tien*, Ciel suprême; *Chang-ti*, Seigneur suprême; *Hoang-chang-ti*, souverain & suprême Seigneur, *ibid.* Les idées que les Chinois attachent à ces différens noms, les rendent aussi significatifs & aussi clairs que ceux de *Dieu*, de *Tout-Puissant*, de *Seigneur*, &c. dont nous nous servons, *ibid.*, 247 & suiv. Quelles idées le *Chou-king* donne de la Divinité, 248. Pourquoi le Pape a défendu à l'Eglise de Chine de se servir des mots *Tien* & *Chang-ti* pour désigner l'Etre suprême, sans décider pour cela que le *Tien* des Chinois n'etoit pas le vrai Dieu, 248, 249. *Yao* fit du calendrier le premier objet de ses soins, afin de fixer pour jamais les jours consacrés à la religion, 249, 250. Selon la morale des Chinois, un homme vertueux ne peut *faire un pas sans la religion*, à quelque chose qu'il s'applique, 250. Les Lettrés de toutes les Dynasties se sont elevés avec force contre les sectes idolâtriques des *Tao-sée* & de *Foé*, 253. La religion actuelle du Gouvernement, est la même que celle des *Tcheou*, c'est-à-dire un Déisme mêlé de superstitions, *ibid.* Les Empereurs de Chine, & presque toute la Nation, sont Idolâtres: les Lettrés même ont des Idoles & vont aux *Miao*, *ibid.* Il n'y a pas dans le *Chou-king* un seul caractere qui ne soit dirigé vers la religion, 254. Quel etoit l'objet & la vraie fin de la religion de *Yao*, *Chun* & *Yu*, & quelle sain-

teté de culte elle commandoit, 254 & suiv. La musique, dans l'antiquité, etoit en Chine l'interprete de la religion, & l'oracle de l'enseignement, 256 & suiv. Le premier acte d'autorité de *Chun*, en recevant la couronne dont *Yao* se démettoit, fut de sacrifier au *Chang-ti*, 258. Dans quelles vues il le fit, selon *Mong-tsée*, 259. L'union du Sacerdoce & de l'Empire, en Chine, & le privilege qu'a l'Empereur de pouvoir sacrifier seul au *Chang-ti*, datent de *Yao* & *Chun*, *ibid.* Les diverses especes de sacrifices, les jeûnes & les oblations, le choix & le nombre des victimes, la majesté des cérémonies de Chine, prouvent que la religion de *Yao*, *Chun* & *Yü* etoit celle de Noé, 260. Tout ce qui regarde le culte religieux en Chine, même pour la magnificence des cérémonies, date des tems de *Yao*, *Chun* & *Yu*, 260. Les sacrifices, dans la haute antiquité, etoient un devoir de religion avant que de rien entreprendre, 261. Quelle importance *Chun* attachoit aux devoirs de religion qu'il recommandoit à tous ceux à qui il donnoit des emplois & des charges, 262 & suiv. Maximes de religion de *Yao*, *Chun* & *Yu*, 264 & suiv. L'idolâtrie n'est entrée en Chine que sous les *Han*, 296. *Du tems de Confucius*, & plus anciennement encore, il y avoit un culte superstitieux des esprits, *ibid.* Les anciens Chinois ont connu long-tems & adoré le vrai Dieu; ils ont eu connoissance même du Messie à venir, 322. Parmi les modernes il y a des Théistes, & peut-être des Athées & des Matérialistes, *ibid.* L'Etre souverain que les Chinois nomment *Chang-ti*, voit tout, fait tout, est partout, punit les méchans & récompense les bons après leur mort, T. II, 11 & suiv.; ils l'ont honoré de tout tems par des sacrifices, accompagnés d'une musique & de cérémonies particulieres, 14, 15. Pourquoi le droit d'offrir sur le *Tan*, appartenoit au seul Souverain, 15. En adressant leurs prieres au *Chang-ti*, les anciens Empereurs & leurs Sujets le regardoient comme Tout-puissant, *ibid.* Dans les commencemens de la Monarchie, on consacroit un *Kiao*, on erigeoit un *Tan* sur la premiere eminence, & pendant que le Souverain avec ses Ministres y sacrifioit, le peuple se tenoit aux environs dans un profond silence, 15, 16. Ce qui fait croire à M. Amiot, que *Fou-hi*, en parlant à son peuple après l'invention des *Koua*, a dû lui parler du Mystere de la sainte Trinité, 21 & suiv. Plusieurs Missionnaires ont regardé l'*Y-king* comme un livre prophétique dans lequel on trouvoit tous les Mysteres de la religion chrétienne, 26. La pureté primitive de la doctrine chinoise, sur la divinité, a eté ternie par une foule de Philosophes qui ont donné le ton au gros de la Nation, depuis près de dix siecles, 27. On ne peut pas dire avec fondement que c'est au Ciel visible & matériel que les anciens Chinois offroient des sacrifices sur le *Tan* & dans l'enceinte du *Kiao*, 34. Depuis *Fouhi* jusqu'à *Hoang-ti*, les sacrifices solemnels s'offroient sur une simple elévation, dans une enceinte faite avec des branches d'arbres, 35. *Hoang-ti* détermina un cérémonial pour ces grands sacrifices, & assigna quatre montagnes aux quatre côtés de ses Etats, pour être consacrées au culte religieux de toute la Nation, *ibid.* & suiv. Les *Tcheou* ajouterent des cérémonies & une cinquieme montagne, 36. Quelque part que fût la Cour, il falloit qu'aux quatre saisons de l'année, le Souverain se transportât sur ces montagnes pour y offrir le sacrifice, 38. Comme on sentit peu-à-peu les inconvéniens de ces longs voyages, on consacra dans les environs du Palais un lieu, & on construisit un edifice qui etoit

tout-à-la fois la représentation du *Kiao*, du *Tan* & de la salle des ancêtres, 39. Cet edifice eut un nom différent sous chacune des trois premieres Dynasties, *ibid.* & suiv. Sous les *Hia* & sous les *Chang*, toutes les cérémonies se faisoient dans l'enceinte du même temple, mais dans cinq appartemens différens, 40. Les *Tcheou*, au lieu d'un seul & même temple, en consacrerent deux, 40, 41. La dénomination de ces deux temples a donné lieu à toutes les superstitions qui ont eté successivement etablies, 42. Simplicité du culte des Chinois dans sa premiere institution, 182. Quel tems de l'année *Chun* assigna pour les sacrifices solemnels, 183. Figures des temples dans lesquels on offroit des sacrifices au *Chang-ti*, sous les trois premieres Dynasties, 185 & suiv. Représentation particuliere des lieux des sacrifices sous la Dynastie des *Tcheou*, 187. Les temples des Chinois sont remplis de magots & d'idoles qu'ils honorent, mais on ne voit point chez les Chinois, comme l'a prétendu M. Paw, des pagodes & des idoles, 462. Les Tartares connus sous le nom de *Lamas*, ont honoré l'Esprit du Ciel sous une figure d'or, 495. En Chine, la religion est la premiere chose dans le deuil, T. IV, 22. Un des devoirs du respect filial de l'Empereur, est de craindre, servir & adorer le *Chang-ti* comme pere & mere de tous les hommes, 90. L'Empereur, les Mandarins & toute la Cour, se préparent aux sacrifices par le jeûne, 151. Il y a un nombre prodigieux de Bonzes, de *Tao-sée* & de Lamas à *Pé-king*, & ils y sont très-bien fondés, 316. Les temples sont desservis par eux, *ibid.* Les ministres des idoles sont en général méprisés en Chine, à cause de leur ignorance & de leurs mœurs, & ils ne tiennent point au Gouvernement dont la religion avouée & professée est la religion naturelle ou le Déisme, 317. Selon M. Freret, la religion du Prince & du Gouvernement en Chine, s'est maintenue dans la pureté & dans l'exactitude de sa morale depuis les premiers tems de la fondation de la Monarchie, T. V, 53. Sous quel nom & en quelle qualité l'Etre suprême est l'objet du culte des Chinois, *ibid.* Les Empereurs ont toujours regardé comme un devoir d'observer les anciens rites, 54. L'espece d'athéisme dont on accusoit les modernes Chinois, ayant eté un sujet de querelles entre les Missionnaires, l'Empereur *Kang-hi* fait connoître la religion de l'Empire par un Edit où il articule expressément que ce n'est point au Ciel visible & matériel que les Chinois offrent des sacrifices, *&c.* 54, 55. L'assemblée des Grands de l'Empire, des Mandarins, des principaux Lettrés, & du Président de l'Académie Impériale, déclare formellement la même chose, 55. Les Chinois rendent, de tems immémorial, un certain culte aux Esprits, *ibid.* Outre les religions de l'Empereur, du Gouvernement & du Peuple, qui en font trois distinctes, il y a la secte de *Tao-sée*, qu'on peut regarder comme les *Qua-kers* de l'idolâtrie, ou plutôt du Déisme, & qui sacrifient aux esprits des ténebres trois sortes de victimes, un cochon, un poisson & une volaille, *&c.*, 56, 57. (Voy. *Tao-sée* & *Sectes chinoises*). La religion juive est connue & professée en Chine, 57. La seule synagogue qui y existe, fut découverte par le P. Gozani en 1704, *ibid.* Connoissances & croyances des Juifs de cette Synagogue, concernant l'objet de leur adoration, Jesus fils de Sirak, *&c.*, 58. La croyance au Dieu *Fo* est la religion dominante du peuple, ou de la populace chinoise, *ibid.* Quelle en a eté l'origine, 59. Pourquoi la crédulité du peuple lui a elevé toutes sortes d'idoles, 59. Quelle est

la doctrine des Bonzes de cette secte, *ibid.;* elle n'est que tolérée par le Gouvernement, 60. (Voyez *Sectes chinoises*). Vers l'an 1460 de l'ere chrétienne, il s'etablit en Chine une nouvelle secte qui entreprit de remettre en honneur la religion des Lettrés, 60. Ces Sectaires n'admettent d'autre principe qu'une vertu céleste, aveugle & naturelle, 60. Les Savans sont partagés sur la question de savoir si l'Evangile a eté prêché à la Chine dès le siecle des Apôtres, 61. Plusieurs monumens attestent que la religion chrétienne a eté connue & professée en Chine depuis l'an 636, 62. La religion de Mahomet s'est aussi introduite à la Chine, par les Tartares qui en faisoient profession, sous le regne de *Genghis-kan*, 67. L'Impératrice *Ou-heou* fait des dépenses enormes pour la construction d'un nombre prodigieux de *Miao* ou Temples, 312. Elle permet ensuite qu'on les détruise dans le *Ho-nan*, d'où M. Amiot conclut que les Temples de cette Province etoient consacrés au culte des Chrétiens dont la religion etoit florissante en Chine dans le septieme siecle, 313, 314. Sous quel Empereur on transporta dans le Palais Impérial les ossemens de *Fo*, 437. Dévotion particuliere du peuple pour ces reliques, 438. Le Lettré *Han-yu*, zélé partisan de la doctrine des anciens, cherche à désabuser le peuple & l'Empereur sur *Fo* & sur le culte qu'on lui rendoit, 438, 439. Par le mot *Doctrine*, on peut entendre la religion, car la doctrine est en effet toute la religion des Chinois qui n'ont point la superstition de l'idolâtrie, T. VII, 58. Un des principaux usages religieux des Chinois, a toujours eté d'avoir un lieu destiné à honorer les ancêtres, 144, 145. Quelle vénération l'Empereur de Chine a pour les Chefs de la religion, qui sont le *Grand-Lama*, & le *Pan-tchan-Lama*, T. IX, 6. Ecrit de l'Empereur *Kien-long*, pour annoncer à son peuple qu'il se dispensera, à cause de son grand âge, des cérémonies accessoires qui accompagnent ordinairement les grands sacrifices que l'Empereur offre dans le *Tien-tan*, en qualité de Grand-Prêtre & de Souverain Sacrificateur de la Nation, 18 & suiv. Description des cérémonies religieuses & des rites etablis & fixés lorsque l'Empereur ne fait pas les cérémonies en personne, 19 & suiv. Avec quel respect l'Empereur *Kang-hi* remplissoit tous les devoirs de religion, 72. Les Chinois prient en parcourant les grains du chapelet de *Fo*, 110. Ce que l'Empereur *Kang-hi* disoit du Dieu *Fo* & des temples elevés en son honneur, 142; de la vénération du peuple pour ce Dieu, 176; des libations, avec de l'eau-de-vie, qu'il faisoit sur les tombeaux des Empereurs de la Dynastie des *Ming*, 183. Caracteres de l'ecriture chinoise, qui ont trait à la religion, 313. Conformité des maximes & des traditions religieuses des Chinois, avec celles de la vraie religion, 377. Tous les Chinois, dans leur particulier, se prosternent devant des idoles, 420, 421.

Remedes. Selon les principes de la médecine chinoise, la premiere regle de conservation pour les vieillards, est de n'attaquer aucune de leurs infirmités avec des remedes violens, T. IV, 238. Usage modéré qu'on doit faire des remedes pour les vieillards & les enfans, 240, 241. Les remedes dont on fait usage en Chine sont peu composés, & on les tire tous des diverses Provinces, 324. Un charlatan, un aventurier, un ignorant, sont traités en Chine comme de vrais homicides, lorsqu'il est prouvé qu'ils ont accéléré ou causé la mort de leurs malades par leurs remedes, 436. Composition de deux remedes excellens de Chine, nommés *pao-hing-che* & *kou-tsiou*: le

premier est très-recherché pour la petite-vérole, la rougeole, la fievre pourprée, & pour toutes les maladies en général où il y a du venin, ou un trop grand affoiblissement, T. V, 492, 493. Le second bien moins dispendieux & d'un usage plus prompt & plus universel, est excellent pour les apoplexies de bile, les indigestions, les coliques & les fievres intermittentes, 493. Attention de l'Empereur *Kang-hi*, pour faire publier la recette des remedes eprouvés avec succès, T. IX, 166. Selon ce Prince, les anciens composoient leurs remedes avec des herbes à peine sorties de terre, les faisoient sécher exprès & les donnoient à pleines poignées, 166. Comment sont composés ceux dont on fait usage aujourd'hui, *ibid.* Observation de ce Prince, sur la racine appellée *tcio-hae*, que les *Mongoux* mangent lorsqu'ils se cassent ou se disloquent quelques membres, *ibid.* Danger qu'il y a pour un malade de changer de Médecins, lorsque après avoir pris une ou deux fois leurs remedes, il n'a pas recouvré la santé, 241. Il y auroit peu de remedes qui ne reussissent, selon l'Empereur *Kang-hi*, si les Médecins etoient tels qu'ils devroient être, 242, 243. Attention des anciens Chinois, pour la préparation & l'application des remedes, 243. Précautions qu'exige l'emploi des remedes, 244, 245.

Remontrances (les) faites aux Empereurs de Chine par les Censeurs, pourroient servir, si elles etoient traduites, à faire connoître l'eloquence chinoise, & même à donner des vues pour perfectionner la nôtre, T. IV, 244, 245.

Renard volant. On trouve, selon l'Empereur *Kang-hi*, cette espece d'animal dans les forêts de la Tartarie, au nord de la grande muraille, T. IV, 455. Description de ses aîles, *ibid.* Il ne peut pas voler en montant, *ibid.*

Renommée. Ce que *Tcheng-tze* disoit de l'empressement qu'on montre à acquérir de la renommée, T. IX, 266.

Repas. Pourquoi un général d'armée ne doit jamais faire prendre le repas à ses soldats immédiatement avant de se battre, ni mettre un intervalle de tems trop considérable entre la bataille & le repas, T. VII, 285.

Représentations (les) à un Prince par un sujet, & à un pere par un fils, sont permises & autorisées en Chine, T. IV, 70 & suiv. Jusqu'où doivent s'etendre celles d'un fils, 70, 71.

Reptan, Roi des *Eleuths*, feint d'être soumis, pour engager l'Empereur *Kang-hi* à retirer ses troupes, & profite de leur eloignement pour porter le ravage & la désolation par-tout; il reste impuni, T. I, 332, note 3.

Résignation à la volonté du Ciel: ce qu'en dit l'Empereur *Kang-hi*, T. IX, 277, 278.

Respect filial (le) de l'Empereur, selon la morale chinoise, consiste à honorer ses parens, T. IV, 89; à craindre, servir & adorer le *Chang-ti*, comme *pere* & *mere* de tous les hommes, 90; à honorer & imiter ses ancêtres, *ibid.*; à veiller avec soin sur l'enseignement, 91; à conserver & augmenter le dépôt de la doctrine, 92; à contenir dans leur devoir les personnes de l'intérieur, 93; à s'assurer du mérite des Mandarins, *ibid.*; à faire honneur aux Grands, 94; à profiter des représentations des Mandarins & des Censeurs, 95; à maintenir sans cesse les obligations réciproques & les devoirs mutuels de tous les membres de la société, 96; à honorer les gens de bien, & à flétrir les méchans, *ibid.*; à pourvoir à tout ce que demande l'entretien de sa maison & l'abondance publique, 97; enfin à bonifier & perfectionner les mœurs publiques, 98. En quoi l'Empereur *Kang-hi* faisoit consister le vrai respect filial, T. IX, 91.

Respiration,

Reſpiration, (la) ſelon les principes des *Tao-ſſe*, influe beaucoup ſur le ſuccès du *Cong-fou*, T. IV, 443. (Voyez *Cong-fou*). Les *Tao-ſſe* connoiſſent trois manieres de reſpirer; la premiere par la bouche, la ſeconde par le nez, & dans la troiſieme l'inſpiration & l'expiration ſe font, l'une par la bouche, & l'autre par le nez, 444. Dans ces trois manieres de reſpirer, ils diſtinguent la reſpiration *précipitée*, *filée*, *pleine*, *eteinte*, *ibid.* Outre ces différences principales pour la partie de la reſpiration, on diſtingue encore l'inſpiration & l'expiration par *ſifflement*, par *haleinée*, par *ſauts*, par *répétition*, par *attraction* & *déglutition*, 444, 445.

Révélations, (Idées des Chinois ſur les) T. IX, 375.

Revenans: il etoit défendu d'en parler dans les aſſemblées de famille, T. IV, 217.

Revenus de l'Empire de Chine, (les) conſiſtent dans le tribut ſur les terres, ou la taille; dans les impôts mis ſur le riz, le ſel, le charbon, les autres productions & marchandiſes du pays qu'on tranſporte d'un lieu à un autre; dans les douanes générales, les douanes maritimes, & les mines qui ſont auſſi un des revenus conſidérables de l'Empire. (Voyez le détail qu'en a donné M. Amiot, en rapportant, Province par Province, les ſommes auxquelles le Tribunal des ſubſides les a taxées, T. VI, 297 & ſuiv). Outre ces revenus fixes & invariables, il entre dans le Tréſor Impérial, des ſommes immenſes qui proviennent des domaines particuliers du Souverain, de la vente du *jen-cheng*, des haras, de la pêche des perles, des douanes arbitraires, des confiſcations, des droits ſur les vaiſſeaux Européens, *&c.* 305. Le plus ancien des tributs qui ſe ſoit levé à la Chine, etoit une dîme ſur toutes les terres en etat d'être cultivées, T. VII, 65. Les Empereurs ont aujourd'hui des douanes ſur le même pied à-peu-près que dans les Royaumes d'Europe, *ibid.* (Voy. *Richeſſes & productions de Chine*).

Révoltes, (les) etoient inconnues en Chine, ſelon Confucius, lorſque la doctrine de la piété filiale y étoit en vigueur, T. IV, 41.

Révolutions céleſtes, (les) etoient autrefois conſultées, en Chine, pour tirer un augure favorable ou déſavantageux d'une entrepriſe, T. VII, 172.

Révolutions de Chine, (les) ont beaucoup influé ſur la littérature, les ſciences & les arts, T. I, 123 & ſuiv. Une des epoques les plus brillantes de la littérature de Chine, a eté la grande révolution opérée par la Dynaſtie des *Song*, 124. Remarques de M. Amiot ſur la révolution des *Calmoucks Longores*, en 1757, que M. l'abbé Chappe a inſérée dans ſon voyage en Sibérie, 428 & ſuiv. Les révolutions du Miniſtere ont réparé la ruine des *Hia* & des *Chang*, 455. L'opinion, que les prodiges & les phénomenes annoncent les grandes révolutions, eſt générale parmi les Lettrés chinois, 483. Le bon ordre etabli par les fondateurs de la Dynaſtie des *Tcheou*, ayant eté renverſé, l'eſprit de licence s'etoit gliſſé dans tous les ordres de l'Etat, *on n'y obſervoit plus les anciennes cérémonies*, & le calendrier en particulier etoit dans le plus grand déſordre, T. II, 95. Révolution heureuſe que la pratique de la vertu, l'intérêt commun, & les ſoins d'un Miniſtere eclairé, produiſirent en Chine lorſque les fondateurs des grandes Dynaſties des *Tcheou*, des *Han*, des *Tang* & des *Ming* eurent fixé le ſort de la Chine par le ſuccès de leurs armes, 485 & ſuiv. Les grandes révolutions ont toujours ramené, en Chine, la croyance publique vers la doctrine des *King*, 486 & ſuiv. Quels motifs a eus M. Cibot, de croire que la culture

du cotonnier, en Chine, fut totalement anéantie lors de la grande révolution opérée par *Tsin-ché-hoang-ti*, 603. Les Empereurs de la Dynasties des *Yuen*, au sein même des plus terribles révolutions, ont eu pour objet de leurs soins, d'étendre & d'accréditer la culture des cotonniers, 605. De quels troubles l'Empire fut agité dans toutes ses parties, quand *Hiang-yu* & *Lieou-pang* entreprirent de détruire la Dynastie des *Tsin*, T. III, 53 & suiv. (Voyez *Hiang-yu*, *Lieou-pang* & *Tchang-leang*). Révolution opérée en Chine par *Han-koang-ou-ti*, regardé comme le second fondateur des *Han*, & par lequel ont commencé les *Han* orientaux, 90, 91. Les troubles excités par *Tsao-tsao*, sous prétexte de venger la mort de l'Empereur, qu'un ministre avoit fait périr par le poison, dégénerent en une guerre civile entre deux autres concurrens qui prennent le nom d'Empereur, tous les distinctifs de la dignité impériale, & font chacun un Royaume à part, 96, 97. L'exécution du dessein que *Tchou-ko-leang* avoit eu de réunir toute la Chine sous l'obéissance des *Han*, entraîne de grandes révolutions en Chine, 100 & suiv. Après quelle révolution *Lieou-yu* monta sur le trône de Chine & devint le fondateur de la Dynastie des *Soung*, 113, 114. (Voyez *Lieou-yu*). D'où viennent les troubles, qui, à la Chine plus que dans tout autre État, naissent comme nécessairement sous la régence d'une femme, 115, 116. De quelles révolutions fut suivi l'assassinat de l'Empereur *Lieou-yo*, 130 & suiv. Par quelles révolutions sanglantes commença la troisieme des cinq petites Dynasties antérieures, dite la Dynastie des *Leang*, dont *Siao-yen* fut le fondateur, 135 & suiv. (Voyez *Siao-yen*) L'Empire reprend tout l'eclat qu'il avoit perdu, 139 & suiv.: il est de nouveau en proie aux malheurs de la guerre, par l'indolence de *Leang-ou-ti*, 142 & suiv. Après quelles révolutions finirent, la Dynastie des *Leang*, pour faire place à celle des *Tchen*, dont *Tchen-pa-sien* fut le fondateur, & la famille des Princes de *Tcheou*, remplacée par celle des *Soui*, 147 & suiv.; 156 & suiv. Après avoir eté divisé pendant l'espace d'environ trois cens ans, l'Empire de Chine se trouve enfin réuni sous la seule domination de *Yang-kien*. (Voyez *Yang-kien*). A quelle occasion tout l'Empire se souleva contre les *Tsin*, & quelles furent les suites de ce soulevement général, 192 & suiv. Une des révolutions les plus terribles qu'ait eprouvées la Chine, à cause des circonstances qui l'accompagnerent, & des conséquences funestes qu'elle a eues, est celle qu'opéra *Ly-sée* sous l'Empereur *Tsin-ché-hoang-ti*, 211 & suiv. (Voy. *Li-sée* & *Tsin-ché-hoang-ti*). Révolutions qui suivirent la mort de l'Empereur *Tsin-ché-hoang-ti*, [illegible] & suiv. Réduction des *Miao-tse*, 387 & suiv. La révolution opérée en Chine par l'invasion des Tartares orientaux, excite de violentes persécutions contre les Missionnaires, T. V, 17, 18. Quelle révolution entraîna la perte de la Dynastie des *Soui*, 81 & suiv. (Voyez *Ly-yuen*, *Tsang-kao-tsou*, & *Ly-ché-min*). On a remarqué à la Chine, & l'histoire le confirme, que quand une Dynastie est sur le point de finir, tout ce que peuvent faire les Souverains les mieux intentionnés, pour tâcher d'arrêter sa ruine, ne sert qu'à précipiter les suites funestes de la révolution, 233. Révolutions opérées dans le Ministere & dans l'Etat par l'Impératrice *Ou-heou*, 273 & suiv., 299 & suiv. (Voyez *Ou-heou*). Après quelles révolutions l'Empereur *Hiuen-tsoung* fut obligé d'abdiquer en faveur de son fils, 372 & suiv (Voy. *Hiuen-tsoung*). Par quelles révolutions s'eteignit la Dynastie des *Tang*, 464.

Depuis *Tchao-tsoung*, pénultieme Empereur des *Tang*, jusqu'au regne de *Tai-tsou* des *Soung*, la Chine n'offre que des révolutions sanglantes ; & l'Empire, dans l'espace d'un peu plus d'un demi-siecle, changea quinze fois de maîtres ; & passa successivement dans cinq familles différentes, T. VIII, 3. Quelle fut l'origine de la révolution qui plaça *Tchao-koang-yng* sur le Trône de Chine, 6 & suiv. (Voyez *Tchao-koang-yng*.

Rhétorique chinoise, (la) mériteroit d'être connue en Europe par un ouvrage fait exprès, & pourroit donner de nouvelles vues ; & contribuer à la perfection de l'art oratoire, T. VIII, 246. Les préceptes de la rhétorique chinoise, sur tous les ouvrages qui tiennent à la littérature ou au gouvernement, sont clairs, précis & de fort bon goût, *ibid.* Les regles de l'art oratoire, en Chine, embrassent des détails si etendus & si particularisés, que l'esprit s'y egareroit facilement, & l'art de choisir les mots, d'arrondir les périodes, de cadencer les phrases, &c., est traité de maniere qu'il embrasse ce que la prosodie, la syntaxe & la construction ont de plus philosophique, *ibid.* Les Orateurs chinois sont toujours dans le cercle du laconisme du *Ouen-tchang*, 247. *L'esprit d'analyse est ce qu'il y a de plus frappant dans tous les détails de l'art oratoire des Chinois*, *ibid.* Quelle idée on peut se former de ce que les Lettrés appellent les *aversions* du *Ouen-tchang*, & de leurs différentes sortes d'eloquence, *ibid.* Les principales especes d'eloquence dont parlent les Philologues chinois, sont l'eloquence des choses, l'eloquence de sentiment & de conviction, l'eloquence de candeur & de naïveté, l'eloquence d'enchaînement & de combinaison, de franchise loyale & antique, de merveilleux & d'inoui, de ravissement & de surprise, de singularité & d'etonnement ; l'eloquence creuse & vuide, l'eloquence d'illusion & d'artifice, de métaphysique & de subtilité, de vieux style & de vieux langage ; l'eloquence pleine de grandeur & de majesté, d'images & de coloris, d'abondance & de rapidité, de douceur de style & d'insinuation, d'elégance & de beauté, de profondeur & d'energie ; l'eloquence mystérieuse & raffinée, molle & délicate, foible & languissante, superficielle & eblouissante, volage & folâtre, ingénieuse & pétillante, papillone & badine, vraie & solide ; enfin l'eloquence de véhémence & de rapidité, 247 & suiv. La rhétorique chinoise emploie autant de styles différens que de sortes d'eloquence, 249, 250.

Rhinocéros, (le) en Chine, est le symbole de la guerre, T. VII, 165. Il est de plus le symbole de la valeur, en ce qu'etant beaucoup plus petit que l'eléphant, il vient à bout de le vaincre & de le tuer, *ibid.*

Ricci, (le P.) Missionnaire en Chine, a un dialogue dans son *Ki-gin-chu-pien*, où il fait avouer à un Mandarin, que les soins, les travaux & les soucis continuels d'un homme en place, sont d'autant plus amers, qu'il a plus de probité & de zele, T. IV, 74. Après combien de dangers, ce Missionnaire, très-habile Mathématicien, parvint, à s'etablir à la Chine en 1582, T. V, 16. Il est persécuté d'abord, enfin estimé généralement, *ibid.* Sa Carte de l'Univers est très-bien reçue du Vice-Roi de Canton, & ses présens & sa personne sont accueillis de l'Empereur *Chin-tsong*, *ibid.* Il offre à ce Prince une montre & une horloge à répétition, *ibid.* En récompense, l'Empereur lui donne une maison dans la ville, pour lui & ses compagnons, 17. Il meurt à l'âge de quatre-vingt-huit ans, après en avoir passé vingt-

huit à la Chine, & l'Empereur accorde pour sa sépulture une portion de terrein, qui est devenu le cimetiere des Missionnaires, *ibid.* Il est accusé, par les Missionnaires Dominicains, d'autoriser l'idolâtrie en Chine, en permettant aux Chinois de rendre un culte extérieur à leurs parens morts, à Confucius & aux autres personnages qui s'étoient rendus recommandables par leurs belles actions, 64. Plusieurs Dominicains prennent parti pour l'opinion du P. Ricci, & Moralès obtient d'Innocent X, un décret contre ce parti, *ibid.* Le *Tien-tchou-che-y* du P. Ricci est un chef-d'œuvre de Métaphysique en *Ouen-tchang*, & outre qu'il est dialogué avec goût, il est ecrit très-elégamment, T. VIII, 168. Malgré sa qualité d'etranger, les Annales de l'Empire parlent du P. Ricci avec eloge, rendant justice egalement à la supériorité de ses talens & à celle de ses vertus, *ibid.* Le P. Ricci se défiant de son habileté dans le chinois, donne son ouvrage à revoir au *Siu-ko-lao*, qui a le zele d'en corriger le style, & de le mettre au niveau de ce que la Chine a de mieux ecrit, 232, 233. Il avoit etudié le chinois à Macao, avant d'entrer dans les Provinces, 252. Dans quelles vues il suivit d'abord la méthode de Saint Xavier au Japon, & se servit de mots latins, ecrits & prononcés à la chinoise, 253.

Riche. Quel doit être, selon l'Empereur *Kang-hi*, & selon les Philosophes *Cong-tze* & *Mong-tze*, le fondement des principes & des actions du riche, T. IX, 234.

Richesses & productions de la Chine. Sous les premieres Dynasties, les richesses de la Chine consistoient en troupeaux; & ils y etoient fort nombreux, T. I, 166. Dans la description de quelques Provinces de Chine, sous *Yu*, il est parlé de mines, de pierres rares, de plantes singulieres, *&c.*, 214. Les vers à soie sauvages qui se multiplierent dans les bois & donnerent une grande quantité de soie sous l'Empereur *Ouen-ti*, cent cinquante ans avant J. C., sont devenus une des richesses de la Chine, T. II, 579. (Voyez *Vers à soie*) Les trois arbres sur lesquels vivent les vers à soie, sont le *fagara* ou poivrier de Chine, le frêne & le chêne, 582 & suiv. (Voyez *Fagara*, *Frêne* & *Chêne*). On regarde aujourd'hui en Chine le cotonnier arbre & le cotonnier herbacée, comme une des productions essentielles, & l'un & l'autre sont la grande ressource du peuple de toutes les Provinces pour les vêtemens, 602 & suiv. (Voyez *Cotonniers*). La Chine retire encore de grands avantages des bambous, & il n'y a point d'exagération à dire que les mines de la Chine valent moins à cet Empire que les bambous, & qu'après le riz & les soies, il n'y a rien qui soit d'un si gros revenu, 642. (Voyez *Bambou*). Parmi les productions les plus remarquables de la Chine, ont peut compter les plantes & les arbrisseaux dont M. Cibot a donné des notices & qui sont le nénuphar, le *yu-lan*, le *tsieou-hai-tang*, le *Mo-li-hoa*, la châtaigne d'eau, le *lien-kien* ou *ki-teou*, le *kiu-hoa* ou matricaire, le *mou-tan* ou *pivoine*, le *yê-hiang-hoa*, le *pé-gé-hong*, le jujubier, le chêne, le châtaignier, les oranges coings, T. III, 437 & suiv. (Voyez tous ces noms en particulier). Quelles sont les sources communes des richesses & des biens dans l'Empire chinois, T. IV, 320, 321. Les cochons & la volaille sont presque la seule viande dont les Chinois font usage, 321. La Tartarie fournit beaucoup de bœufs, de moutons, de cerfs, *&c.*, à *Pé-king* & à toute la Province; la pêche sur les côtes de la Mer, & celle du grand *Kiang*, fournissent abondamment la Chine de poissons; les montagnes

abondent en gibier, & de plus les Chinois tirent le plus grand parti de beaucoup de légumes, d'herbages, de plantes & de racines qui croissent d'elles-mêmes dans les campagnes, sans culture, 322. La Chine a peu de laines, & ne fait presque point de toiles de chanvre ni de lin, mais la soie, les cotons, les racines & les ecorces d'arbres de plusieurs especes y suppléent abondamment, 323. La brique, les mines de terre, & le thé, sont les seules ressources, en Chine, pour les matériaux des bâtimens, pour le chauffage, & pour la boisson, 323. Les remedes dont la médecine fait usage, sont tirés des diverses Provinces de Chine, 324. Parmi les productions naturelles de la Chine, on trouve des mines de tous les métaux, & quelques-unes même de diamans & de pierreries, *ibid.*; des minéraux, des fossilles, des bois odoriférans, &c., *ibid.*; des pierres de sel tout travaillé par les mains de la nature, 454; une espece de pin d'un bois très-dur & d'un bon usage, mais dont le suc est très-venimeux, *ibid.*; des pierres de mer qui tiennent beaucoup de l'agathe dont elles ont la dureté, la transparence & le grain, 459; le *Tcha-ké*, arbre de la côte du nord, qui n'a point d'ecorce, & dont les propriétés sont de brûler à merveille, & de faire un charbon qui donne une braise ardente, 460; le nitre, 463; plusieurs especes de sel usuel, 466; des eaux thermales, 467; plusieurs especes de raisins, 471, (Voyez *Raisins*); des pierres de foudre dont on peut se servir en guise de cuivre & d'acier, 474; une espece de riz précoce, 476, 477; le jujubier, 480, 481; des melons exquis, 482. Le musc est une des productions de la Chine, & se tire d'un animal nommé *chê-hiang*, 493. (Voyez *Che-hiang*). Notices du *Mo-kou-sin*, du *Lin-tchi* & du *Pe-tsai*, plantes potageres de Chine, 500 & suiv. (Voyez ces trois mots en particulier). Le Gouvernement de Chine est venu à bout de faire monter la poterie au rang des arts qui occupent le plus d'ouvriers, & qui fournissent le plus aux echanges continuels du commerce d'un bout de l'Empire à l'autre, T. VIII, 275 & suiv. (Voy. *Poterie*). Ce que l'Empereur *Kang-hi* disoit des richesses, & de l'usage qu'on en doit faire, T. IX, 231, 232.

Rime. (Origine de la) Elle date à coup sûr de bien des siecles en Chine, car les vers chinois les plus anciens sont rimés, & on en a depuis près de quatre mille ans, T. VIII, 201. Le petit nombre des mots poétiques chinois, a fait adoucir le joug de la rime aux Poëtes, *ibid.* On connoît aussi, en Chine, les rimes à remplir, *ibid.* Les livres d'anecdotes des Chinois, leurs *ana*, &c., sont pleins de jolies reparties, de bons mots, de saillies, *&c.*; sur des rimes données, *ibid.* Les anciens Chinois admettent aussi les rimes oratoires, *ibid.*

Rites ou *cérémonies*, (les) font un des objets principaux du Code de Chine, T. IV, 139. La partie des loix qui les concerne est immense dans les détails, & détermine tout ce qui doit s'observer dans les cérémonies religieuses, politiques, civiles & domestiques, 140. Le Tribunal des Rites, nommé *Li-pou*, a inspection sur tout ce qui concerne la cérémonie du jour de l'an, où l'Empereur vient saluer l'Impératrice mere; sur les mariages des Princes & des particuliers; sur la forme des habits pour toutes les saisons; sur les festins publics qui doivent avoir lieu toutes les années dans toutes les villes des trois ordres, & sur l'ordre qu'on doit y observer; sur les sacrifices, les deuils, les funérailles, les cérémonies aux ancêtres, & sur la musique, 140 & suiv. Les Empereurs ont toujours regardé comme un devoir d'observer les anciens rites, &

les Mandarins qui composent le Tribunal des Rites, bien qu'ils pratiquent quelquefois avec le peuple certaines superstitions en particulier, les condamnent au Tribunal, T. V, 54. Détail de tout ce qui concerne le Tribunal des Rites, T. VIII, 222, 223. (Voyez *Lipou*, *Cérémonial* & *Cérémonies*).

Riviere. Ce que doit faire un Général d'armée quand il est auprès d'une riviere, ou quand il est prêt à la passer, T. VII, 108. Les campemens près d'une riviere ont des avantages qu'il ne faut pas négliger, & des inconvéniens qu'il faut eviter avec soin, 110. Quelle conduite doit tenir un Général d'armée, lorsqu'il est campé sur les bords d'une riviere grossie par les pluies, *ibid.*

Rivieres (les trois principales) de Chine, selon les anciennes cartes géographiques de Chine, etoient le *Hoang-ho*, ou le fleuve jaune, le *Hoai-ho* & le *Loho*, T. II, 170. Les rivieres dont la Chine est arrosée, & les canaux multipliés par où elles communiquent les unes aux autres, facilitent le commerce d'un bout de l'Empire à l'autre, T. IV, 326.

Riz. Les terres, en Chine, qui sont les plus propres à faire des prairies & des pâturages, font les meilleures pour le riz, T. II, 431. L'Empereur *Kang-hi*, en se promenant dans les champs, remarque un pied de riz qui etoit monté en epi bien avant les autres, & etoit assez mûr pour être cueilli, 432. Surpris de sa précocité, il en réserve les grains pour en faire un essai l'année suivante, 433. L'essai réussit, & *Kang-hi* s'applaudit d'avoir procuré à ses sujets une espece de riz qui seule pouvoit mûrir au nord de la grande muraille, & qui, dans les Provinces du midi, pouvoit donner deux moissons par an, *ibid.*, T. IV, 476, 477. Le vin de riz ayant eté inventé sous le regne de *Yu-tá*, ce Prince bannit de ses Etats les inventeurs; mais le secret de cette boisson s'est conservé en Chine, & il fait encore les délices des tables chinoises, T. V, 48. Ce que l'Empereur *Kang-hi* disoit des soins que demandoit la conservation du *riz*, & des dépenses enormes qu'il occasionnoit pour le faire venir des Provinces méridionales, T. IX, 230. Précautions que ce Prince avoit prises pour empêcher les gens de guerre de vendre ou de dissiper mal-à-propos les rations de riz qu'ils recevoient du Gouvernement, 230, 231.

Rois de Chine. Dans quel tems vivoit *Tcheou-ouen-ouang*, Roi de *Si-pé*, T. III, 27. (Voy. *Tcheou-ouen-ouang*). Vers quel tems *Lieou-pang* devint seul maître de la Chine après la mort des Rois de *Tchou* & de *Han*, 54, 55. L'Empereur *Tsin-ché-hoang-ti* devient jaloux de la puissance des Rois de *Tchao* & de *Yen*; il les anime l'un contre l'autre, 212. Le Roi de *Tsin* se déclare pour les *Yen*, contre les *Tchao*, & réunit à son Domaine neuf villes qu'il avoit prises, *ibid.* Il se joint ensuite au Roi de *Tchou* qui etoit en guerre contre le Roi de *Ouei*, & la victoire se déclare constamment pour ses alliés, 213. (Voyez *Tsin*, le Roi de). Le Roi de *Tsi* attire la haine de *Tsin-ché-hoang-ti*; il est attaqué dans ses Etats, se rend, sans faire aucune résistance, vassal de son ennemi, est traité en prisonnier de guerre, se soustrait par la fuite au traitement barbare qu'il essuyoit, & meurt accablé de lassitude & epuisé de forces, 227 & suiv. Il etoit le dernier des sept Rois de Chine que le Roi de *Tsin* avoit détruits l'un après l'autre, 229. Quels ont eté les premiers Rois en Chine qui ont songé à mettre leurs Royaumes à l'abri de toute surprise, en construisant une muraille haute & large, 263. Quel accueil *Ou-tse* reçut

de *Ouen-heou*, Roi de *Ouei*, à qui il présentoit des mémoires qu'il avoit composés sur l'art militaire, T. VII, 163, 164. Le Roi de *Ou-yué* craignant d'armer contre lui l'Empereur *Tai-tsou*, lui envoie des Ambassadeurs pour lui soumettre ses Etats, T. VIII, 30. *Tay-tsou* les traite bien & leur témoigne l'envie de voir leur maître, *ibid.* Le Roi de *Ou-yué* vient à la Cour de *Tay-tsou*, y est comblé d'honneurs & de distinctions, & reçoit les preuves les plus signalées de la franchise & de la bonne foi de *Tai-tsou* qu'il craignoit, 31.

Romans, (les) en Chine, offrent toujours des personnages remplis de piété filiale, lorsque les Auteurs veulent faire faire de grandes choses à ces personnages, T. IV, 49. A la Chine, tout Roman est prohibé par les loix, T. VIII, 254. La police plus indulgente les tolere quand ils ne peuvent nuire aux mœurs, mais cela n'empêche pas les Tribunaux de traiter un Libraire accusé comme s'il vendoit du poison, & de punir les Auteurs avec beaucoup de rigueur, *ibid.* Pour quelle raison l'Empereur *Kang-hi* disoit qu'il falloit s'abstenir de la lecture des Romans, T. IX, 204.

Roupies. Observations de M. Law de Lauriston, *sur l'empreinte des roupies* que M. Sonnerat a produites, en disant qu'on avoit écrit en Persan, sur ces roupies, le nom du Nabab, ses titres, & les Provinces qu'il gouverne, T. IX, 19.

Roussier, (M. l'Abbé) d'après les éloges que M. Amiot faisoit de lui, dans son mémoire sur la musique des Chinois, tant anciens que modernes, s'est chargé non-seulement d'en donner l'edition, mais il l'a accompagnée de notes & de dissertations; il en a vérifié les calculs, en a réduit les planches, dont il a aussi rédigé les explications, y a joint une table des matieres, & fait en un mot de ce mémoire un ouvrage fondamental où les principes de cet art, qui sont essentiellement invariables & les mêmes par-tout, sont approfondis & développés, T. VI, 2 & suiv.

Routes, (les grandes) sont très-sûres en Chine, T. II, 416.

Royaumes de Chine. Conquête du Royaume des Eleuths par l'Empereur *Kien-long*, T. I, 329 & suiv. (Voyez *Eleuths*). Carte géographique qui répresente la position des quinze Royaumes qui partageoient la Chine sous la Dynastie des *Tcheou*, & dont les usages sont décrits dans les Poésies du *Ché-king*, T. II, 284. Ces quinze Royaumes marqués numériquement suivant le rang qu'ils tiennent dans l'arrangement des pieces du *Ché-king*, sont *Tcheou-nan*, à proprement parler, le nom d'une maison royale de *Ouen-ouang*, près de laquelle etoit une ville du même nom, au midi de la montagne *Ki-chan*, *ibid.*; *Tchao-nan*, qui etoit aussi le nom d'une maison royale laissée à *Tchao-koung*, neveu de *Ouen-ouang*, au midi de la même montagne *Ki-chan*, ibid.; *Pei* ou *Pi*, 285; *Young*, *ibid.*; *Ouei*, Royaumes qui furent donnés par *Ou-ouang*, aux Princes de la famille des *Chang* à laquelle on venoit d'enlever l'Empire, *ibid.*; *Si-tou*, c'est-à-dire Cour occidentale, ainsi appellée parce que les *Tchéou* y tinrent leur Cour, *ibid.*; *Toung-tou*, c'est-à-dire Cour orientale, qui fut le séjour des derniers Empereurs de la Dynastie des *Tcheou*, 285, 286; *Tcheng*, qui passa de la maison des *Tcheou* à celle de l'oncle maternel de l'Empereur *Hiuen-ouang*, 286; *Tsi*, qui fut donné par *Ou-ouang* à *Tay-koung*, & gouverné depuis avec tous les privileges accordés aux Princes de la maison royale, *ibid.*; *Ouei*, différent de celui du même nom qui fut donné en apanage aux Princes

de la famille des *Chang*, *ibid.*; *Kien*, qui etoit dans le lieu qui comprend aujourd'hui le district de *Tay-yuen-fou*, *ibid.*; *Tchen* qui comprenoit ce qui est aujourd'hui du district de *Tchen-tcheou-fou*, *ibid.*; *Tsin*, qui comprenoit une grande partie du *Chen-si*, *ibid.*; *Kouei*, au nord-est de *Mi-hien* dans le district de *Joung-yang*, 287; *Tsao*, aujourd'hui *Ki-yn-hien*, ibid.; *Pin*, qui etoit le lieu du *Chen-si*, où l'on a bâti ensuite la ville de *Pin-tcheou*, 287; *Lou*, qui s'etendoit dans une grande partie du *Chan-tong* d'aujourd'hui, *ibid.* Quoiqu'on ait marqué seulement quinze principaux Royaumes dans la carte géographique de la Chine, du tems du *Tchun-tsieou*, on en comptoit cent vingt-quatre, 289. *Confucius* n'est pas le premier qui ait donné, à l'histoire du Royaume de *Lou*, le nom de *Tchun-tsieou*, 289, 290. L'histoire de chaque Royaume de Chine, avoit un nom particulier, 290. La sagesse du gouvernement de *Ouen-ouang*, lui attire l'hommage de quarante Royaumes qui se rangent sous sa domination, T. III, 28. Dans quel tems la Chine eut trois Souverains qui firent chacun un Royaume à part, 97. Celui qui contribua le plus à l'etablissement de ces trois Royaumes, est *Ouei-ou-ti*, fameux dans l'histoire sous le nom de *Tsao-tsao*, 104 & suiv. Sur la fin de la Dynastie des *Tcheou*, il se forme en Chine sept Royaumes indépendans l'un de l'autre, 184. Ces sept Royaumes, après s'être déchirés par des guerres continuelles, sont enfin détruits par le Roi de *Tsin*, 212 & suiv. Voy. *Tsin* (le Roi de). Quelles Provinces de Chine embrassoient les Royaumes de *Tsi*, de *Ou* & de *Ho-lou*, appellé plus communément le Royaume de *Lou*, de *Yué*, de *Ouei*, de *Tcheng-sang*, de *Tsi*, de *Tsin*, de *Tchou*, de *Tchao*, de *Han*, T. VII, 47, 89.

Rubruquis, (Guillaume de) Capucin, François de nation, est envoyé par Saint Louis, en qualité de son Ambassadeur au grand *Khan* des Tartares, T. V, 3, 4. Le voyage de Rubruquis n'est pas plus heureux que celui de Carpin, envoyé par le Pape Innocent IV, & il est obligé de revenir après avoir soutenu des disputes très-vives sur la Religion, 4. Récit qu'il fait des choses merveilleuses qu'il avoit apprises sur les habitans du Royaume de Cathay, *ibid.*

Ruche d'abeilles, arme à feu qu'on emploie en Chine: c'est un globe de fer rempli de poudre mêlée avec des morceaux de fer de toutes figures, & comprimée fortement, T. VIII, 361. Description & figure de cette arme, *ibid.*

Ruses de guerre, que doit employer un Général d'armée pour avoir un bon campement, pour faire ensorte que l'ennemi cherche à se rendre de son plein gré dans les lieux où il veut précisément qu'il aille, pour faire sortir l'ennemi de son camp, pour le surprendre, &c. T. VII, 85 & suiv. Quels moyens d'adresse & de ruse un Général peut employer pour tromper, amollir, & corrompre même les ennemis, 103, 104.

S

Sabres chinois, (les) sont de deux especes; ceux qui sont à l'usage des arbalêtriers, & ceux qui sont à l'usage des gens de guerre qui se servent du bouclier, T. VII, 368, 371. Figure du sabre à l'usage des arbalêtriers, & de son foureau, 168. Combien il entre de fer dans la fabrication de ce sabre, & combien il faut d'onces d'acier pour l'acérer, *ibid.* Méthode des Chinois, pour faire rougir le fer & l'acier, & le battre, *ibid.* Combien il en coûte pour la façon du sabre encore brut, pour le battre à froid, pour le limer, pour le polir, pour le cuivre de la poignée du sabre, & de la garniture du foureau,

pour le bois du fourreau, pour la peau qui le couvre, pour vernir le fourreau, pour le bois de la garde du sabre, pour le fil de soie dont la garde est environnée, pour le cordon ou l'attache des fils de soie, pour le morceau de cuir & la courroie attenante, *ibid.* Figure du sabre à l'usage de ceux qui se servent du bouclier, 371 ; à combien revient ce sabre, compris la matiere qui y entre, le charbon de pierre que la fabrication consomme, le salaire & la nourriture des forgerons & de l'ouvrier, *ibid.* Figures des trois autres especes de sabres à l'usage de la cavalerie, à l'usage de l'infanterie, & en forme de faulx, *ibid.* & 373.

Sacrifices des Chinois. On a dit sans fondement que c'etoit au Ciel visible & matériel que les anciens Chinois offroient des sacrifices sur le *Tan*, dans l'enceinte du *Kiao*, T. II, 33, 34. Ces sacrifices etoient offerts solemnellement, au nom du peuple, par le Souverain, 34. Ils etoient ordinairement précédés & suivis d'autres sacrifices d'un ordre inférieur, *ibid.* Les *esprits* & les vertueux ancêtres en etoient les objets, *ibid.* Dans quel esprit les fondateurs & les législateurs de l'Empire chinois offroient des sacrifices, 34, 35. Dans quel lieu on offroit les sacrifices en Chine, depuis *Fou-hi* jusqu'à *Hoâng-ti*, 35. Ce dernier détermine un cérémonial pour les sacrifices, & assigne quatre principales montagnes aux quatre côtés de ses Etats, pour les sacrifices, *ibid.* L'usage d'offrir les sacrifices sur quelqu'une des quatre montagnes, a eté pratiqué par tous les Souverains Chinois, jusqu'aux *Tcheou*, 36. Les *Tcheou* ajoutent une cinquieme montagne pour servir aux sacrifices, *ibid.* L'usage d'offrir des sacrifices sur les montagnes, par les mains du Souverain, remonte jusqu'au Législateur de la Monarchie chinoise, 37. Quelque part que fût la Cour, il falloit qu'aux quatre saisons, le Souverain se transportât sur les montagnes pour les sacrifices solemnels, 38. La fatigue, les embarras, les inconvéniens qui résultoient de ces voyages, font consacrer dans les environs du Palais un lieu pour les sacrifices, 39. Quels furent les noms & les divisions des temples que les Dynasties *Hia*, *Chang* & *Tcheou* firent bâtir pour offrir les sacrifices, 39 & suiv. Relation du sacrifice que l'Empereur *Tsin-ché-hoang-ti* offrit solemnellement sur la montagne de *Tseou-y-chan*, T. III, 249 & suiv. Pourquoi, dans les sacrifices, un fils n'osoit pas y parler au *Tien* en son nom, & prioit l'ame de son pere de lui offrir & faire agréer ses vœux, T. IV, 42. Jusqu'à quel point *Tcheou-kong* portoit le respect filial dans les sacrifices qu'il offroit pour les moissons, ou aux solstices, 43. Les animaux des grands sacrifices, en Chine, etoient le bœuf, l'agneau & le cochon, 55. En quelle qualité l'Empereur de Chine offre des sacrifices au *Tien* ou *Chang-ti*, & peut seul lui en offrir, 150. Le jeûne, la continence & la retraite, sont en Chine les préparations aux sacrifices, & toutes les affaires politiques, civiles & criminelles sont suspendues les jours des sacrifices, 151. Tout ce qui sert au sacrifice, en Chine, respire la richesse & la magnificence, *ibid.* Les sacrifices des Chinois prennent différens noms, suivant le lieu où ils sont offerts, suivant les cérémonies qui s'y pratiquent, & l'objet auquel ils se rapportent, T. V, 283. L'Impératrice *Ou-héou* demande & obtient la permission d'offrir des sacrifices au Ciel, à la terre, aux esprits & aux ancêtres, comme l'Empereur lui-même, 283 & suiv. L'Empereur *Kien-long*, par une déclaration authentique, annonce qu'il est décidé à s'affranchir du joug des grands sacrifices & des cérémonies fatigantes qu'ils exigent

de l'Empereur ; il détermine que les Princes, ses fils, s'acquitteront de ce devoir conjointement avec lui : il etablit pour les sacrifices un nouveau rite auquel le *Tay-tchang-sée* crut devoir en ajouter & en ajouta effectivement d'autres, T. IX, 18 & suiv. (Voyez *Religion des Chinois*).

Sage. Portrait du Sage par *Ou-tse*, T. VII, 173.

Sages : Selon Confucius, les Empereurs de Chine avoient anciennement sept Sages pour Censeurs ; un Prince en avoit cinq ; un Grand de l'Empire en avoit trois, T. IV, 69. Le patriotisme est la vertu des Sages, 74. Préceptes du Docteur *Yang-tchi* à ses enfans, pour leur enseigner les moyens de devenir Sages, 196. Selon l'Empereur *Kang-hi*, les Sages qui se sont rendus célebres par leurs actions ou par leurs inventions, se sont toujours conformés à ceux qui les ont devancés, T. IX, 170. Pensées & maximes sur le Sage & la Sagesse, tirées des livres chinois, T. X, 152.

Salle aux Ancêtres : pourquoi les anciens Chinois se rendoient à la salle des Ancêtres avant d'offrir les sacrifices au *Chang-ti*, & après les avoir offerts, T. II, 40. La salle des Ancêtres est le premier bâtiment qu'on eleve quand on construit un palais, T. IV, 10. L'usage assujettit les familles chinoises à avoir une salle où toutes les personnes qui sont liées par le sang, s'assemblent au printems, & quelquefois en automne, T. V, 30. Les distinctions du rang n'y sont point observées, & la préséance est accordée à l'âge seul, 31. Ce qu'il y a de remarquable dans cette salle, *ibid.* La salle aux Ancêtres est en usage chez les Chinois de tems immémorial, T. VII, 144. Différence qu'on remarque dans cette salle suivant la qualité ou la fortune des particuliers, *ibid.* Quelles cérémonies on y pratique, *ibid.* (Voyez *Ancêtres*).

Salutations des Chinois. Leur méthode ordinaire, pour les hommes, est de se placer les deux mains sur la poitrine, en les remuant d'une manière affectueuse, & de baisser un peu la tête en prononçant *tsin*, *tsin*, T. V, 26.

San-choui, petite ville de Chine : ce qu'en dit M. Bourgeois dans la relation de son voyage de *Canton* à *Pé-king*, T. VIII, 292.

Sang. Selon les principes de Médecine & de Physique des *Tao-sée*, la santé ne subsiste que par la libre circulation du sang, & l'air qui entre sans cesse dans le sang & dans les humeurs par les poumons, ne peut se rétablir ni subsister que par lui, T. IV, 448. Quelles conséquences ils tirent de ces principes, *ibid.* raisonnemens des Physiciens chinois sur la circulation du sang du côté des obstacles qu'y oppose la pesanteur, ou du côté du frottement, qui la retarde, 449. Description des diverses postures que les *Tao-sée* ont imaginées pour opérer un dégagement salutaire dans les maladies qui viennent d'une circulation, ou embarrassée, ou retardée, ou même interrompue, 449, 450 & suiv. Les Chinois regardent le cœur comme le premier mobile de la circulation du sang, & la force qu'il a pour la produire & pour la conserver, comme une des plus grandes merveilles de l'univers, 450. La circulation du sang est connue depuis bien des siècles en Chine, T. VIII, 261. Selon le *Tou-chou-pien*, le sang s'avance de trois pouces dans les arteres à chaque vibration, & fait en vingt-quatre heures huit cens dix toises, *ibid.*

Sang-fou. (Voyez *Tsiou-y*).

Sang-fou-ssao-ki (Voyez *Yn-tsao*).

Sang-ta-ki & *Tsi-y*, chapitres du *Li-ki* : maximes qu'ils contiennent sur la piété filiale, T. IV, 22 & suiv.

San-kang-ki, recueil de botanique qui

indique la manière de faire réussir un semis de chêne, T. III, 490.

San-koue. Ce mot exprime le tems où la Chine, divisée en trois Etats, étoit gouvernée par autant de Souverains : ce partage eut lieu l'an de l'ere chrétienne 220, T. II, 297. Noms & précis des ouvrages & de la vie des Auteurs qui ont écrit sur l'Histoire de Chine dans ce tems, *ibid.* & suiv.

San-kun, mot chinois qui signifie les trois différentes classes dont une armée est composée, les Officiers généraux, les Officiers subalternes, & les Soldats, T. VII, 75. Un Général doit avoir une connoissance exacte de ces trois différentes classes, *ibid.* En général, par le mot *San-kun*, on entend une armée entiere, de quelque nombre qu'elle soit composée, *ibid.*

San-ly, nom des trois coutumes principales qui s'observoient dans la vie civile dès les premiers tems de la Monarchie de Chine, T. VIII, 64, 65. En quoi consistoient ces trois coutumes, & quel nom elles portoient en particulier, 65.

San-nien-ouen. (Voyez *Ouen-fou*).

San-ouang : à qui l'on donne ce nom, T. I, 13.

Santé. Selon la Doctrine des *King*, le soin de la santé des parens est le premier devoir de la piété filiale, T. IV, 237. Accord de la Médecine chinoise avec la morale des plus célebres Philosophes sur tout ce qui contribue à entretenir la santé, 237, 238. Notice du *Kou-kin-y-tong*, & des soins qu'exige la santé des vieillards, 238, 239 & suiv. L'Empereur *Kang-hi* regardoit comme essentiel à la santé de boire & de manger avec sobriété, & de savoir s'asseoir ou se tenir debout à propos, T. IX, 76, 120, 130; de manger des herbages & des légumes préférablement aux viandes, 130; de manger des fruits lorsqu'ils sont en parfaite maturité, 133, 134; de consulter en tout son tempérament, & de s'abstenir des alimens ou des boissons qu'on y connoît nuisibles, 151, 152, 167, 185; d'affecter de paroître d'une complexion foible, 185; de se tenir habituellement fort vêtu, 196, 197; de prendre beaucoup d'exercice à pied ou à cheval, 198; d'avoir le cœur toujours content & dégagé de passions, 235, 279, 280.

San-tsai. (Voyez *Tsai*).

Sceau de l'Empire. Pourquoi la moitié restoit entre les mains de l'Empereur & l'autre étoit remise au Général d'armée, T. VII, 142. Ce qu'il en faut faire, *ibid.*

Sceaux. L'Empereur en a de grands & de petits particuliers pour tout ce qui regarde ses ancêtres, l'Impératrice-mere, l'Impératrice epouse, les Princes, & tout ce qui concerne la famille Impériale, T. IV, 130.

Schall : (le P. Adam) les Hollandois lui attribuent la cause des refus qu'ils avoient essuyés de la Cour de *Pé-king* par rapport à la liberté du commerce, restreinte à ne revenir que tous les huit ans, T. V, 21. Il retire de grands avantages des dispositions favorables de l'Empereur *Chun-chi* à son egard, & jouit d'un grand crédit à la Cour de ce Prince, 22. Trait de bonté de ce Prince pour ce Missionnaire, 23.

Scherer, (M.) Auteur des recherches historiques & géographiques sur le nouveau monde : il a cru donner le portrait de Confucius dans celui qu'il a inséré dans son ouvrage, & a donné le portrait de l'Idole *Fo*, objet du culte des *Lama*, T. IX, 4, 5.

Scie : figure de la scie dont les Chinois font usage ; combien elle coûte, T. VII, 380.

Science. Quelle opinion l'Empereur *Kang-hi* avoit de ceux qui se parent d'une Science qu'ils n'ont pas, T. IX, 86. Selon ce Prince la science pénetre aisément

dans un cœur libre, 87. Comment un enfant doit agir pour acquérir de la science, *ibid.* & 163. La science s'acquiert, ou par la lecture, ou par les discussions, ou par le raisonnement, ou par les réflexions, ou par les méditations, quelquefois aussi simplement en agissant, 275, 276.

Science, (la Grande) Ouvrage de Confucius dont l'objet est de régler son propre cœur avant de vouloir régler celui des autres, de donner des préceptes sur le bon gouvernement, & d'enseigner la maniere de pratiquer le bien & de s'y soutenir constamment pour avoir la tranquillité de l'esprit & le repos du cœur. (Voyez *Ta-hio*).

Sciences & Arts. (les) Naissance & progrès des Sciences & Arts en Chine, T. I, 28 & suiv. Les Sciences & Arts sont en honneur à la Chine, & les Princes ne dédaignent pas de s'en occuper sérieusement, T. VI, 19. caracteres chinois tirés des Sciences & Arts, T. IX, 309. (Voyez *Littérature*, *Sciences & Arts*).

Scorpion. La piquûre du scorpion n'est pas mortelle en Chine: le peuple se sert de la fumée de soufre pour en appaiser la douleur & en détruire le venin, T. IV, 491.

Sculpteurs chinois, (les) montrent plus de talens dans leur genre que les Peintres dans le leur, T. II, 484. (Voyez *Sculpture*).

Sculpture, (la) n'a jamais été bien florissante en Chine, T. II, 460. Les Sculpteurs ont trouvé moyen de tirer parti des pierres tendres & dures pour faire des bas-reliefs sur le fonds de l'ouvrage de la nature, 484. Ces sortes de morceaux sont très-rares & d'un très-haut prix, *ibid.* La Chine ne possede, à proprement parler, en Statues, que des Magots, *ibid.* Outre la sculpture en bas-relief, on connoît en Chine la sculpture en ronde-bosse, T. IX, 360.

Scutati. Pourquoi M. Amiot donne ce nom aux soldats chinois armés du sabre & du bouclier, T. VII, 334. Figures & explication des différentes manœuvres que les *Scutati* exécutent dans les exercices généraux ou particuliers, 324 & suiv. Figures & explication de la matiere & du prix du bonnet d'ordonnance à l'usage des *Scutati*, 365; de leurs casaques, de leurs ceinturons, & de leurs culottes d'ordonnance, 365, 366; d'une espece de casque en forme de tête de tigre dont ils font usage, 366, 367; de leurs casaques & de leurs culottes d'ordonnance représentant une peau de tigre, *ibid.*; des boucliers & des sabres dont ils se servent, 371.

Seau. Figure du seau chinois, & des ustensiles nécessaires, avec le prix qu'ils coûtent, T. VII, 380.

Se-chou, nom qu'on donne à tous les livres sacrés de Chine pris en général, T. VII, 17.

Secrets. De quelle maniere le Souverain & le Général, en Chine, se communiquoient leurs secrets, sans que, ni ceux de l'armée, ni les ennemis, ni les Ministres, pussent les pénétrer, T. VII, 312. Premier moyen pour les affaires qui n'exigent pas de détails ni de grandes explications, 312 & suiv. Second moyen pour les affaires où les détails & les explications sont nécessaires, 314, 315.

Sectes de Chine, (les) formées par les Philosophes *Lao-tsée*, *Lie-tsée*, &c. ont achevé peu-à-peu d'éteindre la Religion naturelle que les Chinois avoient conservée depuis le commencement de leur Monarchie, T. I, 35. Opinion de plusieurs Lettrés chinois, sur le goût que les Empereurs, & particuliérement les Impératrices, ont montré pour la doctrine de *Tao-sée* & de *Foë*, 39. Ce qui a décrié les ouvrages des Philosophes de la secte de *Tao-sée*, 52, 53. Quel intérêt les partisans de la

secte de *Tao-sée* & de *Foë*, ont eu d'attaquer le *Chou-king*, 72. Dès le tems même de Confucius, la Religion etoit aux prises avec des sectes très-dangereuses, 95. Animosité des Lettrés de l'ecole de Confucius, contre la secte de *Tao-sée*, 118. Les Savans, les fanatiques & la multitude, attachés à la secte de *Tao-sée*, ont chacun leur maniere de croire par rapport aux chefs & aux Docteurs de leur secte, 121, 122. Quelle fut la politique de la Dynastie des *Han* dans le crédit puissant dont elle fit jouir la secte de *Tao-sée* & celle de *Foë*, 122, 123. Réfutation des systêmes des *Tao-sée*, sur les *San-hoang* & les *Ou-ty*, 142 & suiv. Pourquoi quelques Lettrés de la secte de *Tao-sée* expliquent le *Yu-kong* dans un sens allégorique, 209. Jusqu'à quel point les partisans de la secte de *Tao-sée* ont eu de crédit sur l'esprit de quelques Empereurs chinois, 486. La puissance des sectes idolâtriques de *Fo* & de *Lao-tsée*, n'a jamais prévalu sur la Religion & la croyance du Gouvernement, 491. Les trois sectes idolâtriques dominantes en Chine, croient, chacune à sa maniere, la doctrine de la métempsycose, T. II, 395. A quelle occasion *Lao-tsée* composa le *Tao-té-king* pour exposer les principes de sa doctrine, T. III, 41. Quel fruit les sectaires *Tao-sée* prennent pour le symbole de l'immortalité, 75. Crédit de la secte des *Tao-sée* sous l'Empereur *Han-ou-ti*, 76. L'Empereur *Leang-ou-ti* se laisse corrompre par des sectateurs de *Fo*, & transporte à ce faux Dieu le culte que les Empereurs de l'antiquité ne rendoient qu'au *Chang-ti*, 141, 142. Les trois sectes idolâtriques des Bonzes, des *Tao-sée*, des Lama, qui sont très-nombreuses en Chine, ne sont que tolérées par les loix, T. IV, 316, 317. Le nom de *Tao-sée* est spécialement attribué à tous ceux qui sont de la secte qui reconnoît *Lao-tsée* pour chef & pour maître, soit qu'ils vivent en communauté ou mariés, solitaires ou errans, 441. Superstitions ridicules de ces sectaires dans la pratique du *Cong-fou*, à la fois un exercice de religion & de médecine, *ibid.* (Voyez *Cong-fou*). La secte de *Tao-sée* tient le premier rang parmi les sectes de Chine; elle dure depuis près de deux mille ans, T. V, 55, 56. Rêveries extravagantes que les partisans de cette secte ont débitées sur la naissance de *Lao-kiun* leur maître, 56. La Chimie, la pierre philosophale, la magie, les prestiges, & les pratiques bizarres des *Tao-sée* en ont imposé souvent aux Mandarins, aux Empereurs même, 57. Ils sacrifient aux esprits des ténebres trois sortes de victimes, *ibid.* Quels sont les objets du culte & de la croyance des Juifs, que le P. Gosani a découverts en Chine, 57, 58. La secte du Dieu *Fo*, est la religion dominante du peuple ou de la populace chinoise, *ibid.* Comment cette secte s'est introduite en Chine, 59. Les Bonzes de cette secte pratiquent extérieurement la vertu la plus austere, *ibid.* Ils croient à une autre vie, & admettent cinq devoirs d'une obligation indispensable, 59, 60. Politique du Gouvernement de Chine dans les ménagemens qu'elle montre pour cette secte, *ibid.* A quelle occasion il s'est introduit en Chine une nouvelle secte qui ne reconnoît d'autre principe qu'une vertu céleste, aveugle & naturelle, *ibid.* Pourquoi le Mahométisme est toléré à la Chine; 67, 68. L'Impératrice *Ou-heou* comble de faveurs la secte des *Tao-sée*, 288. Sous quel regne cette secte a eu le plus de vogue, T. VIII, 60.

Sée, poids de Chine, T. IV, 308.

Sée-chou, nom qu'on donne aux quatre livres par excellence, T. I, 50.

Sée-choui, riviere de Chine, T. III, 253.

Sée-ki : (le) annales historiques de *Sée-ma-tsien* ; en combien de livres cet

ouvrage est divisé, & quel ordre on y a suivi, T. I, 82.

Sée-ma, Général d'armée chinois qui a composé un ouvrage très-estimé sur l'art militaire, T. VII, 227. (Voy. *Sé-ma-sa*). Trait de la sévérité avec laquelle il faisoit exercer la discipline militaire, 228 & suiv. On regarde sa sévérité comme la cause primitive de ses victoires, *ibid.* & suiv.

Sée-ma, *Hiuen-ouang*, Général d'armée, sous *Tsao-tsao* & *Tsao-pi*, T. III, 106. Après s'être défendu long-tems, il accepte l'emploi que *Tsao-tsao* vouloit lui donner dans ses armées, *ibid.* Ses services valent à l'Empereur les plus brillans succès; son habileté à suivre un systême dans le cours de ses opérations, & à tirer parti de tous les evénemens, font que sa défaite n'est jamais entiere, & que sa victoire est toujours complette, 107. Sa prudence, sa défiance même, qu'on auroit prise souvent pour pusillanimité, lui assurent plus d'une fois de grands succès, & principalement dans la guerre qu'il a à soutenir contre *Tchou-ko-leang*, dont il consume entiérement l'armée, 107. Son attachement à *Tsao-tsao*, ternit toutes les belles qualités qu'il possedoit, & on le regarde en Chine comme un rébelle, 108. Il meurt l'an de l'ere chrétienne 251; ses descendans, depuis *Sée-ma-yen* son petit-fils, gouvernent successivement l'Empire pendant cent cinquante-quatre ans, sous le nom de *Tsin Orientaux*, & ensuite sous celui de *Tsin Occidentaux*, 109.

Sée-ma-koang, (ou *Sée-ma-kouang*) un des plus beaux génies de la Chine, un des plus célebres Historiens, & des plus grands Ministres qu'elle a produits, T. I, 85. Estime & vénération du peuple pour lui, 86. Dans quelle vue il composa un abrégé des annales, *ibid.* Quel est le principal mérite de cet ouvrage, *ibid.* Son poëme sur les jardins, où l'on peut se former une idée génerale du genre des jardins de Chine, vers l'an de J. C. 1086, T. II, 643 & suiv. Description de ce jardin, contenant seulement vingt arpens de terre, 643, 644. Une salle remplie de cinq mille volumes, est mise par *Sée-ma-koang* à la tête des beautés utiles de son jardin, 645. Du côté du midi il offre un sallon au milieu des eaux qui forment un bassin profond, & d'où elles s'epandent en cinq branches, *ibid.*; des cascades, des cabinets, des galeries bordées d'une double terrasse, & des palissades de rosiers & de grenadiers, *ibid.*: à l'ouest, un portique isolé, des plantations d'arbres toujours verds, des cabanes, des prairies emaillées de fleurs, des nappes d'eau encadrées dans du gazon, un labyrinthe de rochers; *ibid.* & 646: au nord, des cabinets placés au hasard sur des monticules, des collines, des côteaux, des bosquets de bambou entrecoupés de sentiers sablés, 646: à l'est, une petite plaine divisée en plates-bandes, un bois de cedre, des plantes odoriférantes, des herbes médicinales, des arbrisseaux, des grenadiers, des citronniers, des orangers, *ibid.*; une allée de saules, un rocher couvert de lierre & d'herbes sauvages de diverses couleurs, d'autres rochers bizarres, une grotte profonde, une fontaine, un bassin, une garenne, des isles semées de roseaux, des volieres, des petits ponts de pierres & de bois, un etang, de vieux sapins, & une vue etendue sur le fleuve *Kiang*, 647, 648. Peinture de la vie douce & paisible que menoit, dans ce jardin de délices, *Sée-ma-koang*, s'amusant plutôt que s'occupant de la chasse, de la pêche & de la botanique, 649. Traduction de quelques Placets ou représentations de ce grand homme à l'Empereur *Ing-tsong* pour le rappeller à la pratique des devoirs de religion & de piété filiale dont il s'écartoit,

T. IV, 100, 101 & suiv. Traduction d'une Fable allégorique de *Sée-ma-koang*, intitulée : l'*Hirondelle*, 177, 178. Son eloge fait devant son tombeau par *Ngueou-yang*, 242, 243. quelles marques d'estime & d'attachement il donna à *Chao-young*, T. VIII, 52 ; à *Tchen-y*, 93 & suiv. *Tsai-king*, Ministre de l'Empereur *Hoei-tsoung*, fait déclarer infâme le nom de *Sée-ma-koang*, 104, 105. Trait de grandeur d'ame en cette occasion, d'un Sculpteur de la ville de *Tsang-ngan*, qui refusa de graver l'inscription infamante du nom de *Sée-ma-koang*, dont il fit en peu de mots le plus bel eloge, 105, 106. De quelle famille & de quel pays *Sée-ma-koang* etoit originaire, T. X, 1, 2. Il donne des preuves de la supériorité de son génie dans l'âge le plus tendre, 2. Il a pour premier maître son pere, & montre les plus heureuses dispositions pour le genre de l'histoire, 2, 3. Il pousse à l'excès sa passion pour l'etude, 3. Il fuit par raison la société des jeunes gens de son âge, & s'en fait aimer néanmoins, 3, 4. Il acquiert de vastes connoissances, 4. Il est reçu Docteur à vingt ans, & néglige, pour l'etude, les honneurs accoutumés, *ibid.* Sa modestie lui fait refuser un Mandarinat, mais sa soumission aux ordres du Souverain lui-même, le lui fait accepter, 5, 6. Il s'en montre digne, *ibid.* Il perd son pere, & consacre les trois années du deuil à l'étude, *ibid.* Il est appellé à la Cour, s'y conduit en sage, zelé pour la gloire de son Souverain, & y gagne l'estime universelle, 7 & suiv. Il est demandé pour Gouverneur de la plus importante ville du *Chen-si*, 9, 10. Ce nouvel emploi sert à faire briller son zele pour le bien public, ses vues d'utilité, & principalement sa fidélité inviolable dans l'amitié, & la reconnoissance, 10 & suiv. Il passe dans un autre gouvernement, & s'y distingue par les mêmes vertus & les mêmes qualités qu'il avoit développées dans celui du *Chen-si*, 15. Il est rappellé par l'Empereur, & nommé à divers emplois analogues à ses talens, 16. Il s'acquitte avec fermeté de celui de censeur, 16, 17. Sa faveur augmente de jour en jour, & il n'en profite que pour faire des représentations qui tendoient à la gloire du Prince, au bien de l'Etat & de l'humanité, 17 & suiv. Il est la victime de son zele, & est cassé de son emploi de censeur, 31. Il se décide pour l'histoire, & forme le plan d'un ouvrage relatif à ce genre, *ibid.* Il est distrait de cet ouvrage par son rappel à la Cour, 32. Il montre toujours la même volonté de censurer, 35. Il met la derniere main à son ouvrage sur l'histoire pour lequel il reçoit de l'Empereur les plus grands eloges & les distinctions les plus honorables, 41, 42. Il est nommé pour être à la tête du Tribunal des *Han-lin*, & accepte malgré lui cet emploi, 42, 43. Il profite des droits que lui donnoit sa place, pour censurer les nouveaux établissemens, 43 & suiv. Il est ecouté, & parvient à convaincre l'Empereur qu'il n'avoit en vue que les intérêts de l'Etat, 47. Il obtient la place de chef des Censeurs, & l'occupe dignement par ses représentations sublimes sur les devoirs d'un Souverain, & sur les innovations introduites dans un Gouvernement, 47 & suiv. Il echoue dans son projet de rétablir les choses ; & demande sa retraite, 51. Il l'obtient de la maniere la plus flatteuse & la plus honorable, 52. Il se livre au travail de l'histoire, & s'associe à cet effet des Savans du premier ordre, 53. Sa conduite sage dans ce nouveau genre de vie, 54. Il gagne l'estime, l'amitié & la confiance générale par le bien qu'il fait, & par les services qu'il rend, 54 & suiv. Distinctions flatteuses dont l'honore

l'Empereur, 56, 57. Sa reconnoissance, 57, 58. Il est rappellé une troisieme fois à la Cour, & obtient une place dans le Conseil, 59. Il remplit l'attente générale par sa sagesse & par son attachement invariable aux usages de la Nation, 59 & suiv. Il abroge les nouveaux etablissemens, & rappelle tous les sages dans le ministere & dans les Tribunaux, 61, 62. Ses vues s'etendent sur les Tartares, & il entreprend le voyage de Tartarie, 62. Il y est comblé d'honneurs, & obtient tout qu'il avoit demandé aux Tartares, 63. Il termine sa carriere par cette action d'eclat, 63, 64. Eloge de son mérite moral, politique & littéraire, 64 & suiv. Honneurs qui lui furent rendus à ses funérailles, 66 & suiv. Il est dégradé dix ans après sa mort, 68, 69. A qui il dut son rétablissement & de nouveaux titres d'honneur, 69, 70.

See-ma-tan, travaille le premier en Chine à ranger les matériaux déjà rassemblés pour l'histoire, T. II, 117. Son amour pour son fils *Sée-ma-tsien*, lui fait faire le sacrifice de sa propre gloire, en la faisant rejaillir toute entiere sur lui; il le destine à le remplacer, *ibid.* Moyen dont il se sert pour lui faire acquérir les connoissances néçessaires, *ibid.* (Voyez *See-ma-tsien*).

Sée-ma-tche, pere de *Sée-ma-koang*; il pleure de joie en apprenant un trait de la supériorité de génie de son fils, & met dès ce moment tous ses soins à le former & à l'instruire, T. X, 2, 3.

Sée-ma-tchin, célebre Historien de Chine sous la Dynastie des *Tang*, T. I, 85. Il entreprend de suppléer aux prétendues omissions de *Sée-ma-tsien*, & fait remonter son histoire jusqu'à *Fou-hi*, *ibid.* Quel jugement on porte du supplément qu'il a mis à la tête de son ouvrage, & des préfaces dont il l'a accompagné, *ibid.* En quoi consiste son grand ouvrage intitulé *Sou-in*, & sur quel ton il est écrit, *ibid.*

Sée-ma-tsien, célebre Lettré chinois, qui fut mis à la tête du Tribunal de l'Histoire, pour entreprendre l'histoire générale de la Monarchie, T. I, 81. Ses connoissances locales & géographiques, la possession d'une bibliotheque immense & bien choisie, & les lumieres des Savans qu'il s'etoit associés, abregent ses travaux, 81, 82. Ses bons mots sur le goût de l'Empereur *Ou-ti*, pour la magie, lui attirent le supplice infamant de la mutilation, 82. Il meurt sans avoir joui de la gloire que lui acquirent par la suite ses annales, *ibid.* Cet ouvrage est à la bibliotheque du Roi, 83. Selon M. Amiot, *Sée-ma-tsien* saisit les vues de son pere *Sée-ma-tan*, retire de ses voyages des connoissances vastes & profondes, revient communiquer à son pere occupé de la grande histoire de la Chine, toutes les lumieres qu'il avoit acquises, & lui succede dans cette entreprise, T. II, 117 & suiv. Distinction dont l'Empereur l'honore, en le décorant du titre de *Tay-ché*, ou grand Historiographe de l'Empire, *ibid.* Secours abondans que la protection du Prince lui fait avoir de tous côtés pour la perfection de son ouvrage, *ibid.* Il encourt sa disgrace en voulant défendre un coupable, 118; il est condamné à perdre la vie, 119. Son supplice est converti en celui de la mutilation, *ibid.* Il rentre en grace, il continue ses travaux, & en donne une esquisse dans son *Ché-ki*, *ibid.* La multitude de ses recherches, & l'exactitude qu'il vouloit y mettre, l'empêchent de donner son ouvrage aussi-tôt qu'on l'avoit demandé, 119 & suiv. Toutes les sources où il avoit puisé, sont consignées dans le dépôt du Tribunal de l'Histoire, 120. M. de Guignes assure sans fondement que *Sée-ma-tsien* remonte seulement au regne de *Yao*, 126. D'après quel Auteur *Sée-ma-tsien* a etabli son systême chronologique

depuis *Hoang-ti* jusqu'à la Dynastie des *Han*, 126, 127. La distribution & l'arrangement des différentes parties dont *Sée-ma-tsien* a composé son histoire, & la maniere dont il a traité chacune de ces parties, indique le but qu'il s'est proposé en evaluant la durée des plus anciens regnes, 128, 129. Il a dû être nécessairement embarrassé pour faire cadrer constamment l'exacte vérité avec son systême, 130. Quelle idée on peut se former des Annales de *Sée-ma-tsien*, d'après le corps entier de la littérature chinoise, qui vient d'en donner une nouvelle edition, en prononçant son sentiment sur les défauts qui peuvent s'y rencontrer, sur les obscurités qu'on peut eclaircir, & sur les doutes qu'on peut lever par des discussions, 130 & suiv. Eu egard à la méthode de *Sée-ma-tsien*, il faut lire presque tout son ouvrage pour savoir ce qu'il a dit sur un sujet particulier, 138. Les Chinois l'ont nommé *le Pere de l'Histoire*, T. III, 77. *Sée-ma-tsien*, né d'un pere savant & riche en collections littéraires, trouve de quoi satisfaire le goût qu'il avoit, dès l'âge de dix ans, pour l'etude & la connoissance des caracteres, des mœurs, des coutumes & du gouvernement des anciens, 77 & suiv. L'ardeur avec laquelle il s'y etoit livré, son application à fouiller dans les archives de son pere, lui attirent, à l'âge de vingt ans, la réputation d'un savant & d'un critique, 78. Curieux de vérifier tout par ses propres yeux, il alla dans tous les lieux où il restoit encore quelques-uns des travaux du grand *Yu*, *ibid.* Ses courses dans le midi & dans le nord de la Chine, 78, 79. Utilité qu'il en retiroit, *ibid.* La piété filiale l'emporte sur la passion de s'instruire, & vient l'interrompre dans le cours de ses recherches, *ibid.* Il se rend près de son pere, qui etoit en danger de mort, 79. Les instructions qu'il en reçoit, après lui avoir rendu un compte exact de tous ses travaux, suffisent seules pour donner une idée de l'etat où etoit alors l'histoire chinoise, & pour apprécier au juste le mérite de celui qui l'a mise en ordre, 79 & suiv. *Sée-ma-tsien* met à profit les instructions de son pere, travaille à rédiger ce qu'il avoit amassé durant le cours de ses voyages, & reçoit la récompense de ses travaux dans la charge de *Tay-ché-ling* ou de principal Historien de l'Empire, qui lui est donnée par *Han-ou-ti*, 82. Cette charge le mettant à portée de se procurer tous les secours nécessaires pour la confection de l'histoire générale de Chine, il y travaille sans relâche pendant dix années, 82. Au bout de ce tems, un evénement funeste qui faillit à le faire périr, met un obstacle à l'exécution de son dessein, 83. Il veut justifier un coupable à qui il etoit attaché, se rend coupable lui-même aux yeux de l'Empereur qui le condamne à la mort, 83 & suiv. L'Arrêt est converti en un supplice infamant, & en exil dans un lieu solitaire, 85. *Sée-ma-tsien* se console dans sa solitude en continuant ses travaux & en donnant l'enumération des fruits de son loisir, 86. Liste des travaux qu'il a entrepris, & qui n'ont eu une certaine publicité qu'environ cinquante ans après sa mort, tems où ils furent recueillis & mis en ordre par *Yang-hoei*, son petit-fils, 86, 87. Son mérite, en faveur duquel on lui avoit fait grace de la vie, lui fait rendre aussi sa liberté, 88. L'Empereur paroît même vouloir réparer l'excessive rigueur de son Jugement en lui accordant le titre de *Tchoung-chou-ling*, & en lui donnant une des plus importantes dignités de l'Empire, 88. Injustice des Chinois à l'egard de ce grand Ecrivain, 89. Pourquoi l'on ne peut pas soupçonner que *Sée-ma-tsien* & les autres Historiens de Chine aient

voulu en imposer à la postérité sur la naissance de l'Empereur *Tsin-ché-hoang-ti*, 201. Quel auroit dû être le véritable nom de ce Prince selon *Sée-ma-tsien*, 202. Le plan que *Sée-ma-tsien* a suivi dans son histoire, embrasse tout, & conserve à l'histoire sa dignité, T. VIII, 255. A qui il attribue l'invention des caracteres de la langue chinoise, T. IX, 289. Pourquoi *Soui-hoei-tong* appelle l'histoire de *Sée-ma-tsien*, un corps sans tête, 348. A quoi l'on peut attribuer le silence que cet Historien a gardé sur *Fou-hi*, *ibid.*

Sée-ma-y. (Voyez *Sée-ma-hiuen-ouang*).

Sée-siang, nom qu'on donne en Chine aux signes inventés par *Fou-hi*, T. II, 17.

See-tchouen, Province de Chine, dont M. Amiot fait la description dans sa lettre sur la réduction des *Miao-tsée*, T. III, 387 & suiv., 412. Quel nom on donnoit autrefois à cette Province, T. VIII, 25.

See-yo, nom que portoient les quatre montagnes désignées autrefois en Chine pour les sacrifices que les Empereurs devoient offrir avec cérémonie dans certains tems, T. II, 36 & suiv. (Voyez *Yo*).

Sel. Les impôts sur le sel sont très-anciens en Chine, & d'un très-gros revenu pour l'Empereur, quoique cette denrée y soit à bas prix, T. IV, 306. Les Chinois sont obligés de faire le sel, 454. Avantage qu'ont les Mahométans de l'Occident de le trouver travaillé des mains de la nature, & de l'avoir meilleur, *ibid.* (Voyez *Pierres de sel*). Les Chinois ont du sel de mer, du sel de puits, du sel d'etang, 466. Par quels moyens ils font evaporer l'eau où les différentes especes de sel se trouvent, *ibid.* Dans quelle contrée de Chine le sel se trouve tout formé en grands & en petits crystaux, *ibid.*

Sé-ma-fa, titre d'un ouvrage très-estimé en Chine, sur l'art militaire, & composé par *Sé-ma*, un des plus grands Généraux des Chinois, T. VII, 230. Dans le premier article, il considere l'humanité, la justice, l'ordre, la prudence & la sincérité, comme les vertus essentielles, & le principe d'un bon gouvernement, 230 & suiv. Il envisage la guerre, par rapport au peuple, comme une violente maladie par rapport au corps, 232. Il donne des notions sur la conduite des anciens Généraux, sur leurs attentions pour les soldats, sur la justice & la sagesse de leurs punitions, 233, 234. Il indique l'origine des usages civils & militaires, des titres, des distinctions, des souverainetés, & des guerres, qu'il considere comme un remede à de plus grands maux, 234, 235. Il parle des précautions qu'on prenoit en Chine, dans les premiers tems, avant d'entreprendre une guerre, & de l'ordre des assemblées générales qui avoient lieu à ce sujet, 235 & suiv. il rapporte les articles principaux de la déclaration qui se publioit en Chine lorsqu'un nouveau Prince montoit sur le trône, 241 & suiv. Dans le second article, *Se-ma* décrit les devoirs particuliers de l'Empereur à l'egard des gens de guerre qu'il appelle du nom général de sujets, 243 & suiv.; les instructions qu'il a à suivre, & les exemples qu'il a à imiter, 244; la modération & l'humanité que doit respirer son commandement, *ibid.* & suiv.; les soins qu'il doit apporter à distinguer, à honorer les gens de mérite, 245; les sermens militaires qui eurent lieu sous les trois premières Dynasties, 246 & suiv. Dans ce même article l'Auteur parle du désavantage d'avoir trop, ou trop peu de troupes, 249; de la manière la plus avantageuse d'armer les soldats, 250; des différentes formes des chars suivant les usages qu'on en faisoit, *ibid.*; du Gouvernement militaire des trois premières Dynasties, 251; de la préférence

qu'elles donnerent aux Lettres sur les armes, 252; de la gloire qu'elles se sont acquise par la sagesse de leurs loix, 253, 254. Le troisieme article contient les maximes les plus essentielles pour les gens de guerre, & offre un précis des devoirs particuliers de ceux qui commandent, 255. Dans cet article, *Se-ma* fait sentir les avantages d'affermir & de régler son autorité, de récompenser & de punir à propos & sans partialité, 255 & suiv.; de savoir tirer parti du *Ciel* & de la *Terre* pour faire camper une armée, 257, 258; d'employer la vertu, la valeur & l'art, 260 & suiv.; il montre l'art de bien ranger les troupes, & avec avantage, 265; il indique ce que c'est que d'instruire les troupes en détail, de gouverner avec fermeté, de récompenser avec eclat, de garder avec vigilance, de supputer avec exactitude, 267 & suiv.: il apprend l'usage qu'un Général doit faire des sept moyens sûrs & efficaces qu'il indique pour remédier au désordre qui se met parmi les troupes, 275 & suiv. Outre les regles générales de discipline, communes à tous les gens de guerre, un bon Général, selon *Se-ma*, doit en etablir quelquefois de particulieres, 276, 277. Le quatrieme article traite de la majesté des troupes, de la fierté dans la contenance, de la fermeté dans le Gouvernement, de la juste proportion dans les forces, de la modération dans la conduite, de l'uniformité dans les sentimens, des principes, des regles & des usages de la science de la guerre, des combats, des armes, des signaux, des expéditions nocturnes, des repas, de l'attirail de l'armée, de la marche & des evolutions des troupes, de l'union des chefs entre eux, des cinq motifs légitimes de chercher la mort, enfin de la dignité d'une armée, 278, 279 & suiv. Dans le cinquième article, *Se-ma* donne une idée générale de la maniere dont il faut employer les troupes, soit qu'elles soient nombreuses ou peu nombreuses, 297 & suiv.

Semaines. Le cycle des vingt-huit constellations que comptent les Chinois, donne exactement les semaines & les jours des semaines, tels que nous les comptons, T. IX, 381.

Seng-ké-sang, Roi des *Miao-tsée*, meurt de maladie lorsqu'il se disposoit à s'enfermer avec le reste de ses troupes dans sa Capitale, pour la sauver, T. III, 393. *Akoui* se fait apporter le cadavre de ce Prince pour pouvoir certifier à l'Empereur la mort de ce rébelle, *ibid.* (Voyez *Seng-ko-sang*).

Seng-ko-sang, le même que *Seng-ké-sang*, T. III, 414. Il s'echappe de sa Capitale dont le Général *Akoui* venoit de s'emparer, *ibid.* Il est poursuivi jusqu'à l'extrémité de ses Etats, où il se défend en désespéré, & se sauve après une défaite complette, *ibid.* L'Empereur de Chine donne ordre qu'on somme le Roi du *Ta-kin-tchuen*, chez lequel *Seng-ko-sang* s'etoit réfugié, de le remettre entre les mains d'*Akoui*, *ibid.* Sur le refus qu'on en fait, *Akoui* se remet à la poursuite de ce Prince, 415. Sa mort délivre la Chine d'un ennemi redoutable, 416.

Sental blanc, (le) se brûle à huis clos devant les Idoles en Chine: il est très-cher & donne une grande quantité de fumée, T. II, 422. Cette fumée, selon M. Paw, forme un brouillard epais sur *Pé-king*, & donne aux Chinois la maladie des yeux à laquelle ils sont sujets, 421, 422. Réfutation de cette opinion, appuyée par une autre cause physique & plus probable, *ibid.*

Sentences de mort. Edit de l'Empereur *Tai-tsou*, par lequel il etoit défendu aux Gouverneurs & aux Magistrats, dans toute l'etendue de l'Empire, de prononcer des Sentences de mort, T. VIII, 27. Ce Prince ordonne que le

Souverain sera seul juge dans cette partie, *ibid.* & 28.

Sentences sur la piété filiale, &c. T. IV, 268 & suiv. (Voyez *Pensées*, *Maximes & Proverbes*).

Sépultures. Les lieux de sépulture sont tellement privilégiés en Chine, qu'on n'est jamais obligé, pour aucune espece de dette que ce puisse être, d'en diminuer même l'enceinte & les ornemens, T. IV, 162. Il est défendu, sous peine de la vie d'en couper les arbres, sans l'agrément du Mandarin, & tous les vols qu'on y fait sont poursuivis & punis comme de sacrileges; *ibid.* Les Chinois ne s'embarrassent pas trop de mourir, pourvu qu'ils soient enterrés dans un lieu de sépulture honorable, T. VII, 37.

Sermens (les) etoient distingués autrefois, en Chine, en sermens militaires & en sermens aux Ancêtres: comment les Généraux les prêtoient sous les Empereurs de la Dynastie *Hia*, T. VII, 247; sous les *Tcheou*, 248. Quelle idée on s'en formoit en Chine, & pourquoi on les exigeoit, 248, 249. Comment le Général & chaque Chef de corps prêtoient autrefois les sermens aux Ancêtres dans le lieu destiné à cette cérémonie, 144.

Serres (les) sont connues en Chine depuis bien des siecles, mais on ignore sous quelle Dynastie on a commencé à en avoir, comment elles etoient construites autrefois, si elles etoient echauffées par des fourneaux, & si les fourneaux etoient comme ceux d'aujourd'hui, T. III, 423. La rigueur du froid qui se fait sentir à *Pé-king* est une raison de plus pour faire sentir la nécessité & la bonté des serres en Chine, 424. D'après quels principes les Chinois se sont fait une regle générale de tourner les serres au midi, 425. Quelle est la position la plus avantageuse pour les serres, selon les vieux Fleuristes & les Jardiniers chinois, *ibid.* Les trois especes de serres, celles de l'Empereur, celles des Marchands de fleurs de *Péking*, & celles des Jardiniers des environs, sont bâties suivant les mêmes regles & sur le même plan, *ibid.*; la forme qu'on leur donne leur procure le bénéfice de la température d'air des caves, 426; les rayons du soleil y pénetrent de la façon la plus avantageuse, & les fourneaux y produisent plus d'effet avec moins de feu, *ibid.* Quel terrein il faut choisir pour bâtir une serre à la chinoise, *ibid.* Pourquoi les plus grandes serres en Chine n'ont pas au-delà de soixante à soixante-dix pieds, & plus de dix à douze pieds quant à la largeur, 427. Les murailles ne sortent de terre que de trois côtés, & sont fort epaisses, *ibid.* En quoi les serres des simples Jardiniers different des grandes serres, *ibid.* A quoi se réduit toute la théorie des serres chinoises, 427, 428. L'usage qu'on fait, en Chine, des serres, varie selon la qualité des personnes à qui elles appartiennent, 428. Les serres des maisons de plaisance servent principalement à conserver pendant l'hiver les arbrisseaux, les fleurs, & on a soin d'y proportionner les gradins à la forme & à la grandeur des caisses, 428, 429. Les serres des Fleuristes marchands, outre cet usage, servent à *entretenir* & à accélérer la fleuraison des arbustes, des oignons, des fleurs qu'on a préparés dès l'automne pour le fort de l'hiver, & sur-tout pour la nouvelle année, 429. La destination des serres des jardiniers revient assez aux deux précédentes, mais elle embrasse des objets plus etendus & plus utiles, *ibid.* L'utilité des serres en Chine n'est pas bornée à l'hiver, elles servent dans les autres saisons comme d'un lieu de repos, d'abri, & de conservation pour les nouvelles transplantations, les marcottes, les entes, les arbrisseaux, les plantes etrangeres atta-

quées de quelques maladies, *ibid.* & 430. Par quel moyen les Chinois remédient à l'humidité dont les ferres font fufceptibles, *ibid.* Le gouvernement d'une ferre doit être réglé fur des principes dont il ne faut pas s'ecarter fans ceffe, *ibid.* Quels foins exige le gouvernement d'une ferre lorfqu'on ne fe propofe que de défendre & abriter contre les vents du nord, les neiges & les mauvais tems, ce qu'on y a renfermé, 431. Attention qu'exigent les arbuftes & les fleurs des provinces méridionales, pour leur procurer, dans les ferres, la douceur de l'hiver de leur pays natal, 432. Quelle eft la maniere de gouverner les ferres lorfqu'on veut avoir des fleurs tout l'hiver, 432, 433. A quels expédiens les Fleuriftes chinois ont recours pour hâter la fleuraifon dans les ferres, 435, 436. Les ferres des Jardiniers chinois, par la maniere dont elles font faites & gouvernées, demandent peu de foins pour conferver les herbes & les herbages, 437.

Sévérité (la) eft néceffaire à un Général d'armée, T. VII, 106.

Siang-chan, montagne de Chine; pourquoi l'Empereur, *Tfin-ché-hoang-ti* la dégrada de tous les titres dont elle jouiffoit, y fit mettre le feu, & n'en quitta le voifinage qu'après avoir fait réduire en cendres les arbres, les plantes, les herbes, & tout ce qui l'embelliffoit auparavant, T. III, 254.

Siang-hing, nom de la premiere claffe des *Lieou-y.* (Voyez *Caracteres de l'Ecriture chinoife*).

Siang-koué-kouang, la dignité la plus honorable en Chine, fous le regne de *Tfin-ché-hoang-ti*, & qui rendoit celui qui en etoit revêtu, le Supérieur-né de tous les Ordres de l'état, T. III, 195.

Siang-ouang, Empereur de Chine, T. III, 53. Il etoit petit-fils de *Hiang-leang*, Général des troupes de *Tcheou*, *ibid.* Son indocilité & fon amour pour l'indépendance eclatent de bonne heure par les refus obftinés qu'il fit d'apprendre les lettres, & de prendre le parti des armes, & par la réponfe qu'il fit à fon grand-pere, à ce fujet, *ibid.* Ses premiers exploits tiennent du prodige, 54. Il fe fraie un chemin au Trône par des cruautés qui lui réuffiffent, mais il ne jouit pas long-tems de fa gloire, *ibid.* Il fe fufcite un ennemi redoutable dans la perfonne de *Lieou-pang*, qui avoit eté jufqu'alors fon allié; il perd une bataille, & fe voyant fans reffource, il fe tue luimême, & meurt vers l'an 202 avant J. C., 55. Le portrait qu'on fait de fa perfonne pour le phyfique & le moral, eft affez fingulier, 56.

Siang-ouang, Empereur de Chine, T. VII, 178; il eft redevable à *Ouen-koung*, de l'Empire qu'il etoit près de perdre, *ibid.*

Siao, inftrument de mufique des chinois, compofé de feize tuyaux de bambou & dont l'invention remplaça les deux *koan-tfée*, T. VI, 68. On diftingue le grand *fiao*, & le petit *fiao*, *ibid.* Figure de l'arrangement des muficiens qui jouent de la flûte *fiao* dans les cérémonies religieufes, 237.

Siao-fang-tché, le feul des fils de *Siao-yuen-ti*, qui avoit echappé à la fureur des *Ouei* lors de la prife de *Kiang-ling*, T. III, 149. Les Grands de l'Empire le placent fur le Trône, quoiqu'il n'eût encore que treize ans, *ibid.* Le Général *Ouang-cheng-pien* entreprend de le détrôner, & lui fubftitue *Siao-yuen-ming*, 149, 150. Le jeune Prince eft remis fur le Trône, 150. Son indolence, & fa confiance en fon libérateur lui font perdre par degrés l'Empire & la vie, 151 & fuiv.

Siao-hiao, (le) ou *Ecole des enfans*, etoit un des livres dont on prefcrivoit la lecture dans les affemblées de famille, en Chine, T. IV, 212. Paffages remarquables de ce livre fur les etudes

& l'education des anciens Chinois, T. IX, 401. Quels sont les principes généraux dans lesquels il renferme tout ce qu'il y a de plus essentiel dans l'education de la jeunesse, *ibid.* Ce qu'il prescrit pour la premiere education qu'on doit donner aux enfans, *ibid.* & 402; pour les enseignemens que les enfans doivent recevoir dans les ecoles & dans les colleges, 402; pour la maniere d'enseigner, 403; pour la police des colleges, 404.

Siao-kin-tchuen, un des deux petits Etats qu'habitoient les *Miao-tsée* sur les frontieres du *Se-tchuen* & du *Kouei-tchou*, T. III, 412. La Capitale du *Siao-kin-tchuen* est prise par *Akoui*, 414. (Voy. *Miao-tsée*).

Siao-sien, Prince de *Leang*, & le plus redoutable concurrent du Fondateur des *Tang*, T. V, 206. Le Prince *Ly-hiao*, & *Ly-tsing* sont envoyés contre lui, 206. Il est surpris par les deux Généraux Chinois, 207. Il est vaincu & obligé de se retirer dans son port, 208. Il vient se mettre à la discrétion du vainqueur, & est envoyé à l'empereur, 210.

Siao-tao-tcheng, le même que *Tsi-kao-ti.* (Voyez *Tsi-kao-ti*).

Siao-tchouen-tse, (le) espece d'ecriture qu'on inventa en Chine sous le regne de *Siuen-ty*, & qui fixa tous les caracteres à une figure uniforme, T. IX, 321. Le *Siao-tchouen-tse* ne subsista pas long-tems, & son autorité déchut peu-à-peu avec celle des *Tcheou*, 322.

Siao-tsien, petits deniers de Chine, qui sont la moitié du *Ta-tsien* ou grand denier, T. IV, 308. Ils ne passent plus dans le commerce, *ibid.*

Siao-y, fils aîné de l'Empereur *Leang-ou-ti*, T. III, 147. Il doit à la valeur du Général de ses armées (*Tchen-pa-sien*) le trône de Chine, 148. Il le perd, avec la vie, par sa propre faute, 149.

Siao-ya (belle maxime du) qui rend les pensées & la doctrine de l'antiquité, sur la piété filiale, T. IV, 35. Pourquoi Confucius a l'attention de ne l'appliquer qu'à ceux qui faisoient une profession ouverte d'etudier & de suivre la morale des anciens Sages, *ibid.*

Siao-yen, le même que *Leang-ou-ti.* (Voyez *Leang-ou-ti*).

Siao-yu, Grand de la suite de *Kao-tsou*: avec quelle fermeté il justifie *Ly-ché-min* qui venoit de tuer ses deux freres, T. V, 121. Avec quel art il met les belles qualités de *Ly-ché-min* en opposition avec les vices dont ses freres s'etoient souillés, 121, 122.

Siege de ville. Ce qu'il faut faire pour s'y disposer, T. VII, 71. Combien il doit durer, *ibid.* Précautions nécessaires pour le faire réussir en disposant à propos les chars, les boucliers, & toutes les machines nécessaires pour monter à l'assaut, 71, 72.

Sieges de ville. Les Chinois se servent, pour les sieges, de différentes especes de machines: les principales dont M. Amiot a donné la description & l'explication, sont la machine faite de bois dont on se sert dans les sieges, lorsqu'on creuse sous les murailles, ou qu'on fait breche, pour n'être pas enseveli sous les pierres ou sous la terre, T. VIII, 356; la machine à transporter le canon, *ibid.*; les ponts mobiles, pour traverser les fossés, qu'on fait de différentes grandeurs, selon les lieux où on doit s'en servir, *ibid.*; une espece de pont double, qui consiste en une espece d'echelle qu'on ajoute aux ponts mobiles, *ibid.*; une machine à six roues, haute de quinze pieds, & large par la base de huit en quarré, qu'on entoure d'une peau de bœuf non tannée, & dont on se sert lorsqu'on veut miner les remparts, 357; une echelle double à escalader les murailles, faite de deux parties de vingt pieds chacune, & dont le bas forme une espece de

chambre où sont les gens armés, *ibid.*; une echelle volante de la longueur de vingt à trente pieds, dont le transport est facilité par deux roulettes qui sont à l'une des extrémités, *ibid*; une autre espece d'echelle volante dont les roulettes sont attachées à un tuyau de bambou qu'on peut alonger ou raccourcir suivant le besoin, *ibid.*; une echelle à etage pour voir par-dessus les murailles d'une ville, d'un bois très-fort, & dont le mât posé sur un brancard armé de quatre roues de trois pieds & demi de diametre, est fixé par des cordes qu'on arrête en terre avec des pieux, *ibid.*; les deux instrumens qui servent à creuser les *murailles* qu'on veut abattre, *ibid.*; le char pour grimper au Ciel, 358; le pont de bois mobile qu'on emploie dans les villes assiégées dont on a rompu les portes, & au moyen duquel les assiégés peuvent faire des sorties, & assurer leur retraite, 359; les palissades de roseau, qu'on couvre d'un cuir de bœuf, pour mettre les murailles des villes à l'abri des traits de l'ennemi, *ibid.*; une machine faite d'un bois très-dur, & armée de quatre roues assez fortes pour soutenir un poids de deux mille livres, dont les assiégés se servent pour attirer à eux *les echelles & autres machines* des assiégeans, les provisions qu'on leur apporte, &c., *ibid.*; une machine faite d'un bois très-dur en forme de cylindre, & armée de pointes de fer, qu'on fait glisser le long des murailles quand l'ennemi veut les escalader, *ibid.*; plusieurs instrumens pour eteindre *les feux* que les assiégeans font au pied des murs des villes assiégées, *ibid.*; les cuirs à boucher une breche, & qui servoient à mettre à couvert ceux qui travailloient à réparer les breches faites aux murailles, 360; une espece de matelas de toile qui servoit aux assiégés pour les mettre à couvert des traits de l'ennemi, *ibid.*; deux especes de boucliers qui servoient à mettre à couvert les travailleurs ou les soldats d'une ville assiégée, qui tiroient contre les assiégeans, *ibid.*

Sié-hoei, Ministre de l'Empereur *Chao-ti*: ayant fait mourir ce Prince, il est disgracié par son successeur, T. V, 74. Il s'eloigne de la Cour & leve des troupes, *ibid.* Il se voit à la tête d'une armée de quatre cens mille hommes, 75. Il est peu-à-peu abandonné des siens, se refugie chez de simples paysans qui le reconnoissent & le menent à l'Empereur qui le fait mourir, *ibid.*

Sié-ling-yun, Lettré Chinois, T. III, 122. Son esprit & son amour pour l'etude, lui acquierent en peu de tems une grande réputation, *ibid.* Ses ouvrages d'eloquence & de poésie la confirment, *ibid.* Le genre de vie singulier qu'il menoit pendant son gouvernement d'une ville considérable, lui attire plus d'une fois des représentations de la part de ses amis, il les laisse dire & ne change pas de conduite, 123. Il obtient, après la mort de son pere, l'investiture du Comté de *Kan-lo*, 124. Sous quel Empereur il vivoit, *ibid.*

Sien-jou, *Sée-ma-tsée*, titre donné par *Ché-tsoung*, à *Sée-ma-koang* dont il *rétablissoit la mémoire dégradée par Tché-tsoung*, & à qui il rendoit tous les titres d'honneur & les prérogatives dont il avoit eté dépouillé, T. X, 69. Ce titre est le plus honorable qu'on puisse donner en Chine à un homme de Lettres, *ibid.* Par quelles qualités *Sée-ma-koang* le méritoit? *ibid.*

Sien-nong-tan, salle dédiée, en Chine, aux Protecteurs & Inventeurs du labourage, T. III, 499. Ce qu'on y portoit la veille de la cérémonie du labourage, *ibid.*

Sien-toung, Empereur de Chine: il regarde comme un des articles essentiels au

Gouvernement, celui qui tendoit à encourager les talens, T. V, 425. Son goût pour la poésie, & principalement pour les vers de *Pê-kiu-y*, lui fait naître l'idée d'un monument singulier à l'honneur de ce Poëte, 425, 426. Il fait graver sur autant de tables de pierre, les pieces de vers de *Pê-kiu-y*, & les fait placer séparément sur la montagne factice que ce Poëte avoit elevée dans son jardin, *ibid.*

Signaux, (les) selon *Sun-tze*, se donnent de quatre manieres, avec le tambour, le *lo*, les etendards & les drapeaux, T. VII, 96. Un Général d'armée doit instruire ses troupes des signaux qu'il peut employer, *ibid.* Les signaux de nuit se donnent avec les tambours & le *lo*, & ceux de jour avec les drapeaux & les etendards, 96, 97. En quoi les signaux de jour & de nuit ont un double avantage pour une armée, 97. Selon *Ou-tse*, les signaux ordinaires du tambour se réduisent à six, 200. Quels signaux *Se-ma* employoit pour faire avancer vers l'ennemi, pour engager le combat, pour arrêter la marche ou faire cesser le combat, pour faire revenir les troupes sur leurs pas, 283. Dans quel lieu, selon *Se-ma*, doivent être tous les tambours qui servent à donner des signaux, 293. Quels sont les signaux qu'on emploie en Chine dans les exercices généraux & particuliers, & comment ils se donnent, 322 & suiv. Les signaux se donnent & se répondent dans toute la Chine, aussi vîte, à proportion, que dans un camp, T. VIII, 185.

Si-ho, fleuve de Chine, renommé pour la plus célebre des victoires qu'ait remportées le général *Ou-tse*, T. VII, 169.

Sikelpart, (M.) Missionnaire Allemand: en sa qualité de Peintre, il reçoit ordre de l'Empereur *Kien-long* de se rendre dans l'intérieur du Palais de sa maison de plaisance, T. VIII, 283. Ce Prince s'appercevant que sa main lui trembloit, lui demande son âge, *ibid.* Il apprend qu'il touche à sa soixante-dixieme année, & donne ordre sur le champ qu'on lui rende, avec cérémonie, tous les honneurs qu'on rend en Chine aux Grands, lorsqu'ils sont parvenus à leur soixante-dixieme année, 284 & suiv. Relation de cette brillante cérémonie, *ibid.*

Si-ling-ché, Impératrice de Chine, epouse de *Hoang-ti*, la premiere qui eleva des vers à soie, & qui enseigna la maniere de cultiver les mûriers, T. III, 11.

Si-ming, ouvrage de *Tchang-tsai*, sur les Trigrammes, T. VIII, 62.

Sin-ché, Charlatan chinois qui disoit avoir des communications avec les esprits, & dont *Tsin-ché-hoang-ti* fut la dupe, T. III, 251 & suiv.

Si-ngan, monument Chinois qui est une preuve de la faveur que l'Empereur *Hiuen-tsoung* accordoit à la religion chrétienne, T. V, 374, 375.

Sin-ngan-kiang, fleuve de Chine: relation de son débordement en 1742, & des désastres qu'il occasionna dans la ville de *Yen-tcheou-fou* & dans son territoire, T. IX, 454 & suiv. (Voyez. *Yen-tcheou-fou*).

Sin-hoei, troisieme femme de l'Empereur *Tay-tsoung*, célebre par sa science, & décorée du titre de Sage, T. V, 154.

Si-ning, lieu de Chine à l'ouest de *Sin-sou-hai*, d'où l'on croyoit que le *Hoang-ho* prenoit sa source, T. X, 136.

Sin-ouen, nouveau texte du *Hiao-king*, qu'ont adopté les Lettrés du College Impérial de *Pé-king*, T. IV, 29.

Sin-sien-tché, Ministre d'État en Chine sous l'Empereur *Chao-ty*: après la mort de ce Prince, à laquelle il avoit contribué, il se révolte contre *Quen-ti*, T. V, 74. Il perd courage en apprenant que l'Empereur se disposoit à venir le combattre en personne, & s'etrangle, 75.

Sin-sou-hai, riviere de Chine: ce qu'en dit

dit l'Empereur *Kien-long*, dans la relation qu'il fait à ses peuples des observations & des découvertes d'*Amita*, qu'il avoit envoyé pour donner des lumieres sur la source du fleuve *Hoang-ho*, T. X, 136, 137.

Sin-tcheng, ville de la Corée, T. V, 173. Le Général *Ly-tao-tsoung* en fait le blocus, 173.

Si-tsang, nom qu'on donne en général à toutes les hordes de Tartares qui sont depuis les confins de la Chine, jusqu'aux frontieres de la Moscovie, T. I, 333. On donne ce nom préférablement aux hordes qui sont plus près du Tibet, & sous la domination immédiate du grand *Lama*, *ibid.*

Siu. (Voyez *Siu-ko-lao*).

Siu-ché-tsi, nom de *Ly-tsi*. (Voyez *Ly-tsi*).

Siue-jin-kao, fils & successeur de *Siué-kiu*, Roi de *Tsin*, T. V, 92. Il prend le commandement de l'armée de son pere, & se propose de pousser ses conquêtes jusqu'à la Capitale de l'Empire des *Tang*, *ibid.* Il est vaincu, fait prisonnier, & mis à mort comme rébelle, *ibid.*

Siué-jin-koui, Général d'armée de l'Impératrice *Ou-ché*: il bat les *Tou-fan*, & plusieurs autres Tartares qu'il force à subir le joug, T. V, 290. Il se réunit avec le Général *Ly-tsi*, pour achever la conquête de la Corée, 291.

Siué-kiu, Roi de *Tsin*: il attaque les terres qui etoient sous la domination des *Tang*, & s'empare de la ville de *King-tcheou*, dont il ravage les environs, T. V, 90, 91. Il remporte une victoire complette sur les troupes de *Ly-ché-min*, 91, 92. Il met le siege devant la ville de *Kao-tché*, la prend & la détruit de fond en comble, 92. Il ne jouit pas long-tems de sa gloire, & meurt de maladie, *ibid.*

Siu-ko-lao, un des premiers Lettrés de Chine du tems du P. *Ricci*, T. VIII, 232. Avec quel zele il prit hautement la défense de la religion chrétienne, *ibid.* Il prend le grand deuil, & le fait prendre à toute sa maison, à la mort du Missionnaire qui l'avoit baptisé, *ibid.* Quel est le plus curieux des ouvrages qu'il composa pour la religion, 232, 233. Son amitié pour le P. *Ricci*, *ibid.*

Siuen-tou, ville de la Corée, T. V, 173. Elle est assiégée par le Général *Ly-ché-tsi*, *ibid.*

Siuen-tsong, le même que *Tang-siuen-tsoung*. (Voyez *Tang-siuen-tsoung*).

Siuen-ty, Empereur de Chine. L'excès de son amour pour l'Impératrice son epouse, lui fait négliger les soins du gouvernement, T. IX, 391. Il répare ses négligences passées, *ibid.* Il rend un edit pour encourager l'agriculture, *ibid.*

Siué-ouan-kiun, Officier chinois, T. V, 221. L'Empereur *Tay-tsoung* le nomme un des Lieutenans de *Ly-tsing*, dans la guerre contre les *Tou-kou-houn*, *ibid.*

Six, (le nombre) est choisi par l'Empereur *Tsin-ché-hoang-ti*, pour servir de base à tout ce qu'il vouloit innover dans l'arithmétique, l'astronomie, la géographie, la géométrie, la musique, &c. T. III, 234 & suiv.

Si-yuen, (le) livre Chinois, qui indique la maniere dont s'y prend la *justice chinoise*, pour faire paroître les plaies & les contusions sur les cadavres, même à demi pourris, T. IV, 421. Il est divisé en huit livres, & ecrit d'un style fort simple, *ibid.* Utilité de ce livre, 422. L'Auteur du *Si-yuen*, remarque dans le premier livre que le Gouvernement „dans la haute antiquité, ayant toujours le glaive levé sur les homicides, la justice criminelle employoit tous les moyens de ruse & d'adresse pour constater les meurtres, en découvrir les auteurs, & les punir, sans avoir egard au rang, à la naissance, & aux talens, *ibid.* Il

indique les soins qu'on eut sous les Dynasties des *Song*, des *Ming* & des *Yuen*, de recueillir tout ce qui pouvoit eclairer les Magistrats dans les affaires criminelles, 423. Dans le second livre, l'Auteur fait sentir la nécessité des descentes de justice pour l'examen des personnes qui sont mortes d'une mort violente ou inconnue, & en fait un devoir essentiel aux Magistrats, 424. Il combat l'opinion qu'on a que les examens, dans ces formalités de justice, ne vont jamais, pour la plupart, au-delà de la probabilité, en disant que la justice ne procede pas sans avoir de signes suffisans pour autoriser les recherches juridiques; que ces signes n'ont jamais conduit personne à la mort qu'autant qu'ils ont eté vérifiés par des témoignages & des aveux décisifs, & que les registres des Tribunaux, & les monumens les plus authentiques font foi que les descentes de justice sont très-utiles, 425, 426. Il réfute l'objection qu'on fait quelquefois en Chine, qu'il y a une espece de barbarie à faire déterrer des cadavres pour en faire l'examen, 426. Dans le troisieme livre, l'Auteur prescrit au Mandarin chargé de l'examen d'un cadavre, les recherches secrettes, les informations détaillées, les ruses, les finesses auxquelles il doit avoir recours pour découvrir les homicides, 426, 427. Il prétend que la publicité des descentes de justice est essentielle pour l'effet qu'on peut & qu'on doit en tirer; qu'il ne faut pas balancer à exposer nuds tous les cadavres indifféremment, 427. Il rejette toutes distinctions pour les personnes d'un rang ou d'une naissance hors du commun, & soutient que ce seroit une prévarication funeste de faire des exceptions en leur faveur, 428. Il indique la maniere de faire les descentes de justice après la mort, après l'enterrement, lorsque le cadavre commence à tomber en pourriture, & sur les ossemens, *ibid.* Le quatrieme livre traite des diverses pratiques dont on se sert, 1°. pour ceux qui se sont etranglés, 429; 2°. pour les noyés, 430; 3°. pour les femmes mortes en couche, *ibid.*; 4°. pour ceux à qui on ne voit aucun signe de mort, 430, 431. Il indique en même tems les moyens de connoître evidemment si les personnes se sont etranglées elles-mêmes, ou si elles l'ont eté; si les noyés ont eté jettés dans l'eau après avoir eté etouffés; si l'avortement a eté causé par un breuvage, enfin si les personnes ont eté etouffées ou ont reçu quelque coup mortel, 429 & suiv. Dans le cinquieme livre du *Si-yuen*, l'Auteur examine comment on peut distinguer ceux qui ont eté tués par une main etrangere, de ceux qui ont eté tués par quelque accident, 431 & suiv. Il avertit les Mandarins des soins avec lesquels ils doivent veiller sur l'exactitude, la clarté & les détails des procès-verbaux, 432. Il prouve que tout compensé, les crimes & les homicides publics, quelque atroces qu'ils soient, sont moins funestes à la société que ceux qui sont voilés par les ombres du secret, 433. Selon cet Auteur, il y a des différences très-sensibles entre les plaies que se fait un homme qui attente sur lui-même, & celles d'un homme qui est blessé par une main etrangere, 434; entre les cadavres des personnes qui ont eté tuées avant un incendie, & ceux des personnes qui ont eté etouffées par le feu, *ibid.* Il n'est guere possible, selon le même Auteur, de distinguer, à l'inspection d'un cadavre qui a resté quelque tems dans l'eau bouillante, si la personne y a eté jettée après avoir eté etouffée, ou si elle y est tombée par accident, 435. Dans le sixieme livre du *Si-yuen*, l'Auteur articule, dans le plus grand détail, les effets sensibles de chaque poison, & toutes les marques auxquelles on peut

les distinguer, soit que ce soit des poisons violens ou des poisons lents, *ibid.* Dans le septieme livre, l'Auteur décrit l'etat où la mort naturelle laisse les cadavres, lorsqu'elle n'a pas eté causée ou accélérée par autre chose que par les différentes maladies qui affligent l'humanité, 436. Il parle de la sévérité avec laquelle la justice, en Chine, veille sur les dispensateurs des remedes, & de l'attention qu'elle a d'empêcher que les châtimens soient portés assez loin pour causer la mort, *ibid.*, 437. Il détaille toutes les especes d'accidens & de malheurs qui peuvent diriger la *Justice*, & l'empêcher de se tromper dans la visite des cadavres, *ibid.* Dans le huitieme livre, l'Auteur examine quelles sont les causes des homicides, & les moyens de les prévenir; il instruit en outre les Mandarins des devoirs de leur charge, pour savoir examiner, juger & punir les homicides, *ibid.*

Société. Quelles instructions le Docteur *Yang-tchi* donnoit à ses enfans, sur la maniere de se comporter dans la société, T. IV, 202.

So-hiang, espece de petite-vérole en forme de collier; la nature du virus, dans cette maladie, exige les remedes les plus prompts, T. IV, 402.

Soie & soierie. Erreur dans laquelle sont tombés ceux qui ont avancé que la soie etoit inconnue en Chine avant le tems des *Tcheou*, T. II, 107. Cherté de la soie dont parlent les livres chinois nommés *Cho-cho*, & qu'on tiroit d'une espece de pinne d'eau douce qu'on trouvoit sur les bords des fleuves *Kiang* & *Han*, 576. La soie ordinaire etoit encore bien peu connue en occident au quatrieme siecle, *ibid.* D'où elle venoit, & pourquoi elle etoit si rare, *ibid.* Motifs qu'on a de penser que la ville de Tyr ne s'etoit fait un objet de commerce de soie, que de celle des endroits de Chine où abordoient les vaisseaux, 577. Le commerce de terre avec la Chine, n'a guere pu suppléer à celui de mer, pour faire passer en Occident des soieries & même de la soie de Chine, avant l'ere chrétienne, 578. La soie qui a pu sortir anciennement de Chine, ne devoit pas aller loin, ni en diminuer la rareté, *ibid.* On suppose sans fondement que le passage des soies de Chine en Occident, y a porté, dans ces tems reculés, la connoissance des vers à soie, & de la maniere de les elever, *ibid.*, 579. Quelle pouvoit être la soie que les habitans de Tyr trouvoient en Occident, & qui etoit un objet si considérable de leur commerce, 579. Vers quels tems la soie devint abondante en Chine, *ibid.*, 580. (Voyez *Vers-à-soie*). La quantité de soie qu'on recueille chaque année en Chine, supplée abondamment à la laine, au chanvre & au lin qui y manquent, T. IV, 323. Observations de l'Empereur *Kang-hi*, sur une soie particuliere que les Mahométans, au nord-ouest de la Chine, tirent d'une espece de vers à soie bien différente de celle de Chine, 472. Pourquoi les Empereurs chinois se servent de soieries pour faire leurs libéralités aux Princes etrangers leurs vassaux, ou à ceux que ces Princes envoient pour rendre hommage en leur nom; & pour récompenser ceux de leurs sujets qui ont acquis quelque mérite, ou qu'ils veulent honorer, T. V, 216, 217. Avant que les Chinois eussent inventé l'art de travailler la soie, & de l'employer à la fabrication des etoffes, ils avoient trouvé le secret de la faire servir à leur musique, & d'en tirer les sons les plus doux, T. VI, 52 & suiv. (Voy. *Son*). La soie est aujourd'hui si commune en Chine, qu'il n'est pas jusqu'aux moindres soldats qui ne soient tout habillés de soie lorsqu'ils montent la garde, ou qu'ils font l'exercice, T. VII, 33. Les soieries sont

un objet de commerce à importer en Chine, T. VIII, 269. Les Chinois ont presque poussé jusqu'au luxe la maniere de teindre les soies, T. IX, 360.

So-keou, espece de petite-vérole: ce qu'il faut faire dans le cas où la figure des boutons indique que le virus vérolique a séjourné dans l'estomac, T. IV, 401.

Soldats, (les) sont mieux partagés en Chine, pour la paie, que dans bien d'autres pays, T. IV, 139. Ils doivent se prêter mutuellement du secours, avoir des egards & des attentions pour tout le monde, & travailler de concert dans toutes les choses qui regardent le service, T. VII, 22. Quels avantages ils retirent de cette conduite, *ibid.* De quelle maniere ils doivent se comporter dans les garnisons, pour eviter les querelles & les combats, 23 & suiv. Les logemens qu'ils y ont sont dans des lieux séparés du reste des habitans, & propres à les loger, eux, leurs femmes & leurs enfans, *ibid.* Ils doivent cultiver la terre, l'ensemencer & faire leurs moissons, 27 & suiv. Pourquoi on leur fait un devoir particulier des soins du labourage, 29, 30. Les soldats doivent se rendre habiles dans l'exercice de la fleche, tant à pied qu'à cheval, 30 & suiv. L'Etat est chargé de leur subsistance & y pourvoit avec soin, moitié en argent, moitié en riz, *ibid.* En tems de guerre ils sont défrayés jour par jour, & leurs femmes perçoivent une partie de la solde de leurs maris, 31. Leurs exercices ne sont pas fréquens, & ceux qui se trouvent en défaut aux revues, sont punis par le bâton ou par le fouet, *ibid.* Les soldats doivent user d'economie, 33 & suiv. Leur gourmandise, leur luxe, leur prodigalité, leurs emprunts fréquens, rendent ce précepte comme inutile, en Chine, 33, 34. Pourquoi ils doivent s'abstenir du vin & des liqueurs qui enivrent, 35 & suiv. Ils n'ont droit de porter les armes que lorsqu'ils sont en faction, 36. Dans quelles vues les soldats doivent eviter le jeu, 38 & suiv.: fuir les combats & les querelles, 41 & suiv. Un Général d'armée doit commencer par les récompenser libéralement, lorsqu'ils ont pris sur l'ennemi au-delà de dix chars, 67. Les premiers regards des soldats, leurs premieres actions, leur contenance à l'approche du combat, est pour le Général un présage assuré d'un bon ou d'un mauvais succès, & doivent le décider à livrer ou à retarder une bataille, 90. Un Général doit les aimer & les ménager avec discrétion, 106. Comment un Général peut connoître les soldats coupables ou capables de vols, de brigandages, de débauches, d'ivrognerie, de cabales, de paresse & d'oisiveté, 114, 115. Distributions qu'il leur faut faire, *ibid.* Danger qu'il y a de les faire jouir d'une trop grande abondance, *ibid.* A quelles conditions un Général d'armée doit accorder des congés aux soldats qui les demandent, 116. Avec quels soins & quel ménagement les soldats doivent être traités, *ibid.* Dangers inévitables que court une armée *composée de soldats lâches & timides*, quoique les Officiers soient vaillans & intrépides, 121. Ce qu'un Général d'armée doit faire pour egayer le cœur de ses soldats, pour les accoutumer au travail, & les y endurcir, 136. Avantages qui résultent des secours mutuels que se prêtent les soldats, compatriotes, alliés, & *même* les soldats vaincus, 137. Pourquoi il ne faut jamais souffrir que les soldats etrangers, dans le corps où ils sont incorporés, soient les plus forts, *ibid.* 138. D'où on tiroit les soldats en Chine, 151, 152, 171. Quelles qualités exigent de bons soldats, 179 &

suiv. Caractere des soldats des divers Royaumes de Chine, du tems du Général *Ou-tse*, 184 & suiv. Dans quelle circonstance & de quelle maniere un Général doit employer les soldats braves, ceux qui sont forts & robustes, ceux qui ont une agilité & une légéreté plus qu'ordinaires, & ceux qui sont d'une intrépidité à toute epreuve, 189 & suiv. Ce qui rend les soldats légers dans le combat, 196. Quels sont les deux points essentiels du gouvernement des soldats, 198. Comment on peut employer avec avantage les soldats de petite taille, ceux d'une haute taille, les soldats courageux, ceux qui sont d'une complexion foible, & ceux qui ont des lumieres & un jugement sain, 199. Un Général n'a plus ni parens ni ami à penser que ses soldats, 204. Quelle est la maniere la plus avantageuse de les armer, 250. En fermant toutes les voies de désertion à ses soldats, un Général doit les ouvrir aux soldats ennemis, 255. Précautions que doit prendre un Général pour lire dans le cœur de ses soldats, 274. Les soldats chinois ont toujours pendu à leur col un baillon qu'ils mettent dans les expéditions nocturnes, 283. Comment on peut eviter l'inconvénient, le jour d'une bataille, de faire prendre aux soldats le repas immédiatement avant le combat, & d'y mettre un intervalle de tems trop considérable, 285. De quelle utilité importante il est pour un Général d'armée, de faire faire, avec le plus grand soin, les habits, les armes, les casques, les cuirasses & les boucliers des soldats, 287. Pourquoi les soldats ne doivent jamais être instruits, ni de leur supériorité sur l'ennemi, ni de leur infériorité, 295. Figure & description des diverses manœuvres que les soldats chinois font dans leurs evolutions militaires, 322 & suiv. Les différens corps de soldats qui composent la milice chinoise sont la cavalerie, les Arbalêtriers, les Pertuisanniers, les *Scutati*, ou ceux qui sont armés du sabre & du bouclier, les Fusiliers, les Canonniers, & les Piquiers : leurs evolutions dans les exercices généraux, 333 & suiv. Figures, description & prix des armes, des habillemens & des instrumens qui sont à l'usage des soldats chinois, 360 & suiv. Dans quelles vues l'Empereur *Kang-hi* recommandoit d'endurcir les soldats à la peine & à la fatigue, en les exerçant sans cesse à l'art militaire, T. IX, 128, 129.

Solde, (la) est exactement payée aux soldats chinois à chaque saison & à chaque lune, T. VII, 27.

Soleil. La route du soleil est connue de tems immémorial chez les Chinois, T. II, 160. Ils ont su de même en calculer les eclipses, 164.

So-ling. Sa réponse à ceux qui lui demandoient pourquoi il avoit fait prêter vingt mille onces d'argent à douze petits Marchands, T. IV, 351.

Solons, (les soldats) sont regardés en Chine comme les meilleures troupes : quelle estime en faisoit l'Empereur *Kang-hi*, pour leur intrépidité & leur ardeur pour la guerre, T. I, 346. Sous quelle condition le pays des Solons, peu eloigné de celui des Mantchoux, s'attacha volontairement à la fortune de la Dynastie régnante, *ibid.*

Son, (le) est regardé par les Chinois comme un bruit isolé qui a un eclat conforme à la nature du corps qui le transmet, mais qui n'est soumis à la mesure & aux regles qui constituent le ton, que par les *lu*, T. VI, 27, 28. De tous tems les Chinois ont distingué huit sortes de sons, & ont pensé que pour les produire, la nature avoit formé huit especes de corps sonores, 29, 33. Ces huit sortes de corps sonores, sont la peau tannée des animaux, la pierre, le métal, la terre cuite, la soie,

le bois, le bambou, & la calebaſſe, 29. Par quels inſtrumens etoient rendus ces huit ſortes de ſons, 34 & ſuiv. Quels etoient les noms, les différens uſages, la forme & la groſſeur des tambours qui rendoient le ſon de la peau, 35 & ſuiv. (Voyez *Tambours*). Les Chinois ayant obſervé que parmi les différentes ſortes de pierres, il s'en trouvoit qui rendoient un ſon propre à la mélodie, ont inventé divers inſtrumens qui ont eu différens noms, & qu'on connoît aujourd'hui ſous le nom de *King;* figure, & uſage de ces inſtrumens propres à rendre le ſon de la pierre, 39 & ſuiv. (Voyez *Pierres ſonores*). Quelles ont eté, ſous les différentes Dynaſties, les principales eſpeces de cloches, & la méthode de les proportionner pour rendre le ſon du métal, 43 & ſuiv. (Voyez *Cloches*). Après quels eſſais les Chinois ſont venus à bout de faire des inſtrumens propres à rendre le ſon de la terre cuite, 49 & ſuiv. Juſqu'à quel regne on fait remonter l'origine du *Kin* & du *Chê*, inſtrumens propres à rendre le ſon de la ſoie, 52 & ſuiv. (Voyez *Kin* & *Chê*). Dans quelles vues les Chinois ont inventé les inſtrumens nommés *Tchou-ou* & *Tchoung-tou*, pour rendre le ſon du bois, 61 & ſuiv. (Voyez ces noms en particulier). Comment peu-à-peu on eſt venu à perfectionner les inſtrumens qui rendent le ſon du bambou, 63 & ſuiv. (Voyez *Koan-tſée*, *Yo*, *Ty* & *Tché*). Origine, figure & uſage allégorique de l'inſtrument propre à rendre le ſon de la calebaſſe, 78 & ſuiv. (Voyez *Pao*). Obſervations de l'Empereur *Kang-hi*, ſur la théorie du ſon, & ſur les impreſſions qu'il nous fait en nous portant dans l'eſprit les idées des autres toutes dévéloppées, T. IV, 460, 461.

Song, (la Dynaſtie des) rédige les anciennes pratiques des divers Tribunaux de l'Empire de Chine en matieres criminelles, T. IV, 423. Elle eſt anéantie par les hordes à demi barbares des *Mongoults*, fondateurs de la Dynaſtié des *Yuen*, *ibid.* Combien de tems elle avoit ſubſiſté, T. V, 52. Etat des lettres ſous cette Dynaſtie, T. VIII, 213. Elle s'eſt rendue célebre par le bon goût, & le luxe des jardins, 312, 313.

Songes. Il etoit défendu, en Chine, d'en parler dans les aſſemblées de famille, T. IV, 217. Idées des Chinois ſur les ſonges myſtérieux, T. IX, 375.

Sonnerat, (obſervations ſur l'ouvrage de M.) intitulé, *Voyage aux Indes Orientales & à la Chine;* & réfutations des erreurs qu'il a avancées au ſujet des révolutions arrivées dans l'Inde, depuis 1763, juſqu'à la priſe de Pondichéry, T. IX, 12; des etabliſſemens formés ſur les bords du Gange, par les Anglois & les François, 13, 14; de l'adminiſtration du Conſeil ſuprême de Calcutta, & du nom de Calcutta, 15, 16; de la guerre de Mahé, 16, 17; de l'etat de Pondichéry, 17 & ſuiv.; & des monnoies de l'Inde, 19, 20.

Sonom, Roi des *Miao-tſée*, T. III, 393. Sa réſiſtance contre les efforts des troupes chinoiſes, 394. *Lo-ou-ouei*, ſa Capitale, *eſt priſe par Akoui*, 394. Il ſe ſauve dans *Karaï*, derniere place forte de ſes Etats, 395. Il eſt aſſiégé & pris, 396, 397. Il eſt conduit à *Pé-king* avec toute ſa famille, & y eſt condamné à mort, avec tous ſes proches, dans une cérémonie ordonnée à ce ſujet, & appellée, *Hien-feou*, 398, 399 & ſuiv. (Voyez *Hien-feou*).

Sorciers: il etoit défendu, en Chine, d'en parler dans les aſſemblées de famille, T. IV, 217.

Sorts. (conſulter les) Ce qu'on entend en Chine par *conſulter les ſorts*, T. VII, 172.

So-tchun, eſpece de petite-vérole qui eſt

sur les levres; de quelle nature doivent être les grains pour qu'elle soit moins dangereuse, T. IV, 401. Dans quel cas il n'y a plus de remede, *ibid.*

So-tsoung, fils de *Ming-ti*, entreprend de reconquérir l'Empire à son pere, & en vient à bout, T. IV, 255.

Sou-ché, célebre Lettré chinois: par quelles vertus il se distingue dès l'âge de dix ans, T. X, 70. Après avoir reçu la premiere education dans la maison paternelle, il est envoyé aux ecoles publiques, où il se distingue en tout, 71. Il se fait une réputation brillante par son eloquence, *ibid.* L'Empereur se propose de l'elever à de grands emplois: son Ministre s'y oppose, & *Sou-ché* n'obtient qu'un Mandarinat dans le Tribunal des Savans, 71, 72. Il s'eleve avec force contre le bouleversement des usages, & contre le gouvernement de l'Empire, 72 & suiv. Le Ministre l'eloigne de la Cour, 74. *Sou-ché* s'acquitte de son nouvel emploi avec le même zele & la même rigidité, 74, 75. Dégoûté de voir ses représentations inutiles, il demande la permission de se retirer & l'obtient, 76. Traits de fermeté par lesquels il se distingue dans les divers Gouvernemens qui lui furent donnés ensuite, 76 & suiv. Il fait à l'Empereur les représentations les plus vives sur les inconvéniens qui résultoient des nouveaux etablissemens qu'il autorisoit tous les jours, 79. Ses ennemis en profitent pour le perdre, 80 & suiv. Deux de ses amis prennent sa défense, & obtiennent son elargissement, 84. *Sou-ché* se réduit au genre d'habillement d'un homme de la lie du peuple, *ibid.* Ses occupations littéraires pendant le tems de son exil, *ibid.* Il est proposé par l'Empereur *Chen-tsoung* pour rédiger les Mémoires historiques de la Dynastie régnante, & ses ennemis rendent vains les projets de l'Empereur, 85. Il est chargé malgré eux de ce travail, 86. Il vient se présenter devant l'Empereur en allant dans le lieu qui lui etoit assigné pour son travail, *ibid.* L'accueil favorable qu'il reçoit, réveille son zele pour les représentations sur les vices du gouvernement, 87. Le Ministre lui impose silence, 88. *Sou-ché* se livre entierement à son travail sur l'histoire, 88, 89. Il est rappellé à la Cour, & placé par degrés auprès du Souverain, dont il devient le maître préféré, par sa maniere d'enseigner, & par sa sincérité, 90, 91. Distinction particuliere dont l'honoroit l'Impératrice régente, 92, 93. La mort de cette Princesse cause sa disgrace, 94. Malgré les services que *Sou-ché* venoit de rendre dans le pays de *Hang-tcheou*, on le fait venir à la Cour pour se justifier d'un crime au premier chef dont on l'avoit accusé, 94 & suiv. Il se justifie; & après avoir eté balotté de dignités en dignités par ses ennemis, il est envoyé en exil, où il meurt comblé de gloire, 100 & suiv. Son eloge, & l'indication des ouvrages qui lui ont acquis l'immortalité, 105 & suiv. Son eloge par *Hoang-ting-kien*, 109.

Soui, (la Dynastie des) commence à l'an de J. C. 589: sous cette Dynastie l'Empire est réuni sous un seul Souverain, T. II, 303. Précis des ouvrages & de la vie des Auteurs qui ont ecrit sur l'histoire pendant le regne de cette Dynastie, 303 & suiv. Combien elle subsista, T. V, 52.

Soui-ouen-ti, Empereur de Chine, T. III, 154. En vertu de son titre de *Comte de Soui*, il est employé souvent au cérémonial de la Cour, *ibid.* Son exactitude à remplir ses devoirs, qui egaloit sa gravité, excite contre lui l'envie des Courtisans qui en conçoivent de l'ombrage & le desservent auprès de l'Empereur, 155. Il rompt toutes leurs mesures contre lui en devenant beau-pere de l'Empereur, 156. Sa fille a un fils, & est déclarée Impératrice; le Comté de *Soui* est erigé en Principauté, & *Soui-ouen-ti* nommé premier Ministre, *ibid.* La sagesse avec

laquelle il rend la justice & regle toutes les affaires, lui concilie l'estime universelle, & lui gagne tous les cœurs que l'Empereur perdoit chaque jour par ses débauches & ses cruautés, 156, 157. Après bien des intrigues & des cabales, la mort de *Soui-ouen-ti* est résolue, *ibid.* On choisit la voie de la trahison comme la plus courte & la plus sûre, *ibid.* Les circonstances tournent contre les traîtres, l'Empereur meurt, & *Soui-ouen-ti* joint à toutes ses dignités l'inspection générale sur toutes les branches du gouvernement; son petit-fils est déclaré Empereur sous la régence de l'Impératrice, 158. Les Princes du sang envieux de son elévation, projettent une seconde fois de l'assassiner; un d'entre eux nommé *Yu-ouen-tchao*, l'invite à un repas à cet effet, 159. *Soui-ouen-ti* echappe au danger qui le menaçoit par la bravoure & la fidélité du seul officier qui l'accompagnoit, *ibid.* & suiv. Ces complots répétés, font naître à *Soui-ouen-ti* l'envie de faire le dernier pas pour arriver à la souveraineté, afin d'agir plus efficacement contre ses ennemis acharnés à sa perte, 160 & suiv. La Régente & le jeune Empereur abdiquent, *ibid.* Le premier acte d'autorité de *Soui-ouen-ti*, est l'extinction totale de la famille des *Tcheou*, 162. N'ayant plus rien à craindre, il met tous ses soins à bien gouverner ses Etats, & à rendre ses Sujets heureux: il réforme les loix, fait revivre les anciens rites, & travaille au recouvrement des livres, *ibid.* Exemple frappant de sa scrupuleuse observation des anciens rites, 162, 163. Il réforme & interdit l'abus des titres pompeux, des termes flatteurs, & du style plein d'affectation qui prévaloit de son tems, 164 & suiv. Il exécute le grand dessein qu'il avoit formé de réunir toute la Chine sous le pouvoir d'un seul Souverain, & prouve l'habileté de sa politique, la justesse de ses vues, & la sagesse de sa conduite dans l'exécution d'un si grand projet, 166 & suiv. Il réussit, 168. L'Empereur *Heou-tchou*, son rival, est pris avec toute sa famille, *ibid.* *Soui-ouen-ti* le traite avec les plus grands egards, & adoucit l'infortune de ce Prince, *ibid.* Tout l'Empire de Chine se trouvant enfin réuni sous sa domination, il met tous ses soins à lui rendre l'ancienne forme de son gouvernement, fait un nouveau Code, réforme l'astronomie, la musique, les cérémonies, les Tribunaux, rétablit les cérémonies aux ancêtres, & leur bâtit des salles à ses frais, 168, 169. Il regle l'ordre des conditions, supprime les colleges, à l'exception de celui de la Capitale, & fixe le nombre & la condition de ceux qui devoient y être admis, 170. Sa réponse aux suppliques & aux placets des Lettrés alarmés de ses dispositions à leur egard, 171. Beau trait de sa modération & de sa grandeur d'ame, 172 & suiv. Il doit à ces deux vertus l'autorité absolue qu'il exerçoit dans tout l'Empire de Chine, 173. Des intrigues domestiques viennent empoisonner le bonheur de ses jours, *ibid.* *Yang-koang*, le second de ses fils, outré de voir entre le trône & lui, une barriere insurmontable dans la personne de son frere aîné, emploie contre lui les armes de la plus noire calomnie, 174. *Soui-ouen-ti*, naturellement soupçonneux, fait epier son fils aîné déclaré le Prince héritier, 175. Les espions dévoués à *Yang-koang*, aigrissent de plus en plus l'esprit de l'Empereur contre le jeune Prince qui se voit bientôt déchu de tous ses droits, *ibid.* L'Empereur se repent de sa foiblesse, & finit par en être la victime: il meurt quelque tems après; & on le croit etranglé par *Yang-koang*, *ibid.*, 176. Son regne fut de vingt-quatre ans; il mourut à l'âge de soixante-quatre, l'an 604 de notre ere vulgaire, 177.

Soui-yang-ti, Empereur de Chine. Il donne un Edit pour soulager par des secours abondans, en riz, les peuples des provinces du *Ho-nan* & du *Chan-tong* qui avoient eté inondées, & dont toute la récolte etoit perdue, T. V, 232. Cette marque d'attention & de bienveillance d'un Souverain bien intentionné, ne sert qu'à précipiter sa chûte, 233 & suiv. Fin de son regne, *ibid.*

Soulsanga, Inspecteur des mines, en Chine, est mis à contribution par *Ly-che-yao*, T. IX, 43.

Soung. La Dynastie des *Soung* a commencé l'an de J. C. 960, & a fini l'an 1279, T. II, 309. Cette Dynastie, la plus féconde en hommes de lettres, en offre un grand nombre parmi ceux qui se sont attachés à l'histoire : précis des ouvrages & de la vie de ces derniers, *ibid.* & suiv. Quel etoit l'etat de la Chine, quand la Dynastie des *Soung* monta sur le trône, T. VIII, 3. Elle est la vingtieme de celles qui ont occupé le trône de Chine, 35. Il y a deux Dynasties du nom de *Soung*, la grande & la petite, *ibid.* Combien la petite Dynastie a donné d'Empereurs, *ibid.* Par quelle Dynastie, la grande Dynastie des *Soung* fut remplacée après avoir donné dix-huit Empereurs, *ibid.*

Soung-fei-ti, Empereur, regardé à la fois comme le Caligula & le Néron de la Chine, T. III, 118. Quoique âgé seulement de quinze ans, il remplit toute la Cour & même tout l'Empire de carnage & d'horreur; & sous le prétexte qu'on pouvoit attenter à sa vie, ou à son autorité, il fait massacrer devant lui son Précepteur, *ibid.* Deux de ses premiers Ministres, avec tous leurs enfans & leurs freres sont egorgés; ses oncles, ses freres, ses cousins, & tous ceux qui lui etoient alliés, sont mis à mort; & par faveur il envoie un breuvage empoisonné à son troisieme frere, nommé *Lieou-tse-hiun*, 119. Un Lettré sauve ce malheureux Prince, publie un manifeste contre les cruautés de l'Empereur, & la sédition eclate dans tout l'Empire, 120. *Soung-fei-ti* entreprend de l'appaiser; il est assassiné par un Eunuque, 121. Sa mémoire est tellement en exécration pour le nombre des crimes qu'il a commis pendant l'espace de moins d'un an qu'il fut sur le trône, que bien des Historiens le retranchent du nombre des Empereurs, 122. Sa mort arrive l'an de J. C. 464, & n'est vengée par personne, *ibid.*

Soung-king, Lettré chinois, T. V, 380. Son emploi de Mandarin ne l'empêche point de s'occuper de la littérature, 380. Il doit à son premier ouvrage le commencement de sa fortune, 380. Il est appellé à la Cour, & elevé au Ministere, 381. Par quelles vertus il s'y distingue, *ibid.* De quels etablissemens sages la Capitale lui fut redevable, *ibid.* Son caractere fait des mécontens, & l'Empereur lui conseille de se retirer, 382.

Soung-king, pierre sonore isolée, qui etoit un des instrumens des anciens Chinois, T. VI, 42. Forme & dimensions de cet instrument, 222.

Soung-kin-kang, Général d'armée de *Lieou-ou-tcheou*; il est victime, comme son maître, de la politique cruelle des Tartares *Tou-kiué*, T. V, 94.

Soung-ou-ti, Empereur de Chine, T. III, 112. Sa taille majestueuse, son attention exacte à remplir tous ses devoirs, & ses vertus guerrieres le distinguent de bonne-heure : il est nommé Prince de *Soung*, 113. Le succès de ses armes se ralentit par la mauvaise conduite des Ministres; il s'en venge sur l'Empereur, le fait etrangler par les Eunuques, propose le frère du mort pour successeur, & s'en défait encore par le poison, quoique celui-ci eût volontairement abdiqué, 113, 114. Ces

deux crimes obscurcissent la gloire & la réputation dont il eût pu jouir par les qualités qu'il possédoit, soit qu'il fût à la tête des armées, soit qu'il formât des plans d'administration, soit qu'il fallût donner à ses sujets des exemples d'économie, de générosité & de bienfaisance, 115. Il meurt après deux ans de regne, âgé de soixante-sept ans, vers l'an de J. C. 422. Il est le Fondateur de la premiere des cinq petites Dynasties antérieures nommées *Tsien-ou-tay*, 115.

Soung-tay-tsou, premier Empereur & Fondateur de la Dynastie des *Soung*, T. VIII, 3 & suiv. (Voyez *Tchao-koang-yng*).

Sou-ou, le même que *Sou-tsée-king*. (Voy. *Sou-tsée-king*).

Sou-ouei-tao, Grand de l'Empire, & homme de lettres, le premier auteur de la fortune de *Soung-king*, T. V, 380.

Sourvin, Roi des *Miao-tsée*, est entraîné presque malgré lui dans la guerre contre les Chinois, T. III, 414. Il donne un asyle dans ses Etats au Roi *Seng-ko-sang*, poursuivi par l'armée chinoise, *ibid.* Après avoir fait les derniers efforts pour conserver sa Capitale, il l'abandonne secrétement pour chercher un autre asyle, 416. Il remporte quelques avantages sur les Chinois, *ibid.* Il se retire dans *Karaï*, résolu de s'y ensevelir sous les ruines, 416, 417. Il se rend enfin à discrétion avec toute sa famille, 417. Il est amené à *Pé-king* où il tombe malade, *ibid.* On le flatte, & il se rétablit, *ibid.* Il est amené en cérémonie devant l'Empereur, avec ses frères & son grand Général, 421. Après avoir subi des questions rigoureuses, & avoir avoué des crimes atroces, *Sourvin* & ses compagnons sont menés au supplice, & exécutés comme rebelles, 422.

Sou-tcheou, ville de Chine, où la Bibliographie est très-florissante, T. I, 16. Les Imprimeurs y sont plus accommodans que dans tout le reste de l'Empire, *ibid.* A quoi l'on peut imputer l'état florissant des Lettres dans cette ville, & le commerce considérable qui s'y fait en Livres, Poésies, Brochures, Romans & Feuilles Littéraires, 16, 17. *Sou-tcheou*, selon M. Bourgeois, est regardé par les Chinois comme le paradis sur la terre, T. VIII, 298. *Sée-ma-koang* est nommé Gouverneur de cette ville, T. X, 6.

Sou-tchou, espece de cordon de grains de différentes matieres, que les Lamas & les Mandarins, en Chine, portent par distinction, comme en France les cordons bleus, &c. T. IX, 447.

Sou-ting-fang, Général chinois : il se rend maître de sept Hordes de Tartares qui composoient les Etats de *Pé-tsi*, détruit leur Capitale, prend un nombre considérable de villes, & se saisit de leur Roi qu'il envoie, enchaîné à la Cour de *Ou-heou*, T. V, 277.

Sou-toung-koué, fils de *Sou-ou* : l'Empereur *Tchoung-tsoung* fait partir un Mandarin pour faire les perquisitions les plus exactes chez les Tartares *Hioung-nou*, & tâcher de le découvrir, s'il vivoit encore, T. III, 357. Le Mandarin le trouve, le rachete, & obtient la permission de l'emmener en Chine, où il est reçu avec toutes sortes de distinctions, *ibid.* L'Empereur lui fait une maison, lui assigne des revenus, & l'eleve au Mandarinat de guerre, *ibid.*

Sou-tsée-king ou *Sou-ou*, Ministre d'Etat sous le regne de *Hiao-ou-ti*, T. III, 317. Il est mis à tête de l'Ambassade envoyée aux Tartares *Hioung-nou*, 319. Le Roi des Tartares, *Kiu-ti-heou*, lui fait faire des offres avantageuses pour l'attacher à son service ; *Sou-ou* les refuse, 319, 320. Il apprend une conspiration formée par un des Ambas-

ſadeurs, & veut ſe donner la mort juſqu'à deux fois, 321. Il eſt juſtifié du crime de complice de la conſpiration, & reçoit de nouvelles marques de l'eſtime & de la faveur de *Kiu-ti-heou*, 322 & ſuiv. Ce Prince le fait ſolliciter de nouveau pour qu'il ſe fixe en Tartarie, 325. *Sou-ou*, pour prix de ſes refus, eſt condamné à être jetté dans une foſſe profonde pour y mourir de faim, 326. On l'en fait ſortir pour l'envoyer ſur les bords de la mer garder des troupeaux, 328. Vie malheureuſe qu'il y mene, 329. Il trouve quelques adouciſſemens, 330 & ſuiv. Ses ennemis l'en privent, 332. On fait de nouvelles tentatives pour ebranler ſa fidélité, elles ne réuſſiſſent pas, 332 & 333. L'Empereur de la Chine arme pour lui contre les Tartares, 334. Le Général de ſes troupes eſt fait priſonnier par le Roi des Tartares, 336. On l'emploie même pour ſéduire *Sou-ou*, 337. *Sou-ou* demeure inébranlable, 339 & ſuiv. Il apprend la mort de l'Empereur ſon maître, & ne ſe croit pas pour cela dégagé de la fidélité qu'il devoit à ſa patrie, 340. Il eſt réclamé par *Tchao-ti*, 341. Le Roi tartare le fait paſſer pour mort, *ibid.* Le dernier effort pour le ſéduire ayant eté fait, & n'ayant pas réuſſi, il eſt renvoyé en Chine, 343. Son arrivée devient une eſpece de fête publique, *ibid.* L'Empereur le reçoit en pompe & le comble d'honneurs, 344, 345. Il eſſuie de nouveaux revers & perd tous ſes emplois, 346, 347; il eſt rappellé au Conſeil ſix ans après, 348. Sageſſe de ſes conſeils pour le choix d'un Empereur, 348 & ſuiv. Il recouvre toutes ſes dignités, 354. Bienfaits ſignalés de l'Empereur envers lui : ils s'etendent même juſques ſur un fils que *Sou-ou* avoit eu d'une femme tartare, 355 & ſuiv. Il coule le reſte de ſa vie au ſein du bonheur, & ſa mort donne à l'Empereur l'occaſion de manifeſter l'eſtime & l'amitié dont il honoroit ce fidele Miniſtre, 357 & ſuiv.

Sou-tſoung, fils de l'Empereur *Hiuen-tſoung*; il monte ſur le Trône de Chine à la place de ſon pere qui abdique en ſa faveur, T. V, 374. Il diſſipe en peu de tems le parti des rebelles qui menaçoient la Dynaſtie régnante d'une chûte prochaine, *ibid.* Il fait revenir ſon pere lorſque la tranquillité fut rétablie, & a pour lui tous les egards dignes de ſon rang & de la piété filiale, *ibid.* Il meurt la même année que ſon pere, l'an de J. C. 763, *ibid.* Quel accueil ce Prince fit au Poëte *Tou-fou*, qui s'etoit réfugié à ſa Cour après s'être echappé des mains des Tartares, 389. Il le fait un de ſes Cenſeurs, & *Tou-fou* s'acquitte des devoirs de ſa charge en homme au-deſſus de toute crainte, *ibid.* & 390. *Sou-tſoung* s'offenſe enfin de la maniere trop libre dont le Cenſeur s'exprimoit dans ſes remontrances, & dans un mouvement d'indignation il ordonne de le livrer au Tribunal des crimes, 390. Il révoque l'ordre, & donne à ce Cenſeur indiſcret un emploi honorable qui l'eloignoit de la Cour, 390, 391.

Souverain. Quelle eſt la progreſſion naturelle des impreſſions que la vertu d'un Souverain fait ſur le cœur de ſes Sujets, T. IV, 51. Les Peuples aiment naturellement leur Souverain; ce qu'ils exigent cependant pour tourner leurs cœurs vers lui, 51, 52. De quelle importance il eſt pour un Souverain de ne point enfreindre le premier les loix & les ordonnances qu'il veut tenir en vigueur, T. IX, 97; de ne pas montrer, dans certaines circonſtances, trop de crainte & de méfiance, 99, 100. Quels moyens l'Empereur *Kang-hi* indique à un Souverain pour procurer à l'Etat la tranquillité, & pour le faire jouir eternellement de la paix, 213.

Souveraineté: (la) quelle en a eté l'origine,

T. IV, 47. Comment elle s'etendit & fut fixée dans une seule famille, *ibid.*

Souverains de Chine. (les anciens) Leur conduite à l'egard des Vassaux rebelles, T. VII, 235 & suiv.

Sou-yuen, fils de *Sou-ou*, se laisse corrompre par le Prince de *Yen* qui vouloit faire valoir, par les armes, son droit au Trône, T. III, 346. Il est découvert & puni de mort, & son pere est privé de ses emplois, 346, 347.

So-yen, espece de petite-vérole qui entoure les yeux, T. IV, 401. A quoi l'on connoît que la force du virus est très-grande & agit sur l'estomac, *ibid.*

Sphere céleste: il y a plus de mille ans que l'Empereur de Chine reçut une que l'eau faisoit mouvoir, T. IX, 361.

Statues, (les) sont très-rares en Chine : le Gouvernement actuel tient encore au préjugé de l'antiquité à ce sujet, T. II, 460. Quelles sont les deux statues proprement statues qu'on connoisse en Chine, *ibid.* (Voyez *Sculpture*).

Styles. Il y a autant de styles différens, dans la langue chinoise, qu'il y a d'especes d'eloquence, T. VIII, 249. Les principaux sont le style onctueux & insinuant, le style aigre & caustique, le style mou & voluptueux, le style coulant & naturel, le style diffus & epanoui, le style vif & dégagé, le style plein & moëlleux, le style clair & lumineux, *&c.*, 250. Chaque Dynastie a eu un style particulier, 263, 264.

Succession à l'Empire en Chine, (la) a eté de tout tems réglée, pour l'avantage réel de l'Etat, du peuple & de la famille régnante, T. VI, 336. Ordre de cette succession, *ibid.* 1°. Le fils succede au pere; 2°. ce doit être le fils d'une premiere & légitime epouse qui ait eu le titre d'Impératrice; 3°. l'aîné a, de droit, la préférence sur les autres; 4°. au défaut des fils nés de l'Impératrice, les autres succedent par préséance d'âge; 5°. si le Prince héritier est jugé indigne du Trône, le pere peut l'en exclure & nommer un autre pour son successeur : dans ce cas il doit faire ce choix de prédilection durant sa vie, & le faire ratifier par les Censeurs, les Tribunaux & les Grands, 336, 337.

Suen-ti, Empereur de Chine : il rétablit les emplois de Censeurs de l'Empire qu'on avoit supprimés, T. V, 51.

Suicide, (le) se commettoit en Chine, du tems de Confucius, par des personnes qui ne vouloient pas survivre aux morts, qu'elles pleuroient, T. IV, 75. Abus que ce faux zele entraîna par la suite, *ibid.* Pourquoi Confucius se contenta de prendre occasion de la douleur de la piété filiale, pour proscrire le suicide comme un attentat contre la nature & une frénésie barbare, ridicule & insensée, *ibid.* Le suicide est très-commun en Chine, & les femmes, à cet egard, sont d'un courage & d'une intrépidité qui font frémir d'horreur, 437. Précautions qu'on prend pour leur ôter le moyen de se défaire, *ibid.*, 438. Le préjugé public, en Chine, a attaché une espece de magnanimité & d'héroïsme à attenter sur soi-même pour se venger d'un ennemi dont on ne peut se défaire, 439, 440, & T. VII, 37.

Sujets. Quels sont réciproquement les devoirs d'un Souverain envers les Sujets, & des Sujets envers le Souverain, T. VII, 244 & suiv.

Sun, poids de Chine, T. IV, 308.

Sun-ché, Impératrice de Chine, epouse de l'Empereur *Tay-tsoung* ; ce Prince la fait reconnoître avec les cérémonies accoutumées, T. V, 127. Son caractere & son esprit, la rendent digne de son epoux, *ibid.* Par un trait de présence d'esprit admirable, elle arrête l'Empereur qui alloit commettre une faute presque irréparable en renvoyant un de ses Ministres qui le contrarioit souvent avec trop de zele,

151, 152. Sa mort afflige beaucoup l'Empereur, qui lui fait rendre de grands honneurs, & lui fait élever des monumens qui puissent rendre sa mémoire immortelle, 153. Ce qui porte à croire que *Sun-ché* eut quelques notions du christianisme, *ibid.*

Sun-hio. Ce qu'il dit au sujet de l'espece de fanatisme qui avoit animé quelques Philosophes contre la doctrine de la piété filiale, T. IV, 58.

Sun-ou, Guerrier célebre en Chine: quels honneurs on rendit à sa mémoire sous *Hiuen-tsoung*, T. V, 367.

Sun-tse, Général d'armée dans le Royaume de *Ou*, l'homme le plus versé qu'il y ait eu dans l'art militaire, en Chine, & dont les talens pour former les troupes & entretenir la discipline militaire sont encore en grande réputation chez les Chinois, T. VII, 47. Exemple frappant de la sévérité avec laquelle il faisoit observer la discipline militaire, 49. Elle cause d'abord sa disgrace; il est rappellé, 55. Dans son ouvrage sur l'art militaire, composé de treize articles, *Sun-tse* traite d'abord des fondemens de l'art militaire, qui sont, pour les gens de guerre, de ne jamais perdre de vue la doctrine, le ciel, la terre, le Général & la discipline, 57 & suiv. Il indique la conduite qu'il faut tenir vis-à-vis des ennemis plus forts & plus puissans que soi, & celle qu'exige le gouvernement des troupes, relativement à l'exercice & aux provisions qui leur sont nécessaires, 62. Dans le second article, qui a pour titre des commencemens de la campagne, & où *Sun-tse* fait dépendre le bonheur & la gloire d'un Royaume, de l'habileté & de la conduite d'un Général, ce guerrier recommande de ne pas tenir trop long-tems les troupes en campagne, de chercher à faire subsister son armée aux dépens de l'ennemi, de récompenser libéralement les soldats qui auront fait quelque prise sur l'ennemi, de bien traiter les prisonniers, & de tirer parti de leurs services avec des défiances convenables, 63 & suiv. Les principales maximes dont un Général d'armée doit se pénétrer, selon *Sun-tse*, avant de vouloir forcer des villes, ou gagner des batailles, sont de conserver les possessions & tous les droits de son Souverain, & de ne les aggrandir en empiétant sur les ennemis, que quand il y est forcé; de veiller au repos des villes de son pays, sans se faire une obligation de troubler celui des villes ennemies; de mettre à couvert tous les villages des alliés & amis, & de ne faire des irruptions sur les villages ennemis que par nécessité, 69 & suiv. Préceptes qu'il donne pour être victorieux sans donner des batailles, pour réduire une place assiégée, pour attaquer un ennemi dans différentes situations critiques ou avantageuses, pour eviter à la tête des armées bien des fautes qui portent un grand préjudice à l'Etat, & pour réunir les cinq choses principales qui contribuent aux succès d'un Général d'armée, 70 & suiv. Dans le quatrieme & le cinquieme article, *Sun-tse* parle de la sage prévoyance des anciens, avant d'entreprendre une guerre, & de leur prudence en campagne, 76 & suiv.; de la nécessité, pour un Général, de connoître les mesures & les regles du calcul, 79, 80; de savoir les noms de tous les Officiers, tant généraux que subalternes, 80; d'eviter une présomptueuse sécurité, 82; de rendre sa puissance formidable, & de conserver le sang-froid dans tout, même dans les surprises, *ibid.* & suiv.; de saisir l'art de faire mouvoir à son gré les ennemis, 83, 84. Dans le sixieme & le septieme article, *Sun-tse* considere le choix d'un lieu de campement comme une des choses les plus essentielles à faire avant le combat, 85; il prescrit au Général de

s'en occuper lui-même, & lui révele toutes les ruses & toutes les ressources qu'il peut employer contre un ennemi qui est campé près de lui, qu'il veut eloigner ou attirer, qu'il poursuit ou dont il est poursuivi, & avec lequel enfin il engage le combat, 85 & suiv. De quelle importance il regarde les soins d'applanir les difficultés qui s'opposent à des campemens avantageux; d'en eloigner l'ennemi; d'eviter les petites actions, & encore plus une action générale, si l'on n'est assuré d'une victoire complette; de brusquer une attaque, les troupes même etant fatiguées de la marche, lorsqu'on est informé du désordre des ennemis; de prendre une connoissance exacte de tout ce qui avoisine une armée; de maintenir à propos la tranquillité, ou d'exciter du bruit dans son camp; d'instruire les troupes des signaux de jour & de nuit, & de profiter de l'ardeur des soldats & de la température de l'air, 92 & suiv. Dans le huitieme article, *Sun-tse* définit & explique les neuf changemens ou les neuf circonstances principales qui doivent engager un Général à changer la contenance ou la position de son armée; à changer de situation, à aller ou à revenir, à attaquer ou à défendre, à agir ou à se tenir en repos, 99 & suiv. Il indique les principaux artifices qu'on peut employer à propos pour tromper l'ennemi, & les moyens d'eviter les pieges qu'il tend, 103. Il prévient contre cinq sortes de dangers d'autant plus à redouter, qu'ils paroissent moins à craindre, & qui sont des ecueils contre lesquels la prudence & la bravoure echouent plus d'une fois, le premier, une trop grande ardeur à affronter la mort; le second, une trop grande attention à conserver ses jours; le troisieme, une colere précipitée; le quatrieme, un point d'honneur mal entendu; le cinquieme, une trop grande complaisance ou une compassion trop tendre pour le soldat, 104 & suiv. Dans le neuvieme article, *Sun-tse* réduit à quatre points principaux les différentes situations d'une armée, dans le voisinage d'une montagne, auprès de quelque riviere, dans des lieux glissans & humides, marécageux & mal-sains, en plaine, dans des lieux unis & secs, & il prescrit la conduite qu'il y faut tenir, 107 & suiv. Quels sont, suivant le même Général, les indices généraux & particuliers dont un Général d'armée doit profiter, pour savoir la position des ennemis, pour faire avorter leurs projets, pour mettre son armée à couvert de toute surprise, & pour connoître à fond ses soldats & prévenir les vols, les brigandages, la débauche, les cabales & l'oisiveté, 111 & suiv. Le dixieme article roule sur la connoissance du terrein qu'un Général doit se procurer avec un soin exact, & sur les différentes façons dont il peut tromper & être trompé, qui sont au nombre de six, quant aux principales; la marche des troupes, leurs différens arrangemens, leur position dans des lieux bourbeux, leur désordre, leur dépérissement & leur fuite, 117 & suiv. Le onzieme article sert à détailler les *neuf sortes de lieux qui peuvent être* à l'avantage ou au *détriment* de l'une ou de l'autre armée; ces lieux sont les lieux de division ou de dispersion, les lieux légers, les lieux qui peuvent être disputés, les lieux de réunion, les lieux pleins & unis, les lieux à plusieurs issues, les lieux graves & importans, les lieux gâtés ou détruits, & les lieux de mort, 127 & *suiv.* (Voy. *Lieux*). Comment un général doit agir dans ces différens lieux selon les circonstances, *ibid.* Dans ce même article, *Sun-tse* propose le plan qu'un Général doit suivre dans le cas où il fait la guerre dans son pays, ou bien dans le

pays ennemi, 133 & suiv.; lorsque ses troupes marquent de l'abbattement & de la douleur, 136; lorsqu'il y a des etrangers incorporés dans son armée, 137; lorsque son armée est inférieure à celle des ennemis, 138 & suiv. Les deux derniers articles offrent un précis des cinq manieres de combattre par le feu, qui consistent à brûler les hommes, ou les provisions, ou les bagages, ou les magasins, ou tout l'attirail de guerre, & des divers moyens d'employer les dissensions & de mettre la discorde parmi les ennemis, & de savoir tirer parti des espions, 151 & suiv. Méthode de *Sun-tse* pour l'arrangement des troupes & leurs evolutions, T. VIII, 333 & suiv. Figure de l'ordre de bataille de son invention, à l'imitation des figures *Hotou* & *Lo-chou*, 347.

Superstitions des Chinois. On a cru de toute antiquité, en Chine, qu'il y avoit de bons & de mauvais esprits, T. I, 468. Dès le tems même de Confucius, le culte superstitieux des esprits avoit altéré l'ancienne doctrine, *ibid.* Croyance superstitieuse de *Fou-hi*, sur le *Hotou* & le *Lo-chou*, T. II, 54 & suiv. (Voyez *Ho-tou* & *Lo-chou*). A qui M. Paw attribue les idées superstitieuses que *les Chinois ont sur un jardin de délices où ils mettent, les uns un arbre, & les autres une fontaine de vie; ceux-ci un agaric & ceux-là une plante qui avoit la vertu de prolonger la vie*, 494, 495. *Tchoan-hiu* abolit le culte superstitieux des Chinois, T. III, 14. A quelle occasion *Ouen-ouang* consulta les sorts en supputant par les *Koua*, 29. L'Empereur *Ouen-ti* se laisse séduire par les prestiges d'un nommé *Sin-ouen-ping*, 69. A quelle occasion les courtisans, ennemis du Philosophe *Yen-tsee-ling*, eurent recours aux voies de la superstition, & firent parler les astres pour le perdre dans l'esprit de l'Empereur, 94. Croyance superstitieuse de l'Empereur *Soung-fei-ti*, aux esprits vengeurs, aux ombres des morts, & aux prestiges magiques des Bonzes, 121. L'Empereur *Yang-kien* jette les fondemens d'une nouvelle Capitale de l'Empire du Nord, dans un lieu dont l'aspect avoit eté trouvé de bon augure par les Astrologues qui y avoient eté envoyés pour en tirer l'horoscope, 163. Quel est le nombre que les Astrologues assignent à Mercure, ou la planete de l'eau, & que les Arithmomanciens fixent, lorsqu'ils pronostiquent les evénemens par le calcul, 234. Traits de superstition de l'Empereur *Tsin-ché-hoang-ti*, 238, 253, 285 & suiv. La superstition portoit, du tems de Confucius, les Chinois au suicide, T. IV, 75. Idées superstitieuses des Chinois, même des Lettrés, par rapport aux funérailles, 290. Les superstitions de l'astrologie & de l'idolâtrie, nuisent en Chine aux succès de la médecine, 396. Jusqu'à quel point la superstition aveugle la secte des Bonzes *Tao-sée* dans leurs pratiques de religion, & principalement dans la théorie & la pratique du *Cong-fou*, 441 & suiv. (Voyez *Cong-fou* & *Sectes*). Culte superstitieux des différentes sectes de Chine, les *Tao-sée*, les *Juifs*, les *Bonzes*, les *Lamas*, la secte de *Ju-kian* & les Mahométans, T. V, 53 & *suiv.* Traits de la vie de l'Empereur *Tay-tsoung*, qui montrent combien ce Prince etoit au-dessus des idées superstitieuses qu'avoient ses courtisans, T. V, 138. Opinion de *Sun-tse*, sur l'emploi qu'un Général d'armée doit faire des Devins & des Astrologues, T. VII, 135. L'Inspection de la tortue, donne matiere, en Chine, à une foule de superstitions, 172. Ce que l'Empereur *Kang-hi* disoit de l'esprit des ancêtres que les Tartares honorent dans leurs sacrifices, T. IX, 175. Idées superstitieuses de ce Prince par rapport aux

choses blanches & claires, 182. Quel jugement il portoit des ecoles du *Tze-ping*, du *Lu-gen*, du *Tzi-men*, & autres semblables, qui sont des etablissemens modernes de divination & de superstition, 198, 199. A quoi se réduisent les pratiques superstitieuses de ces trois ecoles, *ibid.*, (note 1). Selon l'Empereur *Kang-hi*, il est indispensable de choisir un tems, un jour & une heure propices pour le cérémonial, dans certaines occasions, 251, 252. Ce qui porte à croire qu'en Chine, dans l'antiquité, la divination n'etoit qu'une maniere religieuse d'invoquer le Ciel pour connoître sa volonté, 375. Superstition des Lettrés Chinois, à l'occasion d'un animal extraordinaire apporté de la Cochinchine par les envoyés qui venoient offrir leur tribut, T. X, 15.

Supplices, (les) etablis par *Chun*, etoient au nombre de cinq; 1°. une marque ineffaçable sur le front, 2°. l'amputation du bout du nez, 3°. l'amputation du bout des pieds, 4°. la castration, 5°. la mort, T. I, 180. Les plus fameux interpretes du *Chou-king* croient que les supplices corporels n'ont commencé en Chine que sur la fin de la Dynastie des *Hia*, *ibid.* Plusieurs Auteurs, & des monumens authentiques, semblent confirmer l'opinion qu'on a que les supplices, sous le regne de *Chun*, consistoient en des habits infamans qu'on obligeoit les coupables de porter, & qui marquoient le genre de leurs crimes, 180, 181. Pourquoi Confucius dit qu'il y a de la cruauté à se servir des supplices pour punir l'infraction des loix, 181. Pourquoi *Chun* n'eut guere occasion de faire usage des cinq supplices qu'il avoit etablis, T. III, 20. Il n'est plus possible de rien articuler sur les trois mille crimes qu'on punissoit en Chine, selon Confucius, de quelqu'un des cinq supplices etablis par *Chun*, T. IV, 56. Depuis quel tems on eut plus fréquemment recours aux supplices corporels, en Chine, 57. Un des devoirs de l'amour filial de l'Empereur de Chine, est d'adoucir la rigueur des supplices; en quoi consiste cet adoucissement, 87. La gradation des supplices est tellement proportionnée aux crimes, chez les Chinois, que les coupables ne peuvent ni en méconnoître la justice, ni se plaindre de leur rigueur, 156. Précautions & sagesse de la justice criminelle de Chine, par rapport aux supplices corporels, 157 & suiv. Dans quels cas on fait souffrir aux criminels le supplice du *pan-tsée*, 161. (Voyez *Pan-tsée*, *Code criminel* & *Punitions*).

Synonymes chinois, (Observations de M. Cibot sur les anciens) T. IX, 399.

T

Ta, nom qu'on donne, en Chine, à des edifices qui sont des especes de tours sépulcrales ou superstitieuses, massives pour l'ordinaire comme une pyramide, & d'une figure bizarre, T. II, 565. L'idée en est due aux *Lamas* qui ont persuadé aux *Yuen* d'en faire bâtir à la Chine, *ibid.*, 567.

Tabac. La forme des flacons dont les Chinois se servent pour mettre du tabac de Portugal, est appropriée à la façon dont ils présentent le tabac & le prennent, T. VIII, 267. On ne prend guere de tabac à *Pé-king*, *ibid.*

Tables chronologiques des Dynasties de Chine, où l'on trouve le nom de ces Dynasties, le commencement de leur regne, & le nombre d'Empereurs que chacune a donné en Chine, T. I, 5, 6. La table chronologique que M. Amiot a donnée est divisée en trois parties, dont la premiere contient les tems mythologiques & fabuleux; la seconde renferme les tems douteux ou incertains; la troisieme embrasse

embrasse tous les tems historiques ou certains, T. II, 8, 9. La lecture de cette table est nécessaire pour faciliter l'etude de l'antiquité des Chinois, prouvée par les monumens, *ibid.* Quelles lumieres répand sur les tems reculés de l'Empire chinois, l'explication qui la précede, *ibid.* Tables chronologiques des Auteurs qui ont ecrit sur les Trigrammes de *Fou-hi*, 194 & suiv.; des Auteurs qui ont ecrit sur le *Chang-chou* ou le *Chou-king*, 202 & suiv.; de ceux qui ont ecrit sur le *Li-ki*, 210 & suiv.; des Auteurs qui ont ecrit sur le *Ché-king*, 220 & suiv.; de ceux qui ont ecrit sur le *Tchun-tsieou* de Confucius, 232 & suiv. Tables chronologiques des Historiens chinois, depuis les *Han* occidentaux jusqu'aux *Tang*, 292 & suiv.; des Historiens, depuis les *Héou-ou-tay* jusqu'aux *Soung*, 308; de ceux qui ont vécu sous les Dynasties des *Yuen* & des *Tay-tsing*, 330. (Voyez *Historiens Chinois*).

Tablettes. La tablette aux Ancêtres est déposée dans un lieu destiné à les honorer, & c'est à elle que les Chinois rendent leurs hommages, & devant laquelle ils font des cérémonies religieuses, T. VII, 144, 145. Quel emploi le Général *Tai-koung* faisoit des diverses especes de tablettes qu'il avoit imaginées pour qu'un Souverain & un Général pussent se communiquer leurs secrets, 313.

Ta-chen-tchoung, gros canon sur son affut; les Chinois lui donnent ce nom, à cause de la promptitude avec laquelle on le fait agir, & des effets qu'il produit, T. VIII, 360. Figure & description de l'affut, des deux roues, & des cercles de fer dont il est entouré, *ibid.* Il faut mille livres de fer purifié pour fondre ce canon, *ibid.*

Tactique, (la) dès le regne de *Hoang-ti*, annonce le mérite des Chinois dans l'art militaire. Figure & explication des trois campemens de l'invention de *Hoang-ti*, T. VIII, 332, 333. Méthode de *Tai-koung* pour ranger l'armée en un bataillon quarré & en différens corps formant des petits bataillons quarrés, 333. Par quelles inventions les deux Généraux *Sun-tse* & *Ou-tse* perfectionnerent la Tactique en Chine, 333, 334. Sur la fin des *Han*, *Tchou-ko-leang*, autrement dit *Koung-ming*, invente plusieurs campemens & ordres de bataille qui font encore aujourd'hui l'admiration des Chinois, 334. Sous *Tay-tsoung* de la Dynastie des *Tang*, le Général *Ly-tsin* varie les inventions de *Tchou-ko-leang*, & sert de modele à ses prédécesseurs, 334, 335. *Tchao-pen-hio*, *Yu-ta-hien* & *Tsi-ki-koang*, se rendent fameux par de nouveaux ordres de bataille, 335. (Voyez *Ordres de bataille*). Les principes de la tactique chinoise sont exposés & détaillés dans les ouvrages de *Ou-tse*, de *Se-ma-fa*, de *Sun-tse*, de *Yong-tcheng*, & dans le *Lou-tao*. (Voyez chacun de ces noms en particulier, & *Lieux*).

Tae-hoang-tachen, ayeule de l'Empereur *Kang-hi*, & pour laquelle ce Prince avoit la plus grande vénération, T. IX, 66. Récit d'un voyage qu'elle faisoit sur la montagne *Taï*, pendant lequel elle donna des preuves de son humanité, & de sa sensibilité aux marques d'attention & de prévenance de son fils, 93.

Taël, poids de Chine, T. IV, 308. Les Européens ont donné le nom de Taël à l'once chinoise, T. VII, 320. Le taël est divisé en dix *tsien*, 321. Un taël d'argent vaut sept livres dix sols de notre monnoie, *ibid.*

Ta-hio, ou la grande Science, ouvrage philosophique & moral du petit-fils de Confucius, & d'un des Disciples de ce Philosophe, T. I, 432. Cet ouvrage est constamment l'objet des etudes & de l'admiration des Let-

trés, *ibid.* On le regarde comme un des plus beaux monumens qui restent de l'eloquence & de la sagesse de l'antiquité, par la belle morale qu'il enseigne, par les vertus qu'il commande, & par les sages regles de politique qui y sont tracées, *ibid.* Quels soins le traducteur a apportés à la traduction de cet ouvrage, 433, 434. Quelle définition le *Ta-hio* donne de la vraie sagesse, 436. Comment il rapporte à cette vertu le bon gouvernement de l'Etat, la réforme dans les mœurs, & la prospérité des regnes de *Ouen-ouang*, de *Tcheng-tang* & de *Yao*, 437, & suiv. Belles leçons qu'il donne aux Empereurs en leur citant des passages du *Chou-king* & du *Chi-king* qui ont rapport à la sagesse, à la bienfaisance, à l'affabilité & à la noblesse des sentimens de ces Princes, 438 & suiv. Réflexions sublimes sur le luxe & la justice, 442 & suiv.; sur la haine du mal, sur la pureté de la conscience, sur la droiture du cœur, 443 & suiv.; sur la conduite que doivent tenir les Monarques pour se faire aimer & respecter, 447; sur les vertus qu'ils font naître dans leurs Etats lorsqu'ils en donnent l'exemple, 448 & suiv.; sur le respect qu'on doit aux vieillards, 449 & suiv. (Voyez *Vieillards*); sur les véritables fondemens du Trône, 452 & suiv.; sur les moyens de vivifier le corps d'un Etat, 456; enfin sur la justice qui doit guider un Prince dans la perception des impôts, 457. Jugement que l'Empereur *Kang-hi* portoit sur le *Ta-hio*, en détaillant la morale qu'il enseigne, les devoirs essentiels qu'il prescrit, & les observations qu'il renferme sur la musique & le cérémonial, T. IV, 78, 79. Les regles des assemblées de famille prescrivoient la lecture du *Ta-hio*, 212. Les commentaires de *Tcheng-y*, sur le *Ta-hio*, sont très-estimés en Chine, T. VIII, 108. A quel précepte l'Empereur *Kang-hi* réduisoit toute la doctrine du *Ta-hio*, T. IX, 107, 108.

Ta-hio-ché-tou-hai (*Chang-yu* adressé au) par l'Empereur *Kang-hi* qui donne ordre d'ecrire les fastes de son aïeul, T. IV, 116. Autre *Chang-yu* adressé par l'Empereur *Kang-hi* au *Ta-hio-ché-tou-hai*, pour doubler les postes & créer des Officiers, afin d'avoir plutôt & plus continuellement des nouvelles de l'Impératrice sa mere, malade à cinq lieues de *Pé-king*, 124. Nouveau *Chang-yu* adressé au *Ta-hio*, &c. par l'Empereur *Kang-hi* qui etant obligé de se rendre aux sollicitations des Princes & des Mandarins pour les fêtes & réjouissances accordées par les loix pour sa soixantieme année, déclare que la fête commencera par les cérémonies que les Princes ses fils iront faire en Tartarie, à sa place, 125, 126.

Ta-hio-yen-y, ouvrage du célebre *Tchin-te-sieou*, dont le plan a servi de modele pour le *Hiao-king-yen-y*, T. IV, 78, 79. En quoi l'Empereur *Kang-hi* faisoit consister le mérite de cet ouvrage, & quelle fut la récompense des Lettrés qui lui en avoient offert une traduction tartare, 115, 116. Cet ouvrage rassemble les principes fondamentaux des mœurs & des devoirs, & n'avance rien que d'après les *King* ou d'après les plus célebres Lettrés, T. IX, 411. Dans les premiers livres, *Te-sieou*, Auteur de cet ouvrage, fait sentir qu'il est un art de régner qui est fondé sur des regles prises dans la nature de l'homme, dans la fin de de son être, dans ses devoirs, ses besoins & ses défauts, 412. Dans les trois suivans, il examine les idées que se sont formées de ce grand art les plus grands Princes de toutes les Dynasties, *ibid.* Dans le sixieme livre, il réduit les enseignemens de la conscience à des devoirs généraux, 412. Dans

le onzieme, il cherche comment l'homme peut remplir ces grands devoirs, *ibid.* & suiv. Le quatorzieme livre démontre le besoin qu'ont les hommes d'être gouvernés, & examine quelles doivent être les connoissances d'un Souverain, 413. Dans d'autres livres, *Té-sieou* apprend à un Prince comment il doit adorer, honorer & craindre le *Tien*, pour parvenir à la vraie sagesse & à la droiture du cœur qui font les grands Monarques, 413. Les derniers livres apprennent à un Prince à cultiver la vertu, & à gouverner sa maison, 414.

Ta-hio-yen-y-pou, livre chinois, un des meilleurs de la Dynastie des *Ming*, & celui où l'on voit mieux le vrai systême du Gouvernement de Chine, T. IX, 423. Dans les quatre premiers livres, l'Auteur traite ce qui regarde la personne de l'Empereur, remonte jusqu'à la source primitive de son autorité, & lui prescrit les devoirs que lui impose sa dignité, *ibid.* Depuis le cinquieme livre jusqu'au treizieme, l'Auteur traite à fond tout ce qui concerne les Ministres, les Officiers & les Mandarins; leur influence sur la bonne administration, leurs grades, les honneurs & les distinctions attachés à leurs emplois, 424. Les sept livres suivans regardent la population, l'agriculture & les encouragemens qu'elles doivent recevoir de la part du Gouvernement, 424, 425. Dans les dix-huit livres qui suivent, il n'est question que de l'administration des biens de l'Etat, de leur nature, des sources dont ils découlent, & de la proportion des impôts avec le produit des terres, 425. Depuis le trente-sixieme livre jusqu'au soixante-septieme, l'Auteur s'etend sur la musique & le cérémonial religieux, politique, civil & domestique, 426. Dans les dix-sept livres suivans, l'Auteur examine jusqu'où l'enseignement de la religion, de la morale & des sciences influe sur le Gouvernement, donne du crédit à l'autorité, sert de frein aux vices & d'encouragement aux vertus, *ibid.*, 427. Il fait voir que c'est par l'altération de la vraie doctrine que la décadence de toutes les Dynasties a commencé, & il indique les moyens de prévenir les malheurs que cette altération entraîne dans la constitution physique & morale d'un Etat, 427. Depuis le quatre-vingt-cinquieme livre jusqu'au centieme, l'Auteur parcourt toutes les parties de l'administration civile, les distinctions des villes en différens ordres, la Police, les Tribunaux, *&c.* Il embrasse à la fois les edifices publics & particuliers, les jardins, les habits de cérémonie, les différens sceaux, les caracteres de la langue, l'ortographe, la bibliographie, la géographie, les mesures, le commerce, *&c.*, 428. Dans les quatorze livres suivans, l'Auteur expose en grand le systême politique de la Chine sur l'administration de la justice, *ibid.*, 429. Depuis le cent quatorzieme livre jusqu'au cent quarante-troisieme, l'auteur traite tout ce qui regarde les troupes, les milices, les armées, les campemens, & tout ce qui concerne la guerre, 429. Depuis le cent quarante-troisieme livre jusqu'au cent cinquante-septieme, l'Auteur examine en politique comment la Chine doit se comporter envers les Peuples tributaires & les Nations barbares dont elle est environnée, 429, 430. Il finit par une espece de récapitulation où il montre que les loix, le Gouvernement & la politique n'ont de ressort que par la vertu du Souverain, 430.

Tai, espece de tour ou de plate-forme élevée, dont les anciens Chinois se servoient pour des observations astronomiques, pour prendre le grand air, & jouir au frais de la vue de la campagne, T. II, 565.

Tai-chang-kan-ing, livre Chinois dont la

lecture etoit recommandée dans les assemblées de famille, T. IV, 212.

Tai-fou, (le) à qui l'education du Prince héritier de Chine est confiée, s'applique à lui faire comprendre la vérité & la nécessité des devoirs réciproques du pere & du fils, du Prince & du sujet, T. IV, 15.

Tai-gin, mere de *Ouen-ouang*; piece de vers en l'honneur de cette Princesse, T. IV, 176, 177.

Tai-ki, nom que les Chinois donnent à un principe supérieur, qui met en action deux autres principes, qui produisent tout ce qui compose l'univers, T. VII, 58. (Voyez *Yn* & *Yang*).

Tai-koung, un des principaux Officiers de *Tcheou*, dernier Empereur de la Dynastie *Yn*, T. VII, 159. *Ou-ouang* lui est redevable de la gloire d'avoir réuni en sa faveur tous les cœurs de ses sujets, *ibid.* On lui attribue les soixante dialogues qui composent le *Lou-tao*, & qui sont un précis de la doctrine militaire des Fondateurs de la Monarchie chinoise, depuis *Hoang-ti*, jusqu'à *Ou-ouang*, 306. Il indique à *Ou-ouang* deux moyens, pour un Souverain & le Général, de se communiquer réciproquement leurs secrets: le premier, pour les affaires qui n'exigent pas de détails ni de grandes explications; le second, pour celles où les détails & les explications sont nécessaires, 312 & suiv.

Taille, (la) en Chine, est une taille réelle qui n'est guere qu'un dixieme, T. IV, 304. Dans quelles vues le Tribunal des subsides engagea l'Empereur *Yong-tcheng* à changer la capitation en taille réelle, T. VI, 291. Pourquoi ce même Tribunal partagea, pour trois ans, l'exemption d'une année de taille que *Kien-long* avoit accordée dans tout son Empire, 294. A combien monte le revenu que l'Empereur de Chine perçoit de la taille, *ibid.* & 297. (Voyez *Tsien-leang*).

Tai-ouang. Observations de l'Empereur *Kang-hi* sur les tremblemens de terre qui arrivent plusieurs fois par mois à *Tai-ouang*, & qui ne sont jamais violens, T. IV, 456, 457.

Tai-ouang. (Voyez *Tchong-yong*).

Tai-tchang-sée; (premier Mandarin du) quelle est sa fonction dans la cérémonie du labourage, T. III, 501.

Tai-tou, nom que les Médecins chinois donnent au levain qui est le germe de la petite-vérole, T. IV, 399. Leurs observations sur les causes, les progrès & la malignité de ce venin, 397, 398.

Tai-tsin-lu-li, nom que porte le code criminel de la Dynastie régnante en Chine, T. II, 386. Selon ce Code un mari qui tue sa femme dans l'acte d'adultere, un fils qui tue le meurtrier de son pere ou de sa mere *in facto*, ne doivent au Juge que la preuve légale de la circonstance, pour s'exempter de la peine de mort, *ibid.*

Tai-tsing-hoei-tien, code des loix de la Dynastie régnante, que l'Empereur *Kien-long* vient de faire publier en vingt volumes, ouvrage dans lequel M. Cibot a puisé tout ce qui peut avoir rapport à la pratique de la piété filiale, T. IV, 127. Dans les huit premiers livres on a traité tout ce qui regarde le Tribunal du *Tsong-gui-fou*, ou de la famille Imperiale & Maison de l'Empereur, les rangs, les titres, les grades, les distinctions & les droits honorifiques des Princes du sang & autres; les examens littéraires & militaires que les Princes de tous les Ordres doivent subir dans les tems marqués; leur autorité, les titres de Principauté héréditaire, les grands & les petits Sceaux particuliers de l'Empereur, les affaires civiles & criminelles des Princes, 127 & suiv. Tout ce qui concerne le Tribunal du *Li-pou* ou des Mandarins, y est aussi traité; les audiences que les Mandarins obtiennent de l'Empereur, leurs grades,

leurs récompenses, leurs devoirs, 131 & suiv. Depuis le huitieme livre jusqu'au vingtieme, il s'agit du Tribunal du *Hou-pou*, ou des Finances, de ses fonctions & des principaux objets de son administration, 135 & suiv. Les trente-neuf livres suivans embrassent toutes les fonctions du *Li-pou* ou Tribunal des rites; son inspection sur toutes les cérémonies religieuses, politiques & civiles de la Nation, sur l'observation de la piété filiale dans tout l'Empire, sur les mariages, sur les habits de toutes les saisons & de deuil, sur les encouragemens & les récompenses donnés en faveur de la piété filiale, sur les festins publics dans toutes les villes des trois ordres, sur les sacrifices, les funérailles, les cérémonies aux ancêtres, & la musique, 139 & suiv. Dans le cinquante-neuvieme livre & les suivans, on trouve tout ce qui est du ressort du *Ping-pou*, Tribunal de la guerre, le logement & la discipline des troupes, la levée des milices, les exemptions de services, les promotions, les récompenses accordées aux militaires, 152 &. suiv. Le soixante-huitieme livre & les deux suivans, renferment tout ce qui concerne le *Hing-pou*, Tribunal des crimes; ils exposent la justice des loix criminelles de Chine, la gradation des supplices & des châtimens, les limites dans lesquelles sont circonscrites les dénonciations & les accusations, la forme des jugemens, les privileges qu'ont les vieillards & les enfans de ne pouvoir être traduits dans aucun Tribunal, les châtimens & les punitions corporelles, les années de grace & de pardon, la forme des procédures criminelles, l'autorité excessive des peres sur leurs enfans, & les peines qu'on encourt pour diverses infractions de loix, ou simplement de cérémonial, 155 & suiv. les trente derniers livres traitent de la jurisdiction du Tribunal du *Kong-pou*, sur la police des greniers publics, des arts, des chemins, des digues, des ponts, *&c.*, 162 & suiv.; & enfin du Tribunal des Censeurs, 164. (Voyez *Tou-tché-yuen*).

Tai-tsong, Empereur de la grande Dynastie des *Song*: traits eclatans de l'affabilité de ce Prince, T. IV, 63; de sa piété filiale, 254.

Tai-tsou, fondateur de la Dynastie des *Ming*; sa piété filiale, T. IV, 256. Il monte sur le trône de Chine l'an de J. C. 1368, & est connu sous le nom de *Houng-ou*, T. VII, 5.

Ta-kin-tchuen, un des Etats des *Miao-tsée*, T. III, 412. Le Général *Akoui* y porte la guerre, 414, 415. Ce Royaume est soumis à la domination chinoise, 416.

Talaï-Lama. Lettre de l'Empereur *Kien-long* au *Talai-Lama*. (Voyez *Pan-tchan-Lama*).

Talc. Méthode des Chinois pour dissoudre le talc & pour lui rendre sa blancheur, T. IV, 484, 485.

Taltanga, est nommé, avec *Yarhachan*, pour commander les troupes envoyées contre les Eleuths, T. I, 351: sa mauvaise conduite est punie de mort, *ibid.*

Ta-lu, son fondamental de la musique des Chinois, le second dans l'ordre des *lü*, & le premier des *yn-lu*; il répond à la douzieme lune & au caractere cyclique *tcheou*, T. VI, 98, 231.

Tambours, (les) entrent dans la musique des Chinois: effet merveilleux du grand tambour de trois pieds & deux pouces de haut sur quinze pieds de circonférence, T. IV, 152. Dès les premiers tems de la Monarchie, on construisoit en Chine des tambours avec la peau tannée de quelques quadrupedes, T. VI, 35. Le plus ancien tambour qu'on connoisse en Chine, est le *Tou-kou* de *Cheng-noung*, *ibid.* Pourquoi on lui donnoit ce nom, *ibid.* Quels bois on choisissoit par préférence dans les provinces du Midi, pour

la construction des tambours, lorsqu'on eut substitué le bois à la terre cuite, *ibid.* On ne trouve aucun monument authentique touchant la forme des premiers tambours, & l'on ne trouve de renseignement que sur ceux qui ont eté employés, soit dans la musique, soit dans les cérémonies, sous les trois premieres Dynasties, 36. On en compte huit especes, *ibid.* Quel nom les tambours portoient sous la Dynastie des *Hia*, & quelle en etoit la forme, *ibid.* & suiv. La Dynastie des *Chang*, en montant sur le trône de Chine, change le nom & la forme des tambours, 37. *Ou-ouang* laisse subsister l'usage du tambour des *Chang*, mais on invente un tambour employé dans les cérémonies particulieres de sa Dynastie, *ibid.* Figure & usage des deux petits tambours qu'on suspendoit aux deux côtés du grand, *ibid.* Figure du grand & du petit tambour *Tao-kou*, dont le premier servoit à donner le signal pour commencer le chant, & dont le second servoit à avertir quand une stance, une strophe ou une partie de la piece qu'on chantoit étoit finie, 38. Quels etoient la forme & l'usage du *Ya-kou* & du *Po-fou*, qui etoient remplis de son de riz, & dont la peau etoit non-seulement tannée, mais encore bouillie dans une eau sans mêlange, *ibid.* On a avancé sans fondement qu'il y a eu en Chine des tambours à quatre, six & huit faces, 38, 39. Les Chinois se servent du tambour pour annoncer les différentes veilles dans la nuit, T. VII, 32. Selon le Général *Sun-tse*, le fracas des tambours, pendant la nuit, sert autant à jetter l'epouvante parmi les ennemis, qu'à ranimer le courage des soldats, 97. Dans quel lieu doivent être placées, selon *Se-ma*, les sept sortes de tambours lorsqu'on commence une bataille, 293. Figure & prix des deux especes de tambours dont on se sert en Chine pour annoncer les veilles de la nuit, & pour donner les signaux, 378.

Ta-ming : à quel fruit il attribue la vertu de dissoudre le sang coagulé, T. III, 440.

Ta-ming-tang, nom d'un Temple que l'Impératrice *Ou-ché* fit bâtir à grands frais, & dans lequel elle fit placer une statue de bronze, dont la hauteur etoit de deux cens pieds, T. V, 312. Il est consumé par les flammes, & rebâti plus magnifiquement, *ibid.*

Tan, nom qu'on donnoit anciennement, en Chine, à un amas de pierres amoncelées en rond, ou simplement à un tas de terre orbiculairement elevé, sur lequel on offroit des sacrifices, T. II, 14, & T. V, 286. Le droit d'offrir sur le *Tan* appartenoit au seul Souverain, T. II, 15. Dans les commencemens de la Monarchie, le *Tan* etoit erigé sur une colline, sur la premiere eminence quelconque, 16. Le *Tan* etoit aussi un autel dressé dans le lieu où se tenoient les assemblées des Princes vassaux de l'Empire chinois, T. VII, 242.

Tan, fils du Roi de *Yen*, se lie d'amitié avec le Prince de *Tsin*, depuis Empereur sous le nom de *Tsin-ché-hoang-ti*, etant, ainsi que lui, en ôtage à la Cour de *Tchao*, T. III, 217. Après une longue séparation, *Tan*, pour la garantie d'un traité, vient en ôtage à la Cour de son ancien ami, & y est reçu avec hauteur, & même avec mépris, 218. Il prend la fuite & se rend à la Cour de son pere, *ibid.* Il y attire successivement un des Généraux de *Tsin-ché-hoang-ti*, & un homme de résolution, pour être les instrumens de la vengeance qu'il méditoit, *ibid.* L'assassin manque son coup, est arrêté & avoue que c'etoit aux sollicitations du Prince *Tan* qu'il avoit voulu ôter la vie à *Tsin-ché-hoang-ti*, 220. Le Roi de *Yen*, redoutant les suites de la guerre qui le menaçoit, envoie au

Prince de *Tsin* la tête de *Tan* son fils, 221.

Tanes, (*les*) sont des amas de petits rochers qui paroissent couvrir toute la riviere à quinze ou seize lieues de *Nan-ugnan*, dont quelques-uns sont à fleur d'eau, & d'autres sous l'eau, T. VIII, 295. Le passage, dans cet endroit, est des plus dangereux, 296.

Tang, (la Dynastie des) remplace celle des *Soui* l'an de J. C. 618, T. II, 303. Noms & précis des ouvrages & de la vie des Auteurs qui ont ecrit sur l'histoire sous cette Dynastie, *ibid.* & suiv. Combien de tems elle occupa le Trône de Chine, T. V, 52. Quel etoit l'etat de la Chine vers la fin de cette Dynastie, T. VIII, 3. L'etat des lettres a eté très-brillant sous cette Dynastie, 213.

Tang-cheng, Ambassadeur chinois : il complotte un assassinat & un enlevement à la Cour des Tartares *Hioung-nou*, se perd, & cause tous les malheurs de *Sou-ou*, T. III, 320.

Tang-hiuen-tsoung, Empereur de Chine, connu d'abord sous le nom de *Ly-toung-ki*. (Voyez *Ly-toung-ki*). Evénemens tragiques qui lui ouvrirent par degrés le chemin du Trône, T. V, 336 & suiv. Il monte sur le Trône par l'abdication solemnelle de *Joui-tsoung*, son pere, 347 & suiv. Il court risque d'être empoisonné, & ne peut se résoudre à faire périr les coupables, 350, 351. Il y est forcé pour le bien de l'Etat, 352. Ses premiers soins, après s'être délivré de ses ennemis domestiques, sont de se prémunir contre ceux du dehors, 352. Il fait la revue de ses troupes, & leur en impose par un acte de sévérité outrée, 353. Il fait des réglemens pour les troupes, *ibid.* Il s'occupe d'une réforme générale dans le Ministere, les Mandarins, les Grands, les principaux Officiers, les Bonzes & les Temples, 353, 354. Il fait des loix somptuaires, & donne le premier l'exemple de la réforme dans les bijoux, les meubles précieux & les femmes, 355, 356. Il rétablit la paix & l'union dans sa famille, 356, 357. Défauts qu'on lui reproche au sujet de l'etablissement d'une Académie de Musique, & de la faveur & du crédit dont il fit jouir les Eunuques, 357. Il met sous sa puissance plus de la moitié de la Tartarie, 358, 359. Il perd *Joui-tsoung*, son pere, & cet evénement fait eclater sa piété filiale, 359, 360. Son respect pour les ancêtres, *ibid.* Sa vénération pour les vieillards, *ibid.* Belle réponse qu'il fit aux complimens de deux Mandarins qui le louoient sur la sagesse de ses réglemens, 361. Il se propose pour modele *Tay-tsoung*, *ibid.* Traits remarquables qui prouvent sa déférence pour les avis & les remontrances des Sages, & sa docilité à les suivre lorsqu'ils etoient conformes aux usages consacrés dans l'Empire, 362 & suiv. Il fait un arrangement qui etablit l'egalité entre ceux qui cultivoient les lettres, & ceux qui avoient embrassé la profession des armes, 365 & suiv. Etat florissant de l'Empire pendant les vingt-deux premieres années de son regne, 367 & suiv. Il se laisse amollir par la volupté, ternit toute sa gloire, & est sur le point de perdre l'Empire, 369 & suiv. Il est forcé d'abdiquer en faveur de son fils, 374. Cette abdication rétablit les affaires, & lui rend même la souveraineté, *ibid.* Il meurt la même année que son fils, *ibid.* Son eloge, ses principaux etablissemens en faveur des Lettrés, de la justice criminelle & de la religion chrétienne, 374, 375.

Tang-kao-tsou, Empereur de Chine, fondateur de la grande Dynastie des *Tang*, T. V, 80 & suiv. (Voyez *Ly-yuen*).

Tang-kao-tsoung, Empereur de Chine : il donne ordre de faire mourir deux

Officiers généraux, qui, etant de quartier pour la garde de la sépulture de ses ancêtres, avoient fait couper un arbre de ce lieu, regardé comme sacré, T. V, 332. Il leur pardonne par déférence aux représentations que *Ty-jin-kié* lui avoit faites à ce sujet, 333.

Tang-vuang. (Voyez *Tcheng-tang*).

Tang-pou, bureaux d'emprunt sur gage, que les Chinois ont etablis pour le besoin commun; & où l'on prête à un intérêt assez modique, T. IV, 387. Ces bureaux sont munis du sceau de l'autorité publique, & il y en a dans toutes les villes de l'Empire, même dans les gros bourgs, *ibid.* Leurs fonds sont ordinairement considérables, *ibid.* Police qui s'y observe par rapport aux personnes sur lesquelles on a des soupçons; motifs que les Administrateurs de ces bureaux ont de garder le secret, *ibid.* Conventions qui se font, dans les différens cas, entre l'engagiste & le prêteur; teneur & emploi des billets que l'engagiste reçoit, *ibid.* Précautions qu'on prend pour eviter la confusion, & la détérioration des effets; droits que le prêteur acquiert sur les effets engagés, lorsque le tems de l'engagement est expiré; conditions auxquelles on reçoit des gages dont la conservation demande des soins, 388 & suiv. L'utilité de ces bureaux est reconnue généralement en Chine, & leur administration sert à les soutenir, 389. Bien des Chinois cachent les ressources que leur fournissent les *Tang-pou*, 389, 390. Quel est l'avantage réel de ces bureaux, & pour quelle espece de gens ces etablissemens utiles deviennent dangereux, 390.

Tang-siuen-tsoung, Empereur de Chine, treizieme fils de l'Empereur *Hien-tsoung*, T. V, 458. Les Eunuques, puissans alors, cabalentpour le mettre sur le trône, & ils y parviennent, 459. *Tang-siuen-tsoung* trompe les espérances des Eunuques, en prenant lui-même les rênes du gouvernement, en faisant un nouveau choix de bons Ministres, & en conservant les meilleurs Magistrats pour rendre la justice, 460. Il ne peut se résoudre à suivre le conseil que son premier Ministre lui donnoit d'exterminer tous les Eunuques, *ibid.* Son humanité poussée à l'excès, & son trop de prudence, perdent l'Etat sans ressource, 461. Malgré cette faute, on le regarde comme un des grands Empereurs de la Dynastie des *Tang*, *ibid.* Il meurt dans un etat affreux, après avoir pris, dit-on, le breuvage de l'immortalité, qui n'etoit probablement que du poison, *ibid.*

Tang-tay-tsoung, nom qu'on donne dans l'histoire à *Ly-ché-min*, fils de *Kao-tsou*. (Voyez *Tang-tsoung*).

Tang-tchi, femme chinoise, célebre par la piété filiale qu'elle porta au plus haut degré envers sa belle-mere, T. IV, 263.

Tan-kong, chapitre du *Li-ki*, où sont contenues des maximes sur la piété filiale, T. IV, 11 & suiv.

Tan-tao-tsi, Ministre & Guerrier, un des plus célebres qui aient existé en Chine, T. V, 72. Premier usage qu'il fit de son crédit & de sa puissance, après avoir eté introduit dans le Ministere, *ibid.* Il se ligue avec *ses trois collegues*, Régens de l'Empire, pour ôter le sceptre au jeune Prince qui s'en rendoit indigne, 73. Il refuse d'avoir part au projet de lui ôter la vie, *ibid.* Ce trait de fidélité & d'humanité ne reste pas sans récompense, 74. Preuve de confiance que lui donne l'Empereur, 75. Il justifie le choix du prince par sa conduite à la tête de l'armée envoyée contre les Tartares, 76. Sa prudence sauve ses troupes dans un grand danger, 77. Une nouvelle occasion sert à faire briller son mérite militaire, 77, 78. Il ne jouit pas longtems du plaisir flatteur d'être regardé comme

tems du plaisir flatteur d'être regardé comme le premier homme de l'Empire; des courtisans se liguent pour le rendre suspect à l'Empereur, & y parviennent, 78, 79. Il est rappellé à la Cour, arrêté prisonnier, & mis à mort, 79, 80. Les Chinois parlent encore aujourd'hui de *Tan-tao-tsi* avec admiration, T. VII, 4.

Tan-tchi, Chinoise célebre par un trait de fermeté qui sauva son pere & ses freres que des brigands etoient prêts à massacrer, T. IV, 264. On l'emmene, pour la livrer au Général, 265; elle sauve son honneur en se précipitant dans une riviere, *ibid.*

Tao-ché (Les sectaires). Voyez *Tao-sée.*

Tao-kou, (le) tambour chinois: on le distingue en grand & en petit, T. VI, 38. A quel usage on les employoit tous deux, *ibid.* Figure de cet instrument, *Pl. II.*

Tao-kou, un des Officiers de la Couronne, qui fut chargé de présenter à *Tchao-koang-yng*, proclamé solemnellement Empereur, l'acte authentique par lequel *Koung-ti* abdiquoit la Couronne en sa faveur, T. VIII, 10.

Tao-sée, (les) Philosophes chinois, qui reconnoissent pour maître *Lao-tsée*, & qui forment en Chine, depuis lui, une secte considérable: la doctrine de ces *Philosophes*, corrompue & défigurée par mille fables ridicules, *est devenue* la doctrine des beaux-esprits, & a eteint peu-à-peu la religion naturelle que professoient les Chinois, T. I, 35. Le goût des Empereurs & des Impératrices en particulier pour la doctrine des *Tao-sée*, a influé beaucoup sur l'indifférence qu'on a eue pour le recouvrement des *King*, 39. Sous quelle classe les Critiques chinois rangent tous les livres des Ecrivains entêtés des rêveries des *Tao-sée*, 53. En quoi les fables imaginées par les *Tao-sée* tiennent evidemment aux traditions de l'etat d'innocence & du Paradis terrestre, 106. Pourquoi les *Tao-sée* sont entrés dans de plus grands détails sur la chûte des Anges, que sur celle de l'homme, 107. Ils ont alongé la durée de la vie des premiers hommes, de maniere à ne pouvoir pas méconnoître qu'ils parlent des tems d'avant le déluge, 108. Les fables que raconte *Lu-tchi* sont moins extravagantes que celles des autres *Tao-sée*, dans ce qui ne tient pas aux principes & à la doctrine de la secte, 115. Quelle quantité prodigieuse de livres fabuleux & ridicules les *Tao-sée* ont répandue en Chine, 115 & suiv. Comment les Lettrés de l'ecole de Confucius regardent & traitent les *Tao-sée*, 122. Jusqu'à quel point les *Tao-sée* ont influé sur l'esprit des Souverains chinois, 123 & suiv. Leurs livres ont eprouvé la même révolution que la secte elle-même, selon qu'elle etoit en faveur ou disgraciée, 125. Sous quelle Dynastie les plus zélés partisans des *Tao-sée* ont pénétré en Chronologistes dans la haute antiquité, 128. Compilation ridicule, par *Lo-pi*, des rêveries des *Tao-sée*, 128, 129. On trouve l'origine de la semaine dans l'histoire de la création par quelques *Tao-sée*, 130. Les *Tao-sée* ont supposé plusieurs manuscrits dans les disputes qu'ont occasionnées l'histoire & la chronologie des premieres Dynasties, 141. *Systêmes des Tao-sée*, pour prouver les tems antérieurs à *Yao*, 142 & suiv. Ce qui leur a fourni les moyens d'attaquer les Lettrés sur l'autorité du *Chou-king*, 158, 159. Leurs livres n'ont pu qu'induire en erreur ceux qui ont cherché à etablir des généalogies qui remontent avant *Yao*, 195 & suiv. Quel passage d'un des *King* des Chinois, sert comme de titre aux *Tao-sée* pour rester assis & comme immobiles des années entieres, 485, 486. La religion des *Tao-sée* n'a jamais été celle du Gouvernement, 491. Les *Tao-sée* sont encore aujour-

d'hui très-nombreux à la Chine, T. III, 41. Quel est le symbole de l'immortalité dans la secte des *Tao-sée*, 75. Les *Tao-sée* aiment beaucoup la vie, & ont inventé des breuvages de longue vie & de déification, 455. Ils y font entrer la matricaire & les jujubes, 455, 484. A *Pe-king*, ils desservent les temples & y sont en grand nombre à cet effet., T. IV, 316, 317. On appelle *Tao-sée*, en Chinois, tous ceux qui reconnoissent le fameux *Lao-tsée* ou *Lao-kun* pour chef & pour maître, 441. Description des postures singulieres & superstitieuses dans lesquelles se tiennent quelques *Tao-sée* pour guérir le corps de ses infirmités, affranchir l'ame de la servitude des sens, la préparer à entrer en commerce avec les esprits, & lui ouvrir la porte de l'immortalité, *ibid.* & suiv. La secte des *Tao-sée* dure depuis près de deux mille ans en Chine, & leur doctrine, ainsi que leurs moeurs, touchent à la fois au sublime & à la folie, à l'héroïsme des vertus, & aux vices les plus abjects, T. V, 55, 56. Ils sont adonnés à la chimie, & s'entêtent de la pierre philosophale, 57. Dans quel tems les *Tao-sée* eurent le plus de vogue en Chine, T. VIII, 60. Ce que l'Empereur *Kang-hi* disoit de l'effronterie avec laquelle les *Tao-sée* se vantent d'avoir un secret pour jouir d'une vie longue & heureuse, T. IX, 218. (Voyez *Sectes*).

Tao-tsée, (les) ou *Tao-sée*. (Voyez *Tao-sée*).

Ta-ouac-tsi: ses droits au trône des *Eleuths*, qu'il avoit enlevé par la force des armes à *Torgui*, T. I, 340.

Tao-ya, espece de petite vérole, dans laquelle tout le corps semble couvert de coques de poix, T. IV, 409.

Tao-yuen-ming, Poëte chinois, T. III, 116. Son antipathie pour tout ce qui exigeoit de la cérémonie, & son amour de la liberté, lui font abdiquer le Mandarinat auquel il avoit eté elevé, 117. Son premier soin, rendu à lui-même, est de chanter les avantages de la liberté, *ibid.* Content de cent arpens de terre pour tout bien, & de quelques fleurs qui n'exigeoient ni culture, ni soins, il vit sans souci; & reçoit un sur-nom qui désigne son caractere insouciant, 118. Il vivoit sous la fin de la Dynastie des *Tsin*, *ibid.*

Ta-pao, nom d'un des corps qui composent les troupes chinoises, T. VII, 334.

Tartares, (les) sont connus sous les différens noms de Tartares *Hioung-nou*, Tartares *Mongoux*, Tartares *Hia*, Tartares *Leao*, ou *Ki-tan*, &c. Les Tartares *Hioung-nou* portent ombrage à l'Empereur *Tsin-chè-hoang-ti*, T. III, 260. Ce Prince leve une armée de trois cens mille hommes qu'il envoie contre eux, 261. Ces Tartares sont vaincus, & on en fait un grand carnage, *ibid.* Ils envoient des Ambassadeurs en Chine, 317. Malgré leurs perfidies & les maux qu'ils avoient causés aux Chinois, l'Empereur *Hiao-ou-ti* leur envoie une ambassade solemnelle, 317, 318. Les *Hioung-nou* retiennent les Ambassadeurs sans aucun respect pour le droit des gens, 318. *Kiu-ti-heou*, successeur de *Hiu-li-hou*, qui avoit retenu les Ambassadeurs Chinois; charge plusieurs Grands de sa Cour de les reconduire en Chine, *ibid.* Ces députés arrivent à la Cour de *Hiao-ou-ti*, offrent leur tribut, & y sont bien reçus, 318, 319. L'Empereur prépare une Ambassade & des présens magnifiques pour le Roi tartare, 319. Les Ambassadeurs chinois trouvent des difficultés auxquelles ils ne s'attendoient pas, *ibid.* Le Roi tartare fait tous ses efforts pour débaucher les Chinois, & en particulier *Sou-ou*, chef de l'ambassade, *ibid.* Suites de cette perfidie, 320 & suiv. Les Tartares *Mongols* sont obligés de faire enregistrer au Tribunal de leur ban-

niere les enfans qui leur naissent, soit de leur epouse légitime, soit de leurs concubines, sans quoi ils sont punis, T. IV, 136. Ils peuvent faire des adoptions, mais jamais de Chinois, *ibid.* Les fils aînés de l'epouse légitime sont toujours préférés dans les promotions & héritages militaires, 137. Tous les Tartares *Mongols* naissent soldats, & sont enrôlés dès le berceau, 152. Ils ont adopté presque toutes les maximes de la piété filiale des Chinois, 152, 153. Politique des Empereurs pour rendre les Tartares respectables aux Chinois, & conserver leurs forces plus unies & plus dociles à l'impression de l'autorité, 153. La plupart des terres, en Chine, sont possédées par les Tartares, 314. Quoique la Cour favorise beaucoup les Tartares de mérite ou de condition, que d'ailleurs ils aient droit à la moitié des charges des grands Tribunaux, & ont presque exclusivement celles qui sont militaires, ils s'enrichissent rarement, *ibid.* Les Empereurs Tartares ont laissé le fond du gouvernement chinois tel qu'ils l'ont trouvé, & ont réussi, par leur politique, à contenir les Tartares comme des esclaves, à forcer les Grands à acquérir des connoissances & à s'appliquer aux affaires pour parvenir, 327. Sévérité des Empereurs de Chine envers les Tartares, 327, 328. Leur politique pour défendre les Tartares trop riches, de la séduction & du luxe, 328. Les Tartares n'ont jamais de grace à espérer quand ils ont violé les loix de la discipline militaire, 329. Quel a eté le premier effet du gouvernement des Tartares, par rapport aux mœurs des Chinois, 331, 332. Les Tartares visent à manier aussi bien le pinceau que le sabre, & croient s'avilir en faisant le commerce, ou en s'occupant d'un métier, 332. Quelle connoissance on avoit des Tartares *Mongols* avant les dernieres croisades, T. V, 1 & suiv. Vers quel tems ils firent la conquête de la Chine, 2 & suiv. Succès des différentes ambassades qui leur furent envoyées par le Pape Innocent IV, & par S. Louis, 3 & suiv. Quel traitement reçurent des Tartares les voyageurs François, Vénitiens, &c., qui allerent dans leur pays pour commercer, 4 & suiv. La connoissance de la langue des Tartares, facilite la connoissance de celle des Chinois, T. VII, 9. Quelle supériorité elle a sur les langues d'Europe, 10, 11. Quels maux ont causés en Chine les Tartares *Leao*, autrement dits *Ki-tan*, T. VIII, 4. La politique des Tartares, comparée à celle des Francs, 191. Réfutation d'un jugement porté contre les Tartares, qu'on dit faire l'office de la volonté dans le Conseil, tandis que les Chinois font celui de l'entendement, *ibid.* Les Tartares *Mongols* renoncent au parti qu'ils avoient pris de raser toutes les villes & villages de Chine, & d'en faire des pâturages pour leurs chevaux, 315. Ils ajoutent encore au luxe des jardins des Chinois, 316. Idées superstitieuses des Tartares par rapport au campement & aux lieux de bon ou de mauvais augure, T. IX, 105, 106. Quel cas l'Empereur *Kang-hi* faisoit de l'acquisition des bannieres tartares qui etoient venues se soumettre à son Empire, 135, 136. Ce que l'Empereur *Kang-hi* disoit au sujet du proverbe des anciens Tartares de sa Dynastie, *que les dents qui tombent aux vieillards, portent utilité à leurs descendans*, 144, 145. Selon les anciens usages tartares, les gens qui accompagnoient l'Empereur, en quelque nombre qu'ils fussent, devoient tous goûter des mets qu'on lui servoit, 178, 179. Ils donnoient indistinctement l'hospitalité, 179. Les Tartares se servent de la main droite pour tenir la bride de leurs chevaux, & de la gauche pour tenir un chien en lesse, 190. La sévérité des mœurs

des Tartares ne leur permet pas de se faire soutenir sous les bras par qui que ce soit, 227. Quelle importance l'Empereur *Kang-hi* mettoit à maintenir la sévérité des mœurs Tartares, parmi les Tartares habitans en Chine, 255, 256. Habileté des Tartares à manier leurs chevaux en tirant de l'arc, 259, 260. Leur adresse à la chasse, 260, 261. Ce que l'Empereur *Kang-hi* disoit des loix & des usages des Tartares qui paroissent sauvages & grossiers au premier coup-d'œil, 262. Le génie des conquêtes, qui a toujours guidé les Tartares, a souvent manqué des lumieres de la politique, 357. Les incursions fréquentes des Tartares *Hia* dans le *Chan-si*, obligent les habitans de laisser les terres incultes sur les frontieres, T. X, 9 & suiv. *Sée-ma-koang* s'avise d'un moyen propre à rendre infructueuses les incursions des Tartares, & à faire cultiver les campagnes, 11, 12. Il fait bâtir trois villes, *ibid.* Les Tartares attendent que tous les etablissemens soient formés pour avoir un plus riche butin, viennent attaquer les trois villes, les prennent, & emmenent prisonniers les principaux habitans, *ibid.* *Sée-ma-koang* est envoyé en ambassade chez ces peuples pour demander la restitution des villes & des prisonniers qui avoient eté stipulés dans les traités, 62, 63. Il en reçoit toutes sortes d'honneurs, & obtient ce qu'il demandoit, *ibid.* Les Tartares *Kin* s'exposent à la colere de l'Empereur de Chine par leurs brigandages, 123. On envoie contre eux des troupes qui sont battues & mises en déroute, *ibid.* Ils se retirent eux-mêmes pour mettre à couvert le butin qu'ils avoient fait, *ibid.* On renvoie contre eux une armée nombreuse qui est défaite, 124. Les Tartares poussent leurs conquêtes jusqu'à la Capitale, & y mettent le siege, 124, 125. (Voyez *Mongoux* & *Tou-kiué*).

Tartarie orientale, (la) selon l'Empereur *Kang-hi* offre fort loin de la mer, des ecailles d'huitre, & des cuirasses de cancre, T. IV, 474, 475. Quelle est la tradition des *Mongoults* qui habitent ce pays, sur le déluge, *ibid.* Pourquoi on appelle les déserts de la Tartarie orientale, mer de sable, *ibid.*

Tasses à boire, (les) sont un des objets de commerce à importer en Chine; sur quels modeles il faudroit les faire, T. VIII, 268.

Tata, Prince tartare, Roi de *Man-y*: marques d'attachement & de reconnoissance qu'il donna à l'Empereur *Tay-tsoung*, T. V, 187.

Ta-tao, nom par excellence qu'on donnoit aux livres de *Fou-hi* & de *Chin-nong*, T. IX, 289.

Ta-tsereng, Chef de la principale des hordes du *Si-tsang*, T. I, 335. A la tête de ses troupes & de celles des Chinois, il contient dans le respect tous les autres Chefs des hordes révoltées contre l'Empereur de Chine, *ibid.* Il se révolte bientôt lui-même après avoir massacré les troupes impériales, *ibid.*, 336. Il s'enfonce avec les siens dans le désert, & un nouveau Chef lui est substitué, 336, 337.

Ta-tsien, monnoie de Chine, T. IV, 308. Les petits deniers nommés *Siao-tsien*, ne sont que la moitié du *Ta-tsien*, *ibid.*

Ta-tsin, (les Prêtres du) sous quel regne ils porterent la religion chrétienne en Chine, T. V, 153.

Tay-chang-hoang-ti, titre que l'Empereur *Kao-tsou* prit, en abdiquant l'Empire en faveur de *Ly-ché-min* son fils, T. V, 123.

Tay-ché, nom honorifique du grand Historiographe de l'Empire chinois, T. II, 118.

Tay-ki, un des noms que les Chinois donnent à l'Etre suprême: ce qu'il signifie, T. II, 11. *Tcheou-tchun-y* parle

du *Tay-ki* comme d'un premier principe physique dans le développement duquel il trouve toute la marche de la nature pour la production, l'accroissement, la destruction & la reproduction des êtres, T. VIII, 71.

Tay-koung, Ministre de Chine sous *Ouen-ouang*: quelle etoit son occupation lorsque l'Empereur le rencontra, & lui fit des questions, T. III, 29. Il y répond avec la plus grande sagesse, *ibid.* Tous deux sont frappés de cette rencontre qui leur avoit eté prédite, & l'effet justifie la prédiction, *ibid.* *Ouen-ouang* fait monter *Tay-koung* dans son char, le mene à sa Cour, & le nomme son premier Ministre, emploi dont il s'acquitte avec la plus grande distinction, 29, 30. C'est aux lumieres & aux secours de *Tay-koung* que les *Tcheou* dûrent l'eclat de leur regne, *ibid.* Son ouvrage sur l'art militaire, *ibid.* (Voyez *Lou-tao*). Honneurs rendus à sa mémoire par *Hiuen-tsoung*, T. V, 367.

Tay-ouan ou l'isle Formose. Récit des désastres qui y furent occasionnés par un ouragan & le débordement de l'Océan, T. X, 139. Secours qui y furent envoyés par l'Empereur *Kien-long*, 141 & suiv.

Tay-ouang est reconnu pour Empereur après *Yang-ti*, par les soins de *Ly-yuen*, T. V, 86, 87. Etendue de sa domination, *ibid.* Il abdique en faveur de *Ly-yuen*, *ibid.*

Tay-pé. A quelle occasion ce nom fut donné à *Ly-pé* par sa mere, T. V, 396. Signification de ce nom, *ibid.* (Voyez *Ly-pé*).

Tay-ping, sœur de l'Empereur *Joui-tsoung*, T. V, 344. Elle porte envie au Prince héritier, & cabale pour le faire casser, 344, 345. Loin de réussir, elle se fait exiler, 346. Elle est rappellée, 347. Elle cabale de nouveau contre le Prince héritier, & ne sert qu'à hâter l'abdication de *Joui-tsoung*, *ibid.* & suiv. Elle tente en vain de faire empoisonner le nouvel Empereur, 351. Elle médite une révolution en employant la force ouverte, & cause elle-même sa perte, 351, 352.

Tay-song, second Empereur de la Dynastie des *Tang*, T. V, 46. Il demande à voir les mémoires destinés pour l'histoire de son regne : réponse pleine de fermeté du Président du tribunal de l'Histoire, 46, 47.

Tay-tchang-tsée (représentations du) à l'Empereur *Kien-long*, au sujet de quelques rites à etablir & à fixer lorsque l'Empereur en personne ne fait pas toutes les cérémonies de sacrifices, T. IX, 20 & suiv.

Tay-tsée, titre que portent les héritiers présomptifs de la Couronne en Chine, T. III, 146.

Tay-tsing-koung-fou, Poëme de *Tou-fou*, un de ceux qui fit le plus d'honneur à ce Poëte, & qui lui valut des faveurs de l'Empereur *Hiuen-tsoung*, T. V, 387.

Tay-tsou. (Voyez *Soung-tay-tsou*).

Tay-tsou, son fondamental de la musique chinoise, le troisieme dans l'ordre des *lu*, & le second des *yang-lu*; il répond à la premiere lune & au caractere cyclique *yn*, T. VI, 97, 231.

Tay-tsoung, Empereur de Chine : on ne sauroit douter qu'il ait eté favorable à la Religion chrétienne, T. V, 124. Ses qualités physiques & morales, 125. A quelle epoque il monte sur le Trône, *ibid.* Son premier acte d'autorité, & la réforme de son palais, lui font plus d'honneur que ne lui en avoient fait ci-devant ses plus brillantes victoires, 126, 127. Il termine sans coup férir la guerre qui alloit éclater entre les Tartares *Tou-kiuë* & lui, par un trait de hardiesse & de confiance extraordinaire; il parvient même à les faire rentrer dans leur pays, 128, 129 & suiv. Il en reçoit en outre des présens, 131, 132. Il

profite de la paix pour faire fleurir les Lettres & les exercices militaires, 132. Sa présence assidue à tous les exercices militaires semble, aux yeux des Censeurs chinois, déroger à la dignité suprême, & ils lui font à ce sujet des représentations : les réponses qu'il y fait les empêchent de les réitérer, 132 & suiv. Le soin qu'il vouloit bien prendre de former lui-même ses guerriers ne l'empêche pas de s'appliquer aux autres parties du gouvernement, & au bien de ses sujets, 134, 135. Traits qui caractérisent sa maniere sage de corriger les abus, & de punir les coupables, 136, 137. Ses attentions pour flatter l'Impératrice son épouse, 137, 138. Son peu de foi aux augures, 138, 139. Quelle occasion il prit pour réformer & purger entiérement son Palais, 139, 140. Il refuse de profiter de la circonstance favorable qui paroissoit se présenter pour détruire les Tartares *Tou-kiué*, & parvient par une politique modérée & remplie d'humanité à devenir leur arbitre, & ensuite leur Souverain, 140 & suiv. Mesures qu'il prend pour contenir ces peuples entreprenans, 144. La paix bien cimentée, il corrige les abus qui s'etoient glissés dans l'administration de la justice criminelle, en l'eclairant par ses propres yeux, 144, 145. Traits de sa déférence aux avis des Censeurs, 146, 147 & suiv. & 154. Il rend hommage à la mémoire d'un Censeur, & développe sa piété filiale, & son amour conjugal, 153. Il s'abstient de la chasse aux bêtes féroces, 154. Il est obligé de révoquer deux Edits qu'il avoit donnés, le premier pour lui adresser directement des ecrits secrets sans se nommer; le second pour lui adresser des requêtes avec les noms, les qualités & les titres de ceux qui les lui donnoient, 155, 156. Faits qui prouvent que *Tay-tsoung* a eté un modele parfait pour les plus grands Princes, par son attachement à ses devoirs; par le zele qu'il apportoit au soulagement du peuple; par les soins qu'il donnoit à l'éducation de ses enfans; en y veillant assidument, ainsi qu'à celle des enfans des Princes; par la protection & l'encouragement qu'il donnoit aux Beaux-Arts, enfin par toutes les Ordonnances qu'il rendit pour le bien général de l'humanité, la discipline des troupes, l'administration de la justice civile & criminelle, le soulagement des malheureux, des malades, des vieillards, & pour les récompenses qu'on doit aux vertus, 157, 158 & suiv. *Tay-tsoung* court risque d'être assassiné par son propre fils; la conjuration est découverte, 165 & suiv. Il eclate une autre conspiration contre ses jours, elle est dissipée, 168, 169. Son ardeur guerriere se réveille au sujet de la Corée, gouvernée par un usurpateur à qui il déclare la guerre malgré les remontrances qui lui etoient faites; il marche en personne contre les Coréens, 169 & suiv. Il ouvre la campagne par les succès les plus brillans, & donne des preuves de la plus haute valeur & de sa modération dans les différens sieges qu'il entreprend, 174 & suiv. La fortune qui l'avoit toujours favorisé l'abandonne au siege de *Ngan-che-tcheng*, 179, 180 & suiv. Cette ville devient l'écueil de sa gloire, 182. Il se dédommage du chagrin que lui causoit cet échec par son humanité envers les prisonniers ennemis, 182, 183. Il se résout à une seconde guerre contre les Coréens & y envoie un de ses plus habiles Généraux, 183, 184. La mort le surprend & rend inutiles les grands préparatifs qu'il faisoit pour une troisieme guerre, 184. Avis qu'il donne au Prince héritier en mourant, 184, 185 & suiv. Sa mort excite de vifs regrets dans toute la Chine & chez tous les peuples qui

le connoissoient, 186. Honneurs qui furent rendus à sa mémoire, 186, 187 & suiv. (Voyez *Ly-ché-min*, nom qu'il portoit avant d'être Empereur). Avec quelle bonté & quelle déférence il reçut les avis de *Fang-hiuen-ling* mourant, au sujet de la guerre des Coréens, 196, 197 & suiv. Son intimité avec l'Impératrice son epouse, & les charmes qu'il trouvoit avec elle, 257. Regrets qu'il eut de sa perte, & quel moyen on employa pour les adoucir, 257. Sa conduite réservée vis-à-vis d'*Ou-ché*, 258, 259.

Tcha-ke, arbre de la côte du Nord de la Chine, qui n'a point d'ecorce, T. IV, 460. Propriétés de cet arbre pour brûler & pour faire du charbon, *ibid.*

Tchang, mesure chinoise qui contient dix pieds, T. VII, 320.

Tchang, Maître de l'Empereur *Kang-hi*: quel eloge ce Prince en faisoit, T. IX, 75.

Tchang, (les deux) favoris de l'Impératrice *Ou-ché*, T. V, 324. On les noircit dans l'esprit de cette Princesse, 325. Ils se lavent, triomphent de leurs ennemis & jouissent plus que jamais d'un crédit sans bornes, 325. Ils sont massacrés dans une révolte, aux pieds même de l'Impératrice, 328.

Tchang-chan, montagne dans le *Chantong*, sur laquelle on trouve le *Chou-ai-jen*, T. VII, 136. (Voyez *Chou-ai-jen*).

Tchang-cheng, Lettré chinois. (Voyez *Fou-cheng*).

Tchang-cheou, Général d'armée en Chine; il est chargé, par *Yong-tchang*, de composer une instruction pour les troupes, T. VII, 15. Cet ouvrage est cause de sa perte, 21.

Tchang-fong-ping, recommandable par le zele avec lequel il prit la défense de *Sou-ché*, T. X, 83, 84.

Tchang-hiao-soung, Gouverneur du *Ngan-si* sous *Hiuen-tsoung*, T. V, 358. Il venge le Roi de *Pa-han-na*, détrôné par le Roi du *Thibeth*, & soumet les Thibétains & plusieurs hordes de Tartares, 358, 359. Il fait graver sur un marbre tous les evénemens de son expédition, 359.

Tchang-hing-tcheng, est nommé par l'Empereur *Tay-tsoung*, un des quatre Ministres qui devoient aider de leurs conseils le jeune Prince nommé Régent de l'Empire, T. V, 173.

Tchang-hoa, bourg de Chine devenu célebre par le séjour qu'y fit *Sou-ché*, T. X, 103, 104.

Tchang-kao, premier Ministre de *Sou-tsoung*; son zèle sauve une faute grave à l'Empereur, en s'opposant à ce qu'on livrât au Tribunal des crimes un Censeur qui vénoit de faire une remontrance trop libre, mais pleine de sagesse, T. V, 390.

Tchang-ki; son opinion sur les motifs qui animent les peuples à la pratique des vertus, dont le Prince donne le premier l'exemple, T. IV, 68.

Tchang-kien-tche, Président du Tribunal des crimes sous l'Impératrice *Ou-heou*, principal auteur de la révolution qui remit *Tchoung-tsoung* sur le trône, T. V, 325. La conduite irrégulière de l'Impératrice envers deux accusés, l'indispose contre elle, *ibid.* Il va trouver le grand Général qui avoit à sa disposition toutes les troupes, & parvient peu-à-peu à le gagner, 326. Il est approuvé de *Tchoung-tsoung* à qui il fait parvenir secrétement la nouvelle de ses desseins & ses moyens pour réussir, 327. Il fait entrer dans son parti ses amis & les Grands attachés à la maison impériale, *ibid.* Il réussit presque sans obstacle, 328 & suiv.

Tchang-kong, cité pas *Yong-tcheng* pour le modele des bons parens, T. IV, 254. Quelle réponse il fit à l'Empereur *Kao-tsong*, qui etoit venu lui rendre visite, & qui lui avoit demandé

comment il faisoit pour conserver sa famille toujours unie, *ibid.*

Tchang-leang, Ministre d'Etat en Chine, T. III, 56. Le Royaume des *Han* dont il etoit originaire, & que cinq de ses Ancêtres avoient gouverné en qualité de Ministres, ayant eté détruit par les *Tsin*, il forme, quoique jeune, la résolution de le venger, *ibid.* & suiv. Moyens qu'il employa pour y parvenir, 57. La premiere tentative pour cet effet manque, mais il ne se rebute point, *ibid.* Il est détourné de son projet par un vieillard qui lui fait présent d'un livre qui enseignoit l'art d'aider les Souverains à bien gouverner leurs Etats & à dompter leurs ennemis, 58. Il profite des instructions de ce livre pour devenir l'Artisan de la fortune de son Prince, & il montre la plus grande capacité dans les emplois de Ministre & de Général d'armée, 59. Ses conseils toujours prodigués avec sincérité, sont suivis par *Lieou-pang*, qui en retire le double avantage de ménager sa gloire & son bonheur, 60 & suiv. Il n'abuse jamais de son crédit, & ne s'en sert que pour rétablir les Sages, les etudes & la tranquillité des Provinces par de nouveaux réglemens, 63. Son désintéressement & son peu d'ambition se manifestent après la mort de *Lieou-pang*: il se retire alors de la Cour pour se livrer à une vie tranquille, *ibid.* Il fait mettre dans son tombeau le livre précieux qu'il avoit reçu du vieillard, & ce livre fut trouvé plus de cinq cens ans après par un voleur qui fouilloit dans les tombeaux, 64, 65. Jugement que M. Amiot porte de cet ouvrage qui offre un précis de la doctrine chinoise sur le grand art de régner sur soi & sur les autres, 65. On l'impute à *Tchang-leang*, 66. Quels moyens de défense, les sectaires qui ont mis ce grand homme au rang des immortels, emploient pour le justifier du foible qu'il eut de s'être fait de la secte des *Tao-sée*; du crime qu'il commit en secouant le joug des *Tsin*, & de la lâcheté dont il s'est rendu coupable en laissant impunément l'Impératrice *Lu-heo* usurper l'Empire sur son fils, 66, 67. La maniere dont il assouvit sa vengeance contre les *Tsin*, est regardée comme un crime, 255, 256. Honneurs rendus à sa mémoire sous *Hiuen-tsoung*, T. V, 367.

Tchang-leang, Général d'armée, nommé par l'Empereur *Tay-tsoung* pour commander l'armée navale dans la guerre contre les Coréens, T. V, 172. Il s'empare de la ville de *Piehe-tchang*, & la fait détruire, 174.

Tchang-pen-co, est chargé par l'Empereur *Kang-hi* du gouvernement des fleuves, & de l'entretien des digues, T. IX, 193, 194.

Tchang-sing. Ce qu'il disoit sur un impôt pallié, T. IV, 350.

Tchang-sun-ché, Impératrice de Chine, epouse de *Tay-tsoung*: quelles etoient les qualités de cette Princesse, T. V, 257.

Tchang-sun-ou-ki, est mis à la tête des affaires en sa qualité de frere de l'Impératrice, T. V, 137. L'envie qui s'éleve contre lui, le force d'abdiquer sa place, 138, 185, 186, 267. Il est nommé Officier général de l'armée chinoise dans la guerre de la Corée, 179, 180. Son zele, 267 & *suiv.* Sa disgrace, 275, 276. Sa mort, *ibid.*

Tchang-sun-tsiuen, Ministre d'Etat en Chine, T. V, 274. Sa disgrace & sa mort, 276.

Tchang-tao, un des corps qui composent les troupes chinoises, T. VII, 334.

Tchang-tché-pou, est proposé par *Sée-ma-koang* pour entrer dans les affaires du gouvernement, T. X, 26.

Tchang-ti, Empereur de Chine, proposé pour modele de la piété filiale, T. IV, 102.

Tchang-ti, arbre de Chine, T. IV, 173.

Tchang-tsai; son amitié & son estime pour *Chao-young*, T. VIII, 52.

Tchang-tſai, célebre Lettré chinois, T. VIII, 55. On le deſtine au parti des armes, & il dirige ſes etudes de ce côté avec tant d'ardeur, qu'il ſubit, fort jeune encore, l'examen ordinaire pour obtenir un grade dans les ârmes, *ibid*. La clarté, la préciſion & les connoiſſances qu'il développe, engagent le Préſident de l'examen à le détourner de l'etat qu'il vouloit embraſſer, 55, 56. Il ſuit le conſeil du Miniſtre, & ſe livre tout entier à l'etude, 60. Sa conſtante ardeur pendant dix ans pour le travail le plus abſtrait ſur l'*Y-king*, *ibid*. Il etudie la doctrine des *Tao-ſée*, & l'abandonne pour ſe livrer à l'etude des *King*, *ibid*. Sa réputation s'etend par les leçons publiques qu'il donne ſur les Trigrammes de *Fou-hi*, 61, 62. A quelle occaſion il renonce à l'enſeignement public, *ibid*. On le tire de la ſolitude où il etoit, pour le placer dans un Gouvernement, *ibid*. Sa ſageſſe, ſon amour du bien public, & ſes ſoins pour l'entretien des bonnes mœurs, le font admettre dans le Miniſtere, 62, 63. Sa conduite auſtere, & ſon goût pour vouloir rappeller, en tout, l'antiquité, l'expoſent aux cabales des Miniſtres, 63. Il eſt exclu de leur Conſeil, & on lui donne, en dédommagement, deux autres emplois qui le rapprochoient toujours de l'Empereur, 64. Il ſe diſtingue dans ſes nouvelles fonctions, *ibid*. L'envie qu'il avoit de faire revivre les uſages antiques, le porte à préſenter à l'Empereur une ſupplique ſur cet objet: elle eſt rejettée, 64, 65. Il ſe dégoûte alors de la Cour & s'en retire, 66. Il meurt peu après, *ibid*. Titre d'honneur que voulurent lui conférer ſes diſciples, *ibid*. Par qui ils en furent empêchés, 66, 67.

Tchang-tſao, eſpece d'ecriture chinoiſe; quelle en eſt l'origine, T. IX, 397.

Tchang-tſée; trait frappant de ſa piété filiale, T. IV, 14.

Tchang-tſée, Général d'armée en Chine, qui etendit au loin ſes conquêtes ſous *Tai-tſoung*; ce qu'il dit des grands jours, dont on jouit à *Kou-li-kan*, T. IV, 466.

Tchang-tſiang, un des corps qui compoſent les troupes chinoiſes, T. VII, 334.

Tchang-tſien, célebre Lettré chinois; ſes travaux & ſes immenſes recherches ſur tout ce qui concerne les caracteres chinois, & ſur la maniere de les ecrire, T. IX, 353.

Tchang-young-tcheou, homme d'affaires de *Ly-ché-yao*, & qui exerçoit quantité de concuſſions ſous le nom & l'aveu de ſon maître, T. IX, 42, 43. (Voy. *Ly-ché-yao*).

Tchan-yao, eſpece de petite-vérole qui s'empare des reins: dans quel cas l'action du virus peut devenir dangereuſe, T. IV, 403.

Tchan-y-kieg, un des quatre Généraux nommés par l'Empereur *Tay-tſoung*, pour ſervir ſous lui dans la guerre de la Corée, T. V, 172, 173.

Tchaó; (le Royaume de) de quelles Provinces il etoit compoſé, T. VII, 183. Quelles révolutions ſanglantes y opéra peu-à-peu la politique du Roi de *Tſin*, T. III, 212, 213. (Voyez *Tſin*).

Tchao, caractere chinois dont l'Empereur *Yong-tcheng* donna l'interprétation à ſon peuple dans une déclaration concernant la piété filiale, T. IV, 227.

Tchao-hoei, Général d'armée chinois; il ramene l'Empereur *Kien-long* à ſon projet de continuer la guerre contre les Eleuths, par l'expoſition claire & préciſe de ſon projet, & par la ſageſſe des meſures qu'il vouloit prendre pour le faire réuſſir, T. I, 362. Ses actions répondent aux eſpérances qu'il avoit données, *ibid*., 363. Sa ſageſſe, l'art des reſſources qu'il poſſédoit dans le plus haut degré, & ſa fermeté, couronnent toutes ſes entrepriſes des plus

glorieux succès, 363, 364. Malgré ses services, ses belles actions, & l'admiration générale qu'il excitoit, il a des envieux qui tâchent de le perdre dans l'esprit de l'Empereur, *ibid.*, 364, note. *Kien-long* le venge de l'envie en le comblant de bienfaits, d'honneurs & de distinctions, même après sa mort, 365.

Tchao-houng-yn, fils de *Tchao-king*, T. VIII, 4. Il se rend célebre sous la Dynastie des *Tcheou*, dont il reçoit des bienfaits sans nombre & des charges distinguées, 4, 5.

Tchao-ing, Lettré chinois : comment il envisage les motifs que le ministere chinois a eu d'empêcher que la valeur des biens fonds n'augmentât, & que celle de l'argent ne diminuât par la médiocrité de l'intérêt, & de faire ensorte, en le portant à un taux considérable, que la distribution des biens fonds fût toujours dans une certaine proportion avec le nombre des familles, & que la circulation de l'argent fût plus uniforme, T. IV, 338. Quel bien a cherché & a produit la loi de l'intérêt de l'argent, en Chine, selon *Tchao-ing*, 339. Ce qui donne de la force & de la vérité aux raisonnemens de cet ecrivain sur cet objet de la politique du Gouvernement chinois, 339, 340.

Tchao-kao, Eunuque favori de l'Empereur *Tsin-ché-hoang-ti*, T. III, 288. Il s'ouvre à *Lisée*, premier Ministre, sur le dessein qu'il avoit formé de casser, au nom de l'Empereur, le titre d'héritier présomptif de la couronne que portoit le Prince *Fou-soü*, & de lui substituer son frere *Hou-hai*, 290. Celui-ci entre dans les vues de l'Eunuque après la mort de l'Empereur, 291. *Tchao-kao* s'acharne, & acharne le nouvel Empereur à l'extinction totale de la race des *Tsin*, 295, 296. Il l'engage à sacrifier à la prétendue sûreté de sa personne les plus illustres têtes de l'Empire, & y parvient, 296, 297. Il dispose de tout dans le Royaume, & bouleverse tout, *ibid.* Il forme le projet de détrôner son Souverain, & après avoir rempli tout l'Empire de sang & de carnage, il met la main à l'exécution de son projet, 298, 299. Il force l'Empereur à se donner la mort lui-même, *ibid.* Le nouvel Empereur instruit des artifices de ce traître, & craignant pour lui-même, s'en défait en l'assassinant de ses propres mains, 299, 300.

Tchao-king, Officier chinois, d'un mérite distingué, à qui l'Empereur donna le gouvernement général du département de *Tchao-tcheou* exposé aux incursions des Tartares, T. VIII, 4.

Tchao-koang-mei, frere de l'Empereur *Tay-tsou*, T. VIII, 34.

Tchao-koang-y, frere de *Tay-tsou*, & son successeur, T. VIII, 34, 35. Il marche sur les traces de son prédécesseur, & pendant un regne de vingt-un ans, il acheve d'affermir le Trône dans sa famille, 35.

Tchao-koang-yng. Prodige qui accompagna sa naissance, & lui fit donner le nom d'*enfant de bonne odeur*, T. VIII, 5. Ses qualités physiques & morales, lui acquierent de bonne heure l'estime générale, & le font distinguer de *Ché-tsoung*, *ibid.* Il justifie le choix de ce Prince par sa conduite à la tête des troupes, 5, 6. Sa prépondérance dans le Conseil, pour toutes les affaires qui avoient rapport à la guerre, 6. Il est nommé une seconde fois pour réprimer les excursions des Tartares, 6. Son départ du Palais aux acclamations du peuple, annonce une révolution en sa faveur, *ibid.* On le proclame Empereur d'une commune voix, 7. Conditions auxquelles il accepte la Couronne, 8. Sagesse & modération de sa conduite dans les premieres démarches faites pour assurer son autorité, 9. Cérémonies de son installation, 10.

Quel nom il donne à la Dynastie qu'il etablissoit, & quel traitement il fait au jeune Prince détrôné, à sa mere & à tous ses Officiers, 11. Sagesse de ses prèmiers réglemens, 11, 12. Il se dispose à marcher en personne contre les Tartares, malgré l'opposition de son conseil, 12. La retraite volontaire de ses ennemis le retient dans sa Capitale; comment il met à profit le tems que lui donne la paix, 13. Son discernement dans le choix des personnes, *ibid.* Douceur de son caractere, & traits qui le caractérisent, *ibid.* & suiv. Sa déférence aux avis des Censeurs, 17. Quel cas il faisoit des Lettres, *ibid.* & suiv. Comment il accueilloit ceux qui les cultivoient, 18. Il ne s'en tenoit point à leur donner des marques stériles de bonté ou de distinction purement honorifiques, *ibid.* Son attention à encourager les Gens de Lettres, & à entretenir même l'emulation parmi eux, 19. Traits de bonté & de complaisance pour un Ministre qui le contrarioit, 20, 21. Ses attentions pour le peuple, 22. Son amour de l'economie, & son goût pour la simplicité, *ibid.* Belle réponse qu'il fit à une de ses filles qui lui demandoit un char & un equipage plus brillans que ceux qu'elle avoit, 22, 23. *But & utilité des recherches* qu'il faisoit, ou qu'il faisoit faire, *des Sages* de son Empire, 23, 24. Sa bienfaisance envers les troupes est récompensée par de continuels exploits, 25, 26. Son humanité envers les vaincus, 27. Ce qui lui mérita le nom d'un des bienfaiteurs du genre humain, *ibid.* & 28. Son attachement aux cérémonies & aux usages reçus, 28. Sa droiture à toute epreuve, *ibid.* Deux traits qui la font briller dans tout son jour, 29 & suiv. Sa piété filiale, 32 & suiv. Pourquoi, etant sur le point de mourir, il nomma pour son successeur *Tchao-koangy*, le premier de ses freres, 34. Il meurt âgé de cinquante ans, l'an 975 de l'ere chrétienne, *ibid.* Où son corps fut déposé, *ibid.*

Tchao-ming, *Tay-tsée*, fils de *Leang-ou-ti*, T. III, 145. Dès l'âge de cinq ans il savoit tous les *King* par cœur, & à dix, il pouvoit rendre raison de tout, expliquer même les endroits les plus difficiles, *ibid.* Son assiduité au travail, & sa grande application le consument peu-à-peu, & il meurt à vingt-cinq ans, 146.

Tchao-pé, lac de Chine, T. VIII, 299.

Tchao-pen-hio, Général d'armée en Chine, un de ceux qui ont le mieux compris la méthode des anciens pour arranger les troupes, & qui en ont fait usage à propos, T. VIII, 335. Figure de l'ordre dans lequel il rassembloit son armée après la bataille, dans le dessein de recommencer le combat, 349.

Tchao-pou, Ministre d'Etat sous *Tay-tsou*, T. VIII, 20. Trait frappant de sa fermeté & de son zele pour le bien public, 21. Dans quel livre il disoit avoir appris tout ce qu'il savoit de politique, 259.

Tchao-siang-ouang, Roi de *Tsin* & grand-pere de *Y-jin*: il prend le plus vif intérêt à son petit-fils sur le rapport de *Liu-pou-ouei*, T. III, 187. Quoique ce jeune Prince fût en ôtage chez le Roi de *Tchao*, il entreprend de *faire la guerre à ce Roi*, & fait avertir secrétement son petit-fils de se sauver, 191, 192. Il combat avec les plus grands succès, jouit de sa victoire avec modération, & meurt, comblé de gloire, dans la cinquante-sixieme année de son regne, l'an 251 avant J. C., 192, 193.

Tchao-tchoung-tsee-lié-tchouen, livre chinois ordonné par l'Empereur *Kien-long* pour faire connoître tous ceux qui avoient acquis quelque mérite à la guerre: quel compte en rendit le College des *Han-lin*, T. IX, 60, 61 & suiv.

Tchao-te-chao, frere de l'Empereur *Tay-tsou*, T. VIII, 34.

Tchao-ti, Empereur de Chine, fils de *Hiao-ou-ti*, à qui il succéda à l'âge de huit ans, T. III, 341. Un des premiers soins de ce Prince, après avoir vu le catalogue de ceux qui avoient un mérite, ou des services au-dessus du commun, est de demander *Sou-ou*, dont on faisoit une mention honorable, & qui etoit retenu chez les Tartares *Hioung-nou*, *ibid.* Il envoie plusieurs Ambassadeurs pour le réclamer, *ibid.* *Tchao-ti* le reçoit avec les démonstrations les plus vives, le comble d'honneurs & de bienfaits, 344, 345. *Tchao-ti* vit encore six ans après cet événement, 347.

Tchao-tiao, grand-pere de l'aïeul de *Tay-tsou* : ses services militaires & les récompenses qui en furent le prix, T. VIII, 4. Eclat de sa postérité, *ibid.*

Tchao-ting, fils de *Tchao-tiao*, & un des premiers Censeurs de l'Empire de Chine, T. VIII, 4.

Tchao-tsoung, Général du Roi de *Tchao*, un des assassins de *Li-mou*, T. III, 215.

Tchao-tsoung-ché, nevéu de l'Empereur *Jen-tsoung* : il est proclamé Prince héritier, & prend, en montant sur le Trône, le nom de *Yng-tsoung*, T. X, 24.

Tchao-tsouo, célebre Lettré chinois attaché au Tribunal de l'Histoire sous *Ouen-ti*, III, 309. Comment il mit à profit le peu tems qu'avoit à vivre *Fou-cheng*, à qui il avoit eté envoyé avec plusieurs Gens de Lettres, pour apprendre de lui tout ce que ce vieux Lettré pouvoit savoir sur l'Histoire, les anciens monumens, & sur certains caracteres dont on ignoroit le sens & l'usage, 309, 310.

Tchao-yen-hoei, Officier distingué de Chine ; il contribue à l'elévation de *Tchao-koang-yng*, T. VIII, 7.

Tchao-yu adressés par l'Empereur *Kang-hi*, sur la piété filiale qu'il avoit pour l'Impératrice sa mere, & pour *Chun-chi* son pere, T. IV, 113, & suiv.

Tché, le quatrieme des cinq tons de la musique chinoise : ce ton peut répondre à ce que nous appellerions *cinquieme degré*, parce que, entre le troisieme & le cinquieme, il y a le *pien-tché*, au quatrieme rang, qui ne formant qu'un demi-ton avec le *tché*, n'est pas compté parmi les tons, T. VI, 114, 208. (Voyez *Tons*).

Tché, espece de flûte traversiere, fermée dans ses deux bouts, ayant l'embouchure dans le milieu de sa longueur, & trois trous à chacun des côtés de son embouchure : les anciens Chinois s'en servoient pour avoir le son propre du bambou, T. VI, 76. Combien de tons différens on tiroit de chaque trou, *ibid.* Description de cet instrument, de sa longueur, de l'epaisseur du bambou & du diametre de l'embouchure, 76, 77.

Tché-jang, Mandarin chinois, condamné à mort pour des crimes supposés, & devenu un célebre brigand après s'être sauvé de prison, T. V, 227, 230. Il profite des troubles de l'Empire sur la fin de la Dynastie des *Soui*, forme un parti considérable, porte le ravage par-tout, & se met en etat d'assiéger même des villes, 229. *Li-tsi s'enrôle sous ses etendards*, *ibid.* *Tché-jang*, à la persuasion de ce jeune guerrier, tourne ses vues du côté des pays de *Soung* & de *Tcheng*, y fait un butin considérable, & se trouve en etat de tenir la campagne en Général d'armée, 231. Il se joint à *Ly-mi* par les conseils de *Ly-tsi*, & cette réunion lui fait remporter de grands avantages sur les ennemis, 232.

Tchen, expression dont se servent les Empereurs chinois lorsqu'ils parlent d'eux-mêmes, & qui fut substituée par *Tsin-ché-hoang-ti* au terme de *yu* qu'ils employoient auparavant par modestie ;

T. III, 236. En quoi different le mot *tchen* dont se servent les Empereurs en parlant d'eux-mêmes, & celui qu'emploient les Grands & autres en parlant à l'Empereur, *ibid.*

Tchen, nom de la baguette que les Chinois passent sur les chevilles de l'instrument en forme de tigre, qu'on appelle *Ou*, & dont on se servoit en finissant la musique, T. VI, 61.

Tchen, constellation chinoise, T. VII, 147. Ce qu'un Général peut entreprendre sous cette constellation, *ibid.*

Tchen, Gouverneur général des Provinces du *Fou-kien* & du *Tché-kiang*; il rend compte à l'Empereur *Kien-long* de la submersion de l'isle Formose, T. X, 139 & suiv.

Tcheng, (la Principauté de) est donnée par l'Empereur *Tchao-koang-yng*, en apanage au Prince qui venoit de lui céder l'Empire, T. VIII, 11.

Tcheng-ché, mere de *Sou-ché*, recommandable par sa maniere d'instruire & de former le cœur & l'esprit de son fils, T. X, 70, 71.

Tcheng-chou, frere de *Tcheng-hao*. (Voyez *Tcheng-y*).

Tcheng-hao, célebre Lettré chinois, T. VIII, 61, 70. Il donne de bonne-heure des preuves de talent pour l'eloquence & pour la poésie, 75. Après avoir *obtenu tous les grades littéraires*, il se livre indistinctement à *tous les genres* d'etude, 75, 76. Les livres des sectaires *Tao-ché* & *Ho-chang*, l'appliquent pendant dix ans, *ibid.* Quel effet produisirent dans lui leur lecture & leur etude réfléchie, 76, 77. Il les rejette pour s'adonner à l'etude des *King* & à l'*enseignement* de l'*Y-king*, *ibid.* La réputation qu'il se forme par là, attire sur lui les yeux du Gouvernement, 77, 78. Il est nommé à un emploi, où il se distingue sur-tout par deux traits d'intégrité & de droiture, 78 & suiv. Son talent pour gouverner, sa candeur, son amour du bien public & des bonnes mœurs, le font regarder comme l'un des premiers Sages de l'Empire, 82, 83. *Chen-tsoung* l'appelle à la Cour, lui donne une place distinguée parmi les Censeurs, & fait le plus grand cas de ses avis & de ses lumieres, 83. Son nouvel emploi fait briller la droiture & la pureté de son ame, 84. il fait valoir ses droits de représentation au Prince sur l'abolissement des anciens usages, 85 & suiv. Il echoue & se retire de la Cour, 87. Genre de vie qu'il embrasse alors, 87, 88. Il est rappellé à la Cour sous le nouveau regne, 88. A quelles conditions il consent de revenir, 88, 89. Il meurt auparavant d'occuper son emploi: titre d'honneur qu'on lui décerne, 89, 90. Combien il eut à lutter contre le crédit de *Ouang-ngan-ché*, T. X, 34, 39. Quelle estime & quelle vénération avoit pour lui *Yang-ché*, 119, 120.

Tcheng-hiang, oncle de *Tcheou-tchun-y*, T. VIII, 67. Il met son neveu dans la voie des honneurs, 67, 68.

Tcheng-jin-tai, Général chinois: ses succès contre les différentes hordes des *Houi-ho*, des *Toung-lo*, des *Pou-kou* qui ravageoient la Chine, T. V, 277. Il subjugue encore le Royaume de *Tié-la*, *ibid.*

Tcheng-ké, Auteur célebre sous la Dynastie des *Yuen*; il entreprend de terminer *toutes les disputes qu'on pourroit exciter encore*, en réunissant tout ce qui avoit eté ecrit pour & contre le *Tchun-tsieou*, T. II, 263. Ses recherches & compilations à ce sujet, *ibid.* Utilité & mérite de son ouvrage, *ibid.* & suiv.

Tcheng-ming-tchen, Officier chinois: il contribue, par son intrépidité, à la prise de la ville de *Piché-tchang*, T. V, 174.

Tcheng-sang: (le Royaume de) dans quelle Province de Chine il etoit situé, T. VII, 167. Sa Capitale etoit où est aujourd'hui *Ngao-hou-hien*, *ibid.*

Tcheng-sun & *Kouo-sun-tcheou*, Mandarins devenus célebres par la réponse que l'Empereur *Hiuen-tsoung* fit à leurs complimens, où ils avoient osé le comparer à quelques-uns des plus célebres sectaires, T. V, 360, 361.

Tcheng-tang, Empereur de Chine, fondateur de la seconde Dynastie dite des *Chang* ou des *Yn*, T. III, 23. De qui ce Prince descendoit, & quels noms il portoit outre celui de *Tcheng-tang*, *ibid.* Un de ses principaux soins, en montant sur le trône, est de faire revivre les anciennes loix, & de rappeller les hommes à la vertu, *ibid.* Quelle action lui attira la réputation d'un vrai Sage, & d'un Prince qui méritoit de gouverner l'Empire & l'Univers, 23, 24. Trait frappant de sa piété dans un tems de sécheresse qui affligeoit l'Empire, 24. Il fait publiquement l'humble confession de ses fautes, 24, 25. Il fait exploiter une mine de cuivre au pied de la montagne *Tchoang-chang*, & de ce cuivre il fait faire des pieces de monnoie, 25. La Chine lui est redevable de la musique *Ta-hou*, *ibid.* Il meurt regretté de tous ses Sujets, *ibid.*

Tcheng-tzé, Philosophe chinois, dont l'Empereur *Kang-hi* cite quelques maximes, sur le desir de la renommée & sur le gain ou profit, comme très-importantes pour qui veut se bien conduire, & comme très-propres à servir de regle de nos actions, T. IX, 266, 267.

Tcheng-y, célebre Lettré chinois, T. VIII, 61, 62, 70. Ses progrès rapides dans les sciences, l'enhardissent à demander la permission de subir un examen devant l'Empereur lui-même; la chose n'a pas lieu, 90. Il est admis dans le college impérial avec les distinctions les plus honorables, 91. On le refuse pour le Doctorat, *ibid.* Il renonce à ce titre, & se retire dans sa patrie, 92. Il y justifie, par les ouvrages qu'il compose, la réputation dont il jouissoit, d'être à la fois un Savant des plus profonds, & un Sage comparable à ceux de l'antiquité, *ibid.* Ses amis obtiennent un emploi assez considérable pour lui, il le refuse, 93. Le Gouvernement ayant éprouvé une révolution favorable aux Sages, il est invité de venir à la Cour, 94. La fonction dont on le charge est conforme à son goût & à son inclination, 96. On le nomme un des maîtres du jeune Empereur; la sévérité avec laquelle il remplit les devoirs de son emploi, lui fait perdre peu-à-peu son crédit, 97 & suiv. Sans le disgracier dans les formes, on l'éloigne de la Cour, 102. Il se livre à l'amour de l'étude & de la retraite à l'occasion de la mort de son pere, *ibid.* Ses amis le remettent en faveur auprès du Prince, *ibid.* Il est enveloppé dans la disgrace commune qu'occasionne, pour les Savans & les Sages, la mort de l'Impératrice Régente, 102, 103. On intente contre lui une accusation en forme, dont le résultat est l'exil, 103. Un nouveau regne le rétablit dans ses honneurs, 103, 104. Ce rayon de prospérité est bientôt eclipsé, il est de nouveau condamné à l'exil, 105, 106. Un evénement naturel, bien mieux que son innocence, contribue à le faire rappeller de l'exil, mais trop tard pour pouvoir occuper d'autres emplois qu'un mandarinat honoraire, 109. Sa mort, *ibid.* But qu'il se proposoit dans ses etudes, ses ouvrages, ses mœurs & son caractere, 109, 110. Respect & attachement qu'avoit pour lui *Yang-ché*, T. X, 119, 120.

Tchen-hou-tsou, Grand de Chine, Président aux eaux sous le regne de *Kien-long*, T. IX, 32.

Tchen-moung-king-hio, ouvrage de *Tchang-tsai*, T. VIII, 62.

Tchen-ouen-pen, Ministre de *Siao-sien*; il donne à ce Prince le conseil de se soumettre aux *Tang*, T. V, 210. Son dis-

cours prononcé avec force sur le danger de mettre au pillage la ville de *Kiang-ling*, a tout l'effet qu'il en espéroit sur l'esprit du Prince *Ly-hiao*, 211, 212.

Tchen-ou-ti, Empereur de Chine, T. III, 146. Sa gravité & ses manieres nobles le font distinguer dans sa jeunesse, & ses talens militaires lui font donner le commandement général de la Province de Canton, 147. Il se déclare, à la mort de *Leang-ou-ti*, pour *Siao-y*, l'aîné des enfans de cet Empereur, & parvient, à force d'exploits, à le faire reconnoître solemnellement pour Empereur, 148. *Il est obligé de se* servir des mêmes moyens pour faire rendre l'Empire à *Siao-fang-tché*, fils & héritier de *Siao-y*, & justifie de plus en plus la réputation qu'il s'étoit acquise, de bon citoyen & de sujet fidele, 149, 150. L'ambition s'empare de lui & il veut dominer, 151. Il excite l'envie, & fait naître des révoltes ouvertes, 151. Loin de punir les rébelles vaincus, il les comble de bienfaits, & par-là, gagne tous les cœurs, 152. Revêtu du titre honorable de Prince de *Tchen*, il s'en sert comme d'un acheminement au trône impérial, *ibid.* Il persuade au jeune Empereur de le lui céder volontairement, *ce qu'il obtient* aussi-tôt, 153. Il se fait reconnoître *avec toutes les* formalités ordinaires, *ibid.* Plusieurs révoltes eclatent dans les provinces, il les eteint, 154. N'ayant plus rien à craindre par la mort de l'Empereur dépossédé, il s'occupe du soin de bien gouverner, & fait régner la paix & fleurir les lettres, *ibid.* Il force ses envieux même à l'admirer : il meurt âgé de cinquante-neuf ans, après en avoir régné trois, 154.

Tchen-pa-sien, le même que *Tchen-ou-ti.* (Voyez *Tchen-ou-ti*).

Tchen-tche-houng, Eunuque de Chine, un de ceux qui empoisonnerent l'Empereur *Hien-tsoung*, T. V, 417.

Tchen-tsing, nom propre de *Yen-tchen-tsing.* (Voyez *Yen-tchen-tsing*).

Tchen-tsoung, troisieme fils de l'Empereur *Tai-tsoung:* il ternit la gloire du commencement de son regne par les excès auxquels il se livre, T. VIII, 35. Il récompense les services de *Kao-kioung* en lui donnant la charge de Capitaine de ses Gardes, 42. A la persuasion des Hommes de Lettres qui dirigeoient toutes ses vues vers la paix, il cede aux Tartares *Ki-tan* plusieurs villes importantes, & leur facilite l'entrée en Chine, *ibid.* Il est la dupe de leurs artifices, & se trouve dans une circonstance à délibérer où il devoit fuir, 42, 43. Le général lui conseille d'aller en personne attaquer les Tartares, 43. Il hésite quelque tems, & se décide enfin à partir pour se mettre à la tête des troupes, 44, 45. Il termine la guerre par cette action, 45, 46.

Tcheou, Empereur de Chine, regardé comme l'opprobre du trône & l'horreur de tous les siecles, T. I, 31. Quel traitement rigoureux il fit essuyer au Prince *Ouen-ouang*, *ibid.* Quelle peinture les Annales de Chine font de la mollesse, de la luxure, de l'irréligion, de l'orgueil, des bassesses, des cruautés & de la tyrannie de ce Prince, 448. A quelle occasion l'Empereur *Tay-tsoung* citoit *Tcheou* comme un monstre qui avoit déshonoré l'humanité, T. V, 139. Jusqu'à quel point son luxe pour les jardins a eté funeste à la Chine, T. VIII, 303. Sa mort venge le ciel & la terre qu'il avoit offensés, 304.

Tcheou (la Dynastie des) ayant commencé par des Princes habiles, inspire le goût des Sciences, & le favorise en relevant & en multipliant les ecoles dans toutes les Provinces de la Chine, T. I, 32 & suiv. Cette Dynastie est la plus respectable de toutes aux yeux

de la nation chinoise à cause des grands hommes qu'elle a produits, & principalement de Confucius, T. II, 67. Arbre généalogique des Empereurs chinois de la Dynastie des *Tcheou* que fonda *Ouen-ouang*, & qui finit dans la personne de *Nan-ouang*, 358 & suiv. De quels troubles l'Empire de Chine fut agité sur la fin des *Tcheou*, lorsque les Princes de cette race se furent laissés amollir par le luxe, & abrutir par la débauche, T. III, 183 & suiv. A quelle epoque arriva l'extinction de la race des *Tcheou*, 232. Pourquoi les Fondateurs de la Dynastie des *Tcheou* ont tenu une conduite différente des Législateurs qui les ont suivis, & qui ont prétendu assurer l'observation de leurs loix par la terreur des supplices, T. IV, 37, 38. Quelles etoient les trois choses principales que la politique des *Tcheou* avoit en vue dans les Ordonnances de l'etiquette, 38. Quels etoient les cinq supplices ordonnés par les loix criminelles des *Tcheou*, 56. Il etoit rare au commencement de cette Dynastie qu'on eût recours aux supplices, & encore moins qu'on condamnât à *mort*, 56, 57. Eloge de la Dynastie des *Tcheou*, 175, 176. A qui la Dynastie *Tcheou* fut redevable du trône de Chine, T. VII, 159. Comment les Généraux prêtoient serment à la tête de l'armée sous la Dynastie des *Tcheou*, 248. Usages qui s'observoient alors par rapport aux sermens des gens de guerre, aux récompenses & aux punitions, 248, 249. Quelle etoit la forme des chars sous les *Tcheou*, 250. Sur quels principes les *Tcheou* formoient les gens de guerre, 250, 251. Etat florissant des Lettres sous la Dynastie des *Tcheou*, T. VIII, 213.

Tcheou-cong. (Voyez *Tchong-yong*).

Tcheou-kong, oncle de *Tching-ouang*: moyen dont il se sert pour instruire & former son neveu, T. IV, 30. Comment il répare le mal que *Tcheou* avoit fait à l'Empire, 36. Son respect filial, 42.

Tcheou-koung, Ministre d'Etat en Chine, fils de *Ouen-ouang*, & frere cadet de *Ou-ouang*, T. III, 34. Dès son enfance il montre une vertu peu commune, & ne se sert du crédit dont il jouissoit, que pour faire fleurir l'Etat, *ibid.* Il perfectionne les cérémonies, la musique, le code, & toutes les branches de l'administration, *ibid.* Chargé de la Régence de l'Empire pendant la minorité de *Tchen-vuang* son neveu, il s'attache à former un excellent Prince, & fait briller en cela sa fidélité, sa sagesse, son désintéressement, & l'amour du bien public, 35, 36. L'offre généreuse qu'il fait de sa vie pour racheter celle de *Ou-ouang* son frere, & ses sublimes instructions à son fils, lui attirent les plus grands eloges, 36 & suiv. Il vit jusqu'à l'âge de cent ans, & on lui rend les mêmes honneurs funebres qu'on rend aux Empereurs, 37. Il réunissoit toutes les qualités qui forment un Général, un Politique habile, un Sujet fidele, un Législateur éclairé, & joignoit encore les connoissances de la géométrie & de l'astronomie, 37. Les disgraces qu'il eprouva, servirent à faire eclater sa grandeur d'ame, & le souvenir qui s'en conserve toujours en Chine, le rend pour les Chinois un objet d'admiration & même d'enthousiasme, 38.

Tcheou-koung. (Voyez *Ouen-ouang*).

Tcheou-li, (le) livre chinois, un de ceux à qui on donne le nom de *King*, T. I, 48. On a quelque doute sur l'authenticité de ce livre, *ibid.* Quels moyens de défenses emploient les critiques qui soutiennent sa non-altération, *ibid.* Ce qu'il faudroit croire pour rendre le *Tcheou-li* plus intelligible & plus précieux, 49. Selon M. Amiot, on place le *Tcheou-li* immédiatement après le *Chou-king*, comme ayant été conservé tel qu'il

qu'il est sorti des mains de *Tcheou-koung*, & en qualité de cérémonial propre de la Dynastie des *Tcheou*, T. II, 67. Pourquoi on le recouvra presque en entier dès les premieres recherches qu'on en fit, quoiqu'il eût eté compris dans l'arrêt de proscription porté par *Tsin-ché-hoang ti*, 70, 71. Les hommes d'Etat & les plus sages politiques se sont toujours opposés à ce qu'on fît adopter le *Tcheou-li* sous les *Soung*, 71. Quels sont les différens moyens que le *Tcheou-li* propose pour soulager le peuple dans les calamités, 86, 87.

Tcheou-lien-ki, Lettré chinois très-profond: ses commentaires sur l'*Y-king*, T. VIII, 166, 167. Son systême de l'*Yn-yang* & du *Ly-ky*, *ibid.*

Tcheou-ouang, le dernier des Empereurs de la seconde Dynastie, T. VII, 174. Sa déférence aveugle aux volontés d'une femme cruelle, est cause de la rébellion de ses troupes & de sa perte, *ibid.*

Tcheou-tchun-y, Chinois célebre, T. VIII, 67. Ses parens secondent, par une bonne education, les heureuses dispositions qu'ils lui remarquent, 67. Il montre de bonne heure une philosophie sage, *ibid.* La premiere charge qu'il occupe, lui concilie l'estime générale, 67, 68. Son talent pour discerner le vrai d'avec le faux, & pour examiner une affaire, le font proposer pour la commission de Visiteur général de toutes les prisons, 68. La maniere dont il remplit cette charge pénible, lui donne la plus haute réputation, 69. Il obtient pour récompense un gouvernement qui lui donne le tems de se livrer à l'etude des *King*, & d'etendre sa réputation littéraire, 69, 70. Il compose différens ouvrages sur les *King* & sur les figures *Ho-tou* & *Lo-chou*, 70, 71. On lui donne la prééminence sur tous ceux qui ont traité cette matiere, 71. On l'arrache à ses travaux littéraires pour le placer dans un nouveau gouvernement, & à la tête des troupes du district de *Nan-kang*, 71, 72. Il se montre digne de remplir l'un & l'autre poste, 72, 73. Son goût pour l'étude le domine toujours malgré ses occupations, 73, 74. Quels regrets excita sa mort dans tout l'Empire, 74, 75. Son eloge par *Hoang-ting-kien*, T. X, 109.

Tcheou-tsée, Philosophe chinois: pourquoi il blâme un pere & une mere d'emprunter le secours des menaces & des châtimens pour l'education de leur enfans, T. IV, 44. Il convient ensuite de la nécessité de ces tristes expédiens, 44, 45.

Tcheou-tsing-tchen, Mandarin remarquable par la circonstance où il se répandit en eloges outrés sur *Tsin-ché-hoang-ti*, devant ce Prince lui-même, T. III, 266.

Tchering, Prince *Mongou*, gendre de l'Empereur *Yong-tcheng*; il joint ses troupes à celles de son beau-pere, & en remportant victoire sur victoire, il nettoie le pays de tous les Eleuths qui l'infestoient, & vient à bout d'exterminer leurs chefs, T. I, 339, note 7.

Tché-tsoung, Empereur de Chine: tout change de face dans l'Empire & surtout à la Cour, à son avénement au trône, T. VIII, 102, 103. Il fait une guerre ouverte à tous ceux qui avoient eté en place pendant la régence, & *Tchang-y*, son maître, n'echappe pas même à la peine de l'exil, 103. Il a pour successeur *Hoei-tsoung* qui répare tout le mal qu'il avoit fait, 103, 104. L'Histoire justifie en quelque sorte *Tché-tsoung*, en disant que ses Ministres furent les seuls auteurs des excès auxquels il se porta contre *See-ma-koang*, T. X, 68, 69. Il déclare ce Savant déchu de tous ses titres, coupable du crime de leze-majesté, fait abattre son tombeau, & graver sur un marbre l'enumération de ses pré-

tendus crimes; enfin il ordonne de faire une recherche exacte de ses Ouvrages, & de les livrer aux flammes, 69. A quel âge il etoit monté sur le trône, 89. L'impératrice-mere & Régente du Royaume lui donne pour maître *Sou-ché*, 90. Quel cas particulier *Tché-tsoung* faisoit de son maître, & en quoi il lui donnoit la préférence sur tous les autres, *ibid.* & suiv. La mort de l'Impératrice-mere, en rendant *Tché-tsoung* indépendant, lui fait bientôt oublier les leçons de son maître, 93, 94. Il rappelle de l'exil deux Eunuques dangereux qui replongent de nouveau l'Empire dans les troubles & les divisions, 94. Il prête l'oreille aux calomnies de ces deux Eunuques envieux du mérite & des vertus de *Sou-ché*, & fait le malheur des derniers jours de ce grand homme, 100 & suiv.

Tche-yeou, Roi barbare, que l'Empereur *Hoang-ti* vainquit dans un lieu appellé *Tchouo-lou*, aujourd'hui *Tchouo-tcheou*, environ à douze lieues de *Pé-king*, T. VII, 109.

Tchi, arme ancienne des Chinois: il y en avoit deux especes, dont la premiere avoit vingt-quatre pieds, & la seconde, douze, T. VII, 259.

Tchi-che, nom de la seconde classe des *Lieou-y*. (Voyez *Caracteres de l'Ecriture chinoise*).

Tchin, poids de Chine, T. IV, 308.

Tching, famille du *Fou-kien*, renommée par l'union & la concorde qui régnoient parmi tous ses membres, T. IV, 234. Egards de l'Empereur *Tai-tsou* pour cette famille, 234, 235.

Tching; (la Dynastie des) combien de tems elle occupa le trône de Chine, T. V, 52.

Tching-ouang, il répare le mal que *Tcheou* avoit fait à l'Empire, T. IV, 36.

Tching-ouang. (Voyez *Tcheou-kong*).

Tching-tang. (Voy. *Ta-hio* ou la *Grande Science*).

Tching-tse-tong, Dictionnaire chinois dont les Lettrés en général font peu de cas, T. IX, 353.

Tching-yao-che. (Voyez *Ouei-koung*).

Tchin-hiao, surnom d'un village de Chine: à quelle occasion il lui fut donné, T. IV, 260.

Tchin-kin-kong, Palais de Chine, T. III, 500.

Tchin-te-sieou, Lettré chinois, Auteur du *Ta-hio-yen-y*, ouvrage très-estimé en Chine, T. IV, 78.

Tchin-tsée, (les deux) Philosophes chinois dont les ouvrages sont regardés comme très-dangereux pour les esprits *superficiels*, T. IV, 59. Ils désapprouvent un pere & une mere d'emprunter le secours des menaces & des châtimens pour l'éducation de leurs enfans, 44, 45. Ce que *Tchin-tsée* dit de l'effet que produisent dans l'Empire les bons exemples de l'Empereur, 73. Quelle définition il donne de la vérité, & quelle est, selon ce Philosophe, son influence sur les hommes d'Etat, & sur les Philosophes, 301. Pour quels motifs il approuve le haut intérêt de l'argent que le Ministère chinois autorise, & en quoi il fait consister la richesse réelle de l'Empire, 340. Ses réflexions sur les dangers du luxe pour le corps politique de l'Etat, 353. Son opinion sur la cause des tremblemens de terre, 455.

Tchoang-kao-kouei, Mandarin de Chine mis à contribution par *Ly-che-yao*, T. IX, 43.

Tchoang-kong, fils aîné de *Kiang*, epouse du Prince *Nou*, T. IV, 251. Sa mere préfere injustement le cadet; *Tchoang-kong* n'en conserve aucun ressentiment, & n'en accorde pas moins une riche Principauté à son frere, *ibid.* Celui-ci leve des troupes contre son bienfaiteur, 252. *Tchoang-kong* est vainqueur, oblige son ennemi de fuir, & exile sa mere qui etoit entrée dans les projets de son fils, *ibid.* La tendresse

filiale triomphe de son ressentiment, *ibid.*
Tchoang-ouang, Roi de *Tchou :* belle réponse qu'il fit à un de ses Ministres qui le questionnoit sur le motif de la colere qu'il témoignoit au sortir d'une assemblée où l'on n'avoit rien déterminé sur des affaires d'importance, T. VII, 182, 183.
Tchoang-siang-ouang, Roi de *Tsin*, connu d'abord sous le nom de *Y-jin*, T. III, 183, 185. Tout jeune, il est envoyé en ôtage à la Cour de *Tchao*, 185; il se lie avec *Liu-pou-ouei*, dont les conseils, ainsi que l'argent, lui facilitent les moyens de parvenir au Trône, en se faisant adopter par le Roi de *Tsin*, 185 & *suiv.* Il tombe eperdument amoureux d'une concubine de *Liu-pou-ouei*, & la lui demande, 190. Celui-ci qui avoit ses vues, la lui cede; *Y-jin* en a un fils, qui fut *Tsin-ché-hoang-ti*, *ibid.* Il veut elever la mere au rang de légitime epouse; celle-ci, par une feinte modestie, le refuse, 191. *Y-jin* se sauve secrettement de la Cour de *Tchao*, à qui son grand-pere se préparoit à faire la guerre, & y laisse sa femme & son fils, que sauve *Liu-pou-ouei*, 192. Il succede à son pere, prend le titre d'Empereur, & comble de bienfaits & d'honneurs *Liu-pou-ouei*, 194. Il continue, avec succès, la guerre que son grand-pere avoit commencée: des revers de fortune inattendus, lui donnent tant de chagrin, qu'il meurt, après un regne de moins de trois ans, 195.
Tchoang-tsée, Lettré chinois; quel cas *Sou-ché* faisoit des ouvrages de cet Auteur, & de quelle importance il les trouvoit pour orner l'esprit, former le goût, & instruire, T. X, 105.
Tchoang-tsoung, Empereur de Chine, fondateur de la petite Dynastie des *Tang* postérieurs; quel témoignage authentique il donna de l'estime qu'il avoit pour les vertus & les qualités de *Min-ouang*, T. V, 463.
Tchoang-tze, Philosophe chinois; ce qu'il disoit sur le danger de donner essor à ses passions, T. IX, 279.
Tchoan-hiu, Empereur de Chine: il se propose d'etablir l'usage du calendrier, T. II, 257. Ses travaux pour y parvenir, *ibid.* Il fixe le commencement de l'année, & en faveur de cette invention il est nommé *Li-tsoung*, *ancêtre de l'Astronomie*, *ibid.* Dès l'âge de dix ans il entre dans le ministere, & succede, dix ans après, à *Chao-hao*, T. III, 14. Il tient sa cour dans le *Chan-tong*, & prend l'eau pour le symbole de son regne, *ibid.* Ses connoissances & ses vertus lui font abolir le culte superstitieux des esprits que son prédécesseur avoit introduit, & ramener les hommes à leurs devoirs, *ibid.* Il erige un Tribunal d'Astronomie pour rendre cette Science exacte, ce qui lui a fait donner le nom de *Pere de l'Astronomie :* enfin il compose une espece de musique pour les sacrifices, & meurt âgé de quatre-vingt-dix ans, après en avoir regné soixante-dix, 14, 15.
Tchong, ancienne mesure chinoise, qui contenoit soixante-quatre boisseaux, T. VII, 66. (Voy. *Poids* & *Mesures*).
Tchong-eulh, fils de *Hien-kong :* il fait tout ce qui est en son pouvoir pour sauver son frere condamné à mort, T. IV, 250.
Tchong-eulh, fils d'une premiere epouse du Roi du *Chen-si*, & Prince héritier de droit; il est obligé de s'enfuir pour eviter les embûches de sa marâtre, T. IV, 250, 251. Son pere etant mort, on lui offre de l'aider à monter sur le trône; il le refuse par piété filiale, 251.
Tchong-yong, ou *Juste milieu.* Quels sont les Auteurs de cet ouvrage philosophique, T. I, 432. Morale qu'il renferme sur les mœurs & sur la conscience, 459. A quoi il attribue le calme de l'ame, 460. D'où vient que

le sage tient un juste milieu dans tout, *ibid.* Comment la sagesse a immortalisé *Chun* & *Hoei-tsée*, 461 & suiv. En quoi consiste la force, 462. Distinction de celle des Philosophes, & de celle des Héros, *ibid.* Fermeté du sage, & regles que trace la sagesse, 463. Ce qui nous approche de cette vertu, 464. Ce qui constitue le vrai sage, 465. Comment le vrai sage se trouve toujours content de son sort, 466. Par quelles voies on parvient à la vertu, 467. Douceurs des vertus usuelles & domestiques, *ibid.* Quels sont les plaisirs du sage, 468. Fruits de la sagesse de *Chun*, de *Ouen-ouang*, de *Vou-ouang*, de *Tcheou-cong*, de *Tai-ouang* & de *Ouang-ki*, 469 & suiv. La vertu dans un Prince est la base d'un bon Gouvernement, 473. Ses sujets observent les cinq grands devoirs qui forment les nœuds de la société, 474. L'art de régner, réduit à douze principes, 475. Suites précieuses d'une conduite immuable & prévoyante, 479. La science est le flambeau de la sagesse & de la vertu, 479, note 33. La pratique assidue de la vertu etend nos connoissances, 480 & suiv. Utilité des sages dans un Empire, 481. En quoi consistent la vraie vertu & la souveraine sagesse, 483. Gloire & avantages précieux dont jouit l'homme parfait, 485 & suiv. Rapport qu'on trouve entre les réflexions sublimes du *Tchong-yong* & la croyance du Messie, 487, note 44. Comment le vrai sage se fraie la route aux honneurs, ou jouit d'une heureuse obscurité, 488 & suiv. Modération qu'on doit avoir dans tout ce qui a rapport au Gouvernement, 489. L'innovation dans le cérémonial, dans les usages, dans les Sciences, entraîne des fautes, 490. Quel doit être le premier ressort du Gouvernement, 490 & suiv. La Religion cimente son autorité, 491. La modestie est l'apanage de la véritable vertu, 495 & suiv. A quoi l'Empereur *Kang-hi* réduisoit toute la doctrine du *Tchong-yong*, T. IX, 107.

Tcho-tcheou, ville de Chine, à une journée de distance de *Pe-king*, & dont les ancêtres de *Chao-young* etoient originaires, T. VIII, 47.

Tchou, instrument de musique des anciens chinois, & qui etoit allégorique, T. VI, 61. Cet instrument a eu de toute antiquité la forme d'un boisseau, *ibid.* On le plaçoit au Nord-Est des autres instrumens, & on le jouoit en commençant la musique, *ibid.* Figure de cet instrument. *Pl. V.*

Tchou (le Royaume de) etoit situé dans le *Ho-nan*, & *Kin-tcheou* en etoit la Capitale, 55. Sévérité de la discipline des troupes du Royaume de *Tchou*, 185. Caractere des habitans de ce Royaume, & esprit de son Gouvernement, 187.

Tchou, poids de Chine, qui fait la douzieme partie du centieme d'une once, T. VII, 79.

Tchouang-kia, Officier Général dans l'armée de *Se-ma;* il reçoit ordre de son Général de se trouver devant une ville désignée, T. VII, 228. Il n'exécute pas à point nommé l'ordre qu'il avoit reçu, & est mis à mort à la tête de l'armée, 228, 229.

Tchouan-tchou, Général chinois que *Sun-tsé* propose pour modele, & qui n'est guere à imiter cependant, ne s'etant rendu recommandable que par ses ruses & sa cruauté, T. VII, 136.

Tchouan-tchou, nom de la sixieme classe des *Lieou-y.* (Voy. *Caracteres de l'ecriture chinoise*).

Tchou-hi, célebre lettré, regardé comme le Gassendi de la Chine, T. VIII, 167. Ce qui a contribué le plus à immortaliser ses ouvrages, *ibid.* On le compare à nos physiciens modernes pour l'elégance & la clarté, *ibid.*

Tchou-hi, un des plus beaux génies

qu'ait eus la Chine, & le Philosophe à la mode pendant quelques tems, T. VIII. 231. Comparaison de ce lettré avec Bayle pour les raisonnemens, les sophismes, les contradictions, *&c. ibid.* Les mœurs chinoises l'ont forcé à châtier, à epurer son style, & les matérialistes Chinois sont les plus zélés partisans de son systême, *ibid.* Eloge qu'il fit. de *Yang - che*, T. X, 130.

Tchou-hi. (Voyez *Y-king*).

Tchou-hien, nom d'une partie du cérémonial des sacrifices dans le *Tien-tan*, qui répond à l'introït dans nôtre langage ecclésiastique, T. IX, 22.

Tchou-ko-leang, un des plus célebres Généraux Chinois, inventeur de plusieurs campemens & ordres de bataille qui font encore aujourd'hui l'admiration des Chinois, T. VIII, 334. Figure de l'ordre de bataille mis en usage par ce Général, lorsqu'il combattit à *Yu-fou-kiang*, 347: de celui dont il fit usage en combattant contre ceux du Royaume de *Ouei*, *ibid.* De quelle maniere il ramassoit sa cavalerie après le combat pour la faire camper, 348. Quels honneurs l'Empereur *Hiuen - tsoung* fit rendre à la mémoire de ce grand homme, T. V, 367. (Voyez l'article suivant).

Tchou-ko, *Ou-heou*, Ministre d'Etat & homme de guerre célebre en Chine, connu sous les noms de *Tchou-ko-leang* & de *Koung-ming*, T. III, 98. Livré entiérement à la culture des Lettres, il reste long-tems neutre pendant la guerre civile qui agitoit l'Empire vers la fin de la Dynastie des *Han*; les sollicitations de *Lieou-pei* le font renoncer à cette inaction; il s'attache à ce Prince qui prétendoit au trône, & qui en fut redevable par la suite aux bons conseils de son Ministre, 98, 99. *Koung - ming* revêtu du pouvoir de tout régler dans l'Empire, tant pour le militaire que pour le civil, & agissant de concert avec l'Empereur dont il avoit la confiance, rend à la Dynastie des *Hàn* tout le lustre qu'elle avoit perdu sous les derniers Empereurs, 99. La mort de *Lieou-pei* ne fait point perdre à la Chine son Ministre, il est déclaré Régent & Lieutenant-Général de l'Empire pendant la minorité de *Heou-tchou*, fils de *Lieou-pei*, & conserve toujours son autorité absolue, 99; 100. *Tchou-ko Ou-heou*, forme le dessein de réunir toute la Chine sous l'obéissance des *Han*, & commence par faire tous les préparatifs nécessaires pour détruire les deux Royaumes qui concouroient avec celui de son pupille, 100, 101. Il se met à la tête d'une armée considérable, vient attaquer *Sée-ma-y* qui ne veut pas risquer le sort d'une bataille, & se tient dans son camp, 101. *Tchou-ko*, *Ou-heou*, se renferme dans le sien, & y perd, dans l'inaction, un tems considérable au bout duquel il meurt, 101, 102. Il ordonne à celui qui devoit commander l'armée, après lui, de se préparer à la retraite aussitôt qu'il auroit fermé les yeux, & sauve par-là toute l'armée, 102. L'estime qu'avoit pour lui *Sée-ma-y*, un des plus grands hommes qui fussent alors, & les regrets que sa mort occasionna dans tout l'Empire font son plus bel eloge, 102, 103. Il meurt l'an 234 de J. C. 104.

Tchou-ly-pai, bouclier fixe de bambou, qui servoit aux Chinois à mettre à couvert les travailleurs ou les soldats d'une ville assiégée qui tiroient contre les assiégeans, T. VIII, 360. Figure de ce bouclier, *ibid.*

Tchoung, nom du *pien-tché* ou quatrieme degré, T. VI, 125. (Voyez l'exemple de la page 114, & le mot *pien*).

Tchoung-choue, ouvrage de *Ouen-tchoung-tsée*, T. III, 182.

Tchoung-kia-pao, ouvrage chinois en

quatre volumes, qui, outre des traités de morale par où il commence, contient tout ce qu'il est nécessaire de savoir à la campagne, sur l'agriculture, le jardinage, les Loix, la Médecine & nombre d'anecdotes, &c. T. IV, 211, 212.

Tchoung-lu, son fondamental de la musique chinoise, le sixieme dans l'ordre des *lu*, & le troisieme des *yn-lu*; il répond à la quatrieme lune & au caractere cyclique *Sée*, T. VI, 98, 231.

Tchoung-ly, surnom de *Yang-ché*, (Voy. *Yang-ché*).

Tchoung-tou, planchettes de bambou sur lesquelles on ecrivoit avant l'invention du papier en Chine, T. VI, 62. Ces planchettes au nombre de douze, & liées ensemble en forme de livre, servoient à battre la mesure, *ibid.*

Tchoung-tsoung, Empereur de Chine, fils de *Kao-tsoung*: il prend possession de l'Empire, & fait reconnoître, pour Impératrice, *Ouei-ché* sa légitime epouse, T. V, 297. Il veut elever *Ouei-siuen-tchen* son beau-pere à l'une des premieres dignités de l'Empire, & son Ministre s'y oppose, *ibid.* L'Empereur déclare formellement qu'il est seul Maître, & qu'il ne veut pas être contredit, 297, 298. L'Impératrice-Mere, instruite de cette fermeté, prend de là occasion de le vouloir détrôner, 298. Elle indique une assemblée générale à cet effet, y déclare *Tchoung-tsoung* déchu de tous ses droits, comme indigne de régner, *ibid.* Aucun n'ose ouvrir la bouche pour prendre la défense de son Souverain, & *Tchoung-tsoung* est remplacé sur le champ par son frere *Ly-tan*, 300. Il est transféré de prison en prison, 301. Les Princes du sang prennent le parti de demander à force ouverte le rétablissement de *Tchoung-tsoung*, 307. L'Impératrice-mere cesse enfin de s'opposer aux vœux de la nation qui réclamoit son légitime Souverain, & le rappelle, 321. Ce prince accepte toutes les conditions qu'elle lui propose, *ibid.* Le rappel de *Tchoung-tsoung* occasionne des réjouissances extraordinaires dans tout l'Empire, 322. Il reçoit de ses sujets les marques les plus éclatantes d'attachement & de zele, à la nouvelle qui se répandit qu'il alloit marcher en personne contre les Tartares, *ibid.* Il porte ombrage à l'Impératrice-mere dans cette circonstance, *ibid.* Le Président du Tribunal des crimes & le Grand-Général forment la résolution d'assurer l'autorité souveraine à *Tchoung-tsoung*, & le font avertir secrettement de leur projet, 325 & suiv. *Tchoung-tsoung approuve tout*, promet de rester dans l'inaction jusqu'au moment où il seroit nécessaire de se déclarer, 327. Tout réussit, & l'Impératrice-Régente est forcée de lui remettre les Sceaux de l'Empire, 329. *Tchoung-tsoung* a la foiblesse de lui laisser prendre, en se retirant, le plus auguste des titres, dont elle etoit indigne, *ibid.* Il trompe l'attente de ses sujets, & se conduit assez mal pour faire presque regretter le regne de sa mere, 336. Il se laisse gouverner par *Ouei-ché* son epouse, qui, après s'être associée une femme Savante, avilit la Majesté Royale par une conduite odieuse, *ibid.* *Tchoung-tsoung* rejette les requêtes des Censeurs, & semble autoriser, par son inaction, les crimes que commettent ces deux femmes, 337. Il est enfin victime de leurs complots perfides, & il meurt empoisonné, 339 & suiv.

Tchouo-lou, lieu de Chine, devenu remarquable par la victoire que *Hoang-ti* remporta sur un Roi barbare, T. VII, 109.

Tchouo-tcheou, nom moderne de *Tchouo-lou*, (Voy. *Tchouo-lou*).

Tchou-pa-ouang, Général d'armée chinois, T. III, 309. Il tue *Tsée-yng* de

sa propre main, & extermine toute la race des *Tsin*, 301. (on le nommoit alors *Hiang-yu*).

Tchou-soui-leang, Ministre d'Etat sous *Kao-tsoung*; ce Prince lui recommande, en mourant, de concourir avec *Tchang-sun-cu-ki*, au bon gouvernement de l'Etat, en prodiguant au Prince héritier des soins & des avis, T. V, 185, 186. Il ecrit les dernieres volontés de l'Empereur, 186. Il s'oppose avec intrépidité à la dégradation de l'Impératrice epouse de *Kao-tsoung*, que ce Prince avoit proposée, pour lui substituer *Ou-ché*, & pour récompense de son zele, il est disgracié, 267. Il est accusé de tenir des assemblées secretes, 275. Pour punition il est envoyé à *Ngai-tcheou* en qualité de simple Inspecteur, *ibid.* *Tchou-soui-leang* meurt dans cet endroit, 276.

Tchou-tse ou *Tchou-tze*, Philosophe chinois, dont les ouvrages sont regardés par M. Cibot comme dangereux pour les esprits superficiels, T. IV, 59. Ce qu'il disoit des Poëtes anciens, de leur maniere de faire des vers, du but qu'ils se proposoient dans leurs poésies, & de l'interprétation vicieuse, qu'on a faite de leur esprit, T. IX, 237, 248. Pourquoi l'Empereur *Kang-hi* regardoit comme une chose très-importante de lire les Ouvrages de *Tchou-tze*, 249. De quelle manière *Tchou-tze* s'exprime dans l'explication qu'il fait du livre de *Mong-tze*, 252. Maximes de *Tchou-tze* sur le remords & sur la conscience, 268; sur le vrai moyen de tirer avantage de ses lectures, 268, 269.

Tchun-tsieou, (le) Ouvrage de Confucius, dans lequel ce Philosophe flétrit les vices & les erreurs de son tems, T. I, 33. Il est aujourd'hui, en Chine, le cinquieme des grands *King*, 47. Son laconisme naïf & sublime le met au-dessus de tout ce que les Chinois ont dans ce genre, *ibid.* Le *Tchun-tsieou* envisagé sous un certain point de vue, peut servir de modele de toutes les Histoires pour développer les causes, les progrès des révolutions, pour exposer les principes de l'administration, les ressorts de la politique, & pour embrasser avec art tous les détails de la constitution politique, civile & militaire d'un Etat, 47, 48. Quelques habiles critiques, pour diminuer le degré d'authenticité de cet ouvrage, assurent que Confucius n'avoit pas marqué les années, & que les Editeurs les ont ajoutées d'après les commentaires, 48. A quoi se sont attachés les trois principaux commentateurs du *Tchun-tsieou*, 49. Les variantes de ces trois Auteurs ont fait naître des difficultés fort embarrassantes sur l'authenticité de cet Ouvrage, 50. Le *Tchun-tsieou* est pris, en Chine, pour le chef-d'œuvre de l'Histoire, & le modele des Historiens, T. II, 85. A quel Ouvrage françois il peut être comparé, *ibid.* De quelle partie de l'Empire il traite, & combien d'années il renferme, 86. Précision & exactitude des récits qu'il renferme, *ibid.* Quelles preuves il a fournies au moyen des eclipses qu'il cite, & comment elles peuvent être vérifiées, *ibid.* & suiv. (Voyez *Eclipses*). Table chronologique des Auteurs qui ont écrit sur le *Tchun-tsieou*, 232, 233. Textes du *Tchun-tsieou* qui rapportent les eclipses de soleil, 246 & suiv. (Voyez *Eclipses de soleil*). Les disputes sur cet ouvrage ont été longues à terminer, 259 & suiv. Les Astronomes & les calculateurs jugeant qu'il étoit altéré visiblement sur l'article des eclipses, tiroient cette conséquence, qu'il pouvoit l'être sur tous les autres, & qu'ainsi l'on pouvoit le révoquer en doute, 260. Cette conséquence est rejettée par le corps des Savans, qui ne s'attachent point à un seul objet, mais qui, les examinant tous, & les combinant, trouvent qu'ils

s'accordent quant à l'essentiel, & levent toutes les difficultés, en attribuant à la méthode peu sûre des Astronomes pour vérifier les eclipses arrivées dans des siecles eloignés, & aux fautes presque inévitables des copistes, les erreurs qu'on remarque dans le *Tchun-tsieou*, 260, 261 & suiv. Ce nom ayant eté donné à l'Histoire du Royaume de *Lou*, & l'ouvrage de Confucius appellé *Tchun-tsieou* n'etant qu'une continuation de la même Histoire, plusieurs Missionnaires ont écrit que les sentimens etoient partagés sur l'Auteur de cet Ouvrage, 289. Réfutation de cette opinion, *ibid.* & suiv. Critique de cet ouvrage par M. Paw, dans ses recherches philosophiques sur les Egyptiens & les Chinois, 380. Le *Tchun-tsieou* parle de la matricaire ; ce qui prouve l'ancienneté de cette plante, T. III, 455. On considere cet Ouvrage comme le chef-d'œuvre de Confucius, T. VIII, 194.

Tchun-y, le même que *Tcheou-tchen-y*. (Voyez *Tcheou-tchen-y*).

Teintures chinoises. Les Chinois suppléent aux noix de Galle par les coques ou capsules de glands, & en obtiennent une teinture noire très-belle & très-durable, T. III, 486. Ils sont dans l'usage de faire passer par l'indigo les soieries & les toiles qu'ils destinent à un beau noir, & *ils mettent dans leur* teinture noire des graines de février, *ibid.* On voit clairement dans les *King*, que les anciens Chinois tiroient, du regne végétal, les matieres premieres des anciennes teintures, & qu'il y avoit une saison pour cueillir toutes les herbes dont on tiroit le rouge, le violet & le bleu, T. V, 495. L'ancien principe, qu'il faut tirer des plantes la matiere des teintures pour le coton & la soie, prévaut toujours en Chine, *ibid.* Vues du Gouvernement ancien & moderne de Chine, relativement aux plantes dont on se sert dans la teinture, 496. Quels etoient les principes des anciens Chinois, & les conséquences qu'ils tiroient sur la maniere d'extraire les parties colorantes des plantes, de préparer le coton & la soie pour les recevoir, & les conserver long-tems, *ibid.* Sous les trois premieres Dynasties, la teinturerie n'etoit pas un art de profession, 497. La connoissance des plantes chinoises est nécessaire pour avoir des notions de la maniere des anciens, de préparer les matieres premieres de leurs teintures, *ibid.* Quelle est la plus estimée des cinq à six plantes dont les Chinois tirent le rouge, 498. Leur maniere de conserver cette couleur, *ibid.* De quelles plantes, & de quelles *fleurs ils font* usage pour tirer le jaune de *teinture*, 498, 499. Le bleu de teinture se tire en Chine de différentes plantes, & celle de *Pé-king* est une espece de persicaire, *ibid.* Comment les Chinois rendent leur bleu de teinture plus clair, plus beau, plus fin, *ibid.* Les anciens Chinois regardoient la préparation du fil & des etoffes à la teinture comme ce qui en assuroit plus particuliérement le succès, 499, 500. En quoi consistoit cette préparation, *ibid.* Leurs idées par rapport à la teinture des soies & du coton, *ibid.* *Les teintures chinoises anciennes ont eté louées & célébrées en Chine*, 501 : quelle etoit la pratique des Chinois, & jusqu'où elles ont mérité l'admiration qu'on leur a prodiguée, *ibid.* Pourquoi la pratique des anciens Chinois ne pourroit plus nous servir quand on recueilleroit tout ce qui a eté dit sur les matieres colorantes, les préparatifs & *la teinture*, *ibid.* La nouvelle teinture a supplanté l'ancienne dans *presque* tout l'Empire chinois, 502. Etat de la teinture marchande d'aujourd'hui, en Chine, 502, 503. Pourquoi les anciens Chinois recommandoient de tenir, à la vapeur d'une eau bouillante préparée, les etoffes

etoffes & les fils qu'on avoit retirés de la teinture, *ibid.* Quelle etoit leur pratique pour rendre la teinture noire, celle de satin sur-tout, plus belle & plus solide, 503, 504. On a poussé jusqu'au luxe, en Chine, l'art de teindre les soies, les cotons, les peaux, les bois, l'yvoire & les pierres même, T. IX, 360.

Té-ki, Gouverneur de *Ly-ngan-fou*: il est mis à contribution par *Ly-ché-yao*, T. IX, 43.

Tempérament. Opinion de l'Empereur *Kang-hi*, sur les moyens de faire aux enfans un bon tempérament, *T. IV*, 463, 464. Chacun doit connoître son tempérament, & doit s'abstenir des boissons ou des alimens qu'il sait lui être nuisibles, T. IX, 151, 152.

Tempérament: c'est l'action de discorder, sur les instrumens bornés, dits à touches, les quintes ou les quartes, afin de pouvoir réduire à douze les dix-huit sons qui se rencontrent d'un son donné à son octave, T. VI, 202, 206. (Voyez encore la fin de la note *y*, 211). Le tempérament répond à ce qu'un Auteur chinois appelle correctif, relativement à la progression triple, qui ne donne que des sons justes, 116, 204.

Temples des Chinois. (les) Le premier qui exista en Chine, fut bâti dans les environs du Palais Impérial pour représenter à la fois le *Kiao*, le *Tan* & la salle des ancêtres, T. II, 39. Quels noms il porta sous les trois premieres Dynasties, *Hia*, *Chang* & *Tcheou*, *ibid.* Les *Chang* en construisirent un beaucoup plus brillant que le premier, 40. Sous les *Hia* & sous les *Chang*, toutes les cérémonies des sacrifices se faisoient dans l'enceinte d'un même temple, quoique dans cinq appartemens différens, *ibid.* Les *Tcheou*, en détruisant les temples des *Chang*, en consacrerent deux, destinés, l'un au culte du *Chang-ti*, & l'autre aux cérémonies en l'honneur des ancêtres, 41. Observations sur le temple que les *Tcheou* eleverent en l'honneur de *celui qui est la source de toute lumiere*, *ibid.* Les Dynasties postérieures voulurent renchérir sur les *Tcheou*, & eleverent deux temples, l'un appellé *le temple de celui qui a fait le soleil*, l'autre, *le temple de celui qui a fait la lune*, *ibid.*, 42. La dénomination de ces deux temples a donné lieu à une foule de superstitions, *ibid.* Figure du temple que la Dynastie *Hia* eleva en l'honneur de *celui qui a fait les siecles & les générations*, avec la description des cinq salles dont il etoit composé, du dedans, & des escaliers de la principale entrée, 185. Figure de ceux que la Dynastie des *Chang* renouvella, & des ornemens dont elle l'embellit, *ibid.* Figure & description du *Ming-tang* des *Tcheou*, c'est-à-dire le temple dans lequel on sacrifioit au *Chang-ti*, *auteur de toute lumiere*, 185 & suiv. Les temples chinois sont remplis de magots & d'idoles, 462. Réfutation de ce qu'a avancé M. Paw, dans ses Recherches philosophiques, contre l'architecture des temples chinois à *Pé-king*, dont la forme, selon lui, n'a rien qui les fasse distinguer des edifices publics des autres villes, 570 & suiv. Selon M. Amiot, il y a communément dix mille *Miao* ou temples d'idoles dans la ville de *Pé-king* & dans la banlieue, la plupart fort beaux, & quelques-uns magnifiques, 571. L'architecture des temples chinois nommés *Tien-tan* & *Ti-tan*, déploie des beautés, des richesses & une magnificence frappantes, *ibid.*, 572. On distingue en Chine deux sortes de *Miao* ou temples, qui sont desservis par des Bonzes, des *Tao-sée*, ou des *Lama*, T. IV, 316. Il n'y a qu'un temple dédié au *Tien* dans l'Empire chinois, & l'Empereur seul a le droit d'y sacrifier, 365. A quelle occasion l'Impératrice *Ou-heou* fit bâtir, dans toutes les provinces de Chine, de vastes & magnifiques temples pour les Prêtres

du Dieu *Fo*, T. V, 311. Elle fait élever, avec des frais immenses, *le temple du Grand Clair-voyant*, & *le temple du Ciel*, 312. Ces deux temples sont consumés par les flammes & rebâtis après plus magnifiquement, *ibid.* Elle laisse livrer aux flammes & réduire en cendres plus de mille sept cens temples, tant grands que petits, dans la seule province de *Ho-nan*, 313. Réflexion à ce sujet en faveur du sentiment de ceux qui croient que la religion chrétienne etoit alors très-florissante en Chine, 313, 314. Ce que l'Empereur *Kang-hi* disoit de ceux qui ne saluent point en entrant dans le temple de *Fo*, & de la nécessité de conserver les Bonzes & les *Tao-sée* qui desservent les temples elevés en l'honneur de *Fo*, T. IX, 142.

Tendresse maternelle. (Peinture des soins & des inquiétudes qu'occasionne la), T. IV, 53.

Teng-pai, un des corps qui composent les troupes chinoises., T. VII, 334.

Teng-sieou. Son opinion sur le but que s'est proposé Confucius en faisant regarder comme le plus ferme appui du trône, tout ce que faisoit le gouvernement de son tems, pour faire refluer, sur les peres & meres des gens en place, les prééminences & les distinctions du rang de ces derniers, T. IV, 64, 65.

Tentes chinoises. (les) Celle qu'on appelle tente du Général, est un pavillon dans lequel s'assemblent les Officiers généraux qui doivent être témoins de l'exercice, & d'où ils voient défiler les troupes, T. VII, 335. Le nombre des tentes, pour les gens de guerre qui font l'exercice, est fixé en Chine, 359. Combien il y en a pour les fusiliers, pour les pertuisaniers, pour ceux qui sont armés du sabre & du bouclier, enfin pour les arbalêtriers, *ibid.* Quelle est la disposition des tentes, & combien il y a d'hommes pour l'entretien & le service de chaque tente, *ibid.* Description de tout l'attirail des tentes des Chinois, savoir la toile extérieure & intérieure, le cadre de bois sur lequel la toile est tendue, les portes, le cuir, la peinture, les cordons, les cordes faites d'ecorces d'arbres, les pieux, les pieces de fer, la hache, la pelle, la bêche, le marteau, la marmite: à combien revient chaque piece en particulier, & combien l'Etat dépense en général pour la tente, y compris le salaire des ouvriers, 375 & suiv.

Teou-hien, Général chinois, très-puissant sous le regne de *Tchang-ti*; il se forme un parti à la Cour contre lui, & on fait entendre au Prince que c'etoit un homme dangereux, T. III, 364. On s'assure de *Teou-hien*, de ses parens & de ses amis, *ibid.*

Teou-kein-tê, Prince de *Hia*, Souverain du *Chan-si*: il est vaincu par *Ly-chê-min*, T. V, 92. Il se ligue avec *Ouang-che-tchoung*, contre *Ly-chê-min*, & vient à son secours avec une armée de plus de cent mille hommes, 99. Il apprend en chemin la défaite de son allié, & ecrit arrogamment au vainqueur, *ibid.* *Ly-chê-min* vient à sa rencontre, défait son armée & le fait prisonnier, 101, 102. *Teou-kein-tê* paroît à pied & enchaîné dans l'entrée triomphante du vainqueur, 103. Il est jugé digne de mort, & est exécuté, 105.

Teou-tchin-sin-fa, ou *Traité du cœur sur la petite-vérole*, ouvrage chinois divisé en quatre livres, T. IV, 397. Le premier livre expose l'origine & la cause de la petite-vérole; remarque que le levain de cette maladie est beaucoup moins dangereux dans les pays chauds; qu'il ne se développe pas dans les pays froids, & que les pays tempérés sont ceux où il fait le plus de ravages; que le levain vérolique devient plus malin d'un siecle à l'autre; que les traitemens trop délicats des riches deviennent le plus souvent la cause de mille dangers, 397, 398. Après avoir indiqué les

signes généraux de la petite-vérole, il apprend les moyens de connoître par la couleur, la forme, la grosseur, la qualité & la quantité des boutons, si le levain est plus ou moins dangereux, 399. Il distingue dans le malade quatre dispositions principales & six *crises*, 399, 400. Dans le second livre on traite de toutes les especes de petite-vérole que les Médecins chinois reconnoissent, des symptômes particuliers de chacune, & du traitement que chacune exige, 400 & suiv. Le troisieme livre qui est le plus fourni de recettes, roule tout entier sur les accompagnemens & accidens particuliers à la petite-vérole, 411, 412. Le quatrieme livre traite des accidens qui surviennent après la petite-vérole, de la maniere de gouverner les grandes personnes dans cette malalie, & de pratiquer l'inoculation, 412 & suiv.

Teou-ting, espece de petite-vérole, dans laquelle le bouton, produit directement par le viscere où est le foyer du virus, est d'un violet foncé & tirant sur le noir, 409, 410. Quelles précautions exige la piquûre des boutons, nécessaire dans cette maladie, 410.

Teou-ting ta-hien, espece de petite-vérole. Quel est l'etat du malade, & quel traitement il exige dans cette maladie, T. IV, 408.

Teou-y, Mandarin chinois, Lettré du premier ordre, T. VIII, 16. Trait remarquable de sa gravité, 16, 17.

Té-pé, (le Prince) Auteur d'un livre sur les tables & figures de l'*Y-king*, dans lequel il prétend prouver qu'elles contiennent l'histoire de la création, de la chûte du premier homme, & de la promesse du Messie, T. VIII, 230.

Terre. Les Chinois prennent la terre entiere, & la Chine, pour des mots à-peu-près synonymes, T. II, 168. Ils divisent la terre en neuf parties principales qu'ils ont appellées de tout tems du terme général de *Tcheou*, *ibid.* (Voyez Géographie). Observations de l'Empereur *Kang-hi* sur la figure de la terre, & sur l'elévation du pôle septentrional, T. IV, 482, 483. Dans quelles vues le général *Sun-tse* recommande aux Généraux & aux Officiers, de ne jamais perdre de vue la terre, & de s'appliquer à la bien connoître, T. VII, 58 & suiv.

Terrein, Quelle importance le Général *Sun-tse*, mettoit à la connoissance du terrein, dans la guerre, T. VII, 117. Un Général d'armée, pour eviter bien des malheurs, doit connoître le terrein où il est, celui où il doit se rendre, celui où il peut se retirer en cas de défaite, &c. 120. Quels avantages un Général peut retirer de la connoissance exacte du terrein, pour se tirer d'affaire dans des circonstances critiques, pour se procurer des secours, en intercepter, *&c.* 123 & suiv. La connoissance exacte du terrein indique la disposition qu'on peut faire des troupes, le tems où il est à propos de combattre, ou de différer la bataille, 124. Dans quelque espece de terrein que soit un Général, il doit regarder ses soldats comme des enfans qui ignorent tout, & qui ne sauroient faire un pas sans lui, 125. Selon *Sun-tse*, il y a neuf sortes de terreins où une armée peut se trouver, 127 & suiv. (Voyez *Lieux*). Leur connoissance est essentielle aux neuf sortes de changemens, 139 & suiv.

Terres (les), comment elles etoient divisées en Chine, sous les trois premieres Dynasties, & quel produit l'Etat en retiroit, T. IX, 370.

Testamens (les) des peres sont regardés, en Chine, comme sacrés, & aucun défaut de formalité ne peut les faire casser, dès qu'il est prouvé qu'ils sont authentiques, T. IV, 160. Testament du Docteur *Yang-tchi*, 196 & suiv. Les testamens des Chinois, même ceux

des Empereurs, sont ecrits le plus simplement, 205, 206.

Té-tcheng, Grand de Chine, envoyé par *Kien-long*, pour assister *Akoui*, dans les opérations que celui-ci entreprenoit contre les débordemens du fleuve *Hoang-ho*, T. IX, 30. Par la conduite qu'il tient avec *Akoui*, dès en arrivant, il donne lieu de croire qu'il se regardoit comme bien supérieur à son associé, 30, 31. *Akoui*, fatigué de ses représentations, prend le parti de s'en débarrasser le plutôt possible, & y parvient, 31. *Té-tcheng* repart pour la Cour, *ibid.* l'Empereur *Kien-long* interprete l'opiniâtreté de *Té-tcheng* à contrarier les vues d'*Akoui*, & à vouloir faire adopter ses plans, comme une petite jalousie, & l'envie de se faire un nom dans l'Empire & un mérite auprès du Souverain, 38, 39. Il ordonne aux gens du Ministere & au Conseil des Grands de délibérer sur la punition qu'il méritoit, 40.

Té-tchoung, cloches chinoises de moyenne grosseur, qu'on employoit dans la musique, soit pour marquer la mesure, soit pour faire la partie qui leur etoit propre, T. VI, 44. Sous quel nom elles sont connues dans les monumens anciens, *ibid.* Figure de ces cloches, *ibid. Pl. III, fig. 17.*

Té-tsoung, Empereur de Chine; il met sur le peuple des impôts jusqu'alors inconnus en Chine, T. V, 416. Les Eunuques se rendent de jour en jour plus puissans sous son regne, *ibid.*

Texte du han-chou, qui présente les douze *lu* engendrés l'un de l'autre, comme quinte ou comme quarte, T. VI, 215. Les mêmes *lu* calculés par M. Amiot dans une note, 216. Ce texte du *han-chou*, & le calcul de M. Amiot, représentés par un exemple de musique, 217. Comment ce calcul, fait depuis plusieurs années par M. Amiot dans ses premiers manuscrits, se trouve n'être qu'un résultat de la progression triple, *ibid.* note *ee.* Texte de l'histoire où les douze *lu* sont représentés dans leur juste proportion, exprimée par des nombres, 191. Les mêmes *lu*, notés à notre maniere, & confrontés avec l'exemple de la figure 9 *b* de la seconde partie, 197.

Texte du toung-tien, touchant la différence entre le demi-ton diatonique, & le demi-ton chromatique, T. VI, 207 & suiv.

Textes du tchun-tsieou, qui rapportent les eclipses du soleil, (Voyez *eclipses du soleil*). Texte du *Chou-king*, à l'occasion d'une eclipse de soleil arrivée sous *Tchoung-kang*, T. II, 256. Texte de l'histoire à l'occasion de la conjonction des cinq planetes sous *Tchoang-hiu*, 257.

Thé, (le) selon M. Paw, donne aux femmes chinoises un teint pâle, T. II, 426. Observations de M. Amiot à ce sujet, *ibid.* La consommation prodigieuse de thé qui se faisoit en Chine, donne occasion à l'Empereur *Té-tsong* de le soumettre à un impôt pour l'entretien des greniers publics & des gens de guerre, 427. Le thé a plus de parfum & plus de force en Europe, qu'en Chine, *ibid.* On prenoit beaucoup de thé dans les assemblées de famille, & c'etoit même une des regles de ces assemblées, T. IV, 212, 213. Toute la Chine est réduite à l'infusion du thé pour boisson, 323.

Théâtre chinois. Selon M. Cibot, il faut avoir, en Chine, l'oreille plus fine, l'imagination plus vive, la mémoire plus présente & mieux meublée pour suivre les pieces de théâtre & pour en sentir les beautés, T. VIII, 163. Les Lettrés chinois ont abandonné totalement le théâtre, & n'en parlent dans leurs ecrits que pour en présenter les dangers, & les effets funestes par rapport aux mœurs, 227. Pourquoi les Chinois jouent aujourd'hui les pieces

de théâtre des *Tang*, & ne se mettent pas en peine d'en faire de nouvelles, 228. Les théâtres ne sont que tolérés en Chine, *ibid.*

Thermomètre (le) est inconnu en Chine : comment on y supplée, T. III, 431.

Thibeth : le Roi de ce pays s'empare de *Pa-han-na*, & s'attire une guerre de la part des Chinois, T. V. 358. Il demande la paix, & l'obtient à des conditions humiliantes, 359. Le Roi du *Thibeth* envoie des Ambassadeurs à l'Empereur *Hiuen-tsoung* pour demander la Princesse qu'on lui avoit promise en mariage, & fait demander en même tems les *King*, 363. Un Lettré regarde comme une indécence d'envoyer les livres classiques à un Roi barbare, *ibid.* L'Empereur le désapprouve, & fait donner aux Ambassadeurs du Roi du *Thibeth* les livres qu'ils demandoient, en leur recommandant d'en faire un bon usage, 365.

Ti, terme chinois, qui signifie Empereur, T. II, 13. Quels sont les Empereurs de Chine qu'on nomme les cinq *Ti*, *ibid.* On donnoit ce titre, *Ti*, à l'Empereur seulement, T. VII, 141, 175.

Tiao, nom qu'on donne en Chine à une enfilade de mille pieces de monnoie, T. VIII, 79.

Tié, mere de l'Empereur *Kang-hi :* ce Prince lui décerne de nouveaux *titres*, T. IV, 113, 114.

Tien, (le) synonyme de *Chang-ti*, est l'Etre Suprême que les Chinois adorent, & qui a été constamment l'objet de leur culte, T. II, 11. Le *Tien*, selon les Chinois, a donné à la matiere par la vertu de son souffle tout-puissant, la fécondité dont elle est susceptible, 12. Il a donné aux trois puissances productrices, le ciel, la terre, & l'homme, l'existence, la puissance dont ils sont doués, & le pouvoir de réduire en acte cette même puissance, *ibid.* Le *Tien* des Chinois voit tout, sait tout, est par tout, punit les méchans & récompense les bons après leur mort, *ibid.* Il détermine par des arrêts irrévocables tout ce qui peut être déterminé, & c'est lui que les Chinois ont honoré de tout tems par des sacrifices, une musique particuliere, & des cérémonies uniquement destinées à cet usage, 14, 15. En quels termes *Fou-hi* parloit du *Tien* à son peuple, 16, 17, & suiv. Les Philosophes Chinois ont défiguré la doctrine des anciens sur le *Tien*, 27 & suiv. Selon l'Empereur *Kang-hi* la loi du *Tien*, prescrit les devoirs de la piété filiale, T. IV, 77. Les Chinois brûlent des odeurs pour remercier le *Tien*, 182. Selon le Docteur *Yang-tchi*, le moyen de faire le bien, de s'approcher de la sagesse, & de s'attirer la protection du *Tien*, est de conserver sa loi dans son cœur, & de ne s'en ecarter jamais, 196, 197. Pourquoi l'Empereur *Kang-hi* recommandoit à ses sujets la reconnoissance envers le *Tien*, 221. Comparaison que ce Prince faisoit des peres & meres avec le *Tien*, 224, 225. Exemples qu'il citoit des vengeances du *Tien*, 226. Selon *Ngueou-yang*, on se doit tout entier au *Tien*, 243. Quelle définition le *Chou-king* donne du *Tien*, T. V, 53. Déclaration authentique de l'*Empereur de Chine*, sur le vrai culte que les Chinois rendent au *Tien*, 54 & suiv. Les Juifs etablis en Chine, donnent aussi le nom de *Tien* au Dieu qu'ils adorent dans leurs synagogues, 58. Relation des difficultés qui se sont elevées entre la Cour de Rome & celle de *Peking*, sur le culte du *Tien*, 61, 62 & suiv. (Voyez *Religion*).

Tien, espece d'engagement qu'un débiteur, en Chine, prend avec son créancier : en quoi il consiste, T. IV, 386.

Tien (les). On entend par ce mot une des trois routes qui conduisent vers

l'objet du *Chou-king*, qui est l'instruction des Souverains, & des personnes en place, T. II, 63.

Tien-jan-ku, Guerrier célebre en Chine, un de ceux dont l'Empereur *Hiuen-tsoung* fit placer les statues dans une salle particuliere, T. V, 367.

Tien-li, Chapitre du *Li-ki* où sont contenues des maximes sur la piété filiale, T. IV, 7, 8, 9 & suiv.

Tien-tan (le), Temple chinois, très-propre à faire juger de la beauté & des richesses de l'architecture chinoise, T. II, 571. Tout ce qui entre dans le *Tien-tan*, soit en instrumens, soit en ornemens, doit être du travail le plus exquis, 572. On distingue *Tien-tan* de *Ti-tan* : ces deux temples sont tous deux dédiés au *Chang-ti*, c'est à-dire, au Créateur & au Conservateur du monde, *ibid.* Cérémonie religieuse pratiquée dans le *Tien-tan* par l'Empereur *Kang-hi* pour demander la conservation de la santé de l'Impératrice sa mere, T. IV, 119, & 120. Déclaration de l'Empereur *Kien-long.*, relativement aux sacrifices & aux cérémonies que les Empereurs font dans le *Tien-tan*, T. IX, 19, 21 & suiv.

Tien-tchou-che-y, ouvrage du P. Ricci, en langue chinoise, regardé comme un chef-d'œuvre de métaphysique, d'élégance & de goût, T. VIII, 168.

Tien-tchou-ouang, *Ministre du Ko-han Fou-yun*, auteur de la guerre entreprise contre les Chinois par les Tartares *Tou-kou-houn*, T. V, 222. Il est massacré par des satellites envoyés à cet effet, 225.

Tien-tsée, pourquoi l'Empereur de Chine prend ce titre, T. IV, 96.

Tien-y, le même que *Tcheng-tang*, (Voy. *Tcheng-tang*).

Tigre (le), titre d'une piece en vers, sur la piété filiale, tirée du *Ché-king*, dans laquelle est célébrée l'intrépidité d'une mere qui s'etoit jettée sur un tigre prêt à dévorer son enfant, & le tenoit embarrassé dans sa robe, tandis que l'enfant perçoit le flanc de l'animal avec une simple aiguille de la tête de sa mere, T. IV, 183 & suiv. Figure d'un instrument de musique chinois en forme de tigre, T. VI, *Pl. V.* Dans quel endroit le Général *Ou-tse* recommandoit de placer les étendards qui représentoient des tigres blancs, T. VII, 200, 201.

Ti-kou, Empereur de Chine ; à l'âge de quinze ans il est employé par *Tchoan-hiu*, T. III, 15. Il tient sa Cour dans le *Ho-nan*, & prend le bois pour le symbole de son regne, *ibid.* Il joignoit aux qualités de l'esprit celles du cœur, & se fit adorer de ses peuples, *ibid.* Ses quatre femmes ont été recommandables, la seconde principalement qui fut mere de *Yao*, *ibid.* Cet Empereur est auteur d'une nouvelle espece de musique, 15, 16. Il meurt âgé de cent cinq ans, après en avoir régné soixante-neuf, 16.

Ting, nom de certains vases de bronze que les anciens Empereurs faisoient fondre pour servir de monumens historiques, T. I, 57. On gravoit dessus la description, les bornes de chaque Province, l'Etat des productions & l'espece du tribut que les Souverains percevoient, *ibid.* & T. III, 253. Les caracteres gravés sur les *ting* contenoient aussi l'eloge des Ancêtres, T. IV, 24. Magnificence & richesse des *ting* que fit fondre l'Impératrice *Ou-ché*, T. V, 314.

Ting-ché, epouse d'un des fils de la célebre *Pan-hoei-pan* ; elle compose une inscription lapidaire pour sa belle-mere, T. III, 384 & suiv. Elle donne, en plusieurs volumes, le recueil des ouvrages de cette Savante, divisés en seize livres, sous chacun desquels elle avoit placé les pieces d'un même genre, 386.

Ting-kong, Empereur de Chine ; il se punit lui-même à l'occasion d'un parricide qui avoit eté commis dans le Royaume de *Tchou*, T. IV, 14.

Ting-tcheou, ville de Chine : pourquoi l'Empereur y etablit la Cour pendant son expédition contre les Coréens, T. V, 173.

Ting-vang, Empereur de Chine : la naissance de *Lao-tsée* & de Confucius sont les deux evénemens les plus mémorables de son regne, T. V, 50.

Ti-tchi, nom de la grande Géographie des Chinois : ce qu'on y trouve relativement à la Tartarie orientale, T. IV, 475.

Toise chinoise, (la) appellée *Tchang*, etoit anciennement composée, comme aujourd'hui, de dix pieds, T. VII, 166. (Voyez *Poids* & *Mesures*).

To-lo-pei, espece de suaire avec des dragons en broderie, que l'Empereur n'accorde qu'aux Princes de son sang & aux ministres d'Etat qui ont rendu des services extraordinaires dans l'exercice de leur emploi, T. IX, 52.

Toly, Prince tartare : son irruption sur les terres de la Chine devient sans effet par la hardiesse de l'Empereur *Tay-tsoung*, T. V, 128 & suiv. A quelle occasion il a recours à l'Empereur & se déclare son vassal, lui & les siens, 140, 141. Il obtient à la Cour de ce Prince des prérogatives & des bienfaits, 143. Ses Etats sont partagés en quatre départemens, *ibid.*

Tombeaux des Chinois. Quel avantage l'Histoire retireroit *des tombeaux des* Empereurs de Chine, s'ils n'avoient pas eté détruits par le Fondateur de la Dynastie des *Yuen*, T. II, 555 & suiv. Quels etoient les tombeaux du tems de *Chun*, T. IV, 11. Changemens qu'ils eprouverent successivement sous les Dynasties *Hia*, *Chang* & *Tcheou*, 11, 12.

Tong-king, (le Royaume de) situé au midi de la Province de *Yun-nan* : sous quel nom il fit, pendant un tems, un seul & même Royaume avec la Cochinchine, T. V, 427. Les caracteres chinois y sont du même usage qu'à la Chine, & même y représentent des images plus brillantes, *ibid.*

Tong-tcheou, Palais de Chine : par quel trait eclatant de piété filiale l'Empereur *Tay-tsoung* l'a rendu célebre, T. IV, 254.

Tong-tze, Philosophe chinois : quel jugement l'Empereur *Kang-hi* portoit de quelques-unes de ses maximes, T. IX, 74, 75.

Tong-y-pao-kien, recueil de tout ce qu'on a trouvé de mieux dans les livres de Médecine de Chine, T. VIII, 271 : quelle vertu il attribue à la succion du sang de cerf, *ibid.*

Tonnerre. Selon l'Empereur *Kang-hi*, le bruit que fait le tonnerre, soit en roulant, soit en tombant, ne se fait pas entendre au-delà de dix lieues, T. IV, 464. Quel moyen il indique pour pouvoir calculer la force du tonnerre, 464, 465. D'après quelles observations il assure qu'on entend le canon de plus loin que le tonnerre, 465. Questions à ce sujet, *ibid.*

Tonnerre de la terre, arme à feu des Chinois, en forme de globe de fer, qui contient un boisseau de poudre mêlée avec de la mitraille, & qu'on enfouit à un pied ou deux en terre, dans l'endroit où l'ennemi doit passer, T. VIII, 361. Par quel général cette arme fut principalement & plus souvent employée, *ibid.*

Tons. Observations de l'Empereur *Kang-hi* sur les tons de voix, T. IV, 460. Les Chinois admettent dans leur systême musical cinq sons principaux, qu'ils appellent *tons*, savoir : *koung*, *chang*, *kio*, *tché*, *yu*, répondant à nos sons *fa*, *sol*, *la*, *ut*, *re*, & deux sons auxiliaires qu'ils appellent *pien*, savoir, le *pien-koung*, ou *mi*, & le *pien-tché*, ou *si*, T. VI, 112, 113. Rapport de ces sons à ce qu'on peut appeller degrés, 114. Les cinq tons & les deux *pien* réunis, sont ce que les Chinois appellent les sept principes, 126, 160 & suiv. Conjec-

tures sur la doctrine des cinq tons, 159, à la note.

To-pa-tao, Roi de *Ouei:* ses progrès dans le *Ho-nan* sont arrêtés par le Général *Tan-tao-tsi*, T. V, 76. La disgrace de ce Général l'enhardit à recommencer la guerre, 80.

Topographie de la Chine, (la) détaillée par M. Amiot en trois planches où l'on voit l'Empire divisé en neuf *Tcheou* par le grand *Yu*, l'etat où il etoit sous les *Tcheou*, les treize Royaumes dont il etoit composé, enfin la position des quatorze Royaumes qui le partageoient à l'epoque du *Tchun-tsieou*, T. II, 112, 113 & suiv.. Quelle province comprenoit chaque *Tcheou*, ou chacune des neuf divisions générales faites par *Yu*, 168. Quelles etoient les divisions particulieres relativement aux quatre montagnes, aux cinq lacs, aux trois principales rivieres, aux quatre mers, aux neuf autres fleuves ou rivieres remarquables, aux sept montagnes, aux quatre grands fleuves, *&c.*, 168 & suiv. Carte topographique de la Chine, où l'on voit tout-à-la fois l'ancien & le nouvel Empire, 283, Position des quinze Royaumes qui partageoient la Chine sous les *Tcheou*, 284 & suiv., 289 & suiv.

Torgui, fils du Roi des *Eleuths:* il se fait nommer Roi, quoiqu'il fût exclu du Trône par les loix des *Mongoux*, & par sa qualité de *Lama*, T. I, 339. Il suscite contre lui deux puissans ennemis qui défont ses troupes, & le détrônent, 340.

Tortue, (la) est la base d'une foule de pratiques superstitieuses en Chine, T. VII, 172.

To-sée, espece de petite-vérole qui est sur les joues, T. IV, 401. Quels sont les signes de sa malignité, & dans quel cas elle devient fort dangereuse, 402.

Tou, nom général des etendards qui distinguoient les chars & les chariots en Chine, T. VII, 67.

Touan-kiao, espece de petite-vérole interrompue en forme de pont, & très-dangereuse, T. IV, 402. Pourquoi il faut se hâter, dans cette maladie, de procurer la communication du virus d'en haut avec celui d'en bas, 403.

Tou-ché, epouse légitime de *Tchao-houng-yn*, T. VIII, 4.

Tou-eulh-fan, pays de Chine à l'ouest du pays de *Ha-mi:* observations de l'Empereur *Kang-hi*, sur la chaleur excessive de ce pays, T. IV, 462, 463. Les melons d'eau y sont parfumés, & d'une eau exquise, 472. Pourquoi les personnes qui vont les cueillir se recommandent les unes aux autres de ne se point parler, 472.

Tou-fou, Poëte chinois qui florissoit sous le regne de *Hiuen-tsoung*, & qui s'est rendu célebre par ses eloges des guerriers, T. I, 346. Il se livre de bonne-heure à l'etude avec beaucoup d'ardeur, & paroît ne réussir que médiocrement, T. V, 386. Convaincu par son peu de succès, dans les examens, qu'il ne pouvoit pas prétendre aux grades, il se fait Poëte, *ibid.* Il acquiert en peu de tems une grande réputation, & des protecteurs puissans qui le produisent dans la Capitale, *ibid.* Il a l'art d'y briller, de s'y faire aimer, & de s'attirer l'estime générale, 387. Il enleve tous les suffrages par trois pieces de vers qu'on présente à l'Empereur, & qui lui attirent les faveurs de ce Prince, *ibid.* Il est successivement nommé Mandarin, du titre *Ki-sien-yuen-tai-ché*, rappellé à la Cour pour y exercer un emploi honorable, & comblé d'amitiés par *Hiuen-tsoung*, *ibid.* Le peu de revenu attaché à son emploi, l'engage à présenter un placet pour l'amélioration de sa fortune, 387, 388. L'Empereur lui assigne une pension, avec promesse de plus grands bienfaits pour l'avenir, 388. *Tou-fou* n'en jouit pas long-tems: il profite d'une révolution pour briser les

les chaînes qui le retenoient à la Cour, & se sauve dans des lieux inaccessibles, *ibid.* Il y vit misérablement, *ibid.* Il prend la résolution de se présenter au successeur de *Hiuen-tsoung*, & va l'attendre sur un grand chemin, 388, 389. Il est saisi par un parti de rébelles, & mené à un Général tartare qui refuse de le voir, en le traitant avec grossiéreté, 389. Il se sauve des mains des Tartares, & trouve le moyen de se rendre à la Cour de l'Empereur *Sou-tsoung*, *ibid.* Ce Prince accueille *Tou-fou*, le fait un de ses Censeurs, *ibid* *Tou-fou* s'acquitte de cet emploi avec des manieres libres qui pensent causer sa disgrace, 389, 390. L'Empereur offensé à la fin du ton des remontrances de son Censeur, ordonne de le livrer au Tribunal des crimes, 390. *Tou-fou* obtient sa grace, mais on lui donne un emploi honorable qui l'eloigne de la Cour, 390, 391. Il profite de sa qualité de Poëte à caprices pour faire revivre l'ancien usage de s'excuser d'un emploi pour lequel on ne se sentoit pas propre, & se sauve le jour destiné à prendre possession de sa charge, 391. Sans argent, sans connoissances, il court les champs, vivant de fruits sauvages & de racines, *ibid.* Il vend quelques-unes de ses pieces de poésie pour pourvoir à sa subsistance pendant l'hiver, *ibid.* Il est reconnu par le principal Mandarin du lieu, qui ecrit en Cour à son sujet, pour savoir s'il devoit l'arrêter, 391, 392. L'Empereur envoie en réponse le brevet d'un emploi pour *Tou-fou*, 392. Celui-ci le refuse, nie son nom, & se sauve dans un autre district; *ibid.* Il y est reconnu par un Seigneur, qui se transporte aussi-tôt chez lui sans cortege pour lui offrir son amitié ou sa haine, 392, 393. *Tou-fou* enchanté des propositions de ce Seigneur, les accepte, & consent à aller demeurer chez lui, 393. Il reçoit les preuves les plus signalées de l'estime & de l'attachement de son protecteur, *ibid.* Il se trouve, sans l'avoir sollicité, revêtu d'une charge très-honorable, très-lucrative, & analogue à son goût pour la liberté & l'indépendance, 394. La mort de son protecteur détruit le bonheur dont il jouissoit, *ibid.* *Tou-fou* abandonne tout, se met à voyager, & se fixe dans un lieu où il mene un genre de vie singulier, *ibid.* Malgré les représentations du Mandarin qui le logeoit, il passe une riviere qui grossissoit de jour en jour, pour examiner les débris d'un edifice antique, 394, 395. L'inondation qui survient, ne lui laisse d'autre ressource que de grimper sur une montagne où il est réduit, pendant dix jours, à manger des racines crues pour toute nourriture, 395. Au bout de ce tems on vient le chercher, & on le trouve exténué, à demi-mort de faim, *ibid.* *Tou-fou* ne jouit pas long-tems des soins qu'on avoit pris pour le rendre à la vie & il meurt le lendemain d'un repas que le Mandarin avoit donné en faveur de sa conservation, 395, 396.

Tou-jou-hoei, Ministre d'Etat en Chine: son application à l'etude & son mérite font seuls toute sa fortune, T. V, 200. Il commence par être Mandarin subalterne dans le Tribunal des Rites, & peu-à-peu, remplit des emplois plus importans, 200, 201. Quel principal talent on admiroit en lui dans les différens postes par où il passa, 201. Il contribue, par ses ecrits & par ses conseils, à affermir la puissance des *Tang*, *ibid.* L'Empereur *Tay-tsoung* le met à la tête des affaires, & tire le plus grand parti de ses talens, *ibid.* *Tou-jou-hoei* est elevé à la dignité de Prince, & son fils epouse une Princesse du Sang, *ibid.* Il meurt à l'âge de quarante-six ans, 202.

Toui-tche, surnom de *Han-yu*. (Voyez *Han-yu*).

Toui-tse, caracteres chinois qui sont l'ex-

plication du *Pien*, T. VII, 271. (Voy. *Pien*).

Tou-kié ou *Tou-kiué*, (les Tartares) ont l'intention de profiter des dissensions qui déchiroient l'Empire de Chine, sous *Kao-tsou*, pour s'en approprier quelque portion du côté du Nord, T. V, 92, 93. Ils se liguent avec les autres Tartares & avec quelques Chinois rébelles, 93. Ils se trouvent frustrés de leurs espérances, & violant les droits les plus sacrés, ils massacrent les deux Généraux alliés & envoient leurs têtes au Général chinois, en signe de réconciliation, 93, 94. Ils saisissent l'occasion de rompre la paix, 108. Leur armée entre dans le *Chan-si*, & y commet toutes sortes d'hostilités, *ibid.* Ils se retirent, enrichis du pillage, & des sommes immenses qu'on leur avoit fait passer, 109. Ils font une irruption en Chine sous le regne de *Tai-tsoung*, & remportent quelques avantages sur les troupes chinoises, 128. Ils députent à l'Empereur pour entrer en composition avec lui, & savoir ce qu'il vouloit leur donner pour les engager à retourner dans leur pays, *ibid.* Ce Prince marche contre eux, 129, 130. Ils se soumettent sans coup férir, 130. Ils font la paix, renvoient tous les prisonniers chinois avec des présens considérables, 131. Leurs Envoyés sont traités avec distinction, *ibid.*, 132. On conseille à l'Empereur *Tay-tsoung* de profiter des troubles qui divisoient les *Tou-kié* pour détruire entiérement ces Tartares, 140. Il le refuse, & promet seulement de se déclarer l'ami de celui qui sera opprimé, 141. Il est forcé bientôt d'accomplir sa promesse, & d'envoyer des troupes contre les *Tou-kié*, 141. Ils sont vaincus, & les chefs se rendent dans la Capitale pour se mettre sous la protection de la Chine, 142, 143. L'Empereur les traite avec distinction, & pense tout de bon à leur donner des loix, *ibid.* On partage les diverses provinces de cet Empire en plusieurs départemens gouvernés par des Magistrats & des Officiers tartares, commandés eux-mêmes par des Officiers généraux chinois, 143, 144. Ils excitent de nouvelles guerres, mais ils sont toujours vaincus, 144. Quelles marques d'attachement & d'estime les chefs de ces Tartares donnerent à l'Empereur *Tay-tsoung*, lorsque ce Prince mourut, 187. Quelle est l'origine de ces peuples, *ibid.* Dans quel pays ils s'etablirent d'abord, *ibid.* On connoît ces peuples depuis *Yu*, 188. Quels noms différens ils porterent sous les Dynasties des *Hia*, des *Chang*, des *Tcheou*, des *Han*, des *Ouei*, *ibid.* Quelles révolutions leur pays a eprouvées, *ibid.*

Tou-kou-houn, (les Tartares) sont enhardis par la sécurité des Chinois, & font une irruption en Chine, T. V, 221. L'Empereur *Tay-tsoung* est résolu de les détruire, *ibid.* Le Général *Ly-tsing* marche contre eux & les met en déroute, 221, 222. Après leur défaite, ils s'enfoncent dans les terres & mettent le feu par-tout, 222. Ils sont atteints par les Chinois dans le pays des *Ou-hai*, où ils perdent une bataille des plus sanglantes, 222, 223. Les succès des Chinois obligent les *Tou-kou-houn* d'avoir recours à la soumission & aux prieres, 224. Quel pays ces Tartares habitoient anciennement, & comment ils se rendirent peu-à-peu redoutables à la Chine, 223. Quel Prince l'Empereur fit elire pour chef de toute la horde des *Tou-kou-houn*, 225.

Tou-li-chen, Mandarin chinois, que l'Empereur *Kang-hi* envoya en Russie pour s'instruire des véritables raisons qui avoient porté *Ayouki*, un des chefs des *Eleuths*, à se sauver avec tous les siens sous la domination des Russes, T. I, 407. Pourquoi il fit un voyage si long, *ibid.*

Tou-ly, Roi des Tartares *Ko-ko-nor*: il

se ligue avec le Roi des *Tou-kié*, & vient ravager les frontieres du *Chen-si*, du *Pé-tché-ly* & du *Chan-tong*, T. V, 114. (Voyez *To-ly*).

Toung-fang-chouo, Ministre d'Etat en Chine sous *Han-ou-ti*, T. III, 70. Il est redevable de sa fortune à un discours qu'il avoit fait sur les qualités que doit avoir un Mandarin dans les divers emplois qu'il exerce, 71. L'Empereur le retient auprès de sa personne & le comble d'honneurs, *ibid.* La facilité qu'il avoit de voir l'Empereur très-souvent & très-familiérement, lui gagne la confiance de ce Prince, & lui donne peu-à-peu le plus grand crédit sur son esprit, *ibid.* Pourquoi, malgré tous ces titres & toutes ces faveurs, il n'eut jamais que des panégyristes & des amis, *ibid.* Sa remontrance à l'Empereur, qui elevoit à la dignité de Grand du premier ordre un jeune homme surpris dans le Palais avec une des Princesses, & qu'il vouloit lui faire epouser, 72, 73. Il réveille par une saillie, dans le cœur de l'Empereur, les sentimens de reconnoissance pour sa nourrice qu'il venoit de condamner, & obtient la grace & le pardon de cette femme, 73, 74. Comment se passa la scene qu'il eut avec un nain, & à laquelle il doit une partie de sa célébrité, 75.

Toung-kiun, (les mots de) désignent en général les provinces orientales de l'Empire chinois, mais plus particuliérement les extrémités orientales, T. III, 285, note 12.

Toung-ming, ouvrage de *Tchang-tsai*, T. VIII, 62.

Toung-po-kiu-ché : à quelle occasion *Sou-ché* prit ce titre, T. X, 84.

Toung-tchoung-chou, Savant & Ministre de Chine, qui vivoit sous le regne de *Han-ou-ti*, vers l'an 140 avant J. C. T. III, 75. Son application extraordinaire à l'etude le rend en peu de tems un des plus savans de l'Empire, *ibid.* Son mérite est récompensé par les charges eminentes auxquelles il est elevé, *ibid.* Il profite de son crédit pour se procurer tout ce qu'il y avoit de rare en monumens antiques, *ibid.* Les discours qu'il compose sur l'art de régner, en exposant la plus pure doctrine des anciens, le font regarder de *Han-ou-ti* comme un homme à qui l'on pouvoit confier le Gouvernement de l'Etat, 76. Ses services dans cette place importante lui gagnent l'amitié & l'estime générale, *ibid.* Après s'être démis de son emploi, il s'applique à la culture des lettres, & compose d'excellens ouvrages, entre autres des commentaires sur le *Tchun-tsieou*, *ibid.* Opinion qu'on a en Chine, des services qu'il a rendus à la littérature, 77.

Toung-tsin, *Yuen-ti*, Empereur de Chine, connu encore sous le nom de *Joui-king*, T. III, 109. Sa valeur & sa bonne conduite lui avoient gagné l'estime & l'affection générales, *ibid.* La lenteur qu'il mettoit dans toutes ses délibérations, lui empêche de réunir toute la Chine sous la domination des siens, 109, 110. Il est nommé Régent de l'Empire pendant la captivité de *Ming-ti*, & n'accepte cet emploi, que pour faire cesser les cabales qui vouloient le faire nommer Empereur, 110. Il est enfin forcé d'accepter le Trône par la mort de *Ming-ti*, & refuse de profiter de l'ardeur avec laquelle tous les membres de l'Etat sembloient concourir pour enlever au Roi de *Han* tout ce qu'il avoit usurpé, 111. Cette lenteur a les suites les plus funestes pour lui, & il meurt de chagrin des trahisons, des rebellions, & même des reproches qu'il eut à essuyer, 112. A quelle epoque la mort de ce Prince arriva, *ibid.*

Toung-yé, surnom de *Mong-kiao*, (Voy. *Mong-kiao*).

Tour (la cloche de la grande). (Voyez *Cloche de la grande tour*).

Tourgouths, (les) quittent les bords du Volga & du Jaïk, & viennent se mettre, en corps de nation, sous la domination de l'Empereur *Kien-long*, au nombre de trois cens mille, T. I, 400 & suiv. Ce Prince consacre cet evénement par un monument lapidaire, où l'on expose l'origine de ces Tartares, 406; leur fuite en Russie, 407; les motifs de Religion qui leur firent abandonner ce pays, 408; la réception que leur firent les Officiers préposés à ce sujet par l'Empereur, 411, 412; les honneurs que les Chefs reçurent à la Cour de l'Empereur, où ils etoient venus lui rendre hommage, *ibid.*; les bienfaits que toute la nation partagea, *ibid.*; leur etablissement sur les bords de la riviere d'Yli, 413 & suiv.

Tournefort. Quelle description il fait de la matricaire, T. III, 456. Sa description convient parfaitement à la matricaire de Chine, 457. Il a eu raison de blâmer M. Rai de chercher à caractériser cette plante par la blancheur de sa couronne, *ibid.*

Tournon (le Cardinal de) est envoyé à la Chine en qualité de Légat, pour porter l'arrêt de la condamnation des cérémonies chinoises; T. V, 65. Il meurt à *Macao*, & le Pape ordonne de se conformer à son mandement, *ibid.*

Tours chinoises, (les) sont de plusieurs especes: celles en plates-formes se nomment *Tai*; on appelle *Hou* celles qui ont plusieurs etages, & sont rondes, quarrées, hexagones, *&c.* celles qui sont en forme de pyramides se nomment *Ta*, T. II, 565. Détails sur la forme de ces trois especes de Tours, sur leur construction, & sur leurs décorations, 566, 567. (Voyez les trois noms en particulier).

Tou-tché, pied de compte, divisé en dix pouces, & le pouce en dix lignes, sur la même longueur que le *lu-tché*, ou pied musical, T. VI, 104.

Tou-tché-yuen, Tribunal particulier en Chine, composé de Lettrés du premier ordre, d'un mérite supérieur & d'une fidélité reconnue, T. IV, 164. L'office des membres de ce Tribunal est d'être les admoniteurs du Prince, & les censeurs de tous les hommes publics, *ibid.* Leur intrépidité doit croître, à proportion des disgraces que la fermeté de leur zele leur attire, *ibid.* Le Tribunal *Tou-tché-yuen* n'a pas moins contribué à la durée & à la gloire de l'Empire de Chine, que la sagesse de ses Loix, 165. En matiere de piété filiale, d'abus, d'innovations, la jurisdiction de ce Tribunal s'etend sur toutes les provinces de Chine, *ibid.* Le moindre des Chinois peut réclamer sa justice, 165, 166. C'est à lui à veiller à ce que le peuple soit secouru dans les calamités, & à maintenir l'enseignement de la bonne doctrine, 166. Sévérité des loix à l'egard des membres de ce Tribunal, qui sont sortis des bornes du respect qu'ils doivent à l'Empereur, 166, 167.

Tou-tsong-tsou: quelle interprétation l'Empereur *Yong-tching* donnoit de chacun de ces caracteres qui, pris en général, signifient les rapports etroits que les familles ont entre elles, T. IV, 227.

Tou-yng-yun, campement pratiqué en Chine, qui signifie, *imitant la lune*, T. VIII, 355. Figure de ce campement, *ibid.*

Tragédies, (quelle est la façon de penser des Chinois par rapport aux) T. VIII, 228.

Travail, (le) selon l'Empereur *Kang-hi* est le principal soutien de l'homme, T. IX, 155, 156.

Tremblement de terre. (Observations de l'Empereur *Kang-hi* sur le), T. IV, 455 & suiv. A quoi *Tchin-tsée* attribue le tremblement de terre, *ibid.* Selon l'Empereur *Kang-hi*, le fort d'un trem-

blement de terre ne passe guere dix lieues, mais il se fait sentir à plus de cent, 455, 456. Effets extraordinaires du tremblement de terre, 456. Opinions des Lettrés de la Dynastie des *Song* sur les causes & les effets de ce phénomene, *ibid.* Quels sont les pays, en Chine, les plus sujets au tremblement de terre, & pourquoi il est plus terrible dans les pays du Nord-ouest, qu'à *Tai-ouang*, 456, 457. Fait qui atteste que l'air est la cause des tremblemens de terre, 457.

Tribunaux de Chine, (les) sont le Tribunal du *Tsong-gui-fou* ou de la famille Impériale & maison de l'Empereur, le Tribunal du *Li-pou*, ou des Mandarins, le Tribunal du *Hou-pou* ou des Finances, le Tribunal des Rites, le Tribunal du *Hing-pou* ou des crimes, le Tribunal du *Kong-pou* ou de la police de l'Etat, enfin les Tribunaux particuliers de la Cour, de la Capitale, des Bannieres Tartares & des Censeurs, T. IV, 127 & suiv. & T. VIII, 220 & suiv. Il y a aussi un Tribunal d'Astronomie, & de Littérature, T. II, 258, & T. VI, 315. Le Tribunal d'Astronomie, dont le ressort s'etend sur tout le Ciel visible, est composé d'un Inspecteur, de deux Présidens, dont l'un est toujours Tartare, & l'autre censé Chinois, & de plusieurs Mandarins, qui sont comme autant d'assesseurs, 316. Les Européens sont depuis long-tems les principaux membres de ce Tribunal, *ibid.* Leur emploi consiste à revoir les calculs purement astronomiques des Chinois, & à en corriger les erreurs, 317. La Mission Portugaise a fourni jusqu'à présent des Astronomes au Tribunal d'Astronomie des Chinois, *ibid.* (Voyez *Astronomes* & *Astronomie*). Le Tribunal des Censeurs, ou le *Tou-tché-yuen*, a une jurisdiction qui s'etend sur toutes les Provinces de l'Empire en matiere de piété filiale, d'abus, d'innovations, & d'enseignement public, T. IV, 164 & suiv. (Voyez *Censeurs* & *Tou-tché-yuen*). Le Tribunal des crimes, ou le *Hing-pou*, maintient l'observation des loix criminelles, proportionne la gradation des supplices & des châtimens à la nature des crimes, veille à circonscrire l'obligation des dénonciations & des accusations, à adoucir les supplices, à faire jouir la vieillesse & l'enfance des privileges que la loi leur donne dans les matieres criminelles, & à venger la piété filiale, T. IV, 155 & suiv. & T. VIII, 224 & suiv. (Voyez *Hing-pou*). La jurisdiction du Tribunal de la famille Impériale, ou maison de l'Empereur, embrasse tout ce qui concerne les titres, les grades particuliers aux Princes des différens ordres, les Principautés héréditaires, les prérogatives, distinctions, droits honorifiques & revenus sur l'Etat, attachés à chaque ordre des Princes titrés, ou que l'Empereur accorde par grace, en don ou par récompense, T. IV, 127 & suiv., & T. VIII, 220, 221. (Voy. *Tsong-gui-fou*). Fonctions des membres du Tribunal des Finances dans la cérémonie du labourage, T. III, 500 & suiv. Ce Tribunal est regardé comme l'econome de la grande famille, embrasse la plus vaste & la plus essentielle partie de l'administration de l'Empire, la perception des impôts, les magasins de l'Empire, les greniers publics, les dénombremens généraux, & les dépenses de l'Etat, T. IV, 135 & suiv. & T. VIII, 221. (Voy. *Finances* & *Hou-pou*). Le Tribunal de la guerre, ou le *Ping-pou*, veille sur l'observation de la discipline & de la subordination, sur la pratique & l'habitude des exercices de l'art militaire, & sur les moyens d'entretenir l'emulation entre les gens de guerre, T. IV, 153 & suiv. & T. VIII, 223 & suiv. Le Tribunal littéraire a une jurisdiction autorisée par le Gouverne-

ment, & prononce définitivement dans les affaires de sa compétence, & inflige des punitions comme les Magistrats, T. II, 258. Quelle différence il y a entre ses Arrêts & ceux des Tribunaux de justice, *ibid.* (Voyez *Littérature*). Le Tribunal des Mandarins, en Chine, a inspection sur la conduite du riz des Provinces à la Capitale, sur les défrichemens, les plantations, les canaux, *&c.* T. IV, 131 & suiv. & T. VIII, 222. (Voyez *Li-pou* & *Mandarins*). Le Tribunal du *Kong-pou* a dans son district les bâtimens divers, les etoffes pour les habits, les provisions de bouche, les meubles, l'entretien des greniers publics, les matieres premieres des Arts de besoin, les manufactures, *&c.* T. IV, 162 & suiv. T. VIII, 225. (Voy. *Kong-pou*, & *Ouvrages publics*). Le Tribunal des Rites, ou autrement le *Li-pou*, détermine tout ce qui doit s'observer dans les cérémonies religieuses, politiques, civiles & domestiques, T. IV, 139 & suiv. T. VIII, 222. (Voyez *Rites*). Les Tribunaux Chinois ont leurs jours d'audience de l'Empereur, pour le mettre à-peu-près au fait de tout ce qui se passe dans l'Empire, T. VII, 36. Quels avantages l'Etat, sous la Dynastie des *Tcheou*, retiroit des Tribunaux de police qui avoient une inspection immédiate sur les ventes & les achats de toutes les denrées, T. X, 37. *Ouang-ngan-ché* en etablit de semblables dans l'Empire pour parvenir à rendre toutes les terres de Chine profitables suivant leur nature, *ibid.* Dans quelles vues il etablit des Tribunaux auxquels il attribua le droit exclusif de fabriquer la monnoie, 38.

Tributs, (les) quels etoient ceux que les Empereurs de Chine avoient imposés, dans l'antiquité, aux Princes vassaux, T. V, 484. Dans quel tems de l'année les envoyés des Princes tributaires viennent à *Pé-king* apporter leurs tributs, *ibid.* Le plus ancien des tributs qui se soit levé à la Chine, etoit une dîme sur toutes les terres en etat d'être cultivées, T. VII, 65. Comment les tributs ont eté successivement augmentés, *ibid.* (Voyez *Revenus de l'Empire de Chine*).

Trigrammes, (les) signes inventés par *Fou-hi*, & dont l'arrangement & la combinaison lui servirent à entretenir son peuple des vérités qu'il vouloit lui enseigner, T. II, 17 & suiv. Ils n'etoient probablement, dans leur premiere institution, qu'une espece d'ecriture symbolique à la portée des hommes grossiers & à demi sauvages, 19. De quelle maniere M. Amiot suppose *Fou-hi* parlant à ses *Sujets*, au moyen des huit trigrammes, *ibid.* Quel respect il leur inspiroit pour le premier trigramme, qu'il définissoit le symbole du ciel, 21 & suiv. Pour quelle raison il faisoit suspendre les trigrammes dans tous les lieux publics, 24. Quelle idée il vouloit rappeller à son peuple par le trigramme *Kouen*, symbole de la terre, 25. Pourquoi l'on peut supposer que *Fou-hi*, en commençant l'explication des trigrammes, s'est exprimé de la maniere que M. Amiot indique, *ibid.* Les trigrammes sont le plus ancien monument qui existe dans le monde, ou du moins dont on ait connoissance, 42. La premiere explication des trigrammes, est due à *Ouen-ouang*, *ibid.* Celle de *Tcheou-koung*, son fils, est conservée jusqu'au tems de Confucius, & ce dernier composa sur ces trigrammes une espece de commentaire, 42, 43. Les trigrammes servoient déjà comme d'art divinatoire du tems de *Ouen-ouang*, 43. Quelles conséquences on peut tirer d'un passage qui leur attribue cet usage, 44. Sous quel point de vue M. Amiot envisage le livre de l'explication des trigrammes, *ibid.* Les trigrammes de *Fou-hi* paroissent à

Chen-noung en trop petit nombre, & leur combinaison lui semble trop bornée, 47. Il etablit un autre systême, & il forme ses caracteres par des lignes, comme dans les trigrammes, mais sans les restraindre à une même forme, à un même nombre & à une même position, 51. Les trigrammes sont peu-à-peu abandonnés, 52. Figure des huit trigrammes de *Fou-hi*, 153. Table chronologique des Auteurs qui ont ecrit sur les trigrammes de *Fou-hi*, 195 & suiv. Quelle vision fournit à *Fou-hi* l'occasion de tracer les huit trigrammes, T. III, 8. Les Chinois sont persuadés, de tems immémorial, que tout, soit dans le moral, soit dans le Physique, dérive des trigrammes, T. VI, 127. Tout ce qui se dit des hexagrammes, s'applique egalement aux trigrammes, 128. Comment les Chinois ont trouvé dans les trigrammes la génération des *lu* & des tons, & tout ce qui compose leur systême musical, 127 & suiv. Quels avantages *Chao-young* retira de ses travaux sur les mysteres qu'on suppose être renfermés dans les trigrammes, T. VIII, 49. Travaux de *Tchang-tsai* sur les trigrammes, 60, 61. Quels etoient les privileges des Lettrés qui enseignoient les trigrammes, 61. (Voyez *Koua*).

Trompettes : figure des deux sortes de trompettes en usage parmi les troupes chinoises, T. VII, 379. L'une & l'autre sont de cuivre battu, & pesent sept livres chacune, *ibid.* A combien elles reviennent, *ibid.*

Troupeaux, (les) etoient très-nombreux sous les premieres Dynasties, T. I, 166. Quelle est la politique des Chinois d'aujourd'hui par rapport aux troupeaux, T. IV, 321.

Troupes (les) qui composent les garnisons en Chine, sont dans des lieux séparés du reste des habitans, T. VII, 23. Quelles sont les troupes favorites d'un Empereur Tartare-Chinois, 24. Les troupes chinoises sont entretenues aux dépens de l'Etat, 27, 30. Elles sont payées aujourd'hui comme elles l'etoient autrefois, 33. De quelle importance les troupes sont pour un Etat, 57. Ce qu'il faut faire pour empêcher qu'elles ne se laissent amollir par le repos, 62. Pourquoi l'on ne doit pas les tenir trop long-tems en campagne, 65. Pourquoi le Général *Sun-tse* ne veut point dans les troupes une confiance trop aveugle, ni une confiance qui dégénere en présomption, 78. Quelle habileté exige le Gouvernement des troupes, 80 & suiv. Quels soldats il faut mettre à la tête des troupes, lorsqu'on veut attaquer de front, 88. Les troupes, quelles qu'elles puissent être, n'ont pas des qualités constantes qui les rendent invincibles, 91. Quel doit être le premier soin d'un Général d'armée après avoir rassemblé toutes ses troupes dans un même lieu, 92. Les troupes doivent être instruites de tous les signaux qu'on peut employer, 96. Dans quelles circonstances il faut profiter de leur ardeur, 97. Conduite qu'il faut tenir dans les différens lieux où elles sont campées, 99 & suiv. Eloge des troupes des anciens Chinois, 104. Quelle conduite les troupes doivent tenir, 107. Observations du Général *Sun-tse*, sur les positions les plus avantageuses pour les troupes, 107 & suiv. la libéralité, dans un Général, est souvent dangereuse pour les troupes, 115. Quelles doivent être les connoissances de celui qui est chargé de conduire les troupes, pour que leur marche se fasse avec avantage, 116 & suiv. Les six façons principales dont on peut tromper & être trompé, consistent dans la marche des troupes, dans leurs différens arrangemens, dans leurs diverses positions, dans leur désordre, dans leur dépérissement & dans leur fuite, 119 & suiv. Quelles sont les neuf manieres différentes d'employer

les troupes, 127 & suiv. Sur quel pied les troupes etoient anciennement en Chine, 128. Ménagemens qu'exigent les troupes, 135. Ce qu'il faut faire pour dissiper la douleur dont elles donnent des marques, 136. Précautions que doit prendre un Général quand il a grossi le nombre de ses troupes en y incorporant des etrangers, 137, 138. Quels avantages un général doit penser à retirer des bonnes troupes qu'il a formées, 150. Quel etoit anciennement, en Chine, le Gouvernement de l'Etat par rapport aux troupes, 170 & suiv. De quelles especes de troupes les armées chinoises etoient anciennement composées, 171. Idée du caractere des différentes troupes qu'on peut employer dans les cinq cas principaux pour lesquels on se détermine ordinairement à la guerre, 175 & suiv. Comment il faut choisir & former les troupes, 178 & suiv. Quels choix on doit faire parmi les troupes pour les différentes expéditions, 189. Quelles sont les circonstances propres à mener les troupes au combat, 191 & suiv. Explication des quatre sortes de légéretés, des deux sortes de gravités, & de l'unique & véritable force que le Général *Ou-tse* regardoit comme essentielles pour le gouvernement des troupes, 196 & suiv. Préceptes qu'il donnoit pour mettre les troupes en mouvement, & les tenir dans l'inaction quand on veut, 197 & suiv.; pour les rendre toujours victorieuses, 205. Dans quel cas il vouloit qu'on plaçât les meilleures troupes à la tête, 214. Quels moyens il indiquoit pour avoir de bonnes troupes, 218 & suiv. Selon *Se-ma*, il y a autant de désavantage à avoir trop de troupes sur pied, qu'à en avoir trop peu, 249. Pourquoi il mettoit tant d'importance à avoir des troupes pleines de talens, de valeur, & bien disciplinées, 251. En quoi il faisoit consister la force des troupes, 261; l'art de les ranger, 265; de les instruire, 267. Quels moyens il indiquoit pour remédier au désordre qui se met parmi les troupes, 275; pour leur donner cette majesté qui leur concilie le respect & la confiance, & qui leur sert à imprimer la terreur & la crainte, 278 & suiv.; pour les ménager dans les marches forcées, 284; pour ne les laisser jamais dans la perplexité, 285; pour employer à propos les troupes légeres, & celles qui sont pesamment armées, 289. Idée générale de la maniere dont il faut employer les troupes, soit qu'elles soient peu *nombreuses* ou *très-nombreuses*, 297 & suiv. Noms des différens corps des troupes chinoises, 334. *Description* de leurs exercices particuliers & généraux, 322 & suiv., 333 & suiv.

Tsai (les) sont, chez les anciens Chinois, les trois Agens généraux de l'Univers, le Ciel, la Terre & l'Homme, T. II, 27. Ce qu'ils rangeoient sous chacun de ces trois principes, 27. & suiv.

Tsai-king, Ministre d'Etat en Chine, sous l'Empereur *Hoei-tsoung*, T. VIII, 104. Sa premiere attention en entrant dans le ministere est de ne mettre auprès de l'Empereur que des gens dévoués à ses intérêts, & à ses opinions contre la doctrine & les anciens usages, *ibid.* Il engage les Censeurs à représenter à l'Empereur qu'il etoit de sa gloire & de sa tranquillité de faire revivre tout ce qui avoit eté etabli sous les deux regnes précédens, *ibid.* Il fait casser tous les etablissemens sages qui avoient remplacé ceux de *Chen-tsoung* & de *Tché-tsoung*, 104, 105. Il fait déclarer infâmes les noms de ceux qui en avoient eté les auteurs, & à leur tête, il met celui de *Sée-ma-koang*, 105. Il regarde comme un point capital de faire revivre avec honneur la mémoire de *Ouang-ngan-ché*, 107. Il obtient de l'Empereur de placer le portrait de ce Ministre dans la Salle de Confucius, *ibid.* Il est disgracié, 108.

Tsai-yu, Prince de la famille impériale des *Ming*, Auteur d'un ouvrage sur la musique, & l'un de ceux qu'a suivis principalement M. Amiot dans son Mémoire sur la musique des Chinois, T. VI, 33.

Tsang-kiai, le même que *Tsang-kié*. (Voy. *Tsang-kié*).

Tsang-kié, Ministre d'Etat en Chine sous l'Empereur *Hoang-ti*, regardé comme l'inventeur des caracteres de la langue chinoise, T. II, 49. Quel usage il en fit pour la perfection des Arts & du Gouvernement, 49 & suiv. Il est choisi par l'Empereur pour consigner dans les archives la mémoire de tout ce qui s'étoit passé, & est le premier historien titré en Chine, 50 & suiv. Sa méthode a la préférence sur celle qu'on avoit employée jusqu'alors, 51. Son utilité la rend bientôt universelle, & les Trigrammes ne parurent plus qu'un objet de curiosité, 52 & suiv. Les sentimens sont différens, sur *Tsang-kié*, T. III, 12. Par quel hasard il eut l'idée de l'écriture & des caracteres, *ibid.* Quelles difficultés plusieurs critiques Européens proposent contre l'opinion générale des Lettrés Chinois, qui regardent, d'après *Onei-nan-tse*, &c. *Tsang-kiai* comme l'inventeur de l'écriture & des caracteres en Chine, T. IX, 289, 290, 354, 355.

Tsang-tchen-tchouen, barques chinoises, en usage à *Tai-peng-hien*, T. VIII, 363. Figure de ces barques, *Pl. XXVIII.* A quel usage on les emploie, *ibid.*

Tsan-tchong, espece de petite vérole en œufs de vers à soie, T. IV, 404. Pourquoi on la nomme ainsi, & quel traitement elle exige, *ibid.*

Tsao-kouei, Général chinois, que *Sun-tsé* proposoit pour modele, & qui ne le mérite guere, T. VII, 136.

Tsao-ping, Général d'armée en Chine, sous l'Empereur *Ly-heou-tchou* : il est chargé du soin de la guerre contre le Prince de *Ou*, T. V, 465. Après les plus grands succès, il met le siege devant la Capitale de ce Prince, *ibid.* Par quelle générosité il évite les suites funestes du pillage de cette ville, *ibid.* Il tient en sa puissance le Prince de *Ou*, & tous les principaux Officiers, 466.

Tsao-tsao, le même que *Ouei-ou-ti* (Voyez *Ouei-ou-ti*).

Tsao-tsei-tchi-pin, nom que les Chinois donnent aux six classes des caracteres de leur langue, T. VIII, 115.

Tse-chu, (le) livre chinois qui contient la doctrine de Confucius, & qu'on regarde en Chine comme la base des Etudes, T. V, 27, 28.

Tsée-liou, rejette le conseil qu'on lui donnoit de vendre les concubines de son pere, pour subvenir aux frais des funérailles de sa mere, T. IV, 12.

Tsée-mei, nom de *Tou-fou*. (Voyez *Tou-fou*).

Tsée-ping, chinois célebre par tout ce qu'il fit pour fournir abondamment aux besoins de sa mere, & par les regrets qu'il témoigna de sa mort, T. IV, 260.

Tsée-sée, disciple de *Tseng-tsée*, & un de ceux qui fit en quelque sorte revivre Confucius, T. VIII, 55.

Tsée-sée-chang, (le fils de) ne porte point le deuil de sa mere qui avoit été répudiée : quelle raison en donna son pere, T. IV, 11.

Tsée-tchang : quelle réponse il reçut de Confucius à qui il demandoit, s'il étoit vrai que *Kao-tsoung* eût passé trois ans sans parler, & n'eût commencé, qu'après ce tems, à régler les affaires de l'Empire, T. IV, 13.

Tsée-y nom propre de *Kouo-tsée-y*. (Voy. *Kouo-tsée-y*).

Tsée-yng, fils du Prince *Fou-sou*, & successeur de *Hou-hai*, T. III, 299. Il adhere d'abord aveuglément à toutes les volontés de l'Eunuque *Tchao-kao*, par politique, *ibid.* Il ne peut se résoudre, comme Souverain, à le con-

damner au supplice en punition de tous ses crimes, & n'ose pas même le faire assassiner, 300. Il le fait venir, & lui perce lui-même le cœur d'un coup de poignard, *ibid.* Le Conseil approuve, ou fait semblant d'approuver cette action, *ibid.* Les rebelles viennent attaquer la Capitale, & *Tsée-yng* se rend à discrétion au Général *Lieou-pang*, 300, 301. Il cede l'Empire, 301. Un autre Général, nommé *Hiang-yu*, le tue de sa propre main, *ibid.*

Tsée-y-pen-sang & *Ouen-sang*, Chapitres du *Li-ki*: quelles maximes on y trouve sur la piété filiale, T. IV, 27.

Tsé-king, (le) instrument de musique chinois formé d'une seule pierre sonore, & qui servoit à donner le signal pour commencer ou finir une piece de musique, T. VI, 41. Opinions de quelques Auteurs sur l'usage de cet instrument, 42.

Tseng-koung, Lettré chinois: il est proposé par les Ministres pour être Historiographe au lieu de *Sou-ché*, T. X, 85. Injustice de cette préférence, *ibid.* Son histoire n'est point goûtée de l'Empereur *Chen-tsoung*, & il est disgracié, 85, 86.

Tseng-tsée, Philosophe chinois, un des plus illustres disciples de Confucius, & Auteur du *Ta-hio*: sa conversation avec Confucius sur la piété filiale, T. IV, 30 & suiv. Pourquoi ce Philosophe réduisoit tous les devoirs de la piété filiale à l'obéissance, 69. *Tseng-tsée* est le seul qui ait mis par écrit les leçons de Confucius, T. VIII, 54.

Tseng-tsée-ouen, Chapitre du *Li-ki*: quelles maximes il renferme sur la piété filiale, T. IV, 14, 15.

Tsé-ouang-reptan, un des chefs des *Eleuths*, qui enleva à l'Empereur *Yong-tcheng* plusieurs hordes de *Mongoux*, malgré les secours abondans en tout genre que ce Prince avoit envoyés en Tartarie, T. I, 334. Il se tient en apparence dans les bornes du devoir, & forme secrettement une ligue contre les Chinois, 334, 335. Il indigne contre lui, par la perfidie la plus cruelle, tous les Chefs des différentes hordes des *Eleuths*, 335. Ceux-ci s'adressent à l'Empereur pour le prier de les délivrer de *Tsé-ouang-reptan*, & des ravages qu'il faisoit dans tout le pays, *ibid.* A leur demande *Yong-tcheng* envoie des troupes qui contiennent cet ennemi commun, *ibid.*

Tseou-y, Recueil chinois, en trois cens livres, où l'on a rassemblé les morceaux les plus instructifs des remontrances faites aux Empereurs, depuis plus de deux mille ans, par les Censeurs de l'Empire, T. IV, 99. Notice des objets contenus dans un certain nombre des trois cens livres dont ce recueil est composé, 99, 100.

Tsereng, (les trois) chefs de hordes des *Eleuths*, qui vinrent avec leurs gens dans les terres de l'Empire chinois, se soumettre à la domination de l'Empereur *Kien-long*, T. I, 342. Ils sont accueillis avec bonté, & traités comme sujets de l'Empire, 342, 343.

Tsereng; Général d'armée, envoyé par l'Empereur *Kien-long*, contre les *Eleuths*, T. I, 350. Il devient jaloux de *Yu-pao* son collegue, & leur mésintelligence les empêche de réussir *ibid.* l'Empereur le mande à *Pé-king* pour le condamner à mort, 351 Il est massacré en chemin par les *Eleuths*, *ibid.*

Tsé-tchée, *Toung-kien*, ouvrage de *Sé-ma-koang*, qui est une histoire universelle, T. X, 53. Mérite de cet ouvrage, *ibid.*

Tsé-tien, *hoang-heou*, Impératrice de Chine, epouse de *Tai-tsoung*, fameuse par son ambition & par ses cruautés, T. V, 154, 329. Ses dispositions extraordinaires, dans sa jeunesse, pour apprendre tout ce qu'on vouloit lui enseigner, 255. Son goût déclaré pour les Lettres décide sa famille à

lui faciliter les moyens de se livrer à l'etude, 256. Ses progrès rapides & etonnans lui donnent de la célébrité dans toute la Chine, 256, 257. Elle est appellée à la Cour, par l'Empereur *Tai-tsoung*, 257. Elle plaît par les charmes de son esprit, reçoit des *titres* flatteurs, commence & jette les fondemens de sa grandeur future, 258. La mort de l'Empereur la relegue dans un monastere, & l'enleve au Prince héritier qui en etoit eperdument amoureux, 259. Elle doit à son adresse, autant qu'au hasard, la faveur de rentrer dans le Palais de l'Empereur, 260. Sa conduite pleine d'artifice pour séduire *Kao-tsoung*, 261, 262. *Elle* est elevée au rang de Reine, 262. Ses intrigues pour parvenir à régner despotiquement sur le cœur de l'Empereur, 262, 263. Elle se met en tête de devenir Impératrice, & de faire ôter à la femme légitime de *Kao-tsoung*, sa bienfaitrice, la dignité dont elle jouissoit, 263, 264. Quel moyen barbare & dénaturé elle employa pour la rendre odieuse à l'Empereur, 265. Elle s'introduit peu-à-peu dans le Conseil, & y donne des loix, 266, 267. Elle fait proposer la dégradation de l'Impératrice, trouve des oppositions, & parvient *enfin à son but*, 268, 269 & suiv. *Non contente de cette dégradation*, elle la fait priver de la liberté qui lui restoit, 272. Elle lui fait couper les pieds, les mains & la tête, 272, 273. Elle entreprend de faire casser le Prince héritier pour lui substituer un de ses fils, & leve toutes les difficultés par mille cruautés envers ceux qui s'y opposoient, 273, 274. Elle fait disgracier les Ministres les plus zélés, 274, 275. Elle intente une accusation calomnieuse contre l'oncle de l'Empereur, & le fait exiler, 275, 276. Elle poursuit jusques dans leur exil les grands hommes de l'Empire, & les fait périr, 276. Elle interrompt le cours de ses cruautés, & s'occupe à faire fleurir le Gouvernement, 276, 277. Elle se venge d'une satyre faite contre elle, 278. Elle se donne à la magie, 279. Cette occupation, à la [illegible] se livroit entiérement, pense être la cause de sa perte, 279, 280. Elle pare le coup qu'on vouloit lui porter, & réveille sa cruauté pour faire couler des ruisseaux de sang, 280, 281. Elle sacrifie, à sa passion de dominer, les plus grands hommes de l'Empire, 282. Elle joint à tous les crimes l'impiété, & entreprend de partager avec l'Empereur les fonctions des sacrifices, 283. Elle obtient cette faveur, & fait accompagner & suivre d'une pompe & d'une magnificence extraordinaires, cette cérémonie nouvelle, 284 & suiv. Objet de sa politique dans les honneurs qu'elle rend à Confucius, aux Lettrés & aux Sectaires, 287, 288. Elle fait battre une nouvelle monnoie, 289. Elle médite les plus grandes atrocités contre ceux de la maison Impériale, & contre quelques-uns de ceux-mêmes qui en portoient le nom, 289. Moyens artificieux qu'elle emploie pour perdre ces derniers, 290. Ses vues politiques contribuent à la gloire de l'Empire, 290, 291. Elle feint de vouloir abdiquer, 291. *l'Empereur cimente sa puissance* par un Edit public, 292. Elle médite de nouveaux projets de grandeur, & cherche pour y parvenir à bien mériter de la Littérature, 292, 293. Elle réussit, 294. Ses mauvais traitemens envers deux de ses filles, engage le Prince héritier, leur frere, à parler en leur faveur; *Tsé-tien-hoang-heou* s'en défait par le poison, 294. Elle lui substitue son second fils, qu'elle fait dégrader après, parce qu'elle lui voyoit trop de mérite, 295, 296. Elle immole à son ambition une multitude incroyable de Grands, & fait

occuper toutes les places par ses créatures, 296, 297. Elle cherche à faire juger indigne du Trône le troisieme fils de *Kao-tsoung*, 297. Elle obtient la souveraine puissance par la mort de son époux, *ibid.* Elle détrône le légitime Souverain, sans trouver aucune résistance, & dans la même séance elle en eleve un autre qui pût la laisser régner seule, 297, 298 & suiv. Elle fait mettre à mort l'ancien Prince héritier, 300. Elle pourvoit à sa sûreté du côté de l'Empereur détrôné, & de celui qu'elle avoit elevé, & tout se fait en son nom, 301. Elle met la main à l'oeuvre pour ne faire asseoir sur le Trône que quelqu'un de sa race & de son nom, 302, 303. Sa conduite fait eclorre une guerre civile, 303, 304. Elle réussit au-delà de ses espérances à en etouffer les premieres etincelles, 305. Ayant aliéné tous les cœurs, elle fait choix d'un jeune Bonze pour confident, & ajoute à l'horreur qu'elle inspiroit, 306, 397. Elle eteint de nouveau dans des flots de sang le feu d'une seconde guerre civile, 308. Elle travestit son sexe pour offrir les sacrifices, 308, 309. Artifice cruel qu'elle invente pour elaguer toutes les branches de la maison Impériale, & faire périr tous ceux qui lui etoient attachés, 309, 310. Elle remplit tout l'Empire de sang, 310, 311. L'orgueil succede à la cruauté, 311. Elle fait faire des livres à sa louange, & fait bâtir des Temples & des Palais avec une magnificence extraordinaire, 312. A l'exemple du Grand *Yu*, elle fait fondre de grands vases d'airain, 314. Ses dépenses inouies pour eriger des monumens de son regne, 314, 315. Son caractere de dissimulation perce à travers les occupations & les soins penibles d'un gouvernement qui rouloit tout entier sur elle, 316. Elle veut se demettre en faveur de *Joui-tsoung*, 317. Bientôt après elle entreprend d'enlever le Trône à la maison des *Tang*, pour le faire passer dans sa propre maison, 318. Elle renonce à ce projet, 319, 320. Elle rappelle *Tchoung-tsoung*, 321. Elle prend de l'ombrage de la joie du peuple & des Grands, à la nouvelle du rappel de leur légitime Empereur, & de leur empressement à venir servir sous lui, 322. Trait de sa défiance au sujet du traitement qu'on feroit à sa famille après sa mort, 323. Malgré sa pénétration & sa vigilance elle est trompée, 324, 325 & suiv. Il se forme un parti contre elle pour remettre sur le Trône le Souverain légitime, 326, 327. Il réussit, & elle est forcée de remettre les rênes de l'Empire, 328, 329. Son orgueil lui fait exiger le plus auguste des titres, 329. Elle ne peut survivre à sa disgrace, 336.

Tsée-ya, Philosophe chinois, qui vivoit plus de cinq cens ans avant Confucius: traduction d'un chapitre de ses ouvrages, où il fait consister l'art de régner à *conserver la vie des peuples, & à les faire jouir des ses biens dans les bras de l'innocence*, T. IX, 352.

Tsi, (la Dynastie des) pendant combien d'années elle occupa le Trône de Chine, T. V, 52.

Tsi, (le Royaume de) T. VII, 47. 184. Inquiétude de *Ou-heou*, au sujet du Roi de *Tsi*, 183. Caractere des habitans, & forme du gouvernement du Royaume de *Tsi*, 185.

Tsi-chun, simple particulier en Chine, devenu célebre par la piété filiale, à qui il dut la conservation de sa vie, T. IV, 258.

Tsien, poids des pieces de monnoie de Chine, T. IV, 307 & suiv. Le *Tsien* est la dixieme partie d'une once, T. VII, 319. Le *Tsien* vaut quinze sols, 321.

Tsien-ing-koué: ce qu'il disoit de l'intérêt de l'argent, porté à trente pour

cent par le Ministere chinois, T. IV, 372.

Tsien-leang, taille que les Colons paient en Chine, T. IV, 378. De quelle maniere l'administration adoucit le fardeau de cette imposition, pour ceux qui ne sont pas en etat de la payer, *ibid.*

Tsien-ou-tay, nom que les Chinois donnent aux cinq petites Dynasties antérieures, dont *Soung-ou-ti* est le fondateur, T. III, 115.

Tsien-tchi, Lettré chinois, qui a beaucoup ecrit sur la politique du Gouvernement de Chine, relativement à l'intérêt de l'argent, T. IV, 342. Selon ce Lettré, le ministere chinois a voulu faciliter le commerce & en etendre l'utilité, en portant très-haut l'intérêt de l'argent, *ibid.* Ses observations & ses opinions sur le gouvernement le plus accompli, & sur l'Etat le plus riche, *ibid.* 343; sur la richesse de l'Empire, sous les premieres Dynasties, & sur la population de ce même Empire dans le tems où il vivoit, 343; sur la nécessité des echanges, & sur la distinction qu'il faut faire dans le commerce, des choses & des lieux, *ibid.*; sur la conduite que l'Etat seroit obligé de tenir, si tous les biens de l'Empire lui appartenoient, 343, 344; enfin sur l'injustice des préjugés populaires du Gouvernement chinois par rapport au commerce, & aux commerçans placés au dernier rang des citoyens, 344. Quelles conséquences il tire de la circulation de l'argent facilitée par les echanges, 345. Pourquoi *Tsien-tchi* charge le Gouvernement de tenir tellement la balance de sa recette & de sa dépense, que ce qui entre au Trésor Impérial ou en sort, ne fasse ni hausser ni baisser la valeur reçue de l'argent, & de veiller tellement sur l'equilibre des echanges entre les Provinces, que les mieux partagées n'epuisent pas les autres, 345, 346. A quoi ce Lettré attribue l'Etat florissant du commerce des Chinois, les soins de la police pour le maintenir, le protéger, & punir les malversations, 347. Comment il justifioit l'Etat du crime d'usure, que lui imputoit *Leang-tsien*, pour avoir porté l'intérêt de l'argent à trente pour cent, 347 & suiv. Quelles preuves il donnoit que le haut intérêt de l'argent, fixé par la loi en Chine, etendoit l'utilité du commerce, 350 & suiv.

Tsien-yé, ou mille feuilles, T. III, 439.

Tsieou-hai-tang ou *Hai-tang* d'automne, fleur que les Chinois cultivent dans leurs jardins, & qui est originairement une plante venue du pied des rochers au bord de la mer, T. III, 443. Les vers des Poëtes de la Dynastie des *Tang* prouvent qu'elle est connue en Chine depuis plus de quatorze siecles, 444. Elle doit cette ancienneté à sa beauté, *ibid.* Description des tiges, des rejettons, des feuilles, de la couleur, & du calice des fleurs de cette plante, *ibid.* Les fleurs se ramifient très-agréablement & leur progression est charmante, 445. De quelle couleur, & de quelle forme sont les pétales du *Tsieou-hai-tang*, 445. Cette plante est délicate, & se multiplie par les graines, mais difficilement, *ibid.* Méthode des fleuristes Chinois pour la conserver, *ibid.* Vers quel tems elle commence à fleurir, *ibid.* Remarques sur le parfum qu'elle répand, *ibid.* Les provinces du midi sont les plus propres à cette plante, *ibid.* Quels soins exige sa culture, *ibid.* 446. Les Poëtes en ont fait le symbole de la beauté modeste & vertueuse, & les peintres, ainsi que les brodeurs, la font entrer dans leurs ouvrages, 446.

Tsieou-tsoung-pa-hien, nom commun qu'avoient pris huit hommes de Lettres célebres, en chine, par leurs débauches de table, & par leurs talens, T. V, 399.

Tſi-hien-hei-hien, eſpece de petite-vérole, dans laquelle le virus s'embarraſſe dans le ſang par la fermentation qu'il y cauſe, & expoſe le malade à de grands dangers, T. IV, 409.

Tſi-kao-ti, autrement *Siao-tao-tcheng*, Empereur de Chine, T. III, 124. De qui il deſcendoit, *ibid.* La deſcription que ſes panégyriſtes font de ſon phyſique, annonce en lui un homme extraordinaire, *ibid.* L'empereur *Fei-ti*, jaloux de ſon mérite, veut employer la ruſe pour le faire mourir, & manque ſon coup, *ibid.* *Ming-ti* ſon ſucceſſeur veut lui ôter le commandement des troupes, dont il avoit l'eſtime & la confiance, & le rappeller à la Cour, 125. *Siao-tao-tcheng* imagine un moyen de ſe maintenir dans ſon poſte, à la tête de l'armée, & l'exécute avec adreſſe, 125. Il fait naître une guerre entre les Tartares & les Chinois, 126. Il reçoit ordre de continuer à commander les troupes contre les ennemis, & s'acquiert, par ſes ſuccès, un nouveau degré d'eſtime dans l'eſprit de l'Empereur, *ibid.* Ce Prince jette les yeux ſur *Siao-tao-tcheng* pour inſtruire le jeune Prince ſon ſucceſſeur, 127. *Siao-tao-tcheng*, malgré les conſeils de ſes amis, ſe rend à la Cour pour occuper ſon nouvel emploi, *ibid.* Il eſt revêtu de la dignité de *Grand-Général*, & de celle de Miniſtre principal pour la partie de la guerre, *ibid.* Il délivre, par des prodiges de valeur, le palais & la ville où un parti de rebelles etoit prêt à faire main-baſſe, & devient après cette action d'eclat, l'arbitre de tout l'Empire, 128. Il eteint une ſeconde révolte, & etend ſon autorité, 128, 129. Il eſt déterminé, par une circonſtance imprévue, où il court riſque de perdre la vie par la main même de l'Empereur, à faire deſcendre du Trône un Prince qui le déshonoroit, 130. Il propoſe aux Grands aſſemblés de nommer un Empereur à la place de *Lieou-yo*, que les Eunuques avoient aſſaſſiné, 131. Il eſt proclamé d'une voix unanime, & ſe fait un honneur infini en refuſant la Couronne, & en la donnant lui-même à un jeune Prince de dix ans, *ibid.* Il gouverne ſous cet Empereur avec une autorité abſolue, & ſe fait nommer Prince de *Tſi*, *ibid.* 132. Il oppoſe aux cabales de la Cour, & aux efforts de ſes ennemis pour le perdre, une intrépidité qui fait trembler les plus hardis, & une prudence qui rompt toutes leurs meſures, 132. Sa politique habile le ſauve de l'ennemi le plus dangereux, 132, 133. Après avoir ecarté tout ce qui pouvoit lui réſiſter, il ſonge à ſe faire nommer Empereur, 133. Il eſt reconnu & proclamé, *ibid.* Eloges des qualités brillantes de ce Prince, 134. Il meurt âgé de cinquante-quatre ans, *ibid.*

Tſi-ki-koang, Général d'armée chinois, fameux par ſa maniere de ranger les troupes, T. VIII, 335. Figures des différens ordres de bataille de ſon invention, dans leſquels il partage à droite & à gauche les troupes armées, ou bien il change deux corps de troupes de cinq brigades, en d'autres corps compoſés de trois, ou enfin il change l'arrangement des troupes imitant l'oiſeau *Yun-yang*, & l'arrangement qui imite les trois principes actifs, 350.

Tſin, (les) nom de pluſieurs Dynaſties qui ont régné en Chine, en différens tems : époque de leur commencement, avec le nombre des Empereurs de chacune, T. I, 6. La Dynaſtie des *Tſin* Occidentaux eteint totalement la famille des *Han*, l'an de J. C. 265, T. II, 298. Noms des Auteurs qui ont ecrit ſur l'hiſtoire, ſous cette Dynaſtie, *ibid.* La Dynaſtie des *Tſin* Orientaux commence à régner l'an 317 de

l'ere chrétienne, 299. Quels sont les Auteurs qui ont ecrit sur l'histoire sous cette Dynastie, *ibid.* Combien de tems subsista la premiere Dynastie des *Tsin*, & en qui elle fut eteinte, T. V, 50. Combien de tems les Dynasties des *Tsin* Orientaux & Occidentaux ont occupé le Trône, 52.

Tsin, (le Royaume de) etoit situé dans le *Chen-si*, T. VII, 183, 184. Vice de son gouvernement, 184, Caractere & naturel des habitans, 185, 186. Ce qu'il faut entendre par les trois *Tsin*, dont parle le Général *Ou-tsé*, 185, 188.

Tsin, (le Roi de) le plus puissant des neuf Souverains qui régnoient en Chine, sur la fin des *Tcheou* : en quoi consistoient ses possessions, T. III, 184. Il conclut un traité avec le Roi de *Tchao*, & ces deux Princes s'envoient réciproquement des ôtages, 185. De vassal de l'Empire, il en devient l'arbitre, 193. Quelles révolutions opéra dans l'Empire, le Roi de *Tsin*, connu sous le nom de *Tsin-ché-hoang-ti*, 195 & suiv. (Voyez *Tsin-ché-hoang-ti*).

Tsi-nan-tang, chinois célebre par l'invention d'une boîte de feu, qui est une espece de brûlot dont les Chinois se servent, lorsque leurs barques sont au-dessus du courant, pour brûler les barques des ennemis, T. VIII, 361. Quelle méthode il employoit pour obtenir de cette machine tout l'effet qu'il desiroit, *ibid.* Figure & description de cette boîte de feu, & de la charge de poudre & de pieces de mitraille qui y entrent, *ibid. Planche XVI.*

Tsin-ché-hoang-ti, Empereur de Chine, incendiaire des livres, T. III, 183. Ce Prince réputé fils de *Tchoang-siang-ouang*, Roi de *Tsin*, etoit réellement fils d'un nommé *Liu-pou-ouei*, riche marchand du Royaume de *Tchao*, & d'une concubine, *ibid.* Il vint au monde l'an 259 après J. C. 190. La mort de *Tchoang-siang-ouang* ou autrement *Y-jin*, son pere prétendu, lui laisse à treize ans le Royaume de *Tsin* à gouverner, 195. Il se contente du titre de Roi de *Tsin* par les conseils de *Liu-pou-ouei*, qu'il déclare son premier Ministre, & le supérieur de tous les ordres de l'Etat, *ibid. Liu-pou-ouei* profite de sa puissance & de son crédit pour affermir la puissance de son fils, 196. La mere du jeune Prince en abuse, & est punie par l'exil, des désordres qu'elle causoit dans l'intérieur du Palais, par l'irrégularité de sa conduite, *ibid.* & suiv. *Tsin-ché-hoang-ti* enveloppe dans cette disgrace son Ministre, veut le rappeller, deux ans après, & le perd pour toujours, 199, 200. La plupart des gens de Lettres blâment la rigueur de *Tsin-ché-hoang-ti* envers sa mere, & lui font des représentations à ce sujet, 202 & suiv. Les termes peu mesurés de leurs suppliques transportent le Prince de colere, il défend sous peine de mort de lui faire désormais aucune remontrance ; & pour inspirer plus de terreur il ne se tient, plus sur son Trône que l'epée nue à la main, 203. Vingt sept Lettrés sont massacrés pour leur zele, *ibid.* Un seul, nommé *Mao-tsiao*, se distingue par une hardiesse qui triomphe de la férocité du Prince, 203. Il obtient la grace qu'il demandoit, & *Tsin-ché-hoang-ti* va lui-même au-devant de sa mere, 205, 206. La modération que le Prince fait paroître dans cette occasion, & sa déférence pour le Lettré s'evanouissent bientôt, & il cherche à s'en venger contre le corps entier des Lettrés, 206. Sa politique prend d'abord des ménagemens, & des biais, 207. Un habile Lettré pare le coup qu'on alloit porter à la littérature, 208 & suiv. *Tsin-ché-hoang-ti* tourne ses vues sur un objet plus vaste, la réunion de tout l'Empire

sous l'autorité d'un seul & unique Souverain, 211. Il est secondé dans l'exécution de ce projet par *Li-sée* habile Lettré, & son premier Ministre, *ibid.* 212. Il emploie, pour parvenir à son but, les artifices, la force, il fomente des divisions entre tous les Princes qui régnoient alors en Chine, les anime les uns contre les autres, se déclare pour quelques-uns, & cherche à effrayer par des cruautés ceux qui refusoient de s'attacher à lui, 212, 213, 214. Il éprouve des revers de la part d'un Général fameux, nommé *Li-mou*, & cherche à s'en venger en rendant suspecte sa fidélité; ce lâche artifice lui réussit, & *Li-mou* est mis à mort, 214, 215. Délivré de ce redoutable ennemi, le Roi de *Tsin* ajoute à la conquête qu'il venoit de faire du Royaume des *Han*, celle du Royaume de *Tchao*, 215 & suiv. Il en fait massacrer le Roi & toute la race, 217. Il court risque d'être assassiné, 219. Il va à *Han-tan*, ville où il avoit reçu le jour & l'éducation; & la rend le théâtre d'exécutions sanglantes, 220. Ses cruautés & ses succès abattent le courage des *Yen* ses plus redoutables ennemis; ils demandent la paix, 221. *Tsin-ché-hoang-ti* la leur accorde, & les fait mettre tous à mort aussi-tôt qu'ils sont en son pouvoir, 222. *Il fait des* préparatifs immenses pour achever de réduire toute la Chine sous son pouvoir, 222, 223 & suiv. Ses premiers efforts se dirigent contre le Roi de *Tchou*, dont l'armée est mise en déroute, & dont le Royaume est en peu de tems au pouvoir du Roi de *Tsin*, 223, 224 & suiv. Ces succès brillans sont suivis de nouveaux, 227. Enfin après avoir détruit successivement les sept Souverains qui se partageoient l'Empire de la Chine, après avoir tout rempli de sang & de carnage, le Roi de *Tsin* se voit tranquille possesseur du Trône Impérial, 229. Il rend un Edit où, pour s'exalter aux yeux de ses sujets, & pour se mettre au-dessus de tous les Souverains qui avoient gouverné l'Empire, il ordonne qu'on l'appelle *Ché-hoang-ti*, 230, 231. Après avoir décoré sa personne d'un titre, dont il étoit indigne, il veut également désigner son regne par un emblême qui lui fût propre, il prend l'eau, 232, 233, 234. Il veut que le nombre *six* serve de base à tout ce qui, dans l'usage ordinaire, pouvoit être soumis aux regles de combinaisons & de rapports, comme l'*Arithmétique*, l'Astronomie, la Géographie, la *Géométrie*, l'Arithmomancie, la Musique, le commerce, *&c.* & la division de l'Empire, 234 & suiv. Il choisit la couleur noire pour les habillemens, meubles & ustensiles de sa Cour, 235 & suiv. *Il* réforme le calendrier, & fait de nouveaux réglemens, 236, 237. Il ordonne d'envoyer dans la Capitale tout ce qu'il y avoit d'armes en Chine, afin de les mettre en pieces, 237. Plein de l'idée de sa grandeur, il cherche à la manifester par des monumens en tout genre, 237, 239. Il s'occupe cependant des moyens d'augmenter la splendeur de l'État, & d'assurer le bonheur de ses *sujets*, 239. Un de ses *Ministres* lui conseille de donner les provinces de l'Empire en apanage aux Princes de son sang, 240. Cet avis est détruit par un autre Ministre, qui rapporte, pour confirmer le sien, tous les maux, toutes les dissensions, & toutes les guerres qu'avoit occasionnées, sous les *Tcheou*, ce partage de l'Empire en Souverainetés, 240, 241 & suiv. En conséquence l'Empereur, pour exclure la multiplicité des Maîtres, fait un réglement par lequel il nomme, pour chaque province, des Officiers de différens titres, pour les gouverner, & traiter

sous son autorité toutes les affaires de leurs ressorts respectifs, 244. Ce réglement fait, il commence la visite de son Royaume par la province de *Chen-si*, 245. Il examine tous les lieux, non en simple curieux, mais en Prince éclairé, & qui fait toutes les perquisitions nécessaires, relativement à la réforme qu'il méditoit pour la garde des frontieres & la culture des terres, 246. Tous les Mandarins des lieux par où il passoit cherchant à lui rendre les chemins commodes & agréables, il veut que ses sujets en profitent comme lui, & ordonne de faire de grands chemins de communication, ce qui s'exécute, 247. Dans le cours de ses voyages, il passe à *Kiun-hien*, ville du Royaume de *Lou*, fameuse par le grand nombre de Lettrés qui y ont pris naissance, *ibid.* L'acharnement des Lettrés de cette ville à lui parler des anciens tems, des anciens usages, des anciens Empereurs, qu'il abhorroit, fait eclorre ce germe de haine qu'il développa par la suite avec aussi peu de ménagement contre les Lettres, & contre tous ceux qui les cultivoient, 248, 249 & suiv. Lassé de leurs représentations, & indisposé d'avoir autant de Censeurs de sa conduite qu'il y avoit d'hommes qui exerçoient la profession de Lettrés, il les congédie, 250. Il va sur la montagne offrir un sacrifice, & continue la visite de son Royaume, *ibid.* & suiv. Il donne des marques de superstition, 251. & suiv. Il fait venir jusqu'à mille plongeurs pour faire pêcher le *Ting* des *Tcheou*, qu'on disoit avoir été jetté dans la riviere de *Sée-choui*, 253. (Voyez *Ting*). Il court risque de faire naufrage, & s'en venge sur l'esprit du lieu en faisant un dégât affreux d'arbres, de plantes, &c. sur la montagne de *Siang-chan*, 254. De retour de son voyage il fait travailler à l'exécution d'une description générale de ses Etats, 256 & suiv. Ses occupations n'ont pour objet que le bien public, 257. Le genre de vie qu'il menoit lui fait courir un jour le danger d'être assassiné par des brigands, 257 & suiv. Après quelque tems de séjour dans sa Capitale, il reprend le cours de ses visites dans son Royaume, & fait faire différens ouvrages pour l'utilité publique, & pour servir aussi de monument de sa vanité, 258, 259. Ce second voyage fournit à *Tsin-ché-hoang-ti* l'occasion de songer à faire la guerre aux Tartares, dont il se défie au sujet d'un oracle vrai ou faux qu'on lui présente, 259, 260. Le Général qu'il envoie contre eux en fait un carnage affreux, & dompte avec les plus grands succès les rebelles du *Ho-nan*, 261. La fureur des conquêtes se réveille dans le cœur de ce Prince, & il envoie une armée nombreuse pour soumettre des Provinces habitées par des hommes demi-sauvages qu'on n'avoit encore pu dompter, 261 & suiv. Ils sont réduits sous la domination chinoise, 262. Pour se mettre à l'abri des excursions des Tartares, l'Empereur fait réparer, ou plutôt entreprend de construire de nouveau la grande muraille, 263 & suiv. Pour donner un nouveau lustre à sa gloire, & pour combler sa vanité, il invite à un repas solemnel, à l'exemple des Fondateurs des premiers Dynasties, tous les Grands de son Empire, & s'y enivre de l'encens que lui prodiguent les plus lâches adulateurs, 265, 266. Un Mandarin Lettré a la hardiesse de s'elever contre les eloges qu'on faisoit de cet Empereur, en sa présence même, & lui fait sentir qu'il a besoin de choisir des modeles pour bien gouverner, 267 & suiv. Il est interrompu brusquement par *Tsin-ché-hoang-ti*, & réfuté par le premier Ministre, *Li-see*, qui, par son discours, porte le dernier coup aux Lettrés en excitant contre eux toute

l'indignation de l'Empereur qui les haïssoit déjà, & qui n'attendoit que le moment favorable pour les accabler, 269 & suiv. Leur proscription est résolue, & l'on prend les mesures les plus efficaces pour l'extirpation des livres, & pour prévenir les cabales & les révoltes que pourroit causer, dans l'Empire, le grand nombre de mécontens & d'oisifs qu'alloit occasionner cette proscription, 277 & suiv. Les gens de lettres témoignent ouvertement, & par des écrits satyriques, leur mécontentement; l'Empereur établit des Censeurs pour les interroger sur le Gouvernement présent, & ceux dont les réponses se trouvoient conformes aux libelles déjà promulgués, sont mis à mort, 281 & suiv. La fureur de l'Empereur se manifeste contre son propre fils, qu'il exile de la cour pour avoir parlé en faveur des Lettrés, 283. Nouveaux traits de la férocité du caractere de ce Prince, 284 & suiv. Il aliene de plus en plus tous les cœurs, 286. Un événement singulier redouble les craintes dont il etoit déjà tourmenté, *ibid.* Il fait consulter les devins, qui l'engagent à voyager pour enchaîner la bonne fortune, 288. Il s'y décide avec plaisir, & prend sa route du côté de l'Orient; il tombe malade en chemin, & meurt, 289 & suiv. Sa mort, en entraînant celle de son fils disgracié, & celle de *Mong-tien*, Général de ses troupes, donne naissance à des brigues, à des cabales, enfin à des révoltes & à des divisions qui renversent la Dynastie qu'il avoit fondée, 290 & suiv. (Voyez quelques détails particuliers de la politique, de la férocité, & du luxe de cet Empereur, nommé aussi *Tsin-chi-hoang*, T. I, 36, 55; T. IV, 47, 335; T. V, 50; T. VIII, 307, 308. T. IX, 323 & suiv. 394 & suiv.).

Tsing, (Etat des lettres sous la Dynastie des) T. VIII, 214.

Tsing-miao, appartement du College Impérial de *Pé-king*, où se fait le concert qu'on donne à l'Empereur, lorsque ce Prince vient faire sa visite, T. IV, 16.

Tsiou-y & *Sang-fou*, chapitres du *Li-ki*, remplis de maximes sur la piété filiale, T. IV, 28.

Tsi-tong, chapitre du *Li-ki*: quelles maximes il renferme sur la piété filiale, T. IV, 24, 25.

Tsiuen-kou-sou-ouen, Ministre du Roi de la Corée, célebre par les attentats auxquels il se porta contre son Souverain, T. V, 170. Il offense l'Empereur *Tay-tsoung* par la demande qu'il lui fait faire, & par la maniere dédaigneuse dont il traite l'Ambassadeur de ce Prince, 170. Il anime contre lui son ressentiment, & occasionne une guerre funeste, 171 & suiv.

Tsi-y. (Voyez *Sang-ta ki*).

Tsoan-hiong, espece de petite-vérole très-dangereuse: quel traitement elle exige, pour empêcher que le virus ne pénetre en dedans, T. IV, 402.

Tso-kieou-ming, Auteur contemporain de Confucius, & plus ancien que Pythagore, T. VI, 137. Il parle de l'aggrégation des nombres 1, 2, 3, 4, relativement à la musique, comme d'une doctrine connue de ceux qu'il appelloit dès-lors *nos anciens*, 136 & suiv.

Tsong-gui-fou, (le Tribunal du) ou de la famille impériale & maison de l'Empereur, T. IV, 127. Il détermine, dans le plus grand détail, les titres, grades, *&c.* particuliers à la famille impériale; l'âge & la maniere de les obtenir; ce qui regarde les cadets des Princes titrés des différens ordres; le rang, les titres & les droits des filles de l'Empereur, des Princes ses enfans & des Princes titrés, enfin les prérogatives, distinctions & droits honorifiques attachés à chaque ordre des Princes titrés, 128 & suiv. Toutes les affaires criminelles des Princes, & les affaires civiles qui tiennent à leur

naissance, sont réservées au Tribunal du *Tsong-gui-fou*, 130. (Voyez aussi T. VIII, 220).

Tsong-tou (le) du *See-tchouen*, demande du secours contre les *Miao-tsée*, & donne occasion à la guerre où les Tartares furent exterminés, T. III, 388.

Tsong-tsou, (ce que l'Empereur *Yong-tching* désignoit par le nom général de) T. IV, 227 & suiv.

Tso-tchi, Lettré chinois, le plus célebre Commentateur du *Tchun-tsieou*; comment il s'exprime au sujet de la piété filiale de *Ing-lai-kouo*, T. IV, 253.

Tsou-chou, Livre historique chinois, que plusieurs Missionnaires ont fait connoître en Europe pour décréditer les commencemens de l'histoire & de la chronologie des Chinois, T. II, 141. On en fait peu de cas en Chine, 142. Cet ouvrage informe est redevable de sa conservation à l'Empereur *Ou-ti*, *ibid.* Les gens de lettres ont ordre de s'appliquer à déchifrer les caracteres dans lesquels il etoit ecrit, *ibid.* Il résulte de leurs travaux une chronique fautive & contraire, dans des articles essentiels, aux livres sacrés de la nation, *ibid.* Elle est déclarée, par un jugement solemnel, propre à induire en erreur, *ibid.* Malgré ce jugement, *Ou-ti* fait publier le *Tsou-chou*, avec des changemens & des corrections, 143. *Cet ouvrage n'est pas même aujourd'hui tel qu'il etoit, au sortir des mains des premiers Editeurs*; *ibid.*

Tsoui-siuen-ouei, Magistrat chinois, célebre par le zele qu'il montra pour le bien public, sous le regne de l'Impératrice *Ou-heou*, T. V, 325.

Tsou-kou, nom qu'on donnoit aux tambours, sous la Dynastie des *Hia*, T. VI, 36. Quelle etoit la forme de cet instrument, 36, 37. Sous quelle dénomination il en est parlé dans le *Ché-king*, 37.

Tsoung-tchou-ke, premier Ministre de l'Empereur *Tchoung-tsoung*, T. V, 339. Il agit de concert avec l'Impératrice *Ouan-eulh*, & favorise les crimes de cette Princesse, 340. Il est tué dans une révolution, 343.

Tsu-ki. (Voyez *Yo-ki*).

Tsun, poids de Chine, T. IV, 308.

Tsun-hien-tang, salle du College Impérial, où l'on rend hommage à la vertu, T. VIII, 99. Quels réglemens *Tcheng-y* fit pour cette salle, *ibid.*

Tung-an-quo, Officier chinois, déposé & privé de son emploi par l'Empereur *Kang-hi*, pour n'avoir pas pris les moyens efficaces d'empêcher le débordement du *Hoang-ho* & du *Hoae-ho*, T. IX, 192, 193.

Tung-yuen, ville de Chine; description de cette ville par M. Bourgeois, T. VIII, 292.

Tu-tchouen, chapitre du *Li-ki*; quelles maximes il renferme sur la piété filiale, T. IV, 20, 21.

Tuyaux de feu, espece d'arme à feu des Chinois, faite avec des tuyaux de bambou, dans lesquels on met plusieurs couches de poudre diversement composées, & par-dessus cinq balles, dont la portée est d'environ cent pieds, & dont l'effet est d'embraser, T. VIII, 361. Figure de cette arme, *ibid. Pl. XVI.*

Ty, instrument de musique chinois, qui n'est autre chose qu'un *Yo*, à l'extrémité supérieure duquel on a mis un tampon, pour rendre l'embouchure plus aisée à trouver, & pour ménager le soufle, T. VI, 75. Tous les antiquaires ne sont pas d'accord entre eux sur le nombre des trous dont etoit percé l'ancien *Ty*, *ibid.* Il est evident qu'on l'a confondu avec le *Ty* moderne, 76. Comment ce dernier se joue, *ibid.* (Voyez *Yo*).

Ty-jin-kie, Ministre d'Etat sous l'Impératrice *Ou-ché*, & Gouverneur de la Province du *Ho-nan*, T. V, 313. Son caractere le met au-dessus de toute crainte, *ibid.* Il fait des représentations à l'Impératrice sur le nombre enorme des *Miao*, & obtient la permission de

ne conserver que ceux dont l'utilité etoit reconnue, *ibid.* Il en fait réduire en cendres plus de dix-sept cens dans sa seule Province, *ibid.* Il s'oppose de toutes ses forces à la nomination d'un nouveau Prince héritier, 319. Précis du discours qu'il prononça à ce sujet, pour remontrer à l'Impératrice *Ou-ché* qu'elle ne pouvoit point ôter l'Empire aux *Tang*, si elle consultoit la justice, & qu'elle ne le devoit pas, quand même elle le pourroit, si elle consultoit les intérêts de sa maison, 319, 320. Il fait impression sur l'esprit de l'Impératrice qu'il détourne de son projet, *ibid.* Quels etoient le nom de sa famille, son nom propre & son surnom, 331. Dès son enfance, *Ty-jin-kié* avoit donné des marques d'une solidité d'esprit & d'une sagesse peu communes, *ibid.* Réponse remarquable qu'il fit à ceux qui le reprenoient, comme d'une incivilité, de ne s'être point levé, & d'avoir continué à etudier devant des Mandarins & des Gens de Justice, qui etoient venus dans l'ecole pour l'examen d'un ecolier qui y avoit eté tué, *ibid.* Il se fait connoître d'un Grand de l'Empire qui obtient pour lui un Mandarinat, *ibid.* Il concilie à la fois l'estime & l'amitié du peuple, 331, 332. Après avoir rempli différens emplois supérieurs, il est appellé à la Cour, & y occupe une de ces charges qui donnent un libre accès auprès du Prince, 332. Il s'y fait aimer de tout le monde, & acquiert le droit de s'elever contre les abus, de protéger l'innocent & de s'opposer même aux volontés du Souverain, *ibid.*, 333. Sous le regne dangereux de *Ou-heou*, il sait conserver sa faveur, sans manquer à son devoir, *ibid.* Sa franchise le fait estimer, & lui fraie la route des honneurs, *ibid.* *Ty-jin-kié* profite de sa faveur pour placer les Savans, & ceux qui s'etoient montrés les plus fideles envers leur légitime Souverain, 334. Il saisit toutes les occasions de servir son Souverain contre l'Impératrice qui l'opprimoit, *ibid.* L'explication qu'il donne à l'Impératrice *Ou-heou*, d'un songe qu'elle avoit eu, empêche cette Princesse de faire monter sur le trône un fils de son propre frere, comme elle en avoit conçu le dessein, 334, 335. Il est elevé à la dignité de Prince de *Leang* par l'Empereur *Joui-tsoung*, *ibid.* Quel titre honorifique on lui donna après sa mort, *ibid.*

Ty-lei, arme à feu des Chinois, surnommée *le tonnerre de la terre:* vers quel tems elle etoit employée avec succès par *Koung-ming*, T. VIII, 336. Figure & description de cette arme qui contient un boisseau de poudre & de la mitraille, & qu'on enfouit à un pied ou deux de profondeur dans l'endroit où l'on prévoit que l'ennemi doit passer, 361. De quelle maniere on y met le feu, *ibid.*

Tze-ping, ecole de divination & de superstition en Chine, T. IX, 198. Les Devins de cette ecole demandent à ceux qui les consultent, l'année, le mois, le jour & l'heure de leur naissance, *ibid.* Quelle est ensuite leur méthode pour faire correspondre les cinq elémens aux caracteres qu'ils adoptent; pour connoître quel est l'elément le plus dominant dans la personne qui les consulte; enfin pour vaincre & chasser un caractere, ou un elément méchant qui s'oppose à la bonne fortune, *ibid.*

Tzi-men, ecole de divination & de superstition, dans le genre du *Tze-ping*, où toute la science se réduit à des prestiges & à des pactes tacites avec le démon, T. IX, 199. On y enseigne le moyen de se rendre invisible, de pénétrer dans les corps les plus durs, de changer les pierres en or, &c., *ibid.* On nomme encore cette ecole *Tzi-men-tong-kia*, parce qu'on s'en sert lorf-

qu'on envoie des troupes à quelque expédition, *ibid.*

Tzi-men-tong-kia. (Voyez *Tzi-men*).

V.

Vaincus. Description de la cérémonie qui se pratique, en Chine, lorsqu'un Général amene des ennemis vaincus, & que l'Empereur détermine leur sort, T. III, 399 & suiv. L'Empire rassemble dans cette cérémonie tout ce qu'il y a de grand & d'auguste, 420 & suiv.

Vaisseaux chinois (les) en usage à Canton, sont plus grands & plus forts que ceux du *Fou-kien*, T. VIII, 362. Leur construction les empêche de pouvoir résister en pleine mer à la moindre tempête, *ibid.* Il y en a qui sont armés de canons, *ibid.* Figure d'une espece de vaisseau fort en usage dans le *Fou-kien*, propre à aller par toute sorte de tems, à courir après les pirates, & les voleurs, & à donner des nouvelles, *ibid.* Description du vaisseau à ouvrir les vagues, qui contient depuis trente jusqu'à cinquante soldats, 363. Modèle du vaisseau nommé *Pa-la-hou-tchouen*, dont la longueur est d'environ quarante pieds, & la largeur de dix, & qui a l'avantage de soutenir, mieux que les autres, le mauvais tems, 364. Figure du vaisseau à huit rames, qui n'est d'usage à la guerre que pour porter promptement des nouvelles ou des ordres, ou pour aller à la découverte, 365; du bâtiment à bec d'epervier, le plus léger à la course que les Chinois possedent, & qui outre l'avantage d'avancer ou de reculer avec facilité, a celui de mettre à couvert les soldats & les rameurs, *ibid.*; du vaisseau à courir sur le sable, dont on se sert le long des côtes de la mer du Nord, qui est peu profonde, *ibid.*; du vaisseau à deux têtes, dont on se servoit autrefois pour porter à la Capitale le tribut des denrées des Provinces, 366; du vaisseau nommé *Ou-koung* qui réunit les avantages d'être très-léger à la course, & de ne chavirer jamais, quelque fort que soit le vent dans les tempêtes, 367. Comment sont faites les ancres des vaisseaux chinois, 366. (Voyez *Marine*).

Valeur (la) ne suffit pas pour un Général d'armée; elle n'est pas assez prévoyante, & est trop présomptueuse, T. VII, 203. Le Général *Sé-ma* considere la valeur comme la sixieme des vertus principales des gens de guerre, 234.

Valignan, (le P.) Missionnaire en Chine: il présente aux Mandarins de Canton des curiosités d'Europe, pour tâcher de s'introduire à la Cour de *Pé-king*, T. V, 16.

Warburton (M.) paroît avoir adopté le préjugé commun sur la rusticité & la barbarie des premiers hommes, lorsqu'il a parlé de la premiere origine de l'ecriture, & de la maniere dont les Egyptiens ont passé de l'ecriture hiéroglyphique à la vocale, T. IX, 356.

Vases chinois. Les plus anciens qu'on voie dans le recueil que l'Empereur actuel a fait faire des antiquités de la Chine, ne remonte pas avant la Dynastie des *Chang*, T. I, 56. Les caracteres dont ils sont chargés sont très-difficiles à déchiffrer, *ibid.* Les vases du nom de *Ting* servent de monumens historiques en Chine, 56, 57. Quels sont les vases dont les Lettrés chinois, antiquaires, font le plus de cas, 57. Pourquoi ils doutent que les vases, qui sont dans le College Impérial des *Han-lin*, soient ceux des *Hia* & des *Tcheou*, *ibid.* (Voyez *Ting*). Avec quelle composition les Potiers chinois fabriquent de petits vases de ménage où l'eau est chaude sur le champ, T. IV, 484. Figure du vase dans lequel les Chinois font cuire le mil à la vapeur de l'eau chaude, T.

V, 474. Sur quel modele, & dans quel genre on pourroit travailler des vases à importer en Chine, T. VIII, 268. Opinion de l'Empereur *Kang-hi* sur les anciens vases de porcelaine, & sur l'usage qu'on en doit faire, T. IX, 174.

Vassaux, (les Princes) selon Confucius, concouroient avec joie, sous les premieres Dynasties, à toutes les cérémonies instituées en l'honneur des Ancêtres, T. IV, 41.

Vaudeville sur l'appartement des femmes, piece de poésie chinoise tirée du *Ché-king*, & traduite par M. Cibot; T. IV, 178 & suiv.

Veilles. Les Chinois distinguent la nuit en cinq parties, par les veilles qu'ils font battre d'intervalles en intervalles, T. VII, 32.

Vengeance, (la) selon les Principes de la Doctrine de la piété filiale, est permise, à quelque prix que ce soit, contre l'assassin d'un pere, ou d'une mere, d'un frere, d'un parent, d'un ami, *&c.* T. IV, 289, 290. Elle est autorisée par le *Li-ki*, par Confucius & par des exemples loués dans les Annales, 290. Le gouvernement a opposé des loix à l'ascendant que le desir de la vengeance prend sur les cœurs des Chinois, *ibid.*

Vent, (observation de l'Empereur *Kang-hi* sur les variations du) T. IV, 472 & suiv. Selon *Paq-po*, le vent qui brise les branches des arbres dans un endroit, se fait sentir à trente lieues au delà, 472. Quelles conséquences *Tchou-tsée* tiroit du principe qu'il avoit posé, que le vent est l'effet du mouvement des astres, 473. Selon *Lu-tchi*, le vent change de direction selon la saison, & passe d'un point cardinal à l'autre, *ibid.* Le vent dominant à *Pé-king* est le Sud-Ouest, *ibid.* Le vent ne vient jamais long-tems directement des quatre points méridionaux, *ibid.* Selon l'Empereur *Kang-hi*, il y a des vents qui ne se font sentir qu'au fond de l'eau, 474. Selon les Commentateurs de *Sun-tsé*, il y a toujours beaucoup de vent en Chine lorsque la lune est sous quelqu'une des quatre constellations, *ki*, *pi*, *y* & *tcheou*, T. VII, 147. Un Général d'armée doit faire attention au vent, lorsqu'il s'agit de combattre, 201.

Ven-ti, Empereur de Chine de la Dynastie des *Han*, célebre par ses bienfaits envers ses sujets, par son amour pour les Sciences; & par l'invention du papier, de l'encre & des pinceaux, T. V, 51.

Verbieu, (le P.) Missionnaire en Chine: il confond l'ignorance des Mahométans, & les fait chasser du Tribunal d'Astronomie dont ils etoient en possession, T. V, 68.

Verd-de-gris, (le) selon plusieurs livres chinois, a la propriété de préserver ce qui doit être dans l'eau, ou dans une terre humide, T. IV, 491.

Vérité, (la) selon *Tchin-tsée*, est une, eternelle, immuable, & elle est le centre où aboutissent les rayons de la prudence, de la science, *&c.* T. IV, 301.

Vernis de Chine, (le) selon l'Empereur *Kang-hi*, est bien inférieur à celui du Japon, T. IV, 457. Quelle raison ce Prince en donnoit, *ibid.* Quelle méthode on emploie, en Chine, pour rendre au vernis de Chine & du Japon tout son eclat, 491. En parlant de la beauté du vernis d'Europe, l'Empereur *Kang-hi* l'attribue à la différence du climat, & non à la supériorité de l'industrie des Européens sur les Chinois, T. IX, 177.

Vérole. (la petite) Voyez *Petite vérole*.

Verre (le) coloré & travaillé est celui dont les Chinois font le plus de cas, T. VIII, 267. Quels sont les objets en verre dont on pourroit faire des importations en Chine, 267, 268.

Verrerie (les opérations de la) sont connues en Chine depuis plus de deux mille ans, T. II, 463. Il paroît qu'on y a

employé en différens tems des matieres très-différentes, *ibid.* Sous quel Empereur M. Paw place l'etablissement de la premiere verrerie de Chine, 477. La verrerie n'a jamais été regardée par le Gouvernement chinois, que comme une chose de pure curiosité, & peu essentielle au bien public, 478, 479. Il y a encore une verrerie à *Pé-king*, mais elle n'est réellement qu'un attirail de la grandeur impériale, 479.

ers (les) composés de mots monosyllabiques, ont le plus d'harmonie, selon M. Cibot, T. VIII, 209, 210. (Voyez *Poésie*.)

ers-à-soie, (les) jusqu'au tems de Pline le Naturaliste, ont eté inconnus en Occident, *T. II*, 576. En Chine, l'art d'elever les vers-à-soie de mûrier a eté connu & pratiqué plus de mille ans avant l'ere chrétienne, 577. Vers quel tems les vers-à-soie sauvages se multiplierent dans les bois, & donnerent une grande quantité de soie, 579, 580. De trois especes de vers-à-soie sauvages qu'on eleve en Chine, il y en a deux qu'on eleve sur le frêne & une sur le chêne, 581. Le Gouvernement chinois ne veut accréditer, ni etendre la maniere d'elever les vers-à-soie sauvages, *ibid.* Les Lettrés croient s'avilir d'en parler dans un certain détail, 582. Dans quelles vues on a pu préférer, en Chine, les vers-à-soie de mûrier aux vers-à-soie sauvages, *ibid.* On ignore dans quel tems on a commencé à elever annuellement ces derniers, pour se procurer leur soie, *ibid.* Quel a eté le but du Gouvernement de Chine en tournant ses regards vers la soie des vers-à-soie sauvages, *ibid.* La Province de Canton est taxée à en fournir, chaque année, une certaine quantité, *ibid.* D'où a pu naître l'envie de les perpétuer par l'industrie, 583. Les vers-à-soie sauvages de fagara & de frêne, sont les mêmes, & s'elevent de la même façon, & ceux de chêne sont différens, & demandent à être gouvernés differemment, 584. Quelle différence il y a entre les vers-à-soie sauvages, & les vers-à-soie de mûrier, *ibid.* Le vers-à-soie, dans les livres de piété des Chinois, est pris pour le symbole de la résurrection, *ibid.* Le long séjour que les vers-à soie sauvages font dans leurs cocons, explique pour quoi ils les construisent si forts & si compactes, *ibid.* Les Chinois ont une maniere de distinguer les cocons qui doivent donner des papillons mâles, & ceux qui doivent donner des papillons femelles, 585. De quelle importance est cette connoissance, *ibid.* Quelle est leur méthode pour les arranger, les garder & les conserver, *ibid.* Il est bien plus difficile de faire eclorre les vers-à-soie sauvages, que ceux de mûrier, *ibid.* Expérience faite à ce sujet par le P. d'Incarville, 585, 586. Quels sont les divers moyens de faire eclorre les papillons, 586. De combien de jours retarde la résurrection ou la métamorphose de la chrysalide, *ibid.* Description du papillon des vers-à-soie sauvages, par le P. d'Incarville, *ibid.* Par quel moyen les Chinois font féconder les papillons femelles, 586, 587. La ponte entiere de ces dernieres ne va guere qu'à quatre ou cinq cens œufs, 587. Les vers-à-soie sauvages demandent beaucoup de soin, & sont très-difficiles à gouverner, *ibid.* Précautions qu'exigent la délicatesse des vers naissans, leur foiblesse, & leurs ennemis, *ibid.* Quel est le meilleur moyen de garantir les vers-à-soie sauvages, dans leur enfance, des fourmis & des autres insectes, 588. Ils ont une façon admirable de se loger, de se nourrir & de pourvoir en même tems à leur propreté & à leur santé, lorsque la sécheresse de la saison ôte le suc des feuilles, & qu'ils sont constipés, 588, 589. Ils muent quatre fois, & chaque mue n'est éloignée que de quatre jours

environ de la précédente, 589. Leur dispersion, qui arrive ordinairement après la premiere mue, est nécessaire à leur conservation, *ibid.* Quels moyens les Chinois ont imaginés pour les défendre contre les oiseaux, 590. De quel artifice ils usent pour éloigner les frelons, qui sont un de leurs plus terribles ennemis, *ibid.* Observation du P. d'Incarville sur les dangers que courent les vers-à-soie sauvages qui sont fixés par un crapaud, *ibid.* Pourquoi il est essentiel, un peu avant ou après la premiere mue, de proportionner le nombre des vers-à-soie sauvages, à l'arbre qu'on leur destine, 591. Quel est le vrai tems pour la distribution qu'on en doit faire, *ibid.* Les quatre mues passées, les vers-à-soie sauvages perdent tout appétit, courent çà & là pour se fixer & filer leurs cocons, 591, 592. Quelle forme ils leur donnent, afin de préparer le passage pour le papillon qui doit en sortir, 592. La soie de ces vers sauvages est une source de richesses pour la Chine, & quoique moins estimée que celle des vers-à-soie de mûrier, elle a des avantages plus réels, 592, 593. Il y a des endroits où l'usage commun est de se ménager deux couvées de vers sauvages, une au printems, l'autre à la fin de l'eté, 593. La seconde espece de vers-à-soie sauvages est celle qu'on fait eclorre sur le chêne à feuilles de châtaignier : leur premiere enfance est plus délicate, 594. Quel parti on prend pour les préserver du vent qui leur est très-nuisible, & des dangers qu'il y a de ne les pas accoutumer d'abord au grand air, *ibid.* La vie qu'ils menent, & les soins qu'ils demandent du reste, sont les mêmes que pour ceux de fagara & de frêne, *ibid.* La sécheresse leur est extrêmement nuisible, *ibid.* Dans les cas de nécessité, on les nourrit avec des feuilles de chêne ordinaire, *ibid.* Ils sont plus tardifs à faire leurs cocons, que ceux de fagara & de frêne, & ils s'y prennent différemment, 595. Comment les Chinois tirent parti des cocons des vers-à soie sauvages, soit qu'ils les réservent pour avoir des papillons, soit qu'ils en tirent de la soie, 596. Adresse des Chinoises à filer les cocons, 597.

Vertu. Comment on doit ramener à la vertu ceux qui l'ont abandonnée, T. IV, 54. Selon le Philosophe *Lao-tsée*, un enfant en fait plus, en fait de vertu, qu'un vieillard n'en peut faire, *ibid.* Influence de la vertu sur les actions des hommes, T. VII, 172. Selon l'Empereur *Kang-hi*, la volonté est le moyen le plus efficace pour parvenir à la vertu, T. IX, 90. Il n'y a qu'un seul & invariable principe pour pratiquer la vertu, 103. On doit l'honorer dans tous les hommes, 109. Elle consiste à se rendre maître de ses passions, 119. (Voyez *Vice*).

Vertus (les cinq) que les Chinois regardent comme capitales, & qui font la base sur laquelle ils appuient leur morale, leur politique & leur gouvernement, sont l'humanité, la justice, la prudence, l'ordre & la droiture, T. VII, 230. Quels devoirs ces cinq vertus prescrivent, 230 & suiv., T. VIII, 26, 27, 32. Quels moyens l'Empereur *Kang-hi* indique pour acquérir les vertus, T. IX, 163.

Vêtemens des Chinois, (les) du tems de *Yao*, *Chun* & *Yu*, etoient de simple toile en eté, & de peau d'agneau en hiver, T. I, 225. Leurs bonnets, en forme de bandeau, qu'ils replioient autour de leurs têtes, etoient aussi de toile & de peau d'agneau, *ibid.* L'Empereur *Tcheou* introduit des vêtemens de brocard & de diverses couleurs, au lieu des vêtemens de toile & de laine qu'on avoit portés jusqu'à lui, *ibid.* Le cotonnier arbre & le cotonnier herbacée sont aujourd'hui

la grande ressource du peuple chinois pour les vêtemens, T. II, 602 & suiv. L'Empereur *Ou-ti* est le premier dont parlent les Annales, qui ait porté une robe de coton, 603. L'Empereur *Tsin-ché-hoang-ti* choisit la couleur noire pour les vêtemens de ses Courtisans, de ses Officiers, *&c.*, T. III, 236. Il se fait une très-petite consommation de vêtemens dans les Provinces méridionales de Chine, & dans les autres même, elle est beaucoup moindre qu'en France, pendant plus de quatre mois, T. IV, 323. A quel point le luxe des vêtemens est monté en Chine depuis l'Empereur *Kang-hi*, T. VII, 33. Dans quel tems le vêtement des Lettrés donnoit un accès libre par-tout, en Chine, 163. Figures des différens vêtemens des Gens de guerre chinois, Cavaliers, Arbalêtriers, Fusiliers, *&c.*, 360 & suiv. (Voyez *Habillemens*). Figures de la cuirasse de Rotin & de celle à l'imitation de la peau de l'animal appellé *Ni*, qui est très-légere & à l'epreuve du trait, T. VIII, 373. Figure de la cuirasse faite de fil d'acier, 374. Ce que l'Empereur *Kang-hi* disoit de ceux qui mettent pêle-mêle leurs bonnets de peau ou de soie, avec leurs chausses & leurs bottines, T. IX, 96. Quelles précautions ce Prince recommandoit de prendre par rapport aux vêtemens, desquels il faisoit dépendre, en partie, la conservation de la santé, 196, 197. On a négligé, en Chine, l'art d'employer les laines pour les vêtemens, & on y supplée par les cotons, les chanvres, les lins, les différentes racines & la soie, 358, 359. Vêtemens des gens de la lie du peuple, en Chine, sous le regne de *Chen-tsoung*, T. X, 84.

Veuve. (la jeune) Voyez *Jeune veuve*.

Veuves, (les) etoient en grande vénération autrefois, en Chine, selon Confucius, T. IV, 41.

Viande, (la) se réduit en Chine aux cochons & à la volaille, selon M. Cibot, T. IV, 321. Il y a cependant des districts où on nourrit beaucoup de troupeaux, *ibid.* Les anciens Chinois qui etoient mieux partagés en viande que les modernes, en mangeoient encore moins que ceux-ci, 322. Méthode des Chinois, pour conserver jusqu'au printems & jusqu'à l'eté, des viandes qu'on n'a qu'en hiver, 488. La viande est ce qu'il y a de plus exquis pour les Tartares & les Chinois des parties boréales, mais ils ne sont pas délicats sur le choix, & la chair de cheval, de chameau, d'âne, de chien même les accommode, T. VII, 33, 34. Aversion de l'Empereur *Kang hi*, pour la profusion des viandes, T. IX, 210. A quel usage on destinoit anciennement, en Chine, les viandes qu'on faisoit cuire, en abondance, dans des vases à trois pieds, *ibid.*

Vice. Pensées & maximes sur le vice & la vertu, tirées de divers livres chinois, T. X, 153.

Vice-Rois, (les) en Chine, ont le droit de proposer leurs fils pour des emplois, sans qu'ils aient obtenu aucun grade, T. IV, 132.

Victoire (la) entraîne toujours des malheurs & du désordre dans le Royaume victorieux, quel qu'il soit, T. VII, 175. Quelle etoit la victoire que les anciens Chinois regardoient comme la plus glorieuse, 246. Le concours du ciel & des hommes, *Selon Sé-ma*, est nécessaire pour remporter la victoire, 292. Elle appartient à chacun des Soldats qui composent une armée, & qui ont bien fait leur devoir, 293. Après la bataille, un Général d'armée doit partager egalement les fruits & les honneurs de la victoire, 295.

Vieillards (les) sont traités en Chine avec respect & avec beaucoup de déférence, T. I, 449. Anciennement, quand on revenoit de la chasse, ils avoient leur portion de gibier, 449,

450; leurs enfans etoient dispensés de tout service, 450; on leur donnoit chaque année trois grands repas de cérémonie, *ibid*; ils etoient affranchis du cérémonial, *ibid.*; leurs fautes n'etoient point punies par les supplices, & on faisoit grace à leurs enfans, *ibid.*; Ceux qui etoient du Conseil, avoient toute la liberté de censurer & de se dispenser d'y paroître, & l'Empereur alloit les voir chez eux quand ils avoient quatre-vingt-dix ans, *ibid.*; Déclaration de l'Empereur *Vou-ti*, en faveur des vieillards, *ibid.* L'Empereur *Ou-ouang* assigne un lieu particulier pour y entretenir les trois sortes de vieillards, c'est-à-dire, les vieillards vertueux, les vieillards savans, & les vieillards auxquels on n'avoit rien à reprocher, T. III, 33, 34. Il donne aux Princes tributaires l'exemple du respect & des egards qu'ils devoient avoir pour les vieillards, 34. De quelle exemption jouissent, le fils d'un vieillard de quatre-vingts ans, & la famille de celui qui en a quatre-vingt-dix, T. IV, 14. Attention des riches & des pauvres, en Chine, pour un vieillard de soixante ans, *ibid.* Un Chinois, quel qu'il soit, se détourne devant un vieillard, pour lui céder le pas, 24. Les Princes, autrefois, avoient pour eux le plus grand respect, 41. Quels alimens on servoit anciennement aux vieillards, *en Chine*, 55. Ménagemens que demande leur santé, 237 & suiv. La premiere regle de conservation pour les vieillards, est de n'attaquer aucune de leurs infirmités avec des remedes violens, 238. Ils ne doivent plus s'occuper aussi long tems des travaux du corps, ou des soins du cabinet, 239. Le changement de saison est pour eux un tems de crise, contre lequel ils doivent se précautionner, *ibid.* Selon la coutume des anciens Chinois, les vieillards doivent loger dans l'appartement du milieu, & consulter le tems & leurs forces pour faire des promenades, *ibid.* Quelle nourriture convient à leur estomac affoibli, 240. Attention du Gouvernement de Chine pour les vieillards, dans ce qui concerne leur nourriture, *ibid.* Quel danger il y a d'irriter l'appétit des vieillards par des ragoûts, & même de leur donner différens mets dans un repas, *ibid.* Précaution qu'on doit prendre pour faciliter leur digestion, 240, 241. Il faut leur faire faire usage des restaurans & des fortifians, avec beaucoup de ménagemens; 241. La foiblesse de leur temperament succombe aux moindres impressions de douleur & de frayeur, *ibid.* Quels soins ils exigent dans leurs *maladies*, 242. A quoi l'Empereur *Kang-hi* attribuoit la difficulté avec laquelle les vieillards soutiennent la chaleur, T. IX, 143. Pour quels motifs ce Prince recommandoit de les traiter avec des egards respectueux, 209.

Vieillards de Hiang-chan (les neuf), nom que prenoient neuf Lettrés amis du Poëte *Pé-kiu-y*, par contraste aux neuf sages que les Sectaires assuroient s'être rendus immortels, T. V, 423.

Vieillesse (la) exige de grands ménagemens selon la doctrine de la piété filiale des Chinois, & selon l'Empereur *Kang-hi*, T. IV, 237 & suiv., T. IX, 143, 209. (Voyez *Vieillards*).

Vierge-mere. Soit qu'on interroge les Annales & les *King*, les livres des Savans & les fables des Poëtes, on voit que la Chine a multiplié, avili même le miracle d'une Vierge-mere, mais qu'elle en a toujours conservé l'espérance, & y a toujours attaché des idées qui dérivent de la révélation, T. IX, 386. Notice de ce qu'on trouve de plus remarquable, sur cet objet, dans le *Choue-ouen*, dans les ouvrages de *Kong-yang-tse*, de *Lo-pi*, dans la grande compilation de tout ce que l'histoire chinoise contient de plus intéressant, & dans

le *Ché-king*, 386 & suiv. Les anciens Chinois posent pour principe que les Saints, les Sages, & les Libérateurs des peuples naissent d'une vierge, 386.

Vigne, (la) a eté connue en Chine, sous le regne de l'Empereur *Ou-ti* de la Dynastie des *Han*, cent vingt-cinq ans avant l'ere chrétienne, T. II, 423. Les vignes ont eté arrachées en Chine par un Edit public, parce qu'elles réussissoient trop bien, & détournoient de l'Agriculture, *ibid.* Les provinces du *Chan-si* & du *Chen-si* sont les premieres où l'on ait planté des vignes, en assez grande quantité pour faire beaucoup de vin, T. V, 481. Selon les historiens Chinois elles ont essuyé de grandes révolutions, & on en a perdu même plusieurs fois le souvenir dans diverses provinces, 482. On a porté en Chine différens plants de vigne de Samarcande, de la Perse, du Thibet, de Cachgar, du Tourfou, du Royaume de *Ha-mi*, &c. 483. Les Annales font mention clairement de la vigne, ce qui prouve l'erreur dans laquelle sont tombés ceux qui ont avancé qu'elle n'avoit eté connue des Chinois que très-tard, & qu'ils la devoient aux Européens, *ibid.* Dans quel etat est actuellement, en Chine, la plantation de la vigne, & quelles sont les provinces où on la cultive avec le plus de fruit, 483 & suiv. Quoique *Pé-king* soit aussi méridional que Madrid & Naples, il y faut enterrer la vigne, pendant l'hiver, & la faire monter en treille l'eté, 484 (Voyez *Vins* & *Raisins*).

Villes (les) en Chine, sont divisées en trois ordres, T. II, 417. La Loi regle le nombre des Officiers publics des villes de chaque ordre, ainsi que la grandeur & l'etendue du district de ces villes, 418. Il y a eu très-peu de villes en Chine, jusqu'au milieu de la troisieme Dynastie, *ibid.* Comment etoient composées alors les plus grandes villes, *ibid.* Dans quel tems elles commencerent à se multiplier, 418, 419. Sous la Dynastie des *Han* elles commencerent à etendre leur enceinte, à s'alonger par des faux-bourgs, à se remplir d'atteliers, de boutiques, &c. 419. Toutes les grandes rues des villes de Chine sont bordées de boutiques & d'atteliers de toutes les especes, 482. On n'y voit aucune femme, *ibid.* Description, par M. Bourgeois, des principales villes de Chine qu'on trouve depuis Canton jusqu'à *Pé-king*, telles que *San-choui*, *Tung-yuen*, *Yen-to*, *Chao-cheou*, *Nan-hio*, *Nan-ugnan*, *Kan-tcheou*, *Nan-tchang*, *Houeo-sien*, *Nan-tsien*, *Nan-kin*, *Sou-tcheou*, *Yan-tcheou*, T. VIII, 289. & suiv. Administration, Police & distribution des grandes villes de Chine, (Voyez *Nan-kin* & *Pé-king*). Principes de l'art militaire des Chinois, pour les sieges de villes, (Voyez *Sieges de villes*).

Vin (le) est connu en Chine depuis près de deux mille ans, & la maniere, dont les anciens Chinois le faisoient, approche beaucoup de celle des Grecs & des Romains, T. II, 423. Pourquoi les Missionnaires n'ont jamais pu parvenir à faire de bon vin à *Pé-king*, *ibid.* Ils ont pris cependant le parti de dire la Messe avec le vin qu'ils y font, *ibid.* La Cour de *Pé-king* a la plus grande défiance du vin qui vient des etrangers, & celui que les Ambassadeurs européens y portent, est laissé dans les Magazins, ou donné aux Missionnaires, 424. Dans quelles vues l'Empereur régnant ne boit pas même du vin de Chine, *ibid.* Eloge du vin des rives du *Kiang*, T. IV, 181, sous quel Prince le vin de riz fut inventé en Chine, T. V, 48. Le secret de cette boisson s'est conservé, malgré l'Arrêt porté contre les inventeurs, & il fait encore aujourd'hui les délices des tables chinoises, *ibid.*

Le vin de Chine, selon M. Cibot, est une vraie biere, & date de près de deux mille ans, 467. La façon dont on le fait n'est pas conforme à celle d'Europe, 468. Quelle est la maniere de le faire la plus usitée, la plus approuvée, & la plus ancienne, 468, 469 & suiv. Quelle est la matiere du levain dont les Chinois se servent pour procurer & assurer la fermentation du grain dans l'eau, & à l'eau où elle se fait, les qualités alimenteuses & spiritueuses qui en font une bonne boisson, 468, 469. La qualité du vin dépend de celle du levain, 469. Ce levain n'etant qu'une farine de grain fermentée, aigrie & séchée, quelles especes de grains on peut y employer, 471. Les livres anciens & modernes, sur la maniere de faire le vin chinois, indiquent des regles & des pratiques fort différentes les unes des autres, 472. On distingue différentes sortes de vins en Chine, le vin de coings, de cerises, de raisins, de cannelle, de melisse, *&c.* 473. Il y a plusieurs de ces vins qui sont très-délicats, & qui ont eté pris pour des vins d'Europe par des Européens, *ibid.* L'usage universel est de les boire chauds, 474. Pourquoi l'on est forcé de faire bouillir d'avance l'eau dont on fait le vin chinois, *ibid.* L'usage de mettre le vin dans des *urnes de terre est très-*ancien en Chine, & paroît nécessaire, *ibid.* Lors de l'invention de l'eau-de-vie en Chine, on n'a su la faire qu'avec du vin, 475. Les Pharmaciens Européens s'accordent tous à dire que l'eau-de-vie de grain est aussi bonne, ou même meilleure que celle de vin de raisin, pour tout ce qui est extérieur, 478. Le meilleur vinaigre de Chine se fait avec le vin de grain, *ibid.* Selon les Annales, le vin de raisin des Provinces de *Chan-si*, *Chen-si*, *Pé-tche-ly*, *Chan-tong*, *Ho-nan*, & *Hou-kouang*, avoit la propriété de se conserver un grand nombre d'années, 481. Ce vin a toujours eté fort au gré des Chinois, *ibid.* C'etoit celui qu'on donnoit en présent à l'Empereur & aux Grands, 482. Dans quelles vues l'Empereur *Tai-tsou* fit défense qu'on lui en présentât, *ibid.* Pour quels motifs les Empereurs *Yu* & *Yong-tcheng* défendirent l'usage du vin, T. III, 22; T. VII, 35. Quels sont les pernicieux effets du vin de grain, *ibid.* L'usage du vin est toléré, en Chine, dans les jours de cérémonie, dans des repas d'invitation, *&c. ibid.* L'excès dans le vin est la source des crimes & des malheurs, 36, 37. L'amour du vin est regardé, par *Yong-tcheng*, comme un vice incorrigible, 36 & suiv. Pourquoi l'Empereur *Kang-hi* n'avoit point voulu s'accoutumer à boire du vin, T. IX, 114, 115. comment l'usage s'en est introduit en Chine, selon ce Prince, 115. Quels effets dangereux il attribuoit à l'usage du vin, 116, 117.

Vinaigre (le) se fait, en Chine, avec du vin de raisin, ou avec du vin de grain, T. V, 478. De quels procédés on se sert, pour faire devenir vinaigre la liqueur qui alloit donner du vin, 478, 479. A quoi l'on connoît que le vinaigre est fini, 479. Avec quel mêlange les Chinois lui donnent un goût agréable, *ibid.* Quelle est la *méthode des Paysans chinois pour* faire leur vinaigre, *ibid.* Quelle est la maniere de faire d'assez bon vinaigre, avec des restes de pain qu'on a laissés durcir & se sécher, avec de l'eau & du sel, 479, 480.

Vivres. En quelle quantité on doit en avoir dans une armée, selon le Général *Sun-tse*, T. VII, 66.

Unité, nombre. L'unité, selon les Chinois, est le principe de toute doctrine, T. VI, 118. Elle est le principe du calcul, & le commencement des nombres, 137.

Voitures (les) ne sont permises en Chine

qu'aux Princes, aux grands Seigneurs & aux premiers Magistrats, T. IX, 347.
Vol (le), entre parens, est considéré en Chine, comme plus grief, & est puni plus févérement, que lorsqu'il est fait à des étrangers, T. IV, 161. (Voyez *Voleurs*).
Volcans. Observations de l'Empereur *Kang-hi* sur le volcan d'une montagne du *Yun-nan*, dont avoit parlé le Lettré *He-ou*; sur les puits du district de *Tou-tcheou* qui vomissent des flammes par intervalle; sur quantité d'endroits qui sont sur la rive du *Tai-tong kiang*, & d'où il sort une *flamme* vive & légere, *quand* on creuse la terre d'un ou de deux pouces, T. IV, 475, 476.
Voleurs (les) qui sont pris armés, en Chine, sont punis de mort, T. V, 39. Pour vols d'adresse, la premiere fois, ils sont punis par une marque sur le bras gauche avec un fer chaud: la seconde fois, sur le bras droit: à la troisieme, ils sont livrés au Tribunal des crimes, *ibid.* A quoi l'on connoît les voleurs, selon *Sun-tse*, T. VII, 115. Ils en sont quittes souvent, quand ils sont pris, pour quelques coups de bâton, *ibid.*
Vou-keng, petite-vérole qui s'arrête aux chevilles des pieds, T. IV, 404. Il faut, dans ce cas, fortifier l'estomac qui est lésé par le virus *vérolique*, *ibid.*
Vou-ouang. (Voyez *Tchong-yong*).
Vou-ti, Empereur de Chine, devenu célebre par la protection qu'il accorda aux Lettres, & par les egards qu'il eut pour les Lettrés, T. I, 38. Déclaration de ce Prince en faveur des vieillards, 450.
Urbanité chinoise (l'); est tout à la fois la décence & la politesse françoise: elle va encore plus loin, selon M. Cibot, que l'atticisme des Grecs & l'urbanité des Romains, T. VIII, 252.
Urnes (les) faites en Europe, sur des modeles chinois, pourroient être un objet de commerce à importer en Chine, T. VIII, 268.
Usages, Mœurs & Coutumes des Chinois. Tous les monumens qui restent de la haute antiquité des Chinois, toutes les fables même qu'on en débite, rendent témoignage à l'innocence & à la douceur de leurs mœurs, sous les regnes de *Yao*, *Chun* & *Yu*, T. I, 184 & suiv. Eloge de la tendresse paternelle de *Yao*, de la piété filiale de *Chun*, de la soumission de *Yu*, de l'intégrité & de la vigilance du Magistrat *Kao-yao*, de la modestie & de la justice des Courtisans de *Yao*, *Chun* & *Yu*, enfin de l'attachement & des vertus du Peuple chinois dans ces tems reculés, 186, 187 & suiv. L'agriculture a toujours eté en honneur en Chine, & les travaux des champs n'ont rien de bas ni de vil aux yeux des Chinois, 199. (Voyez *Agriculture*). De quelle maniere etoient construits les edifices qui servoient aux usages domestiques & publics de *Yao*, *Chun* & *Yu*, 222 & suiv. Quels etoient, dans les premiers tems de la Monarchie de Chine, les vêtemens, la tisseranderie, les alimens, la maniere de les préparer, les meubles d'usage, &c. la matiere dont ils etoient faits, 225 & suiv. Les armes offensives & défensives, les barques, les charrettes, ont eté connues des Chinois, du tems même de *Yao*, 229, 230. Quel etoit l'usage du Gouvernement de Chine dans le partage des terres, sous la premiere Dynastie, 230. L'usage de la Musique dans les sacrifices est très-ancien en Chine, 235 & suiv. Coutumes des Tribunaux de Chine en matiere criminelle, 443. D'après quels principes le Gouvernement de Chine se décide dans le choix des Mandarins dont il veut faire usage, 446. L'usage des anciens Chinois etoit d'accorder beaucoup d'honneurs, de distinctions & de privileges aux

vieillards, 449, 450. Dans quel lieu, & comment on offroit les sacrifices, dans les premiers tems de la Monarchie Chinoise, T. II, 14 & suiv. 37 & suiv. (Voyez *Sacrifices*). Quels etoient les signes dont *Fou-hi* introduisit l'usage, 17 & suiv. (Voyez *Trigrammes*). Quel usage on faisoit autrefois, en Chine, des chansons que les Princes vassaux etoient obligés d'apporter au Souverain, dans les tems réglés où ils venoient lui rendre hommage, 74 & suiv. De quels soins l'Empereur *Tchoan-hiu* s'occupa après avoir réformé les mœurs, 278. La mutilation est d'usage, en Chine, mais on ne la pratique pas sur un si grand nombre de sujets, comme l'a avancé M. Paw dans ses *Recherches Philosophiques sur les Egyptiens & les Chinois*, 371, 372. Quelles sont les personnes qui ont la permission de se tenir sur le chemin où passe l'Empereur 373. Les loix de Chine ont toujours eté rigoureuses & inflexibles à l'egard de l'homicide, 386. Elles excluent les femmes du Trône, 389. Usages des Chinois dans tout ce qui concerne le respect filial dû à l'Impératrice-mere, 390 & suiv.; par rapport aux concubines que la loi tolere, 392; par rapport aux filles dont le deshonneur est porté en justice par une accusation légale & prouvée, 393, 394; par rapport à la police, dont l'exactitude prévient tous les accidens, 395. Quelle est l'origine & la premiere epoque de l'exposition des enfans, que M. Paw nomme infanticides, & qu'il reproche injustement à la Chine, comme un usage autorisé, 396 & suiv. D'où a pu venir la coutume des Chinois, d'ecraser les pieds aux filles pour les rendre petits & mignons, 405, 406. L'usage, en Chine, est de marier de bonne heure les esclaves, filles & garçons, & de les traiter avec beaucoup de douceur, 408 & suiv. Pour quelle raison l'Empereur de Chine ne fait point usage du vin que les Ambassadeurs d'Europe lui ont apporté en présent, 424. Les tableaux & les peintures n'entrent point d'usage dans la décoration des grands appartemens impériaux, 434. L'innocence des mœurs chinoises proscrit l'art de la peinture, 442 & suiv. Les Chinois laissent croître leurs ongles, 458. Quelle est l'origine de l'usage où les Empereurs de la Chine ont eté, de tous tems, d'avoir dans leur Cour des manufactures & des atteliers, 479 & suiv. Les mœurs chinoises obligent les femmes & les filles à rester enfermées dans leurs maisons, & les Marchands à avoir beaucoup de modestie, de respect & de prévenances pour les acheteurs, 482, 483. Les Chinois déterminent la proportion d'une colonne de deux pieds de diametre à quatorze de hauteur, 518. Ils ne donnent point, selon M. Paw, de solidité aux fondemens de leurs edifices, ni d'epaisseur aux murailles, 523; ils ne bâtissent ni en pierre ni en marbre, 529; dans leurs livres d'architecture, ils ne donnent jamais que la moitié du dessin d'un plan, 534; on fait beaucoup d'usage, en Chine, de la soie & du coton, pour les vêtemens, 575 & suiv., 602 & suiv. (Voyez *Vers à soie* & *Cotonniers*). Les mœurs s'alterent en Chine sous le regne de *Chao-hao*, T. III, 13. *Ouen-ouang* établit de nouvelles coutumes dans les cérémonies aux ancêtres, *&c.*, 32 & suiv. Sous quel Prince s'introduisit, en Chine, la coutume de donner audience aux Princes tributaires, avec tout l'appareil de la Majesté impériale, 36. Les adoptions ont eu lieu en Chine de tems immémorial, & elles donnoient les privileges de la légitimité, quand elles etoient faites avec solemnité, 188. L'Empereur *Tsin-ché-hoang-ti* fait servir le nombre *six* de base à tout ce qui etoit dans l'usage ordinaire,

& adopte la couleur noire pour la livrée de sa maison, à l'exemple des autres Empereurs, qui en adoptoient toujours une quelconque, 234, 235. Usages des Chinois dans le deuil pour les peres & meres, pour l'Empereur, *&c.*, T. IV, 9 & suiv. 14 & suiv. Devoirs d'usage en Chine, envers les parens, 16 & suiv. (Voyez *Piété filiale*); envers les vieillards, 24. (Voyez *Vieillards*). Les simples colons Chinois mêloient presque toujours de la viande avec leurs herbages, & on en servoit aux vieillards à chaque repas, 55. De tout tems les Empereurs de Chine ont eu des *Censeurs*, pour leur faire des *représentations*, & pour les *avertir* de leurs fautes, 70. (Voy. *Censeurs*). L'Empereur de Chine est comme le dernier de ses Sujets pour ce qui concerne la durée du deuil, 100, 101. Pourquoi les Chinois, lors de l'invasion des Tartares qui sont aujourd'hui sur le Trône, aimerent mieux se laisser couper la tête que de raser leurs cheveux, & s'exiler de leur patrie, que de porter des habits fendus par devant & par derriere, 287. La piété filiale influe beaucoup sur les mœurs des Chinois, 286 & suiv. Ces peuples doivent tout ce qu'ils sont à leur respect sans bornes pour leur Empereur, à leur estime pour les Gens de lettres, à leur attachement aux anciens usages, *&c.*, *330 & suiv. Ils* regardent le métier des armes, comme la derniere ressource du défaut de mérite, 332. Les mariages, les funérailles & certaines invitations solemnelles, font, dans toute la Chine, les grandes occasions de dépense pour tous les états, 379. Tous les gens elevés à quelque dignité, reçoivent, de leurs parens & amis, des présens assortis à leur fortune & à la circonstance, 380, 381. Il n'est pas question d'intérêt, entre parens, pour les emprunts de besoin, 381 & suiv. L'inégalité du rang & de la fortune n'empêche pas les parens, en Chine, de se voir & de se traiter, 382. Le Gouvernement de Chine dirige toujours les mœurs publiques vers l'ancien usage de terminer dans les familles toutes les querelles & procès, 383. Les accusations pour dettes sont regardées comme odieuses, *ibid.* Les Mandarins seuls peuvent porter des habits brochés d'or, & à certains jours marqués, 384. Le grade des maris décide de l'habillement des femmes, *ibid.* En quoi consiste l'avantage des *Hoei*, ou sociétés de Chine, dont le but principal est d'eviter le fardeau des dettes fixes & qui portent intérêt, 384, 385. Le besoin des emprunts a fait imaginer, en Chine, une maniere d'en faire, qui est egalement avantageuse à celui qui emprunte & à celui qui prête, 385. Quelle est la police & l'aministration des bureaux d'emprunt en usage dans la Chine, 387 & suiv. (Voy. *Tang-pou*) Avec quelle sévérité, & avec quelles formalités se font les descentes de justice, en Chine, pour l'examen d'un cadavre, 421 & suiv. (Voy. *Si-yuen*). Le préjugé public attache de la magnanimité & de l'héroïsme à attenter sur soi, pour se venger d'un ennemi, 439. L'emportement passe chez les Chinois pour un vice contraire à l'humanité, & la vivacité pour etourderie, T. V, 25. Ils sont doux, *tranquilles, ont un extérieur* modeste, & des manieres pleines d'affabilité, *ibid.* Les salutations, les visites, les fêtes, les présens, en général toutes les bienséances publiques & particulieres, ne sont point, en Chine, de simples formalités etablies par l'usage, ce sont des loix dont on ne peut s'écarter, 26. La noblesse n'est point héréditaire à la Chine, & un fils n'obtient les dignités de son pere, qu'en s'y elevant par son mérite & par les mêmes dégrés que lui, 27. L'accusation d'un pere contre son fils est toujours regardée comme juste chez les Chinois,

& la loi défend aux Mandarins de recevoir les plaintes d'un fils contre son pere, 28, 29. Après le crime de rébellion & de leze-majesté, le plus grand, selon les principes du Gouvernement de Chine, est de violer les loix de la piété filiale, 29. On ne peut exercer aucun office public pendant les trois ans du deuil, 30. Un fils qui négligeroit de placer le corps de son pere dans le tombeau de ses ancêtres, seroit perdu de réputation, *ibid.* Les tombeaux & les cimetieres des Chinois sont hors des villes, à la distance d'une lieue, *ibid.* Les cérémonies aux ancêtres, dans la salle qui leur est consacrée, ou à leurs tombeaux, se font avec beaucoup de respect, 31. Pourquoi les Chinois ne pouvoient pas concevoir qu'un Etat sans roi pût être gouverné, 32. L'administration politique de la Chine, roule uniquement sur le devoir des peres & des enfans, *ibid.* & suiv. L'ouverture des labours se fait tous les ans par l'Empereur lui-même, au commencement du printems, 40. Après l'agriculture, rien n'est plus en recommandation à la Chine que le commerce, 42. Une eclipse est annoncée dans toutes les villes peu de jours avant qu'elle arrive, & cet evénement donne lieu à des cérémonies ridicules, 44. Il y a à la Chine un Tribunal erigé exprès *pour ecrire l'histoire*, 45. Les Empereurs ont toujours regardé comme un devoir d'observer les anciens usages, & l'Empire a pour cet objet un tribunal, etabli presque dès son origine, 54. Il n'est point d'usage à la Chine de mettre la statue d'un Empereur, ni de qui que ce soit, dans sa propre sépulture, 187. Les Chinois ont connu le vin de raisin, le vin de grain; l'usage en a eté toléré par certains Empereurs, & défendu par d'autres, 467. (Voyez *Vin* & *Raisins*). Le vinaigre, l'eau-de-vie, sont d'usage en Chine, 475 & suiv. A quels usages les Chinois consacrent spécialement la musique & leurs instrumens, T. VI, 4 & suiv. (Voyez *Musique* & *Instrumens de Musique*). La polygamie est autorisée en Chine par les loix, 307 & suiv. L'Empereur & les Princes du Sang, en Chine, ont des Eunuques qu'ils emploient pour le service domestique, la garde des femmes, des jardins ou maisons de plaisance, & des sépultures, 319 & suiv. Chaque jour avant l'aurore, cinq tombereaux, traînés chacun par un bœuf, passent dans les rues de *Pé-king* pour ramasser les enfans vivans ou morts, & les porter dans le *Yu-yng-tang*, 323. (Voyez *Yu-yng-tang*). Quel est l'ordre de la succession à l'Empire chez les Chinois, 336 & *suiv.* Description des cérémonies d'usage à la mort & aux funérailles de l'Impératrice-mere, 346 & suiv. En Chine, dès qu'un pere & une mere sont morts, le fils aîné entre en possession de tous les droits de la paternité envers ses freres cadets, T. VII, 20 & suiv. Les loix le rendent responsable des désordres de ses cadets, 26. Les *Mantchous* n'ont pas le droit d'aliéner les terres dont ils sont propriétaires, 27. La punition d'usage en Chine, est le bâton pour les Chinois, & le fouet pour les *Mantchous*, 31. Les Chinois distinguent la nuit par veilles, 32. Du *tems de Kang-hi, on voyoit des Sei*gneurs paroître à la Cour avec des bottes de toile; aujourd'hui les moindres soldats sont tout habillés de soie lorsqu'ils montent la garde, ou qu'ils font l'exercice, 33. La plupart des *Mantchous* se ruinent par leur gourmandise, les emprunts, les mariages & les enterremens, 34. Les Gens de guerre, Officiers, soldats & autres, n'ont droit de porter les armes que lorsqu'ils sont en faction, mais on porte communément un couteau à sa ceinture, 36. La punition d'un coupable s'etend sur sa femme & ses enfans qu'on

qu'on vend comme esclaves, 37. Les Chinois & les *Mantchous* sont, de toutes les Nations, celles qui, en apparence, ont le plus d'aversion pour le jeu, 41. Les vrais Chinois ne vont guere au-delà des injures, ou tout au plus de quelques coups de poings, 43. Il etoit permis autrefois, dans les armées chinoises, à quiconque vouloit se faire un nom, de sortir du camp, & d'aller défier quelqu'un des ennemis, 97. De tems immémorial, il a eté défendu en Chine de tuer des chevaux, des bœufs, &c., pour en manger la viande, 114. Les voleurs n'y sont pas punis de mort, 115. Les Princes feudataires de *l'Empire* etoient obligés de fournir des troupes à l'Empereur, quand ils en etoient requis, 128. Pourquoi les Tartares-chinois, dès le commencement d'une campagne, tendent à se rendre maîtres des chefs du parti ennemi, & à les avoir morts ou vifs, ou par force ou par artifice, 142. Pourquoi les Généraux d'armée, en Chine, ont entre les mains la moitié des sceaux de l'Empire, *ibid.* & suiv. Il est défendu à ceux qui sont à l'armée, d'écrire rien de ce qui se passe sous leurs yeux, 143. Tous les Officiers généraux chinois ont droit de s'adresser immédiatement à l'Empereur, *ibid.* Les Chinois vont dans la *Salle aux Ancêtres* toutes les fois qu'il s'agit de quelque entreprise, de quelque faveur reçue, de quelque malheur essuyé, & leur en font part, 144, 172. Ils ont beaucoup de pratiques superstitieuses, 172. (Voyez *Superstitions*). Ils délassent les bêtes de somme, chevaux, mulets & autres, en les faisant aller & venir, à pas comptés, pendant une demi-heure, 202. Suivant la doctrine chinoise, on doit cesser la guerre lorsque le chef ennemi est dans le grand deuil, 232. Anciennement on ne poursuivoit pas les fuyards au-delà de cent pas, 233. Tout respiroit l'humanité dans la maniere dont on procédoit pour conclure la guerre; pour la déclarer, pour s'y préparer, pour la commencer & pour la finir, 240. (Voyez *Guerre*). Quels usages on observoit en Chine, sous les trois premières Dynasties, par rapport aux sermens qu'on faisoit prêter aux Généraux d'armée, 247 & suiv. (Voyez *Sermens*). Dans quelles vues le Général d'armée, & ceux de son Conseil, en Chine, ont seuls le privilege de faire passer des nouvelles de l'armée à l'Empereur lui-même ou au Tribunal de la guerre, 268, 269. Dès que la guerre est terminée, l'Empereur se fait lire la liste de tous ceux qui se sont distingués, & qui sont morts, pour les récompenser dans leurs personnes, ou dans leurs héritiers, 295. Comment se font les exercices généraux & particuliers des troupes chinoises, & quels sont les habillemens, les armes & les instrumens qui sont à leur usage, 322 & suiv. 360 & suiv. En quoi consistoient les *Sap-ly*, ou les trois Coutumes principales qui s'observoient dans la vie civile, dès les premiers tems de la Monarchie, T. VIII; 64, 65. L'Empire de Chine doit sa durée à la conservation de ses anciens usages, 198. Il a gagné du côté des mœurs, à rester inconnu si long-tems, *ibid.* Tout ce qui a trait à *l'Empereur*, tout ce qui est destiné à son usage, ou regarde sa Cour, est distingué dans le langage, par des mots propres, 200, 201. Les Chinois sont très-honnêtes envers les etrangers, 205, 206. Quelque rigoureux que soit leur cérémonial, ils les en dispensent, 206. Les ouvrages de haut style, ou qui doivent être présentés à l'Empereur, n'ont ni points, ni virgules, 214. Fonctions du Tribunal chargé de veiller sur les usages & coutumes de l'Empire, 222, 223. (Voyez *Li-pou*). Les Théâtres, en Chine, sont regardés

comme contraires aux bonnes mœurs, & n'y sont que tolérés, 227, 228. Le systême politique du Gouvernement chinois est bâti sur les regles des mœurs, 235, 236. Le mérite de faire de beaux vers, & de belles peintures, n'est point estimé des Chinois (Voy. *Poésie* & *Peinture*). Les Loix de l'Etat donnent un grand nombre de Censeurs à l'Empereur, 242. Son privilege est d'être sans cesse occupé, 245. On fait des instructions publiques au peuple, en Chine, 251. Tout roman y est prohibé par les loix, 254. Respect pour les mœurs dans les livres Chinois, 263. Pourquoi les disputes littéraires des Chinois sont plus modérées & plus philosophiques qu'elles ne le sont en Europe; 265, 266. Description des cérémonies qui se pratiquent d'usage à la soixante-dixieme année d'un Grand, ou d'un autre que l'Empereur veut honorer, 283. & suiv. Pendant le deuil pour la mort de l'Empereur, on ne fait point de mariages à la Chine, 289. Le premier jour de l'an, & celui de la naissance de l'Empereur, sont des jours de réjouissance, T. IX, 71. Selon l'Empereur *Kang-hi*, l'usage du vin s'est introduit en Chine, pour sacrifier aux esprits, ranimer les vieillards, faire honneur, & inspirer la gaieté à ses hôtes, 115. Eloges des coutumes introduites par l'Empereur *Chen-tzong*, 132. Sous *Kang-hi*, la flûte etoit l'instrument le plus en usage, 197, 198. Comment se fait l'opération par laquelle les Chinois se croient préservés pour toute leur vie, de douleurs de tête, 245. De tout tems, en Chine, chacun est libre de professer la médecine, *ibid.* L'art de tirer de l'arc, a toujours eté regardé comme le principal mérite d'un chinois, 259. Les caracteres de l'ecriture chinoise, tirés des mœurs & des usages de l'antiquité, sont très-curieux, 312. Les anciens Chinois l'emportent sur les anciens Egyptiens par leurs mœurs, 336. Le cérémonial ancien & moderne des Chinois, dans les repas, a toujours obligé à la représentation de toutes les vertus sociales, 366. La civilité chinoise ne souffre pas qu'on dise, *vous*, *moi*, *je*, &c. 371, 372. Usages qui se pratiquent en Chine, dans les calamités publiques, 374, 375. Presque tous les gens de distinction y marient leurs enfans fort jeunes, mais, quoique mariés ils n'en vont pas moins en classe, 376. Les Chinois qui se piquent d'une certaine régularité de mœurs, n'ont que leur epouse légitime, 377. En Chine on compte les semaines & les jours tels que nous les comptons, 381. Méthode des Chinois pour apprendre à ecrire aux enfans, 392. Un simple oubli dans les formalités & dans l'etiquette fait casser un Mandarin, 400. Etudes des Chinois d'aujourd'hui, 405. On ne connoît point en Chine notre blason, & les cachets sont composés des lettres du nom de la personne, d'une devise, *&c.* 409.

Usure, (Peinture de l') T. IV, 367.

Usurier (l') est regardé en Chine comme le plus vil & le plus malheureux des hommes, T. IV, 367.

Vuide, (ce que c'est que le) T. VII, 85.

Y, mesure chinoise, qui contient vingt onces, T. VII, 79.

Y, constellation, dans le systême astronomique des Chinois, composée de vingt-deux etoiles, tant de la coupe, que de l'hydre, T. VII, 147. Pourquoi *Sun-tse* recommande à un général d'armée de combattre par le feu, lorsque la lune est sous cette constellation, *ibid.*

Y, (l') autrement dit *Y-mo*, etoit une espece de lance ou de pique, longue d'environ vingt pieds, en usage chez les anciens Chinois, T. VII, 259.

Yai, poids de Chine, T. IV, 308.
Ya-kou, espece de tambour d'usage en Chine, hors de la salle des cérémonies, & fait en forme de baril, T. VI, 38. Il etoit couvert d'une peau tannée, & bouillie dans une eau sans mêlange, & etoit rempli de son de riz, *ibid.* Description de ce tambour, & de la maniere dont on en jouoit, (Voyez *Pl. II, fig. 10*).
Yang, Censeur de l'Empire, un des plus célebres Néophites chrétiens, par l'ardeur & le zele avec lesquels il entreprit d'obtenir la conversion de sa mere, qu'il ne pouvoit pas désabuser de ses Idoles, T. IV, 295. Belle réponse qu'il lui fit à ce sujet, 296. Il parvient à la convertir, & à lui faire recevoir le Baptême, 296, 297.
Yang, Chef d'une secte de Philosophes, en Chine : l'egoïsme est poussé à l'excès dans son systême, T. V, 50.
Yang, (l') est, dans le systême de la physique chinoise, un des deux principes qui, mis en action par un principe supérieur, peuvent produire tout ce qui compose cet univers, T. VII, 58. (Voyez *Yn* & *Yang*).
Yang-ché, Lettré chinois très-célebre ; après avoir fait de très-bonnes etudes en province, il se rend à la Capitale pour y prendre ses grades dans le College Impérial, T. X, 119. Il y refuse la dignité de Mandarin, & préfere d'aller dans le *Ho-nan* s'instruire à l'ecole des deux freres *Tcheng-hao* & *Tcheng-y*, *ibid.* Il profite si bien de leurs leçons, que son savoir & la maniere de le communiquer alloient presque de pair avec les leurs, *ibid.* Il prend le deuil à la mort de *Tcheng-hao*, & le fait prendre à ses disciples, *ibid.* Il donne des marques extérieures d'estime & de reconnoissance pour ce Savant, 119, 120. Il va visiter *Tcheng-y* pour lui offrir en personne tous les services qui dépendoient de lui, & lui témoigne dans cette occasion son respect & son attachement, 120. L'objet de son voyage etant rempli, il va à la Capitale, est mis sur le tableau des Mandarins, & obtient successivement plusieurs Gouvernemens, 121. Sa conduite le fait nommer par-tout le pere du peuple, le Docteur & le Maître en chef de l'endroit, *ibid.* Sous quelle dénomination il etoit connu le plus communément, même dans les pays etrangers voisins de la Chine, *ibid.* A quelle occasion la célébrité de son nom parvint jusqu'à l'Empereur, 121, 122. Ce Prince fait ecrire à *Yang-ché* de se rendre à la Cour, 122. Il y vient, est goûté de l'Empereur, & déploie la sagesse de ses vues, & l'etendue de ses talens, dans les deux emplois importans qui lui sont confiés, *ibid.* Il propose différens moyens de préserver sa patrie des maux qui la menaçoient, du côté des Tartares *Kin*, dont les fréquentes incursions ravageoient les frontieres, & n'est point ecouté, 122, 123 & suiv. On se moque de ses avis, comme venant d'un homme de Lettres qui n'entendoit rien aux affaires de la guerre, 124, 125. *Yang-ché* ne donne pas la plus petite marque de mécontentement de voir ses conseils, ou négligés ou méprisés, 125. On propose à l'Empereur une réforme considérable dans les ecoliers : ceux-ci s'attroupent, & semblent prêts à exciter une emeute ; *Yang-ché* est envoyé vers eux, leur adresse un discours, où il leur représente le tort qu'ils ont de se roidir contre l'autorité légitime, & eteint le feu de cette sédition, 126 & suiv. Il est mis à la tête de ceux qui avoient inspection sur le College Impérial, 129. Il fait dans cette place tous les changemens qu'il juge à propos, & avec l'approbation universelle, *ibid.* L'Empereur le récompense de ses services en lui donnant la place de Président du Tribunal des Ouvrages

publics, *ibid.* Par zele pour le bien public, il n'ose refuser cet emploi, mais bientôt après il demande sa retraite, *ibid.* L'Empereur lui donne une nouvelle preuve de son estime en l'envoyant à *Hang-tcheou*, exercer un emploi honorable & peu fatigant, 129, 130. *Yang-ché* tombe malade en y arrivant, & meurt vers l'an 1132 de J. C. 130. Son eloge par *Tchou-hi*, *ibid.* Les ouvrages d'*Yang-ché* consistent en des explications & des commentaires sur les *King*, 131.

Yang-fan-tchen, Censeur de l'Empire, sous *Hiuen-tsoung* : ce Prince le nomme pour aller vérifier par lui-même la vérité de ce qu'on lui annonçoit au sujet de Marchands etrangers, venus par la mer du Sud, lesquels avoient apporté quantité de choses précieuses, & disoient qu'ils etoient dans le dessein de se rendre *au Royaume des Lions*, pour y chercher des médecins & des remedes, T. V, 362. *Yang-fan-tchen* présente à l'Empereur un placet, dans lequel il refuse la commission dont on veut le charger, la regardant comme indigne de sa charge, 362, 363. *Hiuen-tsoung* adhere sans replique aux représentations de son Censeur, 363.

Yang-hiang, fille chinoise, célebre par l'intrépidité avec laquelle elle se jetta sur un tigre, qui etoit prêt à dévorer son pere, T. IV, 264.

Yang-hioung, célebre historien chinois. Pourquoi son histoire, toute méthodique, toute bien faite qu'elle etoit, est restée long-tems dans l'oubli, T. V, 448.

Yang-kien, le même que *Soui-ouen-ti*, (Voyez *Soui-ouen-ti*).

Yang-koei-fei, une des femmes de l'Empereur *Hiuen-tsoung* : l'amour excessif de ce Prince pour elle, est la source des malheurs qui faillirent à le précipiter du Trône ; T. V, 369. Il est forcé par une partie de ses troupes, de porter un arrêt de mort contre elle, 373.

Yang-lu, (les) sont au nombre de six ; ce sont les *lu* qui répondent aux nombres impairs, savoir le premier, le troisieme, le cinquieme, le septieme, le neuvieme & le onzieme, T. VI, 96, 198.

Yang-sou, troisieme fils de l'Empereur *Soui-ouen-ti* : il songe à attirer à la Cour le Philosophe *Ouen-tchoung-tsée*, & sollicite la permission de le faire venir, T. III, 179. l'Empereur la lui accorde, & *Yang-sou* fait écrire au Philosophe de se rendre auprès de sa personne, avec promesse de l'élever aux charges de l'administration publique, *ibid.* Il reçoit un refus formel, 179, 180. Il ne se rebute point de sa réponse du Lettré, il revient à la charge plusieurs fois, & lui ecrit de sa propre main, 180. Il ne s'offense point d'une nouvelle lettre de refus, & laisse enfin le Philosophe maître de ses occupations & de son sort, 181.

Yang-tchi, Lettré chinois : ce qu'il disoit de l'affabilité des premiers Empereurs de Chine, T. IV, 84. Dans son testament à ses enfans, il commence par leur indiquer les moyens de vivre en sages, & de se faire estimer, 196 ; de veiller à la garde de leurs cœurs, *ibid.* ; de suivre en tout la *vérité & la sagesse*, 196, 197. Il leur représente combien il leur est essentiel de prouver constamment, dans les charges qu'ils posséderont, beaucoup de probité, de fidélité & de zele, 197. Il les engage à ne point perdre de vue la piété filiale qu'ils doivent à leur mere *ibid.* ; à éviter toutes les disputes d'intérêt, *ibid.* ; à maintenir toujours parmi eux & parmi leurs epouses, la plus tendre union, 198 ; à éviter les pieges qu'on tend à la jeunesse dans la société, 199 ; à cultiver leurs ames par la lecture, 200. Il leur prescrit ensuite la maniere de gouverner leur

domestique, & entre pour cela dans tous les détails du ménage, 201, 202. Il leur donne des regles générales de la politesse, de la probité & de la modestie que la société exige, 202, 203. Il leur recommande de prendre soin de ses parens qui ne sont pas riches, & de récompenser ses domestiques & ses esclaves, 203 & suiv.

Yang-ti, (Voyez *Yang-ty*).

Yang-tsé, Lettré chinois: ce qu'il dit des différentes sortes d'elocutions, T. VIII, 153.

Yang-ty, second Empereur de la Dynastie des *Soui*: il néglige les affaires du Gouvernement pour ses plaisirs, & fait naître dans tout le Royaume des révoltes & des brigandages, T. V, 84. Loin de remédier aux désordres, il les augmente de jour en jour par sa conduite, *ibid.* Il fait mettre à mort un Officier qui l'avertissoit d'un complot tramé contre lui, & souleve tous les Grands, 85. Il est assassiné, 86. Luxe des jardins sous le regne de ce Prince, T. VIII, 311.

Yao, Empereur de Chine: la tradition générale fait remonter jusqu'à ce Prince l'usage & la connoissance de l'ecriture, & les premiers chapitres du *Chou-king*, T. I, 23, 24. Pourquoi le Philosophe *Mong-tsée* le citoit pour modele, 34. Le *Chou-king* commence à *Yao*, 61. *Lieou-jou & bien d'autres* avec lui, n'ont donné tout ce qui a précédé *Yao*, que comme des traditions qu'ils ne garantissoient pas, 87, 88, 93, 95 & suiv. On peut réduire à trois classes les livres qui parlent de tems antérieurs à *Yao*, 114. La plupart des Ecrivains Chinois n'ont parlé, que par occasion, des tems d'avant *Yao*, *ibid.* & suiv. Ni les *King*, ni Confucius, ni ses disciples, ne font mention des générations, ni des Princes qui ont précédé *Yao*, 121. L'origine de la nation chinoise ne peut monter que d'une ou deux générations au-delà d'*Yao*, 149 & suiv. Preuves de cette assertion par l'examen de la Géographie, du Gouvernement, des mœurs, de la population, des sciences & de la religion du tems de ce Prince, 154 & suiv. Les Annales, les Géographies chinoises s'accordent à dire que *Yao* a régné dans le *Chen-si*, 155. De quelle maniere s'exprime *Yao* en parlant du déluge, & de l'etat où il avoit laissé la Chine, 157. Il associe *Chun* à ses travaux, pour remédier aux maux de l'inondation, 160. Le nom de *Tang* que portoit *Yao*, & sur-tout la vraie Religion que la Chine a conservée tant de siecles, appuient la conjecture qu'on a faite, qu'il etoit le Patriarche *Jectan*, 170. Quelle etoit l'autorité de *Yao*, *ibid.* & suiv. Il fait régler le calendrier, 172. Il forme la grande entreprise de l'ecoulement des eaux, & ne réussit pas, *ibid.* Il songe à s'assurer un successeur, & après avoir refusé successivement son fils, & *Kong-kang* qui lui avoient eté proposés, il choisit *Chun*, & l'associe à l'Empire, 174, 175. Les faits qu'on raconte du regne de *Yao*, qui a eté de cent ans, sont en petit nombre, 176, 177. Les interprêtes du *Chou-king* s'accordent à dire qu'il n'y avoit point de supplices sous le regne de ce Prince, & qu'ils n'etoient pas nécessaires, 180. Innocence & douceur des mœurs chinoises dans ces tems éloignés, 184 & suiv. Eloge de la tendresse & de la justice paternelle de *Yao*, 186. A quel point il fut regretté du peuple chinois, 190. Quelles etoient les maximes de la politique de *Yao*, 191. Sa Généalogie a eprouvé bien des contradictions, & bien des difficultés, 194. Ce qu'il y a de plus concluant contre toutes les généalogies & descendances qui remontent avant *Yao*, 197 & suiv. Etat de l'agriculture des Chinois, au tems de *Yao*, de l'architecture de la maison de ce Prince, des vêtemens, de la

tisseranderie, des alimens, des meubles d'usage, des mets de luxe & d'agrément, de la Géometrie, de l'Astronomie, de la Musique, de la Poésie, de la Danse, 215 & suiv. Pourquoi *Yao* faisoit du calendrier le premier objet de ses soins, 249 & suiv. En quoi consistoit la religion de ce Prince, & jusqu'à quel point elle influoit sur son Gouvernement, 250 & suiv. L'union du Sacerdoce & de l'Empire, dans la personne de l'Empereur de Chine, datent de *Yao*, 259. Portrait que le *Chou-king* fait de *Yao*, de sa religion, de sa sagesse, & de la pureté de ses mœurs, 266 & suiv. La religion de *Yao* a eté un motif de croyance proposé aux Néophites Chinois, par les Chinois eux-mêmes convertis, 268. Les tems de *Yao* etoient fort voisins de la grande dispersion des peuples de la plaine de Babylone, 269. Tout s'accorde à donner la palme au siecle de *Yao* sur tous les siecles suivans, *ibid.* On est convaincu, par le *Chou-king*, que les Arts & les Sciences fleurissoient sous cet Empereur, 310. L'Histoire authentique de la Chine commence à ce Prince, 439. Comment le premier chapitre du *Chou-king* en parle, *ibid.* *Yao* est un des cinq Empereurs que les Chinois désignent sous le nom de *Chang-ti*, ou *Ti*, T. II, 13. Un des articles du tribut des Princes vassaux, sous *Yao*, consistoit en trois pieces de soie, 107. Motifs qu'il y a de croire, selon M. Amiot, qu'avant *Yao* les Chinois etoient un peuple déjà très-instruit, 112. Les Lettrés Chinois ne regardent point comme fabuleux les regnes qui ont précédé celui de *Yao*, 125 & suiv. Dans quelle année de son regne *Yao* associa *Chun* à l'Empire, 127. Dès le regne de ce Prince les Chinois connoissoient l'année Julienne, 158. Combien d'années avant J. C. *Yao* monta sur le Trône, 181. Opinion de M. Amiot sur le doute où est M. Paw, touchant l'existence de *Yao*, 511. Précis de la vie de cet Empereur, par le même Missionnaire, de son regne, de ses Ordonnances touchant le calendrier, de son affabilité, de sa simplicité dans les habillemens, le logement & la nourriture, des motifs qu'il eut d'exclure son fils du Trône, pour y faire monter *Chun*, de ses travaux dans la musique, & des vertus qui le rendent toujours l'objet de la vénération des Chinois, T. III, 16 & suiv. M. Cibot regarde *Yao* comme le premier chef de la Colonie qui vint, en Chine, lors de la premiere dispersion des peuples, T. IV, 30. Quoique la loi eût déterminé des supplices dès tems de *Yao*, ils n'ont eté en usage, à la Chine, que bien plus tard, 56. Dans le détail des différens tributs que les neuf Provinces de Chine payoient à *Yao*, on voit des etoffes de soie rayées, des fourrures, des pierres dures taillées, des jaspes, des agathes, des marbres, *&c.* T. V, 47. Du tems de *Yao*, on distinguoit huit sortes de sons, & on avoit des instrumens particuliers pour rendre chacun, T. VI, 33. (Voy. *Son*): les opérations astronomiques avoient assez de précision, 311. Les discours de *Yao*, qui sont rapportés mot à mot dans le *Chou-king*, prouvent que la langue chinoise existoit alors, à-peu-près telle qu'elle est aujourd'hui, T. VIII, 140. Monumens de la langue chinoise du tems de *Yao*, 191. Ce que l'Empereur *Kang-hi* disoit des sentences & des maximes de l'Empereur *Yao*, T. IX, 70, 78. A quelle occasion il le citoit pour modele, 80. De quel livre *Yao* a tiré la maniere de gouverner l'Empire, 146. A quoi l'Empereur *Kang-hi* attribuoit le degré de sagesse auquel etoit parvenu *Yao*, 161. L'écriture etoit en usage chez les Chinois dès le regne de ce Prince, 291. Le nom de *Yao*, lié aux caracteres de l'écriture chinoise, a perpétué son souvenir & sa gloire d'âge en âge, 311.

Les arts de besoin, d'agrément & de luxe etoient connus en Chine dès le regne de *Yao*, 356. La musique etoit cultivée, & faisoit partie de l'education, sous ce Prince, 372, 373. Dans quel sens il faut prendre les paroles de *Yao*, parlant du déluge, 382, 383. Par quel prodige *Yao* fut conçu dans le sein de sa mere, selon la grande Compilation historique des Chinois, 386. Forme du Gouvernement de Chine, sous *Yao*, 393.

Yao-fou, surnom de *Châo-young*. (Voy. *Châo-young*.

Yao-koa. (Voyez *Ouen-ouang*).

Yao-ly-té, Officier chinois, chargé de présider aux réparations des digues, sous le Gouvernement actuel: l'Empereur *Kien-long* ordonne qu'on fasse les informations les plus exactes sur sa conduite, soupçonnée de négligence, T. IX, 40.

Yao-tsée. (Voyez *Ouen-ouang*).

Yao-tsoung, Ministre d'Etat en Chine, connu dans l'Histoire sous le nom de *Yao-yuen-tché*, & dans les livres de littérature, sous celui de *Ouen-hien*, T. V, 375. L'amour de l'etude & de la vertu le caractérisent principalement, *ibid.* Le hazard le fait Président dans un Tribunal par *interim*, 376. Ses talens, qui s'etoient développés pendant cette présidence, le font connoître de l'Empereur *Hiuen-tsoung*, qui l'envoie, en qualité de Gouverneur général, dans le département de *Toung-tcheou*, *ibid.* Sa conduite dans cet emploi, & ses sages etablissemens, le font juger digne d'entrer dans le Ministere, *ibid.* Il obtient le département des frontieres, & par les dispositions les plus avantageuses, il les met à l'abri de toute insulte, *ibid.* Sa présence d'esprit admirable, la précision de ses récits sur tout ce qui concernoit l'administration de son département, le mettent dans la plus haute faveur, *ibid.* Trait de la liberté qu'il avoit de censurer l'Empereur, & de la sincérité avec laquelle il le faisoit, 377, 378. L'Empereur sait gré à *Yao-tsoung* de la remontrance qu'il lui avoit faite sur la distribution des emplois & des récompenses, sur le choix des Ministres & des Grands, sur les présens que les Mandarins des Provinces offroient à l'Empereur, enfin sur les dangers de la familiarité, *ibid.* Quelle étoit la plus estimable des qualités de ce Ministre, 378. Il reçoit, en récompense de ses services, la Principauté de *Leang-[illegible]n-hien*, avec le titre de Comte, *ibid.* Discours qu'il adressa, en mourant, à sa famille qu'il avoit assemblée à cet effet, 378, 379. La doctrine immuable dont *Yao-tsoung* parle dans ce Discours, est la Religion chrétienne, selon M. Amiot, 379. Il recommande à ses enfans de s'y attacher préférablement à celle de *Fo*, qu'il leur peint comme dangereuse & à fuir, *ibid.*

Yao-yuen-tché, le même que *Yao-tsoung*. (Voyez *Yao-tsoung*).

Yarhachan, Général d'armée dans la guerre des Chinois contre les *Eleuths*: sa lettre à l'Empereur *Kien-long*, pour lui annoncer la trahison de *Mani* & de *Payar*, dont le Général *Ho-ki* avoit eté la victime, T. I, 359.

Yè-tsée, Philosophe chinois, Auteur de plusieurs dialogues sur l'impiété de l'Empereur *Tcheou*, dont il reste encore des fragmens, T. I, 31. C'est un de ceux qui viennent après les *King* pour l'antiquité, 78.

Yè-hiang-hoa, (le) arbrisseau de Chine; quels moyens les Fleuristes chinois emploient pour aider la foiblesse de ses branches, qui ne peuvent ni s'elever, ni se soutenir elles-mêmes, T. I, 478. Forme & couleur des feuilles de cet arbrisseau, du calice, du pétale & des étamines, 478, 479. Pourquoi on ne le laisse pas engrainer, 479. La bonne odeur des fleurs du *Yè-hiang-hoa* en fait tout le mérite, *ibid.* Cet arbrisseau réussit aisément dans les Pro-

vinces méridionales, *ibid.* Il est très-difficile de le conserver l'hiver, & de le transporter, *ibid.* Il coûte extrêmement cher, & on en envoie toutes les années, du *Tché-kiang*, pour mettre dans les appartemens de l'Empereur, *ibid.*

Yen, (le Roi de) déclare la guerre au Roi de *Tchao*, T. III, 212. Il est battu, & répare ses défaites par son alliance avec le Roi de *Tsin*, *ibid.* Il devient peu-à-peu la victime de la politique de ce Prince, 217 & suiv. (Voy. *Tsin*, le Roi de).

Yen, (le Royaume de) est réuni aux Domaines du Roi de *Tsin*, T. III, 227. Il etoit dans la Province du *Pé-tché-ly*, T. VII, 185. Constitution politique de ce Royaume, & caractere de ses habitans, 185, 188.

Yen-kin-young, Grand de l'Empire sous le regne de *Tchong-tsoung*: il présente à ce Prince un placet rempli de véhémence, contre l'Impératrice, sur son déréglement dans les mœurs, sur ses injustices & sur ses complots, T. V, 340. Son zèle est puni de mort, *ibid.*

Yen-kiu, Général des troupes du Roi de *Tchao*, & un des assassins de *Li-mou*, T. III, 215.

Yen-lo, Idole des Sectaires chinois, du nombre de celles que la superstition populaire croyoit juger les hommes après leur mort, T. VIII, 40.

Yen-ly pen, Grand de l'Empire, à qui *Ty-jin-kie* fut redevable du Mandarinat de *Ping-tcheou*, T. V, 331.

Yen-ou, Commandant des troupes, & Gouverneur général de tout le pays de *Kien-nan*, T. V, 392. Il se transporte sans cortege chez le Poete *Tou-fou*, qui se cachoit, & lui propose de venir demeurer avec lui, moyennant toute liberté, 392, 393. Il obtient cette faveur, & lui tient la parole qu'il lui avoit donnée, de le laisser parfaitement libre, 393. Il ecrit à l'Empereur en faveur de *Tou-fou*, & le fait nommer à une place de Conseiller honoraire dans le Tribunal des Ouvrages publics, *ibid.* En mourant il lui donne une nouvelle preuve de son amitié & de son estime, par une pension annuelle, dont il charge ses héritiers, 394.

Yen-ouo, espece de petite-vérole, dans laquelle les boutons sont très-serrés, T. IV, 404.

Yen-ping-tchong, Ministre d'Etat dans la Principauté de *Tsi*: eloge que l'Empereur *Yong-tcheng* faisoit de sa noble économie, à la faveur de laquelle il subvenoit aux besoins de toute sa famille, T. IV, 232.

Yen-tchen-tsing, Lettré chinois, egalement célebre par ses talens, par sa fidélité & son zele pour le bien de l'Etat, T. V, 382. Après avoir reçu les différens grades de littérature, il passe par les différens degrés de Mandarinat, *ibid.* Sa bonne conduite, son zele & sa fermeté arrêtent les progrès de la révolte de *Ngan-lou-chan*, 382, 383. Celui-ci méprise *Yen-tchen-tsing*, passe devant la ville dont il etoit Gouverneur, sans vouloir en entreprendre le siege, ni même s'y arrêter, & perd dix-sept villes, que ce Lettré lui enleve avec son seul pinceau, 383. L'Empereur, pour récompenser son zele, le fait venir à la Cour, & le comble de bienfaits & d'honneurs, *ibid.* Le haut degré de faveur où *Yen-tchen-tsing* etoit parvenu, excite l'envie contre lui, & l'on essaie de le perdre dans l'esprit de l'Empereur, 383, 384. Ce Prince continue à le combler de biens & d'honneurs, 384. Les ennemis de *Yen-tchen-tsing* changent de batteries, après la mort de *Hiuen-tsoung* & de *Ou-tsoung*, pour le perdre, *ibid.* On conseille à l'Empereur de l'envoyer vers *Li-hi-lie*, pour engager ce tyran féroce à rentrer dans son devoir, *ibid.* *Yen-tchen-tsing* part pour la Tartarie, malgré les représentations de ses amis, 385. On veut

veut exiger de lui des respects qui ne sont dus qu'à la personne de l'Empereur; il le refuse, & est massacré, *ibid.*

Yen-tcheou-fou, ville de Chine dans la Province du *Tche-kiang*, devenue célebre par l'inondation qui la ravagea, ainsi que son territoire, en 1742, T. IX, 454 & suiv. Relation chinoise de cette inondation, & des secours que l'Empereur y envoya, 455. Description topographique de cette ville, qui rend presque comme incroyable la maniere dont elle a eté submergée, 459. Vue de l'inondation, & des Mandarins qui sauvoient, au péril de leur vie, tout ce qu'ils purent secourir assez-tôt, & qui conduisoient sur les remparts ceux qu'ils avoient tirés de l'eau, 460; des barques envoyées de tous côtés par les Mandarins, pour sauver les paysans dans les campagnes inondées, 461; de la distribution que les Mandarins firent faire en différens quartiers, du peu de riz qu'on avoit pu sauver, 462; de la reconstruction de toutes les maisons qui avoient eté renversées sur le rivage, à laquelle les plus distingués des Mandarins voulurent eux-mêmes présider, 463; de la distribution du riz, pour un mois, qui fut faite aux paysans du district inondé, 464; de celle que les Mandarins subalternes firent au peuple pour ensemencer les terres, 465; de la distribution de riz pour trois ou quatre mois, & même plus, à toutes les familles ruinées, faite par ordre de l'Empereur, 466; de la visite du Gouverneur qui se transportoit partout où l'inondation avoit fait le plus de ravages, pour s'assurer si ses ordres avoient eté ponctuellement exécutés, 467; de la reconstruction des murailles de la ville, 468; du rétablissement du pont auquel le Gouverneur de la ville fit travailler & présida lui-même, malgré la rigueur de la saison, 469; enfin des actions de graces, & requêtes du peuple au Gouverneur de la ville, pour le prier d'envoyer à l'Empereur un courier extraordinaire, chargé de lui porter les vœux qu'ils feroient sans cesse pour sa Majesté, en reconnoissance des bienfaits dont ils avoient été comblés, 470.

Yen-tchi, ce qu'il disoit en parlant des Lettrés qui avoient entrepris de prouver que ce qui attaque les devoirs de la piété filiale, est directement contraire à la nature de l'homme, à la raison, à la conscience, aux loix, au bien de la société, *&c.* T. IV, 57.

Yen-ti, un des successeurs de *Fou-hi*, le premier qui chercha les moyens de rendre la terre fertile, T. II, 46. Il extermine les plantes qu'il trouve nuisibles à la santé, détermine l'usage de celles qu'il reconnoît propres à guérir les maladies, & est regardé à cet effet comme l'inventeur de la Médecine, en Chine, *ibid.* Il distingue cinq especes principales de grains, cent sortes de fruits, & après des essais répétés, il invente le labourage, l'agriculture & les autres ouvrages de la campagne, *ibid.* En reconnoissance de ses services on lui donne le glorieux titre de *Chen-noung*, 46, 47. Il cherche le moyen de conserver long-tems aux Chinois le souvenir de ses inventions, & de *ses découvertes sur les propriétés* de la terre & ses productions, 47. Il a recours à cet effet aux trigrammes de *Fou-hi*, & par de nouvelles combinaisons il entreprend de dévoiler tous les mysteres de la nature qui etoient parvenus à sa connoissance, *ibid.* Il prend une autre marche que *Fou-hi*, & se contente de traiter du ciel inférieur ou matériel, 48. Il pose pour base de son systême le trigramme *Kouen*, & en commence l'edifice par l'hexagramme *Pi*, *ibid.* Ce qu'il entendoit par ce trigramme & cet hexagramme, 48, 49. Ce que signifie le

nom de *Koui-tsang* donné à l'*Y-king* de *Yen-ti*, 49.

Yen-to, ville de Chine : comment on y arrive, selon M. Bourgeois, T. VIII, 293.

Yen-tsée-ling, Philosophe chinois: dès sa jeunesse il se fait la réputation d'un sage, T. III, 91. L'Empereur *Han-koang-ou-ti*, dont il avoit eté le condisciple, informé de la vie frugale & retirée qu'il menoit, se détermine à l'appeller auprès de sa personne, 91, 92. Il lui députe les plus illustres de ses Courtisans, & lui envoie un char tel qu'en avoient alors les Grands de l'Empire 92. La bonne volonté & tous les soins des députés pour attirer *Yen-tsée* sont inutiles, *ibid.* Il demeure inflexible à leurs prieres & à leurs sollicitations, *ibid.* L'Empereur renouvelle jusqu'à trois fois les mêmes prieres & les mêmes invitations, 93. *Yen-tsée-ling* cede enfin, se rend auprès de l'Empereur & en agit avec lui sans s'astreindre à aucun cérémonial, *ibid.* Il refuse le titre de *Kien-y-ta-fou*, dont la charge etoit alors une des plus considérables de l'Empire, *ibid.* Il excite la jalousie des Courtisans par l'extrême confiance que lui témoignoit l'Empereur, 93, 94. Le Président d'Astronomie expose dans une supplique, qu'en contemplant l'étoile sous laquelle etoit né *Yen-tsée-ling*, il l'avoit vue absorbant les influences les plus bénignes de celle de l'Empereur, *ibid. Yen-tsée-ling*, jugeant qu'il succomberoit tôt ou tard sous l'effort des cabales, prend le parti de se retirer de la Cour, 95. Il va se cacher dans les montagnes de *Fou-tchoung*, & y passe le reste de sa vie à cultiver la terre, & à faire le métier de Pêcheur, *ibid.* Pour conserver sa mémoire, les habitans des environs de sa retraite, donnent au canton le nom de *Yen-ling-hai*, *ibid.* Ce Philosophe est celui de tous les Disciples de Confucius qui est réputé avoir approché le plus de la perfection de son Maître, T. VIII, 91.

Yen-tsin, ville de Chine, devant laquelle *Se-ma* donna ordre à *Tchouang-kiang* de se rendre, T. VII, 228.

Yen-yen, festin que l'Empereur *Kang-hi* donna à tous les Seigneurs qui l'avoient accompagné dans le voyage qu'il avoit fait à la sépulture de ses ancêtres, T. IV, 114.

Yeou, (le Roi de) selon *Ou-tse*, périt misérablement avec les troupes dans lesquelles il avoit mis sa confiance, pour avoir négligé l'étude de son propre cœur, & les connoissances qui ornent l'esprit, T. VII, 167.

Yeou, (le) autrement dit *Yeou-mo*, etoit une espece de demi-pique longue de douze pieds, en usage chez les Chinois, du tems de *Se-ma*, T. VII, 259.

Yeou-ouang, Empereur de Chine, prédécesseur immédiat de *Ping-ouang*, sous le regne duquel arriva *l'eclipse* de soleil dont il est fait mention dans l'Ode *Ché-yué-tché-kiao*, T. II, 100, 101.

Yeou-tou, nom qu'on donnoit anciennement à la ville de *Pé-king*, T. VIII, 4.

Yer-kim, ville de la petite Boucharie, où commandoit un Prince Mahométan, & dont le général *Tchao-hoei se rendit maître, presque sans coup férir*, T. I, 381, 383, 384. Ce Général rend compte à l'Empereur de l'état où il a trouvé *Yer-kim*, de la réception honorable que les habitans lui firent à son entrée, des dispositions qu'il se proposoit d'y faire par rapport au gouvernement civil & militaire, à la police, *&c.* 387 & suiv.

Yeu-tze, Philosophe chinois : en quoi il trouvoit que les Cérémonies contenoient sévérement l'homme dans ses devoirs, T. IX, 97.

Y-jin, le même que *Tchoang-siang-ouang*, (Voyez *Tchoang-siang-ouang*).

Y-king, un des livres classiques des Chinois : l'explication des *Koua* de *Fou-hi*, par *Ouen-ouang* en est la base, T. I. 31. *Tcheou-kong* & Confucius y ont joint leurs commentaires, 42. Il est celui des *King*, dont le recouvrement & la premiere publication sont le moins authentiques, *ibid.* Quelques Missionnaires l'ont expliqué dans un sens prophétique & mystique ; d'autres y ont cru voir une allégorie morale & historique ; un grand nombre de Lettrés y trouve la pierre philosophale des Arts & des Sciences, & les vrais Savans le regardent comme un tissu d'emblêmes & d'allégories sur toutes sortes de sujets, 42, 43. Le commentaire sur l'*Y-king* auquel on a travaillé plus d'un demi-siecle, sous *Kang-hi*, ne parle point de *Fou-hi*, 133. Il est parlé du *Ki-lin* dans l'*Y-king*, 295. Il ne dit rien qui ait rapport aux hiéroglyphes, où l'on trouve Osiris, Anubis, *&c.* 296. L'*Y-king* est le premier des cinq *King*, 311. Commentaires de *Tcheou-Kong* sur l'*Y-king*, 471. Selon M. Amiot, l'*Y-king* est proprement l'ouvrage auquel on assigne la premiere place entre les livres sacrés de la nation chinoise, T. II, 42, 43. On peut lui donner différens noms, *ibid.* Pourquoi on peut lui donner aussi le nom de livre des sorts, *ibid.* En l'envisageant comme *monument*, l'*Y-king* est le plus ancien de tous les monumens qui nous restent des nations anciennes, 44. Tous les Auteurs Chinois qui ont fait une etude particuliere de ce livre, conviennent unanimement que chaque race d'Empereur, depuis *Fou-hi* jusqu'aux *Tcheou*, a eu son *Y-king* propre, & sa maniere de l'expliquer, 44, 45. Sous *Fou-hi* il n'etoit autre chose que la combinaison des huit trigrammes, & portoit le nom de *Lien-chan*, 45. Le second *Y-king* est attribué à *Chen-noung*, & est appellé *Koui-tsang*, 49. Le troisieme *Y-king*, composé par *Hoang-ti*, differe entiérement de ceux de *Fou-hi* & de *Chen-noung*, 49 & suiv. La doctrine enseignée jusqu'alors par de simples lignes fut mise par ecrit, & l'*Y-king* fut divisé en autant de parties qu'il contenoit d'objets, 53. La mémoire de l'ancien *Y-king* ne fut pas pour cela perdue, ni son usage entiérement aboli, 53, 54. Quel ouvrage peut passer pour avoir eté l'*Y-king* de la Dynastie *Hia*, 56. La Dynastie des *Chang* a eu aussi un *Y-king* propre, *ibid.* Les *Y-king* de *Fou-hi* & de *Chen-noung*, font condamnés au feu sous l'Empereur *Tsin-ché hoang-ti*, 57, 58. L'*Y-king* de *Ouen-ouang* commenté par Confucius est seul conservé, 58. L'*Y-king* qui reste est purement celui des *Tcheou*, *ibid.* Parmi le grand nombre de commentaires qui ont eté faits sur ce livre, quels sont ceux qu'on enseigne préférablement dans les Ecoles, *ibid.* Quels sont les Auteurs dont les ouvrages ont servi à l'explication que les Tribunaux Littéraires eurent ordre de faire sur l'*Y-king*, du tems de *Kang-hi*, 195. *Tcheou-lien-ki* entreprend d'eclaircir les obscurités de l'*Y-king*, & vient à bout, à force de travail, de bâtir son systême de l'*Yn-yang*, & du *Ly-ki*, T. VIII, 167. De combien de caracteres l'*Y-king* est composé, 193. Les plus savans hommes & les plus beaux génies de la Chine ont fait grand cas de l'*Y-king*, & y ont travaillé, 230. D'où vient la difficulté d'entendre ce livre, *ibid.* On a appliqué aux symboles de l'*Y-king* des dogmes & des faits qui tiennent immédiatement à la révélation ; & un Prince chinois, auteur d'un livre sur les tables & les figures de l'*Y-king*, a prétendu prouver qu'elles contiennent l'histoire de la création, de la chûte du premier homme, & la promesse d'un Libérateur, *ibid.* Estime particuliere de l'Empereur *Kang-hi* pour l'*Y-king*, qu'il

regardoit comme la véritable regle pour conduire le peuple, etablir la religion, connoître à fond la vertu, les intentions & le génie des autres, &c. T. IX, 146 & *suiv.* 203. Idées des anciens Chinois sur l'*Y-king*, 350. Passage de l'*Y-king*, lequel semble donner une idée du Messie, 385.

Ykingnistes, nom que M. Amiot donne aux Missionnaires qui, regardant l'*Y-king* comme un livre prophétique, ont cru y trouver tous les mysteres de la religion chrétienne, & ont bâti un systême qui tendoit à prouver que les Chinois etoient une colonie de Juifs, T. II, 26.

Y-koung, Prince de *Ouei* : il se révolte contre l'Empereur *Hoei-ouang*, & est fait prisonnier, T. VII, 178.

Y-li, livre chinois, le premier des *King*, du second rang, T. I, 48. La maniere dont il a eté trouvé, & sur-tout publié, n'est pas assez articulée dans l'histoire pour en constater l'authenticité & la non altération, *ibid.* Quelques critiques ont tâché de le défendre, & *Tai-tsong*, de la Dynastie des *Tang*, le regardoit comme un excellent ouvrage, & très-précieux par les détails dans lesquels il entre sur les Cérémonies, 48, 49.

Y-mo, (Voy. *Y*).

Yn, nom de *Tcheng-tang*, (Voy. *Tcheng-tang*).

Yn, (la Dynastie des) vers quel tems elle a monté sur le Trône de Chine, T. I, 5. Arbre généalogique des Empereurs de cette Dynastie, T. II, 353. *Ou-ouang* est redevable à *Tai-koung*, de la gloire d'avoir réuni en sa faveur tous les cœurs des sujets de la Dynastie *Yn* qu'il eteignit, T. VII, 159. Elle a donné vingt-huit Empereurs dans l'espace de six cens quarante-quatre ans, 174. A quelle occasion elle avoit quitté le nom de *Chang*, *ibid.* Autorité absolue des Empereurs sous cette Dynastie, 248. Quels moyens elle adopta pour faire fleurir les loix, & faire redouter la justice criminelle, 249. Quels etoient les ornemens des chars sous les *Yn*, & par quelles qualités ils se sont rendus recommandables, 250, 253.

Yn & *Yang*, principes matériels, selon les Lettrés Chinois, à qui le premier principe donne par la vertu de son souffle la fécondité dont ils sont susceptibles, pour produire tout ce qui est dans la nature, T. II, 12. Le *Tay-ki*, principe de la matiere, & matiere lui-même, contient en soi les deux principes *Yn* & *Yang*, 29. Ces deux principes ont produit le ciel & la terre, après un nombre prodigieux de combinaisons, *ibid.* Explication des effets du souffle du tout-puissant *Chang-ti* sur l'*Yn* & l'*Yang*, 152. La connoissance parfaite de l'*Yn* & de l'*Yang*, selon *Sun-tse*, donne celle du froid, du chaud, de la sérénité ou de l'intempérie de l'air, T. VII, 58. Elle indique à un Général d'armée la route qu'il doit faire tenir à ses troupes, & les moyens de commencer & de finir à propos la campagne, 60.

Yn & *Yang* : on appelle ainsi les deux ordres de tuyaux, dont les Chinois tiroient, pour l'accompagnement de la voix, tous les tons qui sont renfermés entre les bornes de l'octave, & qui servoient à indiquer, l'un la classe des nombres parfaits ou impairs, & l'autre celle des nombres imparfaits ou pairs, T. VI, 66, note *t*.

Y-ngan, ville de Chine, célebre par la victoire que le Général *Li-mou* remporta sur les *Tsin*, T. III, 214.

Yng-tchoung, son fondamental dans la musique des Chinois, le douzieme dans l'ordre des *lu*, & le sixieme des *Yn-lu* : il répond à la dixieme lune, & au caractere cyclique *Hai*, T. VI, 99, 231.

Yng-tchoung, l'un des neveux de l'Empereur *Jen-tsoung* ; il est adopté, conduit

en cérémonie au palais, & proclamé publiquement Prince héritier, T. X, 24. Il tombe malade, & dans un etat à faire craindre pour ses jours, *ibid.* Son premier acte d'autorité, après son rétablissement, est de donner à son pere un titre semblable à celui dont il jouissoit lui-même, 29. Il trouve des oppositions de la part de *Sée-ma-koang*, 29, 30. Il ordonne aux Grands de délibérer sur le titre qu'il donneroit à son pere, 30. Il casse les Censeurs qui lui avoient donné leur avis ouvertement, 30, 31. Il meurt peu de tems après, 32.

Yn-kou, tambour à l'usage des anciens Chinois, connu dans le *Ché-king*, sous le nom de *Kao-kou* : quelle en etoit la forme, & de quelle maniere on le plaçoit pour le battre, T. VI, 39.

Yn-koung, le premier des douze Rois de *Lou*, dont Confucius entreprit d'ecrire l'histoire dans son *Tchun-Tsieou*, T. II, 91. La connoissance des rapports qui se trouvent entre les années du regne de ce Prince, & celles du regne de *Ping-ouang*, treizieme Empereur des *Tcheou*, est nécessaire pour vérifier la chronologie du *Tchun-Tsieou*, & pour s'assurer de la bonne-foi de Confucius, 292, 293 & suiv.

Yn-lu, (les) sont au nombre de six ; ce sont les *lu* qui répondent aux nombres *pairs*, *savoir*, le second *lu*, le quatrieme, le sixieme, le huitieme, le dixieme, & le douzieme : ils sont les correspondans des *Yang-lu*, T. VI, 96, 98 & 198.

Yn-tsao & *Sang-fou-siao-ki*, chapitres du *Li-ki*, qui renferment des maximes sur la piété filiale, & sur le deuil, T. IV, 20.

Yo, nom des quatre montagnes consacrées en Chine, dans l'antiquité, au culte religieux de la nation, T. I, 35. L'usage d'aller y offrir des sacrifices a eté pratiqué par tous les Souverains de Chine, depuis *Hoang-ti* jusqu'aux *Tcheou*, 36. Les *Tcheou* ajoutent un cinquieme *Yo*, *ibid.* Explication de chacun des caracteres, dont est composé le caractere *Yo*, 36, 37. Epoques de l'année auxquelles l'Empereur, dans le commencement de la Monarchie, se rendoit sur les quatre *Yo*, pour offrir le sacrifice solemnel, 38, 39. On travaille à remédier aux inconvéniens qu'il y avoit pour le Souverain, d'employer beaucoup de tems aux voyages des *Yo*, & on consacre pour cela dans les environs du Palais un lieu qui pût en tenir la place, 39. Figure & position des quatre *Yo*, etablis par les Dynasties *Hia* & *Chang*, & du cinquieme que la Dynastie des *Tcheou* y ajouta, 182, 187.

Yo, instrument de musique chinois fait d'un simple tuyau, d'une longueur déterminée, ouvert dans ses deux extrémités, & percé dans sa partie inférieure, de trois ou de six trous, T. VI, 69. Cet instrument fut d'abord percé pour un ton fixe & déterminé. *ibid.* Il présente le même phénomene que le flûtet de Provence, 69, 70. En quoi consiste ce phénomene, 70, 71. Les sentimens sont partagés sur le nombre des trous dont on perçoit l'ancien *Yo*, 71. Il paroît que le *Yo* à six trous n'est qu'une supposition des Chinois modernes, conçue d'après l'idée qui fait consister l'etablissement des principes de la musique, dans une division de l'octave en douze demi-tons, egaux ou à-peu-près, *ibid.* Les anciens Chinois faisoient grand cas du *Yo*, parce qu'ils avoient dans cet instrument les principes qui avoient servi aux premiers instituteurs pour fixer les *lu*, les poids & les dimensions, 72. A quoi se réduit la maniere dont se forment les douze *lu*, par le *Yo* à six trous décrit par le Prince *Tsai-yu*, *ibid.* Le *Yo* renverse totalement la doctrine des proportions factices des Chinois modernes, 73. Les quintes naturelles,

obtenues du *Yo*, par la seule différence du souffle, ont guidé les anciens Chinois, pour la place & la juste proportion des trous de cet instrument, 74. L'ancien *Yo* ne peut pas s'accorder avec les instrumens modernes, *ibid.* La difficulté d'attraper l'ouverture du *Yo*, a fait imaginer le *Ty*, 75. (Voy. *Ty*). Figure du *Yo* à trois & à six trous, *ibid.*

Yo-ki & *Tsu-ki*, chapitres du *Li-ki*, dont on a extrait des maximes sur la piété filiale, T. IV, 21, 22.

Yo-king, (le) ou *King* de la musique, le cinquieme des livres sacrés des Chinois : il a eté totalement perdu, T. I, 45. Il y a beaucoup de vraisemblance que les fragmens qu'on trouve sur la musique, dans le *Li-ki*, sont tirés de l'ancien *Yo-king*, 46. On apprenoit ce livre dans les ecoles, & les musiciens devoient savoir par cœur les cantiques qu'il contenoit, *ibid.* Quels motifs on a de regretter la perte de cet ouvrage, 256.

Yong, caractere chinois dont l'Empereur *Yong-Tcheng* donne l'explication à son peuple dans une déclaration, T. IV, 227.

Yong-ching, le même que *Yong-tching* & *Yong-tcheng*, (Voyez *Yong-tcheng*).

Yong-lo, Empereur de Chine, de la Dynastie des *Ming* : c'est à lui qu'on est redevable de l'usage où l'on est d'apporter tous les ans à *Péking* des *Moutan*, de la province du *Hou-kouang*, T. III, 464. Observations de ce Prince sur le *King*, qu'il regarde comme l'instrument le plus difficile à accorder avec les autres, & celui qui contribue le plus à la beauté d'un concert, T. VI, 270. Quelle qualité il remarquoit dans la pierre sonore *Yu*, *ibid.* Pourquoi il disoit que le même homme n'a jamais entendu deux fois une même musique, & parfaitement semblable, ni deux hommes la même symphonie, 270, 271.

Yong-tcheng, Empereur de Chine, pere de celui qui regne actuellement : il dédaigne une guerre dans les formes avec les *Eleuths*, & se contente de donner du secours aux *Mongoux*, dont ces brigands dévastoient les terres, T. I, 333, 334. Malgré les secours abondans d'hommes, d'argent & de provisions qu'il fait passer en Tartarie, il se voit enlever des hordes entieres, 334. Il s'occupe tout de bon des moyens de secourir les *Mongoux*, 335. Il désigne *Kien-long* pour son successeur, & lui donne des instructions pour se prémunir contre les artifices des *Eleuths*, dont, malgré toute sa politique, il avoit eté la dupe en tombant dans les pieges qu'ils lui avoient tendus, 336, 337. Déclaration de ce Prince à son peuple, pour le porter à la pratique des devoirs de la piété filiale, & de l'amour fraternel, T. IV, 227. Il considere toutes les familles comme autant de branches sorties d'un même tronc, & prescrit entre elles une amitié & des egards réciproques, *ibid.* Il parcourt les différens degrés de parenté où l'on doit porter le deuil les uns pour les autres, 228, 229. Il reproche à ses sujets de s'oublier egalement à l'egard de ceux qui sont dans les degrés pour lesquels on est obligé au deuil, comme à l'egard de ceux qui sont dans des degrés où on ne le doit pas, 229, 230. Il leur enjoint de respecter & d'honorer ceux de leurs parens qui sont à la même distance qu'eux du chef de la famille, 230, 231 ; d'être libéral envers ceux qui sont pauvres, en faisant les frais de leurs mariages, de leurs etablissemens, de leur sépulture, de leurs maladies, de leurs etudes, *&c.* 231. Il leur fait remarquer l'influence que la libéralité & l'amour vertueux d'un seul parent a sur tous les membres de la famille, & leur cite à cet effet plusieurs exemples, 232 & suiv. Dans

quelles vues *Yong-tcheng* ordonna que les taxes sur chaque arpent de terre seroient payées par les propriétaires, & non par les tenanciers, T. V, 35. Il ajoute une nouvelle disposition à la loi ancienne, qui ordonne que l'Empereur signe lui-même toute sentence de mort, 36. Etablissement qu'il fit pour encourager l'agriculture, 41. Dans quel lieu est la sépulture de ce Prince, T. VI, 361. Traduction d'un ouvrage que ce Prince a composé pour l'instruction des troupes, comme membre de la société civile, & qu'il a intitulé *les dix préceptes*, T. VII, 13 & suiv. Dans la préface il parle du glorieux regne de *Kang-hi*, & de la sagesse de son gouvernement, 13, 14. Il se propose ensuite de conserver toujours les *Mantchous* dans leurs anciennes mœurs, & rend compte des soins qu'il a pris à cet effet, 14, 15. Le premier précepte est un exposé des soins tendres que les peres & les meres ont pour leurs enfans; de l'obligation essentielle de les honorer, de les respecter, de leur être soumis en tout, de leur procurer la subsistance, & de les entretenir décemment, 17 & suiv. Le second prescrit la subordination entre les enfans, & la dépendance des plus jeunes, qu'il fait consister à ne rien faire que par les ordres ou avec la permission des aînés; à ne point finir ce qu'on a commencé contre leur gré; à ne montrer jamais d'opiniâtreté dans les conversations; à ne se servir qu'après eux dans les repas; à leur céder par-tout la place d'honneur, 19 & suiv. Le troisieme traite des moyens d'entretenir la bonne intelligence avec tout le monde, 22 & suiv. Dans le quatrieme précepte *Yong-tcheng* recommande aux peres & meres d'instruire leurs enfans, & aux aînés, leurs cadets, pour corriger les mauvaises inclinations & pour cultiver les bonnes; pour leur inspirer le respect qu'ils doivent aux Magistrats & l'obéissance qu'ils doivent aux loix; pour leur apprendre tous les devoirs de la société: enfin pour leur faire connoître les obligations qu'elle leur impose, 25, 26. Dans le cinquieme il représente aux soldats l'avantage qu'il y a pour eux & pour l'etat de s'occuper avec ardeur de la culture des terres, 27 & suiv. Le sixieme traite du principal devoir des gens de guerre, qui est de se rendre habiles dans l'exercice de la fleche, à pied & à cheval, tant pour se faire un nom, que pour eviter les reproches, les railleries & les châtimens, que la négligence & la maladresse en cette partie attirent des Officiers Généraux, 30 & suiv. Dans le septieme précepte, *Yong-tcheng* recommande aux gens de guerre d'eviter la misere où sont réduits la plupart des gens de guerre par les dépenses qu'ils font pour leur nourriture & leurs habillemens, pour les mariages & les enterremens, & de mériter en tout le nom d'economes, 33 & suiv. Dans le huitieme il indique les occasions où l'on peut boire du vin, les dangers qui proviennent souvent des excès de l'ivrognerie, les crimes qu'elle fait commettre, les malheurs qu'elle entraîne, & finit par recommander aux gens de guerre d'eviter un excès capable de les déshonorer, d'abréger leurs jours, & de rendre inutile le peu de ceux qu'ils auroient à vivre, 35 & suiv. Le neuvieme précepte fait une défense formelle de se livrer au jeu, que l'Empereur *Yong-tcheng* envisage comme une des choses qui portent un préjudice réel à l'homme, & la source de mille désordres & des plus grands malheurs, 38 & suiv. Dans le dixieme, ce Prince considere l'amour de la vie comme naturel à l'homme, & par conséquent le soin de la conserver comme le premier de ses soins: la colere, comme une passion qui etouffe tout sentiment d'honneur, de bienséance & d'humanité; les

disputes, les querelles & les combats, comme l'effet de l'impatience & de l'orgueil; l'homicide même en duel, comme un crime digne de mort, 41 & suiv. Les instructions de *Yong-tcheng* à son peuple sont des modeles d'eloquence du *Kouen-hoa*, T. VIII, 174, & 252. Réglement fait par ce Prince, concernant les maîtres des quatre Colleges Impériaux, afin de pouvoir accoutumer les fils des Grands de sa Cour à toutes les prononciations, 220. Son eloge, par l'Empereur *Kien-long* son fils, T. IX, 12.

Yo-tsée, Philosophe chinois : il ne reste plus que des fragmens de ses dialogues pour prévenir le peuple contre le scandale & l'impiété de l'Empereur *Tcheou*, T. I, 31, 78. Le livre de *Yo-tsée* est le plus ancien des livres chinois qui parlent des tems antérieurs à *Yao*, 114. Traduction d'un chapitre de *Yo-tsée*, propre à donner une idée du laconisme de cet Auteur, T. IX, 352.

Y-ou, nom que porterent les habitans du Royaume de *Ha-mi*, depuis l'Empereur *Mou-ouang*, T. V, 487.

Yo-y, guerrier célebre de Chine, dont l'Empereur *Hiuen-tsoung* fit placer le portrait ou la tablette, dans une nouvelle salle etablie pour faire les cérémonies respectueuses devant les tablettes de *Tai-koung*, T. V, 367.

Y-tcheou, Lettré chinois : il se demande pourquoi les hommes ayant les organes de la parole egalement configurés, & étant invités à parler par les mêmes besoins, ils parlent & s'expriment si différemment, T. VIII, 138. Il conclut qu'il faut que l'homme soit déchu de son premier etat, & en trouve la preuve dans la variété des prononciations chez un même peuple qui parle une même langue, *ibid.*

Y-tong-chi, (le) livre de géographie des Chinois, dans lequel on trouve la description de la Chine détaillée province par province, T. II, 375. Il y est prouvé que toutes les proportions & compensations supposées, la quantité de terres cultivées en Chine est plus grande qu'en Europe, *ibid.* Quel plan on adopta pour donner à cet ouvrage toute la perfection dont il est susceptible, T. VIII, 234, 235.

Y-toung, ou l'*Y-king* pénétré, ouvrage du Lettré *Tcheou-tchun-y*, T. VIII, 69. Eloge de cet ouvrage, *ibid.*

Y-tsao, nom que les Chinois donnent à l'armoise, (Voyez *Armoise*).

Y-tsé, son fondamental de la musique des Chinois, le neuvieme dans l'ordre des *lu*, & le cinquieme des [illegible]-*lu*; il répond à la septieme lune & au caractere cyclique *Cheng*, T. VI, 97, & 231.

Yu, le dernier des cinq tons de la musique chinoise : ce ton peut répondre à ce que nous appellerions sixieme degré, T. VI, 114, 208.

Yu, pierre sonore, la plus renommée, la plus précieuse qu'on connoisse en Chine, & dont on fait des instrumens de musique, T. VI, 257. Les *yu* modernes sont bien inférieurs à ceux des anciens, *ibid.* Le *yu* se trouve dans les ravines, torrens & rivieres qui coulent au bas des montagnes du *Yun-nan*, du *Kouei-tcheou*, du *Chen-si*, *&c*, & ressemble extérieurement aux cailloux, 258. Quelles sont les cinq propriétés du *yu*, *ibid.* Le *yu* travaillé entroit autrefois dans les ornemens des habits Impériaux, 259. Celui dont les Chinois font le plus de cas aujourd'hui est celui qui est d'une seule couleur, 259. L'Empereur seul possede toutes les especes de *yu*, 260. Quels sont les ouvrages les plus curieux que les Chinois aient faits en *yu*, 266 & suiv. Quelques Empereurs, par respect pour le *Tien*, avoient ordonné que tous les instrumens des sacrifices fussent de *yu*, *ibid.* Ce n'est qu'à l'essai qu'on peut savoir lequel sera le plus sonore & le plus harmonieux de deux *yu* parfaitement semblables

semblables pour la couleur, & le grain, 268. Le grand King de *yu* etoit tellement réservé pour les sacrifices solemnels, qu'on n'en jouoit que dans ces cérémonies, & que même il ne sortoit pas de l'enceinte du *Lien-tan*, 274. (Voyez *Pierres sonores*).

Yu, Empereur de Chine : ce que les anciennes traditions racontent de ce Prince, T. I, 24. D'après quelle autorité *Mong-tsée* le proposoit pour modèle des bons Princes, 34. Il est l'inventeur des *Ting*, vases sur lesquels on représentoit les provinces de Chine, & leurs productions, 57. *Il a régné* dans le *Chen-si*, 155. Ses travaux pour le dessèchement des terres de la *Chine*, 159, 160. Il donne des noms à tous les lieux, 161. Il refuse les emplois que *Chun* veut lui donner dans le ministere, & est forcé de les accepter, 173. *Chun* l'associe à l'Empire, 175. Tous les monumens qui nous restent de la haute antiquité, toutes les fables qu'on en débite, rendent témoignage à l'innocence & à la douceur des moeurs sous *Yu*, 184, & suiv. Avec quelle modestie il parloit de lui, 188, 189. Quelles etoient ses maximes de politique, 191. La généalogie de ce Prince est remplie de contradictions, très-difficiles à concilier, 194. La succession héréditaire du Trône de Chine n'a commencé qu'à *Yu*, 196. Combien on comptoit de familles en Chine au commencement de son regne, 201. Il est chargé par *Chun* de la premiere guerre dont il soit parlé dans le *Chou-king*, 202. Quelle description le *Chou-king* fait des travaux de *Yu* pour l'écoulement des eaux, 212. Comment ce Prince en parloit lui-même, 213. Quels etoient les vêtemens de *Yu*, 225. Il renonce par modestie, à porter une robe de coton dont la doublure etoit d'une couleur différente, *ibid.* Portrait de la religion de *Yu* dans le discours que ce Prince tenoit à *Chun*, 264, 265. Portrait que le *Chou-king* fait de *Yu*, 267. La religion de *Yu* a eté un des motifs de croyance proposés aux Néophites chinois pour embrasser la foi, 268. Son regne a eté voisin de la dispersion des peuples de la plaine de Babylone, 269. Il subsiste encore quelques-uns des travaux de ce Prince, 319, 320. Les *Koua* servoient dans l'art divinatoire du tems de *Yu*, T. II, 44. Ce qu'il est dit du *Lo-chou* que *Yu* vit sur le dos de la mystérieuse tortue, 54. *Yu* est le fondateur de la Dynastie des *Hia*, 62. Dans quelles vues il refusoit d'accepter la couronne, 136. La division de la Chine en neuf parties n'a eu lieu que depuis ce Prince, 168. Cartes géographiques de la Chine du tems de *Yu*, 283 & suiv. Arbre généalogique de *Yu*, 345, 349. Précis de la vie de cet Empereur par M. Amiot, de ses travaux pour l'ecoulement des eaux, de ses voyages par terre & par eau, de ses soins pour tout ce qui regardoit le bonheur de ses sujets, des etablissemens qu'il forma pour la gloire & pour l'utilité publique, T. III, 21. & suiv. *Yu* est regardé par M. Cibot comme un des Chefs de la Colonie qui vint en Chine lors de la premiere dispersion des peuples, T. IV, 30. Il rend la couronne & le sacerdoce qui y etoit joint, héréditaires dans sa famille, & proscrit les inventeurs du vin de riz, T. V, 48. Il fait des changemens dans la musique, T. VI, 101. Sous ce Prince on n'avoit ni récompenses ni châtimens déterminés, T. VII, 253. Le chapitre du *Chou-king* qui traite des travaux de *Yu*, est le plus beau de tous, T. VIII, 193. On attribue à *Yu* le *Chan-hai-king*, 231. On peut faire remonter jusqu'à lui l'origine des jardins de plaisance en Chine, 302. Ce que l'Empereur *Kang-hi*, disoit des sentences & des préceptes transmis à la postérité par *Yu*, T. IX, 70, 78.

Ce qu'il est dit dans les Annales au sujet des voitures dont se servoit *Yu*, & des grands vases de cuivre qu'il fit jetter en fonte, 356. Par quel prodige on rapporte qu'il fut conçu dans le sein de sa mere, 386. Etat heureux des Chinois sous le regne de ce Prince, 393.

Yu-ché-king-té, le second des Lieutenans-généraux qui commandoient l'armée de *Lieou-ou-tcheou ;* il prend le parti de se soumettre à *Ly-ché-min*, T. V, 94. Ce dernier le reçoit avec des démonstrations de joie, *ibid.* On lui inspire de la défiance de cet Officier, 96. On lui conseille de le faire mourir, *ibid. Ly-ché-min* s'y refuse, 96, 97. Il entre en eclaircissement avec *Yu-ché-king-té*; & a occasion de se persuader de son attachement, 97. *Yu-ché-king-té* lui sauve trois fois la vie : dans un combat, en détournant le coup qu'un ennemi alloit lui porter, 98; en lui faisant prendre des remedes propres à détruire l'effet du poison qu'on lui avoit donné dans un repas, 117; enfin en l'empêchant d'être assassiné par ses freres, 119, 120.

Yue (le Royaume de) etoit situé dans le *Tché-kiang* près de *Chang-king-fou*, T. VII, 89. Il occupoit une partie du *Fou-kien* & du *Koang-si*, 137.

Yuen. (la Dynastie) Commencement du regne, & nombre des Empereurs de cette Dynastie, T. I, 6, & T. II, 331. Par quelle Dynastie elle fut eteinte, l'an 1368 de J. C., 333. Précis des ouvrages, & de la vie des Auteurs qui ont écrit sur l'Histoire sous cette Dynastie, *ibid.*

Yuen-king, ouvrage de *Ouen-tchoung-tsée*, T. III, 182.

Yuen-koung, titre d'honneur que l'Empereur *Ning-tsoung* donna à *Tcheou-tchun-y*, T. VIII, 75.

Yuen-pien, Chinois célebre par sa piété filiale, T. IV, 262, 263.

Yuen-ti, Empereur de Chine : malgré ses belles qualités, malgré son amour pour les lettres & pour son peuple, il prépare la ruine de sa Dynastie, T. X, 44.

Yuen-yang, oiseau de Chine que *Tsi-ki-koang* prit pour modele, dans l'union des différens corps de troupes, T. VIII, 350.

Yué-ouang, frere de l'Empereur *Koung-ty ;* il est vaincu par *Ly-ché-min*, T. V, 92.

Yu-hieou-lié, Mandarin Lettré, célebre par la requête qu'il présenta à l'Empereur *Hiuen-tsoung* pour s'opposer à ce qu'on envoyât, au Roi du Thibeth, les livres classiques que ce Prince avoit fait demander, T. V, 363 & suiv. Son avis est rejetté, 365.

Yu-ho, nom que les Chinois donnent au Canal Impérial. (Voyez *Canal*, le grand).

Yu-kang-ouang, Prince Tartare; sous prétexte de faire la visite de son domaine, il se rend dans un lieu écarté où *Sou-ou* etoit en exil, T. III, 330, 331. Il conçoit pour ce Chinois la plus haute estime, & lui procure secrétement l'abondance de toutes les choses nécessaires à la vie, 331. Jusqu'au dernier moment de sa vie il répand ses bienfaits sur lui, & même il les lui assure après sa mort, 331, 332.

Yu-ki-hien, fils du célebre *Yu-ming-tchoung*, T. IX, 52.

Yu-kong, chapitre du *Chou-king*, dont le texte est difficile à entendre, & sur lequel on a fait le plus de commentaires, sans être parvenu pour cela à l'eclaircir, T. I, 209 & suiv. Selon M. Cibot, c'est le plus beau morceau de toute l'Antiquité dans le genre historique & géographique, T. VIII, 193.

Yu-lan, (le) un des plus beaux arbres à fleurs qui soient en Chine, & dont la hauteur est de trente à quarante pieds, T. III, 441. Description du tronc, des branches, des rameaux, des feuilles,

des fleurs, du calice, du pistil & du fruit de cet arbre, *ibid.* Le *yu-lan* en fleurs ressemble à un noyer dont les branches, rangées en tête de pin, seroient couvertes de lys, *ibid.* Les Botanistes Chinois distinguent plusieurs especes de *yu-lan*, 442. *Han-pao-tcheng* réduit à une seule espece les deux qu'on distingue, à fleurs & à fruits, *ibid.* *Li-chi* en distingue de doubles & de simples, *ibid.* Depuis la Dynastie des *Tang*, sous laquelle il a commencé à être cultivé, le *yu-lan* a toujours occupé un rang distingué dans les jardins des Empereurs de Chine, *ibid.* Il demande pour toute culture d'être planté à l'abri du Nord, & d'être arrosé au printems, *ibid.* Les fleuristes l'elevent dans des caisses, & ceux qui passent l'hiver à *Pé-king* demandent des soins particuliers, 443. Dans les Provinces du midi, les boutons de fleurs du *Yu-lan* servent d'un assaisonnement de plus pour le riz, *ibid.* La pulpe du fruit est bonne pour les migraines, dans le rhume, propre à faciliter la transpiration, très-stomachique, & sur-tout excellente dans les inflammations des yeux, *ibid.* Les Poëtes prennent le *yu-lan* pour symbole de la candeur & de la liberté, *ibid.*

Yu-leao-tse, son ouvrage sur l'art militaire differe peu, quant à l'essentiel, des ouvrages de *Sun-tse*, d'*Ou-tse*, & de *Se-ma*, T. VII, 305.

Yu-ming-tchoung, Grand de l'Empire, & le plus célebre Lettré qui ait existé en Chine, sous le regne de *Kien-long*. Son alliance avec le chef de la maison de Confucius, sa charge de président du Tribunal des *Han-lin*, & ses grands talens le font parvenir au ministere, T. I, 419. Il fait imprimer en caracteres blancs, sur un fond noir, l'histoire de la transmigration des *Tourgouths*, dans les terres de la domination chinoise, composée par l'Empereur, *ibid.* Dans une espece d'analyse, à la tête de l'imprimé, il rend compte de la satisfaction qu'il a eprouvée à la lecture de cette histoire, de l'art avec lequel l'Empereur l'a ecrite, quoique très-rapidement, de la beauté & de l'harmonie des caracteres qui y sont employés, 420, 421. Il expose en peu de mots l'origine des *Tourgouths*, leur séparation du tems de la guerre des *Eleuths*, leur séjour dans les terres de la domination Russe, les mauvais traitemens qu'ils y reçurent, la réception que l'Empereur leur fit quand ils vinrent se ranger sous ses loix, les bienfaits en tout genre dont ils les combla, les marques de distinction qu'il donna à leurs chefs, 421, 422 & suiv. Lettre de M. Amiot où l'on trouve le détail de la mort, & des principales circonstances de la vie de *Yu-ming-tchoung*; un eloge des qualités qu'il fit briller dans les Ecoles, à la tête du College des *Han-lin*, dans les emplois qui l'attachoient auprès de la personne de l'Empereur, dans les grands ouvrages de science & de littérature auxquels il présida & contribua pendant plus de quarante ans; la traduction de la lettre qu'il ecrivit à l'Empereur, etant sur le point de mourir, pour rendre à ce Prince des actions de grâces des bienfaits dont il l'avoit comblé, & dont il fait l'énumération, & pour lui recommander sa famille; la traduction de l'eloge que l'Empereur *Kien-long* fit publier de son Ministre, dans lequel ce Prince apprécie le mérite de *Yu-ming-tchoung*, pour être en droit d'ajouter à tous les bienfaits dont il l'avoit comblé pendant sa vie, tous les honneurs qui pouvoient illustrer son nom après sa mort, T. IX, 45, 46 & suiv. Relation des cérémonies que l'Empereur prescrivit pour ses funérailles, & des divisions qui s'éleverent entre ses parens pour le partage de sa suc-

cession, 57 & suiv. Procès qui en résulta, & Arrêt que porterent les Juges, 58. Réponse de l'Empereur, *ibid.*

Yun-nan, (la guerre du) sous l'Empereur *Kien-long*, est très-meurtriere, T. IV, 155. Il y a dans cette Province des mines de diamans & de pierreries, 324.

Yu-ouen-hoa-ki, il est proposé pour occuper le Trône à la place de *Yang-ti*, T. V, 86. Il fait assassiner ce Prince, & se fait proclamer, *ibid.* Il est vaincu, & son parti est dissipé, 92.

Yu-ouen-tchao, Prince du sang des *Tcheou*, devenu célebre par le complot qu'il trama pour assassiner *Yang-kien*, T. III, 159. Son crime est découvert; il est condamné à mort & exécuté, 159, 160.

Yu-ouen-tché-ki, un des principaux Officiers de guerre sous l'Empereur *Yang-ti*, T. V, 85. Il propose son frere aux Ministres & aux Grands pour remplacer le Prince qu'on devoit détrôner, 85, 86.

Yu-pao, Général Chinois dans la guerre contre les *Eleuths* : il est surpris par les ennemis, & massacré, T. I, 350, 351.

Yu-pé, (le) piece de satin, sur laquelle l'Empereur de Chine ecrit le détail de ce dont il doit rendre compte au Ciel, dans la cérémonie des sacrifices, & qu'il dépose au bas de la tablette qui représente le Ciel, T. IX, 22, 23.

Yu-ta-hien, Général d'armée, célebre chez les Chinois, par ses inventions de campemens & d'ordres de bataille, T. VIII, 335. Figure de ses campemens en rond & en quarré, 349. Sa méthode pour faire avancer de nouveaux rangs, & pour faire avancer les troupes en serpentant, *ibid.*

Yu-tchang, transfuge chinois à la Cour des Tartares *Hioung-nou*, qui, pour mériter sa grace auprès de l'Empereur, avoit formé le complot de trancher la tête à un autre transfuge chinois, en faveur auprès du Roi Tartare, & d'enlever la mere de ce Prince, T. III, 320. Il est découvert, puni de mort, & fait le malheur de *Sou-ou*, *ibid.* & suiv. (Voy. *Sou-ou*).

Yu-tchao-nguen, Eunuque puissant sous le regne de *Tai-tsoung*; il s'efforce de persuader à ce Prince qu'il etoit dangereux de laisser *Kouo-tsée-y* à la tête des troupes, T. V, 408. Il echoue dans ses desseins, 409, 410. Il invite *Kouo-tsée-y* à un festin, 412. Il reconnoît dans les procédés de ce Général tant de sincérité & de loyauté, qu'il devient son meilleur ami, 412, 413.

Yu-tché, (les) ou Censeurs de l'Empire : leur vigilance pour maintenir l'observation des devoirs de la piété filiale, dans tous les ordres de l'Etat, T. IV, 165. La sévérité est attachée à leurs fonctions, *ibid.* Leur crédit auprès du Prince, & leur autorité absolue sur toutes les classes des citoyens, 166. Leur moindre faute contre le respect dû à l'Empereur les rend les objets de la haine & de l'exécration publiques, *ibid.* & suiv.

Yu-tché-king-té, le même que *Yu-tché-koung*, (Voy. ci-après *Yu-tché-koung*).

Yu-tché-koung, guerrier célebre en Chine, & Tartare d'origine connu dans l'Histoire sous le nom de *Yu-ché-king-té* : son education lui fait contracter une force de corps & une intrépidité extraordinaires, T. V, 189. Sur la fin du dernier Empereur des *Soui*, il se joint aux Tartares *Tou-kiué*, du Nord, & va servir sous *Lieou-ou-tcheou*, révolté contre les *Tang*, 189, 190. Il est fait un des généraux de l'armée, & remporte les plus grands avantages, 190. Il se rend redoutable aux Chinois, *ibid.* Il conçoit de l'estime & de l'attachement pour *Ly-ché-min*, *ibid.* Il abandonne le parti de *Lieou-ou-tcheou*, & se met à la discrétion de *Ly-ché-min*, 191. Celui-ci lui

laisse le commandement des troupes avec lesquelles il s'etoit rendu, & les incorpore dans son armée, *ibid.* *Yu-tché-koung* devient l'ami & le défenseur le plus zélé de son Général, *ibid.* On tente tous les moyens possibles de le détacher, 192. Il se refuse à toutes les propositions, & redouble au contraire de zele & d'attachement, *ibid.* Il veille sur les jours de *Ly-ché-min*, contre lesquels les deux Princes ses freres attentoient, *ibid.* Il lui sauve la vie par les précautions qu'il avoit prises, & en perçant de ses traits un des assassins, 193. Il se charge, par un excès de zele, d'annoncer à l'Empereur *Kao-tsou*, la mort tragique de ses deux fils, *ibid.* Il vient à bout de justifier *Ly-ché-min*, *ibid.* Le Souverain & la nation entiere, en plaçant le nom de *Yu-tché-koung* à côté des plus illustres, l'ont vengé en quelque sorte de l'indifférence que les gens de Lettres ont témoignée à son egard, 193, 194. Quels titres & quels honneurs on lui a décernés, & on lui décerne encore en Chine, 194. (Voyez *Yu-ché-king-tê*).

Yu-tcheng-long, Officier chinois, chargé par l'Empereur *Kang-hi* des travaux des digues & des palissades pour contenir les eaux du fleuve *Hoang-ho*, T. IX, 193.

Yu-tché-ning, Ministre d'Etat sous l'Empereur *Kao-tsoung* : il s'oppose avec zele à la dégradation de l'Impératrice *Ouang-ché*, T. V, 267. Ses remontrances n'ont aucun effet, & elles causent sa mort, 276.

Yu-té, chinois célebre par sa piété filiale, T. IV, 260, 261.

Yu-té-yû, fils de *Yu-ming-tchoung*, T. IX, 53.

Yu-tié, instrument de pierre de *yu*, blanche, sur lequel l'Empereur ecrivoit le sujet pour lequel il offroit le sacrifice, & ce qu'il demandoit au Ciel, T. V, 285. Il y en avoit de deux sortes, *ibid.*

Yu-yng-tang, (le) maison de charité, à *Pe-king*, dans laquelle sont des Médecins, des Matrônes & des Mandarins entretenus aux dépens de l'Etat, pour procurer aux enfans, trouvés tous les secours dont ils ont besoin, T. VI, 322. Sagesse de l'administration de cette maison, 325. On peut en retirer des enfans pour les adopter, *ibid.*

Y-yn, Ministre d'Etat en Chine, sous le regne de *Tcheng-tang*, & descendant de *Li-mou*, Ministre sous *Hoang-ti*, T. III, 25. Il prend le nom de *Y*; & on le surnomme *Tcheng*, *ibid.* Il renonce au labourage, pour se rendre aux sollicitations de l'Empereur *Tcheng-tang*, qui l'appelloit auprès de sa personne, *ibid.* Il est envoyé à la Cour de *Kié-koui*, pour exhorter ce Prince à faire cesser le cours de ses cruautés & de ses crimes, 26. Il ne réussit point, & revient à la Cour de *Tcheng-tang*, *ibid.* Il se distingue à la tête des armées, *ibid.* Il est nommé premier Ministre, *ibid.* Ses remontrances le font bannir de la Cour, T. VII, 158. La Dynastie des *Chang* lui est redevable de son elévation, *ibid.*

Z

Zodiaque. Les Chinois attribuent à *Tcheou-kong* ce qui leur reste de plus exact, des anciens, sur les signes du zodiaque, T. I, 32. Sous quel nom ils désignent la route que parcourt le soleil, en passant par les douze signes du zodiaque, T. II, 160, 161. Le rapport des sons aux douzes signes du zodiaque, chez les Egyptiens, n'est qu'une imitation de ce qu'avoient fait les Chinois long-tems auparavant, T. VI, 7, 8.

Zongores, peuples de la Tartarie, qui furent réduits sous la domination chinoise par l'Empereur actuellement régnant en Chine (*Kien-long*), T. I,

325 & suiv. Traduction, par M. Amiot, d'un monument en vers chinois composés par l'Empereur lui-même, dans lequel ce Prince détaille les motifs qui l'ont déterminé à entreprendre la guerre contre ces peuples, 329 & suiv.; les efforts réitérés de *Kang-hi* & de *Yong-tcheng* pour arrêter leurs brigandages; & punir leurs perfidies & leurs cruautés, 330 & suiv.; les divers événemens qui ont enhardi ou rallenti leur audace, 338 & suiv.; les révoltes & les trahisons de leurs Chefs, 339 & suiv.; les succès & les défaites des armées chinoises selon les circonstances, 347 & suiv.; les derniers efforts de la puissance chinoise pour réduire sous le joug un ennemi qui lui coûtoit ses meilleures troupes & ses plus grands Généraux, 362 & suiv.; les circonstances heureuses qui hâterent sa réduction, 363 & suiv., les traitemens qu'il reçut du vainqueur, & enfin la forme du Gouvernement que *Kien-long* établit pour assurer sa conquête & prévenir les rébellions dont ce peuple avoit donné tant de preuves, 370 & suiv.

FIN DE LA TABLE DES MATIERES ET DU DIXIEME VOLUME.

De l'Imprimerie de STOUPE, au bas de la rue de la Harpe.

00050888

Digitized with financial assistance from the
Government of Maharashtra
on 25 June, 2016